E. L. Bourret,
Pictor.

M
3 B
1

N° 1

BIBLIOTHECA
Ottavions

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/saintebibleenlat01calm

SAINTE BIBLE
EN LATIN
ET
EN FRANÇOIS,
AVEC DES NOTES LITTERALES,
CRITIQUES ET HISTORIQUES,
DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS,

Tirées du Commentaire de Dom Augustin CALMET, Abbé de Senones, de Mr. l'Abbé DE VENCE, & des Auteurs les plus célebres; pour faciliter l'intelligence de l'Ecriture-Sainte.

Ouvrage enrichi de Cartes Géographiques & de Figures.

Seconde Édition revue, corrigée & augmentée de diverses Notes & Dissertations nouvelles. *publiée par L. Et. Boudet*

TOME PREMIER.

PROLÉGOMENES ET GENESE.

Beatus homo quem tu erudieris, Domine, & de lege tua docueris eum. Ps. XCIII. 12.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

A PARIS,

Chez { Antoine BOUDET, Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques.
Nicolas DESAINT, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques.

A AVIGNON,

Chez François-Barthelemi MERANDE, Imprimeur-Libraire.

M. DCC. LXVII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

BS
290
1767
v.1

AVERTISSEMENT

Sur cette nouvelle Edition.

L'Ouvrage dont nous entreprenons aujourd'hui la ſeconde édition, eſt compoſé de quatre parties principales : *Verſion Latine* des Livres ſacrés, *Traduction Françoiſe* en forme de Paraphraſe, *Notes* jointes à cette Traduction, *Préfaces & Diſſertations* diſtribuées au commencement de l'Ouvrage, & à la tête de chaque Livre : tout cela eſt ici revu & corrigé : nous y ajoutons diverſes Notes & Diſſertations nouvelles, & à la tête des Livres de l'Ancien Teſtament une Préface générale qui y manquoit.

La *Verſion Latine* qui repréſente ici le Texte ſacré des divines Ecritures, eſt la Verſion Vulgate déclarée authentique par le Concile de Trente : nous la donnons entiérement conforme à l'*édition* commune, qui eſt celle *de Clément VIII.* Notre unique ſoin a été de veiller à ce qu'il ne s'y gliſsât aucune faute d'impreſſion : & pour cet effet nous l'avons revue encore cette fois avec une attention nouvelle.

A cette Verſion Latine nous joignons une *Traduction Françoiſe* en forme de *Paraphraſe* : c'eſt au fond celle du *P. de Carrieres*, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire. L'avantage particulier de cette Traduction eſt que l'on y trouve la plupart des difficultés du Texte expliquées par une Paraphraſe courte, & ſi ingénieuſement placée qu'elle laiſſe ſubſiſter toutes les expreſſions du Texte qui y ſont même diſtinguées par la différence du caractere : en ſorte que l'on peut également lire, ou le Texte ſans la Paraphraſe, ou la Paraphraſe avec le Texte. Entre tous les Commentaires de l'Ecriture, c'eſt ſans doute le plus ſimple, le plus naturel & le plus abrégé. Il ne fatigue point le Lecteur par des explications hors d'œuvre : il ne l'oblige pas d'interrompre la lecture du Texte, pour aller chercher dans des Notes éten-

dues ou dans de longues Dissertations, l'explication des endroits difficiles : il ne l'avertit point qu'un tel passage est obscur & embarrassé : il ne lui rapporte point les sens différents que les Interpretes lui donnent : il ne le met point dans la nécessité de les comparer ensemble pour juger lequel est le meilleur. Mais il lui présente tout d'un coup le sens propre & naturel du Texte ; & il le lui présente sous une forme directe. C'est en quelque sorte l'Auteur sacré qui s'explique lui-même, & qui s'explique le plus souvent par des paroles de l'Ecriture ; en sorte que dans ce Commentaire on trouve presque toujours la parole de Dieu interprétée par la parole de Dieu même. Ces avantages qui se trouvent dans cette maniere d'expliquer les divines Ecritures, se font à la vérité moins sentir dans les Livres historiques qui composent les premiers volumes de cette Bible : cependant les courtes explications que le P. de Carrieres a insérées dans la Traduction de ces Livres, donnent au Texte sacré une suite & une liaison qui ne laisse pas d'éclaircir beaucoup de difficultés. Le P. de Carrieres a puisé ces explications dans les Ouvrages des Interpretes les plus estimés ; & il nous avertit lui-même, dans sa Préface sur la Genese, qu'il s'est particuliérement attaché à Vatable, Tirin, Ménochius, Bonfrérius, Jansénius & la Synopse.

Nous nous sommes servis des deux dernieres *éditions* de la Bible du P. de Carrieres, l'une imprimée à *Paris* en 1740, l'autre commencée à *Nanci* en 1738, & finie en 1741. Celle-ci a été donnée par *M. l'Abbé de Vence*, Docteur de Sorbonne, qui y a joint des Préfaces, des Sommaires ou Analyses, & des Dissertations, dans lesquelles il entreprend quelquefois de critiquer & de réfuter D. Calmet. Nous avons lu cet Ouvrage avec attention ; nous en avons profité ; & nous en avons même emprunté quelques morceaux qui nous ont paru pouvoir contribuer à la perfection de l'Ouvrage que nous avions entrepris. En comparant ces deux éditions de la Bible du P. de Carrieres, c'est-à-dire, celle de Paris & celle de Nanci, nous avons quelquefois corrigé

l'une par l'autre, & quelquefois auſſi l'une & l'autre. Par exemple, au Chapitre XXVII. de la Geneſe, ℣. 39. on lit dans l'édition de Nanci : *Et Iſaac étant touché* (des larmes d'Eſaü,) *lui dit : Votre bénédiction* ne *ſera* point *dans la fécondité de la terre & dans la roſée du Ciel* qui vient *d'en haut*, puiſque vous habiterez un pays ſtérile. Mais *vous vivrez de l'épée*, &c. Au contraire dans l'édition de Paris on lit : *Votre bénédiction ſera dans la fécondité de la terre, & dans la roſée du Ciel* qui vient *d'en haut. Vous vivrez de l'épée*, &c. Nous avons préféré cette lecture comme étant conforme au ſens de la Vulgate ; il nous a paru que ce ſeroit abuſer de la liberté que donne la Paraphraſe, ſi l'on ajoutoit ainſi au Texte une négation qui lui donne un ſens tout différent. Il eſt vrai qu'en cet endroit l'Hébreu eſt ſuſceptible de ce ſens négatif : mais nous avons penſé que l'unique parti que nous duſſions prendre, étoit d'en avertir dans une note. Ailleurs ce ſont de ſimples fautes d'impreſſion, que nous avons corrigées : par exemple, au Chapitre XXV. de la Geneſe, ℣. 7. l'édition de Nanci ne donne à Abraham que *ſoixante & quinze ans* de vie ; l'édition de Paris lui donne *cent ſoixante & quinze ans ;* & c'eſt la vraie lecture. Au contraire dans l'Exode, Chapitre XIII. ℣. 9. l'édition de Paris porte : *Et* cette ſolemnité (de Pâque) *ſera comme un ſigne dans votre main, & comme un monument devant mes yeux.* L'édition de Nanci lit, *devant vos yeux :* & c'eſt ainſi qu'il faut lire. Au Chapitre VI. du Lévitique, ℣. 25. dans les deux éditions, de Paris & de Nanci, on lit : *Voici la loi de l'holocauſte & de l'hoſtie* offerte *pour le péché.* Mais il n'eſt point du tout parlé d'holocauſte dans le Texte de ce verſet, ni dans le Texte des verſets ſuivants ; il ne s'agit que de l'hoſtie pour le péché : ISTA EST LEX HOSTIÆ PRO PECCATO : *Voici la loi de l'hoſtie* offerte *pour le péché :* c'eſt ce que nous avons mis. Au Chapitre VIII. du Livre des Nombres, ℣. 11. dans l'édition de Paris & dans l'édition de Nanci, on lit : *Et Aaron offrira les Lévites comme un préſent que les enfants d'Iſraël font au Seigneur, afin qu'ils lui ren-*

dent ſervice dans les fonctions de ſon miniſtere. La Vulgate porte : ET OFFERET AARON LEVITAS, MUNUS IN CONSPECTU DOMINI A FILIIS ISRAEL, UT SERVIANT IN MINISTERIO EJUS. Il paroît que le P. de Carrieres a ſuppoſé que le pronom *ejus* ſe rapportoit à *Aaron*, au lieu qu'il ſe rapporte à *Domini* : nous en avons la preuve dans le Texte Hébreu & dans la Verſion des Septante, où on lit, IN MINISTERIO DOMINI : il faut donc traduire : *afin qu'ils ſervent dans les fonctions du culte du Seigneur ;* & c'eſt ainſi que nous l'avons mis. Au Chapitre XXVII. du Deutéronome, ℣. 7. dans les éditions de Paris & de Nanci, on lit : *Vous immolerez en ce lieu des holocauſtes pacifiques.* Il falloit dire, *des hoſties pacifiques* ; & nous l'avons ainſi corrigé conformément au Texte : HOSTIAS PACIFICAS. Au Chap. XXIII. de Joſué, ℣. 7. dans les éditions de Paris & de Nanci, on lit : *Prenez garde de ne vous point mêler parmi ces peuples* par des alliances que le Seigneur vous a défendues, *de peur que*, &c. Le Texte porte : NE POTSQUAM INTRAVERITIS AD GENTES QUÆ INTER VOS FUTURÆ SUNT, &c. Le P. de Carrieres a entiérement oublié ces derniers mots : QUÆ INTER VOS FUTURÆ SUNT : nous les avons rétablis en traduiſant ainſi : *Prenez garde de ne vous point mêler parmi ces peuples qui ſe trouveront au milieu de vous*, & de ne point faire avec eux des alliances que le Seigneur vous a défendues, *de peur que*, &c. Nous pourrions encore ajouter ici pluſieurs autres exemples tirés de ces mêmes Livres, ainſi que des Livres ſuivants : mais ceux-ci pourront ſuffire au Lecteur pour juger du ſoin que nous avons pris de perfectionner l'Ouvrage du R. P. de Carrieres : nous y avons même fait encore quelques corrections nouvelles dans l'édition que nous préſentons aujourd'hui.

Il nous eſt revenu que quelques perſonnes blâment le travail du P. de Carrieres, comme ſi en effet il eut confondu la parole de l'homme avec celle de Dieu. Nous ſupplions ces perſonnes de conſidérer que le R. P. de Carrieres n'a rien confondu, puiſqu'il a tout diſtingué. De tout temps

on a fait des Paraphraſes, même ſur le Texte Sacré ; & perſonne n'eſt expoſé à s'y méprendre puiſqu'on ſait bien qu'une Paraphraſe n'eſt pas le ſimple Texte : mais communément le Texte ſe trouve confondu dans les Paraphraſes, où ſouvent on ne s'attache pas même à conſerver les expreſſions de l'Original : on ne s'y propoſe communément que de développer le ſens de l'Auteur, du moins celui qui paroît être le mieux fondé ; & jamais on n'a dit que ce fut-là confondre la parole de Dieu avec celle de l'homme. Ce genre de travail a toujours été eſtimé comme abrégeant beaucoup les longueurs inévitables des Commentaires & des Diſſertations, & évitant tous les écarts des Notes, qui ſans ceſſe détournent de la ſuite du Texte. Peut-on donc légitimement reprocher au P. de Carrieres d'avoir entrepris un genre de travail qui avoit été déjà employé ſouvent avant lui avec ſuccès ? Mais de plus les ſeuls inconvénients que l'on puiſſe reprocher aux Paraphraſes, il a ſu les éviter, non ſeulement en conſervant toutes les expreſſions du Texte, mais en les diſtinguant encore de la Paraphraſe qu'il y joint, de ſorte qu'au milieu même de ſa Paraphraſe, on apperçoit dès le premier coup d'œil le ſimple Texte. Si donc il y a quelque Paraphraſe qui puiſſe mériter l'eſtime des Lecteurs, on ne peut diſconvenir que celle-ci y a plus de droit que toutes les autres, puiſqu'elle diſtingue ce que les autres confondent ; & comme le principal reproche que l'on fait aux Auteurs de Paraphraſes, c'eſt de confondre leurs idées avec celles du Texte qu'ils prétendent expliquer, il ſemble qu'on devroit au moins eſtimer dans celui-ci le ſoin qu'il a pris de diſtinguer le Texte d'avec ſa Paraphraſe. Nous n'aurions pu abandonner cette Paraphraſe ſans changer tout le fond de cet Ouvrage, car il auroit fallu faire alors beaucoup plus de Notes. Un changement auſſi conſidérable auroit pu déplaire à ceux qui ſavent connoître les avantages des Paraphraſes. Nous avons donc préféré de conſerver celle-ci, bien perſuadés que perſonne ne ſera expoſé au danger d'y confondre la parole de l'homme avec celle de Dieu.

Les *Notes* que nous avons jointes à cette Traduction paraphrasée, sont tirées principalement du Commentaire de *D. Calmet*. Ces Notes ne doivent être considérées que comme un Supplément à la Paraphrase : souvent le P. de Carrieres dit dans sa Paraphrase ce que nous aurions pu dire dans les Notes ; ainsi nous n'avons fait que glaner après la riche & abondante récolte de ce judicieux Interprete ; & nécessairement nous avons dû ne pas dire tout ce que nous aurions pu dire d'après D. Calmet, parce que souvent le P. de Carrieres le dit, & cela suffit. Dispensés ainsi quelquefois de parler d'après D. Calmet, nous n'avons pas cru être obligés de ne parler jamais que d'après lui. Pour juger mieux de ce que nous devions dire sur le Texte sacré, nous l'avons étudié non seulement dans le Commentaire de D. Calmet & dans la Paraphrase du P. de Carrieres, mais dans le Texte même ; nous avons comparé le Texte original avec les Versions Grecque & Latine : cela nous a donné lieu de remarquer quelquefois des choses qui avoient également échappé à D. Calmet & au P. de Carrieres, ou que celui-ci n'avoit pu faire entrer dans sa Paraphrase ; & nous avons cru pouvoir alors ajouter quelques Notes à celles que nous avons tirées du Commentaire de D. Calmet. Nous en avons aussi ajouté quelques-unes que nous avons eu occasion de recueillir de la lecture de quelques autres Interpretes habiles. Nous avons donné toute notre application à rendre ces Notes également utiles & intéressantes : mais nous supplions le Lecteur de ne point oublier que la Paraphrase du P. de Carrieres nous enleve souvent ce que nous aurions pu dire de plus intéressant.

Dans cette nouvelle Edition nous avons pris soin de revoir & de retoucher ces Notes : on en trouvera même un assez grand nombre de nouvelles ; ce sont principalement celles que nous avons eu occasion de faire en lisant le savant Ouvrage du R. P. *Houbigant* de la Congrégation de l'Oratoire. C'est un secours que nous n'avions point lorsque nous donnâmes la premiere Edition de cette Bible, puisqu'elle

qu'elle fut achevée en 1750, & que celle du R. P. Houbigant ne parut qu'en 1753. Nous nous étions toujours proposé de profiter de l'abondante récolte que nous offroient les Notes savantes de cet habile Interprete ; voici donc aujourd'hui l'exécution de ce projet. Les bornes étroites que nous devons nous prescrire, & le plan que nous avons suivi dans toutes nos Notes, ne nous ont pas permis de le nommer toutes les fois que nous profitons de ses lumieres ; mais nous reconnoissons ici très-volontiers que l'on doit à son Ouvrage une grande partie des Notes nouvelles que l'on trouvera dans cette Edition. Si quelquefois nous n'avons pas suivi son avis, il est sans doute trop équitable pour s'en offenser ; & il y a lieu de présumer que le Public exige de nous ce discernement dans le choix des Notes que nous lui offrons. Dans la premiere édition, nous n'avions parlé du *Pentateuque Samaritain* que d'après Dom Calmet, & très-rarement ; dans celle-ci nous en parlons souvent, & toujours d'après les savantes observations du R. P. Houbigant. Nous avons donné une attention particuliere aux Variantes qu'il a pris soin d'en recueillir.

Les *Préfaces* & les *Dissertations* suppléeront à ce qui n'a pu être traité avec une juste étendue ni dans la Paraphrase ni dans les Notes. Le fond de nos *Préfaces* est tiré de celles de *D. Calmet*, du *P. de Carrieres*, & de *M. l'Abbé de Vence ;* nous en avons averti dans les Notes qui les accompagnent. On trouvera dans ces Préfaces un Précis ou Analyse de chaque Livre ; & ce Précis est souvent formé de la simple réunion des Sommaires du P. de Carrieres. Dans la Préface sur la Genese nous avions ajouté quelques remarques sur la différence qui se trouve entre le calcul de l'Hébreu, & le calcul de la Version des Septante, pour la durée des deux premiers âges du monde : nous les en retirons pour en faire le sujet d'une Dissertation nouvelle. Nous avons ajouté quelques autres morceaux dans quelques-unes des Préfaces des Livres suivants ; nous en parlerons dans l'Avertissement qui sera à la tête de chaque Volume.

Dans la premiere édition nous avions donné d'après Dom Calmet une Préface générale ſur les Livres du Nouveau Teſtament ; mais pour ceux de l'Ancien, nous n'avions donné que des Préfaces particulieres ſur chaque partie ou ſur chaque Livre. La *Préface générale* de Dom Calmet *ſur les Livres de l'Ancien Teſtament* étoit faite pour ſon grand Commentaire, & ne convenoit pas à notre Abrégé : du reſte elle étoit peu étendue, & ne répondoit point au plan que lui-même avoit ſuivi dans les autres ; on y reconnoiſſoit trop facilement les premiers traits d'une main qui n'avoit pas encore toute l'habileté qu'elle a depuis acquiſe. Nous l'avions donc ſupprimée ; mais il faut avouer que cela laiſſoit un vuide dans notre premiere Edition. Nous le rempliſſons dans celle-ci par une nouvelle *Préface générale :* elle ſervira d'*Introduction à l'intelligence de ces divins Livres*, qui, ſous le voile du ſens littéral, renferment ſouvent un ſens profond & myſtérieux, que Jeſus-Chriſt, les Apôtres, les Peres, les plus habiles Interpretes y découvrent ; mais pour l'intelligence duquel on a beſoin de principes & de regles qui en facilitent l'étude : ces principes & ces regles, on les trouvera dans la Préface que nous donnons aujourd'hui immédiatement avant celle du Pentateuque.

Dès la premiere édition, nous avons pris ſoin de terminer chacune des *Préfaces particulieres ſur les Livres de l'Ancien Teſtament* par quelques Remarques ſur les *Inſtructions & myſteres que contiennent ces Livres*. Sur les Livres Hiſtoriques nous avions pour cela profité des petites Préfaces du R. P. de Carrieres, qui dans leur briéveté renferment d'excellentes vues : mais enſuite nous avions beaucoup plus étendu cette partie ſur les Livres Prophétiques. Il en réſultoit une eſpece de diſcordance, à laquelle nous remédierons dans la préſente Edition, en donnant plus d'étendue à cette partie dans les Préfaces ſur les Livres Hiſtoriques. C'eſt une ſuite naturelle de la Préface générale que nous donnons à la tête de ces Livres : c'eſt l'application des maximes & des regles que nous y avons établies. En réuniſſant

cette partie des Préfaces particulieres avec cette Préface générale, on aura dans cette Bible un corps complet d'introduction à l'intelligence des saintes Ecritures de l'Ancien Testament.

Ainsi dans ce premier Volume nous avons étendu suivant ce nouveau plan la derniere partie de la *Préface sur la Geneſe*.

Les *Diſſertations* jointes à ces Préfaces ſont celles de *D. Calmet*, que nous avons revues avec ſoin, & que nous avons diſtribuées à la tête des Livres auxquels elles ont plus de rapport. Nous y avons ajouté des Sommaires qui pourront ſervir à en faire mieux connoître l'ordre & le plan : car nous avons entendu quelques perſonnes ſe plaindre de ce que la diverſité des ſentiments raſſemblés dans ces Diſſertations, & les différents objets que l'Auteur y a réunis, jettoient dans leur eſprit quelque confuſion ; & nous avons cru que ces Sommaires pourroient beaucoup contribuer à diſſiper cette confuſion, en préſentant à l'eſprit du Lecteur certains points qui le fixent, & qui lui donnent un précis de ces pieces remplies d'érudition. Nous ne nous étendrons point ici ſur la reviſion de ces Diſſertations : nous dirons ſeulement qu'après les avoir lues pluſieurs fois, après avoir examiné avec ſoin ce qui nous paroiſſoit ſouffrir quelques difficultés, nous étions incertains ſi nous nous contenterions d'y ajouter quelques Notes ſur les endroits qui nous paroiſſoient moins exacts, ou ſi nous oſerions y faire les corrections que ces endroits ſembloient exiger : mais il nous a paru que ces Notes n'auroient été capables que de fatiguer le Lecteur par une critique qui auroit pu lui devenir ennuyeuſe ; c'eſt ce qui nous a déterminés à corriger ces légers défauts ſans les faire remarquer. D'ailleurs Dom Calmet même, dans quelques conférences que nous eumes l'honneur d'avoir avec lui au commencement de cette entrepriſe, nous témoigna qu'il approuvoit les remarques critiques que nous avions faites ſur quelques endroits de ſon Commentaire, qu'il nous diſpenſoit d'en-

trer dans ces discussions peu intéressantes pour le Public ; & qu'il nous permettoit tout ce qui pourroit contribuer à perfectionner son Ouvrage. Mais cependant afin que l'on ne puisse pas nous reprocher d'avoir exposé injustement l'Auteur à la critique qui pourroit tomber sur des fautes qui ne devroient être imputées qu'à nous, nous déclarons en général que laissant à l'Auteur le mérite de tout ce qu'il y a de bon dans son Ouvrage, nous consentons que tout ce que l'on y trouvera répréhensible, nous soit imputé, puisqu'en effet, quand ce qui pourroit s'y trouver de répréhensible ne viendroit pas de nous, nous mériterions toujours au moins le reproche de ne l'avoir pas corrigé. D'ailleurs nous prendrons soin d'avertir des *Dissertations nouvelles* que nous ajouterons, & des *changements* ou *additions* les plus considérables que nous pourrons faire dans celles de D. Calmet. Nous avions même poussé sur cela la précaution jusqu'à renfermer entre deux crochets ces sortes d'additions dans la premiere édition. Mais nous ne pourrions pas assurer de l'avoir toujours fait ; s'il falloit le faire toujours, cela deviendroit extrêmement minutieux, & ne seroit pas d'une grande utilité à la plupart de nos Lecteurs : & si on ne le fait pas toujours, cela devient entiérement inutile. Nous osons espérer que le Public voudra bien nous dispenser de cette assujettissement souvent suspect de vanité de la part des Editeurs, & communément très-inutile aux Lecteurs. Nous avons assez déclaré, & s'il faut le répéter ; nous le déclarons encore, que nous avons *revu, corrigé & augmenté* les *Préfaces* & *Dissertations* de *Dom Calmet*, ainsi que celles que nous avons empruntées de *M. l'Abbé de Vence.*

A la tête de cette Bible nous avons placé dans la premiere édition six Dissertations préliminaires, dont les deux premieres étoient de *M. l'Abbé de Vence* & les quatre suivantes de *Dom Calmet.* On les trouvera également dans celle-ci, mais avec cette différence que nous avons donné une nouvelle forme à la premiere. Comme elle est fort étendue,

& qu'elle a deux objets principaux la révélation en général, & en particulier l'inſpiration des Livres Saints, elle ſera ici diviſée en deux parties qui ſeront réunies ſous le titre de *Diſcours préliminaire ſur la Divinité des Saintes Ecritures*; on trouvera à la tête un Exorde où nous expoſerons ce nouveau plan. Ce Diſcours ſera ſuivi de la *Diſſertation* du même Auteur *ſur la Canonicité des Livres Sacrés*, telle que nous l'avons déjà donnée. Les quatre Diſſertations de Dom Calmet, ont pour objet la *Verſion des Septante*, la *Vulgate*, l'*Hiſtoire des Hébreux* & la *Chronologie*. A celle de cet Auteur *ſur la Vulgate* nous en ajouterons ici une *ſeconde* du Cardinal *Bellarmin* ſur le même ſujet : c'eſt celle que nous avons donnée par forme de ſupplément dans le dernier Volume de la premiere édition : elle prendra ici le rang qui lui appartient.

A la ſuite des trois *Préfaces* ſur l'*Ancien Teſtament*, ſur le *Pentateuque* & ſur *la Geneſe*, nous donnerons une *Diſſertation* nouvelle *ſur la Geneſe*; elle a pour objet une queſtion qui s'eſt élevée depuis la premiere édition de cette Bible: il s'agit d'examiner s'il eſt croyable que la Geneſe ne ſoit qu'une compilation de Mémoires plus anciens que Moyſe comme quelques-uns l'ont prétendu. Cette Diſſertation ſera ſuivie de cinq autres de Dom Calmet ſur le *Paradis Terreſtre*, ſur *Hénoch*, ſur *les Géants*, ſur *l'Arche de Noé*, ſur *l'Univerſalité du Déluge*. Là nous raménerons celle que nous avons donnée ſur le *partage des deſcendants de Noé*: c'eſt foncièrement un extrait du Commentaire de Dom Calmet ſur la Geneſe. Le premier Volume de notre premiere édition ſe trouvant trop chargé, nous avions renvoyé cette Diſſertation au ſecond, à la tête du Deutéronome ; nous la mettons ici à ſon rang entre celles qui concernent la Geneſe. Elle ſera ſuivie de deux autres de Dom Calmet ſur *la Tour de Babel* & ſur *la premiere Langue*. Là nous ſupprimons les obſervations que nous avions données ſur le Caïnan des Septante & de S. Luc ; c'étoit l'un de nos premiers eſſais ; il n'avoit pas toute la ſolidité que l'on pouvoit y deſirer. Nous y ſubſtituons une Diſſertation nouvelle *ſur les deux*

premiers Ages du Monde depuis la Création jusqu'au Déluge & depuis le Déluge jusqu'à la vocation d'Abraham : la question qui concerne ce Caïnan y sera traitée. On trouvera ensuite quatre Dissertations de Dom Calmet sur *Melchisédech*, sur *la Circoncision*, sur *la ruine de Sodome*, sur *la Momnoie*. Nous terminerons ces Préliminaires de la Genese par une Dissertation nouvelle *sur le troisieme Age du Monde* depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie des Israélites hors de l'Egypte. Dans ces deux Dissertations nouvelles sur les trois premiers Ages du Monde, nous avons rappellé ce que nous en avions dit dans la Préface sur la Genese, & une partie de ce que nous en avions donné dans la Chronologie sacrée au dernier Volume de notre premiere édition : mais en reprenant ces divers fragments, nous les avons totalement refondus de maniere que ce sont vraiment ici de nouvelles Dissertations.

Nous donnons donc dans ce Volume *deux Dissertations* de M. l'Abbé de Vence, *quinze* de Dom Calmet, *une* du Cardinal Bellarmin, *quatre* autres que nous y ajoutons, & dont *trois* sont *nouvelles*.

Ce premier Volume dans la premiere édition contenoit la Genese & l'Exode ; mais il étoit déjà très-chargé ; les suppléments considérables que nous y ajoutons aujourd'hui, ont obligé de renvoyer l'Exode au volume suivant, ce qui reculera successivement les autres Livres de l'Ecriture ; & à cause des autres suppléments que nous aurons à fournir en Notes, Préfaces & Dissertations dans les Volumes suivants, le Tome sixieme qui contient les Psaumes deviendra le septieme. Les suivants reculeront de même, & avec de semblables suppléments le quatorzieme & dernier pourra devenir le seizieme.

Dans la premiere édition, nous avions négligé de donner à la tête de chaque volume la notice des *Cartes* ou *Figures* qu'il renferme ; nous y suppléerons aujourd'hui. On trouvera donc dans ce premier Volume *six Planches*. La premiere représente la position du *Paradis Terrestre* selon le sentiment de Nicolas Sanson, confirmé par la Dissertation de Dom

Calmet : cette Carte eſt dreſſée par M. Robert, Géographe du Roi. La ſeconde Planche donne la *figure de l'Arche de Noé* ſelon le ſyſtême du P. Lami, de la Congrégation de l'Oratoire. La troiſieme offre la *Charpente de l'Arche* ſelon le ſyſtême du même Auteur. La quatrieme trace le *partage de la terre aux trois fils de Noé & à leurs deſcendants :* cette Carte eſt dreſſée par M. Robert. La cinquieme préſente *la Tour de Babel commencée par les deſcendants de Noé, & achevée par les Rois de Babylone :* c'eſt encore un des deſſeins du P. Lami : ces trois deſſeins du P. Lami ſont tirés de ſon grand Ouvrage *de Tabernaculo* : ce ſont les mêmes gravures. La ſixieme repréſente la *Terre de Chanaan avec les quarante-deux demeures des Iſraélites dans le déſert :* c'eſt encore une Carte dreſſée par M. Robert.

TABLE
DES PIECES
Contenues dans ce Volume.

Discours préliminaire sur la divinité des Saintes Ecritures,	*Page* 1
Dissertation sur la Canonicité des Livres Saints,	54
Dissertation sur la Version des Septante,	87
Dissertation premiere sur la Vulgate,	111
Dissertation seconde sur la Vulgate,	131
Dissertation sur l'Histoire des Hébreux,	148
Remarques sur la Chronologie.	179
* Préface générale sur les Livres de l'Ancien Testament,	209
Préface sur le Pentateuque,	261
Préface sur la Genese,	272
* Dissertation sur la Genese,	286
Dissertation sur le Paradis Terrestre,	331
Carte du Paradis Terrestre,	352
Dissertation sur le Patriarche Hénoch,	354
Dissertation sur les Géants,	372
Dissertation sur l'Arche de Noé,	400
Figure de l'Arche,	412
Charpente de l'Arche,	*Ibid.*
Dissertation sur l'universalité du Déluge,	414
** Dissertation sur le partage des descendants de Noé,	439
Carte du partage de la terre aux trois fils de Noé,	504
Dissertation sur la Tour de Babel,	505
Figure de la Tour de Babel,	520
Dissertation sur la premiere Langue,	522
* Dissertation sur les deux premiers Ages du Monde,	542
Dissertation sur Melchisédech,	563
Dissertation sur la Circoncision,	580
Dissertation sur la ruine de Sodome,	593
Dissertation sur la Monnoie,	609
* Dissertation sur le troisieme Age du Monde,	629
GENESE : Texte, Paraphrase & Notes,	645
Carte de la Terre de Chanaan ou *Terre Promise*,	946

Les Préfaces & Dissertations étoilées sont entiérement de l'Editeur : celles qui sont marquées d'une simple *, *sont nouvelles ; celle qui est marquée de deux* **, *a déjà paru dans la premiere Edition.*

DISCOURS

DISCOURS PRÉLIMINAIRE
SUR
LA DIVINITÉ DES SAINTES ECRITURES. (*a*)

CIEUX, ECOUTEZ ; (*b*) TERRE, PRETE L'OREILLE, *parce que c'eſt l'Etre Suprême qui parle.* C'eſt ainſi qu'Iſaïe commence le Livre de ſes Prophéties : *Audite cœli ; & auribus percipe, terra ; quoniam Dominus locutus eſt :* conſervons l'expreſſion du Texte original, *quoniam* JEHOVA *locutus eſt.* C'eſt auſſi ce que nous pouvons dire en préſentant aux Fideles le corps entier des Livres Saints. Le Dieu Très-Haut, dont le nom JEHOVA ſignifie l'*Etre Suprême*, fait entendre ici ſa voix : JEHOVA *locutus eſt.*

Lorſqu'au milieu de la célébration des Saints Myſteres, l'Egliſe préſente les Saints Evangiles aux hommages de ſes Miniſtres, elle leur dit : Voilà les paroles ſaintes : *Hæc ſunt verba ſancta* : & ce qu'elle dit des Saints Evangiles, elle le croit également de tous les Livres Saints : c'eſt pourquoi elle les appelle non ſeulement Saints, mais Divins : *Scripturæ divinæ.* Delà vient que dans ſes Conciles, où elle les regarde comme la regle de ſa foi, elle les appelle non ſeulement Saints & Divins, mais Adorables : *Sancta & adoranda verba Scripturarum.* Elle y adore l'Etre Suprême, parce qu'elle eſt perſuadée que c'eſt lui-même qui y parle : JEHOVA *locutus eſt.*

L'homme déchu des prérogatives de ſon origine, & plongé dans les ténebres de l'ignorance, avoit beſoin d'être aidé du ſecours de la révélation. Cette révélation exiſte, & ſe trouve conſignée dans nos Livres Saints. Les Livres qui la contiennent, ont été divinement inſpirés, & cette inſpiration s'étend juſqu'aux paroles mêmes de ce Texte ſacré ; en ſorte que par-tout dans ces Divins Livres, depuis le premier mot juſqu'au dernier, c'eſt Dieu même qui parle.

Voilà les principes importants que nous nous propoſons d'établir ici.

Néceſſité & certitude de la révélation, dont nos Livres Saints contiennent le dépôt : Vérité & étendue de l'inſpiration des Divins Livres, qui contiennent ce dépôt précieux : ce ſont les deux points qui vont faire l'objet de ce Diſcours.

(*a*) Le fond de ce Diſcours eſt tiré de celui que M. l'Abbé de Vence, Doct. de Sorbonne, a donné ſous le titre de *Diſſertation ſur la Révélation & l'Inſpiration.* = (*b*) *Iſai.* I. 2.

I. PARTIE.

Néceſſité & certitude de la Révélation.

I. Néceſſité de la révélation.

QUoique les lumieres naturelles ne ſoient pas entiérement éteintes dans l'homme, cependant elles ne lui ſuffiroient pas ſans le ſecours de la révélation. L'homme, au milieu des ténebres qui l'environnent, trouve bien encore en lui-même quelques veſtiges de cette vive lumiere dont il fut éclairé dans ſon origine. Il ne peut réfléchir ſur ſoi, ſans reconnoître que comme il ne s'eſt pas fait lui-même, il faut qu'il y ait au deſſus de lui un Etre ſuprême, de qui il ait reçu l'être; & il ſe ſent obligé d'avouer qu'il doit ſes hommages à celui de qui il tient ſon exiſtence.

Ainſi l'homme trouve dans ſon cœur les premiers principes de la Religion: il y découvre l'idée de la Divinité, qui doit être l'objet de ſon culte; il y découvre ce ſentiment d'amour, qui doit être l'ame de ce culte. Auſſi l'idée de la Divinité plus ou moins répandue chez tous les peuples, les a plus ou moins portés à rendre à la Divinité leurs hommages. Plus on remonte dans l'Antiquité, plus on voit les peuples frappés de l'idée d'un premier Etre, & perſuadés de l'obligation de lui rendre un culte.

Mais cette idée primitive a été ſucceſſivement obſcurcie par les fauſſes idées que l'homme y a ajoutées. En perdant le ſouvenir du vrai Dieu, il s'eſt ſucceſſivement formé une multitude de faux Dieux, auxquels il a aveuglément proſtitué ſon culte; en ſorte que conſervant l'idée de la Divinité, cependant il ne connoiſſoit plus Dieu. Il falloit donc une lumiere ſurnaturelle qui confirmât dans les uns l'idée du vrai Dieu, & qui y ramenât ceux qui s'en étoient éloignés. C'eſt le premier ſecours que nous préſente la révélation par laquelle Dieu ſe fait connoître à l'homme, comme l'Etre ſuprême ſeul digne de ſon culte.

Ce n'étoit pas aſſez de retracer dans l'ame de l'homme l'idée du vrai Dieu; il falloit encore lui apprendre quel eſt le culte que l'homme doit au vrai Dieu. La maniere de régler ce culte ne pouvoit être déterminée que par l'Etre ſuprême à qui il eſt dû. Si le choix de ce culte que nous appellons *Religion*, étoit abandonné au caprice des hommes, il y auroit une confuſion ſi étrange & une ſi grande diverſité dans la maniere de ſervir Dieu, que l'on verroit autant de Religions différentes qu'il ſe trouve de différents caracteres d'eſprit parmi les hommes. On ne peut honorer Dieu, qu'en lui rendant le culte qui lui eſt agréable; & il n'appartient qu'à lui de nous apprendre quel eſt le culte que nous devons lui rendre. La vraie Religion ne peut donc être fondée que ſur

une révélation qui apprenne à l'homme quel eſt le vrai Dieu, & quel eſt le culte que l'homme lui doit.

II. Révélation ſuppoſée chez les peuples infideles.

Ce principe eſt ſi conſtant que chez les Nations même infideles, ceux qui ont voulu réunir des peuples entiers dans une même Religion en leur faiſant embraſſer un même culte, ont ſuppoſé pour fondement des réglements qu'ils leur ont donnés, une entiere perſuaſion, qu'ils ne propoſoient rien que ce qu'ils avoient reçu & appris des Dieux. C'eſt ce que Platon aſſure des Egyptiens; (*a*) & Joſeph dit la même choſe de ces peuples. (*b*) Pour ce qui regarde les Romains, on peut voir ce que Denys d'Halicarnaſſe rapporte (*c*) de Numa Pompilius, qui, pour donner plus de poids aux Loix qu'il établit & aux ſacrifices qu'il inſtitua, diſoit qu'il avoit appris tout ce qu'il enſeignoit & tout ce qu'il ordonnoit, de la Nymphe Egerie, que quelques-uns diſoient être une des Muſes. Et en cela, ajoute cet Hiſtorien, Numa Pompilius ne faiſoit qu'imiter Minos de Crete, qui alloit ſouvent ſur le mont Dictée, comme pour écouter les inſtructions de Jupiter, de qui il ſe diſoit recevoir toutes les loix qu'il donnoit au peuple de l'Iſle de Crete. Il ſuivoit auſſi l'exemple de Lycurgue de Lacédémone, qui fit un voyage à Delphes pour apprendre d'Apollon la maniere d'établir des Loix utiles aux ſujets, & pour recevoir de la Divinité l'eſprit de ſageſſe, dont il avoit beſoin pour cela.

Il eſt vrai que Denys d'Halicarnaſſe & les autres Auteurs les plus enſés du Paganiſme même ne parlent de ces ſortes de communications, que comme de pieuſes fraudes inventées pour en impoſer plus aiſément aux peuples, & nous ſommes en effet bien perſuadés, que toutes ces prétendues communications des fauſſes Divinités n'étoient que des choſes feintes & avancées ſans aucun fondement, ou des illuſions, dont le démon ſe ſervoit pour tromper ceux qui s'adreſſoient à lui, & les mettre en état de ſéduire les autres. Mais quelque incertaines que ſoient les choſes que ces Auteurs rapportent, elles ne laiſſent pas néanmoins de ſervir à prouver, que le ſentiment commun des peuples eſt, que, ſans la révélation, on ne peut établir une Religion, donner des regles certaines pour réunir les peuples dans un même culte: en ſorte que dès que l'on reconnoit quelque Divinité qui demande d'être honorée, & à laquelle les hommes doivent leurs hommages, il faut en même temps avouer que le culte dû à cette Divinité doit nous être marqué & communiqué par la révélation.

III. Vraie révélation chez le peuple Hébreu & chez le peuple Chrétien.

Les nations que Dieu laiſſoit marcher dans leurs voies, (*d*) ont ſuppoſé parmi elles cette révélation qu'elles n'avoient pas: mais *Dieu s'eſt choiſi un peuple à qui il a confié lui-même ſes oracles.* (*e*) *Il a fait pour*

(*a*) *Plat. in Tim.* = (*b*) *Joſeph. l.* 1. *cont. App.* = (*c*) *Dion. Halic. l.* II. *p.* 118. = (*d*) *Act.* XIV. 15. = (*e*) *Rom.* III. 2.

ſon peuple, ce qu'il n'a point fait pour toutes les autres nations: (*a*) *il a annoncé ſa parole à Jacob, ſes jugements & ſes ordonnances à Iſraël.* Les Hébreux ont eu le bonheur d'avoir des Prophetes, & de grands Hommes ſuſcités de Dieu, & inſpirés pour leur faire connoître les volontés & les ordres du Seigneur, qui s'eſt manifeſté par des voies éclatantes & pleines de merveilles, qui ne laiſſoient aucun doute, & qui portoient le caractere de la Divinité par tout le merveilleux dont elles étoient accompagnées. Dieu ſe manifeſta à Moyſe dans le déſert de l'Arabie Pétrée, & lui apparut dans un buiſſon ardent : il eſt vrai que pour lors il n'y avoit aucun témoin ; mais il lui donna des ordres de le publier, (*b*) & de confirmer ce qu'il diroit de la part du Seigneur par des ſignes & des prodiges. Moyſe a raconté en préſence de tout un peuple, dont il publioit la dureté & l'ingratitude, les apparitions par leſquelles Dieu s'étoit fait connoître à lui. Quelque intérêt qu'eût ce peuple à ce qu'on n'ajourât point de foi au récit du ſaint Légiſlateur, il n'a cependant jamais oſé donner la moindre atteinte à toutes les choſes que ce Légiſlateur a racontées, & il a reçu avec un grand reſpect & une parfaite ſoumiſſion tout ce qu'il a appris des révélations dont le Seigneur avoit favoriſé ſon fidele ſerviteur. *Dieu lui parloit bouche à bouche ; & il voyoit le Seigneur clairement, & non ſous des énigmes & des figures* : (*c*) la gloire dont il étoit environné après les entretiens qu'il avoit eus avec le Seigneur, étoit pour tout le peuple un témoignage certain, que Dieu lui avoit communiqué ſes ordres, pour en faire part à ceux dont la conduite lui étoit confiée. *Ils voyoient*, dit l'Ecriture, (*d*) *le viſage de Moyſe rempli d'éclat ; & les rayons qu'il jettoit, les rempliſſoient d'étonnement & de crainte ; ils n'oſoient s'approcher de lui, de ſorte qu'il étoit obligé de ſe mettre un voile ſur la tête, afin de ne les point éblouir, lorſqu'il leur parloit.*

Ceux qui ont voulu en impoſer aux peuples qu'ils avoient deſſein de ſéduire, en ont-ils agi de cette maniere ? Lorſque Mahomet voulut s'ériger en Prophete, & ſe donner comme un homme inſpiré, il fit paſſer les convulſions du mal caduc dont il étoit attaqué, pour des frayeurs qui le ſaiſiſſoient à la vue de l'Ange Gabriel : mais quelle preuve donnoit-il de cette apparition miraculeuſe ? Lorſque Moyſe reçut la Loi de Dieu, le Tout-puiſſant fit ſentir ſa préſence ; (*e*) on entendit le bruit du tonnerre ; on vit briller les éclairs ; une nuée très-épaiſſe couvrit la montagne à la vue de tout le peuple ; la trompette ſonna avec un grand éclat ; & la multitude qui étoit dans le camp, fut ſaiſie de frayeur ; tout le mont Sinaï étoit couvert de fumée, parce que le Seigneur y étoit deſcendu au milieu des feux. Tout cela ſe paſſa en préſence de

---

(*a*) *Pſ.* CXLVII. 8. 9. = (*b*) *Exod.* III. 16. = (*c*) *Num.* XII. 8. = (*d*) *Exod.* XXXIV. 29. *& ſeqq.* = (*e*) *Exod.* XIX. 16.

tout le peuple, & non pas dans un lieu ſecret, ni dans un antre caché. *Le Seigneur donna à Moyſe*, dit l'Ecriture, (*a*) *ſes préceptes devant tout ſon peuple, la loi de vie & de ſcience, pour apprendre ſon alliance à Jacob, & ſes ordonnances à Iſraël.*

Tout ce que Moyſe a preſcrit aux Iſraélites eſt digne de Dieu. La Loi morale qu'il leur a propoſée de la part du Seigneur, contient avec une grande exactitude tout ce que l'homme doit à ſon Dieu, ce qu'il ſe doit à lui-même, ce qu'il doit à ſon prochain : on voit dans ces préceptes, les traits, &, pour ainſi dire, les rayons de la ſouveraine équité & de la premiere vérité, par leſquels Dieu a retracé dans le cœur de l'homme les premiers ſentiments qu'il y avoit mis au moment de la création, & qui avoient été défigurés par le péché. Si l'on examine avec quelque ſoin les ordonnances données par Moyſe pour les ſacrifices & les autres cérémonies, & les loix de police établies pour le bon ordre de la République des Hébreux ; on trouvera que tout y eſt plein de ſageſſe, & que s'il y a quelque choſe qui ne ſoit point entiérement parfait, cela étoit néceſſaire à une Loi qui n'étoit que pour ſervir d'ombre & de figure, afin de préparer les hommes à une autre Loi beaucoup plus parfaite ; & en cela on reconnoît aiſément la ſageſſe de la conduite de Dieu.

Comme tout le temps pendant lequel a duré cette Loi donnée à Moyſe, étoit en quelque maniere un prélude & une diſpoſition au grand Myſtere de la nouvelle alliance, que le Fils de Dieu devoit lui-même contracter avec les hommes, il a fallu que Dieu ſuſcitât de temps en temps des Prophetes, qui fiſſent ſouvenir les hommes de ce qui devoit faire l'objet de leurs deſirs & de leur attente. Ces révélations ou prophéties ont été faites en différents temps, & comme partagées à différentes occaſions, afin que dans tous les temps on reçut quelques témoignages de ces grandes vérités, & que ces témoignages multipliés formaſſent une chaîne de tradition. C'eſt l'idée que ſaint Paul nous donne de cette économie pleine de ſageſſe avec laquelle Dieu a, pour ainſi dire, partagé & diſtribué les révélations qu'il vouloit communiquer aux hommes. *Autrefois*, dit ce grand Apôtre, (*b*) *Dieu a parlé à nos peres, en diverſes occaſions, & en différentes manieres, par les Prophetes ; & dans ces derniers temps, il nous a parlé par ſon Fils, qu'il a établi héritier de toutes choſes, & par lequel il a fait le monde.*

Les révélations faites à Moyſe & aux autres Prophetes, ont été faites par partie, en divers temps & en différentes occaſions : toutes les vérités n'étoient pas manifeſtées en même-temps, mais tantôt l'une, & quelquefois une autre ; il y en avoit beaucoup qui étoient réſervées pour le temps à venir. Mais lorſque le Fils de Dieu eſt venu ſur la terre, &

(*a*) *Eccli.* XLV. 6. = (*b*) *Hebr.* I. 1.

que Dieu a bien voulu nous parler dans les derniers temps par la bouche de ce Fils bien-aimé, la révélation a été complette & parfaite : il n'y a rien à ajouter à ce que le Fils de Dieu nous a enſeigné par lui-même, lorſqu'il étoit ſur la terre, & à ce qu'il nous a fait enſeigner par le Saint-Eſprit, après qu'il fut monté au Ciel : c'eſt pourquoi il aſſura ſes Apôtres que cet Eſprit divin leur enſeigneroit toute vérité. (*a*) Voilà la fin de toutes les autres révélations : il n'y en avoit point eu qui approchaſſent de celle-ci ; il n'en faut plus attendre d'autre : celle-là eſt aſſez parfaite pour ſubſiſter toujours. Voilà ce qui fait le fondement & la plenitude de notre foi : toutes les autres révélations avoient celle-ci pour fin, & elles ont trouvé en elle leur accompliſſement & leur conſommation.

IV. Révélations faites aux Patriarches depuis Adam juſqu'à Moyſe.

Comme nous ne traitons ici de la révélation, qu'autant qu'elle a rapport à la Divinité des Livres ſaints, nous ne parlerons point de celles qui ont été faites dans l'état d'innocence, par leſquelles Dieu ſe communiquoit à nos premiers peres, qui avoient le bonheur d'entendre ſa voix, lorſqu'il deſcendoit dans le Paradis terreſtre pour converſer avec eux. (*b*) Nous ne dirons rien des différentes révélations par leſquelles Dieu manifeſta ſes volontés aux anciens Patriarches qui ont vécu avant le déluge. Il ſe découvroit à Hénoch, qui marchoit toujours en ſa préſence : il fit connoître ſes deſſeins à Noé, lorſqu'il eut réſolu d'envoyer le déluge en punition des excès des hommes charnels. Nous paſſons auſſi ſous ſilence, pour la même raiſon, les apparitions faites à Abraham & à ſes deſcendants ; ce qui ſe faiſoit par des révélations où le Seigneur faiſoit connoître ſes volontés, & communiquoit ſes ordres à ce ſaint Patriarche, comme il fit enſuite à Iſaac, à Jacob & à Joſeph. Nous avons vu ce que l'Ecriture dit de la maniere dont Dieu ſe fit connoître à Moyſe, auquel il ſe manifeſta d'une maniere plus parfaite qu'il ne le fit à l'égard des autres Prophetes. *Car s'il y a quelque Prophete parmi vous*, dit le Seigneur, (*c*) *je lui apparoîtrai en viſion, ou je lui parlerai en ſonge : mais il n'en eſt pas ainſi de Moyſe qui eſt mon ſerviteur très-fidele dans toute ma maiſon : je lui parle bouche à bouche, & il voit le Seigneur clairement, & non ſous des énigmes & des figures.*

Dans le temps que Dieu lui donna ſa Loi, il établit un moyen sûr pour connoître quelle étoit ſa volonté : car en conſultant l'Ephod ou le Pectoral du Grand-Prêtre, où étoient l'*Urim* & le *Thummim*, on découvroit quelle étoit la volonté du Seigneur dans les choſes obſcures où l'on avoit beſoin qu'il déclarât ce qu'il falloit faire. C'eſt ce que Dieu avoit établi lui-même en diſant à Moyſe : (*d*) *Lorſqu'il faudra entreprendre quelque choſe, le Grand-Prêtre Eléazar conſultera le Seigneur : & ſelon*

(*a*) *Joan.* XVI. 13. = (*b*) *Gen.* III. 8. = (*c*) *Num.* XII. 6.-8. = (*d*) *Num.* XXVII. 21.

la réponſe d'Eléazar, Joſué ſera toutes choſes, & avec lui tous les enfants d'Iſrael. Et lorſque David ſe trouvant embarraſſé ſur le parti qu'il devoit prendre, dit à Abiathar de conſulter le Seigneur en prenant l'Ephod, & en ſe revêtant de cet habit ſacerdotal : *Applica Ephod* : (*a*) Abiathar étant revêtu de l'Ephod, le Seigneur fit connoître à David ce qui devoit lui arriver à Ceïla s'il y reſtoit, & lui donna par-là le moyen d'éviter la colere de Saül qui cherchoit à le perdre. Comme l'*Urim* & le *Thummim* étoient attachés à l'Ephod, & que ces deux termes ſignifient *Lumieres* & *Perfections*, on a cru que la raiſon pour laquelle ces deux choſes étoient attachées à l'Ephod, c'étoit parce que le Grand-Prêtre étant revêtu de cet ornement & conſultant le Seigneur, découvroit les lumieres néceſſaires pour ſe conduire ſelon la volonté & les ordres de Dieu. D'autres croient que l'*Urim* & le *Thummim* étoient deux pierres précieuſes, qui par un éclat & un brillant extraordinaires faiſoient connoître la vérité. Mais il eſt certain, par l'exemple de David, qu'après que le Grand-Prêtre avoit conſulté Dieu, Dieu répondoit. Cependant Joſeph (*b*) eſt du ſentiment, que le Grand-Prêtre ne découvroit la volonté du Seigneur, que par l'éclat extraordinaire de l'*Urim* & du *Thummim*, qui étoient deux pierres précieuſes. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que Dieu rendoit des réponſes & des oracles, lorſqu'il étoit conſulté par le Grand-Prêtre revêtu de l'Ephod, auquel on avoit attaché l'*Urim* & le *Thummim* ; & cette réponſe venoit ordinairement du propitiatoire.

V. Révélations faites aux hommes inſpirés depuis Moyſe juſqu'à Samuel.

Nous ſerions trop longs, ſi nous voulions parcourir toutes les révélations faites aux hommes inſpirés, qui ont vécu depuis Moyſe parmi les Hébreux. Il y en a eu du temps de Joſué ; & ce grand homme, chef du peuple de Dieu après Moyſe, n'entreprenoit rien d'important ſans conſulter la volonté du Seigneur. Lorſqu'après le vol fait à la priſe de Jéricho, les Iſraélites furent repouſſés en voulant aſſiéger Haï, le Seigneur étant conſulté, fit connoître le cauſe de ce malheur : mais Joſué n'obtint cet éclairciſſement, qu'après qu'il eut été proſterné juſqu'au ſoir devant l'Arche du Seigneur, avec tous les Anciens du peuple ; (*c*) & l'on ne peut douter que, puiſqu'il prioit devant l'Arche du Seigneur, le Grand-Prêtre Eléazar n'y fût auſſi, revêtu de l'Ephod pour recevoir la réponſe qui avoit coutume de venir du propitiatoire, où Dieu réſidoit d'une maniere particuliere, & faiſoit connoître ſa préſence par les oracles qu'il y rendoit.

Après Joſué, du temps des Juges, le don de Prophétie fut accordé à Débora, épouſe de Lapidoth. (*d*) Elle prédit à Barac tout ce qui lui arriveroit dans la défaite de Siſara, Général de l'armée de Jabin, Roi

(*a*) 1. *Reg.* XXIII. 9. = (*b*) *Joſeph. Antiq. l.* III. *c.* 8. = (*c*) *Joſue*, VII. 6. *& ſeqq.* = (*d*) *Judic.* IV. 4. *& ſeqq.*

de Chanaan, qui régnoit à Aſor : elle aſſura Barac qu'il ſeroit témoin de la victoire, mais qu'il n'en auroit pas la gloire ; & après la déroute des ennemis, elle compoſa ce beau Cantique que nous liſons au Livre des Juges, (*a*) & qui eſt plein d'expreſſions magnifiques & toutes prophétiques.

Quelques années après cette délivrance du peuple de Dieu, les Iſraélites tomberent ſous le joug des Madianites, qui les humilierent beaucoup, & leur firent ſouffrir une dure ſervitude. Les Hébreux ſentant la peſanteur du bras du Seigneur, implorerent ſon ſecours, & il leur envoya un Prophete qui leur reprocha leur ingratitude & leur dureté, parce qu'ils n'avoient pas voulu écouter la voix de leur Dieu. (*b*) Cependant comme le Seigneur eſt toujours porté à faire miſéricorde, il envoya un Ange qui vint trouver Gédéon, & qui lui parla de la part du Seigneur, en lui diſant : *Allez ; & avec le courage & la force que Dieu vous a donné, vous délivrerez Iſraël de la puiſſance des Madianites. Je ſerai avec vous ; & tout Madian*, quelque nombreux qu'il puiſſe être, *ſuccombera devant vous comme un ſeul homme.* Dieu lui apparut encore la nuit ſuivante, lui ordonna de détruire un Autel conſacré à Baal, & d'en conſtruire un autre en l'honneur du Seigneur. Après qu'il eut exécuté tout ce qui lui avoit été ordonné, Dieu lui dit ce qu'il falloit faire pour aller au combat contre les Madianites, qu'il mit en déroute : & il vit l'accompliſſement des promeſſes du Seigneur.

La naiſſance de Samſon fut une ſuite de la promeſſe que l'Ange du Seigneur avoit faite à ſa mere qui étoit ſtérile auparavant. (*c*) Dieu lui fit annoncer qu'elle deviendroit mere d'un fils qui devoit être conſacré au Seigneur ; qu'il falloit garder à ſon égard les regles du Nazaréat, & bien prendre garde qu'il ne bût point de vin, ni aucune autre liqueur capable d'enivrer, & qu'il ne mangeât rien d'impur. L'Ange ajouta que cet enfant étoit deſtiné de Dieu pour commencer à délivrer Iſraël de la puiſſance des Philiſtins : ce qui fut vérifié par l'événement ; tout ce que l'Ange avoit prédit, arriva, & fut accompli par la naiſſance de Samſon & la défaite des Philiſtins dans plus d'une occaſion.

VI. Révélations depuis Samuel juſqu'au ſchiſme des dix tribus.

Nous ſommes arrivés à un temps où Dieu ſe découvroit aſſez rarement par des révélations. Du vivant du Grand-Prêtre Héli, il y avoit peu de Prophetes, qui fuſſent envoyés pour parler à Iſraël de la part du Seigneur : c'eſt ce que l'Ecriture veut nous faire entendre par cette expreſſion : (*d*) *La parole du Seigneur étoit précieuſe en ces jours-là :* les Prophetes étoient en petit nombre, *& le don de Prophétie n'étoit pas* remarqué & *connu publiquement* comme il le fut du temps d'Iſaïe & des autres Prophetes : *Sermo Domini erat pretioſus in diebus illis :*

(*a*) *Judic.* v. 1. *& ſeqq.* = (*b*) *Judic.* vi. 8. *& ſeqq.* = (*c*) *Judic.* xiii. 2. *& ſeqq.* = (*d*) 1. *Reg.* iii. 1.

non

non erat visio manifesta. Dieu appella alors un jeune homme qui venoit de sortir de l'enfance. Samuel entendit la voix du Seigneur ; mais il ne savoit pas encore la distinguer ; il crut que c'étoit le Grand-Prêtre qui l'appelloit : mais étant ensuite averti d'écouter attentivement celui qui l'avoit appellé, comme étant le Seigneur, & ayant dit : *Parlez, Seigneur ; parce que votre serviteur vous écoute* ; Dieu lui révéla tout ce qu'il avoit dessein de faire pour punir les crimes du Grand-Prêtre Héli & de ses enfants. Tout ce qui fut prédit à Samuël contre le Grand-Prêtre fut accompli, & l'événement fit connoître la vérité de la révélation ; ce qui est une preuve qu'elle vient de Dieu.

Sous le regne de David, il y eut plusieurs Prophetes dont il est parlé dans l'Histoire du regne de ce Prince. Mais il n'y en eut point à qui Dieu se manifestât plus qu'à ce saint Roi, auquel il accorda le don de Prophétie pour prédire les plus grands événements de la Loi nouvelle. En lisant le Psaume XXI. on croit voir le récit de la Passion de Notre Seigneur décrite avec toutes les circonstances les plus détaillées. Dans d'autres, on trouve la description du regne du Messie, qui devoit s'étendre jusqu'aux extrêmités de la terre, & sur toutes les nations qui devoient être appellées pour avoir part à la grace de l'Evangile. Tout le Livre des Psaumes n'est, pour ainsi dire, qu'un tissu de prophéties & de révélation faites à David, pour lui faire connoître les grands mysteres de la Religion, ou les événements qui devoient arriver dans la plénitude des temps marqués, & qui sont le fondement de la croyance des Fideles. C'est donc avec raison, que l'Ecriture dit du Roi-Prophete, qu'il fut l'homme établi de Dieu, pour annoncer ce qui regardoit l'Oint du Seigneur Dieu de Jacob. Ce saint Roi disoit de lui-même dans les transports qu'il recevoit de la présence de l'Esprit de Dieu : (*a*) *L'Esprit du Seigneur a parlé par ma bouche, & ses discours se sont communiqués par ma langue.*

Après le regne de David, nous voyons que Dieu se manifesta à Salomon, pour l'interroger sur ce qu'il souhaitoit d'obtenir de sa bonté : (*b*) *Demandez-moi*, lui dit-il, *ce que vous souhaitez que je vous donne. Donnez moi*, répondit Salomon, *un cœur docile, afin que je puisse juger votre peuple, & discerner entre le bien & le mal.* Cette réponse, ajoute l'Ecriture, plut au Seigneur, qui approuva la demande que Salomon avoit faite. Après que ce Prince eut fait construire l'édifice de ce Temple magnifique, auquel il fit travailler avec tant de soin & de dépense pendant l'espace de sept ans & demi, il en fit la dédicace avec beaucoup de solemnité ; & après cette consécration, le Seigneur lui apparut, comme il avoit fait auparavant à Gabaon, pour l'assurer qu'il avoit exaucé sa priere, en sanctifiant la maison qui avoit été bâtie pour sa gloire. Le

(*a*) 2. *Reg.* XXIII. 2. = (*b*) 3. *Reg.* III. 5. 9. 10.

Seigneur lui renouvella dans cette occaſion, la promeſſe qu'il avoit faite autrefois à David, qu'il affermiroit pour toujours ſon trône ſur Iſraël, & qu'il ne manqueroit pas d'y avoir un homme de ſa race pour tenir le Sceptre dans Iſraël : (*a*) prophétie qu'on ne peut entendre que du Meſſie, & que l'on voit accomplie en lui.

Sur la fin du regne de Salomon, Dieu envoya un Prophete, nommé Ahias de Silo, vers Jéroboam, homme fort & puiſſant, pour lui annoncer que le Seigneur avoit réſolu de faire un partage dans le Royaume poſſédé juſqu'alors ſans diviſion par Saül, David, & Salomon même. Il arriva dans ce temps-là, dit l'Écriture, (*b*) que Jéroboam ſortant de Jéruſalem fut rencontré dans le chemin par le Prophete Ahias de Silo, qui étoit couvert d'un manteau tout neuf. Ils étoient ſeuls dans la campagne : alors Ahias prenant ſon manteau, le diviſa en douze morceaux, & parla enſuite à Jéroboam en ces termes : *Prenez pour vous dix des morceaux de ce manteau ; car voici ce que dit le Seigneur : Je diviſerai le Royaume que poſſede préſentement Salomon, & je vous en donnerai dix tribus : il ne lui en reſtera qu'une que je lui conſerverai en conſidération de David mon ſerviteur, & à cauſe de la Ville de Jéruſalem que j'ai choiſie d'entre toutes les tribus d'Iſraël. C'eſt ainſi que je punirai les infidélités de Salomon.* Cette prédiction ne pouvoit venir que de la part de Dieu, qui connoît non ſeulement ce qui doit arriver dans la ſuite des ſiecles, mais même les plus ſecretes penſées du cœur : car cette diviſion du Royaume de Salomon, partagé en deux états qui reconnoiſſoient des Rois différents, n'arriva que par une réſolution inſenſée que prit Roboam de ne vouloir point écouter les juſtes remontrances que lui fit le peuple. Celui qui prédit l'événement, connoiſſoit donc quelle ſeroit la diſpoſition du cœur de Roboam, qui s'endurcit & ſe roidit contre tout ce qu'on put lui repreſenter. Outre cela, il falloit qu'il eût la connoiſſance des penſées & des deſſeins que devoient avoir dans la ſuite les peuples, qui ſe ſentoient ſurchargés par tous les impôts & toutes les exactions qu'ils avoient eues à ſupporter ſous le regne de Salomon. Il falloit qu'il prévît qu'au milieu de ce ſoulevement général, la ſeule Tribu de Benjamin demeureroit attachée à la maiſon de Juda, à la famille de David.

VII. Révélations depuis le ſchiſme des dix tribus juſqu'aux grands Prophetes.

Jéroboam peu reconnoiſſant de ce que Dieu avoit fait pour lui, s'abandonna au culte des veaux d'or ; & voulant empêcher ſes nouveaux ſujets d'aller à Jéruſalem, pour y adorer dans le Temple, il fit mettre un veau d'or à Béthel & un autre à Dan : il fit publier hautement, qu'il ne falloit plus aller à Jéruſalem : *Iſraël, voilà vos dieux*, diſoit-il en parlant de ces veaux d'or : (*c*) *ce ſont eux qui vous ont tiré de l'Egypte.* Ce Roi impie établit de ſon chef un ſacerdoce profane, choiſiſſant d'entre ceux de la lie du peuple, des Prêtres qui n'étoient point de la tribu de

(*a*) 3. *Reg.* IX. 5. = (*b*) 3. *Reg.* XI. 29. *& ſeqq.* = (*c*) 3. *Reg.* XII. 28.

Lévi : il fit bâtir des autels sur les hauteurs ; & ayant ordonné que l'on célébrât une grande solemnité, il monta lui-même à l'autel pour y offrir de l'encens. Ce fut alors que parut un Prophete dont le nom nous est inconnu ; (c'étoit un homme de Dieu (*a*) qui vint de Juda ;) & étant arrivé à Béthel par l'ordre de Dieu, il s'écria, en s'adressant à l'autel : *Voici ce que dit le Seigneur : Il naîtra dans la maison de David un fils qui s'appellera Josias, & il immolera sur toi les Prêtres des hauts lieux qui t'encensent maintenant, & il brûlera sur toi les os de ces Prêtres profanes : & voici un signe qui fera connoître que c'est le Seigneur qui a parlé. Dès maintenant cet autel va être partagé en deux ; & la cendre qui est dessus, se répandra par terre.* Jéroboam choqué de ce discours, étendit la main, & ordonna en même temps qu'on se saisît du Prophete. Mais la main qu'il avoit étendue, se sécha sur le champ, & il ne put la retirer ni plier le bras : l'autel se fendit aussi ; & toute la cendre qui étoit dessus, se répandit en terre. Le Roi, sans être converti, fut touché, & convaincu que le Prophete étoit un homme envoyé de Dieu. C'est pourquoi il s'adressa à lui, pour l'engager à intercéder en sa faveur auprès du Seigneur, afin qu'il lui rendît l'usage de son bras. L'homme de Dieu fit sa priere, & aussi-tôt la main qui avoit été desséchée fut rétablie dans son premier état.

Tout est à remarquer dans cette admirable prédiction. Premiérement, elle regarde un événement qui ne s'accomplit que 350. ans depuis, lorsque le saint Roi Josias fit enlever les os des faux Prophetes, & les fit tirer de leurs sépulcres pour les faire brûler sur l'autel dans le dessein de le souiller, comme cela est marqué au IV. Livre des Rois. (*b*) Secondement, il faut observer le nom de ce pieux Roi, qui est désigné dès-lors si expressément. C'est ainsi que le Prophete Isaïe marqua par son nom (*c*) le grand Cyrus qui devoit donner ses ordres pour la délivrance des Juifs & pour le rétablissement du Temple. On peut remarquer en troisieme lieu dans cette prédiction adressée à l'autel profane de Jéroboam, la conduite que Dieu garde quelquefois pour donner de l'autorité à ses Prophetes, & pour leur concilier la croyance des peuples, lorsqu'ils annoncent des événements, dont on ne doit voir l'accomplissement que plusieurs siecles après ; il leur en fait prédire un autre dont l'exécution sera plus prochaine, afin que voyant la prophétie accomplie dans cet événement prochain, on n'ait aucune raison de douter de la certitude de l'autre événement, qui doit être regardée comme le principal objet de la prédiction. Jéroboam & ceux qui l'accompagnoient, virent la division qui se fit de l'autel partagé en deux ; ils purent remarquer les cendres répandues ; & par-là ils durent être convaincus, qu'il arriveroit un jour que l'autel de Béthel seroit souillé,

(*a*) 3. *Reg.* XIII. 1. & *seqq.* = (*b*) 4. *Reg.* XXIII. 16. = (*c*) *Isaï.* XLIV. 28. XLV. 1.

parce qu'un Roi descendant de David feroit brûler dessus les os des Prêtres profanes, qui y avoient offert des sacrifices, & brûlé de l'encens. Enfin il est à propos de considérer dans ce qui se passa à Béthel à l'occasion de l'autel profane, le miracle que Dieu fit par son Prophete, en rétablissant la main desséchée de Jéroboam, & la remettant en son premier état. Dieu vouloit encore par ce prodige autoriser la prédiction du Prophete. Les vrais miracles & les prophéties bien avérées & bien assurées sont des œuvres de la toute-puissance & de la science infinie de Dieu ; c'est à ces traits, qu'il a voulu qu'on reconnût son pouvoir infini & sa majesté adorable.

Dieu révéloit quelquefois ses volontés à ceux mêmes qui étoient coupables de quelques fautes, & quelquefois à des hommes coupables même de crimes. Nous avons un exemple de ces derniers dans la personne de Balaam ; ce Prophete si corrompu par son avarice, (*a*) & par la dépravation de son cœur, qui lui fit donner des conseils si détestables à Balac pour corrompre les Israélites. Pour ce qui regarde les premiers qui ne sont pas si abandonnés au mal, nous en voyons un exemple dans un vieux Prophete qui demeuroit à Béthel, lequel ayant appris qu'il étoit venu un Prophete de la terre de Juda, & étant informé de tout ce qu'il avoit prédit & fait contre l'autel, courut après lui lorsqu'il s'en retournoit, le trompa pour le faire revenir, lui fit transgresser les ordres exprès qu'il avoit reçus du Seigneur, en le faisant manger avec lui à Béthel ; & dans le temps même du repas, Dieu parla à ce Prophete séducteur, (*b*) pour lui découvrir le dessein qu'il avoit de faire périr celui qu'il avoit envoyé contre Jéroboam, & de le faire mourir, de maniere qu'il ne seroit pas mis après sa mort dans le tombeau de ses peres.

Dieu se fit encore connoître à Ahias de Silo, ce Prophete dont nous avons parlé, & lui ordonna de prédire à la femme de Jéroboam tout ce qui devoit arriver de fâcheux à ce Roi impie : (*c*) car Abia, fils de ce Prince, étant tombé malade, la mere de cet enfant fut consulter le Prophete : Dieu lui ordonna de dire à cette femme qui s'étoit déguisée, pour n'être pas reconnue, que l'enfant qui étoit tombé malade, mourroit de cette maladie ; que la maison de Jéroboam périroit entiérement ; & qu'à cause des péchés dont tout le Royaume s'étoit rendu coupable, Israël seroit dissipé, & comme arraché de cette terre, pour être transporté au-delà du fleuve, c'est-à-dire, au-delà de l'Euphrate, parce qu'à l'imitation de leur Roi, ils avoient élevé des bois profanes sur les hauteurs, ce qui avoit irrité le Seigneur. Cette menace contre les dix tribus fut exécutée lorsque Salmanasar, Roi d'Assyrie, prit Samarie, en la neuvieme année du regne d'Osée, Roi d'Israël, (*d*) ce qui

(*a*) 2. *Petr.* II. 15. *Jud.* II. = (*b*) 3. *Reg.* XIII 20. *& seqq.* = (*c*) 3. *Reg.* XIV. 2. *& seqq.* = (*d*) 4. *Reg.* XVII. 6.

revient à l'an 721. avant l'Ere Chrétienne Vulgaire ; & la parole de Dieu fut adreſſée à la femme de Jéroboam vers l'an 974 avant l'Ere Vulgaire. Ainſi la prédiction précéda l'événement de l'eſpace d'environ 250 ans.

Dans le temps dont nous parlons, vivoit dans le Royaume d'Iſraël un célebre Prophete, auquel Dieu ſe fit connoître, & lui découvrit ſes volontés. C'eſt le Prophete Elie, (*a*) qui devint ſi fameux par ſes prophéries, & par tous les prodiges qu'il fit du temps de l'impie Achab, Roi d'Iſraël. Son zele pour la gloire du Seigneur eſt comparé au feu, (*b*) & ſa parole à un flambeau qui éclaire. En parlant au nom du Seigneur, il ferma le ciel, & il en fit tomber le feu par trois fois. Il entendit ſur le mont Sina le jugement du Seigneur, & ſur le mont Horeb les arrêts de ſa vengeance : c'eſt ainſi que Dieu lui parla, & lui manifeſta ſes volontés.

Après qu'Elie eut été enlevé dans un tourbillon, ſon eſprit ſe repoſa ſur Eliſée, (*c*) qui étant animé du zele qu'il avoit reçu, n'eut jamais peur des Princes pendant ſa vie ; & nul n'a été plus puiſſant que lui. Son corps, après ſa mort même, a fait voir qu'il étoit un vrai Prophete ; puiſqu'un mort qui fut mis dans ſon tombeau, reſſuſcita auſſitôt. Dans l'Ecriture, il eſt dit expreſſément, (*d*) que la parole du Seigneur ſe trouvoit en lui. Le Seigneur lui communiquoit ſes lumieres, & lui donnoit le pouvoir de faire des prodiges & des miracles.

C'étoit auſſi à peu près dans le même temps, que vivoit dans le Royaume de Juda un Prophete, nommé Azarias, fils d'Oded. Nous n'avons de lui qu'une ſeule prédiction ; mais elle eſt très-remarquable. Nous la trouvons dans le ſeul endroit de l'Ecriture, où il ſoit parlé de ce Prophete. L'Eſprit de Dieu s'étant répandu ſur lui, dit le Texte ſacré, (*e*) il alla au devant du Roi Aſa, & lui dit : *Ecoutez-moi, Aſa, & vous tous qui êtes des tribus de Juda & de Benjamin : que le Seigneur ſoit avec vous, parce que vous avez été avec lui : ſi vous le cherchez, vous le trouverez ; mais ſi vous l'abandonnez, il vous abandonnera auſſi ; il ſe paſſera beaucoup de temps, pendant lequel Iſraël ſera ſans le vrai Dieu, ſans Prêtre, ſans Docteur, & ſans Loi. Mais après cela, lorſque dans leur affliction, ils reviendront au Seigneur le Dieu d'Iſrael, & qu'ils le chercheront, ils le trouveront. En ce temps-là, il n'y aura de paix, ni au dehors, ni au dedans. Mais la terreur ſera répandue par-tout parmi les habitants de la terre : les nations & les villes ſe ſouleveront les unes contre les autres, parce que Dieu répandra parmi elles le trouble & la déſolation.* Notre Seigneur Jeſus-Chriſt ayant fait l'application de cette prophétie, aux malheurs qui devoient arriver à Jéruſalem après ſa mort, (*f*) nous fait voir que c'eſt dans cette déſolation, que la prédiction a eu ſon accompliſſement : & tout le monde peut reconnoître qu'encore aujourd'hui

---

(*a*) 3. *Reg.* XVI. 1. = (*b*) *Eccli.* XLVIII. 1. *& ſeqq.* = (*c*) *Ibid.* ℣. 13. *& ſeqq.* = (*d*) 4. *Reg.* III. 12. = (*e*) 2. *Par.* XV. 1. *& ſeqq.* = (*f*) *Luc.* XXI. 10.

les Juifs sont dans cet état malheureux, où ils ne reconnoissent point Dieu, puisqu'ils refusent de reconnoître son Fils; ils sont sans Loi & sans Prêtre, puisque le Sacerdoce étant aboli, la Loi est aussi abrogée.

VIII. Révélations depuis les grands Prophetes jusqu'à J. C.

Ce fut du temps des Rois, que parurent plusieurs grands Prophetes. Outre ceux dont nous venons de parler, tout le monde sait qu'Isaïe prophétisa du temps d'Ozias, de Joathan, d'Achaz & d'Ezéchias. Le Prophete Osée vivoit & enseignoit sous le regne de Jéroboam II. Roi d'Israël, (*a*) contemporain d'Ozias Roi de Juda. Amos prophétisa aussi sous les mêmes Princes : il marque le temps auquel il eut les visions des choses qu'il prédisoit ; & il dit (*b*) que cela arriva *deux ans avant le tremblement de terre* qui se fit sentir, selon l'opinion des anciens Juifs, la 25^e^. année du regne d'Ozias, ce qui répond à l'an 785 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Michée prophétisa sous les (*c*) regnes de Joathan, Achaz & Ezéchias. Ceux-là précéderent la ruine du Royaume d'Israël, & annoncerent particuliérement cette révolution : & jusqu'au temps de la captivité de Babylone, Dieu ne cessa point de susciter des Prophetes à qui il découvrit les desseins qu'il avoit formés sur Jérusalem, & sur le Royaume de Juda, pour punir la malice de ses habitants. On consultoit ces Prophetes sur toutes les choses considérables : ils ne répondoient que selon les lumieres qu'ils recevoient de Dieu même. On voit, dans Isaïe & dans Jérémie, des prédictions vérifiées par les événements ; on y trouve des exhortations touchantes, des menaces contre les Princes & contre les peuples, des consolations pour ceux qui souffroient avec les sentiments de la foi & de la patience.

Ezéchiel & Daniel ont prophétisé pendant la captivité : le retour des Juifs dans leur terre & le rétablissement du Temple sont bien marqués dans leurs prophéties : il y a dans Daniel des prédictions sublimes touchant la manifestation & le regne du Messie ; prédictions pleinement vérifiées en Jesus-Christ, & qui ne conviennent qu'à lui : il y en a qui s'étendent jusqu'à la fin des temps.

Après la captivité, Dieu suscita encore des Prophetes. Aggée parla aux Juifs de la part du Seigneur, & leur prédit l'avénement du Messie, en leur annonçant *que le Desiré de toutes les nations viendroit*, & *que le Seigneur rempliroit de sa gloire le Temple que l'on rebâtissoit alors* ; de telle sorte *que l'honneur que cet édifice recevroit dans ce temps-là, feroit qu'il surpasseroit en gloire le premier édifice* qui fut détruit & brûlé par les Chaldéens. Le Prophete Zacharie prophétisa aussi après la captivité, & entre plusieurs de ses prophéties qui regardent le Messie, on en trouve une que Notre Seigneur Jesus-Christ a citée lui-même, lorsqu'il a dit qu'il étoit écrit de lui : (*d*) *Je frapperai le Pasteur, & les brebis seront dispersées.*

(*a*) *Os.* 1. 1. = (*b*) *Amos*, 1. 1. = (*c*) *Mich.* 1. 1. = (*d*) *Zach.* XIII. 7. *Matth.* XXVI. 31.

Le Prophete Malachie a prophétiſé auſſi depuis la captivité ; & l'on trouve dans ſa prophétie, des preuves que les Prêtres ſacrifioient déjà dans le Temple qu'on avoit commencé de rebâtir depuis le retour de Babylone ; puiſqu'il reprend les Prêtres de ce qu'ils offroient ſur l'autel un pain ſouillé, qui n'auroit pas dû être préſenté devant le Seigneur. C'eſt pourquoi le Prophete leur déclare de ſa part, qu'il n'aura point pour agréables leurs ſacrifices, & qu'il ne recevra point les offrandes de leurs mains, *parce que déſormais depuis le lever du Soleil juſqu'à ſon couchant, le nom du Seigneur ſera grand parmi les nations ; & que dans tous lieux on ſacrifiera & on offrira à ſon ſaint nom une offrande pure :* ce qui marque deux choſes qui ſont propres au regne de Jeſus-Chriſt ; ſavoir, la converſion des Gentils, & l'oblation du ſacrifice de nos autels. Le Prophete Malachie finit ſa prophétie par une exhortation qui donne à entendre, qu'après lui on ne devoit plus s'attendre à trouver une ſuite de la ſucceſſion ordinaire des Prophetes. *Souvenez-vous*, dit le Seigneur par ſa bouche, (*a*) ſouvenez-vous *de la loi de Moyſe mon ſerviteur, que je lui ai donnée ſur le mont Horeb, afin qu'il portât à tout Iſraël mes préceptes & mes ordonnances. Je vous enverrai le Prophete Elie avant que le grand & terrible jour du Seigneur arrive.* Il annonce la venue d'Elie, & en même temps celle de Jean-Baptiſte qui devoit venir dans l'eſprit & dans la vertu de ce Prophete pour préparer les voies au divin Sauveur. Pour y réuſſir, il faut, dit le Prophete, que vous vous ſouveniez de la Loi de Moyſe, de cette Loi qui lui fut donnée ſur le mont Horeb pour tout Iſraël.

Telle a été la ſucceſſion conſtante des Prophetes, c'eſt-à-dire, des hommes ſuſcités de Dieu, pour annoncer au peuple Juif ſes ordres & ſes volontés. Depuis les derniers dont nous venons de parler, on n'en a point vu de remarquable juſqu'à Jeſus-Chriſt. La Loi & les prophéties ne laiſſerent pas de préparer les hommes à ſon avénement juſqu'à ſaint Jean-Baptiſte. Celui-ci Prophete, & plus que Prophete, montra le divin Sauveur, & le fit connoître comme préſent, à ceux qui voulurent écouter ſa voix qui crioit dans le déſert, pour exciter par ſes prédications tout le monde à la pénitence, afin que par ce moyen on préparât les voies à Jeſus-Chriſt envoyé pour révéler aux hommes les grands myſteres qui avoient été prédits, mais qui étoient encore obſcurs & voilés pour les Anges mêmes, (*b*) ſelon ſaint Paul. C'eſt le temps de l'Evangile, que nous pouvons regarder comme le temps de la grande & importante manifeſtation. Avant cette heureuſe révélation, toutes les autres qui avoient précédé, étoient enveloppées de tant de figures, que dans le temps même qu'elles portoient le caractere de la Divinité, on ſentoit qu'elles n'avoient point la plénitude & la perfection qu'elles

(*a*) *Malach.* IV. 4. 5. = (*b*) 1. *Tim.* III. 16.

attendoient de Jesus-Christ? Aussi l'Apôtre saint Paul dit (*a*) que *Dieu a parlé en diverses occasions & en différentes manieres dans les Prophetes*, mais que *dans le dernier temps il a parlé* d'une maniere plus ouverte *par son fils* bien-aimé, *qu'il a fait héritier de toutes choses, & par qui il a créé les siecles*, c'est-à-dire, le monde.

IX. Certitude & nécessité de la révélation.

Ce que nous avons dit jusqu'à présent, est une preuve entiere de la révélation, tirée des faits par une succession non interrompue, & un très-grand nombre de témoins, qu'on ne peut supposer avoir été de complot, pour tromper ceux à qui ils étoient chargés de faire connoître les volontés du Seigneur. Nous remontons jusqu'à Noé, à qui Dieu se fit connoître, & qui eut plusieurs révélations par lesquelles il fut ce que Dieu demandoit de lui. Nous trouvons ensuite Abraham, l'un de ses descendants, à qui le Seigneur se manifesta dans plusieurs occasions : il accorda la même grace à Isaac, ensuite à Jacob ; Joseph fils de celui-ci étoit doué du don de prophétie. Depuis Moyse nous avons un ordre bien suivi de Prophetes & de personnages inspirés ; & cela nous conduit jusqu'après la captivité de Babylone, pendant l'espace de plus de deux mille ans à compter depuis Noé. Or qui pourra, je ne dis pas croire, mais seulement soupçonner, que l'illusion & la séduction ait duré si long temps, sans que personne s'en soit apperçu, & ait témoigné le moindre doute ? On a vu des révoltes des Juifs contre leurs chefs : on sait combien Moyse eut à souffrir dans le désert, pendant qu'il conduisoit ce peuple toujours prêt à le contrarier, & porté à la désobéissance : a-t-on jamais traité ce sage Chef du peuple comme un séducteur ? D'ailleurs il a autorisé ce qu'il disoit & ce qu'il annonçoit de la part de Dieu, par des miracles & des prodiges : les a-t-on jamais révoqués en doute ? Nous pouvons en dire autant du plus grand nombre de ceux à qui Dieu s'est fait connoître, & du ministere desquels il s'est servi pour manifester ses volontés. Peut-on penser que l'illusion ait duré si long-temps, & d'une maniere si constante ? Les Prophetes & les hommes inspirés avoient-ils les armes en main ; & exerçoient-ils des cruautés, pour obliger tout le monde de croire aux révélations qu'ils assuroient avoir reçus de Dieu ? Au contraire ils étoient souvent très-foibles, & dénués de tous les secours de la puissance humaine. Elie étoit recherché, parce qu'on vouloit le faire mourir. Isaïe fut mis à mort par les ordres du Roi Manassé. Jérémie fut jetté dans une fosse profonde, où il n'y avoit qu'une boue infecte. Cela diminuoit-il leur courage ? N'en étoient-ils pas au contraire plus fermes & plus courageux pour annoncer les vérités que Dieu les avoit chargés de faire connoître aux Rois & aux peuples ? Après cela on ne peut douter que le fait de la révélation ne soit une chose aussi claire qu'une démonstration.

(*a*) *Hebr.* 1. 1. & 2.

Mais

Mais pour venir à la queſtion de droit ; ſavoir, s'il étoit néceſſaire qu'il y eût une révélation, nous pouvons aſſurer qu'il n'y a qu'à faire attention ſur la foibleſſe de nos lumieres, ſur la difficulté de découvrir les vérités qui ſervent de fondement à la religion, ſur la bonté & la ſageſſe de Dieu ; enfin ſur le conſentement unanime de ceux qui ont voulu établir un culte de religion, & de donner des loix aux peuples, pour être convaincu que ſans la révélation, on ne peut bien connoître ce qui eſt néceſſaire pour ſe déterminer à une Religion qui ait des caracteres de vérité propres à fixer les incertitudes de l'eſprit humain, qui eſt toujours flottant s'il n'eſt ſoutenu & affermi par la ſouveraine raiſon. Louons donc la ſageſſe de Dieu, & béniſſons ſa bonté & ſa miſéricorde, de ce qu'il a bien voulu, pour nous fixer & nous attacher à une Religion vraie & ſolide, ſe manifeſter aux hommes inſpirés, & leur faire connoître ſes volontés, afin que nous puiſſions nous y conformer.

La révélation étant établie par toutes ces preuves, il faut préſentement venir à l'inſpiration accordée à ceux qui ont mis par écrit ce que Dieu a bien voulu leur révéler à eux-mêmes ou aux autres. C'eſt cette inſpiration qui donne aux Ecritures ſaintes toute l'autorité qu'elles ont : & c'eſt pourquoi S. Pierre, pour montrer la dignité & l'excellence des Livres Saints, dit : (*a*) *Ce n'a point été par la volonté des hommes, que les prophéties nous ont été anciennement apportées ; mais ç'a été par le mouvement du Saint-Eſprit, que les ſaints hommes de Dieu ont parlé.* C'eſt préſentement ce qui nous reſte à traiter.

II. PARTIE.

Vérité & étendue de l'inſpiration des Livres Saints.

I. Maniere dont les Livres Saints peuvent avoir été inſpirés.

IL y a trois choſes à diſtinguer relativement à la maniere dont les Livres Saints peuvent avoir été inſpirés : 1°. *l'inſpiration* proprement dite ; 2°. *l'aſſiſtance* ou ſecours ſpécial & particulier ; 3°. ce qu'on appelle *le mouvement pieux*, qui vient d'en-haut, & qui excite l'Ecrivain à écrire, & lui donne la penſée & la volonté de ne point ſe tromper de deſſein prémédité, ſans être aſſuré d'une protection particuliere, qui le préſerve de toute erreur.

L'*inſpiration* proprement dite eſt un mouvement par lequel Dieu donne à un Auteur la volonté d'écrire, & le conduit de telle maniere, lorſqu'il écrit, qu'il lui fournit au moins les penſées, ou même les paroles, & le préſerve de tout danger de s'écarter de la vérité, ſoit dans le ſens ſoit dans les expreſſions.

(*a*) 2. *Petr.* 1. 21.

L'*assistance* suppose une détermination de prononcer sur quelque point de doctrine déjà révélé ; & on peut la définir une direction & un secours de Dieu, par lequel celui qui prononce sur quelques vérités de la Religion, ne peut s'égarer & se tromper dans sa décision. C'est ce secours que nous reconnoissons avoir été promis à toute l'Eglise, & qui la rend infaillible, lorsqu'elle décide dans les Conciles généraux, ou que sans être assemblée, elle donne son consentement à ce qui a été décidé par le saint Siege, ou dans quelque Concile particulier ; ce qui fait que les décisions de certains Conciles provinciaux ont force de loix & de définitions, comme si les points avoient été décidés dans des Conciles généraux ; & c'est ce qui est arrivé, par exemple, aux décisions du second Concile d'Orange touchant la doctrine de la grace.

Le *pieux mouvement*, comme nous l'avons défini, ne paroît rien avoir qui ne soit l'effet des graces que Dieu accorde ordinairement à ceux qui entreprennent d'écrire ou de composer quelque chose pour la gloire de Dieu, l'édification de l'Eglise, & l'utilité des Fideles ; & cette pieuse disposition ne rend point infaillibles ceux qui travaillent pour cette fin. Nous pouvons citer pour exemple le pieux Auteur du Livre de l'Imitation de Jesus-Christ. Il n'a rien eu que de pur dans l'intention ; il s'est proposé de donner des regles d'une piété solide ; il a eu dessein d'inspirer les sentiments d'une dévotion véritable, qui ne fût ni fardée ni affectée : il est à présumer qu'il ne s'est point écarté de la vérité dans aucune de ses maximes. C'étoit un mouvement de piété qui l'a porté à écrire ; il a fait ses efforts pour ne point s'écarter de la vérité, ni des regles de la vraie & solide piété : mais il n'a pas pour cela été infaillible ; il n'a eu aucune promesse d'un secours qui le mît à l'abri de toute erreur & de toute surprise : ainsi, absolument parlant, il a pu se tromper.

Delà il est aisé de conclure, que ce qu'on appelle *pieux mouvement*, ne suffit pas à un Ecrivain, afin que ce qu'il compose passe pour un Ecrit sacré, parce que pour cela il est nécessaire d'avoir une assurance que l'Auteur n'a pu être trompé ni surpris. De plus il faut que nous soyons assurés que ce que nous lisons dans un Livre regardé comme sacré, n'est point la parole des hommes, mais *la parole de Dieu*, & que nous soyons dans la disposition où étoient les Thessaloniciens, à qui l'Apôtre saint Paul disoit : (*a*) *Nous rendons à Dieu de continuelles actions de graces, de ce qu'ayant entendu la parole de Dieu que nous vous prêchions, vous l'avez reçue non comme la parole des hommes, mais comme étant, ainsi qu'elle l'est véritablement, la parole de Dieu, qui agit efficacement en vous qui êtes fideles.* C'est ainsi qu'en lisant l'Ecriture, nous devons la regarder, non comme la parole des hommes, mais comme étant,

(*a*) 1. *Thess.* II. 13.

ainſi qu'elle l'eſt véritablement, *la parole de Dieu* : ce qui ne lui conviendroit point, ſi l'Auteur ſacré n'avoit eu préciſément que cette bonne diſpoſition que l'on appelle *pieux mouvement*.

Pour ce qui regarde *l'aſſiſtance particuliere*, qui empêche celui qu'elle conduit, de tomber dans l'erreur, il faut avouer qu'elle ſuffit pour attirer nos reſpects, & qu'elle demande notre ſoumiſſion entiere : en effet nous ne pouvons refuſer notre ſoumiſſion aux déciſions des Conciles aſſemblés, & au conſentement des premiers Paſteurs, leſquels ſont conduits par cette aſſiſtance, lorſqu'ils ſe réuniſſent pour quelque point de doctrine, ou pour l'acceptation libre & unanime d'une déciſion ſolemnelle. Mais cette aſſiſtance qui empêche de tomber dans l'erreur, & qui rend la déciſion infaillible, ſuffit-elle pour que l'on puiſſe dire que ce qui eſt décidé eſt véritablement *la parole de Dieu* & l'Ecriture ſainte n'eſt-elle pas dans un degré d'autorité & d'excellence au deſſus de toutes les définitions des Conciles ? Il eſt vrai que ſaint Grégoire dit qu'il reçoit les quatre premiers Conciles généraux, comme les quatre Evangiles : mais cela ne regarde que la ſoumiſſion qui de notre côté eſt égale, quoique les choſes auxquelles on ſe ſoumet, ſoient dans des degrés d'excellence de différentes eſpeces : lorſque l'une & l'autre autorité eſt infaillible, tout eſt entier & égal de la part de notre ſoumiſſion : mais il demeure toujours pour conſtant que l'autorité des divines Ecritures eſt ſupérieure à celle des déciſions que prononcent des Conciles. Il faut donc reconnoître dans les divines Ecritures quelque choſe qui ſoit au deſſus de l'aſſiſtance ſpéciale, & par conſéquent admettre *l'inſpiration*, par laquelle Dieu imprime un ſouffle divin, qui détermine l'Auteur ſacré à écrire, & le conduit de telle maniere, que non ſeulement il ne peut tomber dans la moindre erreur ou la plus légere ſurpriſe, mais que tout ce qu'il dit eſt *la pure parole de Dieu*.

Lorſque nous employons ici cette expreſſion de *ſouffle divin*, nous ne faiſons qu'exprimer la force du terme dont ſaint Paul ſe ſert dans l'Original Grec, pour marquer la maniere dont les Auteurs ſacrés ſont inſpirés. *Toute Ecriture divinement inſpirée*, dit l'Apôtre (*a*), (en Grec, Θεόπνευστος, *communiquée par le ſouffle divin*,) *eſt utile pour enſeigner*. Il avoit parlé auparavant des Livres de l'Ancien Teſtament, dans la lecture deſquels Timothée avoit été inſtruit : & c'eſt de tous ſans exception, qu'il prononce que toute l'Ecriture eſt *divinement inſpirée*.

L'Apôtre ſaint Pierre, dans l'endroit que nous avons rapporté un peu auparavant, (*b*) n'uſe pas de la même expreſſion que ſaint Paul ; mais il en emploie une qui eſt équivalente : il dit que les ſaints Prophetes, Auteurs des Livres ſacrés, ont été en quelque maniere *pouſſés*

(*a*) 2. *Tim.* III. 16. Le Grec porte: *Toute Ecriture eſt divinement inſpirée, & utile pour enſeigner.* = (*b*) 2. *Petr.* I. 21.

par le Saint-Esprit, qui les a déterminés à écrire : Φερόμενοι, *acti*, *impulsi* ; ce qui marque assez qu'ils ont reçu d'en-haut l'impression & le mouvement qui les a portés à écrire. Or il est certain que ce mouvement & cette impression sont quelque chose de plus fort que l'assistance & la direction.

II. Distinction entre la révélation & l'inspiration.

Cela supposé, on ne conçoit pas comment des Théologiens ont pu avancer, que toute l'Ecriture n'est point inspirée ; & qu'il y en a une grande partie qui n'a été écrite que par la simple assistance du Saint-Esprit, qui a été accordée aux Ecrivains sacrés pour les préserver de toute erreur. S'ils avoient voulu dire seulement, comme il paroît que quelques-uns l'ont entendu, que plusieurs Ecrivains sacrés n'ont pas eu besoin de *révélation*, il n'y auroit rien à reprendre dans leur sentiment, puisque les Evangélistes, témoins des actions de notre Seigneur, n'ont eu besoin pour en écrire l'histoire, que du secours de l'inspiration ; & saint Luc, dans le commencement de son Evangile, fait assez connoître qu'il n'a pas besoin d'une *révélation*, par laquelle il eût connoissance des faits qu'il avoit recherchés, & dont la vérité lui étoit bien connue d'ailleurs. Ainsi dans ces occasions où l'on suppose l'Ecrivain sacré bien instruit, la révélation devient inutile : mais il ne faut pas dire pour cela, qu'il n'est pas nécessaire pour lors d'admettre *l'inspiration*, comme il semble que quelques Théologiens Catholiques ont voulu le soutenir, en avançant cette proposition : (*a*) *Il n'est pas nécessaire que toutes les vérités & sentences des Livres saints aient été inspirées immédiatement à celui qui les a écrites.* La proposition auroit été moins téméraire, s'il ne s'agissoit que des faits ou des circonstances des Histoires, que l'on sait par des voies assurées ; mais comment pourroit-on refuser *l'inspiration* aux Ecrivains sacrés pour toutes les vérités & les sentences des Livres saints ? Cela est fort opposé au sentiment des Peres, comme nous le verrons bientôt.

Une autre proposition avancée par les mêmes Théologiens, paroît encore plus hardie & plus dangereuse : *Un Livre*, disent-ils, (*b*) *tel que peut être, par exemple, le second des Maccabées, écrit par une industrie humaine, & sans l'assistance du Saint-Esprit, devient Ecriture sainte, si le Saint-Esprit témoigne ensuite qu'il ne contient rien de faux.* Voilà des suppositions qui choquent le sentiment commun, & qui réduisent l'autorité toute divine des Ecritures saintes à bien peu de chose.

Il faut avouer qu'il y a parmi les Théologiens qui ont reconnu la nécessité & la vérité de l'inspiration, une différence de sentiment touchant l'application que l'on doit faire de l'inspiration à ce qui est renfermé dans l'Ecriture sainte : car ces divins Livres, comme tous les autres, sont composés de deux choses, savoir le sens & les expres-

(*a*) *Censur. Lovan. an.* 1588. = (*b*) *Vide eamd. Censur.*

sions. Que je lise l'Ecriture dans le Texte Original, que je la lise dans une Version bien faite & exacte, j'y trouve toujours le même sens ; mais les expressions sont différentes. Dans les choses que deux ou trois Evangélistes rapportent, on trouve le même sens ; mais les termes ne sont pas les mêmes.

La plûpart des anciens Théologiens ont pensé que le Saint-Esprit avoit tellement conduit & inspiré les Auteurs sacrés, qu'il n'y avoit pas la moindre chose dans leurs Ecrits, soit pour le sens & le fond des vérités, soit même pour les expressions, qui n'eût été inspiré. C'étoit le sentiment de la Faculté de Théologie de Louvain vers la fin du seizieme siecle ; & il a été vigoureusement défendu par les Théologiens les plus célebres de cette Ecole, & sur-tout par le docte Estius dans son Commentaire sur la seconde Epître de saint Paul à Timothée. (*a*) On peut voir la même chose dans le Commentaire de Fromond sur la seconde Epître de saint Pierre. (*b*) Plusieurs depuis ont prétendu qu'il est inutile pour établir la vérité & l'infaillibilité des choses contenues dans les Livres Saints, de recourir à une inspiration qui s'étende jusqu'aux expressions : il suffit, disent-ils, que les pensées soient inspirées, & il n'est pas nécessaire que les termes le soient aussi. Il est vrai que pour établir l'infaillibilité & la certitude des choses contenues dans les Ecritures, il n'est pas nécessaire que les expressions soient inspirées, puisque les décisions de l'Eglise sont certaines & infaillibles, sans que les termes qui les forment soient inspirés. Mais on pourroit dire, que cette inspiration des expressions est nécessaire, afin que l'on puisse dire de l'Ecriture, que c'est la parole de Dieu, les oracles de Dieu, *Eloquia Dei*, τὰ λόγια τοῦ Θεοῦ, comme dit l'Apôtre. (*c*) C'est ce que nous examinerons dans la suite, après avoir établi la vérité de l'inspiration par l'autorité de l'Ecriture & de la Tradition.

III. Vérité de l'inspiration prouvée par l'autorité même de l'Ecriture.

Nous trouvons dans l'Ecriture plusieurs endroits, où il est marqué que ce qui est contenu dans les Livres saints est *la parole de Dieu*, & que ce que les Prophetes annonçoient, leur avoit été communiqué pour le communiquer aux autres, comme étant la parole de Dieu. Nous avons vu de quelle maniere Isaïe commence ses prophéties : *Cieux écoutez ; (d) terre, prête l'oreille ; parce que c'est l'Etre Suprême qui parle.* Dieu dit à Jérémie : *Voilà que je mets ma parole dans votre bouche.* (*e*) Combien de fois ne trouve-t-on pas dans ce même Prophete, comme dans plusieurs autres, ces expressions : (*f*) *La parole du Seigneur m'a été adressée ;* & c'est cette parole qu'ils adressoient ensuite au peuple, selon l'ordre de Dieu : (*g*) *Parlez-leur, & ne manquez pas de leur dire tout ce que je vous ordonne.* Ainsi en méprisant ce que les Prophetes leur

(*a*) *Est. in* 2. *Tim.* III. 16. = (*b*) *From. in* 2. *Petr.* I. 21. = (*c*) *Rom.* III. 2. = (*d*) *Isai.* I. 1. = (*e*) *Jerem.* I. 9. = (*f*) *Jerem.* I. 4. 11. & II. 1. & *alibi passim.* = (*g*) *Jerem.* I. 17.

disoient de la part de Dieu, ils mépriſoient Dieu même : & c'eſt dans ce ſens, que notre Seigneur Jeſus-Chriſt diſoit à ſes Apôtres : (*a*) *Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous mépriſe, me mépriſe ; & celui qui me mépriſe, mépriſe celui qui m'a envoyé.* Dans d'autres endroits, ce divin Sauveur promet à ſes Apôtres de leur donner *une bouche & une ſageſſe à laquelle tous leurs ennemis ne pourront réſiſter :* il les avertit de plus, que lorſqu'ils paroîtront devant les Tribunaux des Puiſſances, pour rendre compte de leur doctrine, ils ne doivent point ſe mettre en peine de ce qu'ils auront à répondre, parce qu'ils n'auront pas beſoin de parler eux-mêmes : *Ce ſera*, dit notre Seigneur, (*b*) *l'Eſprit de mon Pere qui parlera en vous.* C'eſt ſur ce principe, que les premiers Chrétiens recevoient avec une entiere ſoumiſſion tout ce que les Apôtres leur enſeignoient ; & ils regardoient toutes leurs inſtructions *comme la parole de Dieu* même. Or ſi l'on ſuppoſe comme une choſe dont effectivement on ne peut douter, que les Apôtres étoient conduits, dirigés & inſpirés d'une maniere toute divine, pour prêcher la doctrine de Jeſus-Chriſt, combien plus de raiſon n'a-t-on pas d'être perſuadé qu'ils étoient divinement conduits, dirigés & inſpirés lorſqu'ils ont mis par écrit ce qu'ils avoient prêché, afin de le tranſmettre à ceux qui devoient leur ſuccéder dans le miniſtere apoſtolique, & généralement à tous ceux qui devoient croire en Jeſus-Chriſt dans toute la ſuite des ſiecles ? Car enfin les Ecrits des Apôtres devoient être comme une prédication perpétuelle, & continuée dans tous les ſiecles juſqu'au ſecond avénement de Jeſus-Chriſt : nous devons les regarder comme des monuments toujours ſubſiſtants de la doctrine de Jeſus-Chriſt qui continue de nous parler & de nous inſtruire dans ces Livres tout divins.

En ſecond lieu, l'Ecriture ſainte nous aſſure en plus d'un endroit, que l'Eſprit du Seigneur a parlé par la bouche des Auteurs des Livres ſacrés. *L'Eſprit du Seigneur*, diſoit David, (*c*) *a parlé par ma bouche, & ſes diſcours ſe ſont communiqués par ma langue.* Saint Pierre, dans le premier diſcours qu'il fit aux Fideles, après l'Aſcenſion de notre Seigneur, reconnoît que c'eſt l'Eſprit ſaint qui a parlé par la bouche de David. *Il faut*, dit cet Apôtre, (*d*) *que ce que le Saint-Eſprit a prédit dans l'Ecriture par la bouche de David, ſoit accompli.* Et notre Seigneur en rapportant un paſſage tiré du Pſaume CIX. dit (*e*) que David inſpiré & éclairé *par l'Eſprit* de Dieu a appellé le Meſſie *ſon Seigneur.* L'Eſprit de Dieu enleva Ezéchiel, & l'ayant tranſporté juſqu'à la porte orientale de la maiſon du Seigneur, il lui dit : Prophétiſez. *En même temps l'Eſprit du Seigneur me ſaiſit*, dit le Prophete, (*f*) *& me dit : Parlez, voici ce que dit le Seigneur.* L'Eſprit du Seigneur lui dicte les paroles que ſa bou-

(*a*) *Luc.* x. 16. = (*b*) *Matth.* x. 20. = (*c*) 2. *Reg.* xxiii. 2. = (*d*) *Act.* i. 16. (*e*) *Matth.* xxii. 43. = (*f*) *Ezech.* xi. 1. *& ſeqq.*

che prononce. Ce que nous avons rapporté auparavant de S. Paul, qui dit que toute Ecriture *divinement inſpirée* (*a*) eſt utile pour enſeigner ; & ce que nous trouvons dans ſaint Pierre, que les ſaints hommes choiſis de Dieu ont parlé étant *pouſſés* & conduits *par le Saint-Eſprit*, (*b*) prouve la même vérité, & fait voir que les Prophetes & les Ecrivains ſacrés n'ont été que comme les inſtruments dont l'eſprit de Dieu s'eſt ſervi pour dire & écrire ce qui leur étoit inſpiré. C'eſt en ce ſens, que quelques Peres ont entendu ces paroles de David : (*c*) *Ma langue eſt la plume d'un Ecrivain qui écrit vîte.* Sans cette inſpiration, on ne peut point concevoir comment l'Ecriture ſainte ſeroit appellée la parole de Dieu, (*d*) *Eloquia Dei.* Entre toutes les choſes écrites, même les plus reſpectables, cette dénomination ne convient qu'à elle : quelque reſpectables que ſoient les définitions des Conciles infaillibles dans leurs déciſions, on ne peut leur donner le nom de *parole de Dieu* ; cela ne convient qu'aux Livres divinement inſpirés. De toutes ces autorités tirées des Livres ſaints, auxquelles on pourroit encore en ajouter pluſieurs autres, où l'Ecriture eſt toujours appellée parole de Dieu : *Factus eſt ſermo Domini ; Factum eſt verbum Domini*, &c. on conclut avec raiſon que tout ce qui eſt renfermé dans les divines Ecritures, a été inſpiré & dicté par le Saint-Eſprit.

IV. Vérité de l'inſpiration prouvée par le témoignage de la Tradition.

Les Peres de l'Egliſe ont enſeigné la même doctrine en termes exprès. Liſez, dit le Pape S. Clément dans ſon Epître aux Corinthiens, liſez les Ecritures ſaintes, qui ſont les oracles du Saint-Eſprit ; & ſoyez bien perſuadés qu'elles ne contiennent rien d'injuſte, de fabuleux, ou de faux. S. Juſtin, dans ſon Apologie adreſſée aux Empereurs, dit qu'il ne faut pas attribuer aux Prophetes inſpirés & animés par le Saint-Eſprit, ce qu'ils diſent ; mais qu'il faut le rapporter au Verbe de Dieu qui les inſpire. Et dans ſon Dialogue contre Tryphon, il ſoutient la vérité des ſaintes Ecritures, dans leſquelles, dit-il, il ne peut ſe trouver ni la moindre fauſſeté, ni aucune contradiction. L'Auteur de l'Exhortation aux Gentils, que nous joignons à ſaint Juſtin, parce que pluſieurs Critiques lui attribuent cet Ouvrage avec aſſez de vraiſemblance : cet Auteur, dis-je, enſeigne que les Ecrivains ſacrés n'ont pas eu beſoin d'art pour compoſer, & qu'ils n'ont point écrit dans un eſprit de diſſenſion & d'animoſité, parce qu'ils n'ont eu beſoin que de ſe purifier, pour recevoir l'opération du Saint-Eſprit, qui deſcendant du ciel comme un archet tout divin, s'eſt ſervi des hommes qu'il avoit choiſis pour cela, comme d'un inſtrument de muſique, afin de nous révéler la connoiſſance des choſes céleſtes & divines. La comparaiſon eſt très-forte, & exprime d'une maniere très-énergique la force de l'opération du Saint-Eſprit dans ceux qui ſont inſpirés, pour

(*a*) 2. *Tim.* III. 16. = (*b*) 2. *Petr.* I. 21. = (*c*) *Pſ.* XLIV. 2. = (*d*) *Rom.* III. 2.

leur faire écrire les choſes que Dieu veut bien nous révéler. Ils deviennent les organes dont Dieu ſe ſert pour parler aux hommes.

Saint Irénée, dans ſon Traité contre les Héréſies, (*a*) ſoutient que nous ſommes obligés de ſoumettre notre eſprit à tout ce qui eſt dans les Livres ſaints, parce que l'Ecriture ſainte eſt parfaite, étant dictée par le Verbe de Dieu & par ſon Eſprit. Si elle eſt dictée, elle eſt par conſéquent inſpirée. Ailleurs il dit (*b*) que dans les Livres de Moyſe, c'eſt Moyſe qui écrit; mais que c'eſt Jeſus-Chriſt qui parle. *Moſis litteræ, verba ſunt Chriſti.* Athénagore, célebre Apologiſte de la Religion Chrétienne, dans ſon Traité intitulé: *Légation adreſſée aux Empereurs M. Auréle, Antonin & Auréle Commode*, auxquels il donne la qualité de *Philoſophes*, dit que les Prêtres & les Sages du Paganiſme avoient fait quelques efforts pour chercher la vérité, & avoient cru pouvoir la trouver par leurs propres forces, ayant ainſi eu trop de confiance dans leur eſprit & dans leur induſtrie; mais qu'ils n'avoient pu parvenir à la connoiſſance de celui dont la force & la puiſſance ſont infinies, parce qu'ils ne s'étoient point adreſſés à Dieu même, duquel ils devoient attendre qu'il leur communiquât les lumieres néceſſaires. C'eſt pourquoi, ajoute-t-il, ils ſe ſont trompés en parlant de Dieu, de la matiere & du monde: mais pour ce qui nous regarde, dit Athénagore, nous avons pour témoins de nos ſentiments & de notre foi, les Prophetes qui étant conduits & éclairés par le Saint-Eſprit ont parlé de Dieu & des choſes divines. Nous nous en rapportons, ô Empereurs, à votre jugement & à la piété que vous avez envers la Divinité, en quoi vous excellez par-deſſus tous les autres: eſt-il juſte & digne de la raiſon dont l'homme eſt doué, de vouloir décider par des raiſons toutes humaines, d'une foi & d'une religion appuyées ſur l'autorité de l'eſprit divin, qui a conduit & donné le mouvement aux Prophetes, en ſe ſervant de leurs bouches, comme on ſe ſert des inſtruments? Voilà une comparaiſon qui revient à celle dont s'eſt ſervi l'Auteur de l'Exhortation aux nations.

Tertullien écrivant contre un Hérétique nommé Hermogenes, qui prétendoit que Dieu dans la création s'étoit ſervi d'une matiere qui exiſtoit auparavant, le réfute par des textes de l'Ecriture tirés du Livre de la Geneſe; & avant de les rapporter, voici comme il en établit l'autorité: Le Saint-Eſprit, dit-il, (*c*) a tellement conduit l'ordre de ſon Ecriture, *Scripturæ ſuæ*, qu'en même temps qu'il dit ce qui a été fait, il marque auſſi de quelle choſe, & d'où il a été produit. Cette expreſſion eſt remarquable, *l'Ecriture du Saint-Eſprit:* ce n'eſt donc pas tant la compoſition ou l'Ecriture de Moyſe, que celle du Saint-Eſprit: peut-on marquer d'une maniere plus expreſſe l'inſpiration des

(*a*) *Iren. adv. hær. l.* 1. *cap.* 46. 47. = (*b*) *Ibid. l.* IV. *c.* 3. = (*c*) *Tert. adv. Herm. c.* 22.

Livres

Livres de l'Ecriture ſainte ? Il ajoute enſuite : Si le Saint-Eſprit a tant pris ſoin de nous inſtruire, afin de nous faire connoître d'où les choſes prenoient leur origine, n'auroit-il pas auſſi marqué de quoi le ciel & la terre avoient été produits ? J'adore donc, ajoute Tertullien, (*a*) la plénitude de l'Ecriture qui me fait connoître & le Créateur & ſes ouvrages : *Adoro Scripturæ plenitudinem, quæ mihi & factorem manifeſtat & facta.* C'eſt donc le Saint-Eſprit qui nous parle dans les Ecritures : il en eſt tellement l'Auteur, que Tertullien la regarde comme digne d'adoration : *Adoro Scripturæ plenitudinem.* Peut-on reconnoître & établir d'une maniere plus claire l'inſpiration qui donne tant de dignité aux Ecritures ſaintes ?

V. Suite des témoignages de la Tradition.

Saint Clément d'Alexandrie n'eſt pas moins exprès pour établir cette vérité ; car il dit (*b*) que c'eſt la bouche du Seigneur, que c'eſt l'Eſprit divin qui a prononcé ce qui eſt dans l'Ecriture ; que Dieu eſt notre ſeul Maître, & que *l'Ecriture* eſt véritablement *divine*, comme l'Apôtre ſaint Paul le marque dans ſon Epître à Timothée, où il lui recommande de lire les *Lettres ſacrées*, auxquelles on a donné ce nom, parce qu'elles conſacrent & déifient les hommes, & que les Livres où elles ſont contenues, ſont appellés par le même Apôtre *une Ecriture divinement inſpirée.* Origene (*c*) remarque que les Juifs & les Chrétiens convenoient de cette vérité, que les Livres de l'Ecriture ſainte avoient été écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit. Saint Cyprien dit en deux mots, que c'eſt le Saint-Eſprit qui parle dans les Ecritures divines : (*d*) *Loquitur in Scripturis divinis Spiritus Sanctus.*

Euſebe rapporte au long un paſſage d'un Ecrivain Eccléſiaſtique qui avoit réfuté Artémon ennemi déclaré de la Divinité de Jeſus-Chriſt. Cet Hérétique & ſes Sectateurs ajoutoient, retranchoient, & corrompoient les divines Ecritures, ſelon leur fantaiſie, en ſorte qu'on pouvoit les convaincre aiſément de renverſer en un temps ce qu'ils avoient d'abord reçu & établi. Or il n'eſt pas croyable, dit l'Auteur Eccléſiaſtique rapporté par Euſebe, (*e*) que ces Hérétiques ne ſentent eux-mêmes que c'eſt l'effet d'une hardieſſe & d'une témérité outrée, d'en agir de la ſorte : car s'ils ne croient pas que les Ecritures ſaintes ont été dictées par le Saint-Eſprit, on doit les regarder comme des infideles ; ou s'ils ſe croient eux-mêmes plus ſages que l'Eſprit de Dieu, on doit les regarder comme des gens poſſédés du démon. Au ſentiment de cet ancien Auteur Eccléſiaſtique, ceux qui donnent atteinte à l'inſpiration des Livres ſacrés, doivent donc être mis au rang des infideles. Le même Euſebe, en expoſant ſon ſentiment dans le Livre XIII. de la Préparation Evangélique, (*f*) dit que les oracles, c'eſt-

(*a*) *Ibid. p.* 277. = (*b*) *Clem. Alex. Exhort. ad Gentes.* = (*c*) *Orig. contra Celſ. l.* v. = (*d*) *Cypr. libr. de opere & eleemoſ.* = (*e*) *Euſeb. Hiſt. l.* v. *c.* 28. = (*f*) *Euſ. Præp. Ev. l.* XIII. *c.* 14.

à-dire, les Livres de l'Ecriture des Hébreux, contiennent des prédictions & des révélations divines; que tout ce qui y eſt renfermé, a une force & une énergie toute divine, qui eſt infiniment au deſſus des Livres des hommes; & que c'eſt par-là que l'on connoît que Dieu en eſt Auteur.

Saint Athanaſe, dans le Livre de l'Interprétation des Pſaumes adreſſé à Marcellin, parle ainſi de tous les Livres ſaints en général : Toute l'Ecriture de l'Ancien & du Nouveau Teſtament a été compoſée par l'inſpiration du Saint-Eſprit. Il ne dit point ſimplement *aſſiſtance* ou *direction*; ce ne ſeroit point aſſez; il reconnoît *l'inſpiration*. On trouve la même doctrine dans pluſieurs endroits des Ouvrages de ſaint Baſile. Voici comme il parle dans ſa Préface ſur les Pſaumes : Toutes les Ecritures divinement inſpirées, nous ont, dit-il, été données par le Saint-Eſprit, afin qu'étant comme un magaſin rempli de toutes ſortes de remedes pour la guériſon de nos ames, chacun pût y en trouver de propres pour ſes maladies particulieres. Ce grand Saint ne fait aucune exception : il dit en général que toutes les Ecritures ont été divinement inſpirées, & qu'elles nous ont été données par le Saint-Eſprit. Un des plus grands moyens, dit-il, en écrivant à ſaint Grégoire de Nazianze, pour apprendre à remplir ſes devoirs, eſt la méditation & l'étude des Ecritures divinement inſpirées. Saint Hilaire, dans ſon Commentaire ſur le Pſaume CXVIII. dit que l'Ecriture ſainte a été la plénitude d'une intelligence céleſte, que notre eſprit ſi borné par lui-même s'eſt trouvé capable de recevoir par la bonté de Dieu. Appliquons-nous donc, conclut ce ſaint Docteur, *à la lecture des Livres divins*. Pourroient-ils, être appellés ainſi, s'ils n'étoient écrits par inſpiration ?

VI. Suite des témoignages de la Tradition.

Saint Ambroiſe releve en différents endroits l'excellence & la dignité de l'Ecriture ſainte, diſant que tout ce qu'elle contient eſt *la parole de Dieu*; ce qui ne peut lui convenir qu'autant que le Saint-Eſprit a parlé par les Prophetes, & leur a inſpiré ce qu'ils ont écrit. Et c'eſt ce que ce ſaint Docteur dit clairement dans ſon Epître à Juſte : (*a*) Pluſieurs, dit-il, nient que nos Auteurs aient écrit par art; & nous ne ſommes pas éloignés de ce ſentiment; car ils n'ont pas écrit par art, mais par la grace qui eſt au deſſus de tout art, parce qu'ils écrivoient ce que le Saint-Eſprit leur inſpiroit. Saint Jérôme, dans pluſieurs endroits de ſes Ouvrages, ſoutient que les Ecritures ſont toutes divines, parce que le Saint-Eſprit en eſt l'Auteur : & dans ſa Préface ſur l'Epître de S. Paul à Philémon, il réfute au long ceux qui diſoient, que Jeſus-Chriſt n'avoit pas toujours parlé par la bouche de ſaint Paul : il ſoutient dans cet endroit, que ce qui paroît moins relevé dans cette Lettre du grand Apôtre, n'a pas laiſſé de lui être inſpiré, comme les plus grandes

(*a*) *Ambroſ. Ep. ad Juſt.* 8. *in edit. PP. Bened.*

choſes que l'on trouve ailleurs dans ſes Ecrits parce que, comme dit ſaint Jérôme, c'eſt l'effet d'une même puiſſance, de deſcendre juſqu'aux plus petites choſes, après avoir exercé ſon eſprit dans les plus élevées. Saint Epiphane, après avoir dit (*a*) que les Anoméens, qui étoient de purs Ariens, ſe voyant preſſés par les témoignages de l'Apôtre ſaint Paul, pour ſe débarraſſer d'une autorité dont ils ſe ſentoient accablés, répondoient que l'Apôtre avoit quelquefois parlé comme homme, ſans qu'il fût conduit & éclairé par l'Eſprit divin: ſaint Epiphane, dis-je, après avoir rapporté ce détour des Anoméens, le rejette comme une eſpece de blaſphême qui tend à ruiner entiérement l'autorité & la divinité des ſaintes Ecritures, dans leſquelles il ſoutient avec raiſon, dans un autre endroit, (*b*) qu'il ne peut ſe trouver ni contradictions, ni la moindre erreur, parce que c'eſt l'Eſprit de vérité qui en eſt l'Auteur.

Saint Jean Chryſoſtome eſt un des Peres qui ont plus relevé la dignité & l'excellence des Ecritures divines. Si les paroles communes & ordinaires, dit ce Pere, (*c*) ont la force de nous porter à la vertu, pourquoi faites-vous ſi peu de cas des paroles de l'Ecriture? Ne comprenez-vous pas que ſi l'avertiſſement qu'un homme nous donne, peut beaucoup pour nous redreſſer, ce doit être toute autre choſe de ceux que Dieu nous donne par la grace du S. Eſprit: car la parole de Dieu qui ſe conſerve dans les Ecritures, eſt comme un feu qui embraſe l'ame de celui qui l'entend. Dans une autre Homélie, (*d*) il dit que l'Ecriture a une grande vertu & une force excellente, & beaucoup de richeſſes & d'abondance de ſens en peu de paroles. D'où il conclut qu'il faut nous rendre attentifs, lorſque nous la liſons ou que nous l'entendons, & en bien rechercher le ſens pour en retirer plus d'utilité: c'eſt pourquoi, ajoute-t-il, Notre Seigneur Jeſus-Chriſt nous ordonne d'approfondir le ſens des Ecritures, & de ne point nous contenter d'une lecture ſuperficielle, afin de recevoir le vrai ſens de la vérité: car la coutume des Ecrivains ſacrés eſt de nous donner en peu de mots une grande multitude de ſentences: tout ce qu'ils enſeignent dans l'Ecriture, eſt une doctrine toute divine; il n'y a rien d'humain: un ſeul terme de l'Ecriture, ſuffit pour nous donner un grand fonds de doctrine & de connoiſſance. Le même ſaint Docteur, en expliquant ce texte de ſaint Paul, (*e*) *Toute Ecriture divinement inſpirée eſt utile*, &c. ou comme porte le Grec, & comme le liſoit dès-lors ſaint Chryſoſtome, *Toute Ecriture eſt divinement inſpirée & utile*, &c. il demande de quelle Ecriture parle l'Apôtre, & il répond qu'il parle de celle dont il a dit que Timothée avoit été inſtruit dès ſa jeuneſſe: d'où ſaint Chryſoſtome conclut que toute cette Ecriture eſt donc *divinement*

(*a*) *Epiph. hæreſ. 76.* = (*b*) *Epiph. in hær. Semiar.* = (*c*) *Chryſ. Hom. 2. in Matt.* = (*d*) *Hom. 37. in Geneſ.* = (*e*) *Hom. 9. in Epiſt 2. ad Tim.*

inſpirée, qu'elle eſt toute ſainte, & qu'il n'en faut aucunement douter : & il ajoute que ſi l'on veut apprendre quelque choſe, c'eſt de cette divine ſource qu'on pourra le faire.

VII. Suite des témoignages de la Tradition.

Il faudroit tranſcrire un grand nombre de paſſages de ſaint Auguſtin, ſi l'on vouloit rapporter tout ce qu'il dit touchant l'inſpiration des Livres ſaints. Le ſeul moyen, dit ce ſaint Docteur, (*a*) pour nous garantir de toute erreur, eſt de ſuivre la lumiere du Médiateur. Il a parlé d'abord par les Prophetes, enſuite par lui-même, & enfin par les Apôtres, autant qu'il a cru qu'il étoit à propos ; & il a auſſi compoſé une Ecriture à laquelle nous ajoutons foi, ſur les choſes que nous ne connoiſſons pas par nous-mêmes : car comme dans les choſes dont nous n'avons pas été témoins, nous ſommes obligés de nous en rapporter à ceux qui les ont vues, il en eſt de même des choſes qui ne tombent point ſous les ſens. Cette expreſſion eſt remarquable, où ſaint Auguſtin dit que Jeſus-Chriſt a compoſé l'Ecriture qu'on appelle Canonique : *Ipſe condidit.* Dans un autre endroit, (*b*) ce ſaint Docteur enſeigne qu'il n'importe, pour la vérité des choſes qui ne ſe ſont paſſées au temps de la manifeſtation du Verbe, que cela ait été écrit par ceux qui avoient vu notre Seigneur, & qui avoient converſé avec lui, ou par d'autres qui l'avoient appris d'ailleurs ; parce que ç'a été un effet de la divine Providence, que le Saint-Eſprit ait donné à quelques-uns de ceux qui ſuivoient les Apôtres, c'eſt-à-dire, à ſaint Marc & à ſaint Luc, l'autorité d'annoncer & d'écrire l'Evangile. C'eſt donc le S. Eſprit, qui conduit & porte les Auteurs ſacrés à écrire ; c'eſt le même Eſprit qui donne l'autorité à ce qu'ils écrivent. Mais de tous les endroits où ſaint Auguſtin s'explique ſur l'inſpiration, il n'y en a point où l'on puiſſe mieux connoître ſon ſentiment, que dans celui que nous allons rapporter & développer. Saint Auguſtin ſe propoſe (*c*) d'expliquer comment ſaint Matthieu a pu dire que l'on trouvoit dans Jérémie ce paſſage de l'Ecriture : *Ils ont pris trente pieces d'argent, qui eſt l'eſtimation de celui qui a été mis à prix, & que les enfants d'Iſraël ont apprécié, & on les a données pour acheter le champ d'un potier, comme le Seigneur l'a ordonné.* Comme ce paſſage ſe trouve dans Zacharie, & non pas dans Jérémie, S. Auguſtin, après avoir propoſé quelques moyens de réſoudre cette difficulté, vient enfin à celui qui eſt de dire, que dans le temps que ſaint Matthieu écrivoit, le nom de Jérémie s'étoit préſenté à ſa mémoire, qui étoit conduite & gouvernée par le Saint-Eſprit, & que le Seigneur avoit voulu qu'il l'écrivit ainſi, & qu'il ne corrigeât point, quoiqu'averti dans la ſuite, la prétendue faute qu'on auroit pu lui faire remarquer. (*d*) Or en ſuppoſant que

(*a*) *Aug. de Civ. l.* XIII. *c.* 3. = (*b*) *Aug. de Conſ. Evang. lib.* 1. *c.* 1. = (*c*) *Aug. de Conſ. Evang. l.* III. *n.* 29. *&* 30. = (*d*) Quelques-uns croient que c'eſt une vraie faute, mais qu'elle ne vient que des Copiſtes. S. Auguſtin a lui-même remarqué qu'il y a des Exemplaires où le Prophete n'eſt pas nommé.

ce ſoit Dieu qui lui ait ordonné d'écrire *Jérémie* plutôt que *Zacharie*, voici, dit ſaint Auguſtin, une raiſon très-juſte & une cauſe très-utile, qu'on peut dire l'avoir déterminé à en agir de la ſorte, c'eſt afin que l'on connût que tous les Prophetes étoient conduits de telle maniere par un ſeul Eſprit, & étoient tellement d'accord par le mouvement de ce même Eſprit, que leur union étoit plus grande, que ſi tous les Prophetes n'avoient tous eu que la même bouche d'un ſeul homme, pour exprimer leurs penſées & rendre leurs oracles; & qu'ainſi l'on devoit reconnoître ſans difficulté que tout ce que le Saint-Eſprit a dit par leur miniſtere, leur eſt commun, en ſorte que ce que dit chacun d'eux appartient à tous les autres, & que ce que tous ont dit appartient également à chacun d'eux. On peut remarquer dans ce paſſage de ſaint Auguſtin trois expreſſions, qui font bien connoître ſon ſentiment ſur l'inſpiration. Premiérement, il aſſure que la mémoire des Ecrivains ſacrés eſt conduite par le Saint-Eſprit; en ſorte qu'ils ne peuvent pas même tomber dans un défaut de ce côté-là: *Recordationi ſuæ quæ Sancto Spiritu regebatur.* Il dit en ſecond lieu, que tous les Prophetes ont parlé par le même Eſprit: *Omnes ſanctos Prophetas uno Spiritu locutos.* D'où il conclut qu'il faut recevoir indubitablement que tout ce que l'Eſprit de Dieu a dit par eux, appartient également à tous & à chacun: *Et ideò indubitanter accipi debere, quæcunque per eos Spiritus Sanctus dixit, & ſingula eſſe omnium, & omnia ſingulorum.* Après ce témoignage, il ſeroit inutile d'en citer d'autres de ce ſaint Docteur; il ne peut s'expliquer plus poſitivement & plus clairement qu'il le fait dans cet endroit, pour nous faire connoître ſon ſentiment ſur l'inſpiration.

VIII. Suite des témoignages de la Tradition.

Ajoutons encore quelques témoignages des Anciens, pour rendre notre Tradition complette, du moins juſqu'au ſixieme ſiecle; après quoi il ſeroit inutile d'ajouter & d'entaſſer des paſſages des Ecrivains Eccléſiaſtiques, parce que perſonne ne peut révoquer en doute le conſentement parfait & unanime des Auteurs qui ont écrit depuis ſaint Grégoire le Grand. Un des plus ſavants Auteurs qui ait vécu après le milieu du cinquieme ſiecle, & qui avoit écrit avant le Concile de Chalcedoine tenu en 451, eſt le célebre Théodoret. Les Commentaires qu'il a faits ſur l'Ecriture, ſont généralement eſtimés; & on peut dire qu'après ſaint Jean Chryſoſtome, c'eſt celui des Peres Grecs, qui a le mieux expliqué la lettre de l'Ecriture. Voici comme il s'exprime touchant l'inſpiration, dans ſa Préface ſur les Pſaumes: » Il faut ſavoir, dit-il, que le propre » de la prophétie n'eſt pas ſeulement de prédire l'avenir, mais auſſi » de raconter les choſes préſentes & paſſées; ainſi le divin Moyſe nous » a rapporté tout ce que le Dieu de l'univers avoit fait dès le commen- » cement, en ayant été inſtruit, non tant par les hommes, que par la » grace du S. Eſprit..... Le divin David a parlé auſſi dans ſes Pſaumes » des merveilles que Dieu avoit faites pour ſon peuple, & de celles

» qu'il feroit à l'avenir. Il y en a qui ſoutiennent que tous les Pſaumes » ne ſont pas de ce ſaint Roi; mais qu'il y en a qui ont été compoſés par » d'autres : c'eſt ſur quoi je ne veux rien aſſurer ; & dans le fond il im- » porte peu qu'ils ſoient tous de lui, ou que d'autres en aient compoſé » quelques-uns, puiſqu'il eſt conſtant qu'ils ont tous été écrits par l'inſ- » piration du Saint-Eſprit, car nous ſavons que David a été Prophete, » & que ceux dont il eſt parlé dans les Paralipomenes l'ont été auſſi. » Or le propre des Prophetes, eſt que leur langue ſoit l'organe du » S. Eſprit, ſelon qu'il eſt écrit dans les Pſaumes : (*a*) *Ma langue eſt* » *comme la plume d'un Ecrivain qui ſait écrire très-vîte.* » Il faut re- marquer dans ce paſſage de Théodoret, que la *prophétie* ſe prend pour *inſpiration*, & que le nom de *Prophetes* ſe prend généralement pour tous les *Auteurs inſpirés* : il en avertit lui-même. Il eſt clair auſſi que par *la grace du Saint-Eſprit*, il entend ces lumieres, cette direction ſpéciale, en un mot les mouvements & les inſpirations, par leſquels l'Eſprit de Dieu a tellement fait agir, parler, & écrire les hommes inſpirés, que non ſeulement ils ont été préſervés de tout danger de tomber dans l'erreur, mais que leurs Ecrits ont eu le privilege d'être appellés, & d'être en effet très-véritablement *la parole de Dieu.*

Ce que Théodoret dit du Livre des Pſaumes, ſavoir, qu'il importe peu de connoître qui eſt celui ou ceux qui les ont compoſés, nous doit faire ſouvenir, que ſaint Grégoire s'eſt ſervi de la même penſée par rapport au Livre de Job. Comme les ſentiments ſont aſſez partagés ſur l'Auteur de cet Ouvrage tout divin, ſaint Grégoire dit (*b*) que quelques-uns l'ont attribué à Moyſe, ce qu'il n'approuve pas : il ajoute que d'autres croient qu'il a été compoſé par quelqu'un des Prophetes, étant perſuadés que nul autre n'auroit été capable d'employer des expreſſions ſi myſtérieuſes & ſi ſublimes, ſi ſon ame n'avoit été élevée au deſſus des choſes de la terre par l'Eſprit de prophétie. Ce ſaint Pape, après avoir ainſi expoſé les differents ſentiments, dé- cide la queſtion d'une maniere qui ſuppoſe que tous les Auteurs ſacrés ont été conduits, inſpirés & dirigés par le Saint-Eſprit de telle ma- niere, qu'on doit regarder leurs Ecrits comme l'Ouvrage de cet Eſ- prit divin. » Il eſt inutile, dit Saint Grégoire, de ſe mettre en peine » de rechercher qui a compoſé ce Livre, puiſque les Fideles ne dou- » tent pas que le Saint-Eſprit n'en ſoit l'Auteur. C'eſt donc véritable- » ment l'eſprit de Dieu qui l'a écrit, puiſqu'il en a dicté les paroles pour » les faire écrire : c'eſt l'Eſprit de Dieu qui l'a écrit, puiſqu'il en a » inſpiré les penſées à l'Auteur qui l'a compoſé ; & qu'il s'eſt ſervi de » ſes paroles pour faire paſſer juſqu'à nous des actions de vertus que » nous puiſſions imiter. Nous paſſerions ſans doute pour ridicules,

(*a*) *Pſ.* XLIV. 2. = (*b*) *Greg. Praf. Moral. in Job.*

» continue saint Grégoire, si lisant des Lettres que nous aurions re-
» çues de quelque grand personnage, nous négligions tout ensemble
» & la personne de l'Auteur & le sens de ces paroles, pour nous amu-
» ser à rechercher inutilement avec quelle sorte de plume il les au-
» roit écrites. Ainsi lorsqu'après avoir su que le Saint-Esprit est l'Au-
» teur de cet Ouvrage, si nous nous arrêtons à examiner trop cu-
» rieusement qui est celui qui l'a écrit, que faisons-nous autre chose,
» sinon de disputer de la plume, lorsque nous pouvons profiter utilement
» des Lettres que nous lisons. « On ne peut rien dire de plus positif ni de plus clair touchant l'inspiration des Auteurs sacrés, qui ont écrit les Livres divins de l'Ecriture sainte. La comparaison dont se sert saint Grégoire, est pleine d'énergie & de lumiere, & ne peut s'ajuster au sentiment de quelques Théologiens, qui ont voulu se contenter d'admettre une simple assistance ou protection qui empêchât les Auteurs sacrés de tomber dans aucune faute. Saint Grégoire va bien plus loin, & dit tout ce qu'il faut pour faire conclure, que ce qui est contenu dans l'Ecriture, est véritablement la parole de Dieu : *Sicuti est verè, verbum Dei.* (*a*)

Après tant de preuves tirées de l'Ecriture & de la Tradition, on peut raisonnablement conclure, que tout Catholique doit croire que tous les Livres Canoniques de l'Ancien & du Nouveau Testament, ont été écrits par l'inspiration de l'Esprit divin ; que c'est lui qui a tellement conduit les pensées & la plume de ceux qui ont composé ces divins Ouvrages, qu'ils ne sont tombés dans aucune erreur, ni pour ce qui regarde la doctrine de la foi & des bonnes mœurs, ni même pour aucun des faits d'histoire qui sont rapportés ; ce qui met leurs Ecrits dans le plus haut & le plus parfait degré d'autorité.

IX. Réponse à quelques difficultés que l'on propose touchant l'inspiration. Vaine distinction entre ce qui paroit plus ou moins digne de l'inspiration.

Après avoir ainsi établi par des témoignages si certains & si positifs la vérité de l'inspiration, il faut présentement examiner les difficultés que l'on propose sur ce sujet. Nous commencerons par exposer le sentiment de quelques-uns, qui du temps de saint Jérôme, (*b*) disoient que les Prophetes ou les Ecrivains sacrés n'avoient pas toujours eu l'Esprit saint qui parlât en eux. Ils croyoient, par exemple, que saint Paul n'avoit pas été inspiré pour écrire à Timothée, qu'il le prioit de lui apporter le manteau qu'il avoit laissé à Troade chez Carpus, ni pour lui marquer qu'il n'y avoit que S. Luc qui fut pour lors avec lui. Quelle nécessité, disoient-ils, d'admettre dans saint Paul une inspiration pour mander à Timothée, qu'il avoit laissé Trophime malade à Miler ? Ils ne croyoient pas que l'Epître de saint Paul à Philémon, eut été inspirée comme celle, par exemple, qui est adressée aux Ephésiens, dont le sujet paroit beaucoup plus élevé, puisque l'Apôtre y traite des grands Mysteres de l'Incarnation du Fils de Dieu, du choix des Elus, & de la sainteté de notre vocation.

(*a*) 1. *Thess.* II. 13. = (*b*) *Hier. Ep. ad Ph. & Comment. in Matth. c.* 5.

Mais, selon la remarque de saint Augustin, (*a*) si l'on reconnoît dans un Livre de l'Ecriture la moindre chose qui ait été écrite sans le secours & la direction du Saint-Esprit, par un sentiment tout humain, toute l'autorité des Livres saints se réduira à rien, & tombera en ruine; on ne pourra plus distinguer ce qui vient de l'Esprit de Dieu d'avec ce qui vient de l'esprit de l'homme: ainsi il n'y aura aucun moyen assuré pour savoir si c'est l'esprit de Dieu qui parle, ou si c'est l'esprit humain. On dit à la vérité, que lorsqu'il s'agit de quelque matiere importante, c'est l'Esprit de Dieu qui parle; & que lorsque la chose est de peu de conséquence, c'est l'esprit de l'homme. Mais qui pourra discerner avec certitude ce qui sera plus important, d'avec ce qui le sera moins? Faudra-t-il abandonner ce discernement au caprice & au goût particulier de chacun? Ce seroit ouvrir la porte au fanatisme.

X. En vain prétend-on que S. Paul autorise à faire quelque distinction dans ses Epîtres.

On dit néanmoins que saint Paul autorise cette prétendue distinction entre les choses qu'il rapporte lui-même. Car dans sa premiere Epître aux Corinthiens, (*b*) après avoir dit que ceux qui sont mariés ne doivent point se séparer; ou que si la femme vient à se séparer, elle doit demeurer sans se marier, ou se réconcilier avec son mari; & qu'il en doit être de même du mari, parce que tel est l'ordre du Seigneur: *Ce n'est pas moi*, dit l'Apôtre, *mais le Seigneur même, qui leur fait ce commandement:* ensuite saint Paul ajoute: *Pour ce qui est des autres, ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dis ceci*; & l'Apôtre passe ici à quelques autres points sur lesquels il leur donne ses conseils. Sur quoi l'on avance que si saint Paul écrivoit par inspiration tout ce que nous trouvons dans ses Epîtres, il ne diroit pas en cet endroit: *C'est moi qui dis ceci, & non pas le Seigneur*: parce que si c'étoit par inspiration, qu'il eut reçu ce conseil pour le donner aux autres, il seroit vrai de dire que ce conseil vient du Seigneur. Car de même, ajoute-t-on, que tout ce qui étoit déclaré aux Prophetes par la révélation, étoit la parole de Dieu, & que les Prophetes ne pouvoient pas dire alors: *C'est moi qui dis ceci, & non pas le Seigneur*; ainsi saint Paul recevant du Seigneur le conseil qu'il donne aux Corinthiens, ne devroit pas dire: *C'est moi qui dis ceci, & non pas le Seigneur.*

Pour bien comprendre le sens des paroles de saint Paul, il faut remarquer que ce saint Apôtre appelle *precepte* ou *commandement du Seigneur*, ce que Jesus-Christ a ordonné ou prescrit dans l'Evangile: & il reconnoît ensuite qu'outre ces préceptes, les Apôtres peuvent donner des conseils qui ne sont point dans l'Evangile, c'est-à-dire, dans les instructions que notre Seigneur donnoit à ceux qui avoient le bonheur de l'entendre: mais ces conseils donnés par saint Paul ou par les autres Apôtres, venoient aussi du Saint-Esprit, & étoient inspirés, sur-tout lorsqu'ils les donnoient dans des Lettres écrites par inspiration; & c'est

(*a*) *Aug. de Cons. Evang. l.* 1. *cap.* 12. = (*b*) 1. *Cor.* VII. 10-12.

ce

ce que saint Paul marque assez, lorsqu'après avoir conseillé aux femmes de ne point se remarier, parce qu'en suivant ce conseil elles seront plus heureuses, il ajoute : (*a*) *Et je crois que j'ai aussi en moi l'Esprit de Dieu.* C'étoit par une inspiration particuliere, que l'Apôtre donnoit des conseils si sages; & lorsqu'il les mettoit par écrit dans ses Lettres adressées aux Fideles, ils devenoient partie des Ecritures divines. Or toute Ecriture sacrée est *divinement inspirée* & utile pour enseigner & instruire.

XI. Objections prises des témoignages de S. Basile, d'Origene & de S. Ambroise.

On prétend que saint Basile a fait aussi dans l'Ecriture cette distinction entre ce qui vient de l'Esprit de Dieu & ce qui vient de l'esprit de l'homme. Voici comme ce saint Docteur s'exprime en écrivant contre Eunomius : (*b*) » Tout ce que l'Esprit saint dit dans l'Ecri» ture, est *la parole de Dieu* même; & c'est pourquoi il est dit que » toute Ecriture est *divinement inspirée* & utile; ce qui doit s'entendre » de celle que l'Esprit divin a dictée; & c'est ce qui fait voir que l'Es» prit saint n'est point une créature. Car toute créature raisonnable, » en parlant des choses de Dieu, s'exprime de même qu'a fait saint » Paul, lorsqu'il disoit : *Quant aux Vierges, je n'ai point reçu de com» mandement du Seigneur; mais voici le conseil que je leur donne, com» me étant fidele Ministre du Seigneur par la miséricorde qu'il m'en a » faite;* & ensuite le même Apôtre parlant aux personnes mariées, » s'exprime ainsi : *C'est moi qui leur dis, & non pas le Seigneur.* Et le » Prophete ne s'écrie-t-il pas : *O Seigneur, je vous parlerai selon la jus» tice; pourquoi les impies réussissent-ils dans toutes leurs voies*, c'est-à» dire, leurs entreprises ? Dans un autre endroit le même Prophete dit » encore : *Hélas ! ma mere, pourquoi m'avez-vous mis au monde ?* Mais » d'autres fois ils parlent au nom du Seigneur en ces termes, par les» quels ils en avertissent : *Voici ce que dit le Seigneur.* Moyse dans un » endroit dit qu'il bégaye, & qu'il a de la difficulté de parler; & lui» même dans d'autres occasions, se sert de cette expression : *Voici ce » que dit le Seigneur : Renvoyez mon peuple, afin qu'il aille me sacri» fier dans le désert.* Mais l'Esprit saint n'en agit pas de cette maniere; » car il ne dit pas tantôt certaines choses, comme s'il parloit de lui» même, & d'autres fois, comme s'il parloit au nom de Dieu : cela » ne convient qu'à la créature; au lieu que tout ce que dit l'Esprit di» vin, ce sont les paroles de Dieu même. » Tel est l'argument dont se sert S. Basile, pour prouver la divinité du S. Esprit; & toute la force de ce raisonnement consiste, dit-on, en ce que toutes les fois que l'Esprit de Dieu parle dans l'Ecriture, on reconnoît avec certitude que c'est Dieu même qui parle; au lieu que l'on reconnoît que ce n'est pas lui qui parle, lorsque les hommes ou les Auteurs des Livres disent des choses comme d'eux-mêmes, dans lesquelles par conséquent ils n'ont pas été inspirés.

(*a*) 1. *Cor.* VII. 40. = (*b*) *Basil adv. Eunom. l.* V. *c.* 25.

Origene paroît faire la même diſtinction entre les choſes que Dieu dit lui-même dans l'Ecriture, & les autres qui ſont dites par les Auteurs ou les Prophetes. Ainſi ſelon Origene, (*a*) c'étoit plutôt Jonas que l'eſprit de Dieu, qui avoit aſſuré que Ninive ſeroit renverſée, c'étoit plutôt Moyſe que le Seigneur, qui avoit accordé le libelle de divorce; & c'eſt ce qu'il tâche de prouver par la maniere dont notre Seigneur s'eſt exprimé en répondant aux Phariſiens : *Moyſe*, dit Jeſus-Chriſt, (*b*) *vous a permis, à cauſe de la dureté de votre cœur, de renvoyer vos femmes ; mais cela n'a pas été ainſi dès le commencement*, c'eſt-à-dire, dans la premiere inſtitution du mariage. Après ces exemples, Origene ſe ſert encore de celui de ſaint Paul, lequel parloit quelquefois comme de lui-même, & en d'autres occaſions comme au nom & de la part de Dieu : d'où cet Auteur prétend conclure que dans l'Ecriture, il y a des choſes que l'on doit regarder comme la parole de Dieu, & d'autres que l'on ne peut regarder que comme la parole des hommes.

Saint Ambroiſe ſemble dire la même choſe, (*c*) en expliquant ces paroles de l'Evangile : *Moyſe vous a permis, à cauſe de la dureté de votre cœur, de renvoyer vos femmes.* Cet endroit montre, dit ſaint Ambroiſe, que ce qui eſt écrit ſelon la fragilité humaine, n'eſt pas la parole de Dieu, mais la parole de l'homme.

XII. Diſtinction entre ce que les Ecrivains ſacrés diſent au nom de Dieu, & ce qu'ils rapportent comme dit en leur propre nom.

Il eſt facile de réſoudre cette difficulté, en diſtinguant avec les Peres que l'on vient de citer, certaines choſes que l'on trouve dans l'Ecriture, dont les unes ſont dites au nom de Dieu, c'eſt-à-dire, au nom de ſon Eſprit, qui parloit par les Prophetes; & les autres ſont dites & racontées par les Prophetes ou les Ecrivains ſacrés comme dites en leur propre nom. Ainſi Moyſe raconte comme de lui-même toute l'hiſtoire de la ſortie d'Egypte; il raconte de même le paſſage de la mer rouge; il raconte encore beaucoup d'autres choſes, comme lorſqu'il décrit ce qui arriva comme par accident, que le bouc qui avoit été offert pour le péché, fut entiérement brûlé ſur l'Autel; (*d*) ce que lui-même ayant apperçu, il ſe mit en colere contre Eléazar & Ithamar fils d'Aaron, & leur fit des reproches de ce qu'ils n'avoient pas mangé la victime pour le péché dans le lieu ſaint, comme étant elle-même ſainte, & leur ayant été donnée par le Seigneur, afin qu'ils portaſſent l'iniquité de toute la multitude, & qu'ils priaſſent pour elle en la préſence du Seigneur. On avoit commis encore une autre faute, en ce qu'on n'avoit point porté du ſang de cette victime dans le lieu ſaint. Moyſe leur en fit auſſi le reproche. Voilà une choſe qui lui arriva, & qu'il raconte lui-même. Dans ce qu'il fit, nous ne pouvons point dire qu'il ait été conduit par une direction ſpéciale du Saint-Eſprit : il reprit Eléazar &

(*a*) *Orig. Hom.* 16. *in Num.* = (*b*) *Matt.* XIX. 8. = (*c*) *Ambroſ. l.* VIII. *in Luc. c.* 16. = (*d*) *Levit.* X. 16. *& ſeqq.*

Ithamar, & ce reproche retomboit sur Aaron ; mais celui-ci s'excusa, & Moyse reçut cette excuse. Ce sont ces actions, & toute cette conduite, pour ainsi dire, que saint Basile considere, lorsqu'il dit que tout ce qui est rapporté dans l'Ecriture, ne porte pas le caractere de la divinité, comme ce qui y est dit par le Saint-Esprit. Et à la vérité Moyse qui rapporte tant de faits dans ses cinq Livres appellés le Pentateuque, ne dit pas toujours : C'est ainsi que parla le Seigneur : *Locutusque est Dominus* ; comme on le trouve si souvent répété dans le Livre du Lévitique : car il est vrai que Moyse raconte souvent ce qu'il fit comme de lui-même ; de même que saint Paul expose ce qu'il conseilloit, comme distingué de ce qui étoit prescrit & ordonné par le Seigneur. Dans tout ce que dit l'Ecriture, rien ne porte le caractere de la divinité, pour celui qui agit ou qui parle, que lorsque c'est le Saint-Esprit qui révele ou qui manifeste les volontés de Dieu, ou qui se fait connoître par des opérations qui ne peuvent convenir qu'à la divinité : C'est pour lors que donnant des marques qu'il est Dieu, & qu'il anime & inspire les Prophetes, ce qui ne convient qu'à Dieu seul, les Peres, & particuliérement saint Basile, en concluent que cet Esprit est Dieu comme le Pere & comme le Fils. Mais cette distinction ne nuit point à l'inspiration qui est commune à toute l'Ecriture sainte. Moyse n'a pas été conduit par une direction spéciale du Saint-Esprit dans tout ce qu'il a fait : mais il l'a été pour écrire tout ce qu'il a inséré dans ses Livres, & même pour nous donner le récit de certaines fautes qu'il a faites : & il n'a pas écrit sans inspiration ce qu'il nous raconte d'une espece de défiance qu'il eut lorsqu'il frappa deux fois le rocher pour en tirer de l'eau. Il faut donc bien distinguer Moyse & tout autre Ecrivain sacré, lorsqu'ils agissent & qu'ils disent quelque chose comme d'eux-mêmes, d'avec ces mêmes Auteurs ou Ecrivains, lorsqu'ils mettent par écrit ce qui leur est arrivé, & qu'ils l'inserent dans le récit des autres événements que l'Esprit de Dieu les a déterminés à écrire. Sous la premiere considération, ils sont sujets à se tromper, & n'agissent pas toujours par les mouvements de l'Esprit de Dieu ; mais lorsqu'ils écrivent, nous devons les regarder comme des Auteurs divinement inspirés, qui racontent ce qu'ils ont fait & ce qu'ils ont dit dans certaines occasions, étant toujours dirigés & conduits dans tout ce qu'ils écrivent, par l'inspiration du Saint-Esprit. Nous pouvons encore éclaircir cela par les exemples dont se servent les Peres dont nous avons rapporté les témoignages que l'on nous objecte.

XIII. Remarques sur le Libelle de Divorce, & sur la menace de Jonas

Le Libelle de Divorce fut accordé par Moyse, à cause de la dureté du cœur des Juifs, comme le dit notre Seigneur dans l'Evangile. (*a*) Si cela renfermoit une permission d'une chose illicite, comme plusieurs

(*a*) *Matt.* XIX. 8.

l'ont cru, cette indulgence ne pourroit venir de Dieu, qui ne permet jamais de faire une choſe mauvaiſe. C'étoit donc Moyſe qui l'avoit permis, & non l'Eſprit de Dieu; & c'eſt en ce ſens, que ſaint Ambroiſe dit: » que ce qui eſt écrit ſelon la fragilité humaine, n'eſt pas la pa» role de Dieu, mais la parole de l'homme. » D'autres Interpretes, qui ne ſont pas de l'avis de ſaint Ambroiſe, croient que cette permiſſion venoit de Dieu même, qui pour rendre le divorce plus difficile, avoit ordonné que l'on donnât un libelle de divorce, afin de détourner par la difficulté ceux qui auroient envie de renvoyer leurs femmes. Quoi qu'il en ſoit, que cette permiſſion vienne du Seigneur ou bien de Moyſe, il eſt certain que le récit qui en eſt fait au Chap. XXIV. du Deutéronome, a été écrit par inſpiration, & que Moyſe, en rapportant comment la choſe fut permiſe, a été conduit & dirigé par l'Eſprit de Dieu.

Nous devons dire la même choſe de la menace que Jonas fit aux habitants de Ninive. Dans la ſuppoſition, que Jonas n'avoit pas reçu ordre du Seigneur, d'annoncer au peuple de Ninive, que dans quarante jours cette ville ſeroit entiérement détruite & renverſée, cette menace n'étoit point une prophétie, & ne doit point être regardée comme venant de la part du Seigneur. Ainſi on ne ſe trouvera point embarraſſé pour concilier la vérité de la menace, avec le défaut de l'événement, parce que le Seigneur n'étoit point obligé d'exécuter ce que Jonas avoit dit de lui-même, & ſans en avoir reçu l'ordre. Mais lorſque ce Prophete rapporte qu'il menaça la ville d'une ruine entiere, nous ſommes obligés de croire qu'il le fit effectivement, parce qu'il n'a écrit & rapporté cette circonſtance que par l'inſpiration qui lui fut donnée lorſqu'il rédigea par écrit ſa prophétie avec l'hiſtoire de ſon voyage. Voilà comme doivent raiſonner ceux qui penſent que Jonas fit cette menace de lui-même, & ſans que Dieu lui eut ordonné de la faire, & c'eſt ainſi qu'Origene l'a cru, comme il paroît par le paſſage que nous en avons rapporté. Mais il nous ſemble qu'il eſt beaucoup plus vraiſemblable que cette menace venoit de Dieu même, & qu'elle n'étoit que conditionnelle, c'eſt-à-dire, que Ninive ſeroit renverſée, ſi ſes habitants ne faiſoient pénitence: c'eſt le ſentiment de preſque tous les Peres Grecs & Latins, (*a*) ſi l'on excepte Origene.

XIV. Remarque ſur deux endroits de la ſeconde Epître de S. Paul aux Corinthiens.

On prétend encore prouver par certaines expreſſions dont ſaint Paul s'eſt ſervi dans ſa ſeconde Lettre aux Corinthiens, que tout ce que ce grand Apôtre a écrit n'étoit pas inſpiré & dicté par le Saint-Eſprit. Car, dit-on, comment l'Eſprit divin pourroit-il être auteur de ces expreſſions: (*b*) *Encore que je vous aie attriſtés par ma Lettre, je n'en ſuis plus fâché néanmoins à préſent, quoique je l'aie été auparavant, en voyant*

(*a*) *Vide Corn. à Lap. in hunc Jonæ locum.* = (*b*) 2. *Cor.* VII. 8. 9.

qu'elle vous avoit attriſtés pour un peu de temps. Mais maintenant j'ai de la joie, non de ce que vous avez eu de la triſteſſe, mais de ce que cette triſteſſe vous a portés à la pénitence. Si l'Apôtre avoit écrit ſa premiere Lettre aux Corinthiens par une inſpiration ſpéciale de l'Eſprit ſaint, comment auroit-il pu ſe repentir de l'avoir écrite, ou du moins d'y avoir écrit des choſes qui en attriſtant les Corinthiens, lui donnoient ſujet d'être fâché de leur avoir écrit de la ſorte ? Ne ſemble-t-il pas reconnoître qu'il avoit commis une faute en cela ? & pouvons-nous la faire retomber ſur le Saint-Eſprit même ? ce qui ſembleroit devenir néceſſaire, ſi l'on diſoit que c'eſt lui qui a inſpiré à l'Apôtre d'écrire ce que nous trouvons ſur ce ſujet dans ſa premiere Lettre aux Corinthiens, dont il dit qu'il a été fâché de les avoir attriſtés.

Si ce que nous venons de rapporter, paroît difficile à concilier avec l'inſpiration, que dirons-nous de ce que le même Apôtre dit de lui-même dans la ſuite de la ſeconde Epître aux Corinthiens, dans un endroit où voulant relever ſon miniſtere, & ce qu'il a fait pour la prédication de l'Evangile, il ſe trouve en quelque maniere obligé de ſe louer lui-même ? Il reconnoît que c'eſt une eſpece d'imprudence. *Plut à Dieu*, dit-il (*a*) *que vous vouluſſiez un peu ſupporter mon imprudence ! & je vous prie en effet de la ſupporter. Souffrez-moi comme un imprudent*, dit-il dans la ſuite, (*b*) *& permettez-moi de me glorifier un peu.* Il ne veut pas que l'on attribue ce deſſein de ſe louer lui-même, à l'Eſprit de Dieu : puiſqu'il ajoute : (*c*) *Ce que je dis, je ne le dis pas ſelon Dieu ; mais je le dis comme par une eſpece d'imprudence, pour trouver ſujet de me glorifier.* Enfin il marque nettement dans la ſuite, que ſi quelqu'un des faux Apôtres a la confiance de ſe glorifier, il prend auſſi cette confiance & cette hardieſſe : *Et je le fais*, ajoute-t-il, (*d*) *en commettant une imprudence.* A quoi il ajoute encore, en parlant de ces faux Apôtres : (*e*) *Sont-ils Miniſtres de Jeſus-Chriſt ? (je le dis comme avec imprudence,) je le ſuis plus qu'eux.* Comment dire que toutes ces choſes dans leſquelles l'Apôtre paroît reconnoître qu'il ne s'eſt pas tenu dans les bornes de la ſageſſe, ont été dictées par l'inſpiration de l'Eſprit de Dieu ?

Pour répondre à la premiere difficulté tirée des paroles de ſaint Paul, où il ſemble dire qu'il s'eſt repenti d'avoir attriſté les Corinthiens, en les reprenant avec un peu de force, de certains déſordres qui s'étoient gliſſés parmi eux, il n'y a qu'à lever l'équivoque de cette expreſſion, *etſi pœniteret*, ou *quamvis pœnitebat*, ſelon le Grec : cela ne veut pas dire que ſaint Paul auroit voulu ne les avoir pas repris,

---

(*a*) 2. *Cor.* XI. 1. = (*b*) *Ibid.* ℣. 16. = (*c*) *Ibid.* ℣. 17. = (*d*) *Ibid.* ℣. 21. = (*e*) *Ibid.* ℣. 23.

puiſque la correction & la reprimande qu'il leur avoit faites, étoient devenues ſi utiles; mais cela veut dire, qu'il s'en étoit attriſté en prenant part à la triſteſſe qu'ils en avoient reſſentie: ſemblable à un pere, qui voyant la triſteſſe dont ſon fils eſt accablé, lorſqu'il a été repris & corrigé, reſſent lui-même en quelque maniere par contrecoup la triſteſſe de ſon fils; mais il a de la joie de voir que ce fils étant touché, ſe trouve dans l'heureuſe diſpoſition de changer de conduite. Tels furent les ſentiments de ſaint Paul à l'égard des Corinthiens; & en cela il n'y a rien qui ſoit indigne de l'Eſprit de Dieu, & qui n'ait pu être l'effet des inſpirations & des mouvements de piété qu'il produiſit dans l'eſprit & dans le cœur de ſaint Paul; tout ce qu'il a écrit là deſſus, lui a été dicté par le même Eſprit.

Pour ce qui regarde le ſecond endroit, où il ſemble reconnoître qu'il agit & qu'il parle par imprudence, il eſt aiſé d'expliquer ſes expreſſions. L'Apôtre veut faire entendre, que, quoique en général ce ſoit une eſpece de folie de ſe glorifier, il eſt néanmoins obligé de relever la dignité de ſon miniſtere & ſes travaux Apoſtoliques; ce qui eſt une choſe utile pour l'édification des Fideles, lorſqu'on ſe voit obligé d'en venir là; & ce qui ſeroit une eſpece de folie, ſi l'on n'étoit point contraint de le faire. C'eſt dans ce ſens, qu'il dit encore: (*a*) *J'ai été imprudent*, en me glorifiant de cette ſorte; mais *c'eſt vous qui m'y avez contraint: car c'étoit à vous à parler avantageuſement de moi, puiſque je n'ai été en rien inférieur aux plus éminents d'entre les Apôtres, quoique je ne ſois rien.* Que veut donc faire entendre le ſaint Apôtre? ſinon que ce qui auroit été dans une autre occaſion l'effet de l'orgueil & de l'imprudence, étoit devenu, dans les conjonctures où il ſe trouvoit, une choſe abſolument néceſſaire pour l'édification des Corinthiens, & qui devoit les détacher des faux Apôtres qui auroient pu les ſéduire, afin d'avoir une parfaite confiance dans l'humilité & la ſincérité avec leſquelles ſaint Paul leur annonçoit l'Evangile. C'eſt ce que ſaint Jean Chryſoſtome remarque avec beaucoup de raiſon, lorſqu'il dit (*b*) que l'Apôtre ayant répété ſi ſouvent que c'étoit une imprudence de ſe glorifier, il ne l'inculque ainſi avec tant de ſoin, que pour faire comprendre qu'un homme ne doit jamais parler de lui-même dans des termes de louange & d'éloge, que lorſqu'il y a une grande néceſſité de le faire; & c'eſt le cas où ſe trouvoit ſaint Paul, étant contraint de parler avantageuſement de lui-même, & des travaux qu'il avoit eus à ſoutenir pour prêcher l'Evangile. Et il eſt à propos de remarquer que dans le même endroit, ſaint Paul dit, (*c*) que s'il vouloit ſe glorifier, il pourroit le faire ſans être imprudent, parce qu'il diroit la vérité. De plus il décla-

(*a*) *Ibid.* XII. ℣. 11. = (*b*) *Chryſ. Hom.* 23. *in* 2. *ad Corinth.* = (*c*) 2. *Cor.* XII. 6.

toit que s'il falloit qu'il se glorifiât en quelque chose, ce seroit dans ses foiblesses & dans ses souffrances qu'il se glorifieroit plus volontiers, (*a*) afin de faire éclater davantage la puissance de Jesus-Christ. Il rapportoit tout à la gloire de Dieu; & il reconnoissoit que ce n'étoit pas par lui-même, qu'il avoit fait tant de choses, mais que c'étoit par le secours de la grace de Dieu qui étoit avec lui : *Non ego autem, sed gratia Dei mecum.* (*b*) Or dans toutes ces choses écrites par saint Paul, il n'y a rien qui ne convienne avec l'inspiration de l'Esprit de Dieu; & le saint Apôtre dit clairement que Jesus-Christ parloit en lui : *Voulez-vous éprouver*, dit-il, (*c*) *la puissance de Jesus-Christ qui parle en moi?* Et il ne faisoit point difficulté de dire aux mêmes Corinthiens, qu'il croyoit avoir l'Esprit de Dieu en lui : (*d*) *Puto autem quòd & ego Spiritum Dei habeam.*

XV. Remarques sur les prétendues contradictions.

On propose encore contre l'inspiration des Livres saints quelques difficultés tirées des contradictions que l'on croit remarquer entre certains passages de l'Ecriture. Telle est la variété que l'on observe entre saint Jean & saint Marc sur l'heure du crucifiement de Jesus-Christ. Or, dit-on, si c'étoit l'Esprit de Dieu qui eut inspiré les Auteurs sacrés, se trouveroient-ils en contradiction les uns avec les autres? Si le même Esprit de vérité avoit conduit leurs langues & leurs plumes, on verroit régner entr'eux un accord parfait.

Cela est bien constant : aussi soutenons-nous qu'il n'y a aucune contradiction entre les Auteurs sacrés. Les prétendues contradictions ne viennent quelquefois que de quelques fautes de Copiste : telle est celle que l'on prétend remarquer ici entre les deux Evangélistes : les meilleurs exemplaires de S. Jean sont conformes en ce point à ceux de S. Marc. S'il se trouve d'autres variétés qui viennent, non de la main des Copistes, mais de celle des Auteurs mêmes, certainement on trouvera moyen de les concilier : ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur cela : on peut, si on le juge à propos, consulter les Interpretes & les Commentateurs; on y trouvera l'éclaircissement de ces endroits où on croit remarquer de la contradiction.

XVI. Sentiment de Grotius sur l'inspiration.

Les Protestants ont toujours reconnu l'inspiration des Livres saints; mais Grotius s'écarte de leur sentiment commun. Ce Critique distingue dans l'Ecriture deux choses : 1°. Ce qui ne pouvoit être connu de l'Auteur du Livre, que par une lumiere qu'il recevoit de Dieu; 2°. Ce que l'Ecrivain savoit de lui-même pour l'avoir vu, ou l'avoir appris par des témoins dignes de foi. Pour ce qui regarde les premieres, il reconnoît que les Auteurs des Livres saints avoient besoin d'une inspiration particuliere : mais à l'égard des secondes, il prétend qu'ils n'ont eu besoin que d'une assistance & d'une direction particuliere par lesquelles ils ont été garantis de toute erreur.

(*a*) *Ibid.* ℣. 9. = (*b*) 1. *Cor.* XV. 10. = (*c*) 2. *Cor.* XIII. 3. = (*d*) 1. *Corinth.* VII. 40.

Mais ni l'Ecriture, ni les Peres, n'ont jamais fait cette distinction. S. Paul dit en général, (*a*) que toute Ecriture est divinement inspirée. Saint Pierre assure que les Auteurs sacrés ont été conduits, portés, *acti, impulsi*, (*b*) par l'Esprit de Dieu, & qu'ils ont parlé, non selon les impressions d'une volonté humaine, mais par l'impression du Saint-Esprit. Les peres ont dit en général que le Saint-Esprit étoit l'Auteur de l'Ecriture, que c'étoit lui qui parloit dans ces Livres divins : ils n'ont fait aucune exception ; nous appartient-il d'en faire ?

XVII. Sentiment de Cornélius à Lapide.

Cependant Cornélius *à Lapide*, ce savant Commentateur, qui a interprété presque toute l'Ecriture sainte, veut faire cette distinction, & refuse aux Ecrivains sacrés l'inspiration pour certaines choses qu'ils ont écrites. Remarquez, dit ce Commentateur, que le Saint-Esprit n'a pas dicté de la même maniere tout ce qui est dans l'Ecriture sainte. Car il a révélé & dicté mot à mot la Loi & les Prophéties à Moyse & aux Prophetes : mais pour les histoires & les exhortations morales que les Ecrivains Agiographes savoient d'ailleurs, il n'étoit pas nécessaire qu'elles leur fussent inspirées par le Saint-Esprit, puisqu'ils en avoient la connoissance par eux-mêmes. C'est ainsi que saint Jean dit (*c*) qu'il écrit ce qu'il a vu ; & saint Luc assure qu'il met par écrit ce qu'il a entendu & appris, (*d*) en remontant jusqu'à l'origine. On apporte encore pour exemple les Auteurs qui n'ont fait que des Abrégés, en composant leurs Livres qui sont au rang des Ecritures Canoniques. Le second Livre des Maccabées n'est qu'un Abrégé de cinq Livres que Jason le Cyrénéen avoit écrits touchant les Guerres & les Persécutions que les Juifs avoient eues à soutenir. Etoit-il nécessaire, dit-on, que l'Auteur de cet Epitome fût inspiré pour nous raconter en racourci ce qui étoit narré plus amplement dans l'Ouvrage de ce Jason qui avoit écrit l'Histoire entiere de ces revolutions ?

A cela nous disons qu'il paroit que l'on confond ici deux choses qui doivent être distinguées avec soin : car autre chose est *la révélation*, & autre chose *l'inspiration*. Par le mot de *révélation* nous entendons une connoissance que Dieu communique & qui découvre les choses qui étoient inconnues auparavant. Lorsque Dieu fit connoître à Noé que la terre seroit inondée par un déluge universel, ce fut par une révélation, qu'il lui découvrit cet événement, qui ne devoit arriver que plusieurs années après, & qui ne pouvoit être connu que par la manifestation que Dieu en fit. Nous devons dire la même chose de tout ce que Dieu fit connoître aux Prophetes touchant la venue du Messie. Ce fut par révélation, que Jacob connut & prédit ce qui devoit arriver à ses enfants & à leur postérité ; & ce fut par ce même esprit, qu'il connut que le Messie sortiroit de Juda ; qu'il seroit véritablement l'Envoyé

(*a*) 2. *Tim.* III. 16. = (*b*) 2. *Petr.* I. 21. = (*c*) *Joan.* XIX. 35. = (*d*) *Luc.* I. 3.

du

du Seigneur & l'attente des nations. (*a*) C'eſt de cet eſprit de révélation, qu'il eſt dit par rapport à Iſaïe : (*b*) *Il vit la fin des temps par un grand don de l'Eſprit de Dieu ; & il conſola ceux de Sion qui devoient être un jour dans l'affliction : il prédit ce qui devoit arriver juſqu'à la fin des temps, & il découvrit les choſes ſecretes avant qu'elles arrivaſſent.* L'inſpiration n'eſt pas toujours accompagnée de révélation, parce qu'un homme inſpiré peut dire les choſes qu'il connoît par des voies aſſurées, ſans qu'il ſoit beſoin que Dieu lui en donne la connoiſſance par la révélation. Ainſi S. Jean raconte dans ſon Evangile les choſes dont il a été témoin. S. Luc s'étoit informé avec exactitude, & étoit très-bien inſtruit de toutes les choſes par ordre, & ſelon la ſuite dans laquelle il nous en a donné le récit. Mais de ce que les Auteurs ſacrés n'ont pas eu beſoin de révélation, pour écrire les choſes dont ils avoient d'ailleurs connoiſſance, il ne s'enſuit pas qu'ils n'aient point été inſpirés dans toutes les choſes qu'ils ont écrites. S. Paul n'avoit pas beſoin de révélation pour dire qu'il avoit laiſſé Trophime malade à Milet ; mais il étoit conduit par l'Eſprit de Dieu, pour dire à Timothée une choſe qu'il ne ſavoit point, & qui pouvoit exciter ſa compaſſion, tant à l'égard de ce cher diſciple de l'Apôtre, qu'à l'égard de ſaint Paul même, qui étoit demeuré ſeul dans la priſon, tous les autres, à l'exception de ſaint Luc, étant pour lors abſents.

Mais, dira-t-on, pourquoi demander une inſpiration dans celui qui écrit des choſes de peu d'importance, & dans leſquelles il ne pouvoit ſe tromper ? D'ailleurs quand l'Ecrivain ſe ſeroit trompé dans une choſe ſi peu intéreſſante, la Religion & la piété n'en ſouffriroient aucune atteinte. Si l'on veut néanmoins reconnoître un ſecours du Saint-Eſprit, il n'eſt pas néceſſaire de recourir à l'inſpiration, puiſque l'aſſiſtance ou la ſimple direction du Saint-Eſprit eſt ſuffiſante pour garantir l'Ecrivain ſacré de toute erreur.

A cela nous repliquons que nous ne devons point juger des choſes rapportées dans l'Ecriture par nos foibles lumieres ; nous y ſerions trompés. Du temps de ſaint Jean Chryſoſtome & de ſaint Jérôme, pluſieurs prétendoient que le ſujet de la Lettre à Philémon n'étoit pas digne de l'attention du grand Apôtre ; & ils croyoient qu'un eſclave converti n'étoit pas un objet de ſi grande importance pour engager ſaint Paul à écrire une Lettre exprès, afin de réconcilier cet eſclave avec ſon ancien maître. Mais ces deux ſaints Docteurs regardant les choſes avec une lumiere ſupérieure, trouvent dans cette conduite de ſaint Paul une ſageſſe & une charité admirables ; tant il eſt vrai que ce ne ſont pas nos vues & nos ſentiments, qui doivent décider de l'importance ou de l'utilité des choſes qui ſont rapportées dans les ſaintes Ecritures ;

(*a*) *Gen.* XLIX. 10. = (*b*) *Eccli.* XLVIII. 27. 28.

& ce ſeroit un grand inconvénient, ſi dans celles mêmes qui nous paroiſſent de peu de conſéquence, on pouvoit trouver le moindre défaut de mémoire ou d'inadvertance dans les Ecrivains ſacrés : ſi une partie de ces divins Livres n'eſt pas la parole de Dieu, il eſt à craindre qu'on ne diſe la même choſe de tout le reſte.

Il eſt vrai que par le moyen d'une aſſiſtance ou d'une direction du Saint-Eſprit, on met les Auteurs ſacrés à l'abri de tout danger d'erreur ; l'Eſprit ſaint en les conduiſant par ce ſecours, ne les laiſſe pas tomber dans la plus légere faute. Mais cela ne ſuffit pas pour ſoutenir la dignité & l'excellence de l'Ecriture ſainte ; il faut pour cela que nous reconnoiſſions le ſecours que nous appellons *inſpiration*, & qui fait que tout ce qui eſt dans l'Ecriture eſt *la parole de Dieu*. Il eſt néceſſaire que nous nous conformions au ſentiment & aux expreſſions des ſaints Docteurs de l'Egliſe, qui nous diſent que *l'Eſprit ſaint a parlé par la bouche des Prophetes ;* que ceux-ci ont été *comme les inſtruments dont Dieu s'eſt ſervi pour nous parler*, & pour nous manifeſter ſes volontés. Il faut que nous diſions avec eux, que *les Ecritures ſaintes ſont les oracles du Saint-Eſprit*, dont l'opération a été dans chacun d'eux, comme un archet tout divin deſcendu du ciel, qui les a fait agir & parler ; en ſorte qu'ils ont été *l'organe dont il s'eſt ſervi* pour nous donner la connoiſſance des choſes céleſtes & divines. Or tout cela ne peut être vrai qu'en admettant *l'inſpiration :* car ſi l'aſſiſtance du Saint-Eſprit ſuffiſoit pour cela, on pourroit dire que les Conciles où l'Eſprit de Dieu aſſiſte par un ſecours particulier, feroient des déciſions que l'on pourroit appeller *la parole de Dieu*. C'eſt la grande raiſon que les Docteurs de Louvain ont toujours employée contre ceux qui vouloient combattre ou du moins affoiblir la néceſſité de l'inſpiration.

On demandera peut-être qu'eſt-ce que l'inſpiration renferme de plus que l'aſſiſtance ? A cela nous diſons qu'il faut bien qu'il y ait quelque choſe de plus, puiſque l'aſſiſtance ne fait pas qu'une choſe écrite ou dictée avec ce ſecours ſeulement *ſoit la parole de Dieu*. D'ailleurs l'aſſiſtance garantit les Auteurs de toute erreur conſidérable, c'eſt-à-dire, en ce qui regarde la Foi & les mœurs ; mais elle n'en préſerve pas dans les choſes de moindre conſéquence ; comme lorſqu'il s'agit de faits, ou de matiere de critique ; par exemple, de ſavoir ſi tel ouvrage eſt de ſaint Auguſtin ou d'un autre Pere : mais dans l'Ecriture, il ne peut y avoir la moindre faute ; l'eſprit eſt tellement éclairé, & la mémoire ſi bien conduite, que l'Ecrivain ſacré ne peut tomber dans aucun défaut par oubli ou par inadvertance. On voit donc que l'inſpiration a beaucoup plus de force & d'efficace que la ſimple aſſiſtance ; & cela vient de ce que la ſimple aſſiſtance ou direction ſuppoſe que celui qui reçoit ce ſecours, eſt déjà déterminé par lui-même avec une intention juſte & droite, mais indépendamment d'un ſecours extraordinaire ; & s'étant ainſi porté à rechercher quelque vérité, il eſt après cela con-

duit & dirigé dans cette recherche par l'assistance & la direction de l'Esprit de Dieu, qui ne permet pas qu'il tombe dans l'erreur, ni qu'il s'écarte de la vérité qu'il cherche. Voilà ce qui arrive dans les assemblées des Conciles, dont la decision est d'une autorité infaillible. Mais l'inspiration renferme quelque chose de plus ; car elle suppose que l'Auteur sacré qui la reçoit, soit poussé & déterminé à écrire ; & qu'après avoir reçu cette détermination par un mouvement du Saint-Esprit, il soit tellement conduit & dirigé, que non seulement il soit garanti de toute erreur, mais qu'encore ce qu'il met par écrit, soit *la parole de Dieu*, parce que c'est lui-même, c'est son Esprit, qui dicte aux Ecrivains sacrés ce qu'ils écrivent. Comment Cornélius *à Lapide* a-t-il pu excepter de l'inspiration, les exhortations morales que l'on trouve dans les saintes Ecritures ? ne sont-elles pas du nombre de ces choses qui sont utiles pour instruire, pour reprendre, pour corriger & pour conduire à la piété ? & l'Apôtre ne nous dit-il pas que tout cela est inspiré ?

XVIII. Sentiment de Melchior Canus & de Contenson.

Quelques-uns ont voulu faire entendre que le célebre Melchior Canus, très-habile Théologien, avoit enseigné avant Cornélius *à Lapide* la suffisance d'une simple direction ou assistance du Saint-Esprit, du moins pour certaines parties de l'Ecriture sainte. Mais ceux qui ont voulu attribuer un tel sentiment à ce savant Théologien, ont confondu mal-à-propos la révélation avec l'inspiration. Il est vrai que Melchior Canus prétend avec raison, que la révélation n'est pas nécessaire aux Ecrivains sacrés pour écrire les choses dont ils ont d'ailleurs une connoissance assurée ; mais il faut toujours reconnoître qu'ils ont été inspirés, afin que nous puissions dire que ce qu'ils ont écrit, est *la parole de Dieu*. Au reste pour bien connoître le sentiment de Melchior Canus, il n'y a qu'à lire ce qu'il dit au Chap. XVII. du second Livre des Lieux Théologiques, où après avoir réfuté ceux qui prétendoient que dans quelques choses de peu de conséquence, les Ecrivains sacrés avoient pu tomber dans quelque erreur légere, il conclut ainsi : » Si la » Loi de Moyse, qui est un ministere de mort, a été écrite avec tant » d'exactitude qu'on ne peut en omettre un seul iota ou un seul point ; » à combien plus forte raison dirons-nous cela de l'Evangile qui est » un ministere d'esprit & de vie ? Il faut donc avouer qu'il a été écrit » avec tant de soin, & par un tel souffle de l'assistance divine, que » non seulement il n'y a aucune parole, mais pas même un seul petit » trait de lettre, qui n'ait été fourni & suggéré par l'Esprit divin. « *Cùm lex Moysis, quod est ministerium mortis, tam exactâ diligentiâ scripta sit, ut iota unum, aut unus apex, ex eâ præteriri non possit, multò certè magis Evangelium Christi, quod est ministerium spiritûs & vitæ, scriptum erit tantâ curâ, & Dei assistentis afflatu, ut non modò verbum, sed ne apex quidem ullus sit, qui non sit à Spiritu divino suppeditatus.* Et à la fin de ce Chapitre, voici comme il conclut : » Avouons que toutes les » choses qui sont dans l'Ecriture, petites ou grandes, ont été mises en

» écrit par les Auteurs sacrés sous la dictée du Saint-Esprit : *Dictante* » *Spiritu Sancto.* Telle est la doctrine que nous avons reçue de nos Pe» res, & qui est en quelque maniere gravée dans l'esprit & dans le cœur » des Fideles : c'est à quoi nous devons nous attacher, parce que l'Eglise » nous l'enseigne ainsi : « *Hæc & nos, Ecclesiâ præsertim magistrâ & duce, retinere debemus.*

Si l'on examine bien le sentiment de Contenson Théologien Thomiste, on verra qu'il n'est pas différent de celui de Melchior Canus, qui étoit du même Ordre de S. Dominique. Il est vrai que Contenson ne croit pas la révélation nécessaire pour chaque partie de l'Ecriture sainte : & en effet elle paroît inutile pour les choses qui étoient suffisamment connues aux Auteurs sacrés ; mais cela n'empêche pas que l'on ne reconnoisse en eux l'inspiration pour ces choses mêmes dont ils avoient une connoissance assurée.

XIX. Sentiment de M. Simon.

M. Simon, dans son *Histoire Critique du Nouveau Testament*, (*a*) s'est déclaré contre les Docteurs de Louvain, & a prétendu réfuter leur Censure. Il paroît néanmoins qu'il ne vouloit pas entreprendre de justifier entiérement les Propositions censurées : car il reconnoît que le Saint-Esprit est Auteur de toute l'Ecriture sainte, soit par inspiration, soit par un instinct particulier, qu'il auroit bien dû expliquer un peu plus. Quoi qu'il en soit, il soutient que l'Esprit de Dieu a tellement assisté les Auteurs sacrés, non seulement dans les pensées, mais encore dans les mots dont ils se sont servis, qu'ils ont été garantis de toute erreur, qui auroit même pu venir de l'oubli ou du défaut d'attention. Il y a peu de différence entre le sentiment de Cornélius *à Lapide* & celui de M. Simon ; c'est encore celui de Grotius, selon ce que nous en avons dit ci-dessus.

Nous ne parlons point du Système monstrueux de Spinosa, qui prétend que les Auteurs des Livres saints n'ont point été inspirés, & qu'ils n'ont même reçu aucune assistance particuliere. Il ne convient pas de vouloir disputer ou traiter avec un homme qui ruine tous les fondements de la Religion, & qui n'entreprend pas moins que de donner à chaque instant le démenti à tout ce que nous trouvons dans l'Ecriture.

XX. Sentiment de l'Auteur connu sous le nom de Théologien de Hollande.

Mais on doit être surpris de voir qu'un Auteur qui veut passer pour Chrétien, ait avancé un Système qui ne s'éloigne presque en rien de celui de Spinosa : c'est ce qu'on peut voir dans une Lettre qui a paru sous le nom des Théologiens de Hollande. (*b*) L'Auteur Anonyme (Jean le Clerc,) dont le sentiment est exprimé dans cette Lettre, prétend que l'on ne doit reconnoître dans les Ecrivains sacrés aucun secours surnaturel ou assistance particuliere, à moins que ce ne soit dans

(*a*) Simon, Hist. Crit. du N. Test. chap. XXIII. XXIV. = (*b*) Lettre XI. du Recueil des Sentiments de quelques Théologiens, p. 232.

des cas fort rares & fort singuliers : il dit que les Historiens sacrés n'ont eu besoin que de leur mémoire, en employant d'ailleurs tout le soin & l'exactitude que l'on demande dans ceux qui se mêlent d'écrire l'Histoire. A l'égard des Prophetes, il reconnoît qu'il y a eu du surnaturel dans les visions qu'ils ont eues, & que le Seigneur leur a apparu pour leur découvrir certaines vérités cachées ou quelques grands mysteres : mais il ne voit rien que de naturel dans la maniere dont les Prophetes ont décrit leurs visions ; ils n'ont eu besoin que de leur mémoire pour se souvenir de ce qui leur avoit été montré pendant qu'ils veilloient, ou dans le sommeil ; & il étoit inutile, selon lui, que la mémoire fût aidée d'aucun secours surnaturel : on retient aisément ce qui a fait une forte impression sur l'imagination, & qui a été gravé profondément dans la mémoire : les visions que Dieu accordoit aux Prophetes, produisoient naturellement ces effets. On va encore plus loin ; & on dit que souvent ce que les Prophetes disoient naturellement & sans inspiration, étoient une véritable prophétie dans un autre sens auquel le Prophete ne faisoit aucune attention : on allegue sur cela ce qui se remarque dans la personne du Grand-Prêtre Caïphe, qui prophétisa contre son intention, & sans pénétrer le sens de ce qu'il disoit, lorsqu'il proféra cette parole touchant Jesus-Christ : *Il est expédient qu'un homme meure pour tout le peuple.*

Tout ce que cet Auteur, à qui on donne trop gratuitement le nom de Théologien, avance dans ce que nous venons de rapporter contre l'inspiration, va directement contre ce que nous avons cité des saints Peres & de l'Ecriture, pour faire voir combien il est constant que les Auteurs sacrés ont été inspirés, & pour donner une idée de la maniere dont s'est faite l'inspiration. Nous écoutons avec soumission tout ce qui se trouve dans des sources si pures ; & nous nous défions de ce qui vient de la part de ceux qui préferent leurs pensées à ce que nous avons de plus sacré & de plus respectable. Ce seroit mal-à-propos qu'on se serviroit de l'exemple de Caïphe pour autoriser de semblables réveries, puisque le saint Evangéliste remarque qu'il ne parla point en cela comme de lui : (*a*) *Hoc à semetipso non dixit.* Ce fut donc le Saint-Esprit, qui en considération de la dignité de Pontife dont il étoit revêtu, parla par sa bouche, selon saint Augustin : (*b*) & quoique le Grand-Prêtre ne comprît rien dans le sens qui étoit le principal selon l'intention du Saint-Esprit, il ne laissa pas d'être comme l'instrument dont Dieu se servit pour annoncer une grande vérité, savoir, que Jesus-Christ souffriroit la mort non seulement pour les Juifs, mais même pour le salut de tout le monde. Ce n'étoit pas la premiere fois, que Dieu se servoit de l'organe d'un méchant homme pour manifester une grande

(*a*) *Joan.* XI. 51. = (*b*) *Aug. Tract.* 49. *in Joan. n.* 27.

vérité. Il avoit voulu que l'avenement de ſon Fils unique fût prédit par Balaam (*a*) qui étoit un ſcélérat, ſelon le portrait qui nous en eſt fait par l'Apôtre ſaint Pierre (*b*) & par l'Apôtre ſaint Jude. (*c*) La prophétie eſt du nombre de ces graces que l'on appelle *gratuitement données*, ſans aucune connexité néceſſaire avec la ſainteté de ceux à qui Dieu juge à propos de les accorder.

Il ne nous reſte plus qu'à dire en peu de mots ce que l'on doit penſer d'une queſtion que l'on propoſe encore ſur l'inſpiration. Il s'agit de ſavoir ſi non ſeulement les penſées ont été inſpirées aux Auteurs ſacrés, comme nous l'avons fait voir; mais ſi l'on doit encore dire la même choſe des termes & des expreſſions dont ils ſe ſont ſervis.

XXI. L'inſpiration s'etend-elle juſqu'aux expreſſions? C'eſt le ſentiment commun des Peres.

A bien examiner les témoignages des Peres que nous avons rapportés plus haut, il ne ſeroit pas difficile d'en conclure, que ſelon leur ſentiment, les termes & les expreſſions dont les Auteurs ſacrés ſe ſont ſervis, leur ont été inſpirés par l'Eſprit de Dieu, qui les conduiſoit. Il n'y a qu'à ſe rappeller quelques-unes des expreſſions & des comparaiſons uſitées & employées par les ſaints Peres pour nous donner une idée de l'inſpiration. Qu'on ſe ſouvienne qu'ils diſent preſque tous, que c'eſt l'Eſprit ſaint qui a dicté aux Auteurs ſacrés ce qu'ils ont écrit; que c'eſt lui qui a parlé par leur bouche, & qu'ils n'étoient que comme des inſtruments dont il ſe ſervoit pour nous faire connoître les grandes vérités qu'il avoit la bonté de révéler aux hommes. C'eſt pourquoi nous avons vu que ſaint Juſtin dit que l'Eſprit divin étoit comme un archet deſcendu du ciel, pour faire retentir ſur la terre les divins oracles. Athénagore nous apprend que les Prophetes ſont comme les inſtruments dont l'Eſprit ſaint ſe ſert pour parler aux hommes. N'oublions point enfin la juſte comparaiſon dont ſaint Grégoire ſe ſert, lorſqu'il dit que nous ne devons point nous mettre en peine de quelle plume s'eſt ſervi celui qui nous écrit, quand nous ſavons que la Lettre qui nous eſt adreſſée vient d'une perſonne d'un rang éminent, & pour laquelle nous devons avoir beaucoup de reſpect: & qu'ainſi lorſque nous ſavons qu'un Livre, tel que celui de Job, a été écrit par l'inſpiration de l'Eſprit divin, nous ne devons plus nous embarraſſer de ſavoir qui eſt celui qui en a tracé les caracteres; comme nous ne nous mettons point en peine de ſavoir de quelle plume s'eſt ſervi la perſonne d'une dignité élevée qui nous a adreſſé une Lettre. Ces comparaiſons & les expreſſions pleines de force dont les Peres ſe ſont ſervis, nous portent à croire que, ſelon eux, non ſeulement le ſens de l'Ecriture a été inſpiré aux Prophetes, mais encore les termes & les expreſſions; & cela peut être confirmé par l'application que font quelques-uns des Peres de ce paſſage

(*a*) *Num.* XXIV. 17. = (*b*) 2. *Petr.* II. 15. = (*c*) *Ep. Jud.* 11.

des Pſaumes aux Ecrivains ſacrés : *Ma langue*, dit le Prophete Roi, (*a*) *eſt comme la plume d'un Ecrivain qui écrit très-vîte.* Voilà la comparaiſon de ſaint Grégoire juſtifiée par l'Ecriture même. Nous voyons dans le Prophete Jérémie un exemple, par lequel nous pouvons reconnoître cette habileté de la plume qui écrit avec tant de viteſſe. Les principaux du peuple Juif envoyerent vers Baruch, Judi, fils de Nathanias, pour le prier de leur apporter le volume dont il avoit lu quelque choſe au peuple. Quand Baruch, Secrétaire de Jérémie, fut arrivé, ils lui demanderent comment il avoit écrit tous les diſcours prononcés par Jérémie. *Il parloit*, leur dit Baruch, (*b*) *& les paroles couloient de ſa bouche, comme s'il les avoit lues, & j'écrivois avec de l'encre ſur ce volume* ce qu'il me dictoit. D'où venoit ce flux de paroles & cette grande facilité de parler, ſinon de l'Eſprit de Dieu, qui inſpiroit à ce Prophete non ſeulement les penſées, mais auſſi les termes & les expreſſions ?

XXII. Réponſes aux objections de ceux qui conteſtent ce ſentiment.

C'eſt le ſentiment qui paroît avoir prévalu juſqu'au neuvieme ſiecle, où nous trouvons un Auteur de réputation qui a ſoutenu le contraire dans une eſpece de Traité fait exprès. Cet Ecrivain eſt Agobard, Archevêque de Lyon, lequel a examiné la queſtion touchant l'inſpiration des Livres ſacrés dans une Lettre écrite à un nommé Frédégiſe, où il prétend que l'Eſprit ſaint n'a point inſpiré aux Prophetes & aux Apôtres les termes & les expreſſions dont ils ſe ſont ſervis : & voici ſur quoi il appuye ſon ſentiment. Il ſe ſert d'abord de l'exemple de Moyſe qui reconnoît en s'adreſſant à Dieu même, qu'il avoit une grande difficulté de parler. Pour ſentir tout le foible de cette raiſon, il n'y a qu'à lire cet endroit même de l'Exode où Moyſe s'excuſe d'accepter l'emploi dont le Seigneur vouloit le charger. Après avoir repréſenté les difficultés qu'il croyoit ne pouvoir ſurmonter, il dit que depuis qu'il a eu le bonheur de parler avec ſon Seigneur & ſon Dieu, il a reſſenti une eſpece d'empêchement dans la langue, qui faiſoit qu'il parloit plus difficilement. Quel rapport cela a-t-il avec l'inſpiration pour les Ecrits ? Un Auteur qui a un embarras pour parler, ne peut-il pas avoir une grande facilité pour écrire ? Ne peut-il pas recevoir de Dieu même tout ce qui peut lui donner cette facilité ? & d'ailleurs un homme qui bégaye, ne peut-il pas prononcer, quoiqu'avec un peu plus de peine, les expreſſions qui lui ſont inſpirées ? Mais voyons la ſuite du récit de Moyſe, & la réponſe que le Seigneur lui fit ſur la difficulté qu'il lui avoit propoſée : *Qui eſt-ce qui a formé la bouche de l'homme ?* dit le Seigneur ; (*c*) *& qui eſt-ce qui a créé le muet & le ſourd, celui qui voit & celui qui eſt aveugle ? N'eſt-ce pas moi ? Allez donc : je ſerai dans votre bouche ; & je vous apprendrai ce que vous aurez à dire.* Remarquez que le Seigneur ne ſe contente pas de dire qu'il conduira l'eſprit & les penſées de Moyſe,

(*a*) *Pſ.* XLIV. 2. = (*b*) *Jerem.* XXXVI. 18. = (*c*) *Exod.* IV. 11, 12.

afin qu'il ſoit aſſez inſtruit pour paroître devant le Roi d'Egypte ; mais il l'aſſure qu'il ſera dans ſa bouche, pour lui donner les paroles dont il doit ſe ſervir : *Ego ero in ore tuo, doceboque te quid loquaris.*

Agobard emploie en ſecond lieu l'autorité de ſaint Jérôme, qui aſſure qu'il y a une grande différence du ſtyle dans les Ecrits des Prophetes ; différence que l'on remarque auſſi dans les Ecrits des Apôtres & des Evangéliſtes. Les uns écrivent avec plus de grandeur & de nobleſſe ; les autres avec moins d'éloquence : c'eſt ce que ſaint Jérôme remarque en comparant le Prophete Iſaïe avec le Prophete Amos. Le premier étoit d'une naiſſance diſtinguée ; il étoit de race royale ; & ſon ſtyle étoit très-poli & très-élevé. L'autre étoit un Berger occupé à garder ſes troupeaux à la campagne, où il falloit qu'il combattît ſouvent contre les lions pour défendre ſes brebis ; c'eſt pourquoi, dit ſaint Jérôme, il compare la colere de Dieu à celle des lions, parce qu'il ne concevoit rien de plus terrible ſur la terre, que le rugiſſement de ces animaux. De cela Agobard conclut que l'on ne peut attribuer cette différence au Saint-Eſprit ; qu'il faut donc la faire retomber ſur l'homme qui étant conduit & inſpiré pour les penſées, eſt pour ainſi dire, laiſſé à lui-même, pour ce qui regarde les expreſſions. Et ſelon Agobard, c'eſt ce qui fait que, ſelon la remarque de ſaint Jérôme, (*a*) quoique ce ſoit le même Eſprit qui ait parlé par la bouche de tous les Prophetes : *Idem per omnes Prophetas Spiritus Sanctus loquebatur ;* cependant on reconnoiſſoit qu'Amos avoit un ſtyle dur, quoiqu'il eût la ſcience de l'Eſprit de Dieu : *Etſi imperitus ſermone, ſed non ſcientiâ* : c'eſt ce que ſaint Paul dit de lui-même en écrivant aux Corinthiens, (*b*) lorſqu'il avoue qu'il étoit groſſier & peu inſtruit pour la parole, ajoutant qu'il n'en étoit pas de même pour la ſcience.

Voilà peut-être ce que l'on peut dire de plus plauſible en faveur du ſentiment de ceux qui prétendent que l'inſpiration ne s'étend point juſqu'aux termes & aux expreſſions de l'Ecriture ſainte, & qu'on doit la reſtreindre au ſens & aux penſées : mais à bien examiner cet argument, il ne paroîtra pas auſſi convaincant qu'on le croit ordinairement. Reprenons.

Il y a une grande différence, dit-on, entre l'éloquence d'un Auteur ſacré & le ſtyle rude & peu poli d'un autre : par exemple, entre la grandeur & la nobleſſe avec laquelle Iſaïe s'exprime, & la ſimplicité, ou, ſi l'on veut, une eſpece de groſſiéreté, que l'on croit remarquer dans la maniere dont s'exprime le Prophete Amos. A cela je réponds, en demandant ſi l'on fait conſiſter l'éloquence & la beauté du ſtyle dans le choix des termes ; & je dirai pour lors que nous ne ſommes point en état d'en juger par rapport à l'Hébreu, tous les termes

(*a*) *Hier. in Amos.* = (*b*) 2. Cor. XI. 6.

que

que nous y trouvons étant également bons, & assez expressifs pour marquer ce qu'ils signifient. Nous ne sommes pas en état de juger si un terme est meilleur que l'autre, sinon dans les occasions où en remontant à la racine, nous voyons qu'un nom est plus propre à exprimer la nature ou les qualités de la chose qui est exprimée. Par exemple, le mot JEHOVA est plus propre à exprimer la nature de Dieu, qu'aucun autre de ceux qui lui sont donnés dans l'Ecriture; parce qu'il marque son essence, en ce qu'il signifie l'Etre par plénitude & par excellence, *Celui qui est*; au lieu que les autres noms de Dieu dans l'Hébreu signifient seulement quelques-uns de ses attributs ou perfections, & le marquent par conséquent par une propriété: tels sont les noms *El*, qui signifie le Dieu Fort; *Saddaï*, qui signifie le Tout-puissant; *Elohim*, qui signifie le Dieu de bonté, le Dieu protecteur, le Dieu défenseur: delà vient que le Psalmiste emploie si souvent ce mot pour invoquer le Seigneur en le considérant comme son Dieu, *Deus meus*; delà vient que le même mot est aussi employé lorsqu'il est dit que le Seigneur est *le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob*; & aussi lorsque dans le Psaume, le Seigneur dit aux Juges de la terre: (*a*) *Ego dixi*: *Dii estis*. A quoi il faut joindre *Adonaï*, qui signifie le souverain Maître; & *Elion*, qui signifie le Très-haut. Or en cela tous les Prophetes & les Ecrivains sacrés sont égaux; & l'on ne peut pas dire que l'un écrive plus élégamment que l'autre, s'il ne s'agit que de se servir des termes qui sont propres pour exprimer les choses qu'ils ont dessein d'écrire.

La vraie éloquence consiste donc proprement dans les idées plus élevées, dans les pensées plus sublimes, & dans les figures de l'art, qui ne peuvent être séparées des pensées. Or nous avons prouvé assez au long que les pensées des Auteurs sacrés sont inspirées: ainsi le raisonnement qu'on tire de la différence du style des Auteurs sacrés, regardé du côté de l'éloquence, ne prouve rien contre le sentiment de ceux qui croient que les termes mêmes ont été inspirés. Dans Amos, par exemple, ce n'est point le mauvais choix des mots & des termes qui a fait dire à saint Jérôme, que ce Prophete étoit grossier & peu instruit pour la parole; c'est à cause de ses comparaisons tirées des choses assez basses & communes, ou bien parce qu'il n'a pas des idées si nobles ni si élevées que le Prophete Isaïe. Or tout cela consiste dans des pensées; & il n'y en a aucune qui ne soit digne de l'Esprit de Dieu qui les a inspirées. Si quelques-unes nous paroissent moins nobles ou plus communes, c'est par goût & selon nos idées, que nous en jugeons: mais cela peut-il faire une regle, pour dire que l'une est plus digne de Dieu que l'autre?

(*a*) *Ps.* LXXXI. 6.

XXIII. Remarque sur une vision de Jérémie.

Nous avons dans le Prophete Jérémie une vision d'où il semble qu'on peut conclure que le mot dont il se sert lui avoit été inspiré. Au premier Chapitre de sa prophétie, il dit que la parole du Seigneur lui fut adressée, & que le Seigneur lui demanda ce qu'il voyoit : à quoi il répondit selon notre Vulgate : *Je vois une verge*, ou une baguette, *qui veille*, (*a*) VIRGAM VIGILANTEM EGO VIDEO. Les Septante ont traduit : (*b*) *Je vois une branche d'amandier ;* & c'est le vrai sens. Mais comment trouver de la liaison entre cette traduction des Septante, & la réponse que le Seigneur fait au Prophete en ces termes : (*c*) *Vous avez bien vu ; car je veillerai sur ma parole pour l'accomplir.* On voit ici que Dieu dans la réponse adressée à son Prophete, fait allusion à ce qui lui avoit été montré dans la vision. Mais qu'est-ce que cette branche ou cette baguette qui veille : *Virgam vigilantem ?* Les Septante l'ont exprimé, mais sans pouvoir conserver l'allusion avec la réponse. C'est en effet une branche d'amandier : mais quel rapport y a-t-il entre la branche d'amandier & l'attention que le Seigneur doit avoir pour veiller sur sa parole & lui faire avoir son exécution ? Pour le comprendre, il faut avoir recours au Texte Hébreu. Dans cette langue on appelle l'amandier, *Schaqued ;* (*d*) & cela vient d'un verbe qui signifie *veiller*, être attentif, se dépêcher à faire quelque chose ; cet arbre est ainsi appellé, parce qu'il semble veiller pour être le premier de tous à produire des fleurs & des fruits. Le Prophete ayant donc vu une branche ou baguette d'amandier, en Hébreu, *Maqqual schaqued*, (*e*) c'est-à-dire, une branche d'un arbre qui tire son nom du mot qui signifie *veiller*, se dépêcher, être attentif pour faire quelque chose : il dit au Seigneur : J'ai vu un *Maqqual schaqued ;* & le Seigneur lui répondit : *Schoqued ani :* (*f*) Et moi je veillerai. Dieu avoit donc inspiré à Jérémie un mot qui pût servir à cette allusion de la branche d'amandier au terme de veiller, afin de répondre : Oui, je serai attentif, & je veillerai à ce que la parole que j'ai mise dans la bouche de mes Prophetes ait son accomplissement.

Mais on dira peut-être qu'il suffisoit que Dieu présentât au Prophete une branche d'amandier, sans lui inspirer le mot dont il devoit se servir pour l'exprimer : car le Prophete voyant une branche d'amandier, il lui étoit tout naturel de penser à cet arbre. Il est vrai : mais c'est en cela même que Dieu a inspiré aux Ecrivains sacrés les termes & les expressions dont ils se sont servis ; car ce n'est pas en leur suggérant par révélation de nouveaux termes, c'est en excitant dans leur mémoire ceux qui y étoient déjà : c'est ce qui fait que saint Augustin dit avec tant de raison, que Dieu conduisoit la mémoire des Ecrivains sacrés :

(*a*) *Jerem.* I. 11. = (*b*) LXX. Βακτηρίαν καρυΐνην. = (*c*) *Ibid.* ℣. 12. = (*d*) שקד *amygdala*, *à* שקד *vigilavit.* = (*e*) מקל שקד = (*f*) שקד אני.

(a) *Recordationi ſuæ quæ Sancto Spiritu regebatur.* Dieu veut que l'idée de l'amandier excitée dans l'eſprit du Prophete, lui faſſe dire qu'il voit une branche de cet arbre : il lui en fait paroître une branche en viſion ; & comme le nom de l'amandier a rapport à l'action de veiller, de s'empreſſer, & d'être attentif, Dieu répond qu'il veillera & qu'il ſera attentif pour l'exécution & l'accompliſſement de ſa parole. Il en eſt de même dans la maniere dont il inſpire les autres Ecrivains ſacrés : il leur ſuggere les mots & les termes dont ils doivent ſe ſervir, en excitant en eux les vues des objets qui rappellent dans leur mémoire les expreſſions, & les préſervant de tout défaut qui pourroit ſe trouver dans une mauvaiſe maniere de s'exprimer ; & l'on voit bien que Dieu en agiſſant de cette maniere ne change rien à l'idiôme & au langage ordinaire de l'Ecrivain ſacré. Nous n'avons, pour le concevoir, qu'à nous ſouvenir de la comparaiſon de l'archet employé par l'Ancien Auteur de l'Exhortation aux Gentils : tout le mouvement qui fait l'harmonie dans un inſtrument de muſique, vient de cet archet ; mais il ne change rien dans les diſpoſitions des cordes de cet inſtrument : l'application en eſt aiſée à faire.

XXIV. Explication d'une parole de S. Paul.

Il nous reſte préſentement à expliquer ce que ſaint Paul dit dans ſa ſeconde Epître aux Corinthiens : (b) *Si je ſuis groſſier & peu inſtruit pour la parole, il n'en eſt pas de même pour la ſcience.* Peut-on conclure delà que ſaint Paul n'avoit aucune éloquence, & qu'il ne pouvoit s'exprimer d'une maniere digne des grandes vérités qu'il traitoit dans ſes Epîtres ? Ce ſeroit pouſſer les choſes trop loin ; & ſaint Jean Chryſoſtome qui ſe connoiſſoit bien en éloquence, en remarquoit une très-noble dans les Ecrits du grand Apôtre : (c) Saint Auguſtin fait auſſi la même remarque. On peut en trouver des traces dans l'Epître aux Hébreux, & dans pluſieurs autres endroits des Epîtres de ce ſaint Apôtre. Que veulent donc dire ces termes dont il ſe ſert en écrivant aux Corinthiens ? Pour le bien comprendre, il faut remarquer que ſaint Paul avoit été inſtruit ſelon la maniere de ceux qui étoient Juifs, dans tout ce qui regardoit la connoiſſance de la Loi : étant encore fort jeune, il fut mis ſous la conduite de Gamaliel, pour apprendre avec les jeunes Hébreux de ſon temps tout ce que l'on avoit coutume d'enſeigner à ceux qui étoient de la Secte des Phariſiens. Ainſi le grand Apôtre liſant les Livres Saints en Hébreu, & faiſant de ces divins Livres ſa principale étude, parloit d'ailleurs continuellement avec les jeunes gens de ſon âge, & avec les Docteurs de la Loi, dans la langue uſitée à Jéruſalem, & qui étoit le Syro-chaldaïque ; en ſorte qu'on ne doit pas être ſurpris que la Langue Grecque ait ceſſé de lui être fa-

(a) *Aug. de Conſenſ. l.* III. *c.* 29. = (b) 2. *Cor.* XI. 6. = (c) *Chryſ. ſerm. de Laud. Pauli.*

miliere : on remarque de plus que celle dont on ſe ſervoit à Tharſe, lieu de la naiſſance de ſaint Paul, n'étoit pas bien pure, & que l'on n'y parloit pas d'une maniere auſſi polie ni auſſi élégante qu'à Athenes. Si l'on compare donc les diſcours de ſaint Paul avec les Ecrits des Philoſophes qui ne recherchoient que les beautés de l'éloquence, on trouvera que ceux-ci avoient beaucoup de fleurs & d'ornements, & que les Epîtres de ſaint Paul en comparaiſon pouvoient paroître trop ſimples & trop négligées, parce qu'effectivement ce grand Apôtre avoit mépriſé tous ces vains ſecours de l'éloquence humaine. *Je n'ai point employé, en vous parlant*, dit-il, (*a*) *& en vous prêchant, les diſcours perſuaſifs de la ſageſſe humaine, mais les effets ſenſibles de l'Eſprit & de la vertu de Dieu.* N'étoit-ce pas l'Eſprit de Dieu qui l'avoit porté à en agir de la ſorte ? & ne doit-on pas regarder ce deſſein comme un effet de l'inſpiration ? bien loin de regarder cette ſimplicité de ſtyle comme une choſe qui exclut le ſecours de l'aſſiſtance particuliere, de la direction ſpéciale, en un mot, de l'inſpiration.

Mais enfin que veut dire l'Apôtre, lorſqu'il écrit aux Fideles de Corinthe, qu'il eſt peu inſtruit dans ce qui regarde la parole : *Imperitus ſermone.* Il ſe ſert en Grec du mot, ἰδιώτης, que l'on a traduit en Latin par *imperitus ;* & nos Traducteurs François paroiſſent avoir voulu enchérir ſur cette expreſſion Latine, en traduiſant l'expreſſion de ſaint Paul par *groſſier* & *peu inſtruit.* Le mot Grec peut être traduit en François à la lettre par celui-ci, *idiot*, ou *qui eſt du peuple*, *populaire.* Si nous l'appliquons au ſtyle, cela ſignifiera que c'eſt un ſtyle ſimple, où il n'y a rien de recherché, où l'on a négligé les ornements & les fleurs de l'éloquence profane dont ſe ſervoient les Philoſophes & les Rhéteurs d'Athenes. Eſt-ce là une raiſon pour refuſer l'inſpiration à ce qui eſt écrit en un pareil ſtyle ? n'en eſt-ce pas plutôt une bien forte pour aſſurer qu'il en eſt digne ? parce qu'il a plu au Saint-Eſprit de ſe ſervir de ce qui paroît de plus foible, pour confondre ce qu'il y a de plus fort, & de ce qui ſemble de moins ſage ſelon le monde, pour confondre ce qui paroît de plus ſage. Dieu a voulu choiſir ce qu'il y avoit de plus vil & de plus mépriſable ſelon le monde, & ce qui n'étoit rien, pour détruire ce qu'il y avoit de plus grand parmi les Puiſſants de la terre, parmi les Philoſophes & les Orateurs. Que la ſimplicité du ſtyle, diſons encore, ſi l'on veut, que la dureté même des expreſſions ne ſoit donc point regardée comme un obſtacle à l'inſpiration : enviſageons l'Ecriture, non ſeulement comme contenant des ſentences & des maximes de vie, mais encore comme renfermant les paroles de la vie éternelle ; & diſons avec ſaint Pierre à notre Seigneur Jeſus-Chriſt : Seigneur, à qui irions-nous ? vous avez les paroles de la vie

(*a*) 1. *Cor.* II. 4.

éternelle : (*a*) *Domine ad quem ibimus ? verba vitæ æternæ habes.* Vous avez les paroles de la vie, & vous les avez consignées dans le dépôt de vos divines Ecritures ; c'est par l'impression de votre esprit, que les hommes de Dieu ont parlé ; c'est par votre inspiration, qu'ils ont écrit : nous y reconnoissons votre voix : nous confessons que c'est Dieu qui nous y parle par son Fils qui est son Verbe, & par son Esprit qui est l'Esprit du Pere & du Fils. Daignez nous rendre dociles à votre divine parole afin qu'elle soit vraiment pour nous la parole de vie.

(*a*) *Joan.* VI. 69.

DISSERTATION

SUR

LA CANONICITÉ DES LIVRES SAINTS. (a)

I. Rien de plus important que de convenir d'une regle qui puiſſe fixer la croyance.

Rien n'eſt plus important que de convenir d'une regle qui puiſſe nous ſervir à fixer notre croyance en général ſur tous les points conteſtés en ce qui concerne la Religion : les Héréſies n'ont continué, même après leur condamnation, que parce que ceux qui les ſoutenoient ne reconnoiſſoient aucune regle qui dût les fixer. Si les Ariens avoient reconnu l'autorité de l'Egliſe aſſemblée dans le Concile de Nicée, leur erreur n'auroit pas fait le progrès qu'elle fit depuis cette ſainte aſſemblée ; & l'on n'auroit pas vu l'Egliſe agitée par tant de troubles & de factions. L'envie qu'avoient ces Hérétiques de faire valoir leur ſentiment, les porta à convoquer beaucoup d'aſſemblées, à compoſer pluſieurs différentes formules de foi, qui ſe détruiſoient l'une l'autre, & qui ne tendoient qu'à renverſer, s'il eut été poſſible, celle qui avoit été faite dans le Concile. Nous pouvons dire la même choſe de toutes les autres Héréſies, dont les Auteurs n'ayant point voulu reconnoître de regle certaine & infaillible, ſe ſont égarés ; & après avoir ſoutenu l'erreur, ont cherché à la perpétuer, en donnant pour regle ce qui étoit l'invention de leur propre génie, & multipliant les Formules qui tendoient toutes à ruiner la ſeule véritable.

Ce que nous diſons ici en général de la néceſſité d'une regle infaillible, pour ſe fixer à la croyance néceſſaire des dogmes décidés, doit s'appliquer en particulier à ce qui doit nous fixer pour la Canonicité des Livres de l'Ecriture ſainte. Il faut reconnoître une regle qui nous réuniſſe tous dans une même croyance : faute d'en admettre une, les uns refuſeront de recevoir comme Canonique un Livre qui ſera reçu comme tel par les autres. M. Mille reconnoît que l'Epître de ſaint Jacques a été reçue comme Canonique dans l'Orient & dans l'Occident, & juſqu'aux pays méridionaux depuis le cinquieme ſiecle ; & qu'ainſi elle a eu autorité dans toute l'Egliſe : c'eſt ce que cet habile critique n'aſſure qu'après en avoir rapporté des preuves très-poſitives. Voilà un conſentement

(a) Le fond de cette Diſſertation eſt tiré de celle de M. l'Abbé de Vence, ſur le même ſujet.

général de toute l'Eglise dès le temps de saint Augustin : cela doit fixer tout esprit qui sait les justes bornes de la soumission Chrétienne & raisonnable. Les Calvinistes ont été touchés apparemment de ce consentement général, & n'y ont point opposé leur propre esprit ou leur goût particulier, qui sans doute, s'est trouvé conforme au jugement du Concile de Carthage, qui a mis cette Lettre au nombre des Ecritures Canoniques, aussi-bien que le saint Pape Innocent I. dans le Catalogue qu'il nous a donné des Livres saints. Nonobstant ce consentement général de toutes les Eglises dès le cinquieme siecle, Luther & les Luthériens rejettent avec opiniatreté cette Lettre de saint Jacques; ils en jugent par leur esprit particulier & par leur goût personnel, qui ne pourra jamais servir de regle pour nous fixer, & pour nous réunir dans une même croyance. Nous pouvons dire la même chose de l'Epître aux Hébreux, qui est aussi rejettée par les Luthériens, quoique les Calvinistes la reçoivent au nombre des Livres Canoniques, conformément à l'autorité de la Tradition. Il en est de même de l'Apocalypse rejettée aussi par Luther, mais reconnue par Calvin. D'où vient cette diversité de sentiments? sinon de ce qu'on ne veut pas reconnoître une autorité à laquelle il soit juste de nous soumettre, & qui puisse nous servir de regle pour dissiper tous nos doutes.

II. L'autorité de l'Eglise est la regle qui doit nous fixer touchant la Canonicité des Livres saints.

Cette diversité de sentiments dans un point aussi essentiel qu'est la Canonicité des Livres saints, peut servir de preuve pour faire connoître combien il est nécessaire de reconnoître pour regle l'autorité de la Tradition & de l'Eglise: c'est ce que tous les Catholiques ont bien senti; & l'on peut dire que ç'a été pour cette raison, que les Conciles & les Papes, & même quelques-uns des anciens Docteurs de l'Eglise, nous ont donné des Catalogues des Livres saints. Dès les premiers siecles, nous avons le Catalogue de Méliton, Evêque de Sardes, (*a*) qu'il dressa vers l'an 170, sur ce qu'il avoit pu recueillir du rémoignage de ceux qui gouvernoient les Eglises de l'Orient. Pour le quatrieme siecle, nous avons le Concile de Laodicée, (*b*) dans lequel les Peres assemblés dresserent un Catalogue des Livres de l'Ecriture. En 397 le Concile national de Carthage fit la même chose. En 405 le Pape S. Innocent en donna un semblable dans sa Décrétale à S. Exupere Evêque de Toulouse. Saint Gregoire de Nazianze, dans une de ses Poésies, nous a donné de même un Catalogue des Livres saints. Saint Augustin, dans ses Livres de la Doctrine Chrétienne, (*c*) nous en a encore donné un. Et celui du Concile de Trente est entiérement conforme à celui de Carthage, dont nous venons de parler, & à celui de saint Augustin.

Vers l'an 494, il se tint à Rome un Concile auquel se trouverent soi-

(*a*) *Euseb. Hist. Eccl. l.* IV. *c.* 26. = (*b*) *Conc. Laod. c.* 60. = (*c*) *Aug. de Doct. Christ. l.* II. *c.* 8.

xante & dix Evêques. Dans cette assemblée on dressa un Catalogue des Livres saints, & l'on fit ensuite un Décret touchant les Livres apocryphes. Ce Décret est ordinairement attribué au Pape Gelase I. De quelque Pape qu'il puisse être, il est très-ancien, & d'une grande autorité. Le Catalogue des Livres saints que nous y lisons, est semblable à celui que l'on a dressé plusieurs siecles après dans le Concile de Trente: excepté que dans le Concile de Rome, on ne marque qu'un seul Livre des Maccabées, peut-être parce qu'alors les deux n'en faisoient qu'un, à moins que nous ne disions qu'il y a faute dans le Texte, ce que nous ne voulons pas assurer sans preuve.

Cet usage dans lequel l'Eglise est depuis long-temps, de déclarer quels sont les Livres Canoniques, est peut-être la preuve la plus sensible, pour nous convaincre que c'est à son jugement que nous devons nous en rapporter, afin de nous fixer dans la croyance que nous devons avoir touchant l'authenticité des Livres Canoniques: jugement d'autant plus sûr & plus infaillible, que nous devons la regarder comme la colonne & la base de la vérité, (*a*) parce qu'elle est la maison de Dieu & son Eglise, que nous devons écouter avec un esprit d'obéissance & de soumission: car *celui*, dit notre Seigneur, (*b*) *qui n'écoute point l'Eglise, sera regardé comme un Païen & un Publicain.* C'est lui qui la gouverne toujours; & il ne l'abandonnera jamais: c'est ce que lui assure la promesse qu'il a faite à ses Pasteurs d'être avec eux jusqu'à la fin du monde: *Assurez-vous*, dit ce divin Sauveur, (*c*) *que je suis moi-même toujours avec vous jusqu'à la consommation des siecles.*

Le premier Concile de Tolede tenu en 400, en a fait une regle générale par le Canon XII. entre ceux qui se trouvent après la profession de foi. Voici ce qu'il porte: » Si quelqu'un dit ou croit qu'il y » a d'autres Ecritures Canoniques différentes de celles que l'Eglise Ca» tholique reçoit, qu'il soit anathême. « c'est donc par l'autorité de l'Eglise, que nous devons juger de la Canonicité des Livres de l'Ecriture.

III. Cette regle est connue & suivie par S. Augustin.

C'est un principe qui a toujours servi de regle à saint Augustin. Dans un Traité où il réfute un des principaux Ecrits des Manichéens, voici comme il parle en s'adressant au Manichéen: (*d*) » Si donc vous » trouviez quelqu'un, lui dit-il, qui ne crût point encore à l'Evangile, » que feriez-vous, lorsqu'il vous diroit, je ne crois point? Pour moi, » reprend le saint Docteur, je ne croirois point à l'Evangile, si je n'étois » touché & déterminé par l'autorité de l'Eglise Catholique: *Ego verò* » *Evangelio non crederem, nisi me Catholicæ Ecclesiæ commoveret auctori*» *tas.* Et ceux auxquels je me suis soumis, lorsqu'ils m'ont dit, Croyez à » l'Evangile, méritent bien aussi que je me soumette à eux, lorsqu'ils

(*a*) 1. *Tim.* III. 15. = (*b*) *Matt.* XVIII. 17. = (*c*) *Matt.* XXVIII. 20. = (*d*) *Aug. contra Epist. fundam. c.* 5. *n.* 8. *Tom. VIII. Oper. p.* 153.

» me

» me disent de ne pas croire aux Manichéens. » C'est-à-dire, que de même que les décisions de l'Eglise empêchent les vrais Fideles d'ajouter foi aux discours des Hérétiques, & obligent de les regarder comme bien condamnés; aussi ce qu'elle décide touchant l'authenticité des Livres Canoniques, comme de l'Evangile, doit nous servir de regle pour reconnoître comme Livres divins, tous ceux qu'elle nous propose comme dignes d'être reconnus pour tels.

Dans un autre endroit, (*a*) saint Augustin faisant voir la différence que l'on doit mettre entre les Ecritures Canoniques, & celles qui ne le sont pas, dit que l'on doit lire avant les autres celles qui le sont véritablement, afin d'être munis & fortifiés contre les erreurs des Ecrits apocryphes; & que pour reconnoître quelles sont les Ecritures Canoniques, il faut suivre le plus grand nombre des Eglises Catholiques, & se soumettre à leur autorité qui est très-respectable dans ces Eglises dont les Sieges ont été fondés par les Apôtres, & à qui les Apôtres ont adressé des Lettres. Qui ne reconnoîtra en cela la prééminence de l'Eglise Romaine, qui, selon l'expression de S. Irénée, (*b*) a été fondée par les deux glorieux Apôtres S. Pierre & S. Paul, & à laquelle celui-ci a adressé cette admirable & profonde Lettre écrite aux Romains? Mais reprenons la suite du Texte & du raisonnement de S. Augustin. » Voici » donc, continue-t-il, la regle que doit tenir un véritable Catholique: » Lorsqu'il est question des Ecritures Canoniques, il doit préférer celles » qui sont reçues par toutes les Eglises, à celles qui sont admises par les » unes, & rejettées par les autres: & entre celles qui ne sont point reçues » par toutes les Eglises, il faut préférer celles qui sont réputées Canoni- » ques par les Eglises qui sont plus considérables & en plus grand nom- » bre, à celles qui ne sont reçues que par des Eglises moins considérables » & en plus petit nombre: & si un fidele Catholique remarque que » certains Livres sont reçus par le plus grand nombre des Eglises, & que » d'autres soient reconnus pour Canoniques par des Eglises plus considé- » rables, quoiqu'en plus petit nombre, mais dont l'autorité est plus » grande; ce qui est, selon saint Augustin, un cas fort rare & fort diffi- » cile, je crois, dit ce saint Docteur, qu'il faut donner à ces Livres » la même autorité. » Cette regle si sage de saint Augustin suppose évidemment, que c'est uniquement à l'autorité de l'Eglise, qu'il faut s'en rapporter pour juger sainement de la Canonicité des Livres de l'Ecriture.

Au reste, il faut remarquer que nous ne sommes plus dans le cas de ce partage entre les Eglises, pour ce qui regarde les Ecritures Canoniques. Le Décret du saint Concile de Trente (*c*) a réuni tous les

(*a*) *Aug. de Doctr. Christ. l.* II. *n.* 12. *Tom. III. p.* 23. = (*b*) *Iren. adv. hær. l.* III. *c.* 3. = (*c*) *Vide Conc. Trid. Sess.* IV. *in Decr. de Script. Can.*

Fideles dans la même croyance, pour ce qui regarde les Livres que nous devons admettre & reconnoître comme Ecriture ſainte & Canonique. Si quelque choſe pouvoit contribuer à la confirmation de ce Décret, ce ſeroit le conſentement de l'Egliſe Grecque, laquelle en ce point, comme en pluſieurs autres qui ont occaſionné la ſéparation de nos freres rebelles à la voix de l'Egliſe, eſt parfaitement d'accord avec nous, & reçoit tous les Livres que nous regardons comme Canoniques.

Nous ne nous étendrons point ici pour prouver la néceſſité de reconnoître l'autorité de la Tradition, & l'infaillibilité de l'Egliſe dans ſes déciſions. Il eſt vrai que ce que nous venons d'établir touchant la Canonicité des Livres de l'Ecriture, & la regle ſelon laquelle on doit en juger, ſuppoſe ces deux vérités ; mais elles ont été établies ſi ſolidement dans des Ouvrages faits exprès, qu'il ne nous paroît pas néceſſaire de rien ajouter ſur cela à ce que nous avons rapporté de ſaint Auguſtin. Ceux qui voudront s'éclaircir davantage ſur ces matieres importantes, pourront conſulter Melchior Canus, (*a*) & les doctes Controverſes du Cardinal Bellarmin.

IV. Variation & embarras des Luthériens & des Calviniſtes, faute de reconnoître pour unique regle l'autorité de l'Egliſe.

Mais pour nous reſtreindre à la queſtion préſente touchant la Canonicité des Livres ſaints, il eſt bon d'obſerver que les Luthériens ont quelquefois été obligés de reconnoître que le conſentement des Paſteurs & l'autorité de l'Egliſe fourniſſent une preuve aſſurée & un moyen pour déterminer les Fideles à recevoir comme inſpirés certains Livres de l'Ecriture & à en rejetter d'autres ; c'étoit l'avis de Melanchton, un des plus modérés du parti. A l'égard des Calviniſtes, voici ce que nous trouvons dans la Confeſſion de foi faite au nom de ceux de France, Article IV. » Nous reconnoiſſons pour Livres Canoni» ques, & comme contenant la regle de notre foi, ceux dont nous » venons de parler ; & nous les reconnoiſſons pour tels, non ſeule» ment par le conſentement commun de l'Egliſe, mais auſſi & en» core beaucoup plus par le témoignage & la perſuaſion intérieure du » Saint-Eſprit. » Ils donnent donc quelque autorité pour le diſcernement des Livres ſaints, au conſentement commun de l'Egliſe ; mais ils en attribuent davantage au témoignage & à la perſuaſion intérieure du Saint-Eſprit. Si par cette perſuaſion intérieure ils entendoient le ſecours de la grace & de la lumiere du Saint-Eſprit, qui eſt néceſſaire à chaque Fidele pour faire un Acte de foi, ils ne diroient rien que ce dont nous convenons tous. Mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit ici : pour que je faſſe cet Acte de foi, il faut que les vérités me ſoient propoſées ; & c'eſt en ce ſens que l'Apôtre dit : (*b*) *Comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler ? & comment en entendront-*

(*a*) *Melchior Canus, de Locis Theolog. l.* III. *&* IV. = (*b*) *Rom.* X. 14.

ils parler, ſi perſonne ne leur préche ? En ce cas, j'écoute l'Egliſe & ceux qui me parlent de ſa part. Que feront donc les Luthériens & les Calviniſtes, pour connoître les articles ſur leſquels ils auront à faire un Acte de foi ? C'eſt ce qui les a jettés & les jette encore tous les jours dans l'embarras dont ils ne peuvent ſe tirer, faute d'avoir une regle certaine qu'ils puiſſent ſuivre ſans crainte de s'égarer. Il eſt vrai qu'ils prétendent en avoir trouvé quelques-unes, qu'ils veulent faire regarder comme ſûres ; mais la variation que l'on apperçoit dans leurs différents ſyſtêmes, fait aſſez connoître qu'ils n'ont rien pu trouver qui leur donnât une entiere aſſurance.

Les premiers Luthériens, ſuivant les traces des Wiclefites, ont dit que l'Ecriture n'avoit pas beſoin de l'approbation de l'Egliſe ; qu'elle ſe manifeſtoit par elle-même ; que l'on devoit juger de ſa divinité par la lumiere qu'elle répand & qu'elle porte d'abord dans les eſprits ; que quiconque étoit aidé par la lumiere de l'Eſprit ſaint & de la Foi, découvroit d'abord que l'Ecriture qu'on lui préſentoit, étoit à recevoir comme Canonique, ou que l'on devoit la rejetter, faute d'avoir le caractere qui frappe au premier coup ; de même, diſent-ils, (*a*) que nous diſtinguons la lumiere des ténebres ſans que nous ayons beſoin d'aucune autorité pour nous faire remarquer l'éclat qui porte d'abord ſon impreſſion & qui ſe fait ſentir. Ils ajoutent que nous diſtinguons aiſément les Ecritures Canoniques, de celles qui ne le ſont point, comme nous faiſons le diſcernement de ce qui eſt doux d'avec ce qui eſt amer, comme nous connoiſſons la différence qu'il y a entre le blanc & le noir. Ils comparent de plus l'évidence avec laquelle l'Ecriture ſe fait connoître d'abord, à l'évidence des premiers principes ou des premieres notions. On ne demande point de preuves ni d'autorités à un homme qui aſſure que 2 & 2 font 4 : c'eſt une notion ſi claire & ſi certaine, qu'elle peut ſe faire connoître à la premiere vue. Les principes d'où partent les Philoſophes, ſervent à prouver les autres vérités qui ne ſont pas ſi évidentes : mais on ne peut les prouver eux-mêmes, parce qu'ils ſont plus évidents, que tout ce qu'on pourroit propoſer pour les prouver. Il en eſt de même, diſent-ils, des divines Ecritures : c'eſt par elles que l'on doit juger de toutes les autres choſes en matiere de religion : & nous ne pouvons rien avoir par où nous puiſſions juger de leur vérité & de leur Canonicité que ce goût intérieur. C'eſt ainſi que raiſonnoient les premiers Luthériens ; mais il faut reconnoître que ceux qui ſont venus après, ont bien changé de principe : car ils accordent beaucoup au conſentement de toute l'Egliſe, lorſqu'il s'agit de reconnoître la Canonicité des Livres ſaints, & ſans doute, qu'ils n'en ſont venus à ce ſentiment, qui approche

(*a*) *Vide Thom. Waald. l.* II. *Doctrin. c.* 19.

fort de celui des Catholiques, que parce qu'ils ont reconnu de grands inconvénients dans celui des Wicléfites, qui avoit été embraſſé par ſes premiers Luthériens.

V. Inſuffiſance de la preuve tirée d'un prétendu caractere d'évidence.

En effet comment pourrions-nous prouver par le prétendu caractere d'évidence, que le Livre de Ruth, celui d'Eſther ou celui de Job, ſont des Livres vraiment Canoniques? Quelle évidence trouvera-t-on dans le Cantique des Cantiques, pour le déclarer Canonique plutôt que le Livre de Tobie, dans lequel on remarque des maximes d'une piété ſi ſolide & ſi pure?

Un Ancien Hérétique nommé Baſilides, avançoit qu'il y avoit eu d'autres Prophetes que ceux dont nous avons les Ouvrages parmi les Livres de l'Ancien Teſtament: il produiſoit pour le prouver, un certain Barcabas, un Barcob, & d'autres de même eſpece. Il y a toutes ſortes de raiſons de douter de l'exiſtence de ces prétendus Prophetes: & Euſebe eſt bien fondé à dire, (*a*) qu'ils n'avoient jamais exiſté. Cependant ſi un Ecrivain dans les principes de nos adverſaires, avoit voulu réfuter cette fiction, Baſilides lui auroit ſoutenu, qu'outre les quatre grands Prophetes, & les douze autres qu'on appelle les petits Prophetes, il y en avoit encore eu d'autres, & que l'Ecriture même en fait mention. Il ſuffira à un Catholique de dire, pour fermer la bouche à cet Hérétique, que l'Egliſe ne les reconnoiſſant point pour Auteurs de Livres ſacrés, il a droit de rejetter les Livres qui leur ſeroient attribués. Mais un Luthérien n'ayant à oppoſer que ſa lumiere & ſon évidence prétendue, Baſilides lui dira qu'il en a autant de ſon côté.

Venons encore à d'autres exemples. Il y a eu des Hérétiques anciens, qui ont rejetté les Evangiles, ſous prétexte que Jeſus-Chriſt n'avoit rien écrit lui-même, & qu'il n'avoit ordonné ni à ſes Apôtres, ni à aucun de ſes diſciples, d'écrire quelque choſe de ſa vie ou de ſes inſtructions. Saint Auguſtin parle (*b*) de ces Hérétiques. D'autres, ſelon ſaint Irénée, (*c*) & ſelon Euſebe, (*d*) ont rejetté toutes les Epîtres de ſaint Paul. D'autres encore, ſelon le témoignage du même Euſebe, (*e*) & au rapport de ſaint Auguſtin, (*f*) ont rejetté toutes les Ecritures de l'Ancien Teſtament. Comment nos adverſaires pourroient-ils combattre ces Hérétiques? De quelle maniere s'y prendront-ils pour leur prouver qu'on doit reconnoître les quatre Evangiles que nous avons, les quatorze Epîtres de ſaint Paul, & les Livres de l'Ancien Teſtament? Diront-ils qu'on ne doit pas rejetter des Ecrits qui ont été reconnus par la plûpart des anciens Peres & des Ecrivains Eccléſiaſtiques? Mais ce ſeroit recourir comme nous à l'autorité de la Tra-

---

(*a*) *Euſeb. Hiſt. Eccl. l.* IV. *c.* 7. = (*b*) *Auguſt. Retract. l.* II. *c.* 16. = (*c*) *Iren. l.* I. *c.* 26. = (*d*) *Euſeb. Hiſt. l.* III. *c.* 27. = (*e*) *Idem, l.* V. *c.* 28. = (*f*) *Aug. contr. Fauſt. variis in locis.*

dition ; & nos Réformés ne veulent point en entendre parler. Oppoſeront-ils aux doutes de ces anciens Hérétiques, cette lumiere éclatante qui fait tout d'un coup reconnoître un Livre pour Canonique ? Il ſera bien aiſé à ces Hérétiques de rendre cette preuve inutile, en diſant que cette prétendue lumiere ne ſe fait pas ſentir à eux, & qu'ils n'en ſont pas frappés. C'eſt une raiſon que l'on doit beaucoup faire valoir contre les Luthériens par un troiſieme exemple.

Luther & les premiers Luthériens ont rejetté l'Epître de ſaint Jacques. Cet Ecrit a eu pour eux ſi peu de cette lumiere & de cet éclat qui fait connoître un Livre Canonique, que Luther n'a eu que du mépris pour cette Lettre, diſant qu'elle n'étoit qu'une Lettre de paille : *Epiſtolam ſtramineam.* Calvin a-t-il été plus clairvoyant pour appercevoir la lumiere & l'éclat de cette Lettre ? Il l'a reçue certainement, & l'a regardée comme divinement inſpirée. Pourquoi la lumiere qui a frappé l'eſprit de Calvin, ne s'eſt-elle pas fait ſentir à celui de Luther ? Diſons mieux : Pourquoi l'autorité de tant de Conciles, & de tant d'Auteurs Eccléſiaſtiques, qui ont regardé cette Lettre comme Canonique ; pourquoi enfin l'autorité de l'Egliſe n'a-t-elle pas fait impreſſion ſur l'eſprit de Luther, pour lui faire regarder cette Lettre de ſaint Jacques comme digne d'être miſe au rang des Ecritures Canoniques ? Nous pouvons dire la même choſe du Livre de l'Apocalypſe, reconnu pour Canonique par les Calviniſtes, & rejetté par Luther.

VI. Inſuffiſance de la preuve tirée du prétendu témoignage intérieur de l'Eſprit ſaint.

On a tellement fait voir l'inconvénient de cette prétendue évidence qui fait diſcerner un Livre Canonique de celui qui ne l'eſt pas, que nos adverſaires, ou plutôt les ennemis de l'autorité la plus légitime & la plus reſpectable, qui eſt celle de la Tradition, & de l'Egliſe toujours ſubſiſtante & enſeignante, ſe ſont preſque tous retranchés à dire, que pour juger de la Canonicité & du ſens même des divines Ecritures, il falloit s'en rapporter au témoignage intérieur que l'Eſprit Saint nous rend en nous-mêmes, & par lequel il nous porte à reconnoître un Livre pour Canonique, en nous perſuadant qu'il eſt divinement inſpiré, & qu'il faut le recevoir comme faiſant partie des Ecritures ſaintes.

Mais que dirons-nous de cet eſprit, ou de ce mouvement qu'il excite en nous ? S'il eſt commun à tous, pourquoi fait-il des impreſſions ſi différentes, que ce qui paroît divin à l'un, ſemblable à un autre être très-commun, & digne d'être comparé à de la paille ? Si cet inſtinct de l'eſprit eſt particulier, ſouvenons-nous de ce que dit l'Apôtre ſaint Jean, lorſqu'il donne à tous les Fideles cet avis ſi ſalutaire : (*a*) *Mes bien-aimés, ne croyez pas à tout Eſprit ; mais éprouvez ſi les eſprits ſont de Dieu : car pluſieurs faux Prophetes ſe ſont élevés dans le monde.* Sans doute,

(*a*) 1. *Joan.* IV. 1.

ces faux Prophetes ſe vantoient de parler au nom de Dieu, & par le mouvement du Saint-Eſprit. Mais c'eſt pour cela même que l'Apôtre ſaint Jean a pris un ſoin particulier d'inſtruire les Fideles, afin de les rendre attentifs à ne pas ſe laiſſer ſurprendre à leur illuſion, & à examiner ſi ceux qui parloient au nom de Dieu, étoient véritablement animés de ſon Eſprit. Pour en juger avec aſſurance, ſaint Jean donne des regles, ſelon leſquelles on peut aſſûrer que certains ſéducteurs ne viennent point de Dieu ; c'eſt lorſqu'ils annoncent une doctrine qui tend à ruiner le Myſtere de l'Incarnation. Mais pour en juger par rapport à la matiere que nous traitons, pourrons-nous croire que l'on doive plutôt déférer à l'Eſprit de Luther & de Calvin qui ont rejetté le Livre de Tobie, qu'à celui qui conduiſoit la plupart des ſaints Docteurs de l'Egliſe, qui ont regardé ce Livre comme Canonique ? Les Hérétiques de notre temps auront-ils cet eſprit & cet inſtinct, pour diſcerner les Livres ſacrés d'avec les autres, plutôt qu'une ſainte Aſſemblée tenue à Carthage en 397 ? l'auront-ils encore préférablement au ſaint Pape Innocent I., à ſaint Auguſtin, au Pape ſaint Gelaſe I., ou au Concile de Rome aſſemblé en 494 ? peut-on ſeulement ſoutenir cette comparaiſon ?

Mais pour faire ſentir combien le moyen propoſé par nos adverſaires eſt peu ſuffiſant pour connoître les Ecritures ſaintes, & les diſcerner d'avec celles qui ne le ſont pas, c'eſt-à-dire, pour les diſtinguer des Livres apocryphes ; ſuppoſons qu'un Luthérien veuille prouver à un Socinien la Divinité du Verbe ; il ne manquera pas d'employer contre lui quelques-uns des paſſages de l'Ecriture qui nous paroiſſent poſitifs pour prouver ce dogme ſi eſſentiel. Suppoſons encore que le Socinien objecte à ſon adverſaire, que le paſſage qu'il cite n'eſt pas tiré d'un Livre Canonique, ou qu'il y a été ajouté, ou que celui qui cite ce Texte, n'en prend pas bien le ſens. Car les Sociniens ne manquent jamais d'avoir recours à quelques-unes de ces réponſes, pour tâcher d'éluder la force des arguments dont on ſe ſert contr'eux. En vain le Luthérien dira-t-il, qu'il ſent par l'inſtinct de l'Eſprit de Dieu, que le Livre dont il ſe ſert pour prouver l'article conteſté eſt tout divin ; qu'il y voit une lumiere brillante qui en fait connoître la Canonicité, & qu'il en pénetre le ſens par cet Eſprit particulier qui lui donne le goût pour cela. Le Socinien n'aura qu'à lui dire, qu'il ne ſent rien de tout cela ; qu'il n'apperçoit pas l'éclat de cette lumiere, & qu'il ne reconnoît en lui aucune trace de cet Eſprit particulier qui puiſſe lui faire juger que les témoignages de l'Ecriture dont on ſe ſert contre lui, ſoient véritablement canoniques & doivent s'entendre de la maniere dont on les interprete pour y trouver l'article qui eſt en conteſtation : qui eſt-ce qui pourra mettre fin à la diſpute & en décider ? Pourra-t-on perſuader à un homme, qu'il ſent ce que véritablement il n'apperçoit point en lui-même, cet Eſprit particulier, cet inſtinct & ce goût ?

VII. Embarras où se jettent nos adversaires, par cet esprit particulier & par cette lumiere éclatante.

Ajoutons encore une réflexion, pour mieux faire sentir l'embarras où se jettent nos adversaires par cet Esprit particulier, & par cette lumiere éclatante. Ils ne peuvent nier, que ce ne soit un article de foi, de croire qu'il y a des Livres Canoniques divinement inspirés, qui sont utiles, comme dit saint Paul, pour instruire, pour reprendre, pour corriger, & pour conduire à la piété. Cela supposé, je demande à un de nos freres séparés, quand il croit pouvoir faire un Acte de foi sur cette vérité. S'il me dit qu'il ne peut faire, qu'après avoir lu tous ces Livres qui passent pour Canoniques, & après avoir examiné par son instinct & son esprit particulier, s'ils ne contiennent rien qui ne soit digne de l'Esprit saint : je dirai qu'il raisonne conséquemment en suivant ses principes ; mais en même temps il sera obligé de m'avouer que peut-être de sa vie il ne sera en état de faire cet Acte de foi. Car combien de temps ne faut-il pas pour lire avec attention l'Ecriture sainte, & pour examiner si elle portoit autrefois cette lumiere, c'est-à-dire, du temps de la réforme si vantée ? Il faudra la lire entiere, pour decouvrir si le tout est bien conforme à l'instinct & au goût particulier ; & il ne suffira pas de la lire, il sera nécessaire d'en pénétrer le sens : car enfin ce n'est pas la lettre ou l'écorce de l'Ecriture, qui porte cette lumiere, ou qui fait sentir ce goût par l'instinct & l'esprit particulier ; c'est le sens, la doctrine, les maximes, & la morale de l'Ecriture, qui peuvent produire cet effet, après qu'on en a bien pénétré la pensée : & qui est-ce qui est capable de le bien faire pendant l'espace de la vie la plus longue ?

Ce n'est pas encore assez ; je dis qu'il sera impossible à un Luthérien & à un Calviniste, de faire un Acte de foi sur aucun Article, qu'après qu'il aura lu toute l'Ecriture avec le soin & l'attention nécessaires pour en pénétrer le sens. Car l'unique regle que l'un & l'autre admet pour les dogmes de foi, est la sainte Ecriture, en sorte qu'ils ne peuvent rien croire d'une foi divine, que ce qui est contenu dans ces Livres divins. Pour faire un Acte de foi, il faut donc qu'ils soient persuadés & pleinement convaincus, premiérement que les Ecritures qu'on leur propose sont divinement inspirées ; or ils ne peuvent porter ce jugement qu'après avoir fait l'examen dont nous avons parlé. Il est nécessaire, en second lieu, qu'ils aient trouvé dans l'Ecriture tous les dogmes sur lesquels ils doivent faire des Actes de foi ; & quelle discussion cela ne demande-t-il pas ? Il faut comparer tous les différents endroits de l'Ecriture, où il est parlé d'un dogme ; examiner si ce qui paroît être avancé dans un endroit, ne semble pas être détruit dans un autre ; en un mot il faut connoître le véritable sens des saintes Ecritures : c'est ce que les plus habiles ne peuvent se flatter de pouvoir faire.

Que dirons-nous donc des simples ou des gens sans étude, lesquels, sans contredit, sont le plus grand nombre ? Il n'y a cependant pas à

leur égard une regle différente de celle des autres : point de soumission à l'autorité pour croire : ce n'est pas là une regle parmi nos freres séparés ; il faut tout voir, & tout tirer de l'Ecriture. S'ils vouloient rendre gloire à la vérité, ils seroient obligés d'avouer, que les gens sans étude qui sont parmi eux, ne croient, tant pour ce qui regarde l'inspiration des Livres saints, que pour les autres dogmes, que sur l'autorité de leurs Ministres : & nous leur proposons une autorité infiniment plus respectable, qui est celle de l'Église Catholique.

Mais voyons ce qu'on doit penser de ceux qui parmi nos Freres séparés, se font une occupation particuliere de l'étude de l'Ecriture sainte, & qui pourroit avoir le plus de capacité pour faire le discernement des Livres saints, si autre chose que l'autorité de l'Eglise pouvoit faire ce discernement. Si je demande à un des plus habiles Ministres pourquoi il refuse de recevoir le Livre de Tobie au nombre des Livres Canoniques, tandis qu'il ne fait aucune difficulté d'y admettre le Cantique des Cantiques, il ne manquera pas de me répondre, qu'il agit ainsi à cause de la différence qu'il y a entre ces deux ouvrages. Quelle est donc cette différence ? A en juger par certaines considérations, il sembleroit que le Livre de Tobie devroit avoir l'avantage : mais ce n'est pas cela qui lui fait impression. La différence, me dira-t-il, est en ce que le Cantique des Cantiques étoit dans le Canon des Hébreux, au lieu qu'on n'y a jamais mis le Livre de Tobie. N'est-ce pas accorder plus de privilege & d'autorité à la Synagogue qu'à l'Eglise ? Si les Hébreux ont eu un Catalogue des Livres saints, pourquoi les Chrétiens n'en auroient-ils pas un ? & pourquoi ne le respecteroient-ils pas en s'y soumettant, lorsqu'il leur est proposé par ceux qui gouvernent l'Eglise au nom & par l'autorité de Jesus-Christ ? Il y avoit parmi les Juifs une Tradition qui leur apprenoit que les cinq Livres qui composent le Pentateuque étoient l'ouvrage de Moyse ; cette Tradition étoit si constamment reçue, que les Samaritains, quoique prévenus d'une haine mortelle contre les Juifs, la retenoient, & respectoient les cinq Livres du Pentateuque comme sacrés & Canoniques. C'étoit aussi par la voie d'une Tradition aussi respectable, qu'on recevoit les vingt-deux Livres que nous appellons *Protocanoniques*. Et si l'on parle à nos Freres séparés, d'une Tradition au moins aussi digne de respect & de vénération parmi les Chrétiens touchant les autres Livres qui ont été appellés *Deutérocanoniques ;* ils rejettent tout ce qu'on leur propose là dessus, quoique les Apôtres saint Paul (*a*) & saint Jean (*b*) aient recommandé en général aux Fideles de leur temps de se tenir attachés aux Traditions qu'ils avoient appriſes par leurs Lettres ou de vive voix. D'où vient ce peu d'estime qu'ils ont pour une voie si propre à nous communiquer la vraie doctrine de l'ancienne Eglise ?

(*a*) 2. *Thess.* II. 14. = (*b*) 2. *Joan.* ℣. 12. & 3. *Joan.* ℣. 13. & 14.

Je

VIII. Célebres Théologiens Anglicans qui reconnoissent l'autorité de la Tradition.

Je crois qu'on doit rendre justice aux plus modérés de nos Freres séparés, du moins aux plus habiles Théologiens de la Réligion Anglicane. Depuis que nous avons vu un Traité composé par le savant Bullus, intitulé : *La Défense de la Foi de Nicée*, nous avons conçu l'espérance de voir l'autorité de la Tradition rétablie, ou du moins en quelque sorte remise en honneur parmi les plus éclairés de nos Freres séparés. Le docte Théologien dont nous parlons, se sert avec beaucoup d'habileté de tous les témoignages des Peres qui ont vécu avant le Concile de Nicée, pour faire voir que cette sainte Assemblée n'a fait que suivre les anciennes traces des Docteurs de l'Eglise, pour décider de la consubstantialité du Verbe divin : il appuye sur ces témoignages, & fait remarquer par-tout l'estime qu'il a pour une Tradition si bien liée & suivie sans interruption.

Disons la même chose d'un autre savant Critique de la même Communion, auquel nous sommes redevables d'une très-belle Edition du Nouveau Testament Grec, avec les différentes Leçons de plusieurs Manuscrits, qu'il a recherchés avec beaucoup de soin, & confrontés avec une très-grande exactitude. C'est le célebre M. Mille, Chanoine de Cantorbery, qui a entrepris & exécuté cet ouvrage avec l'applaudissement de tous les Savants. Il a mis à la tête de son Edition, des Prolégomenes pleins d'érudition, dans lesquels on trouve plusieurs recherches très-curieuses sur les différentes Editions du Nouveau Testament Grec & les Leçons variantes. On y trouve aussi des Dissertations sur la Canonicité des Livres du Nouveau Testament ; il y en a même une très-savante sur le ℣. 7. du Chap. V. de la I. Epître de saint Jean, dont il montre l'autenticité, non seulement par l'autorité des anciens Manuscrits Grecs & Latins, mais encore par le témoignage des Peres. Il met en tête Tertullien, ensuite saint Cyprien, qui est beaucoup plus clair : il n'oublie pas d'opposer l'autorité de saint Fulgence à celle de Facunde d'Hermiane : il fait beaucoup valoir, & avec raison, la Confession de Foi présentée en 484 au Roi Hunéric par Eugene, Evêque de Carthage, au nom de tous les Evêques d'Afrique, dans laquelle le verset contesté est rapporté tout au long. Enfin cet habile Critique conclut, en vertu de cette Tradition, que ce verset est véritablement de saint Jean, & qu'il doit être reconnu comme faisant partie de sa Lettre, & par conséquent de l'Ecriture sainte.

En traitant des ouvrages Canoniques du Nouveau Testament, M. Mille reconnoît pour tels tous ceux que nous admettons dans ce nombre, & même certaines parties, sur lesquelles il y a eu autrefois quelques difficultés, comme sont la sueur de sang rapportée par saint Luc, l'histoire de la femme adultere que nous lisons dans l'Evangile de saint Jean. Mais enfin comment prouve-t-il la Canonicité de l'Epître de saint Jacques, de la seconde de saint Pierre, de la seconde & troisieme de saint Jean, de l'Apocalypse & de l'Epître aux Hébreux ? sur

quel principe rejette-t-il la prétendue Lettre de saint Paul à ceux de Laodicée ? Je n'ai remarqué nulle part, qu'il ait eu recours à l'esprit particulier, à ce goût & à cet instinct capable de faire discerner les Livres Canoniques d'avec les apocryphes : il n'a point fait usage de cette lumiere dont l'éclat frappe, dit-on, ceux qui lisent les Livres saints. Il s'attache uniquement à rapporter le sentiment des Peres, qu'il transcrit même tout au long dans leur Langue à la tête de chaque Livre ou Epître, après les avoir cités très-exactement dans les Prolégomenes. Voilà une méthode digne d'un Théologien, auquel il convient de s'attacher à la Tradition en tout ce qui regarde les dogmes de la foi & la doctrine de l'Eglise, selon la belle maxime de Vincent de Lerins. » Pour éviter tous les détours de l'erreur, il est très-nécessaire, dit ce » célebre Ecrivain, (*a*) que l'on ait pour regle dans l'interprétation » des Ecrits Prophétiques & Apostoliques, le sentiment de l'Eglise » Catholique. Et nous devons avoir soin, nous tous qui vivons dans le » sein de cette Eglise, de nous attacher à ce qui a été cru en tous » lieux, en tout temps & par tous les Fideles : car c'est en cela que » consiste vraiment & proprement la Catholicité, comme le fait enten- » dre la force & l'énergie de ce mot même, qui signifie ce qui renferme » tout universellement. Or nous demeurerons ainsi dans la foi Catholi- » que, si nous suivons l'universalité, l'antiquité & l'unanimité. Nous » suivrons l'universalité, si nous reconnoissons uniquement pour la vraie » foi, celle que toute l'Eglise confesse par toute la terre. Nous suivrons » l'antiquité, si nous ne nous écartons en rien des sentiments que les » saints Peres qui nous ont précédés, ont manifestement soutenus. Nous » suivrons l'unanimité, si nous nous attachons à ce qui a été enseigné » & défini dans l'antiquité même par le commun accord de ceux qui ont » été revêtus du Sacerdoce de Jesus-Christ, & que nous devons regar- » der comme nos maîtres. «

Il paroît que les deux célebres Ecrivains Anglois, dont nous venons de parler, ont suivi cette sage méthode ; le premier, en traitant de la divinité du Verbe ; & l'autre, en parlant de l'authenticité & de la Canonicité des Livres du Nouveau Testament. Si lorsqu'il s'agit des autres

---

(*a*) *Vincent. Lirin. in Comm. c. 2. Multùm necesse est, propter tantos tam varii erroris anfractus, ut Prophetica & Apostolica interpretationis linea, secundùm Ecclesiastici & Catholici sensûs normam dirigatur. In ipsa item Catholica Ecclesia magnoperè curandum est, ut id teneamus, quod ubique, quod semper & quod ab omnibus creditum est. Hoc est enim verè propriéque Catholicum : quod ipsa vis nominis ratioque declarat, quæ omnia vere universaliter comprehendit. Sed hoc ita demùm fit, si sequamur universitatem, antiquitatem, consensionem : Sequemur autem universitatem hoc modo, si hanc unam fidem veram esse fateamur, quam tota per orbem terrarum confitetur Ecclesia : antiquitatem verò ita, si ab his nullatenùs sensibus recedamus, quos sanctos Majores ac Patres nostros celebrasse manifestum est : consensionem quoque itidem si in ipsa vetustate omnium Sacerdotum pariter & Magistrorum definitiones sententiasque sectemur.*

matieres conteſtées, ils ſuivoient la même regle, il y auroit eſpérance de voir bientôt la fin du Schiſme, & la réunion de nos Freres ſéparés avec l'Egliſe Romaine qui a toujours été ſi reſpectée par les anciens Peres & les ſaints Docteurs de l'Egliſe. Il ne reſte plus qu'à expliquer quelques paſſages de l'Ecriture ſur leſquels nos adverſaires ſe fondent pour appuyer leur ſentiment.

IX. Explication de quelques paroles de J. C. dont Luther abuſe.

Luther nous oppoſe d'abord cette parole de notre Seigneur : (*a*) *Les brebis ſuivent leur Paſteur, parce qu'elles connoiſſent ſa voix : & elles ne ſuivent point l'étranger, parce qu'elles ne connoiſſent point la voix des étrangers.... Mes brebis entendent ma voix, & elles me ſuivent.* D'où il conclut que les véritables Fideles déſignés par les brebis, ont un diſcernement ſuffiſant pour connoître quelles ſont les vraies Ecritures. Il ajoute que pour le faire, il n'eſt pas néceſſaire de recourir à l'autorité de l'Egliſe, mais qu'il ſuffit d'obſerver ce que Jeſus-Chriſt demande de nous, puiſque ce divin Sauveur dit : (*b*) *Celui qui voudra faire la volonté de celui qui m'a envoyé, pourra connoître ſi ma doctrine eſt de Dieu.*

Il eſt bon d'obſerver d'abord que la maxime établie par notre Seigneur, ne regarde point en particulier le diſcernement dont on a beſoin pour connoître quelles ſont les Ecritures divinement inſpirées : Ainſi s'il s'agit ici du moyen de connoître en général de la doctrine de notre Seigneur, il faudra étendre cette regle à tous les dogmes de la Religion, & dire que les Fideles n'ont qu'à écouter la voix de Jesus-Chriſt qui leur parle intérieurement, qu'ils n'ont qu'à faire ſa volonté, & que par là ils ſeront en état de juger quels ſont les dogmes qu'il faut croire, & quelles ſont les erreurs qu'il faut rejetter : ainſi il ſera inutile de les inſtruire, parce qu'ils ſeront ſuffiſamment éclairés par leur lumiere particuliere : s'ils s'égarent, ce ſera inutilement qu'on voudra les ramener, parce qu'ils n'auront qu'à répondre, qu'ils ont écouté la voix de Jeſus-Chriſt, qu'ils ont pratiqué ſa volonté, & qu'ainſi ils peuvent connoître ce qu'il faut croire, auſſi-bien que ceux qui veulent les retirer de leurs erreurs. Quelle confuſion dans la croyance, combien de variétés dans les ſentiments, ſi l'on admettoit une regle ſi défectueuſe dans ſa généralité ?

Venons préſentement à l'examen particulier de ces paſſages ; & demandons aux Luthériens ce qu'ils appellent *écouter la voix de Jeſus-Chriſt*. Pouvons-nous le faire, ſans conſulter les Ecritures, dans leſquelles ce divin Sauveur fait entendre ſa voix, & fait connoître ſes volontés ? Avant de les avoir lues, on ne peut encore connoître ſa voix : & comment, dans ce premier inſtant, connoîtront-ils que le Livre où ils tâchent de connoître la voix de Jeſus-Chriſt, eſt un écrit divinement inſpiré ? Ils ne connoiſſent point encore cette voix ; ils la cherchent :

(*a*) *Joan.* x. 4. 5. 27. = (*b*) *Joan.* VII. 17.

ils n'ont point encore pratiqué ce qu'elle demande d'eux ; ils travaillent à le connoître : ils n'ont donc pas le moyen de connoître en ce moment ſi le Livre qu'ils conſultent, eſt une partie de l'Ecriture ſainte. Quel eſt donc le ſens des paſſages que l'on nous objecte ? Notre Seigneur ſuppoſe que ſa voix eſt déjà entendue ; il faut pour cela que quelqu'un nous en inſtruiſe : Jeſus-Chriſt parloit à ceux qui avoient le bonheur de l'entendre ; & il confirmoit ſa Doctrine toute céleſte par les miracles qu'il opéroit ; *Si je n'avois pas fait parmi eux des œuvres qu'aucun autre n'a faites*, diſoit ce divin Sauveur, (*a*) *ils n'auroient point de péché.* Ceux qui étoient du nombre de ſes ouailles écoutoient ſa voix, & pouvoient aiſément la diſtinguer de celle des étrangers qui portoient le caractere de ſéducteurs. Préſentement il nous fait entendre ſa voix par le miniſtere des Paſteurs : *Celui qui vous écoute, m'écoute*, diſoit Jeſus-Chriſt aux ſoixante & douze diſciples ; (*b*) *& celui qui vous mépriſe, me mépriſe.* Voilà comme nous écoutons la voix du divin Sauveur ; c'eſt en écoutant la voix & les déciſions de l'Egliſe : & lorſque nous lui ſommes ſoumis en tout ce qu'elle a décidé, nous faiſons la volonté de Jeſus-Chriſt : nous ſommes dans le bercail au nombre des ouailles qui écoutent la voix du Fils de Dieu ; les Paſteurs nous la font entendre ; c'eſt le canal par lequel les Livres ſacrés, & les dogmes de la Religion nous ſont communiqués.

Cela étant une fois ſuppoſé, & notre croyance bien fondée ſur la révélation divine qui nous eſt notifiée par l'Egliſe, rien n'empêche que l'on ne diſe, que pour les choſes particulieres qu'il faut faire & qui regardent le ſalut, ceux qui ſont du nombre des ouailles, & qui ont l'eſprit d'obéiſſance, connoiſſent ce qu'il faut pratiquer pour obtenir le Royaume des cieux. Car de même que le goût bien affecté fait diſtinguer la différence des ſaveurs que l'on trouve dans le manger, ainſi une homme fidele ayant le cœur bien diſpoſé, & l'intention d'obtenir de Dieu les connoiſſances qui lui ſont néceſſaires pour le ſalut, ſera capable de diſcerner la doctrine ſaine & aſſurée qui conduit à la vie, de l'erreur qui pourroit le ſéduire : c'eſt la comparaiſon de Melchior Canus. Mais il eſt toujours vrai que pour ce qui regarde les queſtions particulieres de dogme, ce n'eſt point aux particuliers, qu'il appartient d'en juger. La regle de la foi doit être la doctrine de l'Egliſe, & non pas le propre eſprit des particuliers. Ainſi lorſque quelques-uns voulurent perſuader aux Fideles d'Antioche, que l'on ne pouvoit obtenir le ſalut ſans la circonciſion, on ne s'adreſſa à aucun fidele en particulier pour avoir le dénouement de cette difficulté, ſous prétexte qu'il eût par un inſtinct ou un goût communiqué par le Saint-Eſprit, les lumieres néceſſaires pour réſoudre cette queſtion :

(*a*) *Joan.* xv. 24. = (*b*) *Luc.* x. 16.

mais on convint (*a*) qu'il falloit envoyer à Jérusalem, pour consulter les Apôtres & les Anciens, c'est-à-dire, les Prêtres, & leur proposer cette difficulté. Ils s'assemblerent donc pour examiner & résoudre cette affaire; & après en avoir beaucoup conféré ensemble, il fut résolu par les Apôtres & les Prêtres avec toute l'Eglise, d'écrire aux Fideles d'Antioche en ces termes: *Les Apôtres, les Prêtres, & les Freres, à nos freres d'entre les Gentils qui sont à Antioche..... Salut..... Il a semblé bon au Saint-Esprit & à nous*, &c. Comme pour marquer que la décision venoit à la vérité principalement du Saint-Esprit, mais qu'elle devoit être notifiée aux Fideles par le canal des premiers Pasteurs, & non point par le moyen de cet esprit particulier.

X. Quelle est l'onction intérieure dont parle S. Jean, & l'enseignement produit par cette onction.

Mais pourquoi vouloir nous assujettir à des hommes pour notre croyance, disent les prétendus Réformateurs? L'Apôtre saint Jean n'a-t-il pas dit aux Fideles, auxquels il a écrit sa premiere Lettre, (*b*) que l'onction qu'ils avoient reçue du Fils de Dieu, demeuroit en eux, & qu'ils n'avoient pas besoin qu'aucun les enseignât parce que cette même onction leur enseignoit toutes choses, étant elle-même la vérité, & exempte de tout mensonge; & qu'ainsi ils n'avoient qu'à demeurer dans ce qu'elle leur enseignoit? Cette onction intérieure qui est dans chaque Fidele, paroit être la même chose que le témoignage du Saint-Esprit que nous recevons en nous-mêmes, & qui nous donne une entiere persuasion & conviction de la vérité des Ecritures, & des dogmes de la Religion, sans qu'il soit nécessaire de recourir au témoignage des hommes, de quelque caractere qu'ils puissent être, & à quelque dignité qu'ils soient élevés.

A cela nous répondons que l'onction dont parle saint Jean, suppose qu'un Fidele qui a le bonheur d'avoir reçu la grace de cette onction, est déjà instruit de tous les mysteres dont la connoissance lui est nécessaire pour le salut: il ne s'agit donc point des motifs par lesquels il est déterminé à croire que les Livres de l'Ecriture ont été divinement inspirés. En effet on voit que saint Jean s'adressoit à ceux qui étoient pleinement instruits: *Je ne vous ai point écrit*, dit cet Apôtre, (*c*) *comme à des personnes qui ne connussent pas la vérité, mais comme à ceux qui la connoissent.* Or ceux qui ont déjà reçu la doctrine de l'Eglise, & qui en sont assez instruits pour en instruire les autres, ce sont là ceux que l'on peut regarder comme doués de l'Esprit de sagesse & d'intelligence, qu'ils ont puisé dans l'Ecriture & la Tradition; & l'onction intérieure leur suffit pour rejetter tout ce qui est contraire à la Foi & à la saine doctrine de l'Eglise: elle suffit même à ceux qui écoutent toujours avec soumission la voix de cette mere commune des Fideles, pour connoître les choses qui leur sont nécessaires pour le salut dans

(*a*) *Act.* XV. 2. *& seqq.* = (*b*) 1. *Joan.* II. 27. = (*c*) *Ibid.* ℣. 21.

leur état. Cette onction qu'ils ont reçue avec le don de la grace, les éclaire dans les choſes qu'ils doivent croire & pratiquer. C'étoit cette onction intérieure, qui avoit donné au grand ſaint Antoine l'intelligence des Myſteres & des dogmes qui lui étoient propoſés par l'Egliſe comme des Articles de Foi. C'eſt en ce ſens, que (*a*) *l'homme ſpirituel juge de tout, & n'eſt jugé de perſonne ;* parce qu'ayant cette onction de l'eſprit par la grace, il a en même temps le diſcernement néceſſaire pour connoître les choſes utiles au ſalut, & pour rejetter tout ce qui y ſeroit oppoſé. La charité lumineuſe qui eſt inſéparable de cette onction de l'Eſprit, détourne le cœur de toutes les penſées des choſes periſſables, en le fixant & l'attachant, pour ainſi dire, à la conſidération des choſes du ciel ; de ſorte que l'ame de l'homme ſpirituel toujours diſpoſée à recevoir la lumiere du ciel par l'attention qu'elle a continuellement à conſulter la loi divine & la ſouveraine ſageſſe, eſt plus en état de juger des choſes qui peuvent contribuer à ſon ſalut & à ſa perfection que ceux qui ſe fiant ſur leurs connoiſſances acquiſes & ſur l'étude des ſciences ſubtiles, ne ſont après cela que du nombre de ceux que l'Apôtre appelle (*b*) *des hommes animaux & charnels, qui ne ſont pas capables des choſes qu'enſeigne l'Eſprit de Dieu.* Nous voyons dans ſainte Théreſe un exemple des effets que cette onction de l'Eſprit peut produire dans un cœur, & de combien de lumiere elle éclaire l'ame d'une perſonne qui a reçu la charité, & les dons de la grace ſanctifiante qui l'accompagnent inſéparablement ; & c'eſt dans ce ſens, que ſaint Auguſtin avoit coutume de dire, que l'on ne pénetre la vérité, que par la charité : *Non intratur in veritatem, niſi per charitatem.*

Mais peut-on conclure delà, que cette onction de l'Eſprit eſt, généralement parlant, un moyen pour connoître quelle eſt la doctrine de l'Egliſe, & que l'on n'a pas beſoin d'aucun autre qui nous inſtruiſe ? C'eſt comme ſi l'on diſoit, reprend ſaint Auguſtin, (*c*) qu'il faut attendre la deſcente du Saint-Eſprit, pour recevoir la connoiſſance de toutes les vérités qu'il enſeigna aux Apôtres, en deſcendant ſur eux le jour de la Pentecôte : c'eſt encore comme ſi l'on ſe flattoit que l'on ſera enlevé juſqu'au troiſieme ciel, comme ſaint Paul, pour y recevoir la révélation des Myſteres dont il n'eſt pas permis à un homme de parler. Si l'on doit compter ſur cette onction pour être inſtruit de toutes les vérités de la Religion, ſans qu'on ait beſoin d'aucun autre qui nous inſtruiſe, pourquoi donc l'Apôtre nous dit-il, (*d*) que Jeſus-Chriſt après être monté au ciel, a diſtribué aux hommes différents dons, & qu'il a établi dans ſon Egliſe pour la perfection des Saints une va-

(*a*) 1. *Cor.* II. 15. = (*b*) *Ibid* ℣. 14. = (*c*) *Aug. Prol. lib. de Doctr. Chriſt. n.* 5. = (*d*) *Epheſ.* IV. 8. *& ſeqq.*

riété de miniſteres ; que les uns ſont Apôtres, d'autres ont le don de prophétie pour l'interprétation des Ecritures, d'autres ſont appellés Evangéliſtes, parce qu'ils ſont chargés de prêcher l'Evangile ; & outre ceux-là, il y a encore des Paſteurs & des Docteurs ; & à quoi ſeront-ils deſtinés, ſinon à conduire, gouverner & inſtruire les Fideles ? Mais d'ailleurs ſi cette onction enſeigne aux Fideles tout ce qu'ils doivent croire, ſans qu'ils aient beſoin de Paſteurs & de Docteurs qui les conduiſent & les inſtruiſent, pourquoi les parents ont-ils tant de ſoin de faire inſtruire leurs enfants ? C'eſt là ſage remarque de Melchior Canus : (*a*) pourquoi les peuples fideles s'empreſſent-ils d'aller dans les ſaintes Aſſemblées, ſelon la coutume des premiers Chrétiens, pour y apprendre les vérités du ſalut, & pour y entendre l'explication de l'Evangile ? Il n'eſt donc plus néceſſaire de lire les Livres ſaints, ni d'écouter les Paſteurs pour en recevoir d'eux l'explication, ſi, comme le prétendent nos adverſaires, nous la recevons par l'onction de l'Eſprit que nous avons au dedans de nous-mêmes. » Evitons, » dit ſaint Auguſtin, (*b*) ces tentations très-ſuperbes ; & conſidérons » bien que l'Apôtre ſaint Paul même, quoiqu'inſtruit par la voix & » l'Eſprit de Dieu même, fut renvoyé à un homme, (*c*) pour appren» dre de lui ce qu'il falloit qu'il fît, en recevant les Sacrements & deve» nant membre de l'Egliſe : conſidérons encore, que Corneille le » Centenier, dont les prieres avoient été exaucées & les aumônes » reçues & agréées devant le trône de Dieu, ſelon que l'Ange l'en » aſſura, fut renvoyé cependant à ſaint Pierre, (*d*) pour être inſtruit » & pour apprendre de lui ce qu'il falloit croire, ce qu'il falloit eſ» pérer, ce qu'il falloit aimer. « Saint Auguſtin prouve encore la même choſe par l'exemple de l'Eunuque de la reine d'Ethiopie, auquel Dieu n'envoya point un Ange pour l'inſtruire, mais le ſaint Diacre Philippe, (*e*) qui lui expliqua l'Ecriture de la prophétie d'Iſaïe qu'il liſoit & qu'il ne comprenoit point : à quoi ce ſaint Docteur ajoute cette réflexion, (*f*) qu'un homme qui croit avoir reçu de Dieu l'intelligence de l'Ecriture ſainte, lorſqu'il eſt conſulté par quelqu'un pour en ſavoir le ſens, ne s'aviſera jamais de le renvoyer à Dieu, en lui diſant que c'eſt de l'Eſprit Saint qu'il doit recevoir cette intelligence, ſans conſulter les hommes qui peuvent être capables de lui en développer le ſens, & qui ſont établis dans l'Egliſe pour cela ; & c'eſt la fonction des Paſteurs & des Docteurs.

Il eſt vrai que ſaint Auguſtin, dans un autre endroit, reconnoît que c'eſt Dieu ſeul, à proprement parler, qui nous inſtruit en nous éclai-

---

(*a*) *Melchior Can. de Locis Theol. l.* 11. *c.* 8. = (*b*) *Aug. Præf. in Libr. de Doct. Chriſt. n.* 6. = (*c*) *Act.* IX. 7. = (*d*) *Act.* X. 5. 6. = (*e*) *Act.* VIII. 29. *& ſeqq.* = (*f*) *Aug. loco citato, n.* 8.

rant intérieurement : mais cela n'exclut point le miniſtere des Docteurs & des Prédicateurs, qui eſt toujours néceſſaire, comme le ſuppoſe ce ſaint Docteur, dont voici le Texte : » Le ſon de nos paroles, dit-il, » (*a*) frappe vos oreilles ; mais le véritable maître eſt au dedans. Pour » ce qui me regarde, je vous ai parlé à tous ; mais ceux auxquels cette » onction ne parle point intérieurement, ſe retirent & ſortent de l'E- » gliſe toujours auſſi ignorants. Les inſtructions que l'on donne, & qui » frappent les oreilles du corps, peuvent être regardées comme des » ſecours & des avertiſſements ; mais celui qui enſeigne & inſtruit » les cœurs, eſt dans le ciel, où il a ſon trône, & la chaire d'où il » enſeigne. Ne croyez pas qu'un homme enſeigne véritablement un au- » tre homme : nous pouvons vous avertir par le bruit & le ſon de no- » tre voix ; mais ſi vous n'êtes point enſeignés par celui qui ſeul peut » vous inſtruire intérieurement, tout le bruit que nous faiſons par nos » paroles devient inutile, & il eſt ſans fruit : « *Si non eſt intùs qui doceat, inanis eſt ſtrepitus noſter.* Voilà l'idée la plus juſte qu'on puiſſe donner de cette onction intérieure. Après qu'un Docteur ou un Prédicateur a parlé, il faut pour que l'inſtruction qui a frappé les oreilles, ſoit utile, que le maître intérieur parle ; c'eſt véritablement lui qui enſeigne : *Interior ergo Magiſter eſt, qui docet ; Chriſtus docet ; inſpiratio ipſius docet ; ubi illius inſpiratio & vocatio illius non eſt, forinſecùs inaniter perſtrepunt verba.* Et c'eſt dans ce ſens, ſelon ſaint Auguſtin, que notre Seigneur dit à ſes Apôtres dans l'Evangile : (*b*) *Ne deſirez point d'être appellés Docteurs & Maîtres, parce que vous n'avez qu'un Docteur & un Maître, qui eſt le Chriſt.* Après avoir éclairci par la doctrine & les paroles mêmes de ſaint Auguſtin, ce que nous devons entendre par cette onction dont parle ſaint Jean, qu'il nous ſoit permis de faire une queſtion à nos adverſaires.

XI. Nos adverſaires tombent dans le cercle vicieux qu'ils nous reprochent.

Si nous leur demandons à préſent, pourquoi ils diſent que nous n'avons pas beſoin de l'autorité de l'Egliſe, pour connoître quels ſont les véritables Livres de l'Ecriture ſainte ; ils nous diront que c'eſt parce que l'Apôtre ſaint Jean leur dit que l'onction qu'ils ont reçue, leur enſeigne toutes choſes, & qu'il n'eſt pas beſoin qu'aucun les enſeigne. Si nous leur demandons encore pourquoi ils ſont perſuadés que ces paroles de ſaint Jean ſont véritablement partie de l'Ecriture ſainte, que peuvent-ils répondre ? ils diront peut-être que c'eſt parce qu'elles ſont tirées d'un Livre Canonique ? Mais comment ont-ils jugé que cette premiere Epître de ſaint Jean eſt un Livre Canonique, avant d'y avoir trouvé que cette onction étoit ſuffiſante pour nous donner le diſcernement des Livres ſaints d'avec ceux qui ſont apocryphes ? Quelle

(*a*) *Aug. Tract.* IV. *in Epiſt. S. Joan. Tom. III. Op. Part. II. p.* 849. = (*b*) *Matth.* XXIII. 8. 10

regle

regle avoient-ils pour s'en assurer ? Ils seront donc obligés de dire qu'ils croient que l'Ecriture sainte est véritablement Canonique, parce que l'onction dont parle saint Jean, les instruit suffisamment là dessus ; & qu'ils sont convaincus que cette onction intérieure est le véritable moyen de parvenir à cette connoissance, parce que l'Ecriture sainte nous la propose comme la regle que nous devons suivre. Ainsi l'Ecriture fournira la preuve de la suffisance de cette onction ; & celle-ci sera notre regle pour nous assurer que les Livres de l'Ecriture sont véritablement Canoniques. N'est-ce pas là le *cercle vicieux* que nos adversaires nous reprochent ; lorsqu'ils nous objectent que nous établissons l'autorité & l'infaillibilité de l'Eglise par le témoignage de l'Ecriture, & que d'un autre côté nous fondons toute notre croyance touchant la Canonicité des Livres saints sur l'autorité de l'Eglise, en sorte que le motif qui nous fait croire qu'un tel Livre est plutôt Canonique qu'un autre, c'est que l'un nous est proposé, comme Ecriture divine par l'Eglise, & que l'autre n'est point revêtu de la même autorité. Voilà la difficulté qu'on nous propose ; & on nous dit que c'est un cercle vicieux qui revient au défaut que les Logiciens appellent *petition de principe*. Avant d'éclaircir cette difficulté, nous pourrions dire à nos adversaires, qu'après qu'ils auront eux-mêmes fait voir, qu'il n'y a point de cercle vicieux dans leur système, nous tâcherons de faire voir que dans notre méthode il n'y en a point. Si ceux qui soutiennent que l'esprit particulier & la persuasion intérieure est l'unique moyen pour bien discerner les Livres Saints d'avec ceux qui ne le sont pas, répondent bien à la difficulté qu'on leur propose touchant le cercle vicieux, nous pourrons peut-être employer leurs réponses pour résoudre l'objection qu'on nous propose.

Mais comme leurs principes & les nôtres sont différents, nous n'avons rien à espérer de leur part : ainsi sans attendre ce qu'ils peuvent dire là dessus, nous répondons que l'Eglise plus ancienne que les Ecritures dont elle est dépositaire, ne tire pas des seules Ecritures son autorité ; qu'indépendamment de l'infaillibilité que les divines Ecritures lui attribuent, elle a au moins toute l'autorité que peut avoir une société humaine ; qu'elle a même encore toute l'autorité que lui donne la sainteté de l'Etre suprême qui lui a fait entendre sa voix avant même que les Ecritures existassent, & qui a fait éclater sur elle & pour elle sa puissance avant de lui confier ses oracles. Ainsi nous croyons à l'Eglise comme à une société qui a mérité notre créance avant même qu'il y eût aucun des Livres divins dont elle est dépositaire ; & c'est d'elle que nous recevons les Ecritures auxquelles nous croyons. Il n'y a point là de cercle vicieux.

Mais pour achever de résoudre cette difficulté prise de ce que l'on a coutume d'appeller *le cercle vicieux*, il faut nous étendre un peu plus, & faire le détail des motifs qui nous déterminent à croire. Ce que nous

O M I
OTTAWA

XII. Analyſe de quelques Chapitres du Livre de M. Holden, intitulé *Analyſe de la Foi.*

allons dire là deſſus, eſt pris d'un Traité intitulé, *Analyſes Fidei Chriſtianæ*, compoſé par Henri Holden, Anglois, célebre Docteur de la Faculté de Théologie de Paris: ce livre fut imprimé pour la premiere fois en 1655 avec l'approbation des Docteurs, & réimprimé en 1685 avec une nouvelle approbation de M. Cocquelin, Chancelier de l'Egliſe de Paris. Nous allons donner ici l'analyſe de quelques Chapitres du premier livre de cet Ouvrage de M. Holden, parce que ſon Livre eſt devenu aſſez rare, & qu'il a traité ſolidement la matiere dont il s'agit.

Voici ce qu'il ſe propoſe d'examiner dans le Chapitre VI. du premier Livre: (*a*) Doit-on réſoudre la foi divine & Catholique, en remontant au raiſonnement que peut faire chaque particulier? Pour répondre à cette queſtion, il ſuppoſe comme une choſe qu'il a prouvée auparavant, que l'Ecriture ſeule n'eſt pas un moyen ſuffiſant à l'égard de tous les particuliers, pour connoître les choſes qui ont éré révélées. Il prouve enſuite que le moyen par lequel on peut parvenir à la connoiſſance certaine des choſes révélées, doit être proportionné à la portée de ceux qui doivent croire, & qu'il doit être commun, afin de ſervir de regle à tous ceux qui ſont appellés à la Foi; & il dit que la Providence divine y a pourvu, en ce que les hommes peuvent avoir une certitude des choſes révélées, parce qu'elles leur ſont propoſées par ceux qui doivent les conduire & les gouverner, & qui veillent ſans ceſſe ſur eux, comme devant rendre compte de leurs ames. Ce ſont, dit-il, les Paſteurs & les Conducteurs de la Société des Fideles & de l'Aſſemblée Chrétienne, qui par leur devoir & leur érat ſont obligés d'avoir une connoiſſance exacte des choſes révélées, & des moyens par leſquels on peut être aſſuré de parvenir à leur connoiſſance. Il obſerve de plus, que tous les raiſonnements que peut faire un particulier, & qu'il peut tirer de l'Ecriture même, ne peuvent être un moyen pour découvrir la vérité des choſes révélées; & il ajoute que s'il étoit permis à chaque particulier de donner ſes penſées pour des regles, & pour un moyen de connoître ce qui a été révélé, & le diſtinguer de ce qui ne l'eſt point, ſans avoir recours à un Juge qui doive nous conduire dans cet examen, il n'y auroit plus de regle commune & uniforme pour réunir tous les Fideles dans l'unité d'une même croyance.

Dans le Chapitre VII. il ſe propoſe (*b*) d'examiner ſi la Foi divine ſe doit réſoudre en remontant à un inſtinct du Saint-Eſprit, communiqué à chaque particulier, pour juger de la Canonicité des Livres ſacrés & des autres points de la révélation. Notre Docteur avoue qu'il n'auroit jamais pu croire, qu'un grand nombre de ceux qui veulent être appellés Chrétiens fuſſent venus à un tel degré de folie & d'ex-

(*a*) *Holden. Analyſis Fidei, l. 1. c. 6. Lect. unicâ.* = (*b*) *Ibid c. 7. Lect. unicâ, p.* 107.

travagance, ſi ſes yeux & ſes oreilles ne lui euſſent rendu un témoignage aſſuré, qu'effectivement il y avoit des gens qui s'étoient appuyés ſur cet inſtinct ou inſpiration particuliere, dont il fait voir le ridicule & le fanatiſme. Il remarque fort à propos, que ce ſyſtême n'eſt pourtant point de l'invention de nos adverſaires, puiſqu'il y en a eu dès le commencement de l'Egliſe, qui ont été condamnés pour avoir eu les mêmes idées. Saint Irénée rejette avec indignation la prétention d'un nommé Marc, qui prétendoit avoir reçu ſa doctrine, ou, pour mieux dire, ſes erreurs, par une révélation qu'il préféroit aux Ecrits & aux Traditions des Apôtres. Tertullien dit la même choſe d'Appelles; & preſque tous les Anciens ont parlé de même de l'Héréſiarque Cérinthe. Depuis ces temps-là on vit les Meſſaliens, appellés Euchites par les Grecs, à cauſe qu'ils n'avoient point d'autre exercice que la priere: & ils furent condamnés par l'Egliſe, non pas préciſément en ce qu'ils diſoient que par la priere ils recevoient beaucoup de ſaintes inſpirations, mais parce qu'ils prétendoient recevoir toutes les lumieres néceſſaires pour avoir la connoiſſance de tous les moyens par leſquels on peut parvenir au ſalut. Saint Epiphane & ſaint Auguſtin font mention de ces Hérétiques, que l'on peut regarder comme les prédéceſſeurs de nos Freres ſéparés, en ce qui regarde l'eſprit particulier. M. Holden conclut ce Chapitre, en faiſant voir le ridicule de leur prétention: A les entendre parler, dit-il, ne diroit-on pas qu'ils s'exercent continuellement dans de ſublimes contemplations? ne croiroit-on pas que ces eſprits élevés ſe ſéparant du commun du peuple, menent une vie toute céleſte dans une grande paix & tranquillité d'eſprit? Et l'on ſait néanmoins qu'ils accordent cette faveur de l'inſtinct & de l'inſpiration à ceux qui ſont de la lie du peuple, à ceux qui vivent dans le bruit & le tumulte des affaires & des embarras, à ceux mêmes qui ſe trouvent dans les troubles & les agitations des armes.

C'eſt donc une conſéquence néceſſaire, que pour fixer toutes nos incertitudes, & nous réunir à une même croyance, il faut avoir recours à l'autorité; & voici l'idée qu'il nous donne de celle que nous devons reconnoître: (*a*) C'eſt un principe reconnu de tout temps dans l'Egliſe, que l'on ne peut ſoutenir & propoſer pour une vérité Catholique & révélée, que ce qui a été reçu par nos Peres & les ſaints Docteurs qui nous ont précédés, & qu'ils nous ont laiſſé comme une doctrine venue des Apôtres & tranſmiſe juſqu'à nous par une ſucceſſion non interrompue. L'Egliſe dans tous les temps a reçu ce principe & n'a point eu d'autre méthode, point d'autre moyen que celui-là, pour faire connoître les choſes qu'elle avoit reçues comme révélées: elle a toujours fait remonter à la doctrine des Apôtres, qui eſt celle

(*a*) *Ibid. c.* 8. *Lect.* 3.

de J. C. & dont elle a reçu le dépôt pour le faire paſſer de ſiecle en ſiecle. Nous n'avons point encore beſoin, pour nous convaincre de cette vérité, de conſidérer l'Egliſe comme ayant reçu le privilege de l'infaillibilité : nous la conſidérons comme une ſociété très-ancienne, fondée par les miracles, cimentée par le ſang des Martyrs, éclatante par la ſainteté des maximes qu'on y enſeigne. C'eſt cette ville ſituée ſur une montagne, & qui eſt viſible à tous ceux qui veulent y entrer ; en ſorte qu'ils peuvent tous s'exhorter mutuellement à le faire, en ſe diſant les uns aux autres : (*a*) *Venez, montons à la montagne du Seigneur, à la maiſon du Dieu de Jacob.* Ceux qui y ſont pour gouverner, ſe ſont toujours conformés aux mêmes regles, & ont toujours eu les mêmes principes de croyance : on ne peut y remarquer aucune interruption : on nous y fait voir une ſucceſſion continuelle de Docteurs & de Paſteurs établis pour enſeigner toujours la même doctrine, qui ſont chargés d'éloigner celle qui pourroit être contraire, & de la proſcrire, ſi elle vouloit s'introduire : c'eſt ce qui a toujours été pratiqué depuis l'établiſſement de cette Société Elle a des livres qu'elle regarde comme contenant la révélation des choſes que Dieu par la bonté & par la ſageſſe de ſa Providence, a voulu faire connoître à ceux qu'il appelle à un bonheur éternel. C'eſt dans ces Ecrits, dont l'Egliſe nous donne l'intelligence & le vrai ſens, que nous trouvons les moyens de nous rendre capables des promeſſes dignes de la libéralité & de la magnificence d'un Dieu ſi grand & ſi puiſſant. C'eſt à cette Société, que toutes les nations qui ont voulu vivre ſelon les maximes de la plus ſolide piété, ſont venues en foule, pour quitter les erreurs d'une vie déréglée, & pour renoncer aux crimes qui déshonorent la nature humaine, ſelon ce qui avoit été annoncé par Iſaïe : (*b*) *La montagne ſur laquelle ſera bâtie la maiſon du Seigneur, s'élevera au deſſus des collines, & toutes les nations y accourront en foule.* Que je joigne une Tradition bien ſuivie d'une même doctrine, avec cette idée de l'Egliſe, dont je ne conſidere point encore le privilege de l'infaillibilité accordé par Jeſus-Chriſt : ces deux conſidérations doivent faire ſur mon eſprit une impreſſion ſuffiſante pour me déterminer à croire que les Livres qui ſont reçus dans cette Société comme divinement inſpirés, doivent être regardés comme ſaints & Canoniques. Tout eſprit raiſonnable ſe ſent preſſé & frappé par des motifs ſi puiſſants ; & avec le ſecours de la grace toujours néceſſaire pour faire un Acte ſurnaturel d'une Foi divine, on vient enfin à un acquieſcement parfait à toutes les vérités révélées ; & on eſt pour lors perſuadé que celles que l'Egliſe nous propoſe ont été révélées.

Voici enfin la concluſion que M. Holden tire de tous ces princi-

---

(*a*) *Iſai.* II. 3. = (*b*) *Ibid.* II. 2.

pes, que nous pouvons regarder comme les motifs de crédibilité. Il eſt aſſez clair, dit-il, (a) que cette Analyſe de la Foi Chrétienne ne va point retomber dans ce labyrinthe d'un cercle vicieux, où ſe ſont trouvés embarraſſés quelques Théologiens, qui ont établi l'Analyſe de la Foi ſur un autre principe. Car lorſqu'on leur demande, comment ils ſont perſuadés que l'Ecriture eſt la parole que Dieu nous a révélée, ils diſent qu'ils en ſont convaincus par les déciſions de l'Egliſe. Si on leur demande encore comment ils ſont convaincus, que la déciſion unanime faite par l'Egliſe eſt infaillible & exempte de toute erreur, ils répondent qu'ils l'ont appris par la parole de Dieu même qui nous l'a ainſi révélé: de ſorte que ne voulant point reconnoître pour fondement de la Foi une certitude & une évidence fondée ſur les lumieres naturelles, ils retombent infailliblement dans un cercle vicieux; & il ſembleroit, à les entendre raiſonner, que la Foi qui eſt en nous, ne peut être formée d'abord par la premiere & principale raiſon, qui eſt la ſource de tout ce qui eſt raiſonnable; & ils veulent que des agents doués de raiſon & de jugement ſoient plus aſſurés dans ce qu'ils croient, que la raiſon ne le demande d'eux. Ils ont de la peine, ajoute-t-il, de reconnoître que toutes les preuves & les raiſons même les plus évidentes, par leſquelles nous faiſons voir la ſuite & la Tradition des vérités de la Foi, qui nous ont été tranſmiſes, ſoient capables de nous conduire à une certitude qui ne laiſſe plus aucun doute, & qui ſoit exempte de toute erreur. C'eſt pourquoi ils penſent que nonobſtant tous ces motifs, il faut encore, pour arrêter les doutes d'un eſprit chancelant, avoir recours à un inſtinct & à une inſpiration particuliere, pour donner à notre acquieſcement une certitude entiere, fondée ſur l'infaillibilité de Dieu même. Mais pour ce qui nous regarde, continue-t-il, nous ne croyons pas que la certitude de la foi divine & de la Religion Chrétienne puiſſe être fondée & appuyée ſeulement ſur des opinions ſemblables. Nous avouons que pour acquieſcer aux vérités de la Foi Chrétienne, nous avons beſoin de la grace du S. Eſprit, de même qu'elle eſt néceſſaire pour faire des Actes d'Eſpérance, de Charité, & de toute autre vertu ſurnaturelle; mais nous ſoutenons en même temps que la certitude de notre acquieſcement n'eſt point fondée ſur ces mouvements & ces inſpirations qui ſont inviſibles & inconnues aux autres; & nous prétendons que cette infaillibilité qui fait notre certitude, pour ce qui regarde la Foi & la Religion Chrétienne, eſt fondée ſur cette Tradition univerſelle & ſans interruption, qui devient un moyen de crédibilité & un motif de certitude propre à convaincre tout eſprit raiſonnable, & qui eſt à ſa portée. Car tout ce qui fait la matiere & l'objet de cette Tradition eſt expoſé à la con-

XIII. Concluſion que M. Holden tire des principes qu'il a poſés.

(a) *Holden. c. 9. Leſt. 2. p. 234.*

noiſſance de tous ceux qui veulent y faire attention ; il n'y qu'à avoir des yeux & des oreilles. Il faudroit s'aveugler pour ne point appercevoir ce que l'on croit parmi les Chrétiens, & quels ſont les exercices de leur Religion : tout ce qui fait l'objet du culte, & ce qui le compoſe, eſt expoſé, pour ainſi dire, à la vue de tout le monde. On y remarque ſept Sacrements qui ſont adminiſtrés au nom de la très-Sainte Trinité ; on y voit offrir l'adorable Sacrifice ; on y voit faire des prieres pour les vivants & pour les morts ; on y voit invoquer les Saints qui ſont dans la gloire, & réclamer leur interceſſion auprès de Dieu : perſonne ne peut douter que ces articles ne ſoient l'objet & la matiere du culte, & qu'ils appartiennent à la Religion. Toutes les vérités qu'on y enſeigne, remontent juſqu'à la plus ancienne Tradition ; c'eſt par elle qu'elles nous ſont toutes communiquées. Voilà le motif qui nous fait acquieſcer : & nous venons enfin juſqu'à la révélation, qui nous fait croire toutes ces vérités & les autres qui appartiennent à la Religion, parce que Dieu ne peut être trompé, & ne peut nous tromper lorſqu'il nous parle. Voilà en ſubſtance tout le ſyſtême de M. Holden touchant l'Analyſe de la Foi. Ainſi en réuniſſant ces deux choſes, la Tradition conſervée dans l'Egliſe, & l'autorité de cette Société fondée ſur les motifs de crédibilité, on ne tombera point dans ce qu'on appelle le cercle vicieux, ou la pétition de principe.

XIV. Conformité de la méthode de M Holden, avec celle de S. Auguſtin.

Cette méthode nous paroît d'autant plus ſolide, qu'elle ſemble être conforme à celle que ſaint Auguſtin nous a tracé, en écrivant contre les Manichéens, qui vouloient des démonſtrations, & qui en promettoient à ceux qui paroiſſoient diſpoſés à embraſſer leurs erreurs : c'eſt ainſi qu'ils avoient ſéduit S. Auguſtin ; mais ils ne purent exécuter les promeſſes qu'ils lui avoient faites. Ce ſaint Docteur étoit perſuadé au contraire, après qu'il fut rentré dans le ſein de l'Egliſe, & lorſqu'il étoit déjà Prêtre, que l'homme a beſoin d'une autorité pour être conduit à la vérité : c'eſt ce qu'il établit dans un excellent ouvrage qui porte pour titre : *De l'utilité de croire.* » La véritable Religion, dit-» il, (*a*) ne peut être embraſſée par l'homme, ſans le ſecours d'une » autorité grave, à laquelle il ſoit juſte & raiſonnable de ſe ſoumet-» tre ; & il faut croire d'abord des choſes que l'on ne concevra, qu'a-» près s'être rendu digne d'en avoir l'intelligence par une ſage con-» duite. « Mais comment connoître à quelle autorité il eſt juſte & rai-» ſonnable de nous ſoumettre ? « La ſageſſe de Dieu y a pourvu, ré-» pond S. Auguſtin, (*b*) par les oracles des Prophetes, par l'huma-» nité & la doctrine de Jeſus-Chriſt, par les voyages des Apôtres, » par les ſouffrances des Martyrs, par les gibets auxquels ils ont été

(*a*) *Aug. de util. cred. c. 9. n. 21. Tom. VIII.* = (*b*) *Ibid. c. 17. n. 35. col. 68.*

» attachés, par le ſang qu'ils ont répandu, par la mort qu'ils ont ſou-
» ferte, par la vie édifiante & exemplaire des Saints, & par les mi-
» racles qui ont été opérés dans les lieux, les temps & les circonſ-
» tances convenables. Dieu nous ayant donc donné un ſecours ſi puiſ-
» ſant, & nous ayant fourni & fait voir un progrès ſi prodigieux &
» ſi admirable, pouvons-nous faire la moindre difficulté de nous jet-
» ter avec confiance & de nous tenir dans le ſein d'une Egliſe dont
» l'autorité s'eſt établie, juſqu'à ſe faire connoître par tout le genre
» humain depuis le Siege Apoſtolique, en ſuivant la ſucceſſion des
» Evêques, malgré tous les efforts inutiles des Hérétiques, qui ont
» été condamnés en partie par la croyance même des peuples, par
» le poids des déciſions des Conciles, & encore par l'éclat & la ma-
» jeſté des miracles? Diſons que ne vouloir pas reconnoître cette au-
» torité comme la plus reſpectable, & refuſer de s'y ſoumettre, c'eſt
» aſſurément le comble de l'impiété, ou l'effet d'une arrogance qui
» nous précipite dans l'abyme : « *Cui nolle primas dare, vel ſummæ profectò impietatis eſt, vel præcipitis arrogantiæ.* A quoi le ſaint Docteur ajoute que s'il n'y a point de moyen aſſuré, afin que l'eſprit de l'homme parvienne à la ſageſſe ſalutaire, que lorſque la foi & la ſoumiſſion le prépare à faire un uſage légitime de ſa raiſon, il n'y a rien de plus ingrat & de plus déraiſonnable, que de vouloir réſiſter au ſecours que Dieu nous préſente, & à une autorité qui a tant de pouvoir & de force : (il parle toujours de l'autorité de l'Egliſe :) *Quid eſt aliud ingratum eſſe opi atque auxilio divino, quàm tanto robore præditæ auctoritati velle reſiſtere?*

En ſuivant avec méthode cette doctrine de S. Auguſtin, on verra clairement que lorſqu'il s'agit de faire l'Analyſe de notre Foi ou de la Doctrine Chrétienne, on vient enfin à l'autorité de l'Egliſe, non pas encore conſidérée comme ayant reçu le privilege de l'infaillibilité, mais regardée comme une Société qui ſe ſoutient par la ſucceſſion de ſes Evêques contre les efforts des Hérétiques, qui ſont toujours réprimés par la foi des peuples, ou par les déciſions des Conciles, & par l'éclat & la majeſté des miracles : Société fondée pour être la gardienne du dépôt de la vérité & des choſes révélées, arroſée par le ſang des Martyrs, & ornée de toutes les vertus des Saints. Société qui ſubſiſtoit même avant Jeſus-Chriſt dans la perſonne des juſtes qui vivoient chez les Juifs; Société dont l'origine remonte juſqu'à la naiſſance du monde ; Société à laquelle appartiennent les Patriarches, & tous les Saints qui ont vécu avant la naiſſance du peuple Juif; Société dont l'autorité eſt ainſi plus ancienne que les Ecritures, dont le dépôt lui a été confié. C'eſt de tous ces privileges que ſe tirent la plupart des motifs de crédibilité, auxquels il faut remonter en faiſant l'Analyſe de la Foi ; & dès-lors notre foi n'eſt point appuyée ſur un cercle vicieux.

Mais avant de terminer cette Diſſertation, il faut encore expli-

quer quelques paſſages de l'Ecriture, dont ſe ſervent ceux qui veulent que l'on s'en rapporte au goût ou ſentiment intérieur qui eſt l'eſprit particulier ou l'inſpiration accordée, ſelon eux, à chacun des Fideles. Celui de tous les témoignages de l'Ecriture qui leur paroît être le plus exprès ſur ce ſujet, eſt tiré du Chap. XXXI. du Prophete Jérémie, dont voici les termes : (*a*) *Le temps vient, dit le Seigneur, dans lequel je ferai une alliance nouvelle avec la maiſon d'Iſraël & la maiſon de Juda : non ſelon l'alliance que je fis avec leurs peres, au jour où je les pris par la main pour les faire ſortir de l'Egypte, parce qu'ils ont violé cette alliance ; c'eſt pourquoi je leur ai fait ſentir mon pouvoir, dit le Seigneur. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maiſon d'Iſraël, après que ce temps-là ſera venu, dit le Seigneur : j'imprimerai ma loi dans leurs entrailles, & je l'écrirai dans leur cœur ; je ſerai leur Dieu, & ils ſeront mon peuple ; & chacun d'eux n'aura plus beſoin d'enſeigner ſon prochain & ſon frere, en diſant, Connoiſſez le Seigneur ; parce que tous me connoîtront, depuis le plus petit juſqu'au plus grand, dit le Seigneur : car je leur pardonnerai leur iniquité, & je ne me ſouviendrai plus de leurs péchés.* Saint Paul ne nous laiſſe point douter, que toute cette prophétie ne doive s'entendre de la grace de la nouvelle alliance : (*b*) & il ſe ſert de ces paroles du Prophete ; pour prouver aux Hébreux qu'il étoit néceſſaire, ſelon la promeſſe de Dieu, que le Seigneur contractât une nouvelle alliance avec les hommes ; que s'il contracte une alliance appellée nouvelle, l'autre doit donc être regardée comme ancienne & comme vieille, & conſéquemment comme tendant à ſa fin. Ainſi dès le temps de Jérémie, ce Prophete regardoit l'alliance faite avec le peuple Hébreu du temps de Moyſe, comme vieillifſant & approchant de ſa fin. Cette application de S. Paul eſt juſte ; & elle nous doit faire rejetter le ſentiment de ceux qui appliquent cette prophétie à l'alliance que Dieu fit avec les Juifs du temps d'Eſdras & de Néhémie après le retour de la captivité. Comment ne voit-on pas que ce qui eſt dit dans Jérémie, ne peut convenir à cette alliance, qui d'ailleurs n'étoit pas nouvelle, puiſque ce n'étoit qu'un renouvellement de l'ancienne ; au lieu que celle dont parle Jérémie, étoit entiérement nouvelle, & ne devoit point être écrite ſur des tables de pierre, mais gravée dans les cœurs ; ce qui ne convient qu'à la nouvelle alliance que Jeſus-Chriſt a faite avec les hommes, en répandant ſa grace dans leur cœur.

Nous concevons aiſément que la grace du Nouveau Teſtament renfermée dans l'alliance nouvelle que Jeſus-Chriſt a faite avec nous, eſt une loi gravée dans nos cœurs[a] ; parce que nous trouvons dans l'Ecriture, que par cette nouvelle alliance, Dieu devoit ôter le cœur de

---

(*a*) *Jerem.* XXXI. 31. *& ſeqq.* = (*b*) *Hebr.* VIII. 8. *& ſeqq.*

pierre,

pierre, en nous accordant un cœur de chair, pour recevoir avec docilité les préceptes de notre divin Sauveur : c'étoit la promesse faite dans le Prophete Ezéchiel. (*a*) C'est par ce moyen, que Dieu a exécuté ce qu'il avoit encore prédit par le même Prophete : (*b*) *Je ferai que vous marcherez dans mes Commandements.* Voilà l'effet de la grace de la nouvelle alliance, qui nous conduit bien plus parfaitement à l'accompliſſement des choſes que Dieu demande de nous. Par cette prérogative de la loi nouvelle, le Seigneur devient particuliérement notre Dieu, & nous devenons ſon peuple choiſi par prédilection. Toutes ces vérités ſe trouvent ſouvent dans l'Ecriture ; & elles ſont répétées dans plus d'un endroit des Epîtres de S. Paul. Mais comment entendre ce qui ſuit dans le Prophete & dans l'Apôtre : *Chacun d'eux n'aura plus beſoin d'enſeigner ſon prochain & ſon frere, en diſant, Connoiſſez le Seigneur ; parce que tous me connoîtront depuis le plus petit juſqu'au plus grand.* S'ils n'ont point beſoin d'être inſtruits, & s'il n'eſt point néceſſaire qu'on les enſeigne, ils ſeront donc inſtruits par l'inſtinct & l'inſpiration intérieure, qui fera qu'ils n'auront pas beſoin de maîtres & de docteurs qui les enſeignent à l'extérieur. Cette faveur n'eſt refuſée à perſonne : *Ils me connoîtront tous*, dit le Seigneur, *depuis le plus petit juſqu'au plus grand.* Cela n'eſt-il pas précis pour autoriſer l'eſprit de diſcernement que les prétendus Réformés accordent à chaque particulier pour connoître quelles ſont les vérités de la Religion & les Articles de la Foi Chrétienne, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir à l'autorité de l'Egliſe, pour apprendre d'elle ce qu'il faut croire?

XVI. Eux-mêmes n'agiſſent pas conformément à la maxime qu'ils veulent établir dans l'interprétation de cette prophétie.

Avant de faire voir combien peu cette conſéquence eſt juſte, qu'il nous ſoit permis de demander à nos freres ſéparés, s'ils agiſſent conformément à la maxime qu'ils veulent établir dans l'interprétation de ces textes du Prophete & de l'Apôtre. Eſt-il donc vrai que parmi eux perſonne n'enſeigne, & qu'aucun de leurs Miniſtres ne monte en chaire, pour donner des inſtructions à ſon prochain ? Obſervent-ils à la lettre ce que marque le Prophete : *Non docebit ultrà vir proximum ſuum?* Ont-ils abſolument renoncé à une des fonctions de Paſteurs, qui conſiſte à faire connoître Dieu, & à donner une idée de ſes divines perfections ? *Dicens, Cognoſce Dominum.* Peuvent-ils ſe flatter que ſans ces inſtructions, tous ceux de leur Secte connoiſſent le Seigneur, depuis le plus petit juſqu'au plus grand ? Car enfin ni le Prophete Jérémie, ni l'Apôtre ſaint Paul, n'ont point dit qu'il ne ſeroit pas néceſſaire que l'Egliſe décidât les matieres conteſtées, en faiſant connoître les Articles de la révélation. L'expreſſion du texte ſacré porte ſur chacun des particuliers : *Aucun d'eux*, dit le Prophete, *n'aura plus beſoin d'enſeigner ſon prochain.* Si l'on veut prendre ces termes à la ri-

(*a*) *Ezech.* XI. 19. = (*b*) *Ezech.* XXXVI. 27.

gueur, il ne faudra plus interpréter l'Ecriture ; & pourquoi donc saint Paul préfere-t-il le don d'instruire aux autres dons, même à celui des langues ? Pourquoi dit-il, (*a*) qu'il aimeroit mieux ne dire dans l'Eglise que cinq paroles dont il auroit l'intelligence, pour en instruire aussi les autres, que d'en dire dix mille dans une langue inconnue ? Ce grand Apôtre n'ajoute-t-il pas aussi-tôt, (*b*) que le don des langues est un signe, non pour les fideles, mais pour les infideles ; & que le don de prophétie, c'est-à-dire, le don d'interpréter l'Ecriture & les Mysteres, n'est pas principalement pour les infideles, mais pour les fideles ? Enfin il souhaite que parmi les Corinthiens, (*c*) ceux qui ont le don de prophétiser, c'est-à-dire, d'expliquer le sens des Ecritures, le fassent l'un après l'autre, afin que tous apprennent & que tous soient consolés.

Le même Apôtre a eu soin de distinguer les différents ministeres qui sont pour tous à l'avantage de l'Eglise ; (*d*) & il n'oublie pas le ministere de la prédication ; car il parle des Evangélistes, des Docteurs, & des Pasteurs, dont la principale fonction est d'instruire & d'enseigner ; & c'est de ce ministere qu'il s'est acquitté pendant toute sa vie avec tant de zele & de persévérance. C'est ce qu'il recommande à Tite son disciple, (*e*) en lui disant qu'un Evêque doit être fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées, afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent. Il donne les mêmes instructions à Timothée, (*f*) en lui recommandant de garder fidélement ce qu'il avoit appris de lui, & de le donner comme en dépôt à des hommes fideles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire les autres. Et pour marquer quelles doivent être les occupations d'un digne Ministre de l'Evangile, voici en deux mots ce qu'il lui prescrit : (*g*) *Appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation & à l'instruction.* Ce seroit donc détruire tout l'ordre & toute l'économie du Ministere Evangélique, que de prétendre que, selon les expressions du Prophete Jérémie & de l'Apôtre saint Paul, il ne faut plus que personne enseigne son prochain & son frere, & que les Fideles n'ont pas besoin de recevoir des exhortations & des instructions. Les Ministres mêmes sont dans une pratique contraire : ils montent en chaire pour prêcher ; ils font des sermons : ce seroit donc à eux à se joindre à nous, pour contribuer de leur côté à éclaircir le texte de Jérémie.

XVII. Sens que l'on peut donner à cette prophétie sans autoriser l'abus qu'ils en font.

Or en supposant, comme une chose constante, que le Prophete a marqué par ses expressions les privileges & l'excellence de la nouvelle alliance ; voici le sens que l'on peut lui donner, sans autoriser l'abus

(*a*) 1. *Cor.* XIV. 19. = (*b*) *Ibid.* ℣. 22. = (*c*) *Ibid.* ℣. 31. = (*d*) *Ephes.* IV. 11. = (*e*) *Tit.* I. 9. = (*f*) 2. *Tim.* II. 2. = (*g*) 1. *Tim.* IV. 13.

que les fanatiques ont fait de ce paſſage. *J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles*, dit le Seigneur, *& je l'écrirai dans leur cœur.* La loi dont il eſt parlé ici, eſt la loi de l'amour & de la charité, que le S. Eſprit a répandu dans le cœur des diſciples aſſemblés, & qu'il grave tous les jours dans les ames chaſtes & fideles à la voix intérieure de la grace; il y répand en même temps la grace ſanctifiante & les dons des vertus ſurnaturelles. On peut dire en un ſens très-véritable, que Dieu répand dans tous les fideles ſous la nouvelle alliance, un Eſprit de lumiere & de connoiſſance, qui les inſtruit des choſes néceſſaires pour obtenir le ſalut, en leur donnant en même temps la force de les accomplir: c'eſt l'effet de la grace ſanctifiante, accompagnée d'une charité toute lumineuſe. C'eſt en ce ſens, que notre Seigneur dit dans l'Evangile, (*a*) que ſelon l'expreſſion des Prophetes, *Ils ſeront tous enſeignés de Dieu*: (*b*) & ce divin Sauveur montre l'effet de ce divin enſeignement, lorſqu'il dit: *Quiconque a entendu la voix de mon Pere, & a été enſeigné de lui, vient à moi.* Ceux qui après avoir reçu des Paſteurs les inſtructions néceſſaires, en ont profité, & ont eu le bonheur d'avoir le Saint-Eſprit réſidant véritablement en eux par le don de ſa grace, connoiſſent ſouvent mieux leurs devoirs, & ce que demande d'eux cet Eſprit Saint, qui a répandu la charité dans leurs cœurs, que ne feroient des Savants, qui s'évanouiſſent ordinairement dans la vanité de leurs penſées. Les ames fideles attentives aux mouvements de la grace & de l'Eſprit qui les conduit, trouvent plus aiſément les voies du ſalut, que ceux qui ont travaillé à acquérir beaucoup de ſcience. Etant juſtifiées par la foi, (*c*) c'eſt-à-dire, par la grace de l'Evangile, elles ont la paix avec Dieu par Jeſus-Chriſt notre Seigneur: elles vivent dans l'eſpérance des biens à venir; & cette eſpérance ne les trompe point, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans leurs cœurs par le Saint-Eſprit qui leur a été dónné. Voilà l'onction dont parle ſaint Jean, (*d*) qui fait que ceux qui ont eu le bonheur de la recevoir, n'ont plus beſoin que quelqu'un les enſeigne: ces ames fideles ſont toujours attachées à Dieu, pour obtenir de lui les lumieres dont elles ont beſoin pour leur conduite particuliere; mais elles ne s'attendent point de recevoir de ſa divine bonté des inſpirations ou des révélations pour connoître les grands myſteres & les dogmes dont la connoiſſance eſt néceſſaire à toute l'Egliſe: elles ſavent que Dieu a établi un autre moyen, en donnant à ſon Egliſe l'autorité & l'infaillibilité pour décider dans ces ſortes de matieres.

Que l'on conſidere donc bien (*e*) les paſſages du Prophete Jérémie

---

(*a*) *Joan.* VI. 45. = (*b*) *Iſai.* LIV. 13. = (*c*) *Rom.* V. 1. 5. = (*d*) 1. *Joan.* II. 27. = (*e*) La ſuite de ce Paragraphe qui ne ſe trouvoit point dans la premiere Edition de cette Bible, fait néanmoins partie de la Diſſertation de M. l'Abbé de Vence: c'eſt pourquoi nous la préſentons ici.

& de l'Apôtre S. Paul, & l'on y verra qu'ils ne parlent que de la différence qu'on doit mettre entre l'ancienne alliance & la nouvelle. La premiere étoit écrite sur la pierre ; la seconde est gravée dans les cœurs : l'ancienne étoit donnée à *un peuple dont la tête étoit dure & le cœur incirconcis ;* (*a*) la nouvelle est donnée à un peuple que Dieu rend docile par sa grace, en lui donnant selon sa promesse (*b*) *un cœur de chair*, c'est-à-dire, le divin amour qui le rend docile à ses loix, après lui avoir ôté *le cœur de pierre*, c'est-à-dire, cette indocilité qui le rendoit rebelle à ses ordres. Les instructions données au peuple Juif frappoient leurs oreilles ; & la loi ancienne fut publiée au bruit du tonnerre & avec l'éclat de la foudre : la doctrine de Jesus-Christ est communiquée aux esprits, & passe jusqu'au cœur par la douceur & la force de la grace qui par la délectation du saint amour fait que le joug de Jesus-Christ est doux, & que son fardeau est léger. La connoissance des mysteres étoit peu répandue parmi les Juifs ; & cette connoissance se bornoit à un petit nombre de vérités qui n'étoient bien connues que par les Prophetes, les Prêtres & quelques ames choisies, comme les Patriarches. Mais sous la loi nouvelle, nous avons reçu la connoissance des plus grands mysteres : tous les Fideles connoissent l'adorable mystere de la Trinité ; ils savent que la seconde Personne s'est incarnée pour nous, & c'est le mystere de l'amour du Fils de Dieu, qui renferme tant de grandes vérités dont une ame fidele se nourrit & s'édifie. Les Fideles sous la loi de l'Evangile, connoissent le Saint-Esprit qui répand des dons ineffables dans leur cœur ; ils admirent les trésors infinis de la bonté de Dieu dans la Rédemption du genre humain, par la rémission de nos péchés, selon les richesses de sa grace, qu'il a versée sur nous avec abondance, en nous remplissant d'intelligence & de sagesse. C'est par ce don précieux, qu'étant fondés & enracinés dans la charité, ils comprennent avec tous les Saints quelle est la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur du grand mystere de l'Homme-Dieu, revêtu de nos infirmités, & attaché à la croix pour nous en délivrer. Que cette science est sublime ! & combien n'est-elle pas au dessus de toutes les connoissances que pouvoient avoir la plupart des Juifs ? C'est par le don de la foi en Jesus-Christ, que Dieu imprime dans nos esprits cette persuasion qui nous tient inviolablement attachés à toutes ces vérités si douces & si consolantes. Lorsque nous en sommes venus là, il est vrai de dire, en quelque sorte, que nous n'avons plus besoin d'un Docteur qui nous enseigne à l'extérieur, selon ce que saint Paul disoit aux Thessaloniciens : (*c*) *Quant à ce qui regarde la charité fraternelle, vous n'avez pas besoin que je vous en écrive ; puisque Dieu vous a appris lui-même à vous aimer les uns les autres. Mais*

(*a*) *Act.* VII. 51. = (*b*) *Ezech.* XI. 19. = (*c*) 1. *Thess.* IV. 6.

je vous exhorte, mes freres, à vous avancer de plus en plus dans cet amour. Lorſque Dieu parle ainſi au fond du cœur pour nous enſeigner les vertus en nous les faiſant pratiquer, il n'eſt plus néceſſaire que les hommes nous enſeignent.

Quelques Théologiens, après Théodoret & S. Thomas, reſtreignent cette grace de la nouvelle alliance dont parle l'Apôtre, après le Prophete Jérémie, aux Elus qui ſont déjà dans la gloire, ou qui y parviendront par leurs bonnes œuvres. Ainſi ſelon leur ſentiment, cela doit s'entendre de l'Egliſe triomphante, & non pas de l'Egliſe militante ; c'eſt-à-dire, que cette promeſſe ne recevra ſon entier accompliſſement que dans le Ciel. Théodoret dit (*a*) que ce qui eſt marqué par le Prophete & par l'Apôtre, ne ſe trouvera point dans la vie préſente, mais s'accomplira ſeulement dans la vie future. S. Auguſtin traite cette queſtion d'une maniere aſſez problématique dans le Chapitre XXIV. de ſon Livre *de l'Eſprit & de la Lettre ;* mais dans le Chapitre ſuivant, il prouve très-poſitivement que le paſſage de Jérémie rappellé par S. Paul, doit s'entendre de la différence des deux alliances : différence qui conſiſte principalement en ce que Dieu, dans la nouvelle, imprime ſes loix dans l'eſprit de ceux qui appartiennent à cette alliance, & qu'il les grave dans leur cœur ; & c'eſt ce que l'Apôtre a encore marqué dans un autre endroit lorſqu'il dit aux Corinthiens : (*b*) *Vous êtes vous-mêmes notre lettre de recommandation.... Vos actions faiſant voir que vous êtes la lettre de Jeſus-Chriſt, dont nous n'avons été que les ſecrétaires, & qui eſt écrite non avec de l'encre, mais avec l'Eſprit du Dieu vivant, non ſur des tables de pierre, mais ſur des tables de chair, qui ſont vos cœurs.* » Voici donc, ajoute S. Auguſ» tin, (*c*) la différence évidente de l'Ancien Teſtament d'avec le Nou» veau : dans le premier, la loi étoit écrite ſur des tables ; dans » le ſecond elle eſt gravée dans les cœurs : de ſorte que ce qui donne » de la terreur dans celle-là à l'extérieur, devient doux & plaît au » cœur dans celle-ci. Dans l'ancienne alliance, celui qui reçoit la loi, » devient prévaricateur par la lettre qui tue ; dans la nouvelle, celui » qui reçoit la loi en devient amateur par l'eſprit qui vivifie : d'où » l'on doit conclure que Dieu nous aide afin que nous puiſſions prati» quer la juſtice, & qu'il opere lui-même en nous le vouloir & le faire » ſelon ſon bon plaiſir, non ſeulement en faiſant retentir extérieure» ment à nos oreilles les préceptes de la juſtice, mais en donnant in» térieurement l'accroiſſement à la divine ſemence par la charité qu'il » répand dans nos cœurs par le Saint-Eſprit qui nous eſt donné. »

S. Thomas dit que le peuple de Dieu ſera véritablement tel que le

---

(*a*) *Theodoret. in hunc locum.* = (*b*) 2. *Cor.* III. 2. 3. = (*c*) *Auguſt. de Spir. & Litt. c.* 25.

décrit le Prophete, & éprouvera tout ce que renferme cette promeſſe, lorſqu'il ſera entiérement & parfaitement ſoumis à toutes les volontés de Dieu, & qu'il lui ſera inviolablement attaché par un amour parfait. Pour lors, ajoute ce ſaint Docteur, perſonne n'enſeignera ſon prochain & ſon frere pour l'exciter à la connoiſſance de Dieu, parce que tous, depuis celui qui a le moindre degré de ſainteté, juſqu'à celui qui eſt parvenu au plus éminent, jouiront de la viſion béatifique, & verront Dieu tel qu'il eſt.

Mais ſans avoir beſoin de recourir à cette ſolution pour expliquer les paſſages de Jérémie & de S. Paul, il peut ſuffire de comparer les deux alliances comme S. Auguſtin les compare, & de faire conſiſter comme lui la différence, en ce que dans l'une la loi eſt écrite ſur la pierre ; & que dans l'autre, elle eſt gravée dans les cœurs. Ce n'eſt pas que ſous l'ancienne alliance même, il n'y ait eu de véritables juſtes, qui portoient comme nous la loi gravée dans leur cœur ; mais ceux-là appartenoient à l'alliance nouvelle, & c'étoit la grace de Jeſus-Chriſt qui dès-lors gravoit la loi dans leur cœur. Ainſi la différence des deux alliances très-bien obſervée par S. Auguſtin, ſubſiſte toujours : Dans la premiere, c'eſt la loi de terreur, qui enſeigne au dehors ; dans la ſeconde, c'eſt la loi d'amour, qui agit au dedans, mais ſans nous rendre indépendants de l'enſeignement de l'Egliſe. Nous ne ſommes fondés à croire que cette loi d'amour agit dans nos cœurs, qu'autant qu'elle nous rend dociles à la voix de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe. Tout enſeignement intérieur qui ſe trouveroit contraire à l'enſeignement extérieur de l'Egliſe, ſeroit dès-lors convaincu de n'être point l'enſeignement de l'Eſprit de Dieu, mais l'enſeignement de l'eſprit d'erreur.

XVIII. Concluſion de cette Diſſertation.

En vain donc nos adverſaires prétendent-ils qu'on doit juger de la Canonicité des Livres ſaints par un caractere d'évidence qu'ils croient trouver dans les Livres qu'ils reçoivent comme Canoniques, ou par un témoignage que l'Eſprit Saint rend dans les cœurs ; ces prétendues regles ſont illuſoires : la ſeule qui puiſſe & doive nous fixer, c'eſt l'autorité de l'Egliſe, conſidérée comme une ſociété auſſi ancienne que le monde, exiſtante avant que les Ecritures exiſtaſſent, & rendue dépoſitaire de ces divins Livres. C'eſt de ſa main que nous les recevons, & c'eſt d'elle ſeule que nous pouvons apprendre quels ſont ceux qui ont mérité d'être reconnus pour tels, & conſéquemment d'être inſérés dans le Canon qui les renferme. Le Canon de l'Egliſe a d'abord été celui des Juifs, au milieu deſquels elle ſubſiſtoit en la perſonne des juſtes avant Jeſus-Chriſt ; & les Livres contenus dans ce premier Canon ſont ceux que l'on nomme *Protocanoniques :* elle y a depuis ajouté ceux que l'on nomme par cette raiſon *Deutérocanoniques*, & tous ceux qui ſont compris dans le Canon des Livres du Nouveau Teſtament. Voilà le corps entier des *Ecritures* que l'on nomme *Canoniques*, & qui ſeules forment la *Sainte Bible* telle que nous la préſentons ici.

DISSERTATION

SUR

LA VERSION DES SEPTANTE. (a)

Prérogatives de la Verſion des Septante. Variété de ſentiments ſur cette Verſion. Partage de cette Diſſertation.

LA Verſion des Septante a toujours été célebre dans l'Egliſe. Elle a été employée par les Apôtres, par les Evangéliſtes, par les Peres. Elle a toujours été en uſage dans l'Egliſe Grecque; & encore aujourd'hui elle y eſt regardée comme authentique. Dans l'Egliſe Latine, l'ancienne Vulgate uſitée juſqu'au temps de la Verſion de ſaint Jérôme, étoit une Traduction de la Verſion des Septante; & la Verſion Vulgate des Pſaumes uſitée encore aujourd'hui, & déclarée authentique par le Concile de Trente, vient de cette ancienne Vulgate priſe du Grec de la Verſion des Septante.

Mais on a débité tant de conjectures ſur ce qui regarde l'hiſtoire de cette célebre Verſion Grecque, & on y a ajouté tant de circonſtances peu certaines, qu'il eſt aſſez difficile même de les rapporter toutes, & de les ranger dans un ordre méthodique.

La plupart des Critiques nouveaux rejettent abſolument toute l'hiſtoire de la Verſion des Septante, rapportée avec quelque diverſité par Ariſtée, Philon, Joſeph, S. Juſtin, S. Irénée, & S. Epiphane. D'autres en ſoutiennent la vérité abandonnant ſeulement quelques circonſtances qui paroiſſent trop viſiblement fabuleuſes. Quelques-uns ſoutiennent que les Septante Interpretes traduiſirent d'Hébreu en Grec ſeulement les cinq Livres de Moyſe. D'autres veulent qu'ils aient traduit toute la Bible; & il y en a qui y ajoutent pluſieurs Livres apocryphes.

On eſt encore moins d'accord ſur le temps auquel cette Traduction a été faite. Les uns la mettent ſous Ptolémée I. fils de Lagus, pere de Ptolémee Philadelphe: (b) d'autres, ſous Philadephe même; & c'eſt l'opinion la plus ſuivie: d'autres la reculent de beaucoup, (c) & pré-

---

(a) Le fond de cette Diſſertation eſt tiré de celle de Dom Calmet. = (b) *Vide Iren. l. III. adv. har. c. 25. ſeu 21. Clem. Alex. l. I. Stromat. Anatol. in Comput. Paſch. Theodoret. Præf. in Pſalm.* = (c) *Bochart de anim. ſacr. l. II. c. 18. Uſſer. Syntag. de LXX. Interpr.*

tendent que celle que nous avons, n'a été faite que vers le temps de Ptolémée VII. surnommé Physcon ou Evergetes II.

Il y en a qui croient (*a*) que la Version que nous avons à présent sous le nom des Septante, n'est pas la véritable ; mais qu'elle a été altérée par les Juifs, en haine des Chrétiens, ou que le texte Hébreu d'aujourd'hui n'est pas le véritable & l'ancien. D'autres avancent que ce qui porta les Juifs d'Alexandrie à faire cette Version, fut qu'ils n'entendoient plus l'Hébreu ; & que pour lui concilier plus d'autorité, ils lui donnerent le nom de *Version des Septante*, comme pour faire entendre qu'elle avoit été entreprise par l'ordre des Septante ou Septante-deux Sénateurs du Grand Sanhédrin, ou du moins qu'elle avoit été approuvée par eux.

Philon (*b*) dit que l'ouvrage de cette Version fut si agréable aux Juifs d'Egypte, qu'ils établirent une fête annuelle, pour en célébrer la mémoire. On voit tous les ans, dit-il, une affluence non seulement de Juifs, mais aussi d'étrangers, qui passent dans l'Isle de Pharos, & vont y témoigner leur respect pour ce lieu, où la Version des Septante a paru pour la premiere fois, & pour en rendre graces à Dieu comme si ce bienfait étoit encore tout récent : & après avoir satisfait à leur dévotion, ils se réjouissent dans des repas de piété ; les uns sous des tentes dressées sur le bord de la mer, & les autres assis sur le sable & à l'air, plus contents que s'ils étoient dans les plus beaux palais. C'est ce que dit Philon. Mais les Juifs qui parloient Hébreu, eurent tant d'horreur de cette Version, (*c*) qu'ils établirent un jeûne le 8. de Thébet, qui répond au mois de Décembre, pour marquer combien ils désapprouvoient la liberté que les Helléniſtes s'étoient donnée de traduire la Loi en une Langue profane & étrangere. Ils disent (*d*) que le jour de cette Traduction fut regardé comme aussi fatal à Israël, que celui de la fabrication des veaux d'or par Jéroboam ; & qu'alors le Ciel fut couvert de ténebres pendant trois jours.

Quelques Auteurs Juifs (*e*) racontent que l'on n'envoya à Alexandrie que cinq Interpretes. D'autres y en mettent septante-deux. Saint Hilaire (*f*) suivi de Baronius, veut qu'ils aient été Princes & Docteurs de la Synagogue, c'est-à-dire, membres du Sanhédrin. Joseph, fils de Gorion, (*g*) dit que le Grand-Prêtre, dont il ne dit pas le nom, y envoya septante Prêtres, entre lesquels étoit Eléazar, ce vieillard célebre, qui souffrit la mort dans la persécution d'Antiochus Epiphanes.

Il y en a qui croient que la Version des Septante fut faite sur le Chaldéen ; (*h*) d'autres, sur le Syriaque ; (*i*) d'autres, sur le Samaritain ; (*k*)

(*a*) *Alphonſ. Salmeron. Prolegom.* 5. 6. = (*b*) *Philo*, II. *de vita Moſis*, *p.* 659. 660. = (*c*) *Scaliger. not. ad Chronic. Euſeb. ad an.* 1734. *p.* 134. = (*d*) *In Maſſechet. Sopherim.* = (*e*) *In Maſſechet. Sopherim.* = (*f*) *Hilar. in Pſal.* II. *p.* 29. = (*g*) *Gorionides*, *l.* III. *c.* 2. = (*h*) *Ita Philo*, *l.* II. *de vita Moſis. Rab. Azarias in Meor-Enaraim.* = (*i*) *Rab. Gedalia in Schalſchet. Cabala.* = (*k*) *Ita Samarit. Chronic. Selden. Poſſel.*

d'autres,

d'autres, ſur un Hébreu peu correct. Quelques-uns conſidérant la différence qui ſe remarque en tant d'endroits entre les Septante & l'Hébreu, croient que ces Interpretes n'ayant entrepris que malgré eux cette Verſion, ne furent ni exacts, ni fideles à la faire. D'autres veulent que les diverſités dont il s'agit, ſoient un effet de la prudence & du ménagement des Interpretes, qui n'ayant pas voulu découvrir à des Païens les myſteres de leur Religion, ni les fautes de leurs peres, ont ſouvent exprès détourné le ſens du texte. Saint Jérôme, (*a*) d'ailleurs fort peu favorable aux Septante, regarde leur Traduction comme une defenſe & un rempart du texte ſacré, qui le met à couvert de toutes les corruptions qu'on pourroit y faire : *Poſt LXX. nihil in ſacris litteris poteſt immutari vel perverti, quin eorum tranſlatione omnis fraus & dolus pateſiat.* Voilà les différents ſentiments qu'on a formés ſur les Septante, & ſur leur Verſion.

Pour traiter cette matiere avec quelque ordre, & ſans ſortir des bornes d'une Diſſertation, nous eſſayerons de montrer : 1°. Que la Verſion des Septante que nous avons, eſt la même qui a été connue & citée par les Apôtres & par les Peres ; 2°. Qu'elle a été, & eſt encore, d'une grande autorité dans l'Egliſe ; 3°. Que l'hiſtoire des Septante rapportée par Ariſtée, eſt fabuleuſe dans pluſieurs de ſes circonſtances ; 4°. Qu'apparemment on traduiſit d'Hébreu en Grec au moins le Pentateuque, du temps de Ptolémée Philadelphe ; & nous diſcuterons le ſentiment de ceux qui penſent que les autres Livres furent traduits dans la ſuite des temps, par différents Auteurs ; 5°. Nous ferons la critique de cette Verſion, & nous rapporterons le jugement qu'en ont porté les plus ſavants critiques, en remontant juſqu'à S. Jérôme.

I. La Verſion des Septante, que nous avons, eſt celle qui a été citée par les Apôtres & par les Peres.

L'accuſation qu'on a formée contre les Juifs, comme ayant corrompu le texte des Septante, ne roule que ſur quelques paſſages, que l'on prétend qui ſe liſoient autrefois dans le Grec, & qui ne ſe liſent plus aujourd'hui. Par exemple : (*b*) *Dites parmi les nations, que le Seigneur a régné par le bois.* Saint Juſtin le Martyr ſoutient que ces paroles, *par le bois*, ſont du texte des Septante, (*c*) & que les Juifs les en ont malicieuſement retranchées. Il ajoute cet autre paſſage d'Eſdras, qu'il prétend avoir été auſſi par eux effacé : (*d*) *Eſdras dit au peuple, Si vous penſez ſérieuſement que cette Pâque eſt notre Sauveur & notre refuge, & ſi vous vous mettez dans l'eſprit que nous l'humilierons dans le ſigne ; & après cela, ſi nous mettons en lui notre confiance, ce lieu ne ſera jamais détruit.* Il dit de plus qu'ils avoient entrepris de ſupprimer de quelques-uns de

(*a*) *Hieronym. Præf. in IV. Evangelia.* = (*b*) *Pſal.* XCV. 10. On trouvera à la tête du Livre des Pſaumes une Diſſertation ſur ce texte du Pſ. XCV. = (*c*) *Juſtin. Dial. cum Tryphone.* = (*d*) Ce paſſage eſt apparemment du quatrieme d'Eſdras, qui eſt apocryphe. On ne lit rien de ſemblable dans les deux Livres Canoniques d'Eſdras. On pourroit auſſi l'avoir inſéré au 1. *Eſdr.* VI. 19. 20. 21.

leurs Exemplaires ces paroles de Jérémie : (*a*) *Je ſuis comme un agneau deſtiné au ſacrifice. Ils ont formé contre moi des deſſeins, en diſant : Venez, mettons du bois dans ſon pain ; & effaçons ſon nom de deſſus la terre ;* mais que leur fourbe ayant été découverte, le paſſage eſt demeuré entier. Enfin il ſoutient qu'ils ont ôté du texte du même Prophete ces mots : (*b*) *Le Seigneur, le Dieu d'Iſraël s'eſt ſouvenu de ſes morts qui étoient dans leurs tombeaux au fond de la terre ; & il eſt deſcendu vers eux, pour leur annoncer ſon ſalut.*

Tertullien (*c*) ſe plaint de ce que les Juifs ont rejetté de leur Canon le Livre d'Enoch, de même que d'autres Livres qui parloient de Jeſus-Chriſt. Origene (*d*) les accuſe d'avoir corrompu le texte des Septante qui porte : *Le péché de Juda eſt écrit avec un burin de fer ;* & d'avoir mis en la place : *Leur péché eſt écrit, &c.* Il dit de plus (*e*) que les Juifs ont retranché beaucoup d'autres choſes, & des Livres entiers, pour cacher leur propre honte, & les crimes de leurs ancêtres. Saint Jérôme leur fait le même reproche. Saint Jean Chryſoſtome (*f*) ſoutient qu'ils ont corrompu exprès le texte des Prophetes, pour nous dérober des prophéties qui regardoient Jeſus-Chriſt.

Mais ſans prétendre faire ici l'apologie des Juifs en toutes choſes, ni les diſculper d'avoir quelquefois préféré des leçons moins favorables au Meſſie, à d'autres qui lui étoient favorables, & d'avoir détourné le ſens de pluſieurs paſſages qui le regardoient viſiblement, pour en faire l'application à d'autres ; nous ne pouvons nous perſuader que leur malice ait pu aller juſqu'à corrompre exprès le texte des Septante. Car 1°. s'ils y ont fait quelque changement en haine du Chriſtianiſme, ce ne peut être que depuis la venue de Jeſus-Chriſt. Or en ce temps-là ils ne l'auroient pu faire que dans les Exemplaires qui étoient entre leurs mains ; & encore comment le faire dans tous, & dans toutes les Provinces où l'on parloit Grec ? *incredibile eſt*, dit ſaint Auguſtin, (*g*) *Judæorum gentem tam longé latéque diffuſam, uno conſilio conſpirare potuiſſe in hoc conſcribendo mendacio, & dùm aliis invideant auctoritatem, ſibi abſtuliſſe veritatem.* Les Exemplaires que les Chrétiens poſſédoient, ſeroient toujours demeurés exempts de corruptions. Or que gagnoient-ils, ſi la corruption n'étoit pas générale ? 2°. S'ils vouloient nous ravir quelques prophéties concernant le Meſſie, il étoit naturel qu'ils priſſent les plus claires & les plus expreſſes ; & il eſt certain qu'ils en ont laiſſé un très-grand nombre de cette nature. 3°. Ce n'auroit pas été aſſez de corrompre le texte des Septante ; il auroit encore fallu

(*a*) Voyez Jérémie XI. 19. Il n'y a aucun retranchement conſidérable. = (*b*) Ces mots ne ſe trouvent dans aucun Livre Canonique. Saint Irénée les cite quelquefois ſous le nom d'Iſaïe, & le plus ſouvent ſous celui de Jérémie. = (*c*) *Tertull. de habitu mulier. l.* 1. *c.* 2, 3. = (*d*) *Orig. homil.* XII. *in Jerem.* = (*e*) *Origen. Ep. ad Jul. African.* = (*f*) *Chryſoſt. homil.* 5. *in Matth.* = (*g*) *Aug. l.* XV. *de Civit. c.* 13.

retrancher du texte Hébreu ce qu'ils ôtoient de celui des Septante. Or il étoit moralement impoſſible qu'ils le fiſſent, & qu'ils corrompiſſent tout à la fois ces deux textes, ſans trouver de la réſiſtance même dans leur nation, toujours infiniment jalouſe de la pureté des Livres ſaints. (*a*) 4°. Quand les Juifs incrédules auroient pu conſentir à cette dépravation de leurs Exemplaires, les Chrétiens judaïſants, qui liſoient comme eux les Livres ſaints en Hébreu, l'auroient-ils ſouffert? 5°. Enfin quand on examine ſuivant les regles de la bonne critique, les paſſages que ſaint Juſtin & quelques autres Peres reprochent aux Juifs d'avoir retranchés du texte des Septante, on trouve ou qu'ils n'ont jamais été ni dans l'Hébreu, ni dans les Septante, ou du moins que l'on n'a aucune preuve bien ſolide pour ſoutenir cette accuſation. Si les Septante, ou après eux les Juifs, ont effacé ou détourné quelques paſſages qui n'étoient point honorables à leurs ancetres, cela s'eſt fait apparemment avant Jeſus-Chriſt; & le nombre de ces prétendus paſſages ainſi retranchés, eſt bien petit, en comparaiſon de tant d'autres qu'ils y ont laiſſés, & qui ne leur font point d'honneur. D'où l'on peut conclure que le texte des Septante d'aujourd'hui eſt le même que celui que les Juifs ont eu avant Jeſus-Chriſt, & que les Chrétiens ont reçu d'eux: ce qui n'empêche pas qu'on n'y reconnoiſſe quelques fautes & quelques dérangements, qui peuvent venir ou de la trop grande liberté, ou de la négligence des Copiſtes, ou de la longueur des ſiecles.

Uſſérius (*b*) a prétendu, auſſi-bien que ſaint Jérôme, que la premiere Verſion qui fut faite ſous Ptolémée Philadelphe, ne contenoit que les cinq Livres de Moyſe; l'autre, qui paſſa depuis ſous le nom de Verſion des ſeptante Interpretes, n'ayant été, ſelon lui, compoſée que depuis l'année quatrieme de Ptolémée Philométor, (*c*) & avant la trente-huitieme année de Ptolémée Evergetes II. (*d*) appellé autrement Phyſcon, à compter depuis qu'il commença à régner avec Philométor ſon frere. Elle fut reçue de tous les Juifs, & dépoſée dans la fameuſe Bibliotheque d'Alexandrie, où elle étoit encore du temps d'Origene, qui la mit dans ſes Héxaples, vis-à-vis une autre Edition, qui paſſoit auſſi ſous le nom des Septante, & qu'Origene appelle *la commune*, ou la *vulgaire*, parce qu'elle étoit entre les mains de tout le monde, quoique beaucoup moins correcte que l'autre.

Nous ne conteſterons point à Uſſérius, que la Loi de Moyſe ait été traduite en Grec ſous Ptolémée Philadelphe; mais nous ne croyons pas qu'on puiſſe jamais produire de bonnes preuves d'une Traduction nouvelle de toute la Bible, faite ſous Ptolémée Evergetes II. ou ſous

(*a*) *Joſeph. lib.* 1. *contra Appion. p.* 1037. = (*b*) *Uſſer. Syntagma de* 70. *Interpp.* = (*c*) Année 177. avant l'Ere Chrét. Vulg. = (*d*) Année 132. avant l'Ere Chrét. Vulg.

Philométor. On ne trouve aucun garant de ce fait parmi les Anciens. Il seroit même assez mal-aisé de prouver qu'avant le regne de Philométor ou d'Evergetes II. il n'y ait eu que le Pentateuque de traduit en Grec ; & beaucoup plus mal-aisé encore de montrer que les Versions qu'Origene inséra dans ses Héxaples fussent différentes de celle qui a toujours été connue sous le nom de Version des Septante, faite en tout, ou en partie, vers le temps de Ptolémée Philadelphe.

II. La Version des Septante a été, & est encore, d'une grande autorité dans l'Eglise.

Pour montrer la grande autorité de la Version des Septante, on ne peut employer de raisons plus fortes que celles que nous avons touchées. Elle a été citée par les Apôtres & par les Peres : *Jure obtinuit in Ecclesiis*, dit saint Jérôme, (*a*) *vel quia prima est, & ante Christi facta adventum, vel quia ab Apostolis, in quibus tamen ab Hebraïco non discrepat, usurpata.* Plusieurs Anciens l'ont crue inspirée du Saint-Esprit ; & jusqu'au temps de la Version latine de saint Jérôme, elle étoit la seule en usage dans l'Eglise. Encore aujourd'hui elle est regardée comme authentique dans l'Eglise Grecque ; & même dans l'Eglise Latine, le texte Latin des Psaumes, qui a été déclaré authentique dans le Concile de Trente, est pris sur le Grec des Septante.

Saint Jean Chrysostome (*b*) regarde comme un des plus grands miracles de la Providence divine, qu'un Roi barbare, étranger à la vraie Religion, ennemi de la vérité & du peuple de Dieu, (il parle de Ptolémée Philadelphe,) ait entrepris la Version de l'Ecriture en Grec, & qu'il ait par ce moyen répandu la connoissance de la vérité parmi toutes les nations du monde. Saint Augustin (*c*) s'exprime de même. Les Juifs par jalousie, ou par scrupule, dit-il, ne voulant pas communiquer aux étrangers les saintes Ecritures, Dieu s'est servi d'un Roi idolâtre, pour procurer cet avantage aux peuples Gentils: *Libri quos gens Judæa cæteris populis vel religione, vel invidiâ, prodere nolebat, creditu-ris per Dominum Gentibus, ministrâ Regis Ptolemæi potestate, tantò antè proditi sunt.* Que peut-il manquer à l'autorité de cette Version, dit saint Hilaire, (*d*) laquelle a été faite avant la venue de Jesus-Christ, & dans un temps où l'on ne peut soupçonner ceux qui y ont travaillé, d'avoir voulu flater celui qui y est annoncé ; ni les accuser d'ignorance, puisqu'ils étoient les Chefs & les Docteurs de la Synagogue, instruits de toute la plus secrete doctrine de Moyse, & revêtus de toute l'autorité qui appartient aux Docteurs d'Israël ? *Non potuerunt non probabiles esse arbitri interpretandi, qui certissimi & gravissimi erant auctores docendi.*

Quand on confronte les citations de l'ancien Testament qui se trouvent dans l'Evangile & dans les Epîtres de saint Paul, avec le texte

---

(*a*) *Hieronym. Ep. 33. al.* 101. *ad Pammach. Tom. IV. Part. II. col.* 255. = (*b*) *Chrysost. homil. 4. in Genes.* = (*c*) *Aug. l.* 11. *de Doctrin. Christ. c.* 15. *& serm.* 68. *in Joan.* = (*d*) *Hilar. in Psalm.* 11. *Vide si lubet & Euseb. lib.* XIII. *Præparat. c.* 1.

des Septante, on y remarque presque par-tout une très-grande conformité. C'est ce qu'ont remarqué principalement Origene (*a*) & saint Jérôme, (*b*) les deux plus savants Peres de leurs siecles, & les plus capables d'en juger, puisqu'ils possédoient non seulement le Grec, mais aussi la Langue Hébraïque, & qu'ils étoient en état de confronter la Traduction avec l'Original. Saint Matthieu qui a écrit en Hébreu, ou plutôt en Syriaque, cite assez souvent l'ancien Testament suivant l'Hébreu : (*c*) mais saint Luc, saint Jean & saint Paul suivent plus communément le texte des Septante ; & saint Irénée (*d*) remarque en général que les Apôtres conviennent avec l'interprétation des Septante, & que les Septante conviennent avec la Tradition des Apôtres : *Apostoli consonant prædictæ interpretationi, & interpretatio consonat Apostolorum traditioni.* C'est, dit-il, que le même Esprit qui a inspiré les Propheres pour prédire la venue du Sauveur, & les Interpretes pour bien rendre le sens des prophéties, a aussi inspiré les Apôtres pour annoncer la venue du Fils de Dieu, & l'avénement du Royaume des Cieux : *Unus enim & idem Spiritus Dei, qui in Prophetis quidem præconavit quis & qualis esset adventus Domini, in Senioribus autem interpretatus est benè, quæ benè prophetata fuerant ; ipse & in Apostolis annuntiavit plenitudinem temporum adoptionis venisse.* Il compare la maniere dont les septante Interpretes firent leur Traduction, à celle dont Esdras rétablit les saintes Ecritures, qui avoient été perdues pendant la captivité : (*e*) & en supposant ce prétendu rétablissement des saintes Ecritures par Esdras, il ne pouvoit pas donner une plus grande preuve de l'inspiration qu'il attribue aux Septante.

Saint Clément d'Alexandrie (*f*) & Théodoret (*g*) emploient la même preuve, & dans le même sujet ; & généralement tous les Peres qui ont suivi Philon, & qui ont cru avec saint Justin que les septante Interpretes, quoique enfermés séparément, s'étoient parfaitement rencontrés dans leur Version, ont enseigné aussi qu'ils avoient été remplis du Saint-Esprit ; ce rapport & cette convenance si entiere & si parfaite n'ayant pu se faire autrement.

Saint Hilaire (*h*) soutient que dans les endroits où les Traductions varient, on doit s'en tenir aux Septante ; que leur Traduction étant la

---

(*a*) *Orig. in Cap.* XV. & X. *Epist. ad Romar. & in Joan. Vide & Cyrill. Jerosol. Cathec.* 4. = (*b*) *Hieronym. quæst. Hebr. in Genes. & alibi.* = (*c*) S. Jérôme, dans son Livre des Ecrivains Ecclésiastiques, pose comme un principe, que S. Matthieu cite toujours suivant l'Hébreu. Mais ailleurs il avance en général que tous les Evangélistes citent ordinairement selon les Septante. = (*d*) *Irenæ. l.* III. *contra hæres. c.* 25. = (*e*) 4. *Esdr.* XIV. 19. 20. 21. Nous ferons voir le faux de cette opinion, dans une Dissertation qui sera placée à la tête du Livre d'Esdras sous le titre de II. *Dissertation sur Esdras* = (*f*) *Clem. Alex. l.* 1. *Stromat. p.* 142. = (*g*) *Theodoret. Præf. in Psalm.* = *h*) *Hilar. in Psalm.* CXXXI. *num.* 14.

plus ancienne & la plus autorisée par l'usage des Eglises, il n'est pas permis de la rejetter, ni de s'en éloigner; (*a*) que ceux qui l'ont faite, avoient la capacité, l'autorité, & tous les autres caracteres capables de l'autoriser & de la faire recevoir avec respect. Saint Augustin a toujours cru l'autorité des Septante, fort supérieure à celle des autres Interpretes Grecs: (*b*) *Septuaginta Interpretum quod ad vetus Testamentum attinet, excellit auctoritas; qui jam per omnes pertiores Ecclesias tantâ præsentiâ Spiritûs sancti interpretati esse dicuntur, ut os unum tot hominum fuerit.* Il dit que lors même qu'ils s'éloignent des Exemplaires Hébreux, on doit croire que c'est par un effet de la Providence divine, qui a permis qu'ils traduisissent de cette maniere: le Saint-Esprit qui les conduisoit, & qui faisoit qu'ils n'avoient tous, pour ainsi dire, qu'une seule bouche, ayant proportionné leur Traduction aux besoins ou à la portée des Gentils, pour qui elle étoit principalement destinée. Dans un autre endroit, (*c*) il dit que si l'on demande pourquoi les Septante s'éloignent quelquefois de la vérité des Livres Hébreux, il faut répondre que le même Esprit qui a dicté les anciennes Ecritures, ayant aussi inspiré les Septante, qui les ont traduites, comme il parut par l'admirable conformité qui se rencontra dans leur Traduction, lorsqu'elle fut achevée, Dieu a permis ces différences, comme il a permis celles qui se rencontrent entre les Evangélistes; lesquelles n'étant qu'apparentes, font voir qu'on peut sans mentir, & sans blesser la vérité, raconter quelque chose différemment, quand on ne s'écarte point de la volonté de celui à qui l'on doit toujours se conformer.

Mais comme ce sentiment de l'inspiration des Septante n'est fondé que sur un fait douteux, pour ne pas dire absolument faux, qui est que ces Interpretes aient été enfermés dans des cellules différentes, & que sans s'être parlé, ni s'être communiqué leur ouvrage, ils se soient rencontrés tellement semblables, qu'il n'y eut pas un mot de différence entre leurs Traductions: on peut sans scrupule abandonner une opinion, qui est une suite d'un principe si ruineux. Aussi saint Jérôme, (*d*) qui étoit si habile Critique, n'a jamais cru que les Septante fussent Prophetes: il ne les tient que pour des simples Traducteurs. Il s'éleve contre le premier auteur des cellules où l'on prétend que furent

---

(*a*) *Idem in Psalm.* CXVIII. *litt.* 5. *num.* 13. *Sed nos, sicut oportet, sequimur Septuaginta Interpretum religiosam & antiquam auctoritatem. Vide & in Psal.* CXVIII. *litt.* 4. *num.* 6. *Sed neque nobis tutum est transtationem* LXX. *Interp. transgredi.* = (*b*) *Aug. de Doctr. Christ. l.* II. *c.* 15. = (*c*) *Lib.* II. *de Consens. Evangelist. c.* 66. *Cur tanta auctoritas Interpretationis* LXX. *multis in locis distet ab ea veritate quæ in hebraicis codicibus invenitur, nihil occurrere probabilius existimo, quàm illos* LXX. *eo Spiritu interpretatos quo & illa quæ interpretabantur, dicta fuerant, quod ex ipsa eorum mirabili quæ prædicatur consensione firmatum est.* = (*d*) *Hieronym. Præfat. in Pentateuch. ad Desiderium.*

enfermés les ſeptante Interpretes, pour y travailler ſéparément à leur Verſion. Il traite ce récit de menſonge, & ſoutient que ni Ariſtée, ni Joſeph, n'en ayant rien dit, & ayant aſſuré au contraire que les ſeptante Interpretes avoient été mis enſemble dans un appartement du palais royal, & avoient conféré entr'eux, & travaillé en commun à leur Traduction, on doit en inférer qu'ils étoient de ſimples Traducteurs, & non des Prophetes : *In una baſilica congregatos contuliſſe, non prophetaſſe. Aliud eſt enim Vatem, aliud eſſe Interpretem.*

Mais tout cela ne détruit point ce que nous avons dit de l'autorité où a été dans l'Egliſe la Verſion des Septante. Saint Jérôme même reconnoît cette autorité dans tous ſes Ouvrages ; (*a*) mais il ne veut pas qu'on la porte trop loin. Il condamne l'abus qu'on auroit pu faire de cette Verſion, en l'égalant aux Originaux, & en la croyant inſpirée du Saint-Eſprit : car le Saint-Eſprit ne peut être contraire à lui-même, en parlant autrement dans l'Hébreu, & autrement dans le Grec. Enfin l'Hiſtoire qui a ſervi de fondement à cette créance des Anciens, n'étant d'aucune autorité dans l'Egliſe, ne peut ſervir de fondement, pour établir un dogme de cette conſéquence.

III. L'hiſtoire de la Verſion des Septante, rapportée par Ariſtée, eſt fabuleuſe dans pluſieurs circonſtances.

Car s'il y avoit quelque hiſtoire certaine de la Verſion des Septante, ce ſeroit ſans doute celle d'Ariſtée, puiſque c'eſt delà que tout ce que l'on a dit ſur ce ſujet, a été tiré. Mais l'hiſtoire même d'Ariſtée, que ſaint Jérôme ſemble reconnoître pour véritable, eſt très-douteuſe ; à plus forte raiſon les autres récits, qui ne ſont proprement que des embelliſſements & des additions qu'on y a faites.

Voici le précis de l'hiſtoire d'Ariſtée. Cet Auteur, qui veut paſſer pour Gentil, & pour garde du corps du Roi Ptolémée Philadelphe, dit dans ſa Préface, qu'il fut envoyé par ce Prince à Jéruſalem au Grand-Prêtre Eléazar, pour lui demander des hommes ſavants en Grec & en Hébreu, qui puſſent traduire en Grec les Livres ſacrés des Juifs. Il y rend compte de ſon voyage, & de tout ce qui en avoit été l'occaſion, à Philocratès ſon frere ; & il lui dit que Démétrius Phaléréus, qui étoit garde de la Bibliotheque du Roi Ptolémée Philadelphe, ayant mis tous ſes ſoins pour y ramaſſer, s'il étoit poſſible, tous les Livres du monde ; un jour le Roi lui demanda combien de Livres il y avoit déjà dans ſa Bibliotheque. Démétrius répondit qu'il y en avoit plus de deux cents mille, & qu'il eſpéroit qu'il y en auroit bientôt plus de cinq cents mille : J'ai appris, ajouta-t-il, que les Loix des Juifs méritent bien auſſi d'y avoir place : mais il faut les traduire d'Hé-

(*a*) *Hieronym. in Iſai.* XVIII. *p.* 492. *nov. edit. & in lib.* 2. *Apolog. adverſ. Rufin. p.* 421. *nov. editionis. Ego-ne contra* LXX. *Interpretes aliquid ſum locutus, quos ante annos plurimos diligentiſſime emendatos meæ Linguæ ſtudioſis dedi ? quos quotidie in conventu fratrum ediſſero ? quorum Pſalmos jugi meditatione decanto ? &c.*

breu en Grec. Le Roi dit qu'il feroit écrire inceſſamment au Grand-Prêtre des Juifs pour cela.

Alors Ariſtée qui étoit préſent crut qu'il étoit temps de découvrir au Roi ce qu'il avoit dans l'eſprit depuis long-temps, & dont il avoit ſouvent entretenu Soſibius de Tarente, & André, deux des principaux Officiers des gardes du Roi : c'étoit de procurer la délivrance aux Juifs, que Ptolémée fils de Lagus, & pere de Philadelphe, avoit autrefois amenés captifs en Egypte, pendant qu'il faiſoit la guerre en Syrie & en Phénicie. Il en amena environ cent mille : mais de ce nombre il en choiſit trente mille des mieux faits & des plus forts, à qui il confia la garde de ſes forteresſes; les autres furent abandonnés aux ſoldats, & réduits en ſervitude, avec les femmes & les enfants qu'on avoit pris à la guerre.

Ariſtée, Soſibius & André, prirent donc cette occaſion pour parler au Roi en faveur de ces captifs : & ils lui dirent que les Loix qu'il vouloit faire traduire, appartenant à tout le peuple Juif, il ne conviendroit pas de leur demander des Interpretes de ces Loix, pendant qu'il tenoit en Egypte un ſi grand nombre de captifs de cette nation; qu'il ſeroit de ſa munificence & de ſa libéralité, de les délivrer de ſervitude, afin qu'ils s'en retournaſſent en paix dans leur patrie. Le Roi leur ayant demandé combien ils croyoient qu'il y avoit bien de Juifs captifs, André répondit qu'ils pouvoient être cent mille. Ce nombre ne rebuta point Philadelphe; il leur accorda la liberté, & fit payer à leurs maîtres vingt dragmes pour chaque eſclave, afin de les dédommager de leur perte. Le Roi donna plus de ſix cents talents (*a*) pour cela, & fit publier un Edit très-favorable pour l'affranchiſſement des Juifs, dans lequel il fit ajouter qu'il donnoit la liberté non ſeulement à tous les Juifs que ſon pere avoit amenés captifs en Egypte, mais auſſi à tous les autres qui y avoient été amenés avant ou après lui.

En même temps il dit à Démétrius Phaléréus de lui préſenter un placet ou un mémoire pour l'exécution du projet dont il lui avoit parlé, afin que les choſes ſe fiſſent dans toutes les regles. Démétrius ayant dréſſé ſon placet, le préſenta au Roi, qui fit auſſi-tôt écrire au Grand-Prêtre Eléazar, pour le prier de lui envoyer les Livres de la Loi, & des Traducteurs capables de les mettre en Grec.

Il lui députa pour cela des Ambaſſadeurs, & les chargea de riches préſents pour le Temple du Seigneur. André & Ariſtée furent deſtinés à cette commiſſion; & ils s'en acquitterent avec tant de ſuccès, que le Grand-Prêtre envoya avec eux au Roi ſoixante & douze Juifs habiles en Grec & en Hébreu, tirés des douze Tribus, ſix de chacune, dont on a donné les noms avec ceux de leurs Tribus. Eléazar leur mit

(*a*) Les 600. talents à 2400. liv. le talent, font 1440000. livres.

en

en main les Livres de la Loi qu'ils devoient traduire. Il récrivit au Roi louant sa piété, lui rendant graces pour les presents qu'il faisoit au Temple, & lui recommandant ses Envoyés.

Lorsqu'ils furent arrivés à Alexandrie, le Roi les reçut avec beaucoup de bonté & de marques d'estime, leur marqua la joie qu'il avoit de leur arrivée, témoigna sa profonde vénération pour les oracles de Dieu qu'ils avoient apportés, les adora, ou s'inclina sept fois devant ces divins Livres, admira la beauté du velin, dont les feuilles étoient si bien liées ou collées l'une à l'autre, qu'on n'en voyoit pas les jointures, & qui étoient peintes de diverses couleurs, & chargées d'une écriture en lettres d'or. Le Roi reçut fort gracieusement les présents du Grand-Prêtre, & dit aux Envoyés, que toute sa vie il célébreroit la fête de leur arrivée, comme un jour heureux & solemnel; & comme ce jour se rencontroit avec celui auquel le Roi avoit vaincu en bataille navale le Roi Antigone, il voulut que les Septante eussent l'honneur de manger le même soir avec lui, & il leur fit préparer des logements pour se reposer dans un appartement joignant la citadelle. L'heure étant venue, on se mit à table; & le Roi leur fit plusieurs questions, auxquelles ils satisfirent parfaitement. Le lendemain, il les fit encore manger avec lui, & continua ainsi sept jours de suite, jusqu'à ce qu'il les eut tous entendus les uns après les autres.

Trois jours après, Démétrius Phaléréus prit les septante-deux Hébreux, & les conduisit dans l'Isle de Pharos par une levée longue de sept stades; & leur ayant fait passer le pont, il les plaça dans une maison fort bien meublée au septentrion de l'Isle, située sur le bord de la mer, éloignée du tumulte & du bruit, afin qu'ils pussent vacquer sans trouble à la Traduction des Livres saints. Ils se mirent donc à travailler; & discutant entre eux tout ce qui souffroit quelque difficulté, lorsqu'ils étoient d'accord, & que la chose étoit en état d'être mise au net, ils la portoient à Démétrius, qui la faisoit décrire par des Copistes. (*a*) Ils travailloient ainsi tous les jours, & demeuroient assemblés jusqu'à la neuvieme heure, c'est-à-dire, jusqu'à trois heures avant le coucher du soleil. Alors ils retournoient à la ville, où on leur fournissoit abondamment tout ce qui étoit nécessaire pour leurs besoins. Dès le matin après avoir salué le Roi, ils s'en retournoient dans l'Isle de Pharos; & après avoir lavé leurs mains, & fait leurs prieres à Dieu, ils se mettoient de nouveau à l'ouvrage. Ils continuerent ainsi pendant septante ou septante-deux jours. (*b*)

Après qu'ils eurent achevé leur Traduction, ils la remirent à Déme-

---

(*a*) *Arist. de* LXX. *Interpp.* Οἱ δὲ ἑπτὰ ἕκαστα σύμφωνα ποιοῦντες πρὸς ἑαυτοὺς ταῖς ἀντιγολαῖς. Τὰ δὲ ἐκ τῆς συμφωνίας γινόμενα ἀντίγραφον ἦν ἐπιγχωρίως πρὸς τὸν Δημήτριον.

(*b*) *Ita Aristeas. Joseph in Versione Rufini, Euseb. Cyrill. Alexand. Cedren.*

trius, qui la lut devant l'assemblée des Juifs d'Alexandrie, & en présence des Interpretes, afin qu'elle eut une approbation unanime & solemnelle de tous ceux qui étoient capables de juger de sa conformité avec le texte original. Tous les Juifs l'ayant entendue, témoignerent par leur applaudissement, qu'ils en étoient très-satisfaits. Ils comblerent de louanges Démétrius qui la leur avoit procurée, & les Interpretes qui l'avoient faite. Après cela ils prononcerent des imprécations contre ceux qui y feroient quelques changements, soit en y ajoutant, ou en retranchant, ou en renversant l'ordre de ce qui étoit écrit.

Le Roi ayant été informé de tout ce qui s'étoit fait, en témoigna beaucoup de joie; & s'étant fait lire la Traduction de la Loi admira la sagesse du Législateur, & demanda à Démétrius Phaléréus pourquoi aucun Historien ni aucun Poëte n'avoit fait mention d'un si excellent Ouvrage. Démétrius lui répondit, qu'ils en avoient été détournés par la sainteté & la majesté de cette Loi toute divine, & trop au dessus de la portée de l'homme. Il ajouta qu'il avoit appris que Théopompe ayant entrepris d'en inférer dans son histoire quelque chose qu'il avoit tiré d'une Version peu exacte faite auparavant, il avoit été frappé d'une maladie, qui lui avoit troublé l'esprit pendant plus de trente jours; mais qu'enfin ayant demandé à Dieu quelle étoit la cause de cette maladie, Dieu lui avoit fait connoître en songe, que c'étoit en punition de sa témérité, qui avoit voulu rendre publiques des choses sacrées & dignes d'un souverain respect. Démétrius dit de plus que Théodecte, Poëte tragigue, ayant voulu inférer quelque chose de la Loi de Dieu dans un de ses Poëmes, fut aussi-tôt privé de la vue, qu'il ne recouvra qu'après avoir reconnu sa faute, & en avoir fait pénitence.

Le Roi ayant entendu ces raisons, reçut de ses mains l'Ouvrage des Interpretes avec une grande vénération; ordonna qu'on en eut grand soin, & qu'on le conservât avec respect; combla de louanges les Traducteurs; les invita à venir souvent le voir, & les renvoya en Judée chargés de riches présents pour eux-mêmes, & pour le Grand-Prêtre Eléazar. Voilà le précis de ce qu'on lit dans Aristée. C'est delà que Joseph a pris ce qu'il en raconte: mais il a tourné Aristée à sa maniere & a mis en un autre style la Lettre du Roi Ptolémée au Grand-Prêtre Eléazar, & celle d'Eléazar au Roi; quoiqu'il assure qu'il les a copiées mot à mot sur le texte d'Aristée. (*a*)

Philon, Juif d'Alexandrie, (*b*) fait aussi mention de la Version des Septante: mais il ne nomme ni Aristée, ni Démétrius Phaléréus. Il parle (*c*) des septante Interpretes comme de gens inspirés du Saint-

---

(*a*) *Antiq. l.* XII. *c.* 2. *p.* 389. 390. Τῆς μὲν τοι γε εἰσδύσεως τὸ αὐλίγκαφον ὑπῆρχε τοιοῦτον = (*b*) *Philo de vita Mosis, l.* II. *p.* 659. 660. = (*c*) *Philo loco citato.* Καθαπερ ὐπνωτῶλλες σεσ. κτευον, ὐκ ἄλλα ἄλλοι, ἀλ' ἕκαστα ἀλλα παλλες ὀνόματα ἢ ῥήματα ὥσπερ ὑποβολέως ἑνασσοις ἀορἀτοις ἐνηχοῦλλι. *Et post pauca*: Οὐχ ἑρμηῆς ἀκεινὴς ἀλλ' ἱεροφἀλλας ἢ θεοφἦτας θεοπαγορεύοντες.

Eſprit, qui ſans s'être conſultés l'un l'autre, exprimerent en mêmes termes ce qu'ils liſoient dans l'Original Chaldéen, (il appelle ainſi le texte Hébreu;) en ſorte que ceux qui confrontent ces deux textes, y remarquent, ſelon cet Ecrivain, une ſi grande conformité, que rien ne peut être plus reſſemblant que cette Verſion l'eſt à l'Original. Dans tout le reſte, Philon eſt ſi conforme à Ariſtée, qu'on voit clairement qu'il fait alluſion à l'hiſtoire de cet Auteur, ou qu'Ariſtée fait alluſion au texte de Philon. Car M. Vandale (*a*) dans ſa Diſſertation ſur les ſeptante Interpretes, conjecture que c'eſt ſur le récit de Philon, qu'Ariſtée a compoſé ſon Roman; ce qui eſt contraire au ſentiment commun de tous ceux qui ont écrit ſur Ariſtée, & qui tiennent que Philon a tiré de lui ce qu'il raconte des ſeptante Interpretes.

Le même M. Vandale (*b*) prétend qu'outre l'Ariſtée dont nous venons de donner le précis, il y en a encore un autre qui étoit Chrétien, duquel S. Epiphane a tiré ce qu'il nous dit de la Verſion des Septante. Voici le récit de S. Epiphane. (*c*) Il dit » qu'Ariſtée dans l'hiſtoire qu'il » a donné des ſeptante Interpretes, raconte que Ptolémée Philadelphe » forma une Bibliotheque à Alexandrie, & qu'il la plaça dans le lieu » nommé *Bruchium*; qu'il en confia la garde à Démétrius Phaléréus, » & qu'un jour le Roi lui ayant démandé combien il y avoit de Livres » dans ſa Bibliotheque, Démétrius lui répondit qu'il y en avoit environ » cinquante-quatre mille huit cents; mais qu'on en pouvoit encore ra- » maſſer un bien plus grand nombre, ſi l'on vouloit faire traduire ceux » qui étoient chez les Ethiopiens, les Indiens, les Perſes, les Elami- » tes, les Babyloniens, les Aſſyriens, les Chaldéens, les Romains, les » Phéniciens, les Syriens, & ceux qui habitent dans la Grece, leſ- » quels s'appelloient autrefois Latins, & non pas Romains: (*d*) enfin » que dans la Judée & à Jéruſalem, il y avoit des Livres tout divins, » écrits par des Prophetes, leſquels traitoient de Dieu, de la création » du monde, & de pluſieurs autres choſes très-utiles; que ſi le Roi » vouloit faire écrire aux Juifs, on pourroit mettre auſſi ces Livres dans » ſa Bibliotheque.

Sur quoi Philadelphe écrivit aux Juifs une Lettre qui ſe trouve dans ſaint Epiphane, par laquelle il les prie de lui envoyer leurs Livres ſacrés, pour en enrichir ſa Bibliotheque. Les Juifs pour ſatisfaire à la demande du Roi, lui envoyerent toutes leurs Ecritures écrites en lettres d'or; ſavoir, les vingt-deux Livres de l'ancien Teſtament en Hébreu; & outre cela, ſeptante-deux Livres apocryphes. Le Roi ayant

(*a*) *Diſſert. de Ariſtæa*, *c.* 1. = (*b*) *Idem*, *c.* 1. & 6. = (*c*) *Epiph. de ponderib. & menſuris*, *n.* 9. 10. 11. = (*d*) Ce ſont les paroles de ſaint Epiphane, qui ne ſont pas abſolument claires. Il veut marquer apparemment les Grecs de l'Italie, ou de la grande Grece.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

reçu ces ouvrages, & n'ayant pu les lire, parce qu'ils étoient en Hébre, (a) députa une seconde fois aux Juifs, pour les prier de lui envoyer des Interpretes, pour les traduire en Grec, & leur écrivit sur ce sujet une seconde lettre, qui est aussi dans saint Epiphane. Ces deux Lettres sont très-différentes de celles qu'on trouve dans l'Aristée; & on ne lit pas dans saint Epiphane la Lettre du Roi au Grand-Prêtre Eléazar, ni la réponse du Grand-Prêtre à Ptolémée. Saint Epiphane ne parle pas même de ce Grand-Prêtre. On envoya donc de Jérusalem septante-deux hommes choisis, habiles en Grec & en Hébreu; six de chaque tribu, pour éviter les dissensions & la jalousie qui auroient pu naître entre elles; & ils traduisirent d'Hébreu en Grec les Livres qui avoient d'abord été envoyés. Or voici comment le Roi s'y prit pour empêcher qu'ils ne pussent communiquer l'un avec l'autre, & pour faire que la Traduction fut la plus exacte qu'il seroit possible.

Ptolémée fit faire dans l'Isle de Pharos trente-six cellules, dans chacune desquelles il mit deux Interpretes, avec des domestiques pour leur préparer & leur servir à manger, & des Ecrivains pour écrire en notes ou en abrégé ce qu'ils leur dicteroient. On ne fit point de fenêtres à ces cellules, mais elles ne prenoient du jour que par le haut; afin que ceux qui y étoient, ne pussent parler à personne du dehors. On leur donnoit un Livre à deux dans chaque cellule, afin qu'ils le traduisissent: par exemple, à ceux de la premiere cellule, le Livre de la Genese; à ceux de la seconde, l'Exode: & ainsi des autres. Et lorsque ceux de la premiere cellule avoient traduit la Genese, ils la faisoient passer à la seconde, & reprenoient l'Exode, pour le traduire de même: de sorte que toute l'Ecriture fut traduite trente-six fois, chaque Livre de l'Ecriture passant successivement d'une cellule à l'autre, pour y être traduit.

Ils demeuroient ainsi enfermés depuis le matin jusqu'au soir; & sur le soir on venoit les prendre dans trente-six nacelles, pour les mener au palais, où ils mangeoient avec le Roi: puis on les conduisoit dans trente-six chambres séparées, où ils couchoient deux dans chaque chambre. Le lendemain de grand matin on les menoit de nouveau dans leurs cellules.

Après que tout fut achevé, le Roi s'assit sur son trône, & se fit lire tout l'ouvrage par trente-six Lecteurs, qui tenoient autant d'Exemplaires de la Version Grecque. Il y avoit un trente-septieme Lecteur, qui tenoit l'Original Hébreu. Pendant qu'un lisoit à haute voix, les autres confrontoient leur Version; & il arriva par un miracle sensible de la puissance divine, que tous les Exemplaires de cette Version se

(a) *Epiphan. de Ponderib. & mens. p.* 167. Ὁ δὲ Βασιλεὺς κομισάμενος ἠ ἀπυχὼν, ἠ μὴ δυναμενος διαγῶναι, τῶν στιχέων Ἑβραϊκῶν ἐπαρχόντων, ἠ διαλέκτῳ τῇ Ἑβραϊκῇ γεγεμμένων, &c.

trouverent ſi ſemblables, que quand un Interprete avoit ajouté ou retranché quelque choſe au texte, tous les autres avoient fait les mêmes additions ou les mêmes retranchements, & tout ce qu'ils avoient retranché, parut véritablement ſuperflu. Ce qui perſuada toute l'aſſemblée qu'ils étoient inſpirés du Saint-Eſprit. Après cela, le Roi fit mettre ces Livres dans la premiere Bibliotheque, nommé *Bruchium*, qui étoit comme la mere de la ſeconde, nommée *Serapæum*, dans laquelle on mit dans la ſuite beaucoup d'autres Livres, & en particulier les Verſions d'Aquila, de Symmaque & de Théodotion, qui furent faites depuis Jeſus-Chriſt.

La différence qui ſe remarque entre ce recit & celui d'Ariſtée, fait conjecturer que ſaint Epiphane avoit un autre Exemplaire d'Ariſtée, que celui que nous connoiſſons. Saint Juſtin le Martyr, (*a*) ſaint Irénée & ſaint Auguſtin, (*b*) ſemblent avoir ſuivi l'Ariſtée de ſaint Epiphane. Joſeph & Euſebe (*c*) ont copié l'ancien Ariſtée. Ce que ſaint Irénée, (*d*) ſaint Clément d'Alexandrie (*e*) & Tertullien, (*f*) rapportent ſur ce ſujet, n'eſt pas aſſez étendu, pour juger de quelle ſource ils l'ont pris.

Mais voici ce que dit ſaint Juſtin : Ptolémée, Roi d'Egypte, ayant appris qu'il y avoit chez les Juifs des Livres qui contenoient d'anciennes hiſtoires écrites en Hébreu, fit venir de Jéruſalem ſoixante & dix hommes ſavants en Grec & en Hébreu, pour traduire ces Ouvrages en Grec : & afin qu'ils le fiſſent plus promptement & avec plus de liberté, il les mit dans l'Iſle de Pharos dans autant de cellules qu'ils étoient d'Interpretes, afin qu'ils ne puſſent communiquer enſemble, & que l'on fut plus ſûr de la fidélité de leur Traduction. Ils traduiſirent d'une maniere ſi uniforme, que non ſeulement ils ſe ſervirent des mêmes termes, mais auſſi qu'ils en employerent le même nombre : ce qui remplit le Roi d'une telle admiration, qu'il les combla de préſents, & les renvoya avec honneur dans leur pays. Il jugea que cet Ouvrage n'avoit pu être ſi heureuſement achevé, ſans un effet de la toute-puiſſance divine. Il reçut ces Livres divins avec un très-grand reſpect, & les conſacra à Dieu dans ſa Bibliotheque d'Alexandrie. Saint Juſtin ajoute qu'étant lui-même à Alexandrie, ceux de l'Iſle de Pharos lui avoient montré les ruines des cellules où les Interpretes avoient autrefois travaillé.

Dans ſa ſeconde Apologie, il parle de cette Traduction d'une maniere fort différente de ce que nous venons de voir. Il dit que le Roi Ptolémée voulant faire une Bibliotheque très-nombreuſe, & ſachant qu'il y avoit chez les Hébreux pluſieurs Livres des Prophetes, il écri-

---

(*a*) *Juſtin. Mart. Admonit. ad Græcos.* = (*b*) *Aug. l.* XVIII. *c.* 42. *de Civit. Dei.* = (*c*) *Euſeb. Præpar. l.* VIII. = (*d*) *Irenæ. l.* III. *c.* 25. = (*e*) *Clement. Alex. l.* I. *Stromat.* = (*f*) *Tertull. Apolog. c.* 18. *p.* 17.

vit à Hérode, qui étoit alors Roi des Juifs, pour le prier de les lui communiquer. Hérode lui envoya les Livres des Prophetes, écrits en Hébreu. Mais Ptolémée n'en pouvant faire aucun uſage, parce qu'il n'entendoit pas cette Langue, il députa de nouveau vers Hérode, pour le prier de lui donner des hommes capables de les traduire en Grec. Ce qui ayant été exécuté, les Livres ſaints des Juifs furent mis dans la Bibliotheque du Roi d'Egypte; & ils ſont à préſent entre les mains de tous les Juifs.

Tertullien (*a*) ſemble dire que non ſeulement la Traduction Grecque, mais auſſi l'Original Hébreu, furent dépoſés dans la Bibliotheque royale d'Alexandrie, qui étoit dans les galeries du Temple de Sérapis: *Hodie apud Serapæum Ptolemæi Bibliothecæ cum ipſis Hebraicis Litteris exhibentur.* Saint Cyrille de Jéruſalem (*b*) parle des ſeptante cellules des ſeptante Interpretes, de même que ſaint Juſtin.

On comprend aiſément que toutes ces hiſtoires ſont priſes de celle d'Ariſtée; & nonobſtant les différentes circonſtances dont on les a revêtues, on y remarque toujours le même fond & le même objet principal. L'anachroniſme que commet ſaint Juſtin le Martyr, en diſant que Ptolémée députa vers Hérode, pour le prier de lui envoyer les Livres ſaints des Juifs, eſt inſoutenable. Philon dit que le Grand-Prêtre des Juifs réuniſſoit tout enſemble dans ſa perſonne la Royauté & le Sacerdoce; (*c*) ce qui n'eſt nullement conforme à l'hiſtoire des Juifs. Ce peuple obéiſſoit alors aux Rois d'Egypte. Saint Clément d'Alexandrie & ſaint Irenée parlent d'une maniere plus correcte, lorſqu'ils diſent que les Juifs d'alors étoient ſoumis aux Rois Macédoniens, ou plutôt aux Rois d'Egypte, ſucceſſeurs d'Alexandre le Grand.

Les trente-ſix cellules de ſaint Epiphane, & les ſeptante-deux de S. Juſtin le martyr & de ſaint Cyrille de Jéruſalem, de ſaint Irénée, de ſaint Auguſtin & de ſaint Jean Chryſoſtome, ſont tellement oppoſées au récit d'Ariſtée, de Joſeph, de Philon, d'Euſebe & des autres qui les ont ſuivis, qu'il faut de néceſſité abandonner les uns ou les autres; & ſaint Jérôme, comme nous l'avons vu, ne feint point de traiter ces cellules de fabuleuſes: *Neſcio quis primus auctor ſeptuaginta cellulas Alexandriæ mendacio ſuo extruxerit.*

Les Talmuds de Jéruſalem & de Babylone (*d*) reconnoiſſent ſeptante-deux cellules: mais ils diſent que le Roi d'Egypte ayant fait venir les ſeptante-deux Vieillards, les enferma dans ces chambres, ſans leur avoir dit ce qu'il demandoit d'eux. Il ne leur ouvrit ſon intention, que quand ils y furent entrés. Mais Dieu dirigea tellement leur eſprit, qu'ils traduiſirent tout de la même ſorte.

(*a*) *Tertull. Apolog. c.* 18. *p.* 18. = (*b*) *Cyrill. Jeroſol. Catech.* 4. *pag.* 36. 37. = (*c*) *Philo, l.* 11. *de vita Moſ. p.* 658. *c.* Ἐξέπεμπε πρὸς τὸν τῶν Ἰουδαίων ἀρχιερέα καὶ βασιλέα ἅμα ἀνδρὸς ἕκ. = (*d*) *Talmud. Jeroſol. & Babyl. titul. Megillah.*

Les Samaritains, qui ſont toujours les ſinges des Juifs, racontent dans leurs Chroniques, que Ptolémée Philadelphe fit venir à Alexandrie Aaron, Grand-Prêtre des Samaritains, avec des hommes choiſis de ſa nation, & qu'il demanda en même temps des Docteurs Juifs, avec leur Grand-Sacrificateur Eléazar: afin que les uns & les autres traduiſiſſent la Loi de Dieu d'Hébreu en Grec. Mais comme la Verſion des Samaritains & celle des Juifs varioient entre elles dans certains paſſages, le Roi préféra la Verſion faite par les Samaritains, les combla de riches préſents, & interdit aux Juifs l'entrée du ſacré mont de Garizim.

Tant de varietés de ſentiments entre Ariſtée, ſaint Epiphane, ſaint Juſtin, les Talmudiſtes, les Samaritains ſont juger que le fond même de cette hiſtoire eſt très-incertain; & c'eſt le jugement qu'en portent les plus habiles Critiques. (*a*) Ils abandonnent abſolument tous les autres, prétendent montrer dans Ariſtée même des particularités incompatibles avec les véritables hiſtoires qui nous ſont connues. Par exemple, Ariſtée nous dit que cette Traduction fut entrepriſe ſous Ptolémée Philadelphe, fils de Ptolémée Soter, fils de Lagus. Mais ſaint Irénée. (*b*) dit qu'elle fut faite ſous ce dernier; & ſaint Clément d'Alexandrie (*c*) dit que les uns la mettent ſous le fils de Lagus, & les autres ſous Philadelphe. Vitruve (*d*) aſſure que la Bibliotheque d'Alexandrie ne commença qu'après celle des Artales, Rois de Pergame, & du temps d'Ariſtophane de Byſance; c'eſt-à-dire, ſous Ptolémée Philopator, ou ſous Ptolémée Epiphanes ſon ſucceſſeur. Or Ptolémée Philopator étoit petit-fils, & Ptolémée Epiphanes arriere-petit-fils de Philadelphe. Ce ne fut donc pas ce dernier Prince qui commença la Bibliotheque d'Alexandrie; elle eſt plus recente que lui. Uſſérius, (*e*) & après lui Bochart, (*f*) prétendent que la Verſion des Septante eſt encore plus nouvelle que ni Epiphanes ni Philopator, & qu'elle n'a été faite que depuis le commencement de Ptolémée Philométor, comme nous l'avons vu ci-devant. Nous n'adoptons pas les raiſons, les époques & les dates de tous ces Auteurs; mais nous les rapportons ſimplement pour faire voir le peu de fonds qu'il y a à faire ſur ce qui ſe dit de la Verſion des Septante, procurée par Ptolémée Philadelphe.

Ariſtée, & ceux qui l'ont ſuivi, (*g*) parlent de Ptolémée Philadelphe comme d'un Roi très-religieux, plein de zele pour connoître la Loi de Dieu, orné de toutes les vertus morales & politiques: mais les au-

---

(*a*) *Bellarm. de Verbo Dei, l.* II. *c.* 6. *Maſius Præfat. in Græc. Joſue Reuclin. l.* III. *de Arte Cabaliſtica. Joſeph Scaliger. Henric. Valois, Humfred. Hody, Vandales; alii paſſim.* = (*b*) *Irenæ. l.* III. *c.* 21. *nov. edit.* = (*c*) *Clem. Alex. l.* I. *Stromat. p.* 341. = (*d*) *Vitruv. Præfat. in lib.* VII. *Architect. Vide Vandale de* LXX. *Interpp. c.* 4. = (*e*) *Uſſer. Syntagm. de* LXX. *Interpp.* = (*f*) *Bochart. l.* I. *c.* 18. *de anim. ſacr. p.* 226. *n.* 30. 40. = (*g*) *Vide Philo, l.* II. *de vita Moſis. Epiphan. lib. de ponderib. & menſuris, &c.*

teurs profanes, qui le pouvoient mieux connoître, nous le dépeignent comme un Prince corrompu, impie, perdu de débauches, qui épousa sa propre sœur, tua deux de ses freres, (*a*) eut un grand nombre de maîtresses, (*b*) fut fort attaché au culte du faux Dieu Sérapis, & voulut, après la mort de Bérénice sa sœur & son épouse, la mettre au rang des Dieux. (*c*)

Démétrius Phaléréus, qu'Aristée fait garde de la Bibliotheque d'Alexandrie, & dont il loue tellement la piété & le respect pour la Loi de Dieu, qu'il lui fait dire au Roi Ptolémée, que cette Loi est toute divine, & que c'est là ce qui est cause que ni les Poëtes, ni les Historiens profanes, n'ont osé en rien inférer dans leurs Ecrits; ce Démétrius (*d*) étoit un homme de bonne chere, prodigue jusqu'à l'excès, engagé dans des amours honteuses & contraires à la nature; un homme efféminé, qui étoit toujours parfumé, fardé, & les cheveux teints d'une couleur blonde, & qui pendant qu'il gouvernoit la République d'Athenes, & y faisoit observer les Loix, vivoit lui-même dans la dissolution & dans la débauche. Il fut enfin obligé de se sauver d'Athenes, & de se retirer d'abord à Thebes; & enfin en Egypte auprès de Ptolémée Soter, fils de Lagus, pere de Philadelphe, où il demeura assez long-temps. (*e*) Il conseilla à Soter de laisser le Royaume à ses enfants qu'il avoit eus d'Eurydice: mais ce Prince aima mieux le laisser à Philadelphe, qu'il avoit eu de Bérénice, de sorte qu'après la mort de Soter, Philadelphe relégua Démétrius, & le fit garder, en attendant qu'il en eut ordonné autrement. Démétrius ennuyé de cet exil, y mourut de la piquure d'un aspic, dont il se fit mordre. (*f*) Voilà ce qu'on lit dans Hermippe, cité par Diogene de Laërce & par Suidas. Qui croira après cela que Ptolémée Philadelphe ait confié à Démétrius Phaléréus le soin de sa Bibliotheque, (supposé toutefois qu'il en eut une aussi nombreuse qu'on le dit;) & qu'il lui ait donné part à ses bonnes graces au point que le veulent Aristée & ses partisans, après ce qu'il avoit fait contre lui, en tâchant de le faire exclure de la Royauté? Comment concilier tout cela avec son exil, si bien marqué dans Hermippe, dans Diogene de Laërce, dans Suidas & dans Ciceron, (*g*) en plus d'un endroit?

On forme encore des difficultés sur le nombre presque incroyable des Volumes que Démétrius dit qu'il avoit déjà ramassés dans la Bibliotheque du Roi, & qu'il fait monter à deux cents mille. Il dit qu'il espere d'en avoir bientôt jusqu'à cinq cents mille. Saint Epiphane n'en compte

---

(*a*) *Pausanias, l.* I. *seu Attic. p.* 12. = (*b*) *Athenæ. l.* XIII. *Dipnosoph.* = (*c*) *Plin. l.* XXXIV. *c.* 14. = (*d*) *Duris, l.* VI. *hist. apud Athenæ. l.* VII. *Dipnosoph.* = (*e*) *Hermipp. apud Laërt. l.* V. *Ita & Suidas in Demetrio.* = (*f*) *Cicero pro Rabirio. Aspide ad corpus admotâ, vitâ esse privatum. Laërt. loco. cit.* Ὑπ' ἀσπίδος τὸν χρόνον διήγαγε τὸν βίον μετήλλαξε. = (*g*) *Cicero, lib.* V. *de finibus & orat. pro Rabirio.*

que

que cinquante-quatre mille huit cents ; & Joſeph, fils de Gorion, ſeulement neuf cents quatre-vingt-quinze ; en ſorte que le Roi Ptolémée n'en deſiroit plus que cinq, pour faire le nombre de mille. Mais Ariſtée & André lui ſuggérerent de faire traduire les Livres ſaints des Juifs, qui lui en fournirent un bien plus grand nombre. Aulu-Gelle (*a*) n'en comptoit que ſept cents mille dans la Bibliotheque d'Alexandrie, lorſqu'elle fut brûlée durant la guerre d'Egypte ſous Jule-Céſar. Séneque (*b*) ſemble n'en mettre que quatre cents mille, parce qu'il ne parle que de ceux qui furent brûlés dans l'ancienne Bibliotheque du quartier nommé *Bruchion*, au lieu qu'Aulu-Gelle comprend dans les ſept cents mille, ceux du *Bruchion*, & ceux du *Sérapéon*, où il en reſta trois cents mille. Or depuis Ptolémée Philométor juſqu'à l'incendie de cette Bibliotheque ſous Jule-Céſar, de combien de volumes avoit-elle dû être augmentée? Toutes les diverſités de cette hiſtoire, & ſur-tout l'oppoſition qu'elle a avec les autres, forment certainement contr'elle un préjugé très-déſavantageux ; car le caractere de la vérité eſt l'unité & l'uniformité.

Si l'on mettoit enſemble tout l'argent que Philadelphe dépenſa pour avoir les Livres des Juifs traduits en Grec, on trouveroit qu'il monte à plus de douze cents talents, leſquels, en prenant le talent à deux mille quatre cents livres, ſont au moins deux millions huit cents quatre-vingt mille livres ; ce qui eſt une ſomme prodigieuſe pour ce temps-là, & encore plus, pour une choſe comme celle-là. La fête que Philadelphe établit en mémoire du bonheur qu'il eut de recevoir les Livres des Juifs, a encore bien l'air de fable ; & ce que dit Ariſtée, qu'en ce jour-là tomboit la victoire navale que ce Prince avoit remportée contre Antigone, eſt encore plus faux ; ſoit qu'on l'entende du jour même où l'on apprit la nouvelle de cette victoire, ſoit qu'on l'explique de l'année révolue ; puiſque ce fut Ptolémée, fils de Lagus, & non pas Philadelphe ſon fils, qui remporta cette victoire, à laquelle il ſurvéquit de vingt-deux ans.

Le caractere du perſonnage que fait Ariſtée dans toute cette piece, fournit encore des preuves contr'elle. Ariſtée veut ſe faire paſſer pour Païen de naiſſance & de Religion ; & il ſe trahit à chaque page, en parlant comme un Juif Helléniſte zélé, inſtruit de la connoiſſance du vrai Dieu & de ſes Loix. Son diſcours parſemé d'hébraïſmes, fait voir qu'il eſt élevé parmi les Hébreux. La Lettre de Philadelphe au Grand-Prêtre Eléazar, & celle d'Eléazar à Philadelphe, & le Placet de Démétrius Phaléréus au Roi, ſont toutes de même ſtyle ; & cependant Ariſtée ſe vante de nous produire les pieces originales, qui furent écrites dans le temps même. Elles ſont donc au moins ſuſpectes de fauſſeté, étant moralement impoſſible que des Ecrits de trois différents Auteurs ſe ren-

(*a*) *Aul. Gell. lib.* VI. *c.* 17. — (*b*) *Senec. de tranquillit. animi, c.* 9. *Quadringenta millia librorum Alexandriæ arſerunt, pulcherrimum Regiæ opulentiæ monumentum.*

contrent d'un ſtyle ſi uniforme. La Lettre ou le Placet de Démétrius Phaléréus, qui devroit être d'une élégance & d'une pureté ſingulieres, puiſque ſon Auteur étoit ſi poli & ſi éloquent, ne ſe reſſent point du tout de la politeſſe d'un Diſciple de Théophraſte. De tout cela il eſt naturel de conclure que l'hiſtoire d'Ariſtée eſt fauſſe au moins dans la plupart de ſes circonſtances ; qu'à plus forte raiſon les récits de ſaint Epiphane & de ſaint Juſtin le Martyr, ne ſont d'aucune autorité ; & que les conſéquences qu'on en a tirées en faveur de la Verſion des Septante, pour prouver ſon inſpiration, ne ſont rien moins que certaines.

IV. Les Septante ont-ils traduit tous les Livres ſacrés de l'Ancien Teſtament, ou ſeulement les cinq Livres de la Loi ?

Les premiers Auteurs qui ont parlé des Septante, n'ont parlé que de la Traduction de la Loi des Juifs ; c'eſt-à-dire, des cinq Livres de Moyſe. Ariſtée ne dit rien ni des Livres hiſtoriques, ni des Livres prophétiques ; il dit ſimplement qu'on lût au Roi *les Livres de la Loi*. Philon n'en dit pas davantage ; & Joſeph (*a*) marque expreſſément qu'on ne communiqua pas à Philadelphe toutes les Ecritures, mais ſeulement les Livres de la Loi. C'eſt ce que ſaint Jérôme (*b*) a fort bien remarqué. Ariſtée & Joſeph, dit-il, & toute l'Ecole des Hébreux aſſurent que les Septante ne traduiſirent que les cinq Livres de Moyſe. Il dit ailleurs, en écrivant ſur le Prophete Michée, que le texte des Septante en cet endroit, eſt ſi différent de l'Hébreu, qu'on ne peut les accorder ; ſi toutefois, dit-il, cette Traduction eſt des Septante : car & Joſeph & les Juifs aſſurent que les Septante ne traduiſirent que la Loi. Par-tout ailleurs, lorſqu'il ſemble attribuer la Traduction de toute l'Ecriture aux Septante, il s'exprime toujours avec doute.

Toutefois les Peres (*c*) & le commun des Auteurs Chrétiens, qui croient l'hiſtoire de la Verſion des Septante, tiennent qu'ils traduiſirent toute l'Ecriture de l'ancien Teſtament ; c'eſt-à-dire, tous les Livres qui ſont écrits en Hébreu. Saint Epiphane (*d*) enſeigne même qu'outre les Livres ſacrés, il traduiſirent encore ſeptante ou ſeptante-deux Livres apocryphes : (apparemment les mêmes dont il eſt parlé dans le quatrieme Livre d'Eſdras.) (*e*) Cédrene (*f*) ne ſe contente pas encore de ce nombre : il dit qu'ils mirent en Grec juſqu'à cent mille Volumes, dont les uns écrits en Chaldéen, les autres en Hébreu,

---

(*a*) *Joſeph. proœm. in antiquit. lib.* Οὐδὲ γὰρ πᾶσαν ἐπῆλθον ἔφοδον λαβεῖν τῷ διαγραφῆς, ἀλλ' αὐτὰ μόνα ἃ τῷ νόμῳ περιέθεσαν οἱ μεμφθέντες ὑπὸ τῶν ἐξ ἡμῶν τοῦτο πεφροντικότων. = (*b*) *Hieronym. in Cap.* V. *Ezech.* & *in Mich.* II. = (*c*) *Iren. Tertull. Clem. Alex. Epiphan. Hilar. Aug. alii paſſim.* = (*d*) *Lib de ponderib. & menſuris.* = (*e*) 4. *Eſdr.* XIV. 45. 46. *Poſteriores verò ſeptuaginta conſerva, ut tradas eos ſapientibus in populo tuo. In his enim eſt vena intellectûs, & ſapientiæ fons, & ſcientiæ flumen.* = (*f*) *Cedren. pag.* 165. Καὶ τὸν μεταξὺ τῶν Θείων γραφῶν ἡ λοιπὴ Ἑβραϊκῶν, Χαλδαϊκῶν, Αἰγυπτίων, καὶ Ἰωμαϊκῶν τὰ δέκα μυριάδας ἀριθμουμένων βιβλίων.

les autres en Egyptien, & les autres en Latin. Il ajoute que les Livres Hébreux furent tous traduits dans l'espace de septante-deux jours. Aristée, Eusebe & saint Cyrille de Jérusalem, ne lisent que septante jours, peut-être pour faire le compte rond.

Il est certain que la Version du Pentateuque paroît avoir été faite avec beaucoup plus de soin & d'exactitude, que celle des autres Livres de l'Ecriture; (*a*) & à la premiere vue, on seroit porté à dire qu'il n'y a aucune apparence que ce soient les mêmes Interpretes qui aient traduit les uns & les autres. Il y a, ce semble, trop peu d'uniformité dans la maniere de traduire le même mot Hébreu, & dans la méthode qu'ils ont suivie en traduisant; les uns s'étant attachés scrupuleusement à leur texte, & les autres ayant traduit avec plus de liberté. Cependant si l'on vouloit juger ainsi de notre Version Latine Vulgate faite par S. Jérôme, on seroit également porté à douter que tous les Livres traduits par ce Pere fussent réellement traduits par lui: lui-même n'est pas uniforme dans la maniere de traduire le même mot Hébreu, ni dans la méthode qu'il suit en traduisant; tantôt il s'attache scrupuleusement à son texte, & tantôt il traduit avec plus de liberté. Ces variétés ne prouvent rien contre aucune des parties de la Version que l'on sait très-certainement avoir été faite par ce Pere: pourroient-elles donc être légitimement alléguées comme quelqu'une des parties de la Version Grecque que tous les anciens ont également attribué aux Septante? Nous suivrons donc le langage commun en attribuant aux Septante le corps entier de la Version Grecque qui leur est attribuée, excepté pour le Livre de Daniel, dont la Version, si l'on en croit S. Jérôme, est celle de Théodotion.

V. Jugement des plus savants Critiques sur la Version des Septante.

Souvent les Septante ont lu dans le texte Hébreu autrement que nous n'y lisons aujourd'hui: quelquefois leur leçon est plus correcte que la nôtre; & quelquefois aussi elle est plus fautive. On peut consulter sur cela le grand Ouvrage de Louis Capelle, intitulé: *Critica sacra*; où il montre par une infinité d'exemples, que les Septante s'éloignent très-souvent du texte Hébreu. D'autres Critiques, comme M. Le Clerc, (*b*) remarquent que souvent ils traduisent au hasard, & par pure conjecture; qu'ils sont inconstants dans leur Traduction du même mot Hébreu; que quelquefois ils ajoutent ou corrigent, ou retranchent quelque chose de leur texte; que d'autres fois ils omettent certains termes; qu'ailleurs ils en suppléent; que souvent leur texte est corrompu, & chargé de gloses inutiles; défauts que saint Jérôme leur avoit déjà reprochés en quelques endroits.

(*a*) *Hieronym. Prolog. in quæst. Hebraic. in Genes. Quos nos quoque confitemur plus quàm cæteros cum Hebraicis consonare.* = (*b*) *Comment. in Pentateu. & lib. historicos in Indice*, voce LXX.

Dans plusieurs Livres de l'Ecriture, les Septante, ou leurs Copistes, ont fait de si grandes transpositions, que l'on ne sait à quoi en attribuer la cause. Il y a dans le Pentateuque des endroits, où ils sont plus remplis & plus étendus, que le texte Hébreu des Juifs; & d'autres où ils semblent avoir plutôt suivi le texte Samaritain, que l'Hébreu; (*a*) ce qui a fait croire à quelques Savants, (*b*) qu'ils pourroient bien avoir traduit sur le texte Samaritain, & à d'autres, que le Samaritain avoit été retouché sur les Septante. D'autres ont trouvé tant de différence entre le texte Hébreu & leur Version, qu'ils ont soupçonné qu'ils avoient traduit sur le Chaldéen, (*c*) ou sur le Syriaque. Dans les Livres de Josué, ils ajoutent plusieurs villes qui ne sont plus dans l'Hébreu. (*d*) Il y a de très-grandes transpositions, & de grands changements dans les Livres des Rois, dans les Proverbes, dans l'Ecclésiastique, dans Job, dans les Prophetes, & jusqu'ici il ne s'est trouvé personne qui ait donné de bonnes raisons de ces renversements. L'ordre que les petits Prophetes tiennent entr'eux dans l'Hébreu, n'est pas le même que celui qui leur est donné dans la Version des Septante. Toutes ces variétés sont très-anciennes, puisqu'elles se trouvent dans les plus anciens Manuscrits, & dans l'Edition Romaine, qui passe pour la plus parfaite de toutes, quoique les Critiques (*e*) y remarquent encore des choses qui sont différentes de ce que les anciens Peres ont cité des Septante.

Nous ne parlons point des fameuses Additions qui sont au commencement de la Genese, où les Septante ont ajouté si considérablement à l'âge des premiers Patriarches, que selon leur calcul, le monde auroit duré avant Jesus-Christ près de quinze cents ans de plus, que le texte Hébreu ne porte. (*f*) Ces altérations ne sont certainement pas casuelles, & ne doivent pas être mises, comme quelques autres, sur le compte des Copistes. Elles sont faites à dessein. Il y en a bon nombre d'autres, qu'on doit imputer à la hardiesse ou à la négligence des Ecrivains, & qu'il seroit aisé de corriger, si l'on vouloit se donner la peine de recueillir les diverses leçons, & de faire le choix des meilleures.

VI. Remarques de S. Jérôme sur cette Version.

Les Juifs ont remarqué treize endroits qu'ils croient avoir été changés exprès par les Septante; (*g*) mais il s'en faut bien qu'ils aient compris dans ce nombre toutes les diversités de leur texte. S. Jérôme (*h*) avance

(*a*) *Vide Genes.* IV. 8. XIX. 12. XX. 16. XXIII. 2. XXIV. 55. 62. XXVI. 18. XXIX. 27. XXXV. 29. XXXIX. 8. XLI. 16. 43. XLIII. 26. XLIX. 26. *Exod.* VIII. 3. *& passim.* = (*b*) *Selden. & Postel. apud Vandale, c.* 22. *in fine.* = (*c*) *Philo, l.* II. *de vita Mosis. R. Azarias. l. Imre Binah. c.* 8. 9. = (*d*) *Vide Josue* XV. 59. *&* XXI. 36. 37. = (*e*) *Vide Serar. Prolog. c.* 17. *qu.* 21. *Bonfrer. Præloq. in S. Script. c.* 2. *sect.* 8. *Morin. Exercit.* 9. *c.* 3. = (*f*) Depuis la Création jusqu'à la Vocation d'Abraham, on compte 2083 ans dans le texte Hébreu; & 3549 dans la Version des Septante. = (*g*) *Talmud Jerosolym. tit. Megilla. Item Talmud Babylonic. sub eod. titulo.* = (*h*) *Hieronym. Prolog. in Pentateuch. ad Desider. Ubicumque sacratum aliquid Scriptura testatur de Patre, & Filio, & Spiritu sancto, aut aliter interpretati sunt, aut omninò tacuerunt, ut & Regi satisfacerent, & arcanum fidei non vulgarent.*

une chose qui seroit fort peu avantageuse à la réputation des Septante, si elle étoit prouvée ; c'est que ces Interpretes ont souvent traduit d'une maniere peu conforme à l'Hébreu, de peur de découvrir aux Païens certains mysteres qu'ils n'étoient pas encore capables de bien entendre ; en sorte que, par exemple, quand ils rencontroient quelques passages où il étoit clairement fait mention du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit, de crainte que les Gentils ne soupçonnassent les Juifs d'adorer plusieurs Dieux, ou ils les ont omis, ou ils les ont traduits dans un autre sens : il en donne pour exemple ces paroles, que l'on ne trouve pas dans leur texte : *J'ai appellé de l'Egypte mon Fils.*

Mais il faut avouer que cette regle de saint Jérôme n'est point du tout générale ; & que si ces Interpretes ont quelquefois mal rencontré dans leur Version, il faut plutôt l'imputer à l'obscurité de la matiere, ou à un défaut de connoissance, qu'à un dessein prémédité. Le saint docteur remarque lui-même qu'il y a bien de la différence entre interpréter, & prophétiser, & entre interpréter avant la venue de Jesus-Christ, & interpréter après la venue du Sauveur. Ceux qui sont venus après ce grand événement, ont trouvé dans les prophéties des clartés que d'autres n'y voyoient pas : *Illi interpretati sunt ante adventum Christi, & quod nesciebant dubiis prætulére sententiis : nos verò post passionem & resurrectionem ejus, non tam prophetiam, quàm historiam scribimus.*

Le même saint Jérôme dit ailleurs, (*a*) que les Septante ont quelquefois traduit peu fidélement, pour ne pas découvrir la honte & les infidélités du peuple Juif. Dans un autre endroit, (*b*) il soutient qu'ils n'ont pas voulu découvrir à Ptolémée Philadelphe, qui étoit dans les principes de Platon, les mysteres des saintes Ecritures, & sur-tout ce qui regardoit la naissance de Jesus-Christ, de peur que ce Prince n'en prît occasion de croire que les Juifs adoroient un second Dieu. Ailleurs (*c*) il dit qu'ils n'ont osé traduire ces paroles ; *Il sera nommé Admirable, Conseiller, Dieu Fort, Pere du siecle futur, Prince de Paix* ; étant effrayés de la majesté de ces épithetes : *Quâ nominum majestate perterritos* LXX. *reor non esse ausos de puero dicere quòd apertè Deus appellandus sit.* Il dit (*d*) que les Maîtres de l'Eglise Chrétienne les ont entiérement abandonnés dans la Traduction de Daniel, & ont mieux aimé suivre l'Edition de Théodotion, parce que celle des Septante leur a paru trop fautive.

Enfin il avance que toutes les fois que les Evangélistes ou les Apô-

---

(*a*) *Hieronym. in Isai.* VII. = (*b*) *Hieronym. Prolog. in quæst. Hebr. in Genes. Vide & in Isai. c.* II. *pag.* 30. *nov. edit.* = (*c*) *In Isai.* VIII. *ad fin. l.* III. *pag.* 86. = (*d*) *In Dan.* IV. *pag.* 1088. *A. nov. edit. & Apolog. contra Rufin. l.* II. *pag.* 432. *Quorum Septuaginta si in isto libro editionem dixi multùm à veritate distare & recto Ecclesiarum Christi judicio reprobatam, non est meæ culpæ qui dixi, sed eorum qui legunt.*

tres (*a*) citent quelques paſſages de l'Ecriture, s'il n'y a point de diverſités entre l'Hébreu & les Septante, ils citent d'ordinaire, ou dans les propres paroles des Septante, ou dans leur ſtyle particulier. Mais s'il y a de la différence entre cette Verſion & le texte Original, ils ont ſoin de ſuivre plutôt le texte Hébreu, que les Septante. Il défie ſes adverſaires de montrer un ſeul paſſage tiré des Septante, qui ne ſoit pas auſſi dans l'Hébreu : *Æmuli noſtri doceant aſſumpta aliqua de Septuaginta teſtimonia, quæ non ſunt in Hebræorum Litteris, & finita contentio eſt.*

(*a*) *Hieronym. in Iſai. l.* XV. *Proœm. & apologetic. 2. contra Rufin.*

PREMIERE DISSERTATION SUR LA VULGATE,

Où l'on traite de l'ancienne Vulgate uſitée avant S. Jérôme, & de notre Vulgate uſitée depuis S. Jerôme. (*a*)

I. Verſions Latines des Livres ſacrés.

NOus appellons *Vulgate*, ou *Edition Vulgate* ou *Vulgate Latine*, le texte Latin de nos Bibles, qui a été déclaré authentique dans le Concile de Trente, que nous citons dans les Ouvrages & dans les diſcours; en un mot, la Bible qui eſt le plus communément en uſage dans toutes les Egliſes de la Communion Romaine, où l'Office public ſe fait en Latin.

Tous les Livres ſacrés tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, étant écrits en Hébreu ou en Grec, & la Religion Chrétienne s'étant formée dans le temps où l'Empire Romain étoit le plus floriſſant, & où la Langue Latine étoit le plus en vogue, on ne tarda pas long-temps à traduire en Latin les Livres ſaints, qui faiſoient comme le fondement de notre Religion. Car encore que la Langue Grecque fût fort commune dans toutes les Provinces de l'Empire Romain, & que dans Rome même on la parlât fort communément, toutefois il y avoit dans l'Empire pluſieurs perſonnes qui ne ſavoient que le Latin, en faveur deſquelles on fut bientôt obligé de faire des Traductions des Livres ſacrés en cette Langue.

Mais quand & par qui furent-elles faites? C'eſt ce qu'il eſt impoſſible de marquer diſtinctement. Les Juifs, quoiqu'ils fuſſent en grand nombre dans Rome & dans l'Italie, dès avant que le Chriſtianiſme y fût établi, ne penſerent pas à traduire en Latin les Livres ſacrés de l'ancien Teſtament; au moins nous n'avons aucune preuve qu'ils l'aient fait. Les premieres Traductions que nous en avons, ſont faites ſur le Grec; & apparemment les Juifs les auroient faites ſur l'Hébreu. D'ail-

(*a*) Le fond de cette Diſſertation eſt tiré de celle de Dom Calmet.

leurs tous ces Juifs étant venus de la Grece & de l'Orient, y avoient apporté l'uſage de la Langue Grecque, qui étoit, pour ainſi dire, la Langue générale & de commerce de tout ce pays-là, depuis les conquêtes d'Alexandre le Grand. Ils la conſervoient dans leurs familles, comme encore à préſent ils conſervent dans les lieux où ils ſont, la Langue des Provinces d'où ils ſont venus. De ſorte que s'ils ne pouvoient lire & entendre l'Ecriture en Hébreu, ils l'entendoient en Grec, & ſe paſſoient aiſément de Traductions Latines. Ajoutez qu'ils ne communiquoient pas volontiers leurs Ecritures, & qu'ils ne croyoient pas qu'il fût de la majeſté & de la dignité de ces divins Oracles, d'en multiplier trop aiſément les Traductions. La Verſion Grecque avoit déjà aſſez ſouffert de contradictions de la part des Juifs hébraïſants, & on riſque toujours quelque choſe, en traduiſant en Langue vulgaire des Livres de cette conſéquence. Les Verſions, quelque fideles qu'elles ſoient, ſont toujours perdre quelque choſe à leur original.

Mais les Apôtres & leurs Diſciples pénétrés d'une part d'une profonde vénération pour les Livres ſaints, & de l'autre brûlants de zele pour répandre par-tout la vraie Religion, s'empreſſerent non ſeulement de prêcher Jeſus-Chriſt, mais auſſi de communiquer la vérité à tous les peuples par des Traductions de l'Ecriture en Langue vulgaire. De là ce grand nombre de Verſions Latines faites dès les premiers ſiecles de l'Egliſe. On peut compter le nombre des Interpretes qui ont traduit l'Ecriture d'Hébreu en Grec, dit ſaint Auguſtin; (*a*) mais le nombre de ceux qui l'ont traduite de Grec en Latin, eſt innombrable: *Qui enim Scripturas ex Hebræa Lingua in Græcam verterunt, numerari poſſunt, Latini autem Interpretes nullo modo.*

Dès qu'un homme croyoit avoir quelque connoiſſance des deux Langues, il ſe hâtoit de rendre en Latin le premier Livre Grec qui lui tomboit entre les mains: *Ut enim cuique, primis fidei temporibus, in manus venit Codex Græcus, & aliquantulum facultatis ſibi utriuſque Linguæ habere videbatur, auſus eſt interpretari.* On ne s'aviſa point alors de recourir aux ſources Hébraïques pour l'ancien Teſtament; l'Hébreu étoit trop peu connu, même parmi les Juifs: d'ailleurs les premiers Fideles ne croyoient pas en avoir beſoin, ayant en main la Verſion des Septante, employée par les Apôtres, & reçue dans preſque toutes les Synagogues du monde, même dans la Paleſtine & dans Jéruſalem. C'eſt donc ſur cette ancienne Verſion que l'on fit les Traductions Latines de l'ancien Teſtament: *Ex hac Septuaginta interpretatione etiam in Latinam Linguam interpretatum eſt, quod Eccleſiæ Latinæ tenent.* (*b*)

Cette multitude de Traductions faites par différents Auteurs, dans tous

(*a*) *Aug. de Doctrina Chriſtiana, lib.* II. *c.* II. *n.* 16. — (*b*) *Aug. lib.* XVIII. *de Civit. c.* 43.

les

les pays où la Langue Latine avoit cours, produisit un très-grand bien, puisqu'elle fut cause que la vraie Religion, auparavant resserrée dans la nation des Juifs, se répandit dans tout le monde parmi les Gentils : mais elle eut aussi son inconvénient, puisque la multiplicité des Versions & des Exemplaires donna occasion à diverses fautes qui s'y glissèrent, soit par la négligence des Copistes, ou par la liberté des Traducteurs ; chacun ayant ajouté ou retranché ce qu'il jugea à propos: *Cùm apud Latinos*, dit saint Jérôme, (*a*) *tot sint Exemplaria quot codices, & unusquisque pro arbitrio suo vel addiderit vel subtraxerit quod ei visum est.*

II. Version Italique, ou ancienne Vulgate.

Mais parmi ce grand nombre de Traductions, il y en eut toujours une plus autorisée & plus universellement reçue, que toutes les autres. C'est celle que les Anciens ont reconnue sous le nom d'*Italienne* ou *Italique*, (*b*) de *Commune*, (*c*) de *Vulgate*, (*d*) & qui fut nommée (*e*) *Ancienne*, depuis que saint Jérôme en eut donné une nouvelle sur l'Hébreu. L'Italique étoit faite sur le Grec, & on lui avoit accordé le premier rang parmi les autres Versions parce qu'elle étoit & plus littérale & plus claire : *Verborum tenacior, cum perspicuitate sententiæ.*

Quoiqu'elle ait eu autrefois beaucoup de vogue, & qu'elle soit apparemment du premier siecle de l'Eglise, on n'a encore pu jusqu'ici en découvrir le véritable Auteur. Mais on ne doute pas qu'elle ne soit ou des Apôtres, ou de quelqu'un de leurs premiers Disciples. On a même soupçonné que plusieurs personnes y avoient travaillé séparément, & que celui, par exemple, qui a traduit les Livres historiques, n'est pas le même qui a mis en Latin les Psaumes & les Livres Sapientiaux. Si l'on avoit aujourd'hui cette Version dans son entier, on pourroit peut-être en juger, par la confrontation des styles : mais comme il ne nous en reste que les Psaumes, la Sagesse, l'Ecclésiastique, quelques autres morceaux séparés, divers fragments dans les Ecrits des Peres & quelques autres Livres qui ne sont pas encore imprimés, il n'est pas facile d'en porter un jugement sûr & exact. D'ailleurs nous avons fait remarquer que cette variété de style se trouve dans les Livres même traduits par S. Jérôme ; de sorte qu'elle ne prouveroit pas plus dans l'ancienne Vulgate, qu'elle ne prouve dans celle que nous tenons de ce Pere. Les Psaumes qui sont imprimés dans nos Bibles Latines, ne sont pas entiérement les mêmes que ceux de l'ancienne Vulgate. Saint Jérôme ayant retouché jusqu'à deux fois cette ancienne Version, l'Eglise a adopté une partie de ces corrections, & les a admises dans le Psautier. Le reste est conforme à l'ancienne Italique. On peut consulter la

(*a*) *Hieronym. Præfat. in Josue.* = (*b*) *August. de Civit. l.* XVIII. *c.* 19. = (*c*) *Hieronym. Ep. ad Pammach.* = (*d*) *Oros. Apolog. de libero arbit.* = (*e*) *Greg. Magn. Præf. in lib. Moral. in Job.*

Dissertation que nous avons faite sur le texte & les Versions des Psaumes en particulier. (*a*)

L'ancienne Version Italique des Psaumes s'est conservée dans l'Eglise de Rome, jusqu'au temps du Pape Pie V. qui y introduisit la Vulgate. Mais l'ancien Psautier Romain ne laisse pas de subsister encore à présent dans l'Eglise du Vatican, & dans celle de saint Marc de Venise. Dans l'Eglise de Milan, on ne chante pas le Psautier suivant notre Vulgate, ni même suivant l'ancienne Italique; mais une autre Version plus approchante de la Romaine que de la Vulgate.

Les Livres de la Sagesse & de l'Ecclésiastique, les deux Livres des Machabées, la Prophétie de Baruch, l'Epître de Jérémie, & les additions qui se trouvent à la fin d'Esther, sont encore de l'ancienne Vulgate, de même que les Chapitres XIII. & XIV. de Daniel, & le Cantique des trois jeunes Hébreux jettés dans la fournaise, que l'on n'a plus en Hébreu ni en Chaldéen. Il y a beaucoup d'apparence que c'est un même Auteur qui a traduit la Sagesse & l'Ecclésiastique, parce que dans l'un & dans l'autre on remarque certains tours & certains mots, qui sont propres à cet Ecrivain; par exemple, *honestus*, pour riche; *honestare*, enrichir; *honestas*, les richesses; *respectus*, ou *visitatio*, la visite, pour la vengeance de Dieu, la punition; *supervacuus*, nuisible; *supervacuitas*, vanité; *monstra*, des merveilles; *interrogatio*, châtiment. L'Auteur de la traduction de l'un & l'autre de ces deux Livres s'attache scrupuleusement à rendre son Original mot à mot, négligeant les ornements du discours, & les tours de la pure Latinité & quelquefois même jusqu'au genre des noms qu'il traduit; par exemple, dans cet endroit: (*b*) *Spiritus Domini replevit orbem terrarum, & hoc quod continet omnia scientiam habet vocis.* Après avoir traduit le Grec, Πνεῦμα, qui est neutre, par *Spiritus*, qui est masculin, il continue à parler de *Spiritus*, comme s'il étoit du neutre. L'Auteur de la Version de l'Ecclésiastique semble avoir fait plusieurs additions à son texte, soit qu'il ait voulu y ajouter quelques gloses ou explications de son fonds, ou qu'il ait eu dessein de donner quelquefois deux versions du même verset, dans la crainte de n'avoir pas rendu aussi parfaitement qu'il l'auroit voulu, le sens de son Original, par une seule traduction. Mais ces sortes d'additions ne sont peut-être le plus souvent que des gloses ou des variantes qui par la mépriſe des Copistes sont passées de la marge dans le texte.

Pour ce qui est du nouveau Testament, on a trouvé dans un Manuscrit de Corbie les quatre Evangiles de la Version Italique usitée avant saint Jérôme. Dom Martianay avoit déjà donné saint Matthieu sur deux ou trois anciens Manuscrits. Celui dont nous parlons, est assez

(*a*) Cette Dissertation sera placée à la tête du Livre des Psaumes. = (*b*) *Sap.* 1. 7.

défectueux sur saint Matthieu, puisqu'il ne commence qu'au Chapitre XII. mais il est assez complet sur les autres Evangiles. Luc de Bruges (*a*) dit qu'il a eu en main un Manuscrit de l'Abbaye de Malmédy, où étoient les Epîtres de saint Paul suivant l'ancienne Italique. Dom Martianay a donné l'Epître de saint Jacques de la même Version, & il avoit encore Tobie & Judith de l'ancienne Vulgate. Enfin Dom Sabbatier a recueilli & donné au Public tout ce qu'il a pu trouver de l'ancienne Vulgate.

Dans le Livre des quatre Evangiles que nous venons d'indiquer, on lit un grand nombre de diverses leçons importantes, qui se trouvent de même dans les plus anciens Manuscrits Grecs; par exemple, dans saint Matthieu xx. 28. *Vos autem quæritis de pusillo crescere, & de majore minores esse; intrantes autem & rogati ad cœnam, nolite recumbere eminentioribus locis, ne fortè clarior te superveniat, & adcedens qui te vocavit ad cœnam, dicat tibi: Adhuc deorsum adcide, & confundaris. Si autem in loco inferiore recubueris, & supervenerit humilior te; dicit tibi qui te vocavit ad cœnam: Accede adhuc superiùs; & erit hoc tibi utilius.* Après saint Matthieu, suit l'Evangile de saint Jean, où il y a aussi diverses variétés considérables; par exemple, l'histoire de la femme adultere est racontée d'une maniere différente dans les termes, quoique la même dans le fond. Et à la fin on lit Chap. xxi. *v.* 22. *Si sic volo eum manere donec venio, quid ad te?* ... 23... *Sed volo manere eum donec veniam, quid ad te?* L'Evangile de Saint Jean est suivi par celui de saint Luc, ou de *Lucain*, comme l'appelle le Manuscrit. Entre autres diversités de leçons on y peut remarquer que des deux Disciples qui alloient à une bourgade éloignée de soixante stades de Jérusalem, (*b*) l'un s'appelloit *Cléophas*, & l'autre *Emmaüs*. C'est apparemment une faute du Copiste. Mais cette leçon est très-ancienne, puisque S. Ambroise l'a suivie en plus d'un endroit de ses Ouvrages. (*c*)

III. Style de l'ancienne Vulgate.

Le style de cette ancienne Vulgate n'a rien de la politesse, ni de la pureté du langage des bons siecles de la latinité; où l'on suppose qu'elle a été faite; c'est ce qui a fait douter à quelques-uns qu'elle fût aussi ancienne qu'on le dit. Mais on peut donner deux raisons de ce défaut de politesse & de pureté: 1°. La nature du style des Originaux que l'on traduisoit: car encore que les Originaux Hébreux, par exemple, aient une grande beauté dans leur langue naturelle, toutefois leur style est souvent fort étranger à celui des Grecs & des Latins; & pour mettre en beau Latin un ouvrage bien écrit en Hébreu, il faut entiérement abandonner le tour & le génie de son Original, pour en

(*a*) *Luc. Brug. Præfat. in Annot. Bibl. t. IV. parte* 2. *p.* 32. *col.* 2. *novissimæ edit.* = (*b*) *Luc* XXIV. 13. = (*c*) *Ambros. Apolog. David. l.* II. *c.* 8. *p.* 513. *g. in Luc. c.* XII. *p.* 148. *g. in Symbol. c.* 29. *de tempore, ser.* 19. *pag.* 15. *c.*

prendre un tour différent. Or les Traducteurs des Livres saints n'ont pas cru pouvoir se donner cette liberté, ni abandonner le tour propre des Livres sacrés, au hasard d'en perdre ou d'en affoiblir le sens, & de donner atteinte aux sublimes vérités qu'ils contiennent.

2°. Le mépris que les Apôtres & leurs premiers Disciples faisoient de la pompe, de l'éloquence & de la sagesse humaine, est encore une autre raison de la simplicité de leur style. Saint Paul dont l'éloquence naturelle & sans art, fait l'admiration des connoisseurs, & qui auroit pu certainement se distinguer par cet endroit, aussi-bien que par le feu de son esprit, par la vivacité de ses pensées, & par la sublimité de ses connoissances, déclare (*a*) qu'il n'a pas voulu *employer la sagesse de la parole dans la prédication de l'Evangile, pour ne pas anéantir la Croix de Jesus-Christ*, c'est-à-dire, de peur que l'on n'attribuât, non à la Croix du Sauveur, mais à son éloquence, la victoire qu'il auroit remportée sur l'infidélité & sur l'erreur.

Il ajoute que Dieu dans l'établissement de son Eglise, *a convaincu de folie la sagesse de ce monde*, en ce qu'il lui a plu *sauver par la folie de la prédication ceux qui croiroient en lui*; & que *ce qui paroît en Dieu une folie, est plus sage que toute la sagesse des hommes*: Que *Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages*; *& les foibles selon le monde, pour confondre les forts*; Qu'enfin *il a choisi les plus vils selon le monde, pour détruire ce qu'il y avoit de plus grand.* Les premiers Fideles animés du même esprit, n'eurent que de l'indifférence pour l'éloquence humaine, & pour le choix affecté des termes dans leurs discours & dans leurs Ecrits. Ils représenterent jusques dans leur style la pauvreté, la simplicité, l'humilité, le mépris du monde, dont ils faisoient profession.

Les Apôtres étoient pour la plupart gens pauvres, & nullement instruits des Lettres humaines: leurs Disciples leur ressembloient; & l'événement a justifié la sagesse de la conduite qu'ils ont tenue dans la Traduction des Livres saints. Ils ont fait plus de fruit dans le monde, & ont plus converti de Savants par la simplicité de leur style, qu'ils n'auroient pu faire avec toute l'éloquence & le savoir des Philosophes & des Orateurs. Encore aujourd'hui nous sommes plus touchés des vérités exprimées dans le style simple de l'Ecriture, que si on les tournoit d'une maniere plus relevée & plus éloquente.

IV. Jugement de M. Mille sur l'ancienne Vulgate du nouveau Testament.

M. Mille, qui a examiné avec une attention infinie pendant plus de trente ans, le texte & les Versions du nouveau Testament, a cru remarquer que l'ancienne Italique n'étoit pas l'ouvrage d'un seul Interprete; mais que presque chaque Livre avoit été traduit en Latin par un Auteur différent. Il dit que le Traducteur de l'Evangile de saint Mat-

(*a*) 1. *Cor.* 1. 17. *& seq.*

thieu étoit extrêmement attaché à son texte, & scrupuleux à l'excès, jusqu'à rendre non seulement mot pour mot les termes de son Original, mais aussi à suivre en Latin jusqu'au genre, au cas & au régime du texte Grec. Par exemple, *si fuerit homini centum oves*, (*a*) au lieu de *si fuerint*; ainsi, *dominantur eorum, & principantur eorum*; & *repletæ sunt nuptæ discumbentium*; (*b*) *non nubunt, neque nubuntur*; (*c*) qui sont toutes expressions étrangeres à la Langue Latine, & prises de la Langue Grecque.

Il lui paroît que cet Ecrivain, quel qu'il soit, étoit différent de celui qui a traduit saint Marc; parce qu'il rend autrement le même mot Grec, & qu'il est un peu plus Latin. Par exemple, l'Interprete de S. Matthieu traduit le Grec *nymphónos*, par *sponsi*; & celui de saint Marc par *nuptiarum*. Le premier rend par: *Quid labores præstatis?* le même mot que le second traduit par: *Quid molesti estis?* (*d*) Celui de saint Matthieu lit *plantavit*, où celui de saint Marc (*e*) porte *pastinavit*. M. Mille lui reproche quelques expressions barbares, comme *accusabunt eum multa*; &, *majus horum aliud mandatum non est*; &, *communicare*, pour rendre impur.

Le Traducteur de l'Evangile de saint Luc lui paroît encore différent des deux dont nous venons de parler: il est comme eux scrupuleusement attaché à son texte, & néglige assez souvent les regles de la Grammaire Latine. Mais il traduit par *diversorium*, (*f*) ce que l'Interprete de saint Marc a rendu par *refectio*; & par *amphora*, ce que l'autre a rendu par *lagena*; (*g*) & *multis passeribus differitis vos*, (*h*) au lieu que l'Interprete de saint Matthieu lisoit, *multorum passerum superponitis vos*. Et à l'égard de ses barbarismes, on remarque: *Cæperunt ab una* (*i*) *omnes se excusare*; &, *illuminare his qui in tenebris, &c.* &, *nihil vos nocebit*; &, *vapulabis multus*.

M. Mille fait le même jugement de l'Interprete de saint Jean, qu'il a fait de celui de saint Luc; il prouve par des exemples son attachement scrupuleux à son texte, son peu de soin de la pureté & de l'élégance du langage; & il croit prouver qu'il est différent des trois autres, par la maniere diverse dont il traduit les mêmes termes Grecs.

Il croit que l'Interprete des Actes est le même que celui de l'Evangile de saint Luc. On y voit la même diligence, la même méthode, la même Traduction pour les mêmes termes. Notre Auteur remarque dans la Traduction des Epîtres de saint Paul beaucoup d'exactitude & de soin: mais comme en ce temps-là le texte Grec n'étoit ni accen-

---

(*a*) *Matth.* XVIII. 12. Ἐὰν γένηταί τινι ἀνθρώπῳ ἑκατὸν πρόβατα. = (*b*) *Matth.* XVII. 10. Ἐπλήσθη ὁ γάμος ἀνακειμένων. = (*c*) *Matth.* XXII. 30. Οὔτε γαμοῦσι, οὔτε ἐκγαμίζονται. = (*d*) *Marc.* XIV. 6. Τί αὐτῇ κόπους παρέχετε. = (*e*) *Marc.* XII. 1. Ἐφύτευσε. = (*f*) *Luc.* XXII. 11. Καταλύμα. = (*g*) *Luc.* XXII. 10. Κεράμιον. = (*h*) *Luc.* XII. 7. Πολλῶν στρουθίων διαφέρετε ὑμεῖς. = (*i*) *Luc.* XIV. 18. Ἀπὸ μιᾶς.

tué, ni ponctué, les Traducteurs ſont tombés dans quelques fautes qu'ils auroient ailément évitées, ſi l'on y eut mis les accents & la ponctuation. Il dit que l'Auteur de la Traduction de l'Epître aux Coloſſiens manquoit de capacité & d'exactitude, & avoit un exemplaire Grec où les mots étoient mal diſtingués. Il n'eſt pas content non plus du Traducteur des Epîtres à Tite & à Timothée. Il dit qu'il n'eſt pas toujours aſſez attaché à ſon texte, & qu'en quelques occaſions, il en rend plutôt le ſens que les paroles. La Verſion de l'Epître aux Hébreux lui paroît être d'un Auteur différent de tous ceux dont on a parlé juſqu'ici, d'un caractere néanmoins à peu près pareil, aſſez attaché à ſon texte, mais négligeant ſouvent la conſtruction & la pureté du langage. Enfin M. Mille fait grand cas de l'ancien Interprete de l'Apocalypſe, comme d'un Auteur très-exact & très-attaché à ſon texte.

V. Verſion de S. Jérôme, ou Vulgate moderne.

Ce ne fut point la ſimplicité du ſtyle de l'ancienne Traduction Latine de l'Ecriture, qui fit naître à ſaint Jérôme ſur la fin du quatrieme ſiecle, l'envie d'en donner une nouvelle Verſion; lui-même ne s'eſt pas beaucoup mis en peine du choix des paroles, pourvu qu'il exprimât clairement le ſens du texte; il le déclare en plus d'un endroit. (*a*) Ce ſaint Docteur ne l'entreprit qu'à la priere de pluſieurs perſonnes très-éclairées; & il ne s'y détermina que parce que la négligence & la témérité des Copiſtes avoient rendu la plupart des Exemplaires Latins ſi défectueux, qu'à peine en quelques endroits y reconnoiſſoit-on le ſens & l'eſprit de l'Original. La multitude des Traductions, leur peu de conformité entr'elles, la liberté qu'on s'étoit donnée d'y toucher, d'y ajouter, d'en retrancher, (*b*) avoient cauſé dans les Exemplaires une confuſion à laquelle les perſonnes les plus ſages de l'Egliſe crurent qu'il falloit remédier.

Saint Jérôme ajoute encore un autre motif qui le porta à entreprendre ce travail. C'eſt que les Juifs inſultoient aux Chrétiens, & accuſoient de fauſſeté leurs Ecritures, lorſqu'ils ne les citoient que ſelon les Septante. (*c*) Dans les diſputes qu'on avoit avec eux, ils en appelloient toujours au texte original: de maniere que pour les déſarmer, & pour les forcer juſques dans leur retranchement, il ſe crut obligé de traduire l'ancien Teſtament ſur l'Hébreu: (*d*) *Ne Judæi de falſitate Scripturarum Eccleſiis (Chriſti) diutiùs inſultarent.*

Dans l'exécution de ce deſſein, il eut infiniment à ſouffrir tant de la part de ſes envieux, que de quelques ſaints perſonnages très-bien intentionnés, qui craignoient que cette nouvelle Traduction ne portât

---

(*a*) *Hieronym. Præf. in Chronic. Euſeb. Vide & in Cap.* XL. *Ezechiel.* = (*b*) *Hieronym. Præfat. in Paralip. Item Præfat. in Eſdr. in Job, in Joſue.* = (*c*) *Vide Hieronym. ad Chromatium, præfat. in Paralip. & ad Sophronium, Præfat. in Pſalter.* = (*d*) *Præfat. in Iſaiam.*

préjudice à celle des Septante, qui étoit alors considérée par plusieurs comme inspirée du Saint-Esprit, & que l'Eglise gardoit comme un dépôt qu'elle avoit reçu des Apôtres. Toutes ses Préfaces sont autant d'apologies de sa conduite attaquée & blâmée par un grand nombre de personnes.

Comme il ne se porta à ce travail, qu'à la sollicitation de ses amis, qui lui demandoient qu'il leur traduisit tantôt un Livre, tantôt un autre, on ne doit point s'étonner qu'il ne les ait pas traduits de suite, & en commençant par les premiers. Il travailla d'abord à corriger les Psaumes sur le Grec, étant à Rome, sous le Pape Damase, vers l'an 382 ou 383. Mais l'habitude où l'on étoit de réciter les Psaumes selon l'ancienne maniere, l'ayant emporté, & la correction de saint Jérôme n'ayant eu presque aucun effet, sainte Paule & sainte Eustochie le prierent quelques années après, lorsqu'il étoit à Bethléhem, vers l'an 389, d'y travailler de nouveau : ce qu'il fit. Et pour rendre son Ouvrage plus utile & plus correct, il ajouta des obéles & des astérisques à sa Traduction, à l'imitation d'Origene, pour montrer ce qu'il y avoit de plus ou du moins dans les Septante que dans l'Hébreu. Les obéles montroient ce qu'il y avoit de plus dans les Septante ; & les astérisques, ce qu'il y avoit de plus dans l'Hébreu. Quoique ce travail n'ait pas encore eu tout le succès qu'on pouvoit souhaiter, il ne laissa pas d'avoir son utilité, puisqu'il purgea le texte des Psaumes de plusieurs fautes grossieres. Or de sa correction, & de l'ancienne Italique, s'est formée l'Edition Vulgate des Psaumes que nous chantons aujourd'hui, & qui est dans nos Bibles. Mais le texte pur comme il l'avoit corrigé, ne se lit que dans quelques anciens Manuscrits & dans quelques impressions que l'on en a faites ; il ne paroît pas dans nos Bibles.

Outre la correction du Psautier selon les Septante, il corrigea aussi les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, le Livre de Job & les Paralipomenes ; & quand il semble dire en général en plusieurs endroits de ses Ouvrages, qu'il a corrigé le texte des Septante, on doit l'entendre avec restriction, des Livres que nous venons de nommer. (*a*) Mais ces corrections ne sont pas ce qui nous intéresse le plus en cet endroit ; c'est sa Version de l'ancien Testament sur l'Hébreu, & celle du nouveau sur le Grec, qui est ce que nous connoissons sous le nom de *Vulgate*.

Il traduisit d'abord (*b*) à la priere de sainte Paule & de sainte Eustochie, les quatre Livres des Rois, comme nous les appellons ; ou les

---

(*a*) Voyez le second Prolégomene sur le I. Tome de la nouvelle Edition de saint Jérôme. = (*b*) *Vide Prologum Galeatum B. Hieronym. in libb. Regum. & R. P. D. Joan. Martianay Prolegom.* II. *in Tom. I. nov. Edit. S. Hieronym.*

Livres de *Samuel* & de *Malachim*, comme il les appelle après les Hébreux. 2°. Il traduisit le Livre de Job, qu'il semble avoir destiné à Marcelle, Dame Romaine. 3°. Il mit en Latin, à la priere de sainte Paule & de sainte Eustochie, tous les grands & les petits Prophetes; & quelque temps après, les Livres d'Esdras & de Néhémias. 4°. Il fit la traduction des Psaumes sur l'Hébreu, & la donna à Sophronius pour la mettre en Grec. 5°. Il mit d'Hébreu en Latin les Livres de Salomon, savoir, les Proverbes, l'Ecclésiaste, & le Cantique des Cantiques, à la sollicitation d'Héliodore & de Chromace, tous deux Evêques. 6°. Il entreprit de traduire sur l'Hébreu, à la priere d'un de ses amis nommé Didier, la Genese, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, & le Deutéronome; mais il n'acheva cet Ouvrage qu'à diverses repriſes, à cause de sa longueur. 7°. Il accorda aux prieres d'Eustochie la version de Josué, des Juges, de Ruth, & d'Esther. 8°. Enfin il traduisit les Livres des Paralipomenes, à la solliciration de Chromace.

On ne peut pas marquer précisément la date de chacune de ces Versions. Mais on sait que les quatre Livres des Rois, Job, les grands & les petits Prophetes, les Psaumes, & les Livres de Salomon, étoient traduits avant l'an de l'Ere Chrétienne 392; le Livre d'Esdras, & la Genese furent mis en Latin entre l'an 392 & 394. Il ne put achever le reste du Pentateuque, c'est-à-dire, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, & le Deutéronome, avant l'année 404 ou 405. (*a*) Vers le même temps, c'est-à-dire, après l'an 404, il traduisit Josué, les Juges, & Ruth. La Traduction des Paralipomenes ne fut point faite avant l'an 396. C'est ce que l'on peut inférer des Lettres & des Préfaces de saint Jérôme; ainsi on peut fixer la naissance de notre Vulgate à la fin du quatrieme, ou au commencement du cinquieme siecle.

Pour réussir dans une entreprise si importante, saint Jérôme avoit étudié avec grand soin les Langues Grecque, Hébraïque, & Chaldéenne, (*b*) & avoit amassé à Bethléhem une riche Bibliotheque; sur-tout il s'étoit appliqué à récueillir les textes sacrés, & toutes les anciennes Versions de l'Ecriture, pour s'en aider dans son travail. Et quand on confronte son Edition Latine avec ce qui nous reste des anciennes Traductions d'Aquila, de Symmaque, & de Théodotion, on s'apperçoit aisément qu'il a beaucoup profité de leur travail, & qu'il a sur-tout beaucoup suivi Symmaque. Les Héxaples d'Origene qu'il avoit en main, & qui lui mettoient sous les yeux tout d'un coup le texte Hébreu, & ces quatre Versions Grecques, des Septante, d'Aquila, de Symmaque, & de Théodotion, lui tenoient lieu de nos

(*a*) Il ne les acheva qu'après la mort de sainte Paule, arrivée en 404. Voyez sa Préface sur Josué. = (*b*) *Vide Hieronym. Praf. in Daniel. & Ep.* 2. *ad Rufin. & Ep.* 65. *Augustin. l.* XVIII. *de Civit. c.* 43. *& l.* 1. *adverſ. Julian.*

Polyglottes,

Polyglottes, de nos Dictionnaires, & de nos Interpretes, il n'étoit nullement difficile qu'un homme fort éclairé d'ailleurs, qui savoit les Langues, qui consultoit les Juifs les plus savants, (*a*) les meilleurs Interpretes Chrétiens de l'Ecriture, réussît parfaitement dans son entrepriſe. Aussi on peut assurer que ce que saint Jérôme a traduit sur le Grec & sur l'Hébreu, est un chef-d'œuvre en son genre ; & quoi qu'en puissent dire les ennemis de la Vulgate, elle passera toujours dans l'esprit des connoisseurs désintéressés, pour un excellent Ouvrage.

VI. Version de S. Jérôme reçue & usitée.

Pendant la vie même de saint Jérôme, Sophronius traduisit en Grec une partie des Traductions qu'il a faites sur l'Hébreu ; (*b*) & plusieurs personnes, entre autres saint Augustin, lui demanderent avec empressement les autres Traductions qu'il avoit faites sur le Grec des Septante, afin, disoit saint Augustin, de n'être plus exposé à suivre les mauvaises interprétations des Traducteurs Latins, qui pour la plupart sont ou ignorants, ou présomptueux : *Ut tantâ Latinorum Interpretum, qui qualescumque ausi sunt, quantùm possumus, imperitiâ careamus.* (*c*) Les Romains reçurent fort bien son Psautier corrigé sur les Héxaples : (*d*) & saint Augustin dans ses Remarques sur Job, ne suit aucun des anciens Interpretes Grecs ; il ne s'attache qu'à la Traduction que saint Jérôme avoit faite sur ce Texte.

Sa Version Latine faite sur l'Hébreu, fut reçue avec encore plus d'empressement par les Eglises Latines. Rufin (*e*) se plaint de ce que saint Jérôme envoyoit ses Traductions dans les villes & dans les bourgades, dans les Eglises & les Monasteres, il lui en fait un grand crime. C'est qu'on les demandoit de tous côtés au S. Docteur ; & que presque tout le monde revenu de la trop haute estime qu'on avoit eue pour la Version des Septante, en considérant l'extrême différence qu'il y avoit entre elle & le texte Hébreu, souhaitoit de puiser dans des sources mêmes la vérité toute pure.

Saint Augustin (*f*) raconte qu'un Evêque d'Afrique avoit commencé de faire lire dans son Eglise la Version Latine de saint Jérôme, dès avant l'an 403. Lucinius Espagnol très-zélé pour les saintes Ecritures, (*g*) envoya dès l'an 394 d'Espagne à Bethléhem, six Ecrivains en notes, pour copier les Versions & les autres Ouvrages de saint Jérôme. Hésychius, (*h*) Prêtre de Jérusalem, qui vivoit en même temps, quoiqu'il écrivît en Grec, n'a pas laissé de citer la Version de saint Jérôme

---

(*a*) *Vide Hieronym. Ep.* 65. *Item Præfat. in Job., & in Daniel. & in Paralip. & in Isai.* XXII. = (*b*) *Hieronym. de Scriptorib. Eccles. Sophronius vir apprimè eruditus... opuscula mea in Græcum eleganti sermone transtulit : Psalterium quoque & Prophetas, quos nos de Hebræo in Latinum vertimus* = (*c*) *Aug. Epist.* 82. = (*d*) *Hieronym. l.* II. *Apolog. contra Rufin.* = (*e*) *Rufin. l.* II. *Invectivæ in Hieronym.* = (*f*) *Aug. Epist.* 71. = (*g*) *Hieronym. Lucinio Bætico.* = (*h*) *Hesychius l.* I. *Comment. in Levit. c.* IV. ℣. 30.

prise sur le texte Hébreu ; & saint Augustin, qui d'abord n'avoit pas été favorable à la nouvelle Traduction de saint Jérôme, l'approuva tellement dans la suite, qu'il en composa son *Speculum*, ou Miroir, qui est un tissu des plus beaux endroits moraux de l'Ecriture, destiné à être mis entre les mains des simples fideles, qui n'avoient pas le moyen ni le loisir de lire toute la Bible.

Le Prêtre Philippe contemporain de saint Jérôme, dans son Commentaire sur Job, a suivi en tout la Version de ce saint Docteur. Saint Grégoire le Grand (*a*) témoigne que de son temps l'Eglise Romaine employoit & l'ancienne Vulgate faite sur le texte des Septante, & celle de saint Jérôme faite sur l'Hébreu : & quoique ce saint Pape suivît la nouvelle Version de saint Jérôme dans son Commentaire sur Job, il ne laissoit pas d'employer quelquefois le témoignage de la Version faite sur les Septante. *Nunc novam, nunc veterem, per testimonia assumo, ut quia sedes Apostolica utráque utitur, mei quoque labor studii ex utraque fulciatur.* Mais il témoigne assez qu'il donnoit la préférence à celle de saint Jérôme, lorsqu'il dit dans un endroit qu'elle est plus fidele ; (*b*) & dans un autre, (*c*) qu'il faut croire tout ce qu'elle dit comme étant conforme à l'Original.

Ainsi s'autorisoit par degrés la Version de saint Jérôme faite sur l'Hébreu, en sorte que peu de temps après saint Grégoire, saint Isidore de Séville disoit sans restriction, que toutes les Eglises se servoient de cette Traduction: (*d*) *Cujus Editione omnes Ecclesiæ usquequaque utuntur.* Il vivoit vers l'an 630 environ vingt-cinq ans après la mort de saint Grégoire Pape. Il ne dit pas que l'on ait entiérement abandonné l'ancienne ; & il se peut faire que sous le nom de *toutes les Eglises*, il n'entend que celles d'Espagne, où il écrivoit. Mais il est certain que peu de temps après saint Isidore, les Eglises Latines ne lurent plus communément d'autre Version, que celle de saint Jérôme sur l'Hébreu ; à l'exception des Psaumes que l'on continua de chanter suivant l'Edition des Septante.

Hugues de saint Victor (*e*) avance que l'Eglise Latine fit sur cela un décret, & qu'elle ordonna que l'on ne s'y serviroit désormais que de la Traduction que saint Jérôme avoit faite sur l'Hébreu : mais il ne cite ni le lieu, ni le temps, auxquels ce décret auroit été fait ; & on n'en a d'ailleurs aucune connoissance : ce qui fait juger que ce fut plutôt par la

---

(*a*) *Gregor. Magn. Præfat. in lib. Moral. in Job.* = (*b*) *Greg. Magn. lib.* 1. *homil.* 10. *n.* 6. *in Ezech.* = (*c*) *Idem l.* XX. *in cap.* 30. *Moral. in Job. c.* 32. *n.* 62. = (*d*) *Isidor. l.* 1. *de Officiis Eccles.* = (*e*) *Hugo Victorin. l. de Script. Sacr. c.* 9. *Quia Hebraicæ veritati concordare magis probata est, ideircò Ecclesia Christi per univers. jam Latinitatem præ cæteris omnibus translationibus, quas vitiosa interpretatio sive prima de Hebræo in Græcum, sive secunda de Græco in Latinum fatta corruperat, hanc solam legendam & in auctoritate habendam constituit.*

force de la coutume, & par un consentement unanime des Eglises, que par aucune loi particuliere, que l'on se porta à recevoir généralement la Traduction dont nous parlons.

L'autorité qu'elle acquit fut telle, qu'elle effaça entiérement toutes les autres ; en sorte que quand Etienne, second Abbé de Cîteaux, voulut faire réformer ses Bibles, il ne songea qu'à les conformer avec le texte traduit par saint Jérôme. Il fit venir des Juifs pour lui marquer (*a*) exactement ce qui étoit dans l'Hébreu, pour ôter de la Bible Latine de saint Jérôme, ce qu'on y avoit ajouté mal-à-propos. Car, dit-il, la raison nous dicte que la Version de saint Jérôme, que l'Eglise Latine a adoptée à l'exclusion de toutes les autres, ne doit représenter que son seul original, sans aucun mélange. *Hoc plena docet ratio, ut quod ab uno Interprete, videlicet beato Hieronymo, quem cæteris Interpretibus omissis, nostrates jamjamque susceperant, de uno Hebraïcæ veritatis fonte translatum est, unum debeat sonare.*

Mais dans cette Version de saint Jérôme, on ne doit pas s'imaginer que tout soit absolument nouveau, & que ce Pere n'y ait rien laissé de l'ancienne Traduction. Il s'est étudié au contraire d'en conserver, autant qu'il a pu, les expressions, lorsqu'elles se sont trouvées conformes à l'Hébreu, (*b*) pour ne pas troubler l'esprit des peuples accoutumés à certaines manieres de parler, & pour prévenir les soupçons qui auroient pu faire croire que l'on donnoit atteinte à la Religion & à la Foi, en changeant l'ancien langage de l'Ecriture.

Il est même arrivé que la longue habitude où l'on étoit de lire certains mots, ou certaines sentences dans le texte de l'ancienne Italique, les a fait remettre dans la nouvelle Vulgate, contre l'intention de saint Jérôme, qui avoit eu grand soin de les en retrancher. On en voit un assez grand nombre d'exemples, sur-tout dans les Livres des Rois & dans les Proverbes ; & on a eu soin de les remarquer dans la nouvelle Edition de saint Jérôme. Il y en a de même plusieurs dans les Psaumes, mais moins dans les autres Livres.

Les Critiques ont aussi prétendu que saint Jérôme, qui promet une Version de l'ancien Testament toute sur l'Hébreu, s'en est éloigné assez souvent. Mais on répond, 1°. Que le texte Hébreu que lisoit S. Jérôme, pouvoit être, en quelques endroits, différent du nôtre, comme en effet cela est arrivé dans plus d'une occasion : 2°. Que la Langue Hébraïque ayant plusieurs termes dont la signification est équivoque &

(*a*) *Stephani Abb. Cistercienf.* 11. *censura de aliquot locis Bibliorum ad Calcem tom.* 4. *Oper. S. Bernardi à Mabillione editorum.* — (*b*) *Hieronym. Præf. in Evangel. ad Damas. Quæ ne multùm à lectionis Latinæ consuetudine discreparent, ita calamo temperavimus, ut his tantùm quæ sensum videbantur mutare correctis, reliqua manere paterentur ut fuerant. Vide & Ep. ad Suniam & Fretellam.*

indéterminée, le ſaint Docteur a ſuivi celle qui lui a paru la meilleure, quoiqu'aſſez éloignée de celle que les Rabbins lui donnent aujourd'hui : 3°. Que du temps de ſaint Jérôme, la leçon du texte Hébreu n'étant point fixée par les points voyelles, comme elle l'eſt à préſent, il n'eſt pas extraordinaire qu'il l'ait lu autrement, & par une conſéquence néceſſaire, qu'il ait auſſi traduit d'une maniere qui s'éloigne de nos nouveaux Interpretes. Enfin on n'a jamais prétendu dans l'Egliſe, que ſaint Jérôme fût inſpiré, ni inſaillible dans ſa Traduction. Il a pu ſe tromper dans quelques endroits, & ne pas ſaiſir toujours le ſens de ſon Original.

VII. Authenticité de la Verſion communément appellée Vulgate, & compoſée en partie de la Verſion de S. Jérôme & en partie de l'ancienne Vulgate.

Car encore que l'Egliſe dans le Concile de Trente, (*a*) ait déclaré la Verſion Vulgate authentique, elle n'a pas entendu la ſoutenir entiérement exempte de fautes. Voici la déciſion du Concile : *Le ſaint Concile conſidérant qu'il ne proviendroit pas un petit avantage à l'Egliſe de Dieu, ſi de pluſieurs Editions Latines de la Bible, qui courent aujourd'hui, on ſavoit qui eſt celle qui doit paſſer pour authentique, ordonne & déclare qu'on doit tenir pour authentique l'ancienne & commune Edition, qui a été approuvée dans l'Egliſe par un long uſage de tant de ſiecles ; qu'elle doit être reconnue pour authentique dans les Leçons publiques, dans les diſputes, dans les prédications & dans les explications théologiques ; & que nul ne ſoit ſi hardi que de la rejetter, ſous quelque prétexte que ce ſoit.* Il n'eſt donc pas permis de la rejetter : mais il n'eſt pas défendu d'en préférer quelquefois une autre, dans les endroits qui ne concernent ni des points de foi, ni rien d'eſſentiel à la Religion. Le ſaint Concile ne défend pas de recourir aux Originaux, & de les ſuivre, lorſqu'on peut les entendre. En un mot, ſelon Pallavicin, il n'a prétendu décider autre choſe, ſinon que la Vulgate ne contenoit rien de contraire à la foi ni aux mœurs.

Comme les Livres ſacrés & originaux ont une authenticité intrinſeque, qu'ils tirent de l'inſpiration du Saint-Eſprit qui les a dictés ; auſſi les Verſions & les Copies des ces Originaux ſont toujours authentiques, lorſqu'elles y ſont conformes. Mais elles peuvent encore avoir une autre ſorte d'authenticité, qu'on peut appeller extrinſeque, & qu'elles tirent de l'autorité de l'Egliſe, qui les adopte & les déclare authentiques. Les Peres du Concile ne font aucune mention, dans leur Canon, des textes originaux ; ils ont ſeulement choiſi entre les Verſions Latines, celle qu'ils ont jugée la meilleure & la plus ſûre, après qu'un uſage de pluſieurs ſiecles avoit fait connoître à l'Egliſe, que cette Verſion ne contenoit rien de contraire à la foi, ni aux bonnes mœurs. En vain les ennemis de l'Egliſe (*b*) accuſent les Peres du

(*a*) *Concil. Trident. ſeſſ.* 4. *cap.* 2. = (*b*) *Vide Sixtin. Amama Cenſura Vulg. editionis. Calvin. alios.*

Concile d'avoir préféré la Verſion à l'Original ; on ne peut pas ſans injuſtice leur imputer cette penſée, puiſque leur déciſion ne dit rien de ſemblable. Il ne fut point queſtion des Originaux dans le Concile, dit Salméron, (*a*) qui y avoit aſſiſté ; on n'y parla que des Verſions Latines, dont il venoit de paroître un grand nombre, & on décida que la Vulgate étoit la ſeule que l'Egliſe reconnût pour authentique ; qu'elle étoit la meilleure & la plus ſûre ; qu'elle ne contenoit rien de contraire ni à la foi ni aux bonnes mœurs, & qu'on pouvoit y donner une entiere créance. (*b*)

Tout le monde convient que la ſuite des temps, la hardieſſe & la négligence des Copiſtes & des Imprimeurs, ont fait gliſſer pluſieurs fautes dans le texte de la Vulgate ; on reconnoit qu'il y a des additions & des retranchements ; & quand on compare les anciennes Editions les unes aux autres, on voit entre elles une aſſez grande différence. C'eſt ce qui obligea le Concile de Trente (*c*) d'ordonner que *l'Ecriture ſainte ſeroit imprimée au plutôt le plus correctement qu'il ſeroit poſſible, particuliérement ſelon l'Edition ancienne & vulgate.* En exécution de ce Décret, les Papes Sixte V. & Clément VIII. firent imprimer la Bible à Rome, après l'avoir fait examiner & corriger par pluſieurs habiles Théologiens, en conſultant, à l'exemple des ſaints Peres, le texte Hébreu, & la Verſion Grecque, & les anciens Manuſcrits, lorſque les Exemplaires varioient, ou que le Latin étoit ambigu & équivoque. C'eſt ce que marque le Pape Sixte V. dans la Bulle qui ſe lit à la tête de ſon Edition Latine faite en 1589, & publiée en 1590. *In iis tandem quæ neque Codicum, neque Doctorum magnâ conſenſione ſatis munita videbantur ad Hebræorum Græcorumque Exemplaria duximus confugiendum, &c.*

Il ne faut pas toutefois s'imaginer que les Reviſeurs Romains en aient ôté toutes les fautes qu'ils auroient pu ôter. On nous avertit dans la Préface qui eſt à la tête de notre Edition Vulgate, qu'ils y ont laiſſé, ſans y toucher, pluſieurs endroits qui avoient beſoin de correction ; tant à cauſe que la prudence ne permettoit pas que l'on choquât les peuples, accoutumés depuis long-temps à une certaine maniere de lire ; que parce qu'il eſt à préſumer que nos Anciens qui ont ſuivi cette Leçon, avoient de meilleurs Manuſcrits, & plus corrects que ceux que nous avons en mains ; ceux-ci ayant pu être altérés par la ſuite de tant de ſiecles. Le Cardinal Bellarmin, (*d*) qui avoit été un des Correcteurs de l'Edition Vulgate, écrivant à Luc de Bruges, & lui rendant graces de ſon petit Livre des Corrections de la Bible Latine, qu'il lui avoit envoyé, lui dit : Nous n'avons pas réformé la Vul-

(*a*) *Salmero Prolegom.* 3. = (*b*) *Bellarmin. de Verbo Dei, lib.* II. *c.* 11. = (*c*) *Concil. Trident. ſeſſ.* 4. = (*d*) *Bellarm. Litteris Capuæ datis* 6. *Decemb.* 1603.

gate avec toute l'exactitude & la rigueur que nous aurions pu; & pour de justes causes, nous y avons laissé plusieurs choses sans y toucher: *Scias velim, Biblia Vulgata non esse à nobis accuratissimè castigata; multa enim de industria justis de causis pertransivimus.* C'est aussi ce que témoigne Jean Bandin, (*a*) qui présidoit à l'Imprimerie du Vatican: *Fateor in Bibliis nonnulla superesse, quæ in melius mutari possent.*

L'Edition de la Bible publiée à Rome par les ordres du Pape Sixte V. en 1590, qui fut la derniere année de ce Pontife, fut purgée par ses soins, & par le travail des Théologiens qu'il y employa, des fautes les plus grossieres qui se trouvoient dans les Editions précédentes. Mais il en resta encore beaucoup d'autres, qu'on ne corrigea point, parce qu'on s'appliqua moins à consulter les Originaux, & à mettre en usage les regles de la critique, qu'à donner suivant les textes communs d'alors, une Edition la plus correcte qu'il fut possible.

Clément VIII. s'y prit d'une maniere plus méthodique, & y réussit beaucoup mieux dans la Bible Latine qui parut en 1592. de l'Imprimerie du Vatican: ce qui fit qu'on abandonna la Bible de Sixte V. laquelle ne fut pas réimprimée: au lieu que celle de Clément VIII. fut réimprimée en 1593 avec quelques légers changements; & celle-ci a servi comme de modele & d'Original au texte de la Vulgate, qui a été si souvent imprimé depuis, & qui est aujourd'hui entre les mains de tout le monde. C'est à cette Edition, que l'on doit s'en tenir, selon la Bulle de Clément VIII; c'est elle qui doit passer pour la Vulgate déclarée authentique par le Concile de Trente, tenu plusieurs années auparavant. (*b*)

Ce n'est pas à dire que cette derniere Edition même soit encore entiérement exempte de fautes; ceux qui ont composé la Préface qui se lit à la tête de nos Editions communes, déclarent qu'ils ont fait tous leurs efforts pour la rendre la plus correcte qu'il a été possible; & que s'ils n'osent pas assurer qu'elle soit dans la derniere perfection, au moins il est certain qu'elle est la plus pure & la plus correcte qui ait paru jusqu'alors. Thomas Jamès, Protestant Anglois, dans le Livre qu'il a intitulé *Bellum Papale*, & où il a eu dessein de montrer les différences qui se trouvent entre la Bible de Sixte V. & celle de Clément VIII. & de mettre en quelque sorte ces deux Pontifes aux mains l'un contre l'autre, a véritablement remarqué environ deux mille différences entre ces deux Bibles.

Le Pere Henri de Bukentop, (*c*) Récollet, a aussi travaillé, mais

---

(*a*) *J. Bandin. Epist. data prid. Calend. Augusti* 1604. *ad Moretum. Apud Francisc. Luc. Brug. Præfat. in annot. in nov. Test.* = (*b*) Le Décret du Concile de Trente qui déclare la Vulgate authentique, est de l'an 1546. De là jusqu'en 1590, il y a 44. ans. = (*c*) *Bukentop. Lux du luce, lib.* III. *c.* 1.

dans un esprit bien différent, à donner toutes les différences qu'il y a entre les Bibles de Sixte V. & de Clément VIII, & il y en a remarqué un grand nombre, que Jamès avoit omises: mais il soutient, & il est aisé de s'en convaincre, en parcourant ces diverses Leçons, qu'il n'y en a aucune de contraire ni à la foi ni aux bonnes mœurs, & qu'il ne s'agit entre les unes & les autres, que d'un peu plus ou moins d'exactitude.

François Luc de Bruges (*a*) a montré plus de quatre mille endroits que l'on pourroit encore corriger dans les Bibles ordinares imprimées sur celle de Clément VIII. Bellarmin loua son travail, & lui écrivit que l'on ne doutoit point qu'il n'y eût encore bien des choses à corriger dans l'Edition Vulgate; & c'est ce que reconnoissent nos plus habiles Critiques & nos meilleurs Théologiens.

VIII. Avantage de cette Version appellée Vulgate.

Mais malgré cet aveu, il faut convenir que la Vulgate, qui est en usage dans l'Eglise Romaine & Catholique, est encore la plus parfaite & la meilleure Traduction que nous ayons de la Bible tant de l'ancien que du nouveau Testament; & c'est ce que les plus habiles d'entre les Protestants mêmes ont reconnu. Tout le monde sait quelle a été la capacité de Louis de Dieu dans les Langues Orientales; & par conséquent, combien il étoit en état de juger de la bonté d'une Traduction. Cet Auteur comparant la Vulgate avec les Traductions Latines du nouveau Testament faites par Beze & par Erasme, (*b*) dit: *Si j'avance que l'Auteur de la Vulgate, quel qu'il soit, est un savant & un très-savant homme, je ne croirai pas avoir mal jugé. Il a ses défauts, je l'avoue; il a aussi ses barbarismes: mais je ne puis nier que je n'admire par-tout sa bonne foi; & son jugement même dans les lieux où il paroît barbare.* Le même Auteur, dans ses Remarques sur l'ancien & le nouveau Testament, appuye souvent la Vulgate, & la défend contre ceux qui l'attaquent. Grotius (*c*) rendant raison du motif qui l'a porté à choisir la Vulgate, pour en faire le fonds de ses notes sur l'ancien Testament, dit qu'il a toujours fait une estime particuliere de cette Version, non-seulement parce qu'elle ne contient rien de contraire à la saine doctrine, mais aussi parce que l'Auteur qui l'a composée, est plein d'érudition. Théodore de Beze (*d*) n'ose la désapprouver entiérement, quoiqu'il y trouve des défauts que d'autres n'y voient pas; & Paul Fagius (*e*) traite de demi-savants & d'impudents ceux qui osent parler mal de cette fameuse Traduction.

Drusius (*f*) loue la conduite du Concile de Trente, qui a autorisé

(*a*) *Vide Luc. Brug. Præfat. in annot. in nov. Test.* = (*b*) *Ludovic. de Dieu, Notis ad Evangelia.* = (*c*) *Grot. Præf. in Annot. suas in veter. Testam. Vulgatum Interpretem semper plurimi feci, non modò quòd nulla dogmata insalubria continet, sed etiam quòd multum habet in se eruditionis.* = (*d*) *Beza Præfat. in nov. Testam.* = (*e*) *Fag. Præfat. ad collat. transtat. vet. Test.* = (*f*) *Drus. ad loca difficilia Pentateuchi.*

la Vulgate ; parce, dit-il, que les Verſions nouvelles ne ſont pas meilleures que cette ancienne, & qu'elles ont peut-être de plus grands défauts. Enfin M. Mille (*a*) parlant des deux Verſions Latines du nouveau Teſtament, c'eſt-à-dire, de l'ancienne Verſion Italique, & de la nouvelle Verſion de S. Jérôme, dit ces paroles remarquables: » Nous » regardons avec un ſouverain reſpect l'ancienne Italique, comme étant » compoſée ſur les premiers Originaux ; & nous eſtimons au prix de » l'or ſes moindres fragments. Nous n'avons garde de rien dire non plus » contre l'Edition Vulgate de ſaint Jérôme, quoiqu'aſſez peu correcte » ajourd'hui. A la vérité il auroit été à ſouhaiter que ce ſaint Docteur » ſe fût plutôt appliqué à rétablir dans ſa pureté primitive l'ancienne » Italique, par le ſecours des anciens Manuſcrits qui ſubſiſtoient de » ſon temps : mais puiſqu'il a mieux aimé la réformer ſur les Originaux » Grecs, nous ſommes ravis qu'il n'ait pas pris en cela une trop grande » liberté, & qu'il n'ait changé que peu de choſes dans le texte ancien, » pour le conformer aux Originaux. Voilà ce que nous penſons de la » Vulgate ; & tant s'en faut que nous jugions qu'on doive la réformer » ſur aucun Exemplaire Grec imprimé, que nous croyons au contraire » qu'on ne peut lui rendre un plus grand ſervice, que de la corriger » ſur les anciens Manuſcrits ; afin que par leur moyen, on la rende la » plus conforme qu'il ſera poſſible à ce qu'elle étoit lorſqu'elle ſortit » des mains de ſaint Jérôme. « Nous employons d'autant plus volontiers le témoignage de ces Auteurs, qu'étant d'une communion différente de la nôtre, on ne peut les ſoupçonner de flatterie, ni de colluſion : & étant d'une érudition reconnue, on ne peut les accuſer de porter leur jugement ſans connoiſſance de cauſe.

Mais nous ne pouvons approuver le zele exceſſif de quelques Théologiens Catholiques, (*b*) d'ailleurs très-ſavants & très-bien intentionnés, qui préférent la Vulgate aux textes originaux, & qui ſoutiennent que c'eſt là le ſentiment du Concile de Trente: que cette ſainte Aſſemblée inſpirée du Saint-Eſprit, ayant déclaré cette Traduction authentique, & ayant défendu de la rejetter ſous quelque prétexte que ce ſoit, on doit la regarder comme ſacrée & inviolable, en l'état où elle eſt à préſent ; au lieu que le texte Hébreu & la Verſion Grecque des Septante peuvent être rejettés & abandonnés, lorſqu'on fait voir qu'ils ſont fautifs, ou contraires à la Vulgate : que quand les Peres, comme ſaint Jérôme (*c*) & ſaint Au-

(*a*) *Mill. Prolegom. in N. T. Cæc. p.* 142. = (*b*) *Melchior Canus l.* 11. *c.* 13. *&* 15. *de locis Theolog. Gregor. Valentia l.* VIII. *c.* 5. *Analyſ. Suarez in* 3. *partem D. Th. q.* 7. = (*c*) *Hieronym. Ep. ad Sunian & Fretellam. Sicut in novo teſtamento ſi quando apud Latinos quæſtio exoritur, & eſt inter exemplaria varietas, recurrimus ad fontem Græci ſermonis, quo novum ſcriptum eſt inſtrumentum : ita in veteri Teſtamento, ſi quando inter Græcos Latinoſque diverſitas eſt, ad Hebraicam confugimus veritatem, &c.*

guſtin,

guſtin, (*a*) ont enſeigné que dans le doute, dans l'ambiguité, & dans la diverſité des Editions & des Verſions entre elles, on devoit recourir aux Originaux ; ces raiſons étoient bonnes au temps où vivoient ces Peres, & où les ſources de l'Hébreu & du Grec étoient encore pures ; qu'à préſent il eſt inutile de nous renvoyer au Texte Hébreu & à la Verſion des Septante, puiſqu'on convient que ce ſont des ſources gâtées & corrompues, ſoit par la malice des Juifs, ou par la négligence des Copiſtes.

Mais on peut ſatisfaire à ces difficultés en diſant, 1°. Qu'une Traduction ne peut jamais être plus authentique que ſon Texte original, tandis que ce Texte n'eſt pas entiérement altéré & corrompu. Or on ne peut pas dire que le Texte Hébreu ſoit abſolument gâté. Il y a des fautes, on en convient ; la plupart y étoient déjà du temps des Septante & de ſaint Jérôme ; d'autres s'y ſont gliſſées depuis. Mais n'y en a-t-il point dans la Vulgate ? Et ces fautes ſont-elles en ſi grand nombre, & ſi conſidérables, qu'elles intéreſſent le fond de la Religion, qu'elles attaquent la foi ou les bonnes mœurs ? Enfin ſont-elles de nature à ne pouvoir être corrigées ? Si l'on faiſoit à l'égard du Texte Hébreu, ce que l'on a fait à l'égard de la Vulgate, que l'on conſultât les Manuſcrits, & les anciens Interpretes, ſuivant les regles d'une bonne & ſage critique, on en ôteroit certainement un très-grand nombre de fautes ; & on le rendroit peut-être plus pur que ne l'eſt la Vulgate même : & c'eſt ce qu'a fait avec ſuccès le R. P. Houbigant, de la Congrégation de l'Oratoire, dans la belle Edition qu'il a donnée du Texte Hébreu avec une Verſion Latine & des notes critiques très-ſavantes. En général on doit dire que jamais Texte n'a été ni mieux, ni plus fidélement conſervé, que le Texte Hébreu. Le Grec n'a peut-être pas eu le même avantage ; mais il eſt encore exempt des fautes groſſieres, & contraires à la pureté de la foi & des bonnes mœurs.

2°. On doit juger du ſens du Concile de Trente, par le témoignage de ceux qui y ont aſſiſté, & qui ont conſulté ceux qui y préſidoient. Or Salméron (*b*) & Véga, (*c*) qui y avoient aſſiſté, aſſurent que le Concile n'a fait aucune comparaiſon de la Vulgate aux Originaux, mais ſeulement aux autres Editions Latines qui avoient cours en ce temps là, & qu'il leur a préféré la Vulgate, comme plus pure & plus conforme aux Textes originaux, & comme ne contenant rien d'oppoſé à la foi & aux bonnes mœurs. Véga cite pour témoin de ce qu'il avance, le Cardinal de Sainte-Croix, Légat du Pape Paul III. au Concile, & depuis Pape lui-même, ſous le nom de Marcel II. qui vivoit dans le temps

(*a*) *Aug. l.* II. *de Doct. Chriſt. c.* II. *Latinæ linguæ homines Hebræa & Græca linguæ cognitione opus habent, ut ad exemplaria præcedentia recurrant, ſi quam dubitationem intulerit Latinorum Interpretum varietas.* = (*b*) *Salmeron Prolegom.* 3. = (*c*) *Andr. Vega l.* XV. *c.* 9.

même que Véga écrivoit, & qui étoit en état de le démentir, s'il eut avancé quelque chose de contraire à la vérité. Enfin Bellarmin (*a*) accuse du mensonge Calvin, qui disoit (*b*) que les Peres du Concile de Trente avoient défendu d'écouter ceux qui vont chercher l'eau pure jusques dans sa source, & qui réfutent l'erreur par la pure vérité. Bellarmin soutient que c'est-là un mensonge; que le Concile n'a rien dit de pareil; qu'il n'a point parlé des Originaux, mais que seulement de ce grand nombre de Versions Latines qui couroient alors, il en a choisi une, pour la déclarer authentique, & la préférer à toutes les autres.

3°. Quoique le Concile de Trente dirigé par le Saint-Esprit, ait déclaré la Vulgate authentique, & qu'il ait défendu de la rejetter dans ses disputes, il ne s'ensuit pas qu'il l'ait préférée aux Originaux, ni qu'il ait voulu autoriser les fautes qui y étoient alors, & qui peuvent y être encore aujourd'hui. L'inspiration ou la direction du Saint-Esprit, qui rend sa décision infaillible, ne tombe que sur le corps entier de la Vulgate, & non sur tous les mots ni sur toutes les périodes en particulier. On peut sans blesser l'autorité du Concile, ni l'authenticité de la Vulgate, la confronter aux Originaux, & la réformer lorsqu'elle est défectueuse, de même qu'on peut l'appuyer lorsqu'elle s'y rencontre conforme, ou redresser les Originaux mêmes sur elle, lorsqu'elle se trouve plus pure & plus correcte qu'eux; ce qui n'est nullement rare, comme le reconnoissent ceux qui ont étudié les saintes Ecritures avec plus de soin & plus de capacité.

(*a*) *Bellarmin de Verbo Dei, l.* II. *c.* 10. 11. = (*b*) *Calvin. in Antidot. Sess.* 4.

SECONDE DISSERTATION SUR LA VULGATE,

Où l'on explique en quel ſens le Concile de Trente a déclaré authentique celle dont l'Egliſe ſe ſert depuis S. Jérôme.

Cette Diſſertation eſt traduite du Latin du Cardinal Bellarmin. (*a*)

I. Objet de cette Diſſertation.

TOus ceux que j'ai pu lire juſqu'à préſent, paroiſſent s'accorder ſur deux points qui concernent la Vulgate : ſavoir, que cette Verſion doit être regardée comme exempte de toute erreur en ce qui concerne la Foi Catholique & les bonnes Mœurs, & qu'elle ſeule doit être conſervée dans l'uſage public des Egliſes & des Ecoles, quoique d'ailleurs il puiſſe s'y trouver des fautes.

II. Témoignages de différents Auteurs ſur la Vulgate & ſur ſon authenticité. Témoignage de Jean Driédo.

I. *Jean Driédo* s'explique ſur cela en ces termes : (*b*) » Il ne faut pas » mépriſer notre Edition Latine, exactement corrigée ſur les meilleurs » exemplaires Latins ; il ne faut pas la rendre mépriſable dans l'Egliſe en » ſe donnant fréquemment la liberté de la critiquer ou de la rejetter : » mais on doit honorer & reſpecter l'antiquité & la ſimplicité de cette » Verſion, déjà recommandable par un ſi long uſage, dans laquelle » nulle héréſie ne ſe trouve ni autoriſée, ni favoriſée, dans laquelle les » myſteres de notre Foi ſont ſuffiſamment expoſés, dans laquelle il » ne ſe trouve rien qui puiſſe donner occaſion à quelque erreur perni- » cieuſe, quoique d'ailleurs on puiſſe y remarquer quelque ſoléciſmes, » ou quelques phraſes peut-être moins exactement rendues. C'eſt pour-

(*a*) Cette Traduction avoit été donnée par forme de ſupplément dans le dernier Tome de la premiere édition de cette Bible : nous la rapportons ici au rang qui lui convient.

(*b*) *Joan. Driedo, Lib. II. de Eccleſ. Script. & Dogmatibus, cap.* 1. *prop.* 2.

» quoi nous croyons que ni dans les exemplaires Grecs, ni dans les exem-
» plaires Hébreux, il n'y a aucun myſtere de la Foi Chrétienne, au-
» cun dogme néceſſaire au ſalut, qui ait été juſqu'à préſent ſouſtrait
» ou caché à l'Egliſe Latine, omis ou contredit dans notre Edition Vul-
» gate : quoiqu'il y ait dans cette Edition quelques endroits rendus d'une
» maniere ou ambiguë, ou obſcure, ou moins exacte, que ceux mêmes
» d'entre nos peres qui ont été les plus ſavants & les plus éclairés, ont
» néanmoins tolérés juſqu'à préſent, non qu'ils aient méconnu ces dé-
» fauts, mais parce qu'ils ont vu qu'il n'y avoit aucun danger pour la
» Foi ni pour les Mœurs, dans ces endroits où la Verſion paroît plus
» ou moins s'éloigner du Texte original. »

III. Témoignage d'André de Vegue.

II. *André de Vegue* s'exprime ainſi : (*a*) Le Concile n'a point ap-
» prouvé les fautes que remarquent dans cette Verſion ceux mêmes
» qui ne ſont que médiocrement inſtruits des ſaintes Lettres ou des Lan-
» gues. Il a ſeulement approuvé l'Edition Vulgate, purgée des fautes
» qui s'y étoient gliſſées par la négligence des Imprimeurs ou des Co-
» piſtes, & il n'a pas prétendu exiger qu'elle fut adorée comme deſcen-
» due du ciel. Il ſavoit que l'Auteur de cette Verſion : quel qu'il ait
» été, n'étoit pas Prophete : & que juſqu'à préſent nous n'avons pas
» mérité qu'aucun homme ait rendu les divines Ecritures de leur langue
» propre & naturelle en une langue étrangere, avec une aſſiſtance du
» Saint-Eſprit par-tout également ſoutenue ; & par cette raiſon, il n'a ni
» empêché, ni voulu empêcher le travail utile de ceux qui s'étant ap-
» pliqués à l'étude des langues, témoignent quelquefois que l'on au-
» roit pu traduire mieux quelques endroits. » Et plus bas le même Au-
» teur ajoute : Ainſi lorſque le Concile a voulu que cette Verſion fût
» regardée comme authentique, il a ſeulement voulu que tous tinſſent
» comme certain & aſſuré qu'elle eſt exempte de toute erreur capable
» de donner la moindre atteinte à la Foi ou aux Mœurs. Et c'eſt pour
» cela qu'il a ajouté qu'il ne devoit être permis à perſonne de la rejet-
» ter ſous quelque prétexte que ce pût être. » Au même endroit le
même Auteur allegue le témoignage du Cardinal de Sainte-Croix, qui
préſidoit alors au Concile de Trente ; & enfin il conclut ainſi : » C'eſt
» pourquoi cette approbation donnée à l'Edition Vulgate, ne vous
» empêche, ni vous, ni quelque autre que ce puiſſe être, de recourir
» aux ſources lorſque vous avez quelque difficulté, ni de propoſer tout
» ce qui pourra vous paroître capable d'inſtruire & d'enrichir ceux qui
» ne connoiſſent que la langue Latine, & de les aider à purger l'Edi-
» tion Vulgate des fautes qui peuvent s'y être gliſſées, & à connoître
» ce qui eſt plus conforme aux ſources, & ce qui peut mieux exprimer
» le ſens du Saint-Eſprit. »

(*a*) *Andreas Vega Lib. XV. in Conc. Trid. c. 9.*

III. » Quant à la Verſion Latine Vulgate, dit *Lindanus*, (*a*) certes » nous ne penſons pas qu'elle ſoit parfaite en tous points ; nous ſom- » mes fort éloignés d'aſſurer cela, ou de prétendre le ſoutenir. C'eſt » pourquoi dès le commencement nous avons dit, que nous n'entre- » prenions pas ici de la défendre en entier, ni même de pouſſer ſa » défenſe juſqu'au point de pouvoir contre-balancer une juſte critique. » Mais comme il y a dans cette Verſion pluſieurs Verſets ou pluſieurs » Chapitres rendus d'une maniere également obſcure & embarraſſée, » & même quelques endroits traduits improprement ou abuſivement, » & d'autres enfin où le ſens eſt exprimé d'une maniere moins entiere, » & par conſéquent auſſi moins exacte & moins parfaite, comme nous » le ferons voir bientôt par des exemples : auſſi ne s'agit-il ici ni des » défauts que l'on peut remarquer dans cette Verſion, ni des avan- » tages réels qui la rendent recommandable, toute ſimple qu'elle eſt. » Et plus loin il dit : (*b*) » Qu'il y a dans l'Edition Vulgate quelques » endroits qui s'éloignent du ſens propre & naturel du Texte, ſinon » par l'ignorance, au moins par la négligence de l'Interprete. »

IV. Témoignages de Lindanus & de Melchior Cano.

IV. *Melchior Cano* poſe ce principe : (*c*) » Que cette Verſion an- » cienne, appellée Vulgate, uſitée dans l'Egliſe Latine depuis S. Jé- » rôme, eſt la Verſion à laquelle les Fideles doivent s'en tenir en tout » ce qui concerne la Foi & les Mœurs. » Et enſuite il répete ſouvent : (*d*) » Que quant à ce qui regarde la Foi & les Mœurs, l'Edition Vul- » gate eſt celle que l'Egliſe approuve. »

V. Témoignages de Sixte de Sienne, de Joſſe Tiletan, & de Melchior Zangerus.

V. *Sixte de Sienne* s'exprime en ces termes : (*e*) » Quant aux fautes » que S. Jérôme a remarquées dans l'ancienne Verſion, ou que les Mo- » dernes ont auſſi remarquées dans cette nouvelle Edition, nous avouons » auſſi nous-mêmes ingénument qu'en effet beaucoup de fautes ont été » corrigées par S. Jérôme dans l'ancienne Verſion, & que dans cette » nouvelle Edition même dont nous nous ſervons, ſe trouvent encore » quelques fautes, ſoléciſmes, barbariſmes, hyperbates ou tranſpoſi- » tions, pluſieurs endroits dont le ſens eſt rendu d'une maniere moins » propre ou moins Latine, ou qui ſont traduits avec obſcurité ou ambi- » guité, quelques paroles ajoutées, omiſes, tranſpoſées, changées ou » altérées par la négligence des Copiſtes : fautes que Sanctès Pagninus, » Thomas Cajétan, François Foreiro, & Jérôme Oléaſter ont fait re- » marquer dans leurs Ouvrages. Cependant il ne s'enſuit pas que juſ- » qu'à ce jour l'Egliſe n'ait point eu d'Edition vraie, ſincere, entiere » & fidele du Nouveau Teſtament. » Enfin, cet Auteur enſeigne que dans l'Edition Vulgate nous avons une Verſion fidele & exacte des di-

---

(*a*) *Lindanus, Lib. III. de optimo genere interpretandi, c.* 1. = (*b*) *Cap.* 2. = (*c*) *Melch. Canus, Lib. II. de loc. Theolog. c.* 12. *concl.* 1. = (*d*) *Ib.* 2. 3. & 4. *Concl.* = (*e*) *Sixtus Senenſis, Lib. VIII. Bibloth. Sanct. in ult. pag.*

vines Ecritures quant à ce qui concerne la Foi & les Mœurs ; & que c'eſt à quoi ſe réduit le ſens du Décret du Concile de Trente.

VI. *Joſſe Tiletan* dit auſſi : (*a*) » Les Peres du Concile de Trente » n'empêchent point que les Interpretes ne conferent ſoigneuſement » l'ancienne Verſion Latine Vulgate avec les ſources ; & s'ils reconnoiſ- » ſent avec certitude que quelque endroit ne s'accorde pas aſſez avec » les ſources, il ne leur eſt point défendu de le traduire ou de l'expli- » quer d'une maniere plus convenable, plus propre, ou même plus » exacte & plus vraie. Mais le Concile a ſeulement ſtatué que l'an- » cienne Edition Latine Vulgate, qui depuis tant de ſiecles eſt uſitée » & reſpectée dans toutes les Egliſes, ne pourroit être rejettée ſous » aucun prétexte. Et par ce Décret les Peres du Concile ont voulu ré- » primer la hardieſſe, principalement des hommes de notre temps, » enflés d'une vaine perſuaſion de ſcience, & la témérité très-préſomp- » tueuſe de ceux qui n'ayant peut-être encore qu'une médiocre con- » noiſſance des langues, & voyant que dans cette Edition Vulgate, ſi » ancienne & ſi uſitée dans les Egliſes, ſe trouvent quelques endroits » rendus d'une maniere moins convenable ou moins propre, ou même » quelques fautes qui s'y ſont gliſſées par la négligence des Imprimeurs » ou des Copiſtes ; ou enfin, quelques expreſſions qui ne rendent pas » aſſez exactement le ſens de JESUS-CHRIST ou des Apôtres, auſſi-tôt » rejettent toute cette Verſion, & s'efforcent de la dégrader, pour y » ſubſtituer leurs propres Verſions, ou quelque autre faite par des Hé- » rétiques. »

VII. *Melchior Zangerus*, traitant de l'Edition Vulgate, (*b*) ſuit Tiletan, & rapporte le même paſſage que nous venons de rapporter.

VI. Témoignages de Jacques Payva & de François Foreiro.

VIII. *Jacques Payva* (*c*) défend d'abord vivement l'intégrité du Texte Hébreu. Enſuite, il déclare ouvertement que quant à l'autorité de l'Edition Latine Vulgate, il penſe de même que Jean Driédo, dont il rapporte quelques Textes ; & ce ſont préciſément ceux que nous avons rapportés plus haut. Enfin il s'exprime ainſi : » Mais que perſonne ne » penſe que lorſque je défends ou je loue l'Auteur de notre Vulgate, je » veuille le donner comme un Interprete qui ſoit hors de toutes les » atteintes de la critique, ou que je méconnoiſſe dans ſa Verſion les » taches (*d*) dont les Ouvrages des hommes ne peuvent jamais être » exempts. Je n'oſerois pas m'oppoſer à ceux, qui, en admirant ſa » fidélité & ſon exactitude dans ſa Verſion, ne peuvent s'empêcher d'y » deſirer quelquefois plus de ſoin & plus de clarté : car comme il s'at-

---

(*a*) *Jodocus Tiletanus in Apol. pro Concil. Trid. p. 99. in edit. Lovan. anni 1568.* = (*b*) *Melchior Zangerus, in collatione Catholicâ, c. 2.* = (*c*) *Diegus Payva, in Apolog. pro Concil. Trid. Lib. IV.* = (*d*) Dans le Latin que nous traduiſons, on lit *& habet*, pour *& labes* : nous remarquons ici cette faute, parce qu'elle ne ſera peut-être pas la ſeule.

» tache trop aux tours de la Langue Grecque, & ne prend pas assez » de soin de peser & de comparer les expressions Grecques & les ex- » pressions Latines, quelquefois sa Version devient obscure, & ne » rend pas assez la force des expressions du Texte. »

IX. *François Foreiro* dans la Préface de son Commentaire sur Isaïe, addressée aux Peres du Concile de Trente, dit : » Ce qui m'a porté à » traduire de nouveau d'Hébreu en Latin le Texte que j'explique, » c'est que je me suis proposé de montrer, autant qu'il seroit possi- » ble, dans ce Commentaire, par une Traduction littérale, que le » sens qu'exprime notre Vulgate ne s'éloigne pas beaucoup du sens de » l'Hébreu. Cependant je ne conteste pas qu'il n'y ait quelques en- » droits que l'Auteur de cette Version auroit pu rendre d'une ma- » niere plus convenable. » Voilà ce que Foreiro écrivoit à Trente même, & en s'addressant aux Peres du Concile, le Décret touchant l'au- thenticité de la Vulgate étant déjà fait & arrêté, comme lui-même le témoigne au même endroit.

VII. Témoignages de Jérôme Oléaster & de Gilbert Génébrard.

X. *Jérôme Oléaster* qui a écrit son Commentaire sur le Pentateuque sous le Pontificat de Paul IV. comme il le témoigne dans sa Préface, & par conséquent après le Décret du Concile touchant la Vulgate, s'exprime ainsi dans cette même Préface : » Sachez que notre dessein » est, non d'expliquer aucune Version en particulier, car je ne sais » s'il y en a aucune qui ait parfaitement rendu par-tout le sens du » Texte, mais d'expliquer le Texte même, autant qu'il nous sera » possible. » Et plus bas il dit que l'Edition Latine Vulgate s'écarte de l'Hébreu en plusieurs endroits ; & que dans ces endroits-là il faut corriger le Latin par l'Hébreu, & non l'Hébreu par le Latin, parce qu'il y a lieu de penser que c'est le Latin qui a été corrompu ou al- téré, & non l'Hébreu.

XI. *Gilbert Génébrard* dans sa Préface sur les Psaumes s'addressant au Pape Grégoire XIII. s'explique en ces termes : » Quant aux Sep- » tante Interpretes que nous suivons dans les Psaumes quoique peut- » être j'accordasse qu'on pût trouver dans leur Version quelques en- » droits qui auroient pu être rendus d'une maniere plus fidele, plus » claire, plus convenable, j'ajouterai même plus exacte, par eux ou » peut-être par d'autres, parce qu'en effet il n'y a rien d'accompli ni » de parfait en toutes ses parties, sur-tout lorsqu'il s'agit de pénétrer » toute la profondeur des saints Oracles, ou d'en atteindre l'élévation ; » cependant si l'on compare ces endroits-là avec les fautes si fréquen- » tes & si grandes des autres Interpretes, principalement d'entre les » Modernes, on reconnoîtra que les fautes ou les négligences de cette » Version sont bien moins nombreuses, & ne sont pas assez considéra- » bles pour empêcher que cette Version ne conserve toujours sa su- » périorité. »

Le sentiment que nous venons d'exposer se peut confirmer par les

VIII. Raiſons qui confirment le ſentiment établi ſur ces témoignages. Premiere raiſon tirée de la nature même des déciſions des Conciles.

raiſons ſuivantes. *Premiere raiſon.* Lorſque les Conciles prononcent des déciſions, ce n'eſt pas à la maniere des Prophetes, en annonçant des choſes auparavant cachées : mais les principes qu'ils oppoſent aux erreurs nouvelles, ils les tirent de la parole de Dieu ; c'eſt-à-dire, de l'Ecriture ou de la Tradition, ou au moins d'autres principes déjà connus : & que l'Edition Latine Vulgate doive être regardée comme authentique, on ne peut le conclure d'aucun autre principe que du long uſage de l'Egliſe, comme les Peres du Concile le marquent même aſſez clairement. Or de ce long uſage on peut très-bien conclure, que la Vulgate doit être regardée comme authentique en ce ſens, qu'elle ne doit être rejettée de l'uſage public dans les Egliſes & dans les Ecoles ſous aucun prétexte, & que ſon témoignage doit être reçu comme certain & fidele en ce qui concerne la Foi & les Mœurs : car il ne ſe peut pas faire que pendant un ſi long-temps l'Egliſe ſe ſoit trompée en ce qui regarde les myſteres de la Foi, ou les regles des Mœurs. Mais de ce long uſage, il ne réſulte point que cette Verſion doive être préférée au Texte Grec ou Hébreu, c'eſt-à-dire, aux ſources, ni qu'elle doive être regardée comme exempte de toute mépriſe de la part de l'Interprete. Au contraire il en reſulte une conſéquence toute oppoſée : car l'Egliſe en ſe ſervant de cette Edition depuis ſi long-temps, y a cependant quelquefois remarqué quelques fautes, & elle les a, ou corrigées en recourant aux ſources, ou tolérées pour ne pas troubler les peuples. En effet la Verſion Vulgate des Pſaumes, de la Sageſſe, de l'Eccléſiaſtique, des Machabées, & de tout le Nouveau Teſtament, n'a pas été faite par S. Jérôme ; mais elle eſt encore plus ancienne que ce Pere, comme tout le monde le ſait : & cependant S. Damaſe ordonna à ſaint Jérôme de corriger cette Verſion du Nouveau Teſtament ſur les exemplaires Grecs, comme on le voit par la Préface de ce Pere ſur les Evangiles. Et le même S. Docteur dans ſon Epître à Sunia & Fretella remarque pluſieurs fautes de cette même Edition Vulgate des Pſaumes, dont nous nous ſervons encore à préſent. De plus, S. Hilaire dans ſon Commentaire ſur les Pſaumes, reproche ſouvent à l'Interprete Latin de cette Verſion même, qui eſt notre Vulgate, de ne pas aſſez connoître la force des expreſſions qu'il traduit. Sur ces mots du Pſaume CXVIII. *Omnis conſummationis vidi finem* : » Cette parole, » dit-il, a toute une autre force dans le Grec. » Et ſur ce Texte du Pſaume CXXXVIII. *Quia dices* (*a*) *in cogitatione* : » L'Auteur de la » Verſion Latine ne connoiſſant pas, dit-il, la force de l'expreſſion, a

(*a*) On lit dans la Diſſertation Latine du Cardinal, *dicit*. Selon les PP. Bénédictins, S. Hilaire liſoit *dices* : & c'eſt l'Expreſſion du Grec. Mais ce n'eſt pas ſur cela que tombe la remarque de S. Hilaire : c'eſt plutôt ſur τὸ διαλογισμὸν, que notre Interprete a rendu par *in cogitatione*, comme le liſoit auſſi S. Hilaire.

» répandu

» répandu ici une grande obscurité. « Marius Victorin dans son II. Livre contre les Ariens, dit que l'Interprete Latin qui, en traduisant S. Luc, a mis, *Panem nostrum quotidianum*, n'a pas entendu le mot Grec ἐπιούσιον. S. Jérôme dans son Commentaire sur l'Epître aux Galates, Chap. IV. parlant du mot ἄνωθεν que notre Interprete a rendu diversement en S. Marc, Chap. XV. (℣. 28.) & dans la I. Epître aux Corinthiens Chap. IX. (℣. 21.) » Puisque l'Interprete Latin a bien rendu » ici ce mot, dit-il, il auroit bien pu aussi le rendre de même là, si l'am» biguité ne l'avoit pas trompé. « Et plus bas sur le Chap. V. de la même Ep. aux Galates, (℣. 4.) expliquant ces mots : Κατηργήθητε ἀπὸ τοῦ Χριστοῦ : (*a*) » Ce n'est pas, dit-il, *Evacuati estis à Christo*, comme il a été mal rendu en Latin : mais cela signifie plutôt : *In Christi opere cessastis.* » Et sur le Ch. I. de l'Ep. à Tite (℣. 8.) : » L'Interprete La» tin trompé, dit-il, par l'ambiguité du mot, a mis *prudentem*, au lieu de *pudicum.* (*b*) « On rencontre dans S. Jérôme beaucoup d'autres remarques semblables. S. Augustin dans son Ep. XIX. à Paulin, quest. 5. citant ce Texte de la I. Epître à Tim. II. (℣. 1.) *Obsecro itaque primùm* (*omnium*) *fieri obsecrationes, &c.* » Il faut ici, dit-il, distin» guer les expressions de l'Apôtre par le Texte Grec ; car entre nos » Interpretes, à peine s'en trouve-t-il qui se soient mis en peine d'é» tudier avec soin & de bien connoître la force des expressions du Texte » pour les rendre exactement. « Ainsi ces témoignages des Peres, & beaucoup d'autres semblables, marquent assez clairement que la tradition de l'Eglise a toujours été que l'on pouvoit faire remarquer les fautes de la Version Vulgate, & les corriger en recourant aux sources : & il n'est nullement croyable que le Concile de Trente ait voulu dans son Décret contredire le sentiment des Peres.

IX. Seconde raison tirée de l'objet ordinaire des décisions des Conciles.

Seconde raison. Les définitions des Conciles n'ont ordinairement pour objet que ce qui est nécessaire ou pour conserver la Foi, ou pour condamner l'erreur, ou au moins pour prévenir le danger. Or pour tout cela il suffisoit de définir que l'Edition Vulgate ne contient aucune erreur contraire à la Foi ou aux Mœurs, & que par cette raison il faut la conserver, & n'en recevoir aucune autre dans l'usage public & commun. Car qu'il ne soit pas nécessaire pour la Foi de définir qu'il y ait une Version qui réponde fidélement à sa source dans toutes ses parties, c'est ce qui paroît : 1°. Parce que pendant mille années & plus, il a été reconnu, même par les Saints Peres, sans aucun préjudice pour la Foi, que l'Auteur de la Vulgate s'est trompé en quelques endroits. Bien plus, S. Augustin dans son Epître XIX. à S. Jérôme, pose pour regle, que lorsque quelque chose paroît absurde dans les saintes Let-

(*a*) Dans la Differt. Latine du Card. on lit ἀφιστῶ : c'est évidemment une faute d'impression. = (*b*) On lit aujourd'hui dans la Vulgate *sobrium*, & plusieurs manuscrits Latins portent l'un & l'autre, *prudentem*, *sobrium*.

tres, il faut dire, ou qu'il y a faute dans l'Exemplaire, ou que le Traducteur n'a pas bien pris la penſée de l'Ecrivain, ou que c'eſt nous-mêmes qui ne l'entendons pas. 2°. Parce que comme en beaucoup d'endroits il y a une grande variété de lecture entre les Exemplaires de la Vulgare, on ne peut pas ſavoir quelle eſt la vraie leçon de cette Verſion, & par conſéquent on ne pourra plus ſavoir quelle eſt la vraie leçon de ces Textes. C'eſt pourquoi ſi le Décret du Concile étoit tel qu'il eût approuvé la Vulgate dans toutes ſes parties, même en ce qui ne pourroit porter aucun préjudice à la Foi ni aux Mœurs, il ſeroit inutile.

X. Troiſieme raiſon tirée de l'autorité des Textes originaux ; & des expreſſions mêmes du Décret qui concerne l'authenticité de la Vulgate.

Troiſieme raiſon. Les Exemplaires Grecs & Hébreux des Livres que les Ecrivains ſacrés ont écrits en Hébreu ou en Grec, ne ſont pas moins authentiques que la Vulgate : au contraire, ils le ſont encore plus, puiſqu'ils ſont la ſource dont celle-ci n'eſt qu'un écoulement. On ne doit donc pas croire que le Concile ait approuvé la Vulgate de telle ſorte, que par-tout où elle s'écarte des ſources, elle doive leur être préférée : & par conſéquent l'authenticité de cette Verſion ne s'étend pas ſur tout indiſtinctement, mais ſeulement ſur ce qui peut intéreſſer la Foi & les Mœurs, ſur quoi les Exemplaires Hébreux, Grecs & Latins s'accordent parfaitement. Je prouve la premiere propoſition : 1°. Par les paroles mêmes du Concile : *Le ſaint Concile conſidérant qu'il ne reviendroit pas peu d'utilité à l'Egliſe de Dieu, ſi de toutes les Editions Latines des ſaints Livres répandues parmi les peuples, on faiſoit connoître celle qui doit être regardée comme authentique, déclare que cette Verſion Vulgate, &c.* Dans ces paroles, il n'eſt fait mention ni des Exemplaires Hébreux, ni des Exemplaires Grecs, mais ſeulement des Exemplaires Latins ; & la Vulgate n'y eſt point préférée généralement à toutes les Editions, mais ſeulement aux autres Editions Latines. Mais, dit-on, la Verſion Latine eſt déclarée authentique ; & les Textes Grecs & Hébreux ne ſont point déclarés tels : la Verſion Latine leur eſt donc préférée. Je réponds que les Textes Grecs & Hébreux étant les ſources, ſont authentiques par eux-mêmes, & n'avoient pas beſoin de l'approbation du Concile ; mais que la Verſion Latine avoit beſoin de cette approbation, parce que ce n'eſt qu'une Verſion : que de plus la Vulgate Latine avoit beſoin d'être rendue authentique, afin qu'on pût la diſtinguer d'avec cette multitude innombrable d'autres Verſions Latines ; mais que les Textes Grecs & Hébreux étant uniques, n'ont pas eu beſoin d'être diſtingués par un tel ſigne. 2°. Les ſaints Peres d'un commun accord, ont ſouvent préféré les Textes aux Verſions & c'eſt même un des principes du Droit Canon, dans le Décret de Gratien, *diſt.* 5. Il n'eſt donc pas croyable que le Concile de Trente ait voulu définir le contraire : car les Conciles ont coutume de définir ſuivant les ſentiments des Peres ; & ils ne leur ſont pas oppoſés. Mais, dit-on, depuis les Peres les ſources ont été corrompues ; c'eſt pourquoi main-

tenant la Vulgate doit être préférée aux ſources. Je réponds que c'eſt tout-à-fait gratuitement que l'on forme cette objection, puiſque nous voyons que nos Bibles Hébraïques & Grecques conviennent en tout avec les anciennes ; & que les fautes que quelques-uns ont remarquées dans l'Hébreu y étoient même du temps des Peres ; que la plupart ne ſont pas même des fautes ; & que d'ailleurs elles ſe trouvent auſſi dans la Vulgate même. De plus il eſt certain que les Exemplaires Grecs & Hébreux n'ont pas été corrompus depuis Gratien : or Gratien enſeigne d'après les Peres, que les Exemplaires Latins ont été corrigés par les Textes Grecs & Hébreux ; & l'Egliſe a ſouvent reçu les Canons de Gratien. D'ailleurs ſuppoſé qu'il y ait en effet quelques fautes dans les Exemplaires Grecs ou Hébreux, de quelque part qu'elles ſoient venues, certainement il y en a ſans doute beaucoup plus dans les Exemplaires Latins de la Vulgate..... (*a*) En effet le Cardinal Beſſarion dans ſon Commentaire ſur ces mots, *Sic eum volo manere*, rapporte que le Cardinal de Cuſa diſoit avoir conſulté les Manuſcrits de pluſieurs Bibliotheques : & avoir trouvé tant de variété dans les Manuſcrits Latins de la Vulgate, qu'il y avoit preſque autant d'exemplaires différents qu'il y avoit de Manuſcrits. Or comme la vérité eſt néceſſairement une, il eſt certain que dans une telle variété il doit ſe trouver beaucoup de fautes. 3°. L'Egliſe Catholique n'eſt pas ſeulement chez les Latins, mais encore chez les Syriens, les Arméniens, les Arabes, les Grecs, & autres : ainſi les Exemplaires authentiques de l'Ecriture doivent ſe trouver non ſeulement chez les Latins, mais encore chez les autres peuples, & principalement chez ceux qui ſe ſervent des ſources mêmes. Qui croira donc que le Concile de Trente, en déclarant la Vulgate authentique, ait voulu aſſurer que cette prérogative appartenoit à elle ſeule, en ſorte que les Egliſes Grecque & Syrienne n'auroient point d'exemplaires authentiques de l'Ecriture, & en ſeroient même privées depuis pluſieurs ſiecles ? 4°. Dans les Actes du Concile de Trente on lit que les Exemplaires Grecs & Hébreux furent laiſſés avec toute l'autorité qu'ils avoient avant le Concile, ce qui eſt conforme à la réponſe qu'André de Vegue dit avoir reçue du Cardinal de Sainte-Croix, qui préſidoit alors au Concile, & qui fut depuis Pape ſous le nom de Marcel. (*b*) 5°. L'Ecriture Sainte eſt le principal tréſor de l'Egliſe : mais la plus grande partie de ce tréſor périt, ſi nous diſons que les ſources mêmes des divines Ecritures ne méritent plus aucune créance, & peuvent être rejettées comme corrompues & dépravées, en ſorte qu'il ne reſteroit plus qu'une ſeule Verſion qui pût être reçue, & dont cependant les exemplaires varient de telle ſorte,

(*a*) Ces points ſont dans la Diſſertation Latine du Cardinal. = (*b*) *Vide Vegam lib. 15. in Concil. Trid. c. 9.*

qu'à peine en trouve-t-on deux qui s'accordent en tout. Certainement c'eſt bien mal ſervir l'Egliſe, que de lui enlever ainſi un tréſor ſi précieux, & de parler des textes originaux des Saints Apôtres & des Saints Prophetes avec tant de mépris, que l'on oſe même aſſurer que ces Textes ne ſont plus authentiques.

XI. Quatrieme raiſon tirée des conſéquences abſurdes qui réſulteroient de l'authenticité donnée à la Vulgate, ſi on l'étendoit au delà des choſes qui concernent la foi ou les mœurs.

XV. *Quatrieme raiſon* qui ſe tire des conſéquences abſurdes qui réſultent du faux principe que nous combattons. Car ſi notre Vulgate Latine eſt authentique dans tout ce qu'elle renferme, c'eſt-à-dire, même dans les choſes qui n'intéreſſent ni la foi ni les mœurs, il ſuit de là : 1°. Qu'avant S. Jérôme il n'y avoit point d'Exemplaire authentique de l'Ecriture. Car la Verſion de S. Jérôme qui eſt notre Vulgate pour l'Ancien Teſtament, excepté les Pſaumes, la Sageſſe, l'Eccléſiaſtique & les Machabées, differe beaucoup de l'ancienne Verſion Latine, comme on le ſait ; & quelquefois même elle differe tellement de l'Hébreu & du Grec, qu'il eſt impoſſible de trouver aucun moyen de conciliation. 2°. Il ſuit que dans l'Office de l'Egliſe, on lit quelques Textes de l'Ecriture qui ne ſont pas d'une édition authentique. Car dans l'Egliſe de S. Pierre (à Rome) on chante un Pſautier très-ancien, qui eſt très-différent du Pſautier de la Vulgate. Dans toute l'Egliſe au commencement de l'Office de la nuit, on récite le Pſ. XCIV. *Venite, exultemus*, ſelon le Pſautier Romain ; & au jour de l'Epiphanie on chante le même Pſaume ſelon la Vulgate : or il y a des différences conſidérables entre ces deux éditions du même Pſaume. Car dans la Vulgate manquent entiérement ces mots : *Quia non repellet Dominus plebem ſuam ;* & au lieu de, *Quadraginta annis proximus fui*, on lit, *Quadraginta annis offenſus fui.* Au Chapitre III. d'Habacuc, (ℵ. 2.) la Vulgate porte : *In medio annorum vivifica illud* : mais dans la Meſſe du jour de la Circonciſion (ſuivant l'uſage Romain) on lit ſelon l'ancienne Verſion : *In medio duorum animalium cognoſceris.* Et on peut remarquer beaucoup d'autres différences ſemblables dans les Textes que l'Egliſe emploie (ſelon l'uſage Romain.) 3°. Il ſuit qu'entre les Livres de l'ancienne Verſion, les ſeuls qui aient été très-fidélement traduits, & qui ſoient demeurés exempts d'altération, en ſorte qu'ils aient mérité d'être regardés comme authentiques dans toutes leurs parties, ſont préciſément ceux que S. Jérôme a négligés & laiſſés ſans corrections comme apocryphes. Car il eſt aſſez conſtant que dans nos Bibles les Livres de la Sageſſe, de l'Eccléſiaſtique & des Machabées ſont de l'ancienne Verſion ; S. Jérôme n'ayant pas daigné traduire ces Livres, ni même les corriger, parce qu'il les regardoit comme apocryphes. Or qui pourra croire que ces Livres aient mérité de devenir authentiques, préciſément par cela ſeul que S. Jérôme n'y a pas touché ? Car certainement s'il les avoit traduits ou corrigés, ſans doute nous les lirions maintenant ſelon ſa verſion ou ſa correction, & l'ancienne verſion de ces Livres auroit été abandonnée, comme il eſt arrivé à

l'égard de tous les autres Livres, excepté le Pſautier. De plus le Pſautier de la Vulgate n'eſt pas celui que S. Jérôme a traduit de l'Hébreu, ni même celui qu'il a corrigé ; mais c'eſt l'ancien Pſautier uſité avant S. Jérôme, & dont lui-même marque les altérations dans ſon Epître à Sunia & Fretella. Or l'Egliſe n'a point reçu le Pſautier traduit ou corrigé par S. Jérôme, parce qu'elle n'a pas voulu troubler les peuples qui étoient ſi accoutumés à l'ancien Pſautier qu'on chantoit tous les jours dans toutes les Egliſes : & S. Jérôme même dans l'Epître que nous venons de citer avertit qu'il faut agir ainſi, c'eſt-à-dire, tolérer ces ſortes de fautes plutôt que de troubler les peuples. Qui croira donc que l'ancien Pſautier ait dû être déclaré maintenant authentique, pour cela ſeul qu'il eſt reſté ſans correction ; ou que dans la verſion de ſaint Jérôme, il n'y ait que le ſeul Pſautier qui n'ait pas mérité l'authenticité ? Eſt-ce que le Pſautier ſeroit le ſeul Livre dans la Traduction duquel S. Jérôme auroit été privé de l'aſſiſtance de l'Eſprit Saint ? (*a*) 4°. Enfin il ſuit que l'Egliſe aura rendu authentiques non ſeulement la Verſion de S. Jérôme, mais encore ſes paraphraſes & ſes explications. Car la verſion de S. Jérôme, principalement ſur l'Eccléſiaſte & ſur les Proverbes, eſt le plus ſouvent moins une verſion, qu'une explication & une paraphraſe : ſouvent il ajoute des phraſes entieres : quelquefois auſſi il omet pluſieurs mots de l'Hébreu ; & très-ſouvent il explique plutôt qu'il ne traduit. Et ce n'eſt point une choſe que j'avance ici légérement & au haſard : mais je le dis parce que actuellement même je viens de lire dans l'Hébreu avec application l'Eccléſiaſte, le Cantique, les Proverbes, & quelques autres parties de l'Ecriture que j'ai conférées avec la Verſion latine : & quoique j'avoue que le plus ſouvent S. Jérôme paroît avoir bien pris la penſée de l'Ecrivain ſacré, cependant il y avoit un danger aſſez grand dans ſon entrepriſe ; & ces Livres étant très-obſcurs dans l'Hébreu à cauſe de la conciſion des termes, en ſorte que

(*a*) Il eſt certain que l'Egliſe n'a pas reçu le Pſautier traduit par S. Jérôme ſur l'Hébreu ; mais il n'eſt pas également certain qu'elle n'ait pas reçu le Pſautier corrigé par S. Jérôme, ni qu'elle ait conſervé l'ancien Pſautier. D. Calmet a fait voir que comme ce Pere a travaillé deux fois à la correction de l'ancien Pſautier, il y a eu depuis ce Pere deux Pſautiers uſités dans l'Egliſe : le *Pſautier Romain*, qui paroît venir de la premiere correction que ce Pere fit à Rome à la ſollicitation du Pape Damaſe ; & le *Pſautier Gallican* qui paroît venir de la ſeconde correction que ce Pere fit à Bethléhem à la ſollicitation de Paule & d'Euſtochie. Le Pſautier Romain eſt celui que l'on chante à Rome dans l'Egliſe de S. Pierre ; le Pſautier Gallican paroît être celui qui ſe chante dans les autres Egliſes, & qui a été déclaré authentique par le Concile de Trente. Voyez la *Diſſertation* de D. Calmet *ſur le Texte & les verſions des Pſaumes*, Art. III. Au reſte, il eſt toujours vrai de dire avec le Cardinal : Qui croira que dans l'Ancienne Verſion les Livres de la Sageſſe, de l'Eccléſiaſtique & des Machabées aient mérité d'être déclarés authentiques, parce que S. Jérôme n'y a pas touché ; & que dans la Verſion de S. Jérôme, il n'y ait que le ſeul Pſautier qui n'ait pas mérité l'authenticité ?

ſouvent pour les entendre il faut deviner, qui nous aſſurera que S. Jérôme ne ſe ſoit jamais trompé, je ne dis pas en les traduiſant, mais en les expliquant ? Mais, dira-t-on, l'Egliſe nous en aſſure, puiſque dans un Concile général elle a approuvé la verſion de ce Pere. Mais auſſi voilà préciſément ce qui eſt en queſtion, de ſavoir juſqu'où s'étend cette approbation de l'Egliſe ; car certainement il paroît bien dur de dire que non ſeulement une verſion, mais une explication telle qu'eſt en effet la verſion de ce Pere, ait été rendue authentique.

XII. Cinquieme raiſon tirée de divers endroits où ſe trouvent des fautes ou de l'Interprete même, ou des Copiſtes.

XVI. *Cinquieme raiſon* qui ſe tire de divers endroits que j'ai remarqués en liſant les ſaints Livres, & qui ſemblent ne pouvoir être juſtifiés, ſur-tout ſi on les examine ſans prévention. Au Chap. VIII. de la Geneſe, ℣. 21. où la Vulgate porte, *Et ait ad eum*, on lit dans l'Hébreu אל לבו *in corde ſuo*, & dans le Grec, διανοηθεὶς, *recogitans*. Il n'y a aucune raiſon qui puiſſe porter à croire qu'il y ait ici altération dans le texte original, ſur-tout les Septante ayant traduit d'une maniere qui s'y trouve conforme. Il reſte donc que l'altération ſoit dans le latin. Ce mot *ad eum* a peut-être paſſé de la marge dans le texte ; peut-être auſſi a-t-on mis *ad eum* pour *ad ſe*. Mais quoi qu'il en ſoit, il en réſulte toujours une ambiguité qui n'eſt pas dans l'original : & il n'y a ici aucune variété dans les Exemplaires latins ; tous, & même les plus anciens Manuſcrits, portent *ad eum*. (*a*) Au Chap. XVII. ℣. 27. la Vulgate porte : *Et omnes viri domûs illius, tam vernaculi, quàm emptitii & alienigenæ, pariter circumciſi ſunt.* L'Hébreu, le Grec & le Chaldéen s'accordent à dire *tam vernaculi, quam emptitii ab alienigenis :* & la raiſon favoriſe cette derniere lecture : car excepté Sara épouſe d'Abraham, ce Patriarche n'avoit alors dans ſa maiſon que des eſclaves, comme on le voit par la lecture de la Geneſe même : puiſque Lot ſon neveu qui étoit le ſeul qui fût venu avec lui de Méſopotamie, l'avoit déjà quitté. Qui ſont donc ces étrangers dans la maiſon d'Abraham, autres que les eſclaves qu'il avoit achetés ou qui étoient nés chez lui ? Si l'on dit que le mot *alienigenæ* ne marque pas une troiſieme claſſe d'hommes, mais qu'il doit être joint avec *emptitii*, qui marque la ſeconde claſſe, en ſorte que le ſens ſoit que tous les hommes de ſa maiſon furent circoncis, tant ceux qui étoient nés chez lui, que ceux qu'il avoit achetés & qui étoient étrangers : je dis que c'eſt le contraire : car les eſclaves mêmes nés chez lui étoient étrangers, mais ils n'étoient pas achetés des étrangers. Pourquoi donc les (ſeuls) eſclaves achetés ſeroient-ils appellés ici étrangers ? Et quelle raiſon pourroit-il y avoir de croire que l'altération fût ici dans les originaux plutôt que dans la verſion ? Au Chap. XXIV. ℣. 32. *Dedit..... aquam ad lavandos pedes camelorum & virorum qui venerant cum ipſo.* L'Hébreu, le Grec & le Chal-

(*a*) Ce mot *ad eum* ne ſe trouve plus maintenant dans la Vulgate.

déen s'accordent à dire : *Dedit.... aquam ad lavandos pedes ejus, & virorum qui venerant cum ipso.* Et la raiſon favoriſe encore cette derniere lecture : car ceux qui exercent l'hoſpitalité n'ont pas coutume de prendre ſoin de laver les pieds des bêtes : & n'eſt-il pas plus naturel de préparer de l'eau pour laver les pieds de celui à qui appartiennent les chameaux, que d'en préparer pour ſes chameaux ? Enfin il n'y a aucune raiſon qui puiſſe porter à croire que les Exemplaires hébreux ſoient altérés en cet endroit, puiſqu'il n'y a ici aucun myſtere, & que tous les Exemplaires s'accordent. (*a*) Au Chap. XXX. ℣. 35. *Cunctum autem gregem unicolorem... tradidit in manu filiorum ſuorum.* Cette lecture non ſeulement ne s'accorde pas avec celle de l'Hébreu, du Chaldéen & du Grec, mais elle ne s'accorde pas même avec le Texte de la Vulgate : & la raiſon s'y oppoſe manifeſtement. Car il étoit convenu entre Jacob & Laban que Jacob ſe chargeroit du ſoin de tout ce qu'il y auroit de bêtes d'une ſeule couleur dans les troupeaux de ſon beau-pere, & qu'il auroit pour récompenſe les troupeaux qui naîtroient tachetés & de diverſes couleurs, leſquels Laban eſpéroit devoir être en très-petit nombre, parce que les bêtes d'une ſeule couleur ont coutume d'engendrer des bêtes ſemblables : mais Laban fut trompé par Jacob, qui uſant d'artifice, & mettant ſous les yeux de ſes troupeaux des branches d'arbres tachetées, fit que ſes troupeaux d'une ſeule couleur engendrerent des bêtes tachetées. Ainſi ſelon cet accord, Laban à dû donner à ſes enfants la conduite des troupeaux tachetés & de diverſes couleurs ; & il a dû donner à Jacob ſon gendre la conduite des troupeaux d'une ſeule couleur, comme le portent les Exemplaires Hébreux, Grecs & Chaldéens : & au contraire la lecture de la Vulgate porte que Laban donna à ſes enfants tous les troupeaux d'une ſeule couleur. Quant à ce que quelqu'un me répondit un jour ſur cela que cette expreſſion, *in manu filiorum ſuorum*, pouvoit s'entendre des enfants même de Jacob, leſquels étant petits-fils de Laban pouvoient être appellés ſes *fils*, ſelon l'uſage qui permet quelquefois d'appeller *fils* les petits-fils : cela n'eſt pas recevable ici, ſoit parce que auſſi-tôt, c'eſt-à-dire, dans le verſet ſuivant, l'Ecriture ajoute que la conduite des autres troupeaux fut donnée à Jacob, ſoit parce que les enfants de Jacob étoient alors des enfants de deux ou trois ans, ou tout au plus de ſept. Ajoutez que dans l'Hébreu on voit clairement d'où a pu venir la mépriſe. Ainſi vouloir défendre ici la Vulgate, ce n'eſt autre choſe, ce ſemble, que vouloir ſe tromper de plein gré, ſi ce n'eſt que par la faute des Copiſtes ou de quelque demi-ſavant, on eût omis un *non*, & qu'il fallût lire *non unicolorem.* Au Chap. XXXI. ℣. 48. *Idcircò appellatum eſt nomen ejus Galaad, id eſt, tumulus teſtis, & ad-*

(*a*) Cette faute a été corrigée dans la Vulgate ; & on y lit maintenant *pedes ejus*.

jecit Laban : Intueatur & judicet Dominus, &c. Dans l'Hébreu nous lisons à la lettre : *Idcircò appellatum est nomen ejus Galaad, & Maspha ; (a) quoniam dixit : Intueatur Dominus.* Et le Chaldéen & le Grec s'y accordent : où vous remarquerez qu'il faut nécessairement lire ici *Maspha*, que l'Auteur de la Vulgate a omis, & au lieu de quoi il a mis : *Et adjecit Laban.* Car dans le Texte sacré il y a une allusion entre ce nom & le verbe qui suit. En Hébreu צפה *Sapha* signifie voir & considérer ; & delà vient le nom de מצפה *Maspha*, qui signifie l'action de regarder, ou le lieu d'où l'on regarde. Ainsi l'Ecriture dit que ce monceau de pierres fut appellé *Galaad*, c'est-à-dire, monceau-témoin (ou monceau du témoin) parce qu'ils prenoient Dieu à témoin de l'alliance qu'ils faisoient entr'eux ; & qu'il fut aussi appellé *Maspha*, c'est-à-dire, la guérite ou le lieu d'où l'on regarde, parce que Laban dit : Que le Seigneur voie & qu'il juge. C'est pour cela aussi que souvent dans l'Ecriture est nommé *Maspha*, le lieu où les Juifs s'assembloient pour prier. (b) Au Chap. XXXVIII. ℣. 12. *Mortua est Sua uxor Judæ.* Tous les Exemplaires imprimés lisent ainsi : & cependant c'est une faute manifeste ; car Sua étoit un homme & non une femme, comme on le voit par le commencement de ce Chapitre : c'est pourquoi on lit dans l'Hébreu, *mortua est*, מת שוע, c'est-à-dire, *filia Suæ.* Ce n'est ici qu'une faute de Copiste ; mais il est étonnant combien elle est commune : car après une longue recherche, à peine a-t-on trouvé quelques Manuscrits qui eussent le mot *filia.* Or avant que ces Manuscrits eussent été trouvés, que falloit-il faire, je vous le demande ; s'il ne nous est plus permis de soupçonner des fautes, dès que tous les Exemplaires reçus & usités s'accordent pour la même lecture ? (c) Au Chap. L. ℣. 19. *Nolite timere : nùm Dei possumus resistere voluntati ?* Cette parole sembleroit fournir un prétexte à ceux qui disent que Dieu est auteur du mal : car Joseph semble excuser le crime de ses freres par la nécessité

(a) La Dissertation Latine du Cardinal porte *Masph* : c'est sans doute une faute d'impression, comme la suite même le prouve. = (b) Il paroit que le Cardinal a ici en vue le Texte du I. Livre des Machabées, III. 6. Mais par ce Texte même il est prouvé qu'il y avoit deux endroits nommés *Maspha* ; l'un à l'orient du Jourdain dans la Terre de Galaad, & c'est celui dont il est parlé dans l'Histoire de Jacob ; l'autre à l'occident du Jourdain près de Jérusalem, & c'est dans celui-ci que les Juifs s'assembloient pour prier : *Venerunt in Maspha contra Jerusalem : quia locus orationis erat in Maspha in Israel.* 1. *Mach.* III. 6. Il paroit que c'est ce lieu que le Livre de Josué attribue à la Tribu de Benjamin sous le nom de *Mesphe.* Jos. XVIII. 26. Quant au Texte de la Genese, il est bien vrai que le nom de *Maspha* y est omis : mais on ne peut pas dire qu'au lieu de ce nom soit mis, *Et adjecit Laban*, puisque ces mots sont dans le Texte selon la traduction même du Cardinal, qui les exprime par *Quoniam dixit.* Si l'Auteur de la Vulgate a substitué ici quelque chose, c'est plutôt, *& judicet*, qui ne se trouve pas dans l'Hébreu. Enfin il faut ici remarquer que ces mots, *Et adjecit Laban*, ont disparu de notre Vulgate, où ils ne se trouvent plus. = (c) Le mot *filia* a été restitué dans notre Vulgate, où on lit maintenant *filia Sue.*

où

où Dieu les auroit réduits, de faire ce qu'ils ont fait. Mais dans l'Hébreu & dans le Grec on lit : *Nolite timere : nam ſub Deo ſum ego* : c'eſt-à-dire, Ne craignez point ; car étant ſoumis à Dieu, je ne ferai que ce que je verrai lui être agreable. Et quoique la lecture de la Vulgate puiſſe être ramenée à ce ſens, cependant on ne peut nier que l'Interprete n'ait uſé ici de trop de liberté en traduiſant & expliquant ainſi les paroles de l'Hébreu. (*a*) Au Chap. XXI. de l'Exode, ℣. 10. *Quòd ſi alteram acceperit, providebit puellæ* (nimirùm, ancillæ ductæ in uxorem,) *nuptias, & veſtimenta, & pretium pudicitiæ non negabit : ſi enim hæc tria non fecerit, dimittet eam gratis ſine pecunia.* Cette verſion eſt contredite, non ſeulement par l'Hébreu, le Grec & le Chaldéen, mais encore par une raiſon manifeſte : car donner à une fille répudiée une dote nuptiale, & des vêtements, & lui accorder le prix de ſa virginité qu'on lui a otée, c'eſt plus que de la laiſſer aller libre gratuitement : cependant cette derniere clauſe eſt ajoutée comme une peine impoſée à ceux qui n'auront pas ſatisfait aux trois premieres. Mais dans l'Hébreu, dans le Chaldéen & dans le Grec, le ſens eſt bien différent : on y voit que celui qui après avoir épouſé une eſclave, prendra encore une autre épouſe, ſera obligé à l'égard de la premiere, de ne lui rien retrancher de la nourriture & du vêtement, & de ne lui point refuſer le devoir conjugal : & que s'il manque à ces trois choſes, il ſera tenu de la laiſſer aller libre gratuitement. (*b*) Au Chap. XXXIII. du Livre des Nombres, ℣. 3. *Profecti de Rameſſes quintâ* (*c*) *decimâ die menſis primi, fecerunt alterâ die Phaſe.* Le mot *fecerunt* n'eſt pas dans l'Hébreu ; & en effet il ne peut pas même y être en aucune maniere ; car s'il y étoit, il s'enſuivroit que les Iſraélites auroient célébré la Pâque le ſeizieme jour, ce qui eſt contraire au texte du Chap. XII. de l'Exode, où il eſt dit que la Pâque fut célébrée le quatorzieme jour du premier mois, & qu'elle devoit être toujours célébrée de même dans la ſuite. Il eſt vrai que ce n'eſt encore ici qu'une faute de Copiſte ; mais j'en fais la remarque, parce que cette faute ſe trouve dans tous les Exemplaires imprimés, & que ce n'eſt qu'après bien de recherches que les Doc-

(*a*) Le Grec des Septante porte : τῷ γὰρ Θεῷ εἰμι ἐγώ. *Dei enim ſum ego.* Ce qui revient au ſens qu'exprime le Cardinal. Mais il n'en eſt pas de même de l'Hébreu, où on lit la particule interrogative que la Vulgate exprime, & que le Cardinal n'exprime pas. Aquila & Symmaque l'expriment ainſi : Μὴ γὰρ ἀντὶ Θεοῦ ἐγώ ; *Numquid enim pro Deo ego ?* c'eſt-à-dire, Eſt-ce que je ſuis un Dieu ? Le Chaldéen lit : *Timens Deum ego ſum.* = (*b*) On lit aujourd'hui dans la Vulgate : *Quòd ſi alteram ei* (ſcilicet filio ſuo) *acceperit*, &c. Et dans les Septante, ἑαυτῷ *ſibi.* L'Hébreu porte לו qui eſt équivoque, & peut également ſignifier l'un & l'autre : ce qui précede ſemble le déterminer au ſens de notre Vulgate. = (*c*) Dans la Diſſertation Latine du Cardinal, on lit *quartâ* : mais le texte porte *quintâ* ; & la ſuite même de la Remarque du Cardinal prouve qu'il a lu ainſi.

teurs de Louvain ont trouvé un petit nombre de Manuscrits qui eussent la vraie lecture, c'est-à-dire, qui n'eussent pas le mot *fecerunt*. (*a*) Au I. Livre des Rois, Chap. XIV. ℣. 14. *In media parte jugeri, quam par boum in die arare consuevit.* Tous les Exemplaires Latins lisent ainsi : & cependant il faudroit lire *quod*, & non *quam*; car une paire de bœufs a coutume de labourer en un jour un arpent entier : mais il n'y a rien de tel dans l'Hebreu ni dans le Grec; c'est une addition du Traducteur. (*b*) Au III. Livre, Chap. VII. ℣. 9. on lit *intrinsecùs* dans tous les Exemplaires Latins, même manuscrits; & cependant dans l'Hébreu, dans le Chaldéen, & dans le Grec, il y a constamment *extrinsecùs*; & il n'y a pas lieu d'y soupçonner de l'altération. (*c*) Au Chapitre VI. du Livre d'Esther, ℣. 4. *Intravit autem interius atrium.* L'Hébreu porte le contraire, c'est-à-dire, *atrium exterius* חיצונה, & non *interius*, qui se dit פנימית. Et ce que porte la Vulgate est contredit par l'Ecriture même : car au Chap. IV. il est dit qu'il n'étoit permis à personne d'entrer dans la salle intérieure sans l'ordre du Roi : or il est certain qu'alors Aman n'étoit pas venu par l'ordre du Roi; puisque le Roi ignoroit qui étoit dans cette salle, où Aman n'étoit venu que pour demander la mort de Mardochée. Mais il paroît que ce n'est encore ici qu'une faute de Copiste; car il est facile qu'on ait mis par mépriſe *interius* pour *exterius*. Cependant il n'y a ici aucune variété dans la Vulgate; cette faute se trouve dans tous les Exemplaires. Au Psaume LXI. ℣. 5. *Cucurri in siti.* L'Hébreu porte au pluriel ירצו, *cucurrerunt*. Il y a ambiguité dans le Grec ἔδραμεν, qui peut signifier *cucurri* & *cucurrerunt*. C'est cette ambiguité qui a trompé l'Interprete Latin : car la suite du Texte demande le pluriel, comme l'ont aussi les autres verbes de ce même passage : *Pretium meum cogitaverunt repellere.... Ore suo benedicebant, & corde suo maledicebant.* On ne peut soupçonner dans l'Hébreu aucune cause d'ambiguité. Au Chap. VII. de l'Ecclésiaste, ℣. 19. *Sustenta justum.* C'est encore ici manifestement une faute de Copiste mais commune à tous les Exemplaires latins : l'Hébreu porte, *Sustenta istum*, comme on le lit aussi dans le Grec : & le texte l'exige; car voici ce qui suit : *Sed & ab illo non subtrahas manum :* paroles qui nous avertissent de soutenir également celui-ci & celui-là, c'est-a-dire, de ne pas abandonner l'un tandis que l'on sourient l'autre. Or il a été facile de mettre par mépriſe *justum* au lieu de *istum* : mais dans l'Hébreu & dans le Grec la même faute n'a pas pu arriver : car qui est-ce qui prendroit זה, qui signifie *istum*, pour צדיק qui signifie *justum* ? Au Chap.

(*a*) Ce mot ne se trouve plus dans notre Vulgate. = (*b*) Ou plutôt, c'est une explication du Traducteur; car voici ce que porte l'Hébreu : בבחצי מעגה צמד שדה, à la lettre, *quasi in media parte jugeri, copulæ campi.* = (*c*) Cette faute a été corrigée dans la Vulgate.

VIII. du Livre de la Sageſſe, ℣. 17. *Immortalis eſt in cogitatione Sapientiæ.* Mais dans le Grec on lit, ἀθανασία, *immortalitas in cognatione* συγγενείᾳ *Sapientiæ.* Il paroît que c'eſt par une mépriſe de Copiſte que *cogitatione* a été mis pour *cognatione.* (*a*) Au Chap. LI. de L'Eccléſiaſtique (℣. 13.) *Exaltaſti ſuper terram habitationem meam, & pro morte defluente deprecatus ſum.* On lit d'une maniere bien plus claire dans le Grec : *Exaltavi ſuper terram orationem meam, & pro liberatione à morte,* ὑπὲρ θανατῆς ῥύσεως, *deprecatus ſum.* Au Chap. IX. des Actes, ℣. 29. *Loquebatur quoque Gentibus & diſputabat cum Græcis.* Le mot *Gentibus* n'eſt pas dans le Grec : mais on y lit : *Loquebatur & diſputabat cum Græcis.* Et il paroît que ce mot *Gentibus* ne doit point du tout y être. Car le premier qui oſa parler des myſteres de la Foi aux Gentils, fut ſaint Pierre, comme il le dit au Chap. XV. Cela même parut ſi nouveau, qu'au Chap. XI. S. Pierre eſt repris par les Freres, de ce qu'il a ainſi annoncé l'Evangile aux Gentils. Et au Chap. X. on voit que S. Pierre ne l'avoit fait que par un inſtinct particulier & ſur une révélation divine. Il n'eſt donc pas croyable que S. Paul dans Jéruſalem même ait parlé aux Gentils long-temps avant que S. Pierre eût ouvert pour eux la porte de la prédication Evangélique. Cela ſe confirme encore, parce que l'on voit que perſonne n'eſt ſurpris de la prédication de S. Paul, & que les Freres ne lui en font aucun reproche. Quant aux Grecs avec qui il diſputa, ce n'étoit pas des Gentils, c'étoit des Juifs nés dans la Grece. Ajoutez que S. Jean Chryſoſtome, Œcumenius & Bede liſent : *Loquebatur & diſputabat cum Græcis.* Dans les Livres des Paralipomenes, il y a une grande confuſion à l'égard des noms propres : en ſorte que ſi on examine bien le texte de ces Livres, on pourra facilement ſoupçonner que la Vulgate eſt aujourd'hui auſſi altérée dans cette partie qu'elle l'étoit dès le temps de S. Jérôme, comme ce ſaint Docteur le témoigne dans ſa ſeconde Préface ſur ces Livres. Et ſans parler du reſte, au Livre I. Chap. IV. ℣. 22. nous liſons dans la Vulgate : *Et qui ſtare fecit ſolem* : au lieu de quoi il n'y a dans l'Hébreu qu'un ſeul mot יוֹקִים *Joachim*, conſervé auſſi dans le Grec. On ne voit pas d'où peuvent être venus dans le Latin ces mots qui expriment un miracle ſi étonnant. Car il n'eſt point fait mention de Joſué dans cet endroit ; mais on y donne ſeulement la Généalogie des enfants de Sela (*b*) fils de Juda ; & Joſué n'étoit pas de cette Tribu.

(*a*) Cette faute a été corrigée dans la Vulgate, où on lit maintenant : *Immortalitas eſt in cognatione Sapientiæ.* = (*b*) Dans la Diſſertation Latine du Cardinal on lit *Sola*, qui eſt évidemment une faute d'impreſſion, pour *Sela.*

DISSERTATION

SUR

L'HISTOIRE DES HÉBREUX,

Où l'on en fait voir l'excellence au deſſus de celles de toutes les autres Nations. (*a*)

I. Comment on peut juger de la valeur des monuments hiſtoriques de toutes les Nations.

NOus ſommes aujourd'hui plus à portée que jamais de juger du mérite & de la valeur des monuments hiſtoriques de toutes les Nations du monde, puiſque, ſelon toutes les apparences, il n'y en a aucune qui ſoit entiérement inconnue, & que nous avons en main tout ce qu'elles peuvent produire ſur leur origine & ſur leur hiſtoire. Quand même il ny auroit dans le centre de l'Afrique, par exemple, ou dans les lieux les plus reculés de l'Amérique ou des terres Auſtrales, quelques peuples obſcurs & non encore découverts : on peut ſans témérité avancer qu'ils ne pourront nous faire voir rien de plus certain ni de plus authentique en fait d'antiquité, que ce que les Egyptiens, par exemple, les Chaldéens, les Indiens, les Perſes, & les plus célebres des Américains, nous ont dit de leur hiſtoire. Or nous prétendons montrer dans cette Diſſertation, que nulle des Nations qui nous ſont aujourd'hui connues, ne peut fournir d'hiſtoire bien certaine ſur ſon origine & ſur ſon antiquité, & que pour parvenir ſur cela au vrai & au ſûr, il faut de néceſſité avoir recours aux Livres Sacrés des Hébreux. C'eſt là la ſource commune où tous les peuples doivent venir puiſer, s'ils veulent vérifier & rectifier ce que les plus anciens de leurs Ecrivains racontent touchant leur hiſtoire. Toute Nation qui ne rapporte pas ſon origine à Noé & à ſes fils, ou à leurs deſcendants, & qui porte ſon antiquité au delà du temps du Déluge, & des époques connues par l'Hiſtoire des Juifs, eſt par-là même ſuſpecte de fauſſeté.

II. Avantages de l'hiſtoire des Juifs.

Le premier & le plus eſſentiel de tous les avantages de l'Hiſtoire des Juifs par deſſus celles des autres Nations, c'eſt qu'elle a pour Auteur

(*a*) Le fond de cette Diſſertation eſt tiré de celle de Dom Calmet.

Dieu même qui nous l'a donnée par la plume des Hiſtoriens Sacrés, & des Propheres qui étoient remplis d'une lumiere ſurnaturelle, & dirigés ſpécialement par la vérité eſſentielle & infaillible. Or la vérité étant l'ame de l'hiſtoire, il eſt évident que celle des Juifs doit l'emporter infiniment ſur toutes les autres, qui n'ont pour Auteurs que des hommes ſouvent ignorants ou intéreſſés à déguiſer la vérité, & toujours ſujets à ſe tromper & à tromper les autres, ſoit volontairement & par malice, ſoit involontairement & par défaut de lumieres & de connoiſſance.

Mais en faiſant pour un moment abſtraction de l'inſpiration ſurnaturelle, qui ſe rencontre dans les Ecrivains de l'Hiſtoire des Juifs, & qui les diſtingue de tous les autres Auteurs, de quelque nation & de quelque qualité qu'ils ſoient, on peut montrer à ceux qui ne reconnoiſſent pas cette qualité dans les Auteurs Sacrés, que même ſans cela ces Ecrivains ont tout ce que l'on peut demander pour former une autorité certaine, auſſi grande que l'on en puiſſe ſouhaiter en ce genre, & telle qu'il n'y en a point qui l'égale dans toutes ſes circonſtances en aucune autre nation & dans aucun autre pays.

Les qualités qu'on demande d'ordinaire dans un Hiſtorien, ſont, qu'il ſoit contemporain, ſincere, bien inſtruit, &, autant qu'il ſe peut, déſintéreſſé, exact, judicieux, exempt de préjugés, dégagé des paſſions, de la crainte, de l'eſpérance, de la haine, de l'amour; qu'il ſoit domeſtique & non étranger, homme de Guerre ou d'Etat, de qualite & connu; plutôt que ſimple particulier, ſans naiſſance, ſans nom, ſans expérience & ſans emploi. Or les Auteurs de l'Hiſtoire des Juifs, ont reſpectivement toutes ces qualités, ou du moins la plupart réunies, de maniere qu'on ne peut raiſonnablement les ſoupçonner de s'être trompés, ni d'avoir voulu nous tromper. Ajoutez que leurs récits ſont ſi bien liés les uns avec les autres, ſi ſoutenus, ſi raiſonnables, ſi conformes aux loix du bon ſens & de la raiſon; ils ſe rapportent ſi parfaitement aux autres Hiſtoires authentiques & étrangeres que nous connoiſſons; leur maniere d'écrire porte un certain caractere de droiture & de vérité ſi uniforme; enfin toute la Nation des Hébreux a toujours tellement compté ſur leur ſincérité, que perſonne n'a jamais ni conteſté ni contredit leur narration. Toutes ces qualités raſſemblées forment certainement en leur faveur un préjugé que l'on ne rencontrera que difficilement dans aucune Hiſtoire profane.

III. Autorité des Livres de Moïſe.

Moyſe le premier & le principal auteur de l'Hiſtoire des Juifs, étoit un homme d'un très-beau & très-vaſte génie, d'un grand courage, incapable d'une lâcheté, très-inſtruit, très-ſérieux, très-ſage, plein de religion & de piété, d'une ſincérité & d'une droiture qui ſe déclarent à chaque pas dans ſes Ecrits. Ayant été adopté par la fille du Roi d'Egypte, il n'y avoit rien qu'il ne pût eſpérer, s'il eut voulu ſe livrer à ſa bonne fortune. Il quitta ces eſpérances, pour partager avec ſes

freres toutes leurs disgraces. Son zele le porta à les secourir, jusqu'à encourir la colere du Roi, & à se voir obligé de prendre la fuite. Après une longue absence, Dieu l'ayant suscité pour tirer les Israélites de l'Egypte, & pour leur donner des Loix, il exécuta heureusement ce grand ouvrage ; après quoi il entreprit d'écrire l'Histoire de cet événement, du vivant de tous ceux qui en avoient été les témoins, c'est-à-dire, à la face de six cents mille hommes rassemblés dans un même camp, très-attentifs à observer toutes ses démarches & tous ses discours, & très-disposés à lui résister & à le contredire, s'il eut avancé des choses contraires à la vérité, comme il en racontoit de contraires à leur honneur, à leur réputation, à leur inclination.

Pour prendre les choses de plus haut, & pour rendre son Histoire plus complete, il la conduit depuis le commencement du monde jusqu'à son temps ; il donne la généalogie des premiers Auteurs de la nation des Hébreux, raconte les principales actions des Patriarches, sur-tout de Joseph, qui avoit eu tant de crédit dans l'Egypte. Tout ce détail contribuoit admirablement à son dessein, puisqu'il apprenoit aux Hébreux leur origine, & celle des nations avec qui ils devoient bientôt entrer en guerre ou en alliance : il leur montroit le droit qu'ils avoient au pays dont ils alloient entreprendre la conquête ; droit acquis par les promesses que Dieu en avoit faites à leurs peres : il leur proposoit de grands exemples de vertu dans la personne d'Abraham & des autres Patriarches ; il leur mettoit devant les yeux le choix plein de distinction que Dieu avoit fait de leurs peres & de leur race, pour placer au milieu d'eux sa Religion & son Sacerdoce. De plus, il lui importoit extrémement de marquer ce qui avoit donné lieu à certaines cérémonies & à certaines pratiques Religieuses qu'il renouvelloit ou qu'il établissoit de nouveau, comme le Sabbat & la Circoncision. Or ce sont là apparemment les motifs qui engagerent Moyse à commencer son ouvrage par la Genese.

Ce qu'il dit de plus incroyable dans l'Exode s'étoit fait à la vue de tout Israel ; Moyse ne pouvoit ni tromper les Hébreux, ni imposer aux Egyptiens ses ennemis. Il parle des Hébreux d'une maniere qui n'est nullement flatteuse. Il parle de lui-même sans aucune affectation ; il en dit le bien ou le mal, suivant les circonstances. Ce caractere de droiture se soutient toujours d'une maniere uniforme. Moyse a donc toutes les qualités qui peuvent rendre un Historien digne de foi, & qui peuvent mettre son témoignage hors de toute atteinte, & même au dessus de tout soupçon de faux & de mensonge.

Il n'y a que les premiers événements de la Genese qu'il rapporte, & qu'il ne pouvoit savoir par lui-même, qui puissent faire quelque difficulté. Mais 1°. Moyse & Aaron ont trouvé dans leur famille toutes les traditions qui avoient pu venir de Lévi leur bisaïeul : Lévi avoit vecu avec Jacob, & il avoit vu Isaac ; Jacob avoit vécu avec Isaac, & il

avoit vu Abraham : Abraham avoit vécu avec Tharé ſon pere, & il avoit pu voir tous ſes aïeux à remonter, ſinon juſqu'à Sem, du moins juſqu'à Arphaxad fils de Sem : pluſieurs de ceux-ci avoient vu Noé qui a vécu trois cents cinquante ans depuis le déluge. Noé avoit vécu ſix cents ans avant le déluge ; & il avoit vu la plupart de ſes aïeux à remonter juſqu'à Enos fils de Seth. Lamech ſon pere les avoit vu tous : il étoit né lorſqu'Adam mourut. Ainſi la tradition de tout ce qui s'étoit paſſé avant & après le déluge étoit encore récente au temps de Moyſe, à cauſe de la longue vie des premiers hommes.

2°. Il n'eſt pas certain qu'il n'y eut point alors d'Ecritures & de Mémoires de ce qui s'étoit paſſé auparavant ; & s'il y en avoit chez les Egyptiens ou chez les Juifs, Moyſe devoit en être mieux informé qu'un autre, ayant été parfaitement inſtruit chez les Egyptiens, & n'ignorant rien de l'Hiſtoire de ſa Nation.

3°. Enfin les choſes qui ſont racontées dans Moyſe, ſont de nature à être aiſément conſervées dans la mémoire des hommes, par exemple, la création du Monde, la chûte d'Adam, le Déluge, la Tour de Babel, la fondation de la Monarchie de Nemrod : car voilà preſque à quoi ſe termine le détail des événements rapportés dans Moyſe pour cet âge-là

IV. Livre de Joſué. Son antiquité.

Quant au Livre de Joſué, que l'on attribue communément à ce Chef du peuple de Dieu, qui introduiſit les Iſraélites dans la terre de Chanaan, & qui la leur diſtribua par le ſort, on peut en faire le même jugement que de ceux de Moyſe. L'Auteur étoit contemporain, ſage, éclairé, exact, judicieux ; il étoit à la tête du peuple Hébreu ; il écrivoit ce qui ſe paſſoit ſous ſes yeux, & ce qu'il faiſoit lui-même.

V. Livres des Juges & des Rois.

L'Ecrivain du Livre des Juges eſt apparemment Samuel, dont on connoit la gravité, la ſageſſe, les lumieres, la qualité : il avoit en main des Mémoires de ce qui s'étoit paſſé ſous les Juges, & c'eſt ſur cela qu'il compoſa le Livre que nous avons ſous ce nom. Ainſi il peut encore paſſer pour contemporain, ou pour preſque contemporain. S'il eſt Auteur de la plus grande partie du premier Livre des Rois, comme on le croit communément, il a écrit ce dont il a été témoin, & ce à quoi il a eu grande part. L'Ecriture (*a*) nous apprend que les actions de David ont été décrites *par Samuel le Voyant, & par les Prophetes Nathan & Gad.* Or tout le monde ſait le mérite de ces deux grands hommes, qui vivoient ſous David & ſous Salomon.

VI. Autres Livres Hiſtoriques des Hébreux. Leurs Auteurs.

Les autres Livres Hiſtoriques des Juifs ont eu pour Auteurs des Prophetes, qui vivoient du temps des Princes dont ils ont écrit la vie. Addo & Ahias écrivirent l'hiſtoire du regne de Salomon ; (*b*) Addo & Séméias celle du Regne de Roboam ; (*c*) le même Addo celle

(*a*) 1. *Par.* XXIX. 29. = (*b*) 2. *Par.* IX. 29. = (*c*) 2. *Par.* XII. 15.

d'Abia. (*a*) Hanani écrivit les Annales (*b*) ſous Aſa ; & Jéhu fils d'Hanani ſous Joſaphat. (*c*) Sous le même Roi on vit les Prophetes Eliézer (*d*) & Jahaziel. (*e*) Iſaïe rédigea ce qui arriva ſous Ozias (*f*) & ſous Ezéchias. (*g*) Les prophéries d'Iſaïe renferment pluſieurs particularités de l'hiſtoire d'Achaz. (*h*) Oſaï rédigea les mémoires du regne de Manaſſé. (*i*) Jérémie fut chargé du même ſoin ſous Joſias & ſous les Rois de Juda ſes ſucceſſeurs. Ses prophéties ſont, pour ainſi dire, une narration de ce qui ſe paſſa dans les derniers temps du Royaume de Juda. Les Livres des Rois & des Paralipomenes citent très-ſouvent les Annales des Rois de Juda & d'Iſraël ; & ils nous y renvoient comme à des Mémoires publics, aſſurés & authentiques. Ces pieces ſubſiſtoient encore pendant la captivité, & même au retour de la captivité, s'il eſt vrai comme il y a beaucoup d'apparence, qu'Eſdras ſoit l'Auteur des Livres des Rois & des Paralipomenes, où ces annales ſont ſi ſouvent citées. Ici doivent être placés les Livres de Tobie & de Judith, qui vivoient avant la captivité de Babylone : Tobie ſous le regne d'Aſſaradon, fils de Sennachérib ; & Judith ſous le regne d'un Nabuchodonoſor, qui paroît être Saoſduchin, fils d'Aſſaradon. Pour l'hiſtoire des Juifs durant la captivité de Babylone, nous avons les Prophetes Daniel & Ezéchiel, qui nous en apprennent beaucoup de particularités.

Après la captivité nous avons le Livre d'Eſther, dont l'hiſtoire ſe trouve ſous le regne d'un Aſſuérus, qui paroît être Darius, fils d'Hiſtaſpes. Enſuite viennent les Livres d'Eſdras & de Néhémie, qui vivoient ſous le regne d'Artaxerxès Longue-main ; & ceux des Machabées qui conduiſent l'hiſtoire des Juifs depuis le regne d'Alexandre le Grand, juſqu'à la mort du Pontife Simon, ſous le regne d'Antiochus Sideres.

VII. Livres d'Eſdras, de Néhemie & des Machabées.

Tout le monde connoît la grande capacité, le zele & la haute piété d'Eſdras : il étoit d'une race illuſtre ; & durant la captivité, il fut fort conſidéré du Roi Artaxerxès, ſurnommé Longue-main. Il écrivit le premier des Livres que nous avons ſous ſon nom : Néhémie écrivit le ſecond. Ce dernier étoit d'une famille diſtinguée de la Tribu de Juda, (*k*) & Echanſon du même Roi Artaxerxès, qui avoit pour lui une affection particuliere. Il parle preſque toujours en premiere perſonne dans ſon ouvrage ; & l'on cite dans les Machabées (*l*) *les Mémoires de Néhémie*, dont apparemment le Livre que nous avons ſous ſon nom, n'eſt que l'abrégé, puiſque l'endroit cité dans les Machabées ne s'y remarque point.

(*a*) 2. *Par.* XIII. 22. = (*b*) 2. *Par.* XVI. 7. = (*c*) 2. *Par.* XX. 34. = (*d*) 2. *Par.* XX. 37. = (*e*) 2. *Par.* XX. 14. = (*f*) 2. *Par.* XXVI. 22. = (*g*) 2. *Par.* XXXII. 32. = (*h*) *Iſai.* VII. 1. *& ſeqq.* = (*i*) 2. *Par.* XXXIII. 19. = (*k*) D'autres prétendent qu'il étoit de la tribu de Lévi. Nous examinerons cette queſtion dans la Préface ſur le Livre de Néhémie. = (*l*) 2. *Mach.* II. 13.

Nous

Nous avouons que dans les Livres d'Eſdras & de Néhémie, il s'eſt gliſſé quelques petites choſes, qui n'ont pas été écrites par ces deux Auteurs. Mais il y a peu de Livres de l'Ecriture, où l'on ne remarque quelques pareilles additions qui n'intéreſſent ni la foi ni les mœurs. Les anciens Hébreux ne faiſoient nul ſcrupule d'inférer ainſi dans leurs Textes, certains termes propres à expliquer ce que la longueur du temps avoit pu rendre trop obſcur. La maniere dont cela s'eſt fait, montre plutôt la bonne foi de ces anciens temps, que l'envie de tromper. On a fait ces additions ſans uſer de fineſſe ni de précaution. C'eſt comme nous mettons quelquefois ſur la marge, ou même dans le corps des Livres qui ſont à nous, nos propres remarques, ou celles de quelque habile homme. Des Livres chargés de ces ſortes de notes, n'en ſont pas moins authentiques : ils n'en ſont au contraire que plus recherchés. Dans les Livres Sacrés des Juifs les notes ſeront, par exemple, une généalogie pouſſée un peu plus loin que le premier Auteur n'avoit fait ; une remarque géographique, qu'une telle ville s'appelloit autrefois de ce nom ; qu'en ce temps-là un tel peuple poſſédoit ce pays ; qu'un tel lieu eſt au delà ou au deçà du Jourdain ; que la même choſe ſe lit dans un tel autre Livre ancien. Voilà à quoi ſe terminent les additions que l'on remarque dans les Auteurs Sacrés. Il peut auſſi s'y être gliſſé quelques fautes de copiſtes ; mais où eſt le Livre où il n'y en ait point ?

L'intervalle qui ſe rencontre entre Néhémie & les Machabées, n'eſt pas long. Néhémie vivoit encore 442 ans avant l'Ere Chrét. Vulg. & le regne d'Antiochus Epiphanes commença 175 ans avant l'Ere Chrét. Vulg. L'intervalle n'eſt que de 267 ans. Et encore dans cet intervalle, on a l'hiſtoire de la perſécution qui éclata contre les Juifs ſous Philopator, 217 ans avant l'Ere Chrét. Vulg. & qui eſt rapportée dans le III. Livre des Machabées. L'Auteur de ce Livre n'eſt point connu ; & ſon Livre n'eſt point reçu au nombre des Ecritures Canoniques : mais cet Auteur paroît ancien, & très-inſtruit de l'évenement qu'il rapporte.

Le premier Livre des Machabées fut écrit en Hébreu, ou plutôt en Syriaque, qui étoit la Langue de la Paleſtine, du temps des Machabées. Cet Auteur cite à la fin de ſon ouvrage les mémoires du Pontificat de Jean Hircan : (*a*) ce qui fait juger qu'il écrivoit ſur des Commentaires ou des Annales du temps ; & que ſous les Machabées on avoit eu ſoin de rédiger ce qui arrivoit de plus remarquable dans le pays. L'Auteur du ſecond Livre des Machabées, (*b*) dit que Judas ramaſſa les monuments de ſa Nation qui avoient été diſſipés pendant la guerre.

(*a*) 1. *Macc.* XVI. *ult.* = (*b*) 2. *Mach.* II. 14.

VIII. Joseph l'Historien. Son autorité.

Depuis les Livres des Machabées, nous avons l'histoire des Juifs dans Joseph, & dans des Mémoires plus anciens qui se trouvent en Arabe dans la Bible Polyglotte de M. le Jay. Tout le monde connoît le jugement & le discernement de Joseph l'Historien. Joseph Scaliger lui donne le glorieux titre du plus diligent Ecrivain, & du plus grand amateur de la vérité, que l'on connoisse; (*a*) il ajoute qu'il mérite plus de créance, non seulement dans ce qui regarde l'histoire des Juifs, mais aussi dans l'histoire étrangere, qu'aucun autre Auteur ni Grec ni Latin. Eusebe, saint Jérôme, Photius, en parlent aussi avec éloge; ils étoient bons Juges, & leurs éloges ne sont point outrés: quoiqu'on ne nie pas que Joseph n'ait eu ses défauts, & qu'assez souvent il ne se soit éloigné de la vérité des Saintes Ecritures.

Voilà ce que nous avons à dire sur l'authenticité & la vérité de l'histoire des Hébreux. Cette Nation au travers d'une infinité de révolutions, de disgraces, de guerres, & de malheurs, a su conserver, souvent au péril de sa vie, de ses biens, & de sa liberté, les monuments de son Histoire. Ils sont passés jusqu'à nous dans la Langue originale dans laquelle ils ont été écrits; cette Langue, quoique morte depuis plus de dix-huit cents ans, est encore assez connue par les Savants, pour entendre ces Ecrits: nous en avons des Traductions qui ont plus de dix-huit cents ans d'antiquité. Le peuple Juif subsiste encore dans presque tous les pays du monde, toujours très-zélé pour sa Religion, très-instruit de son Histoire, & très-attentif à la conservation de ses monuments sacrés, de sorte qu'il ne nous reste rien à desirer pour l'authenticité & la vérité de cette Histoire.

IX. Histoire des autres nations.

Examinons à présent si dans les autres Nations nous trouverons les mêmes motifs de créance & de certitude. Les Orientaux en général paroissent avoir été plus soigneux d'écrire leurs Histoires, que les peuples d'Occident. C'est qu'ils sont plus anciens, & que les arts ont été dès le commencement plus cultivés chez eux. Les Assyriens, les Chaldéens, les Phéniciens, les Perses & les Egyptiens, de même que les Hébreux, conservoient des Annales, où ils écrivoient ce qui arrivoit de plus considérable dans leur pays. Hérodote, (*b*) & Diodore de Sicile, (*c*) parlent des anciennes Annales des Egyptiens. Platon, (*d*) dans son Timée, fait dire à un Prêtre d'Egypte, que les Egyptiens ont accoutumé d'écrire tout ce qui vient à leur connoissance d'actions & d'événements mémorables, tant dans l'Egypte, que dans les autres pays. Manéthon (*e*) cité dans Joseph, dit qu'il a tiré ce qu'il raconte,

---

(*a*) *Joseph Scaliger. in Prolegom. in Libros de Emendatione temporum. Diligentissimus φιλαλήθεστατος omnium scriptorum Josephus, de quo nos hoc audacter dicimus, non solùm in Judaicis, sed etiam in externis, tutiùs illi credi, quàm omnibus Græcis & Latinis.* = (*b*) *Herodot. lib.* II. *cap.* 3. = (*c*) *Diodor. Sicul. l.* II. *p.* 16. & 44. 45. = (*d*) *Plat. in Tim. p.* 21. *A. B.* = (*e*) *Joseph contra Appion. l.* 1. *p.* 1039.

des Lettres ſacrées des Egyptiens. Le même Joſeph dit que les Tyriens conſervoient dans leurs Archives (*a*) des monuments publics, écrits & gardés avec grand ſoin, où l'on rédigeoit tout ce qui arrivoit de plus remarquable dans la Province.

Béroſe dans ſon hiſtoire des Chaldéens, avoit ſuivi, dit Joſeph, (*b*) de très-anciens monuments de ſon pays. Ménander d'Epheſe avoit écrit un Ouvrage plus étendu, (*c*) où il avoit ramaſſé avec ſoin tout ce qu'il avoit trouvé dans les anciens monuments des différentes Nations, pour en compoſer une hiſtoire générale. L'Ecriture (*d*) nous parle des Annales de Perſe ſous Cyrus & ſous Darius. Le Livre d'Eſther (*e*) fait voir le même uſage ſous Aſſuérus, que l'on croit être Darius fils d'Hyſtaſpes. Les Romains, quoique plus modernes que la plupart des peuples que nous venons de citer, avoient coutume d'écrire dans les Annales, les choſes les plus importantes qui arrivoient dans leur République. Pour celles qui étoient moins conſidérables, ils les mettoient dans de ſimples Journaux. (*f*) Plutarque, dans la vie d'Alexandre, (*g*) cite les Journaux de la vie de ce Conquérant, où l'on marquoit jour par jour ce qu'il faiſoit.

X. Hiſtoire des Chaldéens.

Mais quand on examine de près ce qui nous reſte de l'hiſtoire de ces anciens peuples, on eſt forcé d'avouer qu'elle ne nous fournit rien que de très-imparfait. Les anciennes & primitives hiſtoires de ces Nations, leurs Journaux, leurs Mémoires, ſont enſévelis dans l'oubli. Il n'en eſt parvenu juſqu'à nous que des fragments, & encore des fragments aſſez imparfaits & aſſez informes. Nous ne les tenons que des Auteurs Grecs, qui peut-être n'ont pas eu toute la lumiere & l'exactitude néceſſaire, pour les entendre & les rapporter comme il faut.

Béroſe étoit Chaldéen. Tatien (*h*) dit qu'il vivoit ſous Alexandre le Grand, & Perizonius ſoutient ce ſentiment contre Voſſius, qui ne le met que ſous Antiochus I. dit Soter, Roi de Syrie. Béroſe écrivoit en Grec & pour les Grecs; ce que Joſeph & Euſebe nous ont cité de ſes Ecrits, répand beaucoup de jour ſur l'hiſtoire des Hébreux; mais il ne nous apprend que bien peu de choſes des antiquités des Chaldéens.

Selon le témoignage d'Epigenes, cité dans Pline, (*i*) les Chaldéens faiſoient monter l'antiquité de leurs obſervations Aſtronomiques juſqu'à ſept cents vingt mille ans. Béroſe & Critodême, dans le même Auteur, en comptent quatre cents quatre-vingt mille. Diodore de Sicile (*k*) n'en compte que quatre cents ſoixante & douze mille. Cicéron (*l*) ne parle que de quatre cents ſoixante & dix mille. Mais ce

(*a*) *Idem ibidem. p.* 1042. = (*b*) *Idem ibidem. p.* 1043. *C.* 1044. *A.* = (*c*) *Idem ibidem. p.* 1042. *C.* = (*d*) 1. *Eſdr.* IV. 15. & VI. 1. 2. = (*e*) *Eſth.* X. 2. = (*f*) *Tacit. Annal.* XIII. = (*g*) *Plut. in Alexandro p.* 706. = (*h*) *Tatian. p.* 171. = (*i*) *Plin. l.* VII. *c.* 56. Voyez ce qui ſera dit de ce même Texte, dans les *Remarques ſur la Chronologie* placées à la ſuite de cette Diſſertation. = (*k*) *Diodor. Sicul. l.* II. *p.* 83. *D.* = (*l*) *Cicero l.* 1. & *l.* II. *de Divinat.*

nombre d'années eſt encore exceſſif ſans doute : & Cicéron condamne en cela les Chaldéens de folie, de vanité & d'imprudence. Si l'on avoit eu parmi eux des obſervations certaines depuis ce temps-là, ſeroient-elles tombées dans l'oubli, comme elles y ſont tombées ? Ariſtote (*a*) ſe défiant de cette prétendue antiquité, & curieux d'en ſavoir au juſte la vérité, pria Calliſthenes, qui étoit alors à Babylone à la ſuite d'Alexandre, de lui envoyer tout ce qu'il rencontreroit de bien certain ſur cela. Calliſthenes lui fit tenir des obſervations céleſtes de mille neuf cents trois ans. Or ſi depuis la priſe de Babylone par Alexandre le Grand, 330 ans avant l'Ere Chrétienne Vulgaire, on remonte juſqu'à 1903 ans en arriere, on arrivera à l'an 2233 avant l'Ere Chrét. Vulg. c'eſt-à-dire, vers le temps de Nemrod, peu après l'entrepriſe de la Tour de Babel.

L'Ere de Nabonaſſar, ſi célebre parmi les Chronologiſtes, ne va pas au delà de l'an 3967 de la période Julienne, avant l'Ere Vulgaire 747. Ce Nabonaſſar n'eſt autre que Baladan, pere de Mérodach ou Bérodach-Baladan, dont il eſt parlé dans Iſaïe, (*b*) & dans le quatrieme Livre des Rois, (*c*) & qui envoya des Ambaſſadeurs à Jéruſalem, pour faire des compliments à Ezéchias ſur le recouvrement de ſa ſanté, & pour s'informer du miracle de la rétrogradation du Soleil arrivée dans cette occaſion.

Le fragment de Béroſe cité dans Joſeph, (*d*) parloit du Déluge & de ſes effets, & de l'Arche qui s'étoit arrêtée ſur les montagnes d'Arménie. Il en parloit de la même maniere que Moyſe. Enſuite il donnoit la généalogie de la poſtérité de Noé, juſqu'à Nabopolaſſar, pere de Nabuchodonoſor. Ainſi il devoit marquer l'origine de la Monarchie des Chaldéens ; mais comme Joſeph ne nous a point donné ce qu'il en diſoit, nous n'en pouvons rien conclure. Pour ce qui eſt des ſucceſſeurs de Nabuchodonoſor depuis Evilmérodach juſqu'à Cyrus, nous avons aſſez de peine à concilier Béroſe, avec ce que Daniel & les autres Auteurs nous en apprennent.

Nous voyons du temps d'Abraham un Roi de Sennaar ou de la Babylonie dans l'armée de Chodorlahomor. (*e*) Il eſt parlé des troupes de voleurs des Chaldéens dans le Livre de Job. (*f*) Jules Africain avance que Evéchoüs, Roi des Chaldéens, commença de régner ſur les Chaldéens deux cents vingt quatre ans avant les Arabes ; & par conſéquent en l'année 2952 de la période Julienne, vers le temps du voyage de Jacob en Méſopotamie, l'an 1762 avant l'Ere Chrét. Vulg. On fixe la guerre des Arabes contre les Chaldéens en l'an 1538 avant l'Ere Chrét.

(*a*) *Porphyrius apud Simplic. l.* II. *de Cœlo.* = (*b*) *Iſaï* XXXIX. 1. = (*c*) 4. *Reg.* XX. 12. = (*d*) *Joſeph. l.* 1. *contra Appion. p.* 1044. 1045. = (*e*) *Geneſ.* XIV. 1. = (*f*) *Job.* 1. 17.

Vulg. (*a*) qui revient à peu près à la trente-deuxieme année de Moyſe. Les Arabes regnerent dans la Babylonie deux cents ſeize ans avant Bélus l'Aſſyrien, pere de Ninus.

Béléſis, Satrape de Babylone, & Arbaces, Gouverneur de Médie, s'étant révoltés contre Sardanapale, Roi d'Aſſyrie, leur Seigneur, marcherent enſemble contre lui avec une armée de quatre cents mille hommes, compoſée de Medes, de Perſes, de Babyloniens & d'Arabes; (*b*) Sardanapale eut l'avantage dans les trois premiers combats; mais Arbaces ayant attiré à ſon parti les troupes Bactriennes de l'armée de Sardanapale, attaqua ce Prince pendant la nuit, le battit, prit & pilla ſon camp, & diſſipa ſon armée. Sardanapale ayant donné le commandement de ſes troupes à Salamene ſon beau-frere, celui-ci perdit encore deux batailles contre les Conjurés, & le Roi fut forcé de s'enfermer dans Ninive. Il y fut aſſiégé, & ſoutint le ſiege pendant trois ans; mais la troiſieme année le Tigre s'étant enflé par les pluies continuelles, abattit environ vingt ſtades ou deux mille cinq cents pas de murailles de la Ville, les ennemis y entrerent par cette brêche, & Sardanapale ſe brûla au milieu de ſon Palais avec ſes femmes, ſes eunuques & toutes ſes richeſſes qui étoient immenſes. Ainſi Arbaces affranchit les Medes de la domination des Aſſyriens, & Béléſis procura la même liberté aux Babyloniens. Ninus le jeune continua de régner à Ninive, & fut la ſouche de la ſeconde race des Rois d'Aſſyrie. Ce Ninus le jeune eſt le même que Théglathphalaſar connu dans les Livres Sacrés des Juifs. (*c*)

Nabonaſſar dont l'Ere commence l'an 747 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire, eſt le premier Roi des Chaldéens, dont l'époque ſoit bien certaine; car pour Amraphel, Roi de Sennaar, nommé dans la Geneſe, & ces Chaldéens marqués dans Job, & ceux dont nous parle Euſebe, qui furent vaincus par les Arabes, nous ne pouvons rien dire de certain, ni du ſiege de leur domination, ni de la durée de leur Monarchie; on ne ſait ni quand ni comment ils tomberent ſous la puiſſance des Aſſyriens. Ainſi on peut avancer que l'hiſtoire des Chaldéens eſt beaucoup inférieure à celle des Hébreux, ſoit que l'on conſidere la longueur, la ſuite, ou la certitude de l'une, comparée à l'autre, ſoit qu'on examine les monuments & les ſources d'où elles ſont tirées.

XI. Hiſtoires des Medes.

Nous ne connoiſſons aucun Auteur qui ait écrit exprès l'hiſtoire des Medes. Hérodote (*d*) ſemble ne donner à leur Monarchie que cent cinquante ans de durée, depuis Déjoces leur premier Roi. (*e*) Mais en

(*a*) *Vide Euſebii Chronic. Jul. African. & Uſſer. ad an. M.* 2465. & 2466. = (*b*) *Diodor. Sicul. lib.* II. = (*c*) 4. *Reg.* XV. 29. XVI. 7. 10. = (*d*) *Herodot. lib.* I. = (*e*) Ou plutôt le Texte d'Hérodote marque 128 ans de la domination des Medes ſur la haute Aſie: & il paroit que cet intervalle doit ſe prendre depuis le commencement de Phraortes juſqu'à la fin d'Aſtyages, c'eſt-à-dire, juſques vers le commencement des trente années du regne de Cyrus, en l'année 559 avant l'Ere Vulgaire. On pourra voir ce qui ſera dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur le temps de l'Hiſtoire de Judith*, à la tête du Livre de Judith.

la commençant à Arbaces, dont nous venons de parler, & la finiſſant au temps où Cyrus réunit l'Empire des Medes & des Perſes, on peut lui donner deux cents onze ans. D'autres lui en donnent trois cents cinquante. (*a*) On convient que l'on ne ſait que très-imparfaitement l'origine, le progrès & la chûte de cette Monarchie. Le Livre de Judith (*b*) parle d'Arphaxad Roi des Medes, qui bâtit la ville d'Ecbatanes, & qui fut vaincu par Nabuchodonoſor, Roi d'Aſſyrie. Nous avons eſſayé de montrer dans la Diſſertation ſur le temps de l'hiſtoire de Judith, que cet Arphaxad n'étoit autre que Phraortes Roi des Medes, ſucceſſeur de Déjoces premier Roi de cette Nation. Si l'hiſtoire de Judith eſt arrivée au temps de Manaſſé Roi de Juda, cela ne nous donne pas une fort haute idée de l'antiquité ni de la durée de la Monarchie des Medes, qui, ſelon cette hypotheſe, commenceroit à Déjoces, & finiroit à Cyrus.

XII. Aſſyriens; leur Monarchie, leur Hiſtoire.

L'Empire d'Aſſyrie a toujours paſſé pour le plus ancien des Empires d'Orient. L'Ecriture en marque la fondation par Nemrod, peu après la conſtruction de la Tour de Babel. Mais on ignore la durée de la Monarchie de ce fameux Chaſſeur, & celle de ſes ſucceſſeurs juſqu'à Ninus, fils de Bélus l'Aſſyrien, qui vivoit neuf cents quatre-vingts ans après Nemrod, vers le temps de Barac Juge d'Iſraël. Durant l'intervalle qui s'écoula depuis Nemrod juſqu'à Ninus, l'Ecriture parle de Chodorlahomor, Roi des Elamites, d'Arioc, Roi d'Ellaſar, & d'Amraphel, Roi de Sennaar, qui vivoient du temps d'Abraham, (*c*) & qui vinrent faire la guerre dans la Paleſtine aux Rois de la Pentapole. Ce qui fait juger qu'alors l'Empire des Aſſyriens n'étoit pas fort étendu, quand même on diroit que le Roi de Sennaar étoit Roi d'Aſſyrie, & non de Chaldée. Sous les Juges (*d*) nous connoiſſons Chuſan-Raſathaïm, Roi de Méſopotamie, qui vivoit environ cent vingt-cinq ans avant la fondation de l'empire des Aſſyriens par Ninus. Or depuis Ninus juſqu'à la ruine de l'Empire d'Aſſyrie, Hérodote (*e*) ſuivi par Appion, met cinq cents vingt ans de durée.

Après les premiers Rois d'Aſſyrie ſucceſſeurs de Ninus, nous connoiſſons un ſecond Empire d'Aſſyrie qui fut formé des débris du premier, & qui fut commencé l'an 747. av. l'Ere Vulg. par Ninus le jeune. Il régna à Ninive pendant dix-neuf ans, & eſt nommé dans l'Ecriture Théglathphalaſar. Il eut pour ſucceſſeurs Salmanaſar, Sennachérib & Aſſaradon, fort connus dans les Livres des Hébreux. Aſſaradon en l'an 680, du temps de Manaſſé Roi de Juda, s'empara de l'Empire de Babylone, au défaut des héritiers, & réunit ainſi les deux Monarchies d'Aſſyrie & de Chaldée. Il eut pour ſucceſſeur Saoſduchin, apparemment le même qui eſt nommé Nabuchodonoſor dans le Livre de Ju-

(*a*) *Juſtin. l.* 1. *c.* 7. *p.* 10. = (*b*) *Judith.* I. 1. = (*c*) *Geneſ.* XIV. 1. 2. = (*d*) *Judic.* III. 8. 10. = (*e*) *Herodot. l.* 1. 95.

dith, qui vainquit Arphaxad, autrement Phraortes, Roi des Medes.

A Saosduchin succéda Chinaladan, autrement Sarac ; il fut attaqué par Nabopolassar, Chaldéen ou Babylonien, & par Astyages Mede, (*a*) qui le dépossédérent, (*b*) & partagerent ses Etats ; ainsi on vit de nouveau les Chaldéens & les Medes indépendants & séparés du Royaume d'Assyrie. On peut mettre en cet endroit la chûte de la Monarchie Assyrienne, qui ne se releva plus dans la suite ; car Nabopolassar, Nabuchodonosor, Evilmérodach & Balthasar qui regnerent à Babylone, appartiennent à la suite de la Monarchie Chaldéenne.

Voilà ce que l'on a de plus certain sur la fameuse Monarchie d'Assyrie, qui a été renversée, & qui s'est relevée plus d'une fois dans le cours de plus de seize cents vingt ans. Mais l'histoire de cette Monarchie n'est pour ainsi dire, qu'un squelette, puisqu'on ne sait distinctement ni les noms, ni la durée du regne, ni les actions de la plupart de ses Princes, ni l'étendue de leur Empire, & qu'on n'a aucun monument certain & existant qui puisse nous en instruire, les Auteurs Grecs qui nous en parlent, n'ayant jamais connu cette Histoire que très-imparfaitement, & ne s'accordant pas même entr'eux ; car comment concilier, par exemple, Ctésias avec Hérodote, & avec les autres Historiens qui ont parlé de l'Empire d'Assyrie ?

XIII. Histoire de la Monarchie des Perses.

Tout le monde convient que la Monarchie des Perses n'a proprement commencé qu'avec Cyrus. Quelques Auteurs ont soutenu que Cambyse pere de Cyrus étoit Roi des Perses ; mais quand il y auroit eu, avant Cyrus, des Monarques dans la Perse, on n'en pourroit rien dire, puisqu'ils nous sont entiérement inconnus. Cette Nation étoit assez obscure lorsque Cyrus parut, & ceux qui en font remonter la Monarchie le plus haut, ne passent pas au delà d'Achémenes pere de Cambyse & aïeul de Cyrus. Depuis ce dernier Prince, dont le nom est devenu très-célebre dans les Ecritures des Juifs, de même que dans les Ecrits des Auteurs Profanes, la Monarchie des Perses a été très-puissante ; mais sa durée n'a pas été bien longue, puisque depuis l'an 536 avant l'Ere Chrét. Vulg. auquel Cyrus commença de régner seul à la tête de l'Empire des Perses, des Medes & des Chaldéens, jusqu'à la défaite de Darius Codomannus, dernier des Rois de Perse, l'an 330 avant l'Ere Chrét. Vulg. il n'y a que deux cents six ans.

Les anciens Perses n'ont produit aucun historien de leur Nation. Ce sont les Grecs, qui nous ont appris ce que nous savons de plus

---

(*a*) Quelques-uns prétendent que ce fut par Cyaxares, pere d'Astyages : on peut dire, que ce fut par Astyages même sous les regnes de Cyaxares son pere. = (*b*) Vers l'an 626. avant l'Ere Chrét. Vulg. Ou vers l'an 625, premiere de Nabopolassar, selon le Canon de Ptolemée. Quelques-uns différent l'expédition de Nabopolassar contre Ninive, jusques vers la fin du regne de Josias, c'est-à-dire, vers l'an 614 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire, onzieme de Nabopolassar.

certain ſur leur Monarchie & ſur leurs antiquités. Ce qui les a engagés à nous parler des Perſes avec tant de ſoin, a été la guerre que les Perſes leur firent, & où les Grecs acquirent tant de gloire. L'amour de leur propre réputation, & l'intérêt de leur Nation, les porterent à vouloir connoître avec plus d'exactitude une Nation qui faiſoit alors une ſi grande figure dans l'Orient, & dont le nom rempliſſoit tout le monde. De plus, la Grece avoit alors un très-grand nombre de gens de lettres, qui ne cherchoient que des ſujets propres à les occuper, & dignes d'être tranſmis à la poſtérité. Or il n'y avoit rien dans le monde qui méritât mieux leur application, que la Monarchie des Perſes & leur propre République ; les guerres qu'ils faiſoient aux Perſes, ou celles que les Perſes leur faiſoient, ou leur avoient faites.

Mais ſi nous conſultons les Livres des Hébreux, nous trouverons quelque choſe de plus ſûr & de plus ancien ſur l'origine & ſur l'antiquité des Perſes. Moyſe parle d'Élam fils de Sem, (*a*) qui peupla l'Elymaïde voiſine de la Perſe, & qui fut pere des Elyméens, que l'on confond d'ordinaire avec les Perſes. Le nom de *Perſe* ne paroît dans l'Ecriture qu'aſſez tard. Il y avoit des Perſes & des Medes dans l'armée d'Holofernes, (*b*) Général de l'armée de Nabuchodonoſor, autrement Saoſduchin, Roi d'Aſſyrie. Ezéchiel (*c*) parle des Perſes ſous le nom de *Paras* dans le dénombrement des troupes auxiliaires des Tyriens, vaincus par le grand Nabuchodonoſor, Roi de Babylone. Daniel (*d*) parle auſſi des Perſes, en prédiſant la deſtruction de l'Empire des Babyloniens ou des Chaldéens. Le nom de *Paras* fut apparemment donné aux Perſes à cauſe de l'habitude où ils ont toujours été, & où ils ſont encore aujourd'hui, d'aller preſque toujours à cheval. *Paras* (*e*) en Hébreu ſignifie proprement un cavalier. De maniere que *Paras* ou *Perſa* ſeroit moins le nom propre de cette Nation, qu'une épithete ou une dénomination tirée de leur habitude d'aller à cheval.

Si l'on prend *Elam* pour le vrai nom des Perſes, on trouvera Chodorlahomor, Roi d'Elam, dès le temps d'Abraham. (*f*) Iſaïe (*g*) joint Elam aux Medes, dans le ſiege de Babylone, qu'il prédit long-temps auparavant ; & Jérémie dit (*h*) que le Seigneur fera boire le calice de ſa colere à tous les Rois d'Elam. Cette Nation eſt donc bien plus ancienne & plus puiſſante que ne l'ont dit les Auteurs Grecs. Iſaïe (*i*) prédit la venue de Cyrus, & le nomme par ſon nom, plus de cent ans avant ſa naiſſance. C'eſt ainſi que les Livres ſacrés des Hébreux ſuppléent à ce que l'hiſtoire profane ne peut pas nous apprendre ; & voilà encore une preuve, que pour parvenir à la connoiſſance des véritables origines des peuples, il faut recourir à l'Ecriture.

(*a*) *Gen.* X. 22. = (*b*) *Judith.* XVI. 12. = (*c*) *Ezech.* XXVII. 10. = (*d*) *Dan.* V. 28. = (*e*) פרש *Eques*, פרס *Perſa.* = (*f*) *Geneſ.* XVI. 1. 9. = (*g*) *Iſai.* XXI. 2. = (*h*) *Jerem.* XXV. 25. XLIX. 34. *& ſeqq.* = (*i*) *Iſai.* XLIV. 28. XLV. 1.

Les

Les reſtes des anciens Perſes que l'on voit encore aujourd'hui dans le Royaume de Perſe, & dans les Indes, & qui ont conſervé le culte du feu, & pluſieurs autres ſuperſtitions des premiers Perſes dont ils ſont deſcendus, ignorent abſolument & leur ancienne origine & leur propre hiſtoire. Ils conſervent avec grand ſoin un Livre nommé *Zandava-ſtaw*, (*a*) qui contient les rits de leur Religion, & les articles de leur créance. Ils racontent l'origine du monde, a peu près de même que les Hébreux, reconnoiſſant avec eux Adam & Eve pour les premieres ſouches du genre humain. Ils diſent, qu'après que les hommes ſe furent multipliés & corrompus ſur la terre, Dieu envoya le Déluge qui les noya tous, à l'exception de Noé, qu'ils appellent le ſecond Adam; & de peu de perſonnes qui repeuplerent le monde.

Ils racontent qu'Aram, fils de Sem, eut un fils nommé Guiomarus, qui fut le premier Roi des Perſes, dont la Monarchie dura pendant plus de mille ans, & fut poſſédée par une ſuite de quarante-cinq Rois. Le dernier de ces Monarques fut Yeſdegerd, ſur lequel les Arabes de la ſecte de Mahomet conquirent la Perſe, & contraignirent Yeſdegerd à ſe retirer à Karaſon. Cela arriva l'an trente-un de l'Hégire, & 651 de Jeſus-Chriſt. C'eſt tout ce que l'on peut tirer de l'hiſtoire de ces Perſes qui ſubſiſtent aujourd'hui : cela montre juſqu'à quel point ils ſont ignorants, & où l'on en ſeroit, ſi l'on étoit réduit à chercher les antiquités orientales dans les monuments que ces peuples en conſervent, & ſi nous n'avions premiérement les Livres ſaints des Hébreux, & enſuite les Hiſtoriens Grecs & Latins, qui viennent à notre ſecours pour les temps où les Livres Hébreux commencent à nous manquer.

On voit encore à préſent des monuments très-anciens & très-magnifiques des anciens Perſes, avec des inſcriptions d'une langue & d'un caractere inconnus. On ne connoît rien de plus auguſte ni de plus ſuperbe dans tout l'Orient, que ces monuments que les voyageurs prennent pour des reſtes de quelque Palais de la ville de Perſépolis; mais on en ignore les auteurs : on y remarque certaines inſcriptions Grecques, qui ſont plus récentes que le reſte. (*b*) Il y a bien de l'apparence que ce ſont les reſtes des tombeaux des anciens Rois de Perſe.

XIV. Antiquités des Egyptiens : leur Hiſtoire.

Les Egyptiens ont toujours été en réputation d'être les plus anciens peuples du Monde. Les Scythes leur conteſtoient l'antiquité; (*c*) mais ils ſoutenoient mal leurs prétentions, parce qu'ils n'écrivoient point, & qu'ils ne pouvoient produire des monuments certains de leur origine, ni une ſuite des Princes de leur Monarchie. Les Egyptiens au contraire (*d*) avoient des Livres & des Hiſtoires très-anciennes : ils

(*a*) Voyez le Livre intitulé *Hiſtoire de la Religion des anciens Perſans*, extrait du Livre appellé *Zandava ſtaw*, à Paris chez Ninville, 1657. = (*b*) Voyez le Voyage de Perſe, de M. Chardin. = (*c*) *Juſtin l.* II. *c.* I. = (*d*) *Vet. Chronicon. Ægypt. & Manetho apud Syncelle. Vide Marsham Canon. Chronol. Ægypt.* Περκαταςκευη.

montroient des monuments ſubſiſtants, & des liſtes de Monarques qu'ils prétendoient avoir régné dans leur pays : ils ſoutenoient que l'Egypte avoit été gouvernée ſucceſſivement par les Dieux, les demi-Dieux ou les Héros, & enfin par les hommes ou les Rois. Ils donnoient au regne des Dieux & des demi-Dieux trente-quatre mille deux cents un ans ; & à celui des Rois depuis Menès juſqu'à Nactanebe, deux mille trois cents vingt-quatre ans. Nectanebe fut dépoſſédé par Artaxerxès Ochus, Roi de Perſe, environ quatorze ans avant la Monarchie d'Alexandre le Grand. Depuis Nectanebe juſqu'à la naiſſance de Jeſus-Chriſt, il y a environ trois cents cinquante ans ; de ſorte que depuis le commencement de la Monarchie d'Egypte, juſqu'à la naiſſance du Sauveur, il y auroit trente-ſix mille huit cents ſoixante-quinze ans ; ſupputation qui eſt abandonnée par tous les Chronologiſtes, même par ceux qui ſuivent les Septante ; car ceux qui ſont attachés à l'Hébreu, ne comptent qu'environ quatre mille ans, depuis le commencement du monde, juſqu'à Jeſus-Chriſt.

George Syncelle, (*a*) de qui nous tenons ces particularités, cite trois monuments anciens dont il dit qu'il les a tirées, ſavoir une ancienne Chronique d'Egypte, Manéthon, & Eratoſthenes, d'où Jules Africain, & Euſebe, avoient puiſé tout ce qu'ils en diſoient. La Chronique Egyptienne citée par Syncelle, finit à la ſuite de Nectanebe, quinze ans avant l'expédition d'Alexandre le Grand contre les Perſes. Elle contient trente dynaſties, & cent treize générations, qui occupent un eſpace de trente-ſix mille cinq cents vingt-cinq ans.

Manéthon étoit Prêtre Egyptien, il ſe qualifie Secrétaire ou Ecrivain des Temples de l'Egypte, & dédie ſon ouvrage au Roi Ptolémée Philadelphe qui mourut l'an 246 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Il s'accorde avec la Chronique dans le nombre de trente dynaſties, & de cent treize générations, & dans la diſtribution de la Monarchie Egyptienne, entre les Dieux, les demi-Dieux, & les hommes. Mais dans le nombre des années que Manéthon aſſigne aux Dieux, il eſt aſſez différent de la Chronique ; ce que Marsham attribue aux interpolateurs du Texte de Manéthon.

Quant à Eratoſthenes, il fut mandé d'Athenes par Ptolémée Evergetes, fils de Philadelphe, & fut employé par ce Prince à recueillir la ſuite des Rois de Thebes, ou Dioſpolis ; & il en donna une liſte de trente-huit Rois, qui occupent un eſpace de mille ſoixante-dix-ſept ans. Il y a aſſez d'apparence qu'Eratoſthenes n'a fait que ſuppléer à ce qui manquoit à l'hiſtoire de Manéthon ; & que ces Rois de Thebes n'étoient point du nombre de ceux que l'ancienne Chronique d'Egypte & Manéthon avoient ramaſſés.

(*a*) Il vivoit au huitieme ſiecle.

La difficulté conſiſte à ſavoir quel fond l'on peut faire ſur ces antiquités Egyptiennes ; ſi l'on doit les abandonner entiérement, ou s'il y a quelque moyen de les concilier avec les monuments ſacrés des Hébreux, que nous tenons pour infaillibles. Le peu de conformité qu'ont entr'eux les monuments Egyptiens ; l'oppoſition qu'ils ont avec Hérodote, (*a*) qui aſſure qu'il ne dit rien que ce qu'il a appris des Prêtres Egyptiens ; enfin l'affectation de Manéthon (*b*) à contredire Hérodote comme un auteur fabuleux & menteur, ſont de grands préjugés contre leur authenticité. La vérité eſt une & uniforme : elle ſe ſoutient d'elle-même, & exclut toute contradiction. Or ce caractere ne ſe rencontre point dans les Ecrits dont nous venons de parler.

Les Livres ſaints des Juifs nous apprennent (*c*) que l'Egypte fut peuplée originairement par Cham, fils de Noé. Ce pays eſt nommé dans les Pſaumes *la terre de Cham.* (*d*) Meſraïm, fils de Cham, eſt le premier Roi d'Egypte. L'Egypte eſt toujours déſignée dans le Texte Hébreu de l'Ecriture, ſous le nom de *Meſraïm.* Ces vérités ſe ſoutiennent par les noms anciens de l'Egypte, rapportés dans des Auteurs d'une autorité inconteſtable. Plutarque (*e*) aſſure que l'Egypte s'appelloit anciennement *Chemia.* Divers cantons de ce pays conſervoient des veſtiges du nom de Cham, par exemple, *Chemnis*, *Pſochemnis*, *Pſittachemnis ;* le Dieu *Hammon*, le pays *Ammonia*, la ville de *Noammon*, tout cela nous rappelle le nom du premier auteur des Egyptiens, c'eſt-à-dire, *Cham*, ou *Ham* ; car ce nom en Hébreu peut avoir cette double prononciation.

A l'égard de *Meſraïm*, les anciens Egyptiens donnoient à leur premier mois le nom de *Mezari.* Les Arabes appellent encore aujourd'hui le Grand Caire, *Mezer.* George Syncelle aſſure que de ſon temps l'Egypte étoit appellée *Metzerea*, par les Hébreux, les Syriens & les Arabes. Ce rapport des noms anciens de l'Egypte avec ce qu'en diſent les Livres ſacrés, montre admirablement la vérité de ces mêmes Livres, & réfute les chimeres des Egyptiens. Car enfin on ſait à n'en pouvoir douter, que depuis Cham juſqu'à Alexandre le Grand, il ne peut pas à beaucoup près y avoir un auſſi long eſpace de temps, que le prétend Manéthon avec la Chronique Egyptienne.

Quand on ſeroit forcé de reconnoître le nombre d'années & de dynaſties marquées dans la Chronique Egyptienne, il y auroit encore bien des moyens d'exceptions contre l'exceſſive antiquité prétendue par les Egyptiens. Et d'abord quelques-uns ſoutiennent que les anciennes années des Egyptiens n'étoient pas auſſi longues que les nôtres. Paléphate (*f*) dit qu'au commencement ils ne comptoient les regnes de

(*a*) *Herodot. lib.* II. *c.* 3. *&c.* = (*b*) *Joſeph contra Appion. l. p.* 1039. *E.* = (*c*) *Geneſ.* x. 6. *collata cum Pſalm.* LXXVII. 51. = (*d*) *Pſalm.* LXXVII. 51. CIV 23. 27 CV. 22. = (*e*) *Plutarch. de Iſide & Oſiride.* = (*f*) *Paleophati fragment. in Chronic. Alex.*

leurs Rois que par jours. Par exemple, après la mort de Vulcain, Hélios son fils regna 4477 jours, qui font douze ans trois mois quatre jours. Qui nous dira que les Auteurs Egyptiens des temps postérieurs, pour enfler le nombre des années de leurs Princes, & pour soutenir aux dépens de la vérité, leur antiquité prétendue, n'ont pas mis des années au lieu de jours ?

Diodore de Sicile (*a*) dit que les Egyptiens nous content des fables, lorsqu'ils assurent que les plus anciens de leurs Dieux ont régné chacun dans l'Egypte au moins douze cents ans, & que les moins anciens y ont régné pour le moins trois cents ans : en sorte qu'ils comptent depuis le regne d'Hélios, ou du Soleil, vingt-deux mille ans, jusqu'au passage d'Alexandre le Grand dans l'Asie. Après cela il dit que ce nombre d'années surpassant toute créance, quelques personnes, pour excuser les Egyptiens, soutenoient qu'au commencement, avant que l'on eut fixé l'année à douze mois, suivant le cours du Soleil, on se contentoit de donner un mois à l'année, se conformant au cours de la Lune ; en sorte que les douze cent ans de regne de chaque Dieu, se réduiroient à douze cents mois, ou cent ans. Il ajoute que dans la suite les Egyptiens ayant fait leurs années de quatre mois, ils avancerent que leurs Rois avoient régné chacun au moins trois cents ans, qui font douze cents mois, ou cent ans. De cette sorte on réduisoit à une durée raisonnable, l'excessive antiquité des dynasties Egyptiennes. Censorin (*b*) assure que l'ancienne année Egyptienne n'étoit que de deux mois, & que ce fut le Roi Pison qui lui en donna quatre, & qui dans la suite la fixa à douze mois.

Mais il est fort douteux que les années Egyptiennes aient été si imparfaites : nous en parlerons ailleurs. (*c*) Nous n'insisterons donc point ici sur l'argument que l'on prétend tirer delà. Les dynasties Egyptiennes mêmes nous en fournissent un autre qui seul suffit pour rabattre beaucoup de l'excessive antiquité des Egyptiens. Il est certain qu'elles ne sont pas toutes successives, mais qu'il y en a beaucoup de collatérales, & que plusieurs de ces Rois, que l'on place les uns après les autres dans les listes, ont souvent été contemporains, les uns régnant dans un canton de l'Egypte, & les autres dans un autre. Aussi ces listes portent-elles sept noms différents, selon les sept cantons dans lesquels les dynasties subsistoient, savoir, à This, à Memphis, à Diospolis, à Thanis, à Séthron, autrement Héracléopolis, à Eléphantine, & à Saïs. Or on comprend aisément qu'en mettant ces dynasties bout à bout & de suite, on ne peut qu'on n'en exagere beaucoup la durée & l'étendue. Ainsi sans vouloir absolument nier l'antiquité de la Mo-

(*a*) *Diodor. Sicul. l.* 1. *p.* 15. *d. Vide & Plin. l.* VII. *c.* 48. *& Solin c.* 1. = (*b*) *Censorin. de die natali. c.* 19. = (*c*) Voyez les *Remarques sur la Chronologie*, à la suite de cette Dissertation.

narchie Egyptienne, on peut avancer qu'elle a beaucoup moins de durée, que ne le veulent les Auteurs de ce pays-là.

Il eſt arrivé à ces Ecrivains, ce qui ne manque jamais d'arriver à ceux qui ſont reconnus pour trompeurs, qui eſt qu'on ne les croit plus, lors même qu'ils diſent les plus grandes vérités. Les Egyptiens, au lieu d'établir par-là ſolidement l'antiquité de leur Nation & de leur Monarchie, nous ont mis dans une eſpece d'impoſſibilité de connoître leur hiſtoire, & d'arranger la ſucceſſion de leurs Princes. Nous ne connoiſſons pas le nom propre de ce Roi d'Egypte qui enleva Sara, (*a*) ni de celui qui établit Joſeph en dignité, (*b*) ni de celui qui perſécuta les Iſraélites, (*c*) & qui fut noyé dans la mer rouge, ni de celui qui donna ſa fille en mariage à Salomon. (*d*) L'Ecriture ne les déſigne que par leur nom commun de *Pharaon*, qui vaut autant que le nom de *Roi*. *Séſac* eſt le premier Roi d'Egypte, qui ſoit déſigné par ſon nom dans l'Ecriture. (*e*) Après lui nous trouvons *Sua*; (*f*) puis *Néchao*; (*g*) & enfin *Ephrée*, (*h*) ou Vaphrès. Séſac vivoit du temps de Roboam: Sua du temps d'Oſée, Roi d'Iſraël; Néchao du temps de Joſias, Roi de Juda; Ephrée du temps de Sédécias. Séſac eſt peut-être Seſonchis; Sua eſt apparemment Sabacon, ou bien Séthon; Néchao eſt le même que Néchos ou Néchus d'Hérodote; (*i*) & Ephrée eſt Apriès, (*k*) qu'Hérodote dit être fils de Pſammis, & petit-fils de Néchos.

Après Apriès nous trouvons encore Amaſis & Pſammetichus, ſous lequel Cambyſe fit la conquête de l'Egypte, l'an 525 avant l'Ere Chrét. Vulg. Après cela régnerent Inarus, Achoris, Tuchos & Nectanebe. Ce dernier fut dépouillé par Artaxerxès Ochus, Roi de Perſe, l'an 350 avant l'Ere Chrét. Vulg. & dix-neuf ans avant qu'Alexandre le Grand aſſujettit toute l'Egypte l'an 331. Enfin les Ptolémées ſuccéderent à Alexandre, & gouvernerent l'Egypte pendant 293 ans, depuis la mort d'Alexandre 323 ans avant l'Ere Chr. Vulg. juſqu'à la mort de Cléopatre 30 avant l'Ere Chrét. Vulg.

Hérodote (*l*) parle au long de Séſoſtris, dont il fait un Héros célebre, qui ſubjugua une grande partie de l'Orient; mais nos plus ſavants Chronologiſtes ne ſavent en quel temps le placer. Si vous conſultez Africain, Euſebe, Syncelle, Scaliger, Uſſérius, Marsham, le P. Pezron, & les autres Chronologiſtes, ils ne vous diront rien qui s'accorde. Les uns accourciſſent les dynaſties des Egyptiens, les autres en retranchent une grande partie: d'autres ſe tirent d'embarras tout d'un coup en les rejettant comme inſoutenables. D'où nous croyons pouvoir ſûrement conclure qu'il n'y a ſur cela rien de certain; & que

(*a*) *Geneſ.* XII. 15. = (*b*) *Geneſ.* LXI. 1. *& ſeq.* = (*c*) *Exod.* I. 8. = (*d*) 3. *Reg.* III. 1. = (*e*) 3. *Reg.* XI. 40. 2. *Par.* XII. 2.-9. = (*f*) 4. *Reg.* XVII. 4. = (*g*) 4. *Reg.* XXIII. 29. 33. *Jerem.* XLVI. 2. = (*h*) *Jerem.* XLIV. 30. = (*i*) *Herodot. l.* II. *c.* 158. 159. 161. = (*k*) *Herodot. l.* II. *c.* 141. = (*l*) *Herodot. l.* II. *c.* 161.

pour arriver à la certitude sur ces matieres, il en faut toujours revenir aux Ecritures saintes de l'ancien Testament, qui fixent l'origine des Egyptiens à Cham, fils de Noé, & à Mesraïm, fils de Cham.

XV. Antiquités Chinoises: leur origine.

On vante les antiquités Chinoises: mais aussi-tôt que vous remontez au delà de Fo-hi, qui vivoit 2356 ans avant l'Ere Chrétienne Vulgaire, on n'y trouve qu'obscurités & incertitudes, au jugement même des Chinois. Ainsi leur Monarchie, du moins ce que l'on nous en donne pour certain, ne commence que trente-cinq ans avant la vocation d'Abraham, 1956 ans avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. (*a*) Cette antiquité est encore beaucoup au dessous de celle des Hébreux & de leur Histoire: mais elle ne laisseroit pas d'être fort considérable, si l'on pouvoit s'assurer qu'elle fût bien avérée. Il est vrai que l'on avance (*b*) que les Chinois ont une infinité de monuments historiques, chaque Historien écrivant ce qui arrive de son temps, sans se donner la liberté de censurer, ou même de révoquer en doute les histoires précédentes: (*c*) *Neque enim Scriptori sequentium temporum licet historiam priorem corrigere, vel in dubium vocare; sed id muneris habet, ut ex fide temporum suorum annales prioribus subtexat.*

Mais sans prétendre nous ériger en Juges de la conduite de ceux qui jusqu'ici nous ont donné des histoires de la Chine, il vaudroit peut-être mieux traduire en une langue connue dans l'Europe, les Annales des Chinois; faire la critique de leur histoire & de leurs Historiens; nous apprendre leur âge, les circonstances de leur vie, leur caractere, le lieu d'où l'on a tiré les exemplaires de leurs écrits; comment ils sont parvenus jusqu'à nous parmi tant de révolutions; marquer les précautions que l'on a prises pour les conserver. Il seroit agréable de savoir ces particularités, & elles serviroient beaucoup à affermir la créance que l'on auroit en ces histoires. On seroit charmé de voir le style, la

---

(*a*) Selon les recherches de M. Freret sur la Chronologie Chinoise, les temps historiques de la Nation Chinoise remontent jusqu'à l'année 2145 avant Jesus-Christ, premiere du regne d'Yao, 224 avant la vocation d'Abraham. Si l'on veut remonter plus haut dans les temps mythologiques, on trouvera que Hoang-ti, bisaïeul d'Yao, auroit dû commencer à regner l'an 2385 avant Jesus-Christ, & Fo-hi, aïeul de Hoang-ti, vers l'an 2640. Ce calcul ne s'accorderoit pas avec le calcul du Texte Hébreu, qui place le déluge en l'année 2348 avant l'Ere Chrétienne. On a voulu le concilier avec le calcul Samaritain, qui place le déluge vers 2998. Mais la Chronologie Chinoise de ces premiers temps ne paroît pas assez certaine pour nous faire préférer le calcul Samaritain au calcul Hébreu. D'ailleurs, quelque calcul que l'on suive, il est toujours vrai que selon les générations marquées dans la Chronologie Chinoise, Fo-hi devoit être contemporain d'Héber descendant de Sem, & si l'on remonte jusqu'à Pu-on-çu, premier Prince des Chinois, & trisaïeul de Fo-hi, il se trouvera que ce Prince qui paroît être le même que Japheth, fils de Noé, devoit être contemporain de Sem, frere de Japheth; & qu'ainsi se trouve justifié le Cainan des Septante, sans lequel Sem ne seroit que bisaïeul d'Héber. C'est ce que nous expliquerons plus au long dans la *Dissertation sur les deux premiers Ages du Monde*, placée à la tête de la Genese. = (*b*) *Herodot. l.* II. *c.* 102 *& seq.* = (*c*) *Martini Sinicæ historiæ præfatio ad lectorem.*

maniere d'écrire, le goût de ces peuples, & de comparer leurs hiſtoires à celle des Hébreux, des Grecs, des Romains, & des nôtres. Il n'eſt nullement impoſſible que les Chinois n'en impoſent à ceux qui veulent connoître à fond leurs antiquités, en leur vantant le mérite de leurs Auteurs, & en relevant leur grand âge; peut-être même que les Chinois modernes ſont à cet égard la dupe des anciens Chinois leurs prédéceſſeurs.

Mais ſuppoſé même que nous admettions toute l'hiſtoire des Chinois depuis le regne de Fo-hi, de quelle utilité pourroit-elle être à notre égard, par rapport aux choſes & aux affaires qui nous intéreſſent? Leur pays & leur religion ſont entiérement étrangeres aux nôtres. Les Chinois ſont gens peu communicatifs, contents d'eux-mêmes, & n'eſtimant guere que les beautés, les avantages, les inventions & les ſciences de leur pays; ils négligent le commerce des Etrangers, & mépriſent ce qui ne revient point à leurs mœurs. Or qui s'eſt jamais aviſé de vouloir étudier à fond l'hiſtoire d'un peuple très-éloigné de nous par ſa ſituation, par ſes mœurs, par ſes intérêts, par ſa religion? Ainſi l'hiſtoire des Chinois a trois déſavantages par rapport à nous, comparée à l'hiſtoire des Hébreux; elle eſt moins ancienne, moins certaine, & moins intéreſſante.

XVI. Les Phéniciens: leur origine: leur hiſtoire.

Les Phéniciens nous touchent de plus près que les Chinois, parce qu'ils ont eu beaucoup plus de rapport à l'Hiſtoire des Hébreux, & même avec celle des Grecs & des Latins. Ils ſont connus dans l'ancien Teſtament ſous le nom de *Chananéens*. Chanaan leur pere eſt fils immédiat de Cham, fils de Noé. Chanaan naquit l'année qui ſuivit le déluge; ou très-peu après, puiſqu'il étoit déjà aſſez grand, lorſque Noé ayant planté la vigne, fut trouvé nud & endormi par Chanaan. On a lieu de croire que Chanaan avec ſes onze fils, peupla la Paleſtine de très-bonne heure, & qu'il y vint auſſi-tôt après la conſtruction de la tour de Babel. Lorſqu'Abraham arriva en ce pays, les Chananéens y étoient établis depuis long-temps, & on n'a nulle connoiſſance qu'aucun autre peuple y ait été avant eux.

Depuis que Joſué eut fait la conquête de la Paleſtine, & qu'il eut exterminé ou chaſſé la plupart des Chananéens, ceux qui reſterent dans le pays, & qui ſont connus chez les Profanes ſous le nom de *Phéniciens*, étant reſſerrés dans un coin de ce pays ſur le bord de la Méditerranée, s'adonnerent entiérement à la navigation & au commerce, abandonnant aux Hébreux la culture des terres, & le ſoin de nourrir les troupeaux. De-là ce grand nombre de colonies Phéniciennes, dans preſque toutes les iſles de la Méditerranée, & ſur les côtes de l'Afrique & de l'Eſpagne; delà leurs grandes richeſſes, & leur réputation répandue dans tout le monde, & vantée par tous les Auteurs Grecs & Latins.

Homere ne parle des Phéniciens qu'en paſſant; il les appelle *induſ-*

trieux (*a*) & il donne à Sidon le nom de (*b*) *riche en cuivre*. Hérodote (*c*) remarque que les Phéniciens furent les premiers auteurs des diviſions qui éclaterent entre les Grecs & les Barbares. Les Phéniciens ayant ravi la fille du Roi d'Argos, les Grecs par repréſailles ravirent Europe, fille du Roi de Tyr. Enſuite d'autres Grecs allerent ravir Médée, fille du Roi de Colchos. Enfin Paris, fils du Roi Priam, vint ravir Hélene, femme de Ménélaüs, Roi de Lacédémone; ce qui fut cauſe de la guerre de Troye, un des plus célebres événements de l'hiſtoire ancienne, & qui eut des ſuites très-fâcheuſes; puiſque ce fut la ſemence de la diviſion qui a duré ſi long-temps entre les Perſes & les Grecs, & qui a coûté tant de ſang à ces deux peuples.

Le même Hérodote, (*d*) dont on a tiré ces réflexions, parle d'un Temple bâti par les Phéniciens à Thaſos, cinq générations avant la naiſſance d'Hercule, fils de Jupiter & d'Alcmene. Il dit auſſi au même endroit qu'il a vu à Tyr un très-ancien Temple d'Hercule, que les Prêtres du lieu lui diſoient avoir été bâti avec la ville de Tyr, 2300 ans avant le temps où il écrivoit. Hérodote écrivoit environ 460 ans avant l'Ere Vulg. en ſorte que Tyr auroit été bâtie 2760 ans avant l'Ere Vulgaire, ce qui précéderoit le déluge de plus de 400 ans, ſelon le calcul d'Uſſérius. Le temps de la fondation de Tyr (*e*) paroît être bien plus recent. Joſeph ne la met que 240 ans avant le Temple de Salomon, c'eſt-à-dire, 1244 ans avant l'Ere Vulgaire. Tout cela doit s'entendre de l'ancienne Tyr ſituée ſur le continent, bâtie long-temps avant la nouvelle Tyr, qui fut dans la ſuite fondée ſur un rocher dans la mer vis-à-vis l'ancienne.

Les Phéniciens avoient autrefois des Annales, dont Joſeph (*f*) nous a conſervé quelques fragments. Dius, (*g*) Diodore, Ménandre & quelques autres avoient auſſi compoſé l'hiſtoire des Phéniciens. Enfin Sanchoniathon, cité dans Porphire, (*h*) avoit travaillé ſur le même ſujet, & avoit conduit ſon ouvrage depuis le commencement du monde juſqu'à ſon temps. Il vivoit, dit Porphire, du temps de Sémiramis, & avoit tiré ſon hiſtoire des anciens Régiſtres & des inſcriptions hiéroglyfiques des Temples de la Phénicie & de l'Egypte. Il avoit auſſi conſulté Jérombal, Prêtre du Dieu Jao, qui n'eſt autre apparemment que Jérobaal, autrement Gédéon, Juge d'Iſrael, qui avoit ſacrifié au Dieu d'Iſraël, nommé *Jao* ou *Jehovah*. Ce livre ayant d'abord été écrit en Phénicien, & dédié à Abibal Roi de Beryte, fut enſuite traduit en Grec par Philon de Biblos, qui vivoit du temps d'Adrien. Voilà ce que Porphire diſoit de Sanchoniathon.

(*a*) *Homer. Iliad.* XXIII. *v.* 743. = (*b*) *Id. Odyſſ.* XV. *v.* 424. = (*c*) *Herodot. l.* 1. *c.* 1. = (*d*) *Herodot. l.* II. *c.* 44. = (*e*) Comment. de D. Calmet ſur Joſué, ch. XIX. v. 29. = (*f*) *Joſeph contra Appion. l.* 1. *p.* 1042. *& l.* VIII. *antiq. c.* 2. = (*g*) *Apud Joſeph contra Appion. l.* 1. *p.* 1042. 1043. = (*h*) *Apud Euſeb. præparat. l.* 1. *& l.* X.

A l'égard

A l'égard de Dius & de Ménandre, on n'en ſait que très-peu de choſes, & leurs ouvrages ſont entiérement perdus, à l'exception de quelques fragments que l'on en trouve dans d'autres Auteurs. Ménandre étoit de Pergame : il ne paroît pas que Joſeph ait connu ſon hiſtoire des Phéniciens ; mais elle eſt citée dans Tatien & dans S. Clément d'Alexandrie. Pour Dius, Joſeph en parle avec éloge, & en rapporte un long fragment, qui contient quelques particularités de la vie de Salomon & de Hiram. Il cite auſſi Ménandre d'Epheſe, (*a*) qui rapporte la ſuite des Rois de Tyr, depuis Hiram juſqu'à la fondation de Carthage par Didon. (*b*) Enfin Tatien cite Théodote, Hypſicrate, & Mochus, Hiſtoriens Phéniciens, dont Chœtus avoit traduit les ouvrages en Grec. Mais tous ces Ecrits ſont à notre égard comme n'ayant jamais été, puiſqu'ils ſont perdus ; l'on a même de grandes raiſons de croire que Sanchoniathon n'a jamais exiſté, & que le fragment qu'Euſebe en a rapporté, & qu'il a tiré de Porphyre, n'a jamais été écrit par Sanchoniathon ; mais que Porphyre, qui eſt le premier qui en ait parlé, en eſt auſſi le fabricateur & l'auteur.

Ainſi il faut encore ranger les Phéniciens au nombre des peuples dont l'antiquité en général eſt fort certaine ; mais dont l'hiſtoire eſt fort inconnue, faute de monuments. Et certes ſans les Livres des Juifs & des Auteurs Chrétiens, qui ſe ſont intéreſſés par rapport à la Religion, à nous conſerver quelques débris de l'hiſtoire de ces peuples, à peine ſaurions-nous ſeulement leur origine & le nom de leurs anciens Hiſtoriens.

XVII. Hiſtoire & antiquités des Grecs.

A voir le grand nombre d'Ecrivains Grecs qui nous reſtent, on croiroit que les antiquités de cette Nation ſont parfaitement éclaircies, & qu'il n'y a point de peuple au monde, dont l'hiſtoire ſoit plus certaine & plus dévéloppée. Toutefois quand on examine la choſe de plus près, on y trouve encore de grandes obſcurités & de grands vuides. Ce qui a le plus contribué à décrier les Grecs, c'eſt leur inclination pour la Poéſie & pour la Fable. Leurs plus anciens Ecrivains étoient tous Poëtes : (*c*) ils donnoient à tout ce qu'ils manioient, un tour & un air fabuleux. Le merveilleux & l'extraordinaire étoient toujours bien reçus chez eux aux dépens du vrai & du naturel. Ce mauvais goût a duré dans la Grece pendant pluſieurs ſiecles ; de ſorte que leur hiſtoire ancienne eſt enveloppée ſous les voiles de la fable : & lorſqu'ils ſont revenus à la maniere naturelle d'écrire & de raconter, ils ſe ſont vus obligés d'abandonner tous les temps qui précedent la premiere Olympiade, pour ſe borner à l'hiſtoire qui a ſuivi cette célebre époque.

Varron, (*d*) le plus ſavant des Romains, partageoit tous les temps

(*a*) Ménandre de Pergame, cité par Tatien, *p.* 171. & par ſaint Clément d'Alexandrie, pourroit être le même que Ménandre d'Epheſe, cité par Joſeph. = (*b*) *Contra Appion. l.* 1. *p.* 1042. 1043. = (*c*) *Strabo. l.* 1. = (*d*) *Varro apud Cenſorin. de die natali. c.* 21.

en trois classes; la premiere depuis le commencement du monde, jusqu'au premier déluge; la seconde depuis ce déluge, jusqu'à la premiere Olympiade; la troisieme depuis la premiere Olympiade, jusqu'à son temps. Il tenoit le premier intervalle pour absolument inconnu; comme il l'étoit en effet aux Grecs & aux Latins. Il appelloit le second intervalle *fabuleux*; parce que tout ce que les Grecs en disent, est mêlé de fables & de fictions, qui empêchent de discerner le vrai du faux. Il ne reconnoissoit de temps historique, que depuis les Olympiades; & en effet ce n'est que depuis ce temps, que l'histoire Grecque commence de marcher d'un pas plus ferme & plus assuré.

Diodore de Sicile (*a*) a renfermé en six Livres, les fables & les événements que l'on prétend avoir précédé la guerre de Troye; & il ne commence proprement son histoire, que depuis la prise de cette célebre Ville. Ephore de Cumes s'étoit retranché au temps qui a suivi le retour des Héraclides dans le Péloponnese. Jule Africain a fixé le commencement de sa Chronologie au déluge d'Ogygès, arrivé sous le regne de Phoronée, Roi d'Argos, 1020 ans avant la premiere Olympiade. Cécrops, Egyptien, avoit fondé le Royaume d'Athenes 780 ans avant la premiere Olympiade, comme on le prouve par un ancien Chronographe de Paros, publié par Selden parmi les Marbres d'Arundel.

Mais ce petit nombre d'époques, qui précedent le temps des Olympiades, n'est pas capable de rectifier le reste de l'histoire Grecque, qui est toute gâtée par les fables. On ne doute pas, par exemple, qu'il n'y ait eu, sous Deucalion, une grande inondation qui a été connue par les Grecs sous le nom de *déluge*. Mais qui nous en garantira les circonstances? qui débrouillera tout ce qui est dit de l'incendie de Phaëton, de la naissance d'Erichthonius, du ravissement de Proserpine & d'Europe; & tout ce que l'on raconte de Cérès, d'Apollon, de Bacchus, de Minos, de Persée, de Cadmus, de Castor, de Pollux, d'Esculape, & d'Hercule? Le commencement même des Olympiades est-il bien connu? Nous savons que l'on négligea assez long-temps de marquer le nom des Vainqueurs dans les Jeux Olympiques. Corébus est le premier dont on ait écrit le nom, & il ne remporta la victoire qu'à la vingt-septieme Olympiade, environ cent huit ans après l'établissement de ces Jeux par Iphitus. Atrée, fils de Pélops, les avoit institués aux funérailles de son pere, trois cents quarante-six ans, selon Velléïus, avant l'établissement des Jeux Olympiques par Iphitus.

Quand on avoueroit que les Grecs ont une histoire bien suivie depuis les Olympiades, ou même depuis le déluge d'Ogygès, ou depuis la guerre de Troye jusqu'à nous, où cela nous conduiroit-il? La prise de Troye, suivant la Chronologie que nous suivons, arriva vers l'an 1184

(*a*) *Diodor. Sicul. Bibliot. l.* 1. *p.* 4.

av. l'Ere Chr. Vulg. vers le temps des Juges d'Iſraël. Le déluge d'Ogygès eſt placé vers l'an 1796 avant l'Ere Chr. Vulg. 25 ans après la mort d'Abraham. Enfin la premiere Olympiade tombe en l'an 776 avant l'Ere Chrét. Vulg. 3938 de la Période Julienne, huit ans après la mort de Jéroboam II. Roi d'Iſraël, & ſous le regne d'Ozias, Roi de Juda. Et encore depuis ces temps, combien d'incertitude & d'embarras dans l'Hiſtoire des Grecs ? Il n'y a que les Livres ſacrés des Juifs qui nous apprennent la vraie origine des peuples qui ont les premiers peuplés la Grece. C'eſt de Moyſe, que nous apprenons que Javan eſt le pere des Ioniens ; Céthim, des Macédoniens ; Thiras, des Thraces ; Tharſis, des Ciliciens : que les peuples de l'Elide ſont ſortis d'Eliſa ; ceux de l'Emathie, de Madai & que toutes ces Nations ſont venues de Japheth. (*a*)

XVIII. Hiſtoire des Latins peu ancienne.

On convient que les Latins n'ont point d'hiſtoire bien ſure & bien connue, pour les temps qui précedent la fondation de Rome. Tout ce que l'on nous en dit, ſouffre de grandes difficultés, & ſe reſſent de ce goût fabuleux, qui eſt répandu ſur toute l'antiquité profane. L'hiſtoire de Cacus, celle de Latinus & de Turnus, l'arrivée d'Enée en Italie, la naiſſance & l'éducation de Rémus & de Romulus, ſont de ces points d'hiſtoire que l'on a voulu embellir aux dépens de la vérité. Le temps de la fondation de Rome eſt une époque importante, mais peu aſſurée. Les premiers habitants de cette Ville ne furent rien moins que Chronologiſtes & Hiſtoriens. Uniquement occupés ou au labourage ou à la guerre, ils négligeoient les lettres & le ſoin d'écrire. On place communément la fondation de Rome vers l'an 3961 de la Période Julienne, 753 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Tout cela eſt fort récent, comparé aux antiquités des Orientaux, & ſur-tout des Hébreux.

XIX. Antiquités des Gaulois & des Germains fort inconnues.

Nous n'entrons point ici dans l'examen des antiquités des Gaulois, des Germains & des peuples Septentrionaux, parce qu'ils n'écrivoient point, & qu'il ne nous reſte aucun monument hiſtorique de leur part. Tout ce que nous en ſavons, nous vient des Grecs & des Romains, peu inſtruits des hiſtoires de ces peuples, & trop récents pour nous apprendre ce qui ſe paſſoit dans les Gaules ou dans la Germanie, lorſque les premiers habitants de ces pays vinrent s'y établir au commencement, & lorſqu'ils y fonderent des Républiques ou des Royaumes. Les Auteurs qui nous en parlent, repréſentent ces nations comme déjà formées & établies depuis long-temps.

XX. Origine des peuples d'Amérique.

L'origine des peuples d'Amérique a fort exercé les Savants, depuis qu'on a fait la découverte de leur terre. Quelques-uns ont prétendu qu'ils étoient très-anciens dans ce pays. On leur a appliqué ce que dit Ariſtote (*b*) d'une Iſle déſerte, ſituée au delà des colon-

(*a*) *Gen.* x. 2. *& ſeqq.* = (*b*) *Ariſtotel. de mirabilibus auditis.*

nes d'Hercule, d'une grandeur fort considérable, arrosée de grands fleuves, & couverte de vastes forêts de toutes sortes d'arbres, fertile en toutes especes de fruits, & éloignée de plusieurs journées de la Ville de Gadès. Les principaux Magistrats de Carthage voyant que plusieurs de leurs citoyens entreprenoient le voyage de cette Isle, & que quelques-uns même s'y établissoient, firent une ordonnance qui défendoit sous peine de la vie d'y aller, & qui ordonnoit à ceux qui y étoient déjà, d'en revenir incessamment ; de peur, disoient-ils, que la chose venant à se divulguer, d'autres peuples n'en eussent connoissance, & n'y établissent une domination, qui troubleroit la paix & le commerce de Carthage.

Diodore de Sicile (*a*) dit encore quelque chose de plus précis. Quelques Phéniciens ayant été jettés dans cette Isle, dont il parle comme d'un très-vaste pays, & d'une espece de Paradis terrestre, & à leur retour en ayant beaucoup vanté la beauté & les richesses, les Tyrrhéniens (*b*) voulurent s'en emparer, & y envoyer une colonie ; mais les Carthaginois l'empêcherent, craignant que la plupart de leurs citoyens, attirés par la bonté du pays, ne désertassent Carthage, pour aller s'y établir. Ils avoient en vue de s'y conserver un lieu de retraite assurée, au cas d'un malheur imprévu, ou de la chûte de leur République en Afrique ; car étant maîtres de la mer, ils se flattoient de pouvoir s'y refugier eux & leurs familles, avec d'autant plus de facilité, que ce lieu étoit inconnu à tout le reste du monde.

Voilà ce que l'on rencontre chez les Anciens sur cet article. Quelques-uns ont regardé tout cela comme une fable : d'autres ont prétendu que ces descriptions regardoient les Isles Fortunées, qui sont au delà des colonnes d'Hercule & dans l'Océan. Mais la grandeur, les richesses, les grands fleuves, les montagnes, les rivieres navigables, les vastes forêts, les riches édifices, les grandes Villes, qui se voyoient, dit-on, dans l'Isle dont nous parlent Aristote & Diodore, font juger qu'ils vouloient nous décrire autre chose que les Isles Fortunées ; ou du moins qu'ils ont fort exagéré ce qui se voyoit dans ces Isles, que peut-être ils ne connoissoient que très-imparfaitement, & que la renommée faisoit bien plus grandes qu'elles ne sont en effet. Quoi qu'il en soit, on convient que l'Amérique ne nous est bien connue que depuis la découverte qui en fut faite au quinzieme siecle par Américe Vespuce & Christophle Colomb ; & qu'auparavant on n'en avoit aucune connoissance distincte.

On est en peine de savoir comment les hommes sont passés dans cette partie du monde. Les peuples qui l'habitent ne savent eux-mêmes comment ils y sont venus, ni combien de temps il y a qu'ils

(*a*) *Diodor. Sicul. l.* v. *p.* 207. 208. = (*b*) Ce sont les Habitants des Isles Lemnos & Imbros dans la Mer Egée ; ou les Peuples de l'Etrurie, aujourd'hui la Toscane.

y ſont établis. On s'imagine qu'ils y ont été jettés par la tempête, ou par quelqu'autre cas imprévu. Il ſe peut faire que ceux de l'Amérique Septentrionale y ſoient paſſés par la Norwege, ceux de Jucatan par l'Ethiopie ; & que ceux du Pérou y ſoient venus de l'Inde & de la Chine ; enfin que ceux qui ſont vers le Midi, juſqu'au détroit de Magellan, y ſoient paſſés de l'Orient par les terres Auſtrales. On ſait que les extrêmités de la grande Tartarie touchent de fort près l'Amérique Septentrionale, peut-être même lui ſont-elles contiguës.

Nous avons une hiſtoire du Mexique (*a*) en figures aſſez groteſques, qui repréſentent en 63 planches l'hiſtoire des Mexicains, leur police, leur morale, leurs cérémonies, leur Religion, leurs revenus. Un Gouverneur Eſpagnol du Mexique tira des mains de ceux du pays de cette hiſtoire, avec une interprétation des figures qui la compoſent : cette interprétation étoit écrite en leur langue. On a mis en François l'interprétation Mexicaine ; & l'on y voit que l'hiſtoire de ces peuples ne remonte pas au delà de l'an 1324 de Jeſus-Chriſt ; que c'eſt là l'époque de la fondation de la Ville de Mexique, & que Motezume leur dernier Roi régnoit en 1518, lorſque Cortez aborda en Amérique. Au lieu d'Ecriture, ils ſe ſervoient d'une eſpece d'hiéroglyphe, ou de peinture fort imparfaite. Dans les planches dont nous avons parlé, leurs Princes ſont déſignés par de petits hommes mal formés, avec certaines marques qui les diſtinguent. Le nombre des années de leur regne eſt exprimé ſur le bord du tableau, par un nombre de petits quarrés. Leurs victoires & leurs conquêtes ſont de même exprimées par d'autres caracteres, qu'il ſeroit très-mal aiſé de deviner, ſans un Commentaire verbal ou par écrit.

Les autres peuples de l'Amérique n'en ſavent pas davantage que ceux du Mexique. Ceux du Pérou content pluſieurs fables de la premiere origine de leurs Rois, qu'ils font deſcendre du Soleil. Mais la vérité eſt que leur premier Roi ne commença de régner qu'environ l'an de Jeſus-Chriſt 1125, quatre cents ans avant que les Eſpagnols entraſſent dans le Pérou, c'eſt-à-dire, avant l'an 1525. Avant ce temps-là, ces peuples ne ſe ſervoient d'aucune écriture, mais de quelque peinture groſſiere comme les Mexicains. Ils employoient auſſi de petites cordes, dont les couleurs & les nœuds faiſoient à peu près le même effet, que parmi nous les vingt-quatre lettres de l'alphabet arrangées en différente maniere.

XXI. Avantages de l'hiſtoire des Hébreux.

Après avoir ainſi parcouru tous les peuples du monde où l'on pouvoit raiſonnablement préſumer que l'on trouveroit des hiſtoires ſûres & anciennes, nous ſommes obligés de revenir aux Iſraélites, comme aux véritables dépoſitaires des anciennes origines des choſes, & de

(*a*) Hiſtoire de l'Empire Mexicain, repréſentée par figures. A Paris, chez André Cramoiſy, 1673.

l'hiſtoire des premiers hommes. L'antiquité du peuple Hébreu n'eſt ni exceſſive, ni fabuleuſe, ni fondée ſur des diſcours en l'air. Ils produiſent des monuments anciens de plus de trois mille deux cents ans. (*a*) Moyſe, le premier Ecrivain de leur hiſtoire, touche, pour ainſi dire, les premiers Patriarches. La mémoire de la Tour de Babel & du Déluge étoit encore récente ; il étoit aiſé de ſavoir ce qui s'étoit paſſé avant le Déluge. L'Ecriture nous dit que Moyſe étoit inſtruit de toute la ſageſſe des Egyptiens ; (*b*) il ſavoit donc la véritable origine & l'hiſtoire de ce peuple : il a profité de tout ce qu'il y avoit de certain dans leurs Livres, & a détruit par ſon récit ce que dès-lors il pouvoit y avoir de faux & de fabuleux.

Les peres de Moyſe ſortoient de la Chaldée & de la Méſopotamie ; ils devoient en connoître l'hiſtoire & les antiquités : c'eſt d'eux que Moyſe les avoit appriſes. Auſſi il y avoit une entiere conformité entre l'hiſtoire de Béroſe & celle des Hébreux, pour les premiers temps, au rapport de Joſeph ; (*c*) & cette conformité eſt une grande preuve de la vérité du récit de Béroſe. Hérodote, que l'on nomme avec raiſon le pere de l'hiſtoire, (*d*) s'accorde auſſi parfaitement avec l'Ecriture dans les choſes qui étoient à ſa portée, & qu'il pouvoit ſavoir par lui-même. Si quelquefois il s'eſt trompé, c'eſt lorſqu'il a ajouté foi aux diſcours & aux rapports fabuleux des autres : par exemple, dans ce qu'il dit ſur le témoignage des Prêtres Egyptiens, qui abuſoient viſiblement de ſa crédulité ſur pluſieurs articles, qu'ils tournoient à leur gloire & à leur avantage.

Quand les Grecs, pour relever leur antiquité & celles de quelques autres peuples, ſe vantent d'être *les enfants de la terre*, (*e*) ou du pays même où ils demeurent, & qu'ils prétendent n'y être jamais venus d'ailleurs, en voulant cacher la nouveauté de leur origine, ils découvrent viſiblement leur ignorance. Tous les hommes ſont ſortis d'un ſeul, (*f*) & ceux qui croient n'en être pas iſſus, font voir qu'ils ne ſavent d'où ils viennent. Les peuples qui ſont véritablement anciens, & qui approchent du lieu où les premiers hommes ont demeuré, n'ont eu garde de ſe vanter, comme les Athéniens, d'être nés dans leur propre terre. On n'a jamais vu ces peuples vivre dans la barbarie, commencer après un long eſpace de temps à bâtir des Villes, à écrire, à ſe policer, à ſe cultiver, à former leur Religion. C'eſt de la Chaldée, de l'Aſſyrie, de l'Egypte, que ſont venues les loix, la religion, l'architecture ; & qu'elles ſont paſſées dans la Grece &

(*a*) La ſortie d'Iſraël hors de l'Egypte, ſous la conduite de Moyſe, tombe vers l'an 1491 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire : ce fut vraiſemblablement vers ce temps que Moyſe commença d'écrire les Livres qui portent ſon nom. = (*b*) *Act.* VII. 22. = (*c*) *Joſeph. lib.* 1. *contra Appion. p.* 1044. = (*d*) *Tullius l.* 1. *de Legibus.* = (*e*) *Euripid. Strab. l.* VIII. *ex Thucydid. Iſocrat. Panegyr. alii.* = (*f*) *Act.* XVII. 26. *Fecit ex uno omne genus hominum inhabitare ſuper univerſam faciem terræ.*

dans les autres pays. C'eſt dans l'Orient, qu'il faut chercher l'origine des peuples les plus fameux, & la ſource des traditions. Si d'anciens peuples, comme les Scythes, & quelques nations d'Afrique, ſont demeurés dans la barbarie, on doit s'en prendre ou à la nature de leur pays, qui ne leur a pas permis, à cauſe de ſa ſtérilité, de demeurer aſſez long-temps dans un lieu, pour y cultiver les beaux arts, & pour s'y policer; ou à la maniere de vivre vagabonde & incertaine, qu'ils ont embraſſée dès le commencement, & qu'ils ont toujours voulu ſuivre depuis.

Pour les autres peuples moins anciens & plus éloignés de la demeure des premiers hommes, leur plus grand ſoin, lorſqu'ils étoient arrivés dans un pays déſert, étoit de le défricher, & de ſe défendre du froid, du chaud, des injures de l'air & des bêtes farouches. S'il y avoit déjà d'autres hommes dans le pays, ils ſongeoient à la guerre, à attaquer, à ſe défendre, à ſe prémunir contre les ſurpriſes. Au milieu des allarmes, des travaux & des inquiétudes dont leur vie étoit environnée, ils n'avoient guere le loiſir d'écrire & de compoſer leur hiſtoire. Plus les Provinces ſont éloignées de celles que nous conſidérons comme le centre d'où tous les hommes ſont ſortis, plus les peuples ſont groſſiers, barbares, ignorants. Les pays Septentrionaux, l'Allemagne, les Gaules, l'Italie même, ont été fort long-temps ſans forme réglée de gouvernement, ſans politeſſe, ſans uſage de l'écriture & des beaux arts. Leur Religion toute brute & toute informe, ſe ſentoit de la dureté de leurs mœurs, & du peu de ſoin qu'ils prenoient de cultiver leur eſprit. D'abord ils négligerent leur hiſtoire & leur origine; enſuite ils les oublierent entiérement, & lorſqu'ils ont voulu les étudier, & les rédiger par écrit, ils ſont tombés dans des erreurs monſtrueuſes, & nous ont débité des fables informes, fondées ſur quelques légeres traces d'une tradition confuſe & incertaine qu'ils avoient conſervée.

Les Gaulois, les Germains, & les autres peuples, qui s'imaginoient pouvoir ſuppléer aux Annales & aux Ecrits, en chargeant leur mémoire des généalogies de leurs Dieux, de leurs demi-Dieux, de leurs Héros, de leurs Rois, & des rites de leur Religion, ne remédioient que très-imparfaitement au danger de l'oubli, aux variations de la mémoire, & aux inconvénients qui naiſſent de la mort des hommes, des guerres & des autres révolutions auxquelles les états & les choſes humaines ſont néceſſairement aſſujéties. Auſſi l'expérience a fait voir que tout ce que les Druides & les Bardes avoient confié à leur mémoire & à celle de leurs éleves, eſt enfin tombé dans l'oubli, & qu'il n'en eſt rien venu juſqu'à nous.

Le peu de monuments qui ont échappé à la longueur des ſiecles, & qui ont réſiſté aux armes des Romains & des Barbares, je veux dire quelques débris de ſtatues, & quelques monnoies Gauloiſes, ne

nous donnent aucun jour pour leur l'hiſtoire : leur langue même nous eſt entiérement inconnue, parce qu'ils négligeoient l'uſage des lettres & de l'écriture, (*a*) qui ſont les ſeuls moyens de tranſmettre ſûrement à la poſtérité la connoiſſance de ces ſortes de choſes. On croit avoir quelque reſte de la Langue Gauloiſe dans la Baſſe-Bretagne, & dans le pays de Galles ; mais cela étant dénué des anciens monuments écrits ne nous ſert à rien pour leur hiſtoire. Ce que les Grecs & les Romains nous en ont appris, eſt très-peu de choſe & très imparfait.

Les Egyptiens & les Ethiopiens qui ſe ſervoient de figures hiéroglyfiques pour marquer les beaux faits de leurs Princes, n'ont pas réuſſi non plus à nous conſerver par-là la mémoire de leur antiquité, quoiqu'ils les gravaſſent ſur le marbre & ſur le bronze. Cette maniere d'écrire eſt trop myſtérieuſe & trop obſcure. Il eſt vrai qu'ils avoient une autre maniere d'écrire, qui étoit plus aiſée & plus certaine ; mais cette écriture auſſi-bien que l'ancienne langue Egyptienne, eſt aujourd'hui perdue, & le peu de monuments écrits en cette langue qui ont échappé à la barbarie, ne ſont ni lus, ni entendus de perſonne. La Langue Grecque qui fut introduite dans l'Egypte par les Ptolémées, fit perdre inſenſiblement la Langue & le caractere ancien de ce pays. Les anciennes inſcriptions de Palmyre & de Perſépolis ſont entiérement inconnues & ſans les Samaritains, qui ont conſervé le Pentateuque écrit en caracteres Hébreux anciens, nous ignorerions les lettres Phéniciennes, & celles dont ſe ſont ſervi les Iſraélites, juſqu'à la captivité de Babylone. Perſonne ne peut déchifrer les lettres Puniques & les médailles de ce pays-là. Ainſi on ne peut guere conſidérer que comme un miracle de la Providence, que les Livres ſacrés des Hébreux ſoient parvenus entiers juſqu'à nous, malgré les révolutions, les exils, les diſgraces & les guerres qui ont preſque toujours accompagné cette malheureuſe Nation.

Les Grecs reçurent les lettres & l'uſage d'écrire de la Phénicie. (*b*) Ils croient que Cadmus leur apporta cette invention de ſon pays. Mais ils ne la mirent en uſage qu'aſſez tard. Joſeph (*c*) avance qu'Homere n'écrivit

(*a*) On voit dans Céſar que les Helvétiens ſe ſervoient de caracteres grecs pour écrire, puiſqu'il trouva dans leur camp le dénombrement de leurs troupes, écrit en lettres Grecques ; mais apparemment en langue Gauloiſe. *lib.* 1. *c.* 29. *In caſtris Helvetiorum tabulæ repertæ ſunt litteris Græcis conſectæ, &c.* Mais dans un autre endroit, Céſar dit qu'il écrivit en Grec à Quintus Cicéron, de peur que ſi ſa lettre étoit interceptée, on ne découvrît les deſſeins des Romains. *l.* v. *Hanc Græcis conſcriptam litteris mittit, ne interceptâ Epiſtolâ, noſtra ab hoſtibus conſilia cognoſcantur.* Ce que l'on ne peut concilier, qu'en diſant que les Gaulois voiſins de Marſeille & de la Méditerranée, ſe ſervoient de caracteres Grecs ; mais non pas ceux qui étoient plus avant dans le pays. Au Livre VI. il dit que les Druides ſe ſervoient de caracteres Grecs dans toutes leurs affaires tant publiques que particulieres : *Cum in reliquis rebus publicis, privatiſque rationibus Græcis litteris utantur.* = (*b*) *Ita Tacit. Lucan. Q. Curt. Plutarch. Plin. Mela. alii.* = (*c*) *Joſeph. l.* 1. *contra Appion. p.* 1034. *d.*

n'écrivit pas ſon Poëme ; mais qu'il le chantoit par cœur, tantôt une partie, tantôt une autre ; qu'enſuite les Rapſôdes ou les Chantres le réciterent de même, ne le ſachant que par mémoire. On s'aviſa enfin de l'écrire, & de le réduire en corps comme nous l'avons : c'eſt ce que Joſeph avance. Il eſt ſûr que le plus ancien Hiſtorien de la Grece ne parut que vers le temps de la guerre des Perſes contre les Grecs. S. Clément d'Alexandrie (*a*) ſoutient qu'Anaxagore eſt le premier des Grecs qui ait écrit quelque choſe. Thémiſtius (*b*) veut que ç'ait été Anaximenes ; & qu'avant lui c'étoit une choſe honteuſe d'écrire des Livres. Pline (*c*) prétend que Cadmus de Milet eſt le premier Hiſtorien Grec qui ait paru. La Fable & la Poéſie furent en honneur long-temps avant l'Hiſtoire & la Philoſophie, comme le remarque Strabon. (*d*) Les premiers Hiſtoriens mêlerent même la Fable avec leur hiſtoire, pour la faire mieux goûter aux peuples accoutumés aux fictions. C'eſt ainſi qu'Homere a traité l'hiſtoire de la guerre de Troye : il y a mêlé la Fable, & lui a donné les agréments de la Poéſie.

XXII. Hiſtoires anciennes traveſties en Fables.

Il eſt vrai que malgré les circonſtances fabuleuſes qui enveloppent l'ancienne Hiſtoire, nous y découvrons divers traits de la vérité hiſtorique ; mais combien y a-t-il de faits importants qui ont été étouffés ſous les fictions des Poëtes ? & les vérités hiſtoriques mêmes, que nous voyons au travers les voiles de la Fable, comment les diſtinguerions-nous, ſans le ſecours des divines Ecritures, qui nous rapportent les choſes dans leur ſimplicité naturelle ? Sans cela comment verrions-nous Saturne dans Noé ; Sem dans Pluton, dans Smi, ou dans Typhon ? & Japheth dans Neptune ? C'eſt Moyſe qui nous découvre la ſource de la Fable de Saturne mutilé par Jupiter, dans ce qu'il dit de Noé, trouvé nud par Cham, l'un de ſes fils. Neptune Dieu de la Mer, eſt le même que Japheth, pere des peuples qui ont habité les Iſles des Nations. (*e*) Saturne & Rhéa, marquent Adam & Eve, ou plutôt Noé & ſa femme. Les Géants qui déclarent la guerre à Jupiter, & qui entaſſent montagnes ſur montagnes pour aſſiéger le Ciel, ſont les hommes qui entreprennent la Tour de Babel.

La Fable d'Iſis & d'Oſiris en Egypte, celle de Vénus & d'Adonis en Phénicie ; celle de Cyniras pere d'Adonis, vaincu par Apollon ; celle de l'enlevement d'Europe, & celle de l'expoſition & de la délivrance d'Andromede, ſont d'anciennes hiſtoires traveſties en Fables. L'âge d'or, l'âge d'argent, l'âge de fer, le cahos des anciens Grecs ; tout cela eſt pris ſur les hiſtoires qui nous ont été conſervées dans Moyſe. Hyriée qui donne le couvert à Jupiter & à Mercure cachés ſous la forme de Voyageurs, eſt le même qu'Abraham qui reçoit les Anges, & qui mérite que Dieu accorde un fils à Sara. Moyſe eſt repré-

(*a*) *Clemen. Alex. lib.* 1. *Stromat.* = (*b*) *Themiſt. Orat.* 20. = (*b*) *Plin. l.* VII. *c.* 56. = (*d*) *Strabo. l.* 1. *pag.* 18. 19. = (*e*) *Geneſ.* X. 5.

ſenté dans la Fable de Bacchus, Aaron dans celle de Mercure, & Samſon dans celle d'Hercule. Les Anciens vouloient avoir trop d'eſprit; ils aimoient l'énigme & la ſubtilité; ils ne croyoient rien dire, quand ils ne diſoient rien de merveilleux. Ce mauvais goût n'a pas gâté l'hiſtoire des Hébreux. Nuls Ecrivains plus ſérieux, ou plus graves, que ceux qui l'ont écrite : diſons mieux; nul Ecrivain plus ſage, plus vrai, plus reſpectable, que l'Eſprit de Dieu qui en eſt le premier Auteur. Son onction, ſa lumiere, ſa force s'y ſont ſentir depuis le commencement juſqu'à la fin. Jamais perſonne n'a narré d'un air plus impoſant ni plus majeſtueux que nos Auteurs ſacrés: & jamais hiſtoire n'a eu plus de caracteres de vérité que celle du peuple de Dieu.

XXIII. Concluſion de cette Diſſertation.

Or il étoit important de faire voir que les Hébreux étoient ſeuls dépoſitaires de la vraie hiſtoire des premiers ſiecles; & que les Egyptiens, les Chaldéens, les Phéniciens, les Chinois, les Grecs & les Romains ne peuvent nous produire pour ce temps-là d'hiſtoires authentiques & bien ſuivies. Il falloit montrer que les antiquités Egyptiennes, Phéniciennes, Aſſyriennes, Chinoiſes, Grecques & Romaines ſont très-embrouillées & très-douteuſes, pour détromper ceux qui ſont trop prévenus en faveur de ces Nations, & qui ne le ſont point aſſez en faveur des Hébreux. (*a*)

Ceux qui croient que le monde eſt ſans commencement, qui s'imaginent qu'il y a eu des hommes avant Adam; & qu'on a vu différentes révolutions d'âges, d'Empires & de Religions, avant celles qui nous ſont connues par l'Hiſtoire, peuvent s'applaudir dans leurs imaginations; pour nous, nous attendrons qu'ils produiſent de bonnes preuves de ce qu'ils avancent. Quand il n'eſt queſtion que de former des ſyſtêmes, de faire des ſuppoſitions, & de payer d'eſprit, bien de gens en ſont capables : mais quand il s'agit de donner des raiſons de ces ſyſtêmes nouveaux, & de les ſoutenir par des preuves de fait, c'eſt en quoi conſiſte la difficulté. Le monde porte de toutes parts des marques de ſa nouveauté, dans les inventions nouvelles, dans les pays nouveaux que l'on a découverts depuis peu. Les monuments les plus inaltérables qui ſoient dans le monde, les marbres, les monnoies, les inſcriptions, les édifices, tout cela montre que le monde n'eſt pas créé depuis un très-long-temps. On ſait l'origine de preſque toutes les inventions les plus néceſſaires à la vie; du moins on ſait qu'elles ne ſont pas éternelles. L'éternité du monde & de la matiere eſt inſoutenable & incompréhenſible, dans le ſyſtême qui nie l'exiſtence de Dieu, comme premier principe, ainſi que dans celui qui croit ſon exiſtence.

(*a*) On peut encore voir ſur le même ſujet, les *Remarques ſur la Chronologie*, que nous allons placer ici, & *l'Abrégé de l'Hiſtoire profane*, qui ſera mis à la tête des grands Prophetes pour ſervir d'Introduction aux Livres prophétiques.

REMARQUES
SUR
LA CHRONOLOGIE,
SUR LES ANNÉES, LES MOIS, LES JOURS & les Heures des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs, des Romains & des Hébreux. (*a*)

Réflexions générales sur la Chronologie.

TOUT le monde convient des avantages & de la néceſſité de la Chronologie. On ſait que ſans elle l'hiſtoire n'eſt qu'un amas confus de faits & de récits entaſſés les uns avec les autres, dont l'aſſemblage eſt plus propre à gâter l'eſprit, à mettre le déſordre dans nos idées, & à brouiller notre imagination, qu'à former le jugement, à regler la conduite, & à donner de la prudence; ce qui doit être le principal fruit de l'étude de l'hiſtoire. Mais comme on ne s'eſt mis qu'aſſez tard à écrire l'hiſtoire, & que ceux qui l'ont écrite les premiers, ne ſe ſont pas beaucoup appliqués à marquer les époques de chaque fait; delà vient que, dans l'étude des temps, on rencontre tant de difficultés, ſur-tout lorſqu'on veut concilier l'hiſtoire ſacrée, compriſe dans les Livres de l'Ancien Teſtament, avec ce que les Auteurs profanes nous apprennent des antiquités des peuples Gentils.

Pour mettre le Lecteur en état de juger du fonds qu'on doit faire ſur la Chronologie, nous examinerons ici ce qu'il peut y avoir de certain ou d'incertain dans celle des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs & des Romains, avec leſquels les Hébreux ont eu plus de liaiſon. Nous examinerons enſuite celle des Hébreux, & nous marquerons quelle a été la forme des années, & la maniere de diſtribuer le temps parmi ces divers peuples. Cet examen ſervira de commentaire à un grand nombre de paſſages de l'Ecriture.

Il s'eſt trouvé des Auteurs fameux, qui après de longues & ſérieuſes recherches ſur la Chronologie, ont été ſi peu ſatisfaits de leurs études & de leurs travaux, qu'ils n'ont point fait difficulté d'avancer, qu'il étoit impoſſible de fixer une Chronologie exacte & ſuivie, ſur

(*a*) Le fond de ces Remarques eſt tiré de celles de Dom Calmet.

le seul récit des événements marqués dans l'histoire Sacrée ; (*a*) & à plus forte raison dans l'Histoire profane, qui pour l'ordinaire est moins circonstanciée, & toujours d'une autorité infiniment au dessous de celle de l'Ecriture. Il paroît par Joseph, en plus d'un endroit de son histoire, que les années des Juges, & des servitudes arrivées de leur temps, ne sont point continues & immédiates, ayant été interrompues par des anarchies qui ont précédé les servitudes des Israélites : (*b*) c'est aussi l'opinion de Jules Africain dans sa Chronologie. Isaac Vossius (*c*) remarque que dans l'histoire, on n'exprime pas la durée des captivités & des anarchies que l'on regarde comme des espaces morts & malheureux : *Captivitates & anarchiæ velut spatia mortua & infausta in censum temporis politici non veniunt.* Il dit de plus que Joseph omet les anarchies, mais non pas les captivités, dans les sommes des années ; *Josephus non captivitates, sed solas omittit anarchias.* M. Simon (*d*) a sur la Chronologie, les mêmes sentiments que Vossius ; il croit que les Livres Saints n'étant que des abrégés de mémoires beaucoup plus étendus, on ne peut pas établir sur l'Ecriture une Chronologie exacte & certaine, parce que les Généalogies n'y sont pas toujours immédiates. On voit des exemples de ces Généalogies tronquées dans le livre d'Esdras VII. 3. où il y a quelques générations omises, (*e*) & dans saint Matthieu où il manque plusieurs personnes dans la Généalogie de Jesus-Christ.

Saint Jérôme, (*f*) à l'occasion des diversités qu'on remarque dans la Chronologie des Rois de Juda & d'Israël, dit que c'est perdre le temps que de s'appliquer à l'étude des Généalogies, & de s'amuser à concilier les difficultés qu'on rencontre dans la Chronologie de l'Ecriture : *Hujusce modi hærere quæstionibus, non tam studiosi quàm otiosi hominis esse videtur.* Il applique à son sentiment ce que dit saint Paul : (*g*) *Neque intenderent fabulis & genealogiis interminatis quæ quæstiones præstant magis quàm ædificationem Dei.* Le P. Pétau (*h*) avoue qu'on ne peut connoître que par conjecture les années qui se sont écoulées depuis le commencement du monde jusqu'à l'Ere Chrétienne, parce que l'Ecriture, qui est le seul endroit d'où l'on puisse tirer cette connoissance, ne marque pas exactement les temps.

(*a*) *Isaac Voss. Canon. Chronol. p.* 236. *Pro firmo itaque habeatur sacras litteras continere tantùm mensuram temporis politici, nec posse ex illis colligi mensuram temporis physici.* = (*b*) Cette partie de la Chronologie sacrée sera examinée dans la Préface sur le Livre des Juges. = (*c*) *Ibid. p.* 235. = (*d*) Hist. Critique du V. T. L. 1. c. 1. = (*e*) C'est ce que l'on peut voir en conférant cette généalogie avec celle qui est rapportée au I. Livre des Paralipomenes, VI. 6. 10. On pourra aussi consulter sur cela une Table Généalogique de la famille de Lévi, que nous placerons dans un Supplément à la Dissertation sur la succession des Grands-Prêtres des Juifs. Ce Supplément se trouvera avec la Dissertation, à la tête des Livres des Paralipomenes. = (*f*) *Hieronym. ad Vitalem.* = (*g*) 1. *Tim.* 1. 4. = (*h*) *Petav. Ration. temp. part.* 2. *l.* 11. *c.* 1.

Ces difficultés & ces raiſons ne ſubſiſtent pas moins à l'égard de l'Hiſtoire profane, qu'à l'égard de l'Hiſtoire ſacrée. On trouve dans les Auteurs étrangers des dénombrements imparfaits & des généalogies abrégées. Solin (*a*) dans le catalogue des Rois de Macedoine, ne met que huit ou neuf Rois, quoiqu'il y en ait eu juſqu'à vingt-trois. Juſtin ne marque que Bélus, Ninus & Sémiramis Rois d'Aſſyrie; & ſans nommer les autres, il vient tout d'un coup à Sardanapale. Les Chroniques des Perſes (*b*) paſſent ſous ſilence tout le temps qui s'eſt écoulé depuis la mort d'Alexandre le Grand, juſqu'au regne d'Arſace; ils ont même beaucoup abrégé le temps des Arſacides; & quand ils parlent d'Arſace, ils en parlent comme d'un Perſe qui étoit parent de Darius ou d'Artaxerxès, & non pas comme d'un Parthe. On pourra remarquer dans ce que nous dirons en particulier de la Chronologie des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs & des Romains, la difficulté qu'il y a de fixer celle de leurs hiſtoires. On convient qu'il n'y a rien de bien certain parmi les profanes juſqu'au temps où l'on commença d'écrire exactement l'hiſtoire, & de fixer le temps par les Olympiades.

L'ignorance ou l'infidélité des Hiſtoriens profanes eſt ſans doute la ſource la plus ordinaire des erreurs, ou au moins de l'incertitude, où l'on eſt à l'égard de leur Chronologie: mais les plus exacts mêmes, & les plus fideles d'entr'eux, n'ont pas toujours apporté tout le ſoin néceſſaire à bien marquer le temps. Quelquefois on a voulu faire un compte rond, & l'on a marqué poſitivement ce qu'on ne ſavoit qu'à peu près; au lieu de 304 ans, par exemple, ou de 298 ans, on a dit 300 ans; au lieu de dire qu'un Prince a régné 19 ans & demi, on a marqué 20 ans. Cependant il s'eſt trouvé dans l'eſpace de 50 ans, que la même année a été comptée trois fois, en donnant, par exemple, à un Prince 20 ans de regne, quoiqu'il n'en ait régné que 19 & quatre mois; on en donne dix au ſuivant, quoiqu'il n'en ait régné que 9 & demi, & encore le demi ſe prend ſur la 20e. année de ſon prédéceſſeur, laquelle par ce moyen eſt comptée deux fois: on ne laiſſe pas, en tirant la ſomme totale, de dire que ces deux regnes ont duré 30 ans, quoique dans la vérité, ils n'aient été que de 29 ans. Ni l'Ecriture, ni les Hiſtoriens profanes, ne marquent preſque jamais de demi-année, ni de nombre rompu; ce qui fait juger qu'il n'eſt que trop ſouvent arrivé, ou qu'on a laiſſé derriere des années ſans les compter, ou qu'on en a mis plus qu'il n'y en avoit; & qu'ainſi en matiere de Chronologie, il eſt preſque impoſſible d'arriver jamais à une entiere préciſion.

Une autre ſource de difficultés dans cette ſcience, eſt la différente maniere de diviſer les temps chez les divers peuples. Quelques peu-

(*a*) *Solin. c.* 14. = (*b*) Pezron, antiquit. des temps rétab. c. 8.

ples ont fait leurs années d'un mois ; d'autres de quatre ; d'autres de six : quelques-uns ont fait une année de l'Eté, & une autre de l'Hiver : ceux-ci ont fait leur année de 10 mois, & ceux-là de 12. On en a vu qui partageoient leur année en quatre saisons, d'autres n'en mettoient que trois, d'autres deux. Les uns suivoient le cours de la lune pour leurs mois & pour leurs années ; d'autres avoient des années solaires. Le commencement de l'année n'étoit pas uniforme par-tout : on l'a commencée en automne, au printemps, au milieu de l'hiver. La maniere même de commencer le jour civil a fort varié ; les uns le commençoient au soir, d'autres à minuit, d'autres le matin, d'autres à midi. Les diverses parties du jour & de la nuit ont été prises différemment ; la nuit étoit divisée tantôt en trois, tantôt en quatre veilles : les parties du jour étoient marquées par rapport au progrès du Soleil sur notre horizon : lorsqu'on a commencé de compter par heures, la diversité n'a pas été moins grande.

Les Historiens peu judicieux, ou peu instruits, ont souvent confondu toutes ces années ; & sans remarquer la différence des années des peuples dont ils parloient, d'avec celles qui étoient en usage dans leur pays, ils ont fixé les temps par des marques équivoques, & par ce moyen ils ont jetté la confusion dans la Chronologie & dans l'Histoire. C'est delà qu'est venue, selon la remarque de Pline, l'antiquité excessive que les Egyptiens se sont donnée, prenant un espace de deux mois pour une année, comme nous le dirons bientôt.

Depuis les Olympiades même, on a fait des fautes considérables, par défaut d'exactitude ; on a désigné des événements fort connus par le nombre seul de l'Olympiade, sans marquer en quelle année précise de l'Olympiade ils étoient arrivés. On a aussi déterminé le temps d'une action, par le rapport qu'elle avoit à quelqu'autre action célebre, & fort connue en ce temps-là ; mais qui étant aujourd'hui inconnue, laisse nécessairement le Lecteur dans l'incertitude. Cela paroît dans Ezéchiel, (*a*) par exemple, qui date sa prophétie d'une 30^e. année, dont on ne sait pas le rapport, ni le point fixe.

Après ces réflexions générales sur la Chronologie, il faut entrer dans le détail de celle de divers peuples.

Article I. *Chronologie des Egyptiens.*

I. Obscurité de la Chronologie des Egyptiens.

Les Prêtres d'Egypte étoient au commencement les seuls qui composoient les Annales de leur Nation : ils étoient si reservés à les communiquer, qu'il falloit un ordre exprès du Roi pour les faire voir aux

(*a*) *Ezech.* 1. 1. Il paroît fort vraisemblable que cette trentieme année doit être comptée du commencement du regne de Nabopolassar, qui devint le fondateur d'une nouvelle Monarchie chez les Chaldéens.

étrangers. Ces Annales furent emportées par Artaxerxès Ochus, Roi de Perse. Mais l'Eunuque Bagoas les revendit aux Prêtres pour une grande somme d'argent. (*a*)

Sur cela on pourroit croire que l'Histoire & la Chronologie des Egyptiens est la plus sûre & la mieux conservée que l'on puisse trouver, puisqu'on ne confioit qu'à de personnes habiles le soin de la rédiger, & qu'ils la gardoient avec tant de circonspection contre ceux qui auroient pu la corrompre. Mais lorsqu'on vient à l'examiner, on y trouve encore plus d'embarras que dans aucune autre. Ils portent leur antiquité si haut, que tous les Chronologistes sont obligés de les abandonner: les uns absolument, comme le Pere Pétau, (*b*) qui traite leurs Dynasties de fabuleuses, & d'inventées à plaisir; les autres avec quelques modifications & quelques changements, comme Eusebe, Africain, Syncelle, Scaliger; les autres enfin les rejettent en partie, & les retiennent pour le reste, comme Marsham, qui n'admet que 140 ans du nombre de 36525, à quoi Manéthon & l'ancienne Chronique Egyptienne, citée par Syncelle, font monter la durée des 30 Dynasties d'Egypte.

Ce qu'il y a de singulier ici, c'est qu'au lieu que pour l'ordinaire la Chronologie des autres peuples se trouve trop courte comparée à celle des livres de Moyse, celle des Egyptiens au contraire se trouve trop longue; en sorte que pour l'accommoder avec celle de l'Ecriture, les Septante, au jugement de quelques Auteurs, ont exprès allongé la vie des anciens Patriarches, par un ménagement qui depuis a jetté une grande confusion dans la Chronologie sacrée. Joseph. Scaliger (*c*) après avoir suivi Africain dans la disposition, & dans le temps qu'il donne aux Dynasties des Egyptiens, qu'il abrege & qu'il dispose à sa fantaisie, (*d*) est obligé d'avouer que pour y placer les neuf premieres Dynasties, il lui faudroit 1734 (*e*) ans avant la création. Eusebe qui a été suivi par les nouveaux, n'a pas été plus exact qu'Africain qu'il a copié; il a ajouté & retranché à ces Dynasties, comme il l'a jugé à propos. Syncelle s'est plaint fortement de l'infidélité d'Eusebe; mais il ne laisse pas de l'imiter, & même de le surpasser, ajoutant de son fonds des noms de Rois, & des années, & retranchant ce qu'il lui plaît; en sorte que rien n'est plus confus ni plus embarrassé que la Chronologie Egyptienne.

II. Année Egyptienne.

Quelques Anciens pour se débarrasser de cette trop grande antiquité, ont prétendu que les années Egyptiennes étoient beaucoup plus cour-

---

(*a*) *Diodor. l.* XV. = (*b*) *Doctrin. temp. lib.* IX. *cap.* 15. *& lib.* X. *cap.* 17. = (*c*) *Can. Isagog. lib.* II. *pag.* 122. *Et lib.* III. *pag.* 309. = (*d*) *Marsham* προκατασκευ. *pag.* 1. = (*e*) On lit dans le Texte de Scaliger, *p.* 118. M. CCC. XXXVI. mais le calcul prouve qu'il faut lire M. DCC. XXXIV.

tes que les nôtres ; Paléphate (*a*) dit qu'au commencement ils ne comptoient les regnes de leurs Rois que par jours : par exemple, après la mort de Vulcain, son fils *Hélios* régna 4477 jours, qui font douze ans trois mois quatre jours. On ne commença parmi eux à avoir des années de douze mois, que depuis que les Rois eurent des peuples tributaires. D'autres prétendent qu'originairement leurs années n'étoient que de deux ou de quatre mois, ou même d'un mois lunaire : (*b*) *Quidam Lunæ ſenio* (*annum terminant*) *ut Ægyptii ; itaque apud eos aliqui & ſingula millia annorum vixiſſe produntur.* Ce fut le Roi Piſon, dit Cenſorin, qui le premier donna quatre mois à l'année, qui auparavant n'en avoit que deux, & qui dans la ſuite la fixa à douze mois & cinq jours: (*c*) *In Ægypto quidem antiquiſſimum ferunt annum bimeſtrem fuiſſe ; poſt deindè à Piſone Rege quadrimeſtrem factum, noviſſimè annum ad* XII. *menſes & dies quinque produxiſſe.*

Mais j'ai peine à me perſuader que jamais les Egyptiens aient eu leur année ſi imparfaite que nous la décrivent ces Auteurs. 1°. Moyſe qui ſortoit de l'Egypte, & qui étoit inſtruit de toute la ſageſſe des Egyptiens, qui vivoit peut-être avant le Roi Piſon, dont nous parle Cenſorin, compte toujours les années de douze mois, & les mois de trente jours chacun, avant comme après le Déluge, en Egypte comme ailleurs, ſans qu'il paroiſſe dans ſes écrits que jamais on ait compté autrement. 2°. Les Egyptiens étoient perſuadés que le monde avoit été créé le premier jour auquel le Soleil entre dans le ſigne du chien, qui étoit nommé *Sóthis* (*d*) dans leur pays ; c'étoit le premier mois de leur année : *Ægyptiis principium anni, non Aquarius ut apud Romanos, ſed Cancer ; nam propè Cancrum eſt Sothis, quam Græci canis ſidus dicunt. Neomenia autem eſt ipſius Sothidis ortus, quæ generationis mundi ducit initium.* (*e*)

L'année Egyptienne étoit donc déjà formée, & ſon premier mois ſe nommoit *Sothis*, avant qu'on lui donnât le nom de *Thoth* ou de Mercure : on regardoit ce mois, comme celui de la naiſſance du monde. Ce n'eſt pas Mercure, qui a introduit cette tradition ; elle eſt auſſi ancienne que la Nation Egyptienne ; & par conſéquent leurs années ont toujours été une révolution de jours qui revenoit à ce temps où l'on voyoit le Nil décroître au lever de la canicule, qui eſt de toutes les étoiles fixes la plus brillante, & qui ſemble régner ſur les autres aſtres, ſelon l'expreſſion de Plutarque : (*f*) *Iſis apud eos ſidus eſt,*

(*a*) *Paleophati fragmenta ex Chronic. Alex.* Μετὰ δὲ τελευτὴν Ἡφαίστου ἐβασίλευσεν Αἰγυπτίων ὁ υἱὸς αὐτῶ Ἥλιος ἡμέρας δυοῖ, ὡς εἶναι ἔτη ιβ μῆνας γ' ἡμέρας δ'. οἱ δὲ εἰδέναι οἱ Αἰγύπτιοι πότε ἀ ἄλλοι τινὰ ἀριθμὸν ἐν τῶ ψηφίζειν, ἀλλὰ τὰς περιόδους τῶν ἡμερῶν εἰς ἔτη ἐψήφιζον· οἱ δὲ ιβ μηνῶν ἀριθμοὶ μετὰ ταῦτα ἐπινοθῆναι ἐξότε δημαρδη ἀποτελεῖν εἶναι τὰς ἀζρώπας τῶς βασιλεῦσι. = [*b*] *Plin. l.* VII. *c.* 48. = [*c*] *Cenſor. de die natali.* = [*d*] Σῶθις. = [*e*] *Porphyr. de Nymph. antrop.* 122. *Edit. Holl. Vide etiam Solin. Polyhiſt. c.* 35. *& Macrob. l.* I. *c.* 21. = [*f*] *Plut. de Iſide* Κεφάλαιον.

quod

quod Ægyptiacè Sothis, Græcè Aſtrokyon dicitur, quod in reliqua etiam ſidera regnare videtur. Et certes, ſi Thoth, ou Mercure l'Egyptien, n'a vécu que depuis Moyſe, comme le veulent quelques Chronologiſtes, il faut de néceſſité abandonner le ſentiment qui le fait auteur de l'année compoſée de douze mois, & de 365 jours, puiſque cet uſage étoit inconteſtablement établi en Egypte avant Moyſe.

Il ne faut donc pas faire un grand fonds ſur ce que les Prêtres de Thebes, qui vantoient ſi fort leur antiquité, même au deſſus des autres Egyptiens, ſoutenoient que leur Mercure ou *Thoth* avoit réglé l'année civile ſur le cours du Soleil, & qu'il lui avoit donné une forme réguliere de 365 jours; & qu'en reconnoiſſance de ce bienfait, on avoit appellé de ſon nom le premier mois de l'année civile. (*a*) Il y a beaucoup d'apparence que Mercure donna ſeulement à l'année Egyptienne quelque forme par rapport à la Religion, en attribuant à chacun des douze mois, dont elle étoit compoſée, douze Divinités qui y préſidoient; & qu'il inventa auſſi la grande année de 36525 ans. Jamblique (*b*) cite Manéthon, qui lui attribue cette derniere invention; & quant à la diſtribution des douze mois à autant de Dieux, Strabon (*c*) remarque que les Prêtres de Thebes rapportoient à Thoth tout l'honneur du réglement de l'année pour le ſacré.

Le reſpect qu'on eut pour cette diſpoſition ſuperſtitieuſe de Mercure, (*d*) fit que dans la ſuite les Prêtres ne voulurent point admettre l'intercalation d'un jour, qu'on jugea à propos de faire au bout de quatre ans; de ſorte que leur année ſacrée étoit différente de l'année civile, & que leurs Fêtes varioient toujours. Or, afin que l'année ſacrée revînt au même point que la civile, il falloit 1461 ans ſacrés, qui n'en font que 1460 civils, parce que dans le nombre de 1460 ans civils, il y a 365 jours intercalés; c'eſt ce qu'on appelle la grande année Egyptienne: & de cette grande année multipliée par 25 ſelon le cycle lunaire Egyptien, ſe fait de celle de 36525 ans dont on a parlé.

A l'égard des cinq jours ajoutés au dernier mois de l'année Egyptienne, il n'eſt pas aiſé de marquer l'Auteur de cette invention: les Prêtres de Thebes en donnent la gloire à Thoth: Cenſorin l'attribue au Roi *Piſon*, & Euſebe à *Aſeth*, qui vivoit ſelon lui du temps d'Iſaac, ou ſelon Marsham, du temps de Joſué. On ne peut, ce me ſemble, concilier cette diverſité, qu'en diſant que *Piſon* & *Aſeth* ſont les mêmes, & que Mercure régla ſeulement l'année, quant à ce qui regarde la Religion & l'ordre des cérémonies. Marsham (*e*) montre que ſelon la ſupputation de Cenſorin, le premier mois de Thoth concourt avec la 3392 année de la Période Julienne; ce qui revient au

(*a*) *Diodor. Sicul. Bibl. l.* 1. *Strab. l.* XVII. = (*b*) *Jamblic. de Myſt. Ægypt. de Diis.* = (*c*) *Strab. l.* XVII. *Vide & Macrob. Somnium Scipionis.* = (*d*) *Geminian.* = (*e*) *Sæcul.* XI. *p.* 310.

temps des Juges d'Iſraël ; & de cette ſorte, la coutume d'intercaler un jour au bout de quatre ans, & peut-être même celle d'ajouter cinq jours à la fin du dernier mois, n'auroit point encore été en uſage dans l'Egypte du temps de Moyſe : mais on ne peut pas douter qu'au moins dès-lors les mois ne fuſſent de trente jours, & qu'on ne ſuivît le cours du Soleil dans la diſpoſition de l'année.

L'année Egyptienne commençoit en automne, comme il paroît par ce que Macrobe (*a*) fait dire à Horus l'Egyptien, que les cinq jours qu'ils ajoutoient à la fin de l'année, ſe plaçoient entre la fin d'Août, & le commencement de Septembre : *Explicitis duodecim menſibus, id eſt 360 diebus, reliquos quinque dies inter Auguſtum atque Septembrem anno ſuo reddunt.* C'étoit par une ſuite de la perſuaſion où ils avoient toujours été, que le monde avoit commencé en cette ſaiſon : (*b*) *Quòd tempus Sacerdotes natalem mundi judicaverint, id eſt tertium decimum Calend. Sept.* Ils donnoient à chaque ſigne du Zodiaque le même Dieu qui y avoit préſidé, & qui s'y étoit trouvé dès le commencement du monde. Le ſoleil avoit pour domicile le Lion, (*c*) Mercure la Vierge, Venus la Balance, Mars le Scorpion, Jupiter le Sagittaire, Saturne le Capricorne : *Sic factum eſt ut ſinguli eorum ſignorum domini eſſe dicantur, in quibus cùm mundus naſceretur, fuiſſe creduntur.* (*d*) Joſeph (*e*) inſinue cette opinion des Egyptiens, en parlant du déluge.

Les Egyptiens ne donnoient à l'année que trois ſaiſons, ſavoir, l'hiver, le printemps, & l'été ; on nommoit parmi eux Pallas *Tritogeneia*, à cauſe de ces trois ſaiſons. (*f*)

La coutume de compter par ſemaines eſt très-ancienne dans tout l'Orient : *Ab omnibus Orientis populis, ab ultima antiquitate uſitatum eſt, ut per ſeptimanas dierum ſua facerent computa*, dit Scaliger. Elle eſt uſitée encore aujourd'hui par tout le monde. Les Juifs la commencent le Samedi, les Chrétiens le Dimanche, les Gentils le Mardi, les Mohométants le Vendredi. L'uſage de compter par ſemaines paſſa des Egyptiens aux Grecs & aux Romains, & à tous les peuples du monde : & Dion Caſſius (*g*) en parle comme d'un uſage reçu univerſellement : *Id inſtitutum ab Ægyptiis haud ita dudum ad omnes homines dimanavit.* Il en rapporte l'origine aux ſept Dieux, qui dans la Religion des Egyptiens préſidoient aux ſept jours de la ſemaine ; ſavoir Saturne, le Soleil, Mars, Jupiter, Venus, Mercure, la Lune. Mais cet uſage ſe trouve bien plus ſûrement chez les Hébreux, dans l'Hiſtoire de la création de l'Univers ; & Dion ſe trompe ſans doute, lorſ-

---

(*a*) *Macrob. Saturn. lib.* I. *fol.* 128. *edit. Aldi. Vide & Cenſorin. de die. nat. c.* 18. = (*b*) *Solin. Polyh. c.* 35. = (*c*) *Macrob. ſomn. Scipionis l.* I. *c.* 31. = (*d*) *Vide & Cic. de Nat. Deor. l.* II. *& Lactant. divin. inſtit. l.* I. *c.* 4. = (*e*) *Joſeph. Antiq. l.* I. *c.* 4. = (*f*) Voyez notre Comment. ſur la Geneſe. VII. 22. = (*g*) *Dio Caſſ. Hiſt. Rom. l.* XXXVII.

qu'il dit, qu'il n'y avoit pas long-temps que cet usage étoit répandu dans le monde. Selden montre fort au long l'antiquité de cet usage. (*a*)

III. Maniere de compter & de partager les jours.

Les sentiments sont partagés sur la maniere dont les Egyptiens comptoient leurs jours. Quelques-uns croient qu'ils les comptoient de minuit à minuit : (*b*) *Ægyptii & Hypparchus à media nocte in mediam.* D'autres soutiennent qu'ils suivoient la maniere des Chaldéens, qui commençoient leurs jours au lever du Soleil. D'autres veulent qu'ils les aient commencés à midi, parce que Ptolomée, fameux Astronome Egyptien, les commence souvent de cette sorte. Enfin d'autres (*c*) veulent qu'ils aient commencé leurs jours au soir, & qu'ils les aient finis de même. Saumaise (*d*) a cru pouvoir concilier toutes ces différences, en disant que les Egyptiens ayant toutes leurs années égales, & de 365 jours & six heures, le commencement de leur année n'étoit jamais fixe, ni par conséquent le commencement de leurs jours, qu'on comptoit durant toute l'année, comme on avoit compté le premier jour : en sorte que, par exemple, si cette année avoit commencé à minuit, tous le jours de l'année commençoient de même, & l'année suivante commençant à six heures plus tard, les jours de cette année commençoient au matin, & ainsi des suivantes en reculant chaque année de six heures.

J'aimerois mieux dire que la coutume des Egyptiens a varié sur ce sujet ; que dans les anciens temps, & avant la domination des Perses & des Chaldéens dans l'Egypte, on comptoit les jours d'un soir à l'autre, de même que les ont encore comptés depuis ce temps les peuples voisins de l'Egypte, comme les Arabes, les Lybiens, & les Juifs. Lorsque les Chaldéens sous Nabuchodonosor, & les Perses sous Cambyse, se furent rendus maîtres de l'Egypte, ils y introduisirent la coutume de compter les jours d'un matin à l'autre, selon l'usage de Babylone. Enfin depuis Alexandre le Grand, & le regne des Ptolémées, on compta de nouveau les jours d'un soir à l'autre. Peut-être que du temps de Pline, ils avoient pris des Romains la coutume de commencer leurs jours à minuit : si Ptolomée à commencé le jour à midi, c'est qu'il a voulu suivre la coutume des Astronomes & des Mathématiciens.

La pratique de partager le jour par heures, est plus ancienne en Egypte qu'en aucun autre endroit du monde ; le nom même de *Hora* vient de *Horus*, qui est le nom que les Egyptiens donnent au Soleil. Victorin (*e*) cite Cicéron, qui dit que Mercure Trismégiste ayant remarqué que le Cynocéphale urine douze fois par jour, & toujours à une distance égale, & qu'il jette des cris à des heures réglées, partagea le jour en douze parties égales, qu'on nomma heures. Quoique ce récit ait assez l'air de fable, & qu'apparemment ce Cynocéphale

(*a*) *Selden. de Jure natur. & Gent. l.* III. *c.* 19. *& seqq.* = (*b*) *Plin. l.* II. *c.* 77. = (*c*) *Alex. ab Alex. l.* IV. *c.* 20. *Genial. dierum.* = (*d*) *Salmas. Exercit. Plin. p.* 552. = (*e*) *Macrob. l.* I. *c.* 21. *& Pausan.*

ſoit un animal fabuleux, cependant nous ne trouvons rien de plus ancien chez aucun autre peuple ſur cette coutume ; & Triſmégiſte à qui on attribue cette invention, vivoit peu après Moyſe, ſi l'on en croit Euſebe & Marsham.

ARTICLE II. *Chronologie des Chaldéens.*

I. Fragment de M. Boſſuet ſur l'incertitude de la Chronologie des trois anciennes Monarchies.

On ne peut guere parler de la Chronologie des Chaldéens, ſans y faire entrer celle des Aſſyriens, des Medes, des Perſes : en un mot, ſans parler de ces trois grandes Monarchies, de leur origine, & de leur durée. M. Boſſuet, Evêque de Meaux, a très-judicieuſement remarqué l'incertitude de tout ce qu'on en dit ; & il a montré les erreurs des Grecs dans ces Hiſtoires. Voici comme il en parle dans ſon diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle. (*a*) » Ce qu'ont écrit la plupart des Grecs » des trois premieres Monarchies a paru douteux aux plus ſages de la » Grece. Platon (*b*) a fait voir en général ſous le nom des Prêtres » d'Egypte, que les Grecs ignoroient profondément les antiquités ; & » Ariſtote a rangé parmi les conteurs de fables, ceux qui ont écrit les » Aſſyriaques. »

» C'eſt que les Grecs ont écrit tard, & que voulant divertir par leurs » Hiſtoires anciennes la Grece toujours curieuſe, ils les ont compoſées » ſur des mémoires confus, qu'ils ſe ſont contentés de mettre dans un » ordre agréable, ſans ſe trop ſoucier de la vérité. »

» Et certainement la maniere dont on arrange ordinairement les » trois premieres Monarchies, eſt viſiblement fabuleuſe ; car après qu'on » a fait périr ſous Sardanapale l'Empire des Aſſyriens, on fait paroître » ſur le théâtre les Medes, & puis les Perſes, comme ſi les Medes » avoient ſuccédé à toute la puiſſance des Aſſyriens, & que les Perſes » ſe fuſſent établis en ruinant les Medes. »

» Mais au contraire, il paroît certain que lorſqu'Arbace révolta les » Medes contre Sardanapale, il ne fit que les affranchir, ſans leur ſou- » mettre l'Empire d'Aſſyrie. Hérodote (*c*) diſtingue le temps de leur » affranchiſſement d'avec celui de leur premier Roi Déjoces ; & ſelon » la ſupputation des plus habiles Chronologiſtes, l'intervalle entre ces » deux temps doit avoir été environ de quarante ans. Il eſt d'ailleurs » conſtant par le témoignage uniforme de ce grand Hiſtorien, & de » Xénophon, (*d*) pour ne point ici parler des autres, que durant les » temps qu'on attribue à l'Empire des Medes, il y avoit en Aſſyrie » des Rois très-puiſſants, que tout l'Orient redoutoit, & dont Cyrus » abattit l'Empire par la priſe de Babylone. »

» Si donc la plupart des Grecs, & les Latins qui les ont ſuivis, ne

---

(*a*) Part. 1. p. 47. = (*b*) *Plat. in Tim.* = (*c*) *Herodot. l.* 1. *c.* 26. 27. = (*d*) *Id. l.* 2. *Xenoph. Cyrop.* V. VI. *&c.*

» parlent point de ces Rois Babyloniens ; s'ils ne donnent aucun rang à » ce grand Royaume parmi les premieres Monarchies dont ils racon- » tent la ſuite ; enfin ſi nous ne voyons preſque rien dans leurs ouvra- » ges de ces fameux Rois Théglathphalaſar, Salmanaſar, Sennachérib, » Nabuchodonoſor, & de tant d'autres ſi renommés dans l'Ecriture, » & dans les Hiſtoires Orientales, il faut l'attribuer ou à l'ignorance » des Grecs, plus éloquents dans leurs narrations, que curieux dans » leurs recherches, ou à la perte que nous avons faite de ce qu'il y » avoit de plus recherché & de plus exact dans leur hiſtoire. »

» En effet, Hérodote avoit promis une hiſtoire particuliere des » Aſſyriens, que nous n'avons pas, ſoit qu'elle ait été perdue, ou » qu'il n'ait pas eu le temps de la faire ; & l'on peut croire d'un Hiſ- » torien ſi judicieux, qu'il n'y auroit pas oublié les Rois du ſecond » Empire des Aſſyriens, puiſque même Sennachérib qui en étoit un, » ſe trouve encore nommé dans les livres que nous avons de ce grand » Auteur, comme Roi des Aſſyriens & des Arabes. »

» Strabon qui vivoit du temps d'Auguſte rapporte ce que Megaſthene, » Auteur ancien, & voiſin du temps d'Alexandre, avoit laiſſé par écrit » touchant les fameuſes conquetes de Nabuchodonoſor, Roi des Chal- » déens, à qui il fait traverſer l'Europe, pénétrer l'Eſpagne, & por- » ter ſes armes juſqu'aux colonnes d'Hercule. Ælien nomme Tilga- » mus, Roi d'Aſſyrie, c'eſt-à-dire, ſans difficulté le Tilgath ou le Thé- » glath de l'Hiſtoire ſainte ; & nous avons dans Ptolomée un dénom- » brement des Princes qui ont tenu les grands Empires, parmi leſquels » ſe voit une longue ſuite de Rois d'Aſſyrie inconnus aux Grecs, & » qu'il eſt aiſé d'accorder avec l'Hiſtoire ſacrée. »

» Si je voulois rapporter ce que nous racontent les Annales des Sy- » riens, un Béroſe, un Abidénus, un Nicolas de Damas, je ferois un » trop long diſcours ; Joſeph & Euſebe de Céſarée nous ont conſervé » les précieux fragments de tous ces Auteurs, & d'une infinité d'autres » qu'on avoit entiers de leurs temps, dont le témoignage confirme ce » que nous dit l'Ecriture ſainte touchant les antiquités Orientales, & » en particulier touchant les Hiſtoires Aſſyriennes. »

» Pour ce qui eſt de la Monarchie des Medes, que la plupart des » Hiſtoriens mettent la ſeconde dans le dénombrement des grands Em- » pires, comme ſéparée de celle des Perſes, il eſt certain que l'Ecri- » ture les unit toujours enſemble.... Le ſeul ordre des faits montre » que c'eſt à cela qu'il faut s'en tenir. Les Medes avant Cyrus, quoique » puiſſants & conſidérables, étoient effacés par la grandeur des Rois » de Babylone ; mais Cyrus ayant conquis leur Royaume par les forces » réunies des Medes & des Perſes, dont il eſt enſuite devenu le maître » par une ſucceſſion légitime, comme l'a remarqué Xénophon, il pa- » roit que le grand Empire dont il a été le Fondateur, a dû prendre » ſon nom des deux Nations ; de ſorte que celui des Medes & celui

» des Perſes ne ſont que la même choſe, quoique la gloire de Cyrus » y ait fait prévaloir le nom des Perſes. »

» On peut encore penſer qu'avant la guerre de Babylone, les Rois » des Medes ayant étendu leurs conquetes du côté des Colonies Grec- » ques de l'Aſie mineure, ont été par ce moyen célebres parmi les » Grecs, qui leur ont attribué l'Empire de la grande Aſie, parce qu'ils » ne connoiſſoient qu'eux de tous les Rois d'Orient; cependant les » Rois de Ninive & de Babylone plus puiſſants, mais plus inconnus » à la Grece, ont été preſque oubliés dans ce qui nous reſte d'Hiſ- » toires Grecques; & tout le temps qui s'eſt écoulé depuis Sardana- » pale juſqu'à Cyrus, a été donné aux Medes ſeuls. »

» Ainſi il ne faut plus ſe donner tant de peine à concilier en ce » point l'hiſtoire profane avec l'hiſtoire ſainte; car quant à ce qui » regarde le premier Royaume des Aſſyriens, l'Ecriture n'en dit qu'un » mot en paſſant, & ne nomme ni Ninus, Fondateur de cet Empi- » re, ni, à la réſerve de Phul, aucun de ſes ſucceſſeurs, parce que » leur hiſtoire n'a rien de commun avec celle du peuple de Dieu. » Pour les ſeconds Aſſyriens, la plupart des Grecs ou les ont entié- » rement ignorés, ou pour ne les avoir pas aſſez connus, ils les ont » confondus avec les premiers. »

» Quand on objectera ceux des Auteurs Grecs, qui arrangent à » leur fantaiſie les trois premieres Monarchies, & qui font ſuccéder » les Medes à l'ancien Empire d'Aſſyrie, ſans parler du nouveau, que » l'Ecriture fait voir ſi puiſſant, il n'y a qu'à répondre qu'ils n'ont point » connu cette partie de l'hiſtoire, & qu'ils ne ſont pas moins con- » traires aux plus curieux & aux mieux inſtruits des Auteurs de leur » Nation, qu'à l'Ecriture. »

» Et ce qui tranche en un mot toute la difficulté, c'eſt que les Au- » teurs ſacrés plus voiſins, par les temps & par les lieux, des Royau- » mes d'Orient, écrivant d'ailleurs l'hiſtoire d'un peuple dont les affai- » res ſont ſi mêlées avec celles de ces grands Empires, quand ils n'au- » roient que cet avantage, pourroient faire taire les Grecs & les La- » tins qui les ont ſuivis. »

» Il reſte encore à découvrir une des cauſes de l'obſcurité de ces » anciennes hiſtoires; c'eſt que comme les Rois d'Orient prenoient » pluſieurs noms, ou ſi l'on veut, pluſieurs titres, qui enſuite leur te- » noient lieu de nom propre, & que les peuples les traduiſoient ou » les prononçoient différemment, ſelon les divers idiômes de chaque » langue; des hiſtoires ſi anciennes, dont il reſte ſi peu de bons mé- » moires, ont dû être par-là fort obſcurcies. La confuſion des noms » en aura ſans doute beaucoup mis dans les choſes mêmes, & dans » les perſonnes; & delà vient la peine qu'on a à ſituer dans l'hiſtoire » Grecque les Rois qui ont eu le nom d'Aſſuérus, autant inconnu aux » Grecs, que connu aux Orientaux. Qui croiroit en effet, que Cyaxare

» fût le même nom qu'Aſſuérus, compoſé du mot *Ky*, c'eſt-à-dire, » Seigneur, & du mot *Axare*, qui revient manifeſtement à *Axuerus* » ou Aſſuérus, &c. »

Mais de quelque maniere qu'on arrange la ſuite de ces trois fameuſes Monarchies, il demeurera toujours pour conſtant que la Chronologie n'en pourra jamais être bien aſſurée; car enfin on ne peut la tirer que de l'Ecriture, ou des Orientaux, ou des Grecs, ou des Latins. Or l'Ecriture n'en dit pas aſſez pour établir une Chronologie un peu ſuivie: nous n'avons des Orientaux, que quelques fragments, la plupart aſſez mal-aſſurés: les Grecs, de l'aveu de tout le monde, ont été trop peu inſtruits de ces matieres; & d'ailleurs ayant écrit fort tard, & ſe trouvant très-éloignés les uns des autres dans leurs ſupputations & dans leurs récits, on ne peut faire aucun fonds ſur leur témoignage: enfin les Latins ayant ſimplement copié les Grecs, ils ne peuvent pas être d'une plus grande autorité qu'eux.

II. Idée que les Livres Sacrés ou profanes donnent de l'Empire des Aſſyriens.

Que nous dit l'Ecriture de l'ancien Empire des Aſſyriens? elle nous apprend (*a*) que Nemrod fut un homme violent, & un grand chaſſeur, qui devint célebre par tout l'Orient; & que s'étant rendu puiſſant par l'aſſujettiſſement des hommes auparavant libres, il avoit établi le ſiege de ſon Royaume à Babel ou Babylone; qu'il avoit ſous ſon Empire Arach, Achad, & Calanné dans la terre de Sennaar. L'Ecriture ajoute (*b*) que dans la ſuite, il porta ſes armes en Aſſyrie, qu'il y bâtit Ninive, Rohoboth, Chalé, & Réſen. Le commun des Interpretes attribue à Aſſur, la fondation de ces quatre dernieres villes; mais tout le monde convient que Nemrod, ou ſes ſucceſſeurs, s'en rendirent bientôt les maîtres, & que ces deux Etats furent bientôt réunis; car Ctéſias & Diodore de Sicile, diſent que dès le commencement Ninive & Babylone obéiſſoient au même maître. Depuis ce temps l'Ecriture ne dit rien du Royaume d'Aſſyrie juſqu'au temps de Manahem, Roi d'Iſraël: alors l'Ecriture nous parle de Phul, qui vint dans la terre d'Iſraël, & reçut un tribut de Manahem. Après lui paroiſſent Théglathphalaſar, & Salmanaſar, qui réduiſirent en captivité les dix tribus d'Iſraël; Sennachérib, qui s'avança juſqu'aux portes de Jéruſalem; Aſſaradon, qui ſuccéda à Sennachérib; enfin le Nabuchodonoſor Roi de Ninive qui défit Arphaxad Roi des Medes, & qui paroît être le même que Saoſduchin ſucceſſeur d'Aſſaradon. Tandis que Sennachérib régnoit ſur les Aſſyriens, Mérodach-Baladan régnoit ſur les Chaldéens: & l'Ecriture nous parle de l'Ambaſſade qu'il envoya à Ezéchias. (*c*) Dans la ſuite parut ſur le même trône le grand Nabuchodonoſor,

(*a*) *Gen.* x. 8. *& ſqq.* = (*b*) *Ibid.* ℣. 11. 12. *De terra illa egreſſus eſt Aſſur, & ædificavit Niniven, & plateas civitatis, & Chale, &c.* (Hebr. alit.) *De terra illa egreſſus eſt* (Nemrod) *in Aſſyriam, & ædificavit Niniven, Rochoboth-hir, & Chale &c.*) = (*c*) 4. *Reg.* xx. 12. 2. *Paral.* xxxii. 31. *Iſ.* xxxix. 1.

ſi fameux dans les Livres Saints. Voilà ce que l'Ecriture nous apprend des Rois Aſſyriens & des Rois Babyloniens, dont les Auteurs profanes ne diſent preſque rien pour ce qui regarde ces temps-là : ils nous rapportent les noms de quelques-uns de ces Rois ; mais, s'ils y ajoutent quelque choſe de plus, le peu qu'ils en diſent ne donne pas une grande idée de la puiſſance de ces Princes.

Qu'on compare maintenant ce que l'hiſtoire profane nous apprend touchant les commencements de l'Empire d'Aſſyrie, de ſon étendue, & de ſes forces, avec ce que l'Ecriture nous en dit, je ſuis convaincu qu'on avouera, ou que les profanes nous diſent des fables, ou qu'ils nous parlent d'un autre Empire, ou du moins d'un autre commencement, que celui qui eſt marqué dans la Geneſe x. 10. 11. & que par conſéquent, il eſt impoſſible de concilier l'hiſtoire ſacrée avec l'hiſtoire profane, quant à la Chronologie ; il eſt même impoſſible d'accorder l'hiſtoire profane avec elle-même. Si l'on admet le témoignage de Ctéſias, (*a*) il faut rejetter Hérodote ; (*b*) & ſi le témoignage d'Hérodote eſt reçu, il faut rejetter celui de tous les autres Hiſtoriens, qui donnent à l'Empire des Aſſyriens une durée bien plus longue que celle que lui donne cet Hiſtorien, qui en met le commencement ſeulement après les regnes des Chaldéens & des Arabes, dont les autres Hiſtoriens ne parlent point.

Il eſt donc certain que l'Empire des Aſſyriens a duré plus long-temps, & a commencé bien plutôt que ne le dit Hérodote, puiſque nous avons le témoignage de l'Ecriture qui en met les commencements ſous Nemrod : mais auſſi faut-il avouer que cet Empire n'a pas eu des commencements ſi magnifiques, & n'a pas été ſi étendu que le prétendent les Hiſtoriens. Nous avons encore ſur cela des preuves aſſez claires dans l'Ecriture ; elle ne parle pas expreſſément de cet Empire ; mais ce qu'elle nous dit des autres Rois des environs de Babylone, fait aſſez voir que ceux-ci étoient extrêmement foibles. Du temps d'Abraham, (*c*) Amraphel, Roi de Sennaar, étoit au nombre des Rois venus au ſecours de Chodorlahomor, Roi d'Elam, qui paroît avoir été bien plus puiſſant qu'Amraphel, puiſqu'il avoit des Rois tributaires juſqu'en Paleſtine. Du temps des Juges, Chuſan, Roi de Méſopotamie, aſſujettit les Iſraélites ; (*d*) Eglon, Roi des Moabites, les ſoumit auſſi quelque temps après, (*e*) & enſuite Jabin, Roi de Chanaan, (*f*) les Madianites, les Moabites, les Philiſtins, &c. les ſoumirent les uns après les autres. David fait la guerre à Hadarézer, Roi de Soba, dont le Royaume s'étendoit du côté de l'Orient juſqu'à l'Euphrate, & au couchant juſqu'à Damas. Dans toutes ces hiſtoires il n'eſt pas dit un mot

(*a*) Ctéſias donne 1300 ans de durée à l'Empire des Aſſyriens. = (*b*) Hérodote ne lui en donne que 520. Diodore & Juſtin ſuivent Ctéſias. = (*c*) *Geneſ.* XIV. 1. *& ſeqq.* = (*d*) *Judic.* III. 8. = (*e*) *Judic.* III. 12. = (*f*) *Judic.* IV. 2.

des

des Rois d'Assyrie : jamais ils ne prirent d'ombrage, jamais ils ne se remuerent pour tant de guerres qui se faisoient jusques sur leurs frontieres ; ils n'étoient donc pas si puissants, que veulent nous le persuader les Historiens Grecs.

Il paroît sûr après tout cela, que la Chronologie qu'on a établie jusqu'ici sur le témoignage des Historiens, est fort incertaine, particuliérement en ce qui regarde l'histoire des Assyriens.

III. Observations Astronomiques des Chaldéens.

Les Chaldéens ont toujours été en réputation de science dans l'Astronomie, & les Grecs les regardoient comme leurs maîtres dans la connoissance des temps. L'antiquité de leurs observations Astronomiques étoit fameuse du temps qu'Alexandre conquit l'Asie ; & la renommée l'avoit encore grossie, comme il arrive toujours dans ces rencontres. Epigenes cité dans Pline, disoit que les Chaldéens faisoient monter l'antiquité de ces observations Astronomiques jusqu'à sept cents vingt mille ans. (*a*) Diodore de Sicile, (*b*) ne parle que de quatre cents soixante & douze mille. Cicéron dit qu'ils n'en (*c*) comptoient que quatre cents soixante & dix mille. Mais ce nombre d'années est encore excessif ; & Cicéron condamne en cela les Chaldéens de folie, de vanité & d'impudence. Aristote (*d*) curieux d'en savoir la vérité, manda à Callisthenes, de lui envoyer ce qu'il trouveroit d'assuré sur ce sujet à Babylone. Callisthenes lui envoya des observations célestes de 1903 ans, depuis le commencement de leur Monarchie, jusqu'au regne d'Alexandre le Grand.

Si l'on veut comparer ce nombre d'années à la Chronologie de l'Ecriture, on trouvera qu'en remontant, elle va jusques vers le temps de la fondation de la Tour de Babel, & au commencement du regne de Nemrod, chef de l'Empire des Assyriens ; d'où l'on peut tirer cette conséquence, que les Chaldéens dès ce temps-là avoient leurs années réglées de douze mois, ou de 365 jours ; & qu'apparemment l'année avoit eu cette forme dès le commencement du monde, puisque les Fondateurs de l'Empire de Babylone, ou de Ninive, ne pouvoient avoir reçu cet usage que des premiers hommes, qui avoient vécu dans leurs pays : aussi voyons-nous qu'ils n'ont jamais varié sur leur année ; ce qu'on ne peut pas dire d'aucun autre peuple.

IV. Maniere de compter & de partager les jours.

Les Chaldéens, les Babyloniens, les Perses, les Syriens commençoient leurs jours au lever du soleil, qui étoit leur principale Divinité, & les finissoient de même. On ne peut pas dire si ces peuples eurent l'usage des heures pour partager le temps du jour & de la nuit, avant les Egyptiens : on n'en voit pas l'origine ; mais on ne doute pas de leur antiquité dans la Chaldée. L'origine que les Egyptiens donnent à cette

(*a*) *Plin. l.* VII. *c.* 56. Les imprimés ne lisent que 720 ans ; mais la suite du discours montre qu'il faut lire 720000. = (*b*) *Diodor. l.* II. *p.* 83. *D.* = (*c*) *Cicer. l.* II. *de Divinat.* = (*d*) *Apud Simpl. l.* I... *de Cœlo.*

invention paroît fort fabuleuſe. C'eſt des Babyloniens, & non pas des Egyptiens, que les Grecs l'ont reçue. Les Grecs, dit Hérodote, (*a*) ont pris des Babyloniens la connoiſſance de l'éguille & du cadran, & des douze parties du jour. On trouve dans le Chaldéen de Daniel (*b*) le terme *ſchaah*, qui eſt traduit dans la Vulgate par *hora : Cœpit cogitare quaſi unâ horâ*, &c. ce qui confirme ce que nous avons dit de l'antiquité des heures chez les Chaldéens. La Vulgate marque auſſi fort clairement les heures dans Tobie, (*c*) qui vivoit, & qui écrivoit ſous l'Empire des Chaldéens : *Suſtinuit quaſi dimidiam ferè horam :* & encore : (*d*) *Proſtrati per horas tres* : mais on ne lit rien de ſemblable dans le Grec.

ARTICLE III. *Chronologie des Grecs.*

I. Incertitude de la Chronologie des Grecs.

Quoique les Grecs ſoient un des plus anciens peuples du monde, & des plus célebres par leur érudition, & par leur amour pour l'Hiſtoire, il eſt vrai néanmoins qu'ils ſont du nombre de ceux qui ſavent le moins leurs véritables antiquités. Nous tâcherons de débrouiller ailleurs (*e*) leur origine : ici nous eſſayerons d'examiner leurs temps hiſtoriques & leur Chronologie. Les Grecs eux-mêmes abandonnent tout ce qui s'eſt paſſé avant le déluge d'Ogygès. Ils regardent tout ce qu'on a d'hiſtoires avant ce temps, comme des contes fabuleux & incertains ; & ceux qui ont voulu écrire l'Hiſtoire Grecque, ſe ſont retranchés, ou au temps qui a ſuivi la guerre de Troye, comme Diodore de Sicile ; ou au retour des Héraclides dans le Peloponneſe, comme Ephores de Cumes, diſciple de Socrate, dans l'hiſtoire qu'il écrivit des Rois de Lacédémone. Hellanique de Lesbos diſpoſa la Chronologie de ſon hiſtoire ſur l'ordre de la ſucceſſion des Prêtreſſes de Junon, dont la premiere vivoit environ un ſiecle avant Cécrops. Jules Africain a fixé l'époque de la Chronologie des Athéniens au déluge d'Ogygès, qui arriva ſous le regne de Phoronée, Roi d'Argos, 1020 ans avant la premiere Olympiade. Enfin Varron ne reconnoît de temps hiſtoriques parmi les Grecs, que depuis les Olympiades.

Mais il s'en faut bien que même depuis les Olympiades, les Grecs aient apporté toute la diligence néceſſaire pour marquer exactement les temps. Les plus anciens Hiſtoriens Grecs qui nous reſtent, ont écrit leur Hiſtoire ſans faire beaucoup d'attention à la Chronologie : ils racontent ordinairement les faits, ſans en fixer le commencement par une époque certaine, & ſans en marquer la ſuite par des années fixes. On doit mettre de ce nombre, Hérodote, Thucydide, Xénophon, au jugement

---

(*a*) *Herodot. l.* II. *c.* 109. Πόλοι, καὶ γνώμονα, καὶ τὰ δυωδέκα μέρη τῆς ἡμέρης παρὰ Βαβυλωνίων ἡμαθον Ἕλληνες. = [*b*] *Dan.* IV. 16. שעה. = [*c*] *Tob.* XI. 14. = [*d*] *Ibid.* XII. 22. = (*e*) Voyez ce qui ſera dit du partage de Javan & de ſes Fils dans la *Diſſertation ſur le partage des deſcendants de Noé*, à la tête de la Geneſe.

de Marsham. Ces Auteurs ſont de ſimples Hiſtoriens, qui vivoient avant qu'on ſe fût appliqué à déterminer la Chronologie par la ſuite des Olympiades : s'ils parlent quelquefois des Olympiades, c'eſt d'une maniere vague, & ſans marquer l'année préciſe de l'événement qu'ils racontent.

Ce ne fut qu'aſſez tard, (*a*) que l'on commença de conſerver les noms de ceux qui avoient vaincu dans les jeux Olympiques ; encore ne fut-ce que pour animer les autres à la vertu par cette marque de diſtinction, & nullement dans la vue de fixer le temps des événements. Le premier qui ſe ſoit aviſé de conſerver les noms des Vainqueurs, & d'en fixer le catalogue, fut un certain Evanoridas, (*b*) qui n'a pu vivre avant la 50^e^. Olympiade. Hippias d'Elée donna aſſez tard (*c*) le catalogue des combats Olympiques, mais ſans aucune bonne preuve de ce qu'il avançoit. Platon (*d*) parle d'un *Hippias*, qu'il fait diſcourir avec Socrate, & qui avoit coutume de ſe trouver aux jeux Olympiques : mais Socrate n'étant mort qu'à la 95^e^. Olympiade depuis Corœbus, l'autorité de cet Hippias ne peut être d'un grand poids dans le dénombrement qu'il fait des Olympiades.

II. Epoque des Olympiades.

Le premier des victorieux aux jeux Olympiques qu'on trouve, eſt Corœbus, qui n'a vaincu qu'à la 27^e^. Olympiade : c'eſt delà qu'on a pris l'époque des Olympiades, environ 108 ans après leur établiſſement par Iphitus, ſans qu'on ait jamais pu ſavoir qui étoient ceux qui avoient vaincu avant Corœbus ; la mémoire de celui-ci ſe conſerva heureuſement par le moyen de ſon tombeau. On a même quelque ſujet de douter de ceux qui ont ſuivi Corœbus ; puiſque Daïclès qu'on met le ſixieme après lui, doit ſe compter depuis Iphitus, qui le couronna à la ſeptieme Olympiade.

On croit que Timée eſt le premier qui ait fait entrer dans l'hiſtoire la ſuite des Olympiades ; il vivoit du temps de Ptolémée Philadelphe ; on trouve après lui Eratoſthenes, & Polybe, qui eſt le plus ancien Hiſtorien Grec de ceux qui nous reſtent, qui ait employé les Olympiades dans ſon Hiſtoire ; il commença la ſienne où Timée avoit fini.

Il ne doit pas paroître étrange après cela, ſi l'hiſtoire ancienne & la Chronologie des Grecs eſt ſi peu certaine, puiſque les premiers temps des Olympiades, qui ſont comme l'ame de leur Chronologie, ſont ſi peu connus. On peut fixer trois époques des Olympiades ; la premiere eſt celle de leur premier établiſſement par Atrée, fils de Pélops, aux funérailles de ſon pere, auxquelles Hercule (*e*) remporta le prix 346 ans, ſelon le calcul de Velléius, (*f*) avant le rétabliſſement des mêmes jeux Olympiques par Iphitus, Licurgue & Cléoſthenes ; & de

(*a*) *Pauſan. Eliac.* 1. *p.* 354. = (*b*) *Idem. Eliac.* 1. *p.* 538. *apud Marsham ſæcul.* XVI. = (*c*) *Plutar. in Numa.* = (*d*) *Plato in Hippia.* = (*e*) On ne ſait ſi c'eſt Hercule fils de Jupiter & d'Alcmene, ou Hercule un des Dactyles d'Ida. = (*f*) *Velleius Paterc. lib.* 1.

cette seconde institution jusqu'à la premiere Olympiade des Chronologistes, dans laquelle Corœbus fut victorieux, il y a 108 ans : ainsi le véritable commencement des Olympiades est plus de 400 ans avant les Olympiades vulgaires. Saint Clément d'Alexandrie met 427 ans, Eusebe 430, Syncelle 600 avant Corœbus.

III. Fondation des Royaumes d'Argos & de Sicyone.

La fondation des Royaumes d'Argos & de Sicyone dans le Peloponnese, sont encore de fameuses époques de l'Histoire Grecque ; mais Marsham fait voir que dans tout ce qu'on en dit, il y a bien du faux & de l'incertain. Pausanias (*a*) assure que le premier Roi d'Argos est Phoronée, fils d'Inachus ; il ajoute qu'Inachus n'étoit pas un Prince, mais un fleuve. Anticlides (*b*) nomme Phoronée le plus ancien Roi de la Grece ; & Acusilas dit que Phoronée l'Argien est le premier des hommes ; le Poëte Phoronide l'appelle le pere des mortels. (*c*) Du temps de Platon (*d*) on ne connoissoit rien de plus ancien dans la Grece que Phoronée & Niobé : Syncelle avoue que les Histoires Grecques ne fournissent rien avant Inachus, & son fils Phoronée, qui régnerent à Argos.

Cela étant ainsi, il s'ensuit que la liste des Rois de Sicyone qu'on prétend avoir régné dans la ville de Telchine, nommée depuis Sicyone, est fausse ; car si l'on ne connoît aucun Royaume dans la Grece plus ancien que celui d'Argos, il s'ensuit que celui de Sicyone, qu'on met 200 ans auparavant, est fabuleux. Dans Homere (*e*) on trouve Adraste, premier Roi de Sicyone.

Le nom d'Adraste se lit dans les Marbres d'Arondel sous l'année Attique 325. Voilà jusqu'où peut aller l'antiquité des Rois de Sicyone, qui étoit encore sous la domination des Rois d'Argos au temps de la guerre de Troye. (*f*) Denys d'Halicarnasse (*g*) fixe le nombre des générations que les Pelasges demeurerent dans le Peloponnese & dans la Thessalie : mais la durée de ces générations n'étant pas réglée, il est impossible de déterminer par-là avec certitude, combien de temps ces peuples ont habité ces Provinces.

IV. Années des Grecs.

Mais comment l'histoire & la Chronologie des Grecs seroit-elle bien assurée, puisqu'il y avoit tant d'inégalité dans leurs années ? Plusieurs ne faisoient leur année que de quatre mois : (*h*) les Arcadiens l'ont faite d'un seul mois, & puis de trois mois ; en sorte que chacune des quatre saisons faisoit un an parmi eux : ceux de la Carie & de l'Acarnanie, l'ont quelquefois faite d'un mois, & quelquefois de six. Mais dès le temps d'Homere, il semble que l'année des Grecs étoit déjà de douze mois, qui étoient apparemment lunaires.

(*a*) *Pausan. l.* II. *p.* 112. = (*b*) *Plin. l.* VII. *c.* 56. = (*c*) *Apud Clement. Alex. Strom.* I. = (*d*) *In Timæo.* = (*e*) *Iliad.* B. V. 572.

Καὶ Σικυῶν ὃς ἄρ' Ἄδρηστον πρῶτ' ἐφυσατόωντα.

= (*f*) *Vide Marshami* πεγκατασκευὴ *ad finem.* = (*g*) *Dionys. l.* I. (*h*) *Censorin. de die natali.*

Solon, au rapport de Plutarque, (*a*) ayant remarqué que les mois lunaires n'étoient point égaux, & que la conjonction de la Lune avec le Soleil ne revenoit pas toujours au même point, ordonna que cette partie du jour, qui précede la jonction du Soleil & de la Lune, fût attribuée au mois précédent, & que l'autre partie seroit donnée au mois suivant : en sorte que le jour qui suivoit la conjonction, se nommoit *Néoménie*, ou premier jour du mois ; chaque mois avoit trente jours complets, & l'année 360 jours : cela paroît par ce que dit Solon à Crésus dans Hérodote, (*b*) & par cette énigme de Cléobule, un des sept Sages : (*c*) » Un pere a douze enfants, & chacun de ces enfants » en a deux trentaines de diverse couleur ; les uns sont blancs, & les » autres noirs ; & quoiqu'ils soient tous immortels, néanmoins ils » meurent tous. « L'année Athénienne n'étoit donc proprement ni solaire, ni lunaire ; elle n'étoit pas solaire, puisque l'année solaire est de 365 jours & six heures : elle n'étoit pas lunaire, puisque celle-ci n'a que 354 jours, au lieu que celle des Athéniens en avoit 360. Et quand Macrobe & Solin disent que l'ancienne année des Grecs étoit lunaire ; cela veut dire que les Grecs avoient plus d'égard à la Lune qu'au Soleil, dans la disposition de leurs mois & de leurs années.

Du temps de Solon, on intercaloit un mois au bout de trois ans ; & c'est ce qu'ils appelloient *Trieteris*, (*d*) comme si cette intercalation se fût faite à la troisieme année : mais je pense que cette intercalation ne subsista plus depuis la correction de l'année faite par ce Législateur : car alors l'année étant de 360 jours, elle ne pouvoit fournir un mois à intercaler dans trois ans, mais seulement quinze jours. Cette disposition de l'année Athénienne fut long-temps en usage ; & quoiqu'Eudoxe & Platon eussent appris des Egyptiens la véritable maniere de régler l'année selon le cours du Soleil, comme le remarque Strabon ; (*e*) cependant l'ancien usage prévalut ; & encore du temps de Démétrius de Phalere, l'année Athénienne n'étoit que de 360 jours comme on le voit dans Pline, (*f*) qui dit qu'on dressa à ce Philosophe autant de Statues, qu'il y a de jours en l'année, c'est-à-dire, trois cents soixante : *Trecentas sexaginta statuére : nondum anno hunc numerum excedente.* Mais vers ce même temps Callippus donne 365 jours & un quart à l'année ; (*g*) ce qui fait juger que ce fut alors qu'on admit parmi les Grecs la

---

(*a*) *Plutarch. in Solone.* = (*b*) *Herodot. l.* I. *c.* 32.
= (*c*) Εἷς ὁ πατὴρ, παιδὶς δὶ δυώδεκα. τῶν δὲ ἑκάστῳ
Δὶς δὶ τεσσερακοντα διαδιχα εἶδος ἔχουσαι,
Λευκὴ μὲν λεύκαι ἔασιν ἰδεῖν, αἶψ' αὖτε μέλαιναι·
Ἀθάνατοι δὲ τὶ ἔασαι ἀπορτιτύσσιν ἅπασαι.
= (*d*) Τριετηρὶς. *Censorin. de die nat. c.* 18. *Herodot. l.* I. *c.* 32. *& l.* II. *c.* 14. = (*e*) *Strab. l.* XVII. Ἤρξατο τῶν ἐνιαυτῶν ἀφ' ἑαυτοῦ τῶν Ἑλλήνων, ὡς ἢ ἄλλα πλείω, ὧν οἱ πρότεροι ἀσχολίαν παρέλαβον ἀφ' ὧν μεθερμηνευσάντων εἰς τὰ Ἑλληνικὰ τὰ τῶν ἱερέων ὑπομνήματα. = (*f*) *Plin. lib.* XXXIV. *c.* 6. = (*g*) *Censor. c.* 19.

méthode des Egyptiens. Ils ajouterent aux 365 jours, un jour après la quatrieme année ; ce qui lui fit donner le nom de *Penteteris*, (*a*) comme si cela arrivoit dans la cinquieme année. On s'apperçut dans la suite, que cette intercalation ne sauvoit pas toutes les difficultés, & qu'il restoit encore quelque espace de temps qui n'étoit pas compris dans l'année réglée de cette maniere : c'est ce qui fit inventer les grandes années des Grecs, par exemple, celle de Méton, qui étoit de 19 ans, celle de Philolaüs de 59, celle de Callippe de 76, & celle d'Hipparque de 304 ans.

Les Achéens commençoient leur année au lever des Pléïades, c'est-à-dire, au commencement de l'Eté ; & les Athéniens (*b*) la commençoient à l'équinoxe du Printemps, leurs jours se comptoient d'un soir à l'autre, & ils partageoient l'année en quatre saisons, le Printemps, l'Eté, l'Automne, & l'Hiver.

V. Maniere de partager le jour.

On ne parloit point encore des heures du jour au temps d'Homere : (*c*) ce Poëte divise la nuit en trois parties & le jour de même. Il marque dans le jour l'aurore ou le matin, le soir & le midi. (*d*)

Anaximene & Anaximander reçurent des Babyloniens la coutume de compter par heures : (*e*) Anaximander trouva le premier le cadran solaire, & le plaça à Lacédémone dans un lieu bien exposé au soleil, afin de marquer les mouvements de cet astre, & les Equinoxes. On trouve dans Homere le nom d'*heure*, & il appelle les heures *portieres du Ciel* : mais il faut l'entendre des saisons de l'année, qui sont nommées *horæ* chez les anciens Grecs. Dans la Religion des Latins, on fit une Déesse nommée *Hora*, qu'on donna pour épouse à Quirinus : Ovide :

Horamque vocat, quæ nunc Dea juncta Quirino.

Et on la fit préside aux portes du Ciel avec le Dieu Janus :

Præsideo foribus cœli cum mitibus Horis.

Il n'y eut dans le commencement qu'une Déesse nommée *Hora* ou *Nersilia ;* dans la suite on en adora trois sous les noms d'*Eunomie*, *Dicé* & *Irené*, qu'on feignit être filles de Jupiter & de Thémis : (*f*)

(*a*) Πεντετηρὶς.

(*b*) *Atticus occasum spectat, babylonius ortum,*
Nox media Ausoniis, media at lux perplacet Umbris.

(*c*) *Iliad.* K.
. . . . . Παρῴχηκεν δὲ πλείων νὺξ
Τῶν δύο μοιράων, τετάλῃ δ' ἔτι μοῖρα λελειπται.

(*d*) *Iliad.* Φ.
Ἀλλ' ἔτι τοι κραμὲ θάνατος καὶ μοῖρα κραταιὴ.
Ἕσσεται ἢ ἠῶς, ἢ μέσον ἦμαρ.

(*e*) *Laertius ex Phavorino.* (*f*) *Hesiod. Theogonia.*
Δεύτερον ἠγάγετο λιταρὴν Θέμιν, ἣ τέκεν ὥρας.
Εὐνομίην τε, Δίκην τε ἠΐρήνην τεθαλυῖαν,
Αἵτ' ἔργ' ὠρήσσι καταθνητοῖσι βροτοῖσι.

Et Jovis & Themidos Horæ de ſemine natæ
Eunomia, atque Dice, atque Irene dives.

Ces trois heures marquoient les trois parties de l'année, le Printemps, l'Eté & l'Hiver : mais ayant après cela partagé le jour en cinq parties, on fit auſſi cinq Déeſſes ſous le nom d'*Heures*, & on diviſa l'année en cinq ſaiſons. Enfin il fallut en reconnoître douze, lorſqu'on prit l'uſage de partager le jour en douze heures égales. Cette Religion eſt beaucoup plus ancienne chez les Grecs, que chez les Latins. Porphyre dans Euſebe (*a*) dit qu'il y a des heures de deux ſortes, les unes ſont céleſtes, les autres terreſtres : les premieres ſont au ſervice de Jupiter, & ouvrent les portes du Ciel ; les ſecondes ſont ſervantes de Cérès ; elles portent deux paniers ; l'un plein de fleurs, pour marquer le Printemps ; l'autre plein d'épis, pour ſignifier l'Eté. Depuis qu'on eut reçu l'uſage des horloges, ou des montres, on n'appella pas communément les heures *horæ*, mais *ſigna*, des ſignes, ou des marques ; & elles étoient rangées, & miſes en ordre, en une diſtance égale ſur le cadran où elles étoient gravées.

ARTICLE IV. *Chronologie des Romains.*

I. Epoque de la fondation de Rome.

L'hiſtoire ancienne des peuples qui ont peuplé l'Italie eſt ſi embarraſſée, que tous les ſoins & toute la diligence des anciens & des nouveaux Ecrivains n'a jamais pu la débrouiller. L'origine même de la ville de Rome, & la Chronologie de ſes premiers Rois, eſt ſi incertaine, qu'on ne ſait à quoi s'en tenir. Si l'on en croit Agathocles de Cyzique, Strabon, & Cluvier, Enée n'aborda jamais en Italie : il n'y eut point de petit-fils de *Numitor*, qui portaſſent le nom de *Romulus*, ou de *Rémus* ; la ville de Rome fut bâtie par les Arcadiens qu'Evander mena en Italie, & qui s'arrêterent ſur les bords du Tibre. Le temps de ſa fondation eſt auſſi peu connu, que le nom de ſon Fondateur ; ce qui ne doit pas ſurprendre, puiſqu'il n'y a aucun Ecrivain ancien chez les Romains, qui ait écrit ni l'Hiſtoire, ni la Fable, comme le remarque Denys d'Halicarnaſſe, (*b*) qui eſt celui de tous les Hiſtoriens, qui a recherché avec plus de ſoin les antiquités Romaines. On n'a bien étudié la fondation de Rome, que ſous Marc Porcius Caton, qui fut Conſul l'an 559 après cette fondation : il la met 432 ans après la priſe de Troye ; mais comme la priſe de Troye comparée au temps de la premiere Olympiade, eſt un point de Chronologie fort incertain, on peut en conclure une incertitude encore plus grande de l'année de la fondation de Rome, que d'autres mettent 384 ans après la deſtruction de Troye, 38 ans avant la premiere Olympiade, ou la quatrieme année de la premiere Olympiade, ou la troiſieme ou la quatrieme de la ſe-

(*a*) *Euſeb. Præp. l.* III. *c.* 11. = (*b*) *Dionyſ. l.* 1.

conde Olympiade, ou la troiſieme année de la ſixieme, (*a*) ou la premiere ou la ſeconde de la ſeptieme, ou même plutôt ou plus tard ; car il n'y a rien d'aſſuré ſur tout cela.

II. Années des Romains.

Les anciens peuples d'Italie n'avoient point de coutume uniforme ſur la maniere de régler leurs années : (*b*) ceux de Lavinium la faiſoient de treize mois, ou de 374 jours : ceux de l'Ombrie de quatorze mois. L'année de Romulus étoit de dix mois, (*c*) auſſi-bien que celle des Albains : elle étoit compoſée de 300 jours, elle commençoit en Mars, & continuoit juſqu'à Décembre, qui étoit le dixieme & dernier mois. Numa Pompilius donna douze mois à l'année, & la fit de 355 jours. Junius dans Cenſorin, attribue au Roi Tarquin cette réforme, dans laquelle on ajouta Janvier & Février aux dix mois qui compoſoient auparavant l'année. On ordonna qu'on ajouteroit tous les deux ans un jour à Février, pour rendre l'année civile égale à l'année naturelle : mais on s'apperçût bientôt que cette intercalation ne ſuffiſoit pas : on donna aux Prêtres le ſoin d'ajouter, comme ils le jugeroient à propos, quelques jours à l'année pour la rendre complette. La négligence ou l'ignorance des Prêtres, fit naître dans la ſuite une ſi grande confuſion dans l'année, que Jules-Céſar fut obligé de la réformer, & de lui donner 365 jours & un quart, dont on fit un jour qui fut intercalé au bout de quatre ans ; c'eſt ce qu'on nomma *l'année Julienne*, formée ſur l'année Egyptienne.

Les anciens Romains commençoient leur année en Mars ; mais enſuite on la commença en Janvier. (*d*) Ovide dit que l'année recommençoit avec le Soleil, parce qu'en Janvier le Soleil ſe rapproche de nous :

Principium capiunt Phœbus & annus idem.

Pour les Magiſtratures, elles ne commençoient pas toujours en Janvier : ſous les Conſuls P. Ebutius & Q. Servilius, les Officiers de la République entrerent en charge aux Calendes d'Août : ſous le Gouvernement des Décemvirs, aux Ides de Mai ; & enſuite aux Ides de Décembre : ce qui dura juſqu'à la ſeconde guerre Punique, où l'on fixa le commencement de l'année pour les Magiſtrats aux Ides de Mars. Il y eut encore depuis quelque variété ; & on vit commencer le Gouvernement tantôt aux Calendes de Juillet, & tantôt à celles d'Octobre, juſqu'à ce qu'enfin du temps d'Auguſte, on revint aux Calendes de Janvier. Sous le regne de Néron, le Sénat eut la foibleſſe d'ordonner

---

(*a*) La troiſieme année de la ſixieme Olympiade finit en l'année 3961 de la Période Julienne, 753 av. l'Ere Vulg. ; c'eſt en cette année que M. Lancelot & pluſieurs autres Chronologiſtes placent la fondation de Rome. = (*b*) *Cenſorin. de die natali.* = (*c*) *Ovid. Faſt.*

Annus erat decimum cùm Luna receperat orbem ;
Hic numerus magno tunc in honore fuit.

= (*d*) *Alex. ab Alex. Genial. diçr. c.* 24.

que

que l'on commenceroit l'année en Décembre, pour honorer la naissance de ce Prince. On fut plus constant dans les cérémonies de la Réligion ; on continua le premier jour de Mars, qui étoit le commencement de l'année de Romulus, à changer les feuilles de laurier, & à en mettre de nouvelles aux faisceaux des Consuls, à la porte du Roi des Sacrifices, des Prêtres de Jupiter, & des Vestales ; celles-ci allumoient solemnellement ce jour-là le feu sacré & éternel, qu'elles avoient soin d'entretenir.

III. Mois Romains.

Les mois n'ont pas moins varié que les années parmi les peuples de l'Italie. Les Albains donnoient 36 jours au mois de Mars, 12 à Mai, 28 à Août, 17 à Septembre ; ceux de Tusculum donnoient à Juillet 36 jours, & 32 à Octobre : ceux d'Aricia lui en donnoient 39.

Le mois de Mars, qui étoit le premier de l'année, devint le troisieme par la réforme de *Numa*, comme il l'étoit chez les Albains. Les Sabéens & les *Peligni* (peuples de l'Abruzze Citérieure,) lui donnerent le quatrieme rang : les Laurentes & les Phalisques le mirent le cinquieme ; les Hernices le sixieme, & les Equicules le dixieme. (*a*) La flatterie fit souvent changer les noms des mois : on donna à *Quintilis* & à *Sextilis*, les noms de Jule & d'Auguste : Avril porta quelque temps le nom de Néron, & Mai celui de Claude ; Octobre fut nommé Domitien, & Septembre fut appellé Tacite. Sous l'Empire de Commode quelques flatteurs donnerent son nom à Août ; celui d'Hercule à Septembre ; & celui d'Invincible à Octobre ; Novembre fut nommé *Exupératorius* ; & Décembre *Amasonius* ; mais de tous ces changements il n'y a que ceux de Juillet & d'Août qui aient subsisté. Les Romains avoient cinq saisons de l'année, le Printemps, l'Automne, l'Eté, l'Hiver, & le solstice d'Hiver, c'est-à-dire, le temps où les jours sont les plus courts, *Bruma*.

Ils ne comptoient pas par semaines : ils avoient trois termes pour marquer les jours de chaque mois, savoir les *Calendes*, les *Nones*, & les *Ides*.

Les Calendes étoient toujours le premier du mois. Dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet, & d'Octobre, les six premiers jours appartenoient aux Nones : les autres mois de l'année n'avoient que quatre jours avant les Nones. Depuis les Nones jusqu'aux Ides, il y avoit tou-

(*a*) *Ovid. Fast. lib.* III.

Quod si fortè vacat, peregrinos inspice fastos :
Mensis in his etiam nomine Martis erit,
Tertius Albanis, quintus fuit ille Phalisci,
Sextus apud populos, Hernica terra, tuos.
Inter Aricinos Albanaque tempora constat,
Falsaque Telegoni mœnia celsa manu.
Quintum Laurentis, bis quintum Æquiculus acer :
A tribus hunc primum turba forensis habet.

jours huit jours ; & ce qui reſtoit après les Ides, étoit compté relativement aux Calendes du mois ſuivant.

IV. Diviſion du jour.

Les Auſoniens, anciens peuples d'Italie, & après eux les Romains, commençoient leurs jours à minuit, & les finiſſoient de même. Les peuples de l'Ombrie & de la Toſcane les commençoient & les finiſſoient à midi. Ce fut aſſez tard qu'on diviſa le jour par heures : on ne voit pas le nom d'*Heure* dans les Loix des douze tables, ſelon la remarque de Cenſorin ; d'où l'on infere qu'on fut à Rome 300 ans ſans compter par heures. Auparavant on partageoit le jour en quatre parties, & la nuit de même : & depuis qu'on eut diviſé le jour entier en 24 heures, & que l'uſage des cadrans & des clepſydres fut devenu fréquent, on continua dans l'armée à compter les quatre veilles de la nuit, à l'ordinaire. On vit auſſi chez les Romains l'uſage de compter douze heures inégales pendant le jour, à commencer au matin, & finir au ſoir ; & pour la nuit de la même maniere, à commencer au ſoir, & finir au matin. Les douze heures du jour étoient plus longues que celles de la nuit, ou au contraire, ſelon que le jour étoit plus long que la nuit, ou la nuit plus longue que le jour ; & l'on aſſure (*a*) que les Anciens avoient des montres tellement diſpoſées, que quoique le jour fut ou plus long ou plus court, elles marquoient les heures avec une ſi juſte proportion, que la ſixieme étoit toujours le milieu du jour en quelque ſaiſon de l'année que ce fût : c'eſt à Anaximenes de Milet, qu'on rapporte cette invention.

Il n'eſt pas aiſé de marquer quand on commença à Rome de voir des cadrans ſolaires ; il eſt ſûr qu'on n'y en vit point de publics avant celui que M. Valérius y apporta de Sicile ; & encore n'en fit-on pas tout l'uſage qu'on eſpéroit, parce qu'étant fait pour le climat de la Sicile, il ſe trouva défectueux à Rome. L. Philippus en fit faire un autre ; P. Cornélius Naſica fit faire une clepſydre, ou montre à eau, pour marquer les heures de la nuit, & des temps auxquels le Soleil ne paroiſſoit pas, & depuis ce temps-là cette invention ſe perfectionna de plus en plus.

ARTICLE V. *Chronologie des Hébreux.*

I. Avantages de la Chronologie des Hébreux.

Comme notre principal deſſein eſt d'examiner la Chronologie des Hébreux, tout ce que nous avons dit juſqu'ici ne doit être conſidéré que comme une diſpoſition à cet examen. La Chronologie des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs & des Romains, ne nous importe ici, qu'autant qu'elle a de liaiſon & de rapport à l'étude de l'Ecriture.

Les Hébreux, à ne les conſidérer que comme un peuple particulier, & faiſant abſtraction de la Religion, ont de grands avantages par-deſſus les autres peuples par rapport à la certitude de leur origine & de leur

(*a*) *Alex. ab Alex. Genial. Dier. lib.* IV. *c.* 20.

antiquité. Les premiers Auteurs de cette Nation ont vécu dans un pays où la tradition des grands événements, qui arriverent au commencement du monde, s'eſt mieux conſervée qu'en aucun autre endroit du monde. La Chaldée a toujours été fort curieuſe de ſes antiquités; l'Aſtronomie qu'on y a toujours cultivée, & la préſence des premiers hommes qui y ont vécu, n'ont pas peu contribué à la certitude de leur Hiſtoire & de leur Chronologie.

Abraham avoit demeuré 74 ou 75 ans dans la Chaldée : il avoit pu converſer ſinon avec Sem, du moins avec ſon fils Arphaxad né immédiatement après le déluge. Iſaac, fils d'Abraham, épouſa Rebecca, femme très-pieuſe, qui étoit du même pays, & il envoya Jacob en Méſopotamie, où celui-ci put ſe confirmer dans la connoiſſance de tout ce qu'il avoit appris de ſon pere. Jacob deſcendit en Egypte avec toute ſa famille ; elle y demeura ſéparée des Egyptiens, toujours dans l'eſpérance de la viſite & de la délivrance qui lui avoit été promiſe par Joſeph : (*a*) *Poſt mortem meam Deus viſitabit vos, & aſcendere vos faciet de terra iſta, ad terram quam juravit Abraham, Iſaac & Jacob.* Dans l'attente de ce ſecours, leur ſoin principal étoit d'inſtruire leurs enfants de la vie, de l'âge, de la généalogie de leurs ancêtres.

Pendant cet intervalle, Dieu ſe forma un ſujet capable de faire connoître aux hommes ſes volontés, & de tranſmettre à la poſtérité la connoiſſance de ces vérités eſſentielles, qui commençoient de s'altérer, & qui couroient riſque d'être bientôt oubliées, même parmi les Hébreux. Moyſe inſtruit de toute la ſageſſe des Egyptiens, & de toute la tradition de ſon peuple, ſoutenu & inſpiré de Dieu, nous décrit la durée de la vie des Patriarches d'avant & d'après le Déluge, & nous donne une Hiſtoire d'une vérité infaillible, qui renferme tout ce qui s'eſt paſſé de conſidérable, au moins par rapport à la Religion, & à la République des Hébreux, depuis le commencement du monde, juſqu'à ſa mort.

Depuis Moyſe, quoiqu'on n'ait plus une hiſtoire ſi ſuivie, on en a aſſez néanmoins pour en faire une ſuite & une ſucceſſion d'événements avec leurs marques chronologiques, juſqu'au temps de Cyrus, où l'hiſtoire ſacrée ceſſe pour recommencer à Darius, fils d'Hyſtaſpe, & enſuite aux Machabées ; & le principal avantage de cette hiſtoire, & de cette Chronologie, c'eſt qu'elle eſt d'une autorité divine, & qu'il n'eſt pas permis de former le moindre doute ſur les époques qui nous ſont clairement marquées dans l'Ecriture. Elle a un grand nombre de points fixes & invariables, au lieu que, dans l'hiſtoire profane, à peine en a-t-on un ſeul ſur lequel on ne puiſſe former de très-grandes difficultés.

(*a*) *Geneſ.* l. 23.

II. Difficultés de la Chronologie des Hébreux.

Le plus grand embarras qu'on rencontre dans l'Hiſtoire & dans la Chronologie ſacrée, conſiſte à concilier cette Hiſtoire avec l'Hiſtoire profane, & à faire un bon choix entre les divers monuments qui nous décrivent la Chronologie de l'Ecriture; car le Texte Hébreu des Juifs, la Verſion des Septante, & le Texte Samaritain, ſe trouvant différents entr'eux, il s'agit de ſe déterminer à quelques-uns de ces exemplaires préférablement aux autres, ou du moins de combiner les meilleures leçons de ces trois exemplaires.

Quant à la premiere difficulté, qui conſiſte à concilier l'Hiſtoire profane avec l'Hiſtoire ſacrée, elle ne doit pas paroître d'une grande conſéquence; car encore qu'il ſoit avantageux d'accorder l'une avec l'autre dans tous, ou dans la plupart de ſes points, ſi néanmoins on ne pouvoit y réuſſir, tout l'inconvénient en retomberoit ſur l'Hiſtoire profane, qui n'ayant d'elle-même qu'une autorité humaine, ne pourroit porter aucun préjudice à l'autorité divine de l'Ecriture; & ſi l'on trouvoit dans ces deux Hiſtoires de contradictions qu'on ne pût accorder, il n'y auroit pas à balancer pour rejetter la faute de l'incompatibilité des récits ſur l'Hiſtoire profane, en faveur de l'Hiſtoire ſacrée, à laquelle on doit un reſpect inviolable. Mais l'eſſai qu'en ont fait la plupart de nos Chronologiſtes, a fait voir qu'il n'eſt pas abſolument impoſſible d'accorder l'Hiſtoire ſacrée avec l'Hiſtoire profane.

Il faut pourtant avouer qu'en matiere d'Hiſtoire & de Chronologie, il ne faut pas s'attendre à ne trouver aucunes contradictions: les Hiſtoires profanes ſont ſouvent contradictoires les unes aux autres. Qu'on accorde, ſi l'on peut, les Auteurs qui ont écrit des anciens Empires de la guerre de Troye, du voyage des Argonautes, des premiers Royaumes de la Grece, de la vie de Cyrus, &c. Combien de variétés, combien de contrariétés n'y trouve-t-on pas? Dieu a même permis que dans les Livres Saints on voie à proportion de ſemblables difficultés: on y rencontre des contradictions apparentes, qui ont beſoin de toute la ſcience & de toute la pénétration des Interpretes pour les accorder. Mais on ne doit pas inférer delà, que l'Hiſtoire & la Chronologie ſainte & profane ne puiſſent pas être conciliées entr'elles; & cela ne doit point empêcher qu'on ne travaille à lever autant que l'on pourra ces difficultés. C'eſt un excès de zele, & une piété mal-entendue, de croire qu'il faille abſolument rejetter les profanes, & qu'on ne doive jamais mêler le profane avec le ſacré: *Actum eſſet de Chronologia ſacra*, dit Scaliger, *ſi abſque exoticis monumentis foret; quod cùm ſapientiſſimi ſcriptores Tatianus, Clemens Alexandrinus, Tertullianus, Africanus, Euſebius, aliique animadvertiſſent, omninò ſine exotica Hiſtoria, intervalla ſacra deprehendi poſſe deſperârunt. Dicatur igitur tumidis buccis, & elato ſupercilio, atrocem injuriam Spiritui Sancto fieri, ſi Hiſtoria ſacra ab exotica ſubſidium petat. Quaſi illa magna ignominia ſit, ſi Hiſtoria exotica ſacræ ancilletur.*

A l'égard de la ſeconde difficulté, qui regarde le choix qu'on doit faire d'un Texte pour ſe fixer dans la Chronologie, la déciſion du Concile de Trente, qui déclare la Vulgate authentique, & la conformité de cette Verſion avec le Texte Hébreu des Juifs, ſemble ſe réunir pour rendre le calcul du Texte Hébreu préférable au calcul de la Verſion des Septante & du Texte Samaritain. Cependant comme il ne s'agit point ici de la foi ni des mœurs, la déciſion du Concile n'empêche point l'uſage qu'une Critique ſage & judicieuſe peut faire de ces différents exemplaires. On ſait le reſpect que l'antiquité a eu pour la Verſion des Septante : cette Verſion étoit elle-même authentique avant que la Vulgate exiſtât, & le Concile ne lui a rien ôté de cette authenticité : de même les Textes Hébreu & Samaritain ont par eux-mêmes l'authenticité qui appartient aux Textes originaux, & le Concile n'y contredit point. On peut donc conſulter ces divers Exemplaires, & en les combinant profiter des avantages qu'ils offrent pour l'éclairciſſement des difficultés Chronologiques. (*a*)

III. Années des Juifs.

Voyons maintenant quelle étoit la forme de l'année des Juifs. Pour en parler avec clarté, il faut diſtinguer les temps. Avant la Loi, les Hébreux n'avoient point d'autre année, que l'année Egyptienne : comme ce peuple s'étoit formé en Egypte, il ne pouvoit naturellement ſuivre d'autre forme d'année, que celle qui étoit en uſage dans ce pays. Moyſe, dans le calcul qu'il nous donne de la durée du Déluge, (*b*) nous fait voir que l'année hébraïque étoit de douze mois de trente jours chacun ; & il paroît que le douzieme avoit trente-cinq jours. Les Hébreux n'avoient aucun mois intercalaire, ſi ce n'eſt au bout de 120 ans, lorſque le commencement de l'année étoit dérangé de trente jours entiers. (*c*) Il n'eſt pourtant jamais parlé dans l'Ecriture d'un treizieme mois, ni d'intercalation.

Depuis la ſortie d'Egypte, ſans rien changer à l'ordre de l'année pour le civil, on ſuivit pour le ſacré, & pour les Fêtes, & autres cérémonies de Religion, une nouvelle forme d'année, qui étoit en partie ſolaire, & en partie lunaire. Cette année commençoit au Printemps ; & la Fête de Pâque étoit le quatorzieme jour du premier mois de cette année, qui étoit le ſeptieme de l'année civile. Ce que nous venons de dire des années lunaires des Hébreux pour le ſacré, ne peut bien ſe prouver que depuis le temps d'Alexandre le Grand. On voit par le Livre de l'Eccléſiaſtique, (*d*) & par les Livres des Machabées, par Joſeph & par Philon, qu'ils ſuivoient l'année des Grecs, c'eſt-à-dire, que leur année étoit ſolaire, & leurs mois lunaires : (*e*) *Univerſi*

(*a*) Nous reviendrons ſur ce point dans la Préface ſur la Geneſe. = (*b*) *Geneſ.* VII. = (*c*) *Vide Scaliger. de emendat. temporum. lib.* III. = (*d*) *Eccli.* XLIII. 6. *Luna oſtenſio temporis & ſignum avi ; à luna ſignum dici feſti ; .... menſis ſecundum nomen ejus.* = (*e*) *Gemin. Iſagog. c.* 6.

Græci annos juxta ſolem , menſes verò & dies juxta lunam agebant. Maimonides confirme ce que nous venons de dire : *Menſes anni , menſes lunæ ; anni autem quos nos computamus , ſunt anni ſolis.* Saint Jean dans l'Apocalypſe fait encore les années de mois lunaires de trente jours l'un : ſelon lui, douze cents ſoixante jours forment trois ans & demi compoſés de quarante-deux mois à trente jours chacun.

Ce n'eſt que depuis le Talmud , que les Hébreux ont uſé d'années purement lunaires , accommodées aux années ſolaires , par le moyen d'un mois intercalé aux troiſiemes ou aux ſecondes années , c'eſt-à-dire , ſept fois en dix-neuf ans : ils nomment ce mois *Vé-adar*, ou le ſecond *Adar.* C'eſt ſuivant ce réglement , qu'on doit entendre tout ce que les Rabbins nous apprennent de leur année , dont ils ſe ſervent encore aujourd'hui entr'eux , compoſée de douze mois , dont les uns ont trente jours , & les autres vingt-neuf jours ; ceux qui ont trente jours ſont nommés *pleins* , & ceux qui n'en ont que vingt-neuf , ſont appellés *caves* ou *vuides.*

L'année civile des Hébreux ſe commençoit en Automne , de même que chez les Egyptiens. La fin de l'Eté , & le temps qui ſuit la récolte de tous les fruits , eſt nommé par Moyſe , la fin ou la révolution de l'année. (*a*) Ezéchiel (*b*) parle du commencement de l'année civile , & les Juifs l'appellent encore *Roſch haſchana* ; elle commence au mois Tiſri , qui revient au mois lunaire de Septembre. Joſeph (*c*) dit que le Déluge commença le ſecond mois de l'année (civile ,) nommé par les Macédoniens Dios , & par les Hébreux Marcheſvan , qui répond à notre mois lunaire d'Octobre. Depuis que Moyſe eut fixé au mois de Niſan le commencement de l'année ſainte , on continua de commencer , comme auparavant , l'année civile en Automne. On croit que la Fête de l'Expiation , qui ſe célébroit le dixieme jour de Tiſri , qui répond au mois lunaire de Septembre , fut inſtituée en mémoire de la chûte d'Adam , qui avoit été créé avec le monde en Automne.

Les Hébreux avoient trois ſortes de ſemaines : 1°. Des ſemaines de jours , c'eſt-à-dire , compoſées de ſept jours. 2°. Des ſemaines d'années communes , c'eſt-à-dire , compoſées de ſept années , dont la derniere étoit appellée *année ſabbatique.* 3°. Des ſemaines d'années ſabbatiques , qui comprenoient ſept fois ſept ans , c'eſt-à-dire quarante-neuf ans , & qui étoient terminées par *l'année jubilaire* , qui étoit , ſelon les uns , la quarante-neuvieme , & , ſelon les autres , la cinquantieme. Cette année étoit à peu-près parmi les Hébreux ce qu'étoit la grande année chez les Egyptiens , & elle étoit en même temps civile & ſacrée.

(*a*) *Exod.* XXIII. 16. *Solemnitatem quoque in exitu anni , quando congregaveris omnes fruges tuas de agro.* (Hebr. *Solemnitatem quoque collectionis , in exitu anni , quando collegeris opera tua de agro. Et* XXXIV. 22. *Et ſolemnitatem quando redeunte anni tempore cuncta conduntur.* (Hebr. *Et ſolemnitatem collectionis , in revolutione anni.*) = (*b*) *Ezech.* XL. 1. = (*c*) *Joſeph. antiq. lib.* 1. *cap.* 4.

IV. Diviſion du jour.

Le jours ſe comptoient d'un ſoir à l'autre. Moyſe marque le jour civil par ces deux termes, *veſperè & manè*. Le jour n'étoit compoſé que d'un ſoir & d'un matin, le ſoir ou la nuit alloit avant le jour, qu'on nomme le matin. Moyſe ne marque aucune différence entre ſes jours ſacrés & les jours civils; or les jours de Fêtes commençoient au ſoir, & finiſſoient de même : *A veſpera in veſperam celebrabitis Sabbatha veſtra.* On commmençoit les Fêtes *inter duas veſperas*, entre les deux Vêpres, c'eſt-à-dire, ſur le déclin du jour : Moyſe emploie ces termes, non ſeulement lorſqu'il s'agit de fixer le commencement des Fêtes, mais auſſi dans le récit des choſes ordinaires & communes : Par exemple, Dieu promet d'envoyer des cailles *inter duas veſperas*; (*a*) & un peu plus bas, il eſt dit qu'il les envoya *veſperè*, le ſoir; ce qui fait voir que ces deux manieres de parler ſont équivalentes. Dans ſaint Matthieu, il eſt dit que le premier jour de la ſemaine commençoit au ſoir : (*b*) *Veſperè autem Sabbathi, quæ luceſcit in prima Sabbathi.*

Cette coutume a toujours perſévéré parmi les Juifs pour le ſacré; & elle eſt paſſée d'eux à l'Egliſe Chrétienne, qui commence ſes Offices à l'heure de Vêpres. Pluſieurs anciens peuples ont ſuivi pendant long-temps la coutume de commencer leur jour au ſoir, comme les Athéniens, au rapport d'Aulu-Gelle, (*c*) les Gaulois, les Germains, les Numides de la Lybie. (*d*) Voici ce que Céſar dit des Gaulois : (*e*) *Spatia omnis temporis, non numero dierum, ſed noctium finiunt; & dies natales, & menſium & annorum initia ſic obſervant, ut noctem dies ſubſequatur.* Tacite parle ainſi des anciens Germains : *Nam agendis rebus hoc (nempe occaſum ſolis) auſpicatiſſimum initium credunt, nec dierum numerum, ut nos, ſed noctium computant : ſic conſtituunt, ſic conducunt; nox ducere diem videtur.* Cette pratique ſe voit encore dans quelques anciens titres Allemands, où l'on met trois nuits, au lieu de dire trois jours. Les Anglois encore aujourd'hui s'expriment de même : (*f*) la ſemaine eſt nommée *Sennigth*, qui à la lettre ſignifie *ſept nuits.* Dans la Boheme, & dans les pays voiſins du côté de la Pologne, on commence encore le jour au ſoir, & l'on compte vingt-quatre heures d'un ſoir à l'autre. Les anciens Poëtes mettent ordinairement la nuit avant le jour, de même que Moyſe : Héſiode dans ſa Théogonie fait la nuit mere du jour. (*g*) Les Arabes attribuent la nuit au jour ſuivant; & chez eux le jour commence par la nuit. (*h*)

Quelqu'un ayant demandé à Thalès de Milet, (*i*) lequel des deux,

---

(*a*) *Exod.* XVI. 12. 13. *Veſperè* (Hebr. *Inter duas veſperas*) *comedetis*, &c. *Factum eſt ergo veſpere*, &c. = (*b*) *Matt.* XXVIII. 1. = (*c*) *A. Gell. l.* III. *c.* 2. = (*d*) *Apud Nicol. Damaſ.* = (*e*) *Caſ. de bello Gallico, l.* VI. = (*f*) *Strauch. Breviar. Chronol.* = (*g*) Νυκτὸς δ' ἄντ' Αἰθήρτε καὶ Ἡμέρη ἐξεγένοντο,
Οὓς τέκε κνοσάμφ' ἐν Γρίζει φιλότητι μιγεῖσα.
= (*h*) *Pietro della valle let.* 14. = (*i*) *Apud Laërt. in Thalete.*

du jour ou de la nuit, avoit été produit le premier; il répondit que la nuit avoit été avant le jour. On lit dans les Vers d'Orphée, que la nuit eſt la mere des hommes & des Dieux. (*a*)

On aſſure que depuis que les Romains ſe furent rendus les maîtres de la Judée, on vit parmi les Juifs trois ſortes de jours : 1°. Les jours de Fête qui commençoient au ſoir, & qui finiſſoient de même, comme nous venons de l'expliquer. 2°. Les jours civils qui ſe comptoient de minuit à l'autre minuit. 3°. Enfin on veut qu'il y eût encore une autre ſorte de jours, qui ſe comptoient d'un matin à un autre, en donnant douze heures au jour, & autant à la nuit : mais ces heures étoient inégales entr'elles, ſelon la diverſité des ſaiſons : tout cela à l'imitation des Grecs & des Romains, ſous la domination deſquels les Juifs avoient été ſucceſſivement aſſujettis.

L'uſage des montres & des horloges, & la maniere de diviſer le jour par heures, ne paroît pas chez les anciens Hébreux. Moyſe parle du matin, du midi & du ſoir, en plus d'un endroit : il marque le déclin du Soleil par ces termes, *inter duas veſperas*, & du ſoir ſous le nom de *Veſperè*. On ne voit pas dans ſes Livres, que de ſon temps, il y eût parmi les Hébreux aucune autre maniere de diviſer les parties du jour : la nuit ſe partageoit en trois parties; le ſoir, *veſperè*; la minuit, & la garde du matin, *cuſtodia matutina*. (*b*)

Nous ne trouvons rien ſur les heures juſqu'au temps d'Ezéchias, où il eſt parlé d'une montre, ou des degrés, par l'ombre deſquels on dit qu'on marquoit les heures. (*c*) Si l'on trouve quelquefois le nom d'*heures* dans les Septante, c'eſt ſeulement pour marquer les ſaiſons de l'année, dans le même ſens qu'on les voit dans Homere & dans Héſiode.

Dans le nouveau Teſtament on remarque la nuit partagée en quatre veilles; (*d*) uſage qu'on avoit emprunté des Romains. Les Grecs l'ont auſſi quelquefois partagée en quatre, & ſouvent en trois veilles; & cette derniere eſt la plus ancienne maniere de partager la nuit, comme on l'a vu plus haut. A l'égard du jour, ſa diviſion en douze heures, ſe trouve marquée dans ſaint Matthieu, (*e*) & dans ſaint Jean; (*f*) ce qui fait croire que les Juifs ſuivoient communément la maniere de compter les heures inégales du jour, ſelon l'uſage des Romains & des Grecs.

(*a*) Νύκτα θεῶν γενέτειραν ἠδὲ καὶ ἀνδρῶν.

(*b*) *Exod.* XIV. 24. *Judic.* VII. 19. *Thren.* II. 19. *Vide & Pſ.* LXXXIX. 5. & CXVIII. 148. (*c*) On peut voir ce qui en ſera dit dans la *Diſſertation touchant la rétrogradation de l'ombre du ſoleil ſur l'horloge d'Achaz*, à la tête des deux derniers Livres des Rois. (*d*) *Matth.* XIV. 25. *Marc.* VI. 48. & XIII. 35. (*e*) *Matth.* XX. 3. 5. 6. (*f*) *Joan.* XI. 9.

PRÉFACE GÉNÉRALE SUR LES LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT,

Ou Introduction à l'intelligence de ces divins Livres. (*a*)

LEs Livres Canoniques, qui forment le corps des divines Ecritures de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, ſe rapportent tous au grand objet de notre foi, au myſtere de Jeſus-Chriſt promis aux Patriarches, annoncé par les Prophetes, décrit à nos yeux par les Evangéliſtes, prêché dans toute la terre par les Apôtres. *Jeſus-Chriſt eſt la fin de la loi*, (*b*) dit S. Paul. *C'eſt de moi que Moyſe a écrit*, (*c*) dit ce divin Sauveur. *Il faut*, ajoute-t-il, (*d*) *que tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moyſe, dans les Prophetes & dans les Pſaumes ſoit accompli.* Toute la Tradition a reconnu que tous les Livres de l'Ancien Teſtament ſe rapportent plus ou moins directement à Jeſus-Chriſt & à ſon Egliſe qui eſt ſon corps. Les Livres du Nouveau Teſtament parlent ouvertement au Libérateur qui nous eſt donné en la perſonne de Jeſus-Chriſt: les Livres de l'Ancien Teſtament le prédiſent & l'annoncent ſous des ombres & des voiles. C'eſt en lui que toutes les figures, tous les ſacrifices, toutes les prophéties trouvent leur accompliſſement. L'Ancien Teſtament eſt la prédiction & la figure des myſteres contenus dans le Nouveau; le Nouveau Teſtament eſt l'accompliſſement & le développement des

(*a*) Cette Préface eſt une des pieces nouvelles que nous ajoutons dans cette édition: = (*b*) *Rom.* x. 4. = (*c*) *Joan.* v. 46. = (*d*) *Luc.* xxiv. 44.

myſteres annoncés & figurés dans l'Ancien : l'un & l'autre ſe rapportent à Jeſus-Chriſt : *Finis legis Chriſtus.*

Il convient donc d'établir ici premiérement les preuves qui confirment cette vérité, que *Jeſus-Chriſt eſt la fin de la Loi* ; ſecondement les principes qui doivent nous ſervir à reconnoître comment Jeſus-Chriſt eſt la fin de la Loi ; troiſiémement les regles qui doivent nous conduire dans l'application de ces principes.

Jeſus-Chriſt eſt la fin de la Loi.

Comment Jeſus-Chriſt eſt-il la fin de la Loi ?

A quels ſignes peut-on reconnoître Jeſus-Chriſt dans la Loi dont il eſt la fin ?

Voilà les trois points principaux que nous nous propoſons de traiter ici pour faciliter l'intelligence des myſteres contenus dans les Livres de l'Ancien Teſtament.

PREMIER POINT.

Jeſus-Chriſt eſt la fin de la loi : c'eſt à lui & à ſon Egliſe que nous conduiſent tous les Livres de l'Ancien Teſtament.

Avant tout, il faut ici reconnoître avec S. Pierre, (*a*) que *nulle prophétie de l'Ecriture ne s'explique par une interprétation particuliere. Car ce n'a point été par la volonté des hommes*, dit cet Apôtre, *que les prophéties nous ont été anciennement apportées, mais ç'a été par le mouvement du Saint-Eſprit que les ſaints hommes de Dieu ont parlé.* Ce n'eſt donc point par notre propre eſprit, que nous devons juger du ſens des divines Ecritures ; mais c'eſt de l'Eſprit de Dieu que nous devons recevoir l'intelligence de ces ſaints Livres, & il nous en inſtruit par l'*Ecriture* même & par la *Tradition :* c'eſt-là le double flambeau qui doit guider nos pas dans l'étude de ces Livres divinement inſpirés.

L'Ecriture & la Tradition concourent à prouver cette grande vérité, que *Jeſus-Chriſt eſt la fin de la loi*, c'eſt-à-dire, que *Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe* ſont le *grand objet* auquel nous conduiſent *tous les livres de l'Ancien Teſtament.* Mais pour nous renfermer dans les bornes que nous devons ici nous preſcrire, nous nous arrêterons principalement aux *preuves* tirées de l'Ecriture même ; elles ſont la baſe de celles que nous pourrions recueillir de la Tradition. Nous nous bornerons donc à celles qui ſe tirent *des ſaints Evangiles, des Actes des Apôtres ; de leurs Epîtres, & de l'Apocalypſe.*

(*a*) 2. *Pet.* 1. 20. & 21. Hoc primùm intelligentes, quòd omnis prophetia Scripturæ propriâ interpretatione non fit. Non enim voluntate humanâ allata eſt aliquando prophetia : ſed Spiritu ſancto inſpirati, locuti ſunt ſancti Dei homines.

I. Preuves tirées des paroles mêmes de Jesus-Christ.

I. Dans l'Evangile, Jesus-Christ même prend soin de rappeller souvent les anciennes Ecritures, & de montrer qu'il en est l'objet. Dès le commencement de sa prédication, parlant à Nicodême, (*a*) il se compare au *serpent d'airain* dressé par Moyse dans le désert. Dans la Synagogue de Nazareth, il déclare (*b*) aux Juifs qu'il est lui-même ce Libérateur qu'*Isaïe* avoit annoncé, & au nom duquel ce Prophete avoit parlé. Dans une autre occasion (*c*) il dit aux Juifs: » Vous lisez » avec soin les Ecritures, parce que vous croyez y trouver la vie éter- » nelle; *elles-mêmes rendent témoignage de moi.* « Puis il conclut en disant: (*d*) » Si vous croyiez Moyse, vous me croiriez aussi; car *c'est de moi qu'il a écrit.* « Il prouve sa mission sous les yeux des Disciples de Jean-Baptiste (*e*) par les mêmes merveilles qui doivent la caractériser selon *Isaïe*. Il déclare au peuple (*f*) que Jean-Baptiste son Précurseur est celui-là même qui est annoncé par *Malachie*; & qu'il est (*g*) en quelque sorte cet *Elie* dont ce Prophete parle. Il déclare aux Scribes & aux Pharisiens, (*h*) qu'il a été lui-même représenté dans la personne de *Jonas*. Il découvre à ses Disciples (*i*) dans l'aveuglement & dans l'endurcissement des Juifs l'accomplissement de ce qui avoit été dit par *Isaïe*. Il dit au peuple (*k*) que Moyse en leur donnant *la manne*, ne leur a point donné le *pain du Ciel*; mais que c'est lui-même qui est le vrai pain vivant descendu du ciel. Il déclare aux Juifs de son temps (*l*) qu'*Isaïe* a prophétisé d'eux en caractérisant leur hypocrisie. Il répete à ses Disciples (*m*) que bien qu'*Elie* doive venir un jour, néanmoins on pouvoit dire qu'il étoit déjà venu en la personne de Jean-Baptiste son Précurseur. En se comparant une seconde fois avec *Jonas*, (*n*) il se compare aussi avec *Salomon*. En déclarant aux Juifs qu'il est le *bon Pasteur*, (*o*) il leur fait entendre qu'il est ce *Pasteur unique* deux fois annoncé par Ezéchiel. Il compare (*p*) les *jours de Noé* & les *jours de Lot*, c'est-à-dire, les jours du déluge universel & les jours de la ruine de Sodome, avec les jours de son dernier avénement & de la fin du monde. Il applique aux Juifs de son temps (*q*) le reproche que *Jérémie* avoit fait à leurs peres, d'avoir changé la maison de son pere en une caverne de voleurs. Il rappelle aux Princes des Prêtres (*r*) deux paroles des *Psaumes*, dont l'une marque le témoignage que lui rendoient les enfants, & l'autre le mépris injuste qu'il devoit souffrir des chefs de son peuple, étant lui-même *la pierre*

(*a*) *Joan.* III. 14. = (*b*) *Luc.* IV. 16. *& seqq.* = (*c*) *Joan.* V. 39. Et illæ sunt quæ testimonium perhibent de me. = (*d*) *Ibid.* 46. De me enim ille scripsit. = (*e*) *Matth.* XI. 4. *& 5. Luc.* VII. 22. = (*f*) *Matth.* XI. 10. *Luc.* VII. 27. = (*g*) *Matth.* XI. 14. = (*h*) *Matth.* XII. 40. = (*i*) *Matth.* XIII. 14. *& 15. Marc.* IV. 12. *Luc.* VIII. 10. = (*k*) *Joan.* VI. 32. *& seqq.* = (*l*) *Matth.* XV. 7. 8. *Marc.* VII. 6. = (*m*) *Matth.* XVII. 11. *& 12. Marc.* IX. 12. = (*n*) *Luc.* XI. 30. 31. = (*o*) *Joan.* X. 11. *& seqq.* = (*p*) *Luc* XVII. 26. *& seqq.* = (*q*) *Matth.* XXI. 13. *Marc.* XI. 17. *Luc.* XIX. 46. = (*r*) *Matth.* XXI. 16. *& 42. Marc.* XII. 10. *Luc.* XX. 17.

angulaire rejettée par les Architectes. Il rappelle aux Phariſiens (*a*) le témoignage que lui rend *David*, lorſqu'il l'appelle *ſon Seigneur*, quoiqu'il dût être ſon fils. En annonçant à ſes Diſciples la déſolation & la ruine prochaine de Jéruſalem, il leur montre dans cet événement (*b*) l'accompliſſement de la célebre prophétie de *Daniel* touchant les ſeptante ſemaines qui ſe terminoient à ſa mort. Il compare une ſeconde fois (*c*) *les jours de Noé*, c'eſt-à-dire, du déluge, avec les jours de ſon dernier avénement. Il annonce à ſes Diſciples ſa paſſion prochaine (*d*) comme prédite par *les Prophetes*. Il leur rappelle encore deux autres paroles des *Pſaumes* (*e*) dont l'une marque la perfidie de Judas, & l'autre la haine injuſte des Juifs ſes ennemis. Il leur annonce (*f*) l'ignominie dont *Iſaïe* prédit qu'il ſera couvert; & leur diſperſion prochaine (*g*) prédite par *Zacharie*, comme l'effet du coup dont il ſera frappé. Allant au Calvaire, il annonce aux filles de Jéruſalem (*h*) la déſolation prochaine de leur Ville, en ſe ſervant des mêmes termes qu'*Oſée*. Attaché ſur la croix, il y prononce (*i*) à haute voix ces paroles: *Eli*, *Eli*, comme on le lit dans S. Matthieu, ou *Eloï*, *Eloï*, comme on le trouve dans S. Marc, *lamma ſabachthani*, qui ſont en Syriaque les mêmes que celles qui commencent dans l'Hébreu le Pſaume XXI. & jettant un dernier cri, il rappelle (*k*) celles du Pſaume XXX. en diſant: *Mon Pere, je remets mon ame entre vos mains.* Enfin après ſa réſurrection, converſant avec les deux Diſciples d'Emmaüs, il leur reproche (*l*) leur lenteur à croire *tout ce qui avoit été dit par les Prophetes:* » Ne falloit-il pas, leur dit-il, que le Chriſt ſouffrit toutes » ces choſes, & qu'il entrât ainſi dans ſa gloire? Puis *commençant par* » *Moyſe, & continuant par tous les Prophetes, il leur expliquoit dans* » *toutes les Ecritures ce qui y avoit été dit de lui.* « Dans une autre apparition, il dit aux Apôtres: (*m*) » Vous voyez ce que je vous avois » dit lorſque j'étois encore avec vous; *Qu'il falloit que tout ce qui a* » *été écrit de moi dans la loi de Moyſe, dans les Prophetes & dans* » *les Pſaumes, fût accompli.* En même temps, ajoute le ſaint Evan» géliſte, *il leur ouvrit l'eſprit, afin qu'ils entendiſſent les Ecritures.* « Les divines Ecritures de l'Ancien Teſtament ſont un Livre myſtérieux, dont l'homme charnel ne découvre point les myſteres; mais où l'homme ſpirituel, inſtruit par l'eſprit de Dieu, découvre de tous côtés dans *la Loi*, dans les *Pſaumes* & dans *les Prophetes*, c'eſt-à-dire,

---

(*a*) *Matth.* XXII. 42. *& ſeq. Marc.* XII. 35. *& ſeq. Luc.* XX. 41. *& ſeq.* = (*b*) *Matth.* XXIV. 15. *Marc.* XIII. 14. *Luc.* XXI. 20. = (*c*) *Matth.* XXIV. 34. *& 35.* = (*d*) *Matth.* XXVI. 24. 54. 56. *Marc.* XIV. 21. *Luc.* XXII. 22. = (*e*) *Joan.* XIII. 18. XV. 25. = (*f*) *Luc.* XXII. 37. = (*g*) *Matth.* XXVI. 31. *Marc.* XIV. 27. = (*h*) *Luc.* XXIII. 30. = (*i*) *Matth.* XXVII. 46. *Marc.* XV. 34. = (*k*) *Luc.* XXIII. 46. = (*l*) *Luc.* XXIV. 25. *& ſeqq.* = (*m*) *Ibid.* 44. Quoniam neceſſe eſt impleri omnia quæ ſcripta ſunt in lege Moyſi, & Prophetis, & Pſalmis, de me. *v.* 45. Tunc aperuit illis ſenſum ut intelligerent ſcripturas.

dans les Livres hiſtoriques & légaux, moraux & prophétiques, le grand myſtere de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe.

II. En effet outre tous ces témoignages que nous recueillons de la bouche de Jeſus-Chriſt même dans l'Evangile, les ſaints Evangéliſtes ſont encore très-attentifs à nous faire voir Jeſus-Chriſt dans les anciennes Ecritures. *S. Matthieu*, dès le commencement de ſon Evangile, s'applique à nous montrer en Jeſus-Chriſt l'accompliſſement de ce que les Prophetes avoient annoncé; & pluſieurs fois il répete: (*a*) *Tout ceci s'eſt fait pour accomplir ce que le Seigneur avoit dit par l'un de ſes Prophetes.* Il nous découvre dans *Iſaïe* (*b*) l'enfantement de la ſainte Vierge; dans *Michée*, (*c*) le lieu de la naiſſance du Sauveur; dans *Oſée*, (*d*) ſon tranſport en Egypte, d'où Dieu ſon Pere le rappelle; dans *Jérémie*, (*e*) le maſſacre des enfants près de Bethléhem; dans *Iſaïe*, (*f*) la prédication de S. Jean-Baptiſte, le ſéjour (*g*) de Jeſus-Chriſt ſur les confins de Zabulon & de Nephthali, le ſoin (*h*) qu'il prend de nous délivrer de nos langueurs & de nos infirmités en ſe chargeant lui-même de les porter; le caractere de douceur (*i*) qui le diſtingue dans la conduite qu'il a tenue envers les Juifs ſes ennemis pendant tout le temps de ſon miniſtere public. Il nous montre dans le langage parabolique de Jeſus-Chriſt, (*k*) l'accompliſſement de ce qu'il avoit dit par la bouche de David: *J'ouvrirai ma bouche pour parler en paraboles*; & par ce ſeul mot, il nous découvre que le langage de David dans les Pſaumes mêmes qui paroiſſent les plus hiſtoriques, eſt *parabolique* comme celui de Jeſus-Chriſt dans l'Evangile: d'où il ſuit que toute l'hiſtoire de l'ancien Peuple eſt une grande parabole qui repréſente Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe. Il nous montre enfin (*l*) dans *Zacharie* & dans les *Pſaumes* diverſes circonſtances de la Paſſion du Sauveur.

II. Preuves tirées des témoignages de S. Matthieu.

III. *S. Marc*, dès le commencement de ſon Evangile, (*m*) nous fait remarquer dans *Malachie* & dans *Iſaïe* l'annonce de l'avénement & de la prédication de S. Jean-Baptiſte, précurſeur de Jeſus-Chriſt. Il rapporte (*n*) la plupart des témoignages que nous avons recueillis de la bouche de Jeſus-Chriſt, & qui avoient été déjà rapportés par ſaint Matthieu. Enfin, il nous montre (*o*) dans le crucifiement de Jeſus-Chriſt entre deux voleurs, l'accompliſſement de ce qu'*Iſaïe* avoit dit, qu'il ſeroit mis au rang des ſcélérats.

III. Preuves tirées des témoignages de S. Marc.

(*a*) *Matt.* I. 22. *& ſeqq.* Hoc autem totum factum eſt, ut adimpleretur quod dictum eſt à Domino per Prophetam dicentem, &c. = (*b*) *Matth.* I. 22. *&* 23. = (*c*) *Matth.* II. 5. *&* 6. = (*d*) *Ibid.* 15. = (*e*) *Ib.* 17. *&* 18. = (*f*) *Matth.* III. 3. = (*g*) *Matth.* IV. 13. *& ſeqq.* = [*h*] *Matth.* VIII. 16. *&* 17. = (*i*) *Matth.* XII. 17. *& ſeqq.* = [*k*] *Matth.* XIII. 34. *&* 35. Sine parabolis non loquebatur eis, ut impleretur quod dictum erat per Prophetam dicentem: Aperiam in parabolis os meum. = (*l*) *Matth.* XXI. 4. *&* 5. XXVII. 9. 35. *&* 43. = (*m*) *Marc.* I. 2. *&* 3. Sicut ſcriptum eſt in Iſaïa Propheta, *&c.* in prophetis. = [*n*] *Marc.* IV. 12. *& ſeqq.* = [*o*] *Marc.* XV. 28.

IV. Preuves tirées des témoignages de S. Luc.

IV. *S. Luc* remonte (*a*) aux paroles que l'*Ange Gabriel* adreſſa à la ſainte Vierge en lui annonçant qu'elle alloit devenir Mere du Sauveur, & par leſquelles il montroit en même temps que ce Sauveur étoit ce fils promis à *David*, & dont la naiſſance miraculeuſe du ſein d'une Vierge avoit été annoncée par *Iſaïe*. Il rapporte les Cantiques *de la Vierge*, (*b*) de *Zacharie* (*c*) pere de S. Jean-Baptiſte & du ſaint vieillard *Siméon*, (*d*) dans leſquels le Sauveur eſt préſenté comme étant l'objet des promeſſes faites aux *Patriarches*, & des ſaints oracles prononcés par les *Prophetes*. A l'exemple de S. Matthieu & de S. Marc, il nous montre dans *Iſaïe* (*e*) la prédication de S. Jean-Baptiſte. Seul il rapporte cette parole importante que Jeſus-Chriſt dit dans la Synagogue de Nazareth, (*f*) en s'appliquant une des plus célebres prophéties d'*Iſaïe*. Il rapporte (*g*) la plupart des autres paroles par leſquelles ce divin Sauveur nous apprend à le reconnoître dans les anciennes Ecritures, & qui avoient été déjà rapportées par S. Matthieu & par S. Marc. C'eſt de lui (*h*) que nous apprenons l'important entretien de Jeſus-Chriſt avec les Diſciples d'Emmaüs.

V. Preuves tirées des témoignages de S. Jean.

V. Dans l'Evangile de *S. Jean*, nous entendons d'abord S. Jean-Baptiſte déclarer lui-même (*i*) ce qui fut dit enſuite par les trois Evangéliſtes dont nous venons de parler, qu'il étoit cette voix qui, ſelon *Iſaïe*, devoit retentir dans le déſert. Nous entendons le même ſaint Précurſeur dire & répéter (*k*) que Jeſus-Chriſt eſt l'*Agneau de Dieu*, c'eſt-à-dire, la victime figurée par toutes celles que les Juifs offroient, & ſur-tout par l'Agneau Paſchal. Nous entendons enſuite Philippe apprendre à Nathanaël, ce que tant de témoignages & d'autorités ont depuis confirmé : (*l*) » Nous avons trouvé, dit-il, *celui de qui Moyſe a* » *écrit* dans la loi, *& que les Prophetes ont annoncé*, Jeſus de Nazareth, » fils de Joſeph. « Saint Jean nous fait obſerver (*m*) que les Diſciples ayant vu le zele que Jeſus-Chriſt montroit pour le Temple de Dieu ſon Pere, ſe reſſouvinrent enſuite de ce qui en étoit écrit dans les *Pſaumes*; & que ce ſouvenir les confirma dans la foi des divines Ecritures, où ils découvroient ainſi toutes les circonſtances de la vie du Sauveur. Il rapporte (*n*) pluſieurs des paroles de Jeſus-Chriſt, que les autres Evangéliſtes n'avoient pas rapportées, mais qui ſe trouvent au nombre de celles que nous avons d'abord ici recueillies. Il nous fait obſerver (*o*) que, bien que l'entrée triomphante de Jeſus-Chriſt dans Jéruſalem fût l'accompliſſement aſſez évident de ce qui avoit été dit de lui par le Prophete *Zacharie*, comme S. Matthieu le fait remarquer, néanmoins

---

(*a*) *Luc.* I. 31. *&* 32. = [*b*] *Ibid.* 46. *&* *ſeqq.* = [*c*] *Ibid.* 68. *&* *ſ.* = [*d*] *Luc.* II. 29. *&* *ſeqq.* = [*e*] *Luc.* III. 4. *&* *ſ.* = (*f*) *Luc.* IV. 16. *&* *ſ.* = (*g*) *Luc.* VII. 22. *&* *ſeqq.* = (*h*) *Luc.* XXIV. 25. *&* *ſeqq.* = (*i*) *Joan.* I. 23. = (*k*) *Ibid.* 29. *&* 36. = (*l*) *Ibid.* 45. Quem ſcripſit Moyſes in lege, & Prophetæ, invenimus Jeſum filium Joſeph à Nazareth. = (*m*) *Joan.* II. 17. *&* 22. = (*n*) *Joan.* III. 14. *&* *ſeqq.* = [*o*] *Joan.* XII. 14. *&* *ſeqq.*

les Disciples de Jesus-Christ dans ce temps-là ne firent point attention à ces circonstances si bien caractérisées ; mais que quand Jesus fut entré dans sa gloire, ils se souvinrent alors que ces choses avoient été écrites de lui, & que c'étoit précisément ce qu'ils avoient eux-mêmes fait à son égard. Il nous montre (*a*) dans *Isaïe* deux prophéties de l'incrédulité des Juifs ; il nous déclare que ce Prophete a vu la gloire de Jesus-Christ, & que c'est de lui qu'il parloit en décrivant cette vision divine. Il nous montre (*b*) dans les *Psaumes*, non seulement le partage des vêtements de Jesus-Christ crucifié, mais encore le vinaigre même qui lui fut présenté dans sa soif. Il nous fait voir (*c*) dans l'*Agneau Paschal*, dont il étoit défendu de briser les os, l'image de Jesus-Christ qui est véritablement la victime de notre Pâque, & dont les os ne furent point brisés. Il nous fait voir dans *Zacharie* la prédiction de l'ouverture qui fut faite au côté du Sauveur par le fer d'une lance. Il joint à ces deux derniers témoignages cette remarque importante : (*d*) *Cela fut fait*, dit-il, *afin que l'Ecriture fût accomplie.* Combien de richesses sont donc renfermées dans les divines Ecritures, si des circonstances, qui presque nous échappent, contiennent néanmoins des prophéties expresses, qui marquent jusqu'aux moindres circonstances du grand mystere de Jesus-Christ, & qui doivent y trouver leur accomplissement !

VI. Preuves tirées des Actes des Apôtres.

VI. Ouvrons le Livre des *Actes des Apôtres*. S. Pierre nous y découvre dans les *Psaumes* (*e*) la punition des Juifs incrédules & spécialement du perfide Judas ; dans *Joël*, (*f*) l'effusion de l'Esprit de Dieu sur les Disciples de Jesus-Christ ; dans les *Psaumes* (*g*) la Résurrection de Jesus-Christ & son Ascension à la droite de son Pere ; dans le *Deutéronome* (*h*) la mission de Jesus-Christ, le vrai Prophete annoncé par Moyse ; dans les *Psaumes* (*i*) la gloire de Jesus-Christ, qui après avoir été rejetté par les chefs de son peuple, est devenu la pierre angulaire. *Les fideles de Jérusalem*, d'une commune voix, nous montrent dans le *Psaume second* (*k*) le soulevement des Juifs & des Gentils contre l'établissement du regne de Jesus-Christ. *S. Etienne* rappelle aux Juifs tout ce que Dieu avoit fait pour leurs peres, & spécialement (*l*) la promesse de leur envoyer ce Prophete qu'il leur annonçoit par la bouche de *Moyse*. Le Diacre *Philippe* trouve l'Eunuque de la Reine d'Ethiopie occupé de la célebre prophétie d'*Isaïe* touchant le mystere des souffrances du Messie ; & il commence (*m*) par cet endroit de l'Ecriture à lui annoncer Jesus. *S. Pierre* déclare (*n*) que *tous les Prophetes* rendent à Jesus-Christ ce témoignage que qui-

(*a*) *Ib.* 37. *& seqq.* = (*b*) *Joan.* XIX. 24. *& 28.* = (*c*) *Ib.* 36. *& 37.* = (*d*) *℣.* 36. Facta sunt enim hæc, ut scriptura impleretur. = (*e*) *Act.* I. 16. *& seqq.* = (*f*) *Act.* II. 16. *& seqq.* = [*g*] *Ibid.* 25. *& seqq.* = [*h*] *Act.* III. 21. = [*i*] *Act.* IV. 11. = [*k*] *Ibid.* 25. *& seqq.* = (*l*) *Act.* VII. 37. = [*m*] *Act.* VIII. 35. = [*n*] *Act.* X. 43.

conque croira en lui, recevra par ſon nom la rémiſſion des péchés. *S. Paul* dans la ſynagogue d'Antioche de Piſidie montre dans la promeſſe faite à *David* (*a*) la naiſſance de Jeſus-Chriſt; dans les *Pſaumes* (*b*) ſa réſurrection; dans *Habacuc*, (*c*) la menace des vengeances prêtes à fondre ſur les Juifs incrédules. *S. Jacques le Mineur* nous découvre (*d*) dans *Amos* la converſion des Gentils. *S. Paul* priſonnier à Rome, prêchant les Juifs, les preſſoit de croire en Jeſus (*e*) par des preuves tirées de *Moyſe* & des *Prophetes;* & voyant leur endurciſſement, il leur déclara (*f*) que par-là s'accompliſſoit en eux la célebre prophétie du chapitre ſixieme d'*Iſaïe*. Enfin *S. Luc* trois fois dans ce livre (*g*) nous rapporte cette parole que Jeſus-Chriſt dit à S. Paul lorſqu'il le terraſſa; *Saul, Saul, pourquoi me perſécutez-vous?* Jeſus-Chriſt ne dit pas, comme le remarque S. Auguſtin, pourquoi perſécutez-vous mes Diſciples, mes Freres, mes Membres; mais, *pourquoi me perſécutez-vous?* pour nous montrer que, comme il le dit dans l'Evangile, il regarde comme fait à lui-même le traitement que l'on fait à ſes membres, parce que ſes membres ne forment avec lui qu'un ſeul corps dont il eſt le chef: remarque, comme l'obſerve S. Auguſtin, remarque bien importante pour l'intelligence des anciennes Ecritures & ſur-tout des Pſaumes, où Jeſus-Chriſt parle ſouvent ainſi au nom de ſon Egliſe & de ſes Membres comme s'il parloit en ſon propre nom. Mais il faut maintenant entendre les Apôtres dans leurs Epîtres.

VII. Preuves tirées de l'Epître aux Romains.

VII. Si nous ouvrons l'*Epître de S. Paul aux Romains*, nous y trouvons cet Apôtre montrant aux fideles dans *Abraham* (*h*) le pere des croyants & le modele de la foi qui juſtifie; dans *Iſaac*, (*i*) l'image des enfants de la promeſſe; dans le diſcernement que Dieu fait entre *Jacob & Eſaü*, (*k*) le ſymbole de celui qu'il fait entre les élus & les réprouvés; dans la perſonne de *Pharaon*, (*l*) la figure des pécheurs endurcis. Là il nous montre *Moyſe* (*m*) annonçant l'incrédulité & la réprobation des Juifs, la vocation gratuite des Gentils à la foi, & leur ſubſtitution à la place des Juifs incrédules. Il nous montre dans *les Pſaumes* (*n*) la corruption univerſelle des hommes, la gratuité (*o*) du don de la juſtification, les opprobres (*p*) dont Jeſus-Chriſt fut couvert, les maux (*q*) auxquels devoient être expoſés ſes Diſciples, la réprobation (*r*) des Juifs incrédules, la vocation (*s*) gratuite des Gentils à la foi: dans *Iſaïe* (*t*) l'incrédulité des Juifs & leur réprobation, les prérogatives (*u*) de la foi en Jeſus-

(*a*) *Act.* XIII. 14. *& ſeqq.* = (*b*) *Ibid.* 33. *& ſeqq.* = (*c*) *Ibid.* 40. *& 41.* = (*d*) *Act.* XV. 15. *& ſ.* = (*e*) *Act.* XXVIII. 23. = (*f*) *Ibid.* 25. *& ſeqq.* = (*g*) *Act.* IX. 4. XXII. 7. XXVI. 14. = (*h*) *Rom.* IV. 1. *& ſeqq.* = (*i*) *Rom.* IX. 7. *& ſeqq.* = (*k*) *Ibid.* 10. *& ſeqq.* = (*l*) *Ibid.* 17. *& ſeqq.* = (*m*) *Rom.* X. 19. XI. 8. *& XV.* 10. = (*n*) *Rom.* III. 10. *& ſeqq.* = (*o*) *Rom.* IV. 6. *& ſeqq.* = (*p*) *Rom.* XV. 3. = (*q*) *Rom.* VIII. 36. = (*r*) *Rom.* XI. 9. *& 10.* = (*s*) *Rom.* XV. 9. *& 11.* = (*t*) *Rom.* IX. 27. *& ſeqq.* = (*u*) *Rom.* X. 11.

Chriſt

Christ, les grands biens (*a*) annoncés par l'Evangile, la vocation (*b*) gratuite des Gentils, la conversion (*c*) future des Juifs, l'hommage universel (*d*) qui sera rendu à Jesus-Christ au grand jour de son dernier avénement : dans *Jérémie*, (*e*) une autre Prophétie de la conversion future des Juifs : dans *Osée*, (*f*) la vocation des Gentils : dans *Joël*, (g) les prérogatives de la foi : dans *Nahum*, (*h*) les grands biens qui nous sont annoncés par l'Evangile.

VIII. Preuves tirées de la I. Epître aux Corinthiens.

VIII. Sa *premiere Epître aux Corinthiens* est pleine de principes lumineux pour l'intelligence des anciennes Ecritures. Là (*i*) en nous montrant dans l'immolation de l'Agneau Paschal, l'immolation de Jesus-Christ même qu'il appelle *notre Pâque*, il veut que nous y joignions les *azymes* de la sincérité & de la vérité. Là (*k*) se proposant de prouver que les Ministres de l'Evangile ont droit de vivre de l'Evangile, il cite cette loi de Moyse : *Vous ne lierez point la bouche au bœuf qui foule le grain ;* & delà il tire sa preuve en nous découvrant l'esprit de cette loi. » Car *est-ce que Dieu*, dit-il, (*l*) *se met* » *en peine des bœufs ?* & n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il » a fait cette ordonnance ? Oui sans doute, *c'est pour nous que cela* » *est écrit.* » C'est dans cette Epître, qu'il pose ce grand principe, (*m*) que les *Israélites* nous représentent, & que ce qui leur est arrivé est *la figure de ce qui nous arrive* à nous-mêmes ; que les eaux de la *mer* qu'ils ont traversée, & celles de la *nuée* sous laquelle ils ont marché, représentent les eaux dans lesquelles nous avons été *baptisés ;* qu'ils ont mangé un *aliment spirituel*, en mangeant la manne qui représentoit le pain Eucharistique, sous les especes duquel se trouve Jesus-Christ même ; qu'ils ont bu une *eau spirituelle* sortie d'une *pierre spirituelle*, (*n*) lorsqu'ils ont bu l'eau tirée du rocher, symbole de la grace qui émane de *Jesus-Christ figuré par cette pierre* ; que leur idolatrie, leur fornication, la témérité avec laquelle ils tenterent le Seigneur & l'irriterent par leurs murmures, les punitions enfin dont ils furent frappés, sont autant de *figures*, (*o*) qui en nous montrant & les crimes que nous devons éviter & les châtiments que nous devons craindre, sont *destinées à nous instruire, nous sur qui viennent tomber les derniers temps.* Il nous avertit en général, que la mort & la résurrection de

---

(*a*) *Rom.* x. 15. = (*b*) *Rom.* x. 20. xv. 12. = (*c*) *Rom.* xi. 26. = (*d*) *Rom.* xiv. 11. = (*e*) *Rom.* xi. 27. = (*f*) *Rom.* ix. 25. & 26. = (*g*) *Rom* x. 13. = (*h*) *Rom.* x. 15. = (*i*) 1. *Cor.* v. 7. & 8. = (*k*) 1. *Cor.* ix. 8. & *seqq.* = (*l*) *℣.* 9. & 10. Numquid de bobus cura est Deo ? An propter nos utique hoc dicit ? Nam propter nos scripta sunt. = (*m*) 1. *Cor* x. 1. & *seqq.* *℣.* 6. Hæc autem in figura facta sunt nostri. = (*n*) *℣.* 4. Bibebant autem de spirituali consequente eos petra : petra autem erat Christus. = (*o*) *℣.* 11. Hæc autem omnia in figura contingebant illis : scripta sunt autem ad correptionem nostram, in quos fines sæculorum devenerunt.

Jesus-Christ (*a*) sont l'accomplissement de ce qui en étoit marqué dans *les* divines *Ecritures*. Il nous montre dans *les Psaumes* (*b*) le souverain domaine de Jesus-Christ & la puissance de son regne. Il compare *Adam*, le premier homme, (*c*) avec Jesus-Christ qu'il appelle le *second homme* & le *nouvel Adam*. Il nous montre dans *Isaïe* & dans *Osée*, (*d*) la victoire de Jesus-Christ sur la mort & l'immortalité de ses élus.

IX. Preuves tirées de la II. Epître aux Corinthiens.

IX. Dans sa *seconde Epître aux Fideles de la même Eglise*, il compare (*e*) *le voile* qui étoit sur le visage *de Moyse* avec celui qui est sur le cœur des Juifs. Il nous montre, dans l'Eglise de Jesus-Christ, (*f*) le nouveau monde, le nouvel ordre de créatures, annoncé par *Isaïe*; dans les jours de l'Evangile, (*g*) ce temps favorable, ces jours de salut marqués par le même Prophete. Il nous découvre dans les paroles de *Moyse*, d'*Isaïe* & de *Jérémie* (*h*) les caracteres de l'alliance nouvelle; dans la tentation d'Eve, (*i*) l'image de celles que nous devons craindre.

X. Preuves tirées de l'Epître aux Galates.

X. L'*Epître aux Galates* nous offre encore des vues très-utiles pour l'intelligence des anciennes Ecritures. En effet, là S. Paul nous assure (*k*) que ce qui est dit d'*Abraham* & de *ses deux femmes* renferme une *allégorie*; que *ces deux femmes* représentent les deux alliances du Seigneur avec les hommes, ou selon son expression, *les deux Testaments*; que la *premiere alliance*, qui a été faite *sur le Mont Sina*, *& qui* par elle-même *n'engendre que des esclaves*, est *représentée par Agar*; qu'*Agar est* ainsi en figure *la même chose que Sina montagne* d'*Arabie*, *qui* dans ce sens mystérieux *répond à la Jérusalem* d'ici-bas & *du siecle présent*, *qui est esclave avec ses enfants*; & qu'enfin outre cette Jérusalem d'ici-bas, représentée par Agar, il y a une autre *Jérusalem*, qui est celle *d'en haut*, laquelle est *vraiment libre*, & celle-ci est l'Eglise *notre mere*, représentée par Sara. Il nous montre dans *Isaïe* (*l*) ces deux épouses du Seigneur, dont l'une après avoir paru longtemps *stérile* comme Sara, surpasse l'autre par sa *fécondité*. Il nous assure (*m*) que *nous sommes les enfants de la promesse*, *figurés dans Isaac*. Il nous montre (*n*) dans l'expulsion d'Ismaël, *fils de la servante*, exclus de l'héritage d'Isaac, *fils de la femme libre*, l'image de la réprobation du Juif charnel exclus de l'héritage des enfants de l'Eglise; car

---

(*a*) 1. *Cor.* XV. 3. & 4. = (*b*) *Ibid.* 25. & *seqq.* = (*c*) *Ibid.* 45. & *s.* = (*d*) 54. & 55. = (*e*) 2. *Cor.* III. 13. & *seqq.* = (*f*) 2. *Cor.* V. 17. = (*g*) 2. *Cor.* VI. 2. = (*h*) *Ibid.* 16. & *seqq.* = (*i*) 2. *Cor.* XI 3. = (*k*) *Gal.* IV. 22. & *seqq.* ℣. 24. Quæ sunt per allegoriam dicta: hæc enim sunt duo testamenta; unum quidem in monte Sina, in servitutem generans; quæ est Agar. ℣. 25. *gr.* Agar enim Sina mons est in Arabia, & respondit ei quæ nunc est Jerusalem, & servit cum filiis suis. ℣. 26. Illa autem, quæ sursùm est Jerusalem, libera est; quæ est mater nostra. = (*l*) *Ibid.* 27. = (*m*) *Ibid.* 28. = (*n*) *Ibid.* 30.

nous ne sommes pas, dit-il, (*a*) *les enfants de la servante, mais* nous sommes les enfants *de la femme libre*. Témoignage bien précieux, qui nous découvre dans les divines Ecritures un fond de richesses que nous n'aurions peut-être pas soupçonnées, ou que du moins on nous auroit peut-être contestées, si l'Esprit-Saint, qui dirigeoit la plume de l'Apôtre, ne donnoit ici à cette *allégorie* si admirable & si féconde la plus parfaite authenticité.

XI. Preuves tirées de l'Epître aux Ephésiens.

XI. Nous pourrions rappeller ici plusieurs témoignages de l'*Epître aux Ephésiens* : nous nous arrêterons à un seul. C'est-là (*b*) que dans les paroles mêmes d'*Adam* sur l'union intime que contractent *les deux époux*, en sorte qu'ils deviennent *une seule & même chair*, S. Paul nous découvre *le grand* & ineffable *mystere* de l'union intime que *Jesus-Christ* a contractée avec l'*Eglise* son épouse ; qui lui est unie si étroitement, qu'elle n'a en effet avec lui qu'*une seule & même chair* : d'où S. Augustin conclut (*c*) que *Jesus-Christ & son Eglise* étant ainsi unis *dans une même chair*, nous ne devons point nous étonner que dans les Psaumes ils aient entr'eux *une même voix*.

Nous ne nous arrêterons point ici aux témoignages que nous pourrions encore recueillir des *Epîtres aux Colossiens* & *aux Philippiens*, des *deux Epîtres aux Thessaloniciens*, des *deux Epîtres à Timothée*. Il faut avancer.

XII. Preuves tirées de l'Epître aux Hébreux.

XII. Les Epîtres à Tite & à Philémon ne renferment rien qui ait rapport à notre objet. Mais l'*Epître aux Hébreux* est remplie d'une multitude des preuves qui confirment le grand principe que nous établissons ici. S. Paul d'abord y rassemble (*d*) du seul Livre des *Psaumes* six preuves de la divinité de Jesus-Christ. Il nous montre (*e*) dans ce même Livre les humiliations & la gloire du Sauveur. Il compare ensuite (*f*) *Moyse* avec Jesus-Christ, & *le repos* (*g*) où les Israélites ont été introduits, avec celui auquel nous sommes appellés. A cette occasion, il remonte (*h*) jusqu'au *repos* même où le Seigneur est entré après la création, & dont le sabbat du septieme jour conserve la mémoire ; il en conclut qu'il reste encore *un sabbat*, (*i*) c'est-à-dire, un repos pour le peuple de Dieu, qui doit lui-même entrer un jour dans le repos de Dieu. Il nous montre dans les Psaumes (*k*) *le sacerdoce de Jesus-Christ*, qu'il compare avec *celui* d'*Aaron* & avec *celui de Melchisédech*. Il nous fait remarquer (*l*) que *Melchisédech* fut une des plus expresses figures de Jesus-Christ non seulement par son sacer-

(*a*) *Ibid.* 31. Itaque, fratres, non sumus ancillæ filii, sed liberæ. = (*b*) *Eph.* v. 31. & 32. Et erunt duo in carne una : sacramentum (*gr.* mysterium) hoc magnum est : ego autem dico in Christo & in Ecclesia. = (*c*) *Aug. Enar. in Ps.* CXLII. *n.* 3. Nec miteris, quia duo in voce una, si duo in carne una. = (*d*) *Hebr.* I. 5. & *seqq.* = (*e*) *Hebr.* II. 6. & *seqq.* = (*f*) *Hebr.* III. 2. & *seqq.* = (*g*) *Ibid.* 7. & *seqq.* = (*h*) *Hebr.* IV. 4. & *seqq.* = (*i*) ℣. 9. Itaque relinquitur sabbatismus populo Dei. = (*k*) *Hebr.* V. 4. & *seqq.* = (*l*) *Hebr.* VII. 1. & *seqq.*

doce, qui le rendit supérieur au Patriarche Abraham, mais par son nom même, qui signifie *Roi de justice*; par son titre *Roi de Salem*, qui signifie *Roi de paix*; par le silence même de l'Ecriture qui ne lui donnant *ni pere*, *ni mere*, *ni généalogie*, *ni commencement*, *ni fin*, le rend *semblable au fils de Dieu* (*a*) *qui demeure Prêtre pour toujours*. Il compare (*b*) le *sanctuaire* terrestre & le *tabernacle* dressé par Moyse, avec le sanctuaire céleste & ce *tabernacle véritable dressé de Dieu même*, *& non par un homme*. Il nous déclare que le culte auquel servoient les Prêtres & les Lévites de l'ancienne loi, (*c*) n'étoit que *l'image & l'ombre des choses célestes*. Il compare (*d*) *l'alliance ancienne* avec *l'alliance nouvelle*, qu'il nous montre expressément prédite par *Jérémie*. Il nous assure (*e*) que les cérémonies de cet ancien culte renferment une *parabole de ce qui se passoit alors*. Il répete (*f*) que le tabernacle & tout ce qui y servoit, étoit l'*image des choses célestes*, & que (*g*) *la loi n'avoit que l'ombre des biens à venir*. Il nous montre dans les *Psaumes*, (*h*) Jesus-Christ qui vient s'offrir lui-même à Dieu son Pere comme victime pour les péchés des hommes; & qui, après avoir consommé son sacrifice, (*i*) est assis pour toujours à la droite de Dieu, jusqu'à ce que ses ennemis soient mis sous ses pieds. Il nous montre (*k*) dans *Isaac* survivant à son sacrifice, une *parabole* de la Résurrection de Jesus-Christ; dans les larmes infructueuses d'*Esaü*, (*l*) l'image du repentir infructueux des réprouvés. Il désigne l'Eglise (*m*) sous les noms de *Montagne de Sion*, *Cité du Dieu vivant*, *Jérusalem céleste*. Il compare (*n*) *le sang d'Abel* avec celui de Jesus-Christ. Il nous montre (*o*) dans *Aggée* l'immutabilité de l'alliance nouvelle. Il compare encore (*p*) les anciens sacrifices avec celui de Jesus-Christ, & nous fait remarquer que comme le corps des animaux dont le sang est porté par le souverain Pontife dans le sanctuaire pour l'expiation du péché, sont brûlés *hors le camp*, (*q*) Jesus-Christ même, par cette raison, devant sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert *hors la porte* (*r*) de la ville; & qu'en conséquence nous devons aussi nous-mêmes sortir *hors le camp*, (*s*) pour aller à lui en portant l'ignominie de sa croix, en sorte que dans ces anciens sacrifices tout, jusqu'aux moindres circonstances, nous instruit du mystere de Jesus-Christ, & des

---

(*a*) ℣. 3. Assimilatus autem Filio Dei, manet sacerdos in perpetuum. *Hébraïsme*, *pour* qui manet &c. = (*b*) *Hebr.* VIII. 2. *& seqq.* Sanctorum minister & tabernaculi veri, &c. = (*c*) ℣. 5. Qui exemplari & umbræ deserviunt cœlestium. = (*d*) *Ibid.* 6. *& seqq.* = (*e*) *Hebr.* IX. 9. Quæ parabola est temporis instantis. *gr.* quod instans erat. = (*f*) *Ibid.* 23. Exemplaria cœlestium. = (*g*) *Hebr.* X. 1. Umbram enim habens lex futurorum bonorum &c. = (*h*) *Ibid* 5. *& seqq.* = (*i*) *Ibid.* 12. *&* 13. = (*k*) *Hebr.* XI. 19. = (*l*) *Hebr.* XII. 16. *&* 17. = (*m*) *Ibid* 22. = (*n*) *Ibid* 24. = (*o*) *Ibid* 26. = (*p*) *Heb.* XIII. 11. *& seqq.* = (*q*) ℣. 11. Horum corpora cremantur extra castra = (*r*) ℣. 12. Extra portam passus est. = (*s*) ℣. 13. Exeamus igitur ad eum extra castra.

obligations que nous impose la foi qui nous unit à ce divin Sauveur.

XIII. Preuves tirées de la I. Epître de S. Pierre.

XIII. Nous pourrions ici rassembler plusieurs témoignages des *Epîtres Canoniques ;* mais nous n'insisterons que sur un seul. C'est celui de la I. *Epître de S. Pierre*, où cet Apôtre parlant du *salut de nos ames qui est la fin* & le prix *de notre foi*, s'exprime en ces termes: (*a*) » ce sa- » lut dans la connoissance duquel *les Prophetes*, qui ont prophétisé *de la* » *grace que vous deviez recevoir*, ont desiré de pénétrer, l'ayant re- » cherché avec grand soin, & ayant examiné dans cette recherche en » quel temps & en quelle conjoncture l'esprit de Jesus-Christ qui les » instruisoit de l'avenir, leur marquoit que devoient arriver *les souffran-* » *ces de Jesus-Christ*, *& la gloire qui devoit les suivre :* & il leur fut » révélé (*b*) que ce n'étoit pas pour eux-mêmes, mais pour vous, » qu'ils étoient *ministres* & dispensateurs *de ces choses*, *que ceux qui vous* » *ont prêché l'Evangile par le S. Esprit envoyé du ciel*, *vous ont main-* » *tenant annoncées*, & dans le secret desquelles les Anges même de- » sirent de pénétrer. « Parole infiniment précieuse, qui nous découvre qu'en effet le grand objet de la mission des *Prophetes* & des *Apôtres*, est au fond le même ; que les uns & les autres sont les ministres du même Evangile, les uns avant Jesus-Christ, les autres depuis Jesus-Christ ; les uns enveloppant souvent de paraboles & d'énigmes les mêmes vérités que les autres ont depuis clairement annoncées.

XIV. Preuves tirées de l'Apocalypse.

XIV. Enfin l'*Apocalypse* rassemble seule une multitude des traits des anciennes Ecritures, qu'elle applique à Jesus-Christ & à son Eglise. Jesus-Christ même qui parle dans tout ce Livre, nous y déclare jusqu'à trois fois, (*c*) que c'est à lui, que *la puissance* est donnée *de gouverner les nations avec un sceptre de fer*, selon ce qu'il dit lui-même dans *les Psaumes*. Il nous découvre (*d*) que c'est lui, qui a reçu cette *clef de la maison de David*, dont il est parlé dans *Isaïe*, & qui est l'image de sa souveraine puissance. En se montrant (*e*) sous le symbole d'un *Agneau immolé*, il acheve de nous prouver qu'il est vraiment l'Agneau de notre Pâque. En se montrant ailleurs (*f*) sous l'image d'un Conquérant *qui part victorieux pour continuer à vaincre*, il nous rappelle ce que les Propheres nous ont dit de ses victoires sous l'image des victoires de *Cyrus*. Les *trois* grands *malheurs* qu'il nous annonce (*g*) comme devant terminer la durée des siecles, nous rappellent les trois grands malheurs que décrit *Joël*, & qui sont précisément présentés sous les mêmes images, plaie des *sauterelles*, irruption d'une *armée formidable*, le redoutable *jugement du Seigneur*. La Mission des

(*a*) 1. *Petr.* I. 10. *& seqq.* = (*b*) *Ÿ.* 12. Quibus revelatum est, quia non sibimetipsis, vobis autem ministrabant ea quæ nunc nuntiata sunt vobis per eos qui evangelizaverunt vobis, Spiritu sancto misso de cœlo, in quem (*gr.* in quæ) desiderant Angeli prospicere. = (*c*) *Apoc.* II. 27. XII. 5. *&* XIX. 15. = (*d*) *Apoc.* III. 7. = (*e*) *Apoc.* V. 6. *& seqq.* = (*f*) *Apoc.* VI. 2. *&* XIX. 11. *& seqq.* = (*g*) *Apoc.* VIII. 13. *& seqq.*

deux Prophetes ou *témoins*, que l'on croit communément devoir être *Elie* & *Hénoch*, expreſſément marquée dans les anciennes Ecritures, ſe trouve ici rappellée: (*a*) la *converſion future des Juifs* prédite par les anciens Prophetes, eſt ici deux fois (*b*) annoncée. Il y eſt dit expreſſément, que le *dragon* qui y paroît trois fois, (*c*) eſt *l'ancien ſerpent* qui a ſéduit nos premiers peres, & *qui eſt appellé diable & ſatan.* Sous l'image de *la bête* & de *ſon faux Prophete*, (*d*) reparoiſſent les deux monſtres décrits dans Job ſous les noms de *Béhémoth*, qui ſignifie *la bête*, & *Léviathan*, qui ſignifie *la ſociété du dragon.* Le premier de ces deux monſtres, qui eſt appellé par diſtinction *la bête*, eſt viſiblement dans l'Apocalypſe la derniere de ces quatre bêtes monſtrueuſes marquées par *Daniel*, laquelle repréſente en même temps & l'Empire Romain idolâtre, & l'Empire Antichrétien figuré par cette corne que Daniel vit s'élever ſur le front de cette quatrieme bête. Sous l'image de *Babylone* (*e*) aſſiſe ſur cette bête, ſe découvre, dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, Rome payenne, perſécutrice des Saints, & dans les derniers temps une autre ville (*f*) qui ſera la capitale de l'Empire Antichrétien. Cette conſpiration de *Gog* & *Magog*, ſi obſcurément décrite dans Ezéchiel, nous eſt ici (*g*) montrée comme devant être la conſpiration du dernier Antechriſt & du peuple immenſe qui lui ſera ſoumis à la fin des ſiecles. Enfin dans la *nouvelle Jéruſalem qui deſcend du ciel*, (*h*) ſe trouve le dernier accompliſſement de toutes les prophéties qui regardent cette ville ſainte. Car c'eſt au dernier jour du monde, & *au ſon de la ſeptieme* & derniere *trompette* que *ſera accompli*, comme le dit l'Ange du Seigneur (*i*) dans ce Livre, *le myſtere de Dieu, comme il l'a annoncé par les Prophetes ſes ſerviteurs.*

Ainſi toutes les anciennes Ecritures retentiſſent de ce grand *myſtere*, qui n'eſt autre que le grand ouvrage de la rédemption des hommes par Jeſus-Chriſt. Toutes les anciennes Ecritures conduiſent à *Jeſus-Chriſt* & à *ſon Egliſe*, comme au grand objet auquel ſe rapportent les Hiſtoires, les Loix, les Cantiques & les Prophéties, qu'elles renferment. *Jeſus-Chriſt eſt* donc en ce ſens, *la fin de la loi*; mais comment en eſt-il la fin? c'eſt ce qu'il faut ici montrer par l'autorité des divines Ecritures & par l'enſeignement commun de l'Egliſe.

(*a*) *Apoc.* XI. 3. *& ſeqq.* = (*b*) *Apoc.* VII. 2. *& ſeqq.* XIV. 1. *& ſeqq.* = (*c*) *Apoc.* XII. 3. *& ſeqq.* XVI. 13. XX. 2. *& ſeqq.* = (*d*) *Apoc.* XIII. 1. *& ſeqq.* = (*e*) *Apoc.* XVII. 1. *& ſeqq.* = (*f*) *Apoc.* XVI. 19. = (*g*) *Apoc.* XX. 7. = (*h*) *Apoc.* XXI. 2. *& ſeqq.* = (*i*) *Apoc.* X. 7. In diebus vocis ſeptimi Angeli, cùm cœperit tubâ canere, conſummabitur myſterium Dei, ſicut evangelizavit per ſervos ſuos Prophetas.

SECOND POINT.

Comment Jesus-Christ est la fin de la Loi. Comment tous les Livres de l'Ancien Testament nous conduisent à lui & à son Eglise.

Jesus-Christ est la fin de la loi : Souvent elle conduit à lui directement, il s'y trouve annoncé en termes clairs, qui ne conviennent qu'à lui : mais plus souvent encore elle conduit à lui *indirectement*, en l'annonçant *sous le voile des paraboles & des énigmes*, dont les Livres de l'Ancien Testament sont remplis. Ces Livres renferment donc *divers sens* qu'il faut soigneusement distinguer.

Ces différents sens ont-ils par-tout une égale étendue ? forment-ils un parallele également soutenu dans toutes ses parties ? jusqu'où doit s'étendre l'harmonie de ces divers sens pour en justifier la vérité ? En un mot *quelle est l'étendue de ces divers sens*, par le moyen desquels les divines Ecritures de l'Ancien Testament nous conduisent à Jesus-Christ & à son Eglise considérée comme le corps dont il est le chef ? c'est ce qu'il faut discuter ici.

Distinction & étendue des différents sens que renferment les Livres de l'Ancien Testament : c'est l'objet du second Point que nous examinons ici.

I. Distinction des différents sens que renferment les Livres de l'Ancien Testament.

Les divines Ecritures de l'Ancien Testament renferment deux sens principaux : le *sens littéral*, & le *sens spirituel*.

Le *sens littéral* est celui que présente la lettre même du Texte.

Le *sens spirituel* est celui qui se trouve couvert sous le voile de la lettre & qui en contient l'esprit.

II. Quatre objets principaux du sens littéral.

1. Le *sens littéral*, qu'on nomme aussi *immédiat*, parce que c'est celui que présente immédiatement la lettre du Texte, a pour objet dans les divines Ecritures de l'Ancien Testament : 1°. *L'histoire du genre humain* depuis son origine jusqu'à la vocation d'Abraham, chef du peuple de Dieu : 2°. *L'histoire du peuple de Dieu* depuis Abraham jusqu'au temps des Machabées : 3°. *Les loix morales, judicielles & cérémonielles*, & les maximes qui concernent les mœurs : 4° *Le grand ouvrage de la rédemption des hommes*, par le Libérateur, qui promis au premier homme après sa chûte, annoncé depuis aux Patriarches ; & prédit par les Prophetes, nous a enfin été donné en la personne de Jesus-Christ.

1°. Le *sens littéral & immédiat* relativement à *l'histoire du genre humain* depuis son origine jusqu'à la vocation d'Abraham, ne renferme presque aucune difficulté : tout s'y trouve communément énoncé dans les termes les plus simples & les plus intelligibles. Il faut seulement observer que dès le récit de la chûte du premier homme, le *langage*

figuré commence de s'y mêler, en ſorte que le démon n'y eſt préſenté (*a*) que ſous la ſeule figure du *ſerpent* qui lui ſervit d'organe : delà vient que la malédiction prononcée ſur le ſerpent, tombe beaucoup moins ſur cet animal, que ſur le démon même.

2°. Le *ſens littéral & immédiat* par rapport à *l'hiſtoire du peuple de Dieu* depuis Abraham juſqu'aux Machabées, eſt ſouvent mêlé d'expreſſions *énigmatiques*, *métaphoriques*, *allegoriques*, *figurées*. Jacob beniſſant ſes enfants, & venant à Juda, s'exprime d'abord d'un ſtyle ſimple & ſans figures : (*b*) *Juda, vos freres vous loueront ; votre main s'étendra ſur la tête de vos ennemis ; les enfants de votre pere vous adoreront.* Mais auſſi-tôt il s'éleve & prend un ſtyle figuré : (*c*) *Juda eſt un jeune lion : vous vous êtes levé, mon fils, pour ravir votre proie. Vous vous êtes repoſé en vous couchant comme un lion : il s'eſt couché comme une lione ; qui oſera le réveiller ?* Sous cette image il prédit les actions belliqueuſes de la tribu de Juda. De même Moyſe, dans ſon grand Cantique, s'exprime d'abord ſimplement en diſant : (*d*) *Le Seigneur a choiſi ſon peuple pour ſe l'attacher particuliérement ; il a pris Jacob pour ſon partage.* Mais enſuite il s'éleve au ſens figuré en diſant : (*e*) *Comme une aigle excite ſes petits à voler, & voltige au deſſus d'eux ; le Seigneur a de même étendu ſes aîles ; il a pris ſon peuple ſur lui, & l'a porté ſur ſes aîles.* Sous cette image, il repréſente le ſoin que le Seigneur a pris d'Iſraël ſon peuple. David imite ce langage figuré, lorſqu'il dit à Dieu : (*f*) *Vous avez tranſporté votre vigne de l'Egypte ; vous avez chaſſé les nations, & vous l'avez plantée dans leur terre.* Cette vigne, ſelon le ſens littéral & immédiat, c'eſt le peuple d'Iſraël. Les Prophetes ont ſouvent employé ce langage figuré en parlant d'Iſraël & de ſes ennemis : & cette remarque eſt importante, parce que cette premiere ſorte de parabole & d'énigme qui ſe rapporte à Iſraël même, nous conduit à l'intelligence des énigmes & paraboles qui ſe rapportent à Jeſus-Chriſt & à ſon Egliſe.

3° Le *ſens littéral & immédiat* qui concerne *les loix morales, judicielles, cérémonielles*, & en général les regles des mœurs ou la conduite de la vie, eſt communément fort clair & fort ſimple. Mais quelquefois auſſi il s'éleve juſqu'au ſtyle figuré. Dans les Pſaumes, dans les Livres moraux & dans les Livres prophétiques, la *vérité* à laquelle nous devons nous attacher, la *juſtice* que nous devons pratiquer, les *préceptes* divins que nous devons obſerver, ſont ſouvent repréſentés comme une *voie* que nous devons ſuivre, comme des *ſentiers* par leſquels nous devons marcher. De même dans ces Livres, la *voie du Seigneur*, la *voie des Juſtes*, la *voie des Pécheurs*, c'eſt la conduite que tiennent les Pécheurs, les Juſtes & Dieu même.

(*a*) *Gen.* III. 1. *& ſeqq.* = (*b*) *Gen.* XLIX. 8. = (*c*) *Ibid.* ℣. 9. = (*d*) *Deut.* XXXII. 9. = (*e*) *Ibid.* ℣. 11. = (*f*) *Pſal.* LXXIX. 9. *& ſeqq.*

4°. Le

4°. Le *ſens littéral & immédiat* à l'égard du grand ouvrage de la *rédemption des hommes*, eſt encore quelquefois fort ſimple : le Libérateur y eſt annoncé ſans voile. *Le ſceptre ne ſera point ôté de Juda*, dit Jacob, (*a*) *juſqu'a ce que ſoit venu celui qui doit être envoyé ; & c'eſt lui qui ſera l'attente des nations.* Voilà le Libérateur clairement annoncé. Mais auſſi-tôt Jacob s'éleve au langage figuré : *Il liera*, dit-il, (*b*) *ſon ánon à la vigne ; il liera, ô mon fils, ſon áneſſe à la vigne. Il lavera ſa robe dans le vin, & ſon manteau dans le ſang des raiſins. Ses yeux ſont plus beaux que le vin, & ſes dents plus blanches que le lait.* Expreſſions ſymboliques, toutes relatives au grand myſtere de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe, auquel conduit néceſſairement *le ſens* même *littéral & immédiat* du Texte.

III. Trois objets principaux du ſens ſpirituel.

II. Le *ſens ſpirituel*, qu'on appelle auſſi *myſtique*, parce que c'eſt celui qui, couvert ſous le voile de la lettre, en renferme l'eſprit & les myſteres, a deux objets principaux, & ſe diviſe ainſi en deux genres : le *ſens allégorique*, & le *ſens moral* : le ſens *allégorique*, qui nous montre les myſteres de la Religion ; le ſens *moral*, qui nous découvre les regles des mœurs.

Le *ſens allégorique* a lui-même auſſi deux objets, dont l'un ſe rapporte aux myſteres qui doivent ſe conſommer ſur la terre dans la plénitude des temps ; il nous montre ce que nous devons croire : c'eſt *le ſens allégorique ſimplement dit* : l'autre ſe rapporte à la parfaite conſommation du grand myſtere de Dieu dans l'éternité, en un mot, aux biens céleſtes qui nous ſont offerts, & qui ſeront la récompenſe éternelle des Elus ; il nous montre ce que nous devons eſpérer ; c'eſt celui que l'on nomme en Grec, *le ſens anagogique*, parce qu'il nous éleve aux choſes du ciel.

Delà vient qu'on diſtingue communément dans les anciennes Ecritures *quatre ſens* principaux : c'eſt-à-dire, le ſens *littéral*, *allégorique*, *moral* & *anagogique*, compris & caractériſés dans ces deux vers :

Littera geſta docet ; quæ credas, allegoria ;
Moralis, quid agas ; quid ſperes, anagogia.

1°. Le *ſens allégorique* ſimplement dit, eſt donc celui qui, ſous le voile d'un premier ſens, en préſente un ſecond relatif aux myſteres du Chriſt, c'eſt-à-dire, de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe : on le nomme auſſi *ſens prophétique*, parce qu'il renferme l'annonce de ces myſteres. Tel eſt le ſens que S. Paul nous découvre ſous l'image de l'alliance qu'Abraham contracta ſucceſſivement avec ſes deux femmes, Sara & Agar. C'eſt une *allégorie*, dit l'Apôtre ; (*c*) *ces deux femmes ſont les deux teſtaments* : c'eſt-à-dire, qu'elles repréſentent les deux alliances

(*a*) *Gen.* XLIX. 10. = (*b*) *Ibid.* ℣. 11. & 12. = (*c*) *Gal.* IV. 24.

que Dieu a faites ſucceſſivement avec les hommes ; en ſorte que l'alliance éternelle que Dieu a faite avec l'Egliſe notre mere, eſt repréſentée par Sara, tandis que l'alliance temporelle qu'il a faite avec la Synagogue, eſt repréſentée par Agar. C'eſt dans ce ſens, que, ſelon le même Apôtre : (*a*) *Tout ce qui arrivoit aux Juifs, étoit une figure de ce qui nous arrive à nous-mêmes :* & ſous ce point de vue le *ſens allégorique* réunit encore *deux objets* : le *premier* regarde ce que Dieu a fait dans l'établiſſement de l'Egliſe, en y faiſant entrer une partie des *Juifs* & une grande multitude de *Gentils*, & la délivrant enfin de la perſécution des infideles par la victoire que *Conſtantin* remporta ſur les perſécuteurs de l'Egliſe : le *ſecond* regarde ce que Dieu fera à la fin des ſiecles, premiérement, en faiſant entrer dans ſon Egliſe la nation entiere des *Juifs*, & avec eux une multitude de *Gentils* ; ſecondement, en délivrant enfin ſon Egliſe de tous maux par la victoire complette de *Jeſus-Chriſt* même ſur toute la multitude des méchants.

2°. Le *ſens moral*, qu'on nomme auſſi en Grec *tropologique*, c'eſt-à-dire, qui concerne les mœurs, eſt celui qui ſous le voile d'un premier ſens relatif à l'hiſtoire, en renferme un ſecond relatif aux mœurs, comme lorſque ſous l'image des *reproches* faits aux Juifs, & des *châtiments* dont ils furent frappés, les Apôtres nous découvrent les *infidélités* que nous-mêmes devons éviter, & les *châtiments* que nous devons craindre. Le *ſens moral* eſt encore celui qui, ſous le voile d'un premier ſens relatif aux loix mêmes judicielles & cérémonielles des Juifs, en renferme un plus ſublime, mais également relatif à nos mœurs, comme lorſque ſous l'obligation de *ne point lier la bouche au bœuf qui foule le grain*, S. Paul nous montre (*b*) celle de pourvoir à la ſubſiſtance de ceux qui travaillent, & qui exercent même les fonctions les plus ſaintes. Le *ſens moral* eſt ſouvent intimement lié avec le *ſens allégorique* : l'un & l'autre ſe trouve alors réuni ſous un même Texte, comme lorſque ſous l'image de cette loi qui obligeoit les Juifs de *brûler hors du camp les corps de certaines victimes*, le même Apôtre nous montre (*c*) *Jeſus-Chriſt immolé pour nous hors la porte de la ville* ; voilà le ſens allégorique & l'obligation pour nous de *ſortir nous-mêmes hors du camp pour aller à lui en portant avec lui ſes ignominies*, & nous détachant de toutes les choſes de la terre ; *parce que nous n'avons point ici de cité permanente, & que nous ne devons deſirer que la cité future*, qui eſt notre véritable patrie ; voilà le ſens moral.

3°. Le *ſens anagogique* eſt celui qui, ſous le voile d'un premier ſens relatif aux choſes de la terre, nous éleve à un ſecond relatif aux choſes du ciel ; comme lorſque, ſous l'image de la *Jéruſalem terreſtre*, les

(*a*) 1. *Cor.* X. 6. & 11. = (*b*) 1. *Cor.* IX. 9. & 10. = (*c*) *Hebr.* XIII. 11. & *ſeqq.*

Apôtres nous découvrent (*a*) la *Jérusalem céleſte* ; lorſque, ſous l'image des *biens préſents*, ils nous montrent les *biens futurs* ſeuls dignes de nos deſirs. Sous ce point de vue, ce ſens eſt ſouvent le complément du ſens allégorique, en ſorte qu'alors il en fait même partie ; puiſque le *ſens allégorique* nous conduiſant juſqu'au triomphe complet de Jeſus-Chriſt, ſur tous ſes ennemis au dernier jour, nous montre enſuite les biens éternels, dans la poſſeſſion deſquels il établira alors ſes Elus : ce qui eſt préciſément l'objet du *ſens anagogique*.

C'eſt ainſi que ces trois ſens, *allégorique*, *moral* & *anagogique*, renfermant l'eſprit & les myſteres couverts ſous le voile de la lettre du Texte ſacré, forment enſemble le *ſens ſpirituel* ou *myſtique* couvert ſous le *ſens littéral* & *immédiat*. Mais ces deux ſens ſont-ils par-tout également ſoutenus ? s'étendent-ils généralement à toutes les parties des anciennes Ecritures ? l'un ne ſubſiſte-t-il jamais ſans l'autre ? C'eſt-ce qu'il faut maintenant examiner.

IV. Etendue des différents ſens que renferment les Livres de l'Ancien Teſtament.

Pour juger de l'étendue du ſens ſpirituel des anciennes Ecritures, il faut d'abord obſerver que dans tout emblême & dans toute énigme, dans toute parabole & dans toute comparaiſon, le parallele ne peut jamais être parfait, parce que l'ombre & l'image ſont toujours au deſſous de la vérité. L'ombre ne ſeroit plus ombre, ſi l'on y trouvoit toutes les perfections du corps qu'elle repréſente ; l'image ne ſeroit plus image, ſi elle renfermoit toute la ſubſtance de l'Original.

Ainſi 1°. ſous le *ſens allégorique*, ou ſi l'on veut, dans le ſens *métaphorique*, qui fait eſſentiellement partie de l'allégorie, Jeſus-Chriſt dit, (*b*) *qu'il viendra comme un voleur*. Jeſus-Chriſt reſſemble-t-il donc à un voleur ? Il n'en a pas l'injuſtice : mais comme un voleur vient nous ſurprendre dans la tranquillité de la nuit ; ainſi Jeſus-Chriſt, dans ſon dernier avénement, ſurprendra les hommes, lorſqu'ils ſeront dans une parfaite ſécurité. Voilà le principal point de la comparaiſon ; voilà en quoi elle ſe trouve Juſte. Jeſus-Chriſt ailleurs eſt appellé (*c*) *le lion de la tribu de Juda* ; dans un autre endroit, il eſt dit (*d*) que le démon *tourne autour de nous comme un lion*. Jeſus-Chriſt eſt-il donc en effet un lion ? & reſſemble-t-il au démon ? Non, ſans doute ; mais ſous différents caracteres le lion eſt tout à la fois l'emblême & de Jeſus-Chriſt & du démon. Jeſus-Chriſt dit (*e*) qu'il eſt *la porte des brebis* ; & auſſi-tôt il ajoute qu'il en eſt *le Paſteur*. Peut-il être tout à la fois, *le Paſteur* & *la porte* ? Il l'eſt en effet, mais ſous différents rapports. Ainſi dans le langage allégorique, les comparaiſons ne peuvent jamais être entieres ; le même emblême peut repréſenter deux ſujets tout différents ; & le même objet peut ſe trouver tout à

(*a*) *Gal.* IV. 26. *Hebr.* XII. 22. *Apoc.* XXI. 2. = (*b*) *Apoc.* XVI. 15. = (*c*) *Apoc.* V. 5. = (*d*) 1. *Petr.* V. 8. (*e*) *Joan.* X. 7. & 11.

la fois désigné par deux emblêmes, qui d'abord semblent n'avoir entr'eux aucun rapport.

De même 2°. dans le *sens moral*, Jesus-Christ nous propose (*a*) pour modele de conduite la parabole de *l'économe injuste loué d'avoir prudemment agi*. Devons-nous donc imiter l'injustice de cet économe ? Non, sans doute ; mais nous devons imiter sa prudence. Voilà le point de la comparaison : s'en écarter ; ce seroit s'égarer.

De même 3°. le *sens anagogique* a ses bornes, au delà desquelles on ne peut passer. Dans les promesses qui sont faites aux enfants d'Israël, non seulement on voit que les plus grands biens leur seront donnés ; mais encore il est dit (*b*) que ces biens seront répandus sur eux *& sur leurs enfants après eux* ; & qu'en un mot (*c*) la jouissance de ces biens leur sera conférée de race en race, ou dans toutes leurs races, *in generationem & generationem*. Les biens qui nous sont réservés dans la céleste patrie, seront éternels ; mais alors il n'y aura plus de génération nouvelle. Ces promesses ont donc un *premier sens* qui regarde le *siecle présent*, où les biens que Dieu a donnés à son Eglise, s'y perpétuent *de race en race*, malgré tous les maux dont elle puisse être affligée. Mais dans le *second sens*, qui regarde *le siecle futur*, l'éternité seule convient aux biens qui nous sont réservés. Alors, ou il faut entendre que ces biens se répandront *sur toutes les races* distributivement ; sur la race de Juda, comme sur celle de Lévi ; sur le Juif, comme sur le Gentil ; sur le Grec, comme sur le Barbare ; ou s'il faut avouer que la promesse doit s'entendre de *toutes les races* prises successivement, elle ne peut avoir en cette partie aucune application dans le sens anagogique.

Ainsi, dans aucun des sens de l'Ecriture, *les comparaisons ne doivent jamais être poussées au delà des points qui en sont l'objet ;* & l'imperfection de ces comparaisons n'en détruit point la vérité, parce que de leur nature elles doivent être nécessairement imparfaites.

Ces principes ainsi posés, il faut distinguer dans les anciennes Ecritures les *Livres historiques*, les *Livres légaux* ou *moraux*, les *Prophéties*, & les *Psaumes*.

V. Etendue des divers sens des Livres historiques.

I. Dans les *Livres historiques*, tout n'est pas susceptible d'un double sens. Il y a beaucoup de traits dont le sens littéral & immédiat qui regarde l'histoire du monde, ou en particulier celle des Israélites, est le seul sens propre du Texte : en vain feroit-on des efforts pour y chercher les rapports d'une allégorie qui ne s'y trouve pas, ou pour donner aux allégories mêmes qui s'y trouvent, une étendue qu'elles n'ont pas ; il faut s'arrêter aux rapports les plus frappants qui se trouvent autorisés par le témoignage de l'Ecriture même ou de la Tra-

(*a*) *Luc.* XVI. 1. *& segg.* = (*b*) *Jerem.* XXXII. 39. = (*c*) *Isai.* LX. 15. *Joel.* III. 20.

dition, ou du moins juſtifiés par la juſteſſe de l'application : mais il ne faut ni pouſſer ces rapports au delà de leurs juſtes termes, ni les rejetter pour cela ſeul qu'ils n'ont pas toute l'étendue que notre propre eſprit voudroit y trouver. Ainſi nous ſommes aſſurés par S. Paul, (*a*) que *les deux femmes* d'Abraham repréſentent *les deux alliances* ; cela ſuffit pour donner à cette allégorie toute l'étendue dont elle peut être ſuſceptible ; mais il ne faut pas prétendre que tout ce qui eſt dit de ces deux femmes, doive ſe vérifier dans les deux alliances qu'elles repréſentent ; & ſi dans le caractère de ces deux femmes, quelques circonſtances ne conviennent pas à ces deux alliances, il ne faut pas prétendre pour cela rejetter une allégorie ſi authentiquement établie.

VI. Etendue des divers ſens des Livres légaux ou moraux.

II. Dans les *Livres légaux* ou *moraux*, il faut diſtinguer les loix qui concernent en général les mœurs, & celles qui regardent particuliérement l'ordre civil & les cérémonies de la religion : c'eſt ce que l'on appelle *préceptes moraux*, *judiciels*, & *cérémoniels*.

Les préceptes *moraux* n'ont ſouvent qu'un ſeul ſens, qui eſt celui que préſente immédiatement la lettre du Texte. Quelquefois ſous un premier ſens, ils en renferment un ſecond plus élevé & plus étendu. Le précepte : (*b*) *Vous ne tuerez point*, interdit tout à la fois l'homicide proprement dit qui ôte la vie du corps, & l'homicide ſpirituel qui fait perdre la vie de l'ame. Lorſque Salomon dit : (*c*) *Ecoutez, mon fils, l'inſtruction de votre pere, & ne négligez pas la loi de votre mere.* Cela peut s'entendre d'abord de l'obéiſſance que tout enfant doit à ſes pere & mere : mais dans un ſens plus élevé & plus étendu, cela renferme l'obéiſſance que nous devons à Dieu même qui eſt notre pere, & à l'Egliſe qui eſt notre mere.

Saint Paul nous découvre de même ſous le voile des *loix judicielles* un ſecond ſens plus élevé & plus ſublime, lorſque (*d*) ſous la *défenſe* qui eſt faite *de lier la bouche au bœuf qui foule le grain*, il nous montre l'obligation de donner aux miniſtres de l'Evangile les ſecours qui leur ſont néceſſaires.

Il nous déclare (*e*) que les *loix cérémonielles* renferment *l'ombre des biens futurs* & *l'image des choſes céleſtes*, en un mot, le grand myſtere de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe : nous devons donc ſuivre cette ouverture, & pénétrer dans le profond ſecret caché ſous ce voile, mais en ſuivant toujours la juſteſſe des applications appuyée ſur l'analogie de la foi.

VII. Etendue des divers ſens des Livres prophétiques.

III. Dans *les Prophéties*, tout nous conduit à Jeſus-Chriſt, mais plus ou moins directement. Il y a des Prophéties qui ſemblent n'avoir qu'*un ſeul ſens*, c'eſt-à-dire, celui-là ſeul dont l'hiſtoire des Juifs eſt l'objet : d'autres n'ont qu'*un ſeul ſens*, mais qui regarde Jeſus-Chriſt

(*a*) *Gal.* IV. 24. = (*b*) *Exod.* XX. 13. = (*c*) *Prov.* I. 8. = (*d*) 1. *Cor.* IX. 8. *& ſeqq.* = (*e*) *Hebr.* IX. 23. *& X.* 1.

ou ſon Egliſe. D'autres ont *deux ſens*, dont l'un concerne l'état des Juifs ou des autres peuples avant Jeſus-Chriſt, l'autre appartient à Jeſus-Chriſt ou à ſon Egliſe. D'autres ont *trois ſens*; parce qu'outre le premier ſens qui regarde l'état des Juifs avant Jeſus-Chriſt, elles ſe rapportent encore aux merveilles que Dieu opéra dans l'établiſſement de l'Egliſe, & à celles qu'il opérera au temps du rappel des Juifs. D'autres renferment *quatre ſens*; parce qu'outre ces trois premiers qui regardent le ſiecle préſent, elles ſe rapportent encore au parfait bonheur des Saints dans le ſiecle futur. D'autres enfin peuvent encore avoir juſqu'à *cinq ou ſix ſens*; parce que les maux temporels qui y ſont annoncés, peuvent être l'image des maux ſpirituels ſous différents points de vue. Ainſi les *Babyloniens* dont parlent les Prophetes, peuvent repréſenter non ſeulement les *Romains* qui ont été les inſtruments des vengeances de Dieu ſur les Juifs, & les *Mahométans* dont il s'eſt ſervi pour châtier les Chrétiens; mais ils repréſentent généralement tous les *méchants*, tous les ennemis de la juſtice & de la vérité, ſoit parmi les *Juifs*, ſoit parmi les *Gentils*; en ſorte que les *ravages des Babyloniens* annoncés & décrits par les Prophetes, peuvent tout à la fois repréſenter: 1°. Les *maux temporels*, dont les Juifs furent frappés au temps de Nabuchodonoſor: 2°. Les *maux ſpirituels*, dont cette nation étoit inondée de la part des Phariſiens, Sadducéens ou autres Juifs incrédules, au temps de Jeſus-Chriſt: 3°. Les *maux temporels*, dont cette même nation fut frappée par les Romains, en punition de ſes déſordres & de ſon incrédulité depuis Jeſus-Chriſt. 4°. Les *maux ſpirituels*, dont le peuple Chrétien a auſſi été affligé de la part des hérétiques, ſchiſmatiques, incrédules & autres mauvais Chrétiens, ſur-tout depuis le regne de Conſtantin: 5°. Les *maux temporels*, dont le peuple Chrétien a lui-même été frappé en punition de ſes déſordres & de ſes prévarications par les armes des Mahométans, & autres peuples ſuſcités de Dieu pour être les miniſtres de ſes vengeances: 6°. Enfin *la grande & derniere déſolation* ou perſécution que l'Egliſe ſouffrira à la fin des ſiecles de la part de l'Antechriſt, & de ceux qui ſuivront en foule le parti de cet homme de péché que Jeſus-Chriſt détruira dans ſon dernier avénement.

Au reſte il ne faut pas prétendre que toutes les parties d'une même Prophétie ſoient également ſuſceptibles de tous ces différents ſens. *L'harmonie* des différents ſens de l'Ecriture *n'exige pas* que *le parallele* ſoit toujours *entier*, parce que ſouvent il ne peut l'être. Lorſque le Prophete Nathan annonce à David la gloire du regne de *Salomon* (*a*) il lui prédit en même temps & ſous les mêmes termes la gloire du regne de *Jeſus-Chriſt* même, dont Salomon étoit la figure.

(*a*) 2. *Reg.* VII. 4. *& ſeqq.* 1. *Par.* XVII. 3. *& ſeqq.*

Mais dans cette célebre Prophétie, ſe trouvent mêlés des caracteres qui ne conviennent qu'à Salomon, & d'autres qui ne conviennent qu'à Jeſus-Chriſt. Il ne faut pas prétendre appliquer à l'un ce qui n'appartient qu'à l'autre. » Il eſt bien certain, ſelon la remarque » d'un ſavant Interprete, (*a*) qu'il ne faut pas abandonner ce qui eſt » propre à Jeſus-Chriſt à cauſe de ce qui peut lui convenir; & » qu'il ne faut pas tout attribuer à Salomon, à cauſe qu'une partie de la » Prophétie ne peut convenir qu'à lui. Il faut réſerver au Fils de Dieu » ce qui ne peut être vrai à la lettre, que lorſqu'on le lui attribue. Il » faut interpréter d'une maniere myſtérieuſe, ce qui à la lettre con- » vient à Solomon, & à Jeſus-Chriſt dans un ſens figuré & plus ſu- » blime. Il faut éloigner du Fils de Dieu ce qui eſt indigne de ſa » ſainteté, & ne l'entendre que de Salomon. » Ce diſcernement eſt d'une grande importance; il eſt d'un grand uſage dans l'interprétation des Prophéties; & ſouvent il arrive que faute de ſuivre ce principe eſſentiel, on s'égare dans des ſens forcés & illuſoires qui n'ont aucune réalité, ou qui ne rempliſſent point toute l'énergie des expreſſions du Texte. Poſons donc pour principe que, dans l'étude des Prophéties, il faut n'appliquer les oracles des Prophetes qu'à des événements certains, & dignes de répondre aux expreſſions du Texte ſacré; ne ſuivre cette application qu'autant que le permet la certitude des événements & l'exactitude des rapports, & reſpecter toujours les bornes preſcrites par l'autorité de l'Ecriture & de la Thadition.

VIII. Etendue des divers ſens des Pſaumes.

IV. Enfin les *Pſaumes* peuvent avoir communément un premier objet qui regarde David ou le peuple d'Iſraël: mais le ſens relatif à ce premier objet eſt preſque toujours fort imparfait, preſque toujours fort au deſſous de l'énergie des expreſſions. *Le grand & principal objet des Pſaumes*, c'eſt *Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe*, le myſtere du Chriſt entier, conſidéré depuis le premier avénement de Jeſus-Chriſt juſqu'à ſon dernier avénement. Il ne faut pas prétendre rapporter tous les Pſaumes, ni même la totalité de chacun d'eux, ni à David, ni au peuple d'Iſraël: quelques traits peuvent s'y rapporter, mais tout ne s'y rapporte pas; il y a beaucoup de traits dont la lettre même ſe refuſe à ce premier ſens. Au contraire tout ſe rapporte à Jeſus-Chriſt ou à ſon Egliſe, ſoit immédiatement & ſans aucun voile, ſoit ſous le voile d'un ſens moral ou hiſtorique, qui ſe rapporte en quelque maniere à Iſraël, à David, ou en général à l'homme juſte; à *Iſraël*, qui eſt la figure de l'Egliſe; à *David*, qui eſt tout à la fois l'emblême de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe, qui ne forment enſemble qu'un ſeul corps, un ſeul homme, un ſeul Chriſt; à *l'homme juſte*, qui repréſente Jeſus-Chriſt même, le chef & le modele de tous les Juſtes, & en qui tous les Juſtes ſe trouvent réunis comme étant les membres de ſon corps

(*a*) *Du Cuet; Expl. d'Iſaie VII. 16. T. I. p. 488.*

myſtique, qui eſt ſon Egliſe. Ainſi les Pſaumes peuvent avoir ſouvent *deux ſens*, dont le premier ſe rapporte *à David* ou *à Iſraël*, & le ſecond *à Jeſus-Chriſt* ou *à ſon Egliſe*, & quelquefois en même temps *à Jeſus-Chriſt* & *à ſon Egliſe*, comme ne faiſant enſemble qu'un ſeul homme, dont il eſt le chef & dont elle eſt le corps. Souvent auſſi ils n'ont qu'*un ſeul ſens* qui ſe rapporte tout entier *à Jeſus-Chriſt* ou *à ſon Egliſe*. Mais lors même qu'ils peuvent avoir deux ſens, le mieux ſoutenu eſt celui qui ſe rapporte à Jeſus-Chriſt ou à ſon Egliſe. En général les Pſaumes ſont la partie des anciennes Ecritures où le ſens allégorique eſt le plus ſuivi.

Dans les autres parties, le ſens ſpirituel qui regarde Jeſus-Chriſt ou ſon Egliſe, ſe trouve ſouvent interrompu par des traits qui ſemblent n'avoir d'autre ſens que le ſens littéral & immédiat qui regarde Iſraël ou les autres peuples. Mais alors quelles regles doit-on ſuivre pour diſcerner Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe ſous le voile de ce premier ſens ? A quels ſignes pourra-t-on reconnoître Jeſus-Chriſt dans la loi dont il eſt la fin ? C'eſt le dernier point qui nous reſte à examiner.

TROISIEME POINT.

A quels ſignes peut-on reconnoître Jeſus-Chriſt dans la Loi, dont il eſt la fin ? Quelles regles doit-on ſuivre pour diſcerner Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe ſous les voiles dont ils ſont couverts dans l'Ancien Teſtament.

Les divines Ecritures ſont comme un inſtrument très-harmonieux : dans cet inſtrument tout n'eſt pas également ſonore : tout y frappe également les yeux ; mais tout ne frappe pas également l'oreille. Néanmoins tout y eſt lié ; & les parties qui ne rendent aucun ſon, tiennent néceſſairement à celles qui ſervent à l'harmonie : mais il faut ſoigneuſement les diſtinguer, pour ne pas prétendre tirer un ſon de ce qui ne doit pas en rendre. Il faut donc ſavoir ainſi diſcerner dans les divines Ecritures ce qui n'eſt ſuſceptible que d'un ſeul ſens, & ce qui eſt ſuſceptible de pluſieurs. Jeſus-Chriſt eſt la fin de la loi : mais il faut ſavoir l'y reconnoître. C'eſt ſur quoi nous nous propoſons de recueillir ici les regles les plus importantes & les plus utiles. (*a*)

(*a*) La plûpart des regles qui vont être ici préſentées, ſe trouvent développées avec beaucoup plus d'étendue dans l'Ouvrage intitulé : *Regles pour l'intelligence des ſaintes Ecritures* ; Paris, Etienne, 1716, petit *in*-12. On les trouve auſſi ſommairement préſentées dans le *Diſcours préliminaire* que j'ai mis à la tête de l'*édition de la Bible de Saci*, imprimée à Paris, chez Deſprez, en 1759, *in folio*. Je préſume qu'il me ſera permis de répéter ici ce que j'ai dit dans ce *Diſcours* d'après l'Auteur de l'Ouvrage que je viens de citer. Ces Regles ſolides ne peuvent être trop répandues ; & le précis que je vais en donner, ne peut qu'inviter le lecteur à lire l'Ouvrage même d'où elles ſont tirées.

I. REGLE.

I. REGLE.

La premiere regle pour découvrir Jesus-Christ dans les Livres de l'Ancien Testament, regle sûre & infaillible, c'est de *prendre pour guides les Auteurs Canoniques du Nouveau Testament*, & de *voir Jesus-Christ par-tout où ils l'ont vu*. C'est alors l'Esprit des Prophetes, qui nous dévoile le sens des paroles qu'il leur a dictées. C'est l'Esprit de Jesus-Christ qui nous découvre Jesus-Christ & nous le révele. Nous ne sommes point en peine, par exemple, de savoir quelle est *la Vierge* dont parle Isaïe au Chapitre VII. de ses Prophéties, (*a*) ni quel est ce fils qui doit être digne d'être appellé *Emmanuel*. S. Matthieu nous l'a dit; (*b*) & il nous a mis en main la clef pour interpréter un Chapitre plein d'obscurités, & plusieurs autres qui le suivent, & qui sont couverts d'aussi épaisses ténebres. Nous ne pouvons nous tromper en cherchant Jesus-Christ sous ces sombres voiles. Il faut seulement prendre garde à conserver la vérité de l'histoire & des événements temporels, qui couvrent une plus auguste Prophétie. Il faut tirer le rideau, & non le déchirer.

II. REGLE.

Une seconde regle, qui, bien qu'elle ne soit pas infaillible comme la premiere, est néanmoins d'une grande importance, c'est de *prendre pour guides*, après les Auteurs du Nouveau Testament, *les saints Docteurs de l'Eglise*, & de *voir Jesus-Christ où ils l'ont vu*, sur-tout s'ils s'accordent tous, ou du moins presque tous, à le reconnoître. (*c*) Ils sont les premiers Interpretes des divines Ecritures après les Apôtres: & quoiqu'ils n'aient pas dans leurs Ecrits l'infaillibilité des Auteurs divinement inspirés, ils étoient néanmoins remplis du même Esprit qui communément parloit par leur bouche & conduisoit leur plume pour l'instruction & l'édification des Fideles. Plus leur suffrage est unanime, plus il est recommandable; & nous ne devons pas aisément nous croire plus éclairés qu'eux. Ainsi nous ne devons point chercher ailleurs que dans le mystere de l'Incarnation le *prodige nouveau* que Dieu devoit *créer* sur la terre, (*d*) selon Jérémie. Les Peres & la plupart des Interpretes Chrétiens conviennent (*e*) que cette *femme* qui, selon ce Prophete, devoit *environner un homme*, c'est la sainte Vierge portant dans son sein le divin enfant qui par ses divines perfections étoit dans son enfance même un homme plein de force. Ce seroit s'égarer, & perdre de vue le véritable objet de cette Prophétie, que

(*a*) *Isai.* VII. 14. = (*b*) *Matt.* I. 22. & 23. = (*c*) Cette seconde Regle ne se trouve pas dans l'Ouvrage que j'ai cité, ni même dans le *Discours* que j'ai donné en 1759, à la tête de la Bible de Saci. J'aurois dû l'y mettre; elle y manque. = (*d*) *Jer.* XXXI. 22. = (*e*) *S. Athan. S. Hier. S. Ber. Estius, Tirinus, aliique passim.*

de prétendre avec quelques Interpretes modernes, (*a*) qu'elle ſe réduit à dire que les femmes rechercheront les hommes pour les épouſer. Eſt-il poſſible de reconnoître là un *prodige* du *Créateur?* Ne ſeroit-il pas plus ſenſé de s'en tenir ſur ce point au ſentiment commun des Peres, qui a même été auſſi celui des Juifs? Car ceux-ci ont auſſi reconnu dans cet *homme fort* le Meſſie.

III. REGLE.

A ces deux premieres regles, tirées de l'autorité des Ecrivains ſacrés & du témoignage des ſaints Docteurs, ſuccedent celles qui ſe tirent du fond même du Texte ſacré. Et d'abord c'eſt *d'appercevoir Jeſus-Chriſt dans les divines Ecritures, lorſque certains caracteres qui ne peuvent convenir qu'à lui le déſignent & le montrent.* (*b*) Sans cela il faudroit rabaiſſer ſes auguſtes qualités pour les attribuer à un autre, & faire violence au Texte pour lui donner un autre objet. Le commandement que Dieu fit à Iſaïe de parler aux Juifs (*c*) d'une maniere obſcure & capable de les aveugler, de ſceller le livre, (*d*) d'en réſerver l'intelligence pour des Diſciples futurs, nous avertit que Jeſus-Chriſt n'eſt point ſans quelques voiles dans l'Ancien Teſtament: mais il y en a de ſi clairs & de ſi tranſparents, qu'on eſt plus frappé de ce qui brille au deſſous, que de ce qui le couvre. Il y en a d'autres plus ſerrés & plus épais, qui cachent bien ce qu'ils couvrent, mais qui ſont trop courts, & qui laiſſent paroître certains traits capables ſeuls de manifeſter Jeſus-Chriſt, quoique ſouvent tout le reſte puiſſe convenir à un autre: & c'eſt principalement à ces endroits que l'attention eſt néceſſaire. On ne voit point d'abord Jeſus-Chriſt dans le Pſaume XVII. *Diligam te, Domine*, qui par le Texte du II. Livre des Rois, ſemble n'avoir pour objet que les victoires de David. Néanmoins S. Paul l'attribue (*e*) à Jeſus-Chriſt; & en effet, *la foi & l'obéiſſance des Gentils*, (*f*) auſſi bien que *l'incrédulité & la punition des Juifs*, y ſont prédites ſi clairement, que ce ſeul trait devroit ſuffire pour découvrir dans tout le reſte du Pſaume le ſens myſtérieux qu'il renferme, quand nous n'aurions pas l'autorité de l'Apôtre qui nous aſſure la vérité de ce ſens, & le ſuffrage des ſaints Peres qui vient encore confirmer & développer cette interprétation.

IV. REGLE.

Lorſque les expreſſions de l'Ecriture ſont trop fortes, trop générales, trop auguſtes, & qu'elles ſont exagérées par rapport au ſujet qu'elles pa-

---

(*a*) *Grotius*, *Caſtalio*, *Sanctius*, *Oleaſter*. = (*b*) Cette Regle & les dix ſuivantes ſont tirées du Livre & du Diſcours ci-devant cités. = (*c*) *Iſai.* VI. 10. = (*d*) *Iſai.* VIII. 16. = (*e*) *Rom.* XV. 9. = (*f*) *Pſ.* XVII. 44. 46.

roiſſent regarder ; c'eſt une regle ſûre qu'*il y en a un autre que le Saint-Eſprit a eu en vue à qui toutes ces expreſſions conviennent exactement*, & par rapport auquel elles ſont plutôt trop foibles qu'exagérées. Car la parole de Dieu eſt celle de la vérité ; c'eſt un or purifié juſqu'à ſept fois ; on ne peut y trouver rien de défectueux, ni de ſuperflu. Elle eſt la regle des diſcours les plus exacts ; & dès qu'on croit y voir de l'excès, c'eſt une marque qu'on ne l'entend point, & qu'on lui ſubſtitue un objet étranger. L'uſage de cette regle eſt d'une très-grande étendue. Elle eſt la clef de pluſieurs paſſages dont les eſprits ſuperficiels ſont bleſſés, parce qu'ils n'en connoiſſent pas le véritable ſens. Elle conſerve à l'Ecriture le reſpect qui lui eſt dû. Elle découvre, non par de ſimples conjectures, mais par une démonſtration ſenſible, l'Evangile & les véritables biens cachés ſous des promeſſes qui ne ſont vraies qu'en un ſens ſpirituel ; qui dès-lors eſt l'unique, puiſqu'il eſt le ſeul qui ſoit conforme aux expreſſions de l'Ecriture. On ſait tout ce qu'Iſaïe avoit prédit du *retour des Juifs captifs à Babylone ;* (*a*) il en fait les deſcriptions les plus pompeuſes. Cependant il ne paroît pas que dans l'événement, rien ait approché de cette magnificence : nous avons la relation de leur voyage dans les Livres d'Eſdras & de Néhémias, où l'on voit que tout s'eſt paſſé ſans merveilles. Il faut donc néceſſairement que les expreſſions d'Iſaïe aient un autre objet que le retour de Babylone à Jéruſalem ; & qu'il ait prédit ſous ces figures *la liberté & les biens ſpirituels que Jeſus-Chriſt nous a procurés*, ſur-tout ceux qu'il réſerve à ſes Elus dans l'éternité.

Saint Pierre & S. Paul ont appliqué à Jeſus-Chriſt reſſuſcité ces paroles du Pſaume XV. *Vous ne laiſſerez point mon ame dans l'enfer*, (*b*) *& vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption ;* & ils ont démontré qu'elles ne pouvoient convenir qu'à lui ſelon l'exacte vérité ; parce que David, ſelon le corps, étoit réduit en cendres depuis pluſieurs ſiecles, & que ſon ame avoit été long-temps retenue avec celles des autres Juſtes dans ce même enfer où l'ame de Jeſus-Chriſt eſt deſcendue, c'eſt-à-dire, comme l'explique S. Paul, (*c*) dans les parties les plus baſſes de la terre, où elles attendoient J. C., & où J. C. deſcendit pour les en délivrer. *Comme David étoit Prophete*, dit S. Pierre, (*d*) *dans la connoiſſance qu'il avoit de l'avenir, il a parlé de la réſurrection de Jeſus-Chriſt en diſant que ſon ame n'a point été laiſſée dans l'enfer, & que ſa chair n'a point éprouvé la corruption. Car pour David*, ajoute S. Paul, (*e*) *après avoir ſervi en ſon temps aux deſſeins de Dieu, il s'eſt endormi ; il a été réuni à ſes Peres, & il a éprouvé la corruption ; mais celui que Dieu a reſſuſcité, ne l'a point éprouvée.*

(*a*) *Iſai.* XL. *& ſeqq.* = (*b*) *Pſ.* XV. 10. = (*c*) *Eph.* IV. 9. = (*d*) *Act.* II. 30. *&* 31. = (*e*) *Act.* XIII. 36. *&* 37.

Ces deux Apôtres nous ont appris par leur exemple, comment il faut entendre les divines Ecritures. Nous devons, comme eux, prendre à la lettre tout ce qui peut être pris à la lettre, sans faire injure aux attributs de Dieu, ou à quelques vérités révélées, & nous devons conclure sans crainte que ce qui ne convient point littéralement à David ou au peuple d'Israël, convient à Jesus-Christ & à son Eglise proprement & directement, & ne peut être vrai que sous ce point de vue.

V. REGLE.

On a déjà remarqué qu'*il y a dans l'Ecriture*, & sur-tout dans les Prophéties & dans les Psaumes, *des endroits qui ne sont pas susceptibles d'un sens historique*, d'un sens limité à l'histoire des Juifs. Alors vouloir leur donner un tel sens, c'est ignorer ce que c'est qu'un sens immédiat, & aller directement contre les regles qui servent à découvrir le sens des Ecritures, & sur-tout contre les deux Regles précédentes. *Le sens qu'on appelle* immédiat, *doit être communément suivi & soutenu* : il ne faut pas le prendre en certains points pour l'abandonner en beaucoup d'autres. Il ne faut pas le croire possible, quand il est interrompu par des obstacles qu'on ne peut surmonter ; il ne faut pas le donner comme fondé dans la lettre, lorsque c'est la lettre même qui le combat. Le sens immédiat ne differe de celui dont il est le voile que par la grandeur & la majesté. Il est moins profond ; mais il est vrai. Il ne remplit pas toute l'énergie du Texte ; mais il n'y est pas opposé. Il conduit à une prophétie plus auguste ; mais il n'y est pas un obstacle. Il prépare à l'intelligence des mysteres, au lieu d'en détourner l'esprit ou de l'aveugler. En consultant ces regles, on reconnoîtra d'abord que Salomon & son alliance avec la fille du Roi d'Egypte ne peuvent être l'objet immédiat du Psaume XLIV. *Eructavit*, ni du Cantique des Cantiques, & qu'il ne faut y voir que Jesus-Christ & son Eglise. Comment Salomon se seroit-il représenté comme étant Dieu même assis sur un trône éternel : (*a*) *Sedes tua, Deus, in sæculum sæculi*, ou comme l'exprime l'Hébreu : *in sæculum & in æternum*. Comment peut-on affoiblir le sens de ce Texte, après que S. Paul s'en est servi (*b*) pour prouver que Jesus-Christ est Dieu ? Celui dont parle ce Psaume est un Prince armé contre ses ennemis, un Prince à qui le Prophete donne (*c*) une *épée*, un *arc*, des *fleches*, & qui fait lui seul la conquête de son Empire. Qui pourroit reconnoître à ces marques Salomon, dont il est écrit que tout le temps de son regne se passera dans la paix, & qui en effet n'a rien conquis par l'épée ? Le Conquérant dont parle le Prophete soumettra tout l'univers à ses enfants : *Vos enfants*, dit-il, (*d*) *seront à la place de vos Peres ; vous les établirez Princes sur*

(*a*) *Psal.* XLIV. 7. = (*b*) *Hebr.* I. 8. = (*c*) *Psal.* XLIV. 4. *& seqq.* = (*d*) *Psal.* XLIV. 18.

toute la terre. Salomon au contraire, à qui les continuelles victoires de David avoient formé un grand Etat, non seulement n'établit pas ses enfants sur des Royaumes étrangers, mais mérita par son ingratitude, que le seul de ses fils qui régna après lui, de douze parts n'en retînt qu'une ou deux, & encore par une grace accordée à la mémoire de David & aux promesses qui lui avoient été faites. Il est donc évident qu'on feroit d'inutiles efforts, & qu'on résisteroit au Saint-Esprit, si l'on cherchoit ici un autre sens que le prophétique, un autre objet que Jesus-Christ.

VI. REGLE.

L'Ecriture n'est point opposée à elle-même : elle ne loue point dans un lieu ce qu'elle méprise dans un autre. Elle ne regarde pas comme une félicité digne des Justes, ce qu'elle avoue en plusieurs endroits leur être refusé, ce qu'elle reconnoît être très-souvent accordé aux injustes. Elle ne flatte aucune passion ; elle veut les guérir toutes. Elle est toujours ennemie de l'avarice, de l'ambition, de la vengeance, de la mollesse & du luxe. On doit donc être persuadé que *toutes les promesses qui n'ont pour objet qu'une félicité temporelle* ; *que toutes les expressions capables d'inspirer l'amour de l'argent ou des délices* ; que *tous les récits circonstanciés d'une magnificence purement humaine, ne sont dans l'Ecriture que comme des images de biens plus solides & plus réels, que comme des figures du regne spirituel de Jesus-Christ & de la gloire future des Justes :* & que c'est devenir Juifs, que de condamner les sens plus sublimes & plus élevés que des hommes éclairés donnent à des choses qui seroient inutiles & même dangereuses, si l'on s'arrêtoit à la surface. D'ailleurs comme ces promesses sont générales, elles doivent s'accomplir dans tous les temps & par rapport à tous les Justes. Il faudra donc que tous ceux qui ont de la vertu, ne manquent jamais d'aucun bien nécessaire à la vie ; qu'ils ne souffrent jamais ni la faim, ni la soif ; qu'ils soient dans l'abondance & dans la gloire ; & que tôt ou tard ils soient supérieurs à tous leurs ennemis. Que deviendront alors tant de Justes de l'ancienne loi, dont il est parlé dans l'Epître aux Hébreux, (*a*) qui ont manqué de tout, & qui ont été éprouvés par toutes sortes de maux ? Que deviendront tant de Martyrs, que la faim ou la misère ont fait mourir dans les prisons ou dans les mines, pendant que leurs persécuteurs jouissoient d'une vie douce & tranquille ? Plus nous prendrons de telles promesses à la lettre, plus nous serons scandalisés de les voir presque toujours sans effet à l'égard des plus grands serviteurs de Dieu, presque toujours accomplies dans les plus impies, & directement opposées à la Doctrine de l'Evangile. L'Ecri-

(*a*) *Hebr.* xi. 36. *& seqq.*

ture même nous conduit aux interprétations spirituelles en mêlant à dessein des promesses d'une justice & d'une sainteté parfaite à celles qui paroissent ne favoriser que les sens. Car il est visible que la justice & la grace peuvent être figurées par les biens temporels, mais qu'elles ne peuvent jamais être les figures des biens qui leur sont inférieurs ; *Je vous donnerai de l'or au lieu d'airain*, dit le Seigneur dans Isaïe, (*a*) *de l'argent au lieu de fer, de l'airain au lieu de bois, & du fer au lieu de pierres. Je ferai que la paix régnera sur vous, & que la justice vous gouvernera. On n'entendra plus parler de violence dans votre territoire... Tout votre peuple sera un peuple de Justes.* Ces endroits de l'Ecriture sont l'interprétation de tous les autres, où les biens futurs sont annoncés sous d'autres noms & sous d'autres images, parce qu'ils joignent ce qui est ailleurs divisé, & qu'ils comprennent en même temps les biens qui ne sont promis que comme figures, & les biens qui sont promis comme figurés.

Cette regle est d'autant plus importante, qu'aujourd'hui quelques-uns de ceux qui s'appliquent à étudier le sens des divines Ecritures, & spécialement des Prophéties, s'imaginent & voudroient nous persuader que ces promesses d'une félicité temporelle auront un accomplissement littéral au temps du rappel futur des Juifs : (*b*) Systême qui nous ramene aux illusions des anciens Millénaires ; systême combattu spécialement par S. Jérôme, qui dans ses Commentaires sur les Prophetes ne cesse de s'élever contre ces *Chrétiens Judaïsants*, ainsi qu'il les appelle ; systême contredit par les maximes de l'Evangile, qui sera toujours le même, pour les Juifs, comme pour les Gentils ; systême auquel s'oppose la maxime que nous établissons ici, & que l'on peut voir encore plus développée dans les regles solides proposées par un savant Interprete, qui avoit lui-même donné une attention singuliere aux Prophéties touchant le rappel futur des Juifs, mais qui étoit bien éloigné de donner de semblables écarts. (*c*) Il sera toujours certain que comme *il falloit que Jesus-Christ souffrît* (*d*) *& qu'il entrât ainsi dans sa gloire*, de même *il faut que nous passions par beaucoup de tribulations* (*e*) *pour entrer dans le Royaume de Dieu.* Il sera toujours certain que si nous sommes *héritiers de Dieu & cohéritiers de Jesus-Christ* ; (*f*)

(*a*) *Isai.* LX. 17. *& seqq.* = (*b*) Cette fausse idée se trouve proposée même avec étendue dans un *Discours sur le rappel des Juifs*, qui est imprimé à la tête d'un Livre intitulé : *Traduction nouvelle du Prophete Isaïe avec des Dissertations, &c.* Paris, 1760. *in*-12. Ce Discours est réfuté dans une Dissertation intitulée : *Isaïe vengé : double sens des saintes Ecritures établi & justifié : rappel futur des Juifs réduit à ses justes idées.* (Paris,) 1761. *in*-12. = (*c*) J'entends parler ici du Livre des *Regles* ci-dessus cité, où se trouve une application de ces Regles au retour futur des Juifs : l'Auteur (Jacques-Joseph du Guet) est celui qui a donné une *Explication des Psaumes* & une *Explication d'Isaïe*, où, *selon la méthode des saints Peres, l'on s'attache à découvrir les mysteres de Jesus-Christ*, & où en découvrant ces mysteres, il ne manque aucune occasion d'insister sur le rappel futur des Juifs, mais toujours sans donner dans les illusions de ces *Chrétiens Judaïsants* = (*d*) *Luc.* XXIV. 26. = (*e*) *Act.* XIV. 21. = (*f*) *Rom.* VIII. 17.

c'eſt à condition que *nous ſouffrirons avec Jeſus-Chriſt pour être glorifiés avec Jeſus-Chriſt* : *Si tamen compatimur, ut & conglorificemur.* La voie de la croix eſt la ſeule voie du ciel pour *le Juif*, comme pour *le Gentil.*

VII. REGLE.

Lorſqu'il y a dans l'Ecriture des choſes qui par le ſimple récit ne conviennent pas à notre foible raiſon, ou à l'idée que nous avons des perſonnes qui les ont faites, c'eſt une regle ſûre qu'*il y a ſous cette écorce quelque myſtere qu'il faut tâcher d'approfondir, ou du moins qu'il faut reſpecter, ſi l'on n'eſt pas aſſez heureux pour en découvrir le ſens.* Nous ſommes touchés de voir Agar & Iſmaël (*a*) chaſſés de la maiſon d'Abraham; & nous ſommes ſurpris du peu de proviſions qu'un homme auſſi riche & auſſi charitable que ce Patriarche, donne à une mere exilée & à un fils déshérité, qu'il envoie périr de miſere & de ſoif dans une ſolitude. Rien n'eſt plus étonnant que toutes ces circonſtances. Pourquoi ſe hâter dès le matin de faire une action dont le ſimple projet l'avoit affligé? Pourquoi ſe charger de ce qui paroiſſoit odieux dans cette conduite, & n'en pas laiſſer le ſoin à Sara? Pourquoi donner ſi peu de choſe à une mere & à un fils qui étoit auſſi le ſien? Pourquoi mettre ſur les épaules d'une mere ſi affligée, une charge que la moindre bête, parmi tant d'autres qu'avoit Abraham, auroit pu porter? Pourquoi l'envoyer ſans guide, ſans deſſein, ſans conſolation? Tout cela paroît ſi viſiblement contraire à l'humanité & à la juſtice d'Abraham, qu'on ne peut s'empêcher d'en être bleſſé, ſi l'on ne va au delà du récit, en apparence fort ſimple, qu'en fait l'Ecriture. Mais après que S. Paul a tiré le rideau qui en couvroit le myſtere, (*b*) on voit dans la diligence d'Abraham, la ſage précaution des Apôtres de ne pas laiſſer de faux freres & des blaſphémateurs avec des Fideles pleins de reconnoiſſance & d'amour pour Jeſus-Chriſt. On voit dans la ſévérité de ce Patriarche celle de Dieu même qui chaſſe de ſa maiſon la Synagogue orgueilleuſe avec ſes enfants. La charge miſe ſur les épaules d'Agar, marque l'attachement inſenſé & infructueux de la Synagogue à des obſervances légales qui la courbent vers la terre, & que Jeſus-Chriſt a abolies. Le pain & l'eau donnée en ſi petite quantité, ſont une preuve qu'elle a quitté une maiſon abondante, & qu'elle eſt condamnée à mourir de faim & de ſoif, pour n'avoir pas reçu celui qui eſt le pain de vie, & la ſource éternelle d'une eau qui déſaltere pour toujours. Agar & ſon fils, marchant dans le déſert, ſans guide, ſans route, ſans deſſein, & s'y fatiguant inutilement, nous apprennent que la nation Juive, en renonçant à l'Evangile, a perdu la lumiere, la ſageſſe, l'eſpérance & le fruit

(*a*) *Gen.* XXI. 9. *& ſeqq.* (*b*) *Gal.* IV. 22. *& ſeqq.*

de tous ſes travaux. Rien n'eſt plus miſérable que le Juif, ni plus déſolé que la Judée. Le Temple, le Sacerdoce, Jéruſalem, la royauté, le pays même, tout leur a été ôté. Agar & Iſmaël errent depuis long-temps autour d'une fontaine ſans la voir. Jeſus-Chriſt ſe montre aux Juifs dans toutes les Ecritures ; l'éclat de ſa croix brille de toutes parts ; ils ſont au milieu de ſon empire, & leurs ténebres le leur cachent encore. Agar & ſon fils ſont par terre l'un & l'autre de deux différents côtés près de cette ſource, & meurent de ſoif. Il faut que Dieu envoie un Ange, qui ouvre miraculeuſement les yeux à Agar, pour lui faire appercevoir une fontaine ſi viſible & ſi néceſſaire. Dès qu'elle la voit, elle y déſaltere ſon fils ; & comme ſi c'étoit avoir tout trouvé, que d'avoir trouvé cette eau ſalutaire, l'Ecriture ajoute auſſi-tôt, qu'Iſmaël devint un homme fort, grand & adroit ; qu'il s'établit avec puiſſance & avec gloire, & qu'il devint pere de pluſieurs Princes. Si quelqu'une de ces circonſtances avoit manqué, la figure auroit obſcurci la vérité, au lieu d'en être l'image. Il falloit qu'Abraham ſe conduisît d'une maniere en apparence inhumaine, pour ſe conduire d'une maniere éclairée & prophétique. Il falloit que dans le récit, Moyſe n'omît rien de ce qui étoit eſſentiel au myſtere, quoiqu'il parût injurieux à Abraham. L'eſprit humain ne ſeroit pas deſcendu dans un détail ſi peu important ſelon les foibles lumieres de la raiſon. Il en auroit dit trop ou trop peu ; & l'on doit reconnoître ici qu'une main ſupérieure conduiſoit celle de Moyſe ; & qu'une ſageſſe infinie, à qui tout eſt préſent, marquoit les plus grands événements futurs ſous les plus foibles circonſtances d'une hiſtoire paſſée.

VIII. REGLE.

Il y a dans l'Ecriture d'autres choſes qui ne bleſſent point notre foible raiſon, mais qui ſont ſi ſurprenantes & ſi viſiblement myſtérieuſes, qu'il faudroit être inſenſible, pour ne pas tâcher d'en découvrir le motif, la fin, le ſecret qui y eſt caché. Il eſt clair que le Texte même alors avertit qu'il cache plus de choſes qu'il n'en montre, & que ce ſeroit conſentir à ne l'entendre que d'une maniere très-imparfaite, ſi l'on n'alloit point au delà de ce qui paroît. Il y a ainſi des richeſſes immenſes cachées dans les Ecritures : & c'eſt une regle qui ne trompe point, que de compter qu'il y a de grands myſteres où le dehors même des Ecritures avertit que ce qu'elles rapportent, mérite de l'attention, & qu'il doit être approfondi. La lettre alors conduit à l'eſprit ; & c'eſt être ſourd ; que de n'entendre pas ſon langage. L'hiſtoire ſeule de Jacob fournit beaucoup d'exemples de ce genre. Pourquoi Jacob va-t-il dans un pays (*a*) où Abraham avoit ſi étroitement défendu à Eliézer de mener ſous aucun prétexte ſon fils Iſaac ? Eliézer marquoit le ſoin que Dieu devoit

(*a*) *Gen.* XXVIII. *& ſeqq.*

prendre

prendre de ſon Egliſe par ſes Miniſtres ; & Jacob, la venue de Jeſus-Chriſt en perſonne. Il a envoyé ſes Prophetes, & il eſt venu lui-même. Il a appellé de loin ſon épouſe, & il eſt venu la chercher. Pourquoi Jacob ſortant d'une maiſon abondante, ſe met-il en chemin à pied, ſans ſerviteur, ſans aucune commodité pour le voyage ? Qui eſt-ce qui ne ſent pas que rien de cela n'eſt naturel, & que toutes ces circonſtances étoient néceſſaires pour figurer celui qui étant le Fils unique du Pere, maître de tous ſes biens, & infiniment riche par ſon propre fond, s'eſt rendu pauvre pour nous, s'eſt humilié juſqu'à notre baſſeſſe, a pris la reſſemblance d'un eſclave pour nous délivrer, a voulu paroître plus foible, plus indigent, plus petit que nous, pour nous élever juſqu'à lui & nous enrichir ; & qui eſt venu changer avec nos miſeres & nos beſoins ſon abondance & ſa félicité, prenant ce qui étoit à nous & nous cédant ſes privileges ? Pourquoi Jacob eſt-il obligé de dormir au milieu d'une campagne, & de mettre une pierre ſous ſa tête pour la ſoutenir ? Dieu avoit donné à Abraham & à Iſaac la terre où dormoit Jacob ; & Jacob même venoit d'en être établi le Seigneur par ces paroles d'Iſaac : (*a*) *Que Dieu vous faſſe poſſéder la terre où vous demeurez comme étranger, & qu'il a promiſe à votre aïeul.* Mais perſonne ne ſavoit qu'il en fût le maître. Aucune ville ne le reconnoiſſoit ; aucune bourgade ne vouloit dépendre de lui. Il étoit au milieu de ſon Royaume comme un étranger. Il vivoit parmi des hommes qui étoient à lui, comme inconnu ou comme leur ſerviteur. Tout eſt interdit à Jacob, & tout lui appartient : cet héritier des promeſſes & du monde entier n'a pas où repoſer ſa tête. C'eſt ainſi que Jeſus-Chriſt a été traité. Toutes les nations lui étoient promiſes ; l'univers étoit ſon ouvrage ; le monde entier étoit ſon empire : cependant il y a vécu non ſeulement ſans éclat & ſans autorité mais ſans y trouver de retraite. Il étoit dans le monde, & le monde a été fait par lui, & le monde ne l'a pas connu. Il eſt venu chez ſoi, & les ſiens ne l'ont pas reçu. Les renards ont des tanieres, & les oiſeaux du ciel ont des nids ; mais le Fils de l'homme n'a pas où repoſer ſa tête. Pourquoi Dieu établit-il une échelle de communication entre le ciel & la terre pour Jacob ? Pourquoi la remplit-il de ſes Anges, qui ne ſont occupés qu'à ſavoir & à rapporter de ſes nouvelles ? Et lui-même appuyé ſur le premier degré, paroît avoir oublié le monde entier pour ne s'occuper que de ce ſeul homme. Qui ne voit pas l'image du Juſte par excellence, qui s'étant humilié juſqu'à notre chair, n'a point quitté le ſein de ſon Pere, mais eſt devenu le lien de la terre & du ciel, le réconciliateur de Dieu & des hommes, le médiateur qui eſt au dernier degré de l'échelle myſtérieuſe parce qu'il eſt auſſi bas que nous, & qui eſt encore au premier degré, puiſqu'il eſt une même choſe avec ſon

(*a*) *Gen.* XXVIII. 4.

Pere ? C'eſt ſur ſa tête que montent & deſcendent les Anges comme Jeſus-Chriſt le dit en s'appliquant la vérité de cette figure ; (*a*) *En vérité, en vérité, je vous le dis, vous verrez le ciel ouvert, & les Anges de Dieu monter & deſcendre ſur le Fils de l'homme.* Il eſt dans ſon ſommeil, c'eſt-à-dire, dans ſa mort, l'objet unique de l'attention de Dieu, qui ne voit les hommes qu'en lui. Il eſt dans ſa pauvreté & ſa nudité la ſource de toutes nos bénédictions ; & dans le temps où il paroît abaiſſé au deſſous des Anges, il en eſt le maître, & ils ſont tous appliqués à le ſervir comme ſes Miniſtres. Toute la ſuite de la vie de Jacob eſt remplie de circonſtances auſſi myſtérieuſes & auſſi dignes d'être approfondies.

IX. REGLE.

Le langage du Saint-Eſprit eſt quelquefois ſi intelligible, que la moindre réflexion ſuffit pour le comprendre ; & cela arrive lorſque toutes les circonſtances d'une hiſtoire ont un rapport ſi viſible à Jeſus-Chriſt qu'on ne peut douter que le deſſein de Dieu n'ait été de les faire ſervir à repréſenter les Myſteres de ſon Fils, & ſa conduite ſur ſon Egliſe. C'eſt ce concours de circonſtances, qui forme comme un tableau parfait : & l'on doit établir comme une regle sûre, que ce n'eſt point alors l'eſprit humain qui trouve des rapports entre la figure & la vérité ; mais que c'eſt l'Eſprit qui a dicté les Ecritures, qui fait ſentir que l'ancien Teſtament eſt la prédiction du Nouveau ; & que Jeſus-Chriſt n'eſt montré très-clairement en certains endroits, qu'afin qu'on le cherche dans tous les autres. L'hiſtoire de Joſeph (*b*) eſt du nombre de celles où Jeſus-Chriſt eſt preſque plus viſible que le précurſeur qui l'annonce. C'eſt lui qui devient odieux à ſes freres, parce qu'il reprend leurs vices, & parce que ſon Pere rend un témoignage public à ſa vertu. C'eſt lui qui cherche ſes freres, quoiqu'ils ne répondent à ſon amour que par leur haine. C'eſt lui qui eſt vendu par eux, & c'eſt ſa tunique qui eſt enſanglantée ; mais il ſort vivant du tombeau où on l'avoit enfermé, & il regne parmi les Gentils auxquels ſa famille ingrate l'a cédé. Il eſt oublié par ſes freres injuſtes ; mais Jacob, figure en cela de tous les ſaints Patriarches, pleure ſon abſence. Ses freres enfin le reconnoiſſent & l'adorent ; & celui qui étoit le Sauveur de l'Egypte, le devient auſſi de tout Iſraël. Qui peut n'être pas frappé de tant de rapports, s'il eſt Chrétien ? & qui peut ſe défier d'une reſſemblance que la divine Providence a rendu ſi ſenſible & ſi parfaite ? Il en eſt de même de la conformité que Dieu a miſe entre l'état des Iſraélites ſortis de l'Egypte, (*c*) & celui des Chrétiens en cette vie ; il a voulu que toutes les circonſtances de ce qui eſt arrivé aux premiers, fuſſent une figure, une prédiction & un gage de

(*a*) *Joan.* I. 51. = (*b*) *Gen.* XXXVII. *& ſeqq.* = (*c*) *Exod.* I. *& ſeqq.*

ce qu'il feroit pour les seconds. Les enfants d'Israël son captifs & gémissants sous la dure servitude du Prince de ce monde & du Dieu de ce siecle, qui fait tous ses efforts pour les retenir, assujettis à des travaux honteux & pénibles de terre & de boue, nonobstant la noblesse de leur origine, & malgré les promesses de Dieu qui les appelle à la liberté & au Royaume. Ils immolent vers le soir l'Agneau paschal & sans tache, (*a*) dont ils mangent tous la chair sans qu'aucun de ses os ait été brisé; ils le mangent avec des laitues ameres & du pain sans levain; debout, comme des voyageurs & des étrangers; ne tenant plus à l'Egypte, & n'attendant que l'heureux signal qui doit les en faire sortir; & ils ne sont préservés de la colere du ciel & de l'Ange exterminateur, que par la vertu de cet Agneau immolé, dont le sang teint le haut de leurs portes & dont la nourriture leur donne la force de se mettre en chemin, & leur sert de viatique. L'Eglise, parmi mille prodiges rédoublés est délivrée de l'oppression de Pharaon, qui a été noyé dans les mêmes eaux qui l'ont sauvée: mais quoiqu'elle chante le Cantique de sa délivrance sur le bord de la mer rouge, elle n'est point encore arrivée au terme; & il lui reste encore une longue carriere à fournir, & bien des épreuves à souffrir. Une nuée mystérieuse la couvre, & dirige ses pas dans ce désert; tous ses enfants y mangent une même nourriture spirituelle; (*b*) ils y boivent tous le même breuvage spirituel; ils y mangent le pain du ciel, & ils y boivent de l'eau sortie de la pierre spirituelle qui est Jesus-Christ. La croix représentée par le serpent d'airain (*c*) est leur refuge contre les morsures des serpents dont ils sont environnés; enfin ils sont introduits dans la terre promise par un Libérateur qui porte le nom de Jesus, nom qui est en Hébreu le même que celui de Josué. Ce divin Libérateur partagera l'héritage par sort à ceux qui auront fidélement combattu sous sa conduite; & ils n'auront plus alors besoin de la manne, parce que la nouvelle terre fournira une nouvelle nourriture; Dieu se manifestant alors à eux sans voile, & se communiquant à eux de la maniere la plus immédiate & la plus intime. Il faudroit être bien dépourvu, non seulement de foi, mais de raison & d'équité, pour ne pas reconnoître le doigt de Dieu dans ces merveilles dont les unes sont les images des autres. On ne doit pas hésiter à faire ici l'application de cette maxime générale de S. Paul, que l'histoire des Chrétiens est peinte dans celle des Juifs, & que c'est autant notre instruction que le récit de ce qui leur est arrivé que nous lisons dans les anciennes Ecritures: *Toutes ces choses qui leur arrivoient*, dit l'Apôtre, (*d*) *étoient des figures, & elles ont été écrites pour nous servir d'instruction.*

(*a*) 1. *Cor.* v. 7. *Joan.* xix. 36. 1. *Cor.* iii. 7. & 8. = (*b*) 1. *Cor.* x. 3. & 4. = (*c*) *Joan.* iii. 14. = (*d*) 1. *Cor.* x. 11.

X. REGLE.

Outre ce principe général qui ſert de lumiere aux Fideles dans la lecture de l'Ancien Teſtament ; il eſt remarqué en particulier, par S. Paul, (*a*) *que la ſtructure du Tabernacle & tout ce qui ſervoit à ſon miniſtere*, que *tout cela étoit autant d'ébauches & de copies d'un original plus excellent ;* d'où il ſuit qu'*on ne doit les conſidérer que par rapport à ce ſublime modele, que Moyſe vit ſur la montagne, & qui n'étoit autre que l'économie du myſtere de Jeſus-Chriſt*, Pontife des biens futurs, ſeul Médiateur entre Dieu & les hommes, ſeul digne d'effacer les péchés par l'effuſion de ſon ſang, ſeul capable d'entrer dans le Sanctuaire qui eſt le ciel, & d'y introduire ceux qui eſperent en lui, & qui ne forment avec lui qu'un ſeul corps, dont il eſt le chef. S. Paul, dans l'Epître aux Hébreux, a tiré le voile qui nous cachoit une partie de ces rapports : mais il l'a laiſſé ſur une partie du tableau ; & ceux qui ont profité de ce qu'il leur en a découvert, tâchent, en ſuivant ſes principes de découvrir le reſte. Ils y réuſſiſſent, ſelon qu'il plaît à Dieu de les éclairer. Les uns voient une choſe, les autres en voient une autre. Mais le principe établi par S. Paul demeure ferme ; la regle qu'il nous a donnée eſt certaine. Le Sacerdoce, le Tabernacle, les Victimes, la Loi dans ſes cérémonies, repréſentoient des choſes divines : *Ils contribuent* (*b*) *à un culte qui conſiſte en des figures & des ombres des choſes du ciel, ainſi que Dieu dit à Moyſe, lorſqu'il devoit dreſſer le Tabernacle* : (*c*) *Ayez ſoin de faire tout ſelon le modele qui vous a été montré ſur la montagne.* On doit donc aller juſqu'à la vérité, juſqu'à l'original, juſqu'aux myſteres du ciel, pour entendre ce qu'on lit dans l'Exode, dans le Lévitique, & dans pluſieurs autres Livres de l'Ecriture ; & bien loin de regarder ce ſoin comme le travail d'un homme *oiſif*, ou comme l'occupation d'un contemplatif qui prétend mal-à-propos ſubtiliſer toutes choſes, on doit ſe convaincre que quiconque s'arrête à la ſeule lettre, réſiſte à la lettre même, qui commande de s'élever plus haut, & qui veut qu'on ſoit moins attentif à ce que fait Moyſe, qu'à ce qui lui eſt montré. L'Ecriture compare les différentes parties du *Tabernacle* au monde viſible & inviſible, qui ont été ſoumis à l'empire de Jeſus-Chriſt. Elle fait regarder cet univers comme *le veſtibule* & *le parvis* qui eſt hors du temple, & qui eſt encore abandonné aux profanations des infideles & des impies. La ſeconde enceinte qui eſt appellée *le Saint*, répond au ciel des bienheureux, dont l'entrée n'eſt ouverte qu'aux Prêtres-Rois, pour y offrir perpétuellement l'encens de leurs prieres & le parfum de leurs louanges ſur l'Autel d'or qui eſt devant le trône de Dieu. Par *le Saint des Saints*, l'Apôtre veut nous faire concevoir le lieu le plus éminent du ciel, où

(*a*) *Hebr.* IX. 23. & X. 1. = (*b*) *Hebr.* VIII. 5. & IX. 23. 24. = (*c*) *Exod.* XXV. 40.

Dieu a peint ſes perfections par les couleurs les plus vives, & où il a réuni tous les traits de ſa beauté, de ſa puiſſance & de ſa gloire. C'eſt ce Sanctuaire dont l'architecte n'eſt pas un homme mortel, mais Dieu même. C'eſt-là où le Pere, le Fils & le S. Eſprit, réſident dans toute leur majeſté. C'eſt-là où Jeſus-Chriſt diſpoſe de tout avec une pleine autorité. C'eſt-là ce véritable Sanctuaire, dont il eſt établi le ſouverain Pontife pour toujours, par un ſerment irrévocable. C'eſt-là ce Sanctuaire où il eſt entré, non comme Aaron une fois l'année, dans l'obſcurité d'une fumée d'encens, le voile demeurant toujours fermé, mais une fois pour toujours, dans la ſplendeur de ſa gloire, & laiſſant après lui l'entrée toujours libre aux fideles adorateurs qui le ſuivent. C'eſt-là ce Sanctuaire où il a porté, non le ſang étranger d'une victime muette, mais ſon propre ſang; où il ſe préſente continuellement pour nous, non devant une arche, ni un propitiatoire, mais devant la face de Dieu, où il exerce à decouvert & ſans ombre, le miniſtere d'un Sacerdoce auſſi éternel que lui-même, & dont il peut ſeul remplir dignement les fonctions, parce qu'il eſt ſeul infiniment agréable à Dieu, ſeul la ſource de toute juſtice, incapable d'aucune ſouillure, tendre envers les pécheurs, acceſſible à leurs prieres, ſubſiſtant perpétuellement, n'ayant beſoin de rien pour lui-même, & étant toujours exaucé pour les autres. Toutes les cérémonies preſcrites par le Lévitique n'étoient utiles qu'en les regardant comme autant de figures du grand ſacrifice de la croix, qui a réuni en lui ſeul la diverſité de toutes les oblations Judaïques; & qui demandoit, à cauſe de ſon excellence infinie & de ſes effets différents, d'être ainſi repréſenté par pluſieurs tableaux. C'eſt donc ce grand ſacrifice que nous devons étudier dans le Livre du Lévitique, qui ſans cela nous intéreſſeroit peu, mais qui, ſous ce point de vue, nous devient infiniment intéreſſant.

XI. REGLE.

Dans l'étude du ſens profond & myſtérieux que renferment les anciennes Ecritures, il faut apporter un eſprit équitable qui ne prétende pas trouver au milieu de ces obſcurités une évidence que l'Eſprit-Saint n'a pas voulu y mettre. Le langage des Propheres ne ſeroit plus obſcur & myſtérieux, s'il portoit toujours avec ſoi la lumiere de l'évidence. Il ne faut donc point prétendre aſſujettir le développement de ces myſteres à des démonſtrations dont ils ne ſont pas ſuſceptibles. L'autorité de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, le témoignage conſtant & unanime de la Tradition, l'analogie de la foi & la juſteſſe des rapports, ſont les ſeules preuves qui doivent ſervir à juſtifier la vérité des allégories. Le ſens allégorique ne peut par ſoi-même prouver aucun dogme, aucune vérité, aucun fait; mais ce fait, cette vérité, ce dogme étant d'ailleurs établi ſur des preuves certaines, peut devenir le fondement d'une allégorie dont la vérité ſera juſtifiée par la juſteſſe des rapports.

On n'eſt donc pas toujours obligé d'adopter les interprétations qui ſont données par des perſonnes qui ont de la lumiere & de la piété, & qui obſervent, autant qu'elles le doivent, l'analogie de la foi, dont parle ſaint Paul, c'eſt-à-dire, une proportion entre les découvertes qu'elles font & les vérités révélées. Mais *c'eſt un favorable préjugé pour ces interprétations, lorſqu'elles expliquent quelques endroits de l'Hiſtoire ſainte, ou quelque Prophétie par rapport à Jeſus-Chriſt ou à ſon Egliſe, d'une maniere ſimple, naturelle, aiſée, où tout s'entretient & ſe lie, où tout dépend d'un ſeul dénouement, & où tout ſe démêle ſans peine*, & ſans avoir beſoin de recourir pour chaque incident à une nouvelle reponſe. Cette ſimplicité & cette liaiſon ſont les grands caracteres de la vérité. On doit reſpecter les explications où elles ſe trouvent ; & l'on peut ſans témérité établir cette regle, que ces explications ſont ordinairement vraies, quand elles ſont très-vraiſemblables. Le fondement de cette regle eſt d'un côté la révélation même qui nous apprend que Jeſus-Chriſt eſt la fin de la loi, & qu'il y eſt figuré en mille manieres ; & de l'autre, ce principe de la raiſon & du bon ſens, que ce qui découvre parfaitement les rapports entre Jeſus-Chriſt & ce qui le figure, eſt l'interprétation de ce que la figure cachoit. Il eſt aiſé d'appercevoir dans l'Arche de Noé (*a*) tous les caracteres & tous les privileges de l'Egliſe Chrétienne. La néceſſité d'y entrer & d'y demeurer juſqu'à ce que le monde ſoit jugé, eſt non ſeulement claire, mais ſenſible. Quiconque n'y entre pas, eſt noyé : quiconque en ſortiroit avant l'écoulement des eaux, c'eſt-à-dire, du ſiecle, le ſeroit auſſi. Lorſque Noé en ſort, tous les hommes ſont morts & jugés. L'Arche eſt unique comme l'Egliſe. Il n'y eut au temps de Noé, que ce ſeul vaiſſeau qui ne fit pas naufrage : il n'y eut que celui-là ou l'on vécût. Ni barque, ni eſquif, ni planche ; nul autre moyen, ne fut ſalutaire. L'adreſſe, la force, l'expérience, tout fut inutile. Les plus hautes montagnes eurent le même ſort que les vallons ; & la figure fut ſi complette pour ôter aux Hérétiques & aux Schiſmatiques toute eſpérance de ſalut hors de l'Arche véritable, qu'il eſt étonnant que leur témérité n'ait pas été arrêtée par cet exemple, & par cette leçon redoutable. L'unité intérieure de l'Egliſe ne pouvoit être mieux repréſentée que par la paix profonde où vécurent les hommes & les animaux ; par la ſubordination de tous ſous un premier Paſteur ; par la correſpondance des Paſteurs du ſecond ordre avec leur chef ; par l'excluſion de toute diſtinction, les bêtes étant aſſociées au privilege des hommes, les bêtes impures admiſes comme les pures, les féroces & les douces, les ſauvages & les domeſtiques, les reptiles & les oiſeaux. Il n'y avoit rien qui pût exprimer plus clairement ce que dit ſaint Paul, (*b*) qu'*en Jeſus-Chriſt, il*

(*a*) *Gen.* VI. *& ſeqq.* = (*b*) *Col.* III. 11.

n'y a ni eſclave, ni libre, ni Scythe, ni Barbare, ni Juif, ni Gentil. L'univerſalité de l'Egliſe, qui comprend toute la terre, étoit vraiment repréſentée par l'Arche, qui contenoit le monde entier. Sa viſibilité, par l'Arche élevée entre le ciel & la terre, le ſeul objet qu'on pût alors diſtinguer; la ſeule choſe qu'on dût alors deſirer; que le naufrage de l'univers rendoit plus illuſtre; que la protection du ciel faiſoit paroître miraculeuſe; que les gémiſſements de ceux qui l'avoient mépriſée, & ne pouvoient plus y être reçus, montroient encore plus que n'avoient fait les invitations de Noé lorſqu'il la bâtiſſoit. On pourroit pouſſer beaucoup plus loin ce parallele: mais avançons.

XII. REGLE.

Il y a dans l'Ecriture un certain nombre d'endroits très-propres à diſſiper l'obſcurité qui couvre les autres, & à montrer Jeſus-Chriſt & l'Evangile ſans les déſigner d'une maniere diſtincte. Les principaux ſont ceux où Dieu rejette tout le culte extérieur comme inutile, ou même comme lui étant odieux; où il compte pour rien la qualité d'Iſraélite ſelon la chair, & où il donne à la poſtérité d'Abraham, les noms de race de Chanaan, & de peuple de Sodome; où il déclare qu'il n'exige ni oblations, ni ſacrifices, mais ſeulement un cœur droit & des mains pures; où il promet une demeure éternelle ſur la ſainte montagne à quiconque ſera juſte, ſans exiger la circonciſion ni aucune alliance avec la maiſon de Jacob, ni aucune purification légale. Ces endroits qui ſont d'une conſéquence infinie, & qu'il faut remarquer avec ſoin, expliquent toute la loi, & font voir qu'elle n'eſt qu'une préparation & une attente par rapport à Jeſus-Chriſt, dont la grace ſeule peut changer les hommes. Tout autre moyen n'étant capable ni de les convertir, ni de les reconcilier avec Dieu. *Si vous aimiez les ſacrifices*, dit David en s'adreſſant au Seigneur, (*a*) *je vous en offrirois; mais les holocauſtes ne vous ſont point agréables.* De quel droit David coupable d'adultere & de meurtre oſe-t-il ſe diſpenſer d'offrir à Dieu des victimes pour l'expiation de ſes crimes? (*b*) Un pécheur né ſous la loi, & aſſujetti à toutes ſes obſervances, d'où a-t-il appris que les holocauſtes ne ſont point agréables à Dieu? Par quelle lumiere a-t-il vu l'impuiſſance de tous les ſacrifices Judaïques pour la juſtification, & la néceſſité de leur en ſubſtituer un intérieur, tout ſpirituel & Evangélique? *L'eſprit affligé*, dit-il, (*c*) *eſt*

(*a*) *Pſ.* L. 18. = (*b*) Je n'ignore pas qu'aujourd'hui l'on prétend enlever ce Pſaume à David, dans le ſens littéral & immédiat, pour le rapporter à Iſrael captif à Babylone: mais on le prétend ſans preuve, contre le ſentiment commun des Peres & des Interpretes; & d'ailleurs Iſrael même n'avoit pas plus de droit que David de parler comme parle ici David, s'il ne lui eût été révélé que ces ſacrifices preſcrits par la loi devoient être un jour abolis. De ſorte que la regle établie ici a toujours le même fondement dans ces paroles, ſoit qu'on les attribue à David ou à Iſrael. = (*c*) *Pſal.* L. 19.

le ſacrifice que Dieu demande : vous ne mépriſerez pas, ô Dieu, un cœur contrit & briſé de douleur. Le Pſaume XLIX. contient la même doctrine. Dieu y déclare aux Juifs, qui portoient l'exactitude ſur les ſacrifices juſqu'au ſcrupule, que ce n'eſt point ſur cette matiere qu'il s'arrêtera, quand il viendra les juger, parce que le véritable objet de ſa volonté n'a jamais été cette multitude de victimes qu'ils croient lui être agréables : (*a*) *Ce ne ſera point par rapport à tes ſacrifices, que je te jugerai ; car je ne vois autre choſe dans tous les temps que tes holocauſtes.* Dieu leur fait ſentir qu'ils lui font injure, s'ils croient ſoulager ſes beſoins par leurs offrandes, & s'ils prétendent lui donner ce qu'ils ne tiennent que de ſa libéralité : (*b*) *Je ne veux recevoir ni des veaux de ton étable, ni des boucs de tes parcs..... Si j'ai faim, je ne te le dirai pas : car tout le monde avec ce qui le remplit eſt à moi.* Mais ſi Dieu regarde les ſacrifices de la loi comme inutiles, & même comme injurieux à ſa grandeur, à moins qu'ils n'aient une fin plus ſublime, que devient toute la loi particuliere aux Juifs, & dont Moyſe a été le Miniſtre ? que devient le Sacerdoce d'Aaron, ſi les ſacrifices ſont comptés pour rien ? que devient le Tabernacle, & le Temple qui lui a ſuccédé, ſi les victimes, & le ſacerdoce deſtiné à les offrir, ſont inutiles ? où ſont les fêtes d'Iſraël ? où eſt le culte public ? Toutes les obſervances légales ſont abolies, dès que Dieu ne veut pas ſeulement examiner ſi l'on y a été fidele. Toute la confiance du Juif diſparoît, dès que ſon Juge lui ôte toutes les choſes où il l'avoit miſe. Ces paſſages & pluſieurs autres ſemblables, où le Meſſie n'eſt pas même nommé, l'annoncent auſſi certainement que ceux qui prédiſent ſa venue. Ils apprennent que tout eſt inutile ſans lui : ils détrompent les hommes de la fauſſe eſpérance qu'ils ſeroient capables d'avoir ou dans eux-mêmes ou dans la loi. Ils découvrent la fauſſe juſtice, & promettent celle de l'Evangile. Cette regle n'a point d'exception ; & l'on ne ſe trompera jamais en voyant Jeſus-Chriſt partout où la loi, ſes ſacrifices & ſes cérémonies ſont regardées comme inſuffiſantes.

XIII. REGLE.

Il y a encore certaines prédictions des Prophetes, qui par les mêmes traits & les mêmes expreſſions, déſignent des événements tres-différents, & quelquefois même ſéparés par de longs intervalles de ſiecles dont les uns ſont l'image & le gage des autres ; en ſorte que ces Prophéties après avoir paru accomplies ſont rappellées dans les Ecritures, & ſur-tout dans l'Apocalypſe, comme nouvelles & comme regardant l'avenir. Il eſt dès-lors manifeſte que le premier ſens qu'on leur attribue n'eſt pas le ſeul, puiſqu'il eſt paſſé ; & qu'elles en reçoivent encore un ſecond, puiſqu'il n'eſt pas encore accompli. Quelques-unes de ces Prophéties ſont aiſées à re-

(*a*) *Pſ.* XLIX. 8. = (*b*) *Ibid.* ℣. 9.

connoître,

connoître, & les autres sont plus légérement marquées; mais elles n'échapperont pas à un esprit attentif. Les exemples de ces sortes de Prophéties sont fréquents. Dans le Psaume II. Dieu déclare à son Fils, que tous ses ennemis ne seront en tout temps que de fragiles vases de terre, qui s'attaqueront à un sceptre de fer, & qu'il lui sera aussi facile de briser & de réduire en poudre, qu'il leur sera impossible d'en parer le coup & de se rétablir: (*a*) *Vous les briserez avec une verge de fer, & vous les réduirez en pieces comme un vase d'argile.* Jesus-Christ a fait sentir aux *Juifs* les premiers coups de sa verge de fer, en détruisant pour jamais leur sacerdoce & leur royauté; en brûlant leur Temple & leur Ville; en faisant venir ses armées dont les Empereurs n'étoient que les Lieutenants, pour exterminer des Vignerons homicides, qui avoient cru pouvoir se maintenir dans l'héritage usurpé, en tuant l'héritier. Les *Césars* pendant trois siecles ont pris les mesures les plus habilement concertées, ont dicté les Arrêts les plus foudroyants, ont exercé les cruautés les plus barbares, pour combattre le regne de Jesus-Christ, & ils sont tous péris misérablemenr. Dans la derniere & la plus cruelle persécution, quatre Princes ne s'occuperent pendant dix ans qu'à éteindre le Christianisme. Ils convertirent presque tout l'Empire Romain en une sanglante boucherie. Ils tournerent contre les serviteurs de Dieu & de son Christ les armes des légions Romaines destinées à défendre l'Etat; & ils s'applaudissoient déjà d'une victoire parfaite sur des ennemis qui n'opposoient que la patience & la fuite. Mais dans le temps même qu'ils se flattoient d'avoir anéanti l'Evangile, & d'avoir porté l'idolatrie au comble de la puissance & de la gloire, Jesus-Christ brisa l'épée de ces fiers maîtres du monde. Il extermina en peu de temps ou d'années six Empereurs & Césars avec toute leur postérité & tous leurs amis. Dioclétien, Maximien Hercule, Maximien Galere, Maximin Daïa, Maxence, Licinius, disparurent tout d'un coup comme une poudre légere. Satan qui s'étoit placé dans les astres pour s'y faire adorer, en fut précipité comme un éclair. Ses Temples furent rasés, ses Autels renversés, ses Statues brisées ou fondues; l'idolatrie honteuse & tremblante fut bannie de l'Empire Romain, qu'elle avoit si long-temps souillé, & contrainte de cacher dans les antres ses superstitions ridicules & ses infamies. Ce n'étoit point encore assez pour faire une réparation pleine au sceptre de Jesus-Christ. Toute puissance qui avoit eu le malheur de le combattre, devoit être exterminée. L'épée des Empereurs, en trempant dans le sang des Martyrs, avoit contracté une tache qui ne put être effacée par le bon usage que leurs successeurs en firent; & *l'Empire Romain* étoit flétri d'un anathême, qui le condamnoit lui-même à être brisé & détruit, parce qu'*au milieu* de lui (*b*) *s'étoit trouvé*

(*a*) *Pſ.* II. 9. = (*b*) *Apoc.* XVIII. 24.

le ſang des Prophetes & des Saints. La voix de ce ſang appelloit de toutes parts les nations Barbares pour le venger. Les Goths, les Vandales, les Huns, les Francs, les Saxons, les Lombards accoururent à l'envi pour lui prêter leur miniſtere. Ils renverſerent l'Empire Romain juſqu'aux fondements, & en effacerent juſqu'aux traces. Mais après ce double accompliſſement ſi éclatant & ſur les Juifs & ſur les Romains, l'Apocalypſe rappelle encore cette Prophétie du même Pſaume, comme ſi elle n'avoit point été accomplie; & nous y apprenons que le dernier uſage que Jeſus-Chriſt fera de cette verge de fer contre les injuſtes, eſt réſervé à la fin du monde: *Il ſortoit de ſa bouche*, eſt-il dit de Jeſus-Chriſt, (*a*) *une épée tranchante des deux côtés pour frapper les nations; car il les gouvernera avec un ſceptre de fer; & c'eſt lui qui foule la cuve du vin de la fureur de la colere du Dieu tout-puiſſant.* Jeſus-Chriſt aſſociera à ce redoutable privilege tous ſes fideles ſerviteurs: *Quiconque*, dit-il, (*b*) *aura vaincu & aura perſévéré juſqu'à la fin dans les œuvres que j'ai commandées, je lui donnerai puiſſance ſur les nations. Il les gouvernera avec un ſceptre de fer; & elles ſeront briſées comme des vaſes d'argile, ſelon que j'ai reçu moi-même ce pouvoir de mon Pere.*

XIV. REGLE.

Ce ne ſont pas même ſeulement certaines paroles ainſi détachées, qui ſont ſuſceptibles de divers accompliſſements ſéparés par de longs intervalles dans la ſuite des ſiecles: ce ſont quelquefois des Chapitres entiers, quelquefois pluſieurs Chapitres enſemble: *Les promeſſes faites aux enfants d'Iſraël & de Juda n'ont eu qu'un accompliſſement très-imparfait dans le peuple Juif avant Jeſus-Chriſt: elles ont reçu un ſecond accompliſſement plus parfait dans l'établiſſement de l'Egliſe: elles recevront un troiſieme accompliſſement plus parfait encore dans la converſion future des Juifs; enfin elles auront un quatrieme & dernier accompliſſement dans l'éternité bienheureuſe.* (*c*) Ce ſont là quatre points verticaux autour deſquels roulent, pour ainſi dire, la plupart des Prophéties. Le premier point raſſemble tout ce qui a rapport à l'écorce de l'Ecriture. Les trois autres appartiennent à ce qui forme le ſuc intérieur de ces divins Livres, & nous y ſommes élevés par degrés à une diverſité de ſens ſpirituels qui font admirer les richeſſes cachées dans les Ecrits des Prophetes. On peut même dire que ces quatre ſortes d'interprétations ſont toutes *littérales*, parce que la lettre même y conduit & les exige. Les expreſſions ont ſouvent une énergie qui ne peut être rendue avec exactitude que dans les ſens ſpirituels; & dans ceux-ci

(*a*) *Apoc.* XIX. 15. = (*b*) *Apoc.* II. 26. & 27. = (*c*) Cette Régle ſe trouve développée dans le *Diſcours ſur les Prophéties*, qui eſt placé à la fin du *Commentaire ſur les douze petits Prophetes*, imprimé (à Paris) en 1754 en cinq Volumes *in*-12. & je ne fais que répéter ici ce que j'en ai dit en 1759 dans le *Diſcours* dont j'ai parlé.

même il y en a qui conviennent plus naturellement au Texte, & qui en rempliſſent plus parfaitement les divers traits. Il eſt aiſé d'en faire l'expérience; très-ſouvent ou trouvera qu'une Prophétie qui d'abord ſemble n'annoncer que le regne de Cyrus & le rétabliſſement des Juifs après la captivité de Babylone, convient beaucoup mieux au regne ſpirituel de Jeſus-Chriſt même & à l'établiſſement de l'Egliſe; que pluſieurs traits conviennent mieux encore au rappel futur des Juifs, & qu'enfin toute la magnificence des promeſſes ne peut avoir ſon entier effet que dans l'éternité. Ainſi bien-loin que la lettre de l'Ecriture puiſſe être expliquée indépendamment des accompliſſements ſpirituels, elle les reclame au contraire, & pour l'ordinaire les uns après les autres, faiſant voir qu'ils ſont tous néceſſaires pour la parfaite vérité de la parole de Dieu. Mais dans ces divers ordres d'accompliſſements, ce ſeroit ſe méprendre que de prétendre rapporter tous le traits de la prophétie à chaque ordre particulier. Il eſt certain qu'il y en a qui ſont propres à un certain ordre d'accompliſſement, & d'autres à un autre. La Sageſſe éternelle qui a dicté les paroles des Prophetes, a eu en vue les révolutions des temps & les proportions ſymmétriques de ſes propres ouvrages; & en conſidérant cette *unité de rapports*, elle a fait ſervir un même tableau à peindre des événements paralleles, quoique très-éloignés. Une admirable *variété* a néanmoins été jettée comme un ornement au milieu même de l'unité & des reſſemblances; & la Sageſſe qui s'eſt ainſi jouée dans les productions de ſes mains, a voulu que cette double propriété de ſes œuvres fût exprimée dans les Prophéties. Delà vient que les Prophetes préſentent tout à la fois & les *rapports* & les *différences* des accompliſſements multipliés qu'ils annoncent. Les *rapports* ſont conſtatés par les traits qui ſe réuniſſent ſans peine à pluſieurs ſens. Les *différences* le ſont à leur tour par les autres traits qui ne s'adaptent qu'à quelqu'un de ces ſens, tandis qu'ils ſont forcés à l'égard des autres. *L'harmonie des Prophéties* conſiſte donc dans *la conformité des rapports*; mais ſans exclure *le contraſte des différences*; c'eſt ce qu'il eſt très-important de remarquer, pour ne pas prendre une fauſſe idée de cette *harmonie*. On doit ſuivre, autant qu'il eſt poſſible, chaque ſens dans le texte, mais non juſqu'à tout forcer pour l'y trouver d'un bout à l'autre. La Prophétie de Joël fournit elle ſeule une des plus fortes preuves de la vérité de ce principe. Cette Prophétie, ſelon la lettre, regarde viſiblement le Royaume de Juda affligé d'abord par une multitude d'inſectes, c'eſt-à-dire, de ſauterelles de différentes eſpeces, qui ravagent les campagnes: & enſuite par une armée nombreuſe & formidable qui acheve de porter par-tout la déſolation: après quoi Dieu promet de rétablir la maiſon de Juda, & annonce l'éclat de ſes vengeances contre les ennemis de ſon peuple. Mais l'exiſtence de divers ſens myſtérieux couverts ſous le voile de la lettre dans cette Prophétie, eſt prouvée par les expreſſions mêmes de ce Pro-

phete, par le témoignage formel de S. Pierre, par le parallele de la Prophétie de Joël avec celle de S. Jean dans l'Apocalypſe, par le ſuffrage unanime de la Tradition. Les expreſſions du Prophete ſont trop vives & trop fortes, ſes idées trop générales & trop étendues, pour être bornées au premier ſens que préſente la lettre. S. Pierre nous y découvre expreſſément l'effuſion de l'Eſprit-Saint après l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt. En comparant les ſauterelles dont parle S. Jean avec celles dont parle Joël, il eſt aiſé de reconnoître dans la Prophétie de Joël les grandes révolutions qui doivent, ſelon S. Jean, précéder, accompagner & ſuivre le renouvellement que Dieu opérera un jour en faveur de ſon Egliſe par la converſion des Juifs. Les Saints Peres reconnoiſſent auſſi dans cette Prophétie l'annonce du jugement terrible qui terminera la durée des ſiecles. Ainſi dans la Prophétie de Joël, la lettre nous offre un *premier ſens* qui peut nous conduire, ſi l'on veut, au temps d'Ezéchias, ou ſelon d'autres, juſqu'au temps même de Cyrus: mais aucun de ces deux points de vue ne nous offre un ſens capable de répondre aux expreſſions du Prophete. S. Pierre nous découvre un *ſecond ſens* qui va juſqu'au temps du premier avénement de Jeſus-Chriſt, juſqu'à l'effuſion du Saint-Eſprit ſur les Apôtres & les Diſciples du Sauveur, juſqu'à l'établiſſement de l'Egliſe; mais ce ſecond ſens ne remplit point encore toute l'énergie des paroles du texte. Le parallele des trois malheurs annoncés par S. Jean avec les trois malheurs annoncés par Joël; dans Joël, plaie des ſauterelles, premier malheur; irruption d'une armée formidable, ſecond malheur, auquel ſuccede un renouvellement éclatant; enfin le jugement du ſouverain Juge, troiſieme & dernier malheur: de même dans S. Jean, plaie des ſauterelles, premier malheur; irruption d'une armée nombreuſe & formidable, commencement d'un ſecond malheur, auquel ſuccede la miſſion des deux témoins, dont l'un, ſelon toute la Tradition, ſera certainement le Prophete Elie par qui les Juifs doivent être rappellés; enfin le jugement du ſouverain Juge, troiſieme & dernier malheur: ce parallele nous découvre dans la Prophétie de Joël un *troiſieme ſens* qui nous conduit juſqu'au renouvellement que Dieu opérera ſur la terre par la converſion des Juifs: mais ce troiſieme ſens ne répond point encore à toute la magnificence des promeſſes. Enfin la Tradition nous apprend à reconnoître dans cette Prophétie l'avénement du ſouverain Juge, & par conſéquent un *quatrieme ſens*, qui va juſqu'au dernier avénement de Jeſus-Chriſt, juſqu'à la félicité parfaite des Elus dans l'éternité, & ce dernier ſens acheve de remplir toute l'étendue de la Prophétie. Ces quatre ſens divers ont entr'eux de grands rapports qui en forment *l'harmonie*; mais il ne faut pas prétendre que toutes les parties de la Prophétie ſoient également rélatives à ces quatre ſens. Il y a des textes qui ne paroiſſent ſuſceptibles que d'un ſeul ſens; d'autres en reçoivent deux; d'autres en réuniſſent trois ou même quatre. Le vuide que laiſſe

le premier ſens, oblige de paſſer au ſecond; l'inſuffiſance du ſecond conduit au troiſieme, qui lui-même en laiſſe appercevoir quelquefois un quatrième, ſeul capable de remplir ce qui manquoit aux trois autres.

XV. REGLE.

Dans le ſtyle myſtérieux des Prophetes, Jéruſalem repréſente l'Egliſe de Jeſus-Chriſt; la maiſon de Juda eſt l'image du peuple Chrétien. (*a*) C'eſt un principe que toute la Tradition enſeigne, & qui eſt la clef de preſque toutes les Prophéties, par la fécondité des conſéquences qui en réſultent. En effet les Saints Peres étant perſuadés que dans le langage des Prophetes, *Jéruſalem* eſt conſtamment la figure de l'Egliſe, à qui ſeule appartiennent les *promeſſes* faites à Jéruſalem, ils ont vu dans les *infidélités* des enfants de Juda l'image des infidélités dont les Chrétiens mêmes ſe ſont rendus coupables. Ils ont vu dans les *châtiments* par leſquels Dieu puniſſoit les infidélités des enfants de Juda, le ſymbole des châtiments par leſquels Dieu puniroit un jour les infidélités du peuple Chrétien. Ils ont reconnu dans *les deux maiſons d'Iſraël & de Juda*, la figure des deux peuples avec qui le Seigneur a fait alliance. Dans les *enfants d'Iſraël*, qui en ſe ſéparant des enfants de Juda ont mérité d'être abandonnés par le Seigneur, mais que le Seigneur promet néanmoins de rappeller après un ſi long abandon, ils ont reconnu le portrait des Juifs incrédules, qui en ſe ſéparant des Diſciples de Jeſus-Chriſt, ont mérité d'être abandonnés de Dieu, mais ſur qui néanmoins doivent être un jour vérifiées ces magnifiques promeſſes du retour & du rétabliſſement de la maiſon d'Iſraël. Dans les *enfants de Juda*, qui étant devenus le principal objet des miſéricordes du Seigneur, ont néanmoins auſſi eux-mêmes attiré ſur eux ſa colere par leurs infidélités, ils ont reconnu la reſſemblance des Chrétiens, qui après avoir été comblés des effets de la miſéricorde de Dieu, ont ainſi attiré ſur eux-mêmes ſa colere par leurs prévarications multipliées. Ils ont compris que les *enfants d'Iſraël* pouvoient auſſi repréſenter les ſociétés hérétiques & ſchiſmatiques, qui ſe rendent coupables d'un culte profane & ſacrilege, en rendant à des dogmes pervers l'hommage dû à la ſeule Vérité, & qui vont ſe perdre dans un ſchiſme funeſte, en ſe ſéparant de Juda & de Jéruſalem, c'eſt-à-dire, de l'Egliſe Catholique & du centre de l'unité qui réſide au milieu d'elle. Les Docteurs les plus éclairés qui ont ſuccédé aux Saints Peres, & qui ont paru dans l'Egliſe après la conſommation du ſchiſme des Grecs, ont reconnu dans *les deux maiſons d'Iſraël & de Juda* les deux grandes portions du peuple Chrétien, c'eſt-à-dire, l'Egliſe d'Orient, qui a ſi malheureuſement imité le ſchiſme de la maiſon d'Iſraël, & l'Egliſe d'Occident, au milieu de laquelle eſt de-

(*a*) Cette maxime & les conſéquences qui en réſultent ſe trouvent développées dans le *Diſcours* que j'ai donné en 1759 à la tête de la Bible de Saci.

meuré le centre de l'unité Catholique. Ils ont reconnu dans les infidélités & dans la punition de *Samarie* & des *enfants d'Iſraël*, le ſymbole des infidélités & de la punition des Chrétiens Orientaux & de Conſtantinople même. Ils ont reconnu dans les infidélités & dans la punition de Jéruſalem & des enfants de Juda, le ſymbole des infidélités & de la punition des Chrétiens occidentaux & de Rome même. Dans les deux ſœurs dont parlent les Prophetes, *Oolla* & *Ooliba*, c'eſt-à-dire, *Samarie* & *Jéruſalem*, ils ont vu les deux grandes familles du peuple Chrétien, l'Egliſe Grecque & l'Egliſe Latine. Dans les trois ſœurs dont parle Ezéchiel, *Jéruſalem*, *Samarie & Sodome*, ils ont vu les trois grands peuples que la Religion avoit unis: l'Egliſe d'Occident, où eſt demeuré le centre de l'unité; l'Egliſe d'Orient qui s'en eſt ſéparée par le ſchiſme; & la nation Juive que les Prophetes mêmes comparent à Sodome, en lui reprochant ſes infidélités. Ils ont vu dans les *faux-Prophetes d'Iſraël & de Juda*, l'image des faux Docteurs qui ſucceſſivement ont entrepris de ſéduire les Chrétiens d'Orient & d'Occident; ils ont reconnu dans les *Idoles* mêmes dont Iſraël & Juda avoient été ſouillés, l'image des dogmes pervers que l'on s'eſt efforcé d'établir ſucceſſivement dans les différentes portions du peuple Chrétien. Le crime de Juda, ſelon les Prophetes, c'eſt d'avoir imité les infidélités d'Iſraël. C'eſt dans Iſraël que commence le ſcandale qui ſe répand enſuite juſques dans Juda: c'eſt en effet dans l'Orient que commence le ſcandale des grandes héréſies. C'eſt Iſraël qui a commencé d'irriter le Seigneur par ſes infidélités: & c'eſt ſur Iſraël que le Seigneur a fait éclater d'abord ſa colere. C'eſt dans l'Orient qu'on a vu naître le ſcandale des grandes héréſies; & c'eſt auſſi ſur l'Orient, que le Seigneur a fait éclater les premiers coups de ſes vengeances. Les Mahométans, c'eſt-a-dire, particuliérement les Sarraſins & les Turcs, ſont devenus ſucceſſivement à l'égard du peuple Chrétien ce que furent autrefois à l'égard des enfants d'Iſraël & de Juda, les *Aſſyriens* & les *Chaldéens*, la verge de la colere du Seigneur. Il ſeroit aiſé de pouſſer beaucoup plus loin ce parallele, qui embraſſe la plus grande partie des Prophéties, puiſqu'elles ont preſque toutes pour objet ſelon la lettre les deux maiſons d'Iſraël & de Juda. Mais *le mot de l'énigme* étant une fois connu, tout ſe développe naturellement. (*a*)

(*a*) Nous ſupplions nos Lecteurs de bien faire attention à cet avis, que les circonſtances préſentes rendent peut-être plus important qu'on ne l'eût penſé. Nous ſavons qu'il s'eſt répandu en 1765 un Ecrit, où en voulant expliquer prématurément le ſecond *vœ* de l'Apocalypſe, on préſente une vue ſpécieuſe qui expoſe les Lecteurs à prendre le change ſur le ſens de cette Prophétie relative à beaucoup d'autres. On y détourne aux incrédules de nos jours, les expreſſions de S. Jean, qui vraiſemblablement regardent bien plus les Mahométans, comme on pourroit le montrer; 1°. par le développement qui en a été donné dans l'Ouvrage intitulé: *Commentaire ſur l'Apocalypſe*, *Avignon*, (*Paris*,) 1761, *deux Volumes in-12. 2°.* par le corps entier des anciennes Prophéties expliquées d'après le parallele que nous venons de développer, & qui, comme on l'a vu, ſe trouve appuyé ſur un principe univerſellement reconnu de tous les Peres & Interpretes Chrétiens.

XVI. REGLE.

Les principaux objets des Prophéties préſentent ainſi *une multitude de rapports eſſentiels entre l'ancien peuple & le peuple nouveau : rapports qu'il eſt extrémement important de bien ſaiſir, puiſqu'étant une fois connus, ils deviennent la clef de toutes les Prophéties.* (*a*) Les Prophetes nous parlent quelquefois de ce qu'ils ont eux-mêmes éprouvé : & en pluſieurs circonſtances ils furent la figure de Jeſus-Chriſt même ; c'eſt ce qu'on remarque en la perſonne de *David*, *Iſaïe*, *Jérémie*, *Oſée*, *Jonas*, *Zacharie*. Les grandes promeſſes qui regardent *Cyrus*, ne reçoivent leur entier accompliſſement qu'en la perſonne de Jeſus-Chriſt, dont Cyrus étoit la figure. Les *reproches* & les *menaces* des Prophetes contre *Iſraël* & contre *Samarie*, tombent ſur les Juifs incrédules, ſur les ſociétés hérétiques ou ſchiſmatiques, & particuliérement ſur l'Egliſe Grecque. Les *promeſſes* faites à *Iſraël* & à *Samarie* n'ont eu preſque aucun accompliſſement ſelon la lettre : mais elles renferment les promeſſes faites à la nation Juive pour le temps de ſon rappel futur ; elles laiſſent même auſſi d'heureuſes eſpérances pour le retour de l'Egliſe Grecque. Les *prérogatives* qui diſtinguent *Juda* & *Jéruſalem* ſont celles qui diſtinguoient d'abord le peuple Juif ; mais qui ont enſuite diſtingué plus particuliérement le peuple Chrétien, l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Les *enfants de Juda avertis* de ne pas imiter les infidélités des enfants d'Iſraël, c'eſt la Gentilité Chrétienne avertie par S. Paul de ne pas imiter l'orgueil & l'incrédulité des Juifs ; c'eſt encore l'Egliſe Latine avertie de ne pas imiter les égarements de l'Egliſe Grecque. Les *reproches* & les *menaces* des Prophetes contre les enfants de Juda & contre les habitants de Jéruſalem peuvent encore tomber ſur les Juifs incrédules ; mais elles tombent plus particuliérement ſur les Chrétiens prévaricateurs dans tous les ſiecles, & plus ſpécialement encore ſur les Chrétiens prévaricateurs dans les derniers temps. L'entrepriſe de *Sennachérib*, qui à la tête des Aſſyriens inonde la Judée, & s'avance juſqu'aux portes de Jéruſalem ſans pouvoir ſubjuguer cette ville, pourroit repréſenter ſous différents rapports les perſécutions des Empereurs païens contre l'Egliſe, & l'irruption des Sarraſins ſur la Chrétienté & juſqu'aux portes de Rome. Les vengeances divines exercées ſur Jéruſalem par les armes des Chaldéens ſous le regne de *Nabuchodonoſor*, c'eſt encore ſous différents points de vue, les vengeances que Dieu a exercées ſur les Juifs incrédules par les armes des Romains, & celles qu'il exercera un jour ſur les Chrétiens prévaricateurs

(*a*) Cette regle ſe trouve propoſée dans le *Diſcours* que j'ai donné à la tête des Livres des Prophetes dans la ſeconde édition de la Bible de M. le Gros, imprimée en 1753, publiée en 1756, & dans celui que j'ai mis à la tête de la Bible de Saci en 1759.

par les armes des ennemis du nom Chrétien. (*a*) Le *rétabliſſement* & la *réunion* des deux maiſons *d'Iſraël* & de *Juda*, c'eſt le renouvellement & la réunion future des deux peuples ou des deux grandes portions du peuple Chrétien, c'eſt-à-dire, la réunion du peuple Juif avec le peuple Chrétien, & peut-être de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Catholique. *Sodome* châtiée & rétablie, c'eſt la nation Juive reprouvée & rappellée. *Ninive* convertie, c'eſt la Gentilité convertie : Ninive infidele, ce ſont les Gentils infideles ou apoſtats. *Babylone*, c'eſt l'empire Idolâtre ; c'eſt l'empire Antichrétien ; c'eſt le monde réprouvé. Les *Iduméens*, les *Moabites* & les *Ammonites*, qui dans leur origine tiennent au peuple de Dieu par des liens de fraternité, peuvent repréſenter les Juifs incrédules, les ſociétés hérétiques, & en général les Chrétiens prévaricateurs. Les *Philiſtins* & les *Arabes* entiérement étrangers au peuple de Dieu, peuvent être le ſymbole des Gentils occidentaux & orientaux, tous par leur origine étrangers au peuple de Dieu. Les *Egyptiens* étrangers au peuple de Dieu par leur origine, mais cependant liés à ce peuple à cauſe de Joſeph qui eut la ſouveraineté dans l'Egypte, & qui y reçut ſes freres, peuvent être l'image des Gentils qui par leur origine étoient étrangers au peuple de Dieu, mais au milieu de qui regne Jeſus-Chriſt, dont Joſeph étoit la figure. Les *Tyriens*, de même étrangers au peuple de Dieu, mais néanmoins également liés à ce peuple à cauſe d'Hiram Roi de Tyr qui contribua à la conſtruction du Temple, peuvent encore être la figure des Gentils, qui bien qu'étrangers au peuple de Dieu par leur origine, ont néanmoins auſſi eux-mêmes contribué à la conſtruction du Temple céleſte qui eſt l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. *Tyr*, ville ancienne & ſpécialement diſtinguée entre celles de la Gentilité, peut auſſi repréſenter Rome même, également diſtinguée par ſon ancienneté & par le rang éminent qu'elle occupe entre celles de la Gentilité. Enfin les *magnifiques promeſſes* faites à la Cité ſainte ou aux enfants de Dieu, regardent la gloire future de l'Egliſe & la félicité future des Saints dans l'éternité. De même les *menaces terribles* prononcées contre les pécheurs & les impies, recevront leur entier accompliſſement dans le ſupplice éternel du monde réprouvé. Voilà les principaux points de vue ſous leſquels on peut conſidérer les oracles prophétiques pour y découvrir les myſteres & les inſtructions qu'ils renferment.

XVII. REGLE.

Pour entrer mieux encore dans l'intelligence des Prophéties, il faut avoir ſous les yeux & les grands & les petits Prophetes, & l'Apocalypſe qui en eſt la clef ; en un mot, tout le corps entier des oracles prophétiques de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & tout le corps entier des grands événe-

(*a*) Voilà le ſecond *væ* annoncé par S. Jean, par Joël & par preſque tous les Prophetes. S'il étoit beſoin de le prouver, les preuves ne nous manqueroient pas : mais ce n'eſt pas ici le lieu d'entrer dans ce détail.

ments

ments qui se sont succédés depuis le temps où ces divins oracles ont été prononcés jusqu'au temps présent, & même autant qu'il est possible, de ceux qui doivent se succéder depuis le temps présent jusques dans l'éternité. (a) Considérer les Prophéties & les événements par parties détachées & sans égard au tout, c'est s'exposer à confondre des choses quelquefois fort différentes & fort distinguées ; c'est s'exposer à confondre les temps : pour éviter cette mépriſe, il faut considérer le tout, & voir si, dans l'application des Prophéties aux événements, toutes les parties ont entr'elles un accord mutuel. S'attacher, par exemple, à l'étude du seul Prophete Isaïe, parce qu'il est le premier qui se présente à la tête des grands & petits Prophetes, & négliger de considérer en même temps Jérémie, Ezéchiel, Daniel & les petits Prophetes, c'est non seulement se priver de tous les secours que ces Prophetes présentent pour l'intelligence des Prophéties même d'Isaïe ; mais de plus, c'est s'exposer à donner aux Prophéties d'Isaïe des interprétations qui peut-être se trouveront combattues & détruites par les Textes formels des autres Prophetes, qui auront marqué d'une maniere plus claire ce que le premier avoit exprimé plus obscurément. De même s'appliquer uniquement à l'étude des anciens Prophetes, & négliger la connoissance du livre de l'Apocalypse, en supposant que ce livre est plus obscur & plus difficile à pénétrer, c'est non seulement encore se priver des secours que l'Apocalypse même fournit pour l'intelligence des anciennes Prophéties ; mais c'est aussi s'exposer à donner au corps entier des anciennes Prophéties des interprétations qui peut-être se trouveront contredites & renversées par les oracles de l'Apocalypse, qui bien que mystérieux, sont néanmoins la clef & le dénouement des anciennes Prophéties. Car comme le Nouveau Testament est le développement & la clef de l'ancien, ainsi l'Apocalypse est le développement & la clef des Livres des anciens Prophetes. Les divers sens spirituels que renferment les oracles des anciens Prophetes, embrassent non seulement les grandes révolutions que l'Eglise a éprouvées depuis son établissement jusqu'à nos jours, mais encore toutes celles qu'elle éprouvera depuis nos jours jusqu'à la consommation des siecles ; & dans l'obscurité de cet avenir, il est impossible de pénétrer sans les lumieres que nous offrent les Livres du Nouveau Testament, & surtout le Livre de l'Apocalypse, qui, selon la remarque de S. Augustin, renferme tout le temps qui doit s'écouler depuis l'Ascension de Jesus-Christ jusqu'à son dernier avénement. Il est vrai que ce Livre, à la premiere lecture, paroît d'abord fort obscur & presque impénétrable : cependant au fond il n'est peut-être pas si obscur qu'on le pense ; &

(a) Cette Regle se trouve établie dans la *Dissertation sur le sixieme Age de l'Eglise*, que j'ai mise dans cette Bible à la tête de l'Apocalypse. Elle est aussi réunie aux autres dans le *Discours* que j'ai donné en 1759. Je crois pouvoir ajouter ici, que si l'on vouloit suivre cette Regle, on ne seroit pas exposé à se méprendre sur le second *væ* de S. Jean : cette combinaison en détermine le sens de maniere à ne laisser aucun doute.

ſi l'on s'attachoit à bien remarquer dans ce Livre les traits de lumiere qui ont réuni les ſuffrages de la Tradition depuis les Apôtres juſqu'à préſent, on verroit que ces traits lumineux y répandent un grand jour. Mais *en étudiant l'Apocalypſe, & en comparant les Prophéties de ce Livre avec les oracles des anciens Prophetes, il faut bien ſe garder de tomber dans les opinions fauſſes & dangéreuſes des Millénaires.* C'eſt, ſelon la remarque de S. Jérôme, l'écueil le plus dangéreux pour ceux qui, dans l'étude des Prophetes, eſſayent de pénétrer dans l'obſcurité de l'avenir. On évitera certainement cet écueil, ſi l'on marche ſur les traces de ce S. Docteur, qui eſt extrêmement attentif à prémunir ſes Lecteurs contre le danger de ces fauſſes opinions; on évitera cet écueil ſi l'on s'attache invariablement à la Doctrine conſtante de la Tradition, qui a toujours combattu & rejetté ce ſentiment comme faux.

XVIII. REGLE.

Enfin *la derniere & la plus importante de toutes les Regles, c'eſt qu'à l'étude des ſaintes Ecritures il faut joindre toujours la priere, parce que l'intelligence des divines Ecritures eſt un don de Dieu, & que ce don ne peut nous être utile, que lorſque Dieu l'accompagne du don de ſa grace.* (*a*) C'eſt l'eſprit de Dieu qui a dicté les oracles des Prophetes; lui ſeul en pénetre tous les myſteres; lui ſeul peut donc nous les découvrir. C'eſt donc à lui que nous devons nous adreſſer pour obtenir le don précieux de l'intelligence des Livres ſaints. Mais en vain connoîtrions-nous tous les myſteres cachés dans les divines Ecritures, ſi nous n'avons la charité, qui ſeule peut nous apprendre à en faire un ſaint uſage. Peut-être pourrions-nous devenir utiles aux autres par les connoiſſances que nous aurions acquiſes dans cette étude; mais ces connoiſſances demeureroient infructueuſes pour nous, & tourneroient même à notre condamnation, ſi la grace divine ne nous les rendoit utiles en nous faiſant recueillir les inſtructions que renferment les divers ſens de ces divins Livres, & nous faiſant pratiquer les vérités que nous y aurons appriſes. Imitons ce que l'Egliſe obſerve en commençant & en finiſſant toutes ſes lectures. A ſon exemple, n'ouvrons jamais les Livres ſaints ſans demander à Dieu *qu'il répande ſa bénédiction* (*b*) ſur la lecture que nous allons faire en ſa préſence. Supplions *l'Eſprit de vérité de nous enſeigner lui-même toute vérité*, en nous donnant l'intelligence & l'amour des vérités ſaintes que renferment les paroles des Auteurs ſacrés qui n'ont écrit que ce que lui-même leur inſpiroit. Sou-

---

(*a*) C'eſt la derniere Regle que j'ai propoſée dans le *Diſcours de* 1759. = (*b*) *Priere avant la lecture des ſaintes Ecritures.* Jube, Domine, benedicere. Spiritus veritatis doceat nos omnem veritatem. *Joan.* XVI. 18. Amen.

venons-nous que comme c'eſt lui qui eſt le premier Auteur des divines Ecritures : c'eſt auſſi lui qui en eſt le premier Interprete : c'eſt lui qui dans cette étude doit être notre maître. Liſons donc attentivement ſous ſes yeux ; donnons-nous le temps d'écouter ce qu'il lui plaira de nous dire au fond de nos cœurs ; arrêtons-nous aux ſaintes penſées qu'il nous préſentera ; ſuivons les ſaints deſirs qu'il nous inſpirera. A l'exemple de l'Egliſe, ne finiſſons jamais cette divine lecture ſans demander à Dieu qu'il lui plaiſe *d'avoir pitié de nous*, (*a*) en nous faiſant pratiquer par la charité les vérités ſaintes dont il vient de nous inſtruire. Et pour obtenir de Dieu cette faveur, commençons par lui *rendre graces* de celle qu'il vient de nous faire en nous faiſant entendre ſa divine parole.

Dès ce moment élevons nos ames à Dieu en nous rappellant en ſa préſence les maximes & les Regles que nous avons juſqu'ici recueillies.

RÉCAPITULATION

Des maximes & Regles que l'on vient d'établir.

Eſprit-Saint, qui avez parlé par la bouche de Moyſe & des Prophetes, & qui nous avez tranſmis par leurs écrits vos divins enſeignements ; faites qu'attentifs à chercher dans les Livres ſacrés Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe, *le Chriſt* entier *qui en eſt la fin*, (*b*) nous reſpections & approfondiſſions les *divers ſens* que vos paroles renferment ; (*c*) que tandis que le *ſens littéral & immédiat* nous apprend ce qui s'eſt dit & ce qui s'eſt fait, le *ſens ſpirituel & myſtique* nous découvre les myſteres que vous y avez renfermés ; que nous reconnoiſſions dans le *ſens allégorique* ce que nous devons croire, dans le *ſens moral* ce que nous devons faire, dans le *ſens anagogique* ce que nous devons eſpérer ; que nous ſachions diſtinguer *l'étendue de ces différents ſens ;* & que par-tout où vous nous parlez de ces grands objets, nous y ſoyions rappellés (*d*) par *l'autorité des Apôtres*, (*e*) qui nous découvrent ces ſens profonds & myſtérieux ; par *l'enſeignement* des ſaints Docteurs, (*f*) qui ont continué de ſuivre ſur ce point les ouvertures que les Apôtres nous donnent ; par les *caracteres qui déſignent ſi clairement Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe*, (*g*) le Chriſt entier, qu'ils ne peuvent convenir qu'à ce grand objet ; par *la grandeur, la force & l'étendue des expreſſions* (*h*) qui reclament un ſens digne d'elles ; par *l'impoſſibilité de ſuivre le ſens immédiat* (*i*) que la lettre du Texte préſente en quelques endroits ; par la *nature des promeſſes*, (*k*) qui ne ſeroient pas dignes de nos eſpérances ſi elles ſe bornoient aux biens de la terre ; par les *ſombres dehors* (*l*)

(*a*) *Priere pour la fin de la lecture.* Tu autem, Domine, miſerere noſtri. *Acte de reconnoiſſance.* Deo gratias. = (*b*) I. Point. = (*c*) II. Point. = (*d*) III. Point. = (*e*) I. Regle. = (*f*) II. Regle. = (*g*) III. Regle. = (*h*) IV. Regle. = (*i*) V. Regle. = (*k*) VI. Regle. = (*l*) VII. Regle.

qui capables de bleſſer notre foible raiſon, couvrent des myſteres infiniment dignes de votre ſublime ſageſſe ; par ces *circonſtances ſurprenantes*, (*a*) qui ſans bleſſer notre raiſon, l'étonnent & l'avertiſſent des myſteres qu'elles renferment ; par ces *rapports viſibles & frappants*, (*b*) qui deviennent comme autant de traits de lumiere, capables de diſſiper l'obſcurité qui les environne ; par le *rapport certain* (*c*) qu'il vous a plu de mettre *entre l'économie du Sacerdoce Lévitique & l'économie du myſtere de Jeſus-Chriſt*, qui eſt le Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſédech ; par les *rapports multipliés* (*d*) dont la *ſimplicité* & la *juſteſſe* concourent à nous aſſurer de la vérité des interprétations où tout s'entretient & ſe lie, où tout ſe démêle ſans peine ; par *l'indifférence & le dégoût* (*e*) que vous marquez vous-même *à l'égard du culte charnel & figuratif*, pour y ſubſtituer le culte ſpirituel & véritable, ſeul digne de vous plaire ; par les *rapports diverſifiés* (*f*) qu'il vous a plu de mettre *entre vos œuvres*, en ſorte que ſous les mêmes termes vous enveloppez *divers événements* qui ſe ſuccedent *en différents âges* dans la ſuite des ſiecles ; par les *rapports ſenſibles* (*g*) que vous avez mis *entre les quatre portions principales de vos œuvres*, l'état du peuple Juif avant Jeſus-Chriſt, l'établiſſement de l'Egliſe, le rappel futur des Juifs, & l'entiere délivrance de l'Egliſe à la fin des ſiecles ; par les *rapports variés* (*h*) que vous nous montrez *entre Jéruſalem & l'Egliſe*, entre *la maiſon de Juda & le peuple Chrétien*, entre les deux maiſons d'*Iſraël* & de *Juda*, & les deux peuples, *le peuple Juif* & *le peuple Chrétien ;* entre les deux maiſons *d'Iſraël* & de *Juda*, & les deux grandes portions de l'Egliſe, *l'Egliſe d'Orient* & *l'Egliſe d'Occident* ; par les *rapports innombrables* (*i*) que vous nous découvrez *entre les Prophetes & Jeſus-Chriſt* ; entre le regne de *Cyrus* & le regne de *Jeſus-Chriſt*, entre les *divers objets que nous offre la lettre des Prophéties*, & les *divers objets que nous préſente l'hiſtoire de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe* ; par *l'harmonie* (*k*) *du corps entier des oracles prophétiques de l'Ancien & du Nouveau Teſtament*, comparé *avec le corps entier des événements qui y répondent* depuis les Prophetes juſqu'à nos jours & juſques dans l'éternité. Faites enfin que dans l'uſage même de tous ces rapports qui nous conduiſent à l'unité du corps de Jeſus-Chriſt, nous remontions juſqu'à vous qui êtes l'ame de ce corps ; que *la priere* (*l*) accompagne toujours cette étude, qui toute ſainte qu'elle eſt par elle-même, ne peut nous être ſalutaire que par votre grace, puiſque *quand je pénétrerois tous les myſteres*, (*m*) *ſi je n'ai la charité, je ne ſuis rien.* Enſeignez-nous toute vérité ; faites-nous la pratiquer par la charité, afin que par la voie de la vérité nous parvenions au bonheur de l'éternité.

(*a*) VIII. Regle. = (*b*) IX. Regle. = (*c*) X. Regle. = (*d*) XI. Regle. = (*e*) XII. Regle. = (*f*) XIII. Regle. = (*g*) XIV. Regle. = (*h*) XV. Regle. = (*i*) XVI. Regle = [*k*] XVII. Regle. = [*l*] XVIII. Regle. = [*m*] 1. *Cor.* XIII. 2.

PRÉFACE
SUR
LE PENTATEUQUE. (a)

I. Nom & division du Pentateuque.

LE nom de *Pentateuque* (b) est composé de deux mots Grecs, savoir de *Penté* qui signifie *cinq*, & de *Teuchos* qui signifie *instrument* ou *Livre*. Les *cinq Livres* renfermés sous le nom de *Pentateuque*, sont *la Genese*, *l'Exode*, *le Lévitique*, *les Nombres*, & *le Deutéronome*. Ce sont les noms qu'ils portent dans la Version des Septante, d'où ces noms sont passés dans la Vulgate. Dans l'Hébreu, chacun de ces Livres n'a d'autre dénomination, que le premier mot par lequel il commence. Les cinq Livres ensemble sont appellés parmi les Juifs *Thora*, (c) qui signifie *Loi*, parce que toutes les Loix des anciens Hébreux sont contenues dans ces cinq Livres: soit pour ce qui regarde la morale & la Loi naturelle; soit pour ce qui concerne les cérémonies & le culte extérieur; soit enfin pour ce qui est du ressort de la Politique & du gouvernement de la République.

Le Pentateuque n'est qu'un seul Ouvrage, de la main d'un même Auteur, & qui tend au même but: la division qu'on en a faite en cinq Livres est purement arbitraire. L'Auteur du Livre *de Mundo*, sous le nom de Philon, a cru que Moyse, Auteur du Pentateuque, avoit partagé lui-même son Ouvrage en cinq Livres: mais il ne prouve pas son sentiment. Jesus-Christ & les Apôtres ne citent jamais cet Ouvrage que sous le nom de *Moyse* ou de *Loi de Moyse*, comme les Juifs le nomment encore aujourd'hui. Esdras fut peut-être celui qui le partagea en cinq Livres. Il paroît que les Septante le trouverent ainsi partagé.

II. Moyse, Auteur du Pentateuque.

Le Pentateuque est l'Ouvrage de Moyse. Il seroit inutile de s'étendre ici à prouver cette vérité après tant d'excellents traités qu'on a faits pour la soutenir. Ceux qui contestent ces Livres à Moyse, ne sont plus recevables à venir le troubler dans la possession où il a été maintenu pendant plus de trois mille ans. Il faudroit qu'ils eussent pour cela des preuves démonstratives: il faut des raisons d'une entiere évidence pour

---

(a) Le fond de cette Préface est de D. Calmet. (b) Πεντάτευχος, ex πέντε, *quinque*, & τεῦχος, *vas*, seu *liber*. (c) תורה.

contrebalancer le poids d'une poſſeſſion ſi ancienne, appuyée de l'autorité de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, & ſoutenue du conſentement unanime des Egliſes Juive & Chrétienne.

Mais il s'en faut bien que les raiſons des nouveaux incrédules ſoient de cette nature. Il y a, diſent-ils, dans le Pentateuque, des choſes dont Moyſe n'a pu être l'Auteur. On en convient. Ceux qui ont retouché le Pentateuque, y ont fait quelques additions & quelques retranchements : il ſemble qu'en quelques endroits on ait voulu abréger la narration ; & on remarque que la ſuite des matieres & du diſcours eſt quelquefois interrompue : on avoue que cela paroît être plutôt un deſſein prémédité, qu'un effet de la négligence des Copiſtes.

Il ſemble, par exemple, que l'hiſtoire de Lamech le bigame ne ſoit plus telle que Moyſe l'avoit écrite ; il ſemble que ce Légiſlateur devoit naturellement avoir raconté auparavant ce qui donne lieu à Lamech de dire à ſes femmes : (*a*) *Ecoutez ma voix, femmes de Lamech ; prêtez l'oreille à mes paroles : J'ai tué un homme de la bleſſure que je lui ai faite ; j'ai tué un jeune homme du coup que je lui ai donné. Mais comme celui qui tuera Caïn, ſera puni ſept fois, de même celui qui tuera Lamech, ſera puni juſqu'à ſeptante fois ſept fois.* Il paroît auſſi qu'on a ajouté depuis Moyſe ces paroles au Texte de la Geneſe, Chap. XII. ℣. 6. *Alors le Chananéen étoit dans le pays.* Il y a dans l'Exode quelques endroits où l'Hébreu ſemble défectueux : par exemple, au Chap. XI. ℣. 8. on voit que c'eſt à Pharaon que Moyſe parle ſans qu'on ait pu remarquer le commencement du diſcours qu'il lui adreſſe : le Samaritain ajoute au même endroit ce qui paroît manquer dans l'Hébreu. On voit dans le même Samaritain au Chap. XX. ℣. 17. & 19. des additions conſidérables qui ne ſe liſent point dans l'Hébreu. On remarque de ſemblables diverſités dans les Livres ſuivants. Il y a de ces variétés qui ne paroiſſent d'aucune conſéquence, & d'autres qui ſont plus conſidérables ; mais ſouvent elles ſont ſi bien liées dans le Samaritain, qu'il ſeroit difficile qu'elles y euſſent été miſes après coup.

Le paſſage du Livre des guerres du Seigneur (*b*) cité dans le Livre des Nombres, paroit ajouté à Moyſe, auſſi bien que le commencement du Livre du Deutéronome. Il y a auſſi dans ce dernier Livre quelques propoſitions incidentes qui y paroiſſent ajoutées ; par exemple, en quelques endroits, le Texte ſemble dire que les lieux dont parle Moyſe ſont ſitués *au delà du Jourdain*, (*c*) ce qui ne pourroit convenir qu'à un Auteur qui auroit écrit en deçà de ce fleuve : mais l'expreſſion de l'Hébreu peut également ſignifier *au deçà* ou *au delà*, & alors elle a pu être employée par Moyſe même. Il y eſt parlé du lit d'Og *que l'on montroit à Rabbath* (*d*) juſqu'au temps de l'Ecrivain, & *des bourgs de*

(*a*) *Geneſ.* IV. 23. 24. = (*b*) *Num.* XXI. 14. = (*c*) *Deut.* I. 1. & III. 8. & XI. 30. = (*d*) *Deut.* III. 11.

Jaïr, (*a*) qui n'eurent ce nom que depuis Moyſe ; cela paroît être ajouté par un Auteur plus nouveau. Mais ces changements ſont en petit nombre, & peu conſidérables ; & s'ils ont été ajoutés au Texte par ceux qui ont revu les Ecrits du Légiſlateur, ce n'eſt ni dans le deſſein de ſurprendre les Lecteurs, ni dans la vue de faire croire que ces additions étoient de Moyſe.

On a ajouté, par exemple, à la fin du Deutéronome, le récit de la mort de Moyſe ; il eſt viſible que ce morceau n'eſt pas de Moyſe même : (*b*) mais ſi quelqu'un eut eu aſſez de malice pour former le deſſein de tromper le public en publiant ſes propres ouvrages ſous le nom de Moyſe, eſt-il concevable qu'il pût être aſſez mal-habile pour ne pas appercevoir qu'il agiſſoit directement contre ſon propre deſſein, en écrivant des choſes poſtérieures au temps de ce Légiſlateur ? Un homme qui auroit pu forger le Pentateuque, n'auroit pas été capable d'une ſemblable bévue ; & tout homme de bonne foi qui auroit écrit le Pentateuque, excepté Moyſe, n'auroit pu parler comme il a parlé, ni écrire ce qu'il a écrit. Le Pentateuque porte ſes preuves contre tout autre Auteur que Moyſe ; il n'a pu être écrit ni par un impoſteur, ni par un homme de bonne foi. La fourberie eſt trop viſible, ſi c'eſt un impoſteur ; & il eſt contradictoire qu'un homme de bonne foi cherche à tromper. Ce ſentiment qui donne cet ouvrage à Moyſe inſpiré de Dieu, eſt donc le ſeul qu'on puiſſe ſuivre.

III. Hiſtoire de Moyſe : ſon caractere.

Moyſe naquit en Egypte dans un temps où les Princes de ce pays n'ayant plus de ſouvenir des ſervices importants que le Patriarche Joſeph avoit rendus à l'Etat, avoient conçu contre les Iſraélites des ſoupçons de quelque révolte, à cauſe de leur nombre qui s'augmentoit tous les jours : ils les réduiſirent donc dans une dure ſervitude, & ils chercherent à les opprimer de la maniere la plus cruelle. On donna ordre aux Sages-Femmes de faire mourir tous les enfants mâles qui naîtroient des femmes Iſraélites. Pour ſouſtraire Moyſe à ces violences, ſes parents furent obligés de le tenir caché pendant quelques mois après ſa naiſſance, & enſuite de l'expoſer à ce qu'il plairoit à la providence d'en ordonner, en le mettant dans une eſpece de petit coffre de jonc ſur le Nil. La fille du Roi d'Egypte l'ayant trouvé, le fit nourrir & inſtruire dans toutes les ſciences que l'on cultivoit alors dans l'Egypte. Pouſſé de l'Eſprit de Dieu, il s'efforça de ſecourir ſes freres contre les Egyptiens qui les opprimoient ; mais les Iſraélites n'ayant pas connu ſes bonnes intentions, ni quel étoit l'eſprit qui le faiſoit agir, il fut obligé de ſe retirer dans l'Arabie, où il ſe maria à la fille d'un Prêtre ou du Prince de Ma-

(*a*) *Havoth-Jair. Num.* XXXII. 41. *& Deut.* III. 14. = (*b*) Joſeph & Philon ont crû que Moyſe avoit lui-même ajouté le récit de ſa mort par un eſprit prophétique ; mais ce ſentiment n'eſt pas ſuivi. *Philon. l.* III. *de vita Moſis, circa finem ; & Joſeph. lib.* IV. *antiq. c.* 8.

dian. Dieu se manifesta à lui sur la montagne d'Horeb, & lui ordonna d'aller tirer son peuple de l'Egypte, où il gémissoit depuis plus de 80 ans dans la plus dure servitude.

Moyse revint en Egypte, & appuyé du bras de Dieu, il y fit une infinité de miracles, qui lui attirerent la confiance des Israélites, & qui lui firent surmonter l'opiniâtreté & l'endurcissement de Pharaon. Moyse parvint à délivrer les Israélites & à les tirer de l'Egypte; il leur fit traverser la mer rouge, qui s'ouvrit miraculeusement devant eux; il les conduisit dans le désert de Sinaï, où il reçut de Dieu les Loix que nous lisons dans ses Livres. Les murmures des Israélites qui étoient sortis de l'Egypte, furent cause qu'ils n'entrerent pas dans la Terre promise, & leurs enfants n'y furent introduits qu'à la quarantieme année depuis leur sortie d'Egypte. Pendant tout ce long espace de temps, Moyse eut à souffrir de la part de ce peuple indocile, tout ce que l'on peut s'imaginer de murmures, de plaintes & d'insultes. On ne vit jamais une plus grande clémence à pardonner les injures, ni une plus grande fermeté dans les contradictions, qu'il en parut dans Moyse. Il vécut sans vanité & sans ambition, & il mourut laissant sa famille confondue avec le reste du peuple, sans la moindre marque de distinction.

On remarque dans toute sa conduite, & dans ses écrits, un caractere de probité & de candeur qui ne peut être faux, parce qu'il se soutient par-tout, & que rien n'y ressent ni l'affectation ni l'artifice. S'il a eu quelque foiblesse, il ne l'a pas dissimulée; il rapporte avec la même naïveté celles de son frere & de sa sœur. Il parle des choses les plus extraordinaires avec un froid & une tranquillité qui ne peut convenir à un homme qui veut surprendre, qui invente, qui conte des choses surprenantes, qui a dessein de les persuader contre sa propre conviction, & qui craint d'être convaincu de faux. Il ne paroît presque pas lui-même dans sa narration; ou s'il y paroît, ce n'est jamais comme un homme qui veuille se déguiser ou se flatter. Il parle de lui comme d'un autre; il en dit simplement le bien & le mal, sans prendre ces subtiles précautions que l'amour propre suggere aux hypocrites & aux trompeurs pour se cacher, & pour ne pas découvrir ce qui leur est désavantageux. On ne voit rien d'embrouillé ni d'équivoque dans son style; point de ces détours & de ces digressions où un Auteur artificieux peut écarter son Lecteur pour lui faire perdre de vue la vérité, pour glisser adroitement le faux dans un récit embarrassé, & pour couvrir le mensonge qui se feroit trop sentir dans une narration simple & claire. Moyse va droit à son but; s'il y avoit dans ses écrits de la contradiction & du faux, rien ne seroit plus aisé que de l'en convaincre.

Il est vrai que quelquefois il paroît peu d'ordre dans le récit des événements, & en quelques endroits ils semblent placés hors du temps qui leur convient; mais cela même est peut-être une des plus grandes marques de la sincérité de l'Auteur, qui écrivant des choses présentes & connues

connues de tout le monde, n'a pas apporté la même diligence à les ranger, qu'auroit fait un Auteur qui seroit venu après lui, & qui auroit eu des vues moins droites.

IV. Plan & dessein des cinq Livres de Moyse.

L'Auteur du Pentateuque écrivoit dans un temps où le nom de Dieu n'étoit presque plus connu que des Juifs ; les autres peuples étoient plongés dans une profonde ignorance du vrai Dieu & de la vraie Religion, & dans une corruption universelle ; les Juifs mêmes pour qui Moyse écrivoit, étoient grossiers, indociles, & avoient un penchant à l'idolatrie qu'on a peine à concevoir. Nourris depuis long-temps dans un pays corrompu & idolâtre, abbatus par de rudes travaux, abrutis par une longue servitude, ils avoient des sentiments proportionnés à la bassesse de cette éducation. L'oppression dans laquelle ils gémissoient leur avoit presque fait oublier la Religion de leurs ancêtres ; ils s'étoient laissé aller à la Religion dominante ; ils y avoient pris goût ; elle étoit proportionnée à leur génie ; elle étoit conforme à leur inclination. On doit faire attention à tout cela pour bien entrer dans le dessein de Moyse, il a dû se rabaisser à la grossiéreté de ce peuple, & avoir quelque égard à ses préjugés ; il a fallu suppléer à ce qui manquoit à son éducation, lui rappeller dans l'esprit les promesses faites à ses peres, lui remettre devant les yeux la noblesse de ses aïeux ; il a fallu enfin opposer de fortes barrieres à ses mauvais penchants.

Voilà tout ce que Moyse a dû se proposer ; & c'est à cela que se rapporte tout ce qu'on lit dans le Pentateuque. Dans la Genese, il prépare l'esprit & le cœur du peuple auquel il veut donner des Loix ; ce Livre est comme une Préface des Livres qui contiennent les Loix. Il y donne l'histoire de la Création, qui détruit l'opinion de l'éternité du monde, & qui fait voir le ridicule de la Religion des Egyptiens & des Phéniciens qui adoroient les astres, les éléments, & des choses encore plus basses & plus indignes de respect. Il s'y propose de faire connoître l'unité d'un Dieu Créateur du ciel & de la terre, sa grandeur, sa force, sa justice, & de disposer les Juifs à recevoir ce qu'il avoit à leur dire sur la maniere dont ce Dieu vouloit être honoré & servi. Il décrit l'histoire des Patriarches, & du choix que Dieu a fait de la race d'Abraham pour en faire son peuple particulier. Il marque avec soin les généalogies, sur-tout celle de Seth avant le déluge, & celle de Sem depuis le déluge ; les Juifs étoient sortis de cette derniere famille, & le Sauveur attendu des Juifs devoit en sortir. Depuis la dispersion des hommes arrivée après la construction de Babel, il s'attache à décrire ce qui est arrivé à la famille de Phaleg, d'Héber, & principalement à celle d'Abraham pere des Hébreux, & à qui Dieu avoit fait les plus magnifiques promesses sur le Libérateur futur, qui étoit l'attente des Juifs, la fin de la Loi, & la consommation de toute la Religion que Dieu vouloit établir par le moyen de Moyse. Rien n'étoit plus propre que cela pour relever leur courage, pour ranimer leurs espérances, & pour surmonter leur in-

docilité ; rien ne pouvoit les engager plus fortement à être fideles à Dieu, & à recevoir ſes Loix.

Le Légiſlateur remarque ponctuellement ce qui a donné occaſion aux Loix qu'il renouvelle ou qu'il établit, par exemple, la Loi du Sabbat & celle de la Circonciſion. Il montre l'origine des coutumes uſitées parmi les Juifs, comme celle de ne pas manger du nerf de la cuiſſe. (*a*) Il inculque les promeſſes que Dieu a faites à Abraham, de multiplier ſa race, de le rendre maître de la terre de Chanaan. Il fait remarquer les occaſions, les circonſtances, le détail de ſes ſacrifices, & de ſes autres actes de Religion. Il ne dit rien de l'idolatrie des ancêtres de ce Patriarche dans la Chaldée. Il rapporte mot pour mot les Prophéties anciennes qui s'étoient conſervées par la tradition du peuple, par exemple, celles de Jacob au lit de la mort ; il cite d'anciens Mémoires, de vieux Proverbes, d'anciens Cantiques pour convaincre la poſtérité, que ce qu'il diſoit étoit connu de tout le monde de ſon temps.

Il fait voir la ſource de l'inimitié des Nations les unes contre les autres, la malédiction de Noé contre Chanaan, qui étoit le premier titre des Iſraélites pour la poſſeſſion de la terre de Chanaan. Il remarque l'origine des Moabites, des Ammonites & des Philiſtins, peuples toujours ennemis du peuple de Dieu. Il montre les droits inconteſtables de Jacob à la dignité de premier-né, & les promeſſes qui lui avoient été faites devant & après ſa naiſſance, au déſavantage des enfants d'Eſaü.

Euſebe (*b*) parlant des Livres de Moyſe, confirme ce que nous venons de dire. L'admirable Théologien & Légiſlateur des Juifs, dit-il, voulant preſcrire à ce peuple une police toute religieuſe & toute ſainte, ne voulut pas ſe ſervir d'un exorde ou d'une préface ordinaire & commune ; mais ayant conçu le deſſein de toutes ces excellentes Loix qui devoient régler la conduite des Hébreux, il alla puiſer dans la Théologie de leurs ancêtres, les principes de ce qu'il devoit leur enſeigner. Il commença donc la Geneſe, qui eſt comme la préface des Loix qu'il preſcrit, par le ſouverain Auteur & Créateur de toutes choſes viſibles & inviſibles ; il le dépeint comme le Légiſlateur, le Gouverneur, le Maître, le Roi de l'univers, qu'il gouverne comme une grande ville, avec une ſageſſe pleine de puiſſance & de bonté ; il le repréſente comme l'Auteur de toutes les Loix, tant de celles qu'il va leur preſcrire, que de toutes les autres qui ſont gravées dans le fond de leurs cœurs.

La Théologie des Hébreux (*c*) commence par la preuve de la vertu toute-puiſſante, ou de la cauſe qui a produit toutes choſes ; elle montre quelle eſt cette cauſe & cette vertu, non par des arguments ſubtils & artificieux, mais d'une maniere dogmatique & pleine d'autorité. Le Lé-

(*a*) *Geneſ.* XXXII. 32. = (*b*) *Euſeb. præp. lib.* VII. *c.* 9. On peut voir auſſi les Chapitres VII. & VIII. de ce même Livre. = (*c*) *Idem ibidem. c.* XI.

giſlateur inſpiré d'en haut prononce que Dieu créa le ciel & la terre par ſa parole, & par un ſimple effet de ſa volonté toute-puiſſante ; il fait remarquer enſuite que ce même Créateur tout-puiſſant n'abandonne pas ſa créature, comme un pere qui laiſſe ſes enfants orphelins par ſa mort ; mais qu'il les conduit toujours par ſa providence : en ſorte qu'il n'eſt pas ſeulement le Créateur & l'ouvrier, mais auſſi le conducteur & le modérateur, le Prince & le Roi de l'Univers. C'eſt ce qu'on voit non ſeulement dans Moyſe, qui doit être conſidéré comme le maître & le premier des Théologiens des Hébreux, mais encore dans ceux qui l'ont ſuivi, inſpirés comme lui de l'Eſprit-Saint, & même dans ceux qui l'ont précédé, comme Abraham, Melchiſédech & les autres Patriarches, dont on nous marque dans la Geneſe les grands ſentiments ſur la divinité & ſur la providence.

Si l'on veut faire attention à l'hiſtoire qui nous eſt conſervée dans ce Livre, on verra que rien n'étoit plus propre au deſſein de Moyſe, que de préſenter aux yeux du peuple dont il étoit le Légiſlateur & le Maître, des exemples d'une vertu auſſi relevée, que celle qui éclate dans les Patriarches. Il établit puiſſamment la providence du Créateur dans l'hiſtoire d'Abraham, de Jacob & de Joſeph ; il prouve le pouvoir infini de Dieu dans l'hiſtoire de la Création ; il montre ſa juſtice vengereſſe dans celle du déluge, & de la ruine de Sodome ; il frappe vivement l'imagination du peuple par ſes expreſſions fortes, & qui repréſentent d'une maniere ſenſible Dieu parlant, agiſſant, puniſſant & récompenſant ; il fait paroître Dieu par-tout, & toujours attentif à punir l'injuſtice, & à récompenſer l'équité ; il prouve la juſtice de la Loi des Juifs par la pratique de leurs ancêtres, qui dès avant la Loi en pratiquoient les plus conſidérables points ; il montre l'antiquité de leur Religion, & indirectement il fait toucher au doigt le ridicule & la nouveauté des autres cultes. On voit ce deſſein ſi bien ſuivi & ſi bien exécuté dans la Geneſe, qu'on ne peut point douter que ce n'ait été celui de Moyſe, & celui de l'Eſprit-Saint qui l'animoit, & qui l'inſpiroit dans la conduite & dans l'exécution de ſon ouvrage.

Origene (*a*) comparant Moyſe aux anciens Poëtes & Légiſlateurs des Païens, comme Linus, Muſée, Orphée, Phrérécydes, releve infiniment ce Légiſlateur au deſſus d'eux. Comparez, dit-il, les écrits de ces hommes dont vous eſtimez ſi fort la ſageſſe, avec ceux de Moyſe, leurs récits avec ſes hiſtoires, & les regles de morale qu'ils ont données avec les préceptes de notre Légiſlateur ; & remarquez leſquels ſont le plus propres à réformer les mœurs & à changer les eſprits. Faites attention que ces Ecrivains dont on vient de parler, ne ſe ſont preſque point attachés à inſtruire le peuple ; ils ne ſe ſont appliqués à écrire que pour les

(*a*) *Origen. lib. 1. contra Celſ. pag. 15.*

Savants, qui peuvent trouver l'explication des figures d'une Philoſophie ſinguliere, & des allégories dont leurs écrits ſont remplis. Mais le Légiſlateur des Juifs, dans les cinq Livres dont il eſt l'Auteur, a fait comme un habile Orateur, qui ayant deſſein de compoſer un beau diſcours, fait tellement ſe proportionner aux habiles & aux ignorants dans tout ce qu'il dit, qu'il produit dans les uns & dans les autres des idées conformes à leur capacité & à leur portée. Il n'a pas voulu charger le peuple d'un ſi grand nombre de préceptes, que les plus groſſiers ne puſſent les apprendre, & qu'ils priſſent occaſion de leur ignorance de les tranſgreſſer ; & il en a donné autant qu'il en faut pour fournir aux plus habiles de quoi s'exercer dans la recherche des ſens cachés qu'ils renferment.

On peut appliquer à ce grand Homme ce que Tite-Live diſoit autrefois du grand Caton ; que ſa réputation & ſon mérite le mettent au deſſus de toute l'envie & de toutes les médiſances ; & que toutes les louanges des plus grands génies & des plus éloquentes plumes, ne peuvent rien ajourer à l'idée qu'on en a : *Cujus gloriæ neque profuit quiſquam laudando, nec vituperando quiſquam nocuit ; cùm utrique ſummis præditi fuerint ingeniis.* En vain les Porphyres, les Appions & les Juliens ont voulu le noircir. Leur mauvaiſe volonté n'a ſu que lui donner du relief ; & ſi quelqu'un vouloit s'appliquer à le louer, on lui diroit : Pourquoi louer celui que perſonne n'a jamais pu ſérieuſement blâmer ?

V. Caractere des Loix de Moyſe.

Les Loix ſont, comme on l'a déjà remarqué, la principale partie des écrits de Moyſe ; c'eſt à quoi tout le reſte ſe rapporte. On peut y remarquer premiérement le Décalogue, qui comprend en abrégé tout le droit naturel & divin : on voit enſuite les préceptes judiciels & cérémoniels. Ces derniers ſont proportionnés aux beſoins, aux foibleſſes, & aux diſpoſitions des Juifs. Comme ces réglements ſont ſuſceptibles de modifications & de reſtrictions, & qu'ils devoient un jour être abolis pour faire place à la vérité, dont ils n'étoient que les ombres, Dieu uſe de condeſcendance envers les Juifs, en ſouffrant pluſieurs coutumes mauvaiſes, & qu'il auroit été à ſouhaiter que l'on pût abroger ; par exemple, la Polygamie & le Divorce, que la Loi tolere. Dieu ordonne une infinité de cérémonies & d'obſervances qui paroiſſent vaines, dont nous ne connoiſſons pas la raiſon, & qui peut-être n'ont point d'autre fondement que la dureté des Juifs, & le deſſein de les éloigner de l'idolatrie & du commerce avec les Idolâtres ; de rectifier des uſages mauvais, en ordonnant le contraire, ou en les changeant ſelon quelques circonſtances, ou même ſans les changer, de les ſanctifier, en les commandant pour le culte du Seigneur. Il falloit donner quelque choſe à la foibleſſe du peuple, que l'on ne pouvoit porter à des pratiques plus élevées & plus parfaites. Il falloit dompter ces hommes groſſiers, en leur impoſant un joug qu'ils ne puſſent que très-difficilement porter, afin d'humilier leur préſomption, & de leur faire ſentir leur foibleſſe, & le beſoin qu'ils avoient d'un Libérateur.

Preſque toutes les promeſſes que Dieu a faites aux Juifs dans ſa Loi, ſont bornées aux biens temporels ; les maux dont il les menace, ſont des maux ſenſibles & paſſagers ; la plupart des préceptes ne regardent que la politique, le civil, ou le culte extérieur de la Religion : pendant que le précepte de l'amour de Dieu, par exemple, ne s'y trouve qu'une ſeule fois d'une maniere bien expreſſe. (*a*) Le Myſtere de la Trinité n'y eſt point marqué expreſſément ; il ne s'y rencontre que par conſéquence ; l'éternité des peines & des récompenſes, & l'immortalité de l'ame n'y ſont pas marquées auſſi clairement que dans l'Evangile ; mais cependant aſſez bien inſinuées, comme Jeſus-Chriſt le fait remarquer. Dieu y eſt ordinairement repréſenté comme terrible, comme fort, comme zélé, & comme vengeur. Moyſe ne demande preſque rien des Juifs par rapport à l'intérieur : il regle ſeulement les actions du corps & de l'extérieur ; la diſpoſition de l'eſprit & du cœur du commun des Juifs étoit telle, qu'ils n'étoient pas capables d'une plus haute perfection, ni d'une doctrine plus relevée ; & le deſſein de Dieu étoit, que Moyſe montrât ſeulement de loin les grands principes de la Religion ; qu'il ébauchât le grand Ouvrage que Jeſus-Chriſt devoit achever ; qu'il donnât une Loi imparfaite & figurative, qui devoit recevoir de Jeſus-Chriſt ſon accompliſſement & ſa perfection. On voit dans toute la Loi une application particuliere du Légiſlateur à prédire la venue du Libérateur ; c'étoit la principale attention des Patriarches & du peuple. Tout ce que Moyſe établiſſoit n'étoit que par proviſion, & en attendant ce divin Maître, qui devoit réformer les Loix, les cœurs & les eſprits.

La ſageſſe de Dieu vouloit que la Loi, pour être utile à tous, fût proportionnée aux plus foibles & aux plus groſſiers. Les plus ſpirituels pouvoient aiſément tirer des conſéquences de ce que Moyſe avoit marqué dans ſes Livres ; il étoit facile de conclure, que Dieu étant ce qu'il eſt à l'égard de l'homme, l'homme devoit avoir une autre fin que celle qu'on lui propoſe dans le Livre des Loix ; qu'un Dieu Créateur, ſpirituel, juſte, bon & éternel, ne pouvoit ſe contenter d'un culte purement ſenſible ; mais qu'il demandoit des adorateurs en eſprit & en vérité : enfin qu'il devoit y avoir après cette vie, une autre vie, & d'autres biens, puiſque Dieu promettoit aux Patriarches des choſes qu'il ne leur a point données en ce monde.

Les Livres de Moyſe ſont plus anciens qu'aucuns Livres des Grecs que nous ayons. La plus grande partie de l'hiſtoire fabuleuſe de ces peuples, eſt fondée ſur de véritables hiſtoires qu'on lit dans les Livres ſaints des Juifs ; & la plupart des anciens Peres ont cru que les Philoſophes & les Légiſlateurs anciens avoient puiſé dans les Livres de Moyſe ce qu'ils

(*a*) *Deut.* VI. 5.

ont dit de plus juſte ſur la morale, & ce qu'ils ont établi de plus ſage dans leurs Loix, *Quis Poëtarum*, dit Tertullien, (*a*) *quis Sophiſtarum, qui non de Prophetarum fonte potaverit? indè igitur Philoſophi ſitim ingenii ſui rigaverunt.* Sous le nom de Prophetes, Tertullien entend ici tous les Auteurs inſpirés.

Non ſeulement la Religion des Juifs, mais encore celle des Chrétiens, eſt fondée ſur les Loix de Moyſe. Le Fils de Dieu a déclaré dans l'Evangile, qu'il n'étoit venu que pour les perfectionner & pour les accomplir; & c'eſt ce qu'il a admirablement exécuté, en réformant les abus qui s'étoient gliſſés dans les pratiques de la Loi, en donnant des explications juſtes aux préceptes qu'on avoit corrompus par des ſens éloignés, & contraires aux deſſeins de Dieu; enfin en ſubſtituant un culte ſpirituel & relevé, au culte bas & charnel des Juifs, & en rappellant tout aux grands principes de la Loi naturelle & immuable, de l'amour de Dieu & du prochain.

VI. Remarques ſur le Pentateuque Samaritain.

Les Samaritains qui habitent dans la Paleſtine & ailleurs, ont auſſi-bien que les Juifs, les Livres de Moyſe écrits en Langue Hébraïque, mais en anciens caracteres Phéniciens, qu'on croit être les mêmes que ceux dont ſe ſervit Moyſe. (*b*) Ces caracteres étoient les ſeuls dont les Juifs ſe ſerviſſent avant la captivité de Babylone. Mais depuis le retour de la captivité, ils employerent non ſeulement ces anciennes lettres Phéniciennes, telles qu'on les voit ſur les médailles frappées par Simon Machabée, mais auſſi les lettres Chaldéennes, dont ils ſe ſervent communément aujourd'hui dans leur écriture: ils employerent même quelquefois les lettres Grecques, depuis que la Langue Grecque fut devenue la Langue commune de la Syrie. On voit des Médailles d'Antigone qui ſont marquées de lettres Hébraïques ou Phéniciennes, & de caracteres Grecs. Mais ſous le grand Hérode, les Médailles n'ont que des Lettres Grecques.

Le Texte Samaritain avoit été inconnu depuis le temps d'Origene & de ſaint Jérôme, qui en ont quelquefois fait mention. Dans le dernier ſiecle on en rapporta quelques exemplaires d'Orient; & le Pere Jean Morin, de l'Oratoire, fit imprimer en 1631 le Pentateuque Samaritain. Le parallele que l'on a fait de ce Texte avec le Texte Hébreu des Juifs, a fait croire à quelques-uns (*c*) qu'il étoit plus pur que celui des Juifs.

(*a*) *Apologetic. contra Gentes*, c. 47. = (*b*) Hieronym. in Præfat. in lib. Regum. *Samaritani Pentateuchum Moſis totidem litteris ſcripticant, figuris tantùm & apicibus diſcrepantes. Certum eſt Eſdram Scribam & Legis Doctorem poſt captam Jeroſolymam, & inſtaurationem Templi ſub Zorobabel, alias litteras reperiſſe quibus nunc utimur: cùm ad illud uſque tempus iidem Samaritanorum & Hebræorum characteres fuerint.* Voyez la Diſſertation où l'on examine ſi Eſdras a changé les anciens caracteres. Elle ſera placée à la tête du Livre d'Eſdras. = (*c*) Uſſérius a prétendu que le Texte Samaritain avoit été corrompu par Doſithée. Le P. Morin au contraire s'eſt déclaré en faveur du Texte Samaritain contre le Texte Hébreu.

D'autres ont prétendu qu'il avoit été corrompu par un certain Doſithée, dont parle Origene. (*a*) Jean le Clerc (*b*) a ramaſſé avec beaucoup d'exactitude les endroits où il juge que le Texte Samaritain eſt plus ou moins correct que le Texte Hébreu. Par exemple, le Samaritain paroît plus correct, *Geneſ.* II. 4. VII. 2. XIX. 19. XX. 2. XXIII. 16. XXIV. 14. XLIX. 10. II. L. 26. *Exod.* I. 2. IV. 2.

Il s'exprime d'une maniere plus conforme à l'analogie, *Geneſ.* XXXI. 39. XXXV. 26. XXXVII. 17. XLI. 34. 43. XLVII. 3. *Deuter.* XXXII. 5.

Il y a des gloſes & des additions, *Geneſ.* XXIX. 15. XXX. 36. XLI. 16. *Exod.* VII. 18. VIII. 23. IX. 5. XXI. 20. XXII. 5. XXIII. 19. XXXII. 9. *Levit.* I. 10. XVII. 4. *Deuter.* V. 21.

Il paroît qu'il a été corrigé par quelque main critique, *Geneſ.* II. 2. IV. 10. IX. 5. X. 19. XI. 21. XVIII. 3. XIX. 12. XX. 16. XXIV. 38. 55. XXXV. 7. XXXVI. 6. XLI. 50. *Exod.* I. 5. XIII. 6. XV. 3. *Num.* XXII. 32.

Il eſt plus plein que le Texte Hébreu, *Geneſ.* IV. 8. XI. 31. XIX. 9. XXVII. 34. XXXIX. 4. XLIII. 25. *Exod.* XII. 40. XL. 17. *Num.* IV. 14. *Deuter.* XX. 16.

Il eſt fautif, *Geneſ.* XX. 16. XXV. 14.

Il s'accorde avec les Septante, *Geneſ.* IV. 8. XIX. 12. XX. 16. XXIII. 2. XXIV. 55. 62. XXVI. 18. XXIX. 27. XXXV. 29. XXXIX. 8. XLI. 16. 43. XLIII. 26. XLIX. 26. *Exod.* VIII. 3. & en pluſieurs autres endroits.

Quelquefois auſſi il s'éloigne des Septante, *Geneſ.* I. 7. V. 29. VIII. 3. 7. XLIX. 22. *Num.* XXII. 5. Ce qui eſt remarquable contre Uſſérius, qui a prétendu que le Texte Samaritain avoit été corrigé par Doſithée, ſur le Texte des Septante.

Le ſavant Pere Charles-François Houbigant, de la même Congrégation de l'Oratoire, a fait beaucoup d'uſage de ce Pentateuque Samaritain, dans la Bible Hébraïque qu'il a donnée avec une Verſion Latine & des Notes critiques en 1753; & nous nous propoſons de recueillir ici dans nos notes les principaux avantages qu'il a tirés de cet ancien Texte.

(*a*) *Vide Origen. lib.* I. *contra Celſ. item in Matth. tract.* 27. *& in Joan. tom.* 14;
(*b*) *Joan. Cleric. in Pentateuch. indice* II.

PRÉFACE
SUR
LA GENESE. (a)

I. Nom de ce Livre, & ce qu'il contient.

CE Livre eſt appellé *Geneſe*, d'un mot Grec qui ſignifie génération, (b) parce que ce Livre contient l'Hiſtoire de la Création du Monde, & de la naiſſance des Patriarches. Les Hébreux l'ont nommé *Bereſith*, (c) parce qu'il commence par ce mot dans leur Langue. L'hiſtoire qu'il contient s'étend depuis la création du monde juſqu'à la mort du Patriarche Joſeph : ce qui comprend l'eſpace de 2300 ans & plus, ſelon le calcul du Texte Hébreu & de la Vulgate, ou 2500 ans & plus, ſelon le calcul du Texte Hébreu corrigé par celui des Septante. Nous donnerons ici une Analyſe de ce Livre; (d) & dans cette Analyſe nous indiquerons les Diſſertations qui ſeront placées à la ſuite de cette Préface. C'eſt auſſi ce que nous obſerverons ſur tous les autres Livres de l'Ecriture.

II. Analyſe de ce Livre.

Moyſe commence par l'hiſtoire de la Création du Monde. (Chap. I.) Au premier jour, Dieu après avoir créé la matiere de tout ce vaſte univers, crée la lumiere; au ſecond jour, il crée le firmament; au troiſieme, les plantes & les arbres; au quatrieme, le ſoleil, la lune & les étoiles; au cinquieme, les poiſſons, & les oiſeaux; au ſixieme, les animaux domeſtiques, les reptiles, les bêtes ſauvages, & enfin l'homme. Au ſeptieme jour Dieu ſe repoſe en ceſſant de produire de nouvelles créatures. (Chap. II.) Moyſe reprend ici l'hiſtoire de la Création de l'homme: il décrit le Paradis Terreſtre, où l'homme fut mis. La ſituation de ce lieu ſera le ſujet d'une Diſſertation. Le Seigneur, en mettant l'homme dans le Paradis Terreſtre, lui défend de manger du fruit de l'arbre de la ſcience du bien & du mal. Moyſe reprend ici l'hiſtoire de la formation de la femme. Le démon caché ſous la figure d'un ſerpent ſéduit Eve. (Chap. III.) Elle mange du fruit défendu;

Diſſertation ſur le Paradis Terreſtre.

(a) Le fond de cette Préface eſt de D. Calmet, & du P. de Carrieres. = (b) Γενεσις, *generatio* vel *procreatio*. = (c) בראשית. = (d) La Geneſe étant preſque le ſeul Livre dont l'Analyſe n'ait pas été donnée par D. Calmet dans ſes Préfaces, nous avons cru devoir y ſuppléer dans celle-ci : & pour cela nous n'avons preſque fait que réunir les ſommaires du P. Carrieres.

elle

elle en donne à ſon mari, qui en mange auſſi. Dieu leur reproche leur déſobéiſſance ; il maudit le ſerpent ; il promet un Rédempteur. Adam & Eve ſont chaſſés du Paradis. Adam engendre Caïn, puis Abel. (Chap. IV.) Caïn animé de jalouſie, tue Abel ſon frere, & s'attire la malédiction du Seigneur. Moyſe place ici la généalogie des deſcendants de Caïn juſqu'à Lamech. Adam engendre Seth ; Seth engendre Enos. Ici Moyſe place la ſuite généalogique des deſcendants d'Adam par la branche de Seth, continuée juſqu'à Noé. (Chap. V.) Dans ce dénombrement ſe trouve Hénoch, dont il marque l'enlevement, qui ſera le ſujet d'une Diſſertation.

Diſſertation ſur le Patriarche Hénoch.

Les hommes commencent à ſe multiplier ſur la terre, les deſcendants de Seth, qui portoient le nom d'enfants de Dieu, s'allierent aux filles des deſcendants de Caïn: (Chap. VI.) de ces alliances ſortirent les Géants, qui ſeront auſſi le ſujet d'une Diſſertation. Les péchés des hommes attirent la colere de Dieu. Noé trouve grace devant le Seigneur ; il reçoit l'orde de bâtir une Arche: autre ſujet de Diſſertation. Noé exécute l'ordre du Seigneur : il entre dans l'Arche : (Chap. VII.) le déluge ſe répand ſur la terre: nouveau ſujet de Diſſertation. Dieu ſe ſouvient de Noé : (Chap. VIII.) le déluge ceſſe : Noé ſort de l'Arche. Dieu benit Noé & ſes enfants ; (Chap. IX.) il fait alliance avec les hommes. Cham l'un des fils de Noé engendre Chanaan, ſur qui il attire la malédiction de ſon pere. Noé meurt. Ici Moyſe place le dénombrement des deſcendants de Noé, & des nations qui en ſont ſorties: (Chap. X.) ce ſera le ſujet d'une Diſſertation.

Diſſertation ſur les Géants.

Diſſertation ſur l'Arche de Noé.

Diſſertation ſur l'univerſalité du Déluge.

Diſſertation ſur le partage des deſcendants de Noé.

Les hommes entreprennent de bâtir une Tour d'une hauteur prodigieuſe ; (Chap. XI.) cette Tour ſera encore le ſujet d'une Diſſertation. Dieu confond leur langage : & cette confuſion des Langues ſera auſſi le ſujet d'une autre Diſſertation, où nous examinerons quelle peut être la premiere Langue. Dieu diſperſe les hommes. En donnant ainſi la généalogie des Patriarches depuis Adam juſqu'à Noé, & depuis Noé juſqu'à Abraham, Moyſe y joint des dates qui forment une Chronologie, ſur laquelle les exemplaires varient : ce ſera le ſujet d'une Diſſertation où nous traiterons de la durée des deux premiers âges du monde. Moyſe conduit l'hiſtoire des deſcendants de Noé, juſqu'à la mort de Tharé. Abraham reçoit de grandes promeſſes du Seigneur : (Chap. XII.) par l'ordre du Seigneur, il quitte le pays où il demeuroit, & va avec Lot dans la terre de Chanaan. La famine l'oblige d'aller en Egypte, où il fait paſſer Sara pour ſa ſœur ; Sara eſt enlevée par Pharaon : Dieu punit ce Prince, & l'oblige de rendre cette femme à ſon mari. Abraham & Lot reviennent dans la terre de Chanaan. (Chap. XIII.) Ils ſont obligés de ſe ſéparer : Lot ſe retire du côté de Sodome. Dieu renouvelle à Abraham les promeſſes qu'il lui avoit faites. Quatre Rois ſont la guerre au Roi de Sodome & à ſes Alliés : (Chap. XIV.) ceux-ci ſont vaincus : Sodome eſt pillée, & Lot emmené captif. Abraham marche à ſon

Diſſertation ſur la Tour de Babel.

Diſſertation ſur la premiere Langue.

Diſſertation ſur les deux premiers âges du monde.

secours, défait les ennemis, & reprend leur butin. Melchisédech, Roi & Prêtre, benit Abraham; ce Prince sera le sujet d'une Dissertation.

Dissertation sur Melchisédech.

Dieu parle à Abraham, & lui promet un fils, de qui sortira une nombreuse postérité. (Chap. XV.) Il contracte alliance avec Abraham; il lui prédit la servitude de ses descendants en Egypte; il lui promet de les mettre en possession de la terre de Chanaan. Sara étant toujours stérile donne à Abraham sa servante Agar, pour en avoir des enfants: (Chap. XVI.) Agar conçoit; elle méprise sa maîtresse; & Sara l'ayant châtiée, elle s'enfuit. Un Ange lui ordonne de retourner à sa maîtresse, & lui promet une postérité nombreuse. Elle obéit, & enfante un fils nommé Ismaël. Dieu renouvelle ses promesses à Abraham: (Chap. XVII.) il lui ordonne la Circoncision: ce sera encore le sujet d'une Dissertation: il lui assure la naissance d'un fils qui sera nommé Isaac. Abraham circoncit tous les mâles de sa maison, & se circoncit lui-même.

Dissertation sur l'origine & l'antiquité de la Circoncision.

Le Seigneur apparoit à Abraham sous la figure de trois hommes, qui étoient trois Anges: (Chap. XVIII.) Abraham leur sert à manger: ils lui promettent qu'un an après Sara aura un fils: ils quittent Abraham pour aller à Sodome; & lui annoncent la ruine de cette ville. Ils arrivent à Sodome: (Chap. XIX.) Lot les reçoit dans sa maison: il les défend de la violence des habitants de cette ville. Les Anges frappent d'aveuglement les habitants de Sodome; ils annoncent à Lot la ruine de cette ville, & le pressent d'en sortir. Il se retire vers Ségor. Une pluie de soufre & de feu consume Sodome & Gomorrhe: la ruine de ces villes sera encore le sujet d'une Dissertation. La femme de Lot est changée en statue. Les Filles de Lot surprennent leur pere par un inceste, & deviennent meres de deux peuples considérables. Abraham se retire à Gérare: (Chap. XX.) Abimélech, Roi de ce pays, fait enlever Sara, qui passoit pour sœur d'Abraham. Il en est châtié de Dieu; il rend Sara à son mari. Le Seigneur à la priere d'Abraham fait cesser le châtiment dont il avoit frappé la maison d'Abimélech.

Dissertation sur la ruine de Sodome.

Isaac naît, & est circoncis: (Chap. XXI.) Agar est chassée de la maison d'Abraham avec son fils Ismaël. Elle est consolée par un Ange, qui lui promet de nouveau qu'Ismael sera chef d'un grand peuple. Abimélech fait alliance avec Abraham. Dieu éprouve la fidélité d'Abraham, en lui ordonnant d'immoler son fils Isaac: (Chap. XXII.) Abraham se dispose à lui obéir; Dieu l'arrête, lui réitere toutes les promesses qu'il lui avoit déjà faites, & lui assure que toutes les nations seront benies en celui qui sortira de lui. Moyse place ici la généalogie des enfants de Nachor, de qui descendoit Rébecca. Sara meurt à Hébron: (Chap. XXIII.) Abraham achete un champ d'un des habitants du pays; & il y enterre Sara. Cet achat d'Abraham donnera lieu à une Dissertation sur l'antiquité de la Monnoie. Abraham

Dissertation sur l'antiquité de la Monnoie.

penſe à donner une femme à ſon fils Iſaac : (Chap. XXIV.) il envoie pour cela en Méſopotamie Eliézer ſon Serviteur. Dieu découvre à Eliézer que Rébecca eſt celle qu'il a choiſie pour être l'épouſe d'Iſaac. Eliézer eſt bien reçu chez les parents de Rébecca, & leur demande leur fille pour Iſaac. Les parents de Rébecca y conſentent. Elle vient trouver Iſaac, qui la reçoit pour épouſe. Abraham épouſe Cétura, & en a pluſieurs enfants : (Chap. XXV.) il meurt : Iſaac & Iſmaël prennent ſoin de ſa ſépulture. Moyſe place ici le dénombrement des enfants d'Iſmaël, & ſa mort.

Rébecca après vingt ans de ſtérilité, conçoit & enfante en même temps deux enfants Eſaü & Jacob. Eſaü qui ſortit le premier, vendit dans la ſuite ſon droit d'aîneſſe à Jacob, ſon frere. Moyſe place ici ce qui arriva à Iſaac, lorſque la famine l'obligeant de quitter la terre de Chanaan, le Seigneur lui apparut, (Chap. XXVI.) & lui confirma les promeſſes qu'il avoit faites à Abraham. Iſaac ſe retire à Gérare; Dieu le comble de biens; les Philiſtins en ſont jaloux; Iſaac eſt obligé de ſe retirer à Berſabée. Abimélech, Prince de Gérare, fait alliance avec lui. Moyſe place ici le double mariage d'Eſaü, qui épouſa deux femmes Héthéennes. Jacob par le conſeil de Rébecca, enleve la bénédiction que ſon pere Iſaac vouloit donner à Eſaü ſon frere : (Chap. XXVII.) Eſaü apprend que Jacob lui a enlevé la bénédiction de ſon pere : il conçoit une haine mortelle contre lui : Rébecca perſuade à Jacob de ſe retirer en Méſopotamie.

Iſaac benit de nouveau ſon fils Jacob : (Chap. XXVIII.) Jacob va ſe rendre en Méſopotamie auprès de Laban, frere de Rébecca. Eſaü épouſe une troiſieme femme de la race d'Iſmaël. Jacob étant en chemin voit en ſonge une échelle, ſur le haut de laquelle le Seigneur étoit appuyé : Dieu lui renouvelle les promeſſes qu'il lui avoit faites. Jacob continue ſon chemin, & arrive chez Laban : (Chap. XXIX.) Jacob s'engage à ſervir Laban ſept années, pour avoir Rachel en mariage : on lui donne par ſurpriſe Lia au lieu de Rachel : il s'oblige de ſervir encore ſept autres années pour avoir Rachel : le Seigneur conſole Lia du mépris que Jacob avoit pour elle, en la rendant féconde, pendant que Rachel demeure ſtérile. Rachel étant ſtérile, & Lia ayant ceſſé d'avoir des enfants, elles donnent leurs ſervantes à Jacob, qui a deux enfants de chacune d'elles. (Chap. XXX.) Lia donne encore à Jacob deux fils & une fille; Rachel devient mere de Joſeph. Jacob convient avec Laban de la récompenſe de ſes ſervices : il devient extrêmement riche.

Jacob s'en retourne par l'ordre de Dieu vers ſon pere : (Chap. XXXI.) il emmene avec lui ſes femmes, ſes enfants, & ſes troupeaux : il eſt pourſuivi par Laban, à qui Rachel avoit enlevé ſes idoles. Dieu défend à Laban de rien dire d'offenſant à Jacob. Laban & Jacob font alliance enſemble. Jacob continuant ſon chemin, rencontre des Anges.

(Chapitre XXXII.) Il envoie annoncer à Eſaü ſa venue. Eſaü vient au devant de lui avec quatre cents hommes. Jacob implore le ſecours du Seigneur ; il envoie des préſents à ſon frere : Jacob lutte contre un Ange, qui lui apparoit ſous la figure d'un homme. Il apperçoit Eſaü, & lui fait de grandes ſoumiſſions : (Chap. XXXIII.) Eſaü le reçoit avec amitié. Jacob s'excuſe de ſuivre Eſaü ; ils ſe ſéparent en bonne intelligence. Eſaü retourne en Seïr, & Jacob s'établit près de Salem, ville des Sichimites. Dina, fille de Jacob, eſt enlevée & violée par Sichem, fils d'Hémor : (Chap. XXXIV.) ce Prince la demande en mariage ; les enfants de Jacob demandent à Sichem qu'il ſe faſſe circoncire lui, & tous les mâles qui ſont dans ſa ville : tous ſe font circoncire ; les enfants de Jacob les paſſent tous au fil de l'épée ; pillent leurs villes, & emmenent captives leurs femmes avec leurs enfants. Dieu ordonne à Jacob d'aller à Béthel : (Chap. XXXV.) Jacob purifie ceux de ſa maiſon, & ſe retire à Béthel : Dieu lui apparoît, & lui renouvelle les promeſſes qu'il lui avoit faites. Rachel enfante Benjamin, & meurt. Ruben commet un inceſte avec Bala, l'une des femmes de ſon pere. Moyſe place ici le dénombrement des enfants de Jacob, & la mort d'Iſaac.

Il rapporte enſuite le dénombrement des enfants qui naquirent à Eſaü, lorſqu'il étoit dans le pays de Chanaan. (Chap. XXXVI.) Il y joint les deſcendants d'Eſaü, qui lui naquirent depuis qu'il ſe fut retiré dans les montagnes de Seïr. Il y ajoute le dénombrement des chefs de la famille de Seïr, qui habitoient ce pays avant qu'Eſaü l'eut conquis. Enſuite ſe trouve le dénombrement des Rois & des Princes, qui commanderent dans l'Idumée.

Joſeph accuſe ſes freres devant ſon pere, dont il étoit aimé plus que les autres. (Chap. XXXVII.) Ils ſont piqués de jalouſie contre lui. Il leur raconte deux ſonges qui augmentent encore leur haine. Jacob l'envoie vers eux ; ils prennent la réſolution de le tuer ; ils le jettent dans une citerne : ils l'en retirent, & le vendent à des Iſmaélites, qui le menent en Egypte. Ils perſuadent à Jacob que Joſeph a été dévoré par une bête. Joſeph eſt vendu à Putiphar, eunuque de Pharaon.

Juda fils de Jacob, épouſe une femme Chananéenne, dont il a trois fils. (Chap. XXXVIII.) Il marie ſucceſſivement deux de ſes fils à Thamar : Dieu les frappe de mort à cauſe de leurs crimes. Juda engage Thamar à demeurer veuve, juſqu'à ce que ſon troiſieme fils ſoit en âge de l'épouſer ; Thamar ſurprend Juda, & conçoit de lui. Elle eſt accuſée d'adultere & conduite au ſupplice. Elle repréſente les gages que Juda lui avoit donnés, & eſt délivrée. Elle met au monde deux Jumeaux, Pharès & Zara.

Joſeph vendu à Putiphar, trouve grace devant lui, & s'attire ſa confiance. (Chap. XXXIX.) La femme de Putiphar ſollicite Joſeph à com-

mettre un adultere avec elle ; Joſeph s'enfuit ; elle l'accuſe d'avoir voulu la violer. Putiphar fait mettre Joſeph en priſon. Le grand-Echanſon & le grand-Panetier de Pharaon ſont mis dans la même priſon. (Chap. XL.) Ils ont des ſonges qui les troublent : Joſeph leur explique leurs ſonges ; & ce qu'il leur annonce, leur arrive. Pharaon a auſſi lui-même deux ſonges dont il demande en vain l'interprétation aux Sages de l'Egypte. (Chap. XLI.) Le grand-Echanſon rétabli auprès de lui, lui parle de Joſeph : Pharaon le fait venir, & lui expoſe ſes deux ſonges. Joſeph explique les deux ſonges, annonce à Pharaon une grande famine, & lui propoſe les moyens de la prévenir. Pharaon approuve le conſeil de Joſeph, & le charge de le faire exécuter. Il lui donne l'autorité ſur toute l'Egypte. Joſeph met en réſerve pendant l'abondance les proviſions de bled néceſſaires pour ſubvenir à la diſette dans la ſtérilité.

Les freres de Joſeph ſont envoyés en Egypte par Jacob, pour y acheter du bled. (Chap. XLII.) Joſeph les reconnoît, les traite d'eſpions, & les fait mettre en priſon. Il les fait ſortir de priſon ; & retenant ſeulement Siméon, il renvoie les autres dans leur pays, à condition qu'ils lui ameneront leur frere Benjamin. Il ordonne à ſes Officiers d'emplir leurs ſacs de bled, & d'y remettre l'argent qu'ils avoient donné. Jacob ne peut ſe réſoudre à laiſſer aller en Egypte ſon fils Benjamin. La famine contraint Jacob de laiſſer aller Benjamin avec ſes freres. (Chap. XLIII.) Il leur ordonne de porter des préſents à celui qui commande en Egypte, & de reporter l'argent qu'on avoit remis dans leurs ſacs. Joſeph reçoit ſes freres avec bonté, mais ſans ſe faire connoître à eux. Il eſt attendri en voyant Benjamin. Il leur fait un grand feſtin, & diſtingue Benjamin en lui donnant une plus grande part. Il fait mettre ſa coupe dans le ſac de Benjamin. (Chap. XLIV.) Il fait courir après ſes freres comme après des voleurs ; ils viennent ſe préſenter devant lui : il leur fait de vifs reproches : Juda lui offre d'être ſon eſclave à la place de Benjamin.

Joſeph ſe fait enfin connoître à ſes freres : (Chap. XLV.) ils ſont ſaiſis de frayeur : il les raſſure ; & leur ordonne de venir demeurer auprès de lui avec leur pere, leurs enfants & leurs troupeaux. Pharaon apprend avec joie l'arrivée des freres de Joſeph. Il leur fait fournir des chariots pour amener leur famille. Joſeph leur fait des préſents, & en envoie à ſon pere. Jacob apprend que ſon fils Joſeph vit, & commande dans l'Egypte. Il part avec toute ſa famille : (Chap. XLVI.) Dieu l'aſſure qu'il ſera avec lui en Egypte, & qu'il l'y rendra chef d'un grand peuple. Moyſe place ici le dénombrement des enfants & des petits enfants de Jacob, avec leſquels il paſſa en Egypte. Jacob fait annoncer à Joſeph ſa venue : Joſeph vient au devant de lui, & le prévient ſur ce qu'il doit dire à Pharaon. Joſeph annonce à Pharaon l'arrivée de ſon pere : (Chap. XLVII.) il le préſente à ce Prince

avec cinq de ſes freres : Pharaon les établit dans le pays le plus fertile de l'Egypte, & leur fournit ce qui leur étoit néceſſaire pour vivre. Joſeph fait porter dans les coffres du Roi tout l'argent des bleds qu'il a vendus. Les Egyptiens n'ayant plus d'argent, cédent leurs troupeaux, leurs terres & leurs perſonnes, pour avoir du bled. Joſeph acquiert ainſi à Pharaon toute l'Egypte, excepté le bien des Prêtres, qu'il leur laiſſe. Joſeph rend aux Egyptiens leurs terres, & leur fournit de quoi ſemer. Jacob ſe fait promettre par Joſeph, qu'il le fera tranſporter après ſa mort dans le tombeau de ſes ancêtres.

Joſeph va voir ſon pere dans ſa derniere maladie. (Chap. XLVIII.) Il y mene ſes deux fils Manaſſé & Ephraïm. Jacob les adopte pour ſes enfants ; ils les benit en donnant la préférence à Ephraim : il laiſſe à Joſeph par préciput une portion de terre qu'il avoit acquiſe ſur les Amorrhéens. Jacob fait venir ſes douze enfants ; (Chap. XLIX.) & en les beniſſant, il leur reproche leurs fautes, & leur annonce ce qui leur arrivera, & particuliérement le ſceptre placé dans la Tribu de Juda, juſqu'à l'avénement du Meſſie. Jacob ordonne à ſes enfants de l'enſévelir avec ſes peres dans le pays de Chanaan. Il meurt tranquillement. Joſeph fait embaumer le corps de ſon pere. (Chap. L.) Il obtient de Pharaon la permiſſion de le porter dans la terre de Chanaan. Les obſeques de Jacob ſont célébrées avec magnificence Joſeph, étant de retour raſſure ſes freres qui craignoient ſon reſſentiment ; il leur annonce leur ſortie de l'Egypte, & leur recommande de tranſporter alors avec eux ſes os. Il meurt : ſon corps eſt ambaumé, & mis dans un cercueil. Ici finit le Livre de la Geneſe. Les difficultés chronologiques qui ſe rencontrent dans l'hiſtoire de Jacob & de ſa famille donneront lieu à une Diſſertation où nous traiterons du troiſieme âge du monde, c'eſt-à-dire, de l'intervalle qui s'étend depuis la vocation d'Abraham juſqu'à la ſortie des Iſraélites hors de l'Egypte. Ce ſera la derniere des Diſſertations que nous placerons à la ſuite de cette Préface.

Diſſertation ſur le troiſieme âge du Monde.

III. En quel temps Moyſe écrivit la Geneſe. Quels ſecours il eut pour cela.

On croit que Moyſe écrivit la Geneſe dans les déſerts d'Arabie, lorſqu'après le murmure du peuple à Cades-Barné, Dieu le condamna à voyager pendant quarante ans dans ces ſolitudes. On peut remarquer que, dans la Geneſe, il emploie le mot *Jehova*, qu'il n'avoit appris que lorſque Dieu lui apparut à Horeb. Il y parle encore des animaux purs & impurs dès le temps de Noé ; ce qui perſuade que lorſqu'il écrivit ce Livre, les Iſraélites avoient déjà les loix de la diſtinction des animaux ; & que par conſéquent il l'écrivit après le Livre des Loix, & après la Station de Sinaï. Il parle au Chap. XIV. v. 7. *de la Fontaine de Miſphat*, c'eſt-à-dire, du Jugement : cette fontaine ne fut apparemment ainſi nommée que depuis la révolte du peuple au même endroit, aux eaux de Contradiction : (*a*) ainſi Moyſe n'auroit écrit la Geneſe

(*a*) *Num.* XX. 1. *& ſeqq.*

que dans les deux dernieres années du voyage du désert, si ce n'est que l'on ait ajouté ce nom depuis Moyse.

A prendre les choses dans la rigueur, il ne seroit pas impossible que Moyse eut pu apprendre par la tradition orale au moins une partie de ce qu'il nous dit de l'origine du Monde, de l'âge des Patriarches, du Déluge universel, de la dispersion des peuples. Nous avons fait remarquer dans la Dissertation sur l'histoire des Hébreux, que Moyse & Aaron avoient trouvé dans leur famille les traditions qui avoient pu venir de Lévi leur aïeul, que celui-ci avoit vécu avec Jacob & Isaac, & ceux-ci avec Abraham leur pere, qui avoit pu voir tous ses aïeux à remonter, sinon jusqu'à Sem, du moins jusqu'à Arphaxad fils de Sem; & qu'enfin la plupart de ceux-ci avoient vu Noé qui véquit trois cents cinquante ans depuis le déluge.

Au reste, il est assez croyable que Moyse avoit des mémoires & des recueils, qui se conservoient dans les familles des Juifs. Le détail des généalogies, les dates des faits, les circonstances des événements, le nombre des années de la vie des Patriarches, tout cela ne peut guere s'apprendre d'une maniere si précise & si exacte, que par des écrits & des mémoires. Le Livre des Justes, qui est cité dans Josué, (*a*) & dans le II. Livre des Rois, (*b*) paroît être une histoire des anciens Patriarches. Nous voyons dans les Paralipomenes, (*c*) une bataille arrivée dans les temps que les Hébreux étoient en Egypte, qui ne se lit pas dans les Livres de Moyse; peut-être aussi que les diversités qui se remarquent dans les noms & dans les généalogies en divers endroits de l'Ecriture, ne viennent que de la multiplicité des exemplaires d'où ces dénombrements sont tirés. Il est vrai qu'avant Moyse on écrivoit peu; & nous savons que divers peuples ont été très-long-temps sans écrire: il y en a qui prétendent qu'Homere même n'avoit rien mis en écrit. Mais aussi quelle confusion, quelle ignorance, quelle obscurité dans les Histoires anciennes de ces peuples? Que de Fables la Grece ne nous a-t-elle point débitées sur les temps où elle n'écrivoit point? Quelles absurdités dans leur religion, & dans les généalogies de leurs Dieux? Si donc l'Histoire des Hébreux est mieux soutenue & plus suivie, on le doit apparemment en partie aux mémoires dressés avant Moyse.

Mais tout cela ne suffiroit pas pour donner aux Livres de Moyse le dégré d'autorité qu'ils ont si justement acquis, si nous ne reconnoissions en lui une inspiration immédiate de l'Esprit de Dieu, qui lui découvrit plusieurs choses qu'il ne pouvoit pas savoir d'ailleurs, & qui donna à celles qu'il savoit déjà, & qu'il avoit pu apprendre par les voies ordinaires, une certitude infaillible & divine. Le Prophete Isaïe rele-

(*a*) *Josue*, x. 13. = (*b*) 2. *Reg.* i. 18. = (*c*) 1. *Par.* vii. 20. *& seqq.*

vant la grandeur du Dieu d'Iſraël, par deſſus les dieux des nations; emploie cette preuve de la révélation que Dieu avoit faite à ſon peuple des choſes anciennes, & dont les autres Nations n'avoient & ne pouvoient avoir aucune connoiſſance par leurs idoles. *Qui eſt ſemblable à moi*, dit le Seigneur, (*a*) *qu'il rappelle* les choſes paſſées, *& qu'il explique par ordre devant moi tout ce que j'ai fait depuis que j'ai établi un peuple* ſur la terre; *qu'il leur prédiſe les choſes futures*; qu'il leur annonce *ce qui doit arriver.... Je vous ai fait ſavoir* ce qui eſt arrivé *des le commencement; je vous ai annoncé* ce qui doit arriver dans la ſuite: *vous m'êtes témoins* de ce que je dis. *Y a-t-il quelqu'autre Dieu que moi?* y a-t-il *quelque créateur que je ne connoiſſe pas*? Origene remarque auſſi, (*b*) qu'il auroit été impoſſible à Moyſe de nous rapporter ce qui s'étoit paſſé dès le commencement du monde, ou ce qui devoit arriver dans la ſuite juſqu'à la fin des ſiecles, s'il n'en eut été inſpiré & inſtruit par l'Eſprit de Dieu.

Il étoit réſervé à nos temps de voir paroître des Critiques qui ont cru pouvoir inſinuer que la Geneſe pourroit bien n'être qu'une compilation de Mémoires plus anciens que Moyſe: on a même fait un volume entier pour le prouver: c'eſt ce qui nous détermine à diſcuter cette opinion dans une Diſſertation particuliere, placée immédiatement à la ſuite de cette Préface, que nous allons terminer en donnant une idée ſommaire des inſtructions & des myſteres que renferme ce Livre divin.

Diſſertation ſur la Geneſe.

IV. Inſtructions & myſteres que renferme la Geneſe.

La *Geneſe* nous fait d'abord connoître *l'eſſence même de Dieu*, en nous apprenant qu'il eſt l'Etre-ſuprême, Auteur & principe de tous les Etres; qui a créé l'univers, qui en dirige tous le mouvements, & en qui nous avons nous-mêmes la vie, le mouvement & l'être.

Les *Attributs divins* y éclatent de toute part: (*c*) l'extrême facilité avec laquelle Dieu donna l'être à tout ce vaſte univers & à toutes les créatures qui le rempliſſent, nous préſente la plus haute idée de ſa *Puiſſance*. Il parle, & tout ſe fait; il commande, & tout eſt créé.

L'ordre conſtant & invariable qu'il établit, non ſeulement dans le cours des aſtres, mais dans la conſervation & la propagation de toutes les différentes eſpeces de plantes & d'animaux, & de toutes les autres créatures, fait éclater ſa *Sageſſe*.

Les dons excellents dont il enrichit l'homme en le créant à ſon image & à ſa reſſemblance, les faveurs dont il le comble en lui donnant un ſouverain domaine ſur toutes les créatures privées d'intelligence, la félicité dont il le fait jouir dans le lieu de délices où il le place après

(*a*) *Iſai* XLIV. 7. 8. = (*b*) *Origen. Homil. 26. in Numer.* = (*c*) Depuis la premiere édition de cette Bible, je me ſuis appliqué à perfectionner cette partie de nos Préfaces, qui concerne les inſtructions & myſteres renfermés dans chacun des Livres de l'Ancien Teſtament: c'eſt ce qui a produit la ſeconde partie de chacune des *Conférences élémentaires* que j'ai données juſqu'à préſent [1767] ſur ces Livres dans le *Journal eccléſiaſtique*. Je vais aujourd'hui reprendre cette partie pour la refondre dans nos Préfaces.

l'avoir

l'avoir créé, le soin qu'il prend de lui donner une aide qui lui soit semblable, & qui formée de l'une de ses côtes, est la chair de sa chair & l'os de ses os, sont des preuves de sa *Bonté* infinie.

Sa *Justice* paroît dans la pénitence qu'il impose à l'homme pécheur & à toute sa postérité, & dans les divers châtiments qu'il exerce sur l'ancien monde par un déluge d'eau, sur Sodome & Gomorrhe par une pluie de feu, sur tant d'autres coupables à qui il fait porter dès cette vie la peine de leurs infidélités.

Sa *Providence* se fait sentir dans le soin qu'il prend de régler tout ce qui se passe parmi les hommes, & de faire servir leurs passions insensées à l'exécution de ses sages desseins, comme on le voit dans l'histoire des saints Patriarches Abraham, Isaac, Jacob, Joseph.

Sa *Prescience* se montre dans la certitude avec laquelle il annonce à Noé le déluge; à Abraham, la ruine de Sodome & les divers états de sa postérité; à Jacob, le sort des Tribus qui doivent naître de ses douze fils; à Joseph, la sortie des enfants d'Israël hors de l'Egypte & leur retour dans la terre de Chanaan.

Sa *Miséricorde* éclate au dessus de toutes ses œuvres : elle paroît particuliérement dans la promesse qu'il fait à l'homme de réparer son péché, & dans le moyen qu'il choisit pour l'exécution. Le démon avoit promis à l'homme que s'il mangeoit du fruit défendu, il deviendroit semblable à Dieu; & l'homme en violant la défense que Dieu lui avoit faite, s'étoit rendu semblable aux bêtes. Dieu, pour réparer la chûte de l'homme, & confondre les desseins du démon, veut que son propre Fils se rende semblable à l'homme, afin que l'homme devienne en lui & par lui vraiment semblable à Dieu; & parce que le démon s'étoit servi de la femme pour séduire l'homme & le porter à désobéir à Dieu, Dieu veut aussi faire naître de la femme seule l'homme-Dieu, qui doit sauver l'homme, & réparer l'injure que sa désobéissance a faite à Dieu.

La *Miséricorde* de Dieu paroît encore dans le choix gratuit qu'il fait d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, & de leur postérité pour en former son peuple; de la Tribu de Juda, pour en faire sortir le Messie; dans la promesse toute gratuite de benir toutes les nations en la personne de ce divin Libérateur, qui deviendra pour tous les peuples la source de toutes les bénédictions célestes.

Ce *divin Rédempteur* est *promis* d'abord (*a*) à *Adam* aussi-tôt après son péché. La promesse se trouve dévolue par le fait à *Noé*, qui reste seul chef du nouveau monde: elle passe sur *Sem*, l'un de ses fils, qui devient le chef de la race choisie : elle est fixée sur *Abraham*, (*b*) que Dieu appelle exprès pour en faire le chef de son peuple, le Pere &

(*a*) *Gen.* III. 15. = (*b*) *Gen.* XII. 3. XVIII. 18, & XXII. 18.

le modele de tous les croyants; il la lui réitere juſqu'à trois fois : il la renouvelle ſucceſſivement à *Iſaac* & à *Jacob*, (*a*) fils & petit-fils de ce Patriarche : celui-ci la tranſmet à ſon fils *Juda* (*b*) comme chef de la Tribu d'où doit naître le Rédempteur des hommes.

Dieu ne ſe contente pas de promettre aux hommes ce *divin Sauveur*; il veut que dans Adam & dans ſes deſcendants ſe trouvent une multitude de traits myſtérieux qui ſous le voile des *paraboles* & des *énigmes*, leur annoncent les myſteres de ce Rédempteur, & tout ce qui le regarde. Ainſi ſa mort ſur la croix, où de ſon côté percé il donne naiſſance à l'Egliſe ſon épouſe, eſt repréſentée par le ſommeil profond durant lequel du côté d'*Adam* prend naiſſance Eve ſon épouſe : l'injuſtice & la violence de cette mort qu'il devoit ſouffrir par l'envie de ſes freres, eſt figurée dans celle d'*Abel* tué par Caïn ſon frere; ſa vie cachée & toute conſacrée à Dieu, dans celle d'*Hénoch* qui marcha devant Dieu; ſa qualité de Sauveur des hommes, dans le ſalut que *Noé* procure au monde; ſa vie voyagere, dans celle d'*Abraham*; ſon ſacerdoce royal, dans celui de *Melchiſédech*; ſon ſacrifice, dans celui d'*Iſaac*; ſes travaux, dans ceux de *Jacob*; ſes ſouffrances & ſa réſurrection, dans les humiliations de *Joſeph* & dans la gloire dont elles ſont ſuivies; ſon regne au milieu des Gentils, dans la puiſſance que *Joſeph* exerce en *Egypte*; le rappel futur des Juifs, dans la *réconciliation des enfants de Jacob avec Joſeph* leur frere.

L'*Egliſe* qui eſt l'épouſe de ce divin Sauveur eſt repréſentée non ſeulement par *Eve*, épouſe du premier homme & mere des vivants, mais encore par l'*Arche* où Noé & ſa famille échappent au déluge univerſel qui fait périr tout le reſte des hommes. Elle eſt repréſentée dans *Sara*, épouſe d'Abraham; dans *Rébecca*, épouſe d'Iſaac; dans *Rachel*, épouſe de Jacob, dans *Aſéneth*, épouſe de Joſeph.

Le *diſcernement que Dieu fait* entre les réprouvés & les élus, & particuliérement entre le Juif incrédule & le peuple fidele, ſoit d'entre les Juifs, ſoit d'entre les Gentils, eſt repréſenté dans *Caïn* & ſes deux freres *Abel* & *Seth*, fils d'Adam; dans *Chanaan* & ſes deux freres *Sem* & *Japheth*, fils de Noé; dans *Iſmaël* & *Iſaac*, fils d'Abraham; dans *Eſaü* & *Jacob*, fils d'Iſaac; dans *Joſeph & ſes freres*, fils de Jacob; dans *Pharès* & *Zara*, fils de Juda; dans *Manaſſé* & *Ephraïm*, fils de Joſeph.

La *création du monde viſible* eſt l'image de la *création du monde ſpirituel* que Dieu a créé par Jeſus-Chriſt. David nous en avertit dans pluſieurs endroits des Pſaumes, (*c*) lorſqu'il peint les *merveilles de la rédemption*, ſous l'image des *merveilles de la création*. Les Prophetes confirment la vérité de cette énigme, lorſqu'en annonçant la formation

(*a*) *Gen.* XXVI. 4. & XXVIII. 14. = (*b*) *Gen.* XLIX. 10. = (*c*) *Pſ.* VIII. XV. CIII.

de l'Eglise, ils disent (*a*) qu'alors Dieu formera *de nouveaux cieux & une terre nouvelle.* Saint Paul nous dévoile lui-même les premiers traits de cette allégorie, lorsqu'il nous représente (*b*) que nous n'étions autrefois que *ténebres*, & que maintenant nous sommes *lumiere* en notre Seigneur; & lorsque parlant du ministere Evangélique, il s'exprime en ces termes: (*c*) » *Celui qui a commandé que la lumiere sortît* » *des ténebres*, a fait éclater lui-même sa lumiere dans nos cœurs, afin » que nous puissions éclairer les autres en leur faisant connoître la » gloire de Dieu, selon qu'elle paroît en Jesus-Christ. » La distinction que Dieu met entre *la lumiere & les ténebres*, entre *la terre* & *les mers*, (*d*) représente celle qu'il a mise entre son Eglise éclairée des lumieres de la foi, & séparée des nations infideles, & les peuples ensévelis dans les ténebres de l'infidélité, & livrés au gré de leurs passions. *Les arbres* & *les plantes*, qui sont l'ornement de la terre, *le soleil*, *la lune* & *les étoiles*, qui sont l'ornement des cieux, représentent Jesus-Christ même, son Eglise, & toute la multitude des justes, qui sont l'ornement du monde spirituel. Les *poissons* & les *oiseaux*, les *animaux domestiques*, ou *sauvages*, ou *rampants sur la terre*, représentent les hommes vivants dans le monde, & attachés à la terre, ou séparés du monde, & tendants sans cesse vers le ciel par l'ardeur de leurs desirs. Enfin *Adam*, le premier homme, est, selon S. Paul, l'image de celui qui devoit venir, (*e*) *qui est forma futuri*; c'est-à-dire, de Jesus-Christ même que cet Apôtre appelle le second homme, (*f*) *secundus homo*, le dernier Adam, *novissimus Adam*; en sorte que S. Paul ouvre & termine le développement de cette allégorie de l'ouvrage des six jours, & ne nous laisse d'autre soin que de suivre les rapports qui réunissent les deux extrêmités.

Dans les paroles qu'Adam prononce à la vue d'Eve son épouse, en déclarant que désormais *l'homme s'attachera à son épouse, en sorte qu'ils ne feront plus ensemble qu'une seule chair*, Jesus-Christ nous découvre (*g*) l'indissolubilité du mariage; & S. Paul nous y montre (*h*) le grand & ineffable mystere de *l'union de Jesus-Christ avec l'Eglise son épouse.* Le même Apôtre nous fait appercevoir (*i*) dans *le repos du septieme jour* une image du *repos* que Dieu réserve à ses Elus *dans l'éternité.* Il veut (*k*) que nous regardions nos ames comme fiancées à Jesus-Christ pour être ses épouses; & que nous craignions que comme le serpent séduisit *Eve*, il ne nous séduise aussi nous-mêmes. Il compare (*l*) le sang d'*Abel* avec celui de Jesus-Christ; & S. Jean nous avertit (*m*) de ne pas imiter la perversité de *Caïn.*

(*a*) *Isa.* LXV. 17. = (*b*) *Eph.* V. 8. = (*c*) 2. *Cor.* IV. 6. = (*d*) *Aug. & alii SS. Patres.* = (*e*) *Rom.* V. 14. = (*f*) 1. *Cor.* XV. 45. & 47. = (*g*) *Matt.* XIX. 4. & *seqq.* = (*h*) *Eph.* V. 31. & 32. = (*i*) *Hebr.* IV. 9. = (*k*) 2. *Cor.* XI. 2. & 3. = (*l*) *Hebr.* XII. 24. = (*m*) 1. *Joan.* III. 12.

Jesus-Christ, dans l'Evangile compare lui-même (*a*) ce qui est arrivé *aux jours de Noé & aux jours de Lot*, avec ce qui arrivera au jour où le Fils de l'homme paroîtra sur les nuées du ciel pour juger l'univers; en sorte que *le déluge universel & la ruine de Sodome* sont l'image de l'anathême terrible dont Dieu frappera à la fin des siecles toute la multitude des réprouvés. S. Pierre nous montre aussi (*b*) dans les *eaux du déluge* une image des eaux du Baptême qui nous purifient & nous sauvent, comme celles du déluge purifierent la terre, & sauverent Noé & sa famille. Saint Pierre & S. Jude s'accordent à nous faire voir, (*c*) dans *le feu qui consuma Sodome & Gomorrhe*, un exemple du feu éternel qui consumera ceux qui vivent dans l'impiété.

David nous avoit déjà fait remarquer (*d*) que le Messie promis feroit en même temps *Roi de toute la terre & Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech*. S. Paul développe cette allégorie, (*e*) & nous découvre une multitude de rapports entre *Melchisédech* & Jesus-Christ; jusques-là que, selon l'Apôtre, le silence même de l'Ecriture nous instruit, lorsque ne donnant à Melchisédech ni pere, ni mere, ni généalogie, ni commencement, ni fin, elle le rend par-là plus semblable au Fils de Dieu qui demeure Prêtre pour toujours. Il veut (*f*) que nous reconnoissions dans *Abraham*, non seulement le pere de tous les croyants, Juifs ou Gentils, mais encore le modele de notre foi. S. Pierre veut (*g*) que les femmes Chrétiennes regardent de même *Sara* comme leur mere, & qu'elles imitent envers leurs époux la soumission qu'elle rendoit à Abraham. S. Paul, nous assure (*h*) que ce qui est dit des deux épouses d'Abraham, *Agar & Sara*, & de leurs enfants *Ismaël & Isaac*, est une *allégorie* qui représente les deux alliances & les deux peuples qui en sont l'objet. Il nous montre (*i*) dans *Isaac* qui survit à son sacrifice une *parabole* de la résurrection de Jesus-Christ.

Les saints Peres ont suivi ces ouvertures qui nous sont données par Jesus-Christ & par les Apôtres; ils nous ont appris à découvrir dans ces anciens événements l'édification de nos mœurs & l'instruction de notre foi. Saint Augustin pose comme un principe certain, que, non seulement les paroles de ces saints Patriarches qui ont vécu si long-temps avant la naissance de Jesus-Christ; mais que leur vie même, leurs mariages, leurs enfants, leurs actions, sont une Prophétie du temps présent, où Dieu rassemble de toutes les nations son Eglise, en l'attachant à lui par la foi au mystere des souffrances de Jesus-Christ: *Horum Sanctorum qui præcesserunt tempore nativitatem Domini, non solùm sermo, sed etiam vita, & conjugia, & filii, & facta, prophetia*

(*a*) *Luc.* XVII. 26. & 28. = (*b*) 1. *Petr.* III. 20. & 21. = (*c*) 1. *Petr.* II. 6; *Jud.* 7. = (*d*) *Ps.* XLVI. & CIX. = [*e*] *Hebr.* VII. 1. & *seqq.* = [*f*] *Rom.* IV. 11. & *seq.* = [*g*] 1. *Petr.* III. 6. = [*h*] *Gal.* IV. 24. = [*i*] *Hebr* XI 19.

fuit hujus temporis, quo per fidem Paſſionis Chriſti ex gentibus congregatur Eccleſia.

Les plus ſavants & les plus habiles Interpretes ont ſuivi en ce point la méthode des ſaints Peres, & comme eux ont recherché ces myſteres profonds, cachés ſous le voile des événements qui ſont renfermés dans le Livre de la Geneſe. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit de *l'Arche de Noé*, & de *l'hiſtoire d'Abraham, de Jacob & de Joſeph*, dans la *Préface générale ſur les Livres de l'Ancien Teſtament.* On y a vu un eſſai du développement de ces myſteres, & de l'application des regles qui ſerviront à les découvrir.

DISSERTATION
SUR
LA GENESE,

Où l'on examine s'il eſt vrai qu'elle ne ſoit qu'une compilation de Mémoires plus anciens que Moyſe, comme quelques-uns le prétendent. (*a*)

JUSQU'ICI l'on avoit dit ſans aucun danger & avec beaucoup de vraiſemblance, que Moyſe inſpiré pour écrire la Geneſe, avoit pu en même temps être inſtruit de la plupart des faits, ſoit par la Tradition de ſes peres, ſoit même par d'anciens Mémoires conſervés dans ſa nation : nous l'avions nous-mêmes dit ainſi dans la Préface qui précede. Mais depuis la premiere édition de cette Bible, on a été plus loin ; & cela s'eſt fait même avec une ſorte d'éclat qui a excité l'attention des Théologiens, & qui nous a déterminés à examiner l'opinion nouvelle qui ſe préſentoit.

On vit paroître en 1753 à Paris, ſous titre de Bruxelles, un volume *in*-12 intitulé, *Conjectures ſur la Geneſe, ou Conjectures ſur les Mémoires originaux dont il paroît que Moyſe s'eſt ſervi pour compoſer le Livre de la Geneſe, avec des Remarques qui appuyent ou qui éclairciſſent ces Conjectures.* L'Auteur de cet Ecrit prétend, non ſeulement que Moyſe a pu ſe ſervir des Mémoires antérieurs, ce que perſonne ne conteſte ; mais que la Geneſe n'eſt elle-même que *la ſimple compilation de ces Mémoires.*

La même opinion fut inſinuée dans une *Theſe Lhéologico-Hébraïque*, ſoutenue à Paris dans la même année ; on y liſoit : » Qu'on peut con-» jecturer avec vraiſemblance, à l'exemple de le Cene, par les Textes » de la Geneſe, 2. 4. &c. que le Livre de la Geneſe écrit par Moyſe » eſt compoſé de divers fragments d'hiſtoires authentiques qui avoient » été écrites avant lui : « *Veriſimiliter cum Cenio conjici poteſt ex Geneſ.* 2. 4. *&c. librum Geneſeos à Moyſe conſcriptum eſſe ex variis hiſtoriarum ſcripto exaratarum & authenticarum fragmentis.*

(*a*) Cette Diſſertation eſt une de celles que nous ajoutons dans cette nouvelle édition.

Pour entendre mieux le ſens de cette propoſition, il faut ſe rappeller que l'Auteur unique cité ici ſous le nom de *Cenius*, eſt Charles le Cene, Miniſtre Proteſtant, Socinien déclaré, Auteur d'un *Projet de nouvelle Verſion Françoiſe de la Bible*, imprimé dès 1696, & d'une *Bible Françoiſe*, qui eſt l'exécution de ce projet, imprimée en 1741 à Amſterdam, en deux Volumes *in-folio*, & condamnée dès l'année ſuivante dans un Synode des Miniſtres Proteſtants de Hollande, comme n'étant point une fidele copie de la parole de Dieu. C'eſt dans cette Bible que Charles le Cene propoſe ſon ſyſtême ſur la Geneſe : il s'énonce en ces termes dans l'Avertiſſement qui eſt à la tête des cinq Livres de Moyſe : (*a*) » *Moyſe n'eſt pas le ſeul Auteur* » des Livres qu'on lui attribue : mais cela n'empêche pas qu'il n'y » ait la meilleure part... *Moyſe compila cette Hiſtoire* (*de la Geneſe*) » ſur différents Mémoires, & il a voulu *conſerver... les fragments* & » *les relations des Peres toutes entieres* en mettant à chacun leurs » inſcriptions.... *Cela eſt manifeſte... Moyſe*, en qualité de Légiſ- » lateur, *a écrit* par l'autorité de Dieu tout ce qui appartenoit aux » loix ; & *en qualité d'Hiſtorien ce qu'il a trouvé dans divers fragments* » *ou Mémoires*, & ce qui eſt arrivé de ſon temps, qu'il n'eſt pas dit » qu'il ait écrit par un eſprit de prophétie. »

La preuve que Charles le Cene prétend tirer du Chapitre II. de la Geneſe, ℣. 4. ſera examinée dans cette Diſſertation. *L'& cætera* que la theſe ajoute, ſuppoſe un nombre indéterminé de preuves ſemblables que le Cene ne touche que ſuperficiellement, mais qui ſont partie de celles que l'Auteur des *Conjectures* a développées avec le plus grand appareil, & qui ſeront toutes ſucceſſivement diſcutées ici : en ſorte que la ſeule diſcuſſion des *Conjectures* ſuffira pour mettre nos Lecteurs en état d'apprécier l'opinion de Charles le Cene, propoſée dans la Theſe dont nous parlons.

L'Auteur des *Conjectures ſur la Geneſe* ne ſe borne donc pas à dire que Moyſe en écrivant cet Ouvrage a pu tirer quelques ſecours d'anciens Mémoires conſervés dans ſa nation : il prétend que la Geneſe n'eſt elle-même que *l'aſſemblage de ces anciens Mémoires* recueillis par Moyſe ; & en même temps il avoue que les *Auteurs* de ces Mémoires ſont *inconnus* ; il croit même que quelques-uns de ces Mémoires viennent *des nations étrangeres au peuple de Dieu.*

Ce n'eſt pas tout : il prétend, (& c'eſt le fondement de ſon ſyſtême,) il prétend que ſi l'on refuſe d'admettre l'opinion qu'il propoſe, on ſe trouve réduit à reconnoître dans la Geneſe une multitude de *défauts* dont *Moyſe* ne pourra plus être *diſculpé* : tels que, *répétitions choquantes*, *alternative bizarre des noms de Dieu*, *antichro-*

(*a*) *Bible de le Cene*, *T. I. p.* IX. *col.* 2. *& p.* X. *col.* 1. *&* 2.

niſmes ou renverſements d'ordres dans les faits, *tranſitions bruſques* dans les récits, *interpolations manifeſtes.*

Il y a plus encore : cet Auteur ſuppoſe que la Geneſe étoit dans ſon origine un *ouvrage à douze colonnes*, ou peut-être, *une eſpece de tétraples*, ouvrage à quatre colonnes, à peu près dans l'ordre qu'il oſe bien lui donner. Il prétend que depuis Moyſe ces *colonnes* ont été *dérangées & bouleverſées par la négligence des Copiſtes ou l'ignorance des mauvais Critiques*, qui ont *tout confondu* en voulant tout réunir.

Enfin ayant conçu le deſſein de *décompoſer* le Livre de la Geneſe pour y diſtinguer les différents Mémoires qu'il croit y être réunis & confondus, il choiſit une *Traduction* de ce Texte qu'il diſtribue par colonnes, & qu'il fait imprimer dans ſon Ouvrage ; & cette Traduction n'eſt ni la Verſion des Septante autrefois uſitée dans toute l'Egliſe & par les Apôtres mêmes, ni la Vulgate faite par S. Jérôme ſur l'Hébreu, reçue dans l'Egliſe Latine depuis ce S. Docteur & déclarée authentique par le Concile de Trente, ni aucune des traductions Françoiſes faites par des Interpretes Catholiques ; il ne trouve point de Traduction qui repréſente plus exactement l'original, que *celle de Geneve* faite ſur l'Hébreu par les Proteſtants.

La Geneſe, ce monument précieux que Moyſe a laiſſé au peuple de Dieu, ce Livre divin que l'Egliſe a toujours mis au premier rang entre les Ecritures divinement inſpirées, ne ſera donc plus aujourd'hui qu'une compilation mal aſſortie, mal couſue, toute bouleverſée, dont nous n'avons de Traduction exacte que celle de Geneve. Quelle douleur pour l'Egliſe ! quelle inſulte pour Moyſe ! quel outrage pour l'Eſprit-Saint !

L'Auteur de ce ſyſtême a d'abord ſenti lui-même le danger de ſes *Conjectures* : il témoigne qu'il *héſitoit* à les publier : mais on a diſſipé *ſes ſcrupules* ; & il a pris le parti de donner ſon Ouvrage en le ſoumettant toutefois *au jugement des perſonnes éclairées*, & proteſtant d'avance que ſi *ceux qui ont droit d'en décider* & dont il doit reſpecter les déciſions, trouvent ſes *Conjectures* ou *fauſſes* ou *dangéreuſes*, il eſt *prêt à les abandonner*, ou *les abandonne même dès à préſent.* » Jamais, ajoute-t-il, la prévention pour mes idées ne prévaudra chez » moi à *l'amour de la vérité & de la Religion.* « Le même amour qui nous anime, nous juſtifiera aux yeux de l'Auteur de ces *Conjectures*, & de quiconque prendroit intérêt à ſon ſyſtême.

A peine l'ouvrage de cet Auteur eut-il paru, que l'on y oppoſa dans les Journaux quelques Remarques & une Analyſe critique ; (*a*)

(*a*) Mercure de Janvier, 1754, pages 9 & ſuiv. Journal des Savants, Septembre 1754 *in*-4°. pages 671. & ſuivantes.

car

car les personnes éclairées ne douteront point que ces *Conjectures* ne fussent en même temps & *fausses* & *dangereuses*.

Quelques réflexions sur le simple énoncé du système de cet Auteur suffiront pour montrer quel en est *le danger*; & nous espérons en montrer *le faux* par la discussion des preuves sur lesquelles il est établi.

Nous examinerons donc 1°. si Moyse reconnu de tout temps pour *Auteur* de la Genese, peut aujourd'hui être considéré comme simple *Compilateur*; & si l'idée d'une simple *compilation* est compatible avec le dogme de *l'inspiration*.

2°. A quoi se réduisent, & d'où peuvent venir les *répétitions* que l'Auteur des *Conjectures* croit remarquer dans la Genese.

3°. En quoi consiste, & à quoi l'on peut attribuer *l'alternative* des noms de Dieu ELOHIM & JEHOVA employés dans ce Livre sacré.

4°. A quoi se réduisent *les antichronismes* ou renversements d'ordre que l'Auteur des *Conjectures* prétend reconnoître dans ce divin Livre, & quelle peut en être la cause.

Enfin si l'on peut reprocher à Moyse un défaut de *transitions*; & s'il est vrai qu'il y ait des *interpolations* dans le Livre de la Genese.

PREMIERE QUESTION.

Moyse reconnu de tout temps pour Auteur de la Genese, peut-il être aujourd'hui considéré comme simple Compilateur?

I. Judicieuses observations des Auteurs du Journal des Savants dans leurs Extraits des conjectures sur la Genese.

» On ne sauroit trop s'attacher à répandre la lumiere sur les endroits obscurs qui se rencontrent dans l'Ecriture-sainte; & nous devons toujours savoir gré à ceux qui, après avoir fait une étude particuliere des Livres de Moyse, veulent bien nous faire part de leurs réflexions, lorsqu'elles ne préjudicient point à la Religion. Mais ces réflexions doivent être bien différentes de celles que l'on hasarde quelquefois sur un Livre ordinaire; & si elles ne sont pas solidement appuyées, elles sont toujours *dangereuses*. » C'est la remarque des Auteurs du Journal des Savants à la tête de l'Extrait qu'ils ont donné (*a*) de l'Ecrit dont je parle: & pour justifier cette remarque, ils ajoutent judicieusement: « Trop de gens s'efforcent à » vouloir trouver dans les Livres qui servent de fondement au Christianisme, des défauts à la faveur desquels ils prétendent mettre les » Auteurs sacrés au rang des Ecrivains profanes. Il faut donc que les » réflexions que l'on propose soient sages, mais sur-tout qu'elles ne » soient point bâties sur le sable; & nous ne savons si dans cette matiere il est trop permis de hasarder des *Conjectures*. «

Plus loin (*b*) ils observent que » l'Auteur débute par une Remar-

(*a*) *Journal des Savants*, *Sept.* 1754, *p.* 621 *in*-4°. = (*b*) *Ibid. p.* 622.

» que ſur laquelle peut-être il n'a pas fait les réflexions néceſſaires. » *Moyſe*, dit-il, *raconte dans la Geneſe des évenements arrivés* 2433 » *ans avant qu'il naquît.... Cet intervalle eſt preſque auſſi grand que* » *celui qu'il y a depuis la fondation de Rome juſqu'à nous.* Cette » comparaiſon, diſent les ſavants Auteurs de ce Journal, n'eſt » pas entiérement juſte : la Tradition pouvoit plus facilement ſe con- » ſerver dans le premier intervalle que dans le ſecond. Dans l'un il y » avoit moins de générations ; elles étoient plus longues, & peu de » perſonnes pouvoient former la chaîne de la Tradition ; ce qui eſt » impoſſible dans l'autre. « Mais ſans inſiſter davantage ſur toutes les *réflexions néceſſaires* que l'Auteur des *Conjectures* n'a pas faites ; venons aux réflexions qu'il a faites ; voyons d'abord ſi elles ſont toutes également *ſages*, & compatibles avec la foi de l'Egliſe ſur l'inſpiration des Livres ſaints.

II. Moyſe, dans la Geneſe, ne doit-il rien à la révélation ? Diſtinct. entre la révélation & l'inſpiration.

Dans la Geneſe, Moyſe raconte ce qui s'eſt paſſé pendant un intervalle d'environ deux mille cinq cents ans avant lui : il n'a pu en être inſtruit que par révélation ou par Tradition ; cela eſt conſtant. Mais ici l'Auteur des *Conjectures* ſuppoſe avec une parfaite confiance que la connoiſſance de ces événements n'a point été révélée à Moyſe. » Je » ne connois perſonne, dit-il, (*a*) qui ait avancé que Moyſe ait appris » *par révélation* ce qu'il rapporte dans la Geneſe ; & je crois que » perſonne ne s'aviſera de l'avancer. « Mais de ce que Moyſe peut avoir beaucoup appris de la Tradition de ſes Peres, s'enſuit-il qu'il n'ait rien dû à la *révélation* ? » Moyſe, ajoute notre Auteur, parle » toujours dans la Geneſe comme un ſimple Hiſtorien ; il ne dit nulle » part que ce qu'il raconte lui ait été *inſpiré*. On ne doit donc point » ſuppoſer cette *révélation* ſans aucun fondement. « Devons-nous imputer ici à l'Auteur des *Conjectures* d'être aſſez peu Théologien pour confondre *l'inſpiration*, par laquelle l'Eſprit-Saint conduit la langue des Prophetes & la plume des Ecrivains ſacrés en leur montrant ou dictant ce qu'ils doivent dire ou écrire, avec *la révélation*, par laquelle l'Eſprit-Saint fait ſeulement connoître aux hommes ce qui leur étoit auparavant inconnu ? Nous aimons mieux croire qu'au lieu du mot *inſpiré*, il a voulu dire *révélé* ; puiſque c'eſt de quoi il s'agit ici. Mais de ce que *Moyſe ne dit point que ce qu'il raconte lui ait été révélé*, s'enſuit-il qu'en effet rien de ce qu'il raconte ne lui ait été révélé ? *On ne doit point ſuppoſer cette révélation ſans fondement ;* mais doit-on l'exclure ſans fondement ?

Ne faut-il pas convenir que l'œuvre de la création de l'univers étant antérieure à l'exiſtence du premier homme, n'a pu être connue d'aucun homme que par *révélation* ? Dieu l'a révélée quand il lui a plu ;

(*a*) *Conj. ſur la Geneſe, p.* 41

& il n'y a aucune preuve que cette révélation ſoit antérieure à Moyſe.

Suppoſons néanmoins qu'elle ſoit antérieure, & qu'elle ait été tranſmiſe à Moyſe par Tradition ; n'y a-t-il pas encore dans la ſuite de l'hiſtoire, même depuis la création du premier homme, cettains faits qui n'ont pu être connus que par *révélation ?* Comment a-t-on pu ſavoir autrement que par *révélation* les réſolutions que Dieu avoit priſes *dans ſon* propre *cœur*, ſelon l'expreſſion du Texte ſacré : (*a*) *Et dixit Dominus in corde ſuo :* & pourquoi refuſerions-nous à Moyſe cette partie de la *révélation ?*

III. Que Moyſe ait pu recevoir quelque ſecours d'une tradition même écrite, on peut le ſuppoſer ſans nier l'inſpiration.

Mais enfin ſuppoſons que cette révélation même ſoit encore antérieure à Moyſe : ſuppoſons qu'en effet la connoiſſance de tous les événements rapportés par Moyſe lui ait été tranſmiſe *par Tradition.* Suppoſons même qu'elle lui ait été tranſmiſe, *non par une Tradition purement orale*, c'eſt-à-dire, de bouche en bouche, *mais par une Tradition écrite*, c'eſt-à-dire, par des relations ou mémoires laiſſés par écrit : *Tel a été*, dit notre Auteur, (*b*) *le ſentiment de MM. Simon & le Clerc* : deux Ecrivains qui, par la témérité de leurs opinions, ſe ſont attiré de ſi juſtes reproches, ne forment pas ici une garantie bien ſûre.

L'Auteur paroît l'avoir lui-même ſenti, lorſqu'il ajoute à ces deux prétendues autorités, *deux autres*, *qui ſeront*, dit-il, (*c*) *plus concluantes encore* : ce ſont celles de *M. l'Abbé Fleuri* & de *M. l'Abbé le François :* deux Ecrivains qui ſont, à la vérité, également orthodoxes & judicieux. Mais qu'ont-ils dit ? qu'*il eſt vraiſemblable*, (*d*) ou même *plus que vraiſemblable que dans la lignée où s'eſt conſervée la connoiſſance de Dieu, on conſervoit auſſi par écrit des Mémoires des anciens temps ; & que l'écriture étoit trouvée dès avant le déluge.* C'eſt ce que nous ne conteſterons pas. Le ſecours de la *Tradition* même *écrite* n'exclut ni la *révélation* pour les faits non écrits ou non connus, ni la *direction* dans le diſcernement des faits écrits ou connus, ni *l'inſpiration* pour la maniere de rédiger & de préſenter ces faits déjà écrits ou non écrits, connus ou inconnus. Et ſi l'Auteur des *Conjectures* n'avoit pas été plus loin que les deux derniers Auteurs qu'il cite, il n'y auroit aucun reproche à lui faire.

IV. L'Auteur des Conjectures en réduiſant la Geneſe à une ſimple compilation, donne lieu d'en exclure l'inſpiration.

Mais je porte, dit-il, *mes conjectures plus loin, & je ſuis plus décidé.* Que lui ſert-il donc de nous citer le témoignage de ces Auteurs prudents & judicieux, ſi en portant ſes conjectures *plus loin*, il paſſe les bornes ſages qu'ils s'étoient preſcrites ? Il eſt *plus décidé :* ce ne ſont donc plus de ſimples *Conjectures*, qu'il va nous donner. En effet écoutez-le propoſer auſſi-tôt ſon ſyſtême.

(*a*) *Gen.* VIII. 21. *Hebr.* = (*b*) *Conj. pages* 5. 6. 7. = (*c*) *Page* 8. = (*d*) *Fleuri Mœurs des Iſraël. n.* 2. *Le François, Pr. de la Rel. Chr. T. I. p. II. c.* III. *a.* 1.

» *Je prétends* (*a*) que Moyſe avoit entre les mains des *Mémoires* » *anciens*, contenant l'hiſtoire de ſes ancêtres depuis la création du » monde; que pour *ne rien perdre* de ces Mémoires, il les a parta- » gés par morceaux, ſuivant les faits qui y étoient racontés; qu'il a » inſéré ces morceaux *en entier* les uns à la ſuite des autres, & que » *c'eſt de cet aſſemblage que le Livre de la Geneſe a été formé.* Peut-on prendre un ton plus déciſif? & cependant on nous annonce modeſtement ce ſyſtême ſous le ſimple titre de *Conjectures ſur la Geneſe.*

Plus loin notre Auteur développe mieux encore ſon ſyſtême. Selon ſon hypotheſe, (*b*) » *la Geneſe n'eſt qu'une ſimple compilation* de deux » ou trois Mémoires plus anciens qui rapportoient les mêmes faits, » & que Moyſe a cru devoir réunir enſemble par morceaux, en les » inſérant *en entier*, pour conſerver tout ce qu'il tenoit de ſes Peres » ſur l'hiſtoire des premiers temps du monde, & en particulier ſur » l'hiſtoire & l'origine de ſa nation. « Mais ne voit-on pas où conduit ce ſyſtême? Si la Geneſe n'eſt qu'*une ſimple compilation*, ſi ce n'eſt que *l'aſſemblage de différents morceaux pris de Mémoires anciens*; que devient l'inſpiration à l'égard de ce Livre? Ces Mémoires anciens avoient-ils été écrits par des hommes inſpirés de Dieu; Notre Auteur ne le prétend pas, ou du moins il avoue de bonne foi (*c*) qu'il ne ſait pas quels ſont ces Auteurs. La Geneſe qui n'eſt que *l'aſſemblage de ces Mémoires*, n'eſt donc plus un Livre inſpiré; ou du moins on n'en ſait rien. Il y a même *quelques-uns de ces Mémoires* dont notre Auteur conjecture, & entreprend de prouver (*d*) que *Moyſe a pu les recevoir des nations* voiſines des Hébreux, *& étrangeres à ce peuple*: l'inſpiration de ces fragments ſera donc encore plus incertaine; & l'on ne ſaura plus ſi la Geneſe eſt un Livre inſpiré dans toutes ſes parties.

V. L'inſpiration que cet Auteur prétend reconnoître dans Moyſe, n'eſt qu'une ſimple direction ou aſſiſtance.

Notre Auteur a voulu prévenir cette objection en diſant: (*e*) Il » faut convenir que Moyſe a été éclairé d'une maniere particuliere, » *& par inſpiration*, dans *le choix* des faits qu'il tenoit de ſes ancê- » tres, & des circonſtances de ces faits: & c'eſt là le fondement de » la foi divine que nous devons à l'hiſtoire qu'il nous a laiſſée. « Mais quel *choix* Moyſe a-t-il pu faire dans des Mémoires où il ne vouloit *rien perdre*, & qu'il a conſervés *en entier?* Notre Auteur ſe contredit.

Suppoſons néanmoins que Moyſe ait fait *un choix*, pour lequel il a été *éclairé d'une maniere particuliere*: cette lumiere ſurnaturelle qui aura déterminé ſon choix, ne ſera qu'une ſimple *aſſiſtance* ou *direction*: ce n'eſt plus *inſpiration*. L'Auteur des Conjectures convient lui-même (*f*) que ce qu'il appelle ici *inſpiration*, n'eſt qu'une ſimple *aſſiſtance de Dieu qui a éclairé & dirigé Moyſe dans le choix des Mé-*

(*a*) *Conj. page* 9. = (*b*) *Page* 10. = (*c*) *Page* 316. = (*d*) *Page* 323. = (*e*) *Page* 5. = (*f*) *Page* 322. *&* 323.

moires qu'il a employés. Mais cet Auteur ſeroit-il donc encore aſſez peu Théologien, pour ignorer qu'une ſimple *aſſiſtance* ou *direction* n'eſt pas *l'inſpiration.* Le fragment *choiſi* dans les Mémoires anciens, même avec *l'aſſiſtance* ou *direction* d'une lumiere ſurnaturelle, mais *conſervé* néanmoins tel qu'il étoit dans ces Mémoires, demeure ce qu'il étoit, la ſimple parole de l'homme : & la Geneſe qui n'eſt que *l'aſſemblage* de ces fragments, n'eſt plus la parole de Dieu. Moyſe n'eſt plus un *Auteur inſpiré*, mais un *Compilateur dirigé* par une lumiere différente de l'inſpiration.

La *direction* ſurnaturelle que cet Auteur admet dans Moyſe, m'aſſurera que cette hiſtoire ne contient rien que de vrai : je le veux : de même que la *direction* ſurnaturelle qui conduit l'Egliſe dans la déciſion des Conciles œcuméniques en ce qui concerne la foi, m'aſſure que ces déciſions ne contiennent rien que de vrai. Mais ces déciſions, toutes reſpectables qu'elles ſoient, ne ſont pas miſes pour cela au rang des Ecritures inſpirées : il en ſera donc ainſi de la Geneſe : ce ſera une hiſtoire vraie : mais ce ne ſera plus un Livre *inſpiré.* Le ſyſtême de cet Auteur contredit donc la foi de l'Egliſe, qui a toujours regardé la Geneſe comme un Livre divinement inſpiré.

VI. Doctrine de l'Ecriture & des Peres ſur l'inſpiration des Livres ſaints.

S. Paul nous enſeigne (*a*) que *toute l'Ecriture eſt divinement inſpirée :* M. Simon reconnoît lui-même que c'eſt ainſi qu'on doit traduire ſelon le Grec & le Texte de cet Apôtre. S. Pierre déclare (*b*) que *ce n'eſt point par la volonté des hommes que les Prophéties nous ont été anciennement apportées ; mais* que *c'eſt par le mouvement du Saint-Eſprit que les ſaints hommes de Dieu ont parlé :* & M. Simon reconnoît encore que ſous le nom de *Prophéties*, S. Pierre comprend ici toutes les ſaintes Ecritures de l'Ancien Teſtament. Les Prophetes & les Ecrivains ſacrés n'étoient donc que comme les inſtruments dont l'Eſprit-Saint ſe ſervoit pour dire & écrire ce qu'il leur inſpiroit. C'eſt en ce ſens que les Peres ont entendu cette parole de David dans les Pſaumes : (*c*) *Ma langue eſt comme la plume dans la main d'un homme qui écrit très-vîte.* De là vient que les Livres ſaints confiés aux Juifs ſont appellés par S. Paul, (*d*) *les oracles de Dieu :* ELOQUIA DEI.

Mais pour ne parler ici que des Livres mêmes de Moyſe, Tertullien rappellant le commencement de la Geneſe, s'exprime ainſi ; (*e*) » *Le Saint-Eſprit* a tellement conduit l'ordre de *ſon Ecriture*, qu'en » même temps qu'*il dit* ce qui a été fait ; *il marque* auſſi de quelle » choſe & d'où il a été fait. » Il faut ſavoir, dit Théodoret, (*f*) que » le propre de la Prophétie n'eſt pas ſeulement de prédire l'avenir, » mais auſſi de raconter les choſes préſentes & paſſées : ainſi *le divin*

(*a*) 2. *Tim.* III. 16. = [ ] 2. *Petr.* I. 21. = [*c*] *Pſ.* XLIV. 2. = [*d*] *Rom.* III. 2. = (*e*) *Tert. adv. Herm.* c. 22. = [*f*] *Theod. Præf. in Pſal.*

» *Moyſe* nous a rapporté tout ce que le Dieu de l'univers avoit fait » dès le commencement, en ayant été *inſtruit, non tant par les hom-* » *mes, que par la grace du Saint-Eſprit.* « Saint Irénée dit (*a*) que les *ſaintes Ecritures ſont dictées par l'Eſprit de Dieu & par ſon Verbe*; & il ajoute énergiquement que *Jeſus-Chriſt eſt l'Auteur des Livres dont Moyſe a été l'Ecrivain*: *Mosis litteræ, verba ſunt* CHRISTI.

VII. Cette doctrine reconnue par M. Simon qui en fait lui-même ſentir l'importance.

M. Simon même, avant qu'il s'écartât de l'opinion commune ſur ce point, diſoit: (*b*) » C'eſt une créance commune des Juifs que les » Livres du Vieux Teſtament ont été écrits par des perſonnes inſpi- » rées, laquelle créance a paſſé des Juifs aux Chrétiens; ce qui a fait » dire à Origene dans ſon cinquieme Livre contre Celſe, que les uns & » les autres reconnoiſſent également, *que les Livres ſaints ont été* » *écrits par l'Eſprit de Dieu*: « M. Simon raxoit lui-même (*c*) d'erreur l'opinion de Grotius, qui prétendoit que de tous les Livres de la Bible, il n'y avoit que les prophétiques qui euſſent été inſpirés, & *qu'il n'étoit pas néceſſaire que les hiſtoires fuſſent dictées par le Saint-Eſprit.*

Dans une autre occaſion il diſoit, » *On ne peut douter* que les vé- » rités contenues dans l'Ecriture ne ſoient infaillibles, & d'une auto- » rité divine, puiſqu'elles viennent *immédiatement de Dieu*, (*d*) qui ne » s'eſt ſervi en cela du miniſtere des hommes que pour être *ſes inter-* » *pretes.* Auſſi n'y a-t-il perſonne, ſoit Juif ou Chrétien, qui ne re- » connoiſſe que cette Ecriture étant *la pure parole de Dieu* eſt en » même temps le premier principe & le fondement de la Religion. « Ainſi de l'aveu même de M. Simon, ébranler le dogme de cette *inſpiration immédiate*, ſelon laquelle l'Ecriture-ſainte eſt *la pure parole de Dieu*, c'eſt ébranler *le premier principe & le fondement de la Religion.*

VIII. Cette doctrine défendue par les Docteurs de Louvain, & par MM. Arnauld & Boſſuet.

En effet lorſque Leſſius & Hamélius avancerent dans leurs Theſes de 1586. » Qu'afin que quelque écrit faſſe partie de l'Ecriture-Sainte, il » n'eſt pas néceſſaire que toutes ſes paroles aient été inſpirées par le » S. Eſprit; qu'il n'eſt pas néceſſaire que tout ce que contiennent les » Livres ſaints ait été inſpiré à ceux qui les ont écrits: & qu'un Livre » écrit par la ſeule application de l'eſprit humain devient Ecriture- » Sainte, ſi le Saint-Eſprit témoigne enſuite qu'il ne contient rien de » faux: « les Docteurs de Louvain & de Douai ſe crurent obligés de cenſurer ces propoſitions. Les Auteurs de ces Theſes tâcherent de ſe diſculper par une Apologie; mais les Docteurs de Louvain répondirent & juſtifierent leur cenſure.

Et lorſque M. Simon voulut renouveller ce ſyſtême, il fut vivement repouſſé: M. Arnauld & le grand Boſſuet prirent ſoin de dé-

---

(*a*) *Iren. adv. hær. l.* IV. *c.* 3. = (*b*) *Hiſt. crit. du N. T. ch.* 23. = (*c*) *Lettres ſur l'inſpiration.* = (*d*) *Hiſt. crit. du Vieux Teſtament au commencement.*

fendre contre ces nouveautés l'ancienne doctrine de l'Eglise, qui a toujours reconnu dans les Auteurs sacrés, & particuliérement dans Moyse, non une simple *assistance* ou *direction* dans le choix des faits, mais une *inspiration* proprement dite, & telle que les paroles écrites par Moyse & par les autres Auteurs sacrés soient les paroles de l'Esprit de Dieu & de son Verbe : *Mosis litteræ, verba sunt Christi.*

Le système que propose l'Auteur des Conjectures tend également à affoiblir ou même à détruire la vérité de *l'inspiration* proprement dite dans le Livre de la Genese ; & en cela il contredit la doctrine des Peres & la foi de l'Eglise. Dès-lors les *Conjectures* de cet Auteur ne peuvent être que *fausses & dangereuses.* Mais après en avoir montré *le danger* par le simple exposé du système, il faut en montrer *le faux* en discutant les preuves sur lesquelles l'Auteur de ce système a prétendu l'établir.

SECONDE QUESTION.

A quoi se réduisent & d'où peuvent venir les répétitions que l'Auteur des Conjectures croit remarquer dans la Genese.

I. Les répétitions dans la Genese ne sont pas aussi fréquentes que l'Auteur des Conjectures le suppose.

La premiere preuve que l'Auteur des *Conjectures* nous présente pour établir son système, est prise des *répétitions fréquentes*, qui selon lui, se trouvent dans ce Livre. Car » peut-on croire, dit-il, (*a*) que Moyse » eût laissé passer ces répétitions dans un ouvrage aussi court & aussi » serré, s'il l'avoit composé lui-même ? & n'est-il pas plus apparent » qu'elles viennent de ce que la Genese *n'est qu'une simple compilation* » de deux ou trois Mémoires plus anciens qui rapportoient les mê- » mes faits ? «

Mais ces *répétitions* sont-elles donc aussi *fréquentes* que cet Auteur le suppose ? & sont-elles de nature à prouver que la Genese n'est *qu'une simple compilation* de deux ou trois Mémoires ? Ailleurs (*b*) il compare la Genese à ces Concordes qui conservent & réunissent le Texte des quatre Evangelistes. Dans ces Concordes, on trouve des *répétitions fréquentes*, & qui montrent évidemment que ces Ouvrages ne sont qu'une *compilation* de quatre Mémoires différents ; mais trouve-t-on rien de semblable dans la Genese ?

II. La prétendue répétition de la création n'est qu'une simple récapitulation fort courte.

Pour nous montrer dans la Genese ces *répétitions*, l'Auteur des *Conjectures* nous en donne d'abord deux exemples, qu'il a sans doute choisis comme les plus frappants ; mais à quoi se réduisent-ils ?

Premier exemple : » La création du monde, & en particulier celle du » premier homme, y est, dit-il, (*c*) racontée deux fois. « Nous pourrions demander ici au Lecteur si jamais il a remarqué que *la création du monde* fût *racontée deux fois* dans la Genese. Notre Auteur est obligé

(*a*) *p.* 10. = (*b*) *p.* 434. = [*c*] *p.* 12.

d'avouer que ce *ſecond récit* (*a*) eſt fait à la vérité, *en peu de mots*. Or qu'eſt-ce qu'un ſecond récit fait en peu de mots, ſinon une ſimple *récapitulation ?* Elle ſe trouve au Chap. II. ℣℣. 4-7. Moyſe, après avoir donné dans le I. Chap. & juſqu'au ℣. 3. du Chap. II. le détail de l'œuvre des ſix jours de la création, ſuivie du repos du ſeptieme jour, reprend *en* très-*peu de mots*, c'eſt-à-dire, en quatre verſets, l'origine de l'univers & la création de l'homme, pour venir delà à un détail beaucoup plus circonſtancié ſur ce qui concerne Adam & Eve. Une récapitulation auſſi courte peut-elle paſſer pour une *répétition choquante* qui dénote *deux Mémoires* différents ? Notre Auteur avoue lui-même (*b*) que *tous les Traducteurs* ont regardé cela *comme une ſimple récapitulation*. Et quel eſt l'Hiſtorien, quel eſt l'Ecrivain qui ne faſſe pas ainſi quelquefois des récapitulations qui lui ſervent de tranſitions ? C'eſt ſans doute ce qui a donné lieu aux Auteurs du Journal des Savants de remarquer (*c*) que » pluſieurs des répétitions que l'on peut rencontrer » dans la Geneſe, ne s'y trouvent que pour ſervir de tranſitions, & » que par conſéquent *elles ne ſont pas de véritables répetitions.* »

III. Le reproche que l'Auteur des Conjectures fait ici à tous les Traducteurs, ne tombe que ſur ceux de Geneve.

Ici notre Conjecturéur accuſe indiſtinctement *tous les Traducteurs* (*c*) d'avoir *fait violence au Texte* pour *pallier la répétition*. Il leur reproche d'avoir traduit, Chapitre II. ℣. 7. *L'Eternel* AVOIT FORMÉ *l'homme*, &c. au lieu qu'il y a dans l'original : *Or l'Eternel* FORMA *l'homme*, &c. Mais qui eſt-ce qui a changé l'expreſſion du Texte ? Les Traducteurs de Geneve ! quel intérêt avons-nous à les défendre ? Ouvrez la Vulgate, & vous verrez que S. Jérôme, Auteur de cette Verſion, a très-exactement rendu l'original : *Formavit igitur Dominus Deus hominem*, &c. Ouvrez la Traduction des Docteurs de Louvain, vous y trouverez : *Donc le Seigneur Dieu* A FORMÉ *l'homme*, &c. Prenez celle de M. de Saci, vous y lirez de même : *Le Seigneur Dieu* FORMA *donc l'homme*, &c. Prenez celle de M. le Gros ; vous y lirez dans les deux éditions : *Le Seigneur Dieu* FORMA *l'homme*, &c. Conſultez la nouvelle Verſion latine du R. P. Houbigant : elle vous dira : *Tum Dominus Deus de pulvere terræ hominem* FORMAVIT, &c. Aucun de ces Traducteurs a-t-il fait violence au Texte ? ont-ils cherché à pallier la répétition ? Ils ont tous compris que cette répétition n'eſt qu'*une ſimple récapitulation ;* & ils ont aſſez connu le génie des langues pour ſavoir qu'une récapitulation n'a pas beſoin du pluſque-parfait, *formaverat ;* mais s'exprime très-bien par le ſimple Prétérit, *formavit*. D'ailleurs ils ſavoient que les Hébreux ne peuvent pas exprimer le pluſque-parfait *formaverat*, autrement que par le Prétérit *formavit :* notre Auteur même le ſait, & l'avoue. (*d*) Le Prétérit *formavit*, n'exclud donc nullement l'idée d'*une ſimple récapitulation*.

(*a*) *Page* 359. = (*b*) *p.* 360. = (*c*) *Journ. des Sav. Sept.* 1754, *p.* 624. = (*d*) *Page* 360. = (*e*) *Ibid.*

Second

Second exemple : » L'hiſtoire du Déluge eſt racontée juſqu'à deux » fois, dit notre Auteur, (*a*) & juſqu'à trois fois à l'égard de quel- » ques circonſtances. « Il développe ailleurs ſa penſée; & il diſtingue quatre répétitions dans ce récit.

IV. Entre les prétendues répétitions de l'hiſtoire du Déluge, la premiere n'eſt qu'une récapitulation.

1°. » La corruption des hommes (*b*) décrite Chap. VI. 1-8. & une » autre deſcription à peu près pareille, 11-14. « Ou plutôt, 11-13. Car le ℣. 14. commence un autre ſujet, c'eſt l'ordre de conſtruire l'Arche. Ou plutôt encore, 11. & 12. car au ℣. 13. Dieu communique à Noé la réſolution qu'il avoit ſeulement priſe en lui-même au ℣. 7. C'eſt-à-dire, que cette prétendue *répétition* ſe réduit à deux verſets, & n'eſt encore qu'une *ſimple récapitulation*, par laquelle Moyſe, commençant l'hiſtoire de Noé, reprend *en peu de mots* ce qu'il avoit dit auparavant d'une maniere plus étendue ſur la corruption des hommes au temps de ce Patriarche.

V. La ſeconde n'eſt nullement une répétition mais le récit d'un ſecond fait tout différent du premier.

2°. » L'ordre (*c*) donné à Noé, VI. 19-21. de recevoir dans l'Arche » un certain nombre de paires d'animaux; *les mêmes ordres* donnés à » Noé, VII. 1-4. » Si l'on veut lire le Texte avec quelque attention, on reconnoîtra aiſément que ce ne ſont pas *les mêmes ordres*. Les premiers furent donnés à Noé *long-temps avant le Déluge*, lorſque Dieu lui commandant de bâtir l'Arche, lui marque que cette Arche eſt deſtinée à le ſauver lui & ſa famille avec *un certain nombre d'animaux* de toute eſpece : Noé exécute l'ordre en bâtiſſant l'Arche, & y mettant des aliments. Les derniers ordres ne ſont donnés que *ſept jours avant le Déluge*, lorſque Dieu commandant à Noé d'entrer dans l'Arche, il lui preſcrit *le nombre précis* des animaux qui doivent y entrer avec lui; & Noé exécute cet ordre en les faiſant entrer avec lui dans l'Arche.

VI. La troiſieme n'eſt qu'une époque plus ou moins circonſtanciée, & un fait plus ou moins détaillé.

3°. » L'âge de Noé (*d*) marqué au ℣. 6. eſt *répété* au ℣. 11. « Liſez le Texte, & vous verrez qu'au ℣. 6. Moyſe ſe contente de dire que *Noé étoit âgé de ſix cents ans quand le Déluge ſe répandit ſur la terre.* Il développe enſuite ce qu'il avoit dit, que Noé exécuta les ordres du Seigneur : puis voulant reprendre l'hiſtoire du Déluge, & en marquer l'époque préciſe, il s'exprime en ces termes au ℣. 11. *En l'an ſix cents de la vie de Noé, au ſecond mois, au dix-ſeptieme jour de ce mois, en ce jour-là même, furent rompues toutes les ſources du grand abyme*, &c. Appellera-t-on cela une *répétition* ? ou prétendra-t-on qu'il ſoit impoſſible qu'un Auteur ſe répete en pareil cas ?

» L'entrée des animaux (*e*) dans l'Arche eſt marquée aux ℣℣. 8-10. » (*ou plutôt*, 8. & 9.) & *répétée* aux ℣℣. 14-16. » Mais de quelle maniere ? Aux ℣℣. 8. & 9. Moyſe marque ſommairement l'exécution des ordres du Seigneur quant aux animaux. Puis commençant au ℣. 11.

(*a*) *Page* 10. = (*b*) *Page* 361. = (*c*) *Page* 361. = (*d*) *Page* 362. = (*e*) *Ibid.*

un récit plus détaillé des circonſtances du déluge, il décrit auſſi dans un plus grand détail aux ℣℣. 14-16. l'entrée des animaux dans l'Arche. Liſez les autres Livres du Pentateuque, & vous y trouverez dans les récits de Moyſe de ſemblables *répétitions*, qui ont préciſément pour objet comme celle-ci d'expoſer dans un plus grand détail ce qui avoit été dit d'abord ſommairement. L'Auteur des Conjectures avoue (*a*) que *l'uſage ſeul ſuffiſoit pour autoriſer ces répétitions*, parce que *dans ces premiers temps on écrivoit comme on parloit, & l'on ſait qu'on ſe répete dans la converſation.* Il avoue que *cet uſage peut ſe prouver par l'exemple d'Homere dont les Poëmes ſont pleins de répétitions.*

VII. La quatrieme n'eſt qu'une peinture très-fidele & très-belle de la crue ſucceſſive des eaux.

4°. » Les ℣℣. 18. 19. 20. marquent (*b*) *trois fois* preſque dans les » mêmes termes la crue des eaux; & de même les ℣℣. 21. 22. 23. *trois* » *fois* la mort de tout ce qui avoit vie: « d'où l'Auteur des *Conjectures* conclut ici la diſtinction de *trois Mémoires* ſur le Déluge. Il eſt étonnant qu'il n'en ait pas diſtingué quatre; car le Texte dit *quatre fois* que tout ce qui avoit vie mourut, & la crue des eaux eſt auſſi marquée *quatre fois.* Mais nous prions le lecteur de conſulter le Texte, & nous ſommes perſuadés qu'il ſentira le progrès & l'effet de ces prétendues répétitions. Voici ce que porte l'Hébreu. Moyſe nous dit, 1°. Que *les eaux s'étant accrues, ſouleverent l'Arche, & qu'elle fut élevée de deſſus la terre:* (℣. 17.) 2°. Que *les eaux étant devenues plus fortes, & s'étant beaucoup accrues ſur la terre, l'Arche flottoit au deſſus des eaux:* (℣. 18.) 3°. Que *les eaux étant devenues très-fortes & très-fortes* (*c*) *ſur la terre, elles couvrirent toutes les montagnes les plus hautes qui ſoient ſous le ciel:* (℣. 19.) 4°. Enfin qu'*elles devinrent ſi fortes qu'elles couvrirent les montagnes juſqu'à la hauteur de quinze coudées:* (℣. 20.) N'eſt-ce là qu'une ſimple *répétition*? Nous croyons y voir une *gradation* bien marquée; & nous doutons ſi aucun des Ecrivains profanes pourroit fournir l'exemple d'une peinture plus vive. Quelle eſt donc l'illuſion de celui qui, dans un récit ſi naturel & ſi parfait, croit appercevoir une miſérable *compilation de trois Mémoires!*

Après cela, Moyſe dit que *toute chair expire*; (℣. 21.) il en fait le détail; (*ibid.*) & il le conclut en diſant que *tout cela mourut.* (℣. 22.) C'étoit l'accompliſſement de ce que Dieu avoit dit: *J'exterminerai de deſſus la terre toutes les créatures que j'ai faites.* (℣. 4.) Moyſe inſiſte donc ſur cela; il fait remarquer qu'en effet Dieu *extermina tout* ce qui ſubſiſtoit ſur la terre: (℣. 23.) Il en fait encore le détail, ſans répéter les mêmes expreſſions; & il le conclut en diſant que *tout cela fut exterminé de deſſus la terre.* (*Ibid.*) Si ſans conſidérer la variété des expreſſions, on prétend qu'il y a au moins répétition dans le ſens;

(*a*) *Page* 375. = (*b*) *Page* 362. = (*c*) C'eſt un Hébraïſme: Les Hébreux n'ont point de ſuperlatif; mais pour l'exprimer ils doublent l'expreſſion: *Vehementer, vehementer*, pour *vehementiſſimè.*

écoutons notre Auteur, qui lui-même nous dira : (*a*) » Il y a plusieurs » *répétitions* qui ont été nécessaires pour faire une impression plus forte, » & qui paroissent avoir été employées dans cette intention.... Les » exemples n'en sont pas rares dans l'Exode, & dans les autres Livres » législatifs du Pentateuque. » C'est ainsi que selon la remarque des Auteurs du Journal des Savants, (*b*) » les *observations solides* de l'Au- » teur même des *Conjectures* font évanouir les avantages qu'il prétend » tirer de son système « pour disculper Moyse des *répétitions* qui se rencontrent dans la Genese, & qui ne blessent point *un homme formé au goût des langues Orientales.*

Aux prétendues répétitions de la Création & du Déluge, l'Auteur des *Conjectures* ajoute dans la suite deux autres exemples.

VIII. La répétition de la descendance généalogique de Sem, n'est qu'un développement de ce qui avoit été dit d'une maniere plus succinte.

Troisieme exemple : » La descendance généalogique (*c*) de Sem jus- » qu'à Phaleg, X. 22-25. & XI. 10-19. « Mais comparons ces deux généalogies ; & nous verrons que la premiere contenue en quatre versets n'exprime que des noms, & que la seconde qui contient dix versets, renferme un détail circonstancié de l'âge auquel chaque Patriarche a engendré, & du temps qu'il a vécu. D'ailleurs la premiere fait partie du *dénombrement des enfants de Noé*, & se termine à la dispersion des peuples au temps de Phaleg ; la seconde fait partie d'une *généalogie* conduite *depuis Sem jusqu'à Abraham.* Ainsi ce que Moyse avoit dit d'abord succintement en donnant le dénombrement des enfants de Noé, chefs de différents peuples au temps de la dispersion, il le reprend pour entrer dans un plus grand détail sur la branche de Sem conduite jusqu'à Abraham. Quoi de plus naturel ! Si c'est là une *répétition*, il est fort à craindre qu'on ne puisse en trouver de semblables chez tous les Historiens, & sur-tout chez les Généalogistes.

IX. La prétendue répetition du discours de Laban se réduit à quatre mots répétés par Laban.

Quatrieme exemple : » Répétition sensible (*d*) dans ce qui est dit » de l'alliance que Laban fit avec Jacob, XXXI. 48-50. & 51-53. Ce » sont *les mêmes discours à peu de chose près.* » Ne seroit-il point plus vrai de dire, qu'*à peu de chose près*, ce sont des discours tout différents ? En effet lisez ces six versets dans l'Hébreu, (ou même dans la Vulgate, si vous le voulez,) vous n'y trouverez répétés que ces quatre mots ; *Tumulus iste testis erit.* (*v.* 48.) *Testis erit tumulus iste* (*v.* 52.) Laban, après avoir commencé par ces mots, *Ce monceau sera témoin*, continue le discours qu'il adresse à Jacob ; puis il reprend les mêmes expressions pour y insister de nouveau : *Ce monceau sera témoin.* Souvenons-nous de ce que nous a dit notre Auteur : *L'on sait qu'on se répete dans la conversation.* De quoi s'agit-il ici ? sinon de l'entretien qu'eut alors Laban avec Jacob.

(*a*) *Page* 370. = (*b*) *Journ. des Sav. Sept.* 1754. *p.* 625. = (*c*) *Page* 363. = (*d*) *Pag.* 364.

X. La Geneſe ne renferme aucune répétition qui puiſſe dénoter une compilation de différents Mémoires.

Ainſi l'Auteur des *Conjectures* reproche à Moyſe des *répétitions* que lui-même reconnoît ailleurs très-naturelles & même néceſſaires. Il prend pour des *répétitions* de ſimples récapitulations de faits précédemment détaillés, ou des expoſitions détaillées de faits auparavant ſommairement énoncés. Enfin il trouve des *répétitions* où il n'y en a point.

Laiſſons à Moyſe les répétitions inévitables qui ſont du ſtyle des Anciens, ou même du ſtyle de tous les Hiſtoriens, & ſur-tout des Orientaux; ne lui imputons point des répétitions qu'il n'a point, & nous verrons diſparoître la premiere preuve que l'Auteur des *Conjectures* a prétendu tirer des *répétitions choquantes* qu'il a cru trouver dans la Geneſe.

TROISIEME QUESTION.

En quoi conſiſte & à quoi peut-on attribuer l'alternative des noms de Dieu, ELOHIM & JEHOVA, employés dans la Geneſe?

I. L'alternative de deux noms donnés au même ſujet par un même Auteur n'eſt pas ſans exemple.

» *Seconde preuve*, (*a*) priſe de ce qu'on donne à Dieu dans la Ge» neſe alternativement deux noms différents.... tantôt ELOHIM, & tantôt » JEHOVAH. « Ou plutôt écrivons JEHOVA, de même qu'on écrit *Juda*, & non pas *Judah*. » On voit donc dans la Geneſe, continue notre » Auteur, (*b*) des Chapitres ou des portions de Chapitres, où l'on ne » donne à Dieu que le nom ELOHIM, & d'autres où il n'eſt jamais » appellé que JEHOVA... Ce qui ne devroit pas être, ſi Moyſe avoit » compoſé de ſon chef le Livre de la Geneſe. « Mais pourquoi? » » C'eſt qu'il y a dans cette *alternative*, ajoute-t-il, (*c*) une *ſingularité*, » & une *biſarrerie* qui n'a point d'exemple, & qu'on ne peut expliquer » d'une maniere plus naturelle qu'en ſuppoſant que *le Livre de la Geneſe* » *formé de deux ou trois Mémoires joints & couſus enſemble par mor*» *ceaux*, dont les Auteurs avoient donné chacun à Dieu le même nom, » mais chacun un nom différent: l'un celui d'ELOHIM, & l'autre celui » de JEHOVA ou JEHOVA-ELOHIM. «

Mais chaque Auteur eſt-il donc obligé de s'aſtreindre à donner toujours à Dieu *le même nom?* Et pourquoi Moyſe n'auroit-il pas pu appeller Dieu tantôt ELOHIM & tantôt JEHOVA ou JEHOVA-ELOHIM? Cette variation eſt-elle en effet ſi biſarre & ſi ſinguliere? eſt-elle ſans exemple? Il n'y a qu'à lire dans la Geneſe même l'hiſtoire de *Jacob* depuis le Chap. XXXV. ℣. 10. où le Seigneur lui donne pour la ſeconde fois le nom d'*Iſraël*; on y verra par-tout dans l'Hébreu avec quelle variété il eſt nommé tantôt *Jacob* & tantôt *Iſraël*. Comment l'Auteur des *Conjectures* n'a-t-il point tiré delà la diſtinction des deux Mémoires, dans l'un deſquels ce Patriarche ſeroit toujours appellé *Iſraël*, & dans l'autre toujours *Jacob*?

(*a*) *Pag.* 10. & 11. (*b*) *Pag.* 12. & 13. (*c*) *Pag.* 333. & 334. & *p.* 13.

Mais prévenons ſa réplique. Le cas eſt différent, dira-t-il; ces deux noms, *Jacob* & *Iſraël*, ſont employés indiſtinctement comme *des termes ſynonymes & propres à varier le ſtyle*. Il n'en eſt pas ainſi des mots ELOHIM & JEHOVA. Ces mots ne ſont jamais confondus enſemble. (*a*) Il y a des Chapitres entiers, ou de grandes parties des Chapitres, où Dieu eſt toujours nommé ELOHIM; il y en a d'autres, pour le moins en auſſi grand nombre, où l'on ne donne à Dieu que le nom de JEHOVA ou JEHOVA-ELOHIM. Quoi! cette *variation* n'eſt *biſarre & ſinguliere*, que parce que *ces mots ne ſont point confondus*! Diſons au contraire que c'eſt préciſément ce qui rend cette variation moins biſarre.

II. Cette alternative n'a rien de biſarre; elle a tout au moins pour fin de varier le ſtyle.

En effet que Moyſe ayant commencé le récit de la création en déſignant Dieu par le mot ELOHIM, continue de ſe ſervir du même nom dans toute la ſuite du premier Chapitre, & juſqu'à la fin du récit de la création au commencement du Chap. II. pourroit-on appercevoir là le moindre veſtige de biſarrerie? Qu'enſuite *pour varier le ſtyle*, ou pour quelqu'autre raiſon ſupérieure, Moyſe commençant un nouveau récit au ℣. 4. du Chap. II. déſigne Dieu ſous le nom de JEHOVA-ELOHIM; & que dans toute la ſuite de ce récit, qui contient l'hiſtoire d'Adam & d'Eve, & qui va juſqu'à la fin du Chap. III. Moyſe continue d'employer toujours ces deux noms réunis: nous ne découvrons encore ici rien de biſarre. Qu'après cela, Moyſe commençant un troiſieme récit au premier verſet du Chap. IV. y déſigne Dieu par le ſeul nom de JEHOVA; & que juſqu'à la fin de ce récit, qui contient l'hiſtoire de Caïn & d'Abel, & qui va juſqu'au dernier verſet du même Chapitre, Moyſe continue toujours d'exprimer par ce nom l'idée de Dieu: cela n'offre encore aucune trace de biſarrerie. Qu'enfin Moyſe revienne au nom ELOHIM, qu'il prenne enſuite JEHOVA, & qu'il continue d'employer alternativement ces deux noms *ſans les confondre*: pourroit-on appercevoir la moindre biſarrerie dans une variation ſi bien conduite? C'eſt uniquement le choix libre de deux expreſſions également propres à déſigner l'Etre-ſuprême, & l'on peut dire que ſi Moyſe, en changeant de récit, ceſſe d'employer la même expreſſion, c'eſt tout au moins *pour varier le ſtyle*. Nous pourrions examiner ſi cette variation n'auroit point quelque motif plus profond & plus ſublime, tiré de la ſignification propre de ces noms dans l'Hébreu: mais ce ſeroit nous écarter de notre ſujet. Avançons.

III. Pour bien juger de l'alternative de ces noms, il ne faut les conſidérer que dans ce qui forme le récit de Moyſe.

Pour bien diſcerner l'uſage que Moyſe fait de ces expreſſions myſtérieuſes, il ne faut les conſidérer que dans ce qui forme ſon récit, & non dans les expreſſions de ceux dont il rapporte les paroles ou les diſcours. L'Auteur des *Conjectures* n'ayant pas fait attention à ce prin-

(*a*) *Page* 12.

cipe, ſe croit obligé d'avouer contre l'intérêt même de ſon ſyſtême, *qu'il ne laiſſe pas d'y avoir dans la Geneſe*, (*a*) *pluſieurs exceptions à l'alternative des noms de Dieu* dans les deux principaux Mémoires qu'il diſtingue, & qu'il nomme *A* & *B*, (*b*) en ſorte que » dans quelques » endroits on lit le nom de JEHOVA dans des morceaux du Mémoire A, » dont l'Auteur paroît s'être attaché à n'employer que le nom ELOHIM; » & que dans d'autres, en beaucoup plus grand nombre on trouve le » nom ELOHIM dans des morceaux du Mémoire B, dont l'Auteur » n'emploie que le nom JEHOVA. « Il rapporte ces exceptions à quatorze articles ou principaux chefs: nous avons pris la peine de les diſcuter: voici ce qui en réſulte.

1°. Si quelquefois le nom JEHOVA ſe trouve dans un récit où domine le nom ELOHIM, c'eſt ou parce que ce n'eſt pas l'Hiſtorien qui parle, comme il arrive au Chap. V. *v.* 29. ou pour ne pas répéter ſubitement deux fois le même mot, comme on le voit au Ch. VII. *v.* 16.

2°. Si quelquefois on rencontre le nom ELOHIM dans les récits où domine le nom JEHOVA ou JEHOVA-ELOHIM, c'eſt ou parce que ce n'eſt pas l'Hiſtorien qui parle, comme on le voit aux Chapitres III. 1. 3. 5. IV. 25. IX. 27. XXVII. 28. XXVIII. 17. 20. 22. XXXI. 50. XXXIX. 9. ou parce qu'il ne fait qu'employer alors des dénominations reçues, qu'il ne lui étoit pas libre de changer, comme il arrive au Chap. VI. 2. & 4. dans l'expreſſion *Filii Dei*, les enfants de Dieu, & au Chapitre XXVIII. 12. dans l'expreſſion *Angeli Dei*, les Anges de Dieu.

3°. Si quelquefois, dans un ſeul & même récit, Moyſe emploie divers noms de Dieu, comme cela ſe voit dans l'hiſtoire du Déluge, rien n'empêche qu'on ne puiſſe dire que c'eſt tout au moins *pour varier le ſtyle*.

Ainſi *l'alternative des noms de Dieu* dans la Geneſe, n'a rien de biſarre, rien d'extraordinaire: il eſt permis à tout Ecrivain de déſigner le même ſujet par deux noms différents: la Geneſe même, comme on l'a vu, nous en offre un exemple dans l'hiſtoire de Jacob. L'alternative des noms ELOHIM & JEHOVA ne ſuppoſe donc point que la Geneſe ſoit l'ouvrage de différents Auteurs: & dès-lors tombe la ſeconde preuve du ſyſtême propoſé par l'Auteur des *Conjectures*.

IV. Les deux noms *Elohim* & *Jehova* ſe trouvent dans les quatre derniers livres du Pentateuque comme dans la Geneſe.

Sa *troiſieme preuve* eſt une ſuite de la ſeconde: elle eſt priſe *de la comparaiſon de la Geneſe où l'on trouve cette alternative, avec les quatre autres Livres du Pentateuque, où*, ſelon notre Auteur, (*c*) *on ne*

(*a*) *Page* 335. = (*b*) L'Auteur des *Conjectures* diſtingue dans la Geneſe quatre Mémoires principaux, qu'il déſigne par les quatre lettres, *A*, *B*, *C*, *D*. Dans la ſuite, il ſubdiviſe le quatrieme en huit, qu'il déſigne par ces huit autres lettres, *E*, *F*, *G*, *H*, *I*, *K*, *L*, *M*. Il compte ainſi dans la Geneſe, *douze* Mémoires, quoique ſelon ſon propre ſyſtême, il ne dût en compter qu'*onze*, puiſque le quatrieme n'eſt pas différent de ces huit qui en ſont la ſubdiviſion. = (*c*) *Page* 13. & 14.

trouve rien de pareil. Rien de pareil ! c'eſt beaucoup dire. *Il n'eſt parlé que de* JEHOVA. Cela eſt-il bien ſûr ? *C'eſt le nom qui y eſt communément employé.* Il n'y eſt donc pas ſeul. *Celui d'*ELOHIM *n'y paroît que rarement.* Mais enfin il y paroît. *Il n'y paroît que pour varier le ſtyle.* C'eſt-à-dire, que tout au moins il ſert à y varier le ſtyle ; & lorſqu'il paroît dans la Geneſe, pourquoi ne voulez-vous pas que ce ſoit auſſi tout au moins *pour varier le ſtyle ?* De votre aveu les deux noms paroiſſent dans les quatre derniers livres du Pentateuque comme dans la Geneſe : voilà donc de part & d'autre une *alternative pareille.* Cette alternative dans les quatre derniers Livres n'empêche pas que Moyſe ne ſoit reconnu pour l'unique Auteur de ces Livres : pourquoi donc empêcheroit-elle qu'il ne fût reconnu pour l'unique Auteur de la Geneſe ?

Mais » quand ces deux noms ſont employés dans ces derniers Li-» vres, reprend notre Auteur, (*a*) ils le ſont enſemble dans la même » narration, dans le même verſet, ſouvent dans la même ligne. « N'y a-t-il donc rien de pareil dans la Geneſe ? N'y trouve-t-on jamais *ces deux noms employés enſemble dans la même narration ?* Prenez le récit du ſacrifice d'Iſaac au Chap. XXII. 1-19. vous y verrez que dans les dix premiers verſets Dieu eſt nommé ELOHIM, & dans les neuf derniers JEHOVA. Voulez-vous un autre exemple qui vous offre plus de variété ? prenez l'hiſtoire du Déluge : vous y verrez le nom JEHOVA dans les huit premiers verſets du Chap. VI. le nom ELOHIM dans tout le reſte du Chap. le nom JEHOVA au ℣. 1. du Chap. VII. le nom ELOHIM au ℣. 9. l'un & l'autre au ℣. 16. C'eſt-à-dire, *l'un & l'autre dans le même verſet & dans la même ligne* : c'eſt ce que vous demandez ; & vous n'avez pas prétendu que ce verſet fût une combinaiſon de phraſes tirées de deux Mémoires différents. Voilà donc encore *parité* entre la Geneſe & les quatre autres Livres. Quand ces noms ſont ainſi variés dans ces quatre derniers Livres, vous ne prétendez pas que cette variété dénote dans ces Livres une *compilation* de différents Mémoires : pourquoi donc voulez-vous que cette variété ſoit la preuve d'une telle *compilation* dans la Geneſe ?

D'ailleurs eſt-il vraiſemblable que l'hiſtoire du Déluge ſoit ainſi le pitoyable aſſemblage de différents morceaux rapprochés & réunis ſans liaiſon & ſans ſuite ? eſt-il vraiſemblable que le récit d'un ſeul & même fait, tel que le ſacrifice d'Iſaac, ſoit compoſé de deux fragments diſparates, dont l'un ne contient que la premiere partie du fait, & l'autre la ſeconde ? Vous n'admettriez pas, dans l'Exode ni dans ſes autres Livres, l'hypotheſe d'une pareille compoſition ; & vous voudriez nous perſuader de l'admettre dans la Geneſe ! Puiſque vous voulez que

(*a*) *Page* 15.

nous comparions la Geneſe avec les autres Livres du Pentateuque ; ſouffrez donc que nous jugions de la Geneſe par ces Livres, & que trouvant de part & d'autre la même alternative, nous perſiſtions à regarder Moyſe comme également *Auteur* de ces cinq Livres.

V. Remarque ſur les deux premiers Chapitres de l'Exode où ſe trouve le nom *Elohim*.

» Mais enfin, continue notre Anonyme, (*a*) dans les quatre derniers Li-» vres, il ne ſe trouve point comme dans la Geneſe, de longues narra-» tions où le nom ELOHIM ſoit employé ſeul, ni d'autres récits auſſi longs » où l'on ne liſe que le nom JEHOVA. » Celui qui nous tient ce langage, va lui-même nous fournir la preuve du contraire : » Je n'excepte, » dit-il, de cette regle que les deux premiers Chapitres de l'Exode, » dans leſquels on ne donne point à Dieu d'autre nom qu'ELOHIM, » Voilà donc dans l'Exode même une longue narration où le nom ELOHIM eſt employé ſeul. Il eſt vrai que de cela même notre Conjecteur conclut que *ces deux Chapitres pourroient bien être pris d'un Mémoire plus ancien* que Moyſe : » Ce qui doit paroître, dit-il, d'autant plus vrai-» ſemblable que les faits rapportés dans ces Chapitres ont précédé la » naiſſance de Moyſe, ou du moins le temps où il fut chargé de con-» duire le peuple Hébreu ; qu'il n'a pas pu par conſéquent les ſavoir » par lui-même, & qu'il eſt viſible qu'il a dû les tranſcrire de quel-» que Mémoire qu'il n'a fait que copier. » Ainſi l'Auteur des Conjectures veut enlever à Moyſe, non ſeulement *la Geneſe*, mais encore *les deux premiers Chapitres de l'Exode* ; c'eſt-à-dire, non ſeulement l'hiſtoire de ſes Peres, mais encore le commencement même de ſa propre hiſtoire. Car enfin il eſt viſible que le ſecond Chapitre de l'Exode renferme non ſeulement la naiſſance de Moyſe & ſon éducation, mais encore ſa rencontre avec l'Egyptien & ſon mariage avec Séphora, faits que nul autre que lui ne pouvoit mieux connoître. Quant aux faits antérieurs, qu'il n'a pas pu ſavoir par lui-même, il a pu au moins les apprendre de ſa famille & de tout ſon peuple ; & les ayant appris, il a pu par lui-même les écrire ſous l'inſpiration de l'Eſprit-Saint, ſans le ſecours d'aucun Mémoire. Le premier Chapitre ne renferme que des faits publics qui intéreſſoient toute la nation, & que toute la nation devoit connoître : nul beſoin de recourir ici à un *Mémoire plus ancien* que Moyſe.

VI. Pourquoi le nom JEHOVA ſe trouve beaucoup plus ſouvent dans les quatre derniers livres du Pentateuque.

Quant à ce que le nom JEHOVA eſt néanmoins plus communément employé dans la ſuite de ces quatre Livres, il eſt aiſé d'en appercevoir la raiſon. Au Chap. III. de l'Exode ſe trouve la célebre apparition du mont Horeb, où Dieu s'annonce ſous le grand nom JEHOVA & bientôt après, au Chap. VI. Dieu déclare que déſormais il va montrer par l'accompliſſement de ſes promeſſes, qu'il eſt vraiment le grand Dieu dont le nom eſt JEHOVA, c'eſt-à-dire, *l'Etre*, auſſi immuable

(*a*) *Pag.* 14. & 15.

dans

dans ſes Décrets que dans ſon eſſence. Après cela il n'eſt pas étonnant que Moyſe vivement frappé de cette idée, ou plutôt que l'Eſprit-Saint qui veut nous rendre attentifs à cette idée, répete tant de fois le grand nom JEHOVA dans le récit de tout ce qui ſe paſſa depuis l'apparition du mont Horeb. Il n'avoit pas la même raiſon d'inſiſter ſi ſouvent ſur ce nom dans la Geneſe : c'eſt pourquoi il varie davantage l'alternative des deux noms dans ce Livre.

VII. L'alternative des noms de Dieu dans la Geneſe dépoſe en faveur de Moyſe.

Cette alternative, loin de dépoſer contre Moyſe, dépoſe au contraire en ſa faveur : car ſelon la judicieuſe obſervation de l'Auteur même des *Conjectures* : (*a*) C'eſt à quoi il eſt aiſé de reconnoître *un Auteur qui compoſe*, & qui dans la compoſition cherche, *en variant les termes* qui reviennent ſouvent à donner à ſon ſtyle *la variété qui en fait l'agrément*, & que *tous ceux qui ſe ſont mêlés d'écrire*, ont toujours eu grand ſoin de rechercher. » Le Lecteur remarque ſans doute ces derniers mots : TOUS CEUX QUI SE SONT MÊLÉS D'ÉCRIRE, ont toujours eu grand ſoin de rechercher *la variété d'expreſſions*, qui fait *l'ornement du ſtyle*. Qu'il eſt donc étrange, ce ſyſtême où l'on ſuppoſe deux Auteurs qui en s'aſſujettiſſant à nommer toujours Dieu d'un ſeul nom, auroient ainſi toujours évité cette *variété* que tous les autres recherchent toujours avec un ſi grand ſoin ! C'eſt donc avec raiſon que les Auteurs du Journal des Savants croient que ces deux Mémoires ſont mal établis. C'eſt avec raiſon qu'ils ajoutent : (*b*) » Devons-nous » regarder comme une faute qu'un Auteur ait employé de ſuite dans » quelques pages un terme & un autre dans les pages ſuivantes pour » déſigner la même choſe. «

Il s'agit maintenant d'examiner les *antichroniſmes* ou renverſements d'ordre chronologique que notre Auteur croit trouver dans la Geneſe. Cette diſcuſſion plus intéreſſante que celle qui nous a occupés juſqu'ici, embraſſe quatre points : *la mort d'Abraham* & *l'hiſtoire de Juda*, *l'hiſtoire de Dina* & *la mort d'Iſaac*. Commençons par les deux premiers.

QUATRIEME QUESTION.

Que faut-il penſer des deux premiers antichroniſmes, ou renverſements d'ordre chronologique, attribué à Moyſe touchant la mort d'Abraham & l'Hiſtoire de Juda ?

La quatrieme preuve qu'allegue l'Auteur des *Conjectures* eſt *priſe des antichroniſmes* qu'il croit trouver dans ce divin ouvrage. » Car tous » les Commentateurs conviennent, dit-il, (*c*) que dans la Geneſe il y a » des faits racontés avant d'autres faits, quoiqu'ils ſoient arrivés après, » c'eſt-à-dire, qu'il y a *des récits viſiblement déplacés*... Or voudra-t-on

(*a*) *Pag.* 15. = (*b*) *Journal des Sav. Sept.* 1754. *p.* 624. = (*c*) *Pag.* 16.

» (*a*) attribuer *ces fautes* à Moyſe ? J'aime beaucoup mieux croire » que *Moyſe a compoſé la Geneſe de pluſieurs différents Mémoires cou-* » *pés par morceaux*, qu'il avoit *diſtribués par colonnes*, plaçant cha- » que fragment à l'endroit qui lui convenoit ; ..... mais que (*b*) *les* » *Copiſtes ont tout dérangé* en voulant réunir ces colonnes, ... & que » *ce changement* (*c*) *eſt fort ancien.* » Il s'agit ici d'examiner ſi les prétendus *antichroniſmes* que notre Auteur croit appercevoir dans la Geneſe ſont réels ; ſi ce ſont des *fautes* ; s'ils ſuppoſent une diſtinction de *colonnes dérangées* par des Copiſtes ; & ſi l'on peut en conclure que *la Geneſe* ſoit *compoſée de pluſieurs Mémoires*. Notre Auteur nous promet ici *plus d'un exemple inconteſtable* : il en diſtingue quatre : écoutons-le ; cette diſcuſſion nous donnera lieu d'éclaircir pluſieurs difficultés.

§. I. *De la mort d'Abraham.*

I. En quoi conſiſte le prétendu antichroniſme de la mort d'Abraham.

Premier Exemple : *l'antichroniſme* (*d*) *qui fait mourir Abraham avant la naiſſance des fils d'Iſaac.* Au Chap. XXIV. il s'agit du mariage d'Iſaac avec Rébecca par les ſoins d'Abraham après la mort de Sara. Au Chap. XXV. Moyſe parle du mariage d'Abraham avec Céthura & des enfants qui en naquirent. Après cela ſe trouve la mort d'Abraham, & les funerailles que lui firent Iſaac & Iſmaël. Vient enſuite la poſtérité & la mort d'Iſmaël. Après quoi revenant à Iſaac, Moyſe parle de ſon mariage avec Rébecca & de la naiſſance de ſes deux fils. » A ſuivre l'ordre de cette narration, dit notre Auteur, (*e*) on » ſe perſuaderoit qu'Iſaac ne ſe maria, & que ſes fils ne naquirent » qu'après la mort d'Abraham ; & c'eſt ainſi que Joſeph l'a entendu. » En donnant à Joſeph le ſens même que lui prête l'Auteur des *Conjectures*, il en réſulteroit que Moyſe ne met point le mariage d'Iſaac, mais ſeulement la naiſſance de ſes enfants, après la mort d'Abraham : (*f*) *Iſaaco, poſt Abrahami mortem, gravida facta eſt uxor.* Mais il y a grande apparence que Joſeph n'a jamais prétendu contredire ſi groſſiérement le Texte de Moyſe, & qu'au lieu de μετὰ, *poſt*, originairement on aura dû lire dans ſon Texte κατὰ, *circà*. En effet, pour *le mariage d'Iſaac*, il n'eſt pas poſſible de s'y méprendre, puiſqu'il eſt ſi expreſſément marqué au Chap. XXIV. avant la mort d'Abraham, qui ne ſe trouve placée qu'au Chap. XXV. Quant à *la naiſſance des enfants d'Iſaac*, un Lecteur attentif ne s'y trompera pas : car, ſelon la remarque même de notre Auteur, on voit dans la Geneſe (*g*) qu'Abraham vécut *cent ſoixante & quinze ans.* Or il étoit âgé de *cent ans* quand Iſaac naquit, (*h*) & Iſaac avoit *ſoixante ans*, quand naquirent ſes

---

(*a*) *Pag.* 432. = (*b*) *Pag.* 435. = (*c*) *Pag.* 437. = (*d*) *Pag.* 379. = (*e*) *Page* 380. = (*f*) *Ant. Jud. l.* 1. *c.* 18. = (*g*) *Gen.* XXV. 7. = (*h*) *Gen.* XXI. 5. XXV. 26.

deux fils. Donc Abraham ne mourut que *quinze ans* après la naiſſance des deux fils d'Iſaac : en ſorte que véritablement Rébecca devint enceinte vers la fin de la vie d'Abraham : *Iſaaco, circa Abrahami finem*, (c'eſt l'expreſſion de Joſeph, *finem*) *gravida facta eſt uxor.*

II. Conſéquences que l'Auteur des *Conjectures* tire de ce prétendu anachroniſme.

L'Auteur des *Conjectures* avoue que ce calcul eſt ſi aiſé à faire qu'il n'y a preſque point de Commentateur qui ne l'ait fait. Mais il ajoute (*a*) que, *comme il n'y a aucun moyen de l'éluder, ils ſe ſont tous vus forcés de convenir que c'étoit une négligence qu'il falloit excuſer.* Eſt-il bien certain que *tous* aient fait cet aveu, d'autant moins néceſſaire, qu'il n'y a en effet ici aucune négligence ? Mais notre Auteur ſuppoſant que l'ordre de la narration ſe trouve ici renverſé, entreprend d'y remédier ainſi : » dans l'opinion que je propoſe, dit-il, (*b*) tout » ſe trouve en regle, parce que le ℣. 19. du Chap. XXV. qui ap» partient *au Mémoire* B, (& où Moyſe reprend l'hiſtoire d'Iſaac,) » va ſe joindre à la fin du Chapitre XXIV. qui appartient *au même* » *Mémoire*, & dont il eſt une ſuite ; & que les dix-huit verſets du » commencement du Chap. XXV. ſe rangent d'eux-mêmes ſous *deux* » *autres Mémoires*, auxquels *il eſt évident* qu'ils appartiennent. « Peut-on parler avec plus d'aſſurance ? Mais voilà une *évidence* toute nouvelle : car depuis trois mille ans que l'ouvrage de Moyſe ſubſiſte, perſonne n'y avoit vu cette *diſtinction de Mémoires* qui paroît à notre Auteur ſi évidente. *Le ℣. 19. du Chapitre XXV. eſt*, dit-il, *une ſuite du Chap. XXIV.* Cela eſt-il poſſible ? Nous prions le Lecteur de conſulter lui-même le Texte, & de voir s'il y appercevra cette ſuite.

III. La ſolution que propoſe l'Auteur des *Conjectures* n'eſt pas recevable.

Le ℣. 19. du Chap. XXV. eſt manifeſtement le commencement d'un nouveau récit qui reprend l'hiſtoire d'Iſaac dès ſa naiſſance, & qui ſe trouve ainſi entiérement indépendant de tout ce qui précede. L'expreſſion de l'Hébreu au commencement du ℣. 19. eſt littéralement rendue dans la Vulgate par ces mots : *Hæ ſunt generationes Iſaac* ; ce que l'on pourroit traduire : *Voici la poſtérité d'Iſaac.* Mais l'Hiſtorien commence par rappeller le mariage & la naiſſance même d'Iſaac : ſur quoi pluſieurs Interpretes ont obſervé que chez les Hébreux, & ſpécialement dans la Geneſe, cette expreſſion, *Hæ ſunt generationes*, pluſieurs fois répétée, a un ſens plus étendu, qui s'applique aux événements, en ſorte qu'on pourroit traduire ici : *Voici l'hiſtoire d'Iſaac.* Les Hébreux appliquoient volontiers aux événements la métaphore de l'enfantement : on le voit dans cette parole du Livre des Proverbes : (*c*) *Vous ne ſavez pas ce qu'enfantera le jour ſuivant.* Ainſi chaque jour produit & *enfante* de nouveaux événements ; & l'hiſtoire d'un homme n'eſt en effet que le récit de *ce que le temps a enfanté à ſon égard.* Au reſte, de quelque maniere qu'on veuille expliquer cet Hébraïſme, au

(*a*) *Pag.* 381. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Prov.* XXVII. 1.

moins eſt-il certain que *l'hiſtoire d'Iſaac* eſt ici repriſe dès ſon origine : *Abraham engendra Iſaac*, &c. & dès-lors ce ne peut être *la ſuite du Chap. XXIV.* où ſe trouve le détail de ſon mariage avec Rébecca.

IV. Ce prétendu antichroniſme n'eſt qu'une anticipation conforme aux regles de l'hiſtoire.

Moyſe, en reprenant ainſi *l'hiſtoire d'Iſaac*, ſuppoſe aſſez clairement qu'elle a été interrompue ; d'où il ſuit que *les dix-huit premiers verſets du Chap. XXV.* qui forment cette interruption, ſont à leur place, & ſont partie du récit de Moyſe. Ce ſaint Légiſlateur n'écrit pas des annales, où l'ordre du récit doive être exactement conforme à l'ordre des événements. Il écrit une hiſtoire ; & il ne fait ici que ce que font tous les Hiſtoriens, en achevant par quelques *anticipations* un premier récit avant d'entrer dans un ſecond. Moyſe a conduit *l'hiſtoire d'Abraham* juſqu'au mariage d'Iſaac avec Rébecca après la mort de Sara : là pour terminer l'hiſtoire d'Abraham, il place *ſon mariage avec Céthura*, le dénombrement des enfants qu'il eut de cette femme, *ſa mort & ſes funérailles*. Il y joint même *le dénombrement des enfants d'Iſmaël, & ſa mort*. La *mort d'Iſmaël* eſt poſtérieure à la naiſſance des enfants d'Iſaac, de même que la *mort d'Abraham*. Moyſe *anticipe* l'une & l'autre pour ne pas interrompre le récit qui va ſuivre, c'eſt-à-dire, *l'hiſtoire d'Iſaac*, que Moyſe reprend alors dès ſon origine : *Abraham engendra Iſaac*, &c. Ainſi l'Auteur des *Conjectures* prend ici pour un *antichroniſme*, ou renverſement d'ordre, une *anticipation* faite à deſſein par Moyſe ſelon les loix communes de l'hiſtoire.

§. II. *De l'Hiſtoire de Juda.*

I. Difficulté que forme dans la Geneſe l'hiſtoire de Juda & de ſes enfants.

Second exemple *d'antichroniſme*, ſelon l'Auteur des *Conjectures*, (*a*) *l'hiſtoire des fils de Juda & de leurs mariages*. Le Chap. XXXVII. montre comment Joſeph fut vendu par ſes freres. Vient enſuite le Ch. XXXVIII. qui commence ainſi : *En ce temps-là il arriva que Juda ſe ſépara d'avec ſes freres, & ſe retira chez un homme d'Odollam*, &c. après quoi il eſt dit que Juda ſe maria, qu'il eut trois fils, *Her*, *Onan*, & *Séla* ; qu'il maria *Her* avec Thamar ; que Her étant mort, il donna à Thamar *Onan* ; que celui-ci étant mort auſſi, Juda différa de donner à Thamar *Séla*, qui étoit trop jeune ; que Thamar renvoyée chez ſon pere ſurprit Juda, & eut de lui deux jumeaux, *Pharès* & *Zara* ; & plus loin on voit que (*b*) Pharès avoit déjà deux fils, *Heſron* & *Hamul*, lorſqu'il deſcendit en Egypte avec Jacob & ſa famille. » Voilà, » dit notre Auteur, (*c*) bien des événements arrivés, à ce qu'il ſem» ble, depuis que Joſeph fut vendu par ſes freres juſqu'à la deſcente « de Jacob en Egypte. » Joſeph avoit *dix-ſept ans* (*d*) ſelon le Texte Hébreu & ſelon la Verſion des Septante, (*ſeize*, ſelon la Vulgate,) lorſqu'il fut vendu. Il eſt dit qu'il en avoit *trente* : (*e*) lorſqu'il parut

(*a*) *Pag.* 382. = (*b*) *Gen.* XLVI. 12. = (*c*) *Pag.* 383. = (*d*) *Gen.* XXXVII. 2. = (*e*) *Gen.* XLI. 46.

devant Pharaon : *ſept* années d'abondance s'écoulerent ; & ce fut en la *ſeconde* année de ſtérilité, (*a*) qu'il ſe fit connoître à ſes freres : il devoit donc avoir alors au moins trente-neuf ans ; & il pouvoit en avoir *quarante* lorſqu'il reçut ſon pere. Par conſéquent l'eſpace de temps entre la vente de Joſeph & la deſcente de Jacob en Egypte ſemble être reſſerré dans l'intervalle de *vingt trois* ou *vingt-quatre ans*. » Mais » il eſt manifeſtement impoſſible, continue notre Auteur, (*b*) que » dans un intervalle de *vingt-trois ans* Juda ſe marie ; que ſa femme » *lui faſſe trois fils ;* que les deux premiers ſoient en âge *d'épouſer* » *Thamar*, & l'épouſent ſucceſſivement ; qu'*après la mort du ſecond*, » Juda, pendant quelque temps amuſe Thamar du mariage de ſon » troiſieme fils ; que *Thamar* laſſée d'attendre trompe Juda, & *con-* » *çoive* de lui *deux jumeaux*, dont *l'aîné* ſe marie, & *engendre deux* » *enfants*. Tous les Commentateurs tombent d'accord de cette impoſ- » ſibilité «

II.

I. Solution : En ſuppoſant que cette hiſtoire eſt à ſa place, on recule la naiſſance des petits-fils de Juda. Inconvénients de cette ſolution.

Pour tâcher de ſortir de cet embarras, on a pris deux partis oppoſés. Les uns ſoutiennent que *cette hiſtoire* de Juda & de ſes enfants *eſt à ſa place* ; & qu'elle eſt véritablement arrivée après la vente de Joſeph. Ceux-ci ſemblent autoriſés par la Vulgate, qui commence le Chap. XXXVIII. par ces mots : EODEM TEMPORE : *En ce même temps.* Mais ils avouent que *Pharès n'a pu être marié*, encore moins avoir des enfants, *lors de la deſcente de Jacob en Egypte.* Ils prétendent que Moyſe ne les comprend dans le dénombrement des enfants de Jacob qui vinrent en Egypte avec leur pere, que parce qu'ils naquirent dans ce pays, pendant les dix-ſept années que Jacob y vécut après y être entré. Ils croient pouvoir appuyer ce ſentiment par l'exemple des dix enfants que Moyſe donne (*c*) à Benjamin dans le même denombrement. Ils ſoutiennent que Benjamin devoit être alors trop jeune pour avoir déjà dix enfants, & qu'ainſi il faut ſuppoſer que pluſieurs d'entr'eux naquirent en Egypte.

» Mais ces conjectures, dit notre Auteur, (*d*) ſont formellement » détruites par le Texte de la Geneſe : 1°. Moyſe dit expreſſément » (*e*) que *Jacob amena avec lui en Egypte ſes enfants & les enfants* » *de ſes enfants ;* ce qui ne peut s'entendre que d'enfants déjà nés : » 2°. Moyſe après avoir fait le dénombrement de la famille de Jacob, » ajoute (*f*) que *toutes les perſonnes appartenantes à Jacob qui vinrent* » *en Egypte & qui étoient ſorties de ſa cuiſſe. . . furent en tout ſoixante-* » *ſix* : ce qui de même ne peut comprendre que des perſonnes réel- » lement exiſtantes... L'exemple (*g*) des dix fils de Benjamin ne prouve » rien, comme on le verra dans la ſuite. » En effet, cet exemple qui

(*a*) *Gen.* XLV. 6. = (*b*) *Pag.* 384. = (*c*) *Gen.* XLVI. 21. = (*d*) *Pag.* 386. = (*e*) *Gen.* XLVI. 7. = (*f*) *Gen.* XLVI. 26. = (*g*) *Pag.* 387.

ſouffre préciſément les mêmes inconvénients que celui des enfants de Pharès, n'a point arrêté ceux qui, frappés de la force des expreſſions de Moyſe que nous venons de rapporter, ont cru devoir chercher une autre ſolution.

III. II. Solution : En ſuppoſant qu'il y a déplacement dans le récit de Moyſe, on avance le mariage de Juda.

Ceux-ci prétendent que *l'hiſtoire de Juda eſt déplacée*, au moins *quant à l'ordre des événements.* Ils remarquent que les premiers mots du Chap. XXXVIII. dans l'Hébreu peuvent ſignifier ſimplement : IN ILLO TEMPORE ; *En ce temps là.* Ils obſervent qu'on peut donner à cette expreſſion indéfinie toute l'étendue que l'hiſtoire exige. Ils ſuppoſent que *les faits* rapportés dans ce Chapitre *remontent au temps qui précéda la vente de Joſeph par ſes freres*, ou même juſqu'à l'arrivée de Jacob dans la terre de Chanaan. Par ce moyen on a un intervalle de *trente-quatre ans* au lieu de *vingt-trois.* Car Joſeph n'avoit que *ſix ans* (*a*) quand Jacob revint de Méſopotamie.

Notre Auteur ſaiſit cette opinion, & il prétend en tirer avantage. » Cette opinion, dit-il, (*b*) s'accorde parfaitement avec mes Con-» jectures ſur la *diſtribution de la Geneſe* : car le Chap. XXXVIII. où » ſe trouve l'hiſtoire de Juda & de ſes fils, appartient *au Mémoire* B, » & va par conſéquent ſe rejoindre au fragment du Chap. XXXIII. » 17-20. qui appartient *au même Mémoire*, & qui contient ce que » Jacob fit dès qu'il fut arrivé dans la terre de Chanaan, ſans avoir » aucune liaiſon avec les Chapitres XXXIV. XXXV. XXXVI. & » XXXVII. qui ſe rapportent *à d'autres Mémoires.* « Ainſi cet Auteur parle toujours avec une ferme confiance ; il affirme tout ce qu'il avance : mais ſur quel fondement ? *Le Chapitre XXXVIII. appartient*, dit-il, *au Mémoire* B. Pourquoi ? parce que Dieu y eſt déſigné par le grand nom JEHOVA. *Les Chapitres XXXVII. XXXVI. XXXV. & XXXIV. appartiennent à d'autres Mémoires.* Pourquoi ? parce qu'on n'y trouve point le nom JEHOVA. *Le Chapitre XXXVIII. va ſe rejoindre au fragment du Chapitre XXXIII.* 17-20. Pourquoi ? parce que *ce fragment appartient au Mémoire* B. Comment notre Auteur le prouvera-t-il ? Y trouve-on le nom JEHOVA ? il n'y eſt pas une ſeule fois. D'ailleurs on a vu que l'alternative des noms ELOHIM & JEHOVA ne prouve point une diſtinction de Mémoires différents.

Les Commentateurs qui ſuppoſent que l'hiſtoire de Juda eſt déplacée *quant à l'ordre des événements*, ne ſuppoſe pas qu'elle le ſoit *quant à l'ordre du récit :* ils ne ſuppoſent pas que les *Copiſtes* aient ici *dérangé* le Texte de Moyſe. Ils penſent que *ce récit* eſt où Moyſe l'a mis ; & en ce ſens, ils croient qu'il eſt *à ſa place.* Ils ſavent que comme les Hiſtoriens *anticipent* quelquefois certains faits poſtérieurs, de même quelquefois ils *reprennent* certains faits antérieurs qu'ils avoient

---

[*a*] *Gen.* XXX. 25. & XXXI. 41. = [*b*] *Pag.* 389.

passés. Ils sont persuadés que Moyse a pu faire ce que font tous les Historiens ; & ils croient que c'est ce qu'il a fait ici. » S. Augustin, » suivi de plusieurs Commentateurs, dit D. Calmet, (*a*) croit que le » mariage de Juda est mis ici *par récapitulation* ; c'est-à-dire, qu'on » le rapporte hors de son ordre naturel, pour le joindre à d'autres cir- » constances qui l'ont suivi, & qui tombent vers le temps de la servi- » tude de Joseph. «

IV. Inconvénients de cette seconde solution. Il n'est nullement certain qu'il y ait ici un déplacement.

Mais cette opinion même, dont notre Auteur prétend en vain se prévaloir, souffre encore deux grandes difficultés ; & il n'est nullement certain que le récit de Moyse soit déplacé en aucune maniere, ni qu'il faille abandonner ici l'expression de la Vulgate : EODEM TEMPORE : *En ce même temps.*

Lorsque Joseph fut vendu par ses freres, Juda (*b*) étoit avec eux ; & ce ne fut qu'après s'être *séparé* (*c*) de ses freres, qu'il se maria. *Son mariage* est donc *postérieur à la vente de Joseph* ; & Moyse n'a fait que suivre l'ordre naturel des faits. » Mais de quelque nature qu'ait été cette » *séparation* de Juda d'avec ses freres, dit notre Auteur, (*d*) & quel- » que cause qu'elle ait pu avoir, elle ne dut pas lui faire négliger le » soin de veiller aux troupeaux de son pere, où il avoit un si grand » intérêt, puisque le droit d'aînesse lui étoit dévolu par les fautes de » Ruben, de Siméon & de Lévi. « Cette *dévolution* lui étoit-elle dès- lors connue ? L'Ecriture n'en fait mention que dans les bénédictions prophétiques (*e*) que Jacob prononça sur ses enfants à la fin de sa vie. L'Auteur des *Conjectures* ajoute : » Le bourg d'*Odollam* où Juda se reti- » ra, étoit si près de celui d'Hébron, où demeuroit Jacob, que Juda de- » voit passer une grande partie de l'année auprès de son pere : aussi » voyons-nous qu'il se joignit au reste de sa famille pendant les an- » nées de stérilité ; qu'il fit deux voyages en Egypte avec ses freres pour » aller acheter du bled ; & qu'il y suivit avec toute sa famille son pere » & ses freres, quand ils y descendirent. » Il est bien vraisemblable que Juda, en se séparant de ses freres, conserva néanmoins toujours quelque liaison avec eux & avec son pere ; mais Juda qui avoit sa maison & ses troupeaux, continua-t-il de garder avec ses freres les troupeaux de son pere ? c'est ce qui ne paroît guere vraisemblable. Et voici une autre difficulté, qui n'est peut-être pas moins forte que la premiere.

Juda n'avoit que *trois* ou *quatre ans* plus que Joseph. Il n'avoit donc que *neuf* ou *dix ans* lorsque Jacob revint de Mésopotamie : il étoit donc trop jeune pour quitter alors la maison de son pere, & se marier. Par le même calcul, il se trouve qu'il ne devoit avoir que *quarante-trois*

(*a*) *Calmet, Comm. sur la Gen.* XXXVIII. 1. = (*b*) *Gen.* XXXVII. 26. = (*b*) *Gen.* XXXVIII. 1. *& seqq.* = (*d*) *Pag.* 390. = (*e*) *Gen.* XLIX. 3. *& seq.*

ans lorſqu'il vint dans l'Egypte avec ſes petits-fils, s'il eſt vrai que Joſeph n'en eut que *trente* lorſqu'il parut devant Pharaon, dix ans avant la deſcente de Jacob en Egypte; & ce ſera dans l'intervalle de ces *quarante-trois années*, qu'il faudra placer ſucceſſivement *trois mariages*; celui de *Juda*, celui de *Her* ſon fils, celui de *Pharès* ſon petit-fils; & tout le reſte que nous avons vu: en ſorte qu'il faudra ſuppoſer que *Juda*, *Her* & *Pharès* ſe ſeront mariés ſucceſſivement tous trois *dès l'âge de treize* ou *quatorze ans*. » C'eſt, dit notre Auteur, (*a*) ce » qui n'eſt pas abſolument impoſſible, ſur-tout dans un pays chaud, » tel que celui où ils habitoient: mais ce qu'on ne ſauroit s'empê- » cher de regarder comme une choſe rare, ſur-tout dans trois géné- » rations de ſuite. «

Quelques Commentateurs ou Chronologiſtes qui ont compris cela, ont voulu avancer la naiſſance de Juda, en ſuppoſant que *Jacob ſe maria dès la premiere année de ſon ſervice chez Laban*. Alors on gagne *ſept ans*; & Juda auroit eu *cinquante ans* lorſqu'il vint en Egypte avec ſon pere. Mais il faudra encore ſuppoſer que *Juda*, *Her*, & *Pharès* ſe ſont ſucceſſivement mariés tous trois *dès l'âge de quinze* ou *ſeize ans*. D'ailleurs l'Auteur des *Conjectures* remarque lui-même (*b*) que *ce ſentiment ne ſauroit être admis, parce qu'il contredit évidemment le Texte du Chapitre XXIX.* où il paroît très-clairement que Jacob n'épouſa les filles de Laban, (*c*) *qu'après les ſept premieres années de ſon ſervice*. C'eſt pourquoi M. Duguet, dans ſon explication de la Geneſe, remarque judicieuſement ſur ce qui eſt rapporté dans le Chap. XXXVIII. (*d*) que » nous ne pouvons nous donner aucune liberté, en l'avan- » çant beaucoup à cauſe de l'extrême jeuneſſe de Juda, ni en la dif- » férant un peu tard, à cauſe de la naiſſance des petits-fils de Juda. «

V. Autres ſolutions. Indépendamment de ces ſolutions, il demeure conſtant qu'il n'y a ici nul anti-chroniſme, nul déplacement.

Notre Auteur qui paroît avoir ſenti toute la force de cette difficulté, ſe livre ici aux conjectures pour trouver une autre ſolution. Ainſi après avoir rejetté l'opinion de ceux qui eſſayent d'avancer la naiſſance de Juda malgré le Texte formel de la Geneſe, il ajoute: (*e*) » J'ai- » merois mieux, s'il le falloit abſolument, ſuppoſer que l'Ecrivain » ſacré n'a marqué que les années pleines en négligeant les fractions; » & qu'ainſi Joſeph avoit *trente ans* & *dix mois* quand il parut devant » Pharaon, quoiqu'on ne lui en donne que *trente*; ſuppoſer, ſi l'on » veut, qu'il y ait eu *quelque intervalle*, d'un an, par exemple, en- » tre l'explication du ſonge de Pharaon & la premiere année d'abon- » dance, ou entre les années d'abondance & celles de ſtérilité: je vais » plus loin encore, ſuppoſer même, ſi tous les autres expédients man- » quent, qu'il y ait *erreur* (de Copiſte) *dans le nombre d'années données à*

(*a*) *Pag.* 391. = (*b*) *Pag.* 393. = (*c*) *Gen.* XXIX. 18-30. = (*d*) *Duguet, exp. de la Gen. ch.* XXXVIII. ℣. 1. = (*e*) *Pag.* 393.

» *Joſeph*

» *Joseph* lorsqu'il parut à la Cour de Pharaon : car *c'est de ce nombre que* » *dépend tout le calcul ;* plutôt que d'embrasser une opinion qui con- » tredit ouvertement la Genese. «

La solution prise de l'hypothese d'une *erreur de copiste* dans les *trente ans* donnés à Joseph lorsqu'il parut à la Cour de Pharaon, seroit peut-être bien la plus probable : (*a*) mais pourquoi nous livrer ici à des conjectures sur lesquelles nous ne pouvons espérer de parvenir jamais à aucune certitude ? Contentons-nous de savoir ce que l'Esprit-Saint a voulu transmettre jusqu'à nous ; & ne nous fatiguons point à vouloir pénétrer ce qu'il a voulu nous laisser ignorer. Les *enfants de Pharès* sont compris dans le dénombrement de ceux qui vinrent en Egypte avec Jacob : donc alors ils étoient nés. *Juda* étoit avec ses freres, lorsque Joseph fut vendu par eux ; & il ne se maria qu'après s'être séparé d'eux : donc son mariage est postérieur à la vente de Joseph, & le récit de Moyse est à sa place ; il n'y a ni *antichronisme*, ni *dérangement ;* & l'expression de la Vulgate est vraie : l'histoire de Juda commence au même temps que l'histoire de Joseph : *Eodem tempore.* Mais quel âge avoit Juda lorsqu'il se maria ? & à quel âge se marierent Her & Pharès ses fils ? voilà ce que l'Esprit-Saint n'a point dit : en vain chercherions-nous à le découvrir ; nos foibles lumieres ne parviendront jamais jusques-là. De quelque maniere qu'on veuille expliquer & concilier ces faits, il demeure constant qu'ils sont à leur place. Voilà l'unique point qui nous intéresse ici.

CINQUIEME QUESTION.

Que faut-il penser des deux derniers antichronismes ou renversements d'ordre chronologique attribués à Moyse touchant l'histoire de Dina & la mort d'Isaac ?

Ce n'est point ici une simple controverse contre un faux système : notre dessein est d'éclaircir les difficultés qui se trouvent dans le Texte sacré, & dont on abuse pour se livrer à de vaines & dangereuses conjectures. Il s'agit ici de continuer l'éclaircissement des difficultés qui ont donné lieu de soupçonner dans la Genese certains *antichronismes* ou *renversements d'ordre*, d'où l'on a prétendu conjecturer que *la Genese* n'étoit qu'une *compilation de Mémoires dérangés* par la mal-adresse des Copistes. L'Auteur de ces *Conjectures* a distingué *quatre exemples* de ces prétendus déplacements : *la mort d'Abraham*, *l'histoire de Juda*, *celle de Dina* & *la mort d'Isaac*. Nous avons discuté ce qui concerne

(*a*) Cette hypothese répandroit encore la lumiere sur un autre Texte de la Genese ; XXVIII. 9. touchant Ismaël & Esaü, nous reviendrons sur cela dans les notes que nous joignons au Texte.

la mort d'Abraham & l'hiſtoire de Juda ; & nous croyons avoir montré que ces deux récits ſont où ils doivent être. Examinons maintenant ce qui regarde *l'hiſtoire de Dina & la mort d'Iſaac.*

§. I. *De l'hiſtoire de Dina.*

I. Difficultés ſur l'Hiſtoire de Dina. Age des enfants de Jacob.

Troiſieme exemple : (*a*) l'hiſtoire de *l'enlévement de Dina* & du *maſſacre des Sichimites* rapportée au Chapitre XXXIV. immédiatement après le retour de Jacob dans la terre de Chanaan, avant la naiſſance de Benjamin, & avant que Joſeph fût vendu par ſes freres. Les difficultés que notre Auteur croit appercevoir dans ces trois époques, le portent à conclure que cette hiſtoire n'eſt pas à ſa place. Pour entendre ceci, il faut ſe rappeller l'ordre de la naiſſance des enfants de Jacob.

Jacob ſervit Laban pendant *ſept années*, après leſquelles il eut pour femmes Lia & Rachel, filles de Laban, ſous la promeſſe de le ſervir encore pour Rachel *ſept autres années*, au delà deſquelles il demeura encore *ſix ans* chez Laban. C'eſt pendant ces *treize dernieres années*, que Jacob eut de ſes deux femmes & des deux ſervantes de ſes femmes, *douze enfants*, & non pas *treize* comme porte l'ouvrage que nous réfutons. D'abord Lia *fit*, ou plutôt donna, (on ne ſait pourquoi l'Auteur des *Conjectures* répete tant de fois que ces femmes *firent* des enfants à Jacob, expreſſion peu décente que l'uſage ne ſouffre pas dans un ſtyle pur :) Lia donna à Jacob quatre fils, *Ruben*, *Siméon*, *Lévi* & *Juda* : ce qui emporte environ *quatre ans*. Après quoi Lia ceſſa d'enfanter ; il ne lui fallut pas un an pour s'en appercevoir. Alors elle donna à ſon mari ſa ſervante Zelpha, qui en eut deux fils *Gad* & *Aſer*, dont l'un naquit au plutôt dans la *cinquieme* année & l'autre dans la *ſixieme*. Cependant Lia recommença de concevoir, & elle eut encore trois enfants, *Iſſachar*, *Zabulon* & *Dina*, en ſorte que Dina ne peut être née que dans la *huitieme* année au plutôt. L'Auteur des *Conjectures* trouve même que ces intervalles ſont encore trop ſerrés, & recule la naiſſance de Dina juſque dans la *neuvieme*. Dans cet intervalle, Rachel conçut & enfanta *Joſeph* ; & ſelon le témoignage de l'Hiſtorien ſacré, il paroît que ce fut vers la fin de la *ſeptieme* année, en ſorte que Dina pouvoit avoir un ou deux ans moins que Joſeph. Je ne parle point de leurs autres freres, dont la naiſſance n'intéreſſe en aucune ſorte la chronologie ; tout dépend ici de la naiſſance des enfants de Lia & de Zelpha. *C'eſt ſur ce calcul, qui fixe la naiſſance de Dina & de ſes freres, qu'il faut juger*, dit notre Auteur, (*b*) *du temps où l'on doit rapporter l'hiſtoire qui la regarde, & de la place qui lui convient dans l'ordre hiſtorique de la Geneſe.* Le *temps* auquel un fait eſt arrivé, en détermine-t-il donc toujours la *place* ? Quel eſt l'Hiſtorien qui ne ſe per-

(*a*) *Pag.* 395. = [*b*] *Pag.* 398.

mette pas d'anticiper ou reculer certains faits pour couper moins souvent sa narration ? Mais n'insistons point sur cela : bientôt nous verrons que l'histoire de Dina est au *temps* & à la *place* où elle doit être.

II. L'enlévement de Dina doit être arrivé depuis le retour de Jacob, mais non pas immédiatement après son retour.

L'Auteur des *Conjectures* le conteste, & voici sur quoi il s'appuye. Comme Jacob revint de Mésopotamie à la fin des *six dernieres années* de son service chez Laban, il s'ensuit que dans la premiere année depuis son retour, Dina n'étoit âgée que de *quatre* ou *cinq* ans, & ses freres, *Siméon & Levi*, de *dix* ou *onze*; » *voilà qui suffit*, dit notre Auteur, (*a*) pour réfuter l'opinion de ceux qui trop attachés à l'ordre » de la Genese, rapportent à la premiere année du retour de Jacob » l'enlévement de Dina par Sichem, & la vengeance que Siméon & » Lévi ses freres en prirent... Aussi presque tous les Commentateurs » tombent-ils d'accord que l'histoire de Dina doit être rapportée beaucoup plus tard. C'est une premiere atteinte qu'ils donnent à l'ordre » de la narration de la Genese. « Point du tout. *L'ordre* de cette narration ne suppose nullement que ce fait soit arrivé immédiatement *dans la premiere année après le retour de Jacob*, mais seulement qu'il est arrivé *depuis ce retour*, & *avant la naissance de Benjamin* & *la vente de Joseph*; c'est uniquement ce que prétendent ces Commentateurs. Mais c'est aussi sur cela même qu'il va leur livrer une seconde attaque.

Comme Joseph n'avoit que *dix-sept ans* lorsqu'il fut vendu par ses freres, onze ans après le retour de Jacob, c'est à la dixieme année du sejour de Jacob dans la terre de Chanaan, que ces Commentateurs placent l'enlévement de Dina. *Dina* avoit alors *quatorze* ou *quinze ans*; Siméon & Levi, *vingt ou vingt & un*; & ces Interpretes sont persuadés qu'à cet âge Dina put bien exciter la passion de Sichem, & que ses freres étoient bien en état d'exécuter la vengeance qu'ils en prirent. » *Je doute*, dit notre Auteur, (*b*) que cela soit aussi vraisemblable » qu'ils le croient ; du moins à l'égard du *rôle* qu'ils font jouer aux » deux freres de Dina. « Mais quel âge faudra-t-il donc leur donner pour qu'ils soient capables d'exécuter cette vengeance ! Notre Auteur se contente (*c*) de supposer qu'ils eussent alors *vingt-quatre ou vingt-cinq ans*. Eh quoi ! ce qu'ils auroient pu faire à vingt-quatre ou vingt-cinq ans, est-il hors de vraisemblance qu'ils aient pu le faire dès l'âge de *vingt ou vingt & un ans ?* Aussi notre Auteur avoue (*d*) que *ce n'est pas là la plus grande difficulté*; mais en voici une qu'il prétend être *bien autrement importante*.

La naissance de Benjamin est rapportée entre l'enlévement de Dina & la vente de Joseph. Benjamin ne seroit donc né que sur la fin de la dixieme année depuis le retour de Jacob, & un an au plutôt avant que Joseph fut vendu. Or s'il n'y a eu que vingt-trois ans entre le

(*a*) *Pag.* 398. (*b*) *Pag.* 400. (*c*) *Pag.* 401. (*d*) *Pag.* 400.

temps où Joseph fut vendu, & la descente de Jacob en Egypte avec sa famille, Benjamin n'auroit eu que *vingt-quatre ans* quand Jacob descendit en Egypte : » *& ne lui donner que cet âge*, dit notre Auteur, » (*a*) il n'est guere possible qu'il y ait mené avec lui les *dix enfants* » (*b*) que Moyse lui donne & qu'il nomme chacun par son nom. *Il* » *faut donc*, continue-t-il, se déterminer à donner une seconde atteinte » à l'ordre de la narration de la Genese, & pour ne pas se mettre » trop à l'étroit sur ce qui regarde Benjamin, convenir que *l'histoire* » *de Dina n'a dû arriver qu'après la naissance de Benjamin*, quoiqu'elle » soit racontée avant. « Mais du moins faut-il que le Texte n'y contredise pas ; & bientôt nous verrons que, par le Texte même, il est prouvé que l'enlévement de Dina a dû arriver *avant la naissance de Benjamin*.

III. L'enlévement de Dina à dû arriver pendant le sejour de Jacob près de Sichem, & avant la vente de Joseph.

L'Auteur des *Conjectures* a senti lui-même (*c*) au moins une des objections qu'on peut lui faire. La convenance demande que cette histoire reste placée où elle est, & qu'elle soit arrivée pendant que Jacob demeuroit auprès de Sichem, comme il est dit dans le Chapitre précédent (*d*) qu'il y demeuroit ; parce que la proximité donnoit occasion à Dina d'aller dans ce lieu : & du moins on ne peut placer cette histoire après la vente de Joseph, parce qu'alors Jacob demeuroit (*e*) à Hébron avec Isaac ; & que Dina qui étoit chez lui, n'auroit pas eu la commodité d'aller à Sichem, dont elle auroit été fort éloignée. Voilà l'objection que lui-même se propose ; » mais *ces difficultés*, dit-il, » (*f*) sont *sans aucun fondement* ; & pour le faire voir, il ne faut que » faire attention au Texte du Chap. même où cette histoire est rap- » portée. « Lisons le Texte.

Notre Auteur (*g*) avoue 1° qu'il y avoit *environ dix lieues* d'Hébron à Sichem : mais il soutient qu'aussi Dina n'alla pas à ce lieu comme à une promenade ; & si nous l'en croyons, l'Ecriture dit en termes exprès que Dina FIT UN VOYAGE pour aller voir les filles de ce pays. Il avoue que l'Hébreu porte VTSA DINA, selon les Septante, ἐξῆλθε δὲ Δείνα & selon la Vulgate, EGRESSA EST Dina... *ut videret mulieres regionis illius*. Mais il prétend que l'Hébreu doit être traduit en cet endroit, PROFECTA EST DINA, Dina fit un voyage. Comment le prouve-t-il ? par un Texte semblable du Chap. XLI. v°. 45. où il est dit VISA JOSF, selon les Septante, ἐξῆλθε δὲ Ἰωσηφ, selon la Vulgate EGRESSUS EST JOSEPH *ad terram Egypti* : ce qui, dit-il, (*h*) doit être traduit en François : JOSEPH VOYAGEA *par l'Egypte*. 2° Il lui paroît que non seulement Dina fit un voyage à Sichem, mais que *ce voyage dut* même *durer quelque temps* ; il pense que l'amour de Sichem, & les effets qu'il causa, ne

(*a*) *Pag.* 401. = (*b*) *Gen.* XLVI. 21. = (*c*) *Pag.* 405. = (*d*) *Gen.* XXXIII. 18. = [*e*] *Gen.* XXXV. 27. XXXVII. 14. = (*f*) *P.* 406. = (*g*) *Ibid.* = (*h*) *P.* 406.

furent pas l'affaire d'un jour. 3°. Enfin il lui semble que la maniere dont il est dit que Jacob apprit le malheur de sa fille, AUDIVIT JACOB, ne convient qu'à *un homme qui n'étoit pas sur les lieux*, & à qui on vint en apporter la nouvelle.

Mais 1°. on convient bien que Jacob n'étoit pas à Sichem. Car si l'on prend le Texte au sens de la Vulgate & des Septante, il étoit près de Salem, ville des Sichimites : *Transivitque in Salem urbem Sichimorum..... & habitavit juxta oppidum* : & si avec les Interpretes modernes on veut suivre le Samaritain, qui lit ici SLUM, *salvus*, il se trouvera encore que Jacob n'étoit point dans Sichem, mais devant cette ville : *Et venit salvus in urbem Sichem... & tentoria fixit ante faciem urbis.* Il apprit donc au dehors ce qui s'etoit passé au dedans, *Audivit Jacob.* 2°. Il faudroit connoître bien peu la violence des passions, pour se persuader que l'amour de Sichem & les effets qu'il causa, ne purent pas être l'affaire d'un jour. 3°. L'expression VTSA est très-bien rendue en Grec par ἐξῆλθε δὲ, & en Latin par *Egressa est* : elle marque simplement le départ, sans déterminer si c'est pour aller près ou loin. Si d'un côté l'Ecriture nous montre Joseph qui *sort* d'auprès de Pharaon pour parcourir l'Egypte ; de l'autre elle nous montre Rébecca qui *sort* de la ville de Nachor pour aller au puits qui étoit près de cette ville : (*a*) *Et ecce Rebecca egrediebatur*, ISAT. De même Dina sort des tentes de Jacob pour aller dans la ville de Sichem près de laquelle étoient les tentes de son pere : *Egressa est Dina.* Ainsi non seulement l'Ecriture ne dit pas en termes exprès que Dina *fit un voyage* ; mais elle ne donne même aucune idée de voyage. D'ailleurs il n'est pas vraisemblable que Jacob eut permis à sa fille de faire un tel voyage : c'eut été trop visiblement l'exposer à l'insulte qu'elle souffrit.

IV. L'enlévement de Dina doit être arrivé avant la naissance de Benjamin. Il n'y a ici ni dérangement ni anti-chronisme.

Delà nous concluons que ce fait arriva lorsque Jacob étoit près de Sichem ; & par conséquent non seulement avant la vente de Joseph, mais même avant la naissance de Benjamin. Car lorsque Benjamin naquit, Jacob venoit de Béthel, où il s'étoit arrêté après avoir quitté les environs de Sichem, il y a dans son départ de Sichem une circonstance qui contribue encore à prouver que l'enlévement de Dina est antérieur. En effet après que Siméon & Lévi eurent vengé leur sœur par une exécution si violente sur les Sichimites, Jacob leur dit : (*b*) » Vous m'avez rendu odieux aux Chananéens & aux Phérézéens qui » habitent en ce pays : nous ne sommes que peu de monde : ils s'as» sembleront tous pour m'attaquer, & me perdront avec toute ma » maison. « Ensuite Moyse rapporte que lorsque Jacob & sa famille, par l'ordre du Seigneur, quitterent les environs de Sichem, Dieu frappa de terreur toutes les villes voisines, & l'on ne poursuivit point les

(*a*) *Gen.* XXIV. 15. = (*b*) *Gen.* XXXIV. 30.

enfants de Jacob : (*a*) *Et non perſecuti ſunt filios Jacob* ; c'eſt ce que porte l'Hébreu : la Vulgate l'exprime en ces termes : *Et non ſunt auſi perſequi recedentes.* Pourquoi les auroit-on pourſuivis ? ſinon parce qu'ils s'étoient rendus odieux en maſſacrant les Sichimites. Ce que Jacob avoit craint, n'arriva pas, parce que Dieu l'empêcha. La retraite de Jacob ainſi protégée eſt donc poſtérieure au maſſacre des Sichimites, qui avoit expoſé Jacob. L'enlévement de Dina eſt donc antérieur à la retraite de Jacob. Il n'y a donc ici ni *dérangement* ni *antichroniſme.* Le récit de Moyſe eſt à ſa place ; & le fait eſt où il doit être.

V. Réponſes aux objections.

A cela l'Auteur des *Conjectures* nous objectera peut-être qu'en ſuppoſant (*b*) *ſelon l'opinion commune*, que l'enlévement de Dina & la cruelle vengeance qu'en prirent Siméon & Lévi, fuſſent arrivés un ou deux ans avant la vente de Joſeph, *on n'imagine pas* que les fils de Jacob euſſent oſé librement *mener paître* leurs troupeaux *aux environs de Sichem*, (*c*) dans le temps que Jacob leur envoya Joſeph. Mais l'hiſtoire même de Dina répond à cette objection : car Siméon & Lévi ayant *tué tous les mâles* de cette ville, (*d*) & *emmené les femmes & les enfants*, il ne reſtoit plus perſonne dans ce lieu ; & de plus la terreur que Dieu avoit répandue dans les villes voiſines contenoit ces peuples, & laiſſoit aux enfants de Jacob la confiance de s'avancer vers ce lieu où leur pere avoit acquis un héritage.

Enfin l'Auteur des *Conjectures* inſiſtera de nouveau ſur *l'importante* (*e*) *difficulté* qu'il nous a déjà oppoſée. Il dira que placer la naiſſance de Benjamin entre l'enlévement de Dina & la vente de Joſeph, c'eſt ſe *mettre trop à l'étroit* (*f*) ſur ce qui regarde Benjamin, qui à l'âge de *vingt-quatre ans* ſe trouvera pere de *dix enfants* : ce qui n'eſt *guere poſſible.* Mais nous pouvons appliquer ici à Benjamin ce que cet Auteur dit lui-même à l'égard de Juda : ce fait eſt *une choſe rare, mais non pas abſolument impoſſible.* D'ailleurs tout le calcul dépend des *trente années* données à Joſeph lorſqu'il parut à la Cour de Pharaon.

VI. Faits certains au delà deſquels il n'y a que vaines conjectures.

Mais encore une fois pourquoi nous livrer à d'inutiles recherches & à de vaines conjectures ? Contentons-nous de ſavoir ce que l'Eſprit-Saint nous apprend, & ne cherchons point à découvrir ce qu'il veut nous laiſſer ignorer. Jacob à ſon retour de Méſopotamie, vint dreſſer ſes tentes près de Sichem : Dina ſortit des tentes de Jacob pour aller voir les filles de cette ville, & fut outragée par Sichem fils d'Hémor : cette inſulte fut vengée par Siméon & Lévi qui rendirent ainſi Jacob odieux à ces peuples : Jacob quitta les environs de Sichem ; mais la terreur que Dieu répandit ſur les peuples voiſins, empêcha qu'ils ne

---

(*a*) *Gen.* XXXV. 5. = [*b*] *Pag.* 404. = [*c*] *Gen.* XXXVII. 12, 13, 14. = [*d*] *Gen.* XXXIII. 19. = (*e*) *Pag.* 400. = [*f*] *Pag.* 401.

le pourſuiviſſent : il s'arrêta à Béthel, d'où il paſſa vers Bethléhem ; & ce fut dans ce trajet que naquit Benjamin : de-là Jacob vint à Hébron, où il étoit lorſqu'il envoya Joſeph vers ſes freres qui faiſoient paître ſes troupeaux près de Sichem. Voilà ce que l'Eſprit-Saint nous apprend ; & tous ces faits ſe ſuivent ; il n'y a là aucun veſtige d'*antichroniſme*. Mais à quel âge Dina fut-elle outragée, & quel âge avoit Benjamin lorſqu'il deſcendit en Egypte ? voilà ce que l'Eſprit-Saint ne nous dit point ; & jamais par nos recherches nous ne parviendrons à le découvrir.

§. II. *De la mort d'Iſaac.*

I. L'antichroniſme prétendu de la mort d'Iſaac n'eſt qu'une anticipation conforme aux loix communes de l'hiſtoire.

Quatrieme & dernier *exemple* d'un prétendu antichroniſme : *la mort d'Iſaac racontée avant la vente de Joſeph par ſes freres.* Il eſt parlé de la mort d'Iſaac à la fin du Chapitre XXXV. & l'Hiſtorien ſacré marque (*a*) que ce Patriarche mourut âgé de *cent quatre-vingts ans.* Le Chap. ſuivant regarde Eſaü. Après quoi au Chap XXXVII. Moyſe vient à l'hiſtoire de la conſpiration des enfants de Jacob contre Joſeph leur frere, & il expoſe comment ils ſe détérminerent à le vendre à des Madianites qui l'emmenerent en Egypte. Or il y a en cela, dit notre Auteur, (*b*) *un dérangement dans l'ordre de la chronologie, qui ſaute aux yeux.* Iſaac avoit *ſoixante ans* (*c*) lorſque Jacob naquit : par conſéquent quand Iſaac mourut à l'âge de *cent quatre-vingts ans*, Jacob devoit en avoir cent vingt. On ſait d'ailleurs que Jacob avoit *cent trente ans* (*e*) quand il deſcendit en Egypte avec ſa famille. Il faut donc conclure que *la mort d'Iſaac* n'arriva que *dix ans avant la deſcente de Jacob en Egypte ;* par conſéquent *treize ans* au moins *après que Joſeph eut été vendu.* Cependant cette vente n'eſt rapportée qu'au Chapitre XXXVII. » Je ne vois point, continue notre Auteur, qu'on puiſſe » jamais juſtifier ce dérangement qu'en admettant la diſtribution que je » propoſe, & en ſuppoſant que *les deux derniers verſets du Chap. XXXV.* » où la mort d'Iſaac eſt rapportée, *doivent être joints au Chap. XXXVI.* » & rapportés avec ce Chapitre à un *Mémoire particulier* qui ne tient » point aux autres, en ſorte qu'on peut placer ce fragment après le » Ch. XXXVII. c'eſt-à-dire, après la vente de Joſeph, moyennant » quoi il n'y a plus d'*antichroniſme.*«

Mais liſons avec attention le Texte ſacré, & nous reconnoîtrons aiſément que *les deux derniers verſets du Chap. XXXV.* ſont la fin naturelle de ce Chapitre, & que les premiers mots du Chapitre ſuivant annoncent un ſujet tout différent, en ſorte que quand il y auroit dans la Geneſe une réelle diſtinction de Mémoires, les deux derniers verſets du Chap. XXXV. ne pourroient pas être regardés comme appar-

(*a*) *Gen.* XXXV. 28. & 29. = (*b*) *Pag.* 408. = (*c*) *Gen.* XXV. 26. = (*d*) *Gen.* XLVII. 9. = (*e*) *Pag.* 408.

tenant au *Mémoire contenu au Chap. XXXVI.* D'ailleurs comment prouvera-t-on que ce Chap. XXXVI. eſt un Mémoire particulier différent des *Mémoires A & B*? C'eſt que dans tout ce Chapitre on ne trouve aucun des noms de Dieu. Etrange ſyſtême, où l'on ne ſe contente pas de diſtinguer *un Mémoire où Dieu eſt toujours appellé* JEHOVA, (*a*) & *un autre où Dieu n'a point d'autre nom que celui d'*ELOHIM, mais où l'on prétend diſtinguer encore *un autre Mémoire* dont le caractere diſtinctif eſt que *Dieu n'y eſt point nommé!* Enfin ouvrons les Commentaires, & nous verrons que ſans avoir recours à une diſtinction ſi biſarre & ſi inouie, les Interpretes ont très-bien ſu juſtifier ce dérangement. Moyſe n'écrit point des Annales il écrit une hiſtoire, & le ſtyle de l'hiſtoire permet des anticipations pour ne pas interrompre un récit qui va ſuivre. S'il faut ici ſe livrer à des *conjectures*, on ne peut en deſirer une plus vraiſemblable, que celle que propoſe Dom Calmet en ces termes : (*b*) » La mort d'Iſaac eſt rapportée ici hors » de ſon ordre naturel & chronologique : peut-être que l'Ecrivain ſacré » a voulu la mettre ici, pour n'être pas obligé d'interrompre le récit » de l'hiſtoire du Patriarche Joſeph dans laquelle elle tombe naturel- » lement. «

II. Exemples de diverſes anticipations ſemblables dans la Geneſe.

L'Auteur des *Conjectures* reconnoît lui-même ailleurs une anticipation ſemblable. Moyſe parle des trois dernieres groſſeſſes de Lia, & de la naiſſance d'Iſſachar, de Zabulon & de Dina, avant de parler de la groſſeſſe de Rachel & de la naiſſance de Joſeph. Sur quoi ce nouveau Critique s'exprime lui-même ainſi : (*c*) » Moyſe raconte en » cet endroit les trois groſſeſſes de Lia, pour finir ce qu'il avoit à » dire ſur ſon compte, mais *ſans aucun deſſein d'indiquer par-là qu'elles* » *fuſſent arrivées avant* celle de Rachel : car il eſt évident que cela » ne ſe peut pas. « En effet on a vu ci-devant qu'au moins la naiſſance de Dina doit être poſtérieure à celle de Joſeph. Mais de plus, déjà nous avons vu que Moyſe, après avoir anticipé la mort de Tharé, reprend de plus haut l'hiſtoire d'Abraham ; qu'enſuite il anticipe la mort d'Abraham, & y joint le dénombrement des enfants d'Iſmaël pour reprendre après cela l'hiſtoire d'Iſaac ; de même ici il anticipe la mort d'Iſaac, & y joint le dénombrement des enfants d'Eſaü pour reprendre enſuite l'hiſtoire de Jacob & de Joſeph. Voilà préciſément par-tout la même marche : & cette uniformité même contribue à montrer que par-tout c'eſt l'ouvrage du même Hiſtorien.

III. La Geneſe n'a point d'antichroniſmes dont on ne puiſſe trouver des exemples dans toutes les hiſtoires.

C'eſt cette conſtante uniformité, qui a donné lieu à la judicieuſe remarque des Auteurs du Journal des Savants exprimée en ces termes : (*d*) « Pluſieurs *antichroniſmes* que l'on croit trouver dans la Ge-

(*a*) *Pag.* 17. & 18. = (*b*) *Calmet*, *Comment. ſur la Gen.* XXXV. 29. = (*k*) *Pag.* 422. = (*d*) *Jour. des Sav. Sept.* 1754. *p.* 625.

» neſe

» neſe, s'évanouiront lorſqu'on voudra faire attention que Moyſe ſuit » l'hiſtoire des Patriarches par un ſeul de leurs enfants; mais que ne » voulant pas en même temps omettre les autres, ſi-tôt qu'il trouve » l'occaſion d'en parler, il le fait pour n'y plus revenir, & pour ne » point s'écarter de ſon ſujet... Il arrive, (*a*) en ſuivant cette mé- » thode, que les événements qui appartiennent aux derniers perſon- » nages de ces branches collatérales doivent être placés avant ceux » qui regardent le chef de la branche principale, ſans qu'il y ait pour » cela *antichroniſme*; & il eſt inutile de ſuppoſer *deux Mémoires dif- » férents*, mais à côté l'un de l'autre par Moyſe, & après copiés de » ſuite par les Copiſtes. «

Ainſi dans ce qui concerne *la mort d'Abraham & d'Iſaac*, il n'y a aucun dérangement; & s'il y a *antichroniſme*, cet antichroniſme n'eſt qu'une anticipation conforme aux loix communes de l'hiſtoire. Quant à *l'hiſtoire de Juda & de Dina*, il n'y a ni dérangement, ni antichroniſme : ces deux fragments ſont où ils doivent être non ſeulement quant à l'ordre de la narration, mais quant à l'ordre même des événements. La Geneſe n'a donc point *d'antichroniſmes* dont on ne puiſſe trouver des exemples dans toutes les hiſtoires; & dès-lors les antichroniſmes de la Geneſe, ne prouvent point qu'elle ſoit l'ouvrage de pluſieurs Ecrivains.

Mais il eſt aiſé de reconnoître que l'Auteur des *Conjectures* établit encore ſon ſyſtême ſur les *tranſitions bruſques* & les *interpolations manifeſtes* qu'il croit appercevoir dans la Geneſe, c'eſt ce qui nous reſte à examiner.

DERNIERE QUESTION.

Peut-on reprocher à Moyſe un défaut de tranſitions? Son Texte ſe trouve-t-il mêlé d'interpolations?

Terminons : *tranſitions bruſques* & *interpolations manifeſtes*, ce ſont les deux derniers reproches que l'Auteur des *Conjectures* fait au Texte de Moyſe, & par leſquels il prétend prouver que la Geneſe n'eſt qu'une *compilation de différents Mémoires* raſſemblés par ce ſaint Légiſlateur : les *tranſitions* ne nous arrêteront pas long-temps; mais les *interpolations* méritent d'être diſcutées.

§. I. *Du prétendu défaut de tranſitions.*

I. Le prétendu défaut de tranſitions ne prouve rien contre Moyſe.

Les *tranſitions bruſques* que l'Auteur des *Conjectures* croit trouver dans le Livre de la Geneſe, ſont, ſelon lui, (*b*) *la marque la plus ſûre de la maniere dont ce Livre a été fait* : il prétend que *ces tranſitions* qui

(*a*) *Plus haut dans la même pag.* — (*b*) *Conject. ſur la Geneſe, pag.* 20.

lui paroiſſent *ſi mal amenées, ſont dans l'original à chaque coupure*, c'eſt-à-dire, *toutes les fois que l'on paſſe d'un Mémoire à un autre.*

Notre deſſein n'eſt pas d'examiner ici toutes les *coupures* qu'il croit appercevoir dans la Geneſe. Nous ne ſavons même ſi un Lecteur judicieux peut attendre de nous que nous entreprenions ſérieuſement de diſculper Moyſe ſur des *tranſitions trop éloignées*, ou même *entiérement négligées*. Conviendroit-il que nous vouluſſions aſſujettir à nos idées un Auteur inſpiré par l'Eſprit de Dieu ? Quoi ! parce que notre goût particulier, ou peut-être le génie de notre nation & de notre ſiecle, aime à trouver dans certains ouvrages ces tranſitions adroitement amenées, faudra-t-il que l'Eſprit de Dieu s'aſſujettiſſe à nous préſenter ſous la plume de Moyſe ce frivole ornement ? Quoi ! parce que Moyſe aura négligé les tranſitions, ſon récit ſera mis en pieces, & lui-même réduit à n'être plus regardé que comme un ſimple *Compilateur* de Mémoires dont l'origine eſt inconnue ? D'ailleurs de quel Ouvrage s'agit-il ? La Geneſe eſt-elle un traité didactique, un tiſſu de raiſonnements ? Peut-être alors pourroit-on y deſirer des tranſitions qui marquaſſent l'enchaînement des principes. Mais dans un ſimple récit de faits tel qu'eſt le Livre de la Geneſe, les événements doivent naturellement être préſentés comme ils ſont arrivés. Nulle liaiſon néceſſaire entre les événements : nulle tranſition néceſſaire dans les récits. Suppoſé que les événements ſoient liés, la même liaiſon pourra ſe trouver dans la narration : mais s'il n'y a aucune liaiſon entre les événements, la narration alors ne doit être aſſujettie à aucune tranſition.

II. La Geneſe n'eſt pas même ſi dénuée de tranſitions.

Cette ſeule obſervation ſuffiroit pour juſtifier Moyſe ſur ces prétendues *tranſitions bruſques* que notre Auteur croit appercevoir dans la Geneſe. Mais nous pouvons encore avoir ici l'avantage de montrer que ce Livre même n'eſt pas ſi dénué de ces ornements qui flattent notre goût. Nous pouvons montrer que dans les endroits même où l'Auteur des *Conjectures* prétend ne trouver ni ſuite ni tranſitions, il y a ſouvent une ſuite réelle & des tranſitions bien exprimées : c'eſt à quoi nous allons ſatisfaire en traitant des prétendues *interpolations*. Car ſans beaucoup nous étendre, nous devons examiner ici ces *interpolations manifeſtes* que cet Auteur croit découvrir dans la Geneſe. Ainſi de toutes les *coupures* qu'il croit appercevoir dans ce Livre divin, nous examinerons ſeulement celles qui lui paroiſſent plus marquées, c'eſt-à-dire, celles qui naiſſent de ces fragments qu'il regarde comme des *Mémoires étrangers* qui forment, ſelon lui, des *interpolations* évidentes.

§. II. *Des prétendues interpolations.*

» Il y a, dit notre Auteur, (*a*) pluſieurs endroits où l'on ſent que

(*a*) *Pag.* 309 & 310.

» la suite de l'Histoire est *interrompue*, où l'on raconte des événe-
» ments assez *étrangers* à l'histoire directe des Patriarches, en tant
» qu'elle est relative à la nation des Hébreux, & où l'on n'a pas eu
» occasion de donner à Dieu, qui n'y est pas nommé, ni le nom
» d'ELOHIM, ni celui de JEHOVA. Il m'a paru que ces endroits devoient
» appartenir à des *Mémoires différents des trois premiers*, & je les ai ran-
» gés *sous une nouvelle colonne D.* « On a déjà remarqué la singularité de ce système, qui, de ce que Dieu n'est pas nommé dans un fragment, en conclut que ce fragment n'appartient pas aux Mémoires où Dieu est nommé. Moyse étoit-il donc obligé de faire entrer *le nom de Dieu* dans tous ses récits, & lors même que le récit ne l'exigeoit pas? Mais voyons si ces fragments sont assez *étrangers à l'histoire des Patriarches*, & s'ils *interrompent* assez la suite de l'histoire, pour ne pouvoir pas être attribués à Moyse Auteur de ce Livre.

I. Comment l'Auteur des Conjectures juge de ces prétendues interpolations.

» On trouve d'abord au Chapitre XIV. *la guerre de la Pentapole.*
» Abraham *y joue un grand rôle*, ce sont les expressions (*a*) de l'Auteur
» des *Conjectures*, mais un rôle tout différent de celui sous lequel il
» nous est représenté dans le reste de la Genese. D'ailleurs cette his-
» toire, dans l'endroit où elle est, ne tient ni à ce qui précede, ni
» à ce qui suit. Ainsi je crois QU'ON NE DOIT PAS HÉSITER de la re-
» garder comme extraite *d'un cinquieme Mémoire.* « Quelle assurance! mais sur quoi s'appuye-t-elle?

II. Guerre de la Pentapole.

Dans cette histoire Abraham *joue un grand rôle*; & c'est pour cela même qu'elle a dû se trouver dans l'histoire d'Abraham. Mais c'est un rôle *tout différent* de celui sous lequel il nous est représenté dans le reste de la Genese: il est vrai que c'est l'unique expédition militaire que l'on trouve dans l'histoire d'Abraham; mais si cette expédition est unique dans la vie d'Abraham, elle doit être unique dans son histoire, quel que puisse en être l'Ecrivain. La nature des faits ne caracterise pas décisivement l'Historien: & il n'est nullement impossible que le même Auteur qui a écrit l'histoire d'Abraham, y ait placé ce fait.

Mais cette histoire, dans l'endroit où elle est, *ne tient ni à ce qui précede ni à ce qui suit*: notre Auteur le suppose; & il est vrai qu'au commencement de ce Chapitre l'Hébreu porte: *Et factum est in diebus Amraphel*, &c. Ajoutons même que la version des Septante dit aussi: *Et factum est in regno Amraphel*, &c. ce qui ne marque aucune liaison avec ce qui précede. Mais la Vulgate porte: *Factum est autem* IN ILLO TEMPORE, *ut Amraphel*, &c. Et en effet dans l'Hébreu même, le verbe suivant, *inirent bellum*, ne peut pas avoir d'autre nominatif que le nom d'Amraphel & de ses alliés. Aussi

(*a*) *Pag.* 310.

voyons-nous que le P. Houbigant dans sa Version du Texte Hébreu, a judicieusement préféré le sens & la lecture de la Vulgate, en disant: *Accidit autem* DIEBUS ILLIS, *ut Amraphel*, &c. Au lieu de ces mots: *Et factum est in diebus Amraphel*, &c. peut-être a-t-on lu originairement *Et factum est* IN DIEBUS ABRAHAM, *ut Amraphel*, &c. L'expression *in diebus Abraham*, est du style de Moyse: elle se rencontre trois fois au Chap. XXVI. 1. 15. 18. & l'on trouve qu'au ℣. 15. la Vulgate l'exprime comme ici par *illo tempore*.

Quoi qu'il en soit, & indépendamment même de cette expression, ce récit est lié avec ce qui précede: car dans le dernier verset du Chap. XIII. on voit Abraham établir sa demeure *dans la vallée* ou *chênaie de Mambré*; & dans le Chap. XIV. ℣. 13. on voit qu'Abraham habitoit en ce lieu au temps de cette guerre. Quant à ce qui suit, la liaison est expressément marquée dans l'Hébreu comme dans la Vulgate, au commencement du Chap. XV. *His itaque transactis*

III. Origine des Moabites & des Ammonites.

» Après la description de la destruction de Sodome qui occupe une » grande partie du Chap. XIX. on trouve au ℣. 29. & suivants jus- » qu'à la fin, *l'histoire de l'inceste des filles de Lot avec leur pere*, » d'où sont venus les Moabites & les Ammonites. Ce fait, dit notre » Auteur, (*a*) est *étranger* à l'histoire des Hébreux; & il paroît que » c'est UNE INTERPOLATION MANIFESTE. Ainsi je l'ai regardé comme » l'extrait *d'un sixieme Mémoire*. « Toujours la même assurance. Mais si ce fait est *étranger* à l'histoire des Hébreux, il ne l'est pas au Livre de la Genese, qui ne se borne pas à l'histoire des Hébreux. La Genese remonte jusqu'à l'origine du monde: delà elle descend à l'origine de tous les peuples qui se disperserent sur la face de la terre au temps de la confusion des langues: de là elle passe à l'origine des Hébreux & des peuples qui les environnoient, ou qui même leur étoient alliés par le sang; & enfin elle vient à l'histoire des Hébreux. Les Moabites & les Ammonites étoient voisins du peuple Hébreu, & alliés à ce peuple par le sang, puisqu'ils descendoient de Lot, neveu d'Abraham. Leur origine n'est donc nullement *étrangere* à l'histoire contenue dans la Genese. D'ailleurs la liaison de ce fragment avec ce qui précede, ne pouvoit être mieux marquée que par ces mots: *Et factum est*, CUM SUBVERTERET DEUS CIVITATES REGIONIS ILLIUS, *ut recordaretur Abrahæ & emitteret Lot*, &c. Est-ce là une *transition brusque & mal amenée?* apperçoit-on là le moindre vestige d'une *interpolation manifeste?*

IV. Famille de Nachor.

» A la fin du Chap. XXII. aux cinq derniers versets, on trouve » *un détail de la famille de Nachor*, qui peut bien avoir quelque rap- » port à l'histoire des Patriarches de qui descend la nation des Hébreux;

(*a*) *Pag.* 311.

» en ce qu'on y apprend l'origine de Rébecca, qui épouſa quelque » temps après Iſaac. Mais ce détail généalogique, n'en eſt pas moins, » continue notre Auteur, (a) UNE PIECE ÉTRANGERE *au corps de la* » *Geneſe*; & je crois qu'il faut le placer ſous *un ſeptieme Mémoire*. « Ce détail généalogique renferme un dénombrement de familles qui étoient toutes alliées aux Hébreux par le ſang, puiſqu'elles deſcendoient de Nachor, frere d'Abraham; & dès-lors il appartient tout entier *au corps de la Geneſe*. On peut auſſi remarquer qu'il eſt expreſſément lié avec ce qui précede par ces mots du ℣. 20. *His ita gestis, nuntiatum eſt Abrahæ; quòd Melcha quoque genuiſſet filios Nachor fratri ſuo*, &c.

V. Famille d'Iſmaël.

» Vient enſuite au Chap. XXV. la généalogie des enfants d'Iſmaël, » ℣℣. 12-18. Elle me paroît encore, dit notre Auteur, (b) ÉTRANGERE » de même A L'HISTOIRE DE LA GENESE, dont elle *interrompt* la nar» ration. C'eſt pourquoi je ſuis très-porté à la regarder comme l'ex» trait *d'un huitieme Mémoire*. « Les enfants d'Iſmaël étoient encore plus étroitement liés aux Hébreux que les enfants de Lot & de Nachor, puiſqu'Iſmaël étoit fils d'Abraham : leur généalogie appartient donc encore plus particuliérement à *l'hiſtoire de la Geneſe*. Moyſe venoit de finir l'hiſtoire d'Abraham : il y joint le dénombrement des enfants d'Iſmaël, avant de reprendre l'hiſtoire d'Iſaac ; il n'y a point d'hiſtoire où la narration ne ſoit ainſi quelquefois *interrompue* ; & elle ne pouvoit pas l'être moins.

VI. Enfants d'Abraham & de Céthura.

Notre Auteur ne ſe contente pas de regarder comme un Mémoire étranger le dénombrement des enfants d'Iſmaël ; il ajoute : (c) « J'en » dirois PRESQUE AUTANT de la généalogie des *enfants d'Abraham &* » *de Céthura*, ſa ſeconde femme, qui eſt rapportée dans les ſept pre» miers verſets du même Chapitre. Mais à cet égard *je ne décide rien*. » Cela eſt bien modeſte. Mais les enfants d'Abraham & de Céthura étoient liés aux Hébreux par le ſang : ils devoient donc ſe trouver dans la Geneſe ; & leur dénombrement fait partie du corps de cette hiſtoire.

VII. Enlevement de Dina.

Ce n'eſt pas aſſez pour cet Auteur de prétendre que l'hiſtoire de Dina a été déplacée par la mal-adreſſe des Copiſtes ; il la regarde encore comme *étrangere* aux deux Mémoires qui forment ſelon lui le corps de la Geneſe ; & ne ſachant quel parti prendre ſur ce fragment, il le met tantôt (d) *dans la colonne C* & tantôt (e) *dans la colonne D*. En ſe déterminant à le ranger dans cette derniere claſſe, il s'exprime ainſi : (f) » Cette hiſtoire a les mêmes caracteres que l'hiſtoire de la » guerre de la Pentapole, d'être *étrangere à l'hiſtoire de la Geneſe*, » d'en couper la narration, & de paroître y avoir été inſérée comme

---

(a) *Pag.* 311. = (b) *Pag.* 311. = [c] *Pag.* 312. = (d) *Pag.* 309. & 448. = (e) *Pag.* 180 & 312. = (f) *Pag.* 312.

» UNE INTERPOLATION. Auſſi N'HÉSITÉ-JE PAS à la regarder comme » l'extrait *d'un neuvieme Mémoire.* » Mais lui-même venoit d'avouer (*a*) que *l'enlevement de Dina* eſt du nombre *des faits qui regardent les familles des Patriarches* : c'eſt par cette raiſon qu'il l'avoit placé *dans la colonne C.* Et non ſeulement ce fait appartient à l'hiſtoire de Jacob dont Dina étoit fille ; mais il tient encore à l'hiſtoire des douze chefs du peuple Hébreu, puiſque ce fut pour avoir vengé Dina avec trop d'emportement, que *Siméon* & *Levi* furent déchus (*b*) du droit d'aîneſſe qui leur étoit dévolu par l'incontinence de Ruben, & furent reduits à être répandus & diſperſés dans le partage de leurs freres. Comment donc cette hiſtoire pourroit-elle être *étrangere à l'hiſtoire de la Geneſe ?* D'ailleurs nous croyons avoir montré qu'elle tient également à ce qui précede & à ce qui ſuit ; en ſorte que loin de *couper la narration*, elle en forme la ſuite & la liaiſon, & en fait tellement partie qu'il n'eſt pas poſſible de la regarder comme une *interpolation.*

VIII. Mariage & poſtérité d'Eſaü.

» Reſtent trois endroits qui regardent *Eſaü* : le premier, où il s'a- » git de *ſes deux premiers mariages*, XXVI. 34 & 35. Le ſecond, où » il eſt queſtion de *ſon troiſieme mariage*, XXVIII. 6-9. & le troi- » ſieme, où l'on rend compte de *ſa poſtérité*, remplit tout le Chap. » XXXVI. Dans tous ces endroits, dit notre Auteur, (*c*) la narra- » tion eſt ſi *interrompue* QU'ON NE PEUT PAS DOUTER que ce ne ſoient » autant d'INTERPOLATIONS. Mais je ne crois pas, ajoute-t-il, (*d*) que » ces interpolations puiſſent être regardées comme extraites d'un même » Mémoire... Car je ne ſaurois me perſuader que ſi ces trois endroits » venoient de la même main, l'Auteur eût varié dans les noms qu'il » donne aux trois femmes d'Eſaü, & au pere de l'une d'entr'elles, » ſans avertir de cette différence. C'eſt pourquoi il me paroît raiſon- » nable de rapporter ces trois endroits à *deux Mémoires différents*, les » deux premiers à *un dixieme Mémoire*, & le dernier à *un onzieme.* «

Si, dans ces trois endroits, la *narration* paroît *interrompue*, cela ne vient que de la nature même des faits qui y ſont rapportés ; & quand il n'y auroit aucune tranſition, on ne pourroit pas en conclure que ce fuſſent des *interpolations.* Mais ſi *le fragment du Chap. XXVI.* n'eſt pas lié avec ce qui précede, au moins eſt-il lié avec ce qui ſuit. Car la ſuite de l'hiſtoire (*e*) prouve que les deux mariages d'Eſaü rapportés dans ce fragment, ſont antérieurs au fait de la bénédiction de ſon pere qui lui fut ravie par Jacob, & qui eſt le ſujet du Chap. XXVII. en ſorte qu'il ſeroit impoſſible d'entendre le dernier verſet du Chap. XXVII. ſi les deux derniers verſets du Chap. XXVI. n'avoient précédé. *Dixitque Rebecca ad Iſaac : Tædet me vitæ meæ à*

(*a*) *Pag.* 309. = (*b*) *Gen.* XLIX. 5. 7. = (*c*) *Pag.* 312. & 313. = (*d*) *Pag.* 313. = (*e*) *Gen.* XXVII. 46.

facie filiarum Heth : ſi acceperit Jacob uxorem de filiabus Heth ſicut iſtas, (c'eſt ce que porte l'Hébreu ;) *de filiabus hujus terræ, quid prodeſt mihi vivere ?* On ne comprendroit pas quelles étoient ces filles Héthéennes dont la vue affligeoit Rébecca, ſi l'on ne ſavoit que c'étoient les épouſes mêmes d'Eſaü.

Quant au *fragment du Chap. XXVIII.* il eſt étonnant que l'Auteur des *Conjectures* n'ait pas lui-même remarqué combien ce Texte eſt lié avec ce qui précede. Moyſe venoit de rapporter au Chap. XXVII. la bénédiction donnée à Jacob, & dans les cinq premiers verſets du Chap. XXVIII. ſon départ pour la Méſopotamie ; il commence le ℣. 6. par ces mots : *Videns autem Eſaü quòd benedixiſſet pater ſuus Jacob, & miſiſſet eum in Meſopotamiam Syriæ*, &c. La liaiſon pouvoit-elle être mieux marquée ? Moyſe y rappelle en même temps les deux objets qui venoient de précéder.

Enfin Moyſe termine le Chap. XXXV. par la mort d'Iſaac ; & il dit que ce Patriarche fut enſéveli par Eſaü & Jacob ſes fils. A cette occaſion, il reprend & acheve dans *le Chap. XXXVI.* l'hiſtoire d'Eſaü & de ſa poſtérité : puis il reprend au Chap. XXXVII. l'hiſtoire de Jacob & de ſes fils. La narration pouvoit-elle être mieux ſuivie ? C'eſt ainſi qu'à l'occaſion de la mort & la ſépulture d'Abraham par Iſaac & Iſmaël, il avoit donné le dénombrement des enfants d'Iſmaël, avant de reprendre l'hiſtoire d'Iſaac.

IX. Diverſité des noms des femmes d'Eſaü.

Quant à ce que dans le Chap. XXXVI. les trois femmes d'Eſaü paroiſſent ſous des noms différents de ceux qu'elles avoient aux Chapitres XXVI. & XXVIII. notre Auteur avoue lui-même (*a*) que *les Commentateurs donnent de bonnes raiſons de cette diverſité.* « Les noms, » ajoute-t-il, n'étoient que des épithetes chez les Orientaux ; la » même perſonne en avoit pluſieurs, ou elle en changeoit ſelon les » occaſions ; & c'eſt ce qu'on peut confirmer par un grand nombre » d'exemples. « En effet on voit que *Jacob* fut dans la ſuite appellé *Iſraël* & qu'*Eſaü* même fut auſſi appellé *Edom*. N'eſt-il donc pas très-poſſible que ces femmes euſſent changé de nom depuis qu'elles eurent épouſé Eſaü ? & alors ne pourroit-il pas être que Moyſe en marquant aux Chap. XXVI. & XXVIII. leur mariage, les eut nommées du nom qu'elles avoient lorſqu'Eſaü les épouſa ; & qu'au Chapitre XXXVI. où il ne parle d'elles que pour marquer leurs enfants, il les nomme du nom qu'elles porterent depuis qu'elles eurent épouſé Eſaü. Quoi qu'il en ſoit, dès qu'une perſonne peut avoir deux noms, il peut arriver que le même Hiſtorien la déſigne tantôt par l'un & tantôt par l'autre ſans avertir de cette différence. Nous en avons un exemple dans la perſonne de *S. Matthieu*, qui étoit auſſi appellé *Lévi* : S. Marc & S. Luc, en marquant ſa vocation, le nomment *Lévi* : ſans

(*a*) *Pag.* 313.

avertir que ce *Lévi* eſt celui-là même qu'ils nomment ailleurs *Matthieu*.

D'ailleurs la différence des noms de ces femmes d'Eſaü n'étoit peut-être pas originairement auſſi grande qu'elle le paroît aujourd'hui. De part & d'autre on voit que l'une des femmes d'Eſaü étoit appellée *Baſémath*; au Chap. XXVI. c'étoit la ſeconde; & au Chap. XXXVI. même, trois fois elle eſt nommée au ſecond rang. De part & d'autre on voit que l'une des femmes d'Eſaü étoit *fille d'Elon Héthéen*. Au Chap. XXXVI. il eſt dit que l'une des deux premieres étoit née d'un pere *Héthéen*, & l'autre d'un pere *Hévéen*; & il eſt vrai que l'on trouve la même choſe au Chap. XXVI. dans quelques exemplaires de la Verſion des Septante: mais dans le Grec de l'édition romaine, ainſi que dans la Vulgate & dans l'Hébreu, au Chap. XXVI. on voit qu'elles étoient nées toutes deux d'un pere *Héthéen*, & le dernier verſet du Chap. XXVII. le confirme: *Si acceperit Jacob uxorem de filiabus Heth ſicut iſtas*. La variété des exemplaires Grecs au Chap. XXVI. prouve que la négligence des Copiſtes y a introduit dans quelques exemplaires le nom d'*Hévéen* au lieu d'*Héthéen*: la même faute ne pourroit-elle pas s'être gliſſée dans l'Hébreu même du Chap. XXXVI. & ne pourroit-on point imputer ainſi aux Copiſtes une partie des différences que nous trouvons aujourd'hui entre le Texte & le Chap. XXXVI. & ceux des Chap. XXVI. & XXVIII. Ces dénombrements intéreſſoient les Juifs au temps où ils ont été écrits & tant que ſubſiſterent les Iduméens: mais aujourd'hui le même intérêt ne ſubſiſte plus; il ne ſeroit donc pas étonnant que Dieu eut permis quelques fautes de Copiſtes dans ces dénombrements. Ne ſeroit-il point vrai de dire que ce ſont là de ces queſtions généalogiques dans leſquelles il ſeroit ſuperflu de vouloir entrer: (*a*) *Stultas quæſtiones & genealogias. . . . devita.*

X. Poſtérité de Séïr.

Enfin » il y a dans ce même Chap. XXXVI., dit notre Auteur, (*b*) » UNE INSERTION particuliere, (¥¥. 20-30.) où il eſt queſtion de la » *poſtérité de Séïr*, laquelle eſt non ſeulement ÉTRANGERE A L'HISTOIRE DE LA GENESE, mais même A L'HISTOIRE D'ESAU, & qu'on » a raiſon par conſéquent de regarder comme extraite *d'un douzieme* » *Mémoire.* » Mais quatre fois il eſt répété dans ce Chapitre même (*c*) que le *pays de Séïr* eſt celui où vint s'établir *Eſaü*: dès-lors il y a un rapport intime entre la poſtérité de *Séïr* & celle d'*Eſaü*: dès-lors là poſtérité de *Séïr* n'eſt *étrangere* ni *à l'hiſtoire d'Eſaü*, ni même *à l'hiſtoire de la Geneſe*, qui comprend celle d'Eſaü.

XI. Joſeph chez Putiphar.

Avant de finir, je dois encore parler d'une interpolation que l'Auteur des *Conjectures* croit appercevoir dans l'hiſtoire même de Joſeph, lorſqu'il ſépare de cette hiſtoire le Chap. XXXIX. où ſe trouve l'hiſtoire

(*a*) *Tit.* III. 9. = (*b*) *Pag.* 314. = (*c*) *Gen.* XXXVI. 8. 9. 20. 21.

de

de la femme de Putiphar. » Comme le nom JEHOVA eſt employé dans » ce Chapitre, ON DOIT, dit-il, (*a*) le rapporter au *Mémoire B*, & » par conſéquent à un autre auteur que celui qui a écrit l'hiſtoire de » Joſeph, laquelle appartient en entier à cela près au *Mémoire A.* « Pourquoi ? parce que dans tout le reſte Dieu eſt appellé ELOHIM. (*b*) Ou plutôt remarquons que dans tout le reſte le nom ELOHIM ne ſe trouve qu'une ſeule fois dans ce qui conſtitue le récit de l'Hiſtorien. Mais d'ailleurs nous croyons avoir montré que l'alternative de ces noms ne prouve point l'alternative de deux Auteurs différents. De plus ce Texte eſt intimement lié avec ce qui précede & avec ce qui ſuit.

A la fin du Chap. XXXVII. Moyſe avoit dit que *les Madianites* entre les mains de qui Joſeph fut livré, *le vendirent aux Egyptiens, c'eſt-à-dire, à Putiphar, eunuque de Pharaon, Capitaine de ſes gardes.* Là il avoit interrompu l'hiſtoire de Joſeph pour y placer l'hiſtoire de Juda contenue au Chap. XXXVIII. & nous avons montré la liaiſon intime de cette hiſtoire avec celle de Joſeph. Au commencement du Chapitre XXXIX. il reprend l'hiſtoire de Joſeph, préciſément à la derniere circonſtance ſur laquelle il étoit reſté. *Et Joſeph fut conduit en Egypte, & Putiphar, eunuque de Pharaon, Egyptien, capitaine des gardes de ce Prince, l'acheta des Iſmaélites qui l'y avoient amené.* On voit bien que ceci eſt la ſuite de ce qui a été dit au Chap. XXXVII. Il eſt vrai qu'à la fin du Chap. XXXVII. Moyſe appelle *Madianites* ceux qu'il appelle ici *Iſmaélites* : mais déjà il les avoit appellés trois fois *Iſmaélites* au Chap. XXXVII. où l'on voit que dans un même verſet il les nomme *Iſmaélites* & *Madianites* ; ce qui donne lieu de croire que c'étoit une troupe de marchands de ces deux nations. La diverſité de ces noms ne prouve donc point un mélange de deux Mémoires, & n'empêche point que le Chap. XXXIX. ne faſſe eſſentiellement partie de l'hiſtoire de Joſeph, à laquelle elle ſe trouve liée, non ſeulement par le premier verſet, mais encore par le dernier. Car Moyſe finit ce Chapitre en nous apprenant que *le maître de Joſeph irrité contre lui* par la calomnie de ſa femme, *le fit mettre en priſon* ; que *l'Etre ſuprême fut avec Joſeph, & lui fit trouver grace devant le Gouverneur de la priſon, qui lui remit le ſoin de tous ceux qui y étoient renfermés* ; & que *tout ce que Joſeph faiſoit, l'Etre ſuprême y donnoit un heureux ſuccès.* Par là ce récit ſe trouve intimement lié avec le Chapitre ſuivant où Joſeph va expliquer les deux ſonges des deux officiers de Pharaon, qui furent mis dans cette priſon ; *His ità geſtis, accidit ut peccarent duo eunuchi*, &c.

Ainſi la guerre de la Pentapole, l'origine des Moabites & des Ammonites, la famille de Nachor, celle d'Iſrael, la poſtérité d'Abraham

(*a*) *Pag.* 319. = (*b*) *Gen.* XLVI. 2.

par Céthura, l'enlévement de Dina, les mariages d'Eſaü, ſa poſtérité & celle de Séïr, l'hiſtoire de Joſeph chez Putiphar, rien de tout cela ne porte le caractere d'*interpolation*.

CONCLUSION.

Il n'y a donc dans la Geneſe, ni *interpolation*, ni *dérangements*, ni *antichroniſmes* vicieux, ni *alternative* biſarre, ni *répétitions* choquantes. Moyſe ne *répete* que par forme de récapitulation, ou pour donner plus de force à ſon diſcours. S'il emploie *alternativement* deux noms différents pour déſigner l'Etre ſuprême, c'eſt par le libre choix de deux mots qui ſervent au moins à répandre dans ſon ſtyle l'agrément que produit la variété d'expreſſions. S'il *anticipe* quelques faits, c'eſt qu'il écrit, non des Annales, mais une Hiſtoire, & qu'il veut éviter d'interrompre trop ſouvent ſon récit. Si quelquefois il néglige les *tranſitions*, ſon récit néanmoins n'offre aucun veſtige d'*interpolation* : tout ſe tient, tout ſe ſuit, tout ſe rapporte à ſon objet principal qui eſt l'hiſtoire des Patriarches & de leur poſtérité.

Ainſi dans la Geneſe, nulle preuve d'une prétendue diſtinction de Mémoires : tout eſt l'ouvrage d'un ſeul & même Auteur. Tout ce que ce Livre renferme, a été écrit par Moyſe & dicté par le Verbe : *Moſis litteræ, Verba ſunt Chriſti.* (*a*)

(*a*) *Iren. adv. hær. l.* IV. *c.* 3.

DISSERTATION
SUR
SUR LE PARADIS TERRESTRE. (a)

I. Partage de sentiments sur la situation du Paradis Terrestre.

DEpuis qu'Adam fut chassé du Paradis Terrestre, & que Dieu eut placé sur les avenues de ce lieu de délices un Chérubin armé d'un glaive étincelant, (b) l'entrée en a été interdite aux hommes; & ce lieu leur est devenu tellement inconnu, que malgré les caracteres par lesquels Moyse en a désigné la situation, nul jusqu'aujourd'hui n'a pu se flatter de l'avoir découvert d'une maniere qui satisfasse à toutes les difficultés. La recherche en est beaucoup plus difficile à présent, que tant de siecles & de révolutions ont effacé les marques qui auroient pu dans des temps moins reculés le faire reconnoître. Peut-être même que depuis le déluge & depuis Moyse, les sources des fleuves qui sortoient du Paradis Terrestre ont été déplacées, & que ce qui étoit plaine est devenu montagnes, ou que les montagnes de ce pays-là se sont affaissées & dérangées; ce qui forme de nouveaux obstacles à la découverte de ce lieu.

Toutefois s'il est vrai que Moyse ait voulu nous faire connoître la situation du Paradis Terrestre, suivant la description Géographique & Chorographique qu'il en fait; on ne doit point désespérer de trouver à peu près le lieu où étoit ce fameux Jardin.

Thomas Malvenda, savant Dominicain, qui a composé un gros Traité sur le Paradis Terrestre, a ramassé un grand nombre de divers sentiments sur cette matiere, proposés par les différents Auteurs qui l'ont traitée. Il écrivoit en 1605, & il auroit pu en ajouter beaucoup d'autres, s'il avoit vécu jusqu'aujourd'hui.

II. Sentiments des Anciens.

Jansénius d'Ypres, (c) remarque que les anciens Peres ont été très-réservés en traitant cette question; & qu'avant le septieme siecle personne n'avoit eu la hardiesse de fixer la situation du Paradis Terrestre.

(a) Le fond de cette Dissertation est celle de Dom Calmet, qui a paru pour la premiere fois dans la premiere édition de cette Bible: nous y avons seulement ajouté quelques observations nouvelles. == (b) *Genes.* III. 24. == (c) *Jansen. Ypresis. in Genes.* II. 8. Il veut apparemment marquer Moyse Barcépha, qu'il suppose avoit vécu au septieme siecle.

Philon (*a*) explique le récit de Moyſe d'une maniere allégorique. Origene (*b*) l'explique de même; de telle ſorte qu'il ſemble exclure le ſens littéral & hiſtorique. Les Hérétiques Valentiniens, trompés apparemment par ces paroles de ſaint Paul, qui dit, qu'il a été ravi juſqu'au troiſieme Ciel (*c*) & *juſqu'au Paradis*, plaçoient le Paradis Terreſtre au deſſus du troiſieme Ciel; & ſaint Auguſtin (*d*) reproche aux Hérétiques Séleuciens & Harmianiens, de détruire la réalité du Paradis Terreſtre, en ſoutenant qu'il étoit incorporel & inviſible. François George, Vénitien: (*e*) au ſiecle dernier, a voulu renouveller l'erreur d'Origene ſur le Paradis Terreſtre, en le réduiſant à quelque choſe de purement figuré & myſtique; mais ſon ſentiment a été réformé par les Cenſeurs qui ont revu ſes ouvrages, & qui en ont retranché les erreurs.

Quelques autres (*f*) ont cru que le Paradis Terreſtre étoit aux environs de Sodome, trompés par ces paroles de la Geneſe: (*g*) *Le pays de Sodome étoit comme le Paradis du Seigneur, & comme l'Egypte.* Mais ſi ce pays étoit ſeulement ſemblable au Paradis du Seigneur, ce n'étoit donc pas lui?

Hugues de ſaint Victor (*h*) réfute certains Auteurs qui croyoient que toute la terre habitable étoit le Paradis Terreſtre, & que le fleuve qui l'arroſoit étoit l'Océan, qui enveloppe tout le globe terreſtre. Ce ſentiment eſt ſoutenu par Jean de Nimegue, François Gomar, Abraham Ortélius, Jean Pinéda & pluſieurs autres, qui croient que toute la terre ayant été deſtinée à la demeure des hommes, devoit auſſi être leur Paradis Terreſtre, s'ils étoient demeurés dans l'innocence.

Moyſe (*i*) Barcépha, qui vivoit ſur la fin du neuvieme & au commencement du dixieme ſiecle, a cru que le Paradis Terreſtre étoit ſitué dans une terre différente de la nôtre, non par ſa nature, mais par ſon élévation & par ſa pureté. Il partage la terre en deux parties: l'une plus ſubtile & plus pure, où étoit le Paradis Terreſtre; l'autre plus compacte & plus matérielle, qui eſt celle que nous habitons: il appuye ſon ſentiment ſur le témoignage de Philoxene, Evêque de Maubage. Il croit que les quatre grands fleuves dont parle Moyſe, & qui arroſoient le Paradis Terreſtre, deſcendent en effet de ce lieu de délices, tombent dans l'Océan, & après avoir paſſé ſous la mer, ſe reproduiſent de nouveau & viennent reparoître ſur notre terre. Il montre par ſaint Baſile, ſaint Grégoire de Nyſſe & Sévérien de Gabales, que le Paradis Terreſtre étoit dans la partie Orientale du monde; ſentiment

(*a*) *Philo de opific. mundi.* = (*b*) *Origen. l.* IV. *de principiis.* = (*c*) 2. *Corint.* XII. 2. 4. = (*d*) *Aug. de hæreſ. c.* 59. = (*e*) *Franc. Georg. Tom. I. problem. à* 1. *ad* 18. *& in harmonia mundi. Cant.* 1. *t.* 7. *c.* 21. 22. = (*f*) *Jacob. Naclant. medull. ſacr. Script. Cirvel. d'Atroc. Alfonſ. Veracrucius apud Malvend. de Paradiſo.* = (*g*) *Geneſ.* XIII. ℣. 10. = (*h*) *Hugo à S. Vict. annot. in Geneſ.* 11. = (*i*) *Moſes Barceph. de Paradiſo. Part.* 1. *cap.* VIII. *Tom. XVII. Bibl. PP. p.* 460.

qui étoit fort ſuivi chez les Anciens. Il cite (*a*) ſaint Ephrem, qui croit que le Paradis Terreſtre enveloppe toute la terre & la mer, de même que la Lune eſt entourée par ſon cercle ; que ce lieu de délices eſt inacceſſible aux hommes, & que notre vue ne peut porter juſque-là. Il ajoute que quelques-uns de ceux qui placent le Paradis Terreſtre au delà de l'Océan, ont avancé que les premiers hommes qui y avoient été créés, en furent chaſſés, & ſe retirerent dans la terre que nous habitons, en paſſant à pied à travers l'Océan ; car comme ils étoient d'une taille prodigieuſement grande, ils ne craignoient point de s'y noyer : qu'Adam après avoir parcouru divers pays, s'arrêta enfin dans la Judée, où il mourut, & fut enterré à Jébus ou Jéruſalem.

Jacques Orohait croit que Noé demeura auſſi dans la Paleſtine, & planta dans la terre de Sodome les Cedres dont dans la ſuite il bâtit l'Arche. D'autres avancent, que les premiers hommes deſcendus d'Adam demeurerent pendant quelque temps au delà de l'Océan aux environs du Paradis Terreſtre, & que s'étant par leurs crimes rendus indignes de cette grace que Dieu leur avoit faite après leurs péchés, il les fit périr dans les eaux du Déluge ; que Noé ayant bâti l'Arche, s'y embarqua, & paſſa de ce lieu dans la terre que nous habitons, qui juſqu'alors étoit demeurée ſans aucuns habitants. Nous liſons dans Aſſémani, (*b*) que ſaint Ephrem a cru que le Paradis Terreſtre étoit élevé au deſſus des plus hautes montagnes ; que les eaux du déluge ne parvinrent pas juſqu'à ſon ſommet ; mais qu'étant venues juſqu'au pied de ſa hauteur, elles ſe retirerent comme par reſpect. En général (*c*) les Anciens croyoient aſſez communément que la terre étoit non ſphérique ou ronde, mais quarrée & oblongue, & que le Ciel étoit appuyé ſur la terre par ſes extrêmités ; qu'au delà de l'Océan étoit une autre terre, qui enveloppoit l'Océan de tous côtés ; que dans cette terre étoit le Paradis Terreſtre ; qu'Adam en ayant été chaſſé, demeura quelque temps aux environs de ce lieu de délices, puis paſſa l'Océan, & vint dans la terre que nous habitons ; que les quatre fleuves qui ſortoient du Paradis Terreſtre, paſſant ſous l'Océan, venoient ſe reproduire dans notre terre ; *l'Euphrate* & *le Tigre*, dans l'Arménie Perſienne ; *le Phiſon* ou *le Gange*, dans les Indes ; & *le Gehon*, ou *le Nil*, dans l'Ethiopie. Tel étoit le ſentiment de pluſieurs Anciens.

Saint Jean de Damas (*d*) croit que le Paradis Terreſtre étoit placé à l'Orient dans une ſituation ſupérieure à toute la terre dans un climat ſi tempéré qu'il n'éprouvoit aucun changement dans l'air ni dans les ſaiſons, mais jouiſſoit d'un air très-ſubtil, toujours ſain & toujours

---

(*a*) *Moſes Barcepha*, *cap.* XIII. & XIV. = (*b*) *Aſſemani Biblioth. Orient. Tom. I. p.* 84. = (*c*) *V. Coſmas Indopleuſt. p.* 131. 137. & *Philoſtor. l.* III. *c.* 10. & *Theodoret. in Geneſ.* = (*d*) *Joan. Damaſc. de fide orthod. l.* II. *c.* 11.

pur ; que ce lieu étoit toujours éclairé de la lumiere, orné de plantes toujours vertes & toujours fleuries ; en un mot, qu'on y trouvoit tout ce qui peut satisfaire les sens, & ce qui peut contenter le cœur & l'esprit.

Tertullien (*a*) & plusieurs Anciens ont cru que le Paradis Terrestre étoit la demeure d'Hénoch & d'Elie, & que les ames des Saints y attendent le jour de la venue du Seigneur, & le jugement dernier, qui doit être le commencement de leur béatitude parfaite. Il veut que ce lieu de délices soit situé au delà de la Zone Torride, & séparé de la vue & de la connoissance des hommes par un mur de feu.

S. Thomas d'Aquin (*b*) enseigne aussi conformément au sentiment des Anciens, que le Paradis Terrestre est un lieu inaccessible aux mortels, & séparé de nous par une espece de mur de feu ; que cette séparation est marquée dans l'Ecriture par le glaive étincelant du Chérubin, qui fut placé pour fermer à Adam le retour au Paradis Terrestre. Il est persuadé que ce lieu de délices est situé dans une région très-tempérée, & apparemment sous l'Equateur, sentiment qui lui est commun avec saint Bonaventure, Durand, Louis Yotella, & plusieurs autres.

Quelques-uns ont placé le Paradis Terrestre dans l'Isle de Taprobane ; d'autres, dans l'Amérique, dans les Moluques, dans les Philippines, dans le Japon, ou dans l'Isle de Ceilan : d'autres enfin ont cru que ce lieu étoit situé sur une montagne si élévée que les eaux du déluge n'avoient pu y parvenir, & que nul homme vivant n'avoit jamais pu y monter ; quelques-uns élevent cette montagne jusqu'au globe de la Lune, & même au dessus de ce globe ; d'autres la placent au dessus de la moyenne région de l'air. On cite pour ce sentiment Raban-Maur, Strabus, Bede, Pierre Lombard, Alexandre de Halès, Alphonse Tostat & plusieurs autres. (*c*)

L'Auteur cité sous le nom de Tertullien dans son Poëme *du Jugement du Seigneur*, Chap. VIII. décrit le Paradis Terrestre comme un lieu situé à l'Orient du monde, où regne un jour éternel sans aucune vicissitude de lumieres & de ténebres, de beau & de mauvais temps ; où la terre produit d'elle-même toutes sortes de biens, sans travail & sans culture ; où l'on n'est incommodé ni du froid, ni du chaud, & où l'on rencontre tout ce qui peut faire le bonheur & l'agrément de la vie.

Lactance, ou l'Auteur qu'on cite sous son nom, dans le Poëme du *Phœnix*, décrit le Paradis Terrestre à peu près de même : il dit que ce lieu délicieux ne fut point endommagé par les eaux du déluge, ni

---

(*a*) *Tertullianus apolog. cap.* 47. = (*b*) *S. Thom.* 2. 2. *quæst.* 164. *art.* 2. *ad* 5. & 1. *Parte quæst.* 102. *art.* 2. *ad* 4. *apud Malvenda de Parad. cap.* 10. = (*c*) Voyez *Malvenda de Paradiso*, *c.* X. & XI.

brûlé par les ardeurs du Soleil, lorſque Phaëton par ſa chûte embraſa la terre. Saint Baſile, dans ſon Livre *du Paradis*, met auſſi le Paradis Terreſtre à l'Orient, dans un lieu où il n'y a jamais de nuit, & où ſe rencontrent en tout temps tous les agréments que l'on peut ſouhaiter dans les plus agréables ſaiſons. Le Poëte Marius Victor place de même le Paradis Terreſtre dans l'Orient dans un globe fort élevé, où le Soleil luit toujours, & où l'on voit un printemps éternel.

Saint Alcime-Avite, Evêque de Vienne, en parle à peu près de même; il le place dans l'Orient vers les Indes, dans un lieu ſéparé du reſte de la nature, dans ces régions dont les peuples brûlés des ardeurs du Soleil, changent leur tein de blanc en noir, mais dont la terre fertile nous envoie ce que l'on connoît de plus rare & de plus précieux; il prétend que dans ce pays à l'endroit où le ciel ſemble toucher à la terre, il y a une eſpece de forêt ou de jardin planté d'arbres, inacceſſible aux mortels, d'où le premier homme fut chaſſé par ſa déſobéiſſance, & qui ſert aujourd'hui de retraite à Hénoch & Elie: qu'on n'y reſſent ni le froid, ni le chaud, ni les altérations des ſaiſons; & qu'on y rencontre tout ce qui peut flatter les ſens. Tous ces Auteurs emploient ce que la Poéſie a de plus brillant & de plus pompeux, pour embellir cette matiere, qui d'elle-même eſt ſuſceptible des ornements les plus recherchés & des expreſſions les plus ſublimes.

Il paroît par différents endroits des anciens Peres de l'Egliſe, & de pluſieurs nouveaux Docteurs, qu'ils regardoient le Paradis Terreſtre comme un lieu délicieux, comme les Champs Eliſées des Poëtes, comme les Jardins des Heſpérides, les Iſles Fortunées, les Jardins d'Alcinoüs décrits par Homere; en un mot, comme un pays enchanté, mais inacceſſible aux hommes; comme la demeure des bienheureux, en attendant le Jugement dernier.

Ceux qui l'ont mis ſous la Zone Torride, dans le globe de la Lune, ou ſur une montagne eſcarpée, qui s'élevoit au deſſus de la moyenne région de l'air, & où les eaux du déluge n'ont pu atteindre, n'ont pas fait aſſez d'attention à la deſcription qu'en fait Moyſe, & qui en marque la ſituation ſur quatre fleuves, dont deux ſont très-connus, ſavoir, *l'Euphrate* & *le Tigre*; & les deux autres n'en peuvent pas être éloignés, & ſont apparemment *le Phaſe* & *l'Araxe*.

III. Sentiments des Modernes.

Après avoir expoſé les différents ſentiments des Anciens, nous allons donner ceux des Modernes, accompagnés de leurs principales preuves. M. Huët, ancien Evêque d'Avranches, (*a*) place le Paradis Terreſtre ſur le fleuve que produit la jonction du Tigre & de l'Euphrate, qu'on appelle aujourd'hui *le fleuve des Arabes*, entre cette jonction & la diviſion que fait ce même fleuve avant d'entrer dans la mer Perſi-

(*a*) Huet, Diſſertation ſur la ſituation du Paradis Terreſtre, Paris, 1691.

que. Il met le Paradis Terreſtre ſur la rive Orientale de ce fleuve; lequel étant, dit-il, conſidéré ſelon la diſpoſition de ſon lit, & non ſelon le cours de ſon eau, ſe diviſoit en quatre têtes ou ouvertures de quatre branches différentes. Ces quatre branches ſont quatre fleuves, deux au deſſus, ſavoir, l'Euphrate & le Tigre; & deux au deſſous, ſavoir, le Phiſon & le Géhon. Le *Phiſon* eſt le Canal Occidental, & le *Géhon* le Canal Oriental du Tigre, qui ſe décharge dans le Golfe Perſique. On croit que Bochart étoit à peu près dans le même ſentiment, comme on le recueille de quelques endroits de ſes ouvrages. (*a*)

Mais cette deſcription du Paradis Terreſtre paroît contraire au Texte de Moyſe. Premiérement au lieu de *quatre fleuves*, qui ſortoient du Jardin d'Eden, on nous en donne deux qui y entrent, ſavoir, l'*Euphrate* & le *Tigre;* & au lieu de quatre ſources, on ne nous offre que les Canaux de l'Euphrate & du Tigre réunis, puis ſéparés pour entrer par deux bouches dans le Golfe Perſique. On ne donne aucune preuve, que ces deux bras qui ſe dégorgent dans la mer, ſoient le *Phiſon* & le *Géhon*. Ni l'Ecriture ni les Profanes ne parlent jamais de l'or du pays d'Hévila ſitué ſur le Golfe Perſique; on n'y trouve ni le *Bdellium*, ni la pierre de *Schohem*. Le pays de *Chus* n'étoit pas en ces quartiers-là. Enfin il eſt certain que du temps de Moyſe, l'Euphrate & le Tigre n'étoient pas encore réunis: (*b*) ces deux fleuves tomboient ſéparément dans la mer Perſique. Pline témoigne que de ſon temps on voyoit encore le lieu où étoit l'ancienne embouchure de l'Euphrate dans la mer. (*c*)

M. le Clerc place le Paradis Terreſtre dans la Syrie aux environs du Liban, de l'Antiliban & de Damas; & il l'étend juſque dans la Méſopotamie, où il trouve les fleuves du *Tigre* & de l'*Euphrate*. Le *Phiſon* eſt, à ſon avis, la petite riviere *Chryſorrhoas*, qui coule près de Damas; le *Géhon* eſt l'*Oronte* qui coule près d'Antioche; la terre de *Chus* ſont les montagnes Caſſiotides; le pays d'*Eden* eſt un petit canton de ce nom dans la Syrie. Voilà le ſyſtême de cet Auteur.

Strumius met le Paradis Terreſtre au haut de la Syrie, ou de la Méſopotamie, vers les ſources du Tigre; il croit que le *Chryſorrhoas* avoit autrefois une étendue bien plus grande qu'il n'a aujourd'hui, & qu'il arroſoit tout le pays d'*Hévila*, ſitué dans le pays de Sem, *différent* d'un autre *Hévila*, ſitué dans le partage de Cham. Il croit que le

(*a*) *Bochart. Phaleg. l.* 1. *c.* 4. *& de animal. ſacr. Parte II. l.* V. *c.* 6. = (*b*) *Plin. l.* VI. *c.* 26. *Sunt qui tradunt Euphratem Gabaris præfecti operâ deductum ne præcipiti curſu Babyloniam infeſtaret.... Babylonia ædificata à Nicanore in confluente Euphratis foſſâ perductâ atque Tigris.* = (*c*) *Plin. l.* VI. *c.* 27. *Tigris vaſto alveo profuſus infertur mari decimo ore. Inter duorum amnium oſtia* XXV. *millia paſſuum ſatêre, utroque navigabili, ſed longo tempore Euphratem præcluſêre Orcheni & accolæ agros rigantes, nec niſi per Tigrim defertur in mare. Et lib.* VI. *c.* 28 *Locus ubi Euphratis oſtium fuit.*

fleuve

fleuve nommé dans l'Hébreu *Chiddekel*, que l'on explique ordinairement du Tigre, eſt l'*Oronte*. Il conjecture que l'Euphrate avoit autrefois ſa ſource dans les campagnes de Damas ; & enfin il croit trouver des veſtiges de l'ancien fleuve *Gehon*, dans les petites rivieres de *Jaboc*, *Arnon* & *Zared*, qui tombent dans la mer morte.

Nous parlerons ailleurs (*a*) du ſyſtême de Thomas Burnet, touchant la ſituation de la terre avant le déluge, où régnoit un printemps éternel ; & où la partie Septentrionale du monde étoit ſéparée de la Méridionale par la Zone Torride, qui étoit comme un mur impénétrable, figuré par le glaive flamboyant que Dieu plaça pour garder l'entrée du Paradis Terreſtre. Ce ſentiment revient aſſez à celui qui tient que le Paradis Terreſtre s'étendoit par toute la terre habitable. Mais on ne peut point l'accorder avec la deſcription que Moyſe nous fait du Jardin d'Eden. Il y ſuppoſe qu'alors le monde étoit à peu près comme il eſt aujourd'hui.

Un Auteur Siléſien, nommé Jean Herbinius, dans un Livre (*b*) imprimé en 1688, a prétendu que le pays d'Eden, où Moyſe place le Paradis Terreſtre, étoit fort étendu, & qu'il comprenoit l'Aſſyrie, l'Arménie, la Cappadoce, la Paleſtine, l'Arabie pétrée ; en un mot, tous ces pays que l'Ecriture entend ſous le nom de *pays d'Orient*, quoique, dans la rigueur, ils ſoient les uns à l'Orient d'été, & les autres au Sud-eſt ou Nord-Eſt, par rapport à leur ſituation reſpective & particuliere, comparée à celle de la Paleſtine.

Le Paradis Terreſtre proprement dit, étoit, ſelon lui, ſitué dans la partie la plus occidentale du pays d'Eden, dans la Paleſtine, au deçà & au delà du Jourdain, entre les monts de Galaad & de Moab à l'Orient, les montagnes d'Idumée au Midi, le Liban au Nord & la Méditerranée au Couchant.

Ses preuves ſont tirées, 1°. de l'étymologie du nom *Jordan*, qui marque le *Jourdain*, ou la ſource du Jourdain ; il le dérive de l'Hébreu *Jor*, qui ſignifie un ruiſſeau, & *Dan* ou *Eden*, ruiſſeau d'Eden. Il a copié cette étymologie du Pere Abram Jéſuite (*c*) & d'Heiddaggérus. 2°. Il ſe fonde ſur l'étymologie du *Lac de Genneſaret*, (*d*) qu'il dérive de l'Hébreu *Gan* ou *Gen*, c'eſt-à-dire, un Jardin, & *Sar*, un Prince ; ou *Aſcher*, heureux, un Jardin heureux ; ou *Aſcheruh*, un bois, une forêt, parce que le Paradis Terreſtre étoit planté d'arbres délicieux.

Nous laiſſons aux Savants à juger du mérite de ces preuves & de leur ſolidité ; ni le Jourdain, ni ſa ſource, ne ſe ſont jamais appellés dans l'Hébreu *Jor-Eden* ; ni le Lac de Tibériade, *Genſar*, ou *Genaſcher*,

(*a*) Voyez notre Diſſertation ſur le Déluge univerſel. = (*b*) *Joan. Herbinii Bicina-Sileſii de Cataractis, &c. Amſtelod. an.* 1688. in-4°. = (*c*) *Abram. Phar. v. t. l.* II. *memb.* 16. *fol.* 56. = (*d*) גן *Hortus*, שר *Princeps*, אשר *felix*, ou אשרה *lucus*. Il pouvoit ajouter גנרת *Genneſareth* ; le jardin de fleurs, de productions, de germes.

ou *Genaſcherah ;* mais *Jam Cinnerot*, (*a*) ou *Cinneret*, la mer de la Guitare. Ce qui n'a nul rapport au Paradis Terreſtre. De plus le nom de *Genneſaret* ne ſe lit que dans le Grec du nouveau Teſtament.

3°. Herbinius inſiſte beaucoup ſur les louanges que l'Ecriture donne à la beauté & à la fertilité de la terre de Chanaan ou de la Paleſtine. 4°. Il prétend trouver l'origine des quatre fleuves qui arroſoient le Paradis Terreſtre dans la ſource du Jourdain, ou comme il dit, du *ruiſſeau d'Eden.* On ſait que ce ruiſſeau, après avoir été caché quelque temps ſous terre, en ſort de nouveau, & forme le Jourdain. (*b*) Mais Herbinius prétend qu'autrefois cette ſource fourniſſoit aſſez d'eau pour former ces quatre grands fleuves, l'Euphrate, le Tigre, le Phiſon & le Géhon ; il fait faire à ces fleuves un chemin qu'ils n'ont jamais fait, & pour cela il renverſe toute la Géographie ; il ſe rejette ſur le changement que le Déluge a fait ſur la ſurface de la terre, & dans le cours de ces fleuves. Mais nous ne voyons aucune preuve ſolide de ſon ſyſtême, qui n'eſt fondé que ſur quelques étymologies frivoles, & ſur des ſuppoſitions inſoutenables.

Le Pere Hardouin (*c*) met auſſi le Paradis Terreſtre dans la Paleſtine ; il remarque qu'on trouve en ce pays ou aux environs, un pays d'*Eden* ; il croit que la fontaine qui ſortoit du Paradis Terreſtre, n'eſt autre que la ſource du *Jourdain* ; ce ruiſſeau ſe jette dans le Lac de Tibériade, arroſe tout le terrain qui eſt entre ſa ſource & ce Lac ; & ce n'eſt proprement qu'au ſortir du Lac de Genneſaret, qu'il mérite le nom de fleuve.

Delà *il ſe partage en quatre têtes ;* ce ſont les paroles du Texte ſacré, leſquelles, ſelon lui, ne ſe rapportent ni à la fontaine ni au fleuve du Jourdain ; mais au Paradis Terreſtre, qui s'étend, dit-il, comme en quatre branches, à l'*Orient* vers l'*Euphrate* & le *Tigre*, & à l'*Occident* vers le *Phiſon* & le *Géhon.* Il ne déplace ni l'*Euphrate* ni le *Tigre*, ſi bien marqués dans Moyſe ; mais il veut que le *Phiſon* & le *Géhon* de Moyſe ſoient *le fleuve Salé* & *l'Achana*, marqués dans Pline, (*d*) & qui coulent dans l'Arabie heureuſe. Il croit que le Paradis Terreſtre s'étendoit principalement ſur le Jourdain & aux environs de la mer de Tibériade, dont en effet les environs étoient d'une fécondité admirable & d'une beauté charmante : (*e*) il reconnoit que depuis le Déluge ces lieux autrefois ſi délicieux, ont beaucoup perdu de leur beauté & de leur fécondité ; mais il ſoutient que les reſtes qu'on y en remarque, ſont une preuve de l'excellence de leur premier état.

Le Public eſt accoutumé aux paradoxes du Pere Hardouin ; & nous

---

(*a*) כנרת *Jam Kineret. Num.* XXXIV. 11. & *Joſue* XII. 3. XIII. 27. = (*b*) *Joſeph. l.* III. *c.* 10. *de bello Jud.* = (*c*) *Harduin. de Paradiſo Terreſtri, poſt* VI. *lib. Plinii à ſe editi an.* 1723. = (*d*) *Plin. l.* VI. *c.* 28. = (*e*) *Joſeph. l.* III. *c.* 10. *de Bello Judaico.*

croyons qu'il eſt le ſeul qui ait jamais rapporté au Jardin d'Eden, & non au fleuve qui en ſortoit, ces paroles : *Il ſe partageoit en quatre têtes.* D'ailleurs cela ne peut s'entendre du pays de la Paleſtine, ſans faire une violence manifeſte au Texte de Moyſe, & ſans renverſer les premieres notions du bon ſens. On dira bien *qu'un fleuve ſe partage en quatre têtes*, ou en quatre branches ; mais non pas qu'un pays *ſe ſépare du pays d'Eden en quatre têtes.* Rien n'eſt plus impropre, que cette maniere de parler.

Les Mahométans (*a*) connoiſſent le *Paradis Terreſtre*, & même le *Paradis céleſte*, ſous le nom de *Jardin d'Eden*, ou *Jardin de délices* ; ils le placent ordinairement dans l'Arabie, où l'on trouve pluſieurs lieux du nom d'*Eden*. Cependant d'autres de leurs Auteurs le mettent vers *Damas* en Syrie, d'autres vers *Obollah* en Irac ou Chaldée ; ou en un lieu nommé *Scheb Boaven* dans la Perſe, vers le déſert de Naoubendigian, arroſé par le Nilab.

Mais la plus ancienne & la plus générale tradition de l'Orient eſt que ce Jardin ou Paradis n'eſt autre que l'Iſle de *Serandib*, que nous appellons aujourd'hui *Zeilan* ou *Ceilan*, & où l'on prétend qu'Adam fut enterré après qu'il fut rentré en grace auprès de Dieu, enſuite d'une pénitence de neuf cents trente ans. Les Portugais, ſuivant la tradition du pays, ont nommé la montagne ou la grotte où l'on met le ſépulchre d'Adam, *Pico d'Adam.*

Les Orientaux comptent quatre Paradis dans l'Aſie, ſavoir, les trois dont nous avons parlé ci-devant : 1°. En Syrie, 2°. En Chaldée, 3°. en Perſe ; & le quatrieme à *Samarcand* : c'eſt-à-dire, qu'ils comptent quatre cantons d'une fécondité & d'une beauté admirables ; mais cela ne décide point pour la ſituation du Paradis Terreſtre de Moyſe que nous cherchons ici, qui étoit unique, & ſitué vers les ſources de l'Euphrate & du Tigre.

IV. Quelle eſt l'hypotheſe la plus vraiſemblable. Situation du pays d'Eden.

Après avoir préſenté les différents Syſtêmes que l'on a formés juſqu'ici ſur la ſituation du Paradis Terreſtre, il faut à préſent propoſer notre ſentiment ſur ce ſujet. Nous croyons que ce lieu ſi célebre étoit dans l'Arménie, vers les ſources de l'Euphrate, du Tigre, du Phaſe & de l'Araxe. La meilleure preuve que nous puiſſions en donner, c'eſt de ſuivre à la lettre le Texte de Moyſe, & de montrer que tous les caracteres qu'il donne au Paradis Terreſtre, conviennent parfaitement à notre hypotheſe.

Il dit que le Seigneur avoit planté dès le commencement un Jardin délicieux : *Plantaverat Dominus Deus paradiſum voluptatis à principio.* Ces paroles qui paroiſſent ſi claires, enferment toutefois de grandes difficultés ; la plupart traduiſent ainſi l'Hébreu : (*b*) *Le Seigneur planta*

(*a*) D'Herbelot, Bibliot. Orient. p. 57. 63. 378. &c. = (*b*) *Geneſ.* 11. 8. ויטע יקוק

un jardin dans Eden du côté de l'Orient : en ſorte que *Eden* eſt le nom de la province ou du pays où ce Jardin fut planté ; & qu'il étoit ſitué dans les terres que l'Ecriture déſigne ordinairement ſous le nom *d'Orient :* c'eſt-à-dire, les pays qui ſont à l'Orient de la Paleſtine, vers les ſources de l'Euphrate & du Tigre, en un mot la Méſopotamie, l'Arménie, la Chaldée, l'Aſſyrie, &c.

Le pays d'*Eden* eſt bien marqué dans pluſieurs paſſages de l'Ecriture : par exemple, dans Iſaïe, Chap. XXXVII. v. 12. & au IV. Livre des Rois, Chap. XIX. v. 12. & 13. *Les dieux des Nations ont-ils pu garantir les peuples de Goʒan, de Haran, de Reſeph, & les enfants d'Eden, qui demeuroient dans Thalaſſar ?* On lit au Chap. XVIII. v. 11. du IV. Livre des Rois, que Salmanaſar, Roi d'Aſſyrie, tranſporta les Iſraélites *dans les villes des Medes, à Hala & à Habor, fleuves de Goʒan* ; & qu'il fit venir en leur place en Samarie des peuples *de la Babylonie*, (*a*) *de Cutha, de Sepharvaïm, d'Hava & d'Hemath.* Or tous ces peuples étoient voiſins de l'Aſſyrie, de la Médie, de l'Arménie, des ſources de l'Euphrate & du Tigre : par conſéquent le pays d'*Eden* étoit dans ces cantons-là, quoique nous ne puiſſions pas en marquer préciſément les limites.

Ezéchiel (*b*) met les marchands d'*Eden* avec ceux de *Charres*, de *Canné* ou de *Calné*, qui venoient trafiquer à Tyr ; or *Charres*, autrement *Haran*, étoit dans l'Aſſyrie ou dans la Méſopotamie ; le fleuve *Haboras* ou *Chabor*, ou *Chobar*, étoit dans le même pays.

Diodore de Sicile (*c*) parlant des Campagnes des Uxiens, chez qui le Tigre prend ſa ſource, dit que la fertilité de ce pays eſt ſi extraordinaire, qu'on porte de ſes fruits juſqu'à Babylone, en deſcendant le Tigre par bateaux. Quinte-Curce (*d*) aſſure que le pays qui eſt voiſin des ſources de l'Euphrate & du Tigre, eſt d'une fertilité ſi extraordinaire que l'on eſt obligé de retirer le bétail des paturages, de peur qu'il ne s'incommode en mangeant plus qu'il ne faut.

Les nouveaux Voyageurs, entr'autres M. Tournefort, (*e*) rendent auſſi témoignage de la beauté, de l'abondance & de la fertilité des campagnes & des vallons qui ſe voient en ce pays-là. Aux environs d'Erzerom, l'orge croît & vient en maturité en quarante jours, & le froment en ſoixante. On lit dans une Miſſion du Curdiſtan, faite en 1681, qu'il y a dans ce pays-là des Chrétiens qui paſſent leur vie à la maniere des Nomades ſans demeures fixes, & qui pendant l'été ſe retirent dans un lieu délicieux nommé *mille fontaines*, dont les ſources formant mille ruiſſeaux, ſe rendent dans le vallon en quatre endroits, s'y réuniſſent & y forment, dit-on, quatre grandes rivieres, qui ſont l'Euphrate, le Tigre, le Goézo & le Chalich, dont les eaux s'étant

(*a*) 4. *Reg.* XVII. 24. = (*b*) *Ezech.* XXVII. 23. = (*c*) *Didior. Sic. l.* XVII. = (*d*) *Quint. Curt. l.* V. *initio.* = (*e*) Tournefort, Voyage, Tom. II. Epitre XIX. p. 135. 136.

plusieurs fois perdues sous terre, reparoissent de nouveau après plusieurs détours. La Tradition du pays est, qu'en ce lieu étoit situé le Paradis Terrestre.

V. Sources de l'Euphrate & du Tigre.

Moyse dit que du Paradis Terrestre sortoit un fleuve qui l'arrosoit, & qui delà se partageoit en quatre têtes : *Fluvius egrediebatur de loco voluptatis ad irrigandum Paradisum, qui indè dividitur in quatuor capita.* Ce Texte paroit fort clair : il faut seulement remarquer qu'au lieu de *de loco voluptatis*, l'Hébreu porte, *un fleuve sortoit d'Eden pour arroser le Jardin, & de là il se partageoit & étoit en quatre têtes.* Nous avouons que nous ne pouvons, suivant notre système, montrer dans le pays d'Eden aucune source, aucun fleuve, qui se partage en quatre têtes, dont l'une soit *l'Euphrate*, l'autre *le Tigre*, la troisieme *le Phison*, & la quatrieme *le Géhon.* Mais nous pouvons faire voir dans ce pays ces quatre fleuves sortant des mêmes montagnes, & assez près les uns des autres ; & nous pensons que cela suffit pour vérifier le Texte de Moyse, étant assez croyable qu'anciennement ces sources étoient beaucoup plus voisines : plusieurs Anciens ont même dit positivement que l'Euphrate & le Tigre avoient une même source.

Boëce, (*a*) *Tigris & Euphrates uno se fonte resolvunt,*
Et mox abjunctis dissociantur aquis.

Et Lucain : (*b*) *Quaque caput rapido tollit cum Tigride magnus*
Euphrates, quos non diversis fontibus edit
Persis.

Procope (*c*) dit de même que dans l'Arménie à quarante deux stades de Théodosiopolis, il y a une montagne qui n'est pas des plus roides, qui produit deux sources qui sont celles de deux grands fleuves, l'Euphrate & le Tigre. Xénophon (*d*) décrivant la route qu'il suivit au retour des dix mille après l'expédition du jeune Cyrus, dit, qu'étant arrivés sur le fleuve *Pigretes*, (c'est le nom que ceux du pays donnent au Tigre dans les monts Codurques,) & n'ayant pu le passer à cause de sa profondeur, ils apprirent des habitants du pays, qu'il leur falloit passer les monts Codurques, & qu'ensuite ils arriveroient aux sources du Tigre, qui n'est pas loin de celles de l'Euphrate. Quinte-Curce, (*e*) parlant de ces deux fleuves, le Tigre & l'Euphrate, semble dire qu'ils sortent ensemble des montagnes d'Arménie, & que se séparant ils continuent leur route assez éloignés l'un de l'autre : *Ipsi amnes ex Armeniæ montibus profluunt, & magno deinde aquarum divortio iter quod cœpere, percurrunt.*

Par tous ces témoignages, il paroît que plusieurs Anciens ont été persuadés que les deux fleuves dont nous parlons, avoient une origine

(*a*) *Boet. Consol. Philosoph. l.* III. = (*b*) *Lucan. Pharsal. l.* VII. = (*c*) *Procop. de Bello Persico. l.* I. *c.* 17. = (*d*) *Xenophon. de Expedit. Cyri Junior. l.* IV. *initio.* = (*e*) *Quint. Curt. l.* V.

commune ; & il eſt très-croyable que depuis Moyſe leurs ſources ont pu changer, comme il arrive tous les jours par les tremblements de terre, & par mille autres accidents qui ſe remarquent ſur-tout dans les pays de montagnes, comme ſont ceux où ſe voient les ſources de ces fleuves. On en a vu de tout-à-fait extraordinaires en Lorraine pendant les grandes pluies de l'hiver de la fin de l'an 1740, & du commencement de 1741.

Les Anciens Géographes, les plus célebres & les plus exacts, (*a*) comme Strabon, qui étoit Cappadocien, & par conſéquent aſſez voiſin de l'Arménie ; Pline qui écrivoit ſur des mémoires de Domitius Corbulo & de Licinianus ; Mucien, qui avoit été ſur les lieux, & Xénophon, qui avoit ſuivi l'Euphrate dans une grande partie de ſon cours, au retour des dix mille ; Pomponius Méla, & Ptolomée le Géographe, ſont ſi peu d'accord entr'eux, quand il eſt queſtion de fixer les ſources de l'Euphrate & du Tigre, que Saumaiſe, (*b*) & après lui Chriſtophe Cellarius, dans ſa Géographie ancienne, ont toutes les peines du monde à les concilier : ou, pour mieux dire, reconnoiſſent qu'il eſt impoſſible d'accorder des ſentiments ſi contraires. On doit avouer que ces deux fleuves ont différentes ſources ; qu'ils ſont formés de diverſes fontaines, qui ſourdent de différents endroits des montagnes, & qui ont différents noms. C'eſt cette différence, qui a cauſé la variété des ſentiments dont on a parlé.

Mais il ſuffit pour notre deſſein de montrer que ces deux fleuves ſi fameux, & qui ſont comme les deux points fixes que Moyſe nous a laiſſés pour établir la ſituation du Paradis Terreſtre, ont leurs ſources dans la grande Arménie ; tous deux dans le mont Taurus, l'*Euphrate* (*c*) dans le mont Abos, du côté du Septentrion ; & le *Tigre* (*d*) dans le mont Niphate, autre branche du mont Taurus du côté du Midi. Après avoir coulé quelque temps aſſez près l'un de l'autre, ils s'éloignent beaucoup, ſe ſéparent, & forment ce qu'on appelle la *Méſopotamie*, (*e*) ainſi nommée parce qu'elle eſt ſituée entre ces deux fleuves : l'Hébreu la nomme (*f*) *Aran des deux fleuves*. Pline remarque (*g*) que l'Euphrate ſe nomme *Pyxurates* à ſa ſource ; & *Omiras*, lorſqu'il entre dans les défilés du mont Taurus. Nous avons vu que l'on nomme *Pigretes* le Tigre pendant qu'il eſt renfermé dans les monts Codurques. Ces différents noms ont encore contribué à former la variété de ſentiments qui ſe trouve ſur l'origine de ces deux fleuves.

Moyſe ne dit rien de particulier ſur *l'Euphrate* ; mais il nous apprend

---

(*a*) *Strabo l.* XI. *Plin. l.* V. *c.* 24. *Mela l.* III. *c.* 8. *Ptolom. l.* V. *c.* 13. = (*b*) *Salmaſ. in Solim. c.* 37. *Chriſtoph. Cellar. Geograph. antiq. l.* III. *c.* 11. = (*c*) *Euphrates. Hebr.* פרת *Pherath.* = (*d*) *Tigris.* חדקל *Chidekel* ou *Chidkel.* = (*e*) *Plin. lib.* V. *c.* 32. *Digliteo.* = (*f*) ארם נהרים *Aram Naharaim.* La Méſopotamie. = (*g*) *Plin. lib.* V. *c.* 24.

que *le Tigre*, qu'il nomme *Chiddekel*, *va devant*, ou *à l'Orient d'Aſſur*, (*a*) ou *de l'Aſſyrie*. Pour entendre cela il faut obſerver que les Hébreux diſtinguent les quatre parties du monde en ſe tournant vers l'Orient, & mettant ainſi l'Orient, *devant*; l'Occident, *derriere*; le Midi, *à droite*; & le Nord, *à gauche*. Ainſi *devant l'Aſſyrie* ou *à l'Orient de l'Aſſyrie*, c'eſt le même ſens: & c'eſt ce que ſignifie ici l'Hébreu. Or Arrien (*b*) & Ammien Marcellin, (*c*) mettent l'ancienne Aſſyrie dans la Méſopotamie; en ce ſens le Tigre aura ſon cours *à l'Orient de l'Aſſyrie*, & *devant l'Aſſyrie*. Pline (*d*) dit que le Tigre a ſa ſource dans une fontaine découverte au milieu d'une plaine, dans la grande Arménie: ce lieu ſe nomme *Elégoſine*. Ce fleuve porte d'abord le nom de *Diglito*; mais lorſqu'il commence à couler avec plus de rapidité, on lui donne celui de *Tigre*. Nous avons montré plus haut, que l'Euphrate & le Tigre tomboient autrefois par deux bouches différentes dans le Golfe Perſique. Les anciens Rois de Babylone y firent diverſes ſaignées, (*e*) qui réunirent les deux fleuves en un ſeul, lequel ſe ſépare enſuite, & forme une grande Iſle nommée *Meſene*, à l'entrée du Golfe Perſique. Mais tout cela eſt nouveau, comparé au ſiecle où Moyſe écrivoit.

VI. Source du Phiſon ou Phaſis.

Les deux autres fleuves qui ſortoient du Paradis Terreſtre, ſont le *Phiſon* & le *Géhon*. (*f*) Le premier en Hébreu ſignifie un fleuve grand, abondant, étendu: *Géhon* ſignifie un fleuve violent, rapide, impétueux.

Les caracteres du Phiſon, ſelon Moyſe, ſont qu'*il tournoie dans tout le pays d'Hévilah, où l'on trouve de l'or, & l'or de ce pays eſt excellent; c'eſt auſſi là qu'on trouve le Bdellium, & la pierre d'Onix*: ou ſelon l'Hébreu, *là eſt* (*g*) *le Bdolach, & la pierre de Schohem*. Nous croyons que le *Phiſon* n'eſt autre que le Phaſis fleuve célebre de la Colchide: *Clariſſimus Ponti fluvius Phaſis*. Il a ſa ſource, ſelon Strabon, (*h*) dans l'Arménie, ou ſelon Pline, dans le pays des *Moſques*: il porte de grands bâtiments dans l'étendue de 3850 pas, & enſuite de moindres vaiſſeaux dans un eſpace beaucoup plus long; on le paſſe ſur ſix-vingts ponts; on voit ſur ſon bord pluſieurs grandes villes, entr'autres celle de *Phaſis*, qui étoit ſur ſon embouchure dans le Pont-Euxin. Il eſt groſſi par les rivieres de *Glaucus* (*i*) & de *Hippus*, qui ſe dégorgent dans ſon ſein. Le Phaſe dans ſon embouchure a plus d'une demi-lieue de large, & plus de ſoixante braſſes de profondeur. Le commerce étoit autrefois ſi grand dans la Colchide, que quelques Anciens (*k*)

(*a*) *Geneſ.* XI. 14. *Ipſe vadit contra Aſſyrios.* אשור קדמת *ad Orientem Aſſur.* = (*b*) *Arrian. lib.* VII. *Expedit. Alex.* = (*c*) *Ammiam. Marcel. lib* XXXIII. *cap.* 20. = (*d*) *Plin. lib.* VI. *c.* 27. = (*e*) Voyez Huet, Diſſertation ſur le Paradis Terreſtre. c. 18. = (*f*) *Phiſon.* פישון *Gehon.* גיחון = (*g*) *Gen.* II. 12. שם הבדלח ואבן השהם. = (*h*) *Strabo. l.* XI. *& Dionyſius. Plin. l.* VI. *c.* 4. = (*i*) Pline le nomme *Cyaneus*, qui eſt la traduction de *Glaucus*. = (*k*) *Timoſthen. apud Plin. lib.* VI. *& alii apud Strabon. l.* XI.

ont avancé, qu'on y voyoit dans une seule ville jusqu'à soixante-dix ; ou même trois cents peuples de différentes langues, qui y venoient trafiquer ; & Pline (*a*) assure que les Romains y entretenoient jusqu'à cent trente Truchements, pour la facilité du commerce. Lucain (*b*) donne au Phase l'épithete de très-riche :

Colchorum quâ rura fecat ditissima Phasis.

Les nouveaux Voyageurs (*c*) qui ont parcouru les bords de ce fleuve depuis son embouchure jusqu'à sa source, disent qu'il coule d'abord fort rapidement dans un lit étroit, & que souvent il est si bas qu'on le passe à gué. Mais lorsqu'il est arrivé à la plaine, son cours est si lent, qu'on a de la peine à découvrir de quel côté il coule. Ils reconnoissent avec les Anciens, (*d*) que dans son embouchure il ne mêle point ses eaux avec celles de la mer ; mais ce n'est point à cause de sa rapidité : c'est parce que l'eau du fleuve étant plus légere que celle de la mer, elle nage par dessus.

L'eau du Phase est trouble, épaisse & de couleur de plomb ; cependant elle est fort bonne à boire, sur-tout si on la laisse reposer quelque temps. Il se décharge dans la mer par deux embouchures, (*e*) séparées par une Isle qu'il forme. La ressemblance entre les noms *Phasis* & *Phison*, ne peut guere être plus grande : & c'est une des principales preuves qui nous ont déterminé à croire que c'est lui dont parle ici Moyse.

VII. Pays d'Hévilah.

Le *Phison tournoie dans tout le pays d'Hévilah.* Il n'y a guere de fleuve au monde qui ait tant de détours, & qui fasse tant de tournoiements qu'en fait le *Phasis* ; & c'est ce qui a obligé d'y construire ce grand nombre de ponts, dont parle Strabon.

Quant à *Hévilah*, nous ne connoissons dans l'Ecriture que deux hommes de ce nom. Le premier est le fils de *Chus*, & l'autre est fils de *Jectan.*

Le premier peupla un pays dans l'Arabie déserte, sur le bras de l'Euphrate, qui avoit au couchant les Ismaélites & les Amalécites, dont les campagnes s'étendoient jusqu'au désert de *Sur*, vers l'Egypte ; cela paroît par la Genese, Chap. XXV. v. 18. & par 1. *Reg.* XV. 7. Il est visible que ce ne peut pas être cet *Hévilah*, qui avoit sa demeure sur le fleuve *Phasis* ou *Phison.*

L'autre *Hévilah*, fils de Jectan, demeura dans l'Arménie & dans les pays voisins. Moyse nous apprend, (*f*) qu'Arphaxad, fils de *Sem*, eut pour fils *Salé*, pere de *Héber*, & que Héber eut deux fils, savoir, *Phaleg* & *Jectan* ; que ce dernier eut pour fils *Elmodad*, *Saleph*.....

(*a*) *Plin. l.* VI. *c.* 5. = (*b*) *Lucan. Pharsal. l.* III. *v.* 271. = (*c*) Chardin, Voyage de Paris à Ispahan. Et Lamberti, Relat. de la Mingrelie, p. 46. = (*d*) *Procop. de Bello Persico. lib.* II. *c.* 30. = (*e*) *Strabo. lib.* XI. *p.* 500. = (*f*) *Genes.* X. 29. 30. *Ophir*,

Ophir, *Hévilah* & *Jobab*, lesquels *eurent leur demeure depuis Messa jusqu'à Séphar, montagne d'Orient.*

Sous le nom de *Messa* ou *Mesa*, nous entendons le mont *Masius* dans la Mésopotamie ; & par *Saphar* ou *Séphar*, nous entendons les *Sarapanes* dans l'Arménie, dont parle Strabon, au Livre x. ou les *Sarapanes* sur le Phasis dont il parle au Livre xi. où il dit qu'on remontoit le Phasis jusqu'au château des *Sarapanes*; ou les *Tapyres*, dont il parle au même Livre ; ou enfin les *Sapires*, dont parle Hérodote *lib.* i. & *lib.* iv. & qu'il dit être les seuls peuples situés entre les Colchiens & les Medes. Les meilleurs & les plus beaux Saphires se trouvent dans la Médie selon Pline. (*a*) Je pense que les *Sepharvaïm*, dont il est parlé dans les Livres des Rois, (*b*) sont des habitans du pays de *Séphar*; ils étoient au voisinage des Medes.

Du temps de Moyse, le pays où tournoyoit le Phasis, étoit habité par les descendants d'*Hévilah*, ou, selon la prononciation Hébraïque, (*c*) de *Chévilah*, qui pourroit avoir donné le nom à la *Colchide*, qui en approche assez. On y connoissoit autrefois la ville de *Colchos*, dont on ne trouve plus aucun vestige, non plus que de quantité d'autres villes, dont parlent les Anciens. Ptolomée (*d*) y place encore les villes de *Cholva* & *Cholvata ;* & Haïton (*e*) met la région *Cholobetene* dans ce pays.

VIII. Or du Phison ou Phasis.

Un autre caractere du Phison est qu'*on trouve de l'or dans ce fleuve*, & que *l'or de ce pays est excellent.* (*f*) Il n'y a guere de fleuve au monde plus célebre par son Or, que le Phison ou le Phasis. Les Fables de la Toison d'Or, & les Voyages de Phrixus & des Argonautes, que la Fable a tant vantés, n'ont été entrepris que sur la grande réputation des richesses du Phasis, que ces anciens Héros avoient apprises par la renommée, & qu'ils avoient formé le dessein d'enlever. On voyoit encore, du temps de Strabon, (*g*) des vestiges de cette fameuse expédition dans différents endroits du pays. Le même Auteur dit (*h*) que les fleuves & les torrents des pays voisins de la Colchide, portent dans leurs eaux des paillons d'or, que les habitants du pays recueillent sur des peaux de brebis couvertes de leurs toisons, ou sur des ais percés de distance en distance. Appien, (*i*) & Eustathe sur Denys le Géographe, en parlent de même. Pline (*k*) vante les chambres revêtues de lames d'or, les poutres, les colonnes, les pilastres d'argent, qu'on disoit avoir été autrefois dans la Colchide. Strabon & Appien croient que la Fable de la Toison d'Or n'est fondée que sur ces peaux de brebis dont on se servoit pour ramasser les grains d'or

(*a*) *Plin. lib.* xxxvii. *c.* 20. = (*b*) *Reg.* xvii. 24. & xix. 13. = (*c*) *Chevila.* חוילה = (*d*) *Ptolom. tab.* 3. *Asiæ.* = (*e*) *Haiton. l. de Tartaris*, *c.* 5. = (*f*) *Genes.* ii. 11. 12. = (*g*) *Strabo l.* i. *p.* 45. 46. Καὶ ὁ πλοῦτος τῆς ἐκεῖ γώρας ἀπ τῶν χρυσίων, ἢ ἀργυρίων, ἢ σιδηρίων, ἢ δικαίων τινα ὑπαγορίνει πεῖραν τῆς στρατείας. = (*h*) *Strab. l.* xi. *p.* 498. 499 = (*i*) *Appian. Belli Mithridat. p.* 242. = (*k*) *Plin. l.* xxxiii. *c.* 3.

qui ſe trouvoient dans les ſables des rivieres du Mont Caucaſe. Les Anciens eſtimoient beaucoup plus ce métal que l'on trouve dans le ſable des rivieres, que celui que l'on tiroit des mines : *Nec ullum absolutius aurum eſt curſu ipſo trituque perpolitum.* Ceci confirme ce que dit Moyſe, que *l'or du Phiſon eſt excellent.*

Si la Mingrelie, qui eſt l'ancienne Colchide, n'eſt plus aujourd'hui ſi célebre par ſes richeſſes, & ſi le commerce du Phaſe n'eſt plus ſi fréquenté, on ne doit pas en être fort ſurpris. Les peuples qui habitent ces Provinces ſont ſans liberté, ſans goût, ſans émulation, ſans ſcience ; & les Princes qui y dominent, & dans les pays des environs, trouvent leurs intérêts à laiſſer ce pays dans l'obſcurité. On dit, qu'encore aujourd'hui il y a de fort bonnes mines d'or dans la Mingrelie, & que les Mingreliens les tiennent cachées de peur d'y attirer les Turcs.

IX. Bdellium ou Bdolach.

Moyſe ajoute que dans le pays où coule le Phiſon, on trouve *le Bdellium & la pierre d'Onyx.* L'Hébreu porte : *le Bdolach & la pierre de Schohem.* La ſignification de ces termes n'eſt pas connue. *Bdolach* eſt traduit quelquefois par l'*Eſcarboucle*, quelquefois par le *Cryſtal.* La plupart des Peres Grecs & Latins ont ſuivi les Septante, qui ont traduit *Bdolach* par *Anthrax*, qui ſignifie l'*Eſcarboucle.* Les Traducteurs Arabes & Syriaques, & un grand nombre de ſavants hommes après eux, ſoutiennent que ce ſont des *Perles.* Le Traducteur Perſan veut que ce ſoit le *Beril ;* quelques Rabbins croient que c'eſt le *Cryſtal* ; d'autres, le *Diamant* ; d'autres, le *Jaſpe* ; d'autres, l'*Emeraude ;* d'autres, l'*Onyx.* Ce qui nous perſuade que ce n'eſt point une pierre précieuſe, c'eſt que Moyſe dit ſimplement, qu'on y trouve *le Bdolach & la pierre de Schohem.* Si ç'euſſent été deux pierres, il n'auroit pas manqué de dire au pluriel, *les pierres de Bdolach & de Schohem.*

Le nom de *Bdolach* a un très-grand rapport au *Bdellium.* Moyſe dit ailleurs, (*a*) que la Manne étoit *de la couleur du Bdellium.* Or la Manne tiroit ſur le jaune de même que le Bdellium. Il eſt vrai que Moyſe dans un autre endroit dit, (*b*) que la Manne étoit blanche, ſemblable au grain de la Coriandre : *Man erat quaſi ſemen Coriandri album* ; ce qui favoriſeroit davantage le ſentiment qui l'explique de la Perle. Mais nous nous en tenons au *Bdellium.* On en trouvoit dans la Médie & dans la Scythie, & dans les pays dont nous parlons.

Or le *Bdellium* eſt une gomme d'un arbre épineux, qui croît dans l'Arabie, dans les Indes & dans la Médie. Le premier eſt le plus eſtimé, celui des Indes eſt acre, plein d'ordures, formé en gros pains & en maſſe ; celui de Médie eſt auſſi nommé *Scythique*, & c'eſt apparemment celui dont parle Moyſe dans cet endroit. Il eſt le plus réſineux, le plus gommeux, le plus noirâtre, a une grande vertu pour amollir.

(*a*) *Numer.* XI. 7. *V. Salmaſ. de homonymis hyles Iatric. c.* 109. (*b*) *Exod.* XVI. 31.

X. Pierre de Schoham.

Quant à la pierre de *Schoham*, elle n'eſt pas moins inconnue que le *Bdolach*. Les Septante ne ſont pas conſtants dans leur Traduction de ce terme; ils traduiſent ici par la *Pierre praſine*, ailleurs par l'*Onyx*, ou l'*Emeraude*, ou le *Beril*, ou le *Saphir*, ou la *Sardoine*. Les trois autres Traducteurs Grecs veulent que ce ſoit l'*Onyx*; Philon, *l'Emeraude*; Joſeph, la *Sardoine*; S. Jérôme traduit ici *Onyx*, & dans Job, *Sardonyx*. Preſque tous les Dictionnaires Hébreux ſont pour l'*Onyx*. Les Paraphraſtes Onkélos & Jonathan, Moyſe Barcépha, l'Interprete Arabe & le Syrien, prennent *Schoham* pour le *Beril*. Nous nous en tenons à l'Emeraude, en Latin *Smaragdus*, que l'on peut dériver de l'Hébreu (*a*) *Schoham raguah*, Schoham taillé; les plus belles Emeraudes ſont celles qui viennent de Tartarie. Pline dit que de douze ſortes d'Emeraudes qu'on connoît, celles de Scythie l'emportent autant ſur les autres de même eſpece, que l'Emeraude l'emporte ſur les autres pierres: (*b*) *Quantùm Smaragdi à gemmis diſtant, tantùm Scythici à cæteris Smaragdis.* Nous allons voir que le pays qu'arroſoit le *Géhon*, quatrieme fleuve du Paradis Terreſtre, étoit l'ancienne Scythie.

XI. Conjectures ſur le Géhon. Seroit-ce l'Araxe?

Le ſecond fleuve, dit Moyſe, (*c*) *s'appelle Géhon; & c'eſt celui qui coule tout autour du pays d'Ethiopie*, l'Hébreu porte: *qui tournoie dans le pays de Chus.* Nous ne connoiſſons à préſent dans le monde aucun fleuve nommé du nom de *Géhon*, ſi ce n'eſt l'*Oxus*, que les habitants du pays nomment *Geihon*, & qui ſe décharge dans la mer Caſpienne; on connoît auſſi un petit ruiſſeau près de Jéruſalem, qui s'appelloit *Géhon* (*d*) ou *Gihon*. Preſque tous les anciens Peres Grecs & Latins après Joſeph, ou plutôt après la Verſion des Septante, qui déſigne ici *le pays de Chus* par *l'Ethiopie*; ont entendu ſous le nom de *Géhon*, le *Nil*, fameux fleuve d'Egypte, qui a ſa ſource dans l'Ethiopie. Si l'éloignement des lieux, ſur-tout de l'Euphrate & du Tigre, qui arroſoient certainement le Paradis Terreſtre, n'étoit un obſtacle inſurmontable à cette explication, nous ſuivrions la foule, & nous mettrions le *Géhon* dans l'Ethiopie & dans l'Egypte; mais pour ſoutenir notre hypotheſe, il faut chercher le *Géhon* dans un autre pays *de Chus*, au voiſinage de l'Euphrate, du Tigre & du Phiſon. Or nous n'en trouvons aucun à qui ces caracteres conviennent mieux qu'à l'*Araxe*, fleuve célebre, qui prend ſa ſource dans le mont Ararat, à ſix mille pas de la ſource de l'Euphrate, & qui va ſe décharger dans la mer Caſpienne. (*e*) Strabon (*f*) nomme *Abos* la montagne d'où l'Euphrate & l'Araxe prennent leurs ſources.

(*a*) *Schohem Raguah.* שוהם רגועה. = (*b*) *Plin. l.* XXXVII. *c.* 5. = (*c*) *Geneſ.* II. 13. = (*d*) 3. *Reg.* I. 33. 38. 45. 2. *Par.* XXXII. 30. XXXIII. 14. = (*e*) *Plin. l.* VI. *c.* 9. *Araxes eodem monte quo Euphrates* VI. *M. paſſuum intervallo, nulluſque amne Niſi deſertur in Caſpium mare.* = (*f*) *Strabo l.* XI. Καταῤῥεῖ τεσσάρων ἢ πέντε εἰς τὴν Κολχίδα, &c.

Le mot Hébreu *Géhon*, (*a*) qui signifie couler avec impétuosité, exprime parfaitement la nature de l'Araxe. Ce fleuve est grand & impétueux, & fort rapide; il s'enfle dans son cours de plusieurs petites rivieres & de beaucoup de torrents, qui s'y joignent. On a plusieurs fois bâti des ponts sur ce fleuve; Alexandre le Grand y en fit construire; mais quelque forts & massifs qu'ils fussent, comme on le voit encore par des arches qui en sont demeurées, ils n'ont pu tenir contre la rapidité de ses eaux. C'est ce qui lui a fait donner cette épithete par Virgile: (*b*) *Et pontem indignatus Araxes*; c'est-à-dire, l'Araxe, qui ne peut souffrir de pont.

Auguste y ayant fait bâtir un pont, qu'on jugea y devoir rester plus long-temps, on changea l'épithete, & on dit: *Latii patiens jam pontis Araxes*; c'est-à-dire, l'Araxe, qui veut bien souffrir un pont fait par les Romains. Mais ce pont, comme les autres, a été abbatu par l'Araxe. Hérodote dit, (*c*) que l'Araxe est plus grand & plus petit que le Danube, à divers égards: Il sort, dit-il, des montagnes Mantiennes par soixante bouches, qui se perdent toutes dans des marais, excepté celle qui fait le fleuve dont nous parlons, & qui va se rendre dans la mer Caspienne.

On ne peut rien ajouter à ce que l'on nous dit de la fertilité du pays qui étoit arrosé par l'Araxe. Strabon (*d*) assure que ce terrain produit toutes sortes de biens sans être cultivé; que les vignes donnent tant de raisins, qu'on ne prend pas la peine de les cueillir tous. Dans plusieurs endroits la terre produit deux ou trois fois du fruit, pour une seule fois qu'on l'a semée: la premiere fois elle rend la semence au cinquantieme; & cela sans qu'on l'ait ni renouvellée, ni labourée avec une charrue ordinaire, mais simplement avec une charrue de bois. L'air y est extrêmement tempéré. Les vignes n'ont pas besoin d'être labourées, & on ne les taille qu'au bout de cinq ans. Les nouvelles plantes portent du fruit dès la seconde année. Voilà quelle est la beauté & la fertilité des pays voisins du Paradis Terrestre.

On peut croire que c'est dans ce lieu que nos premiers Peres vécurent depuis leur péché; car il est à l'Orient d'Eden. Strabon (*e*) en plusieurs endroits de sa Géographie, dit que Jason & Medée, ont régné dans les pays qui sont entre le Pont-Euxin & la mer Caspienne: on y a vu pendant un très-long-temps des monuments de Jason, qui y étoit honoré comme un Dieu. Il assure que ce Héros changea les

---

(*a*) גיחון *Gehon.* = (*b*) *Virgil. Æneid.* VIII. *v.* 728. = (*c*) *Herodot. l.* I. *p.* 133. *Edit. Griphi. Araxes Istro major & idem minor esse memoratur... à Mantienis fluit, sed per sexaginta ora prorumpens, quæ uno excepto in paludes eluviesque evolvuntur; reliquum fluit in mare Caspium.* = (*d*) *Strabon. l.* XI. *p.* 352. *Edit. Basil.* = (*e*) *Strabon. l.* XI. *p.* 369.

noms de plusieurs Provinces & de plusieurs fleuves, & qu'il leur donna des noms Grecs, pris des fleuves de la Grece, qui avoient quelque rapport avec ceux de l'Arménie : qu'il nomma l'*Araxe* de ce nom, à cause de sa ressemblance avec le fleuve *Peneus*, nommé aussi *Araxe* par les Grecs, parce qu'il sépare le mont Ossa de l'Olympe. Cette remarque de Strabon nous découvre la source de la difficulté que l'on trouve à déterrer les anciens noms des lieux & des fleuves de ce pays.

L'Auteur de l'Ecclésiastique (*a*) nous marque une propriété du *Géhon*, qui convient même à l'Araxe. Il dit que *le Très-haut multiplie les eaux de la Sagesse comme le Géhon aux jours de la vendange.* L'Araxe de même que le Tigre, l'Euphrate & le Phase, a sa source dans les montagnes de l'Arménie & de la Colchide ; & les fleuves dont nous venons de parler se débordent ordinairement comme le Nil, vers les mois d'Août & de Septembre, vers le temps de la vendange, à cause de la fonte des neiges de ces montagnes. Pline & Solin, (*b*) remarquent que l'Euphrate se déborde à peu près comme le Nil, & inonde la Mésopotamie, lorsque le Soleil est dans la vingtieme partie de l'Ecrevisse, & qu'il commence de diminuer quand le Soleil est dans le signe de la Vierge. On peut assurer la même chose de l'Araxe, & des autres fleuves qui ont leurs sources dans les mêmes montagnes & dans le même climat.

XII. Nouvelles Conjectures sur le Géhon. Seroit-ce le Cyrus ?

Nous nous étions ainsi déterminés pour l'Araxe, lorsque les éleves du savant Abbé de Villefroi ont proposé (*c*) de nouvelles conjectures en faveur du Cyrus qui vient se joindre à l'Araxe pour se jetter avec lui dans la Mer Caspienne, nous allons exposer leurs preuves. 1°. Si l'on s'est déterminé pour l'Araxe, c'est sans doute, disent-ils, parce que sa source est très-voisine de l'Euphrate : mais cette raison ne prouve rien, puisque la source du Phison ou Phasis est très-éloignée de celle de l'Euphrate & du Tigre. 2°. S'il est vrai, comme il y a grande apparence, que Moyse ait appellé chacun de ces fleuves, du nom qu'ils portoient lorsqu'il écrivoit la Genese, l'Araxe court grand risque de ne point être reconnu pour le *Géhon*, puisque si nous en croyons Moyse de Korène, célebre Historien d'Arménie, (*d*) l'Araxe s'appelloit *Araxe* plus de sept cents ans avant la naissance du Législateur des Hébreux. Si ce témoignage est vrai, il faut abandonner l'opinion de ceux qui soupçonnent que le *Géhon* n'est autre que l'Araxe, & on est en droit de conjecturer que le Cyrus pourroit bien être le fleuve indiqué par Moyse sous le nom de *Géhon*.

(*a*) *Eccli.* XXIV. 37 = (*b*) *Plin. l.* XVIII. *c.* 18. *Solin. Polyhist. c.* 46. = (*c*) Dans une brochure intitulée : *Explication de différents morceaux de l'Ecriture Sainte.* Art. 2. Explic. des deux prem. chap. de la Genese. = (*d*) Au Livre 1. ch. 11. de son histoire d'Arménie, traduite en latin par MM. Whiston, & imprimée à Londres en 1736.

Pour fixer nos idées ſur la ſituation de ces quatre fleuves dont parle Moyſe, il faut ſe rappeller le Texte de l'Eccléſiaſtique, où les débordements de ces quatre fleuves ſont exprimés, & mis en comparaiſon avec ceux du Jourdain. Tout le monde ſait que la fonte des neiges eſt la cauſe de ces débordements; & il eſt certain que plus un fleuve reçoit de ces neiges fondues, plus il ſe déborde. Ces débordements communs au *Phiſon* & au *Géhon* ont leur origine dans la fonte des neiges dont les montagnes voiſines ſont couvertes, & que le Mont Caucaſe fournit en abondance, le *Géhon* ſe déborde *dans les jours de la vendange*, ſelon l'Eccléſiaſtique : la cauſe phyſique de ce débordement dans cette ſaiſon ne peut être que le reſte des fontes de neige du Mont Caucaſe vers lequel s'approche le Cyrus à meſure qu'il s'éloigne de ſa ſource en coulant vers le Nord juſqu'à Téflis, capitale de la Géorgie, autrefois Ibérie. Il s'approche encore plus de cette fameuſe montagne, lorſqu'il deſcend de Téflis vers le Midi, pour ſe recourber vers l'Orient, & ſe jetter dans la Mer Caſpienne. Après le Phaſis, le Cyrus eſt le ſeul fleuve voiſin du Tigre & de l'Euphrate, que l'on connoiſſe remplir mieux l'idée que Moyſe donne du Géhon quant à ſes débordements & quant à ſes circuits. L'Araxe n'égale pas à beaucoup près les inondations & les circuits du Cyrus, premiérement parce qu'il eſt beaucoup plus loin du Caucaſe; ſécondement parce que la longueur de ſon cours n'entre point en comparaiſon avec celle du Cyrus, qu'on appelle aujourd'hui *Kur* ou *Kour*. Ce nom chez les Arméniens voiſins de ce fleuve ſignifie *perte* & *dégât*, & marque ainſi les effets du débordement de ce fleuve, dont le nom moderne s'accorde ainſi avec l'ancien nom *Géhon* ou *Geikhon*, dérivé du verbe *Goukh*, qui ſelon l'Hébreu, le Chaldéen, le Syriaque & l'Arabe, ſignifie *déborder* & *inonder*.

XIII. Terre de Chus, arroſée par le fleuve Géhon.

Moyſe dit, que *le Géhon arroſe toute la terre de Chus*. Il eſt très-important de fixer ce pays de *Chus*; mais la variété des opinions ſur cet article en rend la fixation extrêmement difficile. Les Septante ont ordinairement traduit le nom de *Chus* par l'*Ethiopie* : ils ont été ſuivis par S. Jérôme, (*a*) qui dit dans ſes queſtions ſur la Geneſe, que les Juifs nomment ordinairement l'Ethiopie *le pays de Chus*. Joſeph (*b*) dit que les Ethiopiens entr'eux le nomment *Chus*, & que toute l'Aſie les appelle de même. Il ſemble qu'on ne peut guere s'expliquer autrement que de l'Ethiopie, les Pays de Chus, marqués dans Iſaie XVIII. & XX. & 4. *Reg.* XIX. 9. & *Ezech.* XXIX. 10. Ce Pays de Chus eſt joint à l'Egypte; il eſt réduit en captivité avec l'Egypte; Thamaca, Roi de Chus, s'avance pour venir au ſecours d'Ezéchias, juſque vers Péluſe; enfin Ezéchiel marque les limites de l'Egypte, de-

(*a*) *Hieron. quæſt. Heb. in Gen.* x. 6. = (*b*) *Joſeph. Ant. lib.* 1. *c.* 7.

puis *Migdol* jusqu'à *Syène*, (*a*) & jusqu'aux frontieres de *Chus*. Jéremie (*b*) dit que comme un Chuséen ne peut changer la couleur de sa peau, ainsi les Juifs ne peuvent changer de mœurs & de conduite.

On trouve encore ailleurs des vestiges du nom de *Chus* : par exemple, dans la Susiane, dans la Médie, dans l'Arménie : on y connoît les Cissiens, les Cosséens, les Chutéens, les Scythes, les peuples du Chuzestan. La *Susiane* est nommée *Cissia* ; & la mere de Memnon est nommée *Ethiopienne*, parce qu'elle étoit de Suse. Les Anciens ont placé une seconde Ethiopie sur l'Isthme qui est entre le Pont-Euxin, & la mer Caspienne. S. Jérôme dit, (*c*) que S. Matthieu a prêché l'Evangile dans l'une des deux Ethiopies, où les fleuves *Apsarus* & *Hypsus* ont leur embouchure. Sophronius le dit aussi de S. André.

Mais il s'agit ici de trouver le pays de *Chus* sur l'Araxe, ou entre l'Araxe & le Cyrus. Il y a lieu de penser que les *Chutéens* dont parle l'Ecriture, (*d*) sont les véritables descendants de ce Chus, dont parle ici Moyse, & que leur pays est celui qui est entre ces deux fleuves. On avouera sans peine que *Chus* & *Chuth*, sont le même mot prononcé diversement, selon la diversité des Dialectes : les Chaldéens prononcent comme un *Thau*, ce que les Hébreux prononcent comme un *Schin*. Nous avons montré ci-devant, que les peuples que Salmanasar transporta à Samarie, étoient des conquêtes que Theglathphalasar & Salmanasar lui-même avoient faites sur les Medes du côté de la mer Caspienne ; or nous ne connoissons aucun peuple de ce côté-là nommé *Chuth* ou *Kutha*, que les *Scythes*, qui du consentement des Historiens, habiterent premiérement sur l'Araxe. On ne peut pas souhaiter une plus grande conformité de noms, que celle qui se trouve entre *Kutha* & *Scythes* ou *Scytha* ; le *Sigma* se met souvent au commencement des mots, au lieu d'une aspiration, comme *Sal* dérivé de ἅλς, *Sylva* de ὕλη, *Serpyllum* de ἕρπυλλον. Saint Isidore dit, (*e*) que les fleuves de Phase & d'Araxe arrosent la Scythie.

Diodore de Sicile dit, (*f*) que les Scythes qui sont voisins de l'Inde, habiterent d'abord sur l'Araxe, d'où ils s'étendirent, & firent des conquêtes jusqu'au Mont Caucase, vers lequel coule le Cyrus, & jusqu'à l'Océan, jusqu'aux Palus Méotides, jusqu'au Tanaïs ; que delà ils s'avancerent jusqu'au Nil, & réduisirent sous leur empire tous les peuples qui sont entre la Mer Caspienne, les Palus Méotides, l'Océan

---

(*a*) *Ezech.* XXIX. 10. *A turre Syenes usque ad terminos Æthiopiæ* (Hebr. *A Magdolo ad Syenem, & usque ad terminum Chus.*) = (*b*) *Jerem.* XIII. 23. (*c*) *Hieron. Magnæ Sebastopoli prædicavit, ubi Apsari est irruptio & Phasis fluvius. Illic incolunt Æthiopes interiores* On voit que cette description ne convient qu'à la Colchide. = (*d*) *4. Reg.* XVII 30. *Vide Bochart. Phaleg. l.* IV. *c.* 2. *p.* 238. = (*e*) *Isidor. orig. l.* XIV. = (*f*) *Diod. l.* III. *c.* II. *Nunc de Scythis qui sunt Indiæ contermini dicendum. Ea primum ratio juxta Araxem flumen parva numero propterque ignobilitatem contempta consedit, &c.*

Oriental, & l'Egypte, &c. que les *Sacæ*, les *Maſſagetes*, les *Arimaſpes*, ſont diverſes branches des Scythes.

On voit par Strabon, (*a*) qu'anciennement les Grecs donnoient le nom de *Scythes* à toutes les nations du Nord les plus conſidérables, & le nom d'*Ethiopiens* à tous les peuples du Midi. Hérodote (*b*) dit la même choſe : il fixe l'ancienne demeure des Scythes ſur l'Araxe. Il dit qu'ils paſſerent ce fleuve, chaſſés par les Maſſagetes, & qu'ils ſe retirerent dans le pays des Cimmeriens. Juſtin (*c*) met le Phaſe & l'Araxe, pour limites à la Scythie du côté du Midi. Le Mont Caucaſe & le fleuve Cyrus la bornoient au Nord. On connoît encore dans la Colchide, la fameuſe ville de *Kythea* (*d*) ou *Kata*, patrie de Médée. La Colchide eſt quelquefois nommée *terre de Cythée*. (*e*)

Tum juvenem terris Parcæ tenuere Cytheis.

XIV. Examen de l'opinion de M. Pluche.

Depuis que nous avons donné cette Bible, on a mis au jour à Paris un Ouvrage poſthume de M. Pluche (*f*) où reparoît le ſentiment de M. Huet ſur le Paradis Terreſtre. M. Pluche entreprend de prouver que le paradis Terreſtre étoit *au confluent de l'Euphrate & du Tigre*. » Les eaux de ces *deux fleuves* réunies arroſoient, dit-il, le » jardin d'Eden, puis ſe partageoient de nouveau en *deux bras*, qui » étoient le Géhon & le Phiſon. Ainſi, ſelon la lettre du Texte, le » fleuve qui étoit *unique* dans le Paradis formoit *quatre lits* différents » hors de ce ſejour. » Nous laiſſons volontiers à nos Lecteurs le ſoin d'examiner ſi cette interprétation répond bien à la lettre du Texte. Deux fleuves qui viennent ſe réunir dans un même lit pour ſe partager de nouveau en deux bras : eſt-ce bien là ce que dit Moyſe ? Nous croyons voir dans ſon Texte qu'un fleuve unique ſortoit d'Eden pour arroſer ce lieu : *Fluvius egrediebatur*; & que delà ce fleuve ſe diviſoit en quatre canaux : *qui indè dividitur in quatuor capita*. Nous ne croyons pas avoir fait violence au Texte pour lui faire dire cela ; & nous ne concevons pas comment cela pourroit s'accorder avec l'hypotheſe que M. Pluche s'eſt efforcé de faire revivre. » Voici mot à mot, » dit-il, ce que le Texte porte... *Il ſortoit d'Eden un fleuve qui ve-* » *noit arroſer le jardin* : (il y étoit unique :) *mais hors delà il couloit* » *en quatre differents lits.* » Remarquez bien ces expreſſions : *Il ſortoit d'Eden un fleuve qui venoit arroſer le jardin.* Il eſt donc vrai qu'un ſeul fleuve ſortoit d'Eden pour venir arroſer ce jardin : ce n'étoient donc pas deux fleuves qui venoient ſe réunir dans ce jardin pour l'arroſer. Il y étoit unique : mais comme ſortant d'une ſource unique, & non pas de deux ſources : *Fluvius egrediebatur.* Enfin *hors delà*,

(*a*) *Strab. l.* 1. *p.* 25. = (*b*) *Herodot. l.* IV. = (*c*) *Juſtin. l.* 1. & *l.* 11. (*d*) *Stephan. de urbib.* Κύτα πόλις Κολχική, παρὰ Μηδείᾳ. = (*e*) *Valer. Flacc. l.* VI. *v.* 693. = (*f*) Concorde de la Géographie des différents âges, Paris, Etienne, 1764. *in*-12. Digreſſion ſur le Paradis Terreſtre p. 265. & ſuiv.

dit


60
Septentrion
65
PONT-EUXIN
Phasis ou
Phison
Sarapane
Mont Caucase
TERRE
D'HEVILATH
MER CAS
Athenæ
Phasis ou Phison Fl.
Caucase
Ophir
Mont
Erzeron
Araxe ou Géhon Fl.
TERRESTRE
CHUS,
M. Ararat
Araxe ou Géhon Fl.
PIENE
Euphrates ou Euphrate
Source de l'Euphrate
Theodosiopolis
EDEN
ARMENIE
Elopsenus Source du Tigre
Arethuse L.
Mont Taurus
Adiaben
M. Masius
L. Theopolis
Chaboras
MEDIE
Carthe
Nisibe
Singara
Nimphæum
Nisibis ou Nisus
Tigre Fl.
Tapsacus
Chaboras
Circesium ou Carchemis
CAMPAGNE
Sitacene
Euphrates Fl.
Seleucia
Ctesiphon
BABILONE ET
SENNAAR
Chalanne
Elymaïs
Sabaïcique
Susa
Achaï
Ayach
SUSIANE
CHALDÉE
Occident
Orient
PARADIS TERRESTRE
Selon le Sentiment
de N. SANSON, Confirmé
par les dissertations
de D. CALMET.
Dressé par le Sr Robert Geogr.
ord. du Roi.
1748
Mid
Guill. Delahaye

dit M. Pluche, *il couloit en quatre différents lits :* ce n'eſt point là ce que dit le Texte. Moyſe dit que de-là ce fleuve ſe diviſoit en quatre chefs, ou canaux principaux : *Qui indè dividitur in quatuor capita.* Deux bras qui deſcendent dans un lit commun pour en ſortir enſuite par deux autres bras, ne ſont point quatre bras qui ſortent d'une ſource unique : *Fluvius egrediebatur.... qui indè dividitur in quatuor capita.*

XV. Concluſion.

Pour conclure cette Diſſertation, nous dirons que ſelon toutes les apparences le Paradis Terreſtre, ou le *Jardin d'Eden*, étoit ſitué au deſſus de la Méſopotamie, & dans cette partie de l'Arménie, où l'on voit les ſources des quatre fleuves marqués par Moyſe : l'Euphrate, le Tigre, le Phaſe & l'Araxe ou le Cyrus qui s'y joint ; que tous les caracteres par leſquels l'Ecriture nous déſigne la ſituation de ce lieu de délices, ſe rencontrent dans ce pays-là ; & qu'aucun autre ſyſtême n'enferme de moindres difficultés que celui que nous venons de propoſer.

DISSERTATION
SUR
LE PATRIARCHE HÉNOCH,
Fils de Jared, & Pere de Mathuſala. (*a*)

LE Patriarche dont nous entreprenons de parler ici, eſt fort différent d'Hénoch, fils de Caïn, (*b*) qui naquit après la mort d'Abel, & à l'occaſion duquel Caïn donna à la Ville qu'il bâtit dans la terre de Nod, le nom d'*Hénoch*. Celui dont nous parlons eſt plus nouveau, & deſcend de la race de Seth, ſouche de la nation ſainte, & des vrais adorateurs; au lieu que Caïn, & ſon fils Hénoch, ſont les peres de ces anciens prévaricateurs & de ces méchants qui ſouillerent la terre par leurs abominations, & qui furent exterminés dans les eaux du déluge. Comme la matiere eſt abondante, nous partagerons cette Diſſertation en trois Articles. Dans le premier, nous parlerons de la Vie d'Hénoch; dans le ſecond, de ſon Tranſport; dans le troiſieme, de ſon Retour à la fin du monde.

ARTICLE I. *De la Vie d'Hénoch.*

I. Vie d'Hénoch, ſelon le rapport de Moyſe.

Hénoch, fils de Jared, naquit l'an 622 depuis la Création, (*c*) ſelon le calcul de l'Hébreu & de la Vulgate: & il étoit âgé de 65 ans, lorſqu'il engendra Mathuſala, (*d*) l'an du monde 687. Hénoch étoit le ſeptieme après Adam; & voici ſa généalogie de pere en fils: Adam, Seth, Enos, Caïnan, Malaléel, Jared, Hénoch. Il ne vécut pas longtemps ſur la terre en comparaiſon de ceux qui y vivoient alors; puiſque Dieu le tranſporta après 365. ans de vie, (*e*) l'an du monde 987, avant le Déluge 669: (*f*) mais il égala dans ce petit nombre d'années la perfection des plus ſaints. L'Ecriture fait ſon éloge en peu de

---

(*a*) Le fond de cette Diſſertation eſt de Dom Calmet: nous l'avons en même temps reſſerrée & augmentée en retranchant quelques idées fabuleuſes, & ajoutant vers la fin une anecdote relative au ſujet. = (*b*) *Geneſ.* IV. 17. = (*c*) *Geneſ.* V. 18. = (*d*) *Gen.* V. 21. = (*e*) *Geneſ.* V. 23. = (*f*) C'eſt-à-dire, environ 3175 ans avant l'Ere Chrétienne Vulgaire ſelon le calcul que nous établirons dans la ſuite.

mots, lorſqu'elle dit, (*a*) qu'*il marcha avec Dieu* ; expreſſion qui marque qu'il ſe rendit agréable au Tout-Puiſſant, par la pratique de toutes ſortes de vertus. Les Septante l'expliquent par, *Il fut agréable à Dieu* ; & Onkélos par, *Il marcha dans la crainte du Seigneur.* Tout cela eſt équivalent à ces autres expreſſions qu'on lit ailleurs dans l'Ecriture : *marcher devant Dieu* ; *marcher dans les voies du Seigneur* ; *marcher ſelon l'eſprit* ; *marcher dans la préſence du Seigneur* ; *marcher dans la droiture, dans la vérité, dans la crainte du Seigneur*, &c. c'eſt-à-dire, cultiver la juſtice & la piété. Le témoignage formel de Moyſe ne permet pas d'écouter les Rabbins qui ont voulu répandre des nuages ſur la vertu de ce ſaint homme.

II. Autres témoignages des Auteurs ſacrés touchant Hénoch.

Moyſe n'eſt pas le ſeul des Auteurs ſacrés, qui rende témoignage à la piété d'Hénoch ; ſaint Paul (*b*) dit que *par le mérite de ſa foi, il fut tranſporté hors du monde, & garanti de la mort, ayant été trouvé agréable à Dieu.* L'Auteur de l'Eccléſiaſtique (*c*) dit que ce ſaint Patriarche *a été tranſporté dans le Paradis, afin qu'un jour il ramene les nations à la pénitence.* Il dit ailleurs, (*d*) que *l'on n'a jamais vu d'homme comme Hénoch, qui fut enlevé de deſſus la terre.* L'Auteur du Livre de la Sageſſe ſemble l'avoir eu en vue dans ces paroles : (*e*) *Comme le Juſte a plu à Dieu, il en a été aimé, & Dieu l'a transféré d'entre les pécheurs, parmi leſquels il vivoit. Il l'a enlevé de peur que ſon eſprit ne fût corrompu par la malice, & que les apparences trompeuſes ne ſéduiſiſſent ſon ame ... Ayant peu vécu, il a rempli la courſe d'une longue vie ; car ſon ame étoit agréable à Dieu ; c'eſt pourquoi il s'eſt hâté de le tirer du milieu de l'iniquité.* Enfin ſaint Jude remarque qu'Hénoch a prophétiſé ou prêché en diſant : (*f*) *Voici le Seigneur qui vient accompagné de tous ſes millions d'Anges pour juger & condamner tous les méchants & tous les impies.* Il a menacé du jugement de Dieu les impies qui vivoient de ſon temps, & qui ſouilloient la terre par leurs crimes. Le Livre des Conſtitutions Apoſtoliques (*g*) met Hénoch au nombre des Patriarches que Dieu a établi dès le commencement pour conduire & enſeigner ſon peuple.

III. Culte d'Hénoch.

Quoique le Patriarche Hénoch ſoit dans un état où il eſt confirmé en grace, & où il n'eſt plus ſujet au péché, comme nous le ſommes dans l'état de voyageurs en cette vie ; (*h*) toutefois l'Egliſe ne lui a point déféré de culte public, non plus qu'à Elie, que l'on ſuppoſe être dans le même état. Il eſt vrai que l'on trouve ſon nom marqué dans quelque Calendrier au troiſieme jour de Janvier ; mais il y a ap-

---

(*a*) *Geneſ.* v. 22. LXX. Εὐηρέστησε τῷ Θεῷ. *Vide & Joſeph. & Eccli.* XLIV. 16. *& Hebb.* XI. 5. *& Sap.* IV. 10. = (*b*) *Hebr.* XI. 5. = (*c*) *Eccli.* XLIV. 16. = (*d*) *Eccli.* XLIX. 16. = (*e*) *Sap.* IV. 10. = (*f*) *Judæ*, ℣. 14. 15. (*g*) *Conſtit. Apoſtol. l.* VIII. *c.* 5. = (*h*) *Aug. lib.* VI. *operis imperfecti contra Julian. c.* 30. *Hoc eis Dei gratiâ credimus eſſe conceſſum, ne haberent unde dicerent, Dimitte nobis debita noſtra.*

parence que l'on a eu plutôt deſſein d'honorer ſon enlévement au Ciel, que de lui rendre un culte religieux. On dit que les Chrétiens d'Ethiopie célebrent une eſpece de fête en ſon honneur, qu'ils appellent *le Sabbat d'Hénoch*, comme s'ils vouloient par-là honorer la ſeptieme génération du genre humain dans ſa perſonne, par une inſtitution à peu près ſemblable à celle du ſeptieme jour de la création que les Juifs honorent par le repos du Sabbat.

IV. Hénoch connu chez les Gentils.

Il n'eſt pas juſqu'aux peuples Gentils qui n'aient eu quelque connoiſſance d'Hénoch, & de ſon zele pour la piété. Ils racontent (*a*) que du temps d'un nommé *Annac*, qui a vécu plus de 300 ans, ceux d'Icones & les autres peuples des environs conſulterent l'Oracle, qui leur répondit qu'ils mourroient tous dès qu'Annac ſeroit ſorti du monde. Cette réponſe jetta tout le pays dans la conſternation ; & les pleurs des peuples furent ſi abondantes, qu'elles tournerent en proverbe : on dit *pleurer Annac*, pour dire pleurer amérement, faire un grand deuil. Après ſa mort le déluge de Deucalion arriva, & tout le pays fut inondé ſous les eaux. Ainſi fut accompli l'Oracle. On apperçoit au travers de l'obſcurité de cette Fable : 1°. Le nom d'Hénoch, ou *Hanoch*, comme le prononcent les Hébreux ; 2°. Son âge de plus de 300 ans ; & 3°. Le déluge univerſel, arrivé ſous Noé ſon arriere-petit-fils.

D'autres (*b*) racontent l'origine du proverbe, *pleurer Annac*, ou *Hannac*, ou *Chanac*, d'une autre ſorte. Chanac étoit un ancien Roi de Phrygie qui ayant prévu que le déluge étoit proche, aſſembla tout le peuple dans le Temple, pour ſupplier Dieu de détourner ce malheur. Leurs prieres furent ſi ferventes, & leurs larmes ſi abondantes, qu'elles donnerent lieu au proverbe dont nous avons parlé : mais elles ne furent pas aſſez efficaces pour détourner le malheur dont ils étoient menacés ; le déluge ſurvint qui les fit tous périr.

ARTICLE II. *Du Tranſport d'Hénoch.*

I. Motifs de ceux qui conteſtent l'enlévement d'Hénoch.

Les paroles dont Moyſe s'eſt ſervi pour marquer le tranſport d'Hénoch hors du monde, ont donné lieu à diverſes queſtions. On a demandé s'il étoit mort, ou s'il étoit encore en vie ; s'il étoit dans le monde, ou hors du monde ; s'il jouiſſoit de la béatitude, ou s'il étoit ſimplement dans un état de paix & de repos, en attendant ſa mort qui doit le mettre en jouiſſance de l'état des Bienheureux. Moyſe dit (*c*) ſimplement *qu'il marcha avec Dieu, & qu'il ne parut plus, parce que le Seigneur le prit*, ou le tranſporta : *Quia tulit eum Deus.* Il s'agit de ſavoir ſi ces derniers mots ſignifient une mort naturelle, ou un tranſport miraculeux, comme celui d'Elie. Voici les raiſons alléguées

(*a*) *Stephan. de urbib. in Iconium.* = (*b*) *Vide Suidam in Hannaco, & Hermogen. in Phrygiis.* = (*c*) *Gen.* v. 24. ואינו כי לקח אתו אלהים.

par ceux qui prétendent que l'Auteur ſacré a parlé d'une mort ordinaire.

D'abord l'Écriture ſe ſert ſouvent d'expreſſions pareilles pour ſignifier la mort. Par exemple, (*a*) Elie dit au Seigneur : *Prenez mon ame* ; j'ai aſſez vécu ; *je ne ſuis pas de meilleure condition que mes Peres* : or il ne demandoit par ces paroles autre choſe que de mourir comme ſes Peres : *Petivit animæ ſuæ ut moreretur.* Job parlant de ceux qui meurent d'une mort précipitée, dit : (*b*) *Qui ſublati ſunt ante tempus*, Qui ont été enlevés avant le temps. Et ailleurs : (*c*) *Je ne ſais combien de temps je demeurerai, & ſi mon Créateur m'enlevera bientôt.* Et Jeſus fils de Sirach : (*d*) *L'ame du fornicateur ſera enlevée du nombre des vivants.* Et le Pſalmiſte : (*e*) *Dieu rachetera & délivrera mon ame de la puiſſance de l'enfer, lorſqu'il m'aura pris.* Et ailleurs : (*f*) *Ils ont réſolu de prendre mon ame.* Et encore : (*g*) *Après cela vous me prendrez & me comblerez de gloire.* Et dans Ezéchiel, (*h*) le Seigneur dit : *Je vais prendre ce que vous aimez le plus*, c'eſt-à-dire, je vais faire mourir votre femme, *& vous n'en ferez pas le deuil.* Et ailleurs : (*i*) *Le glaive viendra ſur l'Egypte, & il prendra le peuple de ce pays.* Et encore : *Le pécheur a été pris dans ſon iniquité* ; (*k*) il eſt mort dans ſon crime : ou en punition de ſon crime. Jonas : *Prenez mon ame* ; (*l*) retirez-moi du monde. De toutes ces expreſſions, & de pluſieurs autres pareilles que l'on pourroit ramaſſer, il s'enſuit, dit-on, que cette expreſſion, *prendre quelqu'un*, ou *prendre l'ame de quelqu'un*, ſignifie proprement le tirer du monde par une mort naturelle ou violente. Ces mots : *Il ne parut plus*, ou ſelon l'Hébreu, *Il ne fut pas*, ou *il ne fut plus*, ſe prennent dans le même ſens en pluſieurs paſſages de l'Ecriture. Par exemple : *L'enfant n'eſt pas, & où irai-je ?* (*m*) Et, *L'un des douze n'eſt plus.* (*n*) *Joſeph n'eſt plus* ; &, *Siméon n'eſt pas.* (*o*) Et Job : *Vous jetterez les yeux ſur moi, & je ne ſerai pas... Vous me chercherez le matin, & je ne ſerai point.* (*p*) *Et ils s'éleveront un peu, & ils ne ſeront plus.* (*q*) *Un peu après vous chercherez la place du pécheur, & il ne ſera pas.* (*r*) *J'ai paſſé, & il n'étoit plus.* (*s*) *Détruiſez-les, & ils ne ſeront pas*, (*t*) &c. Saadias, Auteur de la verſion Arabique, traduit *Hénoch mourut, & Dieu le retira à lui.* De tout cela, on prétend conclure que les termes de Moyſe n'emportent pas l'idée d'un tranſport miraculeux, puiſqu'on les voit ſi ſouvent employés pour marquer la mort naturelle.

(*a*) 3. *Reg.* XIX. 4. = (*b*) *Job.* XXII. 16. = (*c*) *Job.* XXXII. 22. = (*d*) *Eccli.* XIX. 3. *Tolletur de numero anima ejus.* = (*e*) *Pſalm.* XLVIII. 16. = (*f*) *Pſalm.* XXX. 14. = (*g*) *Pſalm.* LXXII. 24. = (*h*) *Ezech.* XXIV. 16. = (*i*) *Ezech.* XXX. 4. = (*k*) *Ezech.* XXXIII. 6. = (*l*) *Jonas.* IV. 3. = (*m*) *Geneſ.* XXXVII. 30. = (*n*) *Geneſ.* XLII. 13. = (*o*) *Geneſ.* XLII. 36. = (*p*) *Job.* VII. 8. 21. = (*q*) *Job.* XXIV. 24. = (*r*) *Pſalm.* XXXVI. 10. = (*s*) *Pſalm.* XXXVI. 36. = (*t*) *Pſalm.* LVIII. 14.

De plus il eſt vrai qu'en rapportant le tranſport d'Elie, l'Ecrivain ſacré ſe ſert du même verbe : (*a*) *Les enfants des Prophetes dirent à Eliſée : Le Seigneur va vous prendre votre maître.* Et Elie dit à Eliſée : *Dites-moi ce que vous voulez que je vous faſſe, avant que je vous ſois pris : ſi vous me voyez lorſque je ſerai pris, vous aurez ce que vous avez demandé, &c.* Mais ſi ces paroles n'emportent pas l'idée d'un enlévement miraculeux, les autres circonſtances de l'Hiſtoire font aſſez connoître la maniere ſurnaturelle dont Elie fut enlevé : on nous dit que ſon enlévement avoit été révélé aux autres Prophetes avant qu'il arrivât ; que le Seigneur l'enleva tout en vie ; qu'Elie en montant laiſſa tomber ſon manteau ; que les enfants des Prophetes voulurent aller chercher leur maître, de peur que l'Eſprit de Dieu ne l'eut emporté dans quelque endroit écarté dans le déſert : ils le chercherent en effet, mais inutilement, & contre l'avis d'Eliſée. Il n'y avoit donc aucun doute qu'il n'eut été enlevé en vie. Mais on obſerve que nous ne liſons rien de pareil dans ce que Moyſe nous raconte d'Hénoch.

On prétend auſſi s'appuyer du témoignage de l'Auteur du Livre de la Sageſſe. Il dit que quand le Juſte mourroit d'une mort précipitée, il ſe trouveroit dans le repos ; parce que la prudence de l'homme lui tient lieu de cheveux blancs. Et auſſi-tôt il ajoute : (*b*) *Le Juſte ayant plu à Dieu, il en a été aimé, & Dieu l'a transféré d'entre les pécheurs parmi leſquels il vivoit ; il l'a enlevé de peur que ſon eſprit ne fût corrompu par la malice, & que les apparences trompeuſes ne ſéduiſiſſent ſon ame... Ayant peu vécu, il a rempli la courſe d'une longue vie.... Le Juſte mort condamne les méchants qui lui ſurvivent... Ils verront la fin du Sage, & ne comprendront pas les deſſeins de Dieu ſur lui.* Tous ces traits, dit-on, conviennent à Hénoch ; & l'Auteur paroît faire alluſion au Texte de Moyſe par ces mots : *Le Juſte ayant plu à Dieu, il en a été aimé, & Dieu l'a transféré du milieu des pécheurs parmi leſquels il vivoit.*

On inſiſte encore ſur cette parole de Jeſus fils de Sirach, Auteur de l'Eccléſiaſtique, (*c*) que l'on traduit ainſi en réuniſſant le ſens du Grec & le ſens de la Vulgate : *Hénoch a plu à Dieu, & il a été transféré (dans le Paradis,)* lui qui étoit *un exemple de pénitence aux peuples.* Ces termes, *dans le Paradis*, ne ſont pas dans le Grec : mais, dit-on, l'Egliſe les ayant reçus & autoriſés dès le commencement, en adoptant la Verſion latine où ils ſont, & dont elle ſe ſert encore aujourd'hui, elle a donc approuvé auſſi le ſentiment qui tient qu'Hénoch eſt véritablement mort ; car on ſait que le Paradis eſt fermé aux vivants, & que le nom de Paradis mis tout ſeul ſignifie *le Ciel*, ou le lieu où

(*a*) 4. *Reg.* II. 3. 5. 9. *&c.* = (*b*) *Sap.* IV. 10. *& ſeqq.* = (*c*) *Eccli.* XLIV. 16. Ἐνὼχ εὐηρέστησε Κυρίῳ, καὶ μετετέθη παράδειγμα μετανοίας τοῖς γενεαῖς.

les ames des Saints ſont réunies après la mort. Ainſi Jeſus-Chriſt dit au bon Larron : (*a*) *Vous ſerez aujourd'hui avec moi dans le Paradis* ; & ſaint Paul dit (*b*) *qu'il a été ravi dans le Paradis* ; & Jeſus-Chriſt, dans l'Apocalypſe, (*c*) dit qu'il donnera au vainqueur *de manger du fruit de l'arbre de vie qui eſt dans le Paradis*. Quand on parle du Paradis Terreſtre, ou d'un ſimple verger, on joint d'ordinaire au mot *Paradiſus*, certains termes qui en déterminent la ſignification à ce ſens.

On prétend même que quelques Peres ont auſſi enſeigné au moins d'une maniere implicite, que le Patriarche Hénoch étoit mort. Saint Ambroiſe (*d*) dit qu'Hénoch a tranſporté ſon tréſor dans le Ciel ; & il lui applique le paſſage de la Sageſſe, qui vient d'être cité : *Raptus eſt ne cor ejus malitia mutaret*. L'Auteur des Récognitions de ſaint Clément, (*e*) dit qu'Hénoch s'étant rendu agréable à Dieu, fut tranſporté dans l'immortalité : *Ad immortales tranſtulit*. Saint Cyprien, dans ſon Traité *de la Mortalité*, dit qu'Hénoch a mérité d'être tiré de la contagion de ce monde, par une faveur ſinguliere ; que Salomon dans le Livre de la Sageſſe a parlé de la mort prématurée des Juſtes comme d'une faveur de Dieu. Saint Jérôme (*f*) dit auſſi qu'il eſt tranſporté dans le Ciel, & qu'il eſt nourri du pain Céleſte ; & ailleurs (*g*) qu'il eſt monté au Ciel avec Jeſus-Chriſt. Saint Athanaſe (*h*) aſſure qu'il a été tranſporté dans le Paradis.

Pluſieurs Rabbins (*i*) entendent le Texte de Moyſe de la mort naturelle d'Hénoch ; Calvin les ſuit ; ſaint Cyprien & ſaint Ambroiſe, & quelques Commentateurs Catholiques, comme Janſénius, Ménochius, Mariana, & d'autres, veulent que l'Auteur de la Sageſſe parle d'Hénoch, ou du moins qu'il faſſe alluſion à ſon hiſtoire, lorſqu'il décrit la mort du Juſte enlevé du monde durant ſa jeuneſſe. Voilà ce que l'on apporte de plus plauſible en faveur du ſentiment qui veut qu'Hénoch ſoit mort d'une mort naturelle.

II. Preuves de l'enlévement d'Hénoch.

Mais les preuves du ſentiment contraire ne ſont pas moins ſolides. On avoue que le Texte de Moyſe n'emporte pas néceſſairement l'idée d'un enlévement miraculeux, & du tranſport d'un homme vivant dans un autre monde, dans le Ciel, ni dans un endroit du monde qui ſoit inconnu & inacceſſible aux mortels. Cependant quand on compare ce qu'il dit d'Hénoch, à ce qu'il raconte des autres Patriarches, on voit aiſément qu'il veut diſtinguer la maniere dont Hénoch eſt ſorti du mon-

---

(*a*) *Luc.* XXIII. 43. = (*b*) 2. *Corinth.* XII. 4. = [*c*] *Apoc.* II. 7. = (*d*) *Ambroſ. Epiſt. Claſſ.* 1. *ep.* 38. *n.* 7. *Dives Henoch qui quod habuit ſecum tranſtulit, & omnem illum bonitatis ſuæ cenſum cœleſtibus intulit receptaculis.* = (*e*) *Recognit. l.* IV. *n.* 12. = (*f*) *Hieronym. ep. ad Pammach. ep.* 61. *p.* 184. *antiq. edit.* = (*g*) *Idem in Amos* IX. = (*h*) *Athanaſ. t.* II. *pag.* 693. *orat. de Patrib. & Prophet.* = (*i*) *Abenezra, Salom. Jarchi & alii apud Menaſſe Ben Iſraël, l. de fragilit. hum. ſect.* 12. *art.* 7.

de, d'avec celle dont tous les autres Patriarches en ſont ſortis. Il remarque premiérement ſa bonne vie, qui le rendit agréable à Dieu, & enſuite ſon enlévement : *Tulit eum Deus* ; & comme ces paroles pourroient encore être équivoques, il ajoute : *Il ne parut plus* ; on ne le vit plus ſur la terre ; pour inſinuer qu'il vivoit, & qu'il ſubſiſtoit hors du monde.

Jeſus fils de Sirach eſt beaucoup plus favorable au ſentiment qui tient qu'Hénoch, fut tranſporté tout vivant, qu'au ſentiment contraire, ſoit qu'on liſe dans ſon Texte avec la Vulgate, *dans le Paradis*, ſoit qu'on ne l'y liſe pas. Les termes dont il ſe ſert, pour marquer ſa ſortie du monde, ſont les mêmes que ceux de Moyſe ; & ils ne ſont nullement ordinaires pour ſignifier la ſimple mort d'un homme. L'addition, *dans le Paradis*, peut ſignifier deux choſes, ou le Ciel, où ſont les bienheureux après leur mort, ou le Paradis Terreſtre. En ce dernier ſens, elle ne convient pas à Hénoch dans la ſuppoſition qu'il ſoit mort d'une mort naturelle ; car les Saints ne ſont pas envoyés dans le Paradis Terreſtre après leur décès. Quant au premier ſens, les anciens Peres n'ont pas cru que l'état où l'Égliſe ſuppoſe Hénoch & Elie, fût contraire à leur demeure dans le Ciel, comme nous le verrons ci-après. Pluſieurs d'entr'eux ont déclaré nettement qu'Hénoch étoit dans le Ciel, & qu'il y étoit entré avec Jeſus-Chriſt, quoiqu'ils ſuppoſaſſent qu'il avoit été enlevé du monde tout vivant.

Nous avouons que l'Auteur du Livre de la Sageſſe fait alluſion à ce que dit Moyſe du tranſport d'Hénoch, lorſqu'il parle de la mort du Juſte enlevé par une mort prématurée : mais rien ne nous oblige à croire qu'il ait voulu parler directement de la mort d'Hénoch. En traitant d'un Juſte enlevé à la fleur de ſon âge, il étoit naturel d'y appliquer ce que dit Moyſe d'Henoch, enlevé dans un âge peu avancé, en comparaiſon des autres hommes d'avant le déluge qui vivoient des huit & neuf cents ans, au lieu qu'Hénoch n'en avoit vécu que 365.

Enfin ſaint Paul dit (*a*) très-expreſſément qu'*Hénoch fut enlevé par le mérite de ſa foi, afin qu'il ne vît pas la mort* ; il ajoute, *qu'on ne le trouva plus, parce que Dieu le tranſporta ailleurs.* L'enlévement d'Hénoch tout vivant doit donc paſſer pour un article de Foi.

Les Peres Grecs & Latins, & les Auteurs Juifs pour la plupart, ont enſeigné qu'Hénoch étoit encore vivant & dans un lieu de délices. Les Paraphraſtes Chaldéens ont cru qu'il avoit été enlevé au Ciel tout vivant. Jonathan fils d'Uriel dit qu'*Hénoch a ceſſé d'être dans les générations de la terre, parce qu'il a été tranſporté au Ciel par l'ordre de Dieu.* Onkélos eſt encore plus exprès : *Il ne parut plus, parce que le Seigneur ne le fit pas mourir.* Le Rabbin Hiſcuni (*b*) & quelques autres croient qu'il

(*a*) *Hebr.* XI. 5. = (*b*) *Vide, ſi lubet, Druſ. de Henoch. t. 1. part. 2. p. 379. Crit. ſacr.*

fut

fut enlevé en corps & en ame, & qu'il doit revenir au monde dans le temps de la Rédemption. Le Rabbin David (*a*) veut qu'il ſoit dans le Paradis Terreſtre avec Elie; & il avance, que c'eſt là le ſentiment des Sages de la Synagogue & du commun des Juifs. Le Rabbin Gerſon eſt dans le même ſentiment; & Akiba aſſure que Dieu le tira du monde comme Elie dans un tourbillon de feu.

Saint Jean Chryſoſtome (*b*) croit qu'Hénoch fut enlevé par le miniſtere des Anges. L'Auteur du Traité de la Trinité parmi les œuvres de ſaint Ambroiſe (*c*) ſuppoſe qu'Hénoch fut tranſporté comme Elie dans un chariot de feu, c'eſt-à-dire, ſelon lui, par le miniſtere des Anges. Saint Clément le Romain, dans ſa premiere Epître aux Corinthiens, (*d*) dit qu'Hénoch ayant été trouvé fidele dans l'obéiſſance, a été tranſporté, & que ſa mort ne ſe trouve écrite nulle part. L'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques, ſous le nom du même ſaint Clément, (*e*) dit en deux endroits que Dieu ne permit pas qu'Hénoch éprouvât la mort; & il le dit dans un paſſage qui contient la forme de la Liturgie, ce qui fait voir que c'étoit la créance commune de l'Egliſe. Saint Irénée (*f*) dit qu'Hénoch a été tranſporté, & eſt conſervé juſqu'aujourd'hui pour être le témoin du juſte jugement que Dieu a exercé contre les Anges Apoſtats.

Tertullien (*g*) enſeigne que Dieu a tranſporté Hénoch hors de ce monde ſans lui faire ſubir la Loi commune de la mort: *Necdum mortem guſtavit, ut æternitatis candidatus.* Ailleurs, il dit (*h*) qu'Hénoch & Elie ſont tranſportés, & que leur mort ne ſe trouve point, parce qu'elle eſt différée: *Nec mors eorum inventa eſt, dilata ſcilicet.* Ils mourront à la fin des ſiecles, afin d'être revêtus de l'immortalité. Saint Cyprien (*i*) ne doute pas qu'Hénoch ne ſoit encore vivant. Saint Hilaire (*k*) dit qu'Hénoch & Elie doivent venir avant la fin du monde, & qu'ils ſeront mis à mort par l'Antechriſt. Ils ſont donc encore vivants.

Saint Jérôme écrivant ſur Amos, (*l*) ſemble dire qu'Hénoch eſt monté au Ciel avec Jeſus-Chriſt, accompagné d'Elie & de Moyſe, & par conſéquent qu'il a reçu la couronne de l'immortalité. Mais au même endroit il dit qu'il y eſt monté avec ſaint Paul, qui fut ravi juſqu'au troiſieme Ciel; ce qui fait voir qu'il ne l'entendoit pas préciſément du tranſport de ſon corps immortel dans le Ciel. Et dans d'autres paſſages, il eſt exprès pour le ſentiment qui tient qu'Hénoch eſt encore en vie:

(*a*) *R. David in* 2. *Reg.* 11. 1. = (*b*) *Chriſoſt. t.* 5. *Homil.* 138. *p.* 877. = (*c*) *Append novæ Edit. c.* 33. *p.* 341. = (*d*) *Clem. Ep.* 1. 11. 9. *p.* 150. Οὐχ ὡρίθη αὐτῷ θανατος. = (*e*) *Conſtitut. lib.* v. *cap.* 7. Νὸ ἐαται θανατῳ πῦρι λαβεῖν. & *lib.* VIII. *cap.* 41. = (*f*) *Iren l.* IV. *c.* 16. *Et l.* v. *c. nov. Edit.* = (*g*) *Tertull. adverſ Judæos. p.* 185. 63. = (*h*) *Idem de anima, c.* 51. *p.* 301. = (*i*) *Cyprian. ſeu alius de montib. Sina & Sion contra Judæos.* = (*k*) *Hilar. in Matth. c.* 20. *p.* 710. *a.* = (*l*) *Hyeronim. in Amos* IX.

» Hénoch & Elie, dit-il, ont été transportés dans leur chair ; (*a*) ils ne » sont par encore morts, quoiqu'ils soient déjà les habitants du Paradis. « *Necdum mortui & Paradisi jam coloni, habent membra cum quibus rapti sunt & translati.* Il dit ailleurs (*b*) que ces deux Prophetes seront mis à mort à la fin du monde, ainsi qu'il est marqué dans l'Apocalypse. (*c*)

L'Auteur dont on a le Commentaire sur S. Paul, imprimé parmi les Œuvres de saint Ambroise, (*d*) dit aussi qu'Hénoch & Elie seront mis à mort durant la persécution de l'Antechrist, & que leurs corps seront jettés dans la place publique à la vue de tout le peuple infidele. Saint Ambroise dont on a cité un passage, où il semble dire qu'Hénoch est mort & est monté au Ciel, marque assez qu'il le croit vivant, puisqu'il lui donne pour compagnon Elie, dont l'enlévement tout en vie ne souffre aucune difficulté. (*e*) Quand saint Ambroise les place tous deux dans le Ciel, il ne fait rien que d'autres n'aient fait comme lui, ainsi qu'on a déjà pu le remarquer. Dans un autre endroit (*f*) il marque assez clairement qu'Hénoch n'étoit pas mort puisqu'il dit que son transport étoit une figure ou une prophétie de la Résurrection du Sauveur, qui est immortel, & qui est monté au Ciel avec son corps : *Henoch verò nonne manifestum pietatis dominicæ & divinitatis indicium est, eo quòd nec mortem senserit Dominus, & ad Cœlum remeaverit, cujus generis auctor raptus ad Cœlum est.* Saint Gregoire le Grand (*g*) dit que le transport d'Hénoch & l'enlévement d'Elie, sont des figures de l'Ascension de Jesus-Christ, maniere de parler qui est fréquente parmi les Ecrivains Ecclésiastiques.

Saint Augustin (*h*) ne doutoit pas qu'Hénoch n'eut été transporté tout en vie ; qu'il ne fût encore vivant, exempt de toutes les attaques de la maladie & des incommodités de la vieillesse ; qu'à la fin il ne dût retourner au monde & y payer le tribut que la nature a imposée à tous les hommes, en mourant pour ressusciter à l'immortalité. Il dit ailleurs (*i*) qu'Hénoch & Elie ne sont point encore revêtus de l'immortalité, quoiqu'ils soient vivants dans un corps qui n'est sujet à aucun besoin de nourriture ; qu'ils sont soutenus par la même force, qui soutint Elie pendant les quarante jours qu'il passa sans manger ; ou que s'ils mangent, c'est comme faisoit Adam dans le Paradis Terrestre, avant qu'il fût tombé dans la désobéissance. Enfin, il croit qu'il est très-probable, qu'ils sont transportés au Jardin d'Eden, où ils nous font voir dans

---

(*a*) *Ep.* 61. *adversùs errores Joan. Jerosol. Vide & lib.* III. *contra Pelagg. Hanc communem mortem quâ & bruta solvuntur animalia, Henoch, & Eliam nondum vidisse cognoscimus.* = (*b*) *Ep.* 147. *ad Marcell. p.* 347. *vet. Edit.* = (*c*) *Apoc* XI. 3. *&c.* = (*d*) *Ambrosiast. in* 1. *Cor.* IV. 9. = (*e*) *Ep.* 38. *p.* 942. *n.* 7. = [*f*] *Ambros. in Luc. l.* III. *ad fin. t.* 1. *p.* 1333. = (*g*) *Gregor. mag. Homil* 29. *in Evang. n.* 6. = (*h*) *Aug. de Genes. ad litteram. lib.* IX. *c.* 6. *p.* 247. *a.* = (*i*) *Aug. l. de peccatorum meritis c.* 3. *p.* 3.

leurs personnes ce qu'auroient éprouvés Adam & Eve, s'ils avoient su s'y conserver par leur soumission aux ordres de Dieu. Après ces autorités, il est assez inutile d'accumuler une foule d'autres passages, pour prouver qu'Hénoch a été transporté d'une maniere miraculeuse ; qu'il est encore vivant, & qu'il jouit d'une béatitude anticipée, en attendant la mort qu'il doit souffrir avant le dernier jour, pour être ensuite reçu dans l'immortalité bienheureuse.

III. En quel lieu Hénoch a été transporté.

La seule difficulté qui nous reste à examiner, est de savoir en quel lieu Hénoch a été transporté. On a déjà vu que le sentiment des Anciens étoit partagé sur cette question. Les uns le placent dans le Ciel, les autres dans le Paradis Terrestre ; & les autres ne voudroient pas qu'on s'expliquât là dessus, ni qu'on employât le temps à cet examen, qu'ils croient inutile & superflu, puisqu'on n'a aucune autorité certaine qui puisse nous fixer dans cette recherche. La Version Latine du Livre de l'Ecclésiastique, porte qu'il fut transporté dans le Paradis ; mais les Exemplaires Grecs qui tiennent lieu du Texte original de ce Livre, ne reconnoissent point ces termes *in Paradisum* ; & quand il les admettroient, il resteroit encore une grande difficulté, pour savoir s'il faudroit l'entendre du Ciel ou du Paradis Terrestre.

Saint Irénée (*a*) rapporte que les Disciples des Apôtres avoient enseigné qu'Hénoch & Elie vivoient dans le Jardin d'Eden, où nos premiers parents avoient été placés dès le commencement, & qu'ils devoient y demeurer jusqu'à la fin du monde, jouissant d'une espece d'immortalité anticipée : *Ibi manere eos qui translati sunt usque ad consummationem, coaspicantes incorruptelam.* Ce sentiment, qui venoit des Disciples des Apôtres, s'est fort répandu dans l'Eglise. L'Auteur des questions aux Orthodoxes parmi les œuvres de saint Justin le Martyr, (*b*) dit que les saints personnages que notre Sauveur ressuscita au temps de sa mort, & qui apparurent à plusieurs dans la sainte Cité, (*c*) vivent encore aujourd'hui dans le Paradis Terrestre avec Hénoch & Elie, attendant avec eux la résurrection générale, qui nous fera tous passer dans l'état d'une immortalité parfaite.

Saint Augustin, (*d*) quelque réserve qu'il ait toujours observé dans des questions douteuses, semble toutefois assurer qu'Hénoch & Elie sont transportés dans le Paradis Terrestre, & qu'ils s'y nourrissent du fruit de l'arbre de vie, qui leur donne la puissance de vivre sans être soumis à la nécessité de mourir : *Nam quò eos credendum est fuisse translatos, nisi ubi est ipsum vitæ lignum, unde illis sit potestas vivendi, nec ulla moriendi necessitas ?* jouissant dans ce lieu de délices du privilege dont jouissoit Adam dans l'état d'innocence, & dont auroient joui tous ses

(*a*) *Iren. lib.* v. *contra hæres. c.* 5. = (*b*) *Auct. quæst. ad Orthodox. qu.* 85. = *Matth.* xxvii. 52. 53. = (*d*) *Aug. contra Julian. l.* vi. *c.* 30. *p.* 1360. 1361.

descendants, si le premier homme n'étoit pas tombé dans la prévarication, & par-là dans la nécessité de mourir. Il ajoute que dans cet état, Dieu leur a apparemment accordé la grace de ne pas pécher; en sorte qu'ils ne sont pas comme nous dans la nécessité de dire: *Pardonnez-nous nos péchés.* Ce docteur (*a*) n'étoit pas toutefois tellement persuadé qu'Hénoch & Elie fussent dans le Paradis Terrestre, qu'il ne regardât cette question comme problématique, ainsi que quantité d'autres que l'on peut agiter, & sur lesquelles on peut s'exercer sans donner atteinte à la Foi. *Nous croyons*, dit-il, *qu'ils sont encore en vie dans les mêmes corps qu'ils ont apportés en naissant; mais il nous est permis de rechercher s'ils sont au Paradis Terrestre ou ailleurs.*

L'Auteur imprimé sous le nom de saint Isidore au Traité de la vie & de la mort des Saints, (*b*) saint Thomas, (*c*) & plusieurs autres, (*d*) croient qu'Hénoch & Elie sont transportés dans le Paradis Terrestre. Mais saint Athanase (*e*) dit qu'Hénoch fut transporté dans le Paradis où saint Paul fut ravi, & où le bon Larron entra après la mort de Jesus-Christ; & l'on croit que saint Paul fut ravi dans le Ciel; le bon Larron y entra aussi avec Jesus-Christ ressuscité. Saint Ambroise (*f*) dit qu'Hénoch transporta ses richesses dans les tresors du Ciel. Saint Jérôme (*g*) assure qu'Hénoch & Elie sont montés au Ciel avec Jesus-Christ, & qu'ils sont déjà habitants du Paradis; qu'ils jouissent de la compagnie de Dieu; qu'ils se nourrissent du pain céleste, & se rassasient de la parole de Dieu, ayant le Seigneur lui-même pour nourriture: *Vescuntur cœlesti pane, & saturantur omni verbo Dei, eumdem habentes Dominum, quem & cibum.* Enfin, Joseph (*h*) dit que ce Patriarche s'en alla vers Dieu, d'où vient que sa mort ne fut pas écrite.

Saint Gregoire le Grand, (*i*) & après lui l'Abbé Rupert, (*k*) sans déterminer l'endroit où Hénoch fut transporté, se contentent de dire, qu'il est dans un lieu saint de la terre, où il jouit d'un grand repos de corps & d'esprit, jusqu'à ce qu'à la fin du monde il retourne parmi les hommes, & paye le tribu de la mort. Tertullien (*l*) croit qu'Hénoch & Elie sont hors du monde: *De orbe translati, & hoc ipsò jam æternitatis candidati.* Saint Jean Chrysostome (*m*) ne veut pas que l'on examine trop curieusement, ni en quel lieu, ni comment Hénoch a été transporté; il dit qu'il nous doit suffire de savoir, que Dieu l'a enlevé tout

---

(*a*) *De peccato origin. contra Pelag. & Cœlest. c.* 23. *n.* 27. = (*b*) *Isidor. de vita & morte. S S. c.* 3. = (*c*) *D. Thom.* 1. *part. qu.* 102. *art.* 2. *ad* 3. *& 3. part. qu.* 49. *art.* 5. *ad* 2. = (*d*) *Cedren. p.* 8. *Chronic. Alex. Beda de templo Salom. c.* 19. *p.* 38. = (*e*) *Athan. de Sinodi Nicænæ Decretis. Pag.* 214. 4. *nov. Edit.* = (*f*) *Ambros. Ep.* 38. *primæ Class.* = (*g*) *Hieronym. in Amos* IX. *& Ep.* 61. *ad Pammach. adverf. errores Joan. Jerosol.* = (*h*) *Joseph. antiq. l.* 1. *c.* 4. = (*i*) *Gregor. Homil.* 29. *in Evang.* = (*k*) *Rupert in Genes. l.* 111. *c.* 33. = (*l*) *Tertull. de Resurrect. carnis. c.* 58. = [*m*] *Cryfost, Homil.* 21. *in Genes.*

vivant, & qu'il le conserve dans un lieu qui n'est connu que de lui seul. Théodoret (*a*) fait la même remarque : *Il faut*, dit-il, *se contenter de ce que Dieu nous a révélé dans ses Ecritures, sans rechercher trop curieusement ce qu'il a voulu nous laisser ignorer.* Théophylacte & Œcuménius (*b*) s'expriment sur cela avec beaucoup de sagesse : Nous savons, disent-ils, qu'Hénoch a été transporté & qu'il est vivant ; mais nous ignorons la maniere & le lieu de son transport. Et c'est ce que l'on doit conclure de ce que nous avons dit jusqu'ici : car ce que saint Irénée avance, que les Disciples du Sauveur avoient enseigné qu'il étoit dans le Paradis Terrestre, pourroit bien se ressentir un peu de l'erreur des Millenaires, qui fut fort commune dans les premiers temps de l'Eglise, & qui y avoit été répandue par les Chrétiens convertis du Judaïsme, qui se disoient Disciples des Apôtres, dont ils ne suivoient pas toujours trop fidélement la Doctrine.

Quant à ce que dit saint Athanase, qu'Hénoch & Elie sont dans le même Paradis où saint Paul fut ravi, & où le bon Larron entra : il paroît l'avoir puisé dans saint Irénée, qui met Hénoch, Elie, & tous les Justes dans le Paradis Terrestre, & qui veut que saint Paul y ait aussi été ravi en esprit. Origene (*c*) mettoit le Paradis Terrestre au troisieme Ciel, où saint Paul avoit été ravi. Saint Ambroise (*d*) suivoit en cela Origene. Moyse Bar-Cépha, dans son Livre du Paradis Terrestre, le place entre la terre & le firmament, & dit que l'ame du bon Larron y fut envoyée. Sentiment qui se remarque aussi dans Severien & dans Eulogien, qui y placent les ames des Saints sorties de ce monde. Saint Jérôme, dans ses questions Hébraïques sur la Genese, fait mention de l'opinion des Hébreux, (*e*) qui prétendoient que le Paradis Terrestre avoit été créé avant le monde, ce qui suppose qu'ils le croyoient hors du monde : & c'est ainsi apparemment que saint Ambroise & saint Jérôme ont voulu l'entendre, lorsqu'ils ont dit, qu'Hénoch & Elie étoient montés au Ciel ; car il n'est pas croyable qu'ils eussent voulu placer des hommes encore vivants, & qui doivent mourir un jour, dans le séjour des Bienheureux, qui n'est destiné que pour les Anges & pour les corps glorifiés & immortels.

ARTICLE III. *Du retour d'Hénoch dans le monde à la fin des siecles.*

I. Retour d'Elie & d'Hénoch à la fin du monde, marqué dans l'Apocalypse.

Dans tout ce que nous avons dit jusqu'ici, on a pu remarquer que les Peres assuroient non seulement qu'Hénoch & Elie étoient encore vivants ; mais aussi qu'un jour ils paroîtroient de nouveau ; qu'ils se-

(*a*) *Theodoret. qu.* 45. *in Genes.* = (*b*) *Theophil. & Œcumen. in Hebr.* XI. = [*c*] *Videt Huet. Origeniana, l.* II. *qu.* 12. *art.* 7. = (*d*) *Ambros. de Paradiso. c.* 5. = (*e*) *Hieronym. quæst. in Genes. l.* 8. *& Annot. D. Martianai in hunc Hieronym. locum.*

roient mis à mort par l'Antechriſt, & qu'enfin ils reſſuſciteroient pour jouir d'une gloire & d'un bonheur éternel. Ils appliquoient à Hénoch & à Elie, ces paroles de l'Apocalypſe, (*a*) où l'Ange ayant dit à S. Jean, de meſurer le Temple & l'Autel & ceux qui y adorent; mais de ne pas meſurer le Parvis du Temple, parce qu'il a été abandonné aux Gentils, qui fouleront aux pieds la Ville ſainte pendant quarante-deux mois; le Seigneur ajoute parlant par la bouche de l'Ange: *Mais je donnerai à mes deux Témoins de prophétiſer couverts de ſacs, durant mille deux cents ſoixante jours; ce ſont les deux Oliviers & les deux Chandeliers qui ſont expoſés devant le Dieu de la Terre. Si quelqu'un veut leur nuire, il ſortira de leur bouche un feu qui dévorera leurs ennemis. Ils ont le pouvoir de fermer le ciel, afin qu'il ne tombe point de pluie pendant le temps qu'ils prophétiſeront; & ils ont le pouvoir de changer les eaux en ſang, & de frapper la terre de toutes ſortes de plaies, toutes les fois qu'ils le voudront. Et après qu'ils auront achevé de rendre leur témoignage, la Bête qui monte de l'abîme leur fera la guerre, les vaincra & les tuera; & leurs corps demeureront étendus dans la place de la grande Ville, qui eſt appellée ſpirituellement Sodome & Egypte où notre Seigneur même a été crucifié; leurs corps demeureront trois jours & demi ſans ſépulture; les peuples feront des réjouiſſances à leur mort. Mais trois jours & demi après, Dieu répandra en eux un eſprit de vie, ils ſe retrouveront ſur leurs pieds, & ceux qui les verront, ſeront ſaiſis de crainte. Et ils monteront au ciel dans une nuée à la vue de leurs ennemis.*

II. Accord des Peres & des Interpretes ſur le ſens de cette prophétie de l'Apocalypſe.

Le nombre des Peres & des Interpretes, qui expliquent ce Texte des deux Prophetes Hénoch & Elie, eſt ſi grand, qu'on ne conçoit pas comment il s'eſt trouvé parmi les Modernes des Auteurs qui ont oſé traiter de chimeres le retour d'Hénoch & d'Elie, que nous attendons à la fin du Monde. Suicer (*b*) dit que Ravanelle dans ſa Bibliotheque, ſous le verbe *transferre*, fournit de quoi réfuter, par les témoignages de l'antiquité, la fable du retour d'Hénoch. Nous n'avons point ſous les yeux l'ouvrage de Ravanelle: mais nous avons les Ecrits des Peres & des anciens Auteurs Eccléſiaſtiques: & nous n'en avons remarqué aucun qui nie formellement ce retour: la plupart l'aſſurent d'une maniere très-poſitive; & ceux qui ont ſuivi une autre route dans l'explication du paſſage de l'Apocalypſe, où il eſt parlé des deux Témoins joignent à Elie, Moyſe ou Eliſée, ou ſaint Jean-Baptiſte, tous perſonnages dont la mort eſt bien marquée dans l'Ecriture, ou enfin Jérémie dont l'Ecriture ne raconte pas la mort, mais dont elle ne dit rien, qui inſinue qu'il ſoit encore vivant. Or, le retour de ces grands perſonnages eſt certainement beaucoup plus incroyable que celui

---

[*a*] *Apoc.* XI. 1. 2. *&c.* = (*b*) *Suicer. Theſaur. Eccleſ. in Enoch. ita & alii ut Druſ. in Henoch & Calviniani.*

d'Hénoch, dont le transport est si bien exprimé dans Moyse & dont la vie après son transport, n'est plus douteuse, depuis que saint Paul, dans l'Epître aux Hébreux, a dit nettement qu'il n'étoit pas mort: (*a*) *Fide Henoch translatus est, ne videret mortem.*

Presque tous les Anciens & les modernes qui ont fait des Commentaires sur l'Apocalypse, comme André de Crete, & Arétas Evêque de Césarée en Cappadoce, (*b*) Bede, Primasius, Berengaud, Ambroise Antper ou Ansbert, Haymon d'Alberstad, Hugues de Saint-Cher, Denys le Chartreux, Vatable, Viégas, Ribera, Cornélius *à Lapide*, & les autres: ceux qui ont composé exprès des Traités sur l'Antechrist, comme saint Hippolyte Martyr, Raban Maur, Adson Abbé de Montier-en-Der, Audiouse de Châlons, dont le Traité est imprimé dans l'*Appendix* du sixieme tome de la nouvelle Edition de saint Augustin, & les autres, marquent comme une chose reconnue des Anciens, & venue jusqu'à eux par une tradition non interrompue, que l'Antechrist combattra, & mettra à mort les deux Témoins Hénoch & Elie, suivant ce qui est dit dans l'Apocalypse, qu'ils prêcheront la pénitence aux Nations, couverts de sacs, pendant mille deux cents soixante jours, (*c*) après quoi ils seront mis à mort au milieu de Jérusalem, & laissés sur la place sans sépulture, jusqu'à ce que Dieu leur rende l'esprit de vie & les ressuscite.

III. Tradition abrégée sur le retour d'Hénoch à la fin du monde.

Saint Irénée (*d*) dit qu'Hénoch & Elie sont dans le Paradis Terrestre, & qu'ils y demeureront *jusqu'à la fin du monde.* Tertullien (*e*) dit qu'ils sont encore en vie; mais qu'ils doivent un jour être mis à mort, pour éteindre dans leur sang la vie de l'Antechrist: *Cæterùm morituri reservantur, ut Anti-christum sanguine suo extinguant.* Saint Hilaire (*f*) dit que *Moyse & Elie*, qui parurent à la Transfiguration de notre Sauveur, *sont les deux Prophetes qui doivent paroître avant le second avénement de Jesus-Christ, & qui doivent être mis à mort par l'Ante-christ, selon saint Jean dans l'Apocalypse;* ce qui insinue qu'il ne croyoit pas que Moyse fut mort, non plus qu'Elie: Mais il ajoute, que *plusieurs ont cru que cet endroit de l'Apocalypse regardoit Hénoch* ou *Jérémie*, qui devoient être mis à mort comme Elie. Ephrem, Patriarche de Théopolis ou d'Antioche, cité dans Photius, (*g*) dit qu'*Hénoch, Elie & Jean-Baptiste*, après avoir vécu très-long-temps, gouteront enfin la

---

(*a*) *Hebr.* XI. 5. = (*b*) *Andræas in Apoc* XI. *t.* 6. *Biblioth. PP. & Aretas in Apoc.* XI. *tom.* 9. *Biblioth. PP.* = (*c*) *Apoc.* XI. 3. *&c.* = (*d*) *Iren. lib.* V. *cap.* 5. Κάκεῖ μένει τὸν μεταθέσεως ἕως συντελείας, τερπιμαζομένος τὴν ἀφθαρσίαν. = (*e*) *Tertull. de anima, c.* 50. *p.* 301. = (*f*) *Hilar. in Matth. c.* 20. *p.* 710. *a. nov. Edit. Hos quidem (Moysen & Eliam) eosdem Prophetas duos prævenientes adventum ejus esse intelligimus, quos in Apocalypsi Joannis ab Anti-christo perimendos esse dicit, licet variæ vel de Henoch, vel de Jeremia, plurimorum fuerint opiniones, quòd alterum eorum sicut Eliam, mori oporteat.* = (*g*) *Ephrem. Theop. apud Phot. col* 229. *p.* 797. Οὗτοι πολυχρόνιοι βίον ἀνύσαντες τελευταῖα πᾶσι θανάτῳ καὶ ὑπὸ γῆς ἐφθάλμῳ.

mort, mais seulement pendant un clin d'œil, pour pouvoir ensuite ressusciter glorieux. Mais saint Ephrem le Syrien (*a*) dit que le Seigneur, par sa miséricorde, enverra Hénoch & Elie pour s'opposer à l'Antechrist, pour réfuter sa doctrine, pour rassurer les bons contre ses menaces & sa cruauté, & pour leur annoncer la prochaine venue de leur Sauveur.

L'Auteur du Commentaire sur S. Paul sous le nom de S. Ambroise, (*b*) dit que les Saints dans tous les temps ont été exposés à la persécution, comme Hénoch & Elie, que Dieu doit envoyer à la fin du monde contre l'Antechrist, & qui doivent être persécutés & mis à mort, ainsi que le marque saint Jean dans l'Apocalypse : *Quos & persecutiones pati, & occidi, lectio Apocalypsis testatur.* Saint Ambroise (*c*) dit que la Bête sortie de l'abime, c'est à-dire, l'Antechrist, combattra contre *Hénoch & Elie*, que Dieu renverra au monde, pour rendre témoignage à Jesus-Christ, ainsi que l'enseigne saint Jean dans l'Apocalypse. Quelques manuscrits & quelques Editions ajoutent en cet endroit le nom de S. Jean-Baptiste ; mais les Auteurs de la derniere Edition de ce Pere, remarquent, qu'il n'est point dans le plus grand nombre des manuscrits. Saint Jean dans l'Apocalypse ne parle que de deux Témoins, & on sait par l'Evangile que saint Jean-Baptiste fut décapité par Hérode ; le nom de ce saint Précurseur paroit donc superflu en cet endroit.

Saint Jérôme dans une de ses Lettres à sainte Marcelle, (*d*) reconnoît que saint Jean dans l'Apocalypse marque l'avénement futur & la mort des deux Prophetes Elie & Hénoch. Saint Augustin (*e*) rend témoignage à la même vérité : il croit qu'Hénoch & Elie reviendront pour un peu de temps sur la terre, afin qu'ils combattent contre la mort, & qu'ils payent le tribut qu'ils doivent à la nature : *Creduntur ad exiguum temporis redituri in has terras, ut etiam ipsi cum morte confligant, & quod primi hominis propagini debetur exolvant.* Saint Grégoire le Grand (*f*) croit aussi qu'Hénoch & Elie reviendront sur la terre, & éprouveront la cruauté de l'Antechrist dans leur chair mortelle : *Henoch & Elias ad mundum revocabuntur : & crudelitatis ejus sævitiam in sua adhuc mortali carne passuri sunt.* Arétas, Evêque de Césarée, dans son Commentaire sur l'Apocalypse, (*g*) reconnoît qu'*il y a une tradition invariable dans l'Eglise, selon laquelle Hénoch doit venir avec Elie.* Il ajoute qu'ils seront envoyés l'un & l'autre pour prémunir par leur témoignage, ceux qui vivront alors, contre les signes trompeurs de l'Antechrist.

[*a*] *Ephrem. Syr. serm. de adventu Christi & Anti-Christi.* = (*b*) *Hilar. Diac. seu Ambrosiaster. in* 1. *Cor.* IV. = (*c*) *Ambros. in Psalm.* XCV. *n.* 10. *pag.* 930. = (*d*) *Hieronym. ad Marcellam, Ep.* 148. *p.* 347. *vet. Edit.* = [*e*] *Aug. contr. Julian. lib.* VI. *c.* 30. *p.* 1361. *b.* = (*f*) *Gregor. Mag. l.* XIV. *in c.* 18. *Job. c.* 22. *vide & in Ezechiel, l.* I. *Homil.* 12. *pag.* 1295. *n.* 7. 8. 9. = (*g*) *Aret. Cæsar. in Apoc.* XI. *t.* 9. *Biblioth. PP.*

L'Auteur

L'Auteur des promeſſes & des prédictions, imprimé ſous le nom de ſaint Proſper, (*a*) enſeigne que de même que Moyſe & Aaron furent envoyés à Pharaon; ainſi Dieu enverra contre l'Antechriſt, Hénoch & Elie. Nous conclurons cette tradition par les témoignages de Cédrene, (*b*) de Philippe Solitaire, (*c*) & de ſaint Jean Damaſcene, (*d*) qui ſont tous dans les mêmes ſentiments que les Peres que nous avons cités. Saint Jean Damaſcene dit qu'Hénoch & Elie viendront pour s'oppoſer à l'Antechriſt, & pour ramener les cœurs des peres vers leurs enfants; c'eſt-à-dire, pour réunir la Synagogue avec l'Egliſe, les Chrétiens avec les Juifs; après quoi, ils ſeront mis à mort par l'Antechriſt, & alors le Seigneur deſcendra du Ciel dans ſa majeſté, revêtu de notre nature, ainſi que les Apôtres le virent monter au Ciel le jour de ſon Aſcenſion glorieuſe.

IV. Différentes opinions de quelques Interpretes ſur les deux témoins marqués dans l'Apocalypſe.

Nonobſtant cette nuée de témoins que nous venons de produire, pour prouver qu'Hénoch & Elie ſont les deux témoins marqués dans l'Apocalypſe, nous ne prétendons pas toutefois en faire un article de Foi, reçu généralement de tous les Fideles. C'eſt un ſentiment Théologique dont il peut être permis de s'éloigner, ſans toutefois manquer au reſpect dû aux Peres & au grand nombre d'Auteurs Eccléſiaſtiques qui ont ſuivi cette opinion. Il eſt permis de s'en éloigner, mais au riſque de s'égarer. Quelques-uns (*e*) ont cru que les deux Témoins marqués dans ſaint Jean, étoient Moyſe & Elie, la Loi & les Prophetes: d'autres, (*f*) les deux Teſtaments, l'ancien & le nouveau, & les Docteurs & Prédicateurs de l'un & de l'autre: Alcazar veut que ce ſoit Moyſe & Elie, qui déſignent l'un la ſageſſe & l'autre le zele de la primitive Egliſe, & qui rend témoignage à Jeſus-Chriſt, Moyſe par ſa ſageſſe toute divine, & Elie par ſa ſainteté & ſon zele. Victorin Evêque de Pétau, (*g*) dit que les uns tenoient que les deux Témoins ſont Elie & Eliſée, ou Elie & Moyſe; mais on ſait qu'Eliſée & Moyſe ſont morts: la mort de Jérémie ne ſe lit point dans les Livres ſaints; & tous nos Anciens, dit cet Auteur, ont dit que le ſecond Témoin étoit Jérémie. On a déjà vu qu'Ephrem Patriarche d'Antioche, mettoit trois Témoins au lieu de deux; ſavoir, Hénoch, Elie & Jean-Baptiſte. Saint Hilaire l'entend de Moyſe & d'Elie, quoiqu'il avoue que d'autres l'entendoient d'Hénoch, ou de Jérémie. Gagnée, Catharin, Maldonat, (*h*) l'Abbé Joachim, & quelques-uns de nos derniers Interpretes, tiennent auſſi pour Moyſe & Elie. D'autres ont cru que les paroles de l'Apocalypſe regardoient le paſſé & non pas le futur; & que les deux témoins étoient notre Seigneur Jeſus-Chriſt & ſaint Jean-Baptiſte.

(*a*) *Proſper, ſeu alius depromiſſionib. &c. c.* XIII. = (*b*) *Cedren. p.* 204. = (*c*) *Philippus Solitar. Dioptr. Rei Chriſt. in Bibl. PP. t.* 21. *p.* 592. 593. = (*d*) *Joan. Damaſc. l.* IV. *c.* 27. *p.* 300. *D.* = (*e*) *Arias Montanus & alii.* = (*f*) *Pannonius.* = (*g*) *Victorin. Petav. t.* 3. *Bibliot. PP. p.* 418. = (*h*) *Maldonat, in Matt.* XVII.

Saint Antonin, Lyran & Auréolus (*a*) l'expliquent du Pape Silveſtre & de Mennar Patriarche de Conſtantinople, qui s'oppoſerent aux entrepriſes de l'Héréſiarque Eutychés. Toutes ces variétés de ſentiments font voir la liberté où l'on a toujours été de propoſer ſes conjectures ſur le paſſage cité de l'Apocalypſe : mais en même temps elles montrent ces égarements auxquels on s'expoſe en s'écartant de l'opinion commune.

Quelques-uns de nos Interpretes modernes, en ſuppoſant qu'il y auroit un long intervalle entre la converſion des Juifs & la fin des ſiecles, ont prétendu qu'Elie & Moyſe ſont les deux témoins marqués dans l'Apocalypſe, & qu'Hénoch ſeroit réſervé pour la fin des ſiecles. Mais la liaiſon intime que l'Apocalypſe met entre la miſſion des deux Prophetes & l'avénement du ſouverain Juge, ne permet pas d'admettre cette diſtinction. C'eſt ce qui fut objecté à l'un d'eux dans une converſation où il prétendoit renverſer l'argument que l'on tire de cette liaiſon intime contre cette prolongation de la durée des ſiecles. » Ne concevez-» vous pas, diſoit-il, qu'il peut arriver un temps où Dieu juge la » cauſe de ſes ſerviteurs calomniés, & manifeſte leur innocence ; voilà » le jugement qui ſe trouve intimement lié avec la miſſion des deux » témoins de l'Apocalypſe, que nous croyons être Moyſe & Elie ; & » ce n'eſt point le jugement dernier. » Nous convenons, lui répondit-on, » que Dieu peut ainſi juger la cauſe de ſes ſerviteurs, & nous ſavons » que vous avez propoſé cette interprétation dans un de vos Ouvrages ; » nous ſavons qu'on a fait plus ; on a changé l'expreſſion du Texte ſacré » dans une traduction pour y mettre cela. Au Chap. XI. de l'Apoca-» lypſe, *v.* 18. *Advenit. . . . tempus mortuorum judicari* : au lieu de tra-» duire littéralement, *le temps eſt venu de juger les morts*, on a mis, » *le temps eſt venu de faire juſtice aux morts.* Eſt-il permis de changer » ainſi les expreſſions du Texte ſacré pour lui faire dire ce qu'on veut ? » Non, répondit-il : il ne faut point changer les expreſſions du Texte, » mais les expliquer. » Fort-bien, répliqua-t-on ; mais ſi les expreſ-» ſions du Texte ont beſoin d'être expliquées pour être réduites à cela, » c'eſt donc que par elles-mêmes elles diſent plus que cela. » Je con-» viens, ajouta-t-il, qu'elles auront un ſecond accompliſſement plus » parfait au dernier jugement. » Mais ce jugement, continua-t-on, eſt » intimement lié avec la miſſion des deux témoins qui doivent le pré-» céder : il y aura donc auſſi alors une ſeconde miſſion de deux témoins : » quels ſeront-ils ? » Vous ſavez, dit-il, qu'en mettant Moyſe avec » Elie dans ce premier temps, nous renvoyons au ſecond temps Hé-» noch. », En voilà un, répliqua-t-on ; où eſt l'autre ? » Il pourroit » être, dit-il, qu'il y en eut un autre. » Nous ne raiſonnons pas, lui » dit-on, ſur des poſſibilités : nous demandons des faits conſtants. Voilà

(*a*) *Ita Ubertinus & Michaël, & Eirſginher in Pentaplo, p* 109.

» un Prophete : où eſt l'autre? » Il pourroit, dit-il, y en avoir un autre. » L'objection étant ainſi demeurée ſans réplique, la controverſe ne fut pas pouſſée plus loin ; & nos lecteurs ſentiront aſſez les conſéquences qui en réſultent. Terminons.

V. Concluſion de cette Diſſertation.

De tout ce que nous avons dit dans cette Diſſertation, on peut conclure: 1°. Que quand il ſeroit vrai que l'on ne pût pas inférer des propres paroles de Moyſe, qu'Hénoch a été tranſporté tout vivant dans un autre monde, & qu'il eſt en vie encore à préſent: toutefois l'autorité de ſaint Paul & la tradition de l'Egliſe, qui nous apprend qu'il n'eſt pas mort, doivent faire regarder ce ſentiment comme un article de Foi. 2°. Que la piété & la vertu du Patriarche Hénoch ne ſont nullement douteuſes, quoi qu'en aient pu dire quelques Rabbins ; & qu'il eſt aujourd'hui dans un état, où il n'eſt plus expoſé à offenſer Dieu, quoiqu'il ſoit encore vivant dans un corps ſujet à la mort. 3°. Que les Peres & les Interpretes n'étant pas parfaitement d'accord ſur le lieu où Hénoch a été tranſporté, le plus ſage parti eſt d'imiter Théodoret & S. Jean Chryſoſtome, en s'abſtenant de vouloir découvrir ce qu'il a plu à Dieu de nous laiſſer ignorer. 4°. Qu'enfin, quelque liberté que l'Egliſe laiſſe aux Interpretes ſur le ſens que l'on doit donner au paſſage de l'Apocalypſe, touchant la venue des deux Témoins, qui doivent paroître à la fin des ſiecles ; il faut convenir que le ſentiment qui l'explique de la venue d'Hénoch & d'Elie ſur la terre, l'emporte de beaucoup ſur toutes les autres explications, & par l'antiquité, & par le mérite, & par le nombre des Auteurs qui le ſoutiennent.

DISSERTATION
SUR
LES GÉANTS. (a)

I. Etat de la queſtion que l'on ſe propoſe d'examiner dans cette Diſſertation.

RIEN n'eſt plus célebre dans l'antiquité que les Géants. Les Poëtes, les Hiſtoriens, les Auteurs ſacrés & profanes, la tradition de tous les peuples, les monuments les plus anciens, rendent témoignage à l'exiſtence de ces hommes fameux, qui firent la terreur de leurs ſiecles, par la grandeur extraordinaire de leur taille, & par l'excès de leur force & de leur audace. Comme l'on aime paſſionnément le merveilleux, & qu'on ſe plaît à ajouter aux choſes qui tiennent du grand & du ſingulier; les Poëtes, & ſouvent même les Hiſtoriens, ont tellement exagéré cette matiere, qu'on a beaucoup de peine à la réduire dans ſes bornes légitimes, à y démêler le vrai du faux, & à faire revenir certains eſprits défiants, qui, crainte de ſurpriſe, révoquent en doute tout ce qui s'éloigne de la vraiſemblance des choſes qui nous environnent.

Nous nous propoſons ici de prouver l'exiſtence des Géants, & de réfuter ceux qui la conteſtent. Mais avant d'entrer en matiere, il eſt important de fixer l'état de la queſtion. 1°. Nous attendons pas *Géants*, non ſimplement ceux qui ſont d'une taille avantageuſe, & qui ſurpaſſent les hommes ordinaires du pays où ils vivent, de quelques pouces ou même d'un demi-pied ou d'un pied. Cela n'eſt pas fort rare; & tout le monde convient qu'on en a vu & qu'on en voit encore tous les jours de cette meſure. Mais nous voulons parler de ceux qui excédoient de quelques pieds la grandeur des hommes d'aujourd'hui, qui étoient une, ou deux, ou trois, ou quatre fois plus grands que nous ne le ſommes; c'eſt-à-dire, qui étoient conſidérablement plus hauts que cinq pieds & demi, qui eſt la meſure ordinaire des plus riches tailles. 2°. Il ne s'agit pas de ſavoir ſi quelquefois dans la ſuite de pluſieurs ſiecles, la nature par un effort extraordinaire, a produit quelques hommes d'une taille giganteſque, comme elle produit quelque-

(a) Le fond de cette Diſſertation eſt de Dom Calmet: nous avons encore retranché de celle-ci quelques idées fabuleuſes, & ajouté une obſervation récente.

fois des Nains & des Monſtres ; mais ſi dans l'antiquité, avant le Déluge, par exemple, & encore depuis, on a vu aſſez communément des hommes fort au deſſus de la grandeur ordinaire de ceux d'aujourd'hui, & cela dans certains Pays & dans certaines Familles, plutôt que dans d'autres ; en ſorte qu'on puiſſe aſſigner certains peuples & certaines Races de Géants.

II. Sentiments de ceux qui nient l'exiſtence des Géants.

Ceux qui nient l'exiſtence des Géants, ſont fort partagés entr'eux. Joſeph (*a*) dit que pluſieurs Anges s'étant approchés des filles des hommes, elles en eurent des fils inſolents, qui ſe fiant trop ſur leurs forces, mépriſerent toute juſtice, & entreprirent des choſes toutes ſemblables à celles que les Poëtes ont racontées des anciens Titans. Cet Auteur n'entendoit donc ſous le nom de *Géants*, que des hommes d'une inſolence & d'une hardieſſe extraordinaire.

Quand vous entendez, dit Philon, (*b*) *que Moyſe avance, qu'alors il y avoit des Géants ſur la terre, vous vous imaginez peut-être qu'il veut marquer ce que les Poëtes ont débité des Géants. Nullement ; ce qu'il dit eſt infiniment éloigné de la fable. Il n'a aucun deſſein de vous entretenir des Géants fabuleux. Il vous dépeint ſous le nom de* Géants, *des hommes attachés à leurs commodités, à leurs intérêts, eſclaves de leurs plaiſirs.* Ailleurs (*c*) en parlant de la Tour de Babel, dont il eſt fait mention dans l'Ecriture, & qui fut bâtie par les Géants; il dit que les Païens entendant cela ſe récrient : Eh quoi ! les Livres des Hébreux contiennent donc des fables auſſi-bien que ceux des Grecs ; puiſque l'entrepriſe de cette Tour eſt toute pareille à ce que les Poëtes racontent de celle des Géants, qui entaſſoient Pélion ſur l'Olympe & ſur l'Oſſa, pour aſſiéger le Ciel. Philon prétend que tout cela dans Moyſe eſt une allégorie morale, qui repréſente les entrepriſes des hommes impies contre Dieu. Il ne croyoit donc pas qu'il y eut jamais eu réellement des Géants, ni avant le Déluge, ni au temps de la Tour de Babel.

Origene (*d*) a cru de même, que les Géants n'avoient pas été des hommes d'une grandeur démeſurée, mais des impies, des Athées, des méchants, qui ne ſe ſoucioient ni de Dieu, ni des hommes, ni de la juſtice. D'autres, comme Euſebe de Céſarée, (*e*) ont prétendu que les Géants, dont parle Moyſe, n'étoient autres que des démons ; & que tout ce que les fables nous racontent de la guerre des Géants

---

(*a*) *Joſeph. Antiq. lib.* 1. *cap.* 4. Διὰ τὸν ἐπὶ τῇ δυνάμει πιστεύσαντι, ὁμοια τοῖς ὑπὸ γιγάντων τετολμῆσθαι λεγομένοις ὑφ' Ἑλλήνων, ἢ ἔτοι θεάσαι παραδίδοσαι. = (*b*) *Philo de Gigantib. pag.* 292. Ὅσοι τὰ ᾠδὰ τοῖς ποιηταῖς μιμώδημα νομίζουσι τῶν γιγάντων οἴεσθαι τὸν νομοθέτην αἰτιᾶσθαι. μῶδαι μὲν γὰρ οὐδὲν ἄλλο πλὴν γιγάντων ἐστὶν ὑπόληψις τὸ ἁμάρτημα. = (*c*) *Idem de confuſ. lingu. p.* 320. Ἐπεὶ γὰρ αἱ ἱεραὶ λέγονται βίβλοι παρ' ὑμῖν ἢ μύθους πεπλέχθαι, &c. = (*d*) *Orig. apud Gen. C. P. in Cat. gr. in Octateuch. vide & apud Theod. q.* 48. *in Geneſ.* = (*e*) *Euſeb. l.* v. *præpar. c.* 4. *&* 5.

& des Titans contre les Dieux, n'eſt autre que la guerre des démons contre le Tout-puiſſant. Nous verrons ci-après l'origine de l'opinion des Anciens, qui ont cru que les Géants étoient les fils des démons, & que les ames des Géants étoient elles-mêmes autant de mauvais eſprits. On ne doit pas confondre ce ſentiment avec celui qui nie l'exiſtence des Géants. Le premier ne s'éloigne de l'opinion commune, qui admet les Géants, qu'en ce qu'il ſuit ce qui eſt dit dans le livre d'Hénoch ou dans quelques exemplaires de la Verſion des Septante, que les Géants ont pour peres les Anges de Dieu, c'eſt-à-dire, les démons, & pour meres les filles des hommes d'avant le Déluge, au lieu que ceux qui nient l'exiſtence des Géants, rejettent auſſi le Livre d'Hénoch, comme fabuleux & ne ſe mettent guere en peine de ce que portent quelques exemplaires de la Verſion des Septante.

Saint Jean Chryſoſtome (*a*) croit que ſous le nom de *Géants*, l'Ecriture n'entend que des hommes d'une grande force (*b*) de corps; & c'eſt ainſi qu'il a cru qu'étoit le fameux Nemrod, à qui les Septante donnent le nom de *Géant* : car en effet le nom Hébreu *Gibbor*, que l'on traduit quelquefois par *Géant*, ſignifie proprement un homme fort & violent.

Saint Cyrille d'Alexandrie, répondant à l'Empereur Julien, (*c*) ſemble croire que les Géants étoient des hommes d'une difformité monſtrueuſe, qui pouvoient à la vérité être plus grands & plus forts que l'ordinaire, mais non pas à beaucoup près autant que les Géants dont parlent les Poëtes qui prenoient de la main une Iſle toute entiere du milieu de la mer, & la lançoient contre le Ciel. Les *Géants* donc, dit-il, dans le ſtyle de l'Ecriture, ſont des hommes violents & robuſtes, d'un air affreux & d'une figure difforme cauſée par un effet de la colere de Dieu, & par une ſuite du déréglement & de l'imagination, & de la honteuſe paſſion de leurs meres. Il y a beaucoup d'apparence que les Peres que nous venons de citer, n'ont eu recours à ces explications forcées du mot de *Géants*, que pour n'être pas obligés de reconnoître, dans l'Ecriture, des hommes d'une grandeur auſſi prodigieuſe que ceux que nous décrivent les Poëtes profanes.

Les Stoïciens (*d*) rangeoient les Géants avec les Centaures; & les autres êtres compoſés & forgés à plaiſir par l'imagination de l'homme : *Centauri, Gigantes, & quidquid aliud falsâ cogitatione formatum, habere aliquam imaginem cœpit, quamvis non habeat ſubſtantiam.* Cicéron (*e*) parlant de la guerre des Géants contre les Dieux, la tourne

---

(*a*) *Chryſoſt. in Geneſ. Homil.* 22. *p.* 252. *a.* Γίγαντας ἐντάυθα τὺς ἰσχυρὺς τὸ σῶμα οἶμαι λέγει τὴ θείᾳ γραφή. = (*b*) *Homil.* 30. *in Geneſ. p.* 422. = (*c*) *Cyril. Alex. in Julian. l.* IX. Μίκτοι δὲ φήσιν, αἱ γυναῖκες τὺς γίγαντας, τῆς θείας ὀργῆς ἀνηλούσης ἀθρόαν κατάκρισιν λοιπὸν ἢ αὐξὰ τῶν σωμάτων τὰ κάλλη ἦσαν δὲ οἱ γίγαντες ἀδροὶ μὲν τάχα καὶ ἐν ἀλκιμίαις, πολὺ δὲ ἀσθενεῖς τὸ ἰδιάζον. = (*d*) *Senec. Ep.* 58. = (*e*) *Cicero de Senect.*

en allégorie, & dit que cela signifie simplement la guerre des passions contre la raison & la nature. Macrobe (*a*) croit que les Géants ne sont autre chose qu'une Nation ancienne, impie, ennemie des Dieux, & qui fut accusée de vouloir prendre le Ciel de force, & en chasser les immortels dont ils nioient l'existence : *Gigantes quid aliud fuisse credendum est, quàm hominum quandam impiam gentem, Deos negantem, & ideo existimatam Deos pellere de Cœlesti sede voluisse ?* (*b*)

Quelques Naturalistes ne pouvant se figurer qu'il y ait jamais eu des hommes aussi grands qu'on le dit, ont expliqué d'un effet naturel des vents souterrains tout ce que l'on conte de la guerre des Géants contre le Ciel. Des vents enfermés sous la terre, font un effort pour se dégager ; ils rompent les montagnes, excitent des feux, vomissent des pierres qu'ils semblent jetter contre le Ciel. Jupiter, c'est-à-dire, le ciel ou l'air, lance contre eux les foudres, fait tomber les pluies ; alors les ravages cessent, les vents tombent, les feux souterrains s'éteignent, ou ne se font plus sentir au dehors. On prend delà occasion de dire, que Jupiter a terrassé les Géants, qu'il les a enfermés sous les montagnes d'Etna & du Vésuve, d'où ils font de temps en temps des efforts pour se relever & pour se venger : & delà, les secousses & les tremblements de terre que nous sentons, & les feux que ces montagnes jettent par intervalles. Tout cela, disent-ils, n'a rien que de physique & de naturel.

La figure que les Poëtes ont donnée aux Géants, s'explique encore allégoriquement : on dit qu'ils ont tout le bas de serpents & mille mains pour attaquer & pour se défendre : (*c*)

Mille manus illis dedit, & pro cruribus angues.

Ces mille mains marquent leur force extraordinaire ; les serpents, leur inconstance, les replis (*d*) de leur malice, leur peu de droiture & d'équité.

D'autres Philosophes vont encore plus loin, & soutiennent non seulement qu'il n'y eut jamais de Géants, mais qu'il ne peut pas même y en avoir, au moins d'aussi prodigieusement grands qu'on le dit. Dieu, auteur de la nature, a déterminé une certaine mesure à chaque chose au delà de laquelle elle ne peut s'étendre. Tout est proportionné dans l'univers ; un dégré de plus ou de moins en dérangeroit l'économie, & en troubleroit l'harmonie. Il y a une mesure de mouvements dans les astres, dans l'air, dans les eaux, dans la terre même, qui ne peut régulièrement aller que jusqu'à un certain point, sans quoi les animaux, les plantes, les arbres périroient. La grandeur de l'homme est proportionnée au degré de mouvement, de froid, de chaud, qui

(*a*) *Macrob. Saturn. l. 1. c. 20.* = (*b*) *Juvenal. Sat. 15. v. 70.* = (*c*) *Ovid. l. v. Fast. v. 35.* = (*d*) *Macrob. l. 1. c. 20. Saturnal.*

eſt ſur la terre ; les plantes dont il ſe nourrit, l'air qu'il reſpire, les animaux dont il ſe ſert, ſont créés pour lui, & ſont, pour ainſi dire, faits à ſa nature ; s'il devenoit plus grand ou plus petit qu'il n'eſt, cette proportion ne ſubſiſteroit plus, & l'univers perdroit toute ſa beauté. Il n'y eut donc jamais de Géants : ou s'il y en eut, le monde étoit autre qu'il n'eſt à préſent ; la terre occupoit une autre place dans l'univers ; l'air, les éléments, les aſtres, les plantes étoient différentes de ce qu'elles ſont.

La nature comme elle eſt aujourd'hui, ne ſauroit faire d'aſſez grands efforts pour atteindre à former des hommes d'une taille giganteſque. Or on n'a aucune preuve que la nature ait jamais été autre qu'elle n'eſt ; elle ne peut pas même changer juſqu'au point qu'il faudroit qu'elle changeât, pour produire des Géants. Elle n'en a donc jamais produit.

Les Anciens qui veulent bien reconnoître que les premiers hommes étoient plus grands que nous, n'avouent pas qu'ils aient été d'une grandeur ſi démeſurée qu'on le prétend ; ils croient que la meſure la plus grande & la taille la plus riche où l'homme puiſſe arriver, eſt celle de ſept pieds de haut, (*a*) parce qu'elle a été la hauteur d'Hercule : (*b*) *Licèt plerique definiant nullum poſſe excedere longitudinem pedum ſeptem, quòd intra menſuram iſtam Hercules fuerit.* Si de temps en temps il a paru des hommes d'une taille beaucoup plus grande, comme *Oreſte*, qui avoit ſept coudées ou dix pieds & demi, & *Pufio* & *Secundilla*, qui parurent à Rome ſous Auguſte, & qui avoient plus de dix pieds de haut ; ce ſont des exceptions de la regle commune, ce ſont des productions monſtrueuſes & extraordinaires, dont on ne peut rien conclure.

Si c'eſt par un effet de la vieilleſſe de la nature, que les hommes d'aujourd'hui ſont plus petits & plus foibles que ceux d'autrefois ; il faut dire que la nature eſt demeurée dans un état de conſiſtance depuis pluſieurs ſiecles, puiſqu'il y a plus de trois mille ans que les hommes ne décroiſſent plus, & qu'ils demeurent les mêmes : Ainſi l'on ne peut admettre le principe de quelques Anciens, qui ont cru que le monde vieilliſſoit tous les jours, & que les hommes alloient toujours en décroiſſant & en s'affoibliſſant : (*c*) *Cunctо mortalium generi minorem in dies menſuram fieri propemodum obſervatur.* Homere (*d*) ſe plaignoit déjà que de ſon temps les corps étoient beaucoup plus petits que ceux des Anciens : (*e*)

Nam genus hoc vivo jam decreſcebat Homero.

(*a*) *Solin. Polyhiſtor*, *c.* 1. *vide & Varron. apud Gell. lib.* III. *c.* 10. *Varro modum eſſe dixit ſummum adoleſcendi humani corporis, ſeptem pedes.* = (*b*) *Vide Salmaſ. in Solin. pag.* 3. *Edit.* 1686. = (*c*) *Plin. l.* VII. *c.* 16 = (*d*) *Homer. Iliad.* VII. Οἷα νῦν ἀνδρες φίεσιν, οἷοι νῦν βροτοὶ εἰσὶ = (*e*) *Juvenal. Satyr.* 15.

Pline

Pline en attribue la cauſe à la chaleur qui domine ſur la terre, & qui eſt comme l'avant-coureur de ce feu qui doit un jour la conſumer ; ce feu gagne peu à peu, & conſume l'humide radical, qui eſt le principe & le ſoutien de la vie des hommes : de là vient, dit-il, qu'il eſt rare de voir des enfants plus grands & plus forts que leurs peres : (*a*) *Raroſque patribus proceriores conſumente ubertatem ſeminum exuſtione, in cujus vices nunc vergit ævum.*

L'Auteur du quatrieme Livre d'Eſdras (*b*) eſt auſſi dans ces principes : *Demandez à la mere qui enfante : D'où vient que ceux que vous mettez au monde ne reſſemblent pas à ceux qui ont été avant vous, & qu'ils ſont plus petits ? Elle vous répondra : Autres ſont ceux qui ſont nés dans les jours de la force, & autres ceux qui ſont nés au temps de la vieilleſſe & de l'affoibliſſement de la nature. Faites donc attention que vous êtes plus petits que ceux qui vous ont précédés ; & que ceux qui viendront après vous, ſeront encore plus petits que vous.*

Lucrece, Philoſophe Epicurien, (*c*) croit que la nature produiſoit au commencement de bien plus grands corps, qu'elle n'en produit aujourd'hui ; qu'elle eſt comme épuiſée de vieilleſſe :

Jamque adeò fracta eſt ætas, effœtaque tellus ;
Vix animalia parva creat, quæ cuncta creavit
Sæcla, deditque ferarum ingentia corpora partu.

Ces Ecrivains ſemblent contraires à ceux qui nient l'exiſtence des Géants : mais au fond, ils la détruiſent par les mauvaiſes raiſons qu'ils en donnent. Si la nature étoit déjà affoiblie & ſi épuiſée du temps de Moyſe, environ 2500 ou 2700 ans après la création du monde, ou du temps d'Homere, environ 500 ans après Moyſe, que dès-lors elle ne pût plus produire des Géants, que devroit-elle être à préſent, que le monde eſt vieux de plus de 5700 ou 5900 ans ? On ne devroit plus voir naître que des pygmées.

On dit de plus (*d*) que ſi la taille giganteſque étoit la plus belle, la plus parfaite & la plus naturelle à l'homme, tous les hommes ſeroient nés Géants, & ceux qui ne le ſeroient point, devroient paſſer pour des Monſtres. Mais nous voyons tout au contraire, que le commun des hommes depuis le commencement du monde juſqu'aujourd'hui, a été à peu près de même grandeur ; & que ceux qui ſe ſont trouvés d'une taille giganteſque, ont été regardés comme des eſpeces de Monſtres. Il faut donc conclure, que comme les Monſtres ſont rares & extraordinaires, ainſi les Géants n'ont jamais été communs ; & que ſi dans la ſuite de pluſieurs ſiecles, il en a paru quelques-uns, on

(*a*) *Plin. l.* VII. *c.* 16. = (*b*) *Eſdr.* v. 51. *& ſeqq.* = (*c*) *Lucret l.* II. = (*d*) *Vide Joſtat. in Cap.* II. *Deut. qu.* 2. *Bouduc Eccleſ. ante legem. lib.* 1. *cap.* 7. 8.

n'en peut inférer rien autre chose, sinon que Dieu s'éloigne quelquefois des loix qu'il a données à la nature, pour nous faire voir des effets prodigieux & surprenants de son pouvoir.

Mais qu'étoit-ce donc que ces Géants dont parle l'Ecriture ? C'étoient, suivant Philon, (*a*) des hommes attachés à la terre & aux plaisirs des sens, des enfants de la terre, des Athées, des ennemis de Dieu ; ou c'étoient des hommes monstrueux par leur laideur & leur difformité, comme le veut S. Cyrille d'Alexandrie ; (*b*) ou selon Diodore, (*c*) des hommes qui vivoient très-long temps.

François George (*d*) veut bien reconnoître que c'étoient des hommes d'une taille fort au dessus de l'ordinaire ; mais il soutient qu'ils n'étoient pas nés d'un homme & d'une femme, mais d'un démon & d'une femme ; car, ajoute-t-il, il n'est pas croyable que des hommes d'une grandeur si monstrueuse, soient nés d'une maniere naturelle ; cela surpasse les forces communes de la nature ; & delà vient, dit-il, que Jesus-Christ, ayant vaincu le démon, & lui ayant ôté le pouvoir dont il abusoit, on n'a plus vu de Géants dans le monde, parce que les démons ne se sont plus approchés des femmes comme auparavant.

Sulpice Severe (*e*) reconnoît les Geants, mais comme des Monstres, & des productions contraires à la nature : & il suppose qu'ils étoient nés de l'union des démons avec les femmes : *Ex Angelorum & mulierum coïtu gigantes editi esse dicuntur, cùm diversæ inter se naturæ conjunctio monstra gigneret.* Or si les Géants ne sont que des Monstres, on ne peut pas conclure qu'ils aient jamais été communs. Les Monstres sont toujours rares, comme étant contraires aux loix connues.

On objecte à ceux qui nient les Géants, l'ancienne tradition des peuples qui ont cru que les hommes d'autrefois étoient plus grands que ceux d'aujourd'hui : on leur objecte les corps & les os de Géants qu'on a découverts, & que l'on découvre encore tous les jours. Mais ils se raillent de la vaine prévention des peuples, & des prétendus os de Géants. Les Poëtes sont les Auteurs des Geants ; la fable les a nourris ; la crédulité des peuples les a entretenus. Ce que l'on prend pour des os de Géants, sont des os de Baleines ou d'Eléphants, ou des os de fossilles produits dans la terre par un jeu de la nature. C'est ce que prétend le Pere Kircher, un des plus forts adversaires du parti des Géants. Venons aux preuves de la réalité & de l'existence de ces hommes si fameux.

(*a*) *Philo de Gigantib.* = (*b*) *Cyrill. lib.* IX. *cont. Julian. & lib.* II. *Glaphir. in Genes.* = (*d*) *Diodor. in Caten. Quidam apud Theodoret. qu.* 48. *in Genes.* Γίγαντες ἀνθρώπους, οἱ πολλὰ ἔτη βιώντες. = (*d*) *Franciscus. Georg. t.* I. *problem.* 74. 75. *apud Sixt. Senens. Bibliothec. Sacr. l.* V. *annot.* 51. = (*e*) *Sulpit. Sever. l.* I. *Hist.*

III. Existence des Géants prouvée par le témoignage des Auteurs sacrés.

Moyse & les Auteurs sacrés qui l'ont suivi, parlent expressément des Géants, de leur force, de leurs entreprises, de la grandeur de leur taille, de leurs guerres, de leur nombre, de leur supplice dans l'enfer. Ils furent très-fréquents avant le Déluge; ils l'étoient aussi lorsqu'on commença la Tour de Babel : il y en avoit encore plusieurs familles du temps de Moyse, de Josué, & même de David. Tout cela se prouve par des monuments authentiques, anciens, inconteſtables; ce ne sont point des Poëtes, ni des Auteurs nouveaux ou fabuleux; c'est Moyse, le plus ancien Ecrivain dont on ait les Ouvrages certains, ce sont les Auteurs sacrés qui le racontent; & c'est dans l'ancienne & constante tradition des peuples, que les Poëtes ont puisé ce qu'ils ont pris plaisir d'exagérer & d'embellir dans leur poésie touchant les Géants.

Lorsque les hommes se furent multipliés sur la terre, dit Moyse (*a*) *les enfants de Dieu voyant les filles des hommes qui étoient belles, prirent pour femmes d'entre toutes ces filles celles qui leur plurent; & le Seigneur dit : Mon esprit ne demeurera plus dans l'homme, parce qu'il n'est que chair, & ses jours ne seront que de cent vingt ans*, c'est-à-dire, dans 120 ans j'inonderai toute la terre par le Déluge, & je les ferai tous périr. *Or les Géants* (selon l'Hébreu, Nephilim) *étoient sur la terre en ce temps-là : car les enfants de Dieu s'étant approchés des filles des hommes, elles en eurent des enfants : & ce sont ces hommes puissants*, (Gibborim,) *& fameux dans l'antiquité.* S. Jérôme, Auteur de la Vulgate, en traduisant ainsi, paroît avoir compris que ces Géants furent les productions de ces mariages impies des enfants de Dieu avec les filles des hommes, c'est-à-dire des descendants de Seth avec les filles de la race de Caïn. Les Septante l'ont entendu autrement : *Or les Géants étoient sur la terre en ce temps-là : & après cela, lorsque les enfants de Dieu se furent approchés des filles des hommes, elles en eurent des enfants; ce sont ces anciens Géants, ces hommes fameux :* (*b*) comme s'il y avoit eu des Géants, même avant ces alliances criminelles.

Au reste, c'est une très-ancienne tradition soutenue par les Rabbins, (*c*) & par plusieurs Auteurs Chrétiens, qu'Adam étoit le plus grand des Géants. S. Jérôme paroît avoir cru qu'Adam étoit le plus grand de tous les Géants. Il traduit ainsi le Texte de Josué, Chap. XIV. v. 15. *Hébron s'appelloit anciennement Cariath-arbé. Adam le plus grand des Enacims y est enterré.* Mais on peut traduire ainsi l'Hébreu : *Le nom ancien d'Hébron est Cariath-arbé : cet homme* (c'est-à-dire, Arbé)

(*a*) *Gen.* VI. 1. *& seqq.* = (*b*) *Gen.* VI. 4. *LXX.* Οἱ δὲ γίγαντες ἦσαν ἐπὶ τῆς γῆς ἐν ταῖς ἡμέραις ἐκείναις· καὶ μετ' ἐκεῖνα, ὡς ἂν εἰσεπορεύοντο οἱ υἱοὶ τοῦ Θεοῦ πρὸς τὰς θυγατέρας τῶν ἀνθρώπων, καὶ ἐγεννῶσαν αὐτοῖς ἐκεῖνοι ἦσαν οἱ γίγαντες οἱ ἀπ' αἰῶνος, οἱ ἄνθρωποι οἱ ὀνομαστοί. Vulg. *Gigantes autem erant super terram in diebus illis : postquàm enim ingressi sunt filii Dei ad filias hominum, illæque genuerunt : isti sunt potentes à sæculo viri famosi.* = (*c*) *Vide Bartolocci Biblioth. Rabbinic. t.* I. *p.* 65. *& seqq. Morin. Exercit. Biblic. l.* II. *Exercit.* 8. *c.* II. *art.* 14.

eſt le plus grand des Enacims, ou des Géants de ce canton-là. (*a*) Le même S. Jérôme, dans ſes queſtions Hébraïques ſur la Geneſe, & dans ſes lieux Hébreux ſous *Arboc*, confirme la même opinion. Enfin, dans l'Epitaphe de Ste. Paule, il dit que *Cariath-Arbé*, ou *la Ville des Quatre* (*b*) a pris ſon nom de ces quatre perſonnages Adam, Abraham, Iſaac, & Jacob, & que ſelon le Livre de Joſué, & ſuivant la tradition des Hébreux, Adam y eſt enterré. Quelques Auteurs Chrétiens cités dans Bar-Cépha & Jean Lucidus ſoutiennent le même ſentiment.

Le nom de *Nephilim* que l'on traduit par *Gigantes*, peut ſignifier à la lettre, *ceux qui tombent*, (*c*) qui ſe jettent ſur quelqu'un, qui l'attaquent, qui fondent ſur lui, comme un oiſeau ſur ſa proie ; ou bien ceux qui font tomber, qui renverſent ; ou enfin des hommes violents, cruels, audacieux. Les Iſraélites qui revinrent au déſert de Cadès, après avoir viſité la terre promiſe, (*d*) dirent à leurs freres : *Tout le peuple que nous avons vu dans ce pays, ſont des gens de meſure*, c'eſt-à-dire, des gens de taille au deſſus de l'ordinaire : *Nous y avons vu des Nephilims, fils d'Enac, du nombre des Nephilims ; & comparés à eux, nous n'étions que comme des ſauterelles.* Voilà des Géants bien marqués, non un ou deux : mais un peuple preſqu'entier : *Omnis populus quem aſpeximus*, dit l'Hébreu, *viri menſurarum ſunt.* Toute la race d'Enac étoit d'une telle grandeur, que les autres hommes auprès d'eux, n'étoient que comme des ſauterelles.

On ne trouve plus le nom de *Nephilim* dans l'Ecriture depuis Moyſe : les autres Auteurs ſacrés ſe ſervent ordinairement du mot *Rephaïm*, pour marquer les Géants ; Moyſe même s'en ſert quelquefois. Il dit que Chodorlahomor & ſes Alliés, battirent les *Rephaïms* à Aſtaroth-Carnaïm. (*e*) Dieu promit de donner à Abraham *le Pays des Rephaïms* ; (*f*) ces peuples demeuroient au delà du Jourdain. Og, Roi de Baſan, étoit un de ces Rephaims (*g*) dont la race étoit déjà preſque éteinte du temps de Moyſe ; *Solus quippe reſtiterat de ſtirpe Gigantum :* l'Hébreu, *de ſtirpe Rephaïm.* Il étoit ſi grand, que pluſieurs années après, on montroit encore ſon lit d'airain à Rabbath, capitale des Ammonites : & ce lit avoit neuf coudées de long, & quatre

---

(*a*) *Joſ.* XIV. 15. *Nomen Hebron antè vocabatur Cariath-Arbe : Adam maximus ibi inter Enacim ſitus eſt.* Heb. *Homo maximus inter Enacim erat iſte.* = (*b*) *Arbé* peut venir de l'Hébreu *Arba* qui ſignifie *quatre.* = (*c*) נפילים *Nephilim. Aq.* ἐπιπίπτοντες, *cadentes, ſeu irruentes. Sym.* βιασταὶ *violenti Th. & 70.* γίγαντες *Gigantes.* = (*d*) *Num.* XIII. 33. 34. [Hebr. *Omnis*] *populus quem aſpeximus* (Hebr. addit, *in medio ejus,*] *proceræ ſtaturæ eſt* : (Hebr. *viri menſurarum ſunt* :) *ibi vidimus monſtra quædam filiorum Enac de genere giganteo*, (Hebr. *& ibi vidimus Nephilim filios Enac de Nephilim*,) *quibus comparati quaſi locuſtæ videbamur.* = (*e*) *Geneſ.* XIV. 5. = (*f*) *Geneſ.* XV. 20. = (*g*) *Joſue* XII. 4. XIII. 12. *Deut.* III. 11.

de large. (*a*) Les neuf coudées font 15 pieds 4 pouces & demi, à prendre la coudée Hébraïque sur le pied de vingt pouces & demi; de sorte que Og devoit être presque aussi haut que trois hommes ordinaires.

Moyse nous parle encore (*b*) d'un autre peuple qui demeuroit à l'Orient de la mer morte : il s'appelloit *Emim*, & Dieu ayant livré leur pays aux Moabites, les Emims furent défaits & exterminés. Ils étoient nombreux & puissants, & d'une raille si avantageuse, qu'on les auroit pris pour des enfants d'Enac, & pour des *Rephaïms*. Voilà encore un peuple entier de Géants, qui avoient été exterminés avant le temps de Moyse : leur mémoire étoit encore récente, puisque Moab, pere des Moabites, ne naquit que 325 ans avant Moyse, & qu'avant que les Moabites fussent en état d'entreprendre la guerre contre les Emims, il fallut au moins cent cinquante ans ou deux cents ans.

Les Ammonites freres des Moabites, attaquerent apparemment vers le même temps une autre race de Géants, nommé *Zuzims* ou *Zomzommins*; (*c*) ils étoient puissants & nombreux, & d'une taille égale aux fils d'Enac; leur pays passoit pour un pays de Géants ou de Rephaïms. Ainsi il y avoit trois races de Géants au delà du Jourdain. Les *Rephaïms* au Nord, les *Emims* au Midi, & les *Zomzommims* entre les uns & les autres.

Il y avoit aussi des Rephaïms au deçà du Jourdain, & ils s'y maintinrent en quelques lieux jusqu'au temps de David. On en remarque deux races; les uns étoient fils d'Enac, & se nommoient *Enacims*; leur principale demeure étoit à Hébron & aux environs : les autres étoient nommés simplement *Rephaïms*, ou fils de *Rapha*; ils avoient leur demeure dans la Ville de Geth : Goliath étoit de leur nombre. Il est souvent parlé dans l'Ecriture de *la Vallée des Rephaïms*, (*d*) ou de *la Vallée des Géants*, qui étoit assez près de Jérusalem, & qui portoit ce nom, ou à cause que ces Géants y avoient autrefois demeuré, ou parce qu'ils s'y étoient campés plus d'une fois, pendant les guerres des Philistins contre les Hébreux.

L'Ecriture nomme cinq Géants de la race de *Rapha*, qui avoient été mis à mort par David ou par ses gens, dans différents combats; savoir, 1°. *Jesbi-bénob*, (*e*) ou Jesbi fils d'Ob; 2°. *Saph*, ou *Saphaï*; (*f*)

(*a*) *Deut.* III. 11. = (*b*) *Genes.* XIV. 5. *Deut.* II. 10. 11. Hebr. *Emim antea habitabant in ea : populus magnus, & multus, & excelsus sicut Enacim : Rephaim reputabantur : utique ipsi erant sicut Enacim : & Moabitæ vocant eos Emim.* = (*c*) *Gen.* XIV. 5. *Deut.* II. 20. 21. Hebr. *Terra Rephaïm reputata est : utique in ipsa Rephaim habitabant antea, & Ammonitæ vocant eos Zomzommim : populus magnus, & multus, & excelsus sicut Enacim.* = (*d*) *Josue* XV. 8. XVIII. 16. & 2. *Reg.* V. 18. 22. XXIII. 13. = (*e*) 2. *Reg.* XXI. 16. *Jesbi-benob qui fuit de genere Arapha.* (Hebr. *Rapha.*) = (*f*) 2. *Reg.* XXI. 18. *Saph de stirpe Arapha, de genere gigantum.* [Hebr. *Saph de genere Rapha.*] 1. *Par.* XX. 4. *Saphai de genere Raphaim.* (Hebr. *Saphaï de genere Rapha.*)

3°. Le frere de Goliath ; (*a*) 4°. Un Géant qui avoit six doigts à chaque pied, & autant à chaque main, (*b*) & 5°. Enfin Goliath, qui fut tué par David, & à qui l'Ecriture donne six coudées & demie de haut, (*c*) ce qui fait onze pieds un pouce & plus ; c'est-à-dire, la hauteur de deux grands hommes. Contre de tels faits, il n'y a point d'exceptions. Voilà des Géants ; en voilà plusieurs familles, plusieurs dans une même Ville, dans le même temps ; en voilà des peuples entiers. On ne se contente pas de dire, qu'ils étoient plus grands que l'ordinaire ; on nous marque leur grandeur & leur force. On nous insinue qu'autrefois leur nombre étoit bien plus grand, puisqu'on nous en indique des familles & des nations entieres d'exterminées.

Les fils d'Enac avoient leur demeure dans la partie Méridionale de la Palestine : (*d*) Enac avoit eu trois fils, Achiman, Sisaï & Tholmaï, tous trois Géants & peres de Géants. Leur taille étoit si extraordinaire, que les Hébreux n'étoient en leur présence que comme des sauterelles ; & lorsque Moyse veut parler de quelques grands Géants, il dit qu'ils étoient aussi hauts que les fils d'Enac. (*e*) Josué étant entré dans la terre de Chanaan, défit tous les Enacims d'Hébron, de Dabir, d'Anab & des autres Villes de Juda & d'Israël, où il s'en trouvoit ; il n'en laissa que dans Gaza, dans Geth & dans Azot. (*f*) Joseph (*g*) dit que de son temps, on y montroit encore de leurs os qui étoient d'une grosseur monstrueuse & presqu'incroyable.

Amos (*h*) parlant de la conquête du pays de Chanaan faite par les Hébreux, dit en la personne du Seigneur : *J'ai exterminé devant eux l'Amorrhéen, dont la hauteur égaloit celle des Cedres, & dont la force étoit semblable à celle des Chênes.* Et Baruch : (*i*) *Les Géants, ces hommes si célebres qui étoient dès le commencement, ces Géants d'une si haute taille, & qui savoient la guerre : ce n'est point eux que le Seigneur a choisis pour leur donner la sagesse, & c'est pour cela qu'ils se sont perdus.* Judith (*k*) dans son Cantique dit, que ce ne sont ni les Tirans, ni les Géants d'une taille extraordinaire, qui ont mis à mort Holofernes, mais une femme, après l'avoir vaincu par l'attrait de sa beauté.

(*a*) 2. *Reg.* XXI. 19. *Percussit Adeodatus filius Saltus polymitarius Bethlehemites Goliath Gethæum.* (Hebr. *Percussit Elchanan filius Jarai-Oregim Bethlehemites Goliath Gethæum.* Aliter, *Percussit Elchanan filius Jair Bethlehemites fratrem Goliath Gethæi*, 1. *Par.* XX. 5. *Percussit Adeodatus filius Saltus Bethlehemites fratrem Goliath Gethæi.* (Hebr. *Percussit Elchanan filius Jair Lechemi fratrem Goliath Gethæi.* Aliter, *Percussit Elchanan filius Jair Bethlehemites fratrem Goliath Gethæi.*) = (*b*) 2. *Reg.* XXI. 20. & 1. *Par.* XX. 6. = (*c*) 1. *Reg.* XVII. 4. *Altitudinis sex cubitorum & palmi.* (Hebr. & *zereth.*) La coudée étoit de 20 pouces & demi ; le zereth étoit la demi coudée, c'est-à-dire, 10. pouces & un quart. = (*d*) *Num.* XIII. 23. 24. 34. *Jos.* XV. 14. = (*e*) *Deut.* II. 10. 11. 21. IX. 2. = (*f*) *Josue* XI. 21 22. = (*g*) *Joseph. Antiq. l.* V. *c.* 2. *p.* 145. Διὰ τοῦτο δὲ ἔτι καὶ νῦν τῶν τάφων ὄντα, μικρὸν ὑπὲρ τὸν τῶν ἐρχομένων ἕκαστον. = (*h*) *Amos* II. 9. = (*i*) *Baruch* III. 26. 27. = (*k*) *Judith.* XVI. 8.

On ne peut rien ajouter à ces preuves ; Baruch parle des Géants d'avant le Déluge, & Amos de ceux qui poſſédoient la terre promiſe avant que les Hébreux y entraſſent ; ils nous décrivent des Géants nombreux, puiſſants, & d'une grandeur fort au deſſus de l'ordinaire : les derniers furent exterminés par Joſué & par Caleb ; (*a*) Dieu ne permit pas qu'une race ſi méchante ſubſiſtât plus long-temps. Comme tout le monde étoit intéreſſé à détruire ces monſtres de violences & de cruautés, il n'eſt pas ſurprenant que depuis pluſieurs ſiecles, on ne voie plus communément de Géants ; le genre-humain a conſpiré à s'en défaire petit à petit, comme on ſe défait des animaux venimeux & dangereux, qu'on a ſu exterminer & anéantir dans certains pays, & à qui tout le monde fait la guerre dans les lieux où il s'en trouve encore.

A ces preuves hiſtoriques & de faits, on peut en ajouter d'une autre eſpece, tirée des Auteurs ſacrés, qui parlent des ames des Rephaïms détenues dans les enfers pour y ſouffrir la peine de leur injuſtice & de leur violence. Job (*b*) dit que les Rephaïms gémiſſent ſous les eaux, en la compagnie de ceux qui ſont dans l'enfer ; c'eſt ainſi que les Profanes nous décrivent les Tirans au deſſous des fondements de l'Océan, (*c*) & au fond des abîmes : (*d*)

Sub gurgite vaſto
Infectum eluitur ſcelus, aut exuritur igni.

Salomon dit que les voies d'une femme débauchée conduiſent aux Rephaïms, (*e*) & que celui qui les ſuit, va droit au lieu où ſont les Rephaïms. (*f*) Iſaïe (*g*) repréſente dans ces lieux ténébreux les Rephaïms qui ſe levent pour venir au devant d'un Monarque, qui a fait pendant ſa vie la terreur des hommes, & qui deſcend auſſi lui-même dans les enfers. Après toutes ces autorités ſi poſitives tirées des Livres ſacrés, il n'eſt plus permis, ce me ſemble, de révoquer en doute qu'il n'y ait eu autrefois des Géants en fort grand nombre.

IV. Exiſtence des Géants prouvée par le témoignage des Peres, & autres Auteurs anciens & modernes.

Avant de rapporter les autorités des Peres qui ont enſeigné la même choſe, il eſt bon d'avertir que la plupart des Anciens trompés par quelques Exemplaires de la Verſion des Septante, ou peut-être auſſi par le faux Livre d'Hénoch, ont cru que les Géants étoient nés des filles des hommes, qui avoient eu un commerce charnel avec les Anges rebelles. On liſoit dans quelques exemplaires de la Verſion des Septante, & delà dans l'ancienne Vulgate Latine avant S. Jérôme, au Chap. VI. de la Geneſe : *les Anges de Dieu* (*h*) *voyant que les filles des hom-*

(*a*) *Joſue* XV. 13. 14. *Judic.* I. 20. = (*b*) *Job.* XXVI. 5. *Ecce gigantes* (Hebr. *Rephaim*) *gemunt ſub aquis* = (*c*) *Homer. Iliad.* 8. & *Heſiode Theogonia.* = (*d*) *Virgil. Æneid.* VI v. 741. = (*e*) *Prov.* II. 18. *Et ad inferos* (Hebr. *ad Rephaïm*) *ſemitæ ipſius.* = (*f*) *Prov.* IX. 18. *Et ignoravit quòd ibi ſunt gigantes.* (Hebr. *Rephaïm*) = (*g*) *Iſai.* XIV. 9. *Suſcitavit tibi gigantes.* (Hebr. *Rephaïm.*) = (*h*) On lit encore ainſi dans le Manuſcrit Alexandrin *Gen.* VI. 2. Οἱ Ἄγγελοι τῦ Θεῦ, au lieu de Οἱ υἱοὶ τῦ Θεῦ.

mes étoient belles, prirent d'entr'elles pour femmes celles qu'ils ſe choiſirent... & lorſque les enfants de Dieu ſe furent approchés des filles des hommes, elles leur donnerent des enfants, qui furent ces anciens Géants. Voilà peut-être ce qui a donné lieu aux fables qui ſe liſent dans le faux Livre d'Hénoch : mais voilà du moins bien certainement la ſource où la plupart des anciens Peres ont puiſé cette opinion ſinguliere ſur l'origine des Géants. Les autres exemplaires de la Verſion des Septante portent, conformément à ce que nous liſons dans l'Hébreu & dans la Vulgate : *les enfants de Dieu voyant que les filles des hommes étoient belles*, &c. Les *enfants de Dieu* déſignent en cet endroit les deſcendants de Seth & d'Enos, qui étant demeurés juſqu'alors fideles à Dieu, avoient mérité d'être appellés *enfants de Dieu*. Les *filles des hommes* ſont les filles de la race perverſe deſcendue de Caïn. C'eſt de cette alliance téméraire de la race fidele avec la race perverſe, que naquirent, ſelon le témoignage de Moyſe, les premiers Géants dont les crimes attirerent le Déluge.

Nous ne rapporterons pas ici un grand nombre de témoignages des Peres pour prouver l'exiſtence des Géants. On ſait que preſque tous ont reconnu qu'il y avoit eu autrefois des Géants : nous avons rapporté fidélement ceux qui ne l'ont pas cru, ou qui ſe ſont expliqués ſur cela d'une maniere ambiguë, nous avons droit de compter pour nous dans cette matiere, tous ceux qui ne ſont pas contre nous. Nous défendons le parti du préjugé général, & de la voix du peuple de tous les ſiecles. La poſſeſſion eſt en notre faveur ; c'eſt à l'agreſſeur à produire ſes titres & ſes preuves. Nous ne citerons que ceux des Peres, qui joignent à leur autorité & à leur témoignage, quelques raiſons de leur ſentiment. Joſeph, par exemple, que l'on cite pour le ſentiment qui nie les Géants, donne lui même une preuve de leur exiſtence, dans ce qu'il dit des os d'une groſſeur prodigieuſe que l'on voyoit à Hébron. Tertullien (*a*) prouve la poſſibilité de la réſurrection, par les cadavres ou plutôt les ſquelettes des Géants que l'on trouvoit encore tout entiers : *Nec gigantum antiquiſſimæ cadavera devorata conſtabit, quorum crates adhuc vivunt.* Il paroît par ſon récit, que l'on en avoit découvert de ſon temps même, en creuſant quelques fondements à Carthage.

Saint Auguſtin (*b*) ſoutient qu'il y eut autrefois, ſur-tout avant le Déluge, des hommes d'une taille fort au deſſus de l'ordinaire : & il le prouve premiérement par le ſentiment commun des hommes qui le croient ainſi ; il cite Virgile, (*c*) qui dit qu'Enée arracha une groſſe pierre qui ſervoit de borne à un champ, qu'il la leva aiſément de terre, & la jetta contre Turnus. La pierre étoit telle, dit Virgile,

(*a*) *Tertull. de Reſurr. Carnis, c. 42. p. 350.* = (*b*) *Auguſt. lib. XV. de civit. cap. 9.* = (*c*) *Virgil. Æneid. 12.*

que

que douze hommes d'aujourd'hui auroient bien de la peine à la porter:

Vix illum lecti bis ſex cervice ſubirent,
Qualia nunc hominum producit corpora tellus.

C'eſt une fiction poétique empruntée d'Homere, (*a*) qui prouve l'ancien préjugé des peuples. Saint Auguſtin ajoute que rien ne montre mieux l'exiſtence des Géants, & ne réfute plus ſolidement les incrédules, que les os d'une grandeur prodigieuſe, que la force de l'eau, ou quelques autres accidents, découvrent de temps en temps, en ouvrant les tombeaux, & amenant au jour des corps qui étoient ſous terre depuis pluſieurs ſiecles: j'ai vu, dit-il, & je ne ſuis pas le ſeul qui l'ait vu, ſur le bord de la mer à Utique, une dent humaine, qui étoit ſi groſſe qu'elle en égaloit cent des nôtres. On montre de ces ſortes de dents en plus d'un endroit: car la dent eſt le plus dur de tous les os; & c'eſt ce qui fait qu'il s'en eſt conſervé un plus grand nombre.

Auguſtin Torniel (*b*) dit qu'il en a vu une à Verceil, dans une Egliſe de ſon Ordre dédiée à ſaint Chriſtophle, qu'on diſoit être une dent de ce Saint. Torquemade (*c*) dit qu'il y a auſſi à Loria une autre dent groſſe comme le poing ſerré d'un puiſſant homme, & à Aſtorgue une partie de la machoire du même ſaint Chriſtophle, qui eſt ſi grande, qu'à la voir on juge que le Géant à qui elle étoit devoit être auſſi haut qu'une grande tour. Magius parle de l'os de la cuiſſe de ſaint Chriſtophle, que l'on garde à Veniſe, dans l'Egliſe des Porte-Croix, qui eſt auſſi d'une groſſeur prodigieuſe. Les anciennes Legendes donnent à ce Saint 12 coudées ou 18 pieds de haut.

Antoine Sabellicus (*d*) raconte que peu d'années avant le temps auquel il écrivoit, quelques ouvriers travaillant à arracher un fort grand arbre pour la conſtruction d'un Vaiſſeau, ils découvrirent une tête d'homme de la groſſeur d'un tonneau: mais l'ayant voulu manier, elle s'en alla en pieces; & ils ne purent en garder que quelques dents, qu'ils diſtribuerent dans la Ville à diverſes perſonnes; & on en voit à Veniſe, dit Sabellicus, dans une maiſon particuliere. Louis Vivès (*e*) dit que dans la Cathédrale de Valence ſa Patrie, il a vu une dent de ſaint Chriſtophle groſſe comme le poing. Iſaac Pontanus, dans ſon Hiſtoire de Dannemarc, (*f*) raconte que la dent d'un Danois nommé Starcoterus, avoit douze pouces de circonférence.

Richard Simon, (*g*) dans ſon Dictionnaire de la Bible, rapporte qu'en 1667, dans une prairie où l'on creuſoit pour y faire un réſervoir, on déterra un tombeau très-ancien & bien cimenté, où étoient des oſſements d'une grandeur prodigieuſe; entr'autres on y découvrit un os de

(*a*) *Homer. Iliad.* v. & XII. = (*b*) *Torniel, annal. v. t. an. m.* 987. 11. 19. = (*c*) Torquemad. 1. Journée. = (*d*) *Anton. Sabellic. Oenead.* 1. *l.* 1. *non longè ab initio.* = (*e*) *Lud. Vives in Aug. l.* XV. *de Civis. c.* 9. = (*f*) *Iſaac Pontan. Rer. Danic. l.* 1. *p.* 56. = (*g*) Diction. de la Bible, article *Géants.*

ſept pieds trois pouces de long & de deux pieds de circonférence ; on croit que cet os étoit celui qui va du coude à l'épaule, parce qu'auprès de cet os, il y en avoit un autre fort large & plat; les autres oſſements étoient tellement pourris & caducs, qu'on n'en pût lever aucun entier ; mais on en tira quelques dents, dont chacune peſoit dix livres. Il y a une de ces dents jointe à la partie inférieure de la machoire, & ces deux os enſemble peſoient dix-ſept livres ; la dent eſt ovale, longue de cinq pouces, & large de trois. Ces dents & ces os ſe conſervent dans le Château de Molard, proche le Bourg de ſaint Valier, Diocèſe de Vienne en Dauphiné. Richard Simon aſſure avoir vu ces dents, lorſqu'il étoit Curé de la Paroiſſe de ſaint Uze proche Molard ; & il appuye ſon récit, du témoignage des Châtelains de ſaint Uze & de Molard, & d'un Prêtre Chapelain de ce Château, qui lui envoyerent leur certificat en bonne forme l'an 1699 le 24 Janvier.

Les Poëtes ne ſont pas des témoins d'un grand poids en matiere de faits; mais ils ſervent au moins à faire connoître les premieres traditions, & à découvrir quelques traits des Hiſtoires anciennes, qu'ils ont déguiſées & couvertes de nuages, pour les rendre ſuſceptibles des ornements de la Poéſie. Homere (*a*) dit qu'Ephialtes & Otos, fils d'Iphimédie, à l'âge de neuf ans, avoient déjà neuf coudées de groſſeur & trente-ſix de hauteur. Le même Auteur (*b*) dit que Titius renverſé par terre, couvre un terrain de neuf arpents. Les Grecs (*c*) prétendent qu'il y avoit des Géants dans les campagnes Phlégrées, & dans la preſqu'iſle de Pellene, qui ſe fioient ſi fort en leurs forces, qu'ils lançoient contre le Ciel des rochers entiers & de gros arbres enflammés ; ils étoient d'une hauteur énorme, portoient une grande barbe & de grands cheveux, & avoient tout le bas en forme de ſerpents.

Typhon demeuroit en Sicile; il étoit fils de la Terre & du Tartare ; ſa hauteur excédoit celle des plus hautes montagnes ; il touchoit au Ciel avec ſa tête ; l'une de ſes mains s'étendoit juſqu'à l'Occident & l'autre juſqu'à l'Orient ; il avoit par le haut la forme d'homme, & par le bas celle d'un ſerpent. Ces deſcriptions poétiques & exagérées ont leurs fondements dans l'opinion de l'antiquité. S'il n'y avoit jamais eu de Géants, on ne ſe ſeroit pas aviſé de feindre des guerres de ces hommes contre le Ciel, de décrire les Cyclopes de Sicile & la révolte de Typhon contre les Dieux.

Tout cela eſt fondé ſur ce que l'Ecriture nous apprend de l'inſolence des Géants, qui avant le Déluge attaquerent le Ciel par leurs crimes & par leurs affreux déréglements : & ce qu'il y a de bien remarquable, c'eſt que les Poëtes ne nous parlent pas d'un ou de deux Géants nés en différents temps ou en différents lieux, comme il s'en voit encore quel-

(*a*) *Homer. Odyſſ.* XI. *v.* 310. = (*b*) *Odyſſ.* XI. *v.* 575. = (*c*) *Apollodor. l.* 1. *Bibl. c.* 6.

quefois, mais d'un peuple, d'une race entiere d'hommes extraordinairement grands, qui ne purent être détruits que par la main des Dieux & des enfants des Dieux.

Phlégon, affranchi de l'Empereur Adrien, fait mention de plusieurs corps de Géants; il dit, que quelques années avant le temps auquel il écrivoit, (*a*) un orage & une grande inondation ayant découvert à Messene dans le Péloponnese, un tombeau de pierre, & l'ayant rompu, on y trouva une tête d'homme grosse trois fois comme nos têtes ordinaires, avec une inscription Grecque, qui portoit le nom d'*Ideus*; ce qui fit juger que c'étoit la tête du fameux Idéus, le plus vaillant des Géants de son temps, & qui fut tué, dit Homere, (*b*) par Apollon, qu'il osa défier au combat. Phlégon (*c*) ajoute que, en Dalmatie, dans la Caverne surnommée de Diane, on voyoit des os prodigieux, & quelques côtes qui avoient plus de seize aunes de long.

Il dit aussi (*d*) que sous l'empire de Tibere, la Sicile ayant été ébranlée par de grands tremblements de terre, il s'éboula un grand morceau d'une montagne, qui laissa à découvert plusieurs corps humains d'une grandeur démesurée. Les habitants des lieux saisis d'étonnement n'oserent y toucher; seulement ils prirent une dent d'un de ces cadavres, & la porterent à Rome à l'Empereur, afin que par cet échantillon il pût juger de la grandeur du corps. Tibere par scrupule n'osa toucher au corps du Héros à qui cette dent appartenoit; mais pour ne se pas priver du plaisir de voir la grandeur du Géant, il fit venir un habile Mathématicien qu'il entretenoit, & lui fit tracer un corps proportionné à la grandeur de cette dent. Thomas Fazelle, historien de Sicile, (*e*) rapporte plusieurs autres exemples de corps de Géants découverts en différents temps dans ce pays-là. Il dit qu'en 1516 on découvrit au territoire de Mazare, un corps long de vingt coudées, la tête grosse comme un muid, & une dent qu'il garda, & qui pesoit cinq onces. Ce qui justifie ce que les Anciens nous apprennent de *la nation des Cyclopes*, (*f*) qui demeuroient originairement dans la Sicile.

L'Egypte avoit autrefois ses Géants, aussi-bien que l'Ethiopie, l'Arabie & la Palestine, qui sont autour & auprès d'elle. Phlégon (*g*) dit

---

(*a*) *Phlegon. de Reb. mirabil. c.* 12. *ex Apollonio.*

(*b*) Ἴδαιον δ' ὃν κάρτιστον ἐπιχθονίων γένετ' ἀνδρῶν.
Τὸν πολὺ, &c.

(*c*) *Phlegon. c.* 12. (*d*) *Cap.* 14. (*e*) *Fazellus de Reb. Siculis Decad.* 1. *lib.* 1. *c.* 6. *l.* 111. *c.* 4. *Decad.* 2. *l.* 1. *c.* 1. (*f*) *Homer. Odyss. H.* ϒ. 59.

Κύκλωπές θ', ὑπερθύμοισι Γιγάντεσσι βασίλευον.
Ἀλλ' ὁ μὲν ἄλλοσε λαὸν ἀλάστησεν, ἕλετο δ' αὐτούς.

(*g*) *Phlegon. de mirabil. c.* 15.

qu'il y a un lieu dans l'Egypte, nommé *Litres*, où l'on trouve d'auſſi grands corps morts qu'en Sicile; leurs os ne ſont ni cachés ſous terre, ni dérangés; on les voit à découvert, & on peut diſtinguer tous les os de chaque corps; ils ſont placés chacun à ſa place; on y remarque ceux des bras, des jambes & des autres membres. Les Livres des Paralipomenes (*a*) parlent d'un Géant Egyptien, qui avoit cinq coudées; c'eſt-à-dire, huit pieds ſix pouces & demi de haut. Il fut tué par Banaïas, un des plus braves de l'armée de David. Hérodote (*b*) fait mention de pluſieurs ſtatues d'une grandeur extraordinaire qui ſe voyoient dans l'Egypte, & qui repréſentoient d'anciens perſonnages de l'un & de l'autre ſexe; par exemple, il décrit les ſtatues des concubines du Roi Mycérinus, qui étoient dans la ville de Saï; celles d'une nombreuſe ſuite de Prêtres, que l'on voyoit dans la ville de Thebes; on voyoit auſſi des ſtatues au deſſus de la grandeur humaine dans les veſtibules des Temples d'Apis, de Minerve & de Vulcain. Hérodote dit qu'il y remarqua des figures de 20 & de 70 pieds. Or on ſait que les Egyptiens repréſentoient la figure de leurs morts ſur leur cercueil, qui étoit fait à la meſure du corps qu'il renfermoit. (*c*)

Pauſanias (*d*) dit qu'il n'a pas admiré la grandeur des Gaulois nommés Cébaréens, qui habitoient le plus près des régions ſeptentrionales, inhabitables à cauſe du froid, & qu'il n'y a point vu de cadavres plus grands que ceux que l'on montre en Egypte. Pline (*e*) parle des Sirbotes, peuples d'Ethiopie, qui étoient communément hauts de huit coudées, ou de douze pieds en prenant la coudée à dix-huit pouces. L'hiſtoire fait mention d'un Roi d'Ethiopie nommé Gangès, haut de dix coudées. On parle auſſi d'un Géant nommé (*f*) *Gobare*, amené d'Arabie à Rome du temps de l'Empereur Claude, & qui avoit neuf pieds neuf pouces de haut.

Nous avons déjà vu ce que Tertullien & ſaint Auguſtin racontent des os de Géants trouvés en Afrique. Plutarque (*g*) dit que Sertorius étant dans ce pays, près la ville de Tingi, où les peuples du pays tenoient qu'Antée, fils de Neptune, ſelon quelques-uns, ou fils de la Terre, ſelon d'autres, étoit enterré; ils lui montrerent un tombeau d'une énorme grandeur, qu'ils diſoient être celui de ce Géant. Sertorius ayant peine à le croire, on le découvrit, & on y trouva un homme de 60 pieds de long. Ce Général Romain fit immoler des hoſties en l'honneur d'Antée, & ordonna qu'on recouvrit ſon corps, ne voulant pas par reſpect, qu'on touchât à ſes os. On raconte encore (*h*) que les Carthaginois creuſant un foſſé dans leur terre, y trouverent deux corps dans des cer-

(*a*) 1. *Par.* XI. 23. = (*b*) *Herodot. l.* II. *c.* 30. 43. 175. 176. = (*c*) *Herodot. l.* II. *c.* 86. = (*d*) *Pauſan. Attic. p.* 66. = (*e*) *Plin. l.* VI. *cap.* 30. *l.* VII. *c.* 2. = (*f*) *Plin. l.* VII. *c.* 16. = (*g*) *Plutar. in Sertorio, p.* 572. *c.* = (*h*) *Eumachus apud Phlegontem, cap.* 18. *Mirabil.*

cueils; l'un avoit vingt-quatre coudées, & l'autre vingt-trois de long.

Jérôme Magius (*a*) raconte qu'un de ſes amis nommé Melchior Guillandin, étant priſonnier en Afrique en 1559, deux Eſpagnols auſſi captifs, en creuſant la terre près de *Jeneze*, anciennement appellée *Julia Cæſarea*, rencontrerent le corps d'un Géant d'une grandeur ſurprenante. Ils en arracherent le crane, qu'ils apporterent avec grande peine, ſur deux bois, au Roi Aſſan Ariadene, comme une choſe rare & merveilleuſe. Guillandin, & une multitude infinie de peuple, furent témoins de la grandeur de ce crâne qui avoit bien onze pieds, ou quatorze ſpithames plus huit doigts, de circonférence. La ſpithame eſt de douze doigts. Le Prince barbare qui n'avoit nul goût de l'antiquité, au lieu d'accorder à ces captifs la liberté qu'ils attendoient, leur fit ſeulement donner cinq écus d'or; ils aſſurerent Guillandin que tout le reſte des oſſements du Géant étoit encore au même lieu d'où ils avoient tiré la tête.

Pline (*b*) rapporte que dans l'Iſle de Crete une montagne s'étant ouverte, on apperçut un corps de quarante-ſix coudées, que les uns crurent être celui d'*Orion*, & d'autres celui d'*Otus*; Otus ou Otos eſt ce fameux Géant, frere d'Ephialtes, qui à l'âge de neuf ans avoit neuf coudées de groſſeur, & trente-ſix de hauteur. Orion eſt un autre Géant à qui Homere compare Otus & Ephialtes.

Solin (*c*) raconte que durant la guerre des Romains contre les Crétois, les eaux s'étant extraordinairement débordées, emmenerent beaucoup de terre, & découvrirent entre autres choſes un Géant de trente-trois coudées: que Métellus & Lucius Flaccus le virent eux-mêmes, & furent pleinement perſuadés de la vérité d'un fait qu'ils avoient d'abord regardé comme incroyable. Il y a beaucoup d'apparence que cette hiſtoire eſt la même que celle que nous venons de voir dans Pline; mais les circonſtances que l'on voit dans Solin, & qui ne ſe liſent pas dans Pline, font croire à Claude Saumaiſe, que Solin l'a priſe d'ailleurs que de Pline, qu'il abrege ordinairement. Il eſt remarquable que l'hiſtoire racontée dans cet Auteur manque dans quelques-uns de ſes Manuſcrits.

On a vu auſſi des os de Géant dans l'Iſle de Rhodes, (*d*) & dans l'Italie. Sous l'empire de Henri II. fils de Conrad en 1041, on trouva près de Rome le corps d'un homme qui ayant été apporté dans la ville, & dreſſé contre les murs, alloit juſqu'à la hauteur des crenaux; (*e*) on prétendit que c'étoit le corps de Pallas, fils d'Evander, tué par Turnus; ſa plaie avoit plus de quarante pieds de large. Bocace (*f*) raconte

(*a*) *Magius*, *cap.* 4. *Miſcellan.* = (*b*) *Plin. l.* VII. *c.* 16. = (*c*) *Solin. c.* 1; = (*d*) *Phleg. mirab. c.* 10. = (*e*) *Jac. Philipp. de Bergam. Supplement. Chronic. lib.* III. *an.* 1041. = (*f*) *Symphorian. Campeg. lib. cui titul. Hortus Gall. ex Bocatio, lib.* IV. *Geneal.*

quelque chose encore de plus incroyable. Il dit que de son temps près de Drépanum en Sicile, en creusant les fondements d'une maison, on découvrit une vaste caverne, où les ouvriers entrerent portant de la lumiere. Ils y découvrirent un homme assis d'une grandeur prodigieuse, & tenant en main au lieu de bâton, une poutre comme une antrave de Navire. La vue de ce spectacle les saisit d'abord de frayeur, & les obligea de sortir; mais étant revenus à eux, ils y retournerent accompagnés de gens armés, & trouverent que c'étoit le corps d'un Géant, qui s'en alla en poussiere, dès qu'ils le toucherent. Le plomb qui étoit à sa lance ou son bâton, étoit du poids de plus de 1500 livres. Les os étoient entiers, & le crâne étoit si grand qu'il auroit tenu aisément plusieurs muids de grain. Le reste des os étoit d'une grosseur & d'une grandeur proportionnée à la tête. Les dents pesoient chacune neuf livres. On crut que c'étoit le Géant Polyphême, décrit par Homere & par Virgile. Saint Augustin (*a*) dit que peu de temps avant la prise de Rome par les Goths, il y avoit à Rome une femme avec son pere & sa mere, qui étoit d'une taille si fort au dessus de l'ordinaire, qu'on accouroit de toutes parts pour la voir.

V. Suite des témoignages des Anciens & des Modernes touchant l'existence des Géants.

Du temps de la guerre de Troye, il y avoit encore parmi les Grecs des hommes beaucoup plus grands que ceux d'aujourd'hui. Philostrate (*b*) donne aux Héros qui se distinguerent dans cette guerre, dix coudées de hauteur. Le même Auteur (*c*) dit qu'Achille ayant apparu à Apollonius de Thyane, ne se fit voir d'abord que de la hauteur de cinq coudées; mais qu'ensuite il grandit jusqu'à dix ou douze coudées. Il parle du corps d'Ajax, (*d*) qui fut découvert par les flots; car son tombeau étoit près de la mer; & les os qu'on y trouva, devoient être d'un homme d'onze coudées, ou de seize pieds & demi de hauteur. L'Empereur Adrien étant venu pour considérer les ruines de Troye, vit ces ossements, fit réparer le tombeau, & les y remit. Pausanias (*e*) dit qu'il avoit appris d'un homme de Mysie, que le tombeau de ce Héros étoit assez accessible du côté de la mer; & que pour se faire une idée de la grandeur d'Ajax, il n'avoit qu'à concevoir que la rotule de son genou étoit aussi grosse que ces grands palets dont se servent les Athletes dans leurs exercices.

Le corps d'Oreste (*f*) qui fut trouvé à Tégée par les Lacédémoniens, étoit haut de sept coudées, ou de dix pieds & demi. On découvrit aussi sur le Promontoire de Sigée, dans une caverne, le corps d'un Géant long de plus de vingt coudées. (*g*) Philostrate dit que cette découverte s'étoit faite environ cinquante ans avant le temps auquel il écrivoit. Il

---

(*a*) *August. lib.* XV. *de Civit. cap.* 23. *p.* 407. *num.* 2. = (*b*) *Philostrat. Vita Apollon. lib.* II. *c.* 21. *& l.* IV. *c.* 16. *& heroic. proëm. & c.* 1. = (*c*) *Vita Apollon. lib.* IV. *c.* 16. = (*d*) *Idem Heroïc. c.* 1. *n.* 2. = (*e*) *Pausan. Attic. p.* 66. = (*f*) *Herodot. lib.* I. *c.* 68. *& Philostr. heroic. c.* 1. *n.* 2. = (*g*) *Philost. heroïc. c.* 1. *n.* 3.

parle auſſi d'un cadavre de Géant qui avoit été trouvé dans l'Iſle de Co, par un de ſes parents, quatre ans avant qu'il compoſât ſon Ouvrage qu'il a intitulé, *des Choſes héroïques*. Ce corps étoit dans une caverne dans les vignes; il avoit douze coudées de long, & un ſerpent faiſoit ſa demeure dans ſon crâne. Il ajoute qu'étant allé l'année d'auparavant dans l'Iſle de Lemnos, il y vit les os d'un Géant qui avoit été découvert par un nommé Menecrates; ces os n'étoient plus liés les uns aux autres; mais autant qu'on en pouvoit juger par leur grandeur, le Géant devoit être d'une hauteur fort extraordinaire. Philoſtrate voulut meſurer la capacité du crâne, & on ne le put remplir par deux amphores de Crete, & l'amphore Romaine contenoit environ 28 pintes meſure de Paris, ou 48 ſetiers Romains. Je ne ſais ſi l'amphore de Crete étoit plus ou moins grande.

Cet Auteur eſt tout plein de pareilles hiſtoires dans ſon Ouvrage intitulé *des Choſes héroïques*: il parle de Protéſilaüs, qui à l'âge de vingt ans avoit dix coudées de haut, & de pluſieurs autres Héros de la Grece dont la taille étoit à peu près la même. Pauſanias, qui eſt un Ecrivain beaucoup plus exact & plus correct que Philoſtrate, parle auſſi des corps de Géants qui étoient en terre dans la Grece & dans pluſieurs autres endroits; par exemple d'Aſtérius, qui fut inhumé dans l'Iſle d'Aſtere, vis-à-vis Milet, & qui avoit dix coudées, c'eſt-à-dire, quinze pieds de haut. (*a*) Il fait auſſi mention d'un Géant qui fut découvert dans la haute Lydie, près d'une petite ville nommée la porte du Témene, & dont les os étoient ſi grands, qu'on ne les auroit jamais pris pour des os humains, ſi leur figure n'avoit fait voir qu'ils ne pouvoient être d'aucun autre animal: on jugea d'abord que ce corps étoit celui de Géryon; mais Pauſanias ſoutint que Géryon ayant vécu vers le détroit de Gadès, on n'avoit aucune preuve qu'il fût mort en Lydie. Auſſi les plus éclairés tenoient que c'étoit le corps d'Hillus, fils d'Hercule.

Dans la Syrie l'Empereur ayant entrepris de faire prendre un autre cours au fleuve Oronte, on trouva dans le lit de ce fleuve lorſqu'il fut à ſec, un Géant haut d'onze coudées, que les uns appellent Oronte, & les autres Aryades. L'Oracle d'Apollon déclara que c'étoit un Indien. Pauſanias (*b*) dit que ce cadavre étoit enfermé dans une urne de terre haute d'onze coudées. On montre encore aujourd'hui à Antarade, un tombeau de vingt pieds; & aux environs de Damas, il y a deux monuments, l'un de cinquante, & l'autre de vingt pieds de long. Goujon donne au premier 160 paumes ou 80 coudées; on dit aux voyageurs que le plus grand eſt le tombeau d'Abel, & l'autre celui de Joſué. Benjamin de Tudelle dit qu'il vit à Damas une côte d'un homme d'une

(*a*) *Pauſanias Attic. p. 66. 67.* = (*b*) *Pauſanias l.* VIII. *ſeu Arcadic. p.* 503. Philoſtrate *heroic.* c. 1. n. 2. dit qu'il avoit 30. coudées de haut.

grandeur prodigieuſe ; & on en montre de pareilles en pluſieurs endroits.

Les Athéniens (*a*) voulant fortifier une Iſle qui eſt près de leur ville, apparemment l'Iſle d'Egine, firent creuſer des fondements aſſez profonds ; & en creuſant on rencontra un tombeau de cent coudées, où étoit enfermé un corps proportionné à cette grandeur. On liſoit ſur le ſepulcre une Epitaphe qui portoit que cet homme s'appelloit Macroſiris, & qu'il avoit vécu cinq mille ans. Mais s'il n'y a pas faute dans le Texte de Phlégon qui raconte ce fait, il eſt à craindre qu'on ne lui ait impoſé auſſi-bien ſur la longueur du tombeau, que ſur l'âge de Macroſiris.

Glycas (*b*) raconte que l'on trouva à Conſtantinople ſous l'Empereur Anaſtaſe, pluſieurs os de Géant, que ce Prince fit mettre dans le Palais pour ſervir de monuments à la poſtérité. Hercule ayant vaincu le Géant Géryon, (*c*) mit ſes os à Olympia, pour conſerver des preuves de ſon combat & de ſa victoire.

Les Hiſtoriens donnent ſept pieds & demi de haut à Porus, Roi des Indes, (*d*) qui fut vaincu par Alexandre. On dit qu'il étoit ſi grand (*e*) qu'étant monté ſur un éléphant, il paroiſſoit auſſi proportionné à la grandeur de cet animal, qu'un homme ordinaire l'eſt à la groſſeur d'un cheval de monture. Il n'eſt pas rare dans les Indes de voir des hommes de cinq coudées, & de cinq coudées & demi. (*f*) Les hiſtoires des peuples Septentrionaux parlent des anciens Géants qui ont habité leurs pays, & dont on voit encore des monuments & des os en plus d'un endroit.

Théopompe de Sinope, (*g*) dans ſon traité des tremblements de Terre, raconte que dans le Boſphore Cimmerien, une colline ayant été ébranlée & s'étant affaiſſée, on vit paroître des os de Géant, qui ayant été raſſemblés formerent un corps haut de vingt-quatre coudées. (*h*) Florus raconte que Theutobochus, Roi des Theutons & des Cimbres, qui fut mené en triomphe à Rome, étoit d'une taille ſi extraordinaire, qu'il ſurpaſſoit même les trophées qu'on y portoit. D'autres diſent (*i*) qu'il mourut des bleſſures qu'il avoit reçues dans le combat ; & on aſſure que ſon corps fut trouvé il y a quelques années dans le Dauphiné, où il fut expoſé à la vue de tous les curieux, qui accoururent pendant pluſieurs jours pour le voir & pour admirer ſa hauteur.

(*a*) *Phlegon. c.* 17. *Mirabil.*

Τίθαμαί ι Μακεδόνιες ὀν νῆσῳ μακρῇ,
Ἔτη βιώσας πεντάκις τὰ χίλια.

(*b*) *Glycas Annal. Part.* 4. *p.* 265. Λύρισθι ὄρυγμα, ὀν ᾧ ὀστᾶ γιγάντων πολλά· ταῦτα ὁ βασιλεὺς Ἀνασάσιος χάλκη ζώματος ὀν τῷ παλατίῳ κατέθετο. (*c*) *Philoſt. heroic. c.* 1. *n.* 3. (*d*) *Arrian. l.* V. *Diodor. l.* XVII. (*e*) *Plutarch. in Alexandro.* (*f*) *Strabo l.* XV. *apud Plin. lib.* VII. *c.* 2. (*g*) *Apud Phlegon. Mirabil. c.* 20. (*h*) *Florus lib.* II. *c.* 11. *Inſigne ſpectaculum fuit quippe vir proceritatis eximiæ, ſuper Trophæa ipſa eminebat.* (*i*) *Oroſ. l.* V. *c.* 16.

Comme

Comme l'hiſtoire de cette découverte eſt fameuſe, & qu'elle a donné lieu à pluſieurs écrits, il eſt bon de la raconter ici plus au long. Le Vendredi 11 Janvier de l'an 1613. on découvrit le tombeau du Roi Theutobochus, ſur la terre du Seigneur de Langon, Gentilhomme Dauphinois, proche le Château de Chaumont, entre Montrigaut, de Serre & ſaint Antoine; cette découverte fut faite par les maçons de ce Seigneur, qui travailloient dans une ſablonniere de dix-huit pieds de profondeur; le tombeau avoit trente pieds de long ſur douze de large, & huit de profondeur, & on liſoit ſur le tour THEUTOBOCHUS REX.

Les os du Géant qui ſe touchoient immédiatement, avoient vingt-cinq pieds & demi de long, dix de large aux épaules, & cinq de profondeur. La tête cinq pieds en long, & dix en rond. Les orbites des yeux ſept pouces de tour. Tout ce détail eſt tiré d'un petit Livre que diſtribuoit Pierre Maſuyer, Chirurgien de Beaurepaire, qui avoit les Certificats des Médecins de Montpellier & de Grenoble, & qui montroit ces os à tous ceux qui avoient la curioſité de venir les voir; le Livre avoit été compoſé par un Jéſuite de Tournon, & imprimé à Lyon.

Voici le dénombrement des os qui ſe trouverent dans le tombeau. Deux pieces de la machoire inférieure; deux vertebres; une partie d'une côte; le haut de l'omoplatte gauche; la tête de l'*Humerus*; la tête du *Femur*; le *Femur*; le *Tibia*; l'Aſtragale; le *Calcaneum*; l'os de la machoire. Chaque dent étoit de la groſſeur du pied d'un petit taureau. La tête du Femur étoit groſſe comme une des plus groſſes têtes d'hommes. Depuis la tête du Femur juſqu'à la jambe, l'os avoit cinq pieds & demi de long ſur trois de large. Le *Tibia* avoit quatre pieds de long.

La même année 1613, Nicolas Habicot, Anatomiſte & Chirurgien célebre de ſaint Côme à Paris, publia ſa Gigantoſteologie, où il établit la vérité des Géants, & celle des os du Roi Theutobochus. La même année Jean Riolan fils, Médecin & Anatomiſte célebre de la Faculté de Paris, écrivit contre Habicot, & publia la *Gigantomachie*, & en 1614, *l'Impoſture découverte des os attribués au Roi Theutobochus*: & en 1618 il fit la *Gigantologie*. Habicot répondit à tous les Ouvrages de Riolan, qui ne contiennent que peu de choſes, & très-peu de bonnes raiſons, au jugement de M. Alliot fils, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris. (*a*)

En 1615 parut un Diſcours Apologétique de Charles Guillemeau, Médecin ordinaire du Roi, contre Habicot & Riolan: Ouvrage peu ſolide, & rempli d'invectives. Quelques-uns avoient prétendu que c'étoient des os de Baleine, ou des os foſſiles, tels que la terre en produit quelquefois. Mais & la figure, & la ſubſtance, & la conformation

(*a*) Ce fut M. Alliot qui envoya à Dom Calmet tous ces détails ſur le Géant Theutobochus, avec le précis des Ouvrages faits à cette occaſion.

de ceux dont il s'agit, firent croire que c'étoient de vrais os humains. L'endroit où l'on découvrit le tombeau en queſtion, s'appelloit dans le pays, le champ du Géant; & on y trouva pluſieurs médailles d'argent, ayant d'un côté l'image de Marius, & de l'autre une *M* & un *A* entrelaſſés.

On aſſure qu'en 785. on découvrit en Boheme une tête ſi groſſe, que deux hommes ne pouvoient la porter, & des jambes longues de vingt-ſix pieds. Le fameux Médecin Félix Platérus, dans ſes obſervations, dit qu'il a trouvé à Lucerne des os humains d'une grandeur exceſſive; en ſorte qu'en prenant la proportion de leur grandeur, le corps auroit dû avoir dix-neuf pieds. On raconte que le Géant *Ferragus*, tué par Roland, neveu de Charlemagne, avoit douze coudées, ou vingt pieds de haut, & que ſa force égaloit celle de quarante hommes. A la Sainte-Chapelle de Bourges, il y a l'os de la cuiſſe d'un Géant qui approche de la grandeur de celui de Theutobochus. On voit à Notre-Dame de Paris une tombe de la largeur de trente pieds, où l'on dit qu'eſt enterré un Géant. Habicot dit avoir vu chez M. de Nemours un homme de quinze pieds de haut. Aimoin, dans ſon hiſtoire de France, dit qu'on préſenta à Gontran un homme qui ſurpaſſoit les autres de trois pieds. Charlemagne, ſelon pluſieurs, avoit neuf pieds de haut. Sous le regne de Louis XI. (*a*) on découvrit vis-à-vis Valence en Dauphiné, dans un torrent qui arroſe le village de ſaint Perat, un Géant qui devoit avoir environ dix-huit pieds de haut, ſuivant la proportion de ſes os. Du temps de ſaint Louis on vit une femme de Forcalquier nommée Garſenda, d'une taille giganteſque. Nous avons parlé ci-devant du Géant dont on garde quelques dents dans le Château de Molard.

On montre à Turin des os d'une grandeur étonnante. Jule Scaliger (*b*) dit qu'on trouva de ſon temps à Milan dans un Hôpital un jeune homme ſi grand qu'il ne pouvoit ſe ſoutenir, la nature n'ayant pu ſuffire à lui fournir les aliments néceſſaires; il étoit couché dans deux lits mis bout à bout. Torquemade (*c*) aſſure que ſous le Pape Jules III. il y avoit en Calabre un homme d'une telle grandeur, que tout le monde accouroit pour le voir. Le Pape le fit venir à Rome; mais il étoit ſi gros, que nul cheval ne pouvant le porter, il fallut le mettre ſur un chariot, & encore ſes jambes pendoient-elles au dehors, tant il étoit grand: & quand il fut arrivé à Rome, il ſe trouva plus haut que les plus grands hommes de la ville depuis le milieu de la poitrine juſqu'au haut de la tête.

Saxon le Grammairien (*d*) prétend montrer que le Dannemarc a été d'abord habité par des Géants, ou du moins qu'il y en avoit autrefois

---

(*a*) *Calius Rhodig. lib.* XVIII. *c.* 31. = (*b*) *Jul. Cæſar. Scalig de ſubtilit. exercit.* 363. = (*c*) *Torquemad. hexamer. dia* 1. = (*d*) *Saxo Grammat. Poëm. p.* 4.

beaucoup en ce pays là. Il le prouve par les monuments qui s'y voient, & qui sont des pierres d'une grosseur prodigieuse, mises les unes sur les cavernes, & les autres sur les tombeaux des anciens Danois. Hector Boëtius, (*a*) Historien d'Ecosse, dit qu'en 1520 on découvrit en ce pays des os & des dents de Géant d'une grandeur démesurée. Dans le Cabinet du Roi de Suede, (*b*) il est parlé d'un os de la cuisse d'un homme pesant vingt-cinq livres. Cet os fut trouvé en 1643 à Bruges en Flandres. Il est à présent entre les mains d'Othon Sperlingius. Au même endroit on fait mention d'un Roi de Norvege mort en 933 qui avoit quatorze pieds de long ; & d'un nommé Evindus, qui vivoit vers l'an 1338, & qui étoit haut de quinze aunes de Norvege. En 1695 on trouva près de Bircherod un corps humain beaucoup plus grand que l'ordinaire.

M. du Mont dans ses Voyages, page 149, dit que comme il voyageoit en Grece, on trouva à Thessalonique les os d'un Géant, qui, selon la supputation des plus habiles Chirurgiens du pays, devoit avoir plus de vingt pieds de haut. Xerxès menoit à la guerre contre les Grecs un Géant nommé Artachæès, haut de cinq coudées de Roi moins quatre doigts, c'est-à-dire, de sept pieds & demi & onze doigts. Du temps de Théodose, il y avoit en Syrie un Géant haut de cinq coudées & un palme, au rapport de Nicéphore. Nicétas dit qu'Andronicus Comnene avoit dix pieds de haut. Melchior Nugnès, Jésuite, dit qu'à Péquin, capitale de la Chine, les portiers de la ville ont quinze pieds. Coropius, Médecin Allemand, qui a écrit contre l'existence des Géants, dit qu'il a vu à Anvers une femme haute de dix pieds.

Enfin on a vu dans l'Amérique des Géants (*c*) qui étoient si grands, que les hommes ordinaires ne leur alloient que jusqu'au genou. On voit encore de leurs os & de leurs Ouvrages dans le Pérou : & les habitants du pays disent que Dieu les extermina par le feu du Ciel, à cause de leurs déréglements, & sur-tout à cause des crimes contre nature qu'ils commettoient. On a la même tradition au Brésil & au Mexique, & on y montre des os d'une grandeur démesurée.

Les Auteurs du Journal des Savants, dans les Nouvelles Littéraires qui se trouvent à la fin de leur Journal de Juillet 1766, s'expriment ainsi : » Le Docteur Maty, Secretaire de la Société Royale de » Londres, nous écrit que l'équipage d'un des deux vaisseaux qui sont » arrivés après avoir fait le tour du monde, a rapporté qu'il avoit vu » & touché quatre ou cinq cents Patagons de huit à neuf pieds de haut. » Le Capitaine de ce vaisseau, qui est un homme de six pieds Anglois, » (cinq pieds, sept pouces & six lignes de France,) ne leur touchoit » qu'à peine le menton avec les mains. Les Philosophes qui ont pensé

(*a*) *Hist. l.* XI. *p.* 249. = (*b*) *Part.* I. *Sect.* I. *n.* 73. 74. = (*c*) *Acosta l.* I. *hist. Indic. c.* 19.

» que la puiſſance génératrice étoit encore dans ſon enfance en Amé-» rique, trouveront dans ce fait une nouvelle objection. Il eſt ſingulier » de voir le contraſte des Lapons à l'extrêmité boréale d'un continent ; » & des Patagons à l'extrêmité méridionale de l'autre. « On pourroit multiplier les exemples & les preuves de l'exiſtence des Géants : mais en voilà aſſez pour notre deſſein.

M. l'Abbé de Tilladet en 1704 (*a*) propoſa ſon ſentiment ſur l'exiſtence des Géants ; & il prétendit montrer que non ſeulement il y avoit eu des Géants, mais même qu'il y avoit eu des villes & des peuples de Géants ; que nos premiers peres, & tous les anciens conducteurs de Colonies étoient tels ; que les peres & meres des Géants devoient être Géants eux-mêmes ; qu'Adam, Abel, Caïn, Seth, & leurs premiers deſcendants étoient d'une taille giganteſque ; que Noé n'auroit pu bâtir une arche capable de contenir tant d'animaux, qu'en prenant les coudées dont parle l'Ecriture, des coudées de Géants ; que les fondateurs de la Tour de Babel n'auroient jamais formé une telle entrepriſe, s'ils n'euſſent été des Géants ; que ces fameux hommes devoient avoir une vie dont la longueur fût proportionnée à la grandeur de leur taille, & à l'abondance de l'humide radical qui étoit en eux très-abondant ; que la fécondité de la terre, & la bonté des aliments dont ils ſe ſervoient, contribuoient, ſans doute, beaucoup à leur longue vie, laquelle a commencé à diminuer parmi les hommes, à meſure que la nature s'eſt affoiblie, & que cette fécondité a ceſſé. Nemrod, fondateur de la Monarchie Aſſyrienne, & les conducteurs des Colonies des Amorrhéens & des Enacims, étoient tous des Géants, & leurs races ont ſubſiſté long-temps au deçà & au delà du Jourdain. Ceux qui ont peuplé la Virginie & les terres Magellaniques, devoient auſſi être des Géants, puiſque les peuples de ce pays ſont encore aujourd'hui ſi grands & ſi robuſtes. Voilà l'abrégé des preuves de M. de Tilladet, ſur l'exiſtence des Géants.

Après ce que nous venons de dire, il ſemble qu'on ne peut plus diſconvenir qu'il n'y ait eu autrefois des Géants en grand nombre dans preſque toutes les parties du monde ; qu'il n'y en ait eu des peuples entiers ; que leur grandeur n'ait été double & triple de la nôtre ; que ſi l'on n'en voit plus communément aujourd'hui, c'eſt que d'une part, la vengeance de Dieu n'a pas voulu ſouffrir juſqu'à la fin leurs crimes & leurs violences, & que de l'autre, les autres hommes intéreſſés à exterminer ces ennemis du genre humain, ſe ſont ligués contre eux & les ont fait périr.

VI. Concluſion, ou Réponſes aux raiſons de ceux qui conteſtent l'exiſtence des Géants.

Pour répondre par ordre aux raiſons qu'on oppoſe à notre ſentiment, on peut dire : I. Que ce que l'Ecriture nous dit des Géants, eſt auſſi éloigné de ce que nous apprennent les Poëtes, que la vérité l'eſt du

(*a*) Hiſtoire de l'Académie des Inſcriptions & des belles Lettres, *t.* I. *p.* 125.

menſonge, & l'Hiſtoire de la fable. Ainſi quand les Peres ont dit que les Géants dont parle Moyſe, ne ſont pas la même choſe que ce qu'on entendoit ſous ce nom parmi les Païens, ils n'ont rien avancé que de très-certain. Nous n'avons garde de croire que les Géants aient jamais été aſſez forts pour entaſſer montagnes ſur montagnes, ni pour jetter les rochers, les iſles & les grands arbres enflammés contre le Ciel, ni qu'ils aient eu cent mains, & tout le bas depuis les cuiſſes en forme de ſerpents. Tout cela eſt poétique & hyperbolique, de même que la peinture qu'Homere a faite de Polyphême, des Cyclopes & des Géants. L'Ecriture ne dit rien de ſemblable; & nous n'avons nul intérêt à défendre les fables des Poëtes.

II. A ceux qui croient que les Géants, de même que les Cyclopes, ſont des êtres compoſés par l'imagination, qui joint enſemble pluſieurs idées, dont l'aſſemblage ne ſe rencontre jamais en un ſujet dans la nature, ou qui expliquent d'une maniere phyſique ou morale ce qu'on dit des Géants, & de leur guerre contre les Dieux: nous répondons, que ſans prétendre ſoutenir les fictions des Poëtes, qui en effet ont donné aux Centaures & aux Géants des figures monſtrueuſes, qui ne ſubſiſtent pas dans la nature; nous nous bornons à défendre le ſentiment marqué dans les Livres ſaints, qui eſt qu'il y eut autrefois des Géants en aſſez grand nombre, mais qui étoient, à leur grandeur près, des hommes formés comme les autres, & qui n'ont point fait d'autre guerre à Dieu, que celle que les méchants lui font par leurs crimes & leurs impiétés.

III. Quant à ce qu'on dit qu'il n'eſt pas même poſſible qu'il y ait jamais eu des Géants, parce que Dieu, auteur de la nature, a preſcrit à chaque choſe une certaine meſure au delà de laquelle elle ne peut s'étendre: nous répondons deux choſes, la premiere, qu'il eſt indubitable qu'il y a eu des hommes fort au deſſus de la grandeur commune: on en voit encore de temps en temps dans le monde, comme on y voit des Nains & des hommes beaucoup plus petits que l'ordinaire. Il peut donc y en avoir; car s'il y en a deux, pourquoi pas dix? & s'il y en a dix, pourquoi pas cinquante? On a jamais prétendu que tous les premiers hommes, ni que tous les peuples de la Paleſtine & de la Sicile, aient été des Géants: mais pluſieurs l'étoient; il y en avoit des familles entieres, des peuples entiers, comme encore aujourd'hui il y a des Nations d'une taille communément plus grande que celle des autres peuples.

On avoue que la meſure de mouvement, de froid, de chaud, de ſec & d'humide, qui eſt dans la nature, ne permet pas que tous les hommes, que tous les animaux, que toutes les plantes groſſiſſent & s'élevent dans toutes les parties du monde, à une grandeur & une hauteur fort au deſſus de l'ordinaire, ni qu'ils diminuent & deviennent beaucoup moindres qu'ils ne ſont; mais rien n'empêche que dans quel-

ques endroits du monde, on ne voie des hommes, des animaux & des plantes beaucoup plus grandes qu'ailleurs; qu'on n'en trouve dans un pays d'une eſpece, qu'on ne voit point dans un autre; & que ces mêmes eſpeces ne dégénerent quelquefois après un certain temps, & ne deviennent beaucoup plus petites qu'elles n'étoient au commencement: c'eſt ce qui eſt confirmé par l'expérience de tous les ſiecles. Pourquoi donc n'y auroit-il pas eu autrefois des Géants dans des lieux où l'on ne voit aujourd'hui que des hommes ordinaires? Les premieres plantes & les premieres graines que l'on porta d'Europe en Amérique, y crurent d'abord à une ſi grande hauteur, qu'on n'avoit rien vu de pareil en Europe; les rats mêmes & les autres animaux y groſſirent extraordinairement. Pourquoi veut-on que dans les premiers temps que la terre étoit plus féconde, les plantes plus nourriſſantes, la maſſe du ſang des hommes plus pure, les aliments plus ſucculents, on n'ait pu voir des perſonnes plus grandes, plus fortes, plus ſaines, & d'une plus longue vie, que nous ne le ſommes aujourd'hui?

IV. Dire que la nature n'a jamais produit de Géants, parce qu'à préſent elle ne fait plus d'aſſez grands efforts pour en produire un nombre conſidérable, c'eſt comme ſi l'on diſoit: La nature ne peut plus à préſent former des hommes qui vivent huit & neuf cents ans; donc elle n'en a jamais formé de tels: de même la nature avec tous ſes efforts ne peut plus produire aujourd'hui de loups en Angleterre, ni de ſerpents vénimeux dans l'Iſle de Malte, ni d'hippopotames en Egypte; donc elle n'y en a jamais produit: de même encore, elle ne peut plus produire un tel fruit ni une telle fleur dans ce jardin; donc elle ne l'a jamais fait. Si la nature ne peut plus produire tout cela dans ces lieux, ce n'eſt pas faute de puiſſance de ſa part; c'eſt qu'on lui a ôté les moyens naturels de les produire en exterminant l'eſpece; il en eſt de même des Géants. Qu'on faſſe revivre les anciens Géants de la Paleſtine & de la Sicile, & on verra qu'ils produiront leurs ſemblables comme autrefois. Ceux-mêmes qui fixent la hauteur naturelle des plus grands hommes à ſept pieds ſur cette frivole raiſon qu'Hercule n'avoit que cette hauteur, ſont forcés de reconnoître qu'on a vu à Rome même des hommes plus hauts qu'Hercule. D'ailleurs tous les Anciens ne conviennent pas qu'Hercule ait eu ſept pieds: Apollodore (*a*) ne lui donne que quatre coudées ou ſix pieds.

V. L'opinion qui veut que les hommes décroiſſent de jour en jour, n'eſt point ſoutenable; mais elle eſt beaucoup plus favorable que contraire à l'exiſtence des Géants.

VI. Ceux qui ſoutiennent qu'il y eut autrefois des Géants, ne diſent pas que la taille giganteſque ſoit la plus naturelle à l'homme; ils pré-

(*a*) *Apollodor. Biblioth. l. II. c. 3. p. 96.* Τετραπηχυαῖον μὲν γὰρ εἶχε τὸ σῶμα.

tendent seulement qu'elle n'a rien qui lui soit contraire, rien qui soit incompatible avec sa beauté, & ses autres qualités naturelles; qu'il n'y a aucun inconvénient à admettre des Géants; que leur existence est possible; ou en un mot, qu'il y en avoit autrefois en assez grand nombre, & qu'alors ils n'étoient pas regardés comme des monstres. Tous les raisonnements que l'on forme contre un sentiment qui n'est pas le nôtre, ne nous embarrassent point.

VII. L'erreur de ceux qui ont cru que les Géants étoient fils des Anges rebelles & des filles des hommes, prouve indubitablement qu'ils ont reconnu leur existence. Nous n'adoptons pas leur erreur; mais nous les citons comme témoins de la créance commune des peuples sur cela. Une créance si ancienne, si générale, si constante, ne seroit pas toutefois un argument sans réplique, si elle n'étoit conforme aux Ecritures, & confirmée par des Histoires authentiques de tous les temps.

VIII. Enfin, quoique la nature puisse quelquefois produire dans le sein de la terre, des choses qui auront quelque ressemblance à des os humains, au crâne, à l'os de la jambe ou du bras; elle ne produira jamais des corps entiers, un assemblage de plusieurs os proportionnés, & qui réunis, composent un squelette humain. De plus ces productions de la nature se découvrent toujours pour ce qu'elles sont, par quelques endroits; tantôt c'est par la couleur, ou par la forme, ou par les proportions, & ordinairement par la solidité. Les os fossiles sont pâles, ou tirant sur la couleur de la terre qui les a produits; ils sont massifs & ne sont pas creux comme les os naturels. Il se peut faire que l'on montre quelques os d'Elephants ou de Baleines, pour des os de Géants; mais il est certain qu'on garde en plusieurs endroits de vrais os de Géants, & par conséquent que l'existence des Géants est un fait indubitable.

DISSERTATION
SUR
L'ARCHE DE NOÉ. (a)

I. Comparaiſon des Navires anciens & modernes avec l'Arche bâtie par Noé.

CEux qui prennent plaiſir à relever les inventions des Modernes au deſſus de celles des Anciens, triomphent principalement lorſqu'ils parlent de la Marine, des Vaiſſeaux, de la Navigation d'aujourd'hui, comparées à celles des Anciens. Il faut convenir que c'eſt une des parties dans leſquelles les Modernes l'emportent infiniment ſur les Anciens. Que l'on compare les voyages de mer des Phéniciens, des Tyriens, des Sidoniens, des Carthaginois, qui ſont les plus habiles hommes de mer que nous connoiſſions dans la plus haute antiquité; qu'on les mette en parallele avec nos Flottes & nos Vaiſſeaux de Guerre & Marchands, on y remarquera une différence incroyable, ſoit qu'on faſſe attention à la ſtructure, à la grandeur, à la ſolidité de nos bâtiments, ou à l'aſſurance avec laquelle par le moyen de la Bouſſole, on entreprend par mer des voyages que les Anciens auroient cru impoſſibles.

Les Rois d'Egypte, de Syrie & de Syracuſe, entreprirent autrefois de conſtruire des Vaiſſeaux, ou plutôt des Galeres, d'une grandeur énorme. Séſoſtris, Roi d'Egypte, fit, dit-on, (*b*) bâtir un Vaiſſeau de bois de Cedre de la longueur de 280 coudées. Ptolémée Philopator fit (*c*) conſtruire une Galere de même longueur à 40 rangs de rames, qui étoit conduite par 400 Matelots, & pouſſée par 4000 Forçats; elle pouvoit tenir ſur ſon tillac juſqu'à 3000 combattants. Hiéron, Roi de Syracuſe, conſtruiſit (*d*) par les ſoins d'Archimede, un Vaiſſeau ou Galéace, à laquelle 300 maîtres Charpentiers & un plus grand nombre de compagnons, employerent plus de bois à la bâtir pendant un an, qu'il n'en auroit fallu pour conſtruire ſoixante Galeres. Elle avoit trois étages: dans celui du milieu, on voyoit trente chambres à

(*a*) Le fond de cette Diſſertation eſt de Dom Calmet. C'eſt une de celles qui ont paru pour la premiere fois dans la premiere édition de cette Bible. Nous avons encore retranché de celle-ci les idées fabuleuſes. = (*b*) *Diodor. Sicul. l.* II. = (*c*) *Plutarch. in Demetrio.* = [*d*] *Moſchius apud Athenæ.*

quatre

quatre lits, & dix écuries de chaque côté, ſans y comprendre les chambres pour les matelots, les cuiſines & les ſalles. Il y avoit à la proue un réſervoir fait de cloiſons d'ais & de toiles poiſſées, qui contenoit deux mille métretes d'eau, c'eſt-à-dire, 207 ou 208 muids meſure de Paris.

Mais ce grand bâtiment & les autres que je paſſe ſous ſilence, n'approchoient point de la capacité ni de la ſtructure de l'Arche de Noé, dont Dieu avoit donné le modele, encore qu'ils aient été des preuves évidentes de la poſſibilité de la conſtruction de celle-ci. Car on peut aſſurer ſans crainte de ſe tromper, que l'Arche ayant été le premier Navire ou Bâtiment conſidérable qui ait jamais été conſtruit, elle fut auſſi le plus grand qui ſe ſoit jamais vu, & que l'on verra jamais, puiſque ſi Dieu ne l'avoit ordonnée, perſonne n'auroit oſé entreprendre un ouvrage de cette nature. On pourroit maintenant ſur ce modele en conſtruire une ſemblable; mais on ne l'entreprendra jamais, parce que la néceſſité de l'entreprendre n'arrivera plus.

II. Capacité de l'Arche. Sa figure. Bois dont elle fut faite.

Ceux qui jaugent les Navires, donnent 42 pieds cubes au tonneau meſure de Paris, ſuivant l'Ordonnance; & ſi l'on diviſe les pieds cubes de la capacité de l'Arche par quarante-deux, on reconnoîtra qu'elle pouvoit contenir plus de 42413 tonneaux de charge; & par conſéquent, qu'elle contenoit la charge de plus de quarante Navires, du port de plus de mille tonneaux chacun. Cette énorme capacité ſurprend: mais les regles de la Géometrie & de l'Arithmétique, fondées ſur les dimenſions que marque le Texte ſacré, ne permettent pas d'en douter. Si l'on compare nos Navires à l'Arche de Noé, on conviendra aiſément qu'ils ſont beaucoup moindres, que ce fameux bâtiment, tant à l'égard de leur capacité, que de leur longueur & largeur, & de la diſtribution des logements qu'il contenoit. Pour s'en former une idée juſte & proportionnée à ſa grandeur, on peut ſe figurer une ou pluſieurs des plus grandes Egliſes du monde, comme celle de S. Pierre de Rome, celle de S. Charles de Milan, celle de l'Abbaye de Cluny. Celle de S. Paul de Londres a 690 pieds de longueur meſure d'Angleterre, qui font un peu plus de 646 pieds meſure de Paris; celle de S. Pierre de Rome a par dedans 555 pieds de long; celle de S. Charles de Milan 250 pas, & celle de Cluny 520 pieds; celle de la Cathédrale de Paris 346 pieds de long & 141 pieds de large; l'Egliſe Cathédrale de Chartres 412 pieds de long; celle de Rouen 414 pieds ſur 83 de largeur; celle de St. Ouën de la même ville 404 pieds. Or il s'en faut quelque choſe que ces dernieres Egliſes n'aient autant de longueur par dedans que l'Arche de Noé en avoit par dehors; elle étoit de 512 pieds de longueur, de 85 de largeur, & de 51 de hauteur, meſure de Paris.

On donne au Vaiſſeau que conſtruiſit Noé, le nom d'*Arche* ou de coffre; parce qu'en effet il avoit la figure d'un coffre, quarré, oblong,

& à peu-près comme les maiſons des Orientaux, dont le comble eſt en plate-forme ; par conſéquent elle étoit aſſez différente des Galeres & des Vaiſſeaux ordinaires. Auſſi n'étoit-elle pas deſtinée à voguer au loin ſur les eaux, comme les bâtiments de tranſport & les Vaiſſeaux de guerre. Dieu, en la faiſant conſtruire, n'avoit pour objet que de conſerver toute l'eſpece des hommes & des animaux, en faiſant entrer dans l'Arche un certain nombre de chacun d'entre eux, pour repeupler la terre après le Déluge. Ainſi il ne falloit ni rames, ni voiles, pour hâter ſon cours, ni lui donner une figure propre à voguer promptement & légérement ſur les eaux.

On n'eſt pas d'accord ſur la nature du bois dont ſe ſervit Noé pour la conſtruction de ce fameux bâtiment : l'Hébreu porte, *de bois de Gopher ;* ce que les uns entendent en général de bois équarris, taillés, travaillés & polis ; d'autres, *de bois gras*, comme le Sapin, le Térébinthe, le Cedre, &c. d'autres, *de Cyprès*. Bochart a montré que dans l'Arménie & dans l'Aſſyrie, où l'on croit que l'Arche fut bâtie, il n'y a point d'autre arbre propre à conſtruire de grands vaiſſeaux comme l'Arche, que le Cyprès ; & on a des exemples de flottes entieres conſtruites de cette ſorte de bois.

III. Meſure de la coudée ſelon laquelle Moyſe détermine les proportions de l'Arche.

Mais la grande difficulté ſur cette matiere conſiſte à fixer la juſte meſure de la coudée dont parle ici Moyſe : car delà dépend la ſolution de la plupart des difficultés qu'on forme ſur l'Arche de Noé, en ne la faiſant ni trop longue ni trop courte. Origene, (*a*) & après lui S. Auguſtin, (*b*) ont cru que cette coudée étoit la *coudée Géométrique*, longue de ſix coudées ordinaires ; ſur ce pied là l'Arche auroit été d'une grandeur démeſurée. Béroſe le Chaldéen cité dans l'Euſebe de Joſeph Scaliger, donne à l'Arche cinq ſtades de longueur, ſur deux de largeur ; ou ſelon Jacques Cappelle, ſix ſtades de long & un ſtade de large. Le ſtade eſt de cent vingt-cinq pas ; ainſi l'Arche auroit eu 750 pas de long, & 125 pas de large. Le même Cappelle prétend que la coudée dont parle Moyſe en cet endroit, étoit la *coudée ſacrée*, qu'il prétend être double de la *coudée ordinaire* ; c'eſt-à-dire, de trois pieds. D'autres croient que la coudée de Moyſe étoit la même que la coudée ancienne d'Egypte, c'eſt-à-dire, de vingt pouces $\frac{44}{89}$, ou preſque vingt pouces & demi, meſure de Paris.

La coudée des Juifs étoit, ſelon Joſeph, de vingt-quatre doigts ou de ſix ſpithames Orientales. Les Thalmudiſtes donnent à la coudée Hébraïque un quart de plus qu'à la coudée Romaine ; Maimonides reconnoît que les Juifs ont une coudée récente, qui n'a que vingt doigts de longueur. M. Reland (*c*) dit que les coudées de Joſeph ſont d'un

(*a*) *Origen. homil.* 2. *in Geneſ. l.* IV. *contra Celſ.* = (*b*) *Aug. de Civit. l.* XV. *c.* 27. *& quæſt. in Geneſ. l.* 1. *c.* 4. = (*c*) *Reland. Paläſt. t.* 1. *l.* XI. *p.* 377. 378.

tiers plus courtes que celles des Thalmudiſtes ; or la coudée de ces derniers eſt de deux pieds & demi, & celle de Joſeph d'un pied & demi de Roi, & égale à la coudée Romaine.

Saint Auguſtin a cru que chacun des trois étages de l'Arche avoit trois cents coudées de long, 50 de large & 30 de haut. Ce qui donneroit à l'Arche 1350 mille coudées de capacité : & ſi l'on prend ces coudées comme équivalentes à ſix coudées ordinaires, cela donnera une Arche d'une grandeur démeſurée.

Celſe, Philoſophe Epicurien, qui a été réfuté par Origene, (*a*) prétendoit que l'hiſtoire du Déluge de Noé n'étoit qu'une fable imitée de l'hiſtoire du Déluge de Deucalion ; que l'Arche de Noé n'étoit autre que le vaiſſeau dans lequel Deucalion s'étoit ſauvé, & qu'elle n'étoit pas à beaucoup près d'une capacité ſuffiſante pour contenir quatorze animaux mondes, & quatre animaux immondes de toutes les eſpeces qui étoient ſur la terre. A quoi Origene répond, qu'il faut conſidérer que l'Arche étoit un très-grand vaiſſeau ; qu'on avoit été cent ans à le bâtir ; qu'il avoit 300 coudées géométriques de longueur ſur 50 de largeur ; qu'il s'élevoit à 30 coudées de hauteur, toujours en diminuant, pour finir en une coudée en tous ſens : & il dit que dans cette ſuppoſition il n'y avoit aucune abſurdité qu'elle pût contenir tous les animaux dont on a parlé, & qu'il y auroit eu plus de ſujet d'admirer ſa grandeur, que de condamner ſa petiteſſe.

M. le Pelletier de Rouen qui a examiné ce ſentiment d'Origene, (*b*) y trouve de grandes difficultés, comme auſſi dans ce qu'il dit de la coudée Géométrique qu'Origene croit avoir été ſix fois plus longue que la coudée commune ; ſentiment dont on ne trouve point de bonnes preuves dans l'antiquité. Quoi qu'il en ſoit, Origene a cru que l'Arche étoit de figure pyramidale, & qu'elle s'élevoit de la hauteur de trente coudées, allant toujours en diminuant juſqu'à la largeur d'une coudée, ſuivant ces paroles de Moyſe : *In cubito conſummabis ſummitatem ejus.*

Le même Origene, dans ſa ſeconde Homélie ſur la Geneſe, dit que le bas de l'Arche étoit diviſé en deux chambres, & le haut en trois ; que la premiere des deux chambres baſſes avoit été deſtinée pour les fumiers, & la ſeconde pour mettre les proviſions ; que des trois chambres ſupérieures, la premiere étoit deſtinée à loger les animaux farouches, les reptiles & les ſerpents ; la ſeconde pour les animaux doux & privés ; & la troiſieme pour loger les hommes : il croit qu'on avoit logé dans l'Arche des animaux en aſſez grand nombre pour la nourriture de ceux qui ſe nourriſſent de chair, & il les loge dans la

(*a*) *Origen. l.* IV. *contra Celſum.* = (*b*) Le Pelletier, Diſſertation ſur l'Arche de Noé, c. 25. p. 216. 217. &c.

chambre où ſont les proviſions. Nous avons déjà remarqué que S. Auguſtin avoit adopté le ſentiment d'Origene ſur la grandeur de la coudée Géométrique.

Parmi la grande variété des ſentiments qui partagent les Interpretes de l'Ecriture ſur la grandeur de l'ancienne coudée Hébraïque, nous nous fixons à l'opinion de Meſſieurs Graves Profeſſeur d'Aſtronomie en l'Univerſité d'Oxford, Cumberland Théologien Anglois, dans ſon Traité du recouvrement des poids & des meſures des Juifs, le Pelletier de Rouen, dans ſa Diſſertation ſur l'Arche de Noé, & Newton, dans ſa Deſcription du Temple de Jéruſalem. Ces Auteurs prétendent que l'ancienne coudée Hébraïque étoit la même que celle de Memphis dont on a pris les dimenſions ſur les étalons du Dérac du Caire. Comme Moyſe avoit été élevé en Egypte, il eſt croyable qu'il ſe ſervit des meſures de ce pays-là. Or l'ancienne coudée de Memphis eſt équivalente à 20 pouces & demi environ, meſure de Paris; (*a*) & les dimenſions de l'Arche priſes ſuivant cette meſure, nous fourniſſent une capacité ſuffiſante pour loger commodément non ſeulement les hommes & les animaux, mais auſſi les proviſions néceſſaires & l'eau douce pour les entretenir pendant un an & plus.

IV. Syſtême de M. le Pelletier, ſur la conſtruction de l'Arche.

M. le Pelletier ſuppoſe que l'Arche étoit un bâtiment de la figure d'un parallélépipede rectangle, dont on peut diviſer la hauteur par dedans en quatre étages, donnant trois coudées & demie au premier, ſept au ſecond, huit au troiſieme, & ſix & demie au quatrieme; & laiſſer les cinq coudées reſtantes des trente de la hauteur, pour les épaiſſeurs du fond, du comble, & des trois ponts ou planchers des trois derniers étages.

Le premier de ces étages auroit été le fond, ou ce que l'on appelle carene dans les navires; le ſecond pouvoit ſervir de grenier ou de magaſin; le troiſieme pouvoit contenir les étables; & le quatrieme les volieres: mais la carene ne ſe comptant point pour un étage, & ne ſervant que de réſervoir d'eau douce, l'Arche n'en avoit proprement que trois; & l'Ecriture n'en met pas un plus grand nombre, bien que les Interpretes y en aient mis quatre, en y ajoutant la carene.

Il ne ſuppoſe que trente-ſix étables pour les animaux de terre, & autant de volieres pour les oiſeaux, contre le ſentiment de quelques Interpretes, qui admettent autant de lieux différents qu'il y avoit d'eſpeces d'animaux.

Il place la porte, non au côté de la longueur, mais à l'un des bouts de l'Arche, perſuadé qu'à l'un des côtés de la longueur elle auroit gâté la ſymmétrie de l'Arche, & en auroit ôté l'équilibre.

Chaque étable pouvoit être de quinze coudées $\frac{1}{2}$ de long, de dix-

(*a*) Voyez la *Diſſertation ſur la coudée Hébraïque*, à la tête du Livre d'Ezéchiel.

ſept de large, & de huit de haut ; & par conſéquent elle avoit environ vingt-ſix pieds & demi de long, plus de vingt-neuf de large, & plus de treize & demi de haut de notre meſure. Les 36 volieres étoient de même grandeur.

Pour charger l'Arche également, Noé pouvoit remplir ces étables & ces volieres, en commençant par celles du milieu, des plus gros animaux & des plus gros oiſeaux.

Cet Auteur fait voir, par un calcul exact, que l'eau qui étoit dans la carene, pouvoit être de plus de trente-un mille cent ſoixante & quatorze muids ; ce qui eſt plus que ſuffiſant pour abreuver pendant un an, quatre fois autant d'hommes & d'animaux, qu'il y en avoit dans l'Arche. Il montre enſuite que le grenier pouvoit contenir plus de nourriture qu'il n'en falloit à tous les animaux en un an.

Dans le troiſieme étage, Noé a pu conſtruire trente-ſix loges pour ſerrer les utenſiles de ménage, les inſtruments du labourage, les étoffes, les grains, les ſemences. Il pouvoit s'y ménager une cuiſine, une ſalle, quatre chambres, & un eſpace de quarante-huit coudées de longueur pour ſe promener.

Quelques-uns ont cru qu'il n'étoit pas néceſſaire de faire proviſion d'eau douce dans l'Arche, parce que l'eau de la mer ayant été mêlée avec les eaux du déluge pouvoit être aſſez deſſalée pour être rendue potable, & qu'on pouvoit en tirer par la fenêtre de l'Arche pour abreuver les animaux. Mais cette prétention eſt inſoutenable ; l'eau de la mer eſt en bien plus grande quantité que l'eau qui tomba du Ciel pour inonder la terre : or l'expérience fait voir qu'un tiers d'eau ſalée, mêlée avec deux tiers d'eau douce, fait une potion qui n'eſt point bonne à boire ; & l'Arche ayant ceſſé de flotter ſur les eaux, dès le vingt-ſeptieme jour du ſeptieme mois, elle demeura à ſec ſur les montagnes d'Arménie, pendant preſque ſept mois, pendant leſquels on n'auroit pu puiſer de l'eau de dehors. Tel eſt le ſyſtême de M. le Pelletier de Rouen.

V. Syſtême du P. Butéo.

Mais il n'eſt pas même néceſſaire de recourir à une coudée plus grande que la coudée ordinaire, comme prétend le montrer le P. Jean Butéo, Religieux de l'Ordre de S. Antoine de Viennois. Cet habile Mathématicien (*a*) dans ſon *Traité de l'Arche de Noé, de ſa forme & de ſa capacité*, ſuppoſe que la coudée de Moyſe n'étoit que de 18 pouces comme la nôtre ; & cependant il ne laiſſe pas de trouver dans les dimenſions marquées par Moyſe, tout l'eſpace convenable pour loger

(*a*) Jean Butéo, qui a été mal-à-propos qualifié Anglois dans le Commentaire de D. Calmet ſur la Geneſe VI. 15. étoit de Dauphiné : il avoit reçu les premieres teintures des Mathématiques dans l'Ecole d'Oronce Finé ; & après avoir rétabli en France l'étude de cette ſcience qui y étoit fort négligée, il mourut à Romans en 1564 âgé de 75 ans.

dans l'Arche les hommes, les animaux & les proviſions néceſſaires. Il croit que l'Arche étoit compoſée de pluſieurs ſortes de bois gras & réſineux; qu'elle étoit enduite de bitume; qu'elle avoit la figure d'un parallelépipede avec les dimenſions que marque l'Ecriture meſurées à notre coudée.

Il diviſe le dedans en quatre étages, donnant au premier 4 coudées de hauteur, 8 au ſecond, 10 au troiſieme & 8 au dernier. Il place la ſentine dans le premier, les étables dans le ſecond, les proviſions dans le troiſieme; les hommes, les oiſeaux & les utenſiles de ménage dans le dernier. Il met la porte à 20 coudées près du bout de l'un des côtés du ſecond étage, & la fait ouvrir & fermer en pont-levis. Il diſpoſe la fenêtre au haut de l'appartement des hommes, prétendant que les animaux n'avoient pas beſoin de lumiere, & que ceux qui ont cru qu'il y en avoit pluſieurs à l'Arche, ſe ſont groſſiérement trompés. *Quare*, dit-il, *magnâ rerum imperitiâ, nec ſine temeritate, lapſi videntur, qui citra neceſſitatem, & contra Domini præſcriptum, feneſtras in arca plures aſtruunt.* Il ferme cette fenêtre d'un double chaſſis à quarreaux de criſtal, de verre ou de pierre tranſparente, parce qu'il la croyoit très-grande. Il éleve le milieu du comble d'une coudée de hauteur ſur toute la longueur, prenant pour cette hauteur la coudée que les Interpretes expliquent de la hauteur de la fenêtre. *Arcam igitur*, ajoute-t-il, *in cubito perfici intelligo, præter cæteros omnes, ut cubitus iſte ſit altitudo mediana culminis, per totam longitudinem.*

Ayant dans le ſecond étage, tiré du côté de la porte, une allée de ſix coudées de large, & de 300 coudées de long, & conſtruit deux eſcaliers aux deux bouts, pour monter aux troiſieme & quatrieme étages; il prend ſur le milieu du reſte de la largeur, une autre allée de 12 coudées de large, tombante perpendiculairement ou à angles droits ſur le milieu de la premiere: & de côté & d'autre de cette derniere, il diviſe un eſpace de 15 coudées de large, & de 44 de long, en 3 parties égales ſur la largeur, & en 12 parties ſur la longueur, pour trouver par cette diviſion 36 cellules ou étables de chaque côté, dont 6 étant priſes pour 2 allées traverſantes, il en reſte 30 de chaque côté qui forment 3 rectangles; 2 qui en contiennent chacun 9, & celui du milieu 12; & ces étables ou cellules ont 15 coudées de long & $3\frac{3}{5}$ de large. Il prend encore ſur le reſte de cet étage de côté & d'autre un eſpace de 15 coudées de largeur, & de 44 coudées de longueur, dont il retranche 4 coudées de côté & d'autre ſur la largeur pour faire deux allées; & il lui reſte un rectangle de 7 coudées de largeur, & de 44 coudées de longueur, dont il diviſe la largeur en 2, en ſorte qu'une moitié ait 3 coudées de large, & l'autre 4, & la longueur en 20 parties égales; & ces diviſions lui donnent 40 petites étables ou cellules en 2 rangs, dont 20 ont chacune 3 coudées, & les 20 autres 4 de long; & les unes & les autres 2 coudées & demie de large; & par ce

moyen il trouve 60 grandes étables, 40 moyennes & 40 petites : & outre cela encore deux eſpaces de côté & d'autre de 114 coudées de long, & de 44 coudées de large.

Or réduiſant tous les animaux qui entrerent dans l'Arche, à la grandeur du bœuf, du loup & du mouton ; il trouve qu'ils étoient égaux à 120 bœufs, 80 loups & 80 moutons. De ſorte qu'ayant diſpoſé 60 grandes étables, 40 moyennes & 40 petites, il prétend qu'elles pouvoient contenir 60 paires de bœufs, 40 paires de loups & 40 paires de moutons. Mais comme il penſe que l'on devoit nourrir de chair les bêtes carnacieres, il en conclut qu'on devoit avoir mis dans l'Arche 3650 moutons pour la ſubſiſtance de 40 paires de ces animaux, qu'il eſtimoit de la grandeur du loup, pour leur en donner 10 par jour ou un à quatre.

Il perce toutes les étables par le bas, afin que les excrements des animaux tombent dans le premier étage ou ſentine, qu'il diſpoſe auſſi pour le leſt. Mais de peur que l'infection des fumiers n'incommode, il conſtruit en pluſieurs endroits de cet étage, des ſoupiraux qu'il fait monter juſques au dernier, pour y donner de l'air.

Il diviſe le troiſieme étage en pluſieurs ſéparations, pour mettre à part le foin, les feuilles, les fruits & les grains : il prétend même qu'on pouvoit y conſtruire un réſervoir pour nourrir du poiſſon, pour les animaux & pour les oiſeaux amphibies qui en vivent ; & un réſervoir pour l'eau douce. De plus, il veut que toutes les cellules ou étables, qui étoient immédiatement ſous cet étage, aient été percées par en haut, pour diſtribuer par ces ouvertures, la nourriture dont les animaux auroient beſoin ; & au moyen de certains canaux qui alloient dans chaque étable, on auroit pu leur donner de l'eau pour pluſieurs jours.

Il croit qu'au milieu du quatrieme étage, il devoit ſe trouver pour l'appartement des hommes, une grande chambre éclairée par la fenêtre de l'Arche ; une dépenſe, une cuiſine, dans laquelle il y auroit eu un moulin à bras & un four ; des chambres particulieres pour les hommes & pour les femmes ; & enfin des lieux pour le bois, pour le charbon, pour les meubles & utenſiles du ménage & du labourage, & pour les autres choſes qu'on vouloit garantir des eaux ; & que ſur le reſte de cet étage, on auroit conſtruit de côté & d'autre des cages ou volieres pour renfermer les oiſeaux, & des loges pour en ſerrer les proviſions.

Ayant accordé pour nourriture 10 moutons chaque jour aux animaux carnaciers, eſtimés à 80 loups, il en auroit fallu 3650 pour un an. Mais ce nombre diminuant de dix par jour, ne devoit être compté que comme un nombre fixe de 1820. Or ayant eſtimé les animaux qui vivent d'herbes, de graines ou de fruits, égaux à 120 bœufs & à 80 moutons, ajoutant 80 à 1820, on reconnoît qu'il y auroit eu 1900

moutons à nourrir & 120 bœufs. Il trouve que 7 moutons mangent autant de fourage qu'un bœuf, d'où il conclut qu'il falloit autant de nourriture à ces animaux qu'à 400 bœufs. Et parce qu'il eſtime que 40 livres ou une coudée cube Pariſienne de foin, pourroit nourrir un bœuf en un jour, encore qu'il ne mangeât rien autre choſe ; il en réſulte qu'il en auroit fallu 146 mille coudées pour un an.

Le quatrieme étage étoit de la capacité de 150 mille coudées cubes. Le foin eſt la nourriture qui occupe le plus de place : mais 146 mille coudées cubes de foin ſuffiſoient pour nourrir les animaux pendant un an. Ainſi, ſelon lui, il y auroit eu ſuffiſamment de la place dans cet étage pour ſerrer autant de nourriture qu'il en falloit pour nourrir les animaux pendant un an. On peut voir tout cela dans un plus grand détail dans cet Auteur qui en a traité exprès.

Toute la capacité de l'Arche, en prenant la coudée à dix-huit pouces, étoit de quatre cents cinquante mille coudées, ou ſix cents ſoixante & quinze mille pieds. Elle avoit quatre cents cinquante pieds de long, & ſoixante & quinze pieds de large, & quarante-cinq de haut. Tel eſt le ſyſtême du R. P. Butéo.

VI. Difficultés que M. le Pelletier forme ſur le Syſtême du P. Butéo.

M. le Pelletier trouve diverſes choſes à reprendre dans cette deſcription de l'Arche. 1°. Il ſoutient que la coudée dont parle Moyſe, étoit celle de Memphis, différente de celle de Paris, & plus courte d'une ſeptieme partie. 2°. Il ſoutient qu'un bâtiment plat & quarré, plus long & plus large que haut, n'a nul beſoin de l'eſt pour l'empêcher de tourner de quelque maniere qu'on le charge. 3°. Il eſt ridicule de placer des animaux entre des fumiers & des proviſions pour les étouffer, & de les mettre ſous l'eau pour les priver de la lumiere, & de tout ſecours humain : pendant qu'on peut les mettre à leur aiſe au deſſus des proviſions, les tenir nettement en pouſſant les fumiers hors de l'Arche, & leur donner du jour & de l'air pour reſpirer, & pour procurer à ceux qui étoient dans l'Arche la commodité de pourvoir commodément aux beſoins de tant d'animaux.

La peſanteur du corps des animaux qui entrerent dans l'Arche, ne pouvant aller à 70 milliers, & les proviſions qu'on y enferma & qui étoient au deſſus des animaux, pouvant aller à plus de dix millions ; il n'y auroit pas de bon ſens de mettre dix millions de charge dans un étage, qui auroit été placé au deſſus d'un autre, qui n'en auroit contenu que 70 milliers. C'eſt une mépriſe où Butéo eſt tombé, de même que tous les autres qui ont placé les proviſions au deſſus des animaux.

Le même Butéo n'eſt pas mieux fondé à mettre la porte de l'Arche à l'un de ſes côtés, pour laiſſer une allée vuide de trois cents coudées de long ſur ſix de large dans le ſecond étage, qui auroit rendu cette Arche plus peſante d'un côté que d'un autre, & qui l'auroit rendu incommode en gâtant la ſymmétrie des étables & des autres appartements.

Il

Il auroit donc été beaucoup mieux de mettre la porte au milieu d'un des bouts, & rendre par ce moyen tous les appartements de l'Arche réguliers & commodes.

Butéo donne à ſa porte huit coudées de hauteur, & croit que c'étoit une porte à pont-levis, pour ſervir de pont ou d'échelle pour entrer dans l'Arche. M. le Pelletier, au contraire, poſe cette porte au milieu d'un des bouts du troiſieme étage de l'Arche, à compter la ſentine pour le premier; & par conſéquent, elle étoit à plus de 17 coudées & demi au deſſus du rez de chauſſée; il croit que cette porte étoit briſée & s'ouvroit à deux battants, & que pour introduire les animaux dans l'Arche, on avoit pratiqué une levée de terre ou de pierres, qui s'élevoit inſenſiblement juſqu'à trois ou quatre coudées près de l'Arche, après quoi étoit un pont pour y entrer.

Butéo explique ce que dit Moyſe, *In cubito conſummabis ſummitatem ejus*, du comble de l'Arche, qui s'élevoit à peu près comme l'impériale d'un caroſſe, à la hauteur d'une coudée par le milieu; au lieu de l'entendre ſimplement de la fenêtre qui régnoit par le haut tout autour de l'Arche, ou de diſtance en diſtance, à la hauteur d'une coudée; ce n'eſt pas que Butéo ne laiſſe de la lumiere à l'appartement où logeoient les hommes & les femmes; il leur donne même une très-grande fenêtre: mais il laiſſe tout le reſte de l'Arche ſans air & ſans jour. Cette fenêtre étoit fermée par pluſieurs chaſſis de carreaux de gros verres ou de criſtal, ou de quelque pierre tranſparente comme du talc.

Il eſt probable que les fenêtres qui régnoient tout autour de l'Arche par en haut, étoient fermées de ſimples grillages ou jalouſies. Au reſte, il eſt bon de remarquer que dans l'Hébreu le Pronom *ejus*, dans cette phraſe, *In cubito conſummabis ſummitatem ejus*, ſe rapporte à l'Arche, & non à la fenêtre; ce qui favoriſe le ſentiment qui croit que le comble ou le faîte de l'Arche s'élevoit d'une coudée, à peu près comme le deſſus d'un cercueil ou l'impériale d'un carroſſe. Mais quand Moyſe n'auroit pas marqué de fenêtre à l'Arche, on ne pourroit ſe diſpenſer d'y en admettre.

Ceux qui prétendent que les animaux carnaciers ne peuvent vivre d'herbes, de fruits, de légumes, & qui admettent dans l'Arche un aſſez grand nombre d'animaux pour les nourrir de leur chair pendant toute une année, auront de la peine à expliquer comment ces mêmes animaux carnaciers ont pu vivre ſur la terre après le déluge. Se ſont-ils détruit les uns les autres? La race en auroit été bien-tôt perdue. Auroient-ils mangé des animaux purs & apprivoiſés? Le même inconvénient s'enſuivroit. Il fallut un long temps pour que les animaux ſe multipliaſſent au point que ceux qui ſe nourriſſent d'herbes, de fruits & de légumes, puſſent ſervir de nourriture à ceux qui ſe nourriſſent de leur chair.

Il y a peu d'Auteurs qui aient traité cette matiere, qui ne ſoient

tombés dans quelques inconvénients. Les uns ont fait l'Arche trop grande ; les autres, trop petite ; d'autres, trop peu solide : la plupart n'ont apperçu d'autre difficulté dans l'hiſtoire du Déluge, que celle qui regarde la capacité de l'Arche, ſans faire attention à une infinité d'autres inconvénients qui réſultent de ſa forme, de la diſtribution des appartements, des étages, des logements des animaux, de leur diſtribution ; de la maniere dont on pouvoit leur donner à boire & à manger, leur procurer du jour & de l'air, les nétoyer & faire couler le fumier & les immondices hors de l'Arche, ou dans la ſentine. Nous n'entrons point dans le détail de toutes ces difficultés, qui ont été aſſez bien éclaircies par M. le Pelletier de Rouen, dans le Chapitre XXV. de ſa Diſſertation ſur l'Arche de Noé.

VII. Autres difficultés ſur la forme & la conſtruction de l'Arche.

Il ſe propoſe lui-même l'objection (*a*) comment huit perſonnes, ſavoir, Noé & ſa femme, ſes trois fils & leurs femmes, purent ſuffire au ſoin qu'il falloit prendre des animaux qui étoient renfermés dans l'Arche : car nous ne reconnoiſſons dans l'Arche, que ces huit perſonnes, & ſaint Pierre fixe ce nombre dans ſa premiere Epître : (*b*) *In arca pauci, id eſt, octo animæ ſalvæ factæ ſunt per aquam.* L'Auteur dont nous parlons, remarque qu'on auroit pu renfermer dans l'Arche tous les animaux & les oiſeaux connus, fort à leur aiſe & ſans les preſſer, deux à deux pour les impurs, & ſept à ſept pour les purs, dans trente-deux étables, & dans trente-quatre volieres ; & ſi l'on n'y avoit voulu loger que des animaux & des oiſeaux des ſeules eſpeces primitives, Noé ne les auroit peut-être pas remplies à moitié. Quoiqu'il y ait pluſieurs ſortes de Chevaux, de Bœufs, de Chiens & d'autres animaux, qu'on auroit pu réduire à une ſeule eſpece ; puiſqu'ils ſont tous ſortis de ceux que Dieu créa au commencement, & que probablement Noé eut introduit dans l'Arche divers animaux, qui peuvent être rapportés à la même eſpece : on veut bien ne pas toucher au nombre de trente-deux étables & de trente-quatre volieres. Si donc l'on ſuppoſe que ces trente-deux étables & ces trente-quatre volieres, aient été partagées entre huit perſonnes, il n'en pouvoit échoir à la charge d'une ſeule que quatre étables & quatre ou cinq volieres : or plus de la moitié des unes & des autres, n'étoient remplies que de petits animaux & de petits oiſeaux, à qui l'on pouvoit donner à manger pour pluſieurs jours de ſuite. Quant aux plus grands animaux & aux oiſeaux, qui demandent un ſoin journalier & un travail plus pénible, on pouvoit les ſoigner en commun, ou laiſſer aux hommes le ſoin des plus gros animaux, & aux femmes celui des plus petits : douze heures par chaque jour pouvoient ſuffire à ces ſortes de perſonnes pour ſatisfaire à ces travaux : ils pouvoient employer le reſte du temps à leur repos,

(*a*) Le Pelletier, c. 26. 27. = (*b*) 1. *Petr.* III. 20.

& à leur néceſſité particuliere. On doit ſe ſouvenir que nous mettons ici les choſes au plus haut, & que peut-être au lieu de trente-deux étables & de trente-quatre volieres, il n'y en avoit pas vingt-quatre de chaque façon.

Le Pere Drexélius ſuppoſe 300 étables dans l'Arche; le Pere Fournier, 333. Un Auteur Anonyme, qui a écrit des queſtions ſur la Geneſe, veut qu'il y en ait eu 400. Il ſemble n'en avoir pas pu mettre trop, s'imaginant que le nombre des animaux étoit immenſe; mais quand on examine la choſe de plus près, leur nombre diminue de beaucoup: on eſt forcé d'avouer que, ſoit qu'on prenne la coudée à dix-huit pouces de Roi, ou à vingt pouces, comme le veulent Cumberland, M. le Pelletier, & M. Newton, l'Arche ſera plus grande même qu'il n'eſt néceſſaire pour loger tous les animaux & les oiſeaux qui nous ſont connus, & qui ne peuvent pas vivre toujours dans l'eau; les proviſions néceſſaires pour leur nourriture, l'eau douce pour les abreuver, & les logements commodes pour Noé & toute ſa famille.

On objecte qu'on ne comprend pas qu'un bâtiment auſſi chargé d'animaux, de proviſions & d'eau douce, (car il devoit y en avoir pour plus d'un an, de peur qu'elle ne ſe corrompît;) qu'un bâtiment, dis-je, auſſi lourd, & compoſé d'un auſſi grand nombre de pieces de bois très-groſſes, très-lourdes & très-ſolides, n'ait enfoncé dans l'eau qu'environ au tiers de ſa hauteur, dans la ſuppoſition que la porte ait été poſée, comme le veut M. le Pelletier, à 13. ou 14. coudées de ſa hauteur. Mais on ſait par expérience que les Navires les plus chargés, n'enfoncent ordinairement dans la mer que juſqu'aux trois quarts de leur hauteur; & M. le Pelletier montre par un calcul exact & très-détaillé, que la charge de l'Arche, comparée à ſa grandeur & à l'étendue de ſa ſurface, étoit beaucoup moins grande que ne l'eſt à proportion celle des vaiſſeaux ordinaires. Ainſi, il ſoutient qu'elle ne prenoit qu'environ onze coudées d'eau, & que ſi elle avoit pris vingt-deux ou vingt-trois coudées, comme le veut Louis Cappelle, dans ſa Chronologie ſacrée, elle auroit été expoſée à échouer ſur le ſommet, & même ſur le penchant des plus hautes montagnes, que l'eau du déluge ne ſurpaſſoit que de quinze coudées; ou à perdre ſon niveau & ſa ſituation parallele à l'Horiſon d'un de ſes bouts, ou d'un de ſes côtés, lequel étant plus élevé que l'autre, auroit mis toute la machine en danger d'être bouleverſée, ou du moins tellement penchée qu'on n'auroit pu y tenir pied pour y aller & venir.

En donnant à la partie non ſubmergée de l'Arche le poids de 21 millions 573 mille 40. livres, comme il étoit ſelon la ſupputation la plus rigoureuſe, & en lui ſuppoſant une capacité que peut-être elle n'avoit pas; il s'enſuit qu'elle ne devoit pas enfoncer de plus de dix ou douze coudées: car il eſt certain qu'un bâtiment plat & quarré, enfonce moins & porte beaucoup plus qu'un bâtiment rond; un tel

bâtiment n'a pas besoin de lest ; & n'ayant ni mats ni voiles, il est bien moins sujet à se renverser qu'un autre qui seroit rond, ou d'une figure approchante de la ronde, & emporté par les voiles enflés par les vents.

VIII. Tradition des Orientaux sur l'endroit où l'Arche s'est arrêtée.

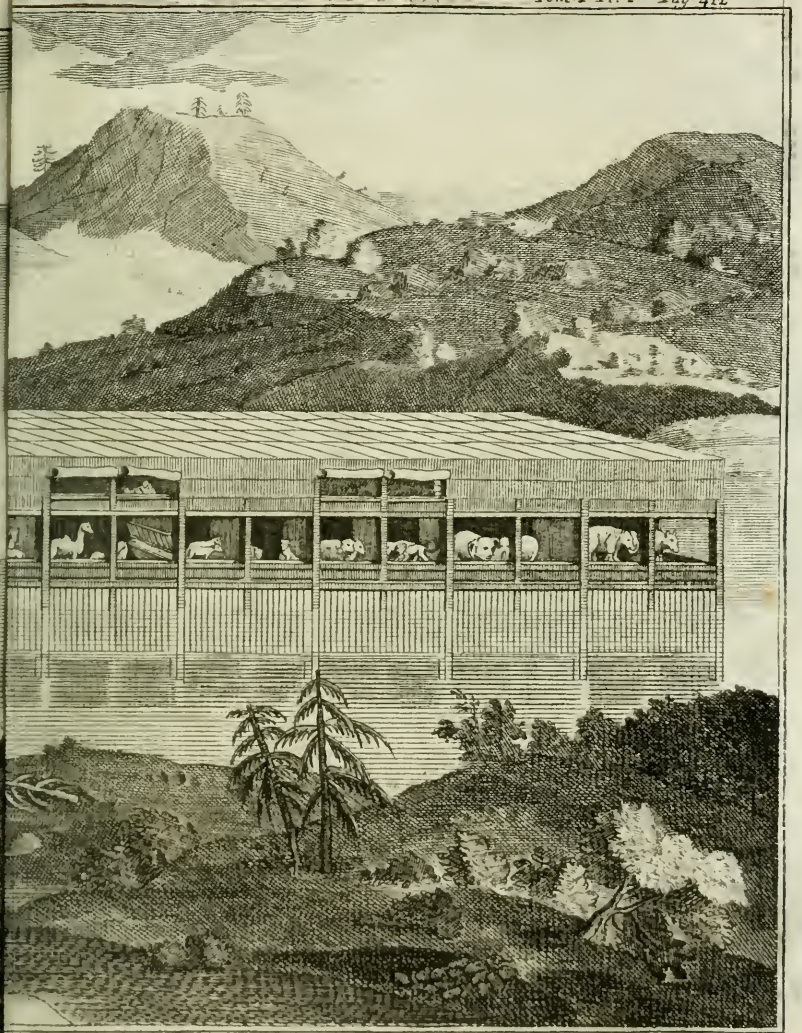
La tradition constante des Mahométans & des autres Orientaux est que l'Arche s'arrêta sur la montagne de *Gioudi*, qui est une des croupes du mont Gordien, dans la partie de l'Arménie majeure, qui regarde la Mésopotamie ; & les Turcs l'appellent encore aujourd'hui *la montagne du doigt*, parce qu'elle s'éleve au milieu des autres comme un doigt. Le Bourg qui est au pied de cette montagne, s'appelle *Thamanine*, c'est-à-dire, *quatre-vingts*, en mémoire des quatre-vingts personnes qui selon les Commentateurs de l'Alcoran sortirent de l'Arche, & établirent là leur demeure. Il y a dans la Mésopotamie un château, nommé *Deïr-abouna*, c'est-à-dire, le monastere de notre Pere, auprès duquel il y a un château, où l'on voit un grand tombeau, que l'on croit être celui de Noé ; d'autres mettent le tombeau de Noé dans l'Arabie, dans un lieu nommé *Ardh-Nouh*, c'est-à-dire, la bourgade de Noé. Mais toutes ces traditions sont très-incertaines.

Il est très-croyable que l'Arche fut bâtie dans l'Arménie, ou dans la Mésopotamie ; & Moyse nous dit très-expressément que l'Arche s'arrêta *sur les monts Ararat*, (*a*) que saint Jérôme traduit par *les montagnes d'Arménie*. Joseph l'Historien parlant d'Izates, fils du Roi de l'Adiabene, dit (*b*) que son pere lui donna un canton dans l'Arménie, nommé *Kaeron* ; où l'on voyoit des restes de l'Arche de Noé, & où il y avoit beaucoup d'Amomane. Mais les meilleurs exemplaires Grecs, au lieu de *Kaeron* ou *Kairon*, lisent *Karron* ; apparemment *Charres* en Mésopotamie, qui est la même que *Haran*, ville fort connue dans l'Ecriture. Le même Joseph cite (*c*) Bérose le Chaldéen, qui dit que de son temps on voyoit encore des restes de l'Arche sur les montagnes d'Arménie, & qu'on en tiroit du Bitume.

Abydene, Assyrien, dit (*d*) que l'Arche de Noé ayant abordé en Arménie, on se servoit de son bois comme d'un préservatif. Nicolas de Damas, Théophile d'Antioche, saint Isidore de Séville, & plusieurs autres racontent la même chose. Jean Struis dans ses Voyages, dit qu'en 1670 il monta sur la montagne d'Ararat, & y trouva un Hermite Italien, qui l'assura que l'Arche étoit encore toute entiere sur cette montagne ; qu'il étoit entré dans ce bâtiment, & lui montra une croix faite du bois qu'il en avoit lui-même arraché. Mais M. Tournefort, qui a été sur les lieux, assure que la montagne d'Ararat est inaccessible,

---

(*a*) *Genes.* VIII. 4. *Super montes Armeniæ.* (Hebr. *Super montes Ararat.*) = (*b*) *Joseph. Antiquitatum. l.* XX. *c.* 2. = (*c*) *Joseph. Antiquitat. l.* I. *c.* 5. = (*d*) *Abyden. apud Euseb. præparat. l.* IX. *c.* 12.



L. Lami.

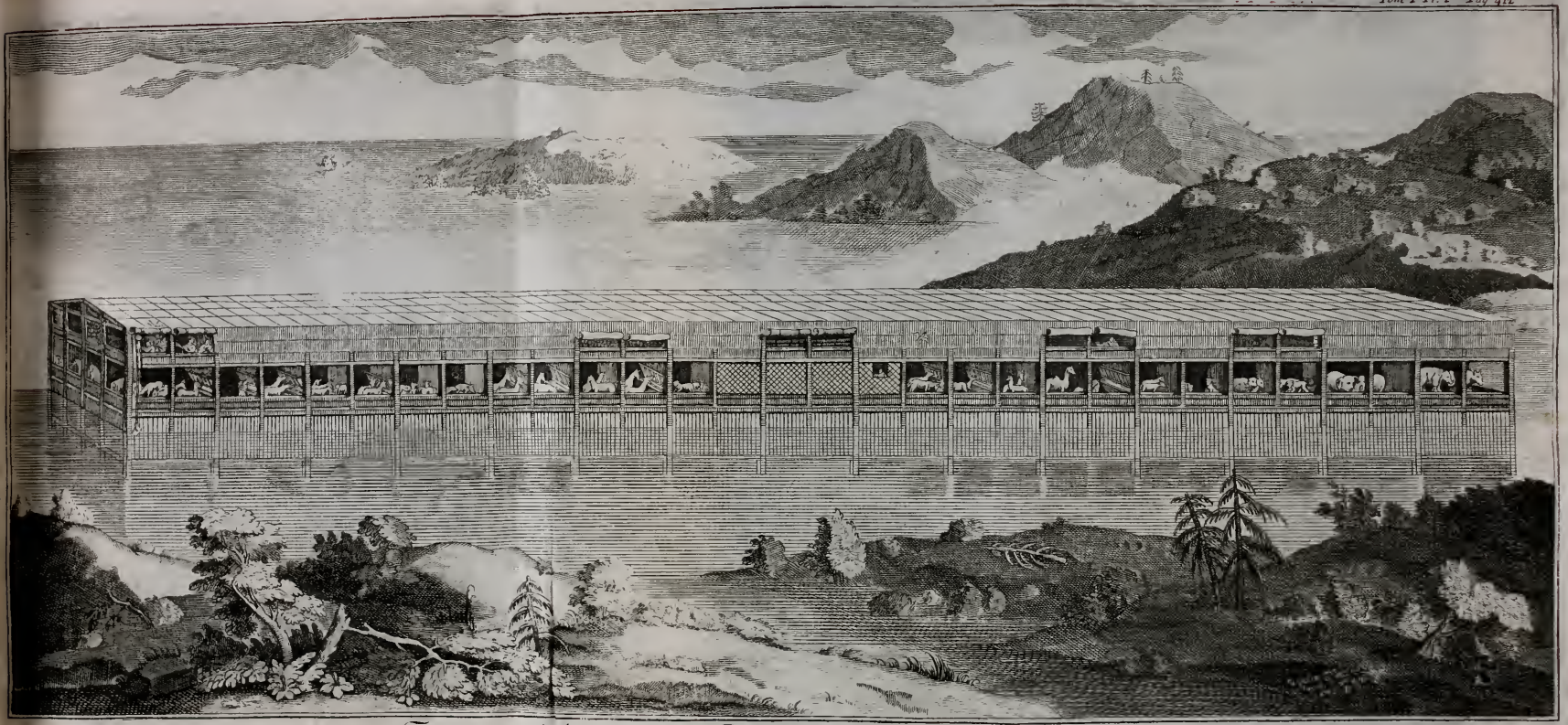
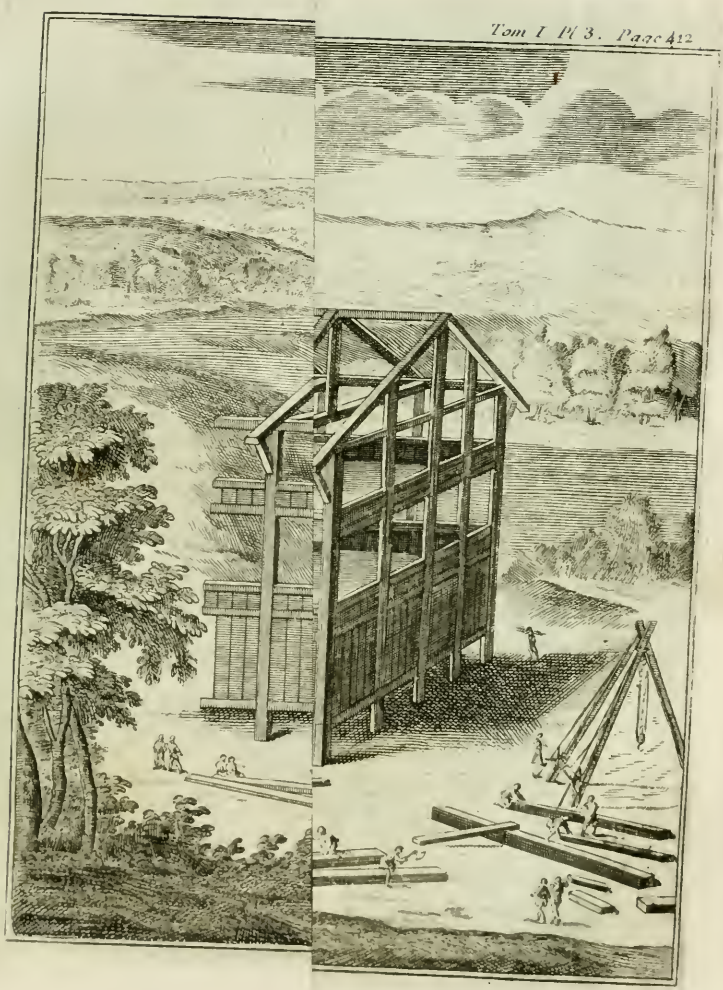
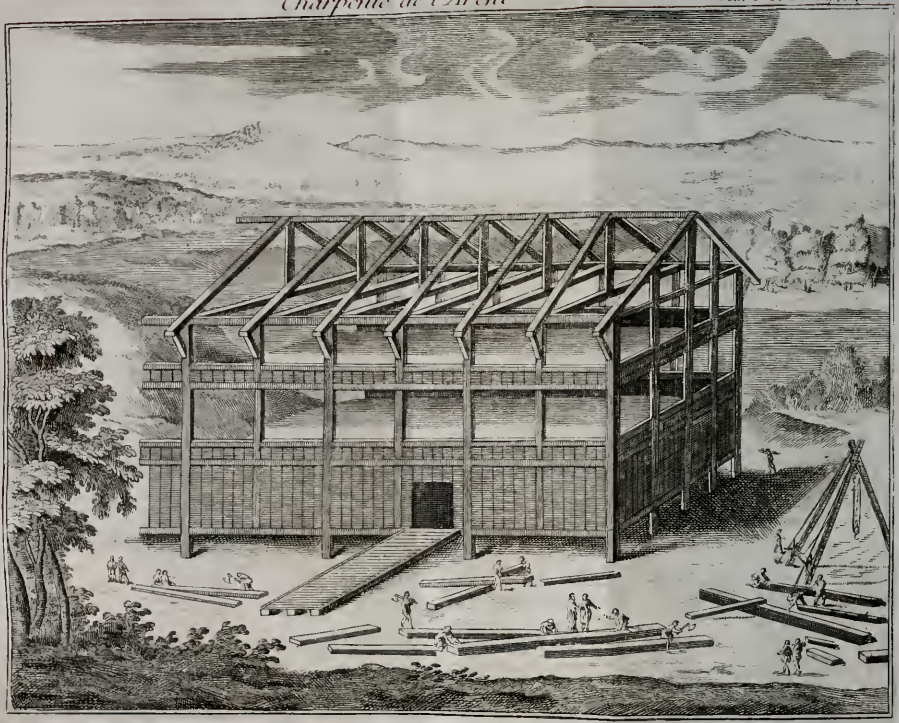


Figure de l'Arche de Noé, selon le système du P. Lami.



Charpente de l'Arche



& que depuis le milieu juſqu'au ſommet de la montagne elle eſt perpétuellement couverte de neiges, qui ne fondent jamais, & au travers deſquelles on ne peut faire aucun paſſage. La plupart placent cette montagne près la ville d'Erivan. Les Arméniens la nomment *Meſeſonſar*, c'eſt-à-dire, montagne de l'Arche. Un Voyageur la met à douze lieues d'Erivan du côté de l'Orient, & dit qu'on lui donne le nom de *Maſis*, c'eſt-à-dire, Meſec fils d'Aram, Pere des Arméniens. Ces peuples croient par tradition que l'Arche eſt encore toute entiere ſur la pointe de cette montagne, où perſonne depuis le Déluge n'a pu monter à cauſe de ſa hauteur & des neiges qui la couvrent toujours. Le voyageur Benjamin dans ſon Voyage, dit qu'en deux jours de marche il arriva de Niſibe, dans l'Iſle du fils d'Omar, qui eſt au milieu du Tigre, au pied du mont Ararat, qui en eſt éloigné de quatre lieues; il dit qu'Omar, fils d'Alcirob, fit enlever de deſſus cette montagne les reſtes de l'Arche qui y étoient, & qu'il les fit tranſporter dans cette Iſle, où il bâtit une Moſquée du bois qu'il en tira.

IX. Concluſion.

De tout ce qu'on vient de dire ſur le témoignage des Orientaux touchant l'Arche, & le lieu où elle s'arrêta; on ne peut conclure autre choſe, ſinon que ces peuples ſont ſur ce ſujet dans une très-grande ignorance, & qu'on ne peut faire que très-peu de fond ſur leur témoignage: mais par le témoignage de Moyſe, il demeure pour conſtant que Dieu a envoyé un Déluge ſur la terre, pour punir les péchés des hommes; que Noé & ſa famille qui avoient conſervé la crainte du Seigneur, furent ſauvés des eaux avec un certain nombre d'animaux; qu'après le Déluge, l'Arche s'arrêta ſur les montagnes d'Arménie; & il eſt remarquable que tant de ſiecles qui ſe ſont écoulés depuis Noé juſqu'aujourd'hui, n'ont fait qu'affermir cette conſtante tradition parmi les peuples de l'Orient.

DISSERTATION

SUR

L'UNIVERSALITÉ DU DÉLUGE.(a)

I. Sentiments divers sur le Déluge.

LE Déluge univerſel eſt un de ces évenements fameux & extraordinaires, où la Foi trouve à s'exercer, la Religion à ſe fortifier, la Théologie à raiſonner, la Philoſophie à faire de profondes recherches ſur ſes cauſes, & ſur les autres circonſtances qui l'accompagnent; l'hiſtoire même en prend occaſion d'étudier l'antiquité la plus reculée, pour y découvrir les veſtiges d'une choſe ſi ſinguliere & ſi célebre parmi toutes les nations. (*b*) Le Fidele y remarque un ſymbole du Baptême & de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt; un exemple terrible de la juſte ſévérité de Dieu irrité contre ſa créature infidele, ingrate & rebelle; un miracle de ſa puiſſance infinie; un prodige de ſa miſéricorde envers le juſte Noé & ſa famille; une image du déluge de feu qui doit un jour embraſer l'univers.

L'incrédule au contraire, l'athée & l'impie, n'y rencontrent que des contradictions, & des difficultés qui leur paroiſſent inſurmontables. Ils forment ſur ſa cauſe, ſur la maniere dont il eſt arrivé, ſur ſa durée, ſur ſon étendue, mille objections auxquelles ils ne croient pas qu'on puiſſe ſolidement répondre. Quelques anciens Peres de l'Egliſe, ou rebutés par ces difficultés, ou trop accoutumés à tourner toutes les Ecritures en allégories, y ont recherché des ſens myſtérieux & figurés, (*c*) plus propres à édifier les fideles, qu'à convaincre les libertins, & les prétendus eſprits forts. D'autres ont voulu expliquer le Déluge d'une maniere littérale & hiſtorique; mais n'y ont pas réuſſi au gré des Savants, faute de connoiſſance de la Phyſique & des Mathématiques.

(*a*) Le fond de cette Diſſertation eſt de Dom Calmet: c'eſt une de celles qui ont paru pour la premiere fois dans la premiere édition de cette Bible. (*b*) Les Orientaux, Chaldéens, Aſſyriens, Syriens, Arabes, Egyptiens, Arméniens, les Grecs, les Romains, les Americains mêmes, ont eu connoiſſance du Déluge. = (*c*) *Vide Aug. de Civit. Dei. lib.* XVI. *c.* 27. *p.* 411.

Les Grecs ont confondu le déluge de Noé avec ceux d'Ogygès & de Deucalion; quelques Orientaux qui en avoient une connoiſſance plus parfaite, ont affecté d'en défigurer l'hiſtoire par le mélange des fables dont ils ont voulu en embellir le récit. Les Mahométans l'ont défiguré ou par ignorance, ou par malice, ou par une ſuite de leur goût pour le merveilleux & pour la fiction. En un mot, on forme ſur le Déluge tant de difficultés, que pour y ſatisfaire, il faudroit non une ſimple Diſſertation, mais un grand traité.

II. Commencement & durée du Déluge. Année civile & année ſacrée.

Nous nous bornons ici ſimplement à ce qui regarde ſon univerſalité, & le temps auquel il commença & auquel il finit. Le Déluge commença (*a*) *l'an ſix cent de la vie de Noé, le dix-ſeptieme jour du ſecond mois.* Parmi les Hébreux on diſtinguoit deux ſortes d'années, (*b*) l'année civile & l'année ſacrée.

La premiere commençoit vers notre mois de Septembre, & la ſeconde vers notre mois de Mars. L'année civile régloit l'ordre des affaires & des événements civils : l'année ſacrée régloit l'ordre des Fêtes & des affaires de religion. Mais comme Moyſe n'a commencé de faire cette diſtinction que depuis la ſortie d'Egypte, il y a tout lieu de croire qu'en parlant du déluge, il a voulu marquer le ſecond mois de l'année civile; c'eſt-à-dire, que le Déluge commença vers la fin d'Octobre, ou au commencement de Novembre, & finit au même mois de l'année ſuivante : ce dernier ſentiment eſt ſuivi du plus grand nombre des Commentateurs ſur la Geneſe.

Mais, dira-t-on, de quoi Noé & les ſiens, & les animaux qui ſortirent de l'Arche avec lui, ſur la fin d'Octobre ou au commencement de Novembre, purent-ils ſe nourrir dans une ſaiſon ſi peu propre à fournir des aliments, ſur-tout après que la terre eut demeuré pendant ſi long-temps ſous les eaux ? & quelle eſpérance d'une future récolte pour Noé, qui n'avoit ni labouré ni ſemé dans le mois de Septembre & d'Octobre, & qui ne le pouvoit plus faire dans l'hiver où il alloit entrer ?

On répond, 1°. Que les montagnes & les collines étoient déjà découvertes depuis plus de ſix mois, comme il paroît par le Chapitre VIII. v. 4. de la Geneſe : *l'Arche ſe repoſa le vingt-ſeptieme jour du ſeptieme mois, ſur les montagnes d'Arménie* : c'eſt-à-dire, cinq mois après le commencement du Déluge; ainſi & les hautes montagnes, & les collines, pouvoient dès-lors être couvertes de verdure, de paturage, & même de fruits dont Noé, les ſiens & les animaux purent ſe nourrir. 2°. Lorſqu'il ſortit de l'Arche, les arbres, & en particulier l'olivier, étoient en verdure, puiſque la colombe lui apporta une branche verte d'olivier; il y a pluſieurs fruits qui mûriſſent de bonne heure, ſur-tout en ce pays-

(*a*) *Geneſ.* VII. 11. = (*b*) *Exod.* XII. 2.

là. 3°. Enfin Noé put vivre encore quelque temps des provisions qui étoient restées dans l'Arche ; il put manger la chair d'une partie des animaux domestiques qu'il avoit réservés, & se nourrir de leur lait, en attendant que la terre fût en son premier état, & qu'il l'eut cultivée comme auparavant.

III. Vérité, possibilité, universalité du Déluge. Système d'Isaac Vossius.

Il faut venir à présent à la principale difficulté que nous nous sommes proposé d'éclaircir dans cet écrit, je veux dire, à la possibilité, la vérité & l'universalité du Déluge.

Isaac Vossius, dans son traité sur la Chronologie de l'Ecriture & sur l'âge du monde, s'efforce de réduire le Déluge universel à un Déluge particulier, comme ceux d'Ogygès & de Deucalion, qui inondèrent certains pays. Il n'en falloit pas davantage, selon lui, pour l'exécution du dessein de Dieu, qui étoit de faire périr tous les hommes pécheurs. Ces hommes étoient encore renfermés dans la Mésopotamie & dans les pays voisins ; il ne faut pas mal-à-propos multiplier les miracles : à quoi auroit servi de noyer sous les eaux des terres où il n'y avoit jamais eu d'homme ? n'est-ce pas une folie de croire qu'alors tout le monde fut peuplé ?

Isaac Vossius, dont j'emprunte ici les objections, parle d'une maniere si cavaliere de l'universalité du Déluge, qu'il ne craint pas de dire que c'est une absurdité, un défaut de raison, en un mot, une piété badine de la croire : *Hoc est pie nugari.* Et dans sa réponse à André Colvius, il dit que c'est avoir une idée fausse de la grandeur de Dieu, de le croire capable de faire des choses contraires à la nature & à la raison. Il avance que l'universalité du Déluge est contraire à l'une & à l'autre : que l'on peut démontrer par des preuves géométriques, que quand toutes les nuées de l'air se réduiroient en eau & fondroient sur la terre, elles ne couvriroient pas toute sa superficie à la hauteur d'un pied & demi, & que quand les eaux des fleuves & des mers se répandroient sur la terre, elles ne viendroient jamais à la hauteur de quatre mille pas, pour atteindre le sommet des plus hautes montagnes, à moins qu'elles ne se rarefiassent d'une façon extraordinaire ; & en ce cas, elles ne seroient pas capables de supporter le poids de l'Arche, quand même elle n'auroit pas été aussi chargée qu'elle l'étoit.

Ceux qui veulent que Dieu ait créé de nouvelles eaux, ou qu'il en soit descendu de divers corps célestes sur la terre, supposent des choses qu'on n'admettra jamais sans preuve ; & quand même tout l'air qui environne la terre seroit changé en eau, cela ne feroit pas, dit Vossius, plus de trente-un pieds d'eau, ce qui est bien éloigné de ce qu'il en faut pour couvrir toute la superficie de la terre, & les montagnes jusqu'à quinze coudées au dessus de leur sommet. La pluie ne tombe pas sur les hauteurs qui sont élevées de plus de six cents pas. La pluie ne descend pas de plus haut, & il ne peut s'y former aucune pluie qui ne soit aussi-tôt glacée par le froid qui y regne. D'où venoit donc l'eau qui

qui devoit couvrir le ſommet des montagnes qui ſont au deſſus de la moyenne région de l'air ? dira-t-on que la pluie remonta à contre-ſens ? (*a*)

De plus, comment les plantes ont-elles pu ſe conſerver ſi long-temps ſous les eaux du Déluge ? Comment les animaux qui ſortirent de l'Arche purent-ils ſe répandre par tout le monde ? J'avoue, dit Voſſius, que la toute-puiſſance de Dieu peut faire des choſes qui nous paroiſſent impoſſibles ; mais il ne peut ni vouloir, ni faire, ce qui eſt contraire à la raiſon & aux loix éternelles de la nature, dont lui-même eſt auteur. Or il eſt contraire à la raiſon, de faire avec plus de difficulté, ce qui ſe peut faire également bien avec moins de difficulté. Il eſt contre les loix de la nature, que des choſes peſantes ſurnagent à des choſes légeres ; que ce qui eſt moindre, enferme ce qui eſt plus grand ; que les pluies tombent de plus haut que du lieu où elles ſe forment ; que des animaux paſſent l'Océan à la nage, pour aller chercher une autre terre ; que des plantes ſe conſervent un an ſous les eaux ; en un mot, que l'ordre de la nature ſoit troublé ſans aucune néceſſité. Voilà les principales objections que l'on forme contre l'univerſalité du Déluge ; il faut tâcher d'y répondre.

IV. Réfutation du Syſtême d'Iſaac Voſſius.

On peut employer le raiſonnement de Voſſius pour conclure contre lui-même. Cet Auteur reconnoît un Déluge particulier, & il explique en ce ſens, tout ce que Moyſe nous dit dans le Chapitre VI. de la Geneſe : or ce Déluge particulier renferme les mêmes difficultés, & peut-être de plus grandes que le Déluge univerſel ; il faut donc, ou nier abſolument le Déluge, ou expliquer Moyſe dans le ſens d'un Déluge univerſel, puiſque ſes paroles nous conduiſent naturellement à ce ſentiment. J'ai dit que l'opinion du Déluge particulier enferme les mêmes difficultés que Voſſius oppoſe au Déluge univerſel : en voici la preuve.

Dieu ne peut agir contre la raiſon, ni contre les loix de la nature, & il eſt contre la raiſon, de faire avec beaucoup de peine, ce que l'on peut faire également bien avec moins de peine : or dans l'hypotheſe du Déluge particulier, on fait agir Dieu contre les loix de la raiſon & de la nature, & on lui donne une peine inutile : car quelle néceſſité y avoit-il de faire conſtruire à ſi grands frais une Arche de cette grandeur ; d'y faire venir de toutes les eſpeces d'animaux ; d'y faire entrer huit perſonnes pour éviter un Déluge qui ne devoit inonder qu'une aſſez petite partie de la terre ? au lieu de dire à ces perſonnes de ſe retirer dans les pays qui n'étoient pas encore habités, & où le Déluge ne devoit pas s'étendre.

(*a*) Saint Auguſtin réfute cette objection, *l.* XV. de la Cité de Dieu, ch. 27. Cajetan a ſuivi le même ſentiment que Voſſius propoſe ici.

Il eſt contre la nature, que des eaux demeurent élevées de quinze coudées au deſſus des plus hautes montagnes dans un pays, ſans qu'elles ſe répandent ſur les terres voiſines qui ſont plus baſſes. Il eſt auſſi contre les loix de la nature, qu'un vaiſſeau demeure long-temps ſur une montagne d'eau, ſans qu'il tombe par ſon propre poids ſur le penchant de cette montagne. Or, telle étoit la ſituation de l'Arche ſur les eaux du Déluge particulier, comme l'avoue Voſſius même.

Enfin, il eſt contre les loix de la nature, ſelon nos adverſaires, qu'au moins les plantes des lieux où le Déluge particulier régnoit, ne fuſſent pas toutes détruites : néanmoins il paroît par l'Ecriture, que les hommes & les animaux ſortis de l'Arche demeurerent dans les lieux qui avoient été inondés des eaux du Déluge. Or ils ne purent s'y nourrir que de ce qui y étoit crû depuis la ceſſation de ce Déluge ; il faut donc avouer que les plantes ont pu ſe conſerver ſous les eaux pendant le Déluge univerſel, ou nier des faits que l'on eſt obligé d'admettre, même dans l'hypotheſe du Déluge particulier.

On pourroit ramaſſer quantité d'autres choſes contre le Déluge particulier, qui ne ſont pas moins contraires à la raiſon & à la nature, ſelon la prétention de Voſſius, que ce qu'il dit contre le Déluge univerſel. Mais il faut tâcher de faire voir par des preuves directes, que l'univerſalité du Déluge n'eſt contraire, ni à la raiſon, ni à la nature.

Il n'eſt pas contraire à la raiſon, qu'au commencement du monde toute la terre ait été entiérement couverte d'eau. Moyſe le dit poſitivement : (*a*) & ces eaux étoient de véritables eaux, puiſqu'il dit que l'amas de ces eaux forma ce qu'on nomme *la mer* ; & que Dieu ordonna ſimplement qu'elles ſe retiraſſent dans un lieu, ſans parler de condenſation, ni d'autre moyen qui ait pu les réduire en eau, ſi elles n'y euſſent pas été réduites auparavant. Il n'eſt donc pas contre la raiſon que la même puiſſance qui a pu découvrir la terre, & faire retirer les eaux qui la couvroient dans le commencement de la création, ait fait revenir ces eaux, & les ait répandu de nouveau comme auparavant ſur tout le globe de la terre. Mais où prendre tant d'eaux ? des mêmes lieux où le Créateur les avoit miſes au commencement, après les avoir retirées de deſſus la terre & de deſſus les montagnes, comme le marque le Prophete. (*b*) *L'abyme couvroit la terre, comme un habit couvre l'homme. Les eaux étoient au deſſus des montagnes, elles s'écoulerent auſſitôt que vous leur parlâtes, elles tremblerent à votre parole. Les montagnes parurent élevées & les campagnes abaiſſées ; alors les eaux s'enfuirent dans le lieu que vous leur aviez préparé : vous leur avez marqué des bornes qu'elles ne paſſeront point, & elles ne viendront point inonder la terre.*

(*a*) *Geneſ.* I. 2. 9. = (*b*) *Pſalm.* CIII. 6. 7. *& ſeqq.*

Il ne falloit qu'ouvrir ces abymes & ces immenſes réſervoirs, pour remettre la terre dans ſon premier état : & n'eſt-ce pas ce qui eſt arrivé au Déluge, ſelon Moyſe : *Rupti ſunt omnes fontes abyſſi magnæ ?* Il auroit fallu créer de nouvelles eaux, dit Voſſius : toutes les eaux de l'air & des pluies répandues ſur la terre habitable, ne la couvriroient pas à la hauteur d'un pied & demi. Mais ſi les eaux de la mer, mais ſi les réſervoirs de deſſous la terre venoient à inonder la terre habitable, que Moyſe nomme élément aride, toutes ces eaux ne ſuffiroient-elles pas pour la couvrir à la hauteur dont parle Moyſe ? On convient qu'il y a plus d'étendue de mer que de terre, & qu'il y a dans la mer des profondeurs qu'on ne peut ſonder. S'il faut un miracle pour pouſſer ces eaux ſur la terre & pour les y conſerver pendant un an, ce miracle eſt-il plus grand que celui que l'on ſuppoſe dans l'hypotheſe du Déluge particulier, où les eaux ont dû être comme ſuſpendues & arrêtées ſur les ſeuls pays qui furent inondés d'une façon encore plus difficile ?

Il faudroit expliquer d'une maniere phyſique comment les eaux de l'Océan ont pu couler ſur la terre & ſortir de leur équilibre ; c'eſt ce qui n'eſt point aiſé à faire : mais ſi nous voyons tous les jours dans le flux & le reflux de la mer, les eaux s'avancer ſur la terre & ſe retirer enſuite d'une maniere fort réglée, & cela par des cauſes phyſiques & naturelles ; on peut auſſi concevoir qu'au temps du Déluge les eaux de la mer pouſſées plus fortement, ont pu couler avec plus de force & avec plus d'abondance ſur la terre, & la tenir couverte pendant quelques mois : il ne s'agit enfin que du plus & du moins. Que l'on conçoive un poids ou même un vent & une impreſſion extraordinaire qui preſſe ſur l'Océan, on verra ſes eaux s'écouler ſur toute la terre. Il n'y a rien en cela de plus contraire à la nature, que ce que l'on voit dans le flux de la mer, où perſonne ne recourt au miracle ; quoique peut-être on ne ſache pas bien la cauſe de ce Phénomene. Philon (*a*) explique le Déluge de cette ſorte : il dit que l'Océan s'étant enflé extraordinairement, ſe répandit avec impétuoſité dans la Méditerranée & dans les autres mers, & que delà les eaux ſe jetterent d'abord ſur les iſles, & enſuite ſur les continents ; à quoi les eaux des pluies, des rivieres & des ſources venant à ſe joindre, cauſerent ce débordement effroyable qui inonda toute la ſurface de la terre.

Strabon (*b*) remarque qu'Archimede & tous les Mathématiciens établiſſent comme un principe inconteſtable, que les corps liquides prennent naturellement une ſuperficie ronde & ſphérique, pourvu qu'ils ſoient fixes & permanents : d'où il infere que les eaux de la mer n'ont pas une ſuperficie égale & unie, mais ſphérique ; & que ſi elles n'avoient

---

[*a*] *Philon. lib. de Abrahamo. pag.* 278. = (*b*) *Strab. Lib.* 1. *pag.* 42. *& lib.* 11. *pag.* 79. *& lib.* XVII. *pag.* 547.

cette forme, elles se repandroient sur la terre habitable & en abimeroient une partie sous leurs eaux. Le Déluge n'est donc pas impossible naturellement; & il n'y a pour l'expliquer, qu'à concevoir des causes naturelles qui fassent cesser cette suspension des eaux en équilibre, & qui les fassent écouler sur la terre; par exemple, si le globe terrestre changeoit de situation par rapport à l'axe du monde; s'il arrivoit dans l'air quelque fermentation ou quelque mouvement semblable à celui qui se voit dans les tempêtes; si l'air devenoit extrêmement rarefié, & par conséquent plus léger; si quelque corps le pressoit plus fortement en un endroit, par exemple, sur l'Océan, que sur la terre: or tous ces moyens sont naturels & possibles; donc le Déluge universel l'est aussi.

V. Hauteur des montagnes comparées au Globe de la terre. Condensation des eaux dans la moyenne région de l'air.

On s'est fait une trop grande idée de la hauteur des montagnes; notre petitesse nous les fait considérer comme quelque chose d'extrêmement grand, & nous jugeons qu'elles ont quelque proportion avec la grandeur de la terre, & avec la quantité des eaux qui en couvrent plus de la moitié. Cependant on démontre que les inégalités d'une boule de marbre bien polie d'une médiocre grosseur, & la poussiere qui peut tomber sur sa superficie, ont trop de grosseur pour représenter avec quelque proportion les inégalités des élévations & des abaissements de la terre. Supposons, au lieu d'un globe de marbre, une boule de cire ou de glace, & qu'elle vienne à se fondre d'un côté de toute sa moitié, ne voit-on pas que cette matiere fondue sera plus que suffisante pour couvrir toute la surface de l'autre moitié de la boule, pour en remplir toutes les inégalités, & pour en surpasser toutes les hauteurs?

On ne doit pas regarder ici la hauteur absolue des montagnes, mais seulement leur élévation respective à l'égard des eaux de l'Océan, dont la profondeur surpasse la hauteur des montagnes. Pline (*a*) dit que la profondeur de la mer est immense en certains endroits du Pont-Euxin. Fabianus, dans le même Pline, dit que la plus grande profondeur de la mer est de quinze stades; mais nos voyageurs avouent qu'en haute mer, dans l'Océan, on ne trouve point de fond à la mer. Et au lieu que les montagnes ne s'élevent qu'en certains endroits de la terre, les abymes s'étendent fort au loin par dessous les eaux de la mer, & même par dessous la terre en plusieurs endroits. Ce qu'on dit de l'élévation de certaines montagnes, que l'on prétend aller au dessus de la moyenne région de l'air; en sorte que jamais ni les vents, ni les vapeurs, ni la pluie n'y montent; tout cela s'est trouvé fabuleux par les nouvelles observations qu'on a faites. Christophle Clavius a montré dans son traité des Crépuscules, que les vapeurs montent à la hauteur de quarante-trois mille; & on ne connoît point de montagne dans le

(*a*) *Hist. natur. lib.* II. *c.* 102.

monde, qui ait plus de quatre mille pas de hauteur en ligne perpendiculaire.

Ainſi, ce que dit Voſſius de la prétendue impoſſibilité, que les eaux des pluies arrivent juſqu'au ſommet des plus hautes montagnes, à moins que l'eau ne remonte à contre-ſens, eſt tout-à-fait mal fondé : & quant à ce qu'il dit, que dans la moyenne région de l'air, l'eau ne peut ſubſiſter à cauſe du froid, & qu'elle s'y gele auſſi-tôt ; on peut répondre que la cauſe du froid de cette moyenne région, eſt ou le repos des parties de l'air, ou leur mouvement en droite ligne : or ces deux obſtacles peuvent aiſément être levés par pluſieurs moyens qui ne ſont nullement miraculeux ; comme par une plus grande quantité de vapeurs, ou par une chaleur plus continue & plus violente : car cette moyenne région de l'air ne doit pas être regardée comme un point fixe ou un lieu précis ; elle eſt plus ou moins haute, ſelon le plus ou moins de chaleur du Soleil ; & durant l'hiver, elle eſt bien plus près de la terre que pendant les ardeurs de l'été, ou, pour mieux dire, le froid qui regne dans la moyenne region de l'air pendant l'été, regne auſſi dans la baſſe région pendant l'hiver. Mais quand on fixeroit la moyenne région de l'air à un point déterminé de notre atmoſphere : ſi la terre venoit à être couverte d'eau à une hauteur conſidérable, il eſt viſible que la moyenne région de l'air ſe rapprocheroit de la terre, & en recevroit la chaleur, à meſure que les eaux s'augmenteroient ; & ainſi en ſuppoſant que la mer ſe répandit d'abord ſur la terre, & que les nuées qui ſont au deſſous de la moyenne région de l'air, ſe reduiſirent en pluie, les eaux de la mer & des pluies amaſſées ſur la terre, rapprocherent la moyenne région, firent fondre les neiges qui ſe trouvent ſur les plus hautes montagnes, & réſoudre en pluie les nuées que l'on prétend être en neige ou en glace dans cette moyenne région

Je ne m'arrête pas non plus que Voſſius, à ce que diſent quelques-uns, que les eaux ont pu tomber des autres globes ſur la terre : & quoique peut-être il ne ſoit pas impoſſible, que des autres tourbillons des Planetes, il puiſſe venir dans celui de la terre, de la matiere qui pourra ſe reſoudre en pluie ; nous croyons pourtant que quand Moyſe a parlé des cataractes du Ciel qui s'ouvrirent, il n'a entendu que la condenſation des parties aqueuſes qui ſont répandues dans l'atmoſphere, & les eaux des pluies qui tomberent en plus grande abondance qu'à l'ordinaire. Nous ſommes auſſi fort éloignés du ſentiment de ceux qui ont recours au débordement des fleuves, aux pluies continuelles, & à l'élévation des eaux de la mer : on eſt perſuadé que les fleuves ne peuvent ſe déborder que par les pluies ou par les fontes des neiges, & que les unes & les autres ne peuvent ſe former, que les eaux de la mer ne diminuent à proportion ; en ſorte que ſur la terre il y a toujours à peu près la même quantité d'eau. Enfin nous ne prétendons pas que Dieu ait créé de nouvelles eaux, ni qu'il ait raréfié celles qui ſont dans

la mer & dans les fleuves : on ſait bien que cette eau rarefiée ne pourroit ſoutenir le poids de l'Arche, ſur-tout chargée comme elle étoit pendant le Déluge.

VI. Peſanteur de l'air. Multiplication des hommes. Diſperſion des animaux.

Nous n'ignorons pas non plus que l'on enſeigne communément, que les vapeurs de l'air, lorſqu'il eſt le plus chargé, ne peſent jamais au delà du poids d'un pied huit pouces d'eau ; d'où l'on infere que ces vapeurs ne pourroient pas donner plus d'un pied huit pouces d'eau ſur toute la ſuperficie de la terre, quand l'air ſeroit par-tout auſſi chargé qu'il le pourroit être. On dit de plus (*a*) que ſi toute la ſphere de l'air étoit preſſée & comprimée contre la terre, par une force qui la pouſſant par le haut, la réduisît en bas à la moindre place qu'elle puiſſe occuper, & qu'elle la réduisît toute en eau, elle auroit alors la hauteur de trente-un pieds ſeulement ; & qu'ainſi toutes les vapeurs & tout l'air réduit en eau, ne pourroit jamais aller à la hauteur de trente-trois pieds d'eau.

Saint Auguſtin (*b*) ſemble avoir cru que l'air groſſier a été changé en eau durant le Déluge ; & il donne ce ſens au paſſage de la ſeconde Epitre de S. Pierre Chapitre III. verſets 5. & 6. où il eſt dit que les Cieux d'autrefois ſont péris : *Hos etiam aërios Cœlos quondàm periiſſe diluvio, in quadam earum, quæ Canonicæ appellantur, Epiſtolâ legimus.... Quod neſcio quemadmodum poſſit intelligi, niſi in aquarum naturam pinguioris hujus aëris qualitate conversâ.* Mais ſans entrer dans l'examen des preuves que l'on apporte pour prouver la peſanteur de l'air, & pour montrer que les effets que l'on avoit attribués ci-devant à l'horreur du vuide, doivent s'attribuer au poids ou au reſſort de l'air ; nous prions le lecteur de conſulter le chapitre XXXVI. de la Diſſertation de M. le Pelletier de Rouen ſur l'Arche de Noé : il y trouvera des expériences qui pourront contrebalancer celles qu'on apporte pour l'opinion de la peſanteur de l'air ſoutenue depuis pluſieurs années par nos plus habiles Philoſophes ; & il en conclura peut-être que la maſſe de l'air, ſa peſanteur, & la quantité d'eau qui pourroit en réſulter ſi elle étoit condenſée & réduite en eau, ſont des choſes qui nous ſont fort inconnues, & qu'il eſt injuſte de vouloir ſur des préjugés incertains & ſur des preuves qui ſont ſi douteuſes, décider d'un fait certain & preſcrire des bornes à la puiſſance de Dieu.

Iſaac Voſſius convient que les plus hautes montagnes n'ont pas plus d'une lieue perpendiculaire de hauteur ; la lieue peut être eſtimée à douze mille pieds ; ainſi il faudroit plus de douze mille pieds d'eau, pour couvrir toutes les montagnes à la hauteur de quinze coudées par deſſus leurs ſommets. Cette quantité d'eau nous effraye : cependant ſi

---

(*a*) Voyez M. Paſcal de la peſanteur de l'air, ch. IX. = (*b*) *Lib.* III. *de Geneſ. ad litt. c.* 2.

l'on prend toute la maſſe de l'air qui enveloppe la terre & qui s'étend juſqu'à la lune, & qu'on la ſuppoſe réduite en eau à proportion de ſa peſanteur, volume d'eau contre volume d'air de poids égal, ſelon l'hypotheſe de ceux mêmes qui donnent le moins à la peſanteur de l'air ; cette quantité d'air reduite en eau, produira beaucoup plus d'eau qu'il n'en faudra pour inonder toute la terre à la hauteur que nous avons marquée. C'eſt ce que l'on peut voir dans le Chapitre XXXVI. de la Diſſertation que nous avons citée.

A quoi on peut ajouter que ſi la peſanteur de l'air n'eſt autre choſe que la force avec laquelle il fait effort pour s'éloigner du centre de ſon mouvement, que l'on ſuppoſe circulaire autour de la terre ; & ſi la peſanteur des corps qui ſont dans l'air ne conſiſte que dans la preſſion de l'air, qui par ce même mouvement circulaire dont on a parlé, les repouſſe vers la terre, & agit ſur eux avec plus ou moins de force, ſelon que ces corps ſont plus ou moins groſſiers, ſolides, compacts, ſerrés, & qu'ils ont plus ou moins de diſpoſition à ſuivre le mouvement de l'air, dans lequel ils ſont enveloppés : ſi cela eſt, comme il paroît très-probable, il s'enſuivra que l'on ne pourra jamais fixer la peſanteur de l'air ni beaucoup moins marquer juſqu'à quel poids il pourroit être comprimé & reduit en eau ; & par conſéquent, que tous les raiſonnements des Philoſophes ſur ce ſujet, ſont de pures imaginations, fondées ſur une pétition de principe, qui eſt que l'air a une peſanteur intrinſeque, comme ſi cette peſanteur étoit une qualité réelle, différente du mouvement qu'il reçoit, ou de celui qu'il donne aux autres corps.

Nous n'aſſurons pas que les hommes ſe ſoient tellement multipliés avant le Déluge, qu'il y en eût dans tous les coins du monde ; mais nous n'oſerions dire le contraire. Dans l'eſpace de 1656 ans, tout le monde a bien pu ſe peupler. Voſſius met encore un plus long eſpace de temps, puiſqu'il compte juſqu'au Déluge 2256 ans : il veut que les Patriarches n'aient eu des enfants que fort tard & en fort petit nombre ; mais les preuves qu'il en donne, ne nous feront point changer de ſentiment, & nous croirons toujours qu'ils ont eu pluſieurs enfants, dont l'Ecriture ne parle pas. Nous ne ſerons pas fort embarraſſés de faire venir des animaux dans l'Arche du fond de l'Amérique : nous ne penſons pas qu'il faille les aller chercher ſi loin ; il pouvoit y en avoir de toutes les ſortes dans l'Aſie, & c'étoit à Dieu à les faire venir, puiſqu'il l'avoit promis à Noé. De dire comment les animaux ſe ſont répandus par tout le monde, c'eſt ce que nous n'entreprenons pas d'examiner ; mais cela ne doit point paroître ſi incroyable. Les trois principales parties de la terre ; ſavoir, l'Europe, l'Aſie & l'Afrique ſont contiguës, & l'on ne ſait pas encore bien ſi l'Amérique n'eſt pas jointe à l'Aſie ; il eſt ſûr qu'elle n'en eſt pas éloignée. Pluſieurs animaux ont été conduits dans les Iſles par les hommes, ou ils y ſont paſſés eux-

mêmes, preſſés ou par la faim, ou par la pourſuite des hommes, ou par mille autres cas fortuits.

VII. Tradition du Déluge univerſel, répandue parmi tous les peuples.

L'univerſalité du Déluge n'eſt donc contraire, ni à la raiſon, ni à la nature; mais c'eſt un véritable miracle dont pluſieurs circonſtances ſont au deſſus de la raiſon, & ſont des exceptions aux loix ordinaires de la nature. Ce ne ſont pas ſeulement les anciens Peres & les Auteurs Juifs & Chrétiens qui l'ont cru; les Païens mêmes en ont parlé ſur une tradition ancienne & univerſelle, répandue parmi tous les peuples. Philon prouve le Déluge univerſel par les coquillages que l'on trouvoit ſur les plus hautes montagnes. Joſeph, dans ſon premier livre contre Appion, cite Béroſe, qui ſur le témoignage des anciens monuments, diſoit ſur le Déluge les mêmes choſes que Moyſe. Il parloit de l'Arche & de Noé, & des montagnes d'Arménie où l'Arche s'étoit arrêtée. Abydene dans Euſebe, (*a*) & dans S. Cyrille d'Alexandrie, (*b*) raconte qu'un nommé Séſiſtrus fut averti par Saturne d'un Déluge qui devoit inonder la terre; que Séſiſtrus s'étant embarqué dans un vaiſſeau, envoya quelques oiſeaux pour ſavoir en quel état étoit la terre & que ces oiſeaux revinrent juſqu'à trois fois. Polyhiſtor aſſure la même choſe qu'Abydene, & il marque poſitivement que les animaux à quatre pieds, les reptiles & les volatiles furent conſervés dans le vaiſſeau. Lucien, dans ſon Livre *de Dea Syra*, dit que les hommes s'étant abandonnés au déſordre, la terre fut entiérement inondée, & que Deucalion reſta ſeul de tous les hommes, s'étant ſauvé par le moyen d'un vaiſſeau, où il ſe retira avec ſa famille & avec des animaux de toute eſpece. On ſait que la plupart des Anciens ont confondu quelques circonſtances du Déluge de Deucalion avec celui de Noé; c'eſt ce qu'on voit dans ce paſſage de Lucien.

Nous ne rapporterons pas davantage de ces Auteurs étrangers, qui ſont déjà cités dans cent ouvrages différents: nous ajouterons ſeulement que la tradition du Déluge univerſel, s'eſt conſervée juſques parmi les peuples de l'Amérique & de la Chine. (*c*)

Il eſt remarquable que l'opinion d'Iſaac Voſſius touchant le Déluge, ayant été déférée à la ſacrée Congrégation de l'Indice, dans le temps que le célebre Dom Jean Mabillon étoit à Rome en 1685, (*d*) le Cardinal Caſanate invita ce Religieux à ſe trouver à la Congrégation qui avoit été convoquée à cet effet, & dont le P. Mabillon avoit été nommé Conſulteur par honneur; ce Religieux excuſa le ſentiment d'Iſaac Voſſius, appuyant principalement ſur ce que dans l'Ecriture le nom de *toute la terre*, ne ſe prend pas toujours à la rigueur, mais ſouvent pour une grande partie du monde, & ſur ce qu'Iſaac Voſſius conve-

(*a*) *Euſeb. Prapar. l.* IX. *c.* 12. = (*b*) *Cyrill. Alexand. l.* 1. *adverſ. Jul.* = (*c*) *Vide Acoſta & Antonium Herrera.* = (*d*) *Vit. D. Joa. Mabillon Praſat. in tom. Annal. Bened.*

noit

noit que tous les hommes d'alors avoient été enveloppés dans les eaux du Déluge, à l'exception de Noé & de sa famille. Enfin, il parla avec tant de sagesse & d'érudition, que toute l'assemblée qui étoit composée de neuf Cardinaux & du Maître du sacré Palais, se rendit à son sentiment, & épargna le sentiment de Vossius que l'on étoit près de censurer. (*a*) Ce sentiment échappa la censure ; mais il n'en devint pas plus assuré.

VIII. Système de Thomas Burnet touchant le Déluge.

D'autres Auteurs, sans nier l'universalité du Déluge, ont cherché des moyens de l'expliquer d'une maniere philosophique, & ont inventé des systêmes propres à rendre la chose plus croyable, en montrant que sans recourir au miracle, il y avoit dans le monde plus d'eau qu'il n'en falloit pour couvrir toute la terre à la hauteur de 15 coudées au dessus des montagnes les plus élevées. Thomas Burnet, (*b*) Anglois, dans son Ouvrage intitulé, *Telluris Theoria sacra*, prétend que l'ancien monde, ou la terre avant le Déluge, enveloppoit autour de son centre une très-grande quantité d'eau ; le centre étoit terrestre & solide, de même que la superficie ; les eaux étoient entre-deux. Le Soleil par sa chaleur ayant desséché cette superficie, y causa divers tremblements de terre ; elle se rompit en une infinité d'endroits, & les eaux qui étoient enfermées sous cette vaste croute, se répandirent sur la superficie, qui par cette rupture devint inégale & raboteuse, de ronde & lisse qu'elle étoit auparavant, de maniere que la terre que nous habitons aujourd'hui, n'est que comme le débris ou comme les ruines de l'ancienne terre du monde primitif.

Il suppose que la terre a changé de situation, puisque son axe gardoit au commencement un parfait parallélisme avec l'axe du monde, se mouvant toujours directement sous l'équateur : que delà vient que dans le premier monde il y avoit un équinoxe perpétuel : qu'à la vérité la zone torride étoit tout-à-fait inhabitable, ainsi que l'ont enseigné quelques Anciens ; mais qu'en récompense il y avoit un printemps perpétuel sur tout le reste de la terre : que dans le premier monde il n'y avoit ni mer, ni pluie, ni arc-en-ciel ; que la terre que nous habitons, après avoir été consumée par le feu, reprendra un jour sa premiere forme, jusqu'à ce qu'au grand & dernier jour elle soit changée en étoile fixe.

L'Auteur de ce systême tâche de le prouver par l'Ecriture. Il montre que la terre que nous habitons, est différente de celle qui étoit avant le Déluge, par saint Pierre, (*c*) qui dit que la premiere terre *étoit consistante d'eau, & par l'eau*, & qu'elle *étoit fondée sur les eaux au com-*

(*a*) Dom Calmet le dit ainsi : le P. Tournemine, Jésuite, dit au contraire que le conseil du P. Mabillon ne fut pas suivi, & que Rome condamna le sentiment de Vossius. *Journal de Trévoux, Avril* 1734. = (*b*) *Thom. Burnet. Archæolog. Philosoph. Londini*, 1692. *& ejusdem Telluris Theoria sacra, Londini an.* 1681. = (*c*) 2. *Petri.* III. ℣. 5. 6. Συστῶσα ἐξ ὕδατος, καὶ δι' ὕδατος συνεστῶσα.

mencement, comme il eſt dit au Pſaume XXIII. 2. que *c'eſt par ces choſes*, c'eſt-à-dire, à cauſe de l'état dans lequel elle étoit, *qu'elle a péri*, & que ce changement qui lui eſt arrivé, eſt une marque qu'elle peut encore changer. C'eſt, dit-il, le raiſonnement de ſaint Pierre, contre ceux qui croyoient que la terre ne ſeroit point détruite. Notre Auteur croit que ſaint Paul marque auſſi ce changement arrivé à la terre, & l'attente de ſon rétabliſſement dans ſon premier état, par ce qu'il dit aux Romains, Chap. VIII. 20. 22. que *la créature a été aſſujettie à la vanité*, & qu'*elle deſire d'en être délivrée*.

A l'égard de la ſituation prétendue de la terre avant le Déluge, par rapport à l'axe du monde, il ne peut point la prouver par l'Ecriture; il établit principalement ſon opinion ſur ce que les Auteurs profanes ont dit du ſiecle d'or, de la température de l'air, de la fertilité de la terre d'alors; il croit que la longue vie des premiers hommes étoit une ſuite de cette ſituation. Il inſiſte ſur ce que diſent les Anciens, de la Zone Torride, qui étoit, diſent-ils, inhabitable; parce que le ſoleil étant toujours perpendiculaire ſur l'Equateur, cette Zone étoit comme une eſpece de muraille de feu, qui ſéparoit la terre en deux mondes; mais la terre ayant changé de ſituation, cette Zone eſt devenue habitable. Les Anciens qui ne ſavoient rien de ce changement, ont, dit-il, retenu la premiere tradition, & ont continué à dire de la Zone Torride, ce que leurs ancêtres en avoient dit.

Pour établir ſon opinion ſur la maniere dont le Déluge a pu arriver, l'Auteur examine les cauſes ordinaires des Déluges. La premiere eſt le débordement des rivieres, lorſqu'elles rompent les digues qui les retiennent; ce qui ne peut inonder qu'un petit eſpace de terre qui ſe trouve plus bas que les rivieres. Les pluies ſont la ſeconde cauſe des Déluges; mais elles n'en produiſent jamais de fort conſidérables: ainſi les pluies ne peuvent point avoir produit le Déluge univerſel. Ce ne peut être non plus l'Océan; car il auroit fallu pour le moins huit fois autant d'eau qu'il en contient; pour couvrir les plus hautes montagnes; & il n'y a point d'endroit, ni dans le ciel, ni ſur la terre, où il y en ait une ſi grande quantité. En enfin quand on auroit pu trouver une quantité d'eaux ſuffiſante, on n'auroit plus ſu après le Déluge, ni où les mettre, ni comment les faire retirer. D'où il conclut que notre terre n'eſt plus expoſée à un Déluge univerſel, & que c'eſt avec raiſon que Dieu a mis l'Arc-en-Ciel dans les nuées pour nous en aſſurer.

La derniere maniere dont un Déluge peut arriver; c'eſt lorſque par quelque tremblement de terre, il s'y fait des ouvertures, d'où il ſort abondance d'eau; & que la ſurface de la terre ainſi ouverte, s'affaiſſe par ſon propre poids, & tombe au deſſous de l'eau. C'eſt ainſi qu'il prétend que le Déluge univerſel eſt arrivé; & il croit que c'eſt ce que Moyſe a voulu marquer, en diſant, que *le grand abîme fut rompu*, ou ouvert. Il parcourt tous les principaux Déluges, dont nous parle l'hiſtoire pro-

ſane, & il montre qu'ils ſont tous arrivés de cette derniere maniere.

Voilà le Syſtême de M. Burnet ſur le Déluge ; il y fait, comme on voit, des ſuppoſitions bien hardies. Il avance ailleurs quelque choſe de plus fort : que l'on ne doit point regarder ce que Moyſe dit de la Création, de la tentation d'Eve, du Déluge, du Paradis Terreſtre, de la Création de la premiere femme, comme une hiſtoire véritable, mais comme une allégorie.

On peut encore remarquer ſa hardieſſe, en ce qu'il dit qu'avant le Déluge, il n'y avoit ni montagnes, ni mer, contre le témoignage formel de Moyſe ; & en ce qu'il avance ſur des preuves ſi frivoles, que la terre étoit dans une ſituation différente, par rapport à l'axe du monde ; & qu'alors la Zone Torride étoit telle, que la décrivent quelques Anciens. Mais peut-on digérer ce paradoxe, que toute l'eau de l'Océan, ni même toute l'eau du monde, n'auroit pu couvrir les plus hautes montagnes, comme Moyſe aſſure qu'il arriva au Déluge ? Comment donc le Déluge eſt-il arrivé, & où M. Burnet lui-même prend-il des eaux pour inonder la terre ? puiſque les eaux de l'Océan, des autres mers & des fleuves ne ſuffiſent point pour cela ; comment les eaux qu'il ſuppoſe autour du centre de la terre, purent-elles y ſuffire ? n'y a-t-il pas en cela une contradiction viſible ? D'où venoient les eaux qui porterent l'Arche de Noé ſur les montagnes d'Arménie ? Si Moyſe nous raconte une fable, ou nous dit une allégorie, pourquoi ſe donner la peine de compoſer un ſyſtême du Déluge ?

IX. Etat de la terre avant le Déluge.

Quelques Commentateurs croient qu'au commencement la terre étoit d'une ſuperficie parfaitement unie, & que lorſque Dieu dit que les eaux s'écoulaſſent, la terre s'affaiſſa en quelques endroits, & s'éleva dans d'autres : que les eaux s'écoulerent partie dans les creux, ou dans les enfoncements, & compoſerent les mers, partie dans des cavernes ſouterraines ; qu'au temps du Déluge ces réſervoirs cachés ſous les montagnes, s'ouvrirent, & inonderent toute la terre, avec les eaux des mers, qui ſe répandirent auſſi ſur la terre ; & qu'après le Déluge, toutes ces eaux ſe retirerent chacune dans leur place. Ce ſentiment ne manque pas de difficultés : & quoi qu'en aient penſé pluſieurs Anciens, (*a*) il eſt fort croyable qu'il y a beaucoup moins de ces réſervoirs ſous la terre & ſous les montagnes, qu'on ne ſe l'eſt imaginé.

Quant à ce que dit l'Auteur du ſyſtême, qu'avant le Déluge régnoit un printemps éternel, qu'il ne pleuvoit point ſur la terre, & qu'on n'y voyoit point d'Arc-en-Ciel ; ce ſentiment, tout ſingulier qu'il eſt, pourroit ne paroître pas dangereux, & l'on pourroit peut-être l'appuyer ſur quelques façons de parler de Moyſe : par exemple, ſur ce qu'il dit au Chap. II. v. 5. 6. que l'on peut traduire ainſi ſelon l'Hébreu : *Quando*

(*a*) Ariſtote, Séneque, & d'autres.

creavit Deus cœlum & terram, non adhuc omne virgultum agri erat in terra ; necdum omnis herba oriebatur : quia non pluebat Dominus ſuper terram, & homo non erat ad colendam terram. C'eſt-à-dire : dans les commencements de la création, on ne voyoit point les campagnes produire des plantes ni des herbes, comme on les voit aujourd'hui, lorſqu'après l'hiver les plantes pouſſent de nouveau au printemps : *Car en ce temps-là, il ne pleuvoit point, & l'homme n'étoit pas encore créé de Dieu pour cultiver la terre.* Ainſi la terre étant telle qu'elle avoit été créée pour l'homme innocent, n'avoit pas beſoin d'un ſi grand travail pour produire ſes fruits ; elle étoit toujours couverte de verdure & de fruits. On peut ajouter ce qui ſuit : *Sed vapor aſcendebat è terra, & irrigabat univerſam faciem terræ :* La roſée s'élevoit & humectoit toute la ſuperficie de la terre. Les Iſraélites avoient vu cela en Egypte, où il ne pleut que peu & rarement, & où l'agriculture eſt extrêmement aiſée. Les hommes d'avant le Déluge s'appliquoient à l'agriculture, comme Moyſe l'écrit de Caïn : mais il ne s'enſuit pas que la terre ait été auſſi ingrate & auſſi difficile à remuer qu'elle l'eſt aujourd'hui.

On peut auſſi faire réflexion ſur ce que Dieu dit à Noé au ſortir de l'Arche, (*a*) que *l'on verroit l'Arc-en-Ciel dans les nuées*, & que *ce ſeroit le ſigne de la promeſſe qu'il faiſoit de ne plus inonder la terre.* Il ſemble que ce ſigne devoit être quelque choſe de nouveau, & par conſéquent qu'avant le Déluge il ne pleuvoit point. Enfin Moyſe parle des diverſes ſaiſons de l'année, (*b*) qui devoient ſe ſuccéder l'une à l'autre après le Déluge, comme d'une choſe qu'il ſemble qu'on n'avoit pas vue auparavant : *Cunctis diebus terræ, ſementis & meſſis, frigus & æſtus, æſtas & hiems, nox & dies non requieſcent.* On peut ajouter à cela les deſcriptions que nous font les poëtes de l'âge d'or, où régnoit un printemps perpétuel, où ni la pluie, ni les mauvais temps, n'incommodoient jamais. Moyſe (*c*) parle à la vérité des pluies qui tomberent pour augmenter les eaux qui ſortirent des abymes : & il marque auſſi la ceſſation de ces pluies : mais cela ne prouve pas qu'il ait plu avant ce temps.

X. Syſtême de Whiſton ſur le Déluge.

Un nouveau ſyſtême inventé, ou ſoutenu par Whiſton (*d*) & Cluvérius, veut que le Déluge ait été cauſé ou occaſionné par une Comete, qui faiſant ſon cours en l'eſpace de 150 jours, depuis le premier jour du ſecond mois, juſqu'au premier du ſixieme mois, paſſa auprès de la terre qui étoit alors au douzieme dégré du Taureau, y cauſa par ſa chaleur un ſi prodigieux mouvement dans l'abyme, qui étoit au centre de la terre, qu'il changea la figure de la terre, qui étoit ſphérique, & d'une forme de globe allongé par les bouts ; & produiſit dans ſa ſu-

(*a*) Chap. IX. 11. 12. 13. = (*b*) Chap. VIII. 22. = (*c*) Chap. VII. 4. 12. & VIII. 2. = (*d*) *Whiſton. Theoria Tellur. pag.* 144. *Cluver. Geolog. c.* 12. *apud Schreuzer. Phyſicæ ſacræ. l.* 1. *pag.* 44.

perficie des crevaſſes & des ouvertures, qui donnerent lieu aux eaux qui étoient enfermées dans les concavités de la terre, de ſe répandre rapidement ſur ſa ſuperficie, & d'y cauſer le Déluge dont parle Moyſe. Il remarque que ce Légiſlateur fait mention de cette rupture de la terre, (*a*) par ces mots : *Rupti ſunt omnes fontes abyſſi magnæ.* Et Job : (*b*) *Qui a renfermé la mer dans ſes bornes, lorſquelle ſortoit comme du ſein de ſa mere, & que je l'enveloppois comme un enfant nouveau né dans ſes langes, & que je lui preſcrivois des bornes, des barres, & des portes ; & que je lui diſois : Tu viendras juſqu'ici, & tu n'avanceras pas plus avant.*

Cet Auteur décrit les jours de l'apparition de cette Comete, ſon cours, ſes mouvements, avec une telle préciſion qu'il ſembleroit qu'il l'auroit vue, & qu'il auroit calculé ſes progreſſions jour par jour. Il lui attribue une qualité qu'on n'attribue pas aux Cometes ordinaires ; je veux dire, une chaleur ſi extraordinaire qu'elle fut capable de mettre en pieces cette immenſe croute, qui enveloppoit les abîmes dès le commencement du monde, c'eſt-à-dire, au moins depuis 1656 ans. Cette chaleur eſt d'autant moins prouvée, que l'on ſait que la Comete n'eſt lumineuſe que par une lumiere réflechie, & ne contient en elle-même aucun principe de feu, ni de chaleur. Il prétend que la même Comete ou une ſemblable, cauſera un jour l'embraſement général, qui doit arriver à la fin du monde.

Il y a une grande conformité entre ce ſyſtême, & celui de M. Burnet, dont nous avons parlé. L'un & l'autre ſuppoſe qu'au commencement du monde la terre étoit ſphérique, & renfermoit dans ſon ſein d'immenſes abîmes d'eau : mais au lieu que M. Burnet croit que l'action du ſoleil ayant échauffé ces eaux qui étoient au dedans du globe qui les environnoit, elles ſe rarefierent violemment à peu près comme les eaux renfermées dans une éolipyle, & par leur dilatation briſerent la croute qui les tenoit enfermées ; M. Whiſton au contraire croit que ce fut le feu ou la chaleur d'une Comete, qui cauſa ce prodigieux mouvement, cette violente fracture, qui fut ſuivie de cette terrible inondation que nous nommons *Déluge*.

Sans nous arrêter à réfuter ces hypotheſes, nous nous contenterons d'avertir qu'en fait de ſyſtêmes, tandis qu'ils n'ont rien d'oppoſé à la Foi, aux ſaintes Ecritures, à la Réligion & à la raiſon, nous ne nous intéreſſons nullement à les détruire ; nous les laiſſons dans leur être de raiſon, & dans leur poſſibilité.

XI. Syſtême de l'Auteur du *Spectacle de la Nature*. Etat de la terre avant le Déluge.

Nous finirons cette Diſſertation par les remarques du ſavant & célebre Auteur du *Spectacle de la Nature ;* (*c*) & nous le faiſons d'autant plus volontiers, qu'il fait profeſſion de ſuivre le ſyſtême du monde donné par

(*a*) *Geneſ.* VII. 11. = (*b*) *Job.* XXXVIII. 8. *& ſeqq.* = (*c*) Spectacle de la Nature, *t.* 3.

Moyſe, & de l'expliquer d'une maniere ſimple & naturelle, ſans recourir aux explications des nouveaux Philoſophes. Il prouve fort bien l'exiſtence des eaux ſupérieures, répandues dans l'immenſe étendue de l'atmoſphere, diſtinguées & ſéparées des eaux inférieures, qui ſont dans la mer, dans les rivieres, & dans les fontaines. Pour expliquer la maniere dont s'eſt pu faire le Déluge, il dit que » les eaux ſupérieures, » de raréfiées qu'elles étoient, ont pu être épaiſſies, abbaiſſées, & réu» nies de nouveau aux eaux inférieures : qu'elles ont ſuffi pour inonder la » terre une ſeconde fois, & que cette inondation a pu ſe faire ſans créer » de nouvelles eaux..... Quoique la terre fût avant le Déluge, comme » elle eſt encore, compoſée de couches de différentes terres, appli» quées les unes ſur les autres, de montagnes, de vallées, de plaines, » de grands amas d'eau ou de mers ; toutes parties eſſentielles à la » demeure des hommes : ſa forme différoit cependant en quelque choſe » de celle d'à préſent ; ſon atmoſphere ou ſon Ciel, n'étoit pas non » plus tout-à-fait de même qu'aujourd'hui. Dieu qui a changé la durée » de la vie de l'homme, a pu rapporter quelque changement à ſon » habitation ; & ſaint Pierre nous autoriſe à le penſer, en diſant que » (*a*) *l'ancien monde a péri par les eaux, & que les cieux & la terre* » *d'à préſent ſont reſervés au feu du dernier jour.* «

» Suppoſons, dit-il, que la premiere terre décrivoit autour du Soleil » ſon cercle annuel ou ſon orbite ovale, ſans pencher ſon axe d'un côté » plus que d'un autre ſur le plan de cette orbite. Suppoſons encore que » cette terre étant deſtinée à loger des habitants d'une vie fort longue, » & qui devoient ſe multiplier extrêmement, la ſurface en étoit plus » grande que celle de la mer, & que pour donner aux hommes plus » d'eſpace, la mer étoit en partie à découvert, en partie cachée & » enfoncée ſous terre ; en ſorte qu'il y eut de côté & d'autre de grands » amas d'eaux ou différentes mers, qui s'entrecommuniquoient ſous terre » par un profond abîme qui les uniſſoit toutes. L'Ecriture ſemble in» ſinuer cet arrangement, en donnant à la maſſe des eaux le nom de » *profond abîme*, & aux différents amas d'eaux le nom de *mers*, comme » y en ayant pluſieurs. De ces deux ſuppoſitions qui ne bleſſent ni » l'Hiſtoire ni la Phyſique, découlent aſſez naturellement toutes les » circonſtances que nous trouvons réunies dans l'Ecriture, dans la Tra» dition des Anciens & dans l'état préſent du monde.

» La terre n'inclinant point ſon axe ſur le plan de ſa route annuelle, » préſentoit toujours ſon équateur au Soleil : & à l'exception du milieu » de la Zone Torride, où la chaleur étoit exceſſive, à moins qu'elle » n'y fût comme aujourd'hui corrigée par un amas de vapeurs, tous » les autres climats jouiſſoient d'une douce température. Le jour & la

(*a*) 2. *Petr.* III. 6. 7.

» nuit étoient par-tout de douze heures ; l'air toujours pur, le printemps perpétuel. Sans aucune diverſité de ſaiſons, le Soleil & la » Lune ne laiſſoient pas de régler le cours de l'année par des changements ſenſibles. La terre, en parcourant ſon cercle annuel autour » du Soleil, ſe trouvoit ſucceſſivement placée ſous les douze conſtellations du Zodiaque. Quand elle étoit ſous la Balance, elle voyoit » le Soleil ſous le Belier. Quand elle paſſoit ſous le Scorpion, elle » voyoit le Soleil dans le Taureau. La révolution que le Soleil paroiſſoit faire en un an, la Lune l'achevoit réellement de mois en mois : » elle renouvelloit ſes Phaſes comme aujourd'hui. Ainſi les deux flambeaux qui préſidoient l'un au jour, l'autre à la nuit, ſervoient auſſi » de regle à la ſociété, pour fixer la durée de l'année & de ſes parties. »

» Juſqu'au Déluge, la terre conſerva à peu près ſa premiere vigueur » & ſa fécondité ; n'étant point caverneuſe & crevaſſée comme elle l'eſt » depuis le Déluge, il ne s'y inſinuoit point de maſſes d'air capables » de s'y rarefier, & de s'en échapper avec fracas ; l'atmoſphere étoit » toujours paiſible ; un doux zéphir cauſé par-tout aux approches » ſucceſſives du Soleil, chaſſoit les vapeurs qui s'élevoient de la mer, » & les réſolvoit en des roſées toujours abondantes & toujours nouvelles. Ces vapeurs montoient par-tout durant le jour. Par-tout elles » s'épaiſſiſſoient & retomboient dans la longue durée de la nuit, pour » entretenir les plantes par une fraîcheur égale, & les réſervoirs des » fontaines & des fleuves par des eaux toujours nouvelles. L'air n'étant » point troublé par l'impulſion des grands vents, il étoit ſans pluie, » ſans orages, ſans grêle & ſans tonnerre ; & quoique tous ces météores aient des utilités relatives à l'ordre préſent de la nature, le premier monde n'en éprouvoit ni les ſecouſſes funeſtes, ni les apparences » effrayantes. «

» Par une ſuite naturelle de cette température uniforme, les arbres » conſervoient toujours leur verdure. Ils étoient à la fois couverts de » fruits, de fleurs & de boutons : en réjouiſſant l'homme par des récoltes toujours nouvelles, ils lui montroient par avance les préparatifs de celles qui devoient ſuivre ; & l'abondance étoit extrême, parce » qu'elle n'étoit pas interrompue. »

» L'égalité de l'air ne pouvoit manquer d'influer ſur la vie de l'homme, qu'elle rendoit plus longue. Une ſeule choſe défiguroit la terre : » c'étoit la méchanceté de ſes habitants. Ils ne s'occupoient dans une » abondance ſi grande, que de plaiſirs & de vengeance. Toute la nature, en les comblant de biens, leur donnoit mille motifs de reconnoiſſance & de piété ; mais elle leur donnoit auſſi l'occaſion & les » moyens d'être voluptueux & ſcélérats : la vue d'une mort qui ne devoit venir que pluſieurs ſiecles après, ne troubloit point leurs projets. Ils n'étoient avertis ni par la voix du tonnerre, ni par le déſordre des ſaiſons, ni par d'autres afflictions ſalutaires. Ils ſe livroient

» au crime sans remords & sans mesure. Il ne falloit pas moins qu'un » changement universel dans la nature pour arrêter le mal. Dieu ne se » contenta pas de frapper les habitants du premier monde : il frappa » la terre même, & changea la disposition de l'air & l'ordre des sai- » sons. Par ce moyen, il rendit la vie d'une nouvelle race d'hommes » plus courte, plus pénible & plus occupée. Il ne mit pas encore en » œuvre le remede nécessaire pour réformer le fond du cœur de l'hom- » me : mais il mit efficacement les habitants de la seconde terre hors » d'état de porter aussi loin les effets de leur méchanceté, que ceux » de la premiere.

XII. Suite du même Système. Comment a pu se former le Déluge. Etat de la terre depuis le Déluge.

» Par quel moyen ce changement terrible a-t-il pu s'opérer ? une » ligne déplacée dans la nature, suffit à Dieu pour en changer la face. » Il prit l'axe de la terre, & l'inclina quelque peu vers les étoiles du » Nord. Cette interruption de l'ordre ancien parut introduire de nou- » veaux Cieux & une nouvelle terre. Par cet abaissement de l'axe, » l'Equateur se trouva nécessairement un peu plus bas que le Soleil d'un » côté, & un peu plus haut de l'autre. Tous les feux du Soleil se fi- » rent sentir en ce moment dans un hémisphere, & le froid le plus » aigu dans un autre ; de là les resserrements, les débordements & tous » les chocs de l'air ; de là les vents violents ; l'atmosphere en fut » troublée ; ils se glisserent entre les eaux de l'abîme & la voute qui » les couvroit ; les eaux supérieures épaissies par le choc de ces vents, » se précipiterent comme une mer ; les cataractes du Ciel furent ou- » vertes ; la terre ébranlée par une secousse universelle, se brisa sous » les pieds de ses infames habitants, & s'éboula dans les eaux souterrai- » nes ; les réservoirs du grand abîme furent rompus, & les eaux s'en » élancerent par des masses proportionnées au volume des terres qui » les chassoient en s'y abaissant ; du concours des eaux supérieures & des » eaux inférieures, il se forma un Déluge universel, & le globe fut noyé. »

» Le Soleil & les vents que Dieu avoit employés pour ensevelir la » terre, lui prêterent ensuite leur ministere pour la découvrir ; elle re- » parut par la fuite des eaux. Les uns s'arrêterent dans les lieux les plus » enfoncés & où les jambes des grandes pieces de terre s'étoient ap- » puyées l'une contre l'autre. Le reste des eaux remonta dans l'atmos- » phere. Depuis ce temps-là, la terre inclinant toujours son axe de vingt- » trois degrés vers le Nord, & présentant au rayon direct du Soleil » les points différemment distants de son équateur, éprouva des aspects » qui varient tous les jours durant six mois, & qui se renouvellent lors- » qu'elle parcourt l'autre moitié de sa route annuelle. La diversité des » saisons & les vicissitudes de l'air, causerent une altération nécessaire » dans le tempérament de l'homme, & resserrerent la durée de sa vie. » Les descendants de Noé se sentirent encore durant quelques généra- » tions de la vigueur de leurs peres, jusqu'à ce que le corps humain par » des affoiblissements successifs, prît enfin une forme de tempérament & » de

» de durée qui ſe trouvât en proportion avec les impreſſions de l'air. » Comme les deſcendants d'un énorme Pruſſien tranſporté en Laponie, » ne manqueront pas après quelques générations, de ſe ſentir peu à peu » de l'impreſſion dominante, de prendre la conſiſtance uniforme du » climat, ſans changer davantage, & deviendront des Lapons. Paſſons » aux autres ſuites du Déluge en prenant toujours pour guides l'hiſtoire » de Moyſe, & les veſtiges qui en demeurent dans la nature. «

» Si Dieu, par le déplacement de l'axe, ébranla l'air, & enfonça les » dehors de la terre, quel dût être l'étonnement des enfants de Noé à » la vue du changement arrivé à leur ſéjour? au lieu des vallées déli- » cieuſes & des collines toujours tapiſſées de verdure, qui ornoient la » premiere terre, ils ne rencontroient dans la Gordiene où l'Arche » s'étoit arrêtée, que des terrains crevaſſés, & que des rochers tumul- » tueuſement diſperſés, ſelon que la ſecouſſe univerſelle les avoit rom- » pus & mis à l'air. La plupart des montagnes étoient hériſſées de poin- » tes couvertes de neiges, ou cachoient leurs cimes dans des brouil- » lards épais. L'aſpect du Ciel ne dût pas leur paroître moins nouveau. » Le retour des nuages qui avoient été les premiers avant-coureurs du » Déluge, devoit ſur-tout renouveller leurs allarmes & les glacer » d'effroi. «

» Mais quelle agréable ſurpriſe, lorſque ſur la fin du jour le Soleil » venoit à percer les voiles dont l'air avoit été obſcurci, & peignoit » ſur les dernieres gouttes de la nuée fugitive, un arc plein de ma- » jeſté, & compoſé des plus vives couleurs? Cet objet auſſi nouveau » que magnifique, ne ſe montrant qu'à la fin des pluies ou des orages, » devint le ſigne naturel qui leur annonçoit la ceſſation; il fut pour les » hommes un gage de paix. Les Interpretes de l'Ecriture, dans la » perſuaſion commune que l'Arc-en-Ciel eſt auſſi ancien que la terre, » cherchent des raiſons pour juſtifier l'uſage que Moyſe fait de ce Phé- » nomene; mais ici il n'a plus beſoin d'apologie. Moyſe paroît pré- » ſenter l'Arc-en-Ciel comme un objet nouveau: ſi l'Arc-en-Ciel étoit » inconnu auparavant, la pluie l'étoit donc auſſi; & s'il n'y avoit ni » pluie ni orages dans le premier monde, notre conjecture approche » donc beaucoup de la vérité. «

XIII. *Suite du même Syſtême. Veſtiges de l'ancien état de la terre.*

» Si elle eſt en effet bien fondée, & que la ſurface de l'ancienne » terre ait été irréguliérement enfoncée par un tremblement univerſel, » on doit dans toute la nature trouver des marques d'un ouvrage fait » en deux fois, ou plutôt y appercevoir encore la ſtructure de la pre- » miere création; je veux dire les différentes couches de limon, d'a- » renes, d'argile & d'autres matieres étendues les unes ſur les autres, » avec tant d'intelligence & d'artifice, mais le tout altéré, plié, cre- » vaſſé en bien des endroits, & conſervant encore dans ce déſordre » les veſtiges du changement que la Juſtice divine y a introduit. «

» 1°. La ſurface du globe étant compoſée de terres friables & de

» longues couches de pierres ; les terres dans la tourmente univerſelle, » ont dû rouler quelque peu, & s'ébouler en pluſieurs endroits par ma- » niere de pyramides, comme il arrive à toutes les terres qu'on jette ; » au contraire les maſſes de pierres ſe pliant avec peine, ont dû ſe » rompre & être en pluſieurs lieux diſloquées par morceaux, en d'au- » tres inclinées à l'horizon, ailleurs poſées dans une ſituation parallele, » ſelon la nature & la diſpoſition des terres qui leur ſervoient d'ap- » pui ; cet événement ſe trouve exactement juſtifié. Par-tout on ren- » contre de longues chaînes de montagnes, dont les plus hautes ne ſont » que des maſſes de roches rompues & dégarnies de terres vers les côtés. » Par-tout on trouve ſur la pente des montagnes, de longues couches » de pierres, qui en ſuivent la pente, & qui en imitent ſenſiblement » la chûte. Ces pierres ont été formées dès avant la Déluge, par des » courants d'eau & de ſables, poſés parallelement & de niveau. Pour- » quoi les voyons-nous aujourd'hui inclinées, ſinon parce que le terrain » qui les appuie s'eſt incliné en s'éboulant ? Par-tout ſous les plaines » les lits de pierres ſont moins penchés, peut-être parce qu'il y en » a beaucoup que le cours des eaux a formées depuis le Déluge, ſoit » parce que ces lits ſe ſont trouvés hors du Déluge étendus dans un » terrain horizontal ; mais commmunément le terrain des plaines même, » va toujours en s'abaiſſant peu à peu juſqu'au fond de la mer, comme » on l'éprouve par la ſonde. Toutes les Iſles ont vers le cœur, ou à » peu près, un terrain plus élevé, depuis lequel on deſcend toujours » juſqu'à la mer, dans laquelle cette pente continue : ce qui eſt le vrai » caractere d'un éboulement. L'Italie entiere eſt traverſée de cette ſorte » par l'Appennin, depuis le pied duquel le terrain s'abaiſſe de plus en » plus juſqu'aux deux mers voiſines. Les Cordilieres ſont le même effet » le long du Pérou, les Apaches au Mexique, une autre chaîne le » long des côtes du Breſil & pluſieurs ſemblables tout le long de l'A- » frique & de l'Aſie.

» 2°. Par une ſuite néceſſaire du même événement, les terres allant » toujours en pente, juſqu'au point où les pieds de deux grandes maſ- » ſes éboulées ſe ſont affermis l'un contre l'autre, les eaux demeurées » ſur le globe ont dû ſe rendre dans les lieux les plus enfoncés. En » ce cas auprès des grands terrains découverts que nous nommons *con-* » *tinents*, on doit trouver des Iſles plus grandes & plus fréquentes que » vers le milieu des mers où eſt le grand enfoncement : c'eſt ce qu'il eſt » aiſé de vérifier par la ſeule inſpection du globe terreſtre. Ainſi les » Iſles de l'Archipel ſont viſiblement les reſtes du terrain qui uniſſoit » anciennement la Grece avec la Turquie Aſiatique. Les Iſles de la » Méditerranée ſont les reſtes ſenſibles des terres qui ſe ſont enfon- » cées entre l'Europe & la Barbarie. Les Antilles & les Caribes ſont » les reſtes de terres qui uniſſoient autrefois les deux Amériques. «

» 3°. Par une ſuite également néceſſaire de l'affaiſſement de la ſurfa-

» ce, les lits des anciennes carrieres & les couches des métaux, ont » dû être rompus en pluſieurs endroits, & quelquefois traverſés d'ou- » tre en outre par des chûtes de matieres différentes : ce qui ſe trouve » conforme au récit de tous ceux qui ont viſité les carrieres & les mines. »

» 4°. Les eaux de la mer, en gagnant le pied des terrains les plus » inclinés, ont changé de place & ont laiſſé dans leur ancien ſéjour, » que nous habitons aujourd'hui, les plantes marines, les poiſſons & » les coquillages que nous y trouvons avec tant de ſurpriſe. «

» 5°. Les terres que les premiers hommes habitoient, & ſur-tout les » montagnes, ont dû rouler en bien des endroits pêle-mêle, avec les » productions marines qu'elles rencontroient dans leur chûte. Delà ce » mélange étonnant qu'on trouve quelquefois à ſoixante & quatre-vingts » pieds de profondeur d'une couche de joncs ou d'herbes de prairies, » confondue avec une couche de bois pétrifié, quelquefois de briques, » de charbons, de métaux ouvragés ; après quoi on trouvera une cou- » che immenſe de coquillages de toute eſpece, quelquefois d'une ſeule. » Aſſez ſouvent ces grandes couches de coquillages, qui ont roulé l'une » ſur l'autre à diverſes repriſes, ſelon les ſecouſſes qui les ont ébranlées » au Déluge, ſe ſont depuis pétrifiées par les infinuations des eaux, du » limon & des ſables : on voit la preuve de ce que je dis, dans pluſieurs » lits des carrieres voiſines de Paris. »

» 6°. On a trouvé ſur une des pointes des Alpes les plus hautes & » les plus ſtériles, un très-gros arbre renverſé & parfaitement conſer- » vé : on a trouvé ſous terre dans les Iſles voiſines du Nord, où il ne » croît qu'un peu de mouſſe, des arbres très-gros & de différente eſ- » pece. Ces deux ſingularités ſi ſurprenantes, deviennent ici des choſes » fort naturelles. Ces lieux ſi ſtériles aujourd'hui ne l'étoient point avant » le Déluge, parce que le printemps & la fécondité étoient univer- » ſels ; ſi donc le Soleil échauffoit autrefois le voiſinage même du Nord, » il faut néceſſairement que l'axe en ſe déplaçant y ait produit un nou- » vel aſpect moins propre à le fertiliſer. Si le ſommet des Alpes nour- » riſſoit autrefois de grands arbres, la ſtérilité de ces rochers eſt donc » l'effet d'un éboulement qui les a dégarnis de leur terre. »

» 7°. Je finirai les preuves qui concourent à rendre ma conjecture ſup- » portable, par une remarque ſur la choſe du monde la plus commune » & la plus expoſée à tous les yeux : on trouve ſouvent des vallons en- » foncés entre deux collines plus ou moins eſcarpées : on obſerve dans » les deux côtés de pluſieurs de ces vallons, le même nombre de lits, » les mêmes matieres, la même épaiſſeur, & généralement la même » diſpoſition de part & d'autre ; le même ordre des couches ſe trouve » encore en terre ſous le vallon : par où il eſt preſqu'évident que le » vallon enfoncé eſt une fracture & une interruption de ces lits qui » formoient autrefois un tout ſuivi. »

Voilà les principaux ſyſtêmes qui ſoient venus à notre connoiſſance

XIV. Réflexions sur les Syſtêmes que l'on vient d'expoſer.

pour expliquer phyſiquement la maniere dont a pu ſe faire le Déluge univerſel. Tous ces ſyſtêmes reviennent à peu près à celui de Thomas Burnet dans ſa *Théorie ſacrée de la terre* : ils ſuppoſent qu'avant le Déluge, la ſuperficie de la terre étoit beaucoup plus unie qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, qu'il y avoit ſur la ſurface de la terre d'immenſes réſervoirs d'eau, qui en ſortirent pour l'inonder, lorſque cette ſuperficie ou cette vaſte croute ſe rompit & s'affaiſſa.

Burnet & Whiſton ſuppoſent qu'avant le Déluge la terre étoit parfaitement unie, ſans vallées ni montagnes, ni mers ni rivieres, & que toutes les eaux de l'abîme étoient enfermées ſous une vaſte croute qui les couvroit. Mais l'Auteur *du Spectacle de la Nature* toujours attaché à Moyſe, veut qu'avant le Déluge, la terre ait eu des mers, des fleuves & des montagnes. En effet, Moyſe ſuppoſe tout cela : il parle du Tigre & de l'Euphrate, du Phiſon & du Géhon, de l'Aſſyrie, d'Eden, d'Hévilah, &c. comme de fleuves & de pays connus : il dit que l'eau du Déluge ſurmonta de quinze coudées les plus hautes montagnes du monde ; que l'Arche s'arrêta ſur les monts Ararat ; qu'au commencement du monde les eaux qui couvroient toute la ſuperficie de la terre, ſe ramaſſerent, & ſe mirent au niveau dans les creux ou les concavités que l'inégalité de la ſuperficie de la terre laiſſoit vuides, & qu'alors l'élément aride parut à nud & à découvert.

L'Auteur dont nous venons de rapporter le ſyſtême, avoue que les eaux ſupérieures réunies, condenſées & épaiſſies, ont ſuffi avec les eaux inférieures des mers, des abimes, des réſervoirs ſouterrains, des rivieres & des fontaines, pour inonder la terre à la hauteur que nous dit le Texte ſacré. Mais de quelque maniere qu'on l'explique, il faut toujours convenir que le miracle du Déluge univerſel eſt un des plus grands effets de la toute-puiſſance de Dieu. La merveille conſiſte principalement dans la condenſation des eaux ſupérieures, dans l'ouverture des abîmes, & dans la rupture de cette vaſte enveloppe qui couvroit les eaux inférieures, le tout à point nommé, de la maniere & au moment que Dieu l'avoit préordonné par ſa puiſſance, & qu'il l'avoit prédit à Noé cent vingt ans auparavant.

XV. Objections ſur l'univerſalité du Déluge.

Il reſte encore quelques objections à réſoudre, ſavoir comment il s'eſt pu rendre à l'Arche de Noé une certaine quantité de tous les animaux qui étoient ſur la terre ; car on ſait qu'il y a de ces animaux qui ne vivent que dans certains pays, & qui ne peuvent pas vivre dans d'autres. Comment, par exemple, les animaux, les oiſeaux & les reptiles propres à l'Amérique, à l'Afrique & à l'Europe, ont-ils pu aller dans la Méſopotamie, où nous ſuppoſons avec la plupart, que l'Arche a été conſtruite ? Comment, par exemple, l'Ignavus qu'on regarde comme un animal particulier à l'Amérique, & qui ne pourroit pas faire une lieue en vingt ans, auroit-il pu paſſer les mers, & arriver durant le cours de toute ſa vie auprès de Noé, qui bâtiſſoit l'Arche à plus de trois

mille lieues de ſon pays natal, pour être introduit dans l'Arche avec les autres animaux ?

On peut répondre que Dieu ayant au commencement créé une couple d'animaux de toutes les eſpeces, les amena tous à Adam afin qu'il leur impoſât les noms qui leur conviennent, & qui marquent quelques-unes de leurs principales propriétés : (*a*) cela ſuppoſé, il y avoit encore du temps de Noé dans la Méſopotamie & aux environs, des animaux de toute eſpece, & probablement ils ne s'étoient point encore répandus dans toutes les parties du monde, comme ils s'y ſont tranſportés depuis, ou d'eux-mêmes, ou chaſſés par les hommes, ou portés par quelque autre accident. Quant aux animaux que l'on croit propres à certains pays, & qu'on ſuppoſe ne pouvoir vivre ſous d'autres climats ; il eſt très-probable que cela ne vient que de l'habitude qu'ils ont contractée à la longue, & que ſi inſenſiblement & petit à petit ceux qui ſont habitués dans les pays chauds, étoient conduits dans des pays froids, ou au contraire, les uns & les autres pourroient vivre dans les régions froides comme dans les chaudes. C'eſt ce qu'on peut remarquer dans les hommes mêmes qui ayant été créés originairement dans des régions tempérées, ſe ſont répandus dans la ſuite dans des pays extraordinairement froids ou chauds, & s'y ſont tellement habitués, qu'ils ne ſauroient plus vivre ſans s'incommoder notablement dans des pays d'une autre température. Enfin, puiſque l'Ecriture nous aſſure qu'il entra dans l'Arche par l'ordre de Dieu certain nombre d'animaux de chaque eſpece, & que l'Ecriture ne nous explique pas la maniere dont ils s'y rendirent, il eſt téméraire & inutile de vouloir ſonder les voies de Dieu, & de former des difficultés ſur une matiere qui ne nous eſt point connue.

On objecte encore que la terre ayant été ſubmergée pendant un an, la plupart des plantes, des ſemences & des arbres, auroient été corrompues & pourries ſous les eaux ; & comme nous ne liſons pas que Dieu en ait créé de nouvelles, on prétend en conclure que le Déluge ne fut pas univerſel, & que les plantes & les arbres des autres pays où le Déluge ne s'étendit pas, furent conſervés.

On répond, 1°. qu'à la vérité Noé demeura dans l'Arche pendant un an ; mais que le Déluge ne couvrit pas toute la terre pendant un ſi long-temps. Moyſe dit que les eaux commencerent à diminuer après cent cinquante jours, & que l'Arche ſe repoſa ſur les montagnes d'Arménie (*b*) le vingt-ſeptieme jour du ſeptieme mois. Ainſi il s'en faut bien que la terre ait été enſevelie ſous les eaux pendant un an entier.

2°. Les pluies extraordinaires, les eaux des rivieres, des lacs & des fontaines mêlées à celles de la mer à l'occaſion du Déluge ont rendu

---

[*a*] *Geneſ.* II, 19, 20. = (*b*) *Geneſ.* VIII. 3. 4.

celles-ci moins salées & moins âcres qu'elles ne l'étoient auparavant, & par conséquent moins dangereuses pour les plantes, les racines & les arbres.

3°. Il est certain que la plupart des plantes viennent beaucoup mieux dans des terrains aquatiques que dans d'autres. On a fait l'expérience de faire germer des graines dans l'eau pure, posées sur du simple coton sans aucune terre. On voit dans la mer même des plantes qui y croissent & qui y végetent : *Nascuntur & in mari frutices, arboresque : minores in nostro ; Rubrum enim & totius Orientis Oceanus refertus est sylvis.* (*a*)

4°. Les arbres enracinés peuvent durer très-long-temps sous les eaux, de même que les graines couvertes de terre ou de limon. On en a mille expériences ; & il y a lieu de croire que Noé avoit conservé dans l'Arche des graines de presque toutes les herbes, & qu'elles lui servirent au sortir de l'Arche pour en repeupler la terre : mais il n'est pas nécessaire de recourir à cet expédient ; la nature a une infinité de ressources pour la reproduction des plantes & des arbres ; ils ne se reproduisent pas seulement par la graine, mais aussi par des boutures & par d'autres manieres ; les graines brisées & pourries en produisent des nouvelles ; les fientes des animaux conservent souvent les germes des graines qui ont été mâchées & digérées dans l'estomac des animaux ; des terres tirées d'endroits profonds, & ensuite exposées à l'air, produisent des plantes qu'on n'y avoit jamais semées : les ressources de la nature sont inconnues & infinies, & tous les jours on y découvre des secrets que toute l'attention & la diligence des Anciens n'avoient pu découvrir. Ainsi rien n'empêche qu'on ne croie l'universalité du Déluge, comme il est marqué dans Moyse ; & le Déluge particulier n'emporte pas moins de difficultés, que le Déluge universel.

(*a*) *Plin. l.* XIII. *c.* 25.

DISSERTATION
SUR LE PARTAGE
DES DESCENDANTS DE NOÉ. (a)

I. Observations préliminaires.

ON ne peut preſque avoir que des conjectures ſur le pays de la plupart des deſcendants de Noé dont Moyſe nous donne le dénombrement. Il ne faut point entendre ici des preuves ſans réplique ; on doit être content, ſi nous pouvons montrer à peu près la ſituation des lieux, & ſi nous propoſons ſur cela des hypotheſes probables & ſoutenables.

Moyſe n'a pas toujours mis le nom propre de celui qui le premier a peuplé le pays dont il parle, mais ſeulement le nom qui a été donné au pays, ou à la nation qui l'a habité. Ainſi l'Egypte fut nommée *Miſraim*, d'un nom pluriel qui ne peut convenir qu'aux peuples du pays qui fut peuplé par un des fils de Cham : ce fils ſe nommoit peut-être *Mézor* ou *Mezer*. On peut en dire de même de *Dodanim*, *Kittim*, *Ludim*, *Chaſluhim*, *Nephthuhim*, & de pluſieurs autres, qu'on ne peut pas dire être des noms propres d'un homme, puiſqu'ils ſont pluriels.

Pluſieurs de ces noms anciens ſont extrêmement altérés ; & ſouvent ils ſont tellement changés, qu'à peine en reſte-t-il quelques foibles veſtiges, même dans les auteurs anciens. C'eſt pourquoi on ne doit par être choqué, ſi quelquefois nous propoſons des conjectures qui pourroient paroître un peu hardies. Ceux qui ont étudié ces matieres, ſentiront la force d'une preuve qui ne frappera point ceux qui ne ſont pas habitués à cette ſorte d'étude, dans laquelle l'étymologie, l'analogie & un certain goût de critique ont la principale part.

Quoiqu'on diſe ordinairement que Sem eut pour partage l'Aſie ;

(a) Le fond de cette Diſſertation eſt tiré du Commentaire de Dom Calmet, ſur le Chapitre X. de la Geneſe. C'eſt une de celles que j'ai données dans la premiere édition de cette Bible. J'avois été obligé de la tranſporter au Tome II. où je l'avois miſe à la tête du Deutéronome pour terminer les Diſſertations ſur le Pentateuque, attendu que le I. Tome ſe trouvoit trop chargé. Mais en déchargeant dans cette nouvelle édition le Tome I. je remets ici cette Diſſertation en ſon rang, & en y ajoutant quelques nouvelles obſervations, je lui donne une diſpoſition nouvelle fondée ſur ces obſervations mêmes.

Japheth, l'Europe ; & Cham, l'Afrique : on ne doit pas prendre cela d'une maniere ſi préciſe, que l'on ſe reſtreigne à chercher les deſcendants de ces trois fils de Noé dans les ſeules bornes de ce partage. Il eſt certain que pluſieurs fils de Japheth & de Cham habiterent dans l'Aſie ; & peut-être que les premieres familles de Sem, de Cham & de Japheth, qui s'y trouverent habituées avant la conſtruction de la tour de Babel, ne quitterent point ce vaſte pays : elles ſe partagerent ſeulement depuis ce temps-là en diverſes colonies qui ſe répandirent dans l'Afrique & dans l'Europe, à meſure que les familles ſe multiplierent, en ſorte que la diſperſion des nations arrivée après la confuſion de Babel, ne s'exécuta que peu à peu & dans un aſſez long eſpace de temps.

La méthode que nous avons ſuivie, a été de chercher dans les anciens Géographes, des noms approchants de ceux qui ſont marqués par Moyſe, de conſulter la tradition des Anciens, & d'examiner les noms des provinces, des villes, des montagnes, des rivieres d'un pays, pour y trouver des veſtiges du nom de celui que l'on cherche ; & quand nous avons rencontré quelqu'un d'une famille en un lieu, nous avons ſuivi ordinairement pour regle, de chercher les autres de la même famille aux environs, n'étant pas croyable que l'on ait d'abord envoyé des colonies bien loin.

Moyſe ayant eu deſſein de raſſembler ſous un ſeul point de vue tout ce qui regarde le partage des deſcendants de Noé, il n'a pu conſerver l'ordre des temps : il s'eſt vu obligé de faire des anticipations, & de parler de certains événements & de certaines colonies qui ne ſont venues que long-temps après la confuſion arrivée à Babel. Et comme il écrivoit principalement pour les Juifs, il pouſſe la généalogie de Sem par Héber plus loin que celle des autres Patriarches. Il s'étend auſſi ſur celle de Chus fils de Cham, parce que Nemrod ſon fils avoit fondé le Royaume d'Aſſyrie, qui étoit conſidérable dès le temps de Moyſe. Il y en a quelques autres dont il ne marque pas la généalogie, par exemple, celle de *Phut* fils de Cham ; parce qu'apparemment ou il mourut ſans enfants, ou ſa famille ſe confondit avec quelque autre, ou elle fut moins diſtinguée.

II. Partage des trois enfants de Noé, Sem, Cham & Japheth.

Noé eut trois enfants, *Sem*, *Cham* & *Japheth*. (*a*) On lit dans Cedrene & dans Euſebe, (*b*) que Noé, ſuivant l'ordre de Dieu, partagea toute la terre à ſes trois fils ; qu'il donna tout l'Orient à Sem, l'Afrique entiere à Cham, & toute l'Europe avec les Iſles & les parties Septentrionales de l'Aſie, à Japheth. Nous ne ſavons d'où ces Auteurs

(*a*) *Gen.* x. 1. On écrit abuſivement *Japhet* ſans *h* à la fin. L'Etymologie y demande une *h*. Nous l'avions négligée dans la premiere édition de cette Bible ; nous la rétablirons dans celle-ci : *Japheth.* = (*b*) *Euſeb. Græc. in Theſauro temporum*, *p.* 10.

avoient

avoient appris cela ; mais on voit par Philaſtrius, (*a*) que de ſon temps on étoit ſi perſuadé de la vérité de ce partage, que l'on regardoit comme hérétiques ceux qui en doutoient. Et il paroît par Moyſe que le partage des enfants de Noé fut en effet à peu près tel qu'on vient de le marquer. *Sem* (*b*) eut l'Aſie à commencer à l'Euphrate, en tirant vers l'Orient juſqu'à l'Océan Indique ; outre cela ſes deſcendants occuperent une partie de la Syrie, & une partie de l'Arabie, à l'Occident de l'Euphrate. *Cham* eut l'Afrique entiere, une partie de la Syrie & de l'Arabie, & quelque choſe entre le Tigre & l'Euphrate où régna Nemrod. *Japheth* ou ſes deſcendants peuplerent toute l'Europe ; ils poſſéderent toutes les Iſles de la Méditerranée, tant celles de l'Europe que celles de l'Aſie : ils eurent toute l'Aſie mineure. C'eſt une ancienne tradition des Orientaux que ſes deſcendants poſſéderent & peuplerent les pays Septentrionaux depuis le Tigre. La ſuite fera voir que cela revient aſſez à notre ſyſtême. Les Scythes & les peuples Septentrionaux ont toujours paſſé pour fort anciens. Juſtin fait voir (*c*) qu'ils diſputoient de l'antiquité avec les Egyptiens ; & il rapporte quelques preuves qui favoriſoient leurs prétentions. Nous croyons que les pays Septentrionaux ſont du nombre des premiers qui aient été peuplés. Les diverſes irruptions des Scythes dans l'Aſie, prouvent leur antiquité & leur grande puiſſance dans des temps où les Grecs étoient à peine connus.

ARTICLE. I. *Partage des deſcendants de Japheth.*

I. Partage de Gomer premier fils de Japheth.

Moyſe dit & répete pluſieurs fois que les fils de Noé furent *Sem*, *Cham* & *Japheth*. Cependant lorſqu'il vient à marquer leur poſtérité, il commence par celle de *Japheth* : quelques-uns en ont conclu que *Japheth* étoit l'aîné : on a même cru en appercevoir la preuve dans un Texte dont nous parlerons ailleurs. Mais la ſuite ſemble plutôt inſinuer que ſi Japheth paroît au premier rang dans ce dénombrement ; c'eſt parce que ce furent ſes enfants qui les premiers ſe ſéparerent de leurs freres. Nous reviendrons ſur cela en expliquant la ſuite du Texte. Commençons donc par la poſtérité de Japheth, puiſque c'eſt la premiere que Moyſe nous préſente.

Japheth eut au moins ſept enfants : *Gomer*, *Magog*, *Madaï*, *Javan*, *Thubal*, *Moſoch & Thiras*. (*d*) On eſt fort partagé ſur le pays de *Gomer*. (*e*) Pluſieurs peuples prétendent l'avoir pour pere. Joſeph croit que Gomer peupla la Galatie. Les anciens peuples de cette province ſe nommoient *Gomares*, avant que les Galates s'en fuſſent rendus maîtres. Le Traducteur Arabe donne Gomer pour pere des Turcs. Ezéchiel (*f*)

(*a*) *Philaſtr. de hæreſ. c.* 70. = (*b*) Voyez la Carte du partage des enfants de Noé, dreſſée ſelon le Syſtême de D. Calmet, par le Sr. Robert Géographe ordinaire du Roi. = (*c*) *Juſtin. l.* 2. = (*d*) *Gen.* x. 2. = (*e*) גמר *Gomer.* = (*f*) *Ezech.* XXXVIII. 6.

peut favoriſer ſon ſentiment, puiſqu'il joint Gomer à Thogorma, & qu'il place ces peuples du côté du Nord. Le Chaldéen met Gomer dans l'Afrique ; mais nous ne pouvons être de ſon ſentiment. Bochart le place dans la Phrygie ; parce qu'en Grec le nom de *Phrygie* a à peu près la même ſignification que *Gomer* en Hébreu & en Syriaque : dans ces deux langues ce mot ſignifie un charbon. On laiſſe aux Savants à juger de la force de cette preuve. C'eſt cependant ſur ce fondement que cet habile homme poſe la Phrygie comme un point fixe pour établir dans les Provinces voiſines les autres deſcendants de Japheth.

Quelques-uns (*a*) ont prétendu faire venir les Gaulois de Gomer ; ce qui peut avoir un aſſez bon ſens, en diſant que les Gaulois ſont deſcendus des Cimbres & des Germains, qui paroiſſent être les fils immédiats de Gomer. Du nom de *Gomer* on peut aiſément dériver *German* ou *Cimmer* ou *Cimber*. Strabon (*b*) ſemble croire que les Cimmériens, anciens habitants de la Cherſoneſe Taurique, étoient venus des Cimbres : mais on pourroit dire le contraire avec une égale certitude ; & il eſt fort croyable que tous ces peuples viennent de la même origine, & ſont ſortis de Gomer.

II. Partage d'Aſcénez, premier fils de Gomer.

Gomer fils de Japheth eut trois fils : *Aſcénez*, *Riphath & Thogorma*. (*c*) Le premier des trois fils de Gomer, nommé *Aſchenaz* dans l'Hébreu, (*d*) peupla l'Aſie ſelon les Interpretes Chaldéens ; ils rendent le nom d'Aſchenaz par l'Adiabene dans Jérémie. (*e*) Joſeph met les Rhégiens, *Regines*, pour deſcendants d'Aſchenaz ; l'Arabe, les Sclavons ; & la Chronique d'Alexandrie, *Mazice*. La plupart croient qu'Aſchenaz peupla la Bithynie. On y trouve un lac, une riviere & un golfe du nom d'*Aſcanius*. Bochart ſe déclare pour l'Aſcanie province de la Phrygie mineure, où l'on voit la ville & les iſles Aſcanies.

Cet Auteur croit que les Phrygiens, c'eſt-à-dire, ſelon lui, les deſcendants de Gomer, poſſédoient tous les pays qui ſont ſur la Propontide, & ceux qui furent occupés dans la ſuite par les Myſiens & les Thynes, *Thyni* ; qu'Aſchenaz fils de Gomer conduiſit des colonies ſur les rives méridionales du Pont-Euxin, juſqu'à la province du Pont ; & que delà eſt venu le nom de *Pontus Axenus* ou *Pontus Aſcenez*, que l'on a enſuite changé en *Pontus Euxinus*, pour éviter la mauvaiſe ſignification du mot *Axenos*, qui en Grec ſignifie ennemi de l'hoſpitalité. Quelques Auteurs (*f*) ont avancé, que le nom d'*Axenos* fut donné à cette mer, à cauſe de la cruauté des Scythes, qui faiſoient, dit-on, mourir tous ceux qui abordoient ſur leurs côtes, & qui ſe nourriſſoient de leur chair. Mais Strabon juſtifie aſſez les Scythes de ce reproche. Bo-

---

(*a*) Pezron, Antiquité des Gaulois. = (*b*) *Strab. lib.* VII. = (*c*) *Gen.* X. 3. = (*d*) אשכנז, *Aſchenaz*. = (*e*) *Jerem.* LI. 27. = (*f*) *Diod. lib.* IV. & *Apollod. ap. Strab. l.* VII.

chart tâche de prouver ce qu'il a dit du pays d'Aſcénez, par le paſſage de Jérémie, (*a*) où ce Prophete marquant les peuples qui devoient aider Cyrus à réduire Babylone, y met expreſſément *Ararat*, *Menni* & *Aſcénez*. Il montre par Xenophon, que Cyrus conquit la Phrygie qui eſt ſur l'Helleſpont, & qu'il en tira beaucoup de monde, dont il renforça ſon armée.

Il ſeroit à ſouhaiter que Bochart eut bien prouvé ce qu'il avance, & qui fait le fondement de ſon ſyſtême; ſavoir, que les Phrygiens ont poſſédé toutes les côtes de la Propontide & du Pont-Euxin juſqu'à la province de Pont, & qu'Aſcénez a conduit des colonies dans tous ces lieux. Car ſi cela ne ſe trouve pas aſſuré, & ſi l'on eſt réduit à borner le pays d'Aſcénez à l'Aſcanie dans la Phrygie mineure, ou dans les environs du fleuve Aſcanius dans la Bithynie, il ſera difficile de ſe perſuader qu'un petit fleuve qui tombe dans la Propontide, qu'un lac & une ville aſſez éloignée de la mer, aient pu donner leur nom à cette vaſte étendue de mer, connue ſous le nom de *Pont-Euxin*.

Eſſayons de découvrir le véritable & l'ancien pays d'Aſcénez. Apollodore cité par Strabon, (*b*) prétend ſur l'autorité de Xanthus, que les Phrygiens ne vinrent de l'Aſcanie & de la Bérécynthie, qu'après la guerre de Troye. Apollodore ſoutenoit qu'Homere avoit parlé de l'ancien pays d'Aſcanie, lorſqu'il avoit dit: (*c*) Que *Phorcus & Aſcanius amenerent des Phrygiens au ſecours des Troyens, de fort loin, c'eſt-à-dire, de l'Aſcanie*. Si ce Poëte eut voulu parler des Phrygiens de l'Aſie mineure, il n'auroit eu garde de s'exprimer de cette ſorte, puiſque l'Aſcanie étoit ſi voiſine de la Troade.

Strabon rejette ce ſentiment d'Apollodore, & fait voir par Homere, que du temps de la guerre de Troye, il y avoit des Phrygiens dans l'Aſie mineure ſur le fleuve Sangare; mais il ne nie pas qu'il n'y eut une province d'Aſcanie, plus éloignée de l'Aſie, d'où Phorcus & Aſcanius amenerent du ſecours aux Troyens. C'eſt dans cette ancienne Aſcanie, que nous plaçons Aſcénez. On voit par Homere, (*d*) qu'il vint du ſecours aux Troyens, des Provinces d'Aſie fort reculées, de delà la mer & de la Thrace; ainſi nous pouvons chercher l'Aſcanie au voiſinage de la Thrace, & des Chalybes dont parle ce même Poëte. Or on trouve dans la Sarmatie ſur l'embouchure du Boryſthene dans le Pont-Euxin, au couchant de ce fleuve, une ville nommée *Akzacow*, que Mercator croit être la même que l'ancienne *Axiace* marquée par

(*a*) *Jerem.* LI. 27. = (*b*) *Strab. l.* XIV. *p.* 467. *Edit. Baſil.* 1523. = (*c*) *Homer. Iliad.* B. *ad fin.*

Φόρκυς δ' Φρύγας ἦγε καὶ Ἀσκάνιος θεοειδὴς
Τηλ' ἐξ Ἀσκανίης . . . .

= (*d*) *Homer. Iliad.* B.

Pline dans la Sarmatie Européenne. Strabon & Ptolomée parlent d'un fleuve nommé *Axiaces* qui tombe dans le Pont-Euxin, près de la ville *Axiaces* : & Strabon (*a*) place un autre fleuve de même nom que ce premier dans la Sarmatie Européenne ; mais qui a son embouchure dans les Palus Méotides. Nous n'osons assurer que ce pays soit l'ancienne Ascanie, ni que le pays qu'arrose le Borysthene, soit la Bérécynthie dont parle Xanthus le Lydien, & que les Bastarnes soient les anciens Bérécynthiens : mais il paroît en cela autant de probabilité que dans ce qu'on nous dit des colonies d'Ascénez sur les côtes du Pont-Euxin, & de l'origine du nom d'*Axenus* donné à cette mer. S. Isidore met, comme nous, Ascénez dans la Sarmatie.

Le Texte de Jérémie qui met *Ascénez* avec *Menni* & *Ararat*, pourroit faire conjecturer que la *Sacagene*, excellente province de l'Arménie, qui est apparemment la même que la *Sacasène*, a pris son nom d'*Ascénez*. Menni & Ararat sont dans l'Arménie. La *Sacagene* est une province conquise par les Scythes. Du temps de Cyrus, & peut être même du temps de la guerre de Troye, Ascénez pouvoit être passé de la Sarmatie dans l'Arménie, & delà dans l'Asie mineure. Entre les noms d'*Ascénez*, & *Sanganes* ou *Sacagenes*, il y a peu de différence. Hérodote (*b*) parle d'un peuple de Scythie, nommé *Sygines*, fameux par son commerce & par son étendue. Il demeuroit à peu près où nous plaçons Ascénez. Mais Pline (*c*) dit quelque chose de plus que tout cela, puisqu'il place les Ascantes, *Ascantices*, aux environs du Tanaïs & des Palus Méotides, ce qui revient assez avec Jérémie, qui met *Ascénez* avec *Menni* & *Ararat*. Ptolomée parle aussi des *Ascatances*, & des montagnes du même nom dans la Scythie, deçà le mont Imaus.

III. Partage de Riphath second fils de Gomer.

Riphath (*d*) second fils de Gomer, est nommé *Diphath* (*e*) dans l'Hébreu des Paralipomenes. La ressemblance du *Resch* & du *Daleth* dans l'alphabeth Hébreu, a donné occasion à cette variété. L'Arabe & le Chaldéen, au jugement de Bochart, ont entendu sous ce nom la France. Eusebe l'entend des Sauromates ; la Chronique d'Alexandrie, des Garamantes ; Joseph, des Paphlagoniens. Bochart suivi par plusieurs nouveaux est du sentiment de Joseph. Pomponius Méla (*f*) assure qu'anciennement les Paphlagoniens étoient nommés *Riphatæi* ou *Riphaces*. On voit dans la Bithynie, province voisine de la Paphlagonie, le fleuve *Rhœbas* ou *Rhébée*, d'où vient le nom des peuples Rhebantes, & du canton de même nom. Voilà ce qu'on dit en faveur de la Paphlagonie, ou plutôt de la Bithynie ; ce qui n'est assurément pas fort convaincant.

Nous aimons mieux suivre ceux qui sont pour les monts Riphées,

---

(*a*) *Strab. l.* XI. *p.* 356. *&* 357. = (*b*) *Herodot. lib.* V. = (*c*) *Plin. l.* VI *c.* 7. = (*d*) ריפת *Riphath.* = (*e*) 1. *Par.* 1. 6. דיפת *Diphath.* = (*f*) *Mela, lib.* I.

que Bochart ſoutient n'avoir jamais été. Tous les Géographes anciens, & la plupart des nouveaux, les reconnoiſſent, & les placent dans la Moſcovie, vers les fleuves Obdora & Oby, dans la province de Petzora, ſur les frontieres de l'Aſie & de la Tartarie déſerte. Ils s'étendent depuis le détroit de la Mer blanche juſqu'au fleuve Oby; on les nomme *les monts d'Oby* ou *les monts Stolp*. Pline place les monts Riphées au delà des ſolitudes de la Sarmatie; & il dit que les peuples nommés *Rimphées* s'étendent juſqu'à ces montagnes. La poſition de Pline convient aſſez à celle de nos Géographes. Ptolomée les met plus eloignés des Palus Méotides vers le Nord. Il marque la ſource du Tanaïs d'un côté des monts Riphées; & celle de Cherſinius, de l'autre. Virgile (*a*) met les Riphéens au fond du Nord:

Talis hyperboreo ſeptem ſubjecta trioni,
Gens effræna virûm Riphæo tunditur euro.

IV. Partage de Thogorma, troiſieme fils de Gomer.

Joſeph & S. Jérôme ont cru que *Thogorma* (*b*) troiſieme fils de Gomer, étoit le pere des Phrygiens. Théodoret, S. Iſidore de Séville, & Euſebe entendent par *Thogorma* l'Arménie. L'Interprete Chaldéen, (*c*) & les Talmudiſtes (*d*) entendent l'Allemagne. Le Paraphraſte Jéroſolymitain, au lieu de *Thogorma*, met la Barbarie; & Bochart croit que par ce terme il entend la Phrygie. Il montre par pluſieurs paſſages cités dans Turnebe, (*e*) que *Barbaricum* eſt ſouvent mis dans les Auteurs Latins pour *Phrygium*. Mais il s'agit ici d'un Auteur Chaldéen, & non d'un Auteur Latin. La Paraphraſe Arabique explique *Thogorma* par la Géorgie, partie de l'Ibérie. La Chronique d'Alexandrie met les Borades, peuples de Scythie, dont il eſt parlé daus l'Epître Canonique de S. Grégoire Thaumaturge. Pluſieurs nouveaux croient que c'eſt la Turcomanie dans la Tartarie & la Scythie. Ezéchiel (*f*) marque les Thogormiens au Nord de la Judée, & il dit qu'ils amenoient à Tyr des chevaux & des mulets. Bochart fait un grand fond ſur cela, pour montrer que Thogorma marque la Cappadoce, célebre par ſes excellents chevaux & par ſes ânes. Il ſe fonde auſſi ſur le nom de *Trocmi* ou *Trogmi*, donné à quelques Gaulois, qui ſous la conduite d'un nommé Trocmus vinrent s'habituer ſur les confins du Pont & de la Cappadoce. (*g*) Mais cela eſt bien éloigné du nom de *Thogorma*, & du temps de Moyſe: & on ne peut prouver que toute la nation des Cappadociens, ni même une partie conſidérable, aient porté un nom approchant de *Thogorma*.

Voici les raiſons qui nous ſont pencher du côté de ceux qui expli-

---

(*a*) *Virgil. Georgic.* III. = (*b*) תיגרמה *Thogorma.* = (*c*) *In Ezech.* XXXVIII. = (*d*) *In tract. Joma.* = (*e*) *Adverſ. l.* V. *c.* 15. *& l.* IX. *c.* 18. = (*f*) *Ezech.* XXVII. 14. *&* XXXVIII. 6. = (*g*) *Strab. l.* XII.

quent *Thogorma* de la Turcomanie, ou des Sauromates, ou des peuples nommés *Turcæ* dans Pline, (*a*) & placés dans la Sarmatie Asiatique. 1°. Le nom de *Thogorma* & celui de *Turcomanie* ont un rapport sensible. 2°. On lit dans Hérodote, (*b*) que les Scythes racontoient leur origine de cette maniere : Targitaüs qui avoit pour Pere Jupiter, & pour mere la fille du Boryſthene, eut trois fils Lipoxaïs, Arpoxaïs & Colaxaïs, d'où tous les Scythes ſont venus; ils ajoutoient que depuis Targitaüs juſqu'à l'entrée de Darius fils d'Hyſtaſpe dans la Scythie, il n'y avoit pas plus de mille ans. Ce Targitaüs pourroit être Thogorma fils de Gomer, dont nous parlons ici. Depuis la naiſſance de Thogorma, quand nous ne le ferions naître que trois cents ans après le Déluge, juſqu'à Darius fils d'Hyſtaſpe, il y a bien plus de mille ans : mais les Scythes n'y regardoient pas de ſi près; & c'eſt une marque de leur ignorance, qu'ils ne priſſent que mille ans d'antiquité, quoiqu'ils ſe donnaſſent pour les plus anciens peuples du monde. (*c*) 3°. On voit près de la Cherſoneſe Taurique les *Torrécades*, (*d*) & les villes de *Tracana* & *Tamiraca*. Encore aujourd'hui on connoît *Temroc* & *Trimicie* dans la Circaſſie. On trouve auſſi des peuples nommés *Choraſmini*, (*e*) deſcendus des Scythes. La Turcomanie, ou le Turkeſtan, eſt placé par pluſieurs Auteurs entre la grande Tartarie au Nord, & l'Empire du Mogol au Midi. Il eſt vrai que quelques-uns ſoutiennent qu'il n'y a point là de Turcomanie, & qu'il faut la prendre dans la grande Arménie, qui s'étend entre la Géorgie au Septentrion, l'Aſie mineure au couchant, la Perſe à l'Orient, & le Diarbech au Midi. Mais preſque tous les Auteurs conviennent que les Turcs ſont Scythes d'origine; & cela ſuffit pour juſtifier ce que nous prétendons ici, que Thogorma a vécu dans la Scythie, ou dans la Sarmatie. 4°. Le nom des *Sauromates* eſt aſſez approchant de *Thogorma*, ſi l'on prononce *Tauromates*, ſelon la Dialecte Chaldéenne. Pline (*f*) met des Sauromates derriere le Mont Caucaſe, & aux environs des embouchures du Tanaïs. On voit par Strabon, (*g*) que les anciens nommoient *Sauromates*, *Hyperboréens* & *Arimaſpes*, ceux des Scythes qui demeuroient au deſſus du Pont-Euxin, du Danube, & d'Adria; ce qui revient à ce que dit Pline, (*h*) que le nom des Scythes, des Sarmates & des Sauromates, eſt paſſé juſqu'aux Germains. Nous avons remarqué cidevant que le Chaldéen & les Talmudiſtes entendent *Thogorma* de l'Allemagne.

Le ſecond fils de Japheth fut *Magog*. (*i*) Joſeph, Théodoret, Euſta-

---

(*a*) *Plin. l.* VI. *c.* 7. *&* *Mela*, *lib.* I. *c.* 21. *p.* 176. = (*b*) *Herodot. l.* IV. *c.* 5. = (*c*) *Juſtin. l.* II. *c.* 1. = (*d*) *Apud Ptolom. Tab.* 8. *Europæ.* = (*e*) *Strab. l.* XI. *p.* 358. = (*f*) *Plin. lib.* VI. *c.* 5. *&* 7. = (*g*) *Strab. l.* XI. *p.* 355. = (*h*) *Plin. l.* IV. = (*i*) מגוג *Magog.*

V. Partage de Magog, second fils de Japheth.

the, S. Jerôme, & plusieurs nouveaux ont cru que Magog étoit le pere des Scythes. Le Traducteur Arabe le fait pere des Tartares. Mais comme on comprend plusieurs peuples sous le nom de Scythes & de Tartares, il seroit à souhaiter que ces Auteurs eussent marqué plus positivement quel canton ou de la Tartarie ou de la Scythie Magog a peuplé. Les Grecs ont donné le nom de *Scythes*, (*a*) à tous les peuples qui étoient au Nord du Pont-Euxin, & qui habitoient non seulement la grande & petite Tartarie, mais aussi les vastes Provinces qui sont le long du Danube & du Niester : ils ont compris sous le nom de *Scythes*, les Getes, les Goths, les Sarmates, les Hyperboréens, les Arimaspes, les Saces, les Massagetes, & un grand nombre d'autres dont on trouve les noms dans Pline & dans les anciens Géographes. Il est pourtant vrai, que les *Scythes* proprement dits, ne sont pas originaires de ce pays, qui sont connus sous le nom de *Scythie* ; & nous croyons avoir montré par des preuves assez plausibles, que les Scythes sont descendus de Chus fils de Cham, & que leur premiere demeure étoit sur l'Araxe. (*b*)

A l'égard des descendants de Gog & de Magog, on peut fixer leur origine dans la grande Tartarie ; & ce sentiment est très-commun chez les Commentateurs. On trouve dans la Tartarie un grand nombre de vestiges de Gog & de Magog, dans les noms des Provinces, des villes & des hommes : & c'est une tradition constante parmi cette nation, qu'ils viennent de Gog & de Magog. Marc Paul, Vénitien, (*c*) qui a beaucoup voyagé dans ce pays, y a remarqué les Provinces de Gog & de Magog nommés *Lug* & *Mungug*. Il y remarque aussi les Provinces de *Cangigu* & de *Gingui*, les villes de *Gingui* & de *Cugui*, de *Corgangui* & de *Caigui*. Les Tartares se nommoient anciennement *Mogli* ; & on voit dans le même Auteur les noms de *Gogaca* favori du grand Chan, & *Gohagaday* troisieme fils du Chan Hoccota.

Bochart est fort éloigné de notre sentiment, lorsqu'il place le pays de Gog aux environs du Caucase. Il dérive le nom de cette fameuse montagne de *Gog-chasan*, (*d*) c'est-à-dire, forteresse de Gog. Il prétend que le Prométhée de la Fable attaché au Caucase par Jupiter, est le même que Gog. On connoît dans l'Ibérie qui est au midi du Caucase, *la Gogarene*, & encore aujourd'hui la Province de *Guaguéti*, qui viennent sûrement du nom de *Gog*. Ezéchiel (*e*) semble dire, que Gog étoit *Prince du commencement de Mosoch & de Thubal* ; ou selon une

(*a*) *Strabo*, *l.* XI. *p.* 487. = (*b*) Voyez le Commentaire de D. Calmet sur la Genes. 11. 13. ou la *Dissertation sur le Paradis terrestre.* = (*c*) *Paul. Venet. lib.* 1. *c.* 64. *& lib.* 11. *c.* 46. 49. 66. 72. = (*d*) גוג חסן *Gog-chasan.* = (*e*) *Ezech.* XXXVIII. 2. *Pone faciem tuam contra Gog, terram Magog, principem capitis Mosoch & Thubal.* (Hebr. alit. *Principem Ros, Mesech & Thubal.*)

autre traduction, *Prince de Ros*, *de Meſech & de Thubal*: c'eſt-à-dire, qu'il étoit maître du Caucaſe qui eſt au Nord, & au commencement des Moſques, des Tibaréniens, & des peuples de l'Araxe, déſignés par le nom de *Ros*; ſi l'on en croit Bochart. Peut-être même que les deſcendants de Gog étoient Princes de ces peuples au temps d'Ezéchiel. Les qualités que ce Prophete attribue à Gog, conviennent parfaitement aux Tartares, qui ſont grands cavaliers & très-habiles à tirer de l'arc.

S'il eſt permis de joindre les débris de l'ancienne Hiſtoire cachée ſous la Fable, avec ce que nous avons dit, on pourra remarquer que les anciens (*a*) nomment *Gygès*, *Cottaios* & *Briareus*, les trois Géants qui aiderent Jupiter dans la guerre qu'il fit aux Titans, qui ſont peut-être les *Dodanim*. On voit le nom de *Gog* dans celui de *Gygès*, celui de *Cuſch* ou de *Cuth*, dans celui du *Cottaios*. Briareus eſt nommé par les hommes *Ægéon*, & *Briareus* par les Dieux, dit Homere. (*b*) Le nom d'*Ægéon* pourroit faire conjecturer qu'il eſt un des deſcendants de Gog ou de Magog, ou qu'il eſt originaire d'auprès le fleuve de Géhon, que nous prenons pour l'Araxe ou pour le Cyrus. Les Anciens font Gygès fils de la mer & de la terre; & quelques-uns diſent qu'il fut appellé de la mer par Thétis pour la garde de Jupiter; d'où l'on infere qu'il étoit étranger dans la Grece, & qu'il y étoit venu des pays qui ſont ſitués ſur le Pont-Euxin.

Suidas & Cédrene diſent que les Perſes ſont nommés *Magog* par ceux du pays. On trouve dans ces contrées les peuples nommés *Maguſiens*, & les Philoſophes connus ſous le nom de *Mages*, & des peuples du même nom dans la Médie. (*c*) Tout cela peut venir de Magog, dont les colonies ont pu porter ce nom en divers endroits.

Quelques-uns prennent Gog pour le pere des Getes, des Maſſagetes & des Goths. Les Goths ont été confondus avec les Getes par pluſieurs Anciens; (*d*) & on convient que les uns & les autres demeuroient autrefois vers le Nord du Pont-Euxin. Mais les Getes s'étendoient principalement dans l'Allemagne vers les Provinces de Moldavie, & partie de la Valachie, & les Goths allerent s'établir vers le Boryſthene & les embouchures du Danube. Là ils ſe partagerent en deux peuples: les uns furent nommés *Oſtrogots*, ou Goths Orientaux: & les autres, *Viſigoths*, ou Goths Occidentaux; fort différents les uns & les autres des Goths peuples de Suede. Il eſt dit dans le Texte d'Ezéchiel, ci-devant cité, que Gog eſt *le Prince de Ros*, *de Meſech & de Thubal*; ce qui peut recevoir ce ſens: Il étoit le Prince ou le plus conſidérable parmi les peuples de Ruſſie, de Moſcovie, & de ceux qui habiterent le long

(*a*) *Vide Heſiod. Theogoniam*, *v.* 713. = (*b*) *Homer. Iliad.* A. *v.* 403. = (*c*) *Herodot. l.* 1 = (*d*) *Cluver. l.* III. *German. antiq.*

de

de la riviere de Tobal, sur laquelle est bâtie la ville de Tobolsk en Moscovie.

VI. Partage de Madaï, troisieme fils de Japheth.

Presque tous les Commentateurs enseignent que *Madaï* (*a*) troisieme fils de Japheth, est le pere des Medes. Dans les Livres de Daniel & d'Esther, pour marquer les Perses & les Medes, le Texte original emploie les noms de *Paras* & de *Madaï*. Cependant Salien & Joseph Mede donnent des raisons qui peuvent faire douter que Madaï fils de Japheth ait originairement peuplé la Médie. 1° Thiras, frere de Madaï, a constamment peuplé la Thrace; il semble donc qu'on doive placer Madaï aux environs de ce pays. 2°. La Médie n'est point du nombre de ces Isles des nations, *Insulæ gentium*, qui furent, selon l'Ecriture, le partage des enfants de Japheth. 3°. Pourquoi Madaï auroit-il été au milieu des terres des enfants de Sem, entre l'Arménie & l'Assyrie, l'Hircanie & la Parthie, la Susiane & la mer Caspienne? 4°. La Macédoine se nommoit autrefois *Æmathia*, d'un nom formé d'*Ei*, une *isle*, & *Madai*, (*b*) comme si l'on eut voulu dire, l'*isle de Madaï*, ou le pays maritime peuplé par Madaï, ou en le dérivant du grec, *Aia-Madaï*, (*c*) la terre de Madaï. 5°. On trouve aux environs de la Macédoine, des peuples nommés *Mædi* ou *Madi*, (*d*) & dans l'Emathie, un Roi nommé *Medus*. Enfin les Auteurs Profanes assurent que Médée épouse de Jason étant revenu de la Grece à Colchos avec son fils Médus, elle régna en Médie; & que Médus son fils & son successeur donna son nom à ce pays. C'est Strabon, Auteur fort grave, qui raconte cette histoire, (*e*) & qui assure qu'on voyoit encore de son temps, aux environs de l'Arménie & de la Médie, des monuments de Jason, qui étoient en grande vénération dans tout ce pays.

Le voyage de Jason à Colchos est antérieur à la guerre de Troie, & par conséquent avant Esther & Daniel: ainsi il n'est pas étrange que dans leurs Livres on rencontre le nom de *Médie*: elle pouvoit porter un autre nom du temps de Moyse. On trouve aussi *Madaï* dans le IV. Livre des Rois, & dans Isaïe, pour marquer le pays qui est aux environs de l'Assyrie; mais tout cela est postérieur au voyage des Argonautes, & au regne de Médus.

Hérodote (*f*) parle de certains peuples qu'il nomme *Sygynæ*, qui habitoient au delà du Danube, c'est-à-dire, au Nord de ce fleuve, & dont le pays s'étendoit jusqu'à Adria, & au pays des Hénetes. Ces peuples, dit-il, sont habillés comme les Medes, & ils s'en disent descendus. Ce ne peut être des Medes d'Asie, puisque ceux d'Asie avouoient qu'ils tiroient leur nom de Médée. (*g*) Il faut donc dire

---

(*a*) מדי *Madaï.* = (*b*) אי מדי *Ei-Madaï.* = (*c*) Αἶα Μαδαΐ. = (*d*) Μῆδοι *vel* Μαδοι, Μαδικη, *Aristot. l. de Mirabilib. Auscultat. Ptolom. c.* XI. *tab. 9. Europ.* = (*e*) *Strab. l.* XI. *& l. 1. p.* 36. = (*f*) *Herodot. l.* V. *p.* 459. *& 460.* = (*g*) *Herodot. l.* VII. *c.* 62.

qu'ils étoient ſortis des Medes de Thrace, dont parlent Strabon (*a*) & Tite-Live ; ils étoient voiſins de la Macédoine, & étant entrés dans ce pays-là, on les nomma *Mædobithyni*, (*b*) ſelon Etienne le Géographe.

VII. Partage de Javan, quatrieme fils de Japheth.

Les Interpretes ſont aſſez d'accord entr'eux au ſujet de *Javan*, (*c*) quatrieme fils de Japheth : ils conviennent qu'il eſt le pere des Ioniens. Toute la difficulté conſiſte à ſavoir la juſte étendue de ce nom. Du temps d'Hérodote, (*d*) il étoit affecté preſqu'aux ſeuls Ioniens de l'Aſie Mineure. Les Athéniens mêmes, & à plus forte raiſon, les autres Grecs, avoient honte du nom d'*Ioniens*. Mais auparavant (*e*) ce nom étoit reſtreint aux ſeuls Athéniens & à leurs Colonies. Il eſt pourtant vrai qu'il étoit autrefois commun aux Achéens & aux Béotiens, & même aux Macédoniens. Héſychius (*f*) aſſure que les peuples d'Achaïe & de Béotie paſſoient anciennement pour Ioniens. Strabon met la campagne Ionique dans la Béotie. Homere dans ſon hymne en l'honneur d'Apollon, nomme ceux de Délos *Iaones*. (*g*) Les Interpretes Chaldéens, au lieu de *Javan*, mettent la Macédoine ; & dans Daniel, (*h*) Alexandre eſt nommé *Roi de Javan*. D'ailleurs il eſt impoſſible que les ſeuls Athéniens aient envoyé toutes les Colonies qui peuplerent l'Ionie, compoſée de douze villes preſque toutes fort grandes, outre les iſles de Samos & de Chios : & Strabon convient que ceux de Milet, de Colophon & de Priene, étoient venus de Pyles, ou de Thebes, & non pas d'Athenes. Enfin les Ioniens d'Aſie avoient quatre dialectes différentes ſelon Hérodote ; ce qui ne ſeroit point arrivé, s'ils n'étoient ſortis que d'une ville : & le Scholiaſte d'Ariſtophanes (*i*) remarque que les Barbares nomment *Ioniens* tous les Grecs. Voilà à peu près ce que dit Bochart ſur ce ſujet. Il remarque auſſi que les Grecs dérivoient le nom d'*Ioniens* d'une autre ſource, mais qui lui paroît fort ſuſpecte. Ils aſſuroient que les Ioniens avoient pris leur nom d'Ion, fils d'Apollon & de Creuſa, que Xuthus fils d'Hellen avoit adopté, & qui par ſa valeur & par ſes exploits contre les Thraces, ſe rendit extraordinairement célebre parmi les peuples de la Grece.

VIII. Partage d'Eliſa, premier fils de Javan.

Javan eut quatre fils : (*k*) *Eliſa*, *Tharſis*, *Cethim & Dodanim*. Javan ayant peuplé la Grece, nommée anciennement *Ionie*, c'eſt dans la Grece qu'il faut chercher ſes deſcendants. On trouve l'Elide dans le Peloponneſe. Au lieu de *Eliſa*, (*l*) le Chaldéen traduit ici *Ellas*. Joſeph entend par le nom d'*Eliſa* les Eoliens. Villalpand croit que ce ſont les champs Eliſiens dans les Iſles fortunées. L'Arabe l'explique d'Alme-

---

(*a*) *Strab. l.* VII. *p.* 218. *l.* 1. 28. = (*b*) Μαιδοβιθύνοι. = (*c*) יון *Javan*. = (*d*) *Herodot. l.* 1. *p.* 97. *Edit. Gryph. an.* 1558. = (*e*) *Herodot. Ariſtot. Heraclid. Strabo, Plutarch. &c.* = (*f*) *Heſych. in Ἴανας.* = (*g*) Ἴανες = (*h*) *Daniel.* VIII. 21. *Rex Græcorum.* (Hebr. *Rex Javan*) = (*i*) *In Acarnan.* = (*k*) *Gen.* X. 4. = (*l*) אלישה *Eliſa*.

ſiſe, c'eſt-à-dire, Mopſueſte, ville de Cilicie. Bochart veut que ce ſoit le Peloponneſe, où l'on trouve la Province nommée *Elis*, dont une partie eſt nommée *Aliſeum* par Homere. Ezéchiel (*a*) parle de la pourpre que l'on apportoit d'Eliſa à Tyr. On pêchoit à l'embouchure de l'Eurothas (*b*) beaucoup de ce poiſſon, dont on ſe ſervoit pour teindre la pourpre; & les Anciens parlent ſouvent de la pourpre de la Laconie. Horace:

> ..... *Nec Laconicas mihi*
> *Trahunt honeſtæ purpuras clientæ.*

On pêchoit auſſi de ces poiſſons dans le Golfe de Corinthe, & dans la Phocide, aux environs d'Ancyre. (*c*)

IX. Partage de Tharſis, ſecond fils de Javan.

Joſeph, les Chaldéens, l'Arabe expliquent *Tharſis* (*d*) par Tharſe ville de Cilicie. Les Septante, S. Jérôme, Theodoret, l'entendent de Carthage. La Vulgate traduit *Tharſis* par *Carthaginenſes*, dans Ezechiel, Chap. XXVII. *v.* 12. Le Géographe Arabe veut que ce ſoit *Tunis*; & Euſebe croit que les Eſpagnols ſont ſortis de Tharſis. Bochart ſuit ici Euſebe; & il croit que Tharſis marque *Tarteſſus*, iſle & ville dans le détroit de Gadès où les Anciens aſſurent qu'on faiſoit un très-grand trafic. Bochart s'efforce de prouver que Tarteſſus avoit été peuplée par les Phéniciens; en quoi il agit contre ſon hypotheſe, & contre ſes propres preuves, puiſqu'il a montré que Javan étoit le pere des Grecs: Tharſis étant fils de Javan, il s'enſuit que le pays & la ville de Tharſis étoient d'origine Grecque, & peuplés par des Grecs.

M. le Clerc entend par Tharſis, l'iſle & la ville de Thaſſus dans la mer Egée, ſur les côtes de Thrace, & à l'embouchure du fleuve Neſſus. Pline loue les mines & le marbre de Thaſſus. Hérodote parle avantageuſement de ſes richeſſes, de ſes mines d'or, de ſes forces maritimes. Mais comme il remarque que cette ville fut bâtie par des Phéniciens qui cherchoient Europe, il n'y a pas d'apparence que ce ſoit Tharſis fondée par le fils de Javan.

Grotius croit que tout l'Océan eſt nommé *Tharſis*, à cauſe de la fameuſe ville de Tarteſſus, ſituée ſur les côtes d'Eſpagne baignées par l'Océan. Le Pere Sanchez veut que la mer en général ſoit nommée *Tharſis*, & que l'Ecriture nomme *vaiſſeaux de Tharſis*, ceux qui compoſent les flottes dont on ſe ſert dans les voyages de mer, par oppoſition aux nacelles & aux petits vaiſſeaux des fleuves. Il remarque pour confirmer ſon ſentiment, que les Septante ont rendu *Tharſis* par la mer.

Ce qui a engagé les Commentateurs dans une ſi grande variété d'opi-

---

(*a*) *Ezech.* XXVII. 7. = (*b*) *Plin. l.* IX. *c.* 36. *Pauſan. in Lacon.* = (*c*) *Pauſan. in Phocicis.* = (*d*) תרשיש, *Tharſis.*

nions, c'eſt que l'Ecriture dans les Livres écrits depuis Moyſe, donne le nom de *vaiſſeaux de Tharſis*, non ſeulement à ceux qui alloient dans la Méditerranée, mais auſſi à ceux qui partoient d'Aſiongaber, pour aller dans l'Océan par le détroit du Golfe Arabique. On a cru que pour ſignifier des voyages ſi divers, l'Ecriture ne ſe ſerviroit pas du même terme, s'il n'y avoit qu'un ſeul lieu nommé *Tharſis*. On a donc ſuppoſé deux Tharſis : l'un dans la Méditerranée, & l'autre dans l'Océan Indique. On a traduit *naves Tharſis*, par les navires des Indes, de l'Océan, de la Mer, de l'Afrique, &c.

X. Digreſſion ſur Tharſis.

Mais nous croyons qu'on peut accorder ce qui paroît ſi oppoſé dans l'Ecriture, ſans chercher deux Tharſis, & ſans placer Tharſis loin de la Méditerranée : nous tâcherons de montrer : 1°. Que *Tharſis* eſt la même que Tharſe en Cilicie ; 2°. Que les *vaiſſeaux de Tharſis* ſont de grands vaiſſeaux, des vaiſſeaux de long cours, une flotte telle que les Phéniciens en équipoient pour faire le voyage de Tharſe en Cilicie, par oppoſition aux petites barques, aux nacelles, &c.

On demande une ville fondée par *Tharſis*, fils de Javan, une ville Grecque d'origine, une ville d'un grand commerce, une ville maritime, & qui eut un grand trafic avec les Phéniciens, ſur-tout depuis les regnes de Salomon & de Hiram, & depuis la guerre de Troie. Or nous rencontrons tout cela dans la ville de Tharſe en Cilicie. C'eſt une ville très-ancienne, capitale de la Cilicie : Solin & Lucain (*a*) croient qu'elle fut fondée par Perſée fils de Danaë. Voici les paroles de Solin : *Cilicia matrem urbium habet Tharſum, quam Danaës proles nobiliſſima Perſeus locavit.* (*b*) Strabon attribue l'honneur de la fondation de Tharſe aux Argiens, qui ſe mirent avec Triptoleme à la recherche d'Io. D'autres (*c*) aſſurent que ce fut Sardanapale Roi d'Aſſyrie, qui la bâtit dans un ſeul jour. (*d*) Mais il eſt plus juſte de dire que la ville de Tharſe fut occupée, augmentée & rétablie en divers temps par ceux à qui on en attribue fauſſement la fondation. Elle fut fondée immédiatement par Tharſis, ou par quelqu'un de ſes deſcendants, qui lui donna ce nom, & à toute la Province. Mais les Phéniciens & les Aſſyriens ſucceſſivement, s'étant rendus maîtres de la Cilicie, & ayant rétabli Tharſis, ont voulu paſſer pour fondateurs de cette ville. Nous voyons dans l'Ecriture pluſieurs ſemblables exemples de villes dont on attribue la fondation à ceux qui les ont ſeulement ou augmentées ou embellies. On pourroit citer pour cela la fameuſe Babylone, & pluſieurs autres.

(*a*) *Solin. Polyhiſtor. c.* 51. *& Lucan. l.* III.
Deſeritur Taurique nemus, Perſeæque Tharſos.

(*b*) *Strab. l.* XIV. *p.* 463. (*c*) *Strab. lib.* XIV. *Arian. Alex. l.* II. *Athen. l.* XII. (*d*) On liſoit ſur le tombeau de Sardanapale : Ἀγχιάλην ὥδιμε, καὶ Τάρσον μίαν ἡμέρην.

Solin assure (*a*) que la Cilicie s'étendoit autrefois jusqu'à Péluse, & qu'elle comprenoit sous son Empire, les Lydiens, les Medes, les Arméniens, la Pamphylie & la Cappadoce ; mais qu'ayant été assujettie par les Assyriens, elle fut réduite dans des bornes plus étroites. Elle prit son nom d'un certain *Cilix* dont la mémoire se perd dans ce que l'antiquité a de plus reculé & de plus caché. On le fait fils de Phénix (*b*) un des premiers habitants du monde, & plus ancien que Jupiter. Voilà ce que Solin dit de la Cilicie : d'où l'on peut conjecturer que l'antiquité païenne n'avoit rien de plus ancien que les fondateurs de cette Province. Tout cela cependant est nouveau, si on le compare à Tharsis fils de Javan, & à Japheth dont les peuples de Cilicie prétendoient tirer leur origine. La ville d'*Anchiale* (*c*) située sur le même bord que Tharse, tiroit, dit-on, son nom d'une fille de Japheth ; & le fleuve *Cydnus* (*d*) sur lequel étoit bâtie Tharse, avoit pris le sien de Cydnus fils d'Anchiale. Ce Cydnus eut, dit-on, pour fils Parthénius qui donna son nom à la ville dont nous parlons, qui fut depuis nommée *Tharsus*. Moyse nous apprend que Japheth eut pour fils Javan, & que Javan fut pere de Tharsis. Ainsi l'Histoire sacrée & profane conviennent à donner pour fondateurs aux peuples de la Cilicie, les descendants de Japheth.

Quoique la ville de Tharse ne soit pas située sur le bord de la mer, elle en est néanmoins assez voisine pour jouir de tous les avantages de la navigation, & pour passer pour une ville maritime. Le fleuve Cydnus qui passe au milieu de cette ville, va tomber dans la mer à six milles delà, en sorte que les vaisseaux peuvent aisément remonter jusqu'à Tharse. Sa situation la rendoit très-propre à entretenir le commerce avec les Sidoniens : car dans ces anciens temps, on ne se hasardoit point encore en pleine mer ; & les Phéniciens en cotoyant les bords de la Syrie, pouvoient aisément aller jusqu'à Tharse, & par ce moyen profiter du trafic de toute l'Asie mineure, & de tous les pays qui sont jusqu'à l'Euphrate : car alors le commerce n'étoit point ouvert par le Pont-Euxin, comme on le prouve ailleurs. (*e*)

Ce qu'on a dit jusqu'ici, pourroit suffire pour prouver que la ville de Tharse est la même que *Tharsis* de l'Ecriture. L'argument de la ressemblance du nom, ne peut nulle part s'employer plus avantageusement qu'ici. Les Turcs nomment encore aujourd'hui cette ville *Therfis*. L'Auteur du Livre de Judith (*f*) parle des enfants de Tharsis dans la Cilicie, en décrivant la route d'Holofernes : *Cùm pertransisset fines Assyriorum, venit ad magnos montes Ange, qui sunt à sinistro Ciliciæ :*

(*a*) *Solin. c.* 51. = (*b*) *Vide Herod. l.* VII. *c.* 91. = (*c*) *Stephan. in* Ἀγχιάλη. = (*d*) *Eustat. vel Dionys. Perieget. &c.* = (*e*) Voyez la *Dissertation sur le pays d'Ophir*, à la tête des deux derniers Livres des Rois. = (*f*) *Judith.* II. 12. 13.

(peut-être, *montes Auge*, qui tirent leur nom d'*Auge* qui épouſa Tautras Roi de Cilicie :) ..... *Effregit autem civitatem opinatiſſimam Melothi*, (peut-être, Milet, ou Melite en Cappadoce :) *prædavitque omnes filios Tharſis.* Le Prophete Jonas, (*a*) s'enfuyant pour ne pas aller du côté de Ninive, s'embarqua à Joppé ſur un vaiſſeau qui alloit à Tharſis. Cette ville étoit donc ſur les côtes de la Méditerranée. David met enſemble les Rois de Tharſis & des iſles, comme dans une ſituation oppoſée à celle des Rois d'Arabie & de Saba : (*b*) *Reges Tharſis & inſulæ munera offerent : Reges Arabum & Saba dona adducent.* Il n'y a pas un endroit de l'Ecriture où ce terme ſe rencontre, qui ne puiſſe s'expliquer aſſez commodément ſelon notre ſyſtême ; & il n'y a aucune objection à laquelle on ne ſatisfaſſe en le ſuivant : au lieu que les autres hypotheſes ſont très-difficiles à ſoutenir, & enferment des eſpeces de contradictions.

La plus grande difficulté qu'on forme ſur cette matiere, eſt fondée ſur quelques paſſages de l'Ecriture, qui ſemblent dire que la flotte de Salomon alloit d'Aſiongaber à Tharſis ; ce qui ne peut s'entendre de Tharſe en Cilicie, à laquelle cette flotte tournoit le dos en s'avançant d'Aſiongaber vers le détroit du Golfe Arabique & vers l'Océan. Nous ne pouvons admettre le ſentiment de ceux qui veulent qu'il y ait eu une ſeconde Tharſis dans les Indes ; parce que cette opinion n'a pas la moindre preuve. Il faut donc chercher une autre ſolution à cette difficulté. Les paſſages qu'on nous cite, ſe trouvent dans les Livres des Rois & des Paralipomenes. Voici celui des Rois ſelon l'Hébreu : (*c*) *La flotte de Tharſis que le Roi avoit en mer avec celle de Hiram, cette flotte de Tharſis revenoit tous les trois ans, chargée d'or, &c.* Le paſſage parallele des Paralipomenes peut être traduit de cette ſorte à la lettre : (*d*) *Les vaiſſeaux du Roi qui alloient à Tharſis avec les ſerviteurs de Hiram, ces vaiſſeaux de Tharſis revenoient tous les trois ans avec de l'or.* Dans le même Livre II. des Paralipomenes, il eſt dit que Joſaphat Roi de Juda ſe joignit à Ochozias Roi d'Iſraël pour faire à Aſiongaber une flotte qui devoit aller à Tharſis : mais que cette flotte ayant été briſée par les vents, ils ne purent aller à Tharſis. (*e*) Voilà tout ce qu'on peut nous oppoſer de plus fort : il faut tâcher d'y ſatisfaire.

De ces trois paſſages, le dernier eſt ſans doute le plus oppoſé à notre hypotheſe ; & à le prendre ſelon le premier ſens qui ſe préſente à l'eſ-

---

(*a*) *Jonas* I. 3. *& ſeqq.* = (*b*) *Pſal.* LXXI. 10. = (*c*) 3. *Reg.* X. 22. *Heb. Navis Tharſis* (*quæ erat*) *Regi in mare cum claſſe Hiram, ſemel per tres annos veniebat navis Tharſis portans aurum, &c.* = (*d*) 2. *Par.* IX. 21. *Heb. Naves* (*quæ erant*) *Regi euntes in Tharſis cum ſervis Hiram, ſemel per tres annos veniebant naves Tharſis portantes aurum, &c.* = (*e*) 2. *Par.* XX. 36. 37. *Hebr. Junxit eum ſecum ad faciendum naves quæ irent in Tharſis : & fecerunt naves in Aſiongaber... Et contritæ ſunt naves, & non valuerunt ire in Tharſis.*

prit, il marque naturellement que les vaiſſeaux que l'on équipoit ſur la mer Rouge, devoient aller en un lieu nommé *Tharſis*. Mais comme on ne connoît aucun lieu de ce nom, où l'on puiſſe aller d'Aſiongaber par la mer Rouge, & que nous ſavons d'ailleurs que le lieu où alloient ces vaiſſeaux étoit Ophir, comme il eſt aiſé de s'en perſuader en comparant le Texte du III. Livre des Rois, Chap. IX. ℣. 26. & 28. avec le Texte du Chap. X. ℣. 22. du même Livre, & qu'enfin Tharſis étoit inconteſtablement ſur les côtes de la Méditerranée, & dans un lieu éloigné du chemin qui conduit à Ninive, comme il paroît par l'hiſtoire de Jonas, & par les paſſages des Prophetes qui mettent parmi les navires marchands qui venoient trafiquer à Tyr, ceux de Tharſis ; (*a*) il faut chercher à ces paſſages une explication qui ſauve ces difficultés.

Nous penſons donc que *naves Tharſis* marquent des vaiſſeaux de long cours, de grands vaiſſeaux, tels qu'on les conſtruiſoit pour aller à Tharſe en Cilicie, des vaiſſeaux forts & capables de réſiſter à l'agitation des flots. C'eſt dans ce ſens, que le Pſalmiſte marque comme un effet de la puiſſance de Dieu, qu'il briſe les vaiſſeaux de Tharſis : (*b*) *In ſpiritu vehementi conteres naves Tharſis.* Et Iſaïe (*c*) menace de la vengeance de Dieu les ſuperbes & les puiſſants, les villes fortes & les montagnes, & en particulier *les vaiſſeaux de Tharſis.* C'eſt ce que les latins nommoient *Navis oneraria* ou *actuaria*, par oppoſition aux barques de pêcheurs, aux brigantins, aux eſquifs, &c. L'Ecriture marque quelquefois auſſi des vaiſſeaux de la mer, *Naves maris*, (*d*) qui ſont apparemment les mêmes que les vaiſſeaux de Tharſis, ainſi nommés par oppoſition aux barques des rivieres, qui étoient plus petites, comme nous le marquerons ci-après.

Or des trois paſſages que l'on nous oppoſe, il n'y en a aucun que l'on ne puiſſe expliquer ſelon cette hypotheſe ; & il y en a deux (*e*) auxquels on ne peut preſque pas donner un autre ſens : *Navis Tharſis (quæ erat) Regi in mari... Semel per tres annos veniebat navis Tharſis.* Salomon faiſoit équiper dans la Mer Rouge des vaiſſeaux de long cours ; & ces vaiſſeaux faiſoient leur voyage en trois ans. Le paſſage des Paralipomenes eſt tout ſemblable.

A l'égard du paſſage où il eſt parlé de la flotte de Joſaphat & d'Ochozias, (*f*) on peut encore les expliquer comme s'il y avoit, *des vaiſſeaux pour aller à Tharſis*, des vaiſſeaux tels qu'on les faiſoit pour les longs voyages de mer, comme étoient en ce temps-là les voyages de Joppé ou de Sidon à Tharſe en Cilicie. Et quand l'Ecriture ajoute que cette flotte ayant été briſée par la tempête, *ne put aller à Tharſis*,

(*a*) *Iſai.* XXIII. 1. 14. *Ululate, naves maris.* (Hebr. *naves Tharſis.*) IX. 9. *Et naves maris.* (Hebr. *Et naves Tharſis*) *Ezech.* XXVII. 12. *Carthaginenſes.* (Hebr. *Tharſis.*) XXXVIII. 13. *Negotiatores Tharſis.* = (*b*) *Pſal.* XLVII. 8. = (*c*) *Iſai.* II. 16. = (*d*) *Ezech.* XXVII. 9. = (*e*) 3. *Reg.* X. 22. & 2. *Par.* IX. 21. = (*f*) 2. *Par.* XX. 36. 37.

cela peut marquer qu'elle ne put faire son voyage de long cours : elle ne put aller dans l'Océan charger des marchandises, comme on alloit communément en charger à Tharse par la Méditerranée.

On remarque que les Phéniciens avoient deux sortes de vaisseaux : les uns étoient ronds, qu'ils nommoient *Gaulos*, (*a*) & les autres étoient de grands vaisseaux à rames. Polyene (*b*) parle des navires ronds des Carthaginois, qu'il distingue des vaisseaux à rames. Ces vaisseaux à rames répondent à ce que l'Ecriture nomme *naves Tharsis*. Peut-être aussi qu'elle oppose ces grands & longs vaisseaux à des nacelles de jonc, d'argile, d'ozier, que l'on voyoit en Egypte sur le Nil, & même dans la Mer rouge. Pline (*c*) remarque que les Ethiopiens qui venoient trafiquer à Eléphantis, qu'il nomme *Navigationis Ægyptiacæ finem*, ne se servoient que de nacelles de jonc, qu'ils chargeoient sur leurs épaules, lorsque les chûtes des eaux, ou les rochers, ne leur permettoient pas de les exposer au courant du Nil. Hérodote (*d*) décrit aussi certaines petites nacelles faites de bois de prunier sauvage, dont on se servoit sur le Nil. Enfin on trouve par-tout la distinction des petits vaisseaux (*e*) d'avec les vaisseaux de long cours. (*f*)

XI. Partage de Cethim, troisieme fils de Javan.

Le troisieme fils de Javan est nommé *Cethim* ou *Kitthim* : (*g*) les Septante traduisent (*h*) *Citios*, *Citieis*, ou *Citiæos* : & Joseph entend par ce nom l'Isle de Cypre, où est la ville de *Citium* si célebre chez les Anciens. Il ajoute que les Hébreux nomment *Cethim* les Isles & tous les lieux maritimes. Joseph est suivi par S. Epiphane, par S. Jérôme, par Eustathe, par l'Interprete Arabe, & par plusieurs autres.

Il y en a qui entendent par *Cethim*, ceux de l'Isle de Chios : d'autres, quelques nations des Indes : d'autres, la Cilicie, où l'on trouve les *Cittiens* selon Strabon, & le pays de *Cetis* selon Ptolomée, & selon saint Basile de Séleucie.

Les Interpretes Chaldéens l'expliquent de l'Achaïe, au jugement de Bochart, qui rétablit dans leur Texte *Achaïa*, au lieu de *Acsia*. L'Auteur

---

(*a*) Γαῦλος Φοινικῶν σκάφος, dit le Scholiaste d'Aristophanes : & Callimaque,

Κύπρηθε Σιδονίων με καλήσατο ἔδλος Γαύλων.

Un Gaulus de Sidon m'y conduisit de l'isle de Cypre. = (*b*) *Polyæn. lib.* VI. = (*c*) *Plin. l.* V. *c.* 9. *& lib.* VI. *c.* 22. = (*d*) *Herodot. lib.* II. = (*e*) *Epigram. l.* I.

Τὼ μικρὼ με λέγουσι, καὶ ὐκ ἴσα ποντοπορεύσαις

Ναυσὶ δ' ἰδύνειν ἄτρομον εὐπαλίνῳ.

= (*f*) Nous avons rapporté ici cette digression de D. Calmet sur Tharsis, telle qu'il la donne dans son Commentaire : cependant il ne seroit peut-être pas hors de vraisemblance que *les flottes de Tharsis* dont il est parlé dans l'Ecriture, étoient destinées à aller à Tartessus sur les côtes d'Espagne, comme le pensoit Bochart. On peut voir ce que dit sur cela M. Pluche dans le *Spectacle de la Nature*, Tome IV. & dans la *concorde de la Géographie des différents âges*. Les réflexions de cet Auteur se trouvent aussi dans la *Géographie sacrée* mise au jour par M. Robert, Tom. III. p. 225. & suiv. = (*g*) כתים *Kitthim*. = (*h*) Κιτιεῖς, *vel* Κίτιις, *vel* Κιτιαῖοι. *Dan.* XI. 30. *Isai.* XXIII. 1. 2. *Num.* XXIV. 24.

du

du I. Livre des Maccabées a pris *Céthim*, pour la Macédoine, puiſqu'il dit (*a*) qu'Alexandre ſortit du pays de Céthim pour marcher contre Darius. Et en parlant de Perſée vaincu par les Romains, il dit (*b*) qu'il étoit *Roi des Céthéens*. Iſaïe dit que Tyr eſt ruinée, & qu'on n'y viendra plus *de la terre de Céthim* (*c*) ou de la Macédoine. Bochart croit qu'en cet endroit le Prophete parle de la Suſianne. Mais pourquoi n'y pas entendre la Macédoine, puiſqu'on a tant de preuves que l'Ecriture la déſigne communément ſous ce nom ?

Ce Royaume anciennement ſe nommoit *Macettia* ou *Macetia*, (*d*) & les Macédoniens étoient appellés *Macetæ*. On trouve dans ce pays le Mont *Cittus*. (*e*) Le pays que nous nommons aujourd'hui *la Thrace*, étoit autrefois habité par des peuples nommés *Sitines*, (*f*) puis *Sinti*, & enſuite *Saii* : ces anciens habitants de la Thrace étoient apparemment deſcendus de Céthim, & ils furent reſſerrés dans la Macédoine par les Thraces qui ſe jetterent dans leur pays. Peut-être que ces irruptions des Thraces furent auſſi cauſe de la tranſmigration des Medes de Macédoine dont nous avons parlé ailleurs. Strabon (*g*) montre très-bien que les Thraces & les autres Barbares ont poſſédé preſque toute la Grece, & l'ont toute démembrée : il le montre en particulier de la Macédoine.

Nonobſtant ces raiſons qui ſemblent très-fortes en faveur de la Macédoine, Bochart prétend que *Kitthim* ou *Citthim* marque ici l'Italie. Il tâche de le prouver, 1°. parce qu'Alexandre eſt nommé *Roi de Javan* dans Daniel ; & s'il étoit encore nommé *Roi de Citthim*, *Citthim* & *Javan* ſeroient confondus contre l'intention de Moyſe, qui les diſtingue. Mais qui ne voit la foibleſſe de cette raiſon ? *Citthim* eſt une partie du pays de Javan : Alexandre qui eſt nommé *Roi de Javan*, ne peut-il pas auſſi être nommé *Roi de Citthim*, comme le même Roi peut être Roi d'Eſpagne & de Caſtille, &c.

2°. Bochart cite le même Daniel, (*h*) qui parle de la flotte Romaine ſous le nom de *vaiſſeaux de Citthim*. Mais c'eſt que cette flotte étoit dans les ports de la Macédoine, lorſqu'elle partit pour aller contre Antiochus, ſous la conduite de Caïus Popilius. Il faut voir ce paſſage dans Daniel, & conſulter Tite-Live, Livre XLV.

3°. Bochart cite un Texte du Livre des Nombres, (*i*) où il eſt dit que *les vaiſſeaux de Citthim ruineront les Aſſyriens & les Hébreux*. Mais par ces *Hébreux* nous entendons les peuples de delà l'Euphrate, qu'Alexandre aſſujettit auſſi-bien que les Aſſyriens.

4°. Il trouve dans l'Italie la ville de *Cetia*, dont parlent Denys d'Ha-

(*a*) 1. *Macc.* I. 1. = (*b*) *Ibid.* VIII. 5. = (*c*) *Iſai.* XXIII. 1. *Sept.* Καὶ γὰρ ἤρχοντο ἐκ γῆς Κιτιέων. = (*d*) *Vid. Heſich.* Μακετία ἡ Μακεδονία. = (*e*) *Xenophon. Lib. de Venatione, p.* 229. *Edit. Baſil. an.* 1553. = (*f*) *Strab. l.* XII *p.* 380. *Vide & lib.* VII. *p.* 221. = (*g*) *Lib.* VII. *p.* 221. & 222. = (*h*) *Dan.* XI. 30. *Trieres & Romani.* (Hebr. *Naves Citthim.*) = (*i*) *Num.* XXIV. 24. *Venient in triecibus de Italia.* (Hebr. *Naves de parte Citthim.*)

licarnaſſe (*a*) & Plutarque ; il tire le nom de *Latium* de l'Arabe *Ketim* ; qui ſignifie *cache*, comme *Latium* vient de *lateo* qui a la même ſignification. Mais ces dernieres preuves ne ſont d'aucun poids, ſur-tout étant ſeules.

Il produit pluſieurs Interpretes qui ont entendu les Romains par *Citthim* dans le paſſage de Daniel, XI. 30. Mais ces Traducteurs ont ſeulement marqué qu'ils entendoient en cet endroit la flotte Romaine ; ſans déterminer ſi *Citthim* étoit l'Italie ou la Macédoine, & ſi la flotte ſortoit de la Macédoine ou de Rome.

XII. Partage de Dodanim ou Rodanim, quatrieme fils de Javan.

Le quatrieme fils de Javan eſt nommé *Dodanim*, (*b*) ou comme on lit dans l'Hébreu des Paralipomenes, (*c*) & dans le texte Samaritain de la Geneſe, *Rodanim* : les Septante ſemblent auſſi avoir lu *Rodanim*, puiſqu'ils traduiſent *les Rhodiens*. Euſebe, S. Jérôme & S. Iſidore ſuivent les Septante. Mais Bochart montre que le nom de Rhodes eſt de beaucoup poſtérieur à Moyſe. Diodore de Sicile (*d*) dit que cette Iſle tira ſon nom d'une fille nommée *Rhodé*. D'autres (*e*) font venir ce nom des belles roſes qui naiſſent dans cette Iſle. Il y en a (*f*) qui avancent que ſon nom ancien étoit *Ophiuſa*, comme qui diroit *Serpentine*, à cauſe du grand nombre de ſerpents qui y étoient. Pline (*g*) lui donne les noms ou plutôt les épithetes de *Ophiuſa*, *Aſteria*, *Æthræa*, *Trinacria*, *Corymbia*, *Poeeſſa*, *Atabyria*, *Macris*, *Oloosſa*. Il dit que Rhodes & Délos avoient été long-temps cachées ſous les eaux de la mer, avant que de paroître. Et Pindare (*h*) dit ſur l'ancienne tradition des peuples, qu'elle n'étoit point encore découverte, lorſque les Dieux ſe partagerent la terre. On ne met les premiers habitants de Rhodes que vers le temps de Cécrops. Enfin l'Iſle de Rhodes paroît un trop petit partage pour un des fils de Javan. Voilà à peu près ce que dit Bochart pour montrer qu'on ne doit pas entendre les Rhodiens par *Rodanim*.

Il ſoutient qu'il faut aller chercher *Rodanim* dans les Gaules, aux environs des embouchures du Rhône, nommé en Latin *Rhodanus*, d'un terme approchant de *Rodanim*. On trouve (*i*) aux environs de ce fleuve dans le pays des Marſeillois, un canton nommé *Rhodanuſia*, & une ville de même nom ; & dans les Gaules, les *Rhedones* & *Rutheni*, & la ville de *Rhodumna Seguſiorum*, aujourd'hui Roane. Voilà les principales raiſons de cet Auteur, pour prouver que les *Rhodanim* ont habité dans les Gaules, & ont donné leur nom au Rhône & aux pays voiſins.

Il rejette ce que diſent Pline (*k*) & S. Jérôme, (*l*) que la ville de *Rhoda*, aujourd'hui Roſe, colonie des Rhodiens, a donné le nom au

---

(*a*) *Halicarn. lib* VIII. *Plut. in Coriolano.* = (*b*) דודנים *Dodanim.* = (*c*) 1. *Par.* 1. 7. רודנים *Rodanim.* = (*d*) *Diod. l.* V. = (*e*) *Scholiaſt. Pindari.* = (*f*) *Strab. l.* XIV. = (*g*) *Plin. l.* V. *c.* 31. = (*h*) *Pindar. Olymp.* 7. = (*i*) *Vide Marcian. Heracliota & Stephan.* = (*k*) *Plin. l.* III. *c.* 4. = (*l*) *Hieron. Praf. l.* II. *in Epi. ad Galat.*

Rhône. Il soutient que cela se dit sans aucune vraisemblance ; & que Rose étant en Espagne, éloignée du Rhône de plus de cinquante-cinq lieues, elle ne peut avoir donné son nom à ce célebre fleuve, qui a toujours été nommé *Rhodanus*, autant que l'on en peut juger ; les Anciens ne lui ayant jamais donné d'autre nom. Nous souhaiterions que M. Bochart eut prouvé d'une maniere plus solide, que les *Rhodanim* sont les premiers habitants des côtes de Marseille & des bords du Rhône ; & nous voudrions pouvoir ajouter de nouvelles preuves aux siennes : mais nous ne trouvons pas dans son sentiment de quoi nous contenter.

Quelques autres (*a*) sont pour la maniere de lire de l'Hébreu ; & ils croient qu'au lieu de *Rhodanim*, il vaut mieux lire *Dodanim*, & chercher le pays de ce nom plus près de la Grece, ou dans la Grece même. On trouve le fameux oracle, le fleuve & la ville de Dodone, dans une petite province du même nom dans l'Epire. Les Dodonéens sont un des plus anciens peuples de la Grece. Homere (*b*) nomme *Jupiter Dodonéen & Pelagique, protecteur de Dodone.* Il parle aussi de l'oracle du chêne de Dodone. Hérodote (*c*) assure que cet oracle est le plus ancien de toute la Grece. Il subsistoit dès avant que l'on eut introduit parmi les Grecs le grand nombre de Déités qu'on y a vues depuis. On consulta cet oracle, lorsqu'il fut question de recevoir dans la Grece les noms que les Barbares donnoient à leurs divinités. Ce fut depuis ce temps-là que l'on commença d'appeller les Dieux par leurs noms lorsqu'on leur offrit des sacrifices. Les Pélasges qui s'habituerent à Dodone, s'étant répandus dans toute la Grece, y communiquerent cette religion. C'est de ces Pélasges de Dodone, que sont sortis les Pélasges qui vinrent en Italie.

Euphoras, dans Strabon, (*d*) & Denys d'Halicarnasse, (*e*) enseignent que les Dodonéens étoient descendus des Pélasges, ou plutôt que les Pélasges étoient originairement sortis des Dodonéens ; & qu'une partie des Pélasges ayant été chassés de la Thessalie par Deucalion, retournerent vers les Dodonéens leurs anciens freres, comme dans un asyle sacré & inviolable, où personne n'oseroit aller les attaquer à cause de la sainteté des lieux. Denys d'Halicarnasse dit que ces Pélasges furent pendant six générations dans le Péloponnese ; & que delà ils vinrent dans la Thessalie, d'où ils furent chassés à la sixieme génération par Deucalion. On peut juger par-là de l'antiquité des Pélasges. En prenant douze générations pour un espace de six cents ans, si on remonte du Déluge de Deucalion au Déluge de Noé, on trouvera que l'origine des Pélasges n'est pas éloignée du temps de la dispersion de Babel ; car le Déluge de Deucalion arriva vers l'an 1500 avant l'Ere

(*a*) *Medus*, M. le Clerc, & autres. = (*b*) *Homer. Odyss.* T. *Vide & Iliad.* XVII. = (*c*) *Herodot. l.* II. = (*d*) *Strabo, l.* V. & VII. = (*e*) *Dionys. Halicarn. l.* I.

Chrétienne Vulgaire, environ six ou sept cents ans après cette dispersion.

Au reste le nom de *Pélasges* signifie dans le langage des Phéniciens, des gens vagabonds, errants, qui n'ont point de demeure fixe. C'est un terme qui marque leur maniere de vie, & leur humeur, & non pas leur origine : ainsi on ne doit pas trouver étrange que malgré la différence des noms de *Dodanim* & de *Pélasges*, nous fassions venir les uns des autres.

On dit que l'oracle de Dodone rendoit ses réponses par le moyen de plusieurs chaudrons suspendus les uns auprès des autres, qui étant agités des vents, faisoient entendre un son qu'on prenoit pour une déclaration de la volonté des Dieux. Suidas rapporte qu'un statue assise sur le chêne de Dodone, tenoit de la main un bâton dont elle frappoit un chaudron, & rendoit par ce moyen des oracles. Le terme Hébreu *Dod*, d'où vient *Dodonim* ou *Dodanim*, signifie quelquefois un chaudron. Cette étymologie, & la maniere dont se rendoient ces oracles, est encore une preuve de l'origine du nom de *Dodone* & de son antiquité.

Je ne sais si les Titans, que la Fable fait fils du ciel & de la terre, ne sont pas du nombre des descendants de Dodanim. Ces Titans étoient, (*a*) *Océanus*, *Coëus*, *Hyperion*, *Crius*, *Japétus* ; leurs sœurs étoient, *Thétis*, *Réa*, *Thémis*, *Mnémosyné*, *Phœbé*, *Dioné*, *Dia*, surnommées, *Titanides*. Apollon, considéré comme étant le Soleil, est appellé *Titan*. Typhon, Briarée, Egéon, Eloüs, Encélade, sont aussi du nombre des Titans. Le nom de *Titanim* n'est pas fort différent de celui de *Dodanim*. L'antiquité des premiers & quelques autres circonstances de leurs histoires, pourroient favoriser cette conjecture. La mere de Saturne portoit le nom de *Titea*, le frere aîné de Saturne s'appelloit *Titan*. Pluton ou Dis avoit pris naissance & avoit régné près de Dodone ; il étoit de la race des Titans. Plusieurs peuples de la Grece se disoient descendus des mêmes Titans. Ces Princes possédoient la Phrygie, la Thrace, une partie de la Grece, l'Isle de Crete, & plusieurs autres provinces. Jupiter augmenta beaucoup leur dominarion.

XIII. Partage de Thubal & de Mosoch, cinquieme & sixieme fils de Japheth.

Le cinquieme fils de Japheth fut *Thubal*, à qui nous joindrons ici *Mosoch* son frere, sixieme fils de Japheth. (*b*) L'Hébreu lit, *Thubal & Mesech*. (*c*) Il y a sur ces deux fils de Japheth plusieurs sentiments assez divers, que nous proposerons & que nous examinerons les uns après les autres. Comme dans ces matieres on n'a point de preuves certaines, on doit se contenter de ce qui paroît le plus probable, & on ne doit rien rejetter de ce qui ne paroît pas visiblement faux.

L'Ecriture (*d*) joint ordinairement Thubal & Mosoch ; ce qui fait

(*a*) *Apollodor. Biblioth. l.* 1. *c.* 1. = (*b*) *Gen.* x. 2. = (*c*) תובל ומשך *Thubal & Mesech.* = (*d*) *Ezech.* XXVII. 13. XXXII. 26. XXXVIII. 2. 3. XXXIX. 1.

juger qu'ils ont habité des pays voiſins les uns des autres, & qu'ils ont eu entr'eux beaucoup de liaiſon. Les Interpretes Chaldéens entendent par *Thubal* & *Moſoch*, l'Italie & l'Aſie, ou l'Auſonie ſelon Bochart. Joſeph l'explique des Ibériens, qui ſont au Midi du Caucaſe, & des Cappadociens. S. Jérôme entend ici par *Thubal* les Eſpagnols, nommés autrefois Ibériens. Voici ce que l'on peut dire pour favoriſer ce ſentiment. Les habitants de la Bétique ſont nommés *Turdetani* ou *Turduli*; ils paſſent pour les plus anciens peuples de l'Eſpagne: ils ſe piquent de ſageſſe & d'étude, & ils montrent des monuments d'une grande antiquité: ils ont des poëmes & des loix écrites en vers depuis plus de ſix mille ans, à ce qu'ils diſent. (*a*) Mais ces preuves ne ſont pas fort propres à perſuader ce que veut S. Jérôme. Euſebe & S. Epiphane donnent Thubal pour pere aux Theſſaliens, & Moſoch aux Illyriens.

Bochart croit que Meſech & Thubal marquent les Moſques & les Tibaréniens. Les Auteurs Grecs (*b*) joignent ces deux peuples, de même que les Hébreux mettent enſemble Meſech & Thubal; ils leur donnent les mêmes armes & les mêmes Généraux. La reſſemblance des noms eſt ſenſible. *Thubal* a pu produire *Tibar*, en changeant *l* en *r*, ce qui eſt aſſez commun en Grec, où l'on trouve *Beliar* pour *Bélial*, *Phicor* pour *Phicol*. Strabon & Euſebe nomment les Tibaréniens, *Tibares*, ce qui approche encore plus de *Thubal*.

Les Moſques habitoient dans les monts Moſchiques, qui ſéparent l'Ibérie de l'Arménie, & l'une & l'autre de la Colchide. Ptolomée & Strabon étendent les monts Moſques, depuis les confins de l'Ibérie, juſques vers la Cappadoce. Les Moſques ſont placés par Xenophon, par Diodore de Sicile & par Pline, entre les villes de Céraſus & de Cotyore, ou Cytéore, ſur les côtes du Pont.

Les Tibaréniens avoient leurs demeures bien éloignées des Moſques, à l'Occident des Chalybes & des Moſſyneces, en ſorte qu'entre les Moſques & les Tibaréniens on comptoit ſix ou ſept peuples divers & fort ſauvages: ce qui devoit naturellement rompre le commerce & la liaiſon que les Auteurs ſacrés & profanes mettent entre ces deux peuples, & que l'on veut établir ici comme un caractere qui les diſtingue.

Bochart tâche de réſoudre cette difficulté, en diſant, 1°. Que peut-être les Ibériens ſont les deſcendants de Thubal ou de Thobel, comme le veut Joſeph; & dans cette ſuppoſition les Moſques & les fils de Thubal ſeront voiſins. 2°. Il montre par Strabon, (*c*) qu'il y avoit des Tibaréniens au deſſus de Trébizonde, qui s'étendoient juſqu'aux montagnes des Moſques & de la Colchide. Il fait voir enſuite, que les qualités & les marques attribuées par Ezéchiel à Meſech & à Thubal, con-

(*a*) *Strab. l.* III. *p.* 98. Il parle des richeſſes de ce pays, *l.* III. *p.* 102. = (*b*) *Herodot. l.* III. *c.* 9. *l.* VII. *c.* 78. *&c.* = (*c*) *Strabo, lib.* VII. *& lib.* XI. *&* XII.

viennent aux Moſques & aux Tibaréniens. Ezéchiel dit que ces peuples trafiquoient à Tyr en eſclaves, & en vaiſſeaux d'airain. (*a*) On ſait que les pays du Pont & de la Cappadoce, voiſins des Tibaréniens, abondoient en eſclaves : (*b*)

Mancipiis dives, eget æris, Cappadocum Rex.

Quand Luculle faiſoit la guerre dans ces pays-là, un eſclave ne coûtoit que quatre dragmes ; & les Cappadociens étoient ſi accoutumés à l'eſclavage, qu'ils ne purent ſe réſoudre à accepter la liberté qui leur fut offerte par les Romains ; ils aimerent mieux demeurer eſclaves : c'eſt ce que témoigne Strabon qui étoit lui-même de ce pays. Pour ce qui eſt du trafic en airain, Bochart montre, que ſoit qu'on entende par *Thubal* les Ibériens ou les Tibaréniens du Pont, ces deux pays ont beaucoup de ce métal. Cette derniere partie eſt aſſez foiblement prouvée, & l'Auteur ne dit rien qui regarde *Meſech* ou *Moſoch*, ni pour l'airain, ni pour les eſclaves : il a cru apparemment que ces deux peuples étant fort unis, on pouvoit attribuer à l'un & à l'autre les qualités qui en rigueur ne ſont propres qu'à l'un des deux.

Nous avons remarqué ci-devant que Joſeph (*c*) entend par *Thubal* les Ibériens, & par *Meſech* les Cappadociens : voici les raiſons dont on peut appuyer cette opinion qui nous paroît la plus probable de toutes, quant à la premiere partie qui regarde *Thubal*. Les Ibériens étoient autrefois nommés *Tobéliens*. Ptolomée (*d*) met dans l'Ibérie une ville nommée *Thabilaca* ſur le fleuve Gerrus, & une autre nommée *Thiſbis* ſur le même fleuve ; & une troiſieme plus bas, nommée *Teleba*, ſur le bord de la mer Caſpienne. Et pour *Moſoch*, on trouve dans l'Albanie voiſine de l'Ibérie, au pied du Mont Caucaſe, la ville de *Moſega*, (*e*) qui peut bien prendre ſon nom de *Moſec*.

Mais pour ce dernier article, Joſeph eſt d'un autre ſentiment : il aſſure que les Cappadociens furent autrefois nommés *Meſchini* : on les trouve auſſi appellés *Moſchi*, *Moſſini*, & *Moſſynœci*. Il eſt sûr au moins que ces derniers peuples étoient voiſins de la Cappadoce. La Capitale de cette Province fut nommée *Mazaca*, juſqu'au temps de Tibere, qui lui donna le nom de *Céſarée*. Il ne ſera pas difficile de trouver des eſclaves dans la Cappadoce, ni des métaux chez les Chalybes & chez les Ibériens.

Montan, Génébrard & Mercier croient que *Moſoch* eſt le pere des Moſcovites. Mede veut que les Moſcovites ſoient ſeulement une colonie des Cappadociens : car les Anciens ne parlent pas des Moſcovites. Mais eſt-il étrange que les Anciens n'aient pas nommé les Moſcovites,

(*a*) *Ezech.* XXVII. 13. = (*b*) *Horat. Ep.* VI. *lib.* 1. = (*c*) *Joſeph. Antiq. l.* 1. *c.* 7. = (*d*) *Ptolom. Aſiæ Tabul.* 11. = (*e*) *Ptolom. Aſiæ tabul.* 11.

avec qui ils n'ont point eu de commerce, & qu'ils n'ont connus que sous le nom de *Scythes* ou de *Getes* ? Certainement il y a autant & plus d'apparence, que les Moſques voiſins de l'Arménie, & les Cappadociens ſont venus des Moſcovites, qu'il n'y en a du contraire. Le fleuve *Moſcus*, la ville de *Moſcou*, le nom de *Moſcovites*, l'étendue de leur pays, ſont des preuves qui ne ſont point à rejetter. Les Ruſſiens marqués apparemment par *Roſch* dans Ezéchiel, (*a*) ſont mêlés avec les Moſcovites, ou plutôt ne ſont avec eux qu'un même peuple. On trouve dans ce pays une ville & un fleuve du nom de *Thubal* ou *Thobal*. Au voiſinage ſont les Triballiens & les Thraces, qu'on fait deſcendre de Thubal & de Thiras.

Quelques-uns ſe ſont efforcés de trouver dans l'Aſie mineure les peuples deſcendus des fils de Japheth, dans la perſuaſion que ces Provinces ont été peuplées avant les pays plus Septentrionaux; en quoi ils ſe ſont apparemment trompés, puiſque les Hiſtoriens nous apprennent que les Cimmériens & les Scythes ſont paſſés du Nord du Pont-Euxin, dans la partie Orientale des côtes de cette mer, & de la mer Caſpienne; & que les Thraces & pluſieurs autres peuples de l'Europe & de l'Aſie mineure, y ſont venus des pays plus Septentrionaux, ſitués au delà du Pont-Euxin. La plupart de ces changements pouvoient s'être déjà faits du temps d'Ezéchiel. Bochart a poſé comme une eſpece de principe & de point fixe, que Gomer avoit peuplé la Phrygie: & ſur cela il place les autres freres de Gomer aux environs, & le plus près qu'il peut de cette Province. Mais on a vu la foibleſſe de ſes preuves: ainſi on ne doit point être ſurpris ſi par un principe contraire, ayant mis Gomer & Gog au Nord du Pont-Euxin, nous y cherchons le pays de leurs freres.

XIV. Partage de Thiras, ſeptieme fils de Japheth.

On eſt d'accord au ſujet de *Thiras*, (*b*) ſeptieme & dernier fils de Japheth; Joſeph, les Interpretes Chaldéens, Euſebe, Euſtathe d'Antioche, S. Jérôme, S. Iſidore, & tous les nouveaux conviennent qu'il eſt le pere des Thraces. Le mot Grec *Thrax* revient à l'Hébreu *Thiras*. Les Thraces adoroient Odryſe, qu'on croit être le même que Thyras; le Dieu Mars, Divinité favorite des Thraces, eſt ſurnommé *Thoures* ou *Thouros*, (*c*) dans les Poëtes. On trouve dans la Thrace le fleuve Athyras, accompagné d'un golfe de même nom dans la Propontide vers Byzance. Il y a un canton de la Thrace, nommé *Thraſius*, & des peuples près du mont Hémus appellés *Thrauſes*. Le nom ancien de la Thrace étoit *Odryſe*, ſelon Suidas. Enfin l'on connoît dans la Thrace, le Roi *Thérius*, fils de Mars; *Thérops*, autre Roi du même pays,

(*a*) *Ezech.* XXXVIII. 2. 3. *Principem capitis Moſoch. & Thubal.* (Heb. *Principem Ros, Moſoch, & Thubal.*) *Et* XXXIX. 1. (*b*) תירס *Thiras.* (*c*) Θοῦρος *vel* Θοῦρις, *Impetuoſus.*

& *Térès* pere de Sitalcès, qui augmenta le Royaume des Odryſes, de maniere qu'il devint plus étendu que tout le reſte de la Thrace.

La Thrace, comme nous l'entendons aujourd'hui, eſt compriſe entre la mer Egée, la Propontide, l'Archipel, & la Mœſie. Il y a encore des Thraces dans l'Aſie mineure. Hérodote dit qu'on les nomma *Bithyniens* en Aſie, & qu'auparavant ils s'appelloient *Strimoniens*, étant venus de deſſus le lac *Strimon*. Il y a auſſi des Thraces dans la Carie; & Strabon met les Thraces Sarapetes au deſſus de l'Arménie. Etienne le Géographe aſſure qu'anciennement la Thrace ſe nommoit *Péréa* & *Aria*; & que ce fut une Nymphe fille de Titan, qui lui donna le nom de *Thrace*. Erythrée donne à ce pays le nom de *Siton*; d'où vient qu'Ovide appelle la mer de Thrace, *Sitonis unda*. Strabon remarque (*a*) qu'on appella d'abord les Thraces, *Sitines*; enſuite, *Sinti*; & enfin, *Saii*.

Puis donc que la Thrace ne porta ce nom qu'aſſez tard, & long-temps après Moyſe, il faut eſſayer de prendre l'origine des Thraces de plus haut & dès leur ſource. Nous croyons qu'anciennement leur demeure étoit au Nord de la Thrace d'aujourd'hui. On trouve le fleuve *Thiras* (*b*) qui tombe dans le Pont-Euxin, au deſſus & au Nord du Danube; les Agathyrſes ne demeuroient pas loin de ce fleuve; & Hérodote (*c*) remarque qu'ils avoient preſque toutes les manieres des Thraces. Ptolomée (*d*) met au même endroit les Tyrangites & la ville de Thyras.

La Thrace ancienne avoit une étendue bien plus grande que la Thrace d'aujourd'hui: du côté du Nord, elle alloit juſqu'au delà du Danube, & aux frontieres des Scythes, & comprenoit des peuples aſſez inconnus: on ne connoiſſoit proprement de ce côté-là, que les Getes, les Teuriſtes (*e*) ou Thauriſques, les Trauſes & les Creſtoniens. Du côté de l'Occident, la Thrace comprenoit la Myſie, ou Mœſie, & s'étendoit juſqu'au pays des Illyriens, & même juſqu'aux Scordiſques; aujourd'hui les Raſciens. Du côté du Midi, quelques-uns l'étendent juſqu'au Mont Olympe, & même juſqu'à l'Achaïe & la Béotie, comme on le voit par Thucydide. Les anciens mettent parmi les Thraces, un grand nombre de peuples, comme les Thynes, les Strymoniens, les Bardes, les Dolonges, les Beſſes, les Denſelettes, les Medes, *Mædi*, les Odryſes, les Triballiens, les Getes, & pluſieurs autres qu'on peut voir dans Ortélius. (*f*) Strabon (*g*) ne doute pas qu'une grande partie des peuples qui habitent dans l'Aſie mineure, ne ſoient venus de l'Europe, & ne ſoient deſcendus de ces peuples qu'on a compris ſous le nom

(*a*) *Strab. lib.* XII. = (*b*) C'eſt le Nieſter ou Turla, qui ſépare la Podolie de la Moldavie = (*c*) *Herodot. lib.* IV. = (*d*) *Ptolom. Tab.* VIII. *Europæ.* = (*e*) *Strab. lib.* VII. *p.* 203. = (*f*) *in Theſauro.* = (*g*) *Strab. l.* XII. *p.* 375. *lib.* XIII. *lib.* VII. *p.* 204.

de *Thraces* : il met de ce nombre les Myſiens, les Phrygiens, les Troyens, les Mygdoniens, les Bébrices, les Bithyniens, les Médobithyniens, les Thynes, peut-être auſſi les Mariandines, &c. qu'il ſoutient être venus de l'Europe en Aſie. Ces tranſmigrations arriverent, au jugement du même Strabon, (*a*) vers le temps de la guerre de Troie. Alors les Grecs exciterent par leur exemple les autres nations à entreprendre de ſemblables voyages, & à envoyer des colonies dans des pays étrangers.

Ainſi quand on dit que les Thraces ſont deſcendus de *Thiras*, il faut l'entendre des Thraces pris dans l'étendue que nous venons de leur donner, & non pas renfermés dans les bornes de la ſeule Province de Thrace, qui du temps de Moyſe ne portoit apparemment pas encore le nom qu'elle a aujourd'hui.

Peut-être que *Thiras* de Moyſe, & *Ros* d'Ezéchiel, étoient les mêmes : voici les preuves ſur leſquelles on pourroit appuyer cette conjecture. Le fleuve Thiras prend ſa ſource dans la Ruſſie rouge ; il y eſt nommé encore aujourd'hui *Stry* ; on voit près de ſa ſource une ville de ce nom. On trouve dans le même pays les rivieres de Ruſowa ; & on y remarque pluſieurs autres noms qui approchent de *Ros* & de *Thiras*. Et ce qui fait croire que le pays de Thiras tenoit depuis la Ruſſie, & le Nieſter, juſqu'au mont Hémus, c'eſt qu'encore aujourd'hui entre ces montagnes & le Danube, on voit les villes de *Tiraska*, de *Tzerka*, de *Teriſéviſa*, de *Riza*, de *Ruſſi*, de *Riſow*, &c.

Ou plutôt S. Auguſtin, (*b*) outre ces ſept fils de Japheth, dont nous avons marqué les pays, en donne un huitieme, nommé *Eliſa*. Il remarque que de ces huit fils, l'Ecriture ne déſigne la poſtérité que de deux, ſavoir de Gomer & de Javan : le premier eut trois fils, & le ſecond en eut quatre. Ainſi, ſelon ce Pere, l'Ecriture marque en tout quinze deſcendants de Japheth. Mais ni le Texte Hébreu, ni les Paraphraſtes Chaldéens, ni le Samaritain, ni Joſeph, ni le Syriaque, ni notre Vulgate, ne mettent que quatorze deſcendants de Japheth : & c'eſt ſans doute de l'ancienne Vulgate faite ſur la Verſion des Septante, qui marquent *Eliſa*, pour huitieme fils de Japheth, que S. Auguſtin aura pris ce qu'il en dit. Euſebe & la Chronique d'Alexandrie, mettent auſſi cet Eliſa. La verſion des Septante le met avant *Thubal* & *Moſoch* ; c'eſt-à-dire, qu'elle joint ces trois noms *Eliſa*, *Thubal* & *Moſoch*, comme Ezéchiel joint *Ros*, *Moſoch* & *Thubal* ; ce qui donne lieu de ſoupçonner que cet *Eliſa* des Septante eſt le même que ce *Ros* d'Ezéchiel. Il eſt vrai que dans nos langues vulgaires on n'apperçoit aucune reſſemblance entre ces deux noms *Ros* & *Eliſa* : mais en Hébreu, la différence n'eſt pas ſi grande. L'Hébreu écrit RAS pour RAUS,

XV. Japheth eut huit fils.

(*a*) *Strab. l.* XII. *p.* 394. & 395. — (*b*) *Aug. de Civit. l.* XVI. *c.* 3.

d'où l'on a fait en Grec ROS. En Hébreu, ce RAUS peut aiſément ſe confondre avec RAIS ou RÆIS ; de-là par corruption LÆIS ou ÆLIS, d'où *Eliſa.* (*a*) Quoi qu'il en ſoit de cette progreſſion, il paroît conſtant que les Septante ont lu entre les enfants de Japheth le nom d'un huitieme fils qui ne s'y trouve plus ; d'un autre côté il eſt certain qu'Ezéchiel met entre *Magog*, *Thubal* & *Moſoch*, deſcendants de Japheth, un *Ros* qui y convient parfaitement, & qui dès-lors eſt vraiſemblablement le même que celui dont le nom a diſparu dans le Texte de la Geneſe.

Les Arabes croient que Japheth eut encore un fils, dont il n'eſt pas parlé ici. Ils le nomment *Coẓar.* On dit qu'il ſe retira ſur les bords du Volga, où il bâtit une ville à qui il donna ſon nom. On connoît auſſi au Nord de la mer Caſpienne, un peuple qui porte le nom de *Coẓar.* Il y a des Auteurs qui croient que les Iſraélites des dix tribus, emmenés captifs par Salmanaſar, paſſerent dans le pays de Cozar ; que de-là ils s'avancerent juſques ſur les confins de la Tartarie, & de-là dans la Chine. Mais les Hébreux ſoutiennent que ce Cozar étoit, non le fils cadet de Japheth, mais ſon petis-fils par Thogorma. Le Joſeph Hébreu compte Cozar parmi les dix enfants de Thogorma. (*b*) La Verſion Arabe met *Choraẓan* au lieu de *Moſoch.*

Moyſe, ſelon la Vulgate même, & encore mieux ſelon l'Hébreu, termine le dénombrement des fils de Japheth en diſant : (*c*) *c'eſt d'eux que ſe forma la diviſion des iſles* (ou *provinces*) *des nations, qui s'établirent chacune dans leurs terres ſelon leur langue & ſelon leurs familles réunies en nations.* Ce qui ſemble inſinuer que ce furent eux qui commencerent de ſe ſéparer ainſi de leurs freres ; & que c'eſt pour cela même que Moyſe a commencé par eux ce dénombrement, quoique Japheth leur pere ne fut que le dernier de ſes freres. Ils ſe diviſerent, en ſe ſéparant de leurs freres deſcendus de Sem & de Cham. C'eſt donc d'eux que ſe forma *la diviſion des iſles* ou *des provinces ;* car l'Hébreu peut ſignifier l'un & l'autre : c'eſt qu'en effet les provinces ſéparées les unes des autres, ſont ſur le continent ce que ſont les illes au milieu de la mer ; & il eſt aſſez viſible que toutes les terres occupées par les deſcendants de Japheth, ne ſont pas des iſles, mais des provinces. Cependant ceux qui prennent ici plus littéralement ces *iſles*, obſervent que ſous le nom d'*Iſles des nations* on doit entendre toutes les Iſles & les pays ſéparés du continent de la Paleſtine, & où les Hébreux ne

---

(*a*) En Hébreu, ראש pour ראוש, d'où en Grec Ἴωσ : delà par corruption, ראוש & אליסא, d'où en Grec, Ἐλισά. = (*b*) Baſnage, Hiſt. des Juifs, l. v. art. 1. 2. 3. 4. = (*c*) *Gen.* x. 5. Vulg. *Ab his diviſæ ſunt inſulæ gentium in regionibus ſuis, unuſquiſque ſecundum linguam ſuam & familias ſuas in nationibus ſuis.* Verſio C. Fr. Houbigant. *Ab his exortum eſt apud gentes diſcrimen regionum, cùm ſuam quiſque terram in gentibus, juxtà linguam ſuam familiamque, habitaret.*

pouvoient aller que par mer, comme les Eſpagnes, les Gaules, l'Italie, la Grece, l'Aſie mineure. Bochart a aſſez bien montré que les Phéniciens avoient eu commerce dans tous ces pays, & qu'ils y avoient laiſſé des colonies & des marques de leur langage. Mais il eſt difficile qu'ils aient pu peupler autant de pays, & faire autant de colonies qu'on leur en attribue. On ne peut diſconvenir, que les Grecs ne ſe ſoient établis dans les Iſles de la Méditerranée, dans l'Aſie mineure, dans l'Italie, ſur les côtes de la Gaule arroſées par la Méditerranée: mais nous ne croyons pas que du temps de Moyſe, toutes ces peuplades fuſſent établies; cela ne put ſe faire que dans la ſuite de pluſieurs années; les fils de Japheth furent les premiers habitants de ces pays.

ARTICLE II. *Partage des deſcendants de Cham.*

Après avoir donné le dénombrement des deſcendants de Japheth, Moyſe vient à ceux de Cham, qu'il place au ſecond rang, non ſeulement parce qu'il fut le ſecond des fils de Noé, *Sem*, *Cham* & *Japheth*, mais peut-être auſſi parce que ſes deſcendants furent les premiers qui imiterent les tranſmigrations des deſcendants de Japheth; car les deſcendants de Sem étant reſtés dans l'Aſie, il en reſulte que ſi les deſcendants de Japheth furent les premiers qui ſe ſéparerent de leurs freres, les deſcendants de Cham furent les ſeconds: les premiers s'étendirent au Nord vers l'Occident; les ſeconds s'avancerent auſſi vers l'Occident, mais en montant vers le Midi.

Cham eut en partage toute l'Afrique, une grande partie de l'Arabie & de la Syrie; & Nemrod ſon petit-fils uſurpa encore ſur les deſcendants de Sem, de fort beaux pays dans la Babylonie, dans la Suſiane & dans l'Aſſyrie. Cham fixa ſa demeure dans l'Egypte. On y remarque pluſieurs traces de ſon nom; & l'on a lieu de croire qu'après ſa mort, il y reçut les honneurs divins. L'Egypte eſt nommée *la terre de Cham* en pluſieurs endroits des Pſaumes. (*a*) Dans Plutarque, (*b*) l'Egypte eſt appellée *Chemia*. (*c*) Quelques-unes des Nomes d'Egypte portent les noms de *Chemmis*, *Pſochemmis*, *Pſittachemmis*, termes où le nom de *Cham* ſe trouve mêlé. *Jupiter Ammon*, ſi fameux par ſes oracles, eſt apparemment le même que *Cham*. On connoît dans ce pays la ville *Ammonia*, & la Province *Ammoniaque*. Toute l'Afrique eſt nommée *Ammonia*. La fameuſe ville de Thebes porte en hébreu le nom de *No-Ammon*; la demeure d'Ammon. On a ôté l'aſpiration du nom de *Cham* ou *Ham*; & de là on a fait *Ammon*.

Cham eut quatre fils: (*d*) *Chus*, *Meſraïm*, *Phut* & *Chanaan*. Les deſcendants de *Chus* (*e*) ont peuplé cette partie de l'Arabie qui s'étend

I. Partage de Chus, premier fils de Cham.

(*a*) *Pſal.* LXXVII. 51. CIV. 23. & 27. CV. 22. = (*b*) *Plut. de Iſide & Oſiride.* = (*c*) Χημία = (*d*) *Gen.* X. 6. = (*e*) כוש *Chus.*

sur le bord oriental de la Mer Rouge, & le Nome Arabique dans la basse-Egypte. C'est ce pays que l'Ecriture entend plus communément sous le nom de *terre de Chus*, comme nous l'avons montré ailleurs. (*a*) Il y avoit aussi une autre pays de Chus dans l'Araxene, comme on l'a prouvé au même endroit. Enfin nous reconnoissons que *le pays de Chus*, désigne aussi quelquefois, mais plus rarement, l'Ethiopie, au Midi de l'Egypte. C'est-là où tous les anciens Interpretes Grecs & Latins mettent *le pays de Chus* : mais il vaut mieux distinguer trois *pays de Chus*, comme nous avons fait, pour accorder les différents Textes de l'Ecriture.

II. Partage des cinq premiers enfants de Chus fils de Cham.

Chus eut six fils : (*b*) *Saba*, *Hévila*, *Sabatha*, *Regma*, *Sabathaca* & *Nemrod*. La plupart des Anciens persuadés que l'Ethiopie est le véritable *pays de Chus*, ont placé ses enfants dans l'Afrique. Les nouveaux qui ont cru que Chus avoit peuplé l'Arabie, se sont efforcés de montrer que tous ses descendants ont habité dans ce pays. Mais comme nous avons une autre hypothese, nous croyons qu'une partie des enfants de Chus habita dans l'Arabie, & une autre dans les Etats de Nemrod, surtout dans l'Assyrie, dans la Susiane, dans l'Araxene & aux environs.

Sous le nom de *Saba*, (*c*) Joseph entend ici les Ethiopiens, dont la capitale portoit le nom de *Saba*, avant qu'elle reçut celui de Méroë. S. Jérôme l'explique des Sabéens fameux par leur encens d'Arabie. Bochart met Saba dans le même pays sur le Golfe Persique, près des Omanites. Le Chaldéen met *Siniræi* au lieu de *Saba*. Moyse nous donne trois *Saba* différents dans le dénombrement des descendants de Noé, (*d*) & un quatrieme qui descendoit d'Abraham par Céthura. (*e*)

Hévila (*f*) fils de Chus est différent d'un autre dont nous parlerons, & qui étoit fils de Jectan. Mais on ne sait lequel des deux est celui dont parle Moyse à l'occasion du Paradis terrestre. (*g*) Nous en mettons un dans l'Arabie Heureuse, assez près du fleuve que forment l'Euphrate & le Tigre réunis ensemble, & du Golfe Persique : & l'autre dans la Colchide sur le Phasis. Voyez ce que nous en avons dit en parlant du Paradis terrestre. On trouve dans l'Arabie les *Cholotéens*, chez Strabon ; les *Chaulasiens*, chez Festus Avienus ; les *Chablasiens*, chez Denys ; & les *Chavlasiens*, chez Priscien. Ce sont les descendants de notre *Hévila* au jugement de Bochart, qui est suivi de plusieurs habiles gens.

Sur le chemin qui conduit du Golfe des Gerrhéens à l'Arabie déserte, il y a une ville nommée *Saphta*, marquée dans Ptolomée : ce nom approche de celui de *Sabatha*. (*h*) On trouve aussi une isle ou une

---

(*a*) Voyez la *Dissertation sur le Paradis Terrestre*. = (*b*) *Gen.* x. 7. 8. = (*c*) סבא *Saba*. = (*d*) *Gen.* x. 7. *bis* & 28. = (*e*) *Gen.* xxv. 3. = (*f*) חוילה *Hevila*. = (*g*) *Gen.* II. 11. = [*h*] סבתה *Sabatha*.

peninſule nommée *Sophta* dans le Golfe Perſique : Bochart croit que c'eſt une Colonie des Sabatéens de l'Arabie. Mais ne ſeroit-ce point plutôt une branche des Meſſabates, que Pline met ſur les confins de la Médo-Perſe & des Elamites ? Strabon (*a*) les place dans la province d'Elam. Pline (*b*) décrivant le cours de l'Eulée, dit qu'il prend ſa ſource dans la Médie, & que paſſant par la Méſobatene, il va entourer la citadelle de Suzes. Il fixe la Méſobatene au deſſus des Coſſéens, vers le Nord, ſur le mont Cambalide. Ces Meſſabates peuvent être les deſcendants de Sabatha. Ils ſont voiſins des Coſſéens & des Ciſſiens autres deſcendants de Chus. Ptolomée met les Meſſabates dans la Perſe. Pline (*c*) marque une ville de *Sabatha* dans l'Aſſyrie, à trente ſtades de Séleucie.

Ptolomée (*d*) met une ville du nom de *Rhegma* ou *Rhegama* ſur le Golfe Perſique, un peu au deſſous du détroit dans le Golfe des Ichthyophages. On voit par Ezéchiel (*e*) que Saba & Regma étoient riches en aromates, en pierreries & en or; ce qui convient parfaitement à ce pays dans lequel tout cela ſe trouve en abondance. Le nom Hébreu (*f*) ſe prononce diverſement, ou *Ramah*, ou *Rhegma*, ou *Rhéema*, ou *Réma*. Quelques exemplaires des Septante ont *Rhamma*; mais Théodoret lit *Regma*. La lettre *Ain* ſe prononce ſouvent comme un *G*, par exemple, dans *Gaza*, &c.

Regma eut deux fils : (*g*) *Saba* & *Dadan*. Bochart met *Saba* (*h*) fils de Regma dans l'Arabie : il monte auprès du pays de Regma, le pays de Saba où les Anciens mettent les Sabéens, & les monts *Sabo* dont parle Arrien. (*i*) Ezéchiel (*k*) joint Saba à Regma. La ville de *Dadan* (*l*) étoit à l'orient de Regma. Elle eſt nommée aujourd'hui *Daden*, & le pays voiſin *Dadena*. Bochart dit qu'il paroît par Ezéchiel, (*m*) que *Dadan* eſt un pays maritime, & par conſéquent différent de *Dedan* ou *Dadan* ville d'Idumée marquée par Jérémie, (*n*) & fondée par *Dadan* un des deſcendants d'Abraham par Céthura. (*o*) Cette derniere ville eſt éloignée & de la mer & des fleuves; & la premiere eſt ſur le Golfe Perſique. Mais Bochart ne fait pas attention que le voiſinage du Golfe Perſique, ne rapproche pas Dadan de Tyr, & que *Dadan* maritime en eſt encore plus éloignée que *Dadan* de l'Idumée. Il ne prouve pas non plus que cette derniere ait été fondée par le petit-fils d'Abraham. Cela n'empêche pas toutefois qu'on ne puiſſe mettre Dadan dans l'Arabie; puiſque l'Idumée eſt conſidérée comme faiſant partie de l'Arabie. Il y en a qui placent Dadan dans la Palmyrene, où l'on trouve la montagne *Aladan* ou *Alſadadan*. Les Septante, dans Ezéchiel, (*p*) au lieu de *Filii*

(*a*) *Strab. lib.* XVI. = (*b*) *Plin. lib.* VI. 27. = (*c*) *Plin. lib.* VI. 28. = (*d*) *Ptolom. lib.* VI. *c.* 7. = (*e*) *Ezech.* XXVII. 22. = (*f*) רעמה (*g*) *Gen.* X. 7. = (*h*) שבא *Saba.* = (*i*) *Arrian. in Periplo.* = (*k*) *Ezech.* XXVII. 22. = (*l*) דדן *Dadan.* = (*m*) *Ezech.* XXVII. 15. = (*n*) *Jerem.* XXV. 23. = (*o*) *Gen.* XXV. 3. = (*p*) *Ezech.* XXVII. 15. Υἱοὶ Ρόδιοι.

Dedan, traduiſent *Filii Rhodiorum*, comme le remarque S. Jérôme. Ils ont lu dans l'Hébreu *Rédan* au lieu de *Dédan*. Joſeph, au lieu de *Dédan*, a lu *Juda*. Il dit que de ce *Juda* ſont venus certains Juifs qui demeurent parmi les Ethiopiens Occidentaux. On ne ſait ce qu'il veut dire.

Bochart croit que *Sabathaca* (*a*) paſſa de l'Arabie dont il étoit originaire, dans la Carmanie par le détroit du Golfe Perſique. Il y a dans ce pays un fleuve nommé *Samidochus*, & la ville *Samidace*, qu'il croit être miſe pour *Sabathaca* ou *Sabitace*; les lettres *M & B* ſe confondant aſſez ſouvent, comme il le montre par pluſieurs exemples, comme *Berodach* pour *Merodach*, *Lebna* pour *Lemna*, &c.

III. Partage de Nemrod, ſi-xieme fils de Chus.

Enfin *Chus engendra Nemrod, qui commença d'être puiſſant ſur la terre*, (*b*) en s'y diſtinguant par ſa valeur & par ſes violences. *Le commencement de ſon royaume fut à Babylone, à Arach, à Achad & à Chalanné, dans la terre de Sennaar.* Ce Royaume ne ſe forma qu'après la conſtruction de la tour de Babel. Nemrod demeura dans le lieu où cette tour avoit été commencée; il s'y maintint pendant que tous les autres ſe diſperſerent en divers endroits. Ce fut premiérement ſur Babylone & ſur les trois villes que nous venons de nommer, que Nemrod exerça ſon empire. On doute ſi cette Babylone eſt la célebre ville de ce nom ſi connue dans l'Ecriture, & dans les Profanes, bâtie par Bélus, augmentée par Sémiramis, & ornée par Nabuchodonoſor. Abydene, dans Euſebe (*c*) aſſure que le lieu où l'on bâtit la grande Babylone, étoit auparavant plein d'eaux, & qu'avant qu'on l'eut deſſéché il portoit le nom de *Mer*. Iſaïe (*d*) dit que ce furent les Aſſyriens qui la bâtirent. Marsham (*e*) croit que ce fut Nabonaſſar; & qu'ici *Babylon* marque, non pas la ville de ce nom, mais la province de Babylonie, dans laquelle on bâtit dans la ſuite Arach, Achad & Chalanné. Mais nous croyons avec la plupart des Commentateurs, que Nemrod commença la fameuſe Babylone, & qu'il fut le principal moteur qui engagea les hommes à bâtir cette tour, dont l'ouvrage fut interrompu par la méſintelligence des ouvriers, & par la confuſion des langues de ceux qui y travailloient. Cette ville ne parvint au point de grandeur & de magnificence où nous la décrivent l'Ecriture & l'Hiſtoire profane, que dans la ſuite de pluſieurs ſiecles.

Babylone & les trois villes que Moyſe leur joint, étoient *dans la terre de Sennaar*. Si nous ne ſavions la ſituation de Babylone, il ſeroit aſſez difficile de fixer celle de la campagne de Sennaar; mais comme on ſait que Babylone étoit bâtie ſur l'Euphrate, & que la tour de Babel étoit dans le pays de Sennaar, (*f*) on ne peut manquer, en mettant Sennaar

---

(*a*) סבתכא *Sabathaca.* = (*b*) *Gen.* x. 8. *& ſeqq.* = (*c*) *Euſeb. Præparat. lib.* IX. = (*d*) *Iſai.* XXIII. 13. = (*e*) *Marsham. Can. Ægypt. ſec.* XVII. = (*f*) *Gen.* XI. 2. *& ſeqq.*

dans la partie la plus méridionale de la Méſopotamie. Les Septante (*a*) & les Interpretes Chaldéens rendent quelquefois *Sennaar* par *Babylone ;* & Daniel (*b*) raconte que Nabuchodonoſor tranſporta les vaiſſeaux du temple de Jéruſalem dans le temple de ſon Dieu *dans la terre de Sennaar*: or on ne doute pas que ce temple n'ait été à Babylone. Enfin Hyſtiée dans Joſeph, (*c*) & Abydene dans Euſebe, (*d*) mettent Sennaar dans la Babylonie. Quoiqu'il ne ſoit pas certain que la ville de Babylone ait été bâtie dans le même endroit où étoit la tour de Babel, cependant on convient que l'une & l'autre étoient dans la terre de Sennaar. Mais il n'eſt pas aiſé de fixer l'étendue de cette terre. Les Géographes nous parlent d'une montagne, d'un fleuve & d'une ville de *Singare* dans la Méſopotamie, ſur le Tigre, aſſez loin de Babylone vers le Nord. Le nom de *Singare* eſt apparemment le même que celui de *Sennaar.* (*e*) Nous avons déjà fait remarquer que l'*Ain* ſe prononce ſouvent comme un *G.* Peut-être auſſi que le mont *Zagra* ou *Zagras*, dont Strabon parle ſi ſouvent, vient de *Sinhar* ou *Singar.* Cette montagne borne la Babylonie du côté du Nord. (*f*) Ainſi le pays de Sennaar auroit une fort grande étendue depuis Babylone, le long du Tigre, juſques vers l'Aſſyrie. S. Epiphane (g) met Sennaar dans l'Aſſyrie.

Dans la terre de Sennaar furent bâties *Arach*, *Achad* & *Chalanné.* Par *Arach* ou *Erech*, (*h*) les Anciens ont entendu Edeſſe ou Niſibe dans la Méſopotamie vers l'Arménie, & fort éloignée de Babylone. Mais Bochart croit qu'il faut entendre la ville d'*Araeca*, poſée par Ptolomée dans la Suſiane ſur le Tigre, au deſſous de ſa jonction avec l'Euphrate. Ammien (*i*) la nomme *Arecha.* C'eſt de cette ville, que les campagnes *Arecléennes*, marquées dans Tibulle, (*k*) ont pris leur nom :

Ardet Arecłæis aut unda per hoſpita campis.

Ces Campagnes étoient pleines de ſources de naphthe, qui s'enflammoient quelquefois, comme le dit Tibulle dans le vers qu'on vient de citer. C'eſt apparemment d'*Erech* que parle Hérodote, (*l*) ſous le nom d'*Anderica* ou *Arderica*, qu'il dit être éloignée de Suſes de deux cents dix ſtades, & du puits dont on tire le naphthe de quarante ſtades. Le nom d'*Ard-Erica* peut marquer *la grande Erech* : *Ard* en Perſan ſignifie *grand.*

Au lieu d'*Achad* (*m*) les Septante mettent *Archad.* (*n*) Les Chaldéens ajoutent ordinairement une *R* dans les noms dont une lettre eſt doublée par le dageſch ; ainſi au lieu de *Dammeſchech*, ils diſent *Darmeſchech*, &

(*a*) *Iſai* XI. 11. *Zach.* V. 11. = (*b*) *Dan.* I. 2. = (*c*) *Joſeph. Antiq. l.* I. *c.* 5 = (*d*) *Euſeb. Præparat. l.* IX. *c.* 15. = (*e*) שנער *Sennar*, ou *Sengar.* = (*f*) *Strab. lib.* XVI. *circa initium.* = (*g*) *Epiph. de hæreſ. lib.* I. *circa initium.* = (*h*) ארך *Arach* ou *Erech.* = (*i*) *Amm. lib.* XXV. = (*k*) *Tibull. lib.* IV. *Eleg.* I. = (*l*) *Herodot. lib.* I. & VI. = [*m*] אכד *Achad.* = [*n*] Ἀρχάδ.

Argel au lieu d'*Aggel*. C'eſt ce qui fait croire que la ville d'*Argad*, où *Archad*, ou *Achad*, étoit ſur le fleuve *Argade* dans la Sitacene, province de Perſe. Ptolomée parle auſſi de la province *Acabene* ſur le Tigre ; ce qui approche du nom d'*Achad*. Cette province étoit fort voiſine de l'Aſſyrie. Le même Auteur parle encore de *Sacada* dans l'Adiabene à l'Orient du Tigre & au deſſous de Ninive.

On croit que *Chalanné* (*a*) eſt la même ville qui eſt nommée *Calano* dans Iſaïe, (*b*) & *Chené* ou *Channe* dans Ezéchiel. (*c*) Cette ville devoit être dans la Méſopotamie : Ezéchiel la joint à Charan, à Eden, à Aſſur & à Chelmad qui alloient trafiquer à Tyr. Pluſieurs habiles gens ont cru que Chalanné étoit la même que *Callinicum*, ville de Méſopotamie ſur l'Euphrate. Mais Bochart aime mieux dire que c'eſt Ctéſiphon ſur le Tigre, à trois milles de Séleucie. (*d*) Les Interpretes Chaldéens, S. Jérôme & Euſebe l'ont entendu de même. Ctéſiphon étoit capitale d'une province d'Aſſyrie, nommée *Calonite*. Quelques Peres Grecs (*e*) ont cru que c'étoit à *Calné* ou à Ctéſiphon, que la tour de Babel avoit été conſtruite. Les Septante ont donné lieu à cette opinion : car ils traduiſent dans Iſaïe, X. 9. (*f*) *Le pays qui eſt au deſſus de Babylone & de Chalané, où la tour fut bâtie.* Euſtathe ſur Homere (*g*) marque ce ſentiment des Peres. Pline (*h*) dit clairement que Ctéſiphon fut bâtie dans la Calonite, à trois milles de Séleucie, & que cette derniere étoit à quarante milles de Babylone. Strabon ne l'en éloigne que de trois cents ſtades.

IV. Progrès de l'Empire fondé par Nemrod.

Nemrod ne ſe contenta pas de s'être ainſi établi dans la terre de Sennaar : *il ſortit delà*, (*i*) *& entra dans l'Aſſyrie, où il bâtit Ninive, Rohoboth-hir, Chalé & Reſen.* Quelques-uns croient que ce fut Aſſur fils de Sem, qui étant ſorti de la terre de Sennaar alla bâtir ces quatre villes, & la Vulgate même l'exprime ainſi : *De terra illa egreſſus eſt Aſſur, & ædificavit Niniven*, &c. Mais Bochart ſuivi de quelques habiles Commentateurs, prétend qu'*Aſſur* marque ici le nom d'une Province, & qu'il faut entendre ce paſſage, comme s'il y avoit : *De terra illa egreſſus eſt* (Nemrod) *in Aſſyriam*, &c. Nemrod étant parti de la terre de Sennaar, entra dans l'Aſſyrie, & y bâtit Ninive. Ce ſentiment n'a rien que de très-conforme au génie & au ſtyle de l'Ecriture, qui met ordinairement *Aſſur* pour le Royaume d'Aſſyrie. Le Prophete Michée nomme *Aſſur* la terre de Nemrod : (*k*) *Paſcent terram Aſſur in gladio, & terram Nemrod in lanceis ejus.* La liaiſon du diſcours de Moyſe demande que le verbe *egreſſus eſt*, ait pour nominatif Nemrod. Puiſqu'il vient de dire que le commencement de ſon Empire fut à Babylone, il eſt naturel qu'il

(*a*) כלנה *Chalanne.* = (*b*) *Iſaï.* x. 9. כלנו *Calano.* = (*c*) *Ezech.* xxvii. 23. כנה *Channe* ou *Chene.* = [*d*] *Strab. lib.* xvi. = [*e*] *Baſil. Cyrill. Greg. Nazianz. Conſtantin Manaſſ.* = (*f*) Τῶν χωρων τῶν ὑπὲρ Βαβυλῶνος καὶ Χαλανης, ἣ ὁ πυργος ᾠκοδομήθη. = [*g*] *Euſtat. in Homer. Iliad.* i. = [*h*] *Plin. lib.* vi. *c.* 26. = [*i*] *Gen.* x. 11. 12. = [*k*] *Mich.* v. 5.

expoſe

expoſe après cela quels furent les progrès de cet Empire. Enfin en prenant *Aſſur* pour les fils de Sem, on dérange toute la narration. Il ne s'agit ici que des deſcendants de Cham, pourquoi y faire venir un de ceux de Sem? De plus dans le dénombrement des enfants de Noé, Moyſe ne parle des deſcendants de Sem, qu'après avoir nommé ceux de Cham; comment donc placeroit-il dans les deſcendants de Cham, les actions d'un deſcendant de Sem, qu'il n'a point encore fait connoître? D'ailleurs ce n'eſt point une choſe particuliere à Aſſur d'être ſorti de la terre de Sennaar, puiſque tous les hommes en ſortirent, hormis Nemrod qui y jetta les premiers fondements de ſon Empire, & qui continua de dominer ſur cette Province, lors même qu'il eut pénétré dans l'Aſſyrie. Car ces mots *egreſſus eſt*, il ſortit, ne ſignifient pas qu'il abandonna la terre de Sennaar, mais ſeulement qu'il étendit de là ſon empire en pénétrant dans l'Aſſyrie où il fonda Ninive, & les autres villes que le Texte ſacré y joint. Enfin *Aſſur* peut être mis en Hébreu pour *Aſſurah*, c'eſt-à-dire, que le *he* ou la particule qui marque le mouvement d'un lieu à un autre, eſt ſouvent omiſe dans les noms de lieux. On en trouve un exemple dans le ſtyle de Moyſe même, lorſque dans l'Exode il rapporte qu'étant dans le pays de Madian le Seigneur lui dit: (*a*) Allez, retournez en Egypte: *Vade, & revertere in Ægyptum*, (Hébreu: *revertere Meſraïm*, au lieu de *revertere Meſraïmah*, id eſt, *in Meſraïm.*) Il en eſt de même ici, *Egreſſus eſt Aſſur*, au lieu de, *Egreſſus eſt Aſſurah*, id eſt, *in Aſſur.*

Nemrod peut donc être regardé comme le Fondateur de Ninive: *Et ædificavit Niniven.* Mais on prétend qu'il y a eu trois villes de Ninive: l'une en Syrie, l'autre en Aſſyrie, & la troiſieme en Perſe. Celle dont nous parlons ici eſt la capitale de l'Aſſyrie ſituée ſur le Tigre, & connue des Anciens ſous le nom de *Ninus*, *Ninevi*, ou *Nineve*. Il eſt étonnant que la ſituation d'une ville auſſi fameuſe ſoit ſi peu connue. Les uns la mettent ſur le Tigre, & d'autres ſur l'Euphrate: ceux-ci ſur le bord Oriental, & ceux-là ſur le bord Occidental du Tigre. Les nouveaux Voyageurs aſſurent que l'ancienne Ninive étoit à l'Orient de ce fleuve; que l'on y voit encore aujourd'hui de vaſtes ruines de cette grande ville; & que ſur le bord oppoſé on trouve la ville de *Mozul* ou *Mozil*, que l'on a bâtie des débris de Ninive. Pline (*b*) au contraire la met ſur le bord occidental de ce fleuve; ce qui eſt plus probable. Les Hiſtoriens profanes aſſurent que Ninive fut conſtruite par Ninus premier Roi d'Aſſyrie. Mais ſi l'on n'a pas confondu Ninus avec Nemrod, il faut dire qu'on a fait honneur à Ninus de la conſtruction de Ninive, quoiqu'il l'ait ſeulement ou augmentée ou ornée: de même que l'Ecriture dit qu'*Arphaxad* (ou Phraortes) *bâtit Echatane*; (*c*) quoique ſelon Hérodote ce fut Déjocès, qui la bâtit: mais Phraortes l'orna & l'aug-

(*a*) *Exod.* IV. 19. = (*b*) *Plin. lib.* VI. *c.* 13. = (*c*) *Judith.* I. 1.

menta. L'Ecriture n'a point de verbe compoſé : elle ſe ſert du même terme pour exprimer *bâtir* & *rebâtir*.

L'Hébreu *Rohoboth-hir* (*a*) peut ſignifier *la largeur de la ville*, une ville fort vaſte : ou les rues & les places de la ville. La Vulgate l'exprime dans ce dernier ſens, *Plateas civitatis* : ce qui ſembleroit ſe rapporter à Ninive. Mais les Septante & la plupart des Interpretes gardent ici le nom de *Rohoboth*, & la Vulgate même le conſerve ailleurs, (*b*) & le prend pour un nom propre de ville. Quelques-uns croient que Moyſe a ajouté à *Rohoboth*, le nom de *hir* qui ſignifie *ville* pour éviter l'équivoque du terme *Rohoboth* qui ſignifie des rues : & il eſt sûr que *Rohoboth* eſt une ville diſtinguée de Ninive. Voyez au Chap. XXXVI. de la Geneſe, ℣. 37. La difficulté conſiſte à fixer la ſituation de cette ville. Quelques-uns ſoutiennent que c'eſt *Oroba* ſur le Tigre. Bochart propoſe quelques conjectures pour montrer que ce pourroit être *Birta* ou *Virta* (*c*) que Ptolomée met au couchant du Tigre, vers l'embouchure du fleuve Lycus. Mais il paroît croire que c'eſt plutôt la ville nommée par les Arabes *Rahabat-Melic*, c'eſt-à-dire, *la Rahabat du Roi*, à cauſe qu'elle a donné naiſſance à un des Rois d'Idumée nommé Saül. (*d*) Le Géographe de Nubie (*e*) la place au deſſous de Cercuce, & de l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate. Il n'y a que l'éloignement de Ninive, qui puiſſe empêcher qu'on ne prenne cette *Rahabath* pour la *Rohoboth* de Moyſe.

Chalé, autrement nommé *Chalach*, (*f*) eſt apparemment la capitale de la *Chalachene* aux environs des ſources du Lycus : (*g*) & la même que la *Calacine* de Ptolomée, (*h*) & le pays des *Calaſſites* ou *Claſſites* dont parle Pline, (*i*) & qu'il place aux environs de l'Adiabene. Bochart croit que *Chalach* eſt la même que *Halah* (*k*) marquée dans le IV. Livre des Rois. Elle y eſt jointe à Chabor fleuve de la province de Gozan, ce qui fait conjecturer qu'elle devoit être vers la ſource du fleuve Chaboras, près du mont Maſius. Iſidore Characenus, met la ville de *Chala* comme capitale de la province Chalonite, qui eſt ſéparée de la Médie par le mont Zagrus.

Enfin Nemrod bâtit auſſi Reſen entre Ninive & Chalé ; & c'eſt la grande ville de ce nom : (*l*) *Reſèn quoque inter Niniven & Chale* ; *hæc eſt civitas magna*. Quelques-uns croient que ces mots, *hæc eſt civitas magna*, devroient ſe rapporter à Ninive, parce qu'en effet on ſait que Ninive a été autrefois une ville très-grande ; mais la conſtruction du Texte fait aſſez entendre que Moyſe parle ici de Reſen : *Reſèn quoque inter Niniven & Chale*; *hæc eſt civitas magna*. Les Géographes nous ont

---

(*a*) רחבת עיר, *Rohoboth-hir*. = (*b*) *Gen.* XXXVI. 37. 1. *Par.* I. 38. = (*c*) *Ammian. lib.* XX. (*d*) *Gen.* XXXVI. 37. = (*e*) *Climat.* IV. *part.* 5. = (*f*) כלח *Chalah* ou *Chale*. = (*g*) *Strab. lib.* XV. & XVI. = (*h*) *Ptolom. lib.* VI. *c.* 1. = (*i*) *Plin. lib.* VI. *c.* 26. = (*k*) 4. *Reg.* XXVI. 6. XVIII. 11. הלח *Halach*, ou *Chalach*. = (*l*) *Gen.* X. 12.

conſervé les noms de quelques villes de la Méſopotamie, qui approchent beaucoup de celui de *Reſèn*. (*a*) On connoît dans ce pays *Rheſine*, ville Epiſcopale ſous l'Archevêque d'Antioche. (*b*) Ammien Marcellin (*c*) parle de la ville de *Reſaine*, fameuſe par une victoire que Gordien remporta contre le Roi de Perſe. On voit quelques médailles Grecques frappées en cette ville, avec cette inſcription : *Septimia Colonia Reſaineſion*. (*d*) Ptolomée la nomme *Raiſène*, ou ſelon l'exemplaire Palatin, *Raiſaine*. On la voit dans Etienne ſous le nom de *Reſine* ; & dans la Notice, ſous celui de *Raſin*. Elle étoit ſituée ſur le fleuve Chaboras. *Reſen* de Moyſe étoit entre Ninive & *Chalé* ou *Chalah* ; & le IV. Livre des Rois met *Halah* ou *Chalah* avec Chabor (*e*) ce qui fait croire que Chalah n'étoit pas loin du fleuve Chaboras ; & ainſi il n'y auroit pas d'inconvénient à mettre Reſen ſur ce fleuve. Bochart ſemble perſuadé que *Reſèn* eſt la même que *Lariſſa* marquée par Xénophon : (*f*) c'étoit une grande ville qui avoit huit mille pas de circuit. La ſyllabe *la* n'eſt apparemment qu'une prépoſition ; & le vrai nom de cette ville eſt *Riſſa*, dit Bochart. On voit dans l'Ecriture quelques noms de villes, écrits avec leur prépoſition, comme ſi cette prépoſition faiſoit partie du nom. Par exemple, le même lieu qui eſt nommé *Hala* dans le IV. Livre des Rois, eſt nommé *Lahela* dans le I. Livre des Paralipomenes. (*g*)

V. Partage de Meſraïm, ſecond fils de Cham.

Meſraïm fut le ſecond fils de Cham : ou plutôt tout le monde convient que le nom de *Meſraïm* ou *Miſraïm* (*h*) marque les peuples d'Egypte, ou le pays même d'Egypte toujours nommé ainſi dans l'Hébreu. La forme du duel dans laquelle ce nom eſt exprimé, ne ſouffre pas qu'on l'entende d'un ſeul homme. *Meſraïm* peut marquer les deux Egyptes, la haute & la baſſe ; la haute qui s'étend au Midi vers l'Ethiopie, & la baſſe qui s'étend au Nord vers la Méditerranée : ou les deux parties de l'Egypte, l'une au deçà & l'autre au delà du Nil. C'eſt une imagination de quelques Anciens, (*i*) que l'Egypte ſe ſoit formée peu à peu par l'amas des terres que le Nil y a charriées du fond de l'Ethiopie. On ne voudroit pas nier que ce fleuve n'ait donné quelque hauteur de plus au terrain de l'Egypte, & qu'il n'ait même augmenté ce pays de quelque choſe au bord de la Méditerranée ; mais il eſt certain, qu'auſſi-tôt après la conſtruction de la Tour de Babel, l'Egypte fut occupée par Cham, & que c'eſt un des premiers pays du monde qui ait été habité. La ville d'Hébron qui eſt ſi ancienne, ne fut bâtie que ſept ans avant Tanis, ville de la baſſe Egypte. Le fils de Cham qui eut l'Egypte pour partage ſe nommoit apparemment *Maẓor* ou *Meẓor*. Dans l'ancien Calendrier

(*a*) רסן *Reſen*. = (*b*) *Vide Holſten. Not. in Geogr. Sacra Caroli à S. Paulo.* = (*c*) *Amm. lib.* XXIII. *c.* 14. = (*d*) *Vide Cellar. Aſiam, lib.* III. *c.* 15. *ſ.* 733. = (*e*) 4. *Reg.* XVII. 6. = (*f*) *Xenophon. lib.* III. *de expedit. Cyri junior.* = (*g*) 1. *Par.* V. 26. לחלה *Lahela*. = (*h*) מצרים *Miſraim*. = (*i*) *Diodor. lib.* I. *Herodot. lib.* II. *Ariſtot. Meteor. lib.* I. *c.* 14. *Ephorus*, &c.

Egyptien, le premier mois étoit *Meſori*. La capitale de la baſſe Egypte, la ville du Caire, eſt nommée encore aujourd'hui *Mezer* par les Arabes. Dans Michée (*a*) les bornes de Chanaan ſont *depuis Mezor juſqu'au fleuve*; c'eſt-à-dire, depuis l'Egypte juſqu'à l'Euphrate. Kimchi & Bochart expliquent auſſi de l'Egypte, les paſſages (*b*) où il eſt parlé des *ruiſſeaux de Mazor*. Nous croyons que *Mezor* & *Miſraïm* ſignifient proprement la Baſſe-Egypte, avec laquelle les Iſraélites avoient plus de commerce qu'avec le reſte du pays; d'où vient qu'il en eſt ſi ſouvent parlé dans l'Ecriture. Ils étendoient ce nom à tout le reſte de l'Egypte. Ce pays eſt auſſi quelquefois nommé *Rahab* dans l'Ecriture; (*c*) mais à la rigueur ce nom ne convient proprement qu'au Delta, appellé par les anciens Egyptiens (*d*) *Rib*, c'eſt-à-dire, *poire*, à cauſe de ſa forme. Les Arabes lui donnent encore aujourd'hui le même nom. On peut voir Bochart, qui explique tout cela plus au long.

VI. Partage de Lud ou Ludim, premier fils de Meſraïm.

Meſraïm eut ſept fils qui furent peres de ſept peuples: (*e*) *Ludim*, *Anamim*, *Lahabim*, *Nephthuhim*, *Phetruſim*, *Chaſluhim*, & *Caphthorim*. Au lieu de ces mots: *Meſraïm engendra Ludim*: (*f*) le Paraphraſte Jéroſolymitain traduit: *Meſraïm fut pere des habitants de la Maréote*, canton d'Egypte. Bochart ſoutient fortement qu'il faut lire, *Meroïtas*, & il en apporte d'aſſez bonnes raiſons: or Méroë eſt la capitale de l'Ethiopie. Joſeph a avancé que les *Ludim* & quelques autres deſcendants de Meſraïm, ne ſubſiſtoient plus, & qu'ils avoient été détruits dans les guerres d'Ethiopie. S. Jérôme l'a ſuivi en cela. Quelques-uns ont cru que les Lydiens dont Crœſus a été Roi, étoient les deſcendants de *Ludim*: mais cette opinion n'eſt pas ſuivie. Nous trouvons *Ludim* joint à *Cuſch* & à *Phut* dans Jérémie. (*g*) Ezéchiel met *Ludim* avec *Phut* & avec *Paras*, ou peut-être *Phatros*: (*h*) & ailleurs il joint *Ludim* à *Phut* & à *Cuſch* (*i*) ce qui fait juger que ces peuples étoient ou dans l'Egypte, ou voiſins de l'Egypte & des Arabes. Car nous croyons que Phut peut être placé dans l'Egypte même. En effet le Paraphraſte Jonathan, au lieu de *Ludim* traduit *Neutæos*, c'eſt-à-dire, les Egyptiens du nome *Neout* dont parle Ptolomée. L'Arabe traduit *Thenneſæi*, les habitants de Theneſe près de Peluſe, dont parle Caſſien; (*k*) & je penſe que c'eſt encore le ſentiment le plus raiſonnable. Ce qui cauſe la difficulté de fixer

---

(*a*) *Mich.* VII. 12. *A civitatibus munitis* (Hebr. *A Mezor*) *uſque ad flumen.* = (*b*) 4. *Reg.* XIX. 24. *Omnes aquas clauſas.* (Hebr. *omnes rivos Mazor.*) *Iſai.* XIX. 6. *Rivi aggerum.* (Hebr. *rivi Mazor.*) = (*c*) *Pſ.* LXXXVI. 4. *Memor ero Rahab & Babylonis.* LXXXVIII. 11. *Tu humiliaſti ſicut vulneratum ſuperbum.* (Hebr. *Rahab.*) *Iſai.* LI. 9. *Numquid non tu percuſſiſti ſuperbum.* (Hebr. *Rahab.*) = (*d*) *Horus, Hieroglyph. lib.* 1. *c.* 7. *Vide Mag. Etymolog.* = (*e*) *Gen.* X. 13. 14. = (*f*) לודים *Ludim.* = (*g*) *Jerem.* XLVI. 9. *Æthiopia & Libyes* (Hebr. *Cuſch. & Phut.*).... *& Lydii.* (Hebr. *& Ludim.*) = (*h*) *Ezech.* XXVII. 10. *Perſæ & Lydii & Libyes.* (Hebr. *Paras & Lud & Phut.*) = (*i*) *Ezech.* XXX. 5. *Æthiopia & Libya & Lydi.* (Hebr. *Cuſch & Phut & Lud.*) = (*k*) *Caſſian. Collat.* XI. *c.* 1.

le pays des *Ludim*, & ce qui a fait croire à Joseph & à S. Jérôme que ces peuples étoient éteints, c'est qu'on ne trouve ni dans l'Egypte, ni aux environs aucun vestige bien assuré de leur nom.

Bochart s'est efforcé de montrer que *Ludim* sont les Ethiopiens : il suppose que *Chus* marque des peuples d'Arabie, & non pas de l'Ethiopie. Après cela il établit ses raisons pour les *Ludim*. Sa premiere preuve se prend du nom de *Lud*, qui en Arabe signifie être tortueux, aller en serpentant, de même que *Luz* en hébreu. Les Géographes nous parlent des détours du Nil, qu'ils nomment *Ancones*, ou les coudes du Nil dans l'Ethiopie. Hérodote le compare en cet endroit au Méandre, fleuve d'Asie, célebre par ses tortuosités. Mais on sent assez la foiblesse de ces preuves ; elles n'ont aucune force, à moins qu'on ne dise que les *Ludim* ont pris leur nom des détours du Nil : ce qui ne paroit nullement probable. Ces peuples, comme tous les autres, ont donné leur nom aux pays qu'ils ont habité, & ne l'ont pas reçu d'eux. Et d'ailleurs quelle apparence qu'un peuple prenne le nom de tortueux, à cause des détours d'un fleuve qui passe dans son pays ? Secondement, les *Ludim* sont marqués dans l'Ecriture, (*a*) comme une nation qui avoit une adresse particuliere à tirer l'arc. Les Auteurs Profanes nous parlent aussi des Ethiopiens, comme des meilleurs archers du monde. Un Roi d'Ethiopie faisant réponse aux Ambassadeurs de Cambyse Roi de Perse, leur donna un arc extraordinairement grand, & leur dit de le présenter à Cambyse ; & que quand les Perses pourroient manier aisément cet arc, alors ils pourroient penser à faire la guerre aux Ethiopiens. Ces peuples ne portoient point de carquois ; mais ils mettoient leurs fleches comme des rayons autour de leurs têtes. Claudien :

Gens circumpositis crinem velata sagittis.

Au lieu de fer, leurs fleches étoient armées par le bout, d'une pierre extrêmement dure & pointue. Ils empoisonnoient ces fleches en les trempant dans un suc venimeux de quelques herbes, selon Théophraste, ou dans du sang de dragon, selon d'autres. Troisiémement, Isaïe joint ensemble *Phul* & *Lud* comme des peuples voisins. La ville de *Phila* qui prenoit apparemment son nom de *Phul*, étoit entre l'Egypte & l'Ethiopie. (*b*) Mais il y a lieu de craindre que dans Isaïe, au lieu de *Phul*, il ne faille lire *Phut* comme dans les deux endroits d'Ezéchiel déjà cités. Or *Phut* étoit apparemment dans la basse-Egypte, comme on le verra dans la suite. Quatriémement, les *Ludim* sont fils de Mesraïm. Les Ethiopiens sont aussi, dit Bochart, une Colonie des Egyptiens ; puisqu'ils ont

(*a*) *Isai.* LXVI. 19. *In Africam & Lydiam* (Hebr. *ad Phul & Lud*) *tendentes sagittam. Jerem.* XLVI. 9. *Et Lydii.* (Hebr. *Ludim*) *arripientes & jacientes sagittas.*

(*b*) *Strab, lib.* 1. *& alii plures.*

tant de choſes communes avec l'Egypte : (*a*) le reſpect pour les Rois ; le ſoin des morts, & la maniere de les enſévelir, des lettres hyéroglyphiques, & les mêmes ornements pour leurs Prêtres, enfin la circonciſion commune aux deux peuples : (*b*) voilà la meilleure partie des raiſons de cet habile homme. Mais on ſouhaiteroit avoir quelque choſe de plus ſolide & de plus ſûr.

VII. Partage d'Anam ou Anamim, ſecond fils de Meſraïm.

Le Paraphraſte Jonathan entend par *Anamim* (*c*) les habitants de la Maréote ; le Targum de Jéruſalem, ceux de la Pentapole ; & l'Arabe, ceux du pays où l'on bâtit depuis la ville d'Alexandrie. Bochart croit que les *Anamim* ſont les peuples qui habitent aux environs du Temple de Jupiter-Ammon & dans la Naſamonite. Ces peuples étoient Egyptiens & Ethiopiens d'origine, ſelon Hérodote ; (*d*) & leur langue tenoit de l'une & de l'autre nation. Ils avoient pluſieurs ſuperſtitions ſemblables à celles des Egyptiens. On connoît auſſi dans l'Afrique les *Amanientes*, & les *Garamantes*, qui peuvent deſcendre des *Anamim*. Les Géographes (*e*) les mettent plus avant que les Ammoniens. On doit ſe ſouvenir que ces peuples étant errants & ſans demeure fixe, ils s'étendoient fort loin. Le nom des *Garamantes* peut venir de l'hébreu *Ger* un étranger, un voyageur, un paſſant, & *Anamim*, comme ſi l'on diſoit *les vagabonds d'Anamim*. Leur capitale eſt nommée *Garamana* dans Solin. (*f*) Ils habitent près du centre de l'Afrique. Ils demeurerent preſque inconnus juſqu'au temps de Veſpaſien.

VIII. Partage de Lahab ou Lahabim, troiſieme fils de Meſraïm.

La plupart entendent par *Lahabim* (*g*) les Libyens, *Libyes*, ou comme les nomme Etienne *Libyſtii*, qui ſont un des plus anciens peuples de l'Afrique. Le nom de *Libye* qu'on donne à toute cette partie du monde, eſt une preuve de la réputation & de l'étendue des Libyens. Ils habiterent le long des côtes de la Méditerranée ; & une partie d'entr'eux prit le nom de *Maures*, ſelon Salluſte, au lieu de celui de *Medes*, que prenoient quelques peuples de l'armée d'Hercule, qui ſe joignirent aux Libyens. On peut dériver le nom de *Maures*, de l'hébreu *Mur*, être en mouvement, nom qui a pu leur être donné à cauſe de leur vie inconſtante & vagabonde. Bochart croit que les Laabiens habiterent plus près de l'Egypte, & qu'ils ſont les Libyens d'Egypte dont parlent quelques Anciens, ſous le nom de *Liby-Egyptii*. Ils demeuroient au Couchant de la Thébaïde, dans un terrain ſablonneux, & brûlé des ardeurs du ſoleil. Le terme *Lahabim* ou *Lehabim* marque *enflammés*, *brûlés* ; *Lehabah* ſignifie *la flamme*. Comme *Rahab* ſe confond avec *Rib* : de même on a pu confondre *Lahab* avec *Lib* ou *Lyb*. On écrit *Libye* & *Lybie* ; les inſcriptions anciennes donnent même la préférence à *Lybie*.

Les *Nephthuhim* (*h*) ſont fort inconnus. Jonathan croit que ce ſont

---

(*a*) *Diodor. lib.* III. = (*b*) *Herodot. l.* II. = (*c*) אנמים *Anamim.* = (*d*) *Herodot. lib.* III. = (*e*) *Solin. c.* 41. *Plin. lib.* V. *c.* 5. = (*f*) *Solin. c.* 42. = (*g*) להבים *Lahabim* = (*h*) נפתחים *Nephthuhim.*

les *Pentaſchænites* dont parle Etienne. (*a*) L'Arabe l'entend des *Carmaniens*. Junius croit que *Nephthuhim* eſt un peuple d'Ethiopie dont la capitale eſt *Napata* ou *Napatée* ſituée entre Syene & Méroë. Pline, (*b*) Ptolomée, Strabon & Etienne parlent de l'Iſle de Méroë, qui étoit la capitale du Royaume de la Reine Candace. Bochart met les *Nephthuhim* dans la Marmarique, ou dans la Troglodyte. On trouve dans la Marmarique, ou plutôt dans la Cyrénaïque, les *Adirmachides*, & le Temple d'Aptuchus, *Aptuchi fanum*, qui a donné le nom à une ville appellée Aptonge dans S. Auguſtin. On pourroit croire que le nom de *Neptune* vient de *Nephthuhim*. Hérodote aſſure que c'eſt un Dieu qui tire ſon origine des Africains; c'eſt d'eux que les Grecs l'ont reçu. Les Egypriens ne lui refuſoient pas la qualité de Dieu; mais ils ne lui rendoient aucun culte particulier. Plutarque dit que le mot *Nephtus* en Egyptien, marque les côtes de la mer, & les montagnes eſcarpées qui s'avancent dans ſes eaux. C'eſt ſur cela que Bochart fonde la penſée qu'il a que *Nephthuhim*, ſont les Troglodytes qui demeurent ſur les bords occidentaux de la Mer Rouge. Mais il affoiblit cette opinion par pluſieurs preuves tirées principalement de ce que dans l'Ecriture les Troglodytes ſont nommés *Suchim* & *Ziim*, termes qui n'ont aucun rapport à *Nephthuhim*; & de ce que les Troglodytes n'étoient point Egyptiens, mais Arabes d'origine, ſelon quelques Auteurs. Je ne vois rien dans tout ce qu'il dit, qui oblige à quitter le ſentiment de Junius, & de ceux qui mettent les *Nephthuhim* aux environs de *Naphtha* & près des *Ludim*. Le nom de *Nephthuhim* ſe remarque dans celui de *Nephthys* fille de Saturne & épouſe de Typhon. Elle n'eut point d'enfants de Typhon; mais elle enfanta Anubis d'un commerce ſecret qu'elle eut avec Oſiris. On peut voir Plutarque dans ſon Livre d'Iſis & d'Oſiris.

IX. Partage de Nephthuh ou Nephthuhim, quatrieme fils de Meſraïm.

Le Paraphraſte Jonathan explique *Phetruſim*, (*c*) des Egyptiens qui habitent dans le Delta: le Jéroſolymitain, des habitants de Peluſe; & l'Arabe, des Jémanites dans l'Arabie heureuſe. Quelques-uns donnent pour demeure aux *Phetruſim* la ville de Pétra en Arabie; d'autres le pays des Pharuſiens ou Phauruſiens dans l'Afrique ſur l'Océan Atlantique. Bochart rejette tous ces ſentiments, il ſoutient que *Phetruſim* peupla la Thébaïde nommée en hébreu *Phatros* dans l'Ecriture. La convenance qui ſe trouve entre les noms de *Phatres* & de *Phetruſim*, eſt un grand préjugé en faveur de ce ſentiment. De plus *Phatros* eſt le nom d'une province conſidérable de l'Egypte, comme on le voit par ce qu'en diſent les Prophetes. (*d*) Quelquefois ils en parlent comme d'une province différente de l'Egypte; (*e*) d'autres fois ils la mettent parmi les provinces de ce pays. Ainſi la Thébaïde eſt quelquefois conſidérée comme

X Partage de Phetros ou Phetruſim, cinquieme fils de Meſraïm.

(*a*) *Stephan. in* Μαγδώλος *&* *in* Ταναΐς. = (*b*) *Plin. lib.* VI. *c.* 29. *Strab. lib.* XVII. = (*c*) פתרוסים *Phetruſim.* = (*d*) *Jerem.* XLIV. 15. *Ezech.* XXIX. 14. *&* XXX. 14. = (*e*) *Iſai.* XI. 11.

faiſant partie de l'Egypte, & quelquefois comme en étant ſéparée. On trouve dans ce pays le nome ou canton *Paturis* ou *Pathurites*, marqué par Pline (*a*) & par Ptolomée, (*b*) mais avec quelque légere différence. Jérémie faiſant le dénombrement des peuples qui devoient être affligés par des maux envoyés de Dieu, les marque en s'avançant depuis Juda juſqu'en Egypte, & de l'Egypte à Phatros. Marsham remarque que les Anciens diviſoient l'Egypte en trois parties : la baſſe-Egypte qui avoit pour capitale *Tanis* ou *Heliopolis*; la moyenne qui étoit le pays de *Phatros*; & la haute qui étoit la *Thébaïde*. Il eſt clair par Jérémie (*c*) & par Ezéchiel, (*d*) que *Phatros* étoit une province des Egyptiens. *Reducam captivitatem Ægypti, & collocabo eos in terra Phatures*, (hebr. *Phatros*) *in terra nativitatis ſuæ* : c'eſt ce que dit le Seigneur par la bouche d'Ezéchiel. S. Jérôme ſur cette parole du Prophete, parle de la ville de Pathurès, capitale de cette province. Cellarius croit qu'elle étoit ſur le même parallele que Coptos & Tentyre, mais on ne ſait de quel côté du Nil.

XI. Partage de Chaſluh ou Chaſluhim, ſixieme fils de Meſraïm.

Le Paraphraſte Jonathan traduit *Chaſluhim* (*e*) par *Pentapolitanos*, ceux de la Pentapole ou Cyrénaïque. Le Paraphraſte Jéroſolymitain, ceux de la *Pentaſchœnite* dans la Baſſe-Egypte; l'Arabe, ceux de Saïde dans la Thébaïde. Quelques-uns entendent par *Chaſluhim* les Sarraſins qui demeurent dans l'Iſthme qui eſt entre la mer rouge & la Méditerranée. On appelle ce petit pays *Caſſiotis*, à cauſe du mont Caſſius qui ſépare l'Egypte de la Paleſtine. Mais il y a apparence que ce n'eſt pas de *Chaſluhim*, qu'il a pris ce nom, c'eſt vraiſemblablement de ce qu'il bornoit la Paleſtine de ce côté-là. *Kets* en Hébreu ſignifie *limite* ou *extrémité*.

Bochart apporte une foule de preuves pour montrer que les *Chaſluhim* ont habité la Colchide. 1°. Le nom de *Colchis* & de *Chaſluhim* ſont aſſez approchants l'un de l'autre. 2°. Les Anciens (*f*) ſont conſtamment venir de l'Egypte les habitans de Colchos. On peut produire pour le prouver une nuée d'Auteurs, Poëtes, Hiſtoriens, Géographes. Mais ces mêmes Hiſtoriens aſſurent que ce fut Séſoſtris Roi d'Egypte, qui y laiſſa une partie de ſon armée; ce qui détruiroit la prétention de Bochart, s'il eſt vrai que ce Séſoſtris ſoit le même que Séſac, (*g*) qui enleva les richeſſes du Temple de Jéruſalem ſous Roboam fils de Solomon, & qui eſt par conſéquent de beaucoup poſtérieur à Moyſe. Mais Bochart ſoutient que Séſoſtris ne laiſſa point de colonie dans ce pays; parce que, ſelon Pline (*h*) & Valerius Flaccus, il

(*a*) *Plin. lib.* v. *c.* 9. = (*b*) *Ptolom.* παθουρις φαθουρις. = (*c*) *Jerem.* XLIV. 15. = (*d*) *Ezech.* XXIX. 14. = (*e*) כסלחים *Chaſluhim.* = (*f*) *Appollon. Argon. lib.* IV. *Dionyſ. Perieg. v.* 639. *Priſcian. Feſt. Avien. Valer. Flacc. Herodot. lib.* II. *c.* 104. *Diodor. lib.* I. *Strab. lib.* I. *Ammian. lib.* XXII. *Agath. lib.* II. = (*g*) 3. *Reg.* XIV. 25. = (*h*) *Plin. lib.* XXXIII. 3.

fut

fut vaincu par les peuples de la Colchide, de maniere qu'il ne put y laisser des habitants. Il ajoute qu'avant Séfostris, les Argonautes avoient déjà été dans le pays de Colchos ; & qu'ainsi on ne peut pas dire que Séfostris y ait mis des colonies d'Egyptiens. Il dit enfin qu'on ne doit pas regarder ce que dit Hérodote, (*a*) qui est le plus ancien historien de tous ceux qu'on a cités, comme un Auteur qui rapporte seulement les bruits & les opinions des peuples ; puisqu'il fonde son sentiment de l'origine des Colchiens, sur des marques qu'on ne peut raisonnablement rejetter : par exemple, sur la couleur basanée du teint, commune aux peuples de Colchos & aux Egyptiens, sur les cheveux noirs & crépus, la circoncision, l'usage du lin, & la maniere de le travailler, enfin le même langage & la même maniere de vivre. Toutes ces choses sont sans doute considérables ; & elles le seroient encore davantage, si Hérodote les avoit bien prouvées, particuliérement ce qu'il dit de la langue, du genre de vie des Colchiens, & de la conformité qu'elles ont avec le langage & les manieres d'Egypte : car comme ces marques sont les plus sûres & les moins équivoques, on pourroit faire sur elles un plus grand fond, si elles étoient mieux appuyées, & marquées avec plus d'exactitude.

Mais lorsqu'on examine toutes ces preuves de plus près, on en découvre aisément la foiblesse. Selon Bochart, il faut dire que les peuples nommés *Chasluhim* sont sortis immédiatement de l'Egypte ; & que s'étant établis dans la Colchide, ils envoyerent des colonies qui peuplerent une partie de la Paleſtine & de la Cappadoce : que dès-lors ils avoient la circoncision ; & que jusqu'au temps d'Hérodote, ils conserverent toutes les manieres & le langage des Egyptiens : ou il faudra dire, comme le dit effectivement Bochart, que les premiers Chasluhim habitués dans la Colchide, n'avoient point encore la circoncision, lorsque les Cappadociens & les Philistins sortirent de ce pays-là : que ce n'est que depuis la sortie de ces colonies, que les Colchiens prirent cette coutume, à l'imitation des Egyptiens leurs peres. Et c'est pour cette raison, que ni les Philistins, ni les Cappadociens n'ont jamais eu la circoncision, parce qu'ils étoient sortis de la Colchide, avant que la coutume de se circoncire y fût reçue.

Mais cela se dit sans preuve, & même contre toute sorte de vraisemblance. Quelle raison auroit pu porter les Colchiens à se circoncire à l'exemple des Egyptiens, tandis que les autres peuples descendus comme eux de Mesraïm, demeurant dans l'Afrique & à la vue de l'Egypte, n'avoient pas seulement la pensée d'imiter les Egyptiens en cela ? Comment les Colchiens éloignés de l'Egypte de plus de trois cents cinquante lieues, ont-ils pu se mettre en peine de s'informer des mœurs, des cé-

(*a*) *Herodot. lib.* II.

rémonies & de la circonciſion des Egyptiens, pendant que ceux-ci les ménageoient ſi peu, que Séſoſtris va leur faire une guerre ſanglante, & que les Egyptiens ne leur font pas l'honneur de ſe ſouvenir qu'ils ſont deſcendus d'eux. (*a*) Cela marque certainement trop peu de commerce, pour nous faire croire que dans la Colchide on ſe ſoit mis en peine de ſavoir les modes de l'Egypte, & de les ſuivre juſqu'à recevoir la circonciſion. Ce ſeroit une choſe fort curieuſe de ſavoir quand les Egyptiens ont commencé de ſe circoncire, & quand les Colchiens ont ſuivi leur exemple. Si l'on s'en rapporte à Hérodote, l'Egypte a eu cet uſage dès le commencement, & elle l'a communiqué à tous les peuples qui ont la circonciſion. Mais Bochart n'a pas cru devoir ſuivre cette opinion d'Hérodote. Il a bien vu qu'elle n'étoit pas ſoutenable. Nous montrerons ailleurs (*b*) que la circonciſion eſt récente dans l'Egypte, & qu'elle ne vient que des Iſraélites.

On ne doit pas faire un grand fond ſur cette foule d'Auteurs cités par Bochart ; on ne doit les regarder tous enſemble que comme un ſeul, puiſqu'ils n'ont fait que ſuivre Hérodote, dont l'autorité en cette rencontre n'eſt pas d'un grand poids, parce qu'elle eſt fondée, comme il le dit lui-même, plutôt ſur ſes conjectures & ſur la prétendue connoiſſance qu'il croit en avoir tirée des indices dont nous avons parlé, que ſur la tradition & ſur les ſentiments des peuples, (*c*) qui dans ces rencontres ſont principalement dignes de conſidération. En matiere de fait, il faut des raiſons de fait, & non pas de ſimples conjectures. Il n'eſt pas ſûr que le pays des Colchiens ait porté ce nom du temps de Moyſe, ni peut-être même du temps de l'arrivée de Jaſon. Nous croyons qu'il avoit celui d'Hévila, comme nous l'avons marqué en parlant du Paradis Terreſtre : (*d*) & nous tâcherons de montrer dans la Diſſertation ſur l'origine de la Circonciſion, que les Colchiens, que cet Auteur a pris pour des Egyptiens d'origine, ſont plutôt des Iſraélites du Royaume d'Iſraël, que les Rois d'Aſſyrie tranſporterent dans la Colchide & dans les pays voiſins.

Mais quel eſt donc le véritable pays des *Chaſluhim ?* Il faut le chercher aux environs de l'Egypte, où ſon pere & ſes freres ont eu leur demeure. Nous avons déja vu que les Paraphraſtes Chaldéens, l'Arabe & quelques autres les placent dans la Baſſe-Egypte. On trouve dans le golfe Adulite, dans la Mer rouge vers l'Ethiopie, l'iſle de *Colocaſite*, apparemment la même que *Coloca* de Mela, & que *Hahalac* d'aujourd'hui vis-à-vis les côtes d'Abex : ces noms ont quelque rapport avec *Chaſluhim*. Ainſi on pourroit croire que les anciens *Chaſluhim* ha-

(*a*) *Herodot. lib.* II. *c.* 14. Καὶ μάλιστα οἱ Κόλχοι ἐπεμνήσθη τῶν Αἰγυπτίων, ἢ οἱ Αἰγύπτιοι τῶν Κολχῶν. = (*b*) Voyez la *Diſſertation ſur l'origine & l'antiquité de la Circonciſion.* = (*c*) *Herodot. lib.* II. *c.* 104. Φαίνονται μὲν γὰρ εἶντες οἱ Κόλχοι Αἰγύπτιοι · νοήσας δ' πρότερον αὐτὸς ἢ ἀκούσας ἄλλων, λέγω. = (*d*) Voyez la *Diſſertation ſur le Paradis Terreſtre.*

bitoient le long de ces côtes, & dans l'isle dont on vient de parler. Il n'est plus fait mention de ces peuples depuis Moyse; peut-être furent-ils confondus avec les Ethiopiens qui s'établirent au dessus & au midi de l'Egypte.

XII. Partage de Caphthor, ou Caphthorim, septieme fils de Mesraïm.

Selon la lecture présente du Texte sacré les Philistins & les Caphthorim paroissent être des colonies des Chasluhim : (*a*) *Chasluim* (ou selon l'Hébreu *Chasluhim*) *de quibus egressi sunt Philisthiim & Caphthorim.* Mais Masius remarque très-bien que *Philisthiim* doit se rapporter à *Caphthorim*, & non à *Chasluhim*; c'est-à-dire, que pour remettre ce passage dans son ordre naturel, il faudroit lire : *Mesraïm genuit Ludim, & Anamim, & Lahabim, & Nephtuhim, & Phetrusim, & Chasluhim, & Caphthorim, de quibus egressi sunt Philisthiim.* La nécessité de recourir à cette interprétation est fondée sur ce qu'on lit dans d'autres endroits de l'Ecriture, que les Philistins sont venus des Caphthorim. Par exemple, Jérémie (*b*) dit que les Philistins sont des *restes de l'isle de Caphthor :* & dans Amos le Seigneur dit : *N'ai-je pas tiré* (*c*) *les Israélites de l'Egypte, & les Philistins de Caphthor?* Dans le Deutéronome (*d*) il est dit aussi que les Caphthorim, étant sortis de Caphthor, attaquerent les Hévéens, les défirent & habiterent dans leur pays. Tous ces passages insinuent assez clairement que les Philistins étoient descendus des Caphthorim.

Il s'agit à présent de savoir qui étoient les *Caphthorim.* (*e*) La plupart des Interpretes rendent ce terme par *les Cappadociens.* Les Paraphrastes Chaldéens, les Septante, S. Jérôme, Eusebe, Théodoret, S. Cyrille, Procope, en un mot, presque tous les Anciens & les nouveaux sont pour les Cappadociens. L'Arabe met les Caphthorim à Damiette. Le voyageur Benjamin, l'Auteur du Livre *Juchasim*, & quelques autres sont dans la même opinion. Junius & Tremellius placent Caphthorim dans le Nome Sétroïte de la Basse-Egypte. Bochart tâche d'appuyer le sentiment qui explique le pays des Caphthorim de la Cappadoce. Il remarque premiérement que la Cappadoce est voisine de la Colchide, où il a mis les Chasluhims; secondement, que le terme Hébreu *Caphthor* signifie *une grenade*; & qu'on trouve assez près de la Cappadoce la ville de *Sidene*, qui signifie en Grec la même chose que *Caphthor* en Hébreu.

Dom Calmet, dans la premiere édition de son Commentaire, avoit

---

(*a*) *Gen.* x. 14. = (*b*) *Jerem.* XLVII. 4. *Depopulatus est enim Dominus Palasthinos, reliquias insulæ Cappadociæ.* (Hebr. *Philistiim, reliquias insulæ Caphthor.*) = (*c*) *Amos* IX. 7. *Numquid non Israel ascendere fecit de terrâ Ægypti, & Palasthinos de Cappadocia.* (Hebr. *& Philistiim de Caphthor.*) = (*d*) *Deut* II. 23. *Hevæos quoque qui habitabant in Haserim, usque Gazam, Cappadoces* (Hebr. *Caphthorim*) *expulerunt : qui egressi de Cappadociâ,* (Hebr. *Caphthor,*) *deleverunt eos, & habitaverunt pro illis.* = (*e*) כפתרים *Caphthorim.*

rapporté pluſieurs conjectures pour eſſayer de montrer que l'*iſle de Caphthor* étoit l'iſle de Chypre. Depuis il a changé d'opinion ; il a tâché de faire voir que c'étoit plutôt l'iſle de Crete ; & nous avions adopté cette opinion dans la premiere édition de cette Bible. Mais voici une autre conjecture propoſée avec quelque vraiſemblance par M. Pluche, dans la *Concorde de la Géographie des différents âges*: (*a*) comme le mot Egyptien *Apis* étoit prononcé *Abir* par les Hébreux, ceux-ci de même prononçoient *Caphthor*, le mot *Coptos*, qui étoit le nom Egyptien d'une ville célebre au cœur de l'Egypte moyenne. Cette ville étoit d'un grand abord dans la plus haute antiquité. Elle trafiquoit avec les Arabes, & ſur-tout avec les Sabéens, par le golfe Arabique. Les Européens mêmes, auſſi bien que les habitants de la baſſe-Egypte, venoient par les canaux du Nil, & en remontant enſuite le lit du fleuve, acheter à Coptos les marchandiſes précieuſes de l'Yémen & de l'Orient.

Cette moyenne contrée de l'Egypte, qui étoit bordée au Nord par le canal Bubaſtique ; à l'Orient par le golfe Arabique, & tout le long de l'Occident par le Nil, étoit regardée comme une *iſle* : elle en portoit le nom, comme nous donnons celui d'*iſle de France* à la province qui eſt entre l'Oiſe, l'Aîne, la Seine & la Marne. L'Egypte moyenne, à cauſe de la capitale, ſe nommoit en Hébreu *Ai Caphthor*, & en Egyptien *Ai Coptos*, l'ille de Caphthor ou Coptos. Ce mot *Ai Coptos* eſt aſſez viſiblement l'origine du mot Grec, Αἴγυπτος d'où en latin *Ægyptus*. Du temps d'Homere, on ne donnoit point en Grec d'autre nom au Nil, que celui d'Αἴγυπτος, qui étoit en Egyptien le nom de la grande iſle ou du terrain ſpacieux le long duquel il couloit. On donne encore aujourd'hui le nom de *Coptes* aux Egyptiens naturels, & de *Copte* ou *Coptique* à la langue Egyptienne.

Connoiſſant l'*iſle de Coptos* ou *Caphthor* comme une colonie de Meſraïm, preſque toute environnée d'eaux, & ſituée au cœur de l'Egypte, nous concevrons aiſément, que quelque révolte ou mécontentement aura donné lieu à la retraite des Philiſtins, qui en s'échappant par l'iſthme de Suès, & ayant traverſé le déſert de Sur, ſe ſeront jettés ſur les premiers terrains habitables depuis Gérara, Gaza & Geth, juſqu'à Joppé, où ils furent arrêtés & bornés par les Chananéens. C'eſt là proprement *la Paleſtine*, dont le nom s'eſt peu à peu étendu par l'uſage juſqu'aux pays voiſins. Nous n'irons donc plus, avec la plupart des Interpretes, chercher hors de l'Egypte & juſques dans les montagnes de la Cappadoce, une iſle qui faiſoit partie de l'Egypte & d'où l'Egypte a vraiſemblablement tiré ſon nom.

XIII. Partage de Phut, troiſieme fils de Cham.

Le troiſieme fils de Cham eſt nommé *Phut*. (*b*) On trouve des veſtiges de ſon nom en divers endroits de l'Afrique : par exemple, le fleuve

[*a*] Pluche, Concorde de la Géographie pag. 234. & ſuiv. == (*b*) פוט *Phut*.

de *Phut* (*a*) dans la Mauritanie; la ville de *Putea* ou *Phut* auprès d'Adrumet; le port *Phtia* dans la Marmorique. Mais pour ne pas nous éloigner de notre méthode ordinaire, il faut chercher *Phut* dans l'Egypte. Nous y trouvons le nome ou canton de *Phtemphu* dans Pline, & *Pthemphuti* ou *Phtembuti* dans Ptolomée; ce nome étoit le plus avancé vers la Libye. Dans Nahum (*b*) les descendants de Phut sont mis avec ceux qui doivent venir au secours de No-Ammon, ou de Thebes. Jérémie (*c*) & Ezéchiel (*d*) les mettent avec les peuples d'Egypte. Nous croyons que leur demeure étoit dans le nome *Phtenotes*, dont *Butus* étoit la capitale, ou dans celui de *Phtemphut*, dont la capitale étoit *Tara*. Ils étoient sujets de Néchao Roi d'Egypte du temps de Jérémie.

XIV. Partage de Chanaan, quatrieme & dernier fils de Cham.

Le quatrieme & dernier fils de Cham, fut *Chanaan* : (*e*) celui-ci peupla le pays qui a conservé le nom de *terre de Chanaan* jusqu'à l'arrivée des Israélites qui s'en rendirent les maîtres sous Josué. Depuis ce temps-là ce pays fut partagé aux douze tribus d'Israel, & fut connu sous le nom de *pays d'Israël*. Après le retour de la captivité de Babylone, il fut plus connu sous le nom de *Judée*. Quelques anciens (*f*) ont cru que les Phéniciens, qui sont les plus fameux des descendants de Chanaan, étoient venus des bords de la Mer rouge dans la Phénicie, & avoient appellé leur pays *Phénicie*, d'un nom dérivé du Grec *Phoinix*, qui signifie *rouge* (*g*) en mémoire du nom de la Mer rouge sur laquelle étoit leur premiere demeure. Usserius conjecture que les Phéniciens venus de la Mer rouge, sont les Pasteurs ou *Ycsos*, qui après avoir régné quelque temps en Egypte, en furent chassés & vinrent demeurer dans la Phénicie. Mais Bochart dérive le nom de *Phéniciens* ou de *Punici*, de *Bené-Anakim*, (*h*) fils des Enacim. Les Chananéens quitterent le nom de leur pere Chanaan, peut-être pour éviter la honte de la malédiction qu'il avoit reçue de Noé, & prirent chez les étrangers le nom de *fils d'Enac*, qui étoit un Héros fameux, & pere des Géants du pays de Chanaan Mais les Anciens n'ont pas laissé de nous conserver la mémoire de Chanaan, véritable pere des Phéniciens. Eupoleme (*i*) le marque positivement, & le faux Sanchoniaton (*k*) le nomme *Chna*, qui est un abrégé de *Chanaan*. Les Septante (*l*) ont confondu les noms de *Chanaan* & de *Phœnix*; & une

---

(*a*) *Ptolom. Plin. Joseph. S. Hieron. Euseb. Eustat. Isidor.* = (*b*) *Nah.* III. 9. *Africa & Libyes* (Hebr. *Phut & Lubim*) *fuerunt in auxilio tuo.* = (*c*) *Jerem.* XLVI. 9. *Æthiopia & Libyes.* (Hebr. *Cuseh & Phut.*) = (*d*) *Ezech.* XXX. 5. *Æthiopia & Lybia.* (Hebr. *Cuseh & Phut.*) = (*e*) כנען *Chanaan.* = (*f*) *Herodot. lib.* I. *c.* 1. *Justin. lib.* XVIII. *Diodor. l.* XVI. *Strab. l.* I. *&c.* = (*g*) Φοινιξ, *Phœnicia*, Φοινιξ, *ruber.* = (*h*) בני ענק *Bene anak.* = (*i*) *Eupolem. apud Euseb. Præp. lib.* IX. = (*k*) *Philo apud Euseb. Præparat. lib.* I. = (*l*) *Exod.* XVI. 35. *Josue* V. 12. *Prov. ult.* 24. *&c.*

Chananéenne eſt nommée *Phénicienne* dans le nouveau Teſtament. (*a*) Les Philiſtins occuperent une partie du pays de Chanaan, comme on le verra ci-après (*b*)

XV. Partage des fils premiers enfants de Chanaan.

Chanaan eut onze fils: (*c*) *Sidon*, *Heth*, *Jebus*, *Amor*, *Gergès*, *Hev*, *Arac*, *Sin*, *Arad*, *Samar* & *Amath*. Le fils aîné de Chanaan bâtit Sidon, & fut pere des Sidoniens. *Sidon* (*d*) en Hébreu ſignifie *la pêche*: nom qui ſemble ne pas convenir à un homme: auſſi quelques-uns doutent que *Sidon* ait été le nom propre du fils aîné de Chanaan. Souvent l'Ecriture, au lieu du nom propre de la perſonne, met celui de la ville ou du lieu que cette perſonne a habité. Sous le nom de *Sidoniens* on entendoit tous les Phéniciens avant la fondation de Tyr. (*e*) Cette derniere ville fut bâtie, ſelon Joſeph, (*f*) par une colonie de Sidoniens, 240 ans avant le Temple de Salomon. La ſituation de Sidon eſt aſſez connue: elle a le Liban au Nord & la ville de Tyr au Midi. Elle n'eſt éloignée du Liban que de deux lieues, & de ſept ou huit de Tyr. Joſué (*g*) appelle Sidon *la grande*; & les anciens Poëtes (*h*) en parlent beaucoup plus que de Tyr, qui l'emporta néanmoins dans la ſuite ſur Sidon. Dans les temps qui ont ſuivi le regne de Saül, on ne parle preſque plus dans l'Ecriture que de Tyr, parmi les villes de Phénicie. La Phénicie (*i*) dont Sidon étoit la capitale du temps de Moyſe, s'étendoit depuis la riviere d'Eleuthere, qui ſe décharge dans la Méditerranée, vis-à-vis l'iſle d'Arad, juſqu'au Mont Carmel, juſqu'à Gaze, ou juſqu'à Péluſe, au Midi, tout le long de la Mer Méditerranée: car les limites ont ſouvent varié du côté du Midi: les Philiſtins occuperent la partie méridionale de cette étendue. (*k*)

Les *Héthéens*, ou deſcendants de *Heth*, (*l*) ſont placés par quelques-uns vers l'Euphrate, à l'Orient de la Terre Sainte. Mais on les met communément aux environs d'Hébron & de Berſabée, dans les mon-

---

(*a*) *Matth.* XXV. 22. *collat. cum Marc.* VII. 26. = (*b*) L'uſage qui s'eſt introduit chez les Grecs de donner aux Chananéens le nom de *Phéniciens*, peut venir de ce que les Phéniciens ou Sidoniens qui deſcendoient de Sidon fils aîné de Chanaan furent appellés ſpécialement *Chananéens*, comme on le voit par l'Ecriture même: de ſorte que depuis que l'on eut donné aux Sidoniens le nom de *Phéniciens*, on le donna de même à tous ceux qui partageoient avec eux le nom de *Chananéens*: de même que dans la ſuite les Romains donnerent à tout ce pays le nom de *Paleſtine* qui étoit originairement le nom du ſeul pays maritime occupé par les Philiſtins. = [*c*] *Gen.* X. 15. 18. = (*d*) צִידוֹן *Sidon.* = (*e*) *Juſtin. lib.* XVIII. = (*f*) *Joſeph Antiq. lib.* VIII. *c.* 2 = (*g*) *Joſue* XIX. 28. = (*h*) *Vide Strab. lib.* XVI. = (*i*) Voyez la carte de la Terre de Chanaan, dreſſée par le ſieur Robert, Géographe ordinaire du Roi. = (*k*) Il paroît aſſez vraiſemblable que Sidon étant le fils aîné de Chanaan, les peuples deſcendus de lui aient conſervé ſpécialement le nom de *Chananéens*; & il y a lieu de croire que ce ſont eux qui ſont déſignés ſous ce nom au nombre des ſept peuples que les Iſraélites trouverent dans la terre promiſe. *Exod.* III. 8. 17. XXIII. 23. XXXIII. 2. XXXIV. 11. *Deut.* VII. 1. XX. 17. *Joſ.* III. 10. IX. 1. XII. 8. XXIV. 11. *Judic.* III. 5. = (*l*) חת *Heth* ou *Cheth.*

tagnes qui ſont au Midi de la terre de Chanaan, & qui furent depuis données aux Tribus de Juda & de Siméon.

Les *Jébuſéens*, ou deſcendants de *Jebus*, (*a*) habiterent à Jéruſalem & aux environs. Ils étoient fort belliqueux ; & on ne put les chaſſer entiérement de Jéruſalem, & de la forteresſe de Sion, que ſous le regne de David. (*b*)

Les *Amorrhéens*, ou deſcendants d'*Amor*, (*c*) demeuroient dans les montagnes qui ſont au couchant de la Mer morte. C'eſt delà qu'ils paſſerent au delà du Jourdain, (*d*) & qu'ils s'établirent aux environs des montagnes *Abarim* à l'Orient du Lac Aſphaltites, entre les torrents d'Arnon & de Jaboc, dans l'ancien pays des Moabites & des Ammonites. Amos (*e*) parle de leur taille giganteſque & de leur valeur ; il compare leur grandeur à celle des cedres, & leur force à celle du chêne. Quelquefois dans l'Ecriture le nom d'*Amorrhéens* ſe prend pour marquer en général les Chananéens : (*f*) apparemment parce qu'ils étoient les plus conſidérables & les plus puiſſants de tous ces peuples.

Les *Gergéſéens*, ou deſcendants de *Gergès*, (*g*) habitoient à l'Orient de la mer de Tibériade ; & on croit qu'il y en avoit encore au temps de Jeſus-Chriſt (*h*) dans ce pays quelques reſtes dans les villes de *Geſara* & de *Gadara*. Les Juifs aſſurent qu'à l'arrivée de Joſué ces peuples ſe retirerent en Afrique. Voyez notre Diſſertation ſur le pays où ſe ſauverent les Chananéens chaſſés par Joſué. (*i*)

Le Paraphraſte Jéroſolymitain au lieu de *Hevæum*, traduit *Tripolitanos*, comme s'il vouloit dire que les *Hévéens*, ou deſcendants de *Hev*, (*k*) ſe retirerent dans la Royaume de Tripoli en Afrique, ou plutôt qu'ils demeurerent à Tripoli en Syrie. Jonathan les nomme *Kadmonim*, c'eſt-à-dire, *Orientaux*. On trouve le pays des *Kadmonim* ou *Cedmonéens* (*l*) au nombre de ceux que Dieu promet de donner aux deſcendants d'Abraham. Bochart croit qu'une partie des Hévéens demeuroit aux environs du Mont Hermon, au delà du Jourdain, à l'Orient de la terre de Chanaan. Il dit auſſi que Cadmus, fameux par la colonie qu'il conduiſit à Thebes capitale de la Béotie, & ſon épouſe Hermione, étoient Hévéens, & que le nom de *Cadmus* vient de *Kedem* qui ſignifie l'*Orient* ; & celui d'*Hermione*, de la montagne d'Hermon. Ce que la Fable a ajouté de leur métamorphoſe en ſerpents, eſt tiré du nom d'*Hev*, qui en langue Phénicienne ſignifie *un ſerpent*. Les Hébreux aſſurent qu'on donna le nom d'*Hévéens* à ce peuple de Chanaan,

---

(*a*) יבוס *Jebus.* = (*b*) 2. *Reg.* v. 6. *& ſeqq.* = (*c*) אמר *Amor.* = (*d*) *Num.* XIII. 30. XXI. 19. *Joſ.* V. 1. = (*e*) *Amos*, II. 9. = (*f*) *Gen.* XV. 16. = (*g*) גרגש *Gergeſ.* = (*h*) *Matth.* VIII. 28. *Geraſenorum.* (gr. *Gergeſenorum.*) *Marc.* V. 1. *Geraſenorum.* (gr. *Gadarenorum.*) *Luc.* VIII. 26. *idem.* = (*i*) Elle ſera à la tête du Livre de Joſué. = (*k*) חו *Hev.* ou *Chev.* = (*l*) *Gen.* XV. 19.

à cauſe qu'à la maniere des ſerpents, ils demeuroient ſous terre & dans des cavernes. On trouve une autre ſorte d'*Hévéens*, dont le nom s'écrit différemment en Hébreu : (*a*) ils étoient dans le pays qui fut depuis poſſédé par les Philiſtins deſcendus des Caphthorim. (*b*) Quelques-uns croient que ces Hévéens chaſſés par les Philiſtins paſſerent l'Euphrate, & allerent habiter le pays des Aſſyriens, d'où ils furent depuis tranſportés à Samarie. (*c*) Mais nous croyons que ces *Hévéens* dont il eſt parlé dans le IV. Livre des Rois, ſont différents des anciens *Hévéens* de la Paleſtine, & que ceux-ci furent entiérement défaits par les Philiſtins, ou que leurs débris furent confondus avec les autres Chananéens parmi leſquels ils ſe mêlerent. (*d*)

XVI. Partage des cinq derniers enfants de Chanaan.

Les *Aracéens*, ou deſcendants d'*Arac*, (*e*) étoient habitants de la ville & des environs d'*Arcé* ou *Arca* au pied du Mont Liban. Ptolomée & Joſeph (*f*) parlent de cette ville d'Arcé. Bochart croit que c'étoit-là qu'on voyoit le fameux Temple de *Venus Architis*, que les Phéniciens honoroient d'un culte particulier. (*g*)

Quelques-uns veulent que les *Sinéens*, ou deſcendants de *Sin*, (*h*) ſoient les habitants de Péluſe nommée en Hébreu *Sin*. Mais S. Jérôme (*i*) croit que les Sinéens demeuroient anciennement aſſez près d'*Arcé* capitale des *Arcéens*, & que la ville de Sin ayant été entiérement ruinée par les guerres, il n'en étoit reſté que le nom. Strabon (*k*) met une forteresſe du nom de *Sinna* ſur le mont Liban : c'étoit donc aux environs du Liban, que demeuroient les Sinéens. Le Traducteur Arabe traduit *Tripolitanos* au lieu de *Sinæum* ; ce qu'il faut entendre des habitants de Tripoli, ville de Phénicie. Jonathan & Onkélos prennent les Sinéens pour les habitants d'Amathus en Cypre. Quelques autres veulent que les Sinéens aient habité le mont Sina.

Sous le nom d'*Aradiens*, ou deſcendants d'*Arad*, (*l*) le Paraphraſte Jéroſolymitain entend les habitants d'*Antarade*, & Jonathan, les *Laodicéens*. La ville d'*Arade* étoit dans un rocher éloigné du continent d'environ vingt ſtades, (*m*) & ayant de tour ſept ſtades (*n*) ou environ, comme le marque Strabon. Ce rocher ou cette petite Iſle étoit toute habitée & pleine de maiſons à pluſieurs étages. Les Aradiens n'avoient

---

(*a*) חיים *Hivim* ou *Chivim*. (*b*) *Deut.* II. 13. (*c*) 4. *Reg.* XVII. 31. (*d*) Dom Calmet penſe que ces Hévéens Occidentaux deſcendoient de Chanaan comme les Hévéens Orientaux : il s'en exprime lui-même ainſi dans ſon Commentaire ſur le Deuter. II. 23. » Les Hévéens de cet endroit, dit-il, ſont écrits autrement que » ceux de la Geneſe : mais nous ne doutons pas qu'ils ne ſoient les mêmes. Il n'eſt » pas fort extraordinaire dans ces Livres de voir la même perſonne & les mêmes » lieux écrits aſſez différemment. » (*e*) ארק *Arac*. (*f*) *Joſeph. Antiq. lib.* I. *c.* 6. (*g*) *Macrob. Saturn. lib.* I. *c.* 21. (*h*) סין *Sin*. (*i*) *Hieron. quæſt. hebr. in Geneſ.* (*k*) *Strab. lib.* XVI. (*l*) ארד *Arad*. (*m*) C'eſt-à-dire, 2600 pas. (*n*) C'eſt-à-dire, 850 pas.

point

point d'autre eau que celle de leurs citernes, ou celle qu'ils alloient prendre dans le continent. On dit (*a*) qu'en temps de paix, ils tiroient par un tuyau de cuir, de l'eau douce, d'une source qui étoit au fond de la mer. On voyoit sur le continent opposé à Arade, la ville d'*Antarade* que Jonathan & les Septante ont entendue ici, comme plus ancienne qu'Arade. On tient que cette derniere ne fut bâtie que vers le même-temps que Tyr la nouvelle, c'est-à-dire, durant les guerres des Rois d'Assyrie & de Babylone, contre les Phéniciens. Strabon raconte qu'Arade fut bâtie par quelques exilés de Sidon. Il paroît sûr qu'elle n'est que depuis Moyse, & que les Aradiens dont il parle demeuroient à Antarade, & aux villes voisines. On ne voit pas que ces peuples aient été domtés par les Israélites : ils se maintinrent dans leur pays, & même dans la liberté, jusqu'au temps de l'Empire Romain. (*b*)

Saint Jérôme a cru que les *Samaréens*, ou descendants de *Samar*, (*c*) avoient habité Emese ville célebre dans la Célé-Syrie. Les deux Paraphrastes Chaldéens & l'Arabe l'ont entendu de même. On trouve sur les côtes de Phénicie une ville nommée *Simyra* près d'*Orthosia* : (*d*) Eusebe croit que c'est une colonie des Samaréens. Quelques-uns se sont imaginé que les Samaritains anciens, qui demeuroient aux environs de Someron, étoient ceux dont parle ici Moyse : mais ils n'ont pas fait attention à la différence sensible, qui se trouve dans l'Hébreu (*e*) entre *Someronim* les Samaritains, & *Samarim* les Samaréens.

Les *Hamathéens*, ou descendants d'*Hamath*, (*f*) ou *Hémath* demeurerent à Hémath & aux environs. La plupart tiennent que cet Hémath est la même qu'Antioche ; non pas la fameuse Antioche capitale de la Syrie, mais une autre Antioche moins grande & moins connue, qui fut surnommée *Epiphanie* : c'est ce que nous apprenons de S. Jérôme, qui marque que de son temps la petite Antioche subsistoit encore sous le nom d'*Epiphanie*. Mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'*Hémath* est la ville d'*Emese* sur l'Oronte, ville fort célebre dans l'antiquité, & souvent nommée dans l'Ecriture. Elle étoit au Nord de la Palestine : & il est souvent fait mention du défilé d'Hémath qui étoit entre le Liban & l'Antiliban. Il y a beaucoup d'apparence que les Hamathéens ou Hémathéens descendus de Chanaan furent les premiers habitants de ce pays.

Voilà les peuples descendus des onze fils de Chanaan. Dans les divers

---

(*a*) *Plin. lib.* II. *c.* 103. *& lib.* V. *c.* 31. = (*b*) *Dion. lib.* XLVIII. = (*c*) צמר *Samar.* = [*d*] *Plin. lib.* V. *c.* 20. *Mela. lib.* I. *c.* 12. *Stephan. &c.* = [*e*] שמרנים *Someronim*, צמרים *Samarim.* = (*f*) חמת *Hamath* ou *Hemath.*

XVII. Remarque sur les divers dénombrements des peuples Chananéens.

dénombrements des peuples Chananéens, on y trouve quelquefois, (*a*) *Pherezæi*, *Chananæi*, *Cinæi*, *Cenezæi*, *Cadmonæi*; & ailleurs (*b*) se trouvent omis *Aracæi*, *Sinæi*, *Samaræi*, *Hamathæi*. La cause de cette différence vient apparemment de ce que quelques-uns de ces peuples avoient différents noms : par exemple, ceux qui sont nommés *Cadmonæi*, sont les mêmes que les *Hévéens* orientaux. Les *Phérézéens* ne sont pas un peuple particulier ; ce sont des hommes champêtres qui vivoient vagabonds avec leurs troupeaux, sans demeure fixe ni arrêtée : *Perazim* en hébreu peut marquer des paysans, comme *Perazot* des villages. Le nom de *Chananéens* semble être affecté à ceux qui faisoient leur principale occupation du trafic, tant sur les côtes de Phénicie, que sur les côtes du Jourdain, & sur le Lac de Génésareth, où l'Ecriture nous dit que demeuroient les Chananéens. (*c*) Les *Cenezæi* furent apparemment éteints ou confondus avec d'autres, dans l'intervalle qui se passa entre Abraham & Moyse : on ne les trouve plus depuis Abraham. Eustathe d'Antioche dit qu'ils demeuroient entre le Liban & le mont *Amanus*. Les *Cinæi*, au temps de Moyse, demeuroient près de l'Idumée, au couchant de la Mer Morte. (*d*)

Quant à ce que les *Aracéens*, les *Sinéens*, les *Samaréens*, les *Hamathéens*, ne se trouvent point nommés au nombre des peuples Chananéens dont le pays est promis à la postérité d'Abraham ; c'est peut-être parce que ces peuples ayant leur demeure au Nord de la terre de Chanaan, n'étoient point renfermés dans l'étendue du pays occupé par les sept peuples que le Seigneur avoit résolu de chasser & d'exterminer devant les Israélites, & qui sont les *Chananéens*, les *Héthéens*, les *Jébuséens*, les *Amorrhéens*, les *Gergéséens*, les *Hévéens*, & les *Phérézéens*. Dans l'Hébreu & dans la Vulgate les *Gergéséens* ne sont pas toujours nommés (*e*) au nombre des peuples Chananéens que Dieu avoit promis d'exterminer devant les enfants d'Israël ; & alors il ne se trouve que six peuples : mais Moyse (*f*) & S. Paul (*g*) en comptent sept ; & les Septante y comprennent toujours les *Gergéséens* : ce nom peut avoir été quelquefois omis dans l'Hébreu par les Copistes.

On peut aussi remarquer que ces sept peuples ne sont pas toujours nommés dans le même ordre : ils sont nommés en douze endroits que nous exposerons ici. Le nom des Gergéséens sera distingué par un caractere différent dans les endroits où il se trouve exprimé seulement dans la Version des Septante, & non dans l'Hébreu.

(*a*) *Gen.* XV. 19. *& seqq.* = (*b*) *Exod.* III. 8. 17. XXIII. 23. XXXIII. 2. XXXIV. 11. *Deut.* VII. 1. XX. 17. *Jos.* III. 10. IX. 1. XII. 8. XXIV. 11. *Judic.* III. 5. = (*c*) *Num.* XIII. 30. = (*d*) *Num.* XXIV. 21. = (*e*) *Exod.* III. 8. 17. XXIII. 23. XXXIII. 2. XXXIV. 11. *Deut.* XX. 17. *Jos.* IX. 1. XII. 8. *Judic.* III. 5. = (*f*) *Deut.* VII. 1. = (*g*) *Act.* XIII. 19.

Exod. III. 8.	*Exod.* III. 17.	*Exod.* XXIII. 23.	*Exod.* XXXIII. 2.
1. Chananéens.	1. Chananéens.	1. Amorrhéens.	1. Chananéens. [*a*]
2. Héthéens.	2. Héthéens.	2. Héthéens.	2. Amorrhéens.
3. Amorrhéens.	3. Amorrhéens.	3. Phérézéens.	3. Héthéens.
4. Phérézéens.	4. Phérézéens.	4. Chananéens.	4. Phérézéens.
5. *Gergéſéens.*	5. *Gergéſéens.*	5. *Gergéſéens.*	5. *Gergéſéens.*
6. Hévéens.	6. Hévéens.	6. Hévéens.	6. Hévéens.
7. Jébuſéens.	7. Jébuſéens.	7. Jébuſéens.	7. Jébuſéens.

Exod. XXXIV. 11.	*Deut.* VII. 1.	*Deut.* XX. 17.	*Joſ.* III. 10.
1. Amorrhéens.	1. Héthéens.	1. Héthéens.	1. Chananéens.
2. Chananéens.	2. Gergéſéens.	2. Amorrhéens.	2. Héthéens.
3. Héthéens.	3. Amorrhéens.	3. Chananéens.	3. Hévéens.
4. Phérézéens. [*b*]	4. Chananéens.	4. Phérézéens.	4. Phérézéens.
5. Hévéens.	5. Phérézéens.	5. Hévéens.	5. Gergéſéens.
6. *Gergéſéens.*	6. Hévéens.	6. Jébuſéens.	6. Jébuſéens.
7. Jébuſéens.	7. Jébuſéens.	7. *Gergéſéens.*	7. Amorrhéens. [*c*]

Joſ. IX. 1.	*Joſ.* XII. 8.	*Joſ.* XXIV. 11.	*Judic.* III. 5.
1. Héthéens.	1. Héthéens.	1. Amorrhéens.	1. Chananéens.
2. Amorrhéens. [*d*]	2. Amorrhéens.	2. Phérézéens.	2. Héthéens.
3. Chananéens.	3. Chananéens.	3. Chananéens.	3. Amorrhéens.
4. Phérézéens.	4. Phéréſéens.	4. Héthéens.	4. Phérézéens.
5. Hévéens.	5. Hévéens.	5. Gergéſéens.	5. Hévéens.
6. *Gergéſéens.*	6. Jébuſéens.	6. Hévéens.	6. Jébuſéens.
7. Jébuſéens.	7. *Gergéſéens.* [*e*]	7. Jébuſéens.	7. *Gergéſéens.* (*g*)

Nous laiſſons à faire la comparaiſon de ces différents Textes, & à examiner ſi cette diverſité peut avoir quelque fondement.

XVIII. Limites du pays de Chananéen.

Or *les limites de Chanaan furent*, dit Moyſe, (*h*) *depuis Sidon juſqu'à Gaza par le chemin qui conduit à Gérare, & de là en allant à Sodome, à Gomorrhe, à Adama, à Seboïm, & juſqu'à Leſa.* Moyſe fait ici à l'égard du pays de Chanaan, ce qu'il n'a pas fait à l'égard des autres pays. Dans le temps qu'il écrivoit, il étoit important que les Iſraélites fuſſent exactement les bornes d'un pays que Dieu leur avoit promis, & qu'ils regardoient comme leur héritage. Il fixe donc les limites de ce pays par quatre villes fort connues : *Sidon* au Nord, & *Gaza* au Midi, toutes deux ſur les côtes de la Méditerranée qui eſt au Couchant de la terre de Chanaan : *Sodome* & *Leſa*, celle-ci au

(*a*) L'Edition Romaine des Septante renvoie ici les Chananéens au ſeptieme rang. = (*b*) L'Edition Romaine des Septante met ici les Phérézéens avant les Héthéens. = (*c*) L'Edition Romaine des Septante met ici les Phérézéens avant les Hévéens, & les Amorrhéens avant les Gergéſéens. = (*d*) L'édition Romaine des Septante ne met ici les Amorrhéens qu'après les Hévéens. = (*e*) Le nom de Gergéſéens ne ſe trouve point ici dans l'Edition Romaine des Septante ; mais il ſe trouve dans le MS. d'Oxford. = (*f*) L'Edition Romaine des Septante met ici les Chananéens avant les Phérézéens ; & elle met les Hévéens & les Jébuſéens avant les Héthéens. = (*g*) Le Nom des Gergéſéens ne ſe trouve point ici dans l'Edition Romaine des Septante ; mais il ſe trouve dans le MS. d'Oxford. = (*h*) *Gen.* x. 19.

Nord & celle-là au Midi, toutes deux ſervant de limites à ce pays du côté de l'Orient. Il eſt vrai qu'il y a quelque difficulté au ſujet de *Leſa*. Quelques-uns la prennent ici pour *Laïs* qui fut nommé depuis *Céſarée de Philippe*, vers la ſource du Jourdain : il ſemble que l'oppoſition de Sodome, qui eſt au Midi vis-à-vis de Gaza, demande une ville au Nord vis-à-vis de Sidon. Mais le Paraphraſte Jonathan & S. Jérôme, entendent par *Leſa* la ville de Callirhoé fameuſe par ſes eaux chaudes qui tombent dans la mer Morte au Nord de cette mer. D'autres cherchent la ville de *Leſa* entre la Mer Morte & la Mer Rouge. Ptolomée y en marque une ſous le nom de *Luſa*; & Joſeph, ſous le nom de *Louſſa*. La Paraphraſe Arabique met *Eluſa* au lieu de *Luſa* : Eluſa eſt une ville d'Idumée connue dans Ptolomée & dans Etienne. Les limites que Moyſe marque ici, ne comprennent pas à beaucoup près toute la terre promiſe, mais ſeulement le terrain qu'occupoient alors les principaux des Chananéens.

ARTICLE III. *Partage des deſcendants de Sem.*

Moyſe termine le dénombrement des deſcendants de Noé par celui de la famille de *Sem*, ſoit parce qu'elle ſe diſperſa plus tard & moins que les autres, ſoit parce que c'eſt celle dont il va continuer l'hiſtoire, comme étant celle d'où ſont deſcendus les Patriarches. C'eſt même ce qu'il inſinue lorſqu'il dit : *Sem eut auſſi des enfants :* (*a*) *& il fut le pere de tous les enfants d'Héber, & le frere aîné de Japheth.* Il fut *le pere de tous les enfants d'Héber*, c'eſt-à-dire, de cet Héber l'un de ſes petits-fils, de qui deſcendit la race des Patriarches : ou dans un autre ſens, *de tous les enfants d'Héber*, c'eſt-à-dire, de tous les Hébreux, de tous ceux qui avoient leur demeure au delà de l'Euphrate, & particuliérement de la nation des Hébreux qui tiroit delà ſon origine & ſon nom. Car en Hébreu, *Héber*, (*b*) ſignifie *au delà* ou *d'au delà* ; delà vient qu'Abraham fut nommé *Hébreu*, (*c*) c'eſt-à-dire, homme originaire d'au delà ; & ce nom reſta à la poſtérité, ſpécialement à ceux qui deſcendirent d'Iſaac & de Jacob.

Moyſe ajoute que Sem étoit *frere aîné de Japheth*, parce qu'ayant commencé ce dénombrement par Japheth le plus jeune, il convenoit de rappeller que Sem mis ici au dernier rang, étoit néanmoins ſon aîné. Les Septante ont pris ce Texte dans un autre ſens ; ils ont cru que c'étoit Japheth qui étoit l'aîné : *De Sem... fratre Japheth majoris.* (*d*) On a même prétendu juſtifier cela par quelques autres obſervations, & ſpécialement en remarquant que dans ce dénombrement il y tient en

---

(*a*) *Gen.* x. 21. *De Sem quoque nati ſunt, Patre omnium Filiorum Heber, fratre Japheth majore.* = (*b*) עבר, *Heber.* = (*c*) *Gen.* XIV. 13. *Nuntiavit Abram Hebræo*, העברי. = (*d*) *Sept.* Ἀδελφῷ Ἰαφετ τῷ μείζονος.

effet le premier rang : mais par-tout ailleurs Moyſe nomme Sem le premier & Japheth le dernier. *Sem, Cham & Japheth.* S. Jérôme, Auteur de la Vulgate, n'a point ici ſuivi les Septante ; il reconnoît dans le Texte de Moyſe, que Sem étoit l'aîné : *De Sem... fratre Japheth majore.* Il faut obſerver que dans l'Hébreu, où l'on ne diſtingue point les cas, le *major* par ſa conſtruction ne ſe rapporte pas plus à Japheth qu'à Sem ; & par le ſens il ſe rapporte plus à Sem qu'à Japheth. Car ce *major* n'eſt ajouté que pour diſtinguer deux hommes dont l'un étoit l'aîné. Si donc il y avoit deux Japheth, l'un ſeroit l'aîné, & l'autre le plus jeune : alors on pourroit dire *Japheth l'aîné* ; & Moyſe auroit pu dire de Sem en ce ſens : *Il étoit frere de Japheth l'aîné.* Mais comme il n'y avoit qu'un ſeul Japheth, il eſt viſible que la diſtinction tombe ſur Sem ; & qu'en diſant que *Sem étoit frere de Japheth l'aîné*, Moyſe a voulu dire que *Sem étoit le frere aîné de Japheth*, comme l'exprime la Vulgate, & comme l'explique le ſavant Pere Houbigant. C'eſt pourquoi nous abandonnons le ſens des Septante que nous avions ſuivi dans la premiere édition de cette Bible, & nous revenons au ſens de la Vulgate.

I. Partage d'Ælam, premier fils de Sem.

Sem eut cinq enfants : (*a*) *Ælam, Aſſur, Arphaxad, Lud & Aram.* On ne doute pas que les Elamites voiſins des Medes ne ſoient deſcendus d'*Ælam.* (*b*) La capitale de ce pays étoit *Elymaïs*, fameuſe par le riche temple de Diane, ou *Nannea*, qu'Antiochus voulut piller. (*c*) L'Auteur du I. Livre des Maccabées met *Elymaïs* dans la Perſe ; l'Auteur du II. Livre (*d*) nomme cette ville, *Perſépolis*, apparemment parce qu'elle étoit capitale du pays des Perſes, nommé anciennement *Ælam.* Comme le nom d'*Ælam* étoit moins connu que celui de Perſes, il a peut-être cru qu'il pouvoit nommer *Perſépolis*, parmi les Grecs, la ville qu'on nommoit *Elymaïs* chez les peuples qui ſe nommoient *Ælam* de leur ancien nom. Au reſte nous ne donnons ceci que comme une conjecture, en attendant une meilleure ſolution de cette différence qui ſe trouve entre les deux Auteurs des Livres des Maccabées.

II. Partage d'Aſſur, ſecond fils de Sem.

L'Aſſyrie a donné ſon nom à *Aſſur*, ou elle l'a reçu de lui. Le mot Hébreu *Aſſur* (*e*) ſignifie heureux, & convient parfaitement à l'Aſſyrie, qui eſt un excellent pays, ſur-tout aux environs de Ninive. On a vu que Nemrod entra dans ce pays, & y fonda Ninive ; ce qui donne lieu de croire qu'il en avoit expulſé Aſſur ; mais il ſemble qu'Aſſur y rentra, & aſſura par-là à ce pays le nom d'*Aſſyrie* : ce qui donne lieu de le conjecturer, c'eſt que Suidas & Jean d'Antioche (*f*) témoi-

---

(*a*) *Gen.* x. 22. = (*b*) עילם *Ælam.* = (*c*) 1. *Macc.* vi. 1. 2. = (*d*) *Mac.* ix. 2. = (*e*) אשור *Aſſur.* = (*f*) *Suidas in* Θώρας, *& Joan. Antioch. apud Salmaſ. in Solin. p.* 1235.

gnent que *Ninus* Roi des Assyriens eut pour successeur *Thuras*, homme d'un courage & d'une valeur extraordinaire, qui attaqua & vainquit le Tyran Caucase, qui étoit un des descendants de Japheth. Les Assyriens l'adorerent comme un Dieu, & le nommerent *Baal*, qui dans leur langue signifie le même que *Mars*. Ils donnerent aussi son nom à la planete que nous appellons *Mars*. Un autre Auteur cité par Saumaise, dit que *Thuras* étoit fils de *Zamés*. Il est aisé de concevoir que *Zamés* est le même que *Sem*, & que *Thuras* est le même qu'*Assur* ou *Athur* selon la prononciation des Chaldéens. Ninus sera Nemrod Fondateur de Ninive. Le Tyran Caucase sera Gog fils de Japheth, qui demeuroit vers le mont Caucase au Nord de l'Assyrie.

L'Assyrie nommée autrement *Atyrie* ou *Adiabene*, a pour bornes au Nord une partie de la grande Arménie & de la Médie; à l'Orient, une autre partie de la Médie; au Midi, la Babylonie; & au Couchant, la Mésopotamie, dont elle est séparée par le Tigre. Mais l'Empire d'Assyrie avoit une bien plus grande étendue; il comprenoit autrefois les Médes, les Perses, les Babyloniens, les Arabes, les Arméniens, les Syriens, & les peuples de la Mésopotamie, &c.

III. Partage d'Arphaxad, troisieme fils de Sem.

Joseph & quelques autres ont cru que les Chaldéens ont autrefois porté le nom d'*Arphaxad*: (*a*) ainsi il faudroit dire que Chased fils de Nachor, conquit le pays d'Arphaxad, & donna le nom de *Chasdim* aux Chaldéens, qui étoient auparavant nommés *Arphaxadim*. Mais c'est de quoi on n'a aucune preuve. Ce qui a pu tromper Joseph, c'est peut-être la ressemblance entre *Ar-Chasad* & *Arphacsad*: car c'est ainsi qu'est écrit en Hébreu le nom que nous écrivons *Arphaxad*. *Ar* ou *Ur* est la capitale de *Chasad* ou *Chased*; & on la trouve appellée *Ur-Chasdim*, (*b*) avant la naissance de *Chased*. Bochart croit qu'Arphaxad donna son nom à une partie de l'Assyrie, nommée *Arrapachitis* par Ptolomée. (*c*) Ce pourroit être aussi le pays dont la capitale étoit *Artaxata* dans la grande Arménie sur les frontieres de la Médie. C'est aujourd'hui la ville de Téflis, selon quelques-uns; selon d'autres, *Artaxata* est Erivan dans l'Arménie sous l'empire des Perses; ou au moins Artaxata étoit au voisinage d'Erivan. Tavernier dit qu'on voit les ruines de cette ville à trois lieues d'Erivan. Du temps de Moyse, ni l'Arménie, ni la Médie, ne portoient point encore ces noms; & il est assez croyable qu'au moins une partie de la Médie se nommoit *Arphaxad*. Strabon parle souvent d'une Province de Médie, nommée *Atropatia* séparée de l'Armenie par le fleuve Araxe. Ptolomée la nomme *Antropatia*.

IV. Partage de Salé, fils ou petit fils d'Arphaxad.

Salé fut fils d'Arphaxad, selon l'Hébreu & la Vulgate, (*d*) ou son petit-fils, selon les Septante qui mettent Caïnan entre Arphaxad &

(*a*) ארפכשד *Arphaxad.* = (*b*) *Gen.* xi. 31. אור כשדים *Ur-Chasdim.* = (*c*) *Ptolom. Asiæ, tab.* 5. = (*d*) *Gen.* x. 24. שלח *Sale.*

Salé. Euſtathe d'Antioche aſſure que Salé eſt le pere des peuples de la Suſiane. Euſebe le fait pere des Coſſéens, peuples au Nord de la Suſiane. On trouve dans Ammien Marcellin, (*a*) une ville de la Suſiane nommée *Sela* : Ptolomée la nomme *Sele*, & les Cartes Géographiques la repréſentent au deſſous de Suſes ſur le fleuve Eulée.

V. Partage de Phaleg & de Jectan, fils d'Heber & petits-fils de Salé.

De Salé naquit Heber qui eut deux fils *Phaleg* & *Jectan*. (*b*) *Phaleg* (*c*) a pu donner ſon nom à la ville de *Phalga* ſituée ſur l'Euphrate, aſſez près de l'embouchure du Chaboras dans ce fleuve. Ptolomée ſemble s'être trompé, lorſqu'il a mis *Pharga* qui eſt la même que *Phalga*, près l'embouchure du Saocoras dans l'Euphrate. On trouve une ville nommée *Phalagus* dans l'Arabie Heureuſe ; & l'on nomme *Phalga*, le lieu où l'on croit qu'étoit autrefois bâtie Babylone. De Phaleg deſcendit *Tharé* qui fut pere d'Abraham, & qui habitoit à Ur de Chaldée dans la Méſopotamie.

Moyſe détermine clairement le pays qui fut habité par les enfants de *Jectan* : (*d*) *Ils habiterent*, dit-il, (*e*) *depuis Meſſa juſqu'à Séphar, montagne à l'Orient.* Toute la difficulté conſiſte à fixer ces deux lieux, *Meſſa* & *Sephar*.

On vient de voir que nous avons placé *Arphaxad* dans l'Aſſyrie ou dans l'Arménie, & *Salé* dans la Suſiane. On doit auſſi faire attention que Moyſe nomme *Orient* les pays qui ſont au delà du Tigre & de l'Euphrate, comme l'Aſſyrie, la Médie, & l'Arménie. Ce ſont ces conſidérations, qui nous obligent à mettre les fils de Jectan dans les Provinces qui ſont entre les monts Maſius au Couchant dans la Méſopotamie, & les monts des Saphires à l'Orient, dans l'Arménie, ou les monts Tapyres plus avant dans la Médie, comme nous l'avons dit ailleurs. (*f*) La reſſemblance des noms, le voiſinage des aïeuls de Jectan, & enfin les veſtiges des fils de Jectan, que l'on remarque dans ce pays, ſont nos principales preuves.

Bochart s'eſt efforcé de montrer que Jectan & ſes fils avoient peuplé une grande partie de l'Arabie : mais nous croyons qu'il faut entendre de Jecſan fils d'Abraham & de Céthura, (*g*) ce qu'il a entendu de Jectan fils d'Héber. Nous plaçons les deſcendants de Jecſan fils d'Abraham & de Céthura dans l'Arabie, conformément à l'Ecriture : (*h*) mais nous mettrons Jectan fils d'Héber & ſes deſcendants dans les pays Orientaux entre Méſa & Séphar, comme le dit Moyſe. Nous ne laiſſerons pas de rapporter le ſentiment de Bochart ſur chacun des deſcendants de Jectan ; & nous y joindrons quelques conjectures ſuivant notre hypotheſe, différente de celle qu'il a ſuivie.

(*a*) *Amm. lib.* XXIII. *Ptol* Σιλε. = (*b*) *Gen.* X. 24. 25. = (*c*) פלג *Phaleg.* = (*d*) יקטן *Jectan.* = (*e*) *Gen.* X. 30. = (*f*) Voyez la *Diſſertation ſur le Paradis Terreſtre*, = (*g*) Voyez le Commentaire de Dom Calmet ſur la Geneſe, XXV. 2. = (*h*) *Gen.* XXV. 6.

Joſeph (*a*) a placé Jectan avec ſes fils depuis le fleuve Cophenes, juſqu'au pays de l'Inde, & des Seres qui le touchent. Ce ſentiment qui place Jectan & ſes deſcendants vers les Indes, a ſi fort prévalu, que preſque tous les Anciens & les Nouveaux ont été les y chercher. Mais voyons, ſelon notre hypotheſe, ſi nous trouverons quelques veſtiges du nom de Jectan entre Méſa & Séphar.

La Sitacene eſt juſtement au milieu du pays que nous avons aſſigné à Arphaxad & à Salé, c'eſt-à-dire, entre l'Arménie & la Suſiane. La Capitale du pays eſt nommée *Sytaca* par Xénophon & par Etienne, & *Sitacene* par Pline & par Ptolomée. Il eſt aiſé de faire *Sitaca* ou *Sitacene* du nom de *Jectan*. Sanſon met la ville d'Aſtacane ſur le fleuve Nymphius qui tombe dans le Tigre à Amida.

VI. Partage des ſix premiers fils de Jectan, fils d'Héber.

Jectan eut treize fils: (*b*) *Elmodad*, *Saleph*, *Aſarmoth*, *Jaré*, *Aduram*, *Uzal*, *Decla*, *Ebal*, *Abimaël*, *Saba*, *Ophir*, *Hevila* & *Jobab*. Bochart croit qu'*Elmodad*, (*c*) eſt le pere des Alluméotes, placés par Ptolomée au milieu de l'Arabie Heureuſe. Nous croyons qu'*Elmodad* pourroit bien être le pere des Eldamares dans la Méſopotamie. Pline (*d*) les joint aux Salmanes qui ſont peut-être les deſcendants de *Saleph*. (*e*) On trouve auſſi la fameuſe ville d'Amida ſur le Tigre, frontiere d'Aſſyrie; & dans la Méſopotamie, la ville d'Almodeme, qui a un grand rapport avec le nom d'*Elmodad*.

Bochart a remarqué dans l'Arabie les Salapéniens nommés par Ptolomée, & qu'il croit habitants du pays de *Saleph*. On les voit dans les Cartes ſous le nom d'*Alapéniens*, dans une ſituation néanmoins aſſez éloignée de celle qu'il donne aux autres fils de Jectan.

Il y a une ville du nom d'*Aſarmoth*, (*f*) dans la grande Arménie: (*g*) *In majore* (Armenia) *Aſarmothe Euphrate proximum*. Et près du mont Maſius, on voit la ville d'Arſamoſate, nommée *Armoſate* dans une médaille de Marc-Aurelle: je ne ſais ſi c'eſt la même qui eſt marquée dans Pline. Euſtathe d'Antioche, Euſebe, la Chronique d'Alexandrie, ſaint Epiphane, & après eux Bochart mettent les deſcendants d'*Aſarmoth* dans l'Arabie: ce dernier n'a trouvé dans ce pays que les Chatramites, les Atramotites, ou les Chatrimonites pour appuyer ſon ſentiment.

Bochart n'ayant pu trouver dans l'Arabie des peuples dont le nom approchât de celui de *Jaré*, (*h*) y en a cherché dont le nom eut la même ſignification que l'Hébreu *Jaré* ou *Jarach*, qui ſignifie *la Lune*. Aga-

---

(*a*) *Joſeph. Antiq. l.* 1. *c.* 6. Ἀπὸ Κωφῆνος, ἕως τῆς Ἰνδικῆς καὶ τῆς πρὸς αὐτῇ Σηρείας. Euſebe & S. Jérôme ont lu Ἠερίας au lieu de Σηρείας. (*In locis ad Evſtath.*) Bochart croit qu'il faut lire Ἀερίας. Eduard Bernard dans ce qu'il a donné de Joſeph, lit de même. Bonfrere lit Σηρείας le pays de Seres. Les anciennes éditions de Joſeph Συρίας, la Syrie. Le fleuve Cophene arroſe conſtamment la province d'Arie, & coule juſqu'au pays des Seres. = (*b*) *Gen.* x. 26. *& ſeqq.* = (*c*) אלמודד *Elmodad.* = (*d*) *Plin. lib.* vi. *c.* 26. = (*e*) שלף *Saleph.* = (*f*) חצרמות *Aſarmoth.* = (*g*) *Plin. lib.* vi. *c.* 9. = (*h*) ירח *Jaré* ou *Jarach.*

tharcides

tharcides & Diodore parlent des *Alilæens* (*a*) près des Caſſandres. La ſignification du terme *Alilæi* revient à l'Hébreu *Jarachæi*: *Alilat* en Arabe ſignifie la Lune, comme l'a prouvé Selden dans ſon Livre des Dieux de Syrie. Le Géographe de Nubie (*b*) met les enfants d'Hilal aux environs de la Mecque. Bochart ſoutient que les enfants d'Hilal, les Aliléens, les Caſſandres, ſont les mêmes que les Caſſantes dont parlent Etienne & Ptolomée, & les Jarachéens de l'Ecriture. Il croit trouver des veſtiges du mot *Jarach* dans l'Iſle des Eperviers, (*c*) dans la Mer rouge, à l'oppoſite des côtes des Caſſanites. Je laiſſe aux Lecteurs à juger de la force de ces preuves. Nous trouvons dans l'Aſie un grand pays nommé *Irac* ou *Iracha*, qui eſt, ſelon Baudran, le même que l'ancienne Aſſyrie: mais anciennement *Irac* pouvoit avoir beaucoup moins d'étendue. La ville d'*Irac* ſur l'Euphrate, capitale de ce pays, a été autrefois fort conſidérable; mais elle eſt un peu éloignée du mont Maſius.

Le nom de *Jaré* peut ſe prononcer dans l'Hébreu *Irach* ou *Ircha*: de cette ſorte il pourroit donner le nom à l'*Hircanie* province voiſine de la Médie.

Aduram (*d*) eſt nommé *Odorra* (*e*) dans la Verſion des Septante. Bochart met les deſcendants d'*Aduram* dans l'Arabie près du détroit d'Ormus & du Golfe Perſique. Pline (*f*) y place les Drimates, qu'on peut faire venir d'*Aduram*. Le dernier promontoire de l'Arabie vers la Perſe, eſt nommé *Corodamum*, qui a auſſi quelque conformité avec *Aduram*. Pour dire quelque choſe qui ait du rapport à notre hypotheſe, nous penſons qu'on peut mettre Aduram dans la Méſopotamie. Il y a une ville nommée *Atra* ſituée ſur le Tigre, qui fut priſe par Trajan, au rapport d'Ammien Marcellin. Polybe (*g*) parle d'une ville du nom de *Dura* dans la Méſopotamie; & Ammien en met une de même nom ſur le Tigre dans l'Aſſyrie.

Bochart a trouvé dans l'Auteur du Livre *Juchaſim* une ville du nom d'*Uzal*: (*h*) elle eſt la capitale du Royaume d'Aljéman ou de Saba dans l'Arabie heureuſe. Les Latins ont fait d'*Uzal*, *Auzar* & *Auzaritis*; & ils ont nommé *Myrrha Auzaritis* une eſpece de myrrhe qui vient de ce pays. Pour notre ſentiment, nous voyons ſur l'Euphrate, dans l'Arabie déſerte, frontiere de la Méſopotamie, une ville nommée *Auzara*: & dans la grande Arménie ou dans la Cappadoce, un lieu fameux nommé *Zela*, (*i*) qui donne le nom à un canton nommé *Zeletique*. La ville de Zela fut bâtie par Sémiramis: on y voit ſur une grande levée le Temple de la Déeſſe Anaïs fort honorée des Arméniens.

(*a*) Ἀλιλαῖοι = (*b*) *Parte* v. *Clim.* 11. = (*c*) Γεράκων νῆσος = (*d*) חדורם *Aduram.* = (*e*) Ὀδόρρα = (*f*) *Plin. lib.* VI. *c.* 28. = (*g*) *Polyb. lib.* VI. 48. = (*h*) אזל *Uzal.* = (*i*) *Vide Strab. lib.* VI. *p.* 386. *Plin. lib.* VI. *c.* 3.

VII. Partage des ſept derniers fils de Jectan, fils d'Héber.

Bochart ne trouve dans l'Arabie aucun peuple du nom de *Decla* : (*a*) mais il y remarque quelques endroits célebres par leurs beaux palmiers, nommés *Dicla* en Chaldéen & en Syriaque. Il y en a un entr'autres à l'entrée de l'Arabie heureuſe, ſur la Mer rouge, que les Anciens ont pris ſoin de nous décrire : c'eſt-là où notre Auteur place les deſcendants de Decla. Pline (*b*) aſſure que le Tigre, tandis qu'il coule paiſiblement dans les plaines voiſines de ſa ſource dans la grande Arménie, eſt nommé *Diglito* ; & qu'enſuite on lui donne le nom de *Tigre*, lorſqu'il devient plus rapide & plus impétueux : ce qui pourroit faire croire que le canton de l'Arménie, où ce fleuve prend ſa ſource, ſe nomme *Diglito* ou *Decla*.

On connoît dans l'Albanie la ville de *Declana* ; & dans l'Aſſyrie celle de *Degla*. Si l'on veut des lieux où il y ait abondance de palmiers pour y placer *Decla*, il ſera aiſé d'en trouver aux environs de l'Arménie & de la Méſopotamie.

Bochart tient que les deſcendants d'*Ebal*, ou ſelon l'Hébreu, *Hobal*, (*c*) paſſerent au couchant de la Mer rouge dans le pays des Troglodytes. On y trouve un canton nommé *Abalite* ou *Avalite*, & un lieu de commerce de même nom.

Bochart croit qu'*Abimaël* (*d*) eſt le pere des Malites, connus dans Théophraſte, (*e*) qui dit qu'ils étoient une des quatre nations célebres par leurs aromates dans l'Arabie heureuſe. Il croit que les peuples nommés *Mali* ſont les mêmes que les Molites, marqués dans Ptolomée. On connoît dans la petite Arménie le fleuve *Melas*, qui ſortant du mont Argée vient au travers de la petite Arménie ſe jetter dans l'Euphrate. Il paſſe près de la ville Mélitene ou Mélita, qui eſt capitale d'un canton du même nom. Dans l'Aracoſie, Ptolomée met la ville de *Maliana*. On n'a point d'égard ici au mot *Abi* qui ſignifie *Pere*.

Bochart place *Saba* (*f*) ſur la Mer rouge, entre les Minéens & les Catabanes : ce ſont les Sabéens ſi fameux par leurs aromates. Leur capitale eſt nommée par les Géographes *Saba*, ou *Sabe*, ou *Sabæ*, ou *Sabo*. C'eſt la même que *Moriaha* ou *Marab* du Géographe de Nubie. Selon notre hypotheſe, nous plaçons *Saba* dans quelques-uns des lieux que nous allons marquer. Par exemple, dans la Perſe où Denys l'Africain met des peuples nommés *Sabæ* : Ptolomée les nomme *Sabæi*. On voit une ville nommée *Sabatha* près de Séleucie dans l'Aſſyrie. On connoît *Sabagene* dans la Grande Arménie, ſelon Ptolomée. Les Géographes marquent auſſi les provinces de *Sappacene* & de *Sybacene* dans la même Arménie. On peut choiſir parmi tant de noms qui paroiſſent venir de

---

(*a*) דקלה *Decla.* = (*b*) *Plin.* VI. *c.* 27. = (*c*) עובל *Hobal.* = (*d*) אבימאל *Abimael.* = (*e*) *Theophr. Hiſt. Plant. l.* IX. *c.* 4. = (*f*) שבא *Saba.*

Saba. Ce nom se trouve répandu dans toute l'Arabie, & dans tous les pays de delà l'Euphrate. (*a*)

La plupart placent *Ophir* (*b*) dans les Indes. Nous tâcherons de montrer dans une Dissertation faite exprès, (*c*) qu'il demeura sur l'Isthme, qui est entre le Pont-Euxin & la mer Caspienne; & que cette situation n'empêchoit pas que l'on ne pût dire que la flotte de Salomon alloit à Ophir. Mais quand nous serions obligés d'avouer que cette flotte alloit aux Indes, il nous seroit aisé d'y faire conduire de l'or d'Ophir, si l'on nous accordoit que la mer Caspienne étoit fréquentée du temps de Salomon : car Pline nous marque de son temps une route par laquelle on transportoit les marchandises depuis l'Inde jusqu'au Pont-Euxin. Il étoit aussi aisé de les faire passer des pays situés sur le Pont-Euxin dans l'Inde. Voici comment se faisoit ce transport. De l'Inde on embarquoit ces marchandises sur le fleuve Icarus qui se jette dans l'Oxus. L'Oxus tombe dans la mer Caspienne. De cette mer on menoit les vaisseaux dans le lit du fleuve Cyrus, que l'on remontoit aussi loin que l'on pouvoit : là on débarquoit les marchandises, & après cinq jours par terre, on les jettoit sur le Phasis qui les conduisoit dans le Pont-Euxin. N'est-il pas aussi facile de jetter les marchandises du pays d'Ophir sur le Cyrus, de passer la mer Caspienne, de remonter l'Oxus, & de les transporter sur le fleuve d'Inde qui se décharge dans l'Océan ? De cette maniere on pourra trouver l'or d'Ophir dans l'Inde : mais nous aimons mieux nous en tenir au système que nous avons établi ailleurs; & il ne nous paroît pas que les voyages par mer fussent communs dans les Indes du temps de Salomon, ni du temps de Job, qui parle de l'or d'Ophir.

Nous avons expliqué en parlant de la situation du Paradis Terrestre, ce que nous pensons du pays d'*Hévila.* (*d*)

Bochart soutient que les *Jobarites*, ou *Jobabites*, comme il veut qu'on lise dans Ptolomée, sont descendus de *Jobab.* (*e*) *Jebab* en Arabe signifie *un désert*; & les Jobarites demeurent dans un pays de l'Arabie fort désert, au dessus du Golfe Sachelite. Nous remarquons dans l'Albanie une ville de *Jobula*, & dans l'Arménie, la ville d'*Iban*; mais nous n'osons assurer que ni l'une ni l'autre ait pris son nom de Jobab.

VIII. Partage de Lud quatrieme fils de Sem.

Après avoir suivi les descendants d'Arphaxad jusques dans les derniers fils de Jectan, il nous reste à rechercher le partage de ses deux derniers freres Lud & Aram. Joseph, S. Jérôme, Eusebe, S. Isidore, Eustathe

(*a*) D. Calmet applique ailleurs à Saba, fils de Regma, ce qui conviendroit mieux à Saba, fils de Jectan. » On pourroit croire, dit-il, que ce Saba habita au delà de l'Euphrate, & aux environs de Charan, d'Edem, d'Assur & de Chelmad, puisque l'Ecriture le joint à ces peuples dans Ezéchiel, XXVII. 23. » Ezéchiel distingue ce *Saba* d'un autre dont il parle au *℣.* 22. & qu'il joint à Regma. = (*b*) אופיר *Ophir.* = (*c*) Elle sera placée à la tête des deux derniers Livres des Rois. (*d*) חוילה *Hevila.* = (*e*) יובב *Jobab.*

& pluſieurs des Anciens & des Modernes, placent les enfants de *Lud* (*a*) dans la Lydie de l'Aſie Mineure. Bochart appuye ce ſentiment ſur ſa conformité du nom, ſur l'antiquité des Lydiens, ſur la ſignification du terme *Lud* qui ſignifie *être tortu*, à cauſe du Méandre qui eſt dans cette Province.

On peut dire contre le ſentiment qui met les deſcendants de Lud dans l'Aſie Mineure, 1°. Que cette Province eſt trop éloignée du partage des autres fils de Sem; qu'il faudroit que Lud eut paſſé l'Euphrate, & fut allé ſe placer bien avant dans l'Aſie Mineure ſur le fleuve Méandre, quoique Moyſe inſinue que les deſcendants de Sem demeurerent au delà de l'Euphrate : (*b*) 2°. Les Hiſtoriens (*c*) aſſurent que les Lydiens porterent le nom de *Mœones*, juſqu'à Lydus fils d'Athys qui leur fit porter le ſien.

Mais à l'égard de la premiere de ces objections, on répond que quoique Sem ſoit le pere de tous les peuples de delà l'Euphrate, cela n'empêche pas que quelques-uns de ſes fils n'aient pu avoir leur partage au-deçà de ce fleuve. On ſait qu'Aram fils de Sem, ou ſes deſcendants, peuplerent la Syrie : pourquoi Lud à ſon exemple, n'aura-t-il pas pu s'habituer dans l'Aſie Mineure ? Quant à la ſeconde difficulté, il eſt aiſé d'y ſatisfaire en diſtinguant les temps & les lieux. Les Hiſtoriens & les Géographes nous apprennent que la province nommée *Lydie*, avoit autrefois porté le nom de Méonie, & que c'étoit Lydus fils d'Athys, qui lui avoit donné celui de Lydie. Mais ces Auteurs ne parlent que de la Lydie ſupérieure, qui portoit en effet anciennement le nom de *Mœonie*. Ils ne diſent rien de la Lydie inférieure, ni de l'Ionie, qui ſe trouve auſſi nommée du nom de *Lydie* : (*d*) & les Profanes ne nous apprennent pas quand ni de qui cette ancienne Lydie reçut ſon nom. Hérodote (*e*) donne pour pere à Athys, Ménès Roi de Lydie; & Strabon (*f*) le fait fils d'Hercule & d'Omphale, Reine de Lydie. Ces Auteurs inſinuent par-là qu'avant Lydus fils d'Athys, il y avoit une Lydie différente de la Méonie.

Arias Montanus place les *Ludim* ſur le confluent de l'Euphrate & du Tigre : & M. le Clerc les met entre les fleuves Chaboras & Saocoras ou Maſca; parce que l'Euphrate en cet endroit fait des détours à peu près comme le Méandre.

IX. Part. ge d'Aram, cinquieme & dernier fils de Sem.

Aram (*g*) eſt le pere des *Aramæens* ou *Arimæens*. Ces peuples ſont connus dans Homere, (*h*) dans Héſiode, (*i*) & dans les autres Auteurs anciens. Strabon (*k*) & Joſeph (*l*) nous apprennent que les Grecs ap-

---

(*a*) לוד *Lud.* = (*b*) *Gen.* x. 21. *De Sem.... patre omnium filiorum Heber*, (Hebr. *ulteriorum*, id eſt, trans-Euphratenſium.) = (*c*) *Dionyſ. Halic. lib.* 1. *Herodot. lib.* 1. *c.* 7. *& lib.* VII. *c.* 74. *Diodor. lib.* III. = (*d*) *Vide Cellar. Geograph. Antiq. lib.* III. *c.* 4. *p.* 124. = (*e*) *Herodot. lib.* 1. *c.* 94. = (*f*) *Strab. lib.* V. *p.* 147. = (*g*) ארם *Aram.* = (*h*) *Homer. Iliad.* B. = (*i*) *Heſiod. Theogonia.* = (*k*) *Strab. lib.* 1. *&* XVI. = (*l*) *Joſeph. Antiq. lib.* 1. *c.* 6.

pelloient *Syriens* les peuples qui ſe nommoient entr'eux *Araméens* ou *Arimeens*. On ne ſait quand ils ont commencé d'être appellés *Syriens* par les Grecs. Homere & Héſiode leur donnent ſimplement le nom d'*Arimeens*.

Le pays d'Aram eſt fort étendu dans l'Ecriture : il comprend toute la Méſopotamie & la Syrie. La Méſopotamie eſt appellée en hébreu *Aram-Naharaïm*, (*a*) c'eſt-à-dire, *Aram des deux fleuves*, parce que ce pays eſt ſitué entre l'Euphrate & le Tigre. Elle eſt encore nommée *Padan-Aram*, (*b*) c'eſt-à-dire, *la campagne d'Aram* ; & dans Oſée, *Sedeh-Aram*, (*c*) qui ſignifie la même choſe que *Padan-Aram*. On croit que ſous ce nom de *campagne d'Aram*, l'Ecriture a voulu déſigner cette partie de la Méſopotamie, qui eſt cultivée, & qui s'étend principalemant ſur les fleuves & dans les campagnes fertiles du pays de Sennaar, & des environs de Babylone, pour la diſtinguer d'une autre partie de la même province, qui étoit, dit-on, plus ſtérile & inculte.

L'Ecriture donne auſſi le nom d'*Aram* à toute la Syrie qui étoit diviſée en pluſieurs cantons ou provinces. Elle joint ordinairement le nom d'*Aram* à la capitale de la province ; par exemple *Aram de Damas* : *Aram de Rohob*, *Aram de Soba*, &c. Cette derniere étoit la plus avancée vers l'Euphrate, & aux environs de Palmyre.

Il eſt difficile de fixer quel a été le premier pays habité par Aram & par ſes deſcendants. Le Prophete Amos (*d*) ſemble dire qu'ils habiterent au commencement dans le pays de *Kir*, & que Dieu les en tira, comme il tira les Iſraélites de l'Egypte, & les Philiſtins de Caphthor. Ce pays de *Kir* eſt apparemment l'Ibérie où eſt le fleuve *Cyrus*, nommée aujourd'hui *Cur* ou *Chiur* qui ſe décharge dans la mer Caſpienne. On trouve auſſi un autre fleuve du même nom dans la Perſe, nommé autrement *Bagradas*, & un troiſieme dans la Médie : & dans le même pays, des peuples nommés *Cyrthii*, & la ville *Cyreſchata* ou *Cyropolis* : & enfin dans la Syrie, la ville de *Cyrrhus*, & le canton nommé *Cyrrheſticus*. Tout cela rend aſſez incertaine la premiere demeure d'Aram. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que du temps de Moyſe, & peut-être du temps d'Abraham & d'Iſaac, la Méſopotamie portoit déjà le nom d'*Aram*, puiſqu'Iſaac dit à Jacob (*e*) de s'en aller *à Padan-Aram* auprès de Bathuel qui habitoit à Haran ville de Nachor dans la Méſopotamie ; & qu'au temps même du mariage d'Iſaac, Bathuel & Laban nés dans la Méſo-

---

(*a*) *Gen.* XXIV. 10. *Deut.* XXIII. 4. *Judic.* III. 8. ארם נהרים *Aram-Naharaïm.* = (*b*) *Gen.* XXVIII. 2. 7. XXXI. 18. XXXIII. 18. XXXV. 9. פדן ארם *Padan-Aram.* = (*c*) *Oſee* XII. 13. שדה ארם *Sedeh-Aram.* = (*d*) *Amos*, IX. 7. *Numquid non Iſrael aſcendere feci de terra Ægypti, & Paleſthinos de Cappadocia*, (Hebr. *de Caphthor.*) *& Syros de Cyrene.* (Hebr. *& Aram de Kir.* (*e*) *Gen.* XXVIII. 7. *Profectuſque ſit in Meſopotamiam Syriæ* (Hebr. *in Padan-Aram*) *ad domum Bathuel.*

potamie, ſont appellés *Araméens*, (*a*) quoiqu'ils fuſſent de la race d'Arphaxad, & non pas de celle d'Aram.

Outre les Araméens ou Syriens deſcendus d'Aram fils de Sem, l'Ecriture ſemble nous en marquer d'autres deſcendus de Camuel, fils de Nachor & de Melcha. Moyſe dit que *Camuel* fut *pere d'Aram*; (*b*) ce que les Septante & la Vulgate ont traduit par *Camuel pere des Syriens*. On peut, ce ſemble, expliquer ce paſſage de trois manieres: 1°. En diſant ſimplement que Camuel eut un fils nommé Aram: 2°. Que Camuel fut pere des Camiltes en Cappadoce, leſquels prirent le nom d'*Araméens* ou de *Syriens*, d'Aram fils de Camuel. On ſait par Hérodote, que les Cappadociens étoient compris ſous le nom de *Syriens*. 3°. Enfin qu'Aram fils de Camuel, fut pere de quelques Araméens, qui furent confondus avec les deſcendants d'Aram fils de Sem; ou que lui-même fut ſurnommé Araméen, parce qu'il ſe joignit aux deſcendants d'Aram.

Pluſieurs des Anciens & des nouveaux (*e*) ont cru que les Arméniens venoient d'Aram & des Araméens. Strabon (*d*) remarque qu'il y avoit entre les Syriens & les Arméniens beaucoup de reſſemblance & pour le langage & pour la maniere de vivre, & pour le corps; & que les Syriens nommoient *Araméens* & *Arméniens* ceux qui étoient appellés *Syriens* par les Grecs. L'Interprete Arabe a rendu *Aram* par *Armenum*. Bochart croit néanmoins que l'Arménie a tiré ſon nom de *Har* qui ſignifie une montagne, & *Minni* qui eſt un peuple dans le voiſinage d'Ararat, comme ſi l'on diſoit *les montagnes des Minniens*. Le Chaldéen traduit *Minni* par *l'Arménie* dans Jérémie, LI. 27. & dans Michée, VII. 12. Le ſeul endroit de l'Ecriture où l'on trouve l'*Arménie*, ou plutôt *Armon*, c'eſt dans Amos, (*e*) où Dieu menace les Iſraélites de les envoyer en exil dans le pays d'Armon.

X. Partage des quatre fils d'Aram, fils de Sem.

Aram eut quatre fils: (*f*) *Us*, *Hul*, *Gether & Mes*: nous les chercherons dans l'Arménie, dans la Méſopotamie, dans la Syrie, en deçà de l'Euphrate, & au delà du Tigre. Dès le temps de Moyſe, ils pouvoient être déjà diſperſés dans tous ces pays.

Us, (*g*) ſelon S. Jérôme (*h*) & Joſeph, (*i*) peupla la Trachonite, qui eſt un canton au delà du Jourdain, ayant l'Arabie déſerte à l'Orient, le mont Liban au Nord, le Jourdain au Couchant, & l'Iturée au Midi. Les Anciens croient que le premier-né d'Aram bâtit la ville de Damas. Il donna ſon nom à la campagne de Damas, nommée *Us* par les Hébreux, & *Gaut* ou *Gawa* par les Arabes. La lettre *Aïn* ſe prononce quelquefois comme un G, & le *Tſâde* ſe change ſouvent en *Theth*. Les

---

(*a*) *Gen.* XXV. 20. *Duxit uxorem Rebeccam filiam Bathuelis Syri de Meſopotamia*, (Hebr. *Aramæi de Padan-Aram*,) *ſororem Laban* (Hebr. addit *Aramæi*.) = (*b*) *Gen.* XXII. 21. *Camuel patrem Syrorum*. (Hebr. *patrem Aram*.) = (*c*) Bonfrere, Arias & autres. = (*d*) *Strab. lib.* I. = (*e*) *Amos* IV. 3. *Et projiciemini in Armon.* = (*f*) *Gen.* X. 23. = (*g*) עוץ *Hus.* = (*h*) *Hieron. quæſt. hebr.* = (*i*) *Joſeph. Antiq. lib.* I. *c.* 7.

Arabes la nomment aujourd'hui *Algauta* ; & le Géographe Arabe (*a*) la décrit de cette maniere : La vallée de Damas nommée *Algauta*, s'étend en longueur l'eſpace de deux ſtations, & en largeur l'eſpace d'une ſtation. Cette *Algauta* eſt, ſelon Bochart, la vallée qui eſt entre les monts Liban & Anti-Liban, & qui eſt nommée *le Camp creux* (*b*) par Strabon, (*c*) dont la largeur eſt de deux cents ſtades, & la longueur du Midi au Septentrion de quatre cents ſtades ; c'eſt auſſi la même que Polybe appelle *la campagne Amyca.* (*d*) En Syriaque *Amica* ſignifie *une plaine.* Enfin ce canton eſt communément nommé par les Grecs *Cœlé-Syrie*, c'eſt-à-dire, la Syrie creuſe ; mais ce nom s'étend quelquefois beaucoup davantage.

On pourroit avec autant de vraiſemblance placer *Us* vers les ſources du Tigre. Diodore de Sicile (*e*) nomme *Uxii*, les montagnes d'où ce fleuve prend ſa ſource. Strabon (*f*) met au même endroit le pays d'*Uxia*, & les peuples *Uxii.* Pline (*g*) les nomme *Oxii.* Ce même Auteur (*h*) parle du fleuve *Muſi* ou *Uſi* qui ſe jette dans l'Araxe. Arrian (*i*) & Quinte-Curce (*k*) font auſſi mention de ces peuples.

L'Ecriture parle de deux autres hommes du nom de *Us* ou *Hus* : l'un (*l*) fils de Nachor frere d'Abraham, & l'autre (*m*) un des deſcendants de Séhir le Horréen. On trouve dans l'Auſite, canton de l'Arabie déſerte, la petite ville d'Us nommée aujourd'hui *Omps*, ſelon Thomas Minadoius. Jérémie (*n*) parle du pays de Hus habité par les Iduméens. Job (*o*) a auſſi vécu dans le pays de Hus ; & nous croyons que c'eſt dans celui qui fut peuplé par le fils de Séhir le Horréen.

Hul (*p*) eſt nommé *Otrus* dans Joſeph qui le place dans l'Arménie. Bochart croit qu'il vaut mieux lire *Otus*, & en dériver le nom de la province *Otene* dans l'Arménie (*q*) entre le Cyrus & l'Araxe. On trouve dans l'Arménie pluſieurs veſtiges du nom de *Hul.* Par exemple, dans la province nommée *Cholobatene*, & dans les villes *Colſa*, *Colana*, *Cholimma* & *Olane*, & dans Ptolomée, *la Colthene*, & la ville de *Choluata.* Il y a dans la Syrie, la ville de *Cholle* ; & dans le Pont, celle de *Cholé.*

Joſeph a cru que les deſcendants de *Gether* (*r*) avoient peuplé la Bactriane. S. Jérôme veut que Gether ſoit le pere des Arcananiens & des Cariens ; dont ceux-là demeurerent dans la Grece près de l'Epire, & ceux-ci dans l'Aſie Mineure vis-à-vis de Rhodes. Gether ne pourroit-il pas être le fondateur des Ithuréens, peuples au delà du Jourdain entre l'Arabie déſerte à l'Orient, & le Jourdain au Couchant ? ou plutôt des Ithuréens dont parle Pline, (*s*) dans la Syrie Cyrreſtique, entre

---

(*a*) *Climat.* III. *p.* 5. = (*b*) Ἠϊόϊον κοίλιον = (*c*) *Strab. lib.* XVI. = (*d*) Ἀμύκαι πεδίον = (*e*) *Diodor. lib.* XVII. *c.* 67. = (*f*) *Strab. lib.* XVI. = (*g*) *Plin. lib.* VI. *c.* 26. = (*h*) *Ibid. c.* 9. = (*i*) *Arrian. Indic. c.* 40. *& expedit. Alex. lib.* III. *c.* 17. = (*k*) *Quint. Curt. l.* XV. *c.* 3. = (*l*) *Geneſ.* XXII. 21. = (*m*) *Geneſ.* XXXVI. 28. = (*n*) *Jerem. Thren.* IV. 21. = (*o*) *Job.* I. 1. = (*p*) חול *Hul.* = (*q*) *Plin. lib.* VI. *c.* 13. = (*r*) גתר *Gether.* = (*s*) *Plin. lib.* VI. *c.* 23.

la Séleucide, la Comagene & l'Euphrate. Nous croyons que Jethur fils d'Iſmaël (*a*) a peuplé la premiere Ithurée dont nous venons de parler mais Gether peut bien être le pere des ſeconds Ithuréens.

Mes (*b*) eſt le même qui eſt nommé *Meſec* dans les Paralipomenes, (*c*) & *Moſoch* dans les Septante. (*d*) Bochart croit avec beaucoup de vraiſemblance, qu'il poſſéda le mont Maſius dans la Méſopotamie, & qu'il donna ſon nom à cette montagne, & au fleuve Mazeca qui y prend ſa ſource. Ce fleuve eſt communément nommé *Saocoras*; mais Xénophon l'appelle *Maſca*. Etienne nomme les habitants de ce canton *Maſieni* ou *Maſiani*. Et peut-être que c'eſt delà que les Arabes Maſéens dont parle Pline, (*e*) parmi les peuples de la Méſopotamie, ont pris leur nom. S. Jérôme a mis *Mes* dans la Méonie. Joſeph a cru que *Mes*, ou comme il parle, *Maſan*, fut le pere des Méſaniens auprès de l'embouchure du Tigre. Mais il n'a pas pris garde que les Grecs nomment *Meſana* ou *Meſène* tous les cantons environnés de quelques rivieres. Les Arméniens veulent que les monts Moſques au deſſus d'Erivan & de la ſource de l'Euphrate tirent leur nom de *Mes*. Strabon (*f*) met dans l'Arménie un mont Maſius au Midi de la Sophene, fort différent du mont Maſius que Ptolomée met (*g*) dans la Méſopotamie.

XI. Concluſion. *Ce ſont là les fils de Sem diſtribués en leurs familles & leurs langues, leurs régions & leurs peuples :* (*h*) *& telles ſont les familles des enfants de Noé ſelon les diverſes nations qui en ſont ſorties. C'eſt de ces familles que ſe ſont formées les divers peuples qui ſe ſont répandus ſur la terre depuis le déluge.* Nous n'avons pas la préſomption de croire que ſur la plupart des noms ſur leſquels nous avons propoſé des conjectures, nous ayons été aſſez heureux pour bien raconter l'antiquité des choſes que nous recherchions, l'éloignement des lieux, les diverſes révolutions des états, les tranſmigrations des peuples, & la barbarie des noms, forment des obſtacles qu'il eſt preſque impoſſible de ſurmonter. Nous eſpérons que du moins on pourra nous ſavoir gré d'avoir fait ces recherches, & d'en avoir ainſi préſenté ſommairement les réſultats.

(*a*) *Gen.* xxv. 15. = (*b*) *Gen.* x. 23. מש *Mes.* = (*c*) 1. *Par.* 1. 17. משך *Meſec.* = (*d*) *Moſoch.* = (*e*) *Plin. lib.* VI. *c.* 26. = (*f*) *Strab. l.* XI. = (*g*) *Ptolom. l.* V. *c.* 18. = (*h*) *Gen.* x. 31. 32.

DISSERTATION


CARTE
DU PARTAGE DE LA TERRE,
aux
TROIS FILS DE NOÉ, et
à leurs descendans.
Dressée pour l'intelligence du Texte de la Genese.
Par le Sr ROBERT, Géog.r du Roi.
1748.
360
70
75
60
55
50
45
40
OCCIDENT
OCEAN
MER CASPIENNE
ARMENIE
ASSYRIE
MEDIE
BACTRIANE
Sogdiane
Chamariens
Rosch
MAGOG 2
THOGORMA 3
THUBAL 6
ARPHAXAD 8
Euphrate
Tigre

HG 230
.1767 v.1



DISSERTATION
SUR
LA TOUR DE BABEL. (a)

I. Vérité du récit de Moyſe touchant la Tour de Babel.

LE bâtiment de la Tour de Babel eſt un de ces grands événements, que la longueur du temps, ni l'éloignement des lieux, ni la diverſité des langues, ni la diſperſion des Nations, n'ont pu effacer de la mémoire des hommes. Le ſouvenir s'en eſt conſervé depuis le commencement juſqu'aujourd'hui parmi tous les peuples qui ne ſont pas tombés dans la derniere barbarie & dans une ignorance entiere de l'antiquité. Les Orientaux, comme plus polis & plus inſtruits, en ont conſervé une tradition plus pure & plus exacte. Les Grecs l'ont priſe des Orientaux, & l'ont corrompue par leurs fictions, & par la liberté que leurs Poëtes ſe ſont donnée, de tout oſer & de tout entreprendre pour contenter le goût des peuples paſſionnés pour le merveilleux. Les Latins l'ont reçue des Grecs avec tous les déguiſements qu'ils y avoient ajoutés. La pure vérité ne ſe trouve que dans Moyſe: c'eſt à lui comme à la ſource; qu'il faut toujours revenir ſi l'on ne veut pas s'égarer.

Celſe (*b*) attaquoit la vérité du récit de Moyſe, par un raiſonnement peu digne d'un homme éclairé; il prétendoit que le Légiſlateur des Hébreux avoit pris l'hiſtoire de la Tour de Babel dans les Poëtes qui racontent la guerre des Aloïdes ou des Titans contre Jupiter. Mais Origene lui répond que Moyſe étant plus ancien non ſeulement qu'Homere & que tous les autres Poëtes de la Grece, mais auſſi que les premiers inventeurs des Lettres & de l'écriture chez les Grecs, il eſt impoſſible qu'il ait puiſé ce qu'il dit, dans leurs Ecrits, qui n'exiſtoient pas encore; que ſi la fable des Titans a quelque rapport à l'hiſtoire de la Tour de Babel, c'eſt que les Poëtes Grecs ont voulu imiter Moyſe, & enchérir ſur la vérité & la ſimplicité de ſon récit.

L'Empereur Julien (*c*) traitoit de fabuleuſe toute l'hiſtoire de la

(*a*) Le fond de cette Diſſertation eſt de Dom Calmet. = (*b*) *Origen. lib.* IV. *contra Celſum.* = (*c*) *Vide Cyrill. Alex. lib.* IV. *contra Julian.*

Tour de Babel & de la confusion des langues. Il prenoit à la lettre cette parole : (*a*) *Faisons une Ville & une Tour dont le sommet s'eleve jusqu'au Ciel ;* & il disoit en raillant, que quand tous les hommes du monde s'emploieroient à bâtir un tel édifice, quand ils épuiseroient toutes les pierres de la terre, & qu'ils réduiroient en brique toute l'argile qui est dans l'Univers, ils ne parviendroient jamais à conduire une Tour jusqu'au Ciel, quand même ils ne donneroient que l'épaisseur d'un fil à ses murailles. Il ajoutoit d'un ton moqueur, que les Chrétiens & les Juifs ont la simplicité de croire, que Dieu effrayé de l'audace des hommes, & de la hardiesse de leur entreprise, s'étoit hâté d'en arrêter les suites en confondant leur langage.

Mais S. Cyrille lui répond, que nous sommes bien éloignés de croire que Dieu qui est tout-puissant, ait conçu de la terreur des efforts d'une troupe de mortels, ni qu'il soit descendu personnellement du Ciel, pour voir leur édifice, & pour en arrêter les progrès ; que Moyse a parlé d'une maniere populaire, en disant que Dieu *est descendu*, & que ces hommes vouloient élever une Tour *jusqu'au Ciel* ; que dans d'autres passages de l'Ecriture, cette expression ne désigne qu'une très-grande élévation ; que c'est aux Auteurs de la Fable des Géants, à la soutenir ou à l'abandonner ; que nous ne nous y intéressons nullement ; que si Dieu pour arrêter l'entreprise des hommes, les dispersa & confondit leur langage, ce n'est pas qu'il les craignît ; mais il le fit par un effet de sa bonté infinie, qui voulut les empêcher de continuer une folle & inutile entreprise : car s'imaginant que Dieu pourroit bien envoyer sur la terre un nouveau Déluge, ils se figuroient qu'en élevant une Tour d'une hauteur extraordinaire, ils pourroient se mettre en état de ne rien craindre de ce côté-là ; comme si la parole que Dieu leur avoit donnée de ne plus inonder toute la terre, n'eut pas dû leur suffire pour les rassurer contre ces frayeurs.

Philon le Juif, (*b*) pour répondre aux objections des Païens, qui croyoient trouver dans l'Histoire de la Tour de Babel, la confirmation de ce que les Poëtes racontoient de la guerre des Géants contre Jupiter, a recours à l'allégorie, & prétend que Moyse dans son récit a voulu nous donner des regles de morale, plutôt qu'une Histoire qui doive être prise à la lettre. Il ne nie pas toutefois le fait ; il se contente de l'expliquer moralement. Mais sans entrer dans la discussion de ses moralités, & sans nous mettre en peine des objections que l'on forme contre la vérité du récit de Moyse, que nous supposons comme indubitable ; nous nous attacherons dans cette Dissertation à examiner toutes les circonstances de ce fameux édifice.

Moyse (*c*) dit que *toute la terre n'avoit qu'une seule langue, & que*

(*a*) *Genes.* XI. 4. = (*b*) *Philo. lib. de confus. ling.* = (*c*) *Genes.* XI. 1. 2.

II. Quel eſt le pays Oriental d'où les hommes vinrent dans la terre de Sennaar ; & quelle eſt cette terre de Sennaar.

les hommes étant partis de l'Orient trouverent une campagne dans la terre de Sennaar, où ils s'arrêterent, & ils ſe dirent les uns aux autres : Venez, faiſons des briques, & cuiſons-les au feu. Et ils ſe ſervirent de briques au lieu de pierres, & de bitume au lieu de mortier. Ils dirent donc : Venez, bâtiſſons-nous une Ville & une Tour, dont le ſommet s'éleve juſqu'au Ciel, & rendons notre nom célebre, avant que nous nous diſperſions dans toute la terre. On croit que ceci arriva environ 114 ans au moins après le Déluge, & 2234 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. (*a*) Il fallut bien tout ce temps pour produire autant d'hommes qu'en demandoit une entrepriſe comme celle dont nous venons de parler ; mais cent ans ſuffiſoient pour cela, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir au miracle. D'ailleurs ſi l'on admet le calcul du Texte Samaritain, l'intervalle ſera d'environ quatre cents ans ; & il n'y aura plus de difficulté ſur le nombre des hommes.

L'Arche qui avoit garanti Noé & ſa famille, des eaux du Déluge, s'étant arrêtée ſur le Mont Ararat (*b*) qui eſt en Arménie, à quelque dix ou douze lieues d'Erivan vers l'Orient, ce fut apparemment auſſi dans l'Arménie & aux environs que les hommes demeurerent d'abord après le Déluge ; c'eſt ainſi que l'enſeigne la tradition des Arméniens & de la plupart des Orientaux. Alexandre Polyhiſtor (*c*) raconte que Siſuthrus, que les Païens confondent avec Noé, étant ſorti de l'Arche, entendit une voix du Ciel, qui lui dit, qu'il retourneroit encore dans la Babylonie ; qu'il communiqueroit aux hommes l'uſage des lettres, qu'il trouveroit dans la Ville de Sippara ; & la même voix lui apprit que le pays où il étoit débarqué, étoit l'Arménie. (*d*)

Béroſe cité par Abidene, (*e*) dit à peu près la même choſe. Il raconte que Siſuthrus ayant caché dans la Ville d'Héliopolis dans la Sipparene, les lettres & les écritures qu'il avoit, s'embarqua & vogua ſur les eaux du Déluge vers l'Arménie. Les Arméniens croient encore aujourd'hui

---

(*a*) On a deux époques pour fixer la conſtruction de la Tour de Babel : 1°. L'époque de la fondation de la Monarchie des Babyloniens par Nemrod. Les obſervations Aſtronomiques envoyées à Ariſtote par Calliſthenes, font remonter cette époque à l'an 2233 avant l'Ere Chrétienne, 1771. du monde ſelon Uſſérius. Voyez la *Diſſertation ſur l'Hiſtoire des Hébreux*, & les *Remarques ſur la Chronologie*. 2°. L'époque de la naiſſance de Phaleg, dont il eſt dit qu'il fut ainſi nommé parce que la terre fut diviſée de ſon temps. *Gen.* X. 25. Uſſérius place la naiſſance de Phaleg en l'année 2247 avant l'Ere Chrétienne, 1757 du monde ſelon ſon calcul, cent un an après le Déluge. = (*b*) *Geneſ.* VIII. 4. *Requievit area menſe ſeptimo ſuper montes Armeniæ.* (Hebr. *Super montes Ararat*) = (*c*) *Apud Euſeb. Græc. Chronic. l.* I. *p.* 8. = (*d*) Καὶ ὅτι ἐκ τῶν ὑδάτων, ἐ χώρᾳ Ἀρμενίας ἔσῃ. = (*e*) *Abiden. ex Beroſ. apud Euſeb. Chronic. l.* I. *pag.* 8. Ἐκλιπὼν δὲ καὶ ὅτι γράμματα ἐν Σιππάροις ἀσυγκρύπτως, ἐν Ἡλιουπόλει τῇ ἐν Σιττακηνοῖς ἀσυγκρύπτως. Σιενθρῶ δὲ ταῦτα ἐπιτελέσαντος συβέντος ἐκ Ἀρμενίας ἀνήκαν. Il y a beaucoup d'apparence que la Ville de *Sapphare*, ou la Province *Sapherene*, dont parlent Alexandre Polyhiſtor, Béroſe & Abidene, n'eſt autre que ce que Moyſe appelle *Saphar*, montagne d'Orient, *Geneſ.* X. 30. & Hérodote *monts Sapires. l.* I. & *l.* IV. Il dit que ces montagnes ſont entre les Colchiens & les Medes.

conſerver les reſtes de l'Arche dans leur pays ; & ils ne doutent pas que Noé & ſa famille n'aient demeuré en Arménie, lorſqu'ils furent ſortis de l'Arche après le Déluge.

La difficulté conſiſte à ſavoir comment Moyſe a pu appeller l'Arménie *Orient ;* car il eſt notoire que cette Province eſt au Nord, & de la Babylonie, & de l'Arabie, & de la Paleſtine, qui ſont les ſeules Provinces que ce Légiſlateur pouvoit avoir en vue en écrivant la Geneſe. Mais il eſt aiſé de prouver que les Hébreux donnoient quelquefois le nom *d'Orient*, à la Syrie même, & aux peuples de delà l'Euphrate, qui ne ſont pas plus à l'Orient de la Paleſtine, que l'Arménie. Le Seigneur menace Iſraël de lui ſuſciter des ennemis de tous côtés ; les Syriens du côté de l'Orient, (*a*) & les Philiſtins du côté du couchant. Iſaïe dit que Cyrus viendra de l'Orient contre Babylone : (*b*) il y vint de l'Arménie & de la Perſe. Daniel (*c*) dit qu'Antiochus Epiphane ſera troublé par des nouvelles qu'il recevra des Provinces d'Orient & d'Aquilon : or les Provinces d'où il reçut ces nouvelles, ſont celles de delà l'Euphrate, qui ſont certainement plus au Nord qu'à l'Orient de la Judée : mais la vérité eſt que ces pays, ſur-tout l'Arménie, ſont au Nord, mais tirant du côté de l'Orient, par rapport à la Paleſtine.

Les deſcendants de Noé vinrent donc du côté de l'Arménie, *dans la terre de Sennaar* ; c'eſt-à-dire, dans la Babylonie. Daniel (*d*) dit que Nabuchodonoſor mit les Vaiſſeaux du Temple du Seigneur, dans le Temple de ſon Dieu, *dans la terre de Sennaar.* Dans le Livre de Joſué, où il eſt parlé du vol d'Achan, le Texte Hébreu dit qu'Achan prit *un manteau de Sennaar*, (*e*) ce qu'Aquila & le Chaldéen, expliquent d'un manteau fait à Babylone. Babylone étoit donc dans le Pays de Sennaar, qui s'étendoit beaucoup au deſſus de la Babylonie, vers le Nord ; ſuppoſé que le nom de montagne *Sagras* ou *Singar*, dont parlent les Auteurs profanes (*f*) ſoit dérivé, comme il eſt très-probable, de *Sennaar* ou *de Sengar*, ſelon la prononciation de ceux qui liſent le *Haïn*, comme un G, ainſi que nous le voyons dans *Segor*, dans *Gaza*, & dans quelques autres noms.

III. Pourquoi les hommes vinrent dans la terre de Sennaar ; & dans quelle vue ils conçurent le deſſein d'y bâtir une Ville & une Tour.

Ce ne fut pas apparemment par un deſſein prémédité & tout d'un coup, que les hommes échappés du Déluge, quitterent les montagnes d'Arménie, pour venir dans le pays de Babylone. Ils y vinrent inſenſiblement en ſuivant le cours de l'Euphrate & du Tigre, qui les invitoient à les cotoyer par la commodité des paturages & par la beauté du pays. Leur nombre s'augmentant de jour en jour, & leurs troupeaux ſe multipliant, ils comprirent la néceſſité où ils ſeroient bien-

(*a*) *Iſai.* IX. 12. = (*b*) *Iſai.* XLI. 2. XLVI. 11. = (*c*) *Dan.* XI. 44. = (*d*) *Dan.* I. 2. = (*e*) *Joſ.* VII. 21. *Pallium coccineum.* (Hebr. אדרת שנער, *Pallium Sennaar.*) Ἀχαν, σκληὴ Βαβυλωνικήν. = (*f*) *Strabo*, *l.* XVI. *&c.*

tôt de se séparer, & de se répandre dans divers pays ; étant impossible qu'un peuple très-nombreux, suivi de beaucoup de bétail, & qui ne pouvoit tirer aucun secours d'ailleurs, pût subsister long-temps en un même lieu : ajoutez la difficulté de conserver la paix & la subordination, dans un si grand nombre de familles qui n'obéissoient qu'à leurs peres & aux plus anciens d'entr'eux, sans être retenus par les loix, par la force, ni par l'autorité du gouvernement monarchique & absolu.

On peut rappeller à ce sujet ce qui est raconté d'Abraham & de Lot, (*a*) dont les pasteurs eurent querelle ensemble, & dont les troupeaux étoient si grands que les paturages du pays ne pouvoient leur suffire, & qu'ils ne pouvoient demeurer ensemble ; c'est pourquoi ils furent obligés de se séparer pour éviter les brouilleries & les disputes qui pouvoient s'élever entre leurs gens, & pour trouver à leurs troupeaux la nourriture suffisante.

Ces hommes étant donc arrivés dans la terre de Sennaar, conçurent le dessein d'y bâtir une Ville qui leur servit comme de Métropole & de Capitale, & qu'ils regardassent dans la suite comme le centre de leur union, & comme leur patrie commune. Pour l'embellir & la fortifier, ils résolurent d'y construire une Tour d'une hauteur prodigieuse, disant : Cela éternisera notre mémoire, & ce sera un monument immortel de notre parenté ; & quand quelque jour nos enfants & nos neveux nous demanderont : Que veut dire cette Tour & cette Ville ? nous leur répondrons qu'elle a été bâtie par nos peres & par nous ; pour servir de témoignage que nous ne sommes qu'un peuple sorti de Noé ; & si jamais nous nous trouvons dans des Provinces éloignées, nous pourrons dire à nos enfants que Babel est notre commune patrie, & que nous sommes les freres de tous les peuples qui en sont sortis. C'est ainsi que long-temps après, les Israélites qui demeuroient au delà du Jourdain, éleverent un grand monceau de terre, pour en faire un monument qui apprît à leurs descendants, qu'ils ne faisoient qu'un peuple avec leurs freres, qui demeuroient au deçà de ce fleuve. (*b*)

C'est là, selon toutes les apparences, le vrai motif qui engagea ces hommes à la construction de la Tour & de la Ville de Babel. (*c*) Mais d'autres leur ont imputé bien d'autres sentiments : on a prétendu qu'ils vouloient faire la guerre à Dieu même : l'expression figurée du Texte sacré, qui porte qu'ils vouloient élever leur Tour jusqu'au Ciel : *Turrim cujus culmen pertingat ad cœlum ;* & le nom de *Géant*, donné par les Septante à Nemrod, (*d*) que l'on croit avoir été le principal Auteur de ce Bâtiment, ont fait dire aux Poëtes, que les Géants avoient entre-

(*a*) *Gen.* XIII. 5. *& seqq.* = (*b*) *Josue* XXII. 10. *& seqq.* = (*c*) *Vide Tostat. in Josue, Aben-ezra, Levi Ben-Gerson, Salian, an. m.* 1509. *& alios plures.* = (*d*) *Genes.* X. 8. *Nemrod cœpit esse potens in terra.* 70. γίγας ἐν τῇ γῇ.

pris de détrôner Jupiter ; qu'ils avoient entassé plusieurs montagnes les unes sur les autres pour assiéger le Ciel : (*a*)

Extruere hi montes ad sidera summa parabant ,
Et magnum bello sollicitare Jovem.

Joseph (*b*) raconte que les hommes échappés du Déluge , demeurerent quelque temps sur les montagnes, craignant toujours un nouveau Déluge ; mais que Sem , Cham & Japheth , ayant les premiers osé abandonner les hauteurs , pour habiter dans les plaines , les autres les suivirent & vinrent s'établir dans la campagne de Sennaar. Alors Dieu leur ayant ordonné d'envoyer des colonies dans différents endroits du monde , afin de les repeupler , ils ne voulurent pas lui obéir ; ce qui attira sur eux les effets de sa colere : car le Seigneur leur ayant encore réitéré ses ordres , non seulement ils ne lui rendirent pas l'obéissance qu'ils devoient , mais ils se mirent dans l'esprit qu'il vouloit leur tendre des pieges en les dispersant , dans le dessein de les opprimer ensuite avec plus de facilité.

Nemrod , fils de Chus , & petit-fils de Cham , homme entreprenant & hardi , leur inspiroit ces sentiments. Il se vantoit de temps en temps de ne devoir le bonheur dont il jouissoit , qu'à sa propre force ; & se flattoit de ranger aisément les hommes sous son obéissance , s'il réussissoit à les soulever contre Dieu. Ainsi pour les engager dans son parti , il leur proposa de bâtir une Tour d'une telle hauteur , que les eaux ne pussent parvenir jusqu'au sommet ; & leur dit que par-là , il prétendoit venger la mort de leurs peres , que Dieu avoit noyés dans le Déluge.

Le peuple séduit par les promesses de Nemrod , se laissa aisément engager dans cette entreprise. Il commença avec une ardeur incroyable à bâtir la Tour ; & comme les ouvriers étoient fort nombreux , & qu'ils n'épargnoient rien pour avancer leur ouvrage , on voyoit la Tour s'élever tous les jours fort considérablement : & son élévation auroit été encore bien plus sensible ; si sa largeur & sa solidiré n'eussent en quelque sorte caché & effacé sa hauteur. Dieu voyant donc leur insolence & leur opiniarreté , & ne voulant pas les faire périr tous , mit entr'eux la division , & changea leur langage , de maniere que ne pouvant plus s'entendre , ils furent contrainrs d'abandonner leur ouvrage , & de se disperser en différentes parties du monde. Voilà comme Joseph raconte cet événement ; il cite au même endroit une Sibylle (*c*) qui dit , que les hommes n'ayant qu'un même langage , entreprirent de construire une Tour d'une hauteur excessive , comme s'ils eussent dû

(*a*) *Ovid. fast. l.* v. *Vide & Virgil. Æneid.* VI. *& Homer. Odyss.* = (*b*) *Joseph. antiq. l.* 1. *c.* 5. = (*c*) *Id. l.* 1. *c.* 5. *p.* 13. Μέμνηται καὶ Σιβύλλα λέγουσα ὧτως. Πάντων ὁμοφώνων ὄντων τῶν ἀνθρώπων, πύργον ᾠκοδόμησαν τινὲς ὑψηλόταλον, ὡς ἐπὶ τὸν θεὸν διαβησόμενοι εἰ αὐτῶ, εἰ δὲ θεὸς ἄνεμος ἐπιπέμψαντες ἀνέτρεψαν τὸν πύργον, καὶ ἰδίαν ἑκάστῳ φωνὴν ἔδωκαν.

s'en ſervir comme de degrés pour monter au Ciel ; mais que les Dieux irrités ayant lâché contre la tour des vents & des tempêtes, la renverſerent, & donnerent à chacun un langage particulier.

L'autorité de Joſeph, lorſqu'il s'éloigne de l'Ecriture, n'eſt pas fort grande, non plus que celle de la prétendue Sibylle ; mais ſon témoignage prouve clairement que dès-lors on donnoit un très-mauvais ſens à l'entrepriſe des hommes qui bâtirent la Tour de Babel. Euſebe (*a*) cite la même Sibylle ; mais au même lieu il rapporte une autorité d'un plus grand poids, qui eſt celle d'Abidene & d'Eupoleme, qui faiſoient mention de cette tour & qui en attribuoient le bâtiment à des Géants qui vouloient s'élever contre Dieu. Voici comme en parle Abidene : » Il y en a qui diſent que les premiers hommes nés de la terre, » fiers de leurs forces, & de la grandeur de leur taille, ne ſe contentoient pas de ſe croire au deſſus de Dieu, entreprirent même de conſ» truire une tour d'une hauteur prodigieuſe, au lieu où eſt aujourd'hui » Babylone. Mais lorſque cette tour étoit fort près de la hauteur du » Ciel, les Dieux par le moyen des vents, la renverſerent ſur la tête » de ceux qui l'avoient entrepriſe ; & de ſes ruines, on bâtit dans la » ſuite la ville de Babylone. »

Eupoleme diſoit que la ville de Babylone, & cette tour ſi célebre par tout le monde, avoient été bâties par les Géants, qui s'étoient échappés des eaux du Déluge ; & que la tour ayant été détruite par la puiſſance de Dieu, les Géants s'étoient diſperſés dans tous les pays du monde. Artapane cité dans Polyhiſtor, ou Polyhiſtor même, (*b*) aſſure qu'on lit dans certains Livres, dont les Auteurs ſont inconnus, qu'Abraham vint dans la terre des Géants ; que ces hommes inſolents furent exterminés par les Dieux à cauſe de leur impiété ; que Bélus ſeul fut épargné ; qu'il demeura à Babylone, & s'établit dans la tour qu'il y avoit élevée, & qui fut nommée Bélus, du nom de ſon fondateur ; qu'après cela Abraham vint dans la Phénicie, & delà dans l'Egypte.

Philon, dans ſon Livre intitulé, *de la confuſion des Langues*, ſuppoſe par-tout que cette entrepriſe fut faite par un concert impie d'une race corrompue & ennemie de Dieu.

Les Peres, pour la plupart, n'ont pas eu meilleure opinion des bâtiſſeurs de Babel, que les Auteurs que nous venons de citer. S. Auguſtin (*c*) ſemble avoir pris à la lettre ces paroles : *Bâtiſſons-nous une tour, dont le ſommet arrive juſqu'au Ciel.* Si ç'a été là leur penſée, dit-il, d'arriver juſqu'au Ciel par le moyen de leur tour, c'eſt ſans doute une préſomption pleine de folie : *Nimium ſtulta audacia & impietas eo-*

(*a*) *Euſeb. præpar. l.* IX. *c.* 14. 15. 16. = (*b*) *Apud Euſeb. l.* IX. *c.* 18. = (*c*) *Aug. l.* I. *quæſt. in Geneſ. qu.* 11.

rum deprehenditur. Il ajoute qu'on ne peut regarder leur préſomption, que comme une ſuite de leur aveuglement : (*a*) car quelque hauteur qu'ils euſſent pu donner à leur tour, quand ils l'auroient élevée juſqu'au deſſus des plus hautes montagnes, quand ils auroient fait monter ſon ſommet juſqu'au deſſus des nues, qu'auroient-ils pu faire contre Dieu? qu'auroient-ils gagné par toute l'enflure de leur cœur, ou par l'élevation de ce ſuperbe bâtiment? Il dit ailleurs (*b*) qu'il y a aſſez d'apparence que le Patriarche Sem n'eut aucune part à cette entrepriſe, puiſque la peine de la confuſion des langues ne tomba point ſur ſa famille, dans laquelle demeura la langue Hébraïque, qu'il ſuppoſe être la premiere de toutes les langues. Il ne doute pas que Nemrod n'ait été le premier Auteur de cet ouvrage ; (*c*) ce que l'Ecriture donne aſſez à entendre, lorſqu'elle dit que Babylone fut le commencement de ſon empire : (*d*) *Principium regni ejus Babylon.* Mais il doute s'il n'y avoit qu'une ſeule tour, ou s'il y en avoit pluſieurs ; car quelquefois on ſe ſert du ſingulier au lieu du pluriel : comme on dit *le Soldat*, *la Sauterelle*, *la Grenouille*, pour marquer toute l'eſpece, ou pour déſigner un individu particulier de l'eſpece : mais l'opinion la plus commune eſt, qu'il n'y eut qu'une tour à laquelle ces hommes s'attacherent avec toute leur application.

Quelques-uns penſent que l'Auteur ſacré du Livre de la Sageſſe fait alluſion à l'édifice de la Tour de Babel, lorſqu'il dit : (*e*) *Quand les Nations conſpirerent enſemble pour s'abandonner au mal, la ſageſſe reconnut le Juſte, & le conſerva irrépréhenſible devant Dieu.* Mais la ſuite du diſcours montre qu'il déſigne plutôt Abraham, qui ſe conſerva pur & exempt d'idolatrie, pendant que les autres peuples ſe livroient au culte des Idoles.

Saint Jean Chryſoſtome (*f*) déſapprouve extrêmement la conduite des premiers hommes, qui bâtirent la Tour de Babel. Il attribue leur entrepriſe à l'orgueil, à la vanité, à l'inſolence. Le texte de l'Ecriture ſemble marquer, de la part des hommes, la crainte qu'ils avoient que Dieu ne les ſéparât, & les précautions qu'ils vouloient prendre pour ſe conſerver enſemble : *Bâtiſſons*, diſent-ils, *une tour & une ville, de peur que nous ne ſoyons ſéparés.* (*g*) Tertullien (*h*) appelle la Tour de Babel, *ſuperbiſſimam turrim*, une tour bâtie par le plus grand orgueil ; il croit que c'eſt le Fils de Dieu qui deſcendit pour la renverſer, & pour confondre le langage de ceux qui la bâtiſſoient.

[*a*] *Aug. lib.* XVI. *de Civit. c.* 4. *Quid factura erat humana & vana præſumptio? cujuſlibet enim & quantamlibet in cœlum adverſus Deum altitudinem molis extolleret, quando montes tranſcenderet univerſos, quando ſpatium nebuloſi aëris evaderet : quid denique noceret Deo quantacumque vel ſpiritalis vel corporalis elatio :* = [*b*] *Aug. de Civit. l.* XVI. *cap.* 11. = (*c*) *De Civit. l.* XVI. *c.* 4. = (*d*) *Geneſ.* X. 10. = [*e*] *Sap.* X. 5. = [*f*] *Chryſoſt. homil.* 30. *in Geneſ. p.* 430. *& ſeqq.* = [*g*] *Gen.* XI. 4. *Antequam* [Hebr. *Ne quando*] *dividamur in univerſas terras.* = [*h*] *Tertull. adverſ. Praxeam. c.* 16. *p.* 509.

Eutychius,

Eutychius, Patriarche d'Alexandrie, (*a*) qui a ramassé dans ses Annales plusieurs traditions des Orientaux, raconte que les hommes commençant à se multiplier, s'assemblerent au nombre de soixante & douze, (*b*) & se dirent l'un à l'autre : Venez, bâtissons une ville, & faisons-y une citadelle, où nous éleverons une tour qui montera jusqu'au Ciel, afin que si quelque jour il arrive un Déluge nouveau, nous puissions par son moyen nous en garantir. Ils furent donc trois ans à faire & à cuire des briques dont la longueur étoit de treize coudées, la largeur de dix, & l'épaisseur de cinq. Ils bâtirent leur ville entre Tyr & Babel; elle avoit 313 toises de long, & 151 de large. Ses murs étoient hauts de 5533 toises, & larges de 33. La Tour avoit 10000 toises de haut, & ils furent quarante ans à la bâtir. Ils ne l'acheverent pas; car Dieu envoya son Ange, qui les dispersa en confondant leur langage.

Glycas (*c*) dit à peu près la même chose : Que les hommes commencerent à bâtir la Tour l'an 536 après le Déluge; qu'ils y travaillerent en vain pendant quarante ans; que leur dessein étoit de se mettre hors de danger s'il arrivoit un nouveau Déluge; qu'il y avoit soixante & douze principaux chefs qui commandoient le peuple qui y travailloit, que Dieu rendit leurs travaux inutiles par la confusion des langues; & Cedrene (*d*) dit que Nemrod y fut écrasé sous les ruines de la Tour, qui s'ouvrit par un coup de vent. D'autres veulent qu'elle ait été renversée par un tremblement de terre. Abidene & la Sibylle disent qu'elle fut renversée par les vents. Benjamin de Tudelle dit que le feu du Ciel étant tombé au milieu de la Tour, la détruisit jusqu'aux fondements. D'autres soutiennent qu'elle subsista encore longtemps depuis. Moyse ne dit pas que la Tour ait été ruinée ni renversée.

IV. Description de la Tour de Babel; ou idée que les Anciens nous donnent de la Ville de Babylone & du Temple de Bélus.

Nous voici insensiblement engagés dans la description de la Tour de Babel. Le Lecteur s'attend à voir ici bien des imaginations & des hyperboles; car dès qu'on veut prendre à la lettre ces mots, *Dont le sommet s'eleve jusqu'au Ciel*, on a beau champ pour exagérer & pour donner à cet édifice telle hauteur que l'on voudra. S. Jérôme (*e*) dit que la citadelle de Babylone étoit cette tour si célebre bâtie après le Déluge, qu'on disoit avoir 4000 pas de hauteur. Adon (*f*) lui donne 5174 pas de hauteur. Il dit qu'elle alloit en rétréciſſant par le haut, afin que le

(*a*) *Annal. Eutych. Alex. t.* 1. *pag.* 51. 52. = (*b*) Ou plutôt ayant à leur tête soixante & douze Chefs, ou Princes des familles. Voyez *Epiphan. contra haref. l.* 1. *Haref.* 39. = (*c*) *Glycas Annal. parte* 2. *p.* 128. = (*d*) *Cedren, p.* 11. *Annal.* = (*e*) *Hieronym. in Isai. c.* 14. *p.* 114. *nov. edit. Arx autem, id est, capitolium hujus urbis, est turris quæ ædificata post diluvium, in altitudine quatuor millia dicitur tenere passuum, paulatim de lato in angustias coarctata, ut pondus imminens facilius à latioribus sustentetur. Describunt ibi templa marmorea, aureas statuas, plateas lapidibus auroque fulgentes, & multa alia quæ pene videantur incredibilia.* = (*f*) *Ado in Chronic. ætate prima.*

pied de la tour pût soutenir le poids d'une telle masse. Il ajoute, après S. Jérôme, qu'on parle des Temples de marbre, des statues d'or, des places enrichies d'or & de pierreries qu'on voyoit à Babylone, & de plusieurs autres choses qui paroissent incroyables. On lit la même chose dans la Chronique d'Isidore : le Texte porte 4000 pas, & la marge 5174. Ce que ces Auteurs ajoutent des richesses qui se voyoient dans cette Tour, insinue qu'ils veulent marquer le Temple de Bélus décrit par Hérodote, & par Diodore de Sicile ; ou même de la citadelle, dont parle le même Diodore & Quinte-Curce, & qui étoit au milieu de Babylone : mais ils exagerent encore beaucoup ; car voici ce qu'on lit dans Hérodote. (*a*)

Après avoir donné la description de Babylone, il dit qu'au dedans de la ville, & dans l'une des deux parties dont elle est composée, (car l'Euphrate la partage en deux,) il y a deux grands murs, dont l'un enferme le Palais Royal, & l'autre le Temple de Jupiter Bélus. Ce dernier édifice subsistoit encore du temps d'Hérodote, & il avoit des portes d'airain. Le terrain où il étoit, avoit deux stades en quarré. Au milieu de cet espace s'élevoit une tour de même figure, dont la base avoit un stade ou 125 pas en longueur, & autant en largeur ; (*b*) ou, selon plusieurs Ecrivains, en hauteur & en largeur.

Au dessus de cette tour il y en avoit une autre ; & au dessus de la seconde une troisieme, & encore une quatrieme, jusqu'au nombre de huit tours les unes sur les autres. On y montoit par des escaliers pratiqués au dehors de la tour ; & il y avoit d'espace en espace des retraites & des bancs pour la facilité de ceux qui montoient, afin qu'ils pussent s'asseoir & se reposer.

Au dessus de la huitieme & derniere tour, on trouvoit un grand Temple dans lequel on ne voyoit aucune statue de Divinité, mais seulement un grand lit bien couvert, & une table d'or devant le lit. Nul ne couche dans ce Temple pendant la nuit, dit Hérodote, sinon une femme qui est choisie par le Dieu Bélus parmi celles de la ville, ainsi que le prétendent les Chaldéens, qui sont les Prêtres du lieu ; ils assurent que le Dieu même vient coucher la nuit sur le lit. La même chose se pratique à Thebes d'Egypte, où l'on enferme une femme dans le Temple de Jupiter le Thébéen, & à Patares en Lycie, où l'on fait aussi coucher la Prêtresse dans le Temple.

Plus bas dans le même Temple de Bélus à Babylone, il y a, dit Hérodote, une Chapelle où l'on voit une grande figure de Jupiter, assise sur un Trône, ayant devant elle une table. La statue, le trône, la table & son pied sont d'or pur. Les Chaldéens estiment tout cet ouvrage la valeur de huit cents talents d'or. (*c*) Au dehors de la Cha-

(*a*) *Herodot. l.* 1. 181. 182. = (*b*) *Herodot. ibidem.* Σταδίου ἑκάστου τὸ μῆκος καὶ τὸ εὖρος. = (*c*) C'est-à-dire, 1920000 livres, en prenant le talent sur le pied de 2400 livres.

pelle eſt un Autel de même métal, ſur lequel on n'immole que des animaux qui tétent encore. Mais il y en a un autre plus grand, où l'on ſacrifice des hoſties d'un âge plus parfait. Quelque temps avant Hérodote, il y avoit dans ce Temple une ſeconde ſtatue haute de dix coudées, & d'or maſſif; cet Auteur avoue qu'il ne l'a pas vue : mais il a vu tout le reſte ; & il rapporte ſur le recit des Chaldéens, que le Roi Darius, fils d'Hyſtaſpe, avoit voulu prendre cette ſtatue ; mais que n'ayant pu y réuſſir, Xerxès ſon fils fut plus hardi, & l'enleva. J'ai rapporté exprès tout ce détail, parce qu'il a été écrit par un Auteur contemporain & témoin oculaire, qui vivoit il y a plus de deux mille ans, étant né 484 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire.

Diodore de Sicile (*a*) dit que Sémiramis bâtit le Temple de Bélus, dont nous venons de parler ; il ajoute que n'ayant rien de certain à en dire, parce que les Auteurs qui en parlent, ne s'accordent pas entr'eux, & que cet édifice ne ſubſiſte plus, il ne veut pas s'étendre ſur ce ſujet : mais il reconnoît que cette tour étoit très-élevée, & que les Chaldéens y montoient pour obſerver le lever & le coucher des Aſtres. Tout l'ouvrage étoit bâti avec de la brique & du bitume ; & l'on y avoit employé beaucoup d'art & de travail. Sémiramis avoit mis au haut de ce temple trois ſtatues ; l'une de Jupiter, la ſeconde de Junon, & la troiſieme de Rhéa. La ſtatue de Jupiter étoit debout, & en poſture d'un homme qui marche. Elle étoit haute de quarante pieds, & du poids de mille talents Babyloniens. La figure de Rhéa étoit aſſiſe, & peſoit auſſi mille talents, ayant à ſes pieds deux lions debout, & deux ſerpents d'argent, du poids de trente talents. Enfin la ſtatue de Junon peſoit huit cents talents, & tenoit de la main droite un ſerpent par la tête, & de la gauche un ſceptre parſemé de pierreries. On voyoit devant les trois Déités une grande table d'or battue au marteau, longue de quarante pieds, & large de dix-ſept, peſant cinq cents talents. Tout cela eſt aſſez différent de ce que dit Hérodote.

Pline dit (*b*) que de ſon temps ce Temple ſubſiſtoit encore : *Durat adhuc ibi Jovis Beli Templum.* Mais Diodore de Sicile, qui eſt plus ancien que Pline, vient de nous dire que de ſon temps il étoit tombé en ruine de vieilleſſe. Joſeph (*c*) raconte qu'Alexandre le Grand ayant voulu le rétablir, lorſqu'il arriva à Babylone, ordonna à tous ſes ſoldats de travailler à nettoyer la place ; mais que les Juifs ſeuls refuſerent d'obéir, & n'y purent être contraints ni par menaces, ni par aucun mauvais traitement. Comme l'ouvrage demandoit beaucoup de temps, ce Prince ne put exécuter ce qu'il avoit réſolu, ayant été pré-

(*a*) *Diodor. l.* II. *p.* 98. *ſeu* 69. = (*b*) *Plin. l.* VI. *c.* 26. = (*c*) *Joſeph. contra Appion. l.* I. *pag.* 1048. 1049.

venu par la mort, (*a*) l'année même qu'il avoit commencé d'y faire travailler. (*b*) Ainsi le Temple de Bélus ne fut jamais rétabli, depuis que Xerxès, après sa malheureuse expédition contre la Grece, (*c*) l'eut ruiné de fond en comble. (*d*) C'est ce que raconte Strabon & Arrien.

Mais Hérodote leur est fort contraire, puisqu'il dit qu'il a vu ce Temple, ou cette tour de Bélus. Or on sait qu'il a écrit après Xerxès; il n'avoit que six ans lorsque l'armée de ce Prince fut défaite l'an 478 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Et Xerxès étoit mort il y avoit 28 ans, lorsque cet Historien lut son histoire dans une assemblée des Grecs à Athenes, l'an 445 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. (*e*) Il faut donc dire que ce fameux Temple fut ruiné entre l'an 445 & l'an 323, auquel Alexandre voulut entreprendre de le rétablir.

La difficulté consiste à savoir si c'est de cette Tour ou de ce Temple, que Moyse a voulu parler: car on est partagé sur cela; & si quelques-uns ont cru que c'étoit la même Tour que Nemrod avoit bâtie (*f*) avec les Géants échappés du Déluge; d'autres l'ont attribuée à Bélus (*g*) d'autres à Sémiramis, (*h*) & d'autres à Nabuchodonosor. (*i*) Il est certain que les Orientaux attribuent souvent l'honneur de la fondation d'une ville ou d'un édifice, à celui qui n'en est que le restaurateur, & qui n'a fait que l'embellir, l'orner, ou l'agrandir. Ainsi dans l'Ecriture, on dit qu'un Prince a bâti une telle ville, quoiqu'on sache très-certainement qu'elle subsistoit avant lui, parce qu'il y a ajouté des fortifications, ou qu'il en a réparé les ruines. Ainsi Nabuchodonosor se vante d'avoir bâti Babylone, qui subsistoit & qui étoit très-florissante plusieurs siecles avant lui: (*k*) *Nonne hæc est Babylon magna, quam ego ædificavi in domum regni, in robore fortitudinis meæ, & in gloria decoris mei.* Il est donc très-possible que Nemrod & les autres descendants de Noé, aient commencé la ville & la Tour de Babylone; que Bélus l'ait achevée, que Sémiramis l'ait ornée, enrichie, dédiée à Bélus; & que Nabuchodonosor ait encore enchéri sur les ornements & les richesses que Sémiramis y avoit mises.

(*a*) *Strabo, l.* XVI. *p.* 741. *Arrian. l.* VII. = [*b*] Avant l'Ere Chr. Vulg. 323. = (*c*) Avant l'Ere Chrét. Vulg. 478. = (*d*) *Strabo, l.* XVI. *Arrian. l.* VII. *expedit. Alex. p.* 159. Ὁ γὰρ τῆς Βήλου νεὼς ὃν μέσῃ τῇ πόλει τῶν Βαβυλωνίων μεγέθει τε μέγιστος, καὶ ἀκριβείᾳ ἀπάσῃ ὃν ἀσφάλτῳ ἥρμοσμένος. = (*e*) Dom Calmet suppose ici avec Usserius, que Xerxes mourut en l'année 473 avant l'Ere Chrétienne Vulg. D'autres croient qu'il ne mourut que vers 467 ou même 465. Nous aurons lieu de parler de ce point de Chronologie dans la *Dissertation sur les* 70 *Semaines de Daniel*; cette Dissertation sera placée à la tête du Livre de Daniel. = (*f*) *Vide Sibyll. apud Joseph. antiq. l.* I. *& Euseb. lib.* IX. *præparat. Eupolem. & Abiden. apud eumdem Euseb. l.* IX. *præparat. &c.* = (*g*) *Q. Curt. l.* V. *Abiden. ex Megasthen. apud Euseb. præparat l.* IX. *c.* 41. = (*h*) *Ita Cteſias & ex illo Diodor. Strabo, Trogus, alii plures.* = (*i*) *Vide, ſi placet, Dan.* IX. 27. *& Joſeph. antiq. l.* X. 11. = (*k*) *Dan.* IV. 27.

Bélus l'Assyrien, qui régna à Babylone après les Arabes, vivoit vers 1322 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Ninus son fils, fonda le Royaume d'Assyrie vers 1267. Sémiramis, sa femme, gouverna après lui en 1215 : (*a*) ainsi Moyse n'a pu parler des Ouvrages, ni de Bélus, ni de Sémiramis ; & on ne peut prétendre que Bélus soit le même que Nemrod, sans tomber dans des anachronismes insoutenables, à moins qu'on ne reconnoisse un Bélus beaucoup plus ancien que le pere de Ninus. Les Profanes font Ninus fondateur de Ninive, quoique cette ville fut déja bâtie par Nemrod : (*b*) Ninus n'a donc pu en être que le restaurateur ; il a pu l'agrandir, la fortifier, l'embellir : mais ce fut Nemrod, qui la fonda. Et cela fortifie encore notre conjecture, que Babylone ayant d'abord été bâtie par les descendants de Noé, & ayant été laissée imparfaite à cause de la division qui se mit parmi eux ; Bélus, Sémiramis, & Nabuchodonosor, en différents temps, y firent de si grands ouvrages, & l'embellirent de telle maniere, qu'ils en furent considérés comme les fondateurs.

Depuis Alexandre le Grand, nous ne trouvons rien de bien certain sur la Tour de Babylone. Il y a toute apparence qu'elle demeura ensévelie sous ses ruines ; & que quand Pline avance qu'elle subsistoit encore de son temps, il avoit devant les yeux le Texte d'Hérodote qu'il traduisoit, & qui le dit expressément : mais depuis cet Auteur jusqu'à Pline, on avoit vu bien des révolutions à Babylone.

Hérodote ne marque pas la hauteur de la tour, mais seulement la largeur de sa base, ou de la premiere des huit tours dont elle étoit composée, & qui avoit un stade en quarré. (*c*) Strabon (*d*) lui donne un stade de haut, & autant de large en quarré, c'est-à-dire 125 pas. C'est, dit-il, une pyramide quarrée, bâtie de brique cuite au feu. Elle est à présent renversée ; & on croit que ce fut Xerxès qui la ruina. Alexandre voulut la rétablir ; mais comme l'entreprise étoit d'un très-grand travail, & demandoit beaucoup de temps, (car il falloit deux mois à dix mille hommes pour nettoyer seulement la place, & pour ôter les ruines,) Alexandre ne put pas l'achever, sa mort ayant suivi incontinent après. Aucun de ses successeurs ne s'est mis en peine de la rétablir. C'est ce que dit Strabon. Il appelle cette tour ou cette pyramide, *le tombeau de Belus.*

(*a*) Dom Calmet suit ici la Chronologie d'Ussérius : nous faisons voir ailleurs qu'on pourroit remonter ces époques d'environ un siecle ; mais il sera toujours vrai qu'elles sont postérieures à Moyse, comme Dom Calmet le suppose ici. = (*b*) *Genes.* x. 11. *De terra illa egressus est Assur*, (Hebr. alit. *in Assyriam*) *& ædificavit Ninive.* = *Herodot. l.* 1. *c.* 181. Ἐν μιτῷ δὲ τῷ ἱρῷ πύργος στερεὸς εἰκοδόμηται, σταδίε καὶ τὸ μῆκος καὶ τὸ εὖρος, καὶ ἐπὶ τέτῳ τῷ πύργῳ ἄλλοι πύργοι ἐπιβέβηκε. = (*d*) *Strabo*, *lib.* XVI. *initio pag.* 738. Ἡ δὲ συναρμὶ τετράγωνος ἐξ ἑκάτερ πλίνθε, ἡ αὐλὴ σαδιαία τὸ ἐφ', σαδιαία δὲ ἡ ἑκάστη τῶν πλευρῶν, &c.

V. Idées que les Voyageurs modernes nous donnent de la Tour de Babel.

Benjamin de Tudelle dit que les fondements de cette tour ont deux mille pas de longueur : que cette tour a deux cents quarante coudées, ou trois cents soixante pieds de largeur, & cent toises, ou six cents pieds de longueur. Il ne parle que de ses ruines, & de ce qui en paroissoit lorsqu'il la vit; car elle étoit renversée il y avoit long-temps.

Les autres Voyageurs qui ont été dans ce pays-là, n'ont pas manqué de s'informer de ce fameux édifice: mais ils sont si peu d'accord entre eux, qu'on ne peut faire presque aucun fond sur leur récit. Les peuples des environs ignorent la vraie situation de l'ancienne Babylone; & l'ignorance qui regne dans ces pays, leur fait dire des choses si peu vraisemblables, qu'elles ne méritent aucune créance. Guion raconte sur le rapport de deux hommes d'Abbeville, qui avoient été esclaves du Bacha de Bagdad, que la Tour de Babel est ronde, de la hauteur de cinquante toises ou trois cents pieds; & que les briques dont elle est bâtie, sont pour la plupart longues d'une brasse, cimentées de bitume & d'argile. La montée qui conduit au haut de cet édifice, n'est pas en degrés, mais en pente, pratiquée dans l'épaisseur du mur, & s'élevant peu à peu: elle est si vaste que vingt hommes pourroient y monter de front. La muraille de la tour a cent pas de largeur; il y a de dix brasses en dix brasses de grandes portes rondes pour entrer dans la tour, & de six en six brasses des fenêtres qui reçoivent le jour de dehors. On voit tout autour en sculpture des figures de têtes d'hommes, de femmes, d'animaux à quatre pieds, de poissons & d'oiseaux. C'est ce que dit cet Auteur, qui veut que la Tour de Babel soit encore à présent dans son entier.

Le sieur de la Boulaye (*a*) cité dans Daviti, raconte qu'étant allé voir les restes de la Tour de Babel, à trois lieues de Babylone, dans une rase campagne, entre l'Euphrate & le Tigre, il trouva une grosse tour toute solide par dedans, (*b*) & ayant plutôt la forme d'une montagne que d'une tour; elle pouvoit avoir par le pied environ trois cents pas de circuit, quoiqu'à présent elle ait quatre ou cinq cents pas de tour à cause des matériaux qui y sont tombés, & des ruines qui l'environnent.

Voici la maniere dont elle est bâtie. Il y a premiérement six rangs de brique, puis sept rangs; & ainsi successivement jusqu'au haut. Entre les six & septieme rangs, on voit un lit de paille de trois doigts d'épaisseur; la paille est encore aussi fraîche que lorsqu'on l'y a mise pour la premiere fois. Chaque brique a un pied de Roi en quarré, & six doigts d'é-

---

(*a*) *Daviti, aliæ, p.* 316. 317. = (*b*) C'est ce que peut-être Hérodote a voulu marquer lorsque, parlant de la Tour de Babylone, qui servoit de Temple à Bélus, il dit: Ἐν μέσῳ τῷ ἱρῷ πύργος στερεὸς εἰκοδόμηται. *Turris solida ædificata est.*

paiſſeur. La liaiſon des briques peut avoir un doigt ; c'eſt une compoſition de terre & de bitume : & c'eſt encore aujourd'hui la maniere de bâtir à Bagdad ; y ayant près delà un lac de bitume qui en produit abondamment. L'Auteur dit qu'il y a compté cinquante rangs de ſix, puis de ſept briques ; en ſorte que toute la hauteur peut avoir cent trente-huit pieds de Roi. Au ſommet de la tour il y a une grande fenêtre ; & au bas on voit une caverne propre à enfermer des lions, & vers le milieu une ouverture qui paſſe de part en part, & qui n'a pas plus d'un pied en quarré.

Cela eſt aſſez différent de ce que nous avons vu juſqu'ici. Nous ne ſavons ſi ce que vit la Boulaye, eſt différent de ce que décrivent d'autres Voyageurs. On voit, diſent-ils, à trois lieues de Bagdad, entre l'Euphrate & le Tigre, au milieu d'une grande plaine, des reſtes d'une grande tour, que ceux du pays nomment la *Tour de Nemrod*, & qu'ils croient être la fameuſe Tour de Babel. Elle a environ trois cents pas de circuit ; & ce qui en reſte ſur pied peut avoir vingt toiſes ou cent vingt pieds de haut. Elle eſt bâtie de briques ſéchées au Soleil, qui ont chacune dix pouces de Roi en quarré, & trois d'épaiſſeur. Il y a ſix rangs de brique ſur une couche de roſeaux briſés & mêlés avec de la paille. Il eſt difficile de juger de la forme du bâtiment, les pieces en étant tombées de tous côtés : il ſemble néanmoins qu'il étoit plutôt quarré que rond. Mais tous ceux qui demeurent aux environs de Bagdad, ne conviennent pas que ce ſoient là les débris de la Tour de Nemrod. Les Arabes de ces quartiers-là l'appellent *Agarcouf* ; ils tiennent qu'elle fut bâtie par un Prince Arabe, qui allumoit un fanal pour y raſſembler ſes gens en temps de guerre.

Piétro della Vallé, fameux Voyageur, eut auſſi-bien que les autres, la curioſité de viſiter les reſtes de la Tour de Babel ; mais il ne s'accorde avec aucun de ceux que nous venons de citer. Il dit qu'à un quart de lieue de l'Euphrate vers l'Orient, on voit des démolitions fort conſidérables d'un bâtiment dont le bas eſt à peu près quarré, & le circuit d'onze cents cinquante pas. Le haut ſe termine preſque par-tout en pointes comme des pyramides. L'ouvrage eſt fait de briques cuites au Soleil & liées enſemble par un mortier de terre, où l'on a mêlé des roſeaux briſés, afin qu'ils ne compoſaſſent qu'un même corps. Aux endroits où l'édifice devoit être plus ſolide, on a employé de briques cuites au feu, & jointes enſemble avec du bitume.

Le Voyageur dont nous parlons, fit deſſiner les deux plus beaux aſpects de ces ruines, c'eſt-à-dire, le Septentrional & le Méridional ; & étant de retour à Rome, il fit préſent de ces deſſeins au P. Kircher, qui les a fait graver. Ceux qui croient que c'étoit là l'ancienne Tour de Babel, ſe fondent, 1°. ſur la tradition des peuples du pays, qui nomment ce lieu *Babel*. 2°. Sur la matiere de cet édifice, qui eſt de brique & de bitume, ainſi que la Tour de Babel dont parle Moyſe. 3°. Enfin,

ſur la ſituation de cette tour dans la campagne de Sennaar, & ſur le Tigre.

Mais on peut aiſément répondre à ces preuves. La tradition des peuples de ces pays, n'eſt ni conſtante ni uniforme : nous venons de voir d'autres tours que les habitants du pays donnent auſſi pour la Tour de Babel. La matiere de cet édifice n'a rien de particulier : on bâtit encore aujourd'hui à Bagdad comme autrefois à Babylone, avec la brique & le bitume : de plus, ſelon l'Auteur même, il n'y a du bitume que dans les endroits où l'on a voulu donner plus de ſolidité au bâtiment. Enfin, on avance ſans aucune preuve, que c'eſt là l'endroit des campagnes de Sennaar où la tour avoit été bâtie : ſi quelqu'un étoit aſſez habile pour découvrir ce lieu-là, ſeulement à deux lieues près, notre diſpute ſeroit bientôt finie, & on ſauroit au sûr ſi la Tour de Babel exiſte encore ou entiere, ou en ſes débris, ou ſi elle ne ſubſiſte plus du tout.

Quelques-uns (*a*) aſſurent que les reſte de la tour ſont près de Baldach ſur l'Euphrate. Les habitants de cette Ville diſent qu'aſſez près de là on voit un grand amas de pierres & de ruines d'un très-ancien bâtiment, dont on ne peut approcher à cauſe des ſerpents & des animaux venimeux qui y ſont en grand nombre. Mais ſi ces ruines ſont des pierres, ce ne peut être de la Tour de Babel, qui étoit certainement bâtie de briques, & cimentée de bitume, comme l'Ecriture le marque expreſſément.

Paul Oroſe, (*b*) & après lui S. Gregoire de Tours, (*c*) ſemblent avoir confondu la ville & la Tour de Babylone, comme ſi ces mots de l'Ecriture, *civitatem & turrim*, ne ſignifioient qu'une même choſe, c'eſt-à-dire, une ville fortifiée de tours. Du moins ils marquent aſſez clairement que la fameuſe Babylone étoit l'ouvrage de Nemrod ; mais Paul Oroſe remarque qu'elle avoit été réparée par Ninus, ou par Sémiramis, qui y avoient fait les grands ouvrages que les Hiſtoriens nous décrivent. Du temps de Théodoret, (*d*) on voyoit encore des reſtes de cette tour : il dit que ceux qui l'avoient vue, & qui en avoient arraché quelques morceaux, aſſuroient qu'elle étoit de briques liées avec du bitume au lieu de ciment ; il ne nous en apprend pas davantage.

VI. Concluſion de cette Diſſertation.

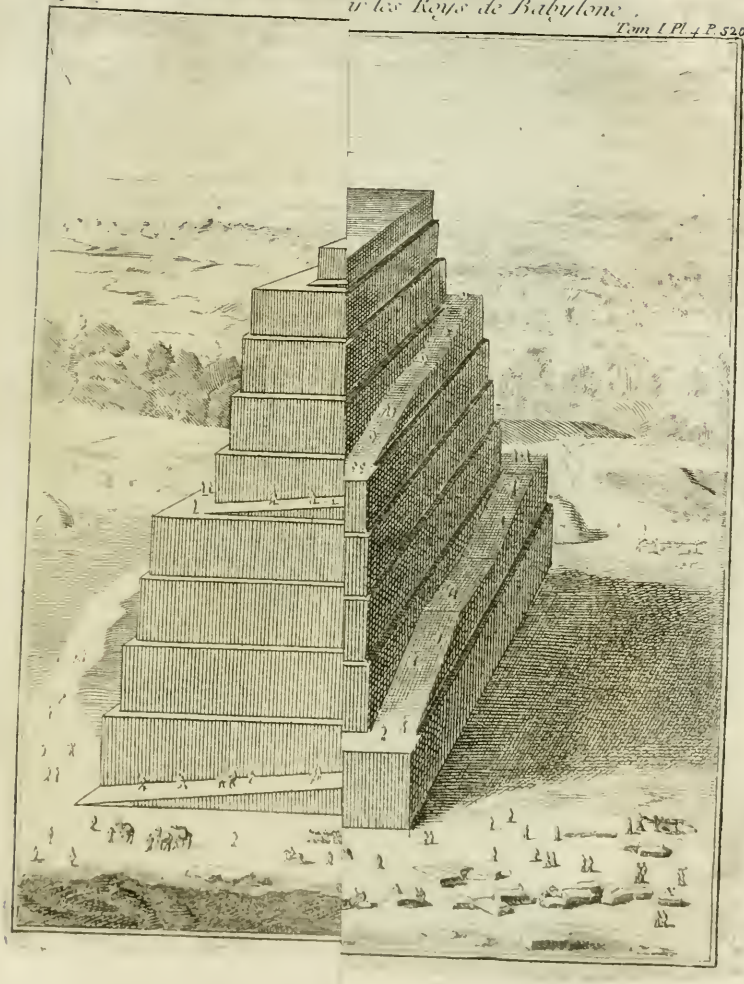
De tout ce qui a été dit juſqu'ici, on peut conclure que le récit de Moyſe touchant le bâtiment de la Tour de Babel, eſt d'une vérité inconteſtable ; & que ni Julien, ni Celſe, ni les autres ennemis de notre religion, n'ont pu y oppoſer rien qui mérite qu'on s'y arrête ; que la Fable des Géants qui veulent détrôner Jupiter, eſt priſe ſur l'Hiſtoire de Moyſe, & que Moyſe n'a rien emprunté des Poëtes, puiſqu'il eſt plus ancien qu'eux tous ; que la hauteur de la Tour de Babel n'eſt

(*a*) *Korcman in templo naturæ, p.* 289. = (*b*) *Oroſius, l.* 11. *c.* 6. = (*c*) *Greg. Turon. l.* 1. *c.* 6. *Hiſt. Franc.* = (*d*) *Theodoret. qu.* 59. *in Geneſ.* Καὶ οἱ αὐτόπται τῆτε διηγοῦνται τὴν μέσην ἰσχυρίζηλο, ὡς ἀκριβῶς διαγνῶναι τὰ ἀτρελλῆ ταῖς ὀπτημίαις ὑπάρχοντα πλίνθοις.

continue

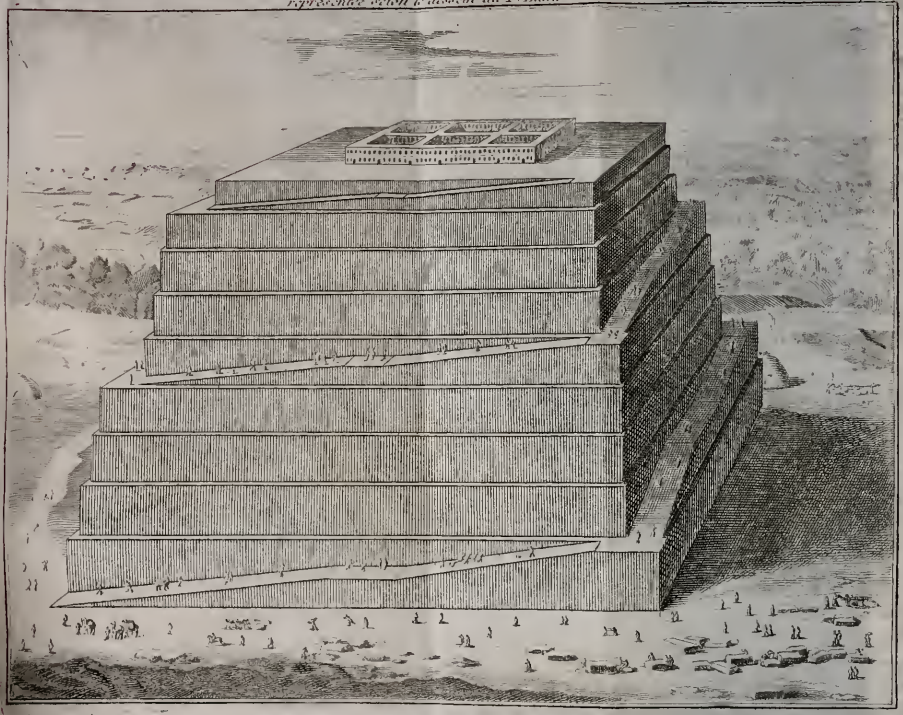
La Tour de Babel ou les Roys de Babylone.

Tom. I. Pl. 4. P. 520.



La Tour de Babel commencée par les Enfans de Noe et achevée par les Roys de Babylone, représentée selon le dessein du P. Lami

Tom. I Pl. 4 P. 320.



connue par aucun monument authentique ; qu'il n'eſt nullement certain qu'elle ait été détruite ni par les vents, ni par le feu du Ciel; qu'au contraire il y a beaucoup d'apparence qu'elle ſubſiſta après la diſperſion des peuples, & que Bélus, Sémiramis & Nabuchodonoſor, travaillerent en différents temps à l'augmenter, l'embellir & l'enrichir ; que ce ne fut pas Xerxès qui la ruina entiérement, mais qu'elle tomba de caducité ou autrement dans l'intervalle qui s'écoula depuis Hérodote juſqu'à Alexandre le Grand ; que ce Prince entreprit & commença, mais n'acheva pas de la rétablir ; & que ce que les Voyageurs racontent de la Tour de Babel peut être vrai, par rapport aux édifices qu'on leur a montrés ; mais qu'il eſt très-douteux que ces édifices ſoient des reſtes de l'ancienne Tour de Babel.

DISSERTATION

SUR

LA PREMIERE LANGUE,

Et sur la confusion arrivée à Babel. (*a*)

I. Systêmes des Auteurs Profanes sur l'origine de la diversité des Langues.

LEs Auteurs profanes réfléchissant sur la diversité des Langues qui regne aujourd'hui dans le monde, & cherchant l'origine de cette diversité, ont formé sur cela différents systêmes. Les uns ont cru qu'au commencement du monde, & sous l'heureux regne de Saturne, non seulement tous les hommes, mais aussi les animaux terrestres, les oiseaux & les poissons, avoient la même langue. (*b*) La fable ajoutoit que les hommes ne connoissant pas assez leur bonheur, députerent vers Saturne, pour lui demander l'immortalité, disant qu'il n'étoit pas juste qu'ils fussent privés d'un avantage qu'il avoit libéralement accordé au serpent, lequel se rajeunit tous les ans, en quittant sa vieille peau pour en prendre une nouvelle. Saturne en colere, non seulement ne leur accorda pas leur demande, mais il punit leur ingratitude, par la privation de cette unité de langage qui les lioit ensemble; il confondit leur langue, & les mit par-là dans la nécessité de se séparer les uns des autres.

Ceux qui ont attribué la création de l'homme au hasard, ou à la terre humide & échauffée par les rayons du Soleil, ont raisonné autrement. (*c*) Ils ont cru que la terre ayant produit des hommes & des animaux indifféremment dans toutes les Provinces de l'Univers, les hommes n'avoient eu d'abord ni langues, ni signes certains pour s'expliquer; mais que dans la suite, ils avoient inventé des sons significatifs, & qu'insensiblement les langues s'étoient formées différentes en différents

---

(*a*) Le fond de cette Dissertation est de Dom Calmet. = (*b*) *Plato in Politic. Philo de confus. Linguar. p.* 320. Ἕτερον δὲ τισυγγενὲς τύπῳ περὶ τῆς τῶν ζώων συμφωνίας περὶ μυθοπλασῶι ἀναγεφεται. Λέγεται γὰρ ὡς ἅπα πάντ' ὅσα ζῶα χερσαῖα, ἢ ἔνυδρα ἢ πίνα τὸ παλαιὸι ὁμόφωνα ἦν. = (*c*) *Diodor. Sicul. lib.* 1. *pag.* 5. *seu* 80. Τῆς φωνῆς δ' ἀσήμου ἢ συγκεχυμένης ὔσης, ὃν τῷ κατ' ὀλίγον διαρθρῶι τὰς λέξεις, ἢ πρὸς ἀλλήλους τιθέντας σύμβολα περὶ ἑκάστῶν ὑποκειμένων, γνώριμον σφίσιν αὐτῶν ποιῆσαι τὴν περὶ πάντων ἑρμηνείαν. Τοιούτων δὲ συστημάτων γινομένων καθ' ἅπασαν τὴν οἰκουμένην, οὐχ ὁμοφωνίαν πάντας ἔχειν τὴν διάλεκτον, ἐκάστων ὡς ἔτυχε συντιθέντων τὰς λέξεις.

endroits, selon que le hasard, le tempérament, l'usage & la nécessité l'avoient voulu. (*a*)

Cùm prorepserunt primis animalia terris,
Mutum & turpe pecus, glandem atque cubilia propter,
Unguibus & pugnis, dein fustibus, atque ita porrò
Pugnabant armis, quæ post fabricaverat usus:
Donec verba quibus voces sensusque notarent,
Nominaque invenére.....

N'est-ce pas une folie de croire qu'au commencement quelqu'un ait imposé les noms aux choses, dit Lucrece, (*b*) & que dans la suite les hommes aient pris delà les différentes dénominations qu'ils leur ont données? Car si quelqu'un l'a pu en un endroit, pourquoi d'autres ne l'auront-ils pu faire en d'autres lieux du monde?

... Putare aliquem tum nomina distribuisse
Rebus, & indè didicisse vocabula prima,
Desipere est.

C'est la nature qui a formé les sons de la langue; c'est l'utilité qui a produit les noms que l'on donne aux choses.

At varios linguæ sonitus natura subegit
Mittere, & utilitas expressit nomina rerum.

II. Avant la confusion arrivée à Babel, les hommes n'avoient tous qu'une même Langue.

Ces différents systêmes n'ont été imaginés que pour suppléer à l'ignorance où étoient les Païens sur la vraie origine de l'homme. Ils ne savoient pas que tout le genre humain ne venoit que d'un seul homme, (*c*) lequel ayant été créé de Dieu, & ayant reçu de lui le don de la sagesse, avoit imposé les noms à tous les animaux. (*d*) La langue dont il se servit passa à ses enfants, & demeura apparemment sans mélange & sans altération dans les premiers hommes jusqu'au Déluge; on du moins dans la race des Justes, de Seth, d'Enos, d'Hénoch, de Lamech & de Noé. Ce dernier Patriarche, comme un nouvel Adam, repeupla le monde, & y répandit la même Langue que le premier Adam avoit reçue de Dieu: en sorte qu'environ cent ans ou peut-être deux ou trois cents ans après le Déluge, (*e*) lorsque les hommes se trouvant trop nombreux pour pouvoir demeurer plus long-temps ensemble, résolurent de se séparer & d'envoyer des colonies en divers pays, (*f*) *toute la terre n'avoit*

(*a*) *Horat. Satyr. l.* 1. *Sat.* 3. *v.* 99. 100. = (*b*) *Lucret. l.* v. *v.* 1040. *Vide & Vitruv. l.* 11. *de Architectura c.* 1. *Primos homines sine sermonis articulati usu, diu in cavernis terræ ferarum instar habitasse, ac crebris nutibus, spiritu vocali, & voce rauâ animi sensa designasse, ac sic demum ex eadem voce de eadem re sæpiùs repetitâ, vocem articulatam, vocabula significativa ac sermonum usum ortum esse.* = (*c*) *Genes.* 1. 26. *Act.* XVII. 26. = (*d*) *Genes.* II. 19. = (*e*) Environ cent ans selon le calcul de l'Hébreu & de la Vulgate; quatre cents ans selon le calcul du Samaritain, cinq cents ans selon le calcul des Septante. = (*f*) *Genes.* XI. 1. 2. ויהי כל הארץ שפת אחת ודברים אחדים 70. Καὶ ἦν πᾶσα ἡ γῆ χεῖλος ἓν, καὶ φωνὴ μία πᾶσι.

qu'une même Langue & une même maniere de parler: Erat terra labii unius, & sermonum eorumdem.

Il est vrai que l'expression de l'Original qui porte: *Or toute la terre n'avoit qu'une levre & un discours*, ou *une levre & une parole*, est expliquée diversement, & que les uns la prennent comme si elle signifioit, (*a*) que tous les hommes étoient parfaitement d'accord entr'eux, sans qu'il y en eût un seul qui s'opposât au dessein commun qu'ils prirent de bâtir une tour & une ville qui devoit s'élever jusqu'au Ciel. Philon semble aussi l'entendre en ce sens: (*b*) mais il tourne la chose en allégorie. Il est certain que cette expression *une même bouche*, ou *une même levre*, se prend quelquefois pour marquer un accord parfait. Par exemple: (*c*) *Tous les Rois de Chanaan s'assemblerent pour combattre Josué, d'une même bouche*: c'est-à-dire, selon les Septante, *tous ensemble*; ou, selon la Vulgate, *uno animo, eâdemque sententiâ*, d'un commun consentement.

Saint Philastre, Evêque de Brescia, (*d*) regarde comme une hérésie de croire qu'avant la construction de la Tour de Babel, il n'y ait eu qu'une seule Langue dans le monde. Il veut au contraire qu'alors les hommes aient eu le même privilege que les Anges; c'est-à-dire, la connoissance de plusieurs sortes de Langues; mais que n'ayant pas reconnu l'auteur de ce don si précieux, & s'étant soulevés contre lui; par l'entreprise de la Tour de Babel, Dieu leur ôta cette connoissance, en leur faisant oublier ce grand nombre de Langues, & les mettant dans la nécessité d'en apprendre avec peine un petit nombre: *Oblivione omissâ à Domino, vix discere prævalent, non omnes, nec multas, sed vix paucas Linguas.*

Mais le commun des Peres & des Interpretes, tant Juifs que Chrétiens, croit que Moyse par ces termes: *Toute la terre avoit une seule levre & les mêmes discours*, a voulu marquer que tous les hommes n'avoient qu'une seule Langue. C'est le sens le plus simple & le plus naturel de ce passage. Moyse voulant préparer son Lecteur à ce qu'il va dire de la confusion des Langues arrivée à Babel, remarque qu'avant cela ils parloient tous le même langage; & comme s'il vouloit encore prévenir l'équivoque de ces termes, *une même levre*, qui pourroit ne marquer que leur accord, il ajoute, *& les mêmes paroles*, qui les détermine à signifier un même langage. Quant au sentiment de saint Philastre, il se détruit assez par sa singularité, & par l'opposition qu'il a avec celui de tous les Peres, qui ont entendu Moyse dans un sens tout différent.

(*a*) *Joan. Cleric. in Genes.* XI. 1. & sentiments de quelques Théolog. d'Holl. Lettre 19. = (*b*) *Philo lib. de confus. Lingu. p.* 322. *c.* Φασὶ τοίνυν ἐκ τοῦ πᾶν τὸ γῆν εἶναι πᾶσαν χεῖλος ἓν, καὶ φωνὴ μίαι, κακῶν ἀμυδήτων καὶ μεγάλων συμφοίαι ἀπολύσθαι. = (*c*) *Josue* IX. 2. פה אחד 70. Κ'μα πασῶν = (*d*) *Philastr. Brix. hæres.* 56.

La maniere dont se fit la confusion des Langues à Babel, n'est point aisée à comprendre, & les Interpretes ne sont pas uniformes dans la maniere de l'expliquer. Les uns croient que Dieu par un miracle subit, changea tout à coup la mémoire & l'imagination de la plupart de ces hommes, leur fit oublier leur Langue naturelle, & leur en apprit sur le champ une nouvelle. D'autres veulent que ce changement soit arrivé par le ministere des Anges envoyés de Dieu à cet effet.

III. Maniere dont se fit la confusion des Langues à Babel.

Saint Grégoire de Nysse (*a*) ne croit pas que Dieu ait causé dans le langage des hommes un changement subit & réel : il prétend que l'Ecriture en cet endroit ne veut dire autre chose, sinon que les hommes userent d'une même Langue tant qu'ils vécurent ensemble ; mais que Dieu ayant voulu qu'ils se separassent pour peupler toute la terre, il arriva par une suite toute naturelle de leur dispersion, qu'ils changerent de Langue ; en sorte qu'enfin ils ne s'entendirent plus l'un l'autre. Dans tout cela Dieu ne fit que laisser agir la nature, les hommes ayant exprimé comme ils jugerent plus à propos, & autrement qu'ils n'avoient fait jusqu'alors les choses qu'ils rencontrerent, & dont ils eurent besoin.

Jean Le Clerc (*b*) qui ne reconnoît pas l'unité de Langue, mais seulement la conformité des sentiments, dans les hommes qui bâtirent la Tour de Babel, ne reconnoît non plus dans eux qu'une division de cœur & de sentiment, qui se mit parmi eux, & qui donna occasion au changement de langage qui se fit naturellement, lorsque les hommes furent éloignés les uns des autres. Enfin Richard Simon (*c*) enseigne que Dieu n'est auteur de la division arrivée à Babel, qu'en ce que désirant séparer les hommes les uns des autres, afin qu'ils habitassent & qu'ils peuplassent différents endroits de la terre, il voulut aussi qu'ils parlassent différentes Langues ; & en conséquence il permit que selon le cours ordinaire de la nature, chacun s'expliquât à sa maniere ; de sorte qu'à proprement parler, il n'est auteur de la confusion des Langues arrivée à Babel, qu'en qualité d'auteur de la puissance de raisonner qui est dans l'homme, & qui est la cause immédiate de la diversité des Langues que l'on voit dans le monde.

Ces trois derniers systêmes, qui reviennent à peu près à un seul, ruinent absolument l'idée du miracle que l'Ecriture nous propose dans le changement des Langues arrivé à Babel. Et en suivant ces explications, il faut dire que Moyse a raconté d'une maniere toute mystérieuse

---

(*a*) *Greg. Nyssen. orat.* 12. *contra Eunom. p.* 353. 354. Ἵνα γὰρ ἡ πᾶσι καὶ αὖθις ἡ ζωὴ, καθὰ πρὸς πολλὰς ἰδίως διαφορὰς ἐμερίσθησαν, μιᾶ συνέζευ φωνῇ πάντων ἀνθρώπων τὸ πλήρωμα. Ἵνα δὲ κατὰ θείαν βούλησιν ᾖδει πᾶσαι ὑπὸ τῶν ἀνθρώπων κατοικηθῆναι τὴν γῆν, τοῖς διασπασθεῖσι κατὰ τῆς φωνῆς κοινωνίαν ἀλλοῖα ἀλλαχῇ διεσπάρησαν, καὶ πρὸς ἄλλους καὶ ἄλλον χαρακτῆρα ῥημάτων καὶ φωνῆς ἀτμισθῆναι. = (*b*) Le Clerc *in Genes.* XI. & Lettre 19. Sentiments de quelques Théologiens d'Hollande. = (*c*) Hist. Critique de l'ancien Testam. l. I. c. 14. 15. & Réponse aux Theolog. d'Hollande, c. 20.

& toute figurée, la choſe du monde la plus ſimple; & que ces mots ? (*a*) *Or le Seigneur deſcendit pour voir la ville & la tour que bâtiſſoient les enfants d'Adam, & il dit: Ils n'ont tous qu'un même langage, & ne ſont tous qu'un même peuple; & ayant commencé cet ouvrage, ils ne le quitteront point, qu'ils ne l'aient entièrement achevé. Venez donc, deſcendons en ce lieu, & confondons-y tellement leur langage, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. C'eſt ainſi que Dieu les diſperſa dans toutes les parties du monde, & qu'ils ceſſerent de bâtir cette ville. Et c'eſt pour cette raiſon qu'on lui donna le nom de Babel;* (qui ſignifie confuſion:) *parce que ce fut là que fut confondu le langage de toute la terre:* Que tout ce diſcours, dis-je, ſignifie ſimplement que Dieu permit que la diſcorde s'étant miſe entre eux, ils ſe ſéparerent, & que leur éloignement donna naiſſance à la diverſité des Langues qui ſont dans le monde.

Or ſi l'on admet indifféremment cette maniere d'expliquer l'Ecriture, & que ſans autre raiſon que d'éviter les miracles, on ſe permette de faire des hypotheſes, & d'inventer des ſyſtêmes qui renverſent le ſens hiſtorique & litteral des paſſages les plus clairs, il n'y aura plus rien de certain dans les Livres ſacrés, & les prodiges les plus marqués & les plus clairs, deviendront des actions toutes ordinaires & toutes communes. Ainſi en voulant purger la créance des faux miracles, & réformer la vaine crédulité des peuples, on ôtera à la Religion la plus forte & la plus ſenſible de ſes preuves. Il faut donc ſuivre ici le ſens littéral qui ſe préſente le premier à l'eſprit, puiſqu'il n'y a nulle néceſſité de s'en départir, & reconnoître avec les Peres & les Commentateurs, que Dieu eſt la cauſe immédiate de la confuſion des Langues, & qu'apparemment cette confuſion tomba principalement ſur ceux qui étoient les premiers auteurs du deſſein qui déplut à Dieu.

IV. Sentiment des Anciens ſur le nombre des Langues qui ſe formerent au temps de leur confuſion à Babel.

Preſque tous les Anciens (*b*) ont cru que le nombre des Langues qui s'étoient formées à la confuſion de Babel, étoit égal au nombre des familles qui entreprirent l'édifice de cette tour; c'eſt-à-dire, que comme il y avoit ſoixante & dix Chefs de familles, il y eut auſſi ſoixante & dix Langues. Mais d'où ſait-on qu'il n'y avoit que ſoixante & dix Chefs de familles ? C'eſt qu'au Deutéronome (*c*) il eſt dit que *quand le Seigneur diviſa les peuples, & qu'il ſépara les enfants d'Adam, il marqua les limites des peuples ſelon le nombre des enfants d'Iſraël.* Or les enfants d'Iſraël qui deſcendirent en Egypte avec Jacob, étoient au nombre de ſoixante & dix: (*d*) *Omnes animæ domûs Jacob, quæ ingreſſæ ſunt in Ægyptum, fuêre ſeptuaginta.* D'autres prennent ce nombre de ſoixante

(*a*) *Geneſ.* XI. 5. *& ſeqq.* = (*b*) *Lactant. Epiphan. Euſeb. Clem. Alex. Hieronym. Auguſt. Philaſt. Arnob. Beda, alii paſſim. Vide Natal. Alex. Hiſt. V. T. tom.* 1. = (*c*) *Deut.* XXXII. 8. = (*d*) *Geneſ.* XLVI. 27.

& dix Langues sur celui des enfants de Noé. Moyse compte quatorze fils de Japheth, trente de Cham, & vingt-six de Sem, qui font soixante & dix. D'autres en comptent soixante & douze, à cause que les Septante ont mis dans la postérité de Japheth un *Elisa*, & dans celle de Sem un *Caïnan*, que l'Hébreu n'y met pas. Euphorus & quelques autres cités dans saint Clément d'Alexandrie, (*a*) ont compté soixante & quinze Langues. S. Pacien, Evêque de Barcelone, en compte cent vingt. (*b*)

Mais rien n'est plus foible que toutes ces raisons. Car quand le passage du Deutéronome regarderoit la dispersion arrivée à Babel, ce qui est très-incertain, pourquoi n'en pas conclure qu'il n'y avoit que douze familles, puisqu'Israël n'eut que douze fils ? Comme ce nombre apparemment a semblé trop petit, pour croire qu'ils aient osé entreprendre la Tour de Babel, il a fallu chercher un autre dénombrement. On auroit pu prendre avec autant de raison celui des Israélites au sortir de l'Egypte, & dire que ces bâtisseurs étoient six cents mille hommes, si ce grand nombre n'eut paru incroyable pour ce temps-là. Mais quelle preuve a-t-on qu'il y ait eu soixante & dix Chefs de famille dans le monde au temps de la dispersion ? *Elisa* & *Caïnan*, qui ne sont que dans les Septante, ne touchent pas les Auteurs qui sont attachés à l'Hébreu & à la Vulgate. Ceux qui croient qu'Arphaxad, Salé & Héber n'eurent point de part à la Tour de Babel, ni à la peine de la division des Langues, qui en fut une suite, diminuent d'autant le nombre des soixante & dix Langues. Jectan fils d'Héber, & ses enfants au nombre de treize, n'étoient pas apparemment encore nés au temps de la dispersion. Voilà encore un nouveau retranchement à faire aux soixante & dix Langues. D'ailleurs comment trouver dans le monde au temps de Nemrod, & sur la fin de la vie de Noé, soixante & dix Langues parmi les hommes ? Aujourd'hui que toutes les parties du monde sont habitées, on auroit bien de la peine à en recueillir autant, à moins de les soudiviser & de les multiplier sans nécessité.

V. Quelle étoit la premiere Langue. S'il y a une Langue qui soit naturelle à l'homme.

Mais revenons à la premiere Langue que parloient tous les hommes, qui entreprirent le bâtiment de la Tour de Babel, & voyons quelle elle étoit. Hérodote (*c*) raconte que Psammétichus Roi d'Egypte, curieux de savoir qui étoient les premiers hommes qui avoient paru dans le monde, s'avisa pour cela d'un moyen assez singulier. Il crut qu'en découvrant quelle étoit la premiere de toutes les Langues, il sauroit aussi par le même moyen, qui sont les premiers de tous les hommes. Il prit donc deux enfants nouvellement nés, qu'il donna à un pasteur, avec ordre de les élever séparément, sans leur parler, & dans un entier éloi-

(*a*) *Clem. Alex. Strom. l.* 1. = (*b*) *Pacian. Ep. contra Novatianos.* = (*c*) *Herodot. l.* II. *c.* 2.

gnement de tout commerce des hommes ; afin de voir quelle Langue ils parleroient. Lors donc qu'ils furent en âge, le paſteur remarqua que toutes les fois qu'ils le voyoient, ils crioient *Beccos*. Il en donna avis au Roi, qui ayant remarqué la même choſe par lui-même, s'informa dans qu'elle Langue *Beccos* ſignifioit quelque choſe. On lui dit que les Phrygiens appelloient ainſi du pain. Ce qui lui fit conclure que la Langue de ces peuples étant la Langue primitive & naturelle des hommes, ils étoient eux-mêmes les plus anciens habitants du monde.

Conſtantin Manaſſé (*a*) nomme ce Roi d'Egypte Bocchoris, au lieu de Pſammétichus : mais c'eſt apparemment une faute de mémoire. Ce qui eſt le plus remarquable ici, c'eſt que ce Prince dans la recherche qu'il vouloit faire du premier peuple qui avoit habité le monde, ne s'y prenoit pas bien. La preuve tirée du langage de deux enfants nourris à part, eſt des plus équivoques. Pſammétichus ſuppoſoit un faux principe, en s'imaginant qu'il y avoit une Langue naturelle à l'homme, que toutes les autres en étoient ſorties, comme des dialectes d'une même Langue, & que la terre avoit produit des hommes ſucceſſivement en différents endroits du monde ; car c'étoit là le ſyſtême des Egyptiens, comme on le voit par Diodore de Sicile. (*b*) Tous les hommes ont été créés de Dieu dans la perſonne d'Adam & d'Eve ; & ces deux perſonnes commencerent de parler, de raiſonner, d'impoſer les noms aux choſes auſſi-tôt après leur création. Ils furent formés ſages, parlant & raiſonnant comme dans un âge parfait. S'imaginer que les hommes ont un langage naturel, comme on dit que les animaux ont chacun leur cri & leur chant qui leur ſont propres, c'eſt ſe tromper manifeſtement. Il n'eſt pas vrai univerſellement que tous les animaux aient leur cri naturel. Un oiſeau tiré du nid encore tout jeune, & nourri loin de ſes pere & mere, n'aura pas le ramage de ceux de ſon eſpece ; mais il imitera celui des autres oiſeaux qu'il entendra, ou le ſon des inſtruments que l'on jouera devant lui. Il y en a même qui imitent la voix de l'homme. Ainſi un enfant nourri loin des hommes ; contrefera les cris des animaux, & le ſon des choſes qui lui frapperont les oreilles.

Ceux que Pſammétichus fit élever, avoient apparemment imité le bêlement des brebis, ou plutôt le cri des chevres qu'ils entendoient. Et c'eſt ce qu'ils marquoient par leur *Beccos*, ou ſimplement *Béc* ; car *os* eſt la terminaiſon Grecque ajoutée par Hérodote. S'ils avoient été à portée d'entendre autre choſe, ils l'auroient prononcé de même. Peut-être auſſi prononçoient-ils *Beccos* au haſard, comme tous les jours ſans y

(*a*) *Conſtantin. Manaſſ. Breviar. Hiſtoric. p. 99.*
Καὶ γὰρ Βόκχορος, φησὶν, ὁ κρείττων Αἰγυπτίων ;
Ἀπὸ ψελλίσματος ἦδε ἀρτιγενοῦς βρέφους,
Τὴν παλαιοτέραν πάσων διαλέκτων ἐτέγνω.
(*b*) *Diodor. Sicul.*

penſer ;

penſer on prononce des mots qui n'ont nulle ſignification dans notre Langue, & auxquels nous n'attachons aucune idée ; mais qui ne laiſſent pas quelquefois d'être ſignificatifs dans d'autres Langues, comme en Hébreu, en Arabe, en Grec, ou en Allemand. Conclura-t-on delà que ces mots que nous prononçons ſans y attacher aucune ſignification, ſont des reſtes de la Langue primitive & naturelle ? Or il n'y a pas plus de raiſon de conclure que la Langue Phrygienne eſt la premiere Langue, & que les Phrygiens ſont les plus anciens peuples du monde, de ce que deux enfants par haſard auront prononcé *Beccos*, qui en Phrygien ſignifie du pain.

Enfin quand on avoueroit qu'il y a une Langue naturelle à l'homme, ce ſeroit toujours un mauvais raiſonnement de dire : On trouve dans la Langue Phrygienne un mot de la Langue naturelle ; donc c'eſt la Langue primitive. C'eſt conclure le général du particulier. De plus, qui nous dira que les Phrygiens du temps de Pſammétichus, conſervoient leur Langue primitive ? Car s'il avoient déjà alors changé de langage, tout le raiſonnement du Roi d'Egypte, tombe de lui-même.

S'il y avoit une Langue naturelle, tous les hommes la parleroient, du moins ils auroient une très-grande facilité & une très-grande inclination à la parler & à l'apprendre. Or naturellement nous ne parlons aucune Langue que nous n'ayons appriſe ; nous apprenons ſans peine la Langue de nos peres & meres, lorſque nous ſommes nourris avec eux, & nous n'apprenons qu'avec peine toutes les autres. De plus, on a l'expérience de quelques enfants, qui ont été nourris loin du commerce des hommes, & qui ſont demeurés muets, ſans proférer aucune parole. Purchas (*a*) raconte un eſſai fait par Mélabdin Echebar, Roi d'Indoſtan, ou Grand Mogol, d'un enfant qu'il fit élever loin des hommes, & qui demeura ſans parler. Jean Radvitz (*b*) dit qu'en 1661 on trouva en Pologne dans les forêts de Lithuanie, parmi une troupe d'ours, deux jeunes garçons âgés d'environ neuf ans. On en prit un avec bien de la peine; il fut préſenté au Roi & baptiſé par l'Evêque de Poſnanie, & tenu ſur les fonts par la Reine. Cet enfant étoit ſi ſauvage, que non ſeulement il ne parloit aucune Langue, mais qu'on ne put jamais lui apprendre à parler, quoiqu'il eut la langue ſans défaut.

Il faut donc chercher entre les Langues connues, qui eſt celle qui fut donnée à Adam par infuſion. Mais on trouve ſur ce ſujet pluſieurs ſentiments. La plupart croient que la Langue primitive eſt l'Hébraïque : d'autres, que c'eſt la Langue Syriaque ; d'autres la Langue Chaldéenne, ou l'Ethiopienne, ou l'Arménienne. Il n'y a preſque aucun peuple d'Orient, qui ne veuille élever ſa Langue au rang de Langue primitive.

(*a*) *Purchaſ. l.* 1. *c.* 8. *apud Walton. Prolegom.* 1. *n.* 3. = (*b*) *Joan. Radvitz Carm. Alc.* Voyez Moreri, article *Urſin*,

(*a*) Gorope Bécan a enſeigné ſérieuſement que c'étoit la Langue Flamande. Enfin il y a pluſieurs Savants qui ſoutiennent que la premiere Langue ne ſubſiſte plus, & qu'elle eſt entiérement perdue ; d'autres croient qu'il en reſte quelques mots dans la Langue Hébraïque, & dans les Langues Orientales ; mais que la plupart des racines en ſont entiérement inconnues. Il faut examiner ces divers ſentiments.

VI. Si la premiere Langue eſt perdue,

Saint Grégoire de Nyſſe (*b*) eſt le premier Auteur que nous ſachions, qui ait enſeigné que la premiere Langue étoit perduë. Il dit qu'il a appris des perſonnes fort inſtruites dans les Ecritures, que la Langue Hébraïque n'avoit pas le même air d'antiquité que quelques autres ; & que Dieu entre pluſieurs merveilles qu'il fit en faveur des Iſraélites, au temps de leur ſortie d'Egypte, leur accorda comme une grace toute miraculeuſe, l'uſage de la Langue Hébraïque, qu'il forma ſur le champ, & qu'il leur donna par infuſion au moment de leur ſortie. Il prétend prouver ce ſentiment ſi extraordinaire, par ces paroles du Pſaume : (*c*) *Lorſqu'il ſortit d'Egypte, il entendit une Langue qu'il ne connoiſſoit pas auparavant.* Si cela ſe dit de Moyſe, ajoute-t-il, il eſt certain qu'on ne peut l'entendre que de la Langue Hébraïque, puiſqu'on ſait qu'il a écrit en cette Langue.

C'eſt apparemment des Juifs, que ſaint Grégoire de Nyſſe avoit appris ce qu'il dit de ce miracle prétendu arrivé à la ſortie d'Egypte. (*d*) Or on ſait de quelle autorité eſt leur témoignage en fait d'hiſtoire. Le paſſage du Pſaume peut ſignifier ſimplement que Joſeph, c'eſt-à-dire, les Iſraélites, après leur ſortie d'Egypte, entendirent au mont Sinaï la voix du Seigneur, qui leur étoit juſqu'alors étrangere. (*e*) Quant à ce qu'il ajoute que quelques Savants lui avoient dit, que la Langue Hébraïque avoit un air de nouveauté que l'on ne remarquoit pas dans les autres Langues,

---

(*a*) Voyez Richard Simon, Hiſtoire Critique du V. Teſt. l. 1. c. 14. = (*b*) *Gregor. Nyſſen. orat.* 12. *contra Eunom. p.* 354. Φασὶ δὲ τινὲς τῶν ἐπιμελεστέρων τὰς γραφὰς ἐπικεκλῆσθαι, μηδὲ ἀρχαίζειν τὴν Ἑβραίων φωνὴν καθ' ὁμοιότητα τῶν λοιπῶν, ἀλλὰ μετὰ τῶν ἄλλων βαυμάτων καὶ τοῦτο τῆς ἐξαγωγῆς βαυμαποιηθῆναι, τὸ τὴν γλῶσσαν ταύτην ἄλλως μετὰ τὴν Αἴγυπτον χρεισθῆναι τῷ θεῷ. = (*c*) *Pſalm.* LXXX. 5. = (*d*) *Theodoret. qu.* 61. *in Geneſ.* inſinue auſſi ce ſentiment. Διὰ τῶ Μωσέως ὁ τῶν ὅλων θεὸς ταύτην ἔδωκε τὴν γλῶτταν διδασκῆν ὄφαν, ὑ φυσικὴν, &c. Après cela il cite le Pſaume LXXX. de même que ſaint Grégoire de Nyſſe. = (*e*) D'autres expliquent ainſi ce texte : Le Seigneur a inſtitué cette fête (qui paroît être la fête des Trompettes,) pour être un monument à Joſeph, (c'eſt-à-dire, au peuple d'Iſraël,) lorſqu'il ſortit de l'Egypte, où il avoit entendu parler une Langue qui lui étoit étrangere : *Teſtimonium in Joſeph poſuit illud, cùm exiret de terra Ægypti*, (in qua) *linguam quam non noverat audivit.* Il eſt très-commun dans l'Hébreu de ſous-entendre la particule relative. C'eſt ainſi qu'au Pſaume LXXVII. où la Vulgate lit : *Tabernaculum ſuum ubi habitavit in hominibus* ; l'Hébreu lit à la lettre : *Tabernaculum* (in quo) *habitavit in hominibus* ; D'ailleurs cette interprétation eſt encore appuyée par le texte du Pſaume CXIII. ℣. 1. *Lorſqu'Iſraël ſortit de l'Egypte, & la maiſon de Jacob du milieu d'un peuple étranger.* L'expreſſion de l'Hébreu ſignifie proprement, *du milieu d'un peuple qui parloit une Langue étrangere.* Voilà l'Egypte déſignée ſous le même caractere.

cela eſt fort contraire au témoignage de nos plus habiles Critiques, & des plus ſavants en Hébreu, qui remarquent dans cette Langue tous les caracteres d'antiquité que l'on peut deſirer ; ſavoir, la briéveté, la ſimplicité, la force de l'expreſſion, la fécondité, qui fait que les plus anciennes Langues Orientales ont tiré d'elle une infinité de mots.

Les Modernes (*a*) qui ont ſuivi le ſentiment de ſaint Grégoire de Nyſſe ſe fondent ſur d'autres principes, pour ſoutenir que la Langue primitive eſt perdue. Ils diſent qu'il y a dans Moyſe même, & dans les temps qui ont précédé la confuſion de Babel, pluſieurs noms propres, dont la ſignification ne ſe trouve pas dans la langue Hébraïque ; que ceux dont la racine ſe trouve dans l'Hébreu, ont pu y être adaptés par Moyſe, qui a traduit en ſa Langue les noms anciens, & qui a ſu leur donner des étymologies Hébraïques, en conſervant les alluſions que nous y remarquons encore aujourd'hui. Ils citent divers Auteurs Hébreux, Grecs & Latins, où l'on trouve des exemples de pareilles alluſions, & de pareilles étymologies. Ils accorderont, ſi l'on veut, que la Langue Hébraïque a conſervé pluſieurs traces de la premiere Langue, & qu'on y en remarque plus que dans aucune autre ; mais ils ne conviennent pas que ce ſoit la plus ancienne de toutes, ni la Langue d'Adam.

A tout cela on peut répondre deux choſes : 1°. Que la Langue Hébraïque ne nous eſt connue aujourd'hui qu'aſſez imparfaitement, & que pluſieurs de ſes racines peuvent être perdues, depuis tant de ſiecles qu'elle ſubſiſte. Les Savants remarquent tous les jours dans les Livres ſaints des Hébreux, des termes dont les racines ne ſe trouvent plus que dans les Langues Arabe, Chaldéenne ou Egyptienne. Ce n'eſt pas à dire qu'autrefois ces racines n'aient été en uſage parmi les Hébreux ; mais elles ſont tombées dans l'oubli, & devenues inuſitées dans la ſuite des ſiecles.

2°. Il eſt fort croyable que pluſieurs racines de la Langue primitive ſont péries à la confuſion de Babel, & encore depuis ; de même que dans les Langues Grecque & Latine, qui ſont ſi récentes en comparaiſon, il y a pluſieurs racines qui ſont entiérement hors d'uſage, & certains mots, dont les racines ſont perdues, & dont il ne reſte que quelques veſtiges dans les anciens Ecrivains de ces Langues. Et comme on n'en peut pas inférer que les Langues Grecque & Latine ſoient perdues, auſſi on ne doit pas tirer une pareille conſéquence à l'égard de la Langue Hébraïque, que nous tenons pour la Langue primitive.

(*a*) *Vide Grot. ad Geneſ.* XI. 1. *& Not. ad lib. de verit. Relig. Chriſt. n.* 16. *Huet Demonſt. Evang. propoſit.* 4. *c.* 13. *Cluver. German. Antiq. l.* 1. *p.* 74. *Georg. Horn. Not. in Sulpit. Sever. lib.* 1. *p.* 22. *Henric. Kipping. de Lingua primæva, art.* 6. *&c.*

VII. Si la Langue Syrienne ou Chaldaïque eſt la premiere Langue.

Théodoret, (*a*) Amira, (*b*) Myricæus, (*c*) & les autres Maronites du mont Liban, qui veulent que la Langue Syrienne ou Chaldaïque, ſoit la mere, & la premiere de toutes les Langues, donnent en cela des preuves de leur zele pour leur Langue, & de leur amour pour leur patrie, plutôt que de l'exactitude de leur critique. Nous convenons que les noms d'*Adam*, d'*Abel*, d'*Eve*, & pluſieurs autres, ont leur racine dans la Langue Chaldéenne; mais c'eſt que cette Langue eſt une branche de l'Hébraïque; & delà la grande conformité de ces deux Langues, qui étoit apparemment encore beaucoup plus ſenſible dans les commencements. Ce qui prouve que la Langue Hébraïque eſt la premiere, c'eſt qu'elle eſt plus courte & plus ſimple que la Chaldéenne.

Quelques-uns ont voulu concilier les deux ſentiments, en diſant que les Langues Chaldéenne & Hébraïque, n'étoient qu'une même Langue; & que Théodoret, en donnant la primauté au Syriaque ou au Chaldéen, n'avoit entendu ſous ces noms autre choſe que la Langue ancienne des Hébreux, qu'il confondoit avec celle de ſon pays. On appuye ce ſentiment de l'autorité de Philon, (*d*) qui dit que la Traduction des Septante fut faite ſur le Chaldéen, & que la Loi ayant d'abord été ecrite en Chaldéen, demeura long-temps inconnue aux peuples étrangers; où l'on voit manifeſtement qu'il ne diſtingue pas la Langue Chaldéenne de l'Hébraïque. C'eſt à peu près ainſi que Villalpand, (*e*) & le P. Thomaſſin, (*f*) voudroient expliquer Théodoret, & le ramener au ſentiment qui donne la Langue Hébraïque pour la premiere Langue du monde.

Mais pour répondre d'abord à Philon, qui a confondu la Langue Chaldéenne avec l'Hébraïque, on peut lui dire avec ſaint Jérôme, (*g*) que ſi ces deux Langues euſſent été les mêmes, le Roi Nabuchodonoſor n'auroit pas donné ordre à ſes Officiers, de faire apprendre la Langue Chaldéenne aux trois jeunes Hébreux qu'il vouloit faire entrer à ſon ſervice. Et lorſque Rabſacès parloit Hébreu aux Envoyés d'Ezéchias, Roi de Juda, (*h*) Eliacim ne l'auroit pas prié de parler Syriaque ou Chaldéen, afin que le peuple, qui étoit ſur des murs de la ville, n'entendit pas ce qu'il diſoit. De plus nous expérimentons tous les jours auſſi-bien que ſaint Jérôme, (*i*) qu'après avoir appris l'Hébreu, il faut encore travailler tout de nouveau pour apprendre le Chaldéen.

(*a*) *Theodoret. qu.* 60. 61. *in Geneſ.* = (*b*) *Georgii Amira Præfat. in Gram. ſuam Syriac.* = (*c*) *Myricæus Præfat. in Gramm. ſuam Chaldaic.* = (*d*) *Philo de vita Moſis, l.* 11. *p.* 657. 658. 659. Τὸ παλαιὸν ἐγεγράφησαν οἱ νόμοι γλώσσῃ Χαλδαϊκῇ, ἢ μέχρι πολλοῦ διέμειναν ἐν ὁμοίῳ τῇ διαλέκτῳ ἢ μεταβολαῖς *&c.* = (*e*) *Villalpand. t.* 3. *apparat. urbis ac Templi. p.* 372. *col.* 2. = (*f*) Thomaſſin, Méthode pour enſeigner & étudier les Langues, l. 11. c. 1. art. xi. p. 130. = (*g*) *Hieronym. in Daniel. c.* 1. = (*h*) 4. *Reg.* xviii. 26. = (*i*) *Hieronym. Præfat. in Danielem.*

Quant à Théodoret, il eſt inutile d'eſſayer de concilier ſon ſentiment avec ceux qui donnent la préférence à la Langue Hébraïque, puiſque dans l'endroit même que l'on cite, où il eſt parle de la premiere Langue, il fait le parallele du Chaldéen avec l'Hébreu, & donne manifeſtement la préférence au Chaldéen. Il n'eſt donc pas vrai qu'il ait confondu ces deux Langues.

Pour venir à préſent aux étymologies des anciens termes de la Langue primitive, qui ſe tirent fort aiſément de la Langue Chaldaïque, on peut y faire deux réponſes. La premiere, que le Chaldéen étant une branche, ou une eſpece de dialecte, de l'Hébreu, il n'eſt pas étonnant que l'on trouve dans l'une & dans l'autre les mêmes racines & les mêmes étymologies : or nous avons montré plus haut que l'Hébreu a les caracteres de primauté ſur le Chaldéen. La ſeconde, qu'il y a certaines étymologies, & certaines alluſions dans ces anciens noms, qui ne peuvent ſubſiſter dans le Chaldéen, & qui ſe ſoutiennent parfaitement dans l'Hébreu. Par exemple : (*a*) *Elle s'appellera Iſcha* (c'eſt-à-dire, humaine, ou tirée de l'homme ;) *parce qu'elle eſt priſe de l'homme.* (Hébreu : *Iſch.*) Le Chaldéen porte : (*b*) *Elle ſera nommée femme*, (Chald. *Itteta*,) *parce qu'elle a été priſe de ſon mari.* (Chald. *Beal.*)

L'argument qu'Amira propoſe avec le plus de confiance, eſt celui-ci : Abraham & ſes ancêtres étoient Chaldéens d'origine : ils ont donc parlé Chaldéen, avant de parler Hébreu : le Chaldéen eſt donc plus ancien que l'Hébreu. Mais on répond, 1°. Que les Langues Chaldéenne & Hébraïque ayant eu autrefois beaucoup de rapport, Abraham ſavoit apparemment ces deux Langues ; en ſorte que quand il arriva dans la terre de Chanaan, il entendit & parla très-aiſément le Chananéen, qui étoit le même que l'Hébreu. 2°. Quand Abraham auroit parlé le Chaldéen, avant de parler l'Hébreu, il ne s'enſuivroit pas que le Chaldéen fût plus ancien que l'Hébreu. Pour décider cette queſtion, il faut examiner la choſe à fond, & voir les preuves que l'on produit en faveur de la Langue Hébraïque contre la Chaldéenne. 3°. Quoique la Langue Chaldéenne fût apparemment dès-lors différente de l'Hébraïque, il eſt certain que l'on parloit Hébreu dans la famille d'Abraham, avant qu'il vint dans le pays de Chanaan : ſon nom, & ceux de Sara ſa femme, de ſon pere, de ſes freres, de ſes neveux, ſont Hébreux. Lorſque Jacob arrive en Méſopotamie, dans la maiſon de Laban ſon oncle, il parle & entend le langage de cette famille. Les noms de ſes deux femmes & de leurs ſervantes ſont Hébreux, auſſi-bien que ceux qu'elles donnent à leurs enfants. Les alluſions qu'elles font dans l'impoſition de ces noms, ſont toutes fondées ſur la Langue Hébraïque. On ne doit

(*a*) *Gen.* 11. 23. לואת יקרא אשה כי מאיש לקחה. = (*b*) *Chald.* לדא יתקרי אתתא ארי מבעלה נסבת דא.

donc pas légérement conclure qu'Abraham ait parlé Chaldéen, avant de parler Hébreu. Si les Chaldéens & les Babyloniens étoient descendus de Cham & de Chus, comme il y a beaucoup d'apparence, puisque Nemrod, fils de Chus, avoit établi à Babylone le siege de son empire, il paroîtra encore moins extraordinaire qu'Abraham & sa famille, qui étoient de la race de Sem, parlassent l'Hébreu pur, différent du Chaldéen que parloient les Babyloniens, & que Laban lui-même parloit communément, comme il paroît par les noms que lui & Jacob imposerent au monument qu'ils érigerent sur le mont de Galaad. (*a*) Jacob lui donna un nom Hébreu, & Laban un nom Chaldéen, ou Syrien.

VIII. Prétention ridicule de Gorope Bécan en faveur de la Langue Flamande.

Gorope Bécan, pour montrer l'antiquité de la Langue des Cimbres, ou de la Langue Flamande, n'a point d'autres raisons, que quelques étymologies tirées de cette Langue, par le moyen desquelles il explique comme il peut, les noms Hébreux des premiers hommes. Par exemple, il dérive *Adam* de *hat-dam*, qui en Flamand signifie, *digue de la haine*, comme si le premier homme étoit une digue opposée à l'envie. Il tire *Eva* d'*eu-vath*, qui signifie *le vase du siecle*, parce qu'Eve contenoit en elle le germe & le principe de tous les hommes. Il dérive *Abel* de *hat-belg*, *la haine de la guerre*; parce qu'Abel avoit horreur de la guerre injuste que lui fit Caïn. Enfin il dit que *Caïn* vient de *caït-ende*, c'est-à-dire, *male-fin*, ou mauvaise fin : *Noé*, ou selon lui, *nos-acht*, celui qui pense à la nécessité, qui la prévoit, &c. Mais n'est-ce pas se jouer des Lecteurs, que de leur proposer de telles conjectures; & ne seroit-ce pas abuser de leur loisir, que de les réfuter ? Avec de semblables étymologies, quelle sera la Langue qu'on ne fera pas passer pour la Langue primitive.

IX. Si les Arabes, les Arméniens, les Egyptiens, les Chinois & les Ethiopiens sont fondés à prétendre que leur Langue soit la premiere.

Les Arabes, les Arméniens, les Egyptiens, les Chinois & les Ethiopiens n'ont pour soutenir leurs prétentions, que de pareils raisonnements. Plusieurs noms des premiers hommes, disent-ils, sont significatifs en notre Langue; les premiers Patriarches ont habité notre pays; notre nation est une des plus anciennes du monde : notre Langue est donc la premiere de toutes, & celle que Dieu communiqua à Adam. Mais nulle de ces raisons en particulier n'est décisive; & nulle nation ne peut se prévaloir de toutes sans exception. La Langue Arménienne & la Syriaque sont les mêmes que la Chaldéenne, quant au fond, & la Chaldéenne est tirée de l'Hébraique. La Langue Arabe est apparemment aussi une branche de la Langue Hébraïque, avec laquelle elle a beaucoup de rapport. Les Arabes ont pour pere Ismaël, fils d'Abraham : leur nation n'est pas plus ancienne que ce Patriarche, & leur Langue ne pourroit prétendre à la primauté, qu'en remontant par Abra-

(*a*) *Genes.* xxxi. 47. 48.

ham aux deſcendants de Noé, qui bâtirent la Tour de Babel; alors les Iſraélites deſcendus du même Abraham par Iſaac, auront le même avantage; avec cette différence, que la Langue des Patriarches s'eſt conſervée plus pure parmi eux, que parmi les Arabes, & qu'ils ont des monuments plus anciens & plus certains qu'aucun autre peuple du monde. Moyſe parloit certainement la même Langue qu'Abraham, & Abraham la même Langue que Tharé, & celui-ci apparemment la même que parloient Sem & Noé. Les Hébreux juſqu'aujourd'hui ont conſervé la Langue dont ſe ſervoit Moyſe: on la lit dans leurs Livres; ils l'étudient, ils l'entendent; elle exiſte. Les Arabes ne peuvent montrer la même choſe, ni aucune autre nation du monde.

Les Egyptiens & les Ethiopiens d'aujourd'hui auroient certainement beaucoup de peine à prouver que leurs Langues ſont les premieres qui aient été en uſage dans le monde, puiſqu'ils n'ont aucuns monumens certains de leur Langue primitive; ou s'ils en ont, ils ne les entendent plus. Il nous reſte à la vérité quelques débris de l'hiſtoire ancienne des Egyptiens, dans les ſaintes Ecritures, & dans les Auteurs Grecs: mais on n'y lit rien de favorable à leurs prétentions. Le fait de Pſammétichus rapporté par Hérodote, qui voulut ſavoir par l'épreuve de deux enfants qu'on éleva ſans leur parler, quelle étoit la premiere Langue, fait voir que les anciens Egyptiens ne ſe flattoient pas alors que leur Langue fût la premiere. Nous ſavons par l'Ecriture, que Cham peupla l'Egypte, par Miſraïm ſon fils; on ne doute pas que les Ethiopiens ne ſoient une colonie des enfants de Cham & de Miſraïm; Chanaan fils de Cham, & frere de Miſraïm, parloit Hébreu: il y a donc toute apparence que Cham lui-même, Miſraïm & ſes fils parloient originairement la même Langue, ou une Langue fort ſemblable. Ainſi il ſe trouvera que quand les Egyptiens auroient montré que leur Langue eſt la Langue d'Adam, ils prouveroient contre leur intention, que la Langue Hébraïque ou Phénicienne eſt la plus ancienne de toutes.

X. Deux points fixes de l'unité des Langues.

Toute la difficulté de la queſtion que nous examinons, conſiſte donc à ſavoir, 1°. Si la Langue des enfants de Noé étoit la même que celle d'Adam; 2°. Si celle d'Abraham étoit la même que celle des enfants de Noé, qui entreprirent le bâtiment de la Tour de Babel. Car nous avons deux points fixes de l'unité des Langues; Adam & Noé, le commencement du monde & la conſtruction de la Tour de Babel. Nous n'entreprendrons pas de montrer que dans l'eſpace de ſeize cents cinquante-ſix ans, qui ſe ſont écoulés depuis la création d'Adam juſqu'au Déluge, il ne ſoit point arrivé de changement dans la Langue primitive; nous n'avons aucune preuve ni pour ni contre ce changement: il faut avouer qu'il eſt mal-aiſé qu'une Langue ſe ſoit conſervée ſi long-temps ſans altération parmi le grand nombre de nations qui vivoit alors; mais en même temps il faut remarquer que pluſieurs de ces nations furent aſſez long-temps ſans avoir de commerce enſemble, puiſque Moyſe nous donne

l'époque des mariages des enfants de Dieu avec les filles des hommes, (*a*) c'eſt-à-dire, de la race de Seth avec celle de Caïn, comme d'une choſe inuſitée juſqu'alors.

Quoi qu'il en ſoit, nous ſuppoſons que Noé & ſes trois fils parloient la Langue d'Adam, & qu'ils la conſerverent dans toute ſa pureté dans leur famille, juſqu'à la diſperſion & à la confuſion de Babel. Noé, ou du moins Sem, Arphaxad, Salé & Héber vivoient encore. (*b*) Si la confuſion des Langues arrivée à Babel, eſt une punition de la témérité & de l'inſolence des hommes, il y a toute apparence qu'elle ne tomba ni ſur Noé, ni ſur Sem, qui furent toujours fideles à Dieu, & qui n'entrerent que d'une maniere innocente dans le deſſein de bâtir la Tour de Babel.

Pendant que les hommes ſe diſperſoient les uns dans une Province, & les autres dans une autre, Noé, Sem & Arphaxad, demeurerent dans la Méſopotamie & dans la Chaldée. Tharé & toute ſa famille étoient établis à Ur de Chaldée, lorſque Dieu appella Abraham, & qu'il le fit ſortir de ſon pays, (*c*) du milieu de ſa famille, & de la maiſon de ſon pere : *Egredere de terra tua, & de cognatione tua, & de domo patris tui* : Expreſſions qui marquent qu'ils y étoient établis depuis long-temps.

De la ville d'Ur, Abraham alla à Haran en Méſopotamie ; & delà il vint dans la terre de Chanaan. Il deſcendit enſuite en Egypte ; & enfin il revint dans le pays de Chanaan, où il fit ſa principale demeure. Dans tous ces lieux il ſe fait entendre de ceux à qui il a affaire, ſans qu'il paroiſſe qu'il ait eu beſoin de truchement. Nous n'en conclurons pas que l'on parloit par-tout la même Langue ; nous ſavons que le Chaldéen ou le Syrien, & l'Egyptien étoient dès-lors différents de l'Hébreu : mais nous ne pouvons nous perſuader que ces Langues fuſſent tellement différentes, qu'elles ne puſſent être aiſément entendues de ceux qui en ſavoient une d'entre elles. En un mot, nous penſons que toute la Méſopotamie, la Chaldée, la Babylonie, l'Arménie, la Syrie, l'Arabie, la Paleſtine, la Phénicie, & même l'Egypte, parloient un langage aſſez approchant de l'Hébreu, & que les effets de la confuſion des Langues ſe firent principalement ſentir dans les Provinces les plus éloignées de celles dont nous venons de parler ; mais que de toutes les Langues qui ſubſiſterent après cette diviſion, celle où l'on remarqua le plus de caracteres de la Langue primitive, fut la Langue Hébraïque. Voici les preuves de ce ſentiment.

XI. La Langue Hébraïque eſt celle où on remarque plus de caracteres de la Langue primitive.

C'eſt un principe de bon ſens, de n'impoſer aux choſes, aux perſonnes, aux animaux, que des noms qui marquent leur nature, leur ori-

(*a*) *Geneſ.* VI. 1. 2. = (*b*) Selon le calcul de la Vulgate & de l'Hébreu, Noé ſurvequit de beaucoup à la diviſion des Langues : mais ſelon le calcul des Septante & du Samaritain il mourut avant. = (*c*) *Geneſ.* XII. 1.

gine ;

gine, leurs perfections, leurs propriétés, en un mot des noms significatifs, & fondés sur quelques qualités & quelques rapports à la nature de la chose. Si aujourd'hui parmi nous on voit des noms si bizarres, & dont l'origine & la signification sont si obscures, c'est que notre Langue n'est pas une mere Langue, & qu'elle est mêlée de plusieurs mots étrangers. Tous les noms dont nous nous servons, sont significatifs dans la Langue d'où ils viennent; mais ils ne le sont pas toujours dans la nôtre, parce que plusieurs lui sont venus d'ailleurs. Or dans les commencements, comme il n'y avoit qu'une seule Langue, tous les noms que l'on imposoit aux choses, étoient nécessairement significatifs.

Pour savoir donc surement quelle étoit la premiere Langue, il n'y a qu'à voir qui est celle qui renferme la racine des premiers noms des personnes & des choses, & qui en donne la véritable signification, & la vraie étymologie. Or c'est ce qu'on trouve admirablement dans la Langue Hébraïque, & qu'on ne trouve dans aucune autre Langue. Les noms Hébreux d'hommes, d'animaux, d'arbres, de lieux, de métaux, expriment leur nature, leurs propriétés, leurs défauts, l'occasion de leur dénomination. *Adam* signifie roux, parce qu'il est tiré d'une terre vierge & rougeâtre, nommée en Hébreu *Adama*; *Heva*, ou *Cheva*, de *Chaiah*, la vie; *Ischa*, *virago*, de *Isch*, *vir*, l'homme; *Cain*, possession, de *Canah*, posséder; *Abel*, vanité; *Seth*, il a mis, ou il a remplacé, parce qu'en effet Seth remplaça Abel, qui avoit été tué par son frere; *Eden*, délices; *Henoch*, ou *Chanoch*, renouvellement, ou dédicace; & ainsi des autres. Bochart a employé un travail infini pour montrer que les noms des animaux marqués dans l'Ecriture, étoient significatifs, aussi-bien que les noms de lieux, de fleuves, de villes, de provinces.

Il faut donc reconnoître que cette Langue est la Langue dont Adam & Noé se sont servis, ou dire que Moyse dans toute son histoire a pris plaisir à défigurer tous les noms propres, en supprimant les vrais, les anciens noms, pour leur en substituer de nouveaux, pris de la Langue Hébraïque; & qu'il a été assez heureux dans ce changement, pour trouver dans sa Langue d'autres mots aussi significatifs, & qui conservassent les mêmes étymologies & les mêmes allusions que dans la Langue primitive. Cela pourroit peut-être se soutenir dans un Ouvrage très-court, & où il n'y auroit que peu de mots à changer: mais dans un Ouvrage aussi long que le Pentateuque, cela est moralement impossible. Ajoutez qu'il auroit fallu que tous les Ecrivains sacrés qui ont écrit après Moyse, suivissent la même méthode & le même plan; ce qui n'est pas moins impossible.

Enfin quand Moyse & les autres Auteurs Hébreux inspirés auroient voulu s'astreindre à cette méthode, pouvoient-ils imposer la même loi aux Ecrivains profanes, aux peuples entiers, aux nations les plus ennemies des Juifs, qui ont souvent employé les mêmes termes dont se

fert Moyſe, pour marquer les peres des nations, & les fondateurs des peuples, les fleuves, les villes & les provinces ? D'où eſt venu ce concert & cette reſſemblance, ſinon de la Langue primitive, dont il eſt demeuré quelques débris dans preſque toutes les Langues anciennes, & chez preſque tous les peuples ? On lit *Cham*, *Chanaan*, *Sidon*, *Méſor* ou *Miſraïm*, *Aram*, *Aſſur*, *Babel*, *Jordan* ou *Jarden*, *Eden*, *Ninive*, *Euphrate*, *Ararat*, *Liban*, & une infinité d'autres noms dans les Auteurs profanes, comme dans les Auteurs ſacrés ; & l'on ne trouve les étymologies & la vraie ſignification de ces noms, que dans l'Hébreu. Il y a donc toute ſorte d'apparence, que cette langue eſt la premiere Langue.

Nous avons déjà répondu à l'objection qu'on nous fait, qu'il y a des noms d'hommes & d'autres choſes dans Moyſe, dont les racines ne ſe trouvent pas aiſément dans la Langue Hébraïque. C'eſt ce que nous avouons ſans peine. Mais cela n'empêche pas que l'Hébreu ne ſoit la premiere Langue, ou du moins celle qui en a conſervé le plus de veſtiges. Eſt-il étonnant que depuis deux mille ans qu'elle n'eſt plus vulgaire, on ait oublié pluſieurs termes qui lui étoient propres, & qui ſe ſont conſervés dans les Langues voiſines & collatérales ? N'eſt-il pas juſte que cette Langue ſi vénérable par ſon antiquité & par ſa noble ſimplicité, revendique ce qu'elle a perdu, & ce que les autres ont pris d'elle ? De plus, eſt-il juſte de chercher dans la Langue Hébraïque les étymologies de tous les noms propres qui ſe trouvent dans les Livres de Moyſe, & dans les autres Livres ſacrés ? Il y en a pluſieurs qui n'appartiennent en aucune ſorte à la premiere Langue. Ce ſont des noms étrangers de je ne ſais quelles Langues, qui ſont entiérement ignorées. Nous ne répondons que des temps qui ont précédé le Déluge, & la confuſion des Langues.

Une autre preuve de la primauté de la Langue Hébraïque, c'eſt que par ſon moyen on explique aſſez aiſément les noms des plus anciennes Divinités, leſquelles ne ſont originairement que des hommes, & dont quelques-uns ont vécu avant le Déluge. Ces noms qui ſont paſſés de l'Orient dans la Grece, & dans les autres parties du monde, ne ſignifient rien pour l'ordinaire dans les autres Langues ; il n'y a que l'Hébreu qui en fourniſſe l'explication, & qui en découvre l'origine. Par exemple, *Ammon*, eſt le même que *Cham*, que *Zeus*, ou Jupiter des Grecs. *Zeus* en Grec ſignifie la même choſe que *Cham* en Hébreu, c'eſt-à-dire, ardent, bouillant. *Jupiter* ou *Jovis*, vient de l'Hébreu *Jova*, *Jehova*, *Jao*, Dieu. *Japetus* eſt Japheth ; *Smy* eſt le même que Sem. Neptune vient de l'Hébreu *Niphtach*, être entendu : *Poſeidon*, qui ſignifie auſſi Neptune en Grec, vient de *Phaſach*, étendre. Vulcain eſt *Tubal-caïn*. *Arés*, Mars, vient de *Aritz*, fort, violent ; *Venus*, de *Benoth*, les jeunes filles, ou de *Bana*, avoir des enfants, bâtir une maiſon ; & ainſi des autres.

Les inſtruments de muſique étoient en uſage dès avant le Déluge, comme on le voit dans Moyſe ; (*a*) les noms s'en ſont conſervés chez les Grecs & chez les Latins : mais la vraie étymologie leur en a toujours été inconnue ; elle ne ſe découvre que dans la Langue des Hébreux, & leurs Ecritures nous en apprennent les premiers inventeurs.

Les noms des peuples, des provinces, des fleuves, des montagnes ſont très-anciens, & pour la plupart ils ſont entiérement barbares & inconnus dans les Langues Grecque & Latine : mais ils ſont ſignificatifs en Hébreu ; & par le moyen de cette Langue, on découvre aſſez heureuſement les premiers fondateurs des villes & des peuples les plus anciens. N'eſt-ce pas une preuve que cette Langue eſt celle dont ſe ſont ſervis les premiers hommes ? On peut voir le grand Ouvrage de Géographie de Bochart, intitulé, *Phaleg* & *Chanaan*.

La nature de la Langue Hébraïque fournit encore une preuve de ſa primauté & de ſon antiquité. La nature commence toujours par le plus ſimple, le plus court & le plus aiſé. La compoſition, le mêlange, les additions ne ſont venues qu'après coup ; elles ſont comme une ſuite de la réflexion & de l'étude. L'Hébreu tel qu'il eſt dans les Livres ſacrés, eſt la plus ſimple des anciennes Langues : car dans les Ecrits des Rabbins, il eſt plus compoſé, & plus mêlé de dictions étrangeres. Les racines Hébraïques communément n'ont que trois lettres, ou deux ſyllabes : les noms n'ont aucune flexion dans leurs différents cas ; on diſtingue ſeulement le pluriel du ſingulier, en ajoutant *im* aux noms pluriels maſculins, & *oth* aux féminins. Il y a très-peu d'anomalités dans leurs déclinations & leurs conjugaiſons. Au lieu de multiplier les verbes, ils multiplient les conjugaiſons ; ce qui rend preſque inutiles les verbes auxiliaires, & qui abrege beaucoup, & rend la Langue plus aiſée. Ils diſtinguent les genres même dans les verbes ; en ſorte que l'on voit dans le verbe ſi l'on parle d'une femme ou d'un homme.

Au lieu des pronoms poſſeſſifs, *mien*, *tien*, *ſien*, les Hébreux ſe ſervent de certains affixes, qui ne conſiſtent qu'en une lettre, ou tout au plus deux, qui marquent encore ſi la perſonne dont on parle, eſt homme ou femme, ſi le genre de la choſe eſt maſculin ou féminin. Ils mettent très-rarement des voyelles dans leur écriture ; ce qui la rend bien plus courte. Enfin ils n'ont point de mots compoſés ; très-peu de prépoſitions : & encore celles qu'ils ont, ne ſont pas d'ordinaire un mot à part ; elles ſe joignent au nom, & ne font qu'un avec lui. Ils n'ont point de comparatifs, ni de ſuperlatifs, ni toutes nos différentes manieres de conjuguer les verbes. Ils n'ont que deux temps ; le prétérit & le futur, avec un ou deux participes ; l'infinitif & l'impératif. En un mot, il ſeroit difficile de concevoir une Langue plus courte, plus ſimple, plus aiſée & plus expreſſive.

(*a*) *Geneſ.* IV. 21.

XII. Conclusion de cette Dissertation.

Tout ce que l'on vient de dire en faveur de la Langue Hébraïque, n'eſt pas démonſtratif; & il faut avouer que l'on ne peut prouver d'une maniere invincible, ni que la Langue d'Adam ſubſiſte encore aujourd'hui, ni que ce ſoit l'Hébreu, ni que le Chaldéen ſoit différent de la Langue de Noé & de ſes enfants. Mais auſſi nos adverſaires n'ont aucune preuve ſans réplique, pour appuyer ce qu'ils prétendent, & pour détruire ce que nous avons tâché d'établir. Nos raiſons ſont plus plauſibles, & le nombre des défenſeurs de notre opinion eſt bien certainement le plus grand & le plus conſidérable. Les Rabbins, (*a*) la plupart de nos Commentateurs & des Peres, (*b*) enſeignent que la Langue Hébraïque eſt la Langue d'Adam. Elle a tous les caracteres d'une très-ancienne Langue; on peut la conſidérer comme la mere de preſque toutes les Langues Orientales; du Chaldéen, du Syriaque & de l'Arabe.

Le ſentiment des Profanes, qui ont cru qu'il y avoit une Langue naturelle à l'homme, ou qui ont prétendu que les hommes produits par la terre au haſard en divers endroits du monde, avoient, après pluſieurs eſſais, formé des ſons articulés, & enfin des Langues différentes les unes des autres; ces ſyſtêmes n'ont rien, je ne dis pas de vrai & de réel, mais même de ſolide & de vraiſemblable. La production des hommes n'eſt pas, & ne peut pas être, l'effet du haſard; & l'homme créé de Dieu n'a jamais été ſans l'uſage de la parole.

Les prétentions des Egyptiens, des Arméniens, des Ethiopiens & des autres peuples, qui veulent que leur Langue ſoit la premiere de toutes, n'ont rien qui doive ſurprendre, après le paradoxe de Gorope Bécan, qui ſoutient que c'eſt la Langue Flamande ou Hollandoiſe: chacun aime ſa patrie & ſa Langue; mais il eſt rare de trouver des gens qui portent l'amour de leur Langue auſſi loin que cet Auteur. Il eſt certain que dès qu'on s'éloigne beaucoup des lieux & des pays qui ont été habités par les premiers hommes, il n'y a guere d'apparence d'y trouver la Langue primitive. De plus, comme il eſt demeuré quelques reſtes de cette ancienne Langue parmi la plupart des peuples d'Orient, il ne ſuffit pas de montrer dans une de ces Langues quelques racines, ou quelques mots approchants de ceux qu'on préſume appartenir à la Langue du premier homme, pour avoir droit d'en conclure que cette Langue eſt celle d'Adam; il faut que tout, ou preſque tout, ſe ſoutienne dans ce ſyſtême. Comme au contraire de ce qu'il y a quelques noms dont on ne trouve pas la racine dans la Langue Hébraïque, il ne s'enſuit pas que ce ne ſoit pas la Langue primitive, ſi tout le reſte s'y rencontre aiſément & ſans contrainte.

(*a*) *Ita Rabb. Ben-Cerſon, Abenezra, Abrabanel, Jarchi ad Geneſ.* XI. 1. 2. *Simeon Ben Jochaï in l. Zohar. Liber Coſri. Azarias in Meor Enaim.* = (*b*) *Origen. homil.* XI. *in Numer. Hieronym. in cap.* 3. *Sophon. Aug. l.* XVI. *de Civit. c.* 11. *& l.* XVIII. *c.* 39. *alii plures.*

Enfin la confusion des Langues arrivée à Babel, & marquée par Moyse, n'est pas un effet naturel de la division qui se mit entre les peuples, & de leur dispersion, qui en fut la suite; c'est un miracle de la toute-puissance du Seigneur, qui par lui-même, ou par ses Anges, (*a*) confondit réellement le langage des hommes; en sorte toutefois que la Langue ancienne & primitive demeura plus entiere dans la race de Sem, que dans celle de ses freres, & qu'elle subsista dans toute sa pureté dans celle de Phaleg, d'Héber & de Tharé, aïeux d'Abraham; comme aussi dans la famille de Chanaan, (*b*) quoique cette race fût d'ailleurs fort corrompue; la Providence l'ayant ainsi ordonné, afin qu'Abraham arrivant dans ce pays, qui étoit destiné à sa postérité, y rencontrât la Langue de ses peres, & ne fût pas dans la nécessité, ni lui, ni les siens, de changer de langage.

C'est par le moyen des Chananéens, appellés autrement Phéniciens, que la Langue Hébraïque s'est si fort répandue dans l'Afrique, & dans la plupart des Isles de la Méditerranée, & des côtes qui sont baignées par cette mer. Voilà ce qui nous a paru de plus probable sur la premiere Langue.

(*a*) *Vide Origen. homil.* XI. *in Numer. & Aug. lib.* XVI. *de Civit. c.* 6. *& Jonathan Paraphr. in Genes.* XI. 7. 8. = (*b*) La Langue Chananéenne & Phénicienne étoit la même que la Langue Hébraïque, comme l'ont prouvé Messieurs Bochart, Huet, Walton, & autres.

DISSERTATION
SUR
LES DEUX PREMIERS AGES DU MONDE,

Dont l'un s'étend depuis la Création juſqu'au Déluge, l'autre depuis le Déluge juſqu'à la vocation d'Abraham. (*a*)

LA vocation d'Abraham eſt l'époque la plus aſſurée des anciens temps depuis l'origine du monde : elle tombe vers l'an 1920 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire : mais il ſeroit aſſez difficile de dire combien il s'étoit écoulé d'années depuis l'origine du monde juſqu'à cette époque. La grande cataſtrophe du Déluge univerſel diviſe cet intervalle en *deux âges* : l'un depuis la Création juſqu'au Déluge, l'autre depuis le Déluge juſqu'à la vocation d'Abraham.

Moyſe diſtingue lui-même ces *deux âges*, en raſſemblant dans *le Chapitre* V. *de la Geneſe* les époques qui peuvent ſervir à fixer *la durée du premier*, & dans *le Chapitre* XI. celles qui peuvent contribuer à déterminer la *durée du ſecond*. Mais dans ces deux Chapitres, les exemplaires varient ſur le nombre des années qui peuvent ſervir à faire connoître la durée de ces deux intervalles. *La vulgate* eſt conforme *à l'Hébreu*, mais elle diffère beaucoup des *Septante*, & l'Hébreu même diffère du *Samaritain*. De ces différences réſultent *trois Chronologies* qui étendent ou reſſerrent la durée du monde dans ces deux premiers âges. Nous nous propoſons d'en offrir ici le tableau, d'en diſcuter les principales différences, & de préſenter quelques obſervations ſur les conſéquences qui en réſultent. Mais pour ne point fatiguer nos Lecteurs par des calculs trop compliqués, nous traiterons de chacun de ces deux âges ſéparément.

(*a*) C'eſt ici l'une des Diſſertations nouvelles que j'ajoute dans cette édition, en ſupprimant les *Obſervations* que j'avois données dans la premiere *ſur le Cainan des Septante*. On verra ici que je perſiſte à reconnoître ce *Cainan* ; j'abandonne ſeulement les Obſervations que j'avois faites ſur la Chronologie Egyptienne & la Chronologie Chinoiſe, relativement à ce point : elles n'étoient pas aſſez réfléchies ; & nous n'avons pas beſoin des preuves que je prétendois en tirer.

I. PARTIE.

Chronologie du premier Age.

Les Patriarches de ce premier Age ſont au nombre des dix ; & Moyſe marque 1°. à quel âge ils ont engendré, 2°. combien de temps ils ont vécu depuis, 3°. quelle a été la durée entiere de leur vie. C'eſt ce que vont exprimer les trois colonnes des trois Tables ſuivantes.

§. I. *Tableau des trois Chronologies.*

I. *Chronologie du Texte Hébreu & de notre Vulgate.*

1. Adam.	130	800	930
2. Seth.	105	807	912
3. Enos	90	815	905
4. Caïnan	70	840	910
5. Malaléel	65	830	895
6. Jared	162	800	962
7. Hénoch	65	300	365
8. Mathuſala.	187	782	969
9. Lamech.	182	595	777
10. Noé.	500	450	950

II. *Chronologie du Texte Samaritain.*

1. Adam.	130	800	930
2. Seth.	105	807	912
3. Enos..	90	815	905
4. Caïnan	70	840	910
5. Malaléel.	65	830	895
6. Jared	62	785	847
7. Hénoch.	65	300	365
8. Mathuſala.	67	653	720
9. Lamech.	53	600	653
10. Noé.	500	450	950

III. *Chronologie de la Verſion des Septante.*

1. Adam	230	700	930
2. Seth.	205	707	912
3. Enos.	190	715	905
4. Caïnan	170	740	910
5. Malaléel	165	730	895
6. Jared	162	800	962
7. Hénoch.	165	200	365
8. Mathuſala.	167	802	969
9. Lamech	188	565	753
10. Noé.	500	450	950

IV. *Explication de ces trois Tables.*

La premiere de ces trois Tables fait voir qu'on lit dans l'Hébreu comme dans la Vulgate ; qu'*Adam* ayant vécu *cent trente ans*, engendra Seth ; qu'après avoir engendré Seth, il vécut *huit cents ans* ; qu'enfin tout le temps de sa vie fut de *neuf cents trente ans* ; & il en est ainsi des autres. La seconde Table montre qu'on lit de même dans le Texte Samaritain. Par la troisieme on voit, que selon la Version des Septante, Adam ayant vécu *deux cents trente ans*, engendra Seth ; qu'après avoir engendré Seth, il vécut *sept cents ans* ; qu'enfin tout le temps de sa vie fut de *neuf cents trente ans*, comme le disent également l'Hébreu & le Samaritain : le reste doit s'entendre de même.

§. II. *Discussion des principales différences.*

I. Observations sur les cent années ajoutées dans la Version des Septante.

Il est visible que la différence qui se trouve ici entre la Version des Septante & les Textes Hébreu & Samaritain, est réfléchie, puisque les *cent années ajoutées* d'un côté, sont *retranchées* de l'autre, de maniere que la somme totale est la même dans tous les exemplaires. Je veux dire que si le Texte Hébreu & Samaritain ne donnent à Adam que 130 *ans* lorsqu'il engendra Seth, ils lui donnent ensuite 800 *ans* de vie ; ce qui fait en tout 930 *ans* : au lieu que la Version des Septante, en lui donnant 230 *ans* lorsqu'il engendra Seth, ne lui donne que 700 *ans* après ; ce qui produit également au total 930 *ans*. Il en est ainsi de presque toutes les autres différences. Mais au milieu de ces variétés, comment discerner la lecture primitive ?

Il semble que la présomption devroit être en faveur des exemplaires qui sont d'accord. C'est-à-dire, que le Texte Hébreu & le Texte Samaritain s'accordant ensemble pour donner à *Adam* l'âge de *cent trente ans* lorsqu'il engendra Seth, & encore *huit cents ans* de vie après qu'il eut mis au monde ce fils, il est à présumer que telle est la lecture primitive ; & que l'altération, à cet égard, est dans la Version des Septante, qui seule donne à Adam *deux cents trente ans* lorsqu'il engendra Seth, & *sept cents ans* après.

II. Sur les cent années retranchées dans le Samaritain.

Il en sera de même pour *Seth*, *Enos*, *Caïnan*, *Malaléel* & *Hénoch*, sur lesquels l'Hébreu & le Samaritain s'accordent. Il n'y aura donc de difficulté que pour *Jared*, *Mathusala* & *Lamech*, auxquels l'Hébreu donne *le nombre centenaire* que le Samaritain leur refuse : mais en ce point l'Hébreu s'accorde avec la Version des Septante : & comme il semble que la présomption doit être en faveur des exemplaires qui sont d'accord, l'altération sera donc plutôt ici dans le Samaritain, qui seul leur ôte ce nombre centenaire.

On objectera peut-être que la *progression des générations* depuis Caïnan jusqu'à Lamech, selon le Samaritain, 70, 65, 62, 65, 67, 53, est *mieux proportionnée*, & conséquemment *plus vraisemblable*, que celle qui se trouve dans l'Hébreu, 70, 65, 162, 65, 187, 182.

Mais

Mais premiérement de ce que l'une eſt *mieux proportionnée*, s'enſuit-il qu'elle ſoit pour cela ſeul *plus vraiſemblable* ? De ce que *Malaléel* n'avoit que 65 *ans* lorſqu'il engendra Jared, s'enſuit-il que *Jared* n'ait pas dû être âgé de 162 *ans* lorſqu'il engendra Hénoch ?

Secondement d'où ce *nombre centenaire* ſeroit-il venu dans l'Hébreu, s'il n'eut pas été originairement dans le Texte ſacré ? Eſt-il croyable que les Copiſtes Hébreux l'euſſent emprunté de la Verſion des Septante ? & s'ils l'avoient tiré delà pour l'ajouter à ces trois générations, pourquoi ne l'auroient-ils pas également ajouté aux ſix autres auxquelles la Verſion des Septante l'ajoute ?

Dira-t-on que les Copiſtes Hébreux ont tiré ce nombre centenaire du Texte même ; que voyant ces deux mots *centum anni* ſi ſouvent répétés dans le Texte, ils les ont ajoutés imprudemment où ils n'étoient pas ? C'eſt qu'en effet l'Hébreu les répete beaucoup plus que la Vulgate, parce que les Hébreux au lieu de dire en deux mots, *octingenti anni*, diſent en trois mots, comme nous le diſons en François, *huit cents ans*, &c. Ainſi le *centum anni* eſt répété dans l'Hébreu autant de fois qu'il y eſt parlé de centenaires. Mais ſi c'eſt delà que les Copiſtes Hébreux ont pris le centenaire qu'ils ont ajouté à l'âge de trois Patriarches, pourquoi & comment ont-ils enſuite alongé la vie de ces Patriarches, de maniere que leur calcul s'accorde du moins en partie avec celui des Septante, tandis qu'au contraire il differe entiérement du calcul Samaritain, qui abrege en toute maniere les années de ces trois Patriarches ? Il ſera facile de dire pourquoi & comment le Samaritain les abrege : mais ſeroit-il bien poſſible de dire comment & pourquoi l'Hébreu les alonge ?

Troiſiémement, la diſproportion même qui bleſſe nos Critiques dans le Texte Hébreu, n'a-t-elle point été la cauſe des variétés que préſentent aujourd'hui les exemplaires Samaritains & Grecs ? car les *Copiſtes Samaritains* ayant pu penſer ce que penſent aujourd'hui les défenſeurs de ce Texte, que *cette diſproportion bleſſe la vraiſemblance*, auront pu en conclure comme ceux-ci que c'étoit *une faute* dans les exemplaires qui préſentoient cette lecture ; & conſéquemment ils auront *ſupprimé* ce nombre centenaire que leur défenſeurs ne veulent pas rétablir. De même les *Copiſtes Grecs* ayant pu également penſer que *cette diſproportion étoit contre la vraiſemblance*, auront pu en conclure pareillement que c'étoit *une faute* dans les exemplaires où elle ſe trouvoit : mais parce que rélativement aux prétendues antiquités Egyptiennes, ils avoient intérêt de réculer l'origine du monde, au lieu de ſupprimer ce nombre centenaire dans les générations où le Texte le mettoit, ils l'auront *ajouté* aux générations même qui ne l'avoient pas : & delà l'étonnante différence qui ſe trouve ſur ce point entre le Grec & le Samaritain. Les *Copiſtes Hébreux* plus fideles, ont *conſervé le Texte* tel qu'il étoit ; & ne prétendant pas s'ériger en réformateurs d'un Texte

ſi reſpectable, ils y ont *laiſſé cette diſproportion* qui bleſſe la délicateſſe de nos Critiques, mais qui n'eſt point un motif ſuffiſant pour réformer l'Hébreu. Les exemplaires Hébreux tenant le milieu entre les exemplaires Samaritains & les exemplaires Grecs, ſe trouvent également juſtifiés par les uns & par les autres ſur les points ſur leſquels l'Hébreu s'accorde avec les uns ou avec les autres.

Quatriémement le Texte Samaritain contredit l'Hébreu, non ſeulement ſur le *centenaire* dont il s'agit à l'égard de ces trois Patriarches, mais encore ſur la durée entiere de leur vie : & il le contredit artiſtement, c'eſt-à-dire, *en accourciſſant leur vie* de maniere qu'ils ne puiſſent pas ſurvivre au Déluge, comme en effet ils n'ont pas dû y ſurvivre : en ſorte qu'au lieu que le calcul de l'Hébreu ne fait mourir que le ſeul *Mathuſala* en l'année du Déluge, le Texte Samaritain combine ſi bien toutes les années de ces trois Patriarches, qu'ils meurent tous les trois dans cette même année. Ceci mérite une attention particuliere : car c'eſt une preuve démonſtrative contre les Copiſtes Samaritains, viſiblement auteurs d'une altération ſi artiſtement combinée.

III. Sur le nombre d'années que le Samaritain donne à Jared, à Mathuſala, & à Lamech.

L'Hébreu dit donc que *Jared ayant vécu 162. ans, engendra Hénoch ;* qu'*il vécut enſuite 800 ans*, & *mourut âgé de 962. ans.* Le Copiſte Samaritain commence par ne lui donner que 62 *ans* lorſqu'il engendra Hénoch ; enſuite voyant que ſelon ſon calcul, il ne va plus reſter delà que 785 *ans* juſqu'au Déluge, il borne à ce nombre les années de Jared après qu'il eut engendré Hénoch ; & réuniſſant les deux ſommes, il en conclut que Jared ne vécut que 847 *ans.*

De même l'Hébreu dit que *Mathuſala ayant vécu 187. ans, engendra Lamech* ; qu'*il vécut enſuite 782 ans*, & *mourut âgé de 969 ans.* Bientôt nous verrons qu'au lieu de 187, quelques exemplaires portoient 167 ; le Copiſte Samaritain commence par préférer cette lecture qui étant plus courte, lui ſera plus commode ; & retranchant le centenaire, il ne donne à Muthuſala que 67 *ans* lorſqu'il engendra Lamech : il s'apperçoit que par ſon calcul, il ne va plus reſter delà que 653. *ans* juſqu'au Déluge ; il borne donc encore à ce nombre les années de Mathuſala après la naiſſance de Lamech ; & réuniſſant les deux ſommes, il réduit la vie de Mathuſala à 720 *ans.*

Enfin l'Hébreu dit que *Lamech ayant vécu 182 ans, engendra Noé* ; qu'*il vécut enſuite 595 ans, & mourut âgé de 777 ans.* Il paroît qu'encore ici les exemplaires ont varié, & qu'au lieu de 82, on a lu 88, & même 53. Le Copiſte Samaritain ne ſe contente donc pas de retrancher le centenaire ; il croit apparemment que le reſte qui eſt 82 ans, eſt un âge encore trop avancé pour un homme dont les peres ont engendré ſelon lui dès l'âge de 62, 65 ou tout au plus 67 ans ; il ſuppoſe que Lamech n'a pas dû paſſer cet âge avant de mettre au monde

Noé ; il vient de remarquer que depuis la naiſſance de Lamech juſqu'au Déluge il ne reſte que 653 *ans :* il ſe détermine donc à prendre ces 53 *ans* pour l'âge de Lamech lorſqu'il engendra Noé ; conſéquemment il veut bien lui donner enſuite encore 600 *ans* de vie : mais de maniere que la durée entiere de ſa vie ne paſſera pas les 653 *ans* qui le conduiront juſqu'au Déluge.

On prouve contre les *Copiſtes Grecs* que ce ſont eux qui ont *ajouté* aux ſix autres générations le nombre centenaire qui n'eſt ni dans l'Hébreu ni dans le Samaritain ; & le plus fort argument que l'on emploie contr'eux ſe tire de ce qu'en conſéquence de cette addition ils ont *changé* le nombre des années de ces Patriarches poſtérieures à la naiſſance de leurs fils, afin que la durée totale de leur vie demeurât telle que l'Hébreu & le Samaritain la donnent. Il demeure donc également prouvé contre les *Copiſtes Samaritains* que ce ſont eux qui ont *ſupprimé* aux trois générations dont il s'agit ici, le nombre centenaire qui ſe trouve également dans l'Hébreu & dans le Grec des Septante, puiſqu'il eſt évident qu'en conſéquence de cette ſuppreſſion, ils ont *changé*, non ſeulement le nombre des années de ces Patriarches poſtérieures à la naiſſance de leurs fils, mais encore la durée totale de leur vie, afin qu'aucun d'eux ne ſurvéquît au Déluge.

Ainſi nous avons *ſix preuves contre les Copiſtes Grecs* dans les ſix générations qu'ils ont altérées, & *ſix preuves contre les Copiſtes Samaritains* dans les trois générations qu'ils ont auſſi eux-mêmes altérées. Je dis *ſix* preuves contre les uns & *ſix* preuves contre les autres, parce qu'au lieu que les Copiſtes Grecs n'ont fait qu'*un ſeul* changement dans chacune des *ſix* générations en conſéquence du centenaire qu'ils y ont ajouté, les Copiſtes Samaritains ont fait *deux* changements dans chacune des *trois* générations en conſéquence du centenaire qu'ils ont ſupprimé.

Diſons mieux : dans *les deux dernieres* de ces trois générations les Copiſtes Samaritains ont fait *trois* changements, puiſqu'outre la ſuppreſſion du centenaire ils ont également altéré les trois ſommes : nous avons donc contr'eux *huit preuves*, au lieu que nous n'en avons que *ſix* contre les Copiſtes Grecs. Leur infidélité eſt donc encore plus conſtante que celle des Copiſtes Grecs : & voilà *quatorze preuves* qui conſtatent la fidélité de nos Copiſtes Hébreux.

Je n'ignore pas ce qui a été dit par le ſavant Auteur des *Nouveaux Eclairciſſements ſur* l'origine & *le Pentateuque des Samaritains*, imprimés à Paris en 1760 ; mais il me ſemble que l'objection que je viens de former contre le calcul Samaritain peut ſuffire pour répondre à tout ce qu'il a pu dire en faveur de ce calcul. En toute controverſe, il faut ſimplifier, & faire en ſorte qu'un ſeul argument puiſſe décider. *Les Nouveaux Eclairciſſements* n'ont point prévenu l'argument que je leur oppoſe ici, & je ne crois pas que

l'on puiſſe y répondre d'une maniere ſatisfaiſante. En effet que répondroit-on ?

IV. Objections & réponſes. Premiere Objection.

Dira-t-on qu'*il eſt poſſible que ces trois Patriarches*, Jared, Mathuſala & Lamech, *ſoient morts tous trois au temps du Déluge*; qu'ainſi le Copiſte Samaritain n'a fait qu'exprimer le Texte primitif ſans y rien changer ? Je reprends alors mon objection, dont apparemment on n'a pas ſenti toute la force ; & je dis : Vous prétendez donc que le Samaritain n'a point abrégé la vie de ces Patriarches : je vous prie de me dire pourquoi & comment l'Hébreu l'a alongé. Vous prétendez montrer comment il a altéré les ſommes de la *premiere colonne* en poſant 162, 187, 182, au lieu de 62, 67, 53. Ce n'eſt, ditez-vous, qu'une pure inadvertance, une mépriſe ſans deſſein : il a mal lu ſon Texte ; il y a ajouté par mépriſe trois centenaires qui ne devoient pas y être. Je vous prie de me dire comment il a altéré les ſommes de *la ſeconde colonne* ; comment il a poſé 800, 782, 595, au lieu de 785, 653, 600. Direz-vous encore que c'eſt une mépriſe ſans deſſein ? Direz-vous encore qu'il a mal lu ſon Texte ? Eſt-il vraiſemblable qu'un Copiſte ait mal lu préciſément toutes les ſommes que l'on a intérêt de conteſter ? Si je prétendois que toutes les différences qui ſe trouvent dans le Samaritain viennent de ce qu'il a mal lu, voudroit-on m'en croire ? Je ne dis donc point qu'il a mal lu ces trois ſommes : mais je dis qu'elles partent de ſa main, & je montre le moule ſur lequel il les a fabriquées. Souffrez donc que je reprenne encore ici mon objection : Je montre pourquoi le Samaritain a poſé 785, 653, 600 ; montrez-moi pourquoi l'Hébreu a mis 800, 782, 595.

V. Seconde Objection.

Prétendra-t-on en effet rétorquer l'argument ? Dira-t-on que *le Copiſte Hébreu s'eſt apperçu que s'il ne prolongeoit la vie de Jared, de Mathuſala & de Lamech, avant qu'ils devinſſent peres, il n'y auroit pas aſſez de temps juſqu'au Déluge ?* C'eſt une objection que je ne propoſe que parce qu'en effet elle m'a été propoſée. Mais quelle eſt donc l'époque du Déluge ? Vous prétendez ſans doute qu'elle eſt fixée par les années de la génération des Patriarches, & conſéquemment par la premiere colonne du Samaritain, qui donne ſeulement 1307 ans depuis la Création juſqu'au Déluge : pourquoi donc l'Hébreu fait-il deſcendre le Déluge juſqu'en 1656 ? D'ailleurs s'il a alongé la premiere colonne, pourquoi alonge-t-il auſſi les deux autres ? Pourquoi prolonge-t-il la vie de ces trois Patriarches juſqu'au delà de ces 1307 ans ? En voulant rétorquer, vous ne rétorquez point, parce qu'en effet il vous eſt impoſſible de rétorquer. Je montre pourquoi & comment le Samaritain abrege la vie des Patriarches ; jamais vous ne montrerez pourquoi & comment l'Hébreu l'alonge. Je prétends que le Samaritain a fabriqué les ſommes qu'il nous donne ; & je le prouve en montrant l'empreinte de la fabrique, le *comment* & le *pourquoi*. Dans l'Hébreu,

vous ne pouvez me montrer nulle empreinte de fabrique, ni le *comment*, ni le *pourquoi* : c'eſt qu'en effet l'Hébreu n'a rien fabriqué : ſi vous prétendez avoir quelques conjectures ſur le *comment* de la premiere colonne, elles vous manquent totalement ſur la ſeconde : c'eſt principalement là qu'il n'y a nul veſtige de fabrique. J'en conclus que ces ſommes de la ſeconde colonne dans l'Hébreu ne ſont point fabriquées, qu'elles ne peuvent venir que du Texte primitif; & comme elles ne peuvent quadrer avec celles des trois colonnes du Samaritain, je maintiens que c'eſt le Samaritain qui s'eſt écarté du Texte primitif.

VI. Troiſieme Objection.

Dira-t-on encore que *les ſommes de la troiſieme colonne étant néceſſairement le réſultat de celles des deux premieres, les Copiſtes les ont aſſorties aux ſommes qu'ils avoient poſées ſur les deux premieres, & que ces Copiſtes ne ſont point ceux du Texte ſacré, mais ceux des Chronologies Samaritaines, Hébraïques, Grecques, &c.* C'eſt encore une objection que l'on m'a faite ; & je n'oſerois pas la propoſer ſi elle ne m'avoit été faite de la part d'un Savant dont je reſpecte d'ailleurs les talents & les lumieres, mais qui apparemment ſe croit engagé à faire les derniers efforts pour la défenſe du Samaritain. Je ſuis perſuadé que le Lecteur impartial voit clairement que *les Copiſtes de ces Chronologies* renfermées dans le Texte ſacré, ne ſont autres que *les Copiſtes* mêmes *du Texte ſacré*. Il ne s'agit point ici d'une Chronologie factice, telle que celle d'Uſſérius, ou autre Calculateur ; il s'agit de celle qui exiſte dans le Texte ſacré ; & conſéquemment les Copiſtes dont nous parlons, ſont bien certainement *les Copiſtes du Texte ſacré*. C'eſt entre ceux-là que doivent ſe trouver ceux qui ont altéré la Chronologie que nous examinons ; il s'agit de les diſcerner. Les Défenſeurs du Samaritain & de l'Hébreu s'accordent pour inculper les Copiſtes Grecs ; il n'en eſt point ici queſtion : il ne s'agit que des copiſtes Hébreux & Samaritains, les uns ont trouvé ces ſommes dans le Texte primitif : les autres les ont aſſorties aux ſommes qu'ils avoient poſées : il s'agit de ſavoir qui ſont ceux qui ayant changé les ſommes des deux premieres colonnes, ſe ſont vus obligés de changer les ſommes de la troiſieme. Je maintiens que c'eſt le Samaritain & je le prouve. Vous prétendez que c'eſt l'Hébreu : prouvez-le, ſinon le Copiſte Samaritain demeurera ſeul convaincu de l'altération, puiſque toutes les preuves ſont contre lui.

VII. Quatrieme Objection.

Enfin dira-t-on que *le Texte de la Geneſe ne marque point la ſomme totale des années écoulées depuis la Création juſqu'au Déluge ; qu'ainſi le Copiſte Samaritain ne peut avoir eu le deſſein d'ajuſter les ſommes partielles ſur cette ſomme totale.* C'eſt encore une réflexion que l'on m'a oppoſée : on a même prétendu que toute mon objection ſuppoſe dans le Texte cette ſomme totale ; & que cette ſomme n'exiſtant point dans le Texte, dès-lors toute mon objection croule. Je ſais très-bien que

cette ſomme totale n'exiſte point dans le Texte ſacré ; & je n'ai jamais ſuppoſé qu'elle y exiſtât. Mais puiſque l'on a cru pouvoir m'imputer cette fauſſe ſuppoſition, reprenons l'objection de plus haut. Je dis donc aux Défenſeurs du Texte Samaritain : Vous prétendez que le Texte Samaritain étant le Texte original, la préſomption eſt en ſa faveur. Mais c'eſt ce que je conteſte : le Texte Samaritain n'eſt pas le manuſcrit autographe, écrit de la propre main de Moyſe : il n'eſt lui-même qu'une copie du Texte original ainſi que le Texte Hébreu ; & le Copiſte Samaritain n'a droit de préférence ſur le Copiſte Hébreu qu'autant qu'il ſera trouvé plus fidele. La queſtion eſt donc de ſavoir quel eſt le plus fidele. Cela poſé, je dis : Si le calcul du Samaritain eſt vrai, le calcul de l'Hébreu eſt faux : mais prouvez-nous qu'il eſt faux. Les preuves vous manquent : je reprends donc, & je dis : Si le calcul de l'Hébreu eſt vrai, le calcul du Samaritain eſt faux ; & je prouve qu'en effet il eſt faux. Comment cela ? Je le répete : la preuve que le Samaritain a changé les ſommes de la premiere colonne, c'eſt qu'en conſéquence il a changé les ſommes des deux autres. Le Samaritain, en retranchant les trois centenaires que le Texte Hébreu nous a conſervés, a bien compris qu'il avançoit de trois cents ans le Déluge : il n'a pas eu beſoin d'avoir ſous les yeux une ſomme totale pour voir cela : il eſt bien évident qu'en rétranchant trois cents ans ſur les générations qui ont précédé le Déluge, on avance de trois cents ans cette grande cataſtrophe. Delà le Samaritain comprend aiſément que dans un temps où les Patriarches vivoient huit à neuf cents ans, il pourroit bien arriver qu'en avançant ainſi de trois cents ans le Déluge, quelqu'un de ces Patriarches y auroit ſurvécu. Alors il fait lui-même le calcul des ſommes partielles qui conduiſent juſqu'au Déluge. Il n'en trouve point la ſomme totale dans le Texte : je n'ai point ſuppoſé qu'elle y fût. Il fait lui-même ce calcul pour éclaircir le ſoupçon très-naturel qu'il a conçu. Il voit qu'en effet, ſelon ſon calcul, Jared, Mathuſala & Lamech vont ſurvivre au Déluge s'il n'abrege la durée de leur vie ; & en conſéquence il l'abrege. Voilà ce que j'ai dit dès le commencement de l'objection ; je n'ai jamais ſuppoſé autre choſe que cela : & comme tout ce qu'on m'a objecté n'a pu détruire cela, je crois que mon objection conſerve toute ſa force. J'eſpere que le Lecteur me pardonnera la longueur de cette diſcuſſion ; j'ai dû répondre aux objections qui m'ont été faites : c'étoit le ſeul moyen de prévenir celles qu'on pourroit faire. Paſſons maintenant à un autre objet.

VIII. Sur les années que les Septante donnent à Mathuſala.

Les différences dont nous venons de parler, ne ſont pas les ſeules il y en a encore deux ou trois qui méritent une attention particuliere. Le Grec des Septante varie ſur l'âge de Mathuſala lorſqu'il engendra Lamech, & ſur le nombre d'années qui s'écoula depuis cette époque juſqu'à la mort de ce Patriarche. Il y a des exemplaires qui ſur ces deux

points ſont conformes à l'Hébreu : les autres ne donnent à Mathuſala que 167 *ans* lorſqu'il engendra Lamech, & conſéquemment le font vivre 802 *ans* après : car ceux-là même conviennent avec les autres pour lui donner les 969 *années* de vie que l'Hébreu lui donne. Or ces 969 *ans* qui ſe trouvent également dans le Grec & dans l'Hebreu, confirment les 187 de l'Hébreu : car ſi Mathuſala n'avoit eu que 167 *ans* lorſqu'il engendra Lamech, le Déluge ſe trouveroit avancé de vingt années; il n'y auroit plus que 949 *ans* depuis la naiſſance de Mathuſala juſqu'au Déluge ; en ſorte que Mathuſala ayant vécu 969 *ans*, il auroit ſurvécu de vingt années au Déluge : ce qui n'eſt pas poſſible, puiſqu'il n'y eut alors de ſauvés que ceux qui étoient dans l'Arche, où il n'étoit pas. Mathuſala n'ayant donc pu ſurvivre au Déluge, il faut néceſſairement lui conſerver les vingt années que quelques exemplaires des Septante lui ôtent au temps où il engendra Lamech ; & conſéquemment il faut s'en tenir au nombre d'années que les autres exemplaires lui donnent depuis la naiſſance de Lamech. En un mot tous les exemplaires étant d'accord pour les 969 *ans* de la vie entiere de Mathuſala, juſtifient le Texte Hébreu qui lui donne 187 *ans* lorſqu'il engendra Lamech, & 782 après.

IX. Sur les années que les Septante donnent à Lamech.

Les exemplaires du Grec des Septante varient auſſi ſur les années de Lamech. Ils s'accordent à lui donner 188 *ans* au lieu des 182 que l'Hébreu lui donne lorſqu'il engendra Noé : alors le Déluge ſeroit arrivé ſix ans plus tard, & le ſeul inconvénient qu'il y auroit, c'eſt qu'il ſe trouveroit un intervalle de *ſix ans* entre la mort de Mathuſala & le Déluge, qui, comme on le verra bientôt, ſemble avoir dû ſuivre immédiatement la mort de Mathuſala. Mais les mêmes exemplaires varient enſuite ſur l'intervalle qui s'écoula depuis la naiſſance de Noé juſqu'à la mort de Lamech, & ſur la durée entiere de la vie de Lamech. Le Texte Hébreu dit que Lamech ayant 182 *ans* lorſqu'il engendra Noé, vécut enſuite 595 *ans*, & mourut à l'âge de 777 *ans*. Les exemplaires Grecs lui donnant 188 *ans* avant la naiſſance de Noé, varient ſur les deux autres nombres d'années; les uns ne lui donnent après la naiſſance de Noé que 565 *ans* de vie, de ſorte que conſéquemment ils réduiſent la durée entiere de ſa vie à 753 *ans*. Les autres ne lui donnent après la naiſſance de Noé que 535 *ans*, & conſéquemment ne lui donnent pour la durée entiere de ſa vie que 723 *ans*. Ces deux nombres 723 & 753 s'écartent trop viſiblement des 777 marqués dans l'Hébreu ; il eſt évident que le mécompte vient de l'ambiguité de ces trois lectures 595, 565, 535. Mais la correction réfléchie faite à deux repriſes dans le Grec des Septante pour y mettre 723 ou 753, ſelon que l'on a lu 565 ou 535, prouve que la lecture primitive eſt celle de l'Hébreu, 182 & 595, qui donnent 777.

Ainſi en tout point à l'égard de ces dix Patriarches, le Texte Hébreu ſe trouve juſtifié par les exemplaires mêmes qui s'en écartent, c'eſt-

à-dire, par les corrections réfléchies qui ont été faites dans les exemplaires Grecs ou Samaritains, conséquemment aux altérations qui s'y sont glissées.

X. Sur la mort de Mathusala. J'ai dit que *le Déluge semble avoir dû suivre immédiatement la mort de Mathusala ;* c'est que Mathusala étant fils du Prophete Hénoch qui avoit annoncé le jugement que Dieu devoit exercer contre les impies, il se trouve que le nom de *Mathusala* étoit en quelque sorte prophétique, & sembloit annoncer l'époque même de ce grand événement. Car ce nom en Hébreu est composé de trois mots MATH-U-SALAH, qui signifient littéralement, *Mors & immissio*, ce qui rélativement à ce qui arriva peut signifier *Mors & inundatio*, c'est-à-dire, la *mort* de cet homme sera suivie de l'*inondation* qui doit couvrir toute la face de la terre. C'est ce que l'événement a pleinement justifié, puisque, comme on l'a vu, Mathusala a dû mourir dans l'année même où a commencé le Déluge.

XI. Sur la durée du premier Age. Pour avoir la durée entiere de ce premier Age, communément on additionne les années de la premiere colonne de ces trois Tables ; on y ajoute les 100 années qui s'écoulerent depuis la naissance des trois enfants de Noé jusqu'au Déluge ; & l'on en conclut que la durée de ce premier Age fut de 1656 ans selon l'Hébreu & selon la Vulgate, 1307 selon le Samaritain, 2242 selon les Septante. Mais dans ce calcul, il y a vraisemblablement un mécompte de quelques années, parce que toutes ces années y sont supposées completes, tandis que vraisemblablement plusieurs étoient incompletes : d'où il arrive que l'on compte doubles les années qui concourent au terme de chaque génération. Un exemple va faire sentir cela. Moyse dit qu'Adam avoit 130 ans lorsqu'il engendra Seth, & que Seth en avoit 105 lorsqu'il engendra Enos. On réunit les deux sommes, qui produisent 235 ; & l'on en conclut qu'Enos naquit l'an du monde 235. Mais Adam pouvoit bien n'avoir pas encore 130 ans complets & révolus lorsqu'il engendra Seth ; la premiere année de Seth a pu concourir avec la 130^{e} d'Adam : alors Seth sera entré dans sa 105^{e} année dès l'an 234. du monde, & l'on peut rapporter à cette année la naissance d'Enos. La même chose peut avoir lieu pour la plupart des autres générations, de maniere que les 1656 ans que donnent les sommes de l'Hébreu réunies, peuvent se réduire aux environs de 1650 ans. C'est ce que la Table suivante va rendre sensible.

§. III. *Conséquences qui résultent du calcul du Texte Hébreu précédemment justifié.*

Les conséquences que l'on peut tirer du calcul qu'offre le Texte Hébreu justifié contre les altérations des Copistes Grecs ou Samaritains, vont être réunies dans la Table suivante.

TABLE

TABLE CHRONOLOGIQUE

Du premier Age ſuivant le Texte Hébreu.

Années depuis La Créat.		*Années av. l'Ere Chrét.*
1	Création de l'univers & du premier homme. *Gen.* I. & II.	4156
130	Adam engendre Seth. *Gen.* v. 3.	4027
234	Seth engendre Enos. *Gen.* v. 6	3923
323	Enos engendre Cainan. *Gen.* v. 9.	3834
392	Cainan engendre Malaléel. *Gen.* v. 12.	3765
456	Malaléel engendre Jared. *Gen.* v. 15.	3701
617	Jared engendre Hénoch. *Gen.* v. 18.	3540
682	Hénoch engendre Mathuſala. *Gen.* v. 25.	3475
869	Mathuſala engendre Lamech. *Gen.* v. 25.	3288
930	Adam meurt. *Gen.* v. 5.	3227
982	Hénoch eſt enlevé deſſus la terre. *Gen.* v. 23.	3179
1041	Seth meurt. *Gen.* v. 28.	3116
1051	Lamech engendre Noé. *Gen.* v. 28.	3107
1138	Enos meurt. *Gen.* v. 11.	3019
1232	Cainam meurt. *Gen.* v. 14.	2925
1286	Malaléel meurt. *Gen.* v. 17.	2871
1417	Jared meurt. *Gen.* v. 20.	2740
1551	Noé engendre Sem, Cham & Japheth. *Gen.* v. 31.	2606
1646	Lamech meurt. *Gen.* v. 31.	2511
1650	Mathuſala meurt. *Gen.* v. 27.	2507
	Le déluge commence au 17e jour du ſecond mois. *Gen.* VII. 11.	

Delà il ſuit que *Lamech* & *Mathuſala* ont vu *Adam* & tous les autres Patriarches deſcendus de lui, & que Noé même qui n'a point vu Hénoch ni Seth, a du moins vu *Enos* & les autres. Ainſi Mathuſala & Lamech ont recueilli les traditions depuis l'origine du monde, & les ont tranſmiſes à *Noé* pere du nouveau monde, qui lui-même a vu le petit-fils du premier homme.

Le ſecond âge ſera beaucoup moins étendu, & néanmoins exigera plus de diſcuſſions, parce qu'il a plus ſouffert de la part des Copiſtes.

II. PARTIE.

Chronologie du ſecond Age.

Les Patriarches du ſecond Age ſont au nombre de neuf ſelon la Vulgate, l'Hébreu & le Samaritain, ou de dix ſelon les Septante confirmés par l'Evangeliſte S. Luc : c'eſt le même nombre que dans le premier Age, mais cependant l'intervalle eſt moindre dans les trois Chronologies, & ſur-tout dans l'Hébreu & dans la Vulgate, parce que les générations s'y ſuivent de plus près.

L'Hébreu, les Septante & la Vulgate marquent, 1°. à quel âge les Patriarches ont engendré, 2°. combien de temps ils ont vécu depuis : il eſt facile d'en conclure 3°. quelle a été la durée entiere de leur vie :

le Samaritain seul le marque. Les trois colonnes des trois Tables suivantes vont exprimer ces trois points.

§. I. *Tableau des trois Chronologies.*

I. *Chronologie du Texte Hébreu & de notre Vulgate.*

1. Sem.	100	500	600
2. Arphaxad.	35	403	438
3. Salé	30	403	433
4. Héber.	34	430	364
5. Phaleg	30	209	239
6. Réhu	32	207	239
7. Sarug	30	200	230
8. Nachor	29	119	148
9. Tharé.	70	....	205

II. *Chronologie du Texte Samaritain.*

1. Sem.	100	500	600
2. Arphaxad.	135	303	438
3. Salé.	130	303	433
4. Héber.	134	270	404
5. Phaleg.	130	109	239
6. Réhu.	132	107	239
7. Sarug	130	100	230
8. Nachor	79	69	148
9. Tharé.	70	....	145

III. *Chronologie de la Verſion des Septante.*

1. Sem	100	500	600
2. Arphaxad.	135	400	535
3. Cainan	130	330	460
4. Salé	130	330	460
5. Héber.	134	270	404
6. Phaleg	130	209	339
7. Réhu.	132	207	339
8. Sarug	130	200	330
9. Nachor.	179	125	304
10. Tharé.	70	....	205

IV. *Explication de ces trois Tables.*

La premiere de ces trois Tables fait voir qu'on lit dans l'Hébreu comme dans la Vulgate, que *Sem* ayant vécu *cent ans* engendra Arphaxad, & qu'après avoir engendré Arphaxad il vécut encore *cinq cents*

ans : d'où il réſulte que tout le temps de ſa vie fut de *ſix cents ans*. De même l'Hébreu & la Vulgate diſent qu'*Arphaxad* ayant vécu *trente-cinq ans* engendra Salé ; mais l'Hébreu ajoute qu'il vécut enſuite *quatre cents trois ans*, au lieu de quoi la Vulgate ne lui donne que *trois cents trois ans*. Du reſte l'Hébreu & la Vulgate s'accordent parfaitement. A la fin, le Texte ſacré ne dit point combien Tharé vécut après avoir engendré Abraham : mais l'Hébreu & la Vulgate diſent ſeulement qu'il avoit *ſoixante & dix ans* lorſqu'il engendra *Abram*, *Nachor & Aran*, & qu'il mourut âgé de *deux cents cinq ans*.

La ſeconde Table montre que ſelon le Texte Samaritain, *Arphaxad* avoit *cent trente-cinq ans* lorſqu'il engendra Salé ; qu'après l'avoir engendré, il ne vécut que *trois cents trois ans* ; d'où le Texte Samaritain conclut que la durée de ſa vie fut de *quatre cents trente-huit ans* ; c'eſt auſſi ce qui réſultoit de l'Hébreu, quoique par un calcul différent. A la fin, le Samaritain donne comme l'Hébreu *ſoixante & dix ans* à Tharé lorſqu'il engendra Abraham ; mais il ne lui donne que *cent quarante-cinq ans* lorſqu'il mourut.

La troiſieme Table fait connoître que ſelon les Septante *Arphaxad* engendra non Salé, mais *Caïnan* pere de Salé ; qu'alors il avoit *cent trente-cinq ans*, qu'enſuite il vécut *quatre cents ans* ſelon la lecture vulgaire, ou *quatre cents trente* ſelon d'autres exemplaires, ou *trois cents trente* ſelon d'autres : mais cette Verſion n'ajoute point quelle fut la durée entiere de ſa vie. A la fin, le Grec des Septante eſt conforme à l'Hébreu pour donner à Tharé, *ſoixante & dix ans* lorſqu'il engendra Abraham, & *deux cents cinq ans* lorſqu'il mourut.

§. II. *Diſcuſſion des principales différences.*

I. Obſervations ſur le total des années de chaque Patriarche conſervé dans le Samaritain.

La premiere différence, & peut-être la plus importante par les conſéquences, qui en réſultent, c'eſt que le Samaritain marque dans ce ſecond Age comme dans le premier *la durée totale de la vie des Patriarches*. L'Hébreu & les Septante donnent ce total pour le premier Age ; le Samaritain ſeul le donne pour le ſecond : eſt-ce une fourure ? eſt-ce une partie du Texte primitif ? Le ſoin que le Samaritain prend de conſerver toujours ce total conforme à celui qui réſulte de l'Hébreu, juſqu'à changer même les ſommes partielles pour conſerver le total, ainſi que les Septante l'ont fait dans le premier Age : ce ſoin prouve que ce total n'a point été fabriqué par le Samaritain, mais que le Samaritain l'a trouvé dans le Texte primitif, comme les Septante y trouvoient dans le premier Age ce total que nous y trouvons encore. Les Septante qui ne trouvoient point ce total dans le ſecond Age, ne ſe ſont point mis en peine de changer les ſommes partielles du ſecond Age comme ils avoient changé celles du premier ; au lieu que le Samaritain change les ſommes partielles du ſecond pour en conſerver le total comme les Septante l'ont fait pour le premier Age. Cette al-

tération visiblement concertée porte témoignage contre les Septante dans le premier Age, & contre le Samaritain dans le second : elle convainc également celui-ci comme les autres d'avoir altéré le Texte primitif en affectant même de vouloir le conserver. Ce total conservé par les Septante dans le premier Age & par le Samaritain dans le second, appartient donc au Texte primitif dans le second comme dans le premier : & comme il sert à découvrir les altérations que les Septante ont faites aux sommes partielles dans le premier Age, il sert aussi à reconnoître les altérations que le Samaritain a faites aux sommes partielles dans le second. Ou plutôt la conformité du total marqué par le Samaritain avec celui qui résulte de l'Hébreu, sert à discerner de quel côté le Texte a pu être altéré : car l'Hébreu même paroît avoir aussi souffert quelque altération, du moins dans les deux premieres générations.

II. Sur les cent années que le Samaritain ajoute à Arphaxad.

En effet l'Hébreu donne à *Arphaxad* 35 ans avant qu'il engendrât, & 403 après ; ce qui nous laisse à conclure au total 438. Le Samaritain donne à Arphaxad 135 avant, & 303 après, au total 438. De part & d'autre c'est le même total : mais la Vulgate en ne donnant à Arphaxad que 303 ans après qu'il eut engendré, semble montrer que du temps de S. Jérôme on lisoit dans l'Hébreu même 303 comme dans le Samaritain. De 438 ôtez 303, reste 135, qui semble ainsi devoir être la lecture primitive pour l'âge d'Arphaxad lorsqu'il engendra le fils qui se trouve ici marqué. D'ailleurs l'intervalle que l'Hébreu donne entre le Déluge & la naissance de Phaleg, époque de la division des peuples, se trouvant réduit aux environs de 100 années semble être trop court pour la formation des peuplades : il est donc très-vraisemblable que l'Hébreu a perdu dans ces premieres générations quelques-uns des centenaires que le Samaritain y donne ; & qu'ainsi Arphaxad pouvoit bien avoir 135 ans, lorsqu'il engendra le fils qui est ici nommé.

III. Sur le Caïnan que les Septante mettent entre Arphaxad & Salé.

Mais quel fut ce fils ? Selon l'Hébreu & selon le Samaritain, ce fut *Salé ;* selon les Septante, ce fut *Caïnan* pere de Salé. S. Luc, dans la généalogie de Jesus-Christ confirme la lecture des Septante, en plaçant comme eux ce Caïnan entre Arphaxad & Salé. Les defenseurs de l'Hébreu & du Samaritain prétendent que c'est une fourure dans les Septante & dans S. Luc. Mais dans les Septante, il ne s'agit pas du seul nom de *Caïnan* comme dans S. Luc ; il s'agit de quatre versets, dans lesquels ce Caïnan est nommé quatre fois : car voici ce qu'on y lit :

Arphaxad vécut cent trente-cinq ans, & engendra Caïnan.

Et après qu'Arphaxad eut engendré Caïnan, il vécut encore quatre cents ans, & il engendra des fils & des filles.

Caïnan vécut cent trente ans, & engendra Salé.

Et après que Caïnan eut engendré Salé, il vécut encore trois cents trente ans, & il engendra des fils & des filles.

Comment auroit-on imaginé de mettre tout cela dans le Texte de

Moyſe, ſi cela n'y eut pas été ? N'eſt-il pas beaucoup plus vraiſemblable qu'un Copiſte diſtrait omettant ici quelques lignes, a paſſé d'Arphaxad à Salé en écrivant :

Arphaxad vécut cent trente-cinq ans, & engendra Salé.

Ce qui eſt préciſément la lecture du Samaritain. Il eſt vrai que dans ce cas, ce Copiſte continuant d'écrire, aura dû mettre conformément à ſon Texte :

Et après que Caïnan eut engendré Salé, &c.

Mais ce Copiſte, ou plutôt quelque autre après lui, voyant que le nom de *Caïnan* devenoit ici étranger, lui aura ſubſtitué le nom que lui préſentoit la nouvelle lecture du verſet précédent, le nom d'*Arphaxad*, de qui cette nouvelle lecture faiſoit naître Salé. Il aura donc écrit :

Et après qu'Arphaxad eut engendré Salé, &c.

Si l'on vouloit donner quelque attention à la maniere dont ſe forment les fautes dans l'impreſſion, on reconnoîtroit que la conjecture que nous propoſons ici ſe trouve appuyée d'une multitude d'exemples ſemblables qui la rendent très-probable.

Le ſavant Auteur des *Nouveaux Eclairciſſements ſur le Pentateuque Samaritain*, ſe perſuadant que ce Caïnan n'appartient point au Texte primitif, parce qu'il n'eſt pas dans le Samaritain, imagine que ce Caïnan n'eſt venu ici que par *la mépriſe d'un Copiſte qui a tranſcrit deux fois l'article de Salé.* Car, dit-il, il eſt remarquable que les ſommes partielles de Caïnan ſont les mêmes que celles de Salé, & conſéquemment donneront le même total : un autre Copiſte enſuite au lieu d'appercevoir là une répétition des verſets, aura imaginé, que ce n'étoit qu'une erreur de nom ; & comme il s'agiſſoit de l'arriere-petit-fils de Noé, il lui aura donné le nom de *Caïnan* qui étoit l'arriere-petit-fils d'Adam. Mais cette hypotheſe de *répétition* eſt-elle plus probable que celle d'une ſimple *omiſſion* ? La répétition de l'article de Salé n'auroit pas produit l'effet dont il s'agit : elle auroit doublé le nom d'Héber fils de Salé ; elle l'auroit fait naître deux fois ; mais elle n'auroit pas introduit un Caïnan entre Arphaxad & Salé. Je ſupplie le Lecteur d'en faire lui-même l'eſſai la plume à la main, & de voir par lui-même ce qui lui ſera plus facile ou de répéter Salé, de maniere qu'il faſſe intervenir un *Caïnan* avant Salé, ou d'omettre ſimplement ce *Caïnan* entre Arphaxad & Salé.

IV. Sur les années de Caïnan.

L'omiſſion étant ici beaucoup plus facile que la répétition, il demeure beaucoup plus probable que ce Caïnan appartient au Texte primitif : alors il en réſulte non ſeulement une génération de plus dans la Chronologie du ſecond Age, mais une génération qui ſelon les Septante apporte avec elle *cent trente ans* : puiſque ſelon leur lecture Caïnan avoit cet âge lorſqu'il engendra Salé. Si Arphaxad avoit 135 ans lorſqu'il engendra Caïnan, celui-ci pouvoit bien avoir 130 ans lorſqu'il

engendra Salé : & voilà 230 ans ajoutés à la Chronologie du second Age, savoir les 100 ans que le Samaritain ajoute à l'âge d'Arphaxad, & les 130 que les Septante donnent à Caïnan. Ces 230 ans de plus donnent lieu à la formation des peuplades qui se répandirent sur la terre au temps de Phaleg.

Avant de quitter ce point, il faut ici observer les conséquences qui en résultent pour la durée de la vie d'Arphaxad. Car en supposant la mépriſe qui a fait omettre ce Caïnan, il en résultera que les 303 ans que l'Hébreu attribue à Arphaxad lorsqu'il eut engendré Salé, appartiennent à Caïnan pere de Salé, & répondent ainsi aux 330 que les Septante lui donnent. Mais dans ces 303 il est facile de reconnoître le vestige des 330, parce qu'en Hébreu la différence de 3 à 30 n'est que du singulier au pluriel; c'est-à-dire, qu'en Hébreu le singulier SALOS, *trois*, donne au pluriel SELOSIM, *trente*; en sorte qu'il est facile de prendre l'un pour l'autre. On peut donc conserver ici les sommes données par les Septante : à Arphaxad 135 avant qu'il engendrât Caïnan, 400 après, au total, 535, & à Caïnan 130 avant qu'il engendrât Salé 330 après, au total 460. Il en résulte même une progression de dégradation proportionnée dans la durée de la vie de ces Patriarches. Sem vécut 600 ans, Arphaxad 535, Caïnan 460, Salé 433 comme nous allons le voir.

V. Sur les années de Salé.

En effet l'Hébreu donne à Salé 30 ans lorsqu'il engendra Héber, & 403 après; il en résultera au total, 433 ans. Le Samaritain qui lui donne 130 avant ne lui donne que 303 après, pour avoir au total 433 comme dans l'Hébreu. Il fait ici précisément ce que les Septante ont fait dans le premier Age; le centenaire, qu'il ajoute avant, il le retranche après, pour conserver le total du Texte primitif; & par cette altération artistement concertée, il porte témoignage contre lui-même : il prouve que c'est lui qui a changé le Texte en voulant le conserver. L'accord de l'Hébreu & du Samaritain pour le total 433 prouve que c'est le total du Texte primitif : l'altération des sommes partielles dans le Samaritain, nous découvre que pour avoir celles du Texte primitif il faut rétablir après, le centenaire que le Samaritain a mis avant; qu'ainsi 30 avant & 403 après sont la lecture du Texte primitif, & c'est celle de l'Hébreu. La suite va confirmer l'accusation que nous formons ici contre le Texte Samaritain.

VI. Sur les années d'Héber.

Car l'Hébreu donne à Héber 34 ans avant qu'il engendrât Phaleg, & 430 après : ce qui produit au total 464. Le Samaritain ici fort différent pose 134 avant, 270 après, au total 404. Il y a sans doute une grande différence entre 270 & 430 : d'où vient-elle? il ne sera pas difficile de le découvrir. De 464 à 404, la différence n'est que d'un 6. Au lieu d'écrire *quatre cents soixante-quatre*, *un* Copiste distrait n'écrit que *quatre cents quatre*. De 404 ôtez 34, reste 370 : c'est en effet la lecture de quelques exemplaires des Septante. Mais le Samaritain en retranche un centenaire pour le placer avant : il pose donc d'abord 134 : main-

tenant de 404 ôtez 134, reſtera 270 qui eſt la lecture du Samaritain : cette lecture n'eſt donc fondée que ſur la mépriſe du Copiſte qui a mis 404 pour 464. En voulant conſerver une fauſſe lecture, il a porté une ſeconde atteinte au Texte primitif : il a converti 430 en 270 pour conſerver au total 404. Rétabliſſons 430 qui réclame en faveur de 464 : & de 464 retranchant 430 reſtera 34 : telles ſeront donc les trois ſommes du Texte primitif, & ce ſont celles de l'Hébreu.

VII. Sur les années de Phaleg.

L'Hébreu donne à Phaleg 30 ans avant qu'il engendrât Réhu, & 209 après : ce qui produit au total 239. Le Samaritain qui poſe 130 ans avant, ne met que 109 après, pour avoir au total 239. Il conſerve le total en changeant les ſommes partielles : c'eſt lui qui altere le Texte primitif que l'Hébreu conſerve.

VIII. Sur les années de Rehu.

L'Hébreu donne à Réhu 32 ans avant qu'il engendrât Sarug, & 207 après : ce qui produit encore au total 239. Le Samaritain qui poſe 132 ans avant, ne met que 107 après, pour avoir au total 239. Il change encore les ſommes partielles, & conſerve le total. Le total qu'il conſerve prouve que c'eſt lui qui change le Texte primitif.

IX. Sur les années de Sarug.

L'Hébreu donne à Sarug 30 ans avant qu'il engendrât Nachor, & 200 après : ce qui produit au total 230. Le Samaritain qui poſe 130 ans, ne met que 100 après, pour avoir au total 230. Toujours le même total, mais en changeant les ſommes partielles : c'eſt donc encore le Samaritain qui altere le Texte en affectant de le conſerver. Si les preuves précédentes ne ſuffiſent pas, en voici encore une qui va les confirmer.

X. Sur les années de Nachor.

L'Hébreu donne à Nachor 29 ans avant qu'il engendrât Tharé, & 119 après : ce qui produit au total 148. Le Samaritain poſe 79 avant, 69 après, au total 148. Voilà encore le même total : mais entre 69 & 119 il n'y a aucune reſſemblance : il eſt donc viſible que le Samaritain en ajoutant 50 à la premiere ſomme a exprès changé la ſeconde pour conſerver le même total. Il eſt vrai que les Septante ont auſſi lu 79 : cela prouve ſeulement que les exemplaires Hébreux ont varié ſur la premiere ſomme : mais les Septante qui n'avoient point d'intérêt de conſerver un total que leur Texte ne leur donnoit pas, n'ont point entrepris de changer la ſeconde ſomme ; ſi elle a ſouffert chez eux quelque altération, du moins on y en reconnoît aiſément les veſtiges. On lit chez eux pour la ſeconde ſomme 125 ou 129 : dans 125 on reconnoît les veſtiges de 129, & dans 129 les veſtiges de 119 : car encore ici dans l'Hébreu la différence n'eſt que du ſinguler au pluriel ; c'eſt-à-dire, qu'en Hébreu le ſingulier ASAR, *dix*, donne au pluriel ÆSERIM, *vingt*. Ainſi on trouve dans le Samaritain la lecture primitive de la troiſieme ſomme 148 : on découvre dans les Septante les veſtiges de la lecture primitive de la ſeconde ſomme 119 : maintenant de 148 ôtez 119 reſtera 29 qui ſera donc la lecture primitive de la premiere ſomme : & c'eſt celle que conſerve l'Hébreu.

XI. Sur les années de Tharé.

Enfin les trois Textes donnent à Tharé 70 ans lorſqu'il engendra Abraham, & diſent qu'Abraham avoit 75 ans lorſque ſon pere mourut : il en réſulte que Tharé ne vécut que 145 ans : c'eſt préciſément la lecture du Samaritain. L'Hébreu & les Septante lui donnent 205 ans : mais ce total ſe trouve contredit par les ſommes partielles. Pour concilier cela, on a prétendu qu'Abraham n'étoit pas l'aîné ; & que quand Moyſe dit que *Tharé âgé de ſoixante-dix ans engendra Abram, Nachor & Aran*, cela ne marque point l'époque de la naiſſance d'Abraham, mais celle d'Aran ; que celui-ci devoit être l'aîné de Nachor qui épouſa Melcha fille d'Aran ; qu'Aran & Nachor devoient être les aînées d'Abram, qui n'ayant que 75 ans lorſque ſon pere en avoit 205, devoit être né en la 130e. année de ſon pere. C'eſt le ſentiment d'Uſſérius, & nous l'avions ſuivi dans la premiere édition de cette Bible. Mais l'Auteur des *Nouveaux Eclairciſſements ſur le Pentateuque Samaritain* & le ſavant Pere Houbigant ont très-judicieuſement remarqué que dans un Chapitre où Moyſe eſt préciſément occupé du ſoin de marquer des époques, il eſt hors de toute vraiſemblance, qu'il ait prétendu marquer celle de la naiſſance d'Aran qui n'intéreſſe nullement la Chronologie ; & qu'il l'ait marquée de cette maniere équivoque qui donne lieu de croire que l'époque qu'il fixe eſt celle de la naiſſance d'Abraham, puiſque quand il dit que *Tharé âgé de ſoixante & dix ans engendra Abram, Nachor & Aran*, il n'y a perſonne qui ne croie que par-là il fixe l'époque de la naiſſance d'Abraham. Ces deux Critiques judicieux obſervent encore très-bien que ſi Tharé avoit eu 130 ans lorſqu'il engendra Abraham ; Abraham n'auroit pas eu lieu de s'étonner de devenir pere à l'âge de cent ans ; il n'auroit pas dit : eſt-il croyable qu'un homme de cent ans devienne pere ? *Putas-ne centenario naſcetur filius ?* (*a*) Enfin le ſavant Pere Houbigant remarque très-judicieuſement avec Samuel Bochart, que la différence de ces deux lectures 145 & 205 vient vraiſemblablement de l'équivoque des lettres numerales hébraïques : ces trois lettres קמה qui donnent 145 pouvant aiſément ſe confondre avec celles-ci ררה qui donnent 205. De ces deux lectures, la derniere contredit les ſommes partielles & les rend inconciliables ; la premiere s'accorde avec les ſommes partielles & leve toute difficulté : c'eſt donc celle du Texte primitif conſervé dans le Samaritain. Ainſi nous ſavons rendre juſtice au Texte Samaritain lorſque la lecture qu'il préſente porte le caractere du Texte primitif.

La judicieuſe réflexion de nos deux habiles Critiques ſur l'étonnement d'Abraham, nous autoriſe bien encore à ne point admettre tous ces centenaires que le Samaritain ajoute à l'âge des Patriarches avant leur génération. Car ſi tous les anciens d'Abraham depuis le Déluge

(*a*) *Gen.* XVII. 17.

euſſent

euſſent engendré à l'âge de 130 ans comme le ſuppoſe le Samaritain, comment Abraham auroit-il été étonné de devenir pere à l'âge de cent ans? Au lieu que ſi ſelon l'Hébreu la plupart avoient engendré dès l'âge de 30 ans, Abraham avoit bien lieu de s'étonner de devenir pere à l'âge de cent ans.

XII. Sur les avantages que l'on tire des trois Textes.

Ainſi les trois Textes ſe prêtent ici un ſecours mutuel. Le Samaritain nous reſtitue les ſommes totales qui manquent dans l'Hébreu & dans les Septante: les Septante nous rendent un Caïnan qui manque dans le Samaritain & dans l'Hébreu: l'Hébreu nous conſerve les ſommes partielles qui ſont altérées par les Septante & par le Samaritain.

Pour avoir la durée entiere de ce ſecond Age, il faut commencer par ſupprimer les cent années de Sem qui appartiennent au premier Age, puiſque Sem avoit cent ans lorſque le Déluge arriva. Enſuite on additionne, comme dans le premier Age les ſommes de la premiere colonne de ces trois Tables, & l'on y ajoute 1°. une ou deux années entre le Déluge & Arphaxad, qui naquit deux ans après le Déluge, ou dans la ſeconde année depuis le commencement du Déluge. 2°. Les 75 années qui s'écoulerent depuis la naiſſance d'Abraham juſqu'à ſa vocation; & l'on en conclut que la durée du ſecond Age fut de 367 ans ſelon l'Hébreu, (*a*) 1017 ſelon le Samaritain, 1247 ſelon les Septante. Mais 1°. ſi l'on ajoute à l'Hébreu les 100 ans que le Samaritain donne de plus à Arphaxad, & les 130 ans que les Septante attribuent à Caïnan, il en réſultera 230 ans à ajouter aux 367 de l'Hébreu: l'intervalle du ſecond Age ſelon l'Hébreu ainſi corrigé ſeroit donc de 597 ans. 2°. Dans le calcul du premier Age nous avons fait remarquer qu'en additionnant ainſi toutes ces années comme ſi elles étoient completes, on s'expoſe à compter doubles les années qui concourent; nous en avons conclu que les 1656 ans d'avant le Déluge peuvent ſe réduire à 1650, de même les 597 ans d'après le Déluge peuvent ſe réduire à 590, peut-être même à 587, en ſorte que l'intervalle depuis la Création juſqu'à la vocation d'Abraham pourroit ſe réduire à 2237; en ſorte que la Vocation d'Abraham tomberoit en l'année du monde 2237 depuis la Création, qui ſe trouveroit alors concourir avec l'an 1920 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. C'eſt ce que la Table ſuivante va faire connoître.

§. III. *Conſéquences qui réſultent du calcul du Texte Hébreu corrigé par le Samaritain & par les Septante.*

Les conſéquences qui réſultent du calcul que donne le Texte Hébreu ainſi corrigé par le Texte Samaritain & par la Verſion des Septante, vont être réunies dans la Table ſuivante.

(*a*) Uſſérius compte 427 ans, parce qu'il donne 60 ans de plus à Tharé lorſqu'il engendra Abraham.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Du ſecond Age ſuivant l'Hébreu corrigé par le Samaritain & par les Septante.

Années depuis la Créat.		*Années av. l'Ere Chrét.*
1650	Le déluge commence au 17e. jour du ſecond mois. *Gen.* VII. 11.	2507
1651	Le premier jour du premier mois, les eaux étant rétirées, la terre étoit ſéche. *Gen.* VIII. 14.	2506
	Sem engendre Arphaxad. *Gen.* XI. 10.	
1785	Arphaxad engendre Caïnan. *Gen.* XI. 12.	2372
1914	Caïnan engendre Salé. *Gen.* XI. 12.	2243
1943	Salé engendre Héber *Gen.* XI. 14.	2214
1976	Héber engendre Phaleg. *Gen.* XI. 16.	2181
2000	Mort de Noé. *Gen.* IX. 28. & 29.	2157
2005	Phaleg engendre Réhu. *Gen.* XI. 18.	2152
2036	Réhu engendre Sarug. *Gen.* XI. 20.	2121
2065	Sarug engendre Nachor. *Gen.* XI. 22.	2092
2093	Nachor engendre Tharé. *Gen.* XI. 24.	2064
2151	Sem meurt. *Gen.* XI. 11.	2006
2162	Tharé engendre Abram, Nachor & Aran. *Gen.* XI. 26.	1995
2185	Arphaxad meurt. *Gen.* XI. 13.	1972
2212	Mort de Nachor pere de Tharé. *Gen.* XI. 25.	1945
2214	Mort de Phaleg. *Gen.* XI. 29.	1943
2237	Vocation d'Abraham. *Gen.* XII. 1. *& ſuiv.*	1920
	Au troiſieme Age.	
2237	Mort de Tharé. *Gen.* XI. 32.	1920
2243	Mort de Réhu. *Gen.* XI. 21.	1914
2244	Mort de Caïnan. *Gen.* XI. 12.	1913
2265	Mort de Sarug. *Gen.* XI. 23.	1892
2346	Mort de Salé *Gen.* XI. 15.	1811
2406	Mort de Héber. *Gen.* XI. 17.	1751

Delà il ſuit que *les peuples* qui ſe ſéparerent au temps de Phaleg avoient vu *Noé*; que *Tharé* pere d'Abraham avoit vu *Sem*, & qu'*Abraham* avoit vu *Arphaxad* & les autres deſcendus de Sem : & lorſqu'Abraham ſortit de Chaldée avec Tharé ſon pere, il y laiſſa Sarug ſon biſaïeul avec Réhu, Héber, Salé & Caïnan, qui tous ſurvécurent à ſa vocation : c'étoit en ce ſens que Dieu lui diſoit : » Sortez de votre ſa» mille & de la maiſon de votre pere : » *Egredere de cognatione tua*, (ou plus littéralement ſelon l'Hébreu, *de generatione tua*,) *& de domo patris tui.*

Si après cela il ſe trouve que les Babyloniens, les Egyptiens ou les Chinois aient des dates qui paroiſſent remonter au deſſus de Phaleg, outre que la plupart de ces dates ſont fort incertaines, il faut encore obſerver que les peuplades qui formerent ces empires, ont néceſſairement ſubſiſté avant leur ſéparation, & qu'ainſi il ne ſeroit pas étonnant qu'ils euſſent des dates antérieures à ce grand événement.

DISSERTATION
SUR
MELCHISEDECH. (a)

I. Variété d'opinions sur la personne de Melchiſédech.

LEs caracteres que S. Paul dans l'Epître aux Hébreux (b) donne à Melchiſédech, ſont ſi ſinguliers & ſi élevés ; ils paroiſſent ſi oppoſés entre eux, & ſi difficiles à allier, que l'Apôtre même reconnoît la difficulté de traiter de cette matiere, (c) quoiqu'il parlât à des Juifs inſtruits dans les Ecritures, & accoutumés aux explications figurées des Docteurs de la Synagogue. *Nous aurions*, dit-il, *bien des choſes à dire ſur Melchiſédech ; mais elles ne peuvent guere s'expliquer par aucun diſcours.* S. Jérôme (d) frappé de ces paroles de S. Paul, ne s'engage à traiter ce ſujet, que forcé par les prieres d'un de ſes amis. Il s'effraye à la vue de la grandeur & de la difficulté de l'entrepriſe. D'autres Critiques, (e) après avoir bien examiné tout ce qu'on dit ſur ce ſujet, reconnoiſſent qu'il s'en faut bien que l'on ſoit venu à bout de diſſiper toutes les ténebres qui l'environnent. Enfin l'extrême variété d'opinions qu'on a eues ſur la perſonne de Melchiſédech, prouve plus que toute autre choſe, l'embarras où l'on eſt ſur ce qui le regarde.

Les Orientaux & les Grecs, féconds en fables & en inventions, ont trouvé moyen de déterrer une généalogie de Melchiſédech ; du moins ils lui en ont forgé une : ils nous donnent les noms de ſes aïeux, & de ſes pere & mere. Mais comme le menſonge ſe trahit toujours par lui-même, les uns racontent ſa généalogie d'une maniere, les autres d'une

---

(a) Le fond de cette Diſſertation eſt celle de Dom Calmet. = (b) *Hebr.* VII. 1. 2. 3. *& ſeqq.* = (c) *Hebr.* v. 11. *De quo nobis grandis (gr. multus) ſermo, & ininterpretabilis (gr. difficile interpretabilis) ad dicendum.* = (d) *Hieron. ad Evagr. ſeu ad Evangelum. Fateor, volui diſſimulare ſententiam, nec me periculoſo, & φιλοτιμίαν miſcere tractatui, in quo quodcumque dixiſſem, reprehenſores habituros forem : ſed rursùm cum Epiſtolam legerem, & inveniſſem in extrema pagella mihi me obteſtationibus adjuratum ne ſpernerem precatorem, revolvi Veterum Libros, &c. Et poſt multa : Paulus difficultatem rei præmio exaggerat dicens : Super quo multus nobis ſermo eſt, & ininterpretabilis. Si vos electionis ſtupet ad myſterium, & de quo diſputat ineffabile confitetur ; quantò magis nos vermiculi & pulices ſolam debemus ſcientiam inſcientiæ confiteri.* = (e) *Vide Schelegell. quæſt. de perſona Melchiſ. initio, Spanhem de Auth. Epiſt. ad Hebr. parte* 1. *c.* 5. *n.* 3.

autre. Les uns le font Egyptien, d'autres Chananéen, d'autres Aſſyrien. Pluſieurs l'ont confondu avec le Patriarche Sem ; d'autres avec Cham, & d'autres avec Hénoch. On en a fait un Ange, une Vertu divine, le Saint-Eſprit, le Fils de Dieu même. Ceux-ci le font ſortir de Phaleg, fils d'Héber ; ceux-là le font pere d'une race de Préadamites : enfin il y en a qui pour expliquer ce que dit S. Paul, que Melchiſédech étoit ſans pere, ſans mere & ſans généalogie, ſoutiennent qu'il étoit d'une race obſcure & honteuſe ; & il s'en eſt trouvé qui ont voulu le faire paſſer pour illégitime.

Nous expoſerons ici en peu de mots ces divers ſentiments, & les principales preuves dont on les appuye ; & après avoir réfuté ceux qui nous paroîtront inſoutenables, nous établirons celui qui nous paroîtra le plus vraiſemblable.

II. Divers ſentiments de quelques Anciens ſur Melchiſédech.

Dès le temps de S. Epiphane, (*a*) on avoit inventé des noms au pere & à la mere de Melchiſédech ; on donnoit à ſon pere le nom d'*Héraclas*, ou Hercule, & à ſa mere le nom d'*Aſtaroth*, ou d'Aſtarte. La chaîne Arabique ſur le Chap. IX. de la Geneſe, donne plus d'étendue à cette généalogie. Héraclas, ou *Heraclim*, pere de Melchiſédech, étoit, dit-on, fils de *Phaleg*, qui étoit fils d'*Héber*, & ſa mere étoit *Salathiel*, fille de *Gomer*, qui étoit fils de *Japheth*, fils de *Noé*.

Joſeph, fils de Gorion, (*b*) Hiſtorien Hébreu, qui vivoit, à ce qu'on croit, (*c*) vers le onzieme ſiecle, prétend que Melchiſédech s'appelloit autrement *Johoram*, ou Joram ; que de ſon temps la ville de *Jébus*, appellée depuis *Sédech*, d'où lui vient le nom de *Melchiſédech*, ou Roi de Sédech, prit enfin le nom de *Salem* ; & que l'étoile qui préſida à ſa naiſſance, s'appelloit *Sédech*. C'eſt ainſi que les Hébreux appellent la planete de Jupiter. Nous ne nous arrêtons point à réfuter de pareilles choſes ; il ſuffit de les rapporter pour en faire ſentir tout le ridicule.

Michel Glycas, (*d*) George Cédrene, (*e*) & quelques autres, (*f*) font venir Melchiſédech d'une race Egyptienne. Son pere s'appelloit *Sidon*, ou *Sida*, fondateur de la ville de Sidon, & fils du Roi *Ægyptus*, Melchiſédech fonda, dit-on, *Salem*, ſur le mont de Sion, & y régna treize ans, ayant vécu dans la juſtice & dans la virginité, ſans laiſſer d'enfants. Cédrene ajoute qu'il eſt dit dans S. Paul, que Melchiſédech fut ſans pere, ſans mere & ſans généalogie, parce qu'il n'étoit pas de la race choiſie, que ſes parents étoient des méchants, & que lui-même régnoit dans le pays de Chanaan.

(*a*) *Epiphan. hæreſ.* 55. *c.* 2. Καὶ γάρ φασί τισι τῶν Μελχισεδὲκ ὁ πατήρ τε, καὶ μήτηρ ἀμφίβιται . . . Εἶτοι δέ τινες Ἡρακλᾶν καλεῖσθαι αὐτῶ πατέρα, μητέρα δὲ Ἀσταρώθ, καὶ Ἀσηφειλαν. = (*b*) *Ben Gorion*, *l.* VI. *c.* 31. = (*c*) *Vide Baſnage*, *t.* 7. *c.* 7. *Edit. Pariſ.* = (*d*) *Glycas Annal. p.* 135. = (*e*) *Cedren. l.* 1. *p.* 27. = (*f*) *Simon Logothet. apud Cang. ad Chronic. Paſch. p.* 500.

Suidas (*a*) avoit apparemment puisé dans les mêmes sources que les Auteurs dont nous venons de parler, c'est-à-dire, dans des livres apocryphes, ce qu'il nous dit de Melchisédech. C'étoit, dit-il, un Prêtre de Dieu, & un Roi des Chananéens, qui ayant bâti une ville sur le mont de Sion, lui donna le nom de *Salem*, c'est-à-dire, ville de paix. Il y régna cent treize ans, & mourut sans avoir été marié. L'Ecriture ne parle point de sa généalogie, parce qu'il étoit de la race impie de Chanaan.

Un Auteur Grec inconnu, mais assez ancien, puisqu'on le trouve dans des Manuscrits qui ont plus de sept cents ans d'antiquité, a pris la peine de fabriquer une histoire de la vie de Melchisédech; ou plutôt il en a fait un Roman complet: & pour concilier à son Ouvrage une plus grande autorité, il a bien osé le donner sous le nom de S. Athanase, (*b*) dont ce récit fabuleux est assurément très-indigne. Nous croirions abuser de la patience de nos Lecteurs, si nous leur offrions le moindre extrait d'un ouvrage aussi mépriſable.

Pour détruire d'un seul mot toute cette fabuleuse narration, il n'y a qu'à faire remarquer sa nouveauté: elle parle du Concile de Nicée comme d'un événement arrivé depuis assez long-temps. (*c*) L'Auteur semble dire que Melchisédech demeure éternellement Prêtre du Très-Haut: (*d*) il transporte ainsi à Melchisédech un privilege qui n'appartient qu'à Jesus-Christ. Nul Ancien n'a parlé des parents prétendus de Melchisédech; & si l'Ecriture en avoit dit quelque chose, le raisonnement de S. Paul tomberoit de lui-même. Enfin, le ridicule & le fabuleux de cette mauvaise Piece se remarquent de toute part & dans toutes ses circonstances.

III. Système d'un ancien Auteur qui prétendoit que Melchisédech étoit le Saint-Esprit.

Venons à quelque chose de plus sérieux. Un Auteur (*e*) dont on a encore aujourd'hui l'Ouvrage, dans l'Appendice du troisieme Tome de la nouvelle édition de S. Augustin, (*f*) avoit écrit que ce Melchisédech qui vint au devant d'Abraham, & qui donna sa bénédiction à ce Patriarche, n'étoit point un homme, mais qu'il étoit d'une nature divine: enfin que c'étoit le Saint-Esprit, qui lui avoit apparu sous une forme humaine.

(*a*) *Suidas in Melchisedech.* (*b*) *Apud Athanas. t. 2. p. 239. nov. Edit.* (*c*) Οὕτως τε, ἡγοῦ ἁγίου πάλαι κατὰ καιρὸν εὑρίσκεται ἐν τῇ Νικαέων πόλει. (*d*) Καὶ διὰ τὸ εὑρίσκεσθαι αὐτὸν τῷ Θεῷ, μένει ἱερεὺς εἰς τὸ διηνεκές. (*e*) On croit que cet Auteur est Hilaire, Diacre de Rome sous Libere, & qui fut depuis Schismatique Luciferien. Bellarmin, *l. 11. de Sacram. c. 10. & lib. de Scriptor. Eccles.* Erasme, Préface sur cet Ouvrage; Viegas, sur l'Apocal. XI. Est. sur le Chap. VII. de l'Ep. aux Hebreux, & plusieurs autres croient que c'est cet Ouvrage qu'Evangelus communiqua à saint Jérôme. Voyez la nouvelle édition de saint Augustin. (*f*) *Quæstiones ex utroque Test. mixtim, p. 106. c. f. 107. 108. Similis Dei Filio non potest esse, nisi sit ejusdem naturæ. Et quid incredibile videtur, si Melchisedech ut homo appareat, cùm intelligatur tertia esse Persona? ... Jam ambo similes esse leguntur, & unius esse dispensationis, quia unius sunt & naturæ, &c.*

Evagrius, ou plutôt *Evangelus*, ou *Evangelius*, (*a*) ayant envoyé cet Ecrit à S. Jérôme, & le priant de lui en dire son sentiment, le S. Docteur se mit à feuilleter les anciens Peres qui avoient vécu avant lui dans le dessein de réfuter ce téméraire Ecrivain. Il trouva d'abord qu'Origene & Didyme, après bien de raisonnements, concluoient que Melchisédech n'étoit pas un homme, mais un Ange. Mais ensuite en consultant S. Hippolyte, S. Irénée, Eusebe de Césarée, Eusebe d'Emese, Apollinaire & Eustathe d'Antioche, il remarqua que tous s'accordoient à dire, quoiqu'en termes divers & par des raisonnements différents, que Melchisédech étoit Chananéen de naissance & Roi de la ville de Salem, autrement Jébus, & enfin appellée Jérusalem. Et c'est en effet le sentiment le plus suivi & le plus probable. Il prouve ensuite que Melchisédech étoit une figure très-expresse de notre Seigneur Jesus-Christ, comme Roi de Salem ou Roi de paix; comme Prêtre & Roi tout ensemble; Prêtre éternel, & avant la Loi, pour désigner le Sacerdoce de Jesus-Christ; sans pere, sans mere & sans généalogie; non qu'il soit descendu du Ciel, ou qu'il ait été formé immédiatement par les mains de Dieu, mais parce qu'il est introduit dans l'histoire d'Abraham, sans qu'on nous dise qui il étoit, ni qui étoient ses parents, ni le temps de sa naissance, ni celui de sa mort. Tout cela étoit mystérieux; & c'est ce mystere que l'Apôtre nous a si divinement expliqué dans l'Epître aux Hébreux.

Quant aux raisons qu'apportoit cet Auteur pour prouver que Melchisédech étoit le S. Esprit, on peut les réduire à trois. La premiere, qu'il devoit être d'une nature différente d'Abraham, & au dessus de la nature de l'homme, puisqu'Abraham, qui étoit si grand en mérites, est toutefois si petit en comparaison de lui : *Sine dubio quod minus est à meliore benedicitur*, dit l'Apôtre, (*b*) en parlant de la bénédiction qu'Abraham reçoit de Melchisédech. Les Prêtres ordinaires beniſſent quelquefois des personnes meilleures & plus justes qu'eux. Ainsi le Sacerdoce par lui-même n'éleve pas un homme aux yeux de Dieu, au dessus d'un autre. Il falloit donc que Melchisédech fût plus grand qu'Abraham par sa nature, puisqu'il ne pouvoit l'être, ni par son mérite, ni par sa justice, ni par son Sacerdoce : *Per hæc apparet Melchisedech ultra hominem esse, quia non erat undè melior esset Abraham, nisi solâ præcedat illum naturâ.* 2°. Melchisédech n'a ni commencement ni fin, ni pere, ni mere, ni généalogie; il n'est point né, il n'est point mort; il est donc Dieu, dit notre Auteur. 3°. Melchisédech, selon l'Apôtre, est semblable au Fils de Dieu; il demeure Prêtre éternel : *Assimulatus Filio Dei, manet Sacerdos in perpetuum.* (*c*) Or il ne peut

(*a*) Voyez la nouvelle édition de saint Jérôme, tome 2. p. 570. où l'on remarque que tous les Manuscrits lisent *Evangelus*, ou *Evangelius*, au lieu d'*Evagrius*. = (*b*) *Hebr.* VII. 7. = (*c*) *Ibid.* ℣. 3.

être reſſemblant au Fils de Dieu, qu'il ne ſoit de même nature. Le Fils de Dieu eſt le premier Prêtre éternel ; Melchiſédech eſt le ſecond. Le Fils eſt le Vicaire & le Prêtre du Très-Haut ; le Saint-Eſprit l'eſt de même ; & quoiqu'ils ſoient tous les deux de même nature, l'ordre des perſonnes veut que le Fils ſoit avant le Saint-Eſprit.

IV. On prouve contre cet Auteur, que Melchiſédech n'eſt point le Saint-Eſprit, mais un ſimple homme.

Pour répondre à toutes ces raiſons, on peut dire : 1°. Que l'Apôtre, dans preſque toute l'Epître aux Hébreux, & particuliérement dans l'endroit où il parle de Melchiſédech, traite d'une maniere allégorique, ſuivant la méthode des Juifs d'alors, du Sacerdoce de Jesus-Christ, comparé à celui d'Aaron. Il montre que le Sacerdoce & la perſonne de Melchiſédech, étant des figures du Sacerdoce & de la Perſonne de Jesus-Christ ; celui-ci l'emporte infiniment par-deſſus Aaron. Il tire avantage, & des paroles & du ſilence de l'Ecriture. Tout ce que les Livres Saints diſent d'avantageux de Melchiſédech, ſe verifie éminemment en Jesus-Christ. Le ſilence qu'ils gardent ſur ſa naiſſance, ſur ſa mort, ſur ſa généalogie, eſt encore myſtérieux, ſelon l'Apôtre. Il en tire un argument pour relever Melchiſédech, & en même-temps Jesus-Christ, au deſſus d'Aaron.

2°. Le ſujet auquel il en fait l'application, ſoutient admirablement l'uſage qu'il fait de ces raiſons, leſquelles en toute autre occaſion & à l'égard de tout autre ſujet ne prouveroient rien. Car comment recevroit-on ce raiſonnement : l'Ecriture ne parle ni du pere ni de la mere, ni de la naiſſance ni de la mort d'Elie de Thesbi ; donc il eſt éternel & immortel ? De plus, l'Apôtre parloit à des Chrétiens, déjà perſuadés de la divinité de Jesus-Christ, & de ſon Sacerdoce éternel, & outre cela accoutumés aux explications allégoriques & figurées, qui à l'égard d'autres perſonnes n'auroient pas eu la même force. Car que l'on diſe à un Païen que Melchiſédech eſt la figure du Meſſie ; que le Meſſie eſt le Prêtre éternel, immortel, ſans commencement, ſans fin ; en un mot, vrai Dieu & vrai homme ; tout cela lui paroîtra énigme, & il vous demandera des preuves de tout ce que vous aurez avancé. L'Apôtre ſuppoſoit ces vérités comme prouvées & connues aux perſonnes auxquelles il parloit.

3°. Il eſt certain, quoi qu'en puiſſe dire l'Auteur que nous réfutons, que celui qui benit, eſt toujours plus grand que celui qui reçoit la bénédiction, au moins quant à cette fonction. Ainſi on ne peut nier qu'Abraham à cet égard n'ait reconnu Melchiſédech comme au deſſus de lui. Il n'eſt point ici queſtion de la foi, de la juſtice, ni du mérite intérieur d'Abraham comparé à celui de Melchiſédech ; il ne s'agit que de la bénédiction qu'il a reçue de ce Prêtre du Seigneur. Par-là il le reconnut inconteſtablement comme au deſſus de lui ; vouloir conclure delà que Melchiſédech étoit d'une autre nature, c'eſt outrer le raiſonnement de S. Paul. Les preuves allégoriques ne veulent point être trop pouſſées.

4o. La reſſemblance de Melchiſédech avec le Fils de Dieu, ne tombe pas ſur ſa nature, mais ſur ſon Sacerdoce : S. Paul n'inſiſte que ſur cela ; ſon intention ne va pas plus loin. Le Saint-Eſprit n'eſt jamais nommé Prêtre dans l'Ecriture ; jamais il n'eſt dit qu'il ſe ſoit manifeſté viſiblement aux Patriarches, ni qu'il ait donné ſa bénédiction à Abraham, ni qu'il ait reçu de lui la dîme, ni qu'il ait régné à Salem. Tout cela ne convient qu'à un homme dans le ſens propre & hiſtorique. Pour entrer dans la penſée de l'Apôtre, il faut concevoir qu'il compare un homme à JESUS-CHRIST, & non pas qu'il lui compare une perſonne de la Trinité. Toute l'économie de l'ancien Teſtament comparé au nouveau, eſt fondée ſur cela. On prend un perſonnage où ſe rencontrent quelques figures du Meſſie, & on en fait l'application à JESUS-CHRIST. Ici c'eſt Melchiſédech ; ailleurs c'eſt Iſaac, ou Moyſe, Samſon, David, ou Salomon. Enfin S. Paul dit ici expreſſément (*a*) que Melchiſédech *a été fait ſemblable au Fils de Dieu.* Il eſt donc poſtérieur à lui : ce n'eſt donc pas le Saint-Eſprit, qui eſt égal, coéternel & conſubſtantiel au Fils.

V
Trois ſortes de Melchiſédeciens

Théodote le changeur, diſciple de Théodote le corroyeur forma au commencement du troiſieme ſiecle, une héréſie nommée de Melchiſédeciens ; (*b*) ces hérétiques ſuivoient les erreurs de Théodote le corroyeur ; d'où vient que S. Epiphane (*c*) dit, que cette ſecte n'étoit qu'un branche des Théodoriens, qui ſoutenoient que JESUS-CHRIST n'étoit qu'un homme, quoiqu'il fût né de la ſainte Vierge, par l'opération du Saint-Eſprit. (*d*) A l'égard de Melchiſédech, ils diſoient qu'il n'étoit pas un homme, mais une Vertu céleſte, ſupérieure à JESUS-CHRIST même, (*e*) puiſque Melchiſédech étoit l'interceſſeur & le médiateur des Anges, au lieu que JESUS-CHRIST l'étoit ſeulement des hommes. Le premier étoit le modele de JESUS-CHRIST, ſuivant cette parole du Pſaume : (*f*) *Vous êtes Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſédech.* Ils ajoutoient que Melchiſédech n'avoit eu véritablement ni pere, ni mere, & que ſon commencement & ſa fin étoient incompréhenſibles.

Saint Epiphane réfute au long cette erreur. Il fait voir que Melchiſédech étoit un homme, par tout ce que Moyſe en raconte, & par ces paroles mêmes de l'Apôtre : (*g*) *Celui dont la généalogie n'eſt point au nombre des leurs, &c.* Il ne prétend donc pas que ce grand Prêtre n'ait point eu de généalogie, mais ſimplement que ſa généalogie n'étoit point au nombre de celles des Hébreux. De plus, il montre par S. Paul, (*h*) que Melchiſédech *eſt devenu ſemblable au Fils de Dieu.*

(*a*) *Hebr.* VII. 3. Τῷ Υἱῷ τοῦ Θεοῦ ἀφωμοιωμένος = (*b*) *Theodoret. hæret. fabul. l.* II *c.* 6. = (*c*) *Epiphan. hæreſ.* 55. = (*d*) *Tertull. in catalog. ad finem lib. de præſcript.* = (*e*) *Tertull. loco cit. Aug. hæreſ.* 34. = (*f*) *Pſalm.* CIX. 4. = (*g*) *Hebr.* VII. 6. = (*h*) *Hebr.* VII. 3.

Le

Le fils de Dieu étoit donc avant lui & au deſſus de lui ; car on ne dit pas, par exemple, que ce ſoit une perfection à un maître de devenir ſemblable à ſon ſerviteur, ni au ſupérieur de reſſembler à celui qui eſt au deſſous de lui.

Les Melchiſédéciens ſe ſervoient pour autoriſer leurs erreurs, de certains livres feints ou apocryphes, dont ils étoient les auteurs, & qu'ils attribuoient à des perſonnes dont l'Ecriture ne parle point (*a*) Cette héréſie n'a pas eu beaucoup de cours ; elle fut renouvellée en Egypte ſur la fin du troiſieme ſiecle par un nommé *Hiérax*, qui ſoutenoit que Melchiſédech étoit le Saint-Eſprit. Ce fut vers ce même temps qu'Hilaire, Diacre, compoſa l'Ecrit que S. Jérôme réfuta en écrivant à Evangélius. Hierax étoit un Egyptien de la ville de Léonto, qui fut habile dans l'Ecriture, & qui faiſoit profeſſion d'une vie fort religieuſe.

Il prétendoit prouver que le Saint-Eſprit étoit *Prêtre éternel*, par ce qui eſt dit dans l'Epître aux Romains, (*b*) que le *Saint-Eſprit intercede pour nous par des gémiſſements ineffables.* Il montroit que le Saint-Eſprit, non plus que le Fils de Dieu, *n'a ni pere ni mere*, n'ayant point de mere dans le Ciel, ni de pere ſur la terre ; il confirmoit ſon ſentiment par ce paſſage du livre apocryphe de l'aſcenſion d'Iſaïe : *L'Ange qui me conduiſoit, me dit, en me montrant celui qui étoit aſſis à la droite de Dieu : Qui eſt celui-là ? Je lui répondis : Vous le ſavez, mon Seigneur. Il me dit : C'eſt le Fils unique & bien-aimé de Dieu. Je lui demandai : Et qui eſt celui qui eſt à la gauche, & qui eſt ſemblable au Fils de Dieu ? L'Ange repondit : C'eſt le Saint-Eſprit qui parle en vous & dans les Prophetes, & qui étoit ſemblable au Fils unique de Dieu.* Ces derniers mots ſont alluſion à ce paſſage de l'Epître aux Hébreux : (*c*) *Aſſimilatus Filio Dei.*

Mais on peut dire à Hiérax, 1°. Qu'on ne peut pas conclure que le Saint-Eſprit ſoit Prêtre éternel de ce qu'il intercede pour nous par des gémiſſements ineffables. Ces gémiſſements ineffables, il les forme en nous ; il nous fait prier ; il nous inſpire des ſaints deſirs ; il nous fait mériter le pardon ; & nous fait obtenir ce que nous demandons au Pere : mais ce n'eſt point proprement comme Prêtre. 2°. Qu'il y a bien de la différence entre ce qui eſt dit de Melchiſédech, qu'il n'a dans l'Ecriture ni pere, ni mere, ni commencement ni fin, pour marquer que les noms de ſes parents, & le temps de ſa naiſſance & de ſa mort, ne ſont point marqués dans Moyſe, & ce que dit Hiérax du Saint-Eſprit, qui réellement & de fait n'a ni commencement ni fin, ni pere ni mere, qui eſt Dieu éternel & infini. 3°. L'autorité de l'*aſcenſion*

(*a*) *Vide Epiphan. hæreſ.* 55. & *Philaſt. c.* 52. = (*b*) *Rom.* VIII. 26. = (*c*) *Hebr.* VII. 3.

d'Iſaïe n'eſt rien à notre égard. Ce livre ayant pu être compoſé par un homme prévenu d'une erreur pareille à celle de Hiérax, & n'ayant jamais eu dans l'Egliſe aucune autorité canonique.

On connoît (*a*) une autre ſorte de Melchiſédéciens plus nouveaux, qui paroiſſent être une branche des Manichéens. Ils ont pour Melchiſédech une très-grande vénération. Ils ne reçoivent pas la circonciſion, & n'obſervent point le ſabbat ; ils ne ſont proprement ni Juifs, ni Païens, ni Chrétiens ; ils demeurent principalement vers la Phrygie. On leur a donné le nom d'*Atingani*, comme qui diroit gens qui n'oſent toucher les autres de peur de ſe ſouiller. Si vous leur préſentez quelque choſe, ils ne le recevront pas dans votre main ; mais ſi vous le mettez à terre, ils le prendront : de même, ils ne vous préſenteront rien avec la main ; mais le mettront à terre, afin que vous le preniez. On ne ſait pas ce qui les oblige à avoir pour Melchiſédech une ſi grande vénération.

VI. Pluſieurs confondent Melchiſédech avec Sem ; d'autres, avec Cham ; d'autres, avec Hénoch.

Les Juifs, au rapport de S. Jérôme, (*b*) & les Samaritains au rapport de S. Epiphane, (*c*) ſoutenoient que Melchiſédech étoit le même que Sem fils de Noé ; opinion qui a trouvé grand nombre de défenſeurs parmi les Modernes. La Chronologie du Texte Hébreu avance en effet la vocation d'Abraham de maniere que Sem vivoit encore au temps de Melchiſédech : mais nous avons montré que vraiſemblablement il y a eu ſur cela quelque mépriſe de Copiſte, & qu'il eſt plus probable que Sem étoit mort avant qu'Abraham naquît. D'ailleurs il y a d'autres raiſons qui nous empêchent de croire que Sem ſoit venu dans le partage de Cham ; & que l'Ecriture, qui fait ſi ſouvent mention de Sem ſous ſon nom propre & véritable, veuille ici le déguiſer ſans aucune raiſon apparente.

De plus, l'Apôtre nous dit que Melchiſédech étoit ſans pere, ſans mere, & ſans généalogie. Or on ſait que Sem étoit fils de Noé ; on connoît ſa généalogie depuis Adam juſqu'à lui, & depuis lui juſqu'à Abraham & encore bien plus avant. Moyſe nous marque, & l'année de ſa naiſſance & celle de ſa mort. Enfin, ceux qui prérendent qu'il ne pouvoit y avoir alors dans le monde de Prêtre du Très-haut & de ſupérieur à Abraham, que le ſeul Sem, ſuppoſent que le Sacerdoce étoit alors une prérogative attachée à la qualité de premier né ; ſuppoſition incertaine : ils ſuppoſent que celui qui benit doit avoir par lui-même un mérite ſupérieur ; ſuppoſition fauſſe. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit ci-deſſus du mérite relatif d'Abraham, & de celui qui lui donne ſa bénédiction, en qualité de Prêtre du Très-haut

(*a*) *Vide Cedren. Zonar. Scaliger. ad Euſeb. p.* 241. *Timoth. Presbyter. C. P. de receptione hæretic. p.* 392. *t.* 3. *Monument. Græc. Coteler.* = (*b*) *Hieronym. Ep. ad Evang. & tradit. Hebr. in Geneſ.* = (*c*) *Epiph. hæreſ.* 55.

tout Prêtre comme tel, & tout homme qui donne sa bénédiction à un autre, est toujours son supérieur, au moins en ce sens.

C'est par une suite de la supposition qui veut que Melchisédech soit le même que Sem, que plusieurs Hébreux (*a*) & plusieurs Commentateurs parmi les Anciens & les Modernes, (*b*) ont cru que Rébecca avoit été consulter Melchisédech au sujet des deux enfants qu'elle portoit dans son sein, lorsqu'il lui fut dit : (*c*) *L'aîné sera assujetti au plus jeune.*

Un Auteur nouveau, (*d*) & fameux par la hardiesse de ses sentiments, a prétendu prouver que Melchisédech étoit le même que Cham. Mais comment accorder les éloges que l'Ecriture donne à Melchisédech, & les caracteres de ressemblance que S. Paul releve entre Melchisédech & le Messie, avec ce que Moyse nous dit de la personne de Cham, (*e*) qui fut maudit de Noé son pere en la personne de son fils Chanaan, & qui est bien plus propre à nous former le caractere d'un réprouvé, que celui du Messie, c'est-à-dire, du premier des prédestinés ? Ce sentiment de M. Jurieu a été réfuté par des Auteurs qui ont écrit exprès sur ce sujet, (*f*) quoiqu'il n'en méritât pas beaucoup la peine.

Un autre Auteur François (*g*) a prétendu dans un livre intitulé *Melchisédech réfuté*, que Melchisédech n'étoit autre que le Patriarche Hénoch, qui n'est point mort, & que c'est de lui qu'il est dit ici, *neque finem vitæ habens.* Mais il a été puissamment réfuté par le P. Salien dans la Préface du cinquieme tome de ses Annales.

VII. Auteur qui prétend que Melchisédech étoit pere d'une race de Préadamites. Autres, qui avancent qu'il étoit d'une race illégitime.

Le P. Pétau (*h*) en réfute un autre qui avoit donné un livre sous le titre d'*Epiphanie*, (*i*) dans lequel il prétendoit montrer que les Mages qui sont venus adorer JESUS-CHRIST à Bethléhem, sont Hénoch, Melchisédech & Elie ; après quoi il s'expliquoit sur la personne de Melchisédech, en disant, que c'étoit un homme céleste, dont le corps n'étoit pas comme les nôtres terrestres & grossiers, mais d'une nature céleste & en quelque sorte spirituelle : qu'il avoit été créé avant la lumiere & avant le monde même, & par conséquent avant Adam. Et comme l'Apôtre dit que Melchisédech (*k*) *a été fait semblable au Fils de Dieu*, il croyoit que le Fils de Dieu étoit de la même nature que Melchisédech, & qu'il avoit été créé un peu avant lui. Il soutenoit que Dieu au com-

---

(*a*) *Jonathan. Jerosol. alii Rabb. plerique.* = (*b*) *Aug. q.* 72. *in Genes. Theodoret. qu.* 76. *in Genes. Cosm. Monach. lib.* III. *p.* 217. = (*c*) *Genes.* XXV. 23. = (*d*) Jurieu Hist. Critiq. des Dogmes, &c. l. 1. = (*e*) *Genes.* IX. 22. 25. 26. = (*f*) *Lud. Borges. hist. critic. Melchisedech, c.* 4. 5. *Christoph. Vichmanshaus. Melchised. ab injuria defens. Philip. Oesar. disput. de Cham maledicto, apud Fabric. Cod. pseudepigr. v. Test. p.* 33. = (*g*) *Vide Salian. præfat. in tom.* 5. *Annal.* = (*h*) *Petav. t.* 3. *Dogmat. Theolog. Tract. de Opificio sex dierum, l.* 1. *c.* 4. *art.* 2. = (*i*) C'est Auzoles de la Peire, imprimé à Paris en 1626. *in*-4. = (*k*) *Hebr.* VII. 3.

mencement créa des hommes de deux sortes ; les uns célestes, comme le Fils de Dieu, & Melchisédech : & les autres terrestres, comme Adam : & c'étoit, selon lui, ce que S. Paul avoit voulu marquer par ces paroles de la premiere Epitre aux Corinthiens : (*a*) *Le premier homme qui est de la terre, est terrestre ; & le second qui est du Ciel, est céleste.* Jesus-Christ ayant donc d'abord été créé céleste, devint ensuite terrestre, s'étant allié avec notre nature, & ayant pris la chair humaine. Il est inutile de s'arrêter à réfuter un système aussi ridicule, après que le Pere Pétau a pris la peine d'en faire voir tout le foible & tout le danger.

Je ne parle point de la témérité de quelques Auteurs Juifs, (*b*) qui ont osé avancer que Melchisédech étoit illégitime, parce qu'on ne parle ni de son pere ni de sa mere, à peu près comme ces gens d'une naissance si obscure, qu'on ne connoît pas leurs parents : *Nullis majoribus ortos*, comme parle Horace ; (*c*) ou, comme dit Tite-Live, en parlant d'Ancus Martius Roi de Rome, (*d*) *Ancus patre nullo, matre servâ.* Et Sénéque dit, qu'il y a eu deux Rois des Romains, dont l'un n'avoit point de pere, & l'autre point de mere : (*e*) *Duos Romanos Reges esse, quorum alter patrem non habet, alter matrem : Nam de Servii matre dubitatur ; Anci pater nullus ; Numæ nepos dicitur.* Mais il n'y a nulle apparence que le silence que l'Ecriture a gardé à l'égard des parents de Melchisédech, soit fondé sur une semblable raison. S. Paul n'auroit eu garde de le relever, & d'en tirer un sujet d'éloge pour Melchisédech, & un de ses caracteres de ressemblance avec le Messie.

VIII. Système de Cunæus qui prétend que Melchisédech étoit le fils de Dieu.

Quelques anciens Hérétiques du nombre des Melchisédéciens, croyoient que Melchisédech étoit le Fils de Dieu, qui avoit apparu sous une forme humaine à Abraham. (*f*) Ce sentiment a eu de temps en temps des défenseurs ; & on lit que du temps de l'Empereur Théodose le jeune, un Solitaire d'Egypte, fort homme de bien, se laissa aller à cette imagination. (*g*) Il communiqua sa pensée à S. Cyrille, Archevêque d'Alexandrie, qui voulant le ramener doucement & le guérir, sans lui faire de peine, lui dit de consulter Dieu sur cette affaire. Le Solitaire obéit ; & après trois jours passés en oraison, il revint trouver S. Cyrille, & lui déclara qu'il ne croyoit plus que Melchisédech fût le fils de Dieu ; qu'il le croyoit un simple homme ; & qu'il l'avoit vu dans la compagnie des autres saints Patriarches descendus d'Adam. On cite aussi quelques Rabbins qui ont été dans cette pensée. (*h*)

Mais personne ne s'est déclaré pour ce sentiment d'une maniere plus

---

(*a*) 1. *Cor.* XV. 47. = (*b*) *Apud Selden. curis secundis ad sect.* 1. *de Decimis.* = (*c*) *Horat. l.* 1. *sat.* 6. = (*d*) *Liv. lib.* IV. *c.* 3. = (*e*) *Senec. Epist.* 108. = (*f*) *Epiphan. haresf.* 55. = (*g*) *Coteler. monum. Grac. t.* 1. *p.* 423. 424. = (*h*) *Rab. Moses Hadarsan*,

sorte & plus étendue que Pierre Cunæus (*a*) dans son Livre de la République des Hébreux. Cet Auteur le soutient avec toute l'érudition & l'élégance dont il est capable. C'est beaucoup dire ; car cet Ecrivain est tout à la fois très-habile & très-bien-disant : il a senti qu'une opinion aussi singuliere avoit besoin de toute sa capacité & de tout son art. Il croit donc que c'est le Messie qui apparut à Abraham au retour de son expédition contre les quatre Rois ; que ce saint Patriarche le prit d'abord pour un homme ; mais qu'ensuite, il y reconnut quelque chose de plus grand & de plus divin ; qu'enfin, il l'adora comme le Messie, qui devoit un jour paroître dans le monde pour sauver les hommes, & qu'il lui présenta des offrandes & la dîme de tout ce qu'il avoit. Il croit que c'est le même Fils de Dieu, qui quelques années après, apparut à Abraham accompagné de deux Anges, qui entrerent dans sa tente, & recurent le repas qu'il leur offrit.

La différence qu'il y a, dit-il, entre l'apparition faite à Abraham sous le chêne de Mambré, & celle de Melchisédech au même Abraham dans le chemin, est que l'Ecriture dit expressément, en parlant de la premiere, que c'étoit le Seigneur : & dans la seconde, elle dit simplement que ce fut Melchisédech, laissant à David & à S. Paul le soin de développer le mystere de cette apparition. David l'a fait dans le Psaume, (*b*) en disant : *Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech* ; c'est-à-dire, de la même maniere que Melchisédech : & S. Paul l'a expliqué plus au long dans l'Epitre aux Hébreux, lorsqu'il a dit, par exemple, que Melchisédech *s'étoit rendu semblable au Fils de Dieu* ; c'est-à-dire, suivant notre Auteur, que le Fils de Dieu prit alors la forme, la taille & le visage qu'il eut depuis, lorsqu'il parut parmi les hommes : *Filium Dei cùm in via Abrahamo occurreret, eum vultum, eumque habitum corporis sibi finxisse, quem posteà gessit in terris.*

Il ajoute que c'est ce que le Sauveur vouloit marquer dans S. Jean (*c*) lorsqu'il disoit aux Juifs : *Abraham votre pere eut l'empressement pour voir mon jour ; il l'a vu, & en a été pénétré de joie.* C'est, dit-il, cette apparition du Fils de Dieu, ou de Melchisédech, à Abraham, qu'il vouloit marquer.

On lit dans la Chronique Paschale (*d*) une particularité touchant Melchisédech, qui a quelque rapport à ce que prétend ici Cunæus

---

(*a*) *Petr. Cunæus de Republ. Hebr. lib.* III. *c.* 3. *Quoniam receptæ opinioni adversatè ipsa ratio mihi videtur, valentior esse omni auctoritate debet veritas. Ego sic existimo : Melchisedecum non hominem utique ex hominibus genitum, sed divinioris naturæ fuisse.... Profligaverat prælio Reges impios Abrahamus, & victrices reducebat copias. Forte tunc in itinere obviam se illi tulit Filius Dei specie humanâ, habitu Sacerdotis Regisque indutus.... Statim Abrahamus esse hoc majus quidquam, celsiusque sentit. Itaque quod sub imagine latebat, mente coluit ; & Messiæ summo Regi Sacerdotique, quem mortalibus olim datum intelligebat, præsenti præsens munera decimasque obtulit.* = (*b*) *Psalm.* CIX. 4. = (*c*) *Joan.* VIII. 56. = (*d*) *Chronic. Pasc. pag.* 49. *Edit. Cang.*

On y raconte qu'Abraham dit un jour à Dieu : *Seigneur, ſi vous devez envoyer votre Ange ſur la terre de mon temps, faites-moi la grace que je le voie. Mais le Seigneur lui répondit : Je ne vous ferai pas voir mon Ange ; mais vous verrez la figure de ce jour. Deſcendez, paſſez le Jourdain, & vous le verrez.* Il paſſa le fleuve, & il vit Melchiſédech qui venoit au devant de lui ; il ſe proſterna & l'adora, *parce qu'il vit le jour du Seigneur, & il fut comblé de joie.*

Mais cet Ecrivain s'éloigne de l'opinion de Cunæus, en ce qu'il croit que Melchiſédech eſt un deſcendant de Cham, lequel fut conduit de Dieu hors de ſon pays, de même qu'Abraham. Il fixa, dit-il, ſa demeure au delà, c'eſt-à-dire, à l'Orient du Jourdain, de même qu'Abraham en deçà, c'eſt-à-dire, à l'Occident. Mais en ce dernier point il ſe trompe aſſurément. Aucun Auteur n'a mis la Ville de Salem, où régnoit Melchiſédech, au delà du Jourdain. Et à l'égard *du jour du Seigneur qu'a vu Abraham*, il y a bien plus d'apparence que le Sauveur a voulu par ces paroles, déſigner ou la naiſſance d'Iſaac, ou ſa délivrance miraculeuſe lorſqu'Abraham ſe mit en devoir de l'immoler au Seigneur ; (*a*) ou l'apparition des trois Anges à Abraham, lorſqu'il étoit aſſis à la porte de ſa tente, & qu'il parla à l'un d'eux, comme s'il eut parlé à Dieu même : (*b*) ou enfin cela ſignifie qu'Abraham, dans les Limbes, avoit reçu la nouvelle de la venue de J. C. parce que J. C. la lui avoit fait ſavoir.

Mais revenons à Cunæus. Il fait le Commentaire de tout ce que l'Apôtre dit de Melchiſédech, & il l'adapte à ſon ſyſtême. Il fait ſurtout beaucoup de fond ſur ces paroles de S. Paul : (*c*) Dans la Loi, *ceux qui reçoivent la dîme, ſont des hommes ſujets à la mort. Mais* dans ce paſſage du Pſaume ; Vous êtes Prêtre Eternel ſelon l'ordre de Melchiſédech, *on parle de Melchiſédech comme d'une perſonne vivante.* S'il étoit vivant du temps de David, ce n'étoit certainement pas un homme mortel. Enfin l'Auteur rejette avec beaucoup de hauteur & de mépris les autres explications qu'on donne à ces paſſages : *Agant ſe, verſentque in omnes partes ii quos & præſens & prior ætas tulit, nihil niſi nubes atque inania prenſabunt nequicquam, & ſuis ſe tenebris involvent.*

Pierre Du Moulin (*d*) avoit ſoutenu le même ſentiment que Cunæus ; & depuis, un nommé Jacques Gaillard en a de nouveau entrepris la défenſe par un aſſez gros Traité, imprimé à Leide en 1686. Il prétend que Melchiſédech n'eſt pas un nom propre d'homme, mais un nom générique, marquant le Meſſie par ſa qualité de *Prince de juſtice*, comme ailleurs il eſt déſigné ſous le nom de *Prêtre éternel*, de *Roi pacifique*, d'*Emmanuel* ou *Dieu avec nous* ; & que *Salem* n'eſt pas une Ville

(*a*) *Geneſ.* XXII. 1. *& ſeqq.* = (*b*) *Geneſ.* XVIII. 1. *& ſeqq.* = (*c*) *Hebr.* VII. 8. = (*d*) *Petr. Molinæus.*

particuliere, mais un nom appellatif, qui marque que le Messie sera un Roi de paix. On cite grand nombre d'autres Auteurs qui favorisent ce sentiment. (*a*)

IX. Réfutation du Système de Cunæus, ou Explication des Textes de Moyse, de David & de saint Paul touchant Melchisédech.

Christophe Schlégel (*b*) qui a écrit exprès sur la personne de Melchisédech, s'est appliqué fort sérieusement à réfuter Cunæus. Nous ne suivrons ni sa méthode ni sa longueur; nous nous contenterons d'expliquer d'une maniere simple & naturelle les Textes de Moyse, de David & de S. Paul. Cette seule exposition suffira pour montrer que le parti que Cunæus a pris, n'est nullement soutenable. Il est aisé de prouver premiérement que Melchisédech étoit un homme. Moyse nous donne son nom, le lieu de sa demeure, son emploi: (*c*) *Melchisédech Roi de Salem, Prêtre du Très-Haut.* Ce Prince qui ne demeuroit pas loin de Sodome & de Gomorrhe, dont Abraham avoit si généreusement pris la défense, charmé de la magnanimité de ce Patriarche, *vint au devant de lui comme il retournoit de la défaite des quatre Rois* ligués; il le combla de bénédictions, & lui rendit mille graces du service important qu'il venoit de rendre à tout le pays, *& lui présenta du pain & du vin*, c'est-à-dire, toutes sortes de rafraîchissements, à lui & à son armée victorieuse. Abraham à son tour pénétré de respect & de religion pour le Très-Haut, dont Melchisédech étoit le Prêtre, & de reconnoissance pour la civilité de ce Prince, lui offrit la dîme de tout ce qu'il avoit pris sur l'ennemi, & qui n'appartenoit point aux Rois de Sodome & à ses alliés. Dans tout cela, on ne voit rien de surnaturel, rien qui marque que Melchisédech ait été plus qu'un homme.

Le Psalmiste qui long-temps depuis Moyse, a prédit la grandeur & le regne du Messie, n'en donne pas une autre idée; il dit que le Seigneur dit à son Christ: *Vous êtes Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.* (*d*) L'éternité tombe sur le Messie, & non sur Melchisédech. L'ordre de Melchisédech est opposé dans cet endroit à l'ordre d'Aaron. Vous serez Prêtre éternel, non comme les Prêtres descendus d'Aaron, mais comme l'a été Melchisédech Prêtre du Très-Haut dont le Sacerdoce n'est point passé à ses successeurs, & qui n'a pas eu comme Aaron une race qui ait possédé le Sacerdoce pendant une longue suite de générations. Pour vous, vous le posséderez seul & éternellement.

S. Paul (*e*) voulant faire le parallele du Sacerdoce de Jesus-Christ, & de celui d'Aaron, & voulant relever celui du Messie par tout ce qu'il a de plus glorieux, ramasse tout ce que dit l'Ecriture à la gloire de Melchisédech, & fait voir que Jesus-Christ a rempli d'une maniere infiniment relevée, tout ce que Melchisédech avoit autrefois figuré dans sa

---

(*a*) *Vide Acta Eruditor. Lipsi. an.* 1686. *p.* 150. = (*b*) *Schlegel. Dissert. de persona Christi, ad calcem Tent. in Ep. ad Hebræos.* = (*c*) *Genes.* XIV. 18. *& seqq.* = (*d*) *Psalm.* CIX. 4. = (*e*) *Hebr.* VII. 1. *& seqq.*

perſonne dans ſes actions, dans ſes qualités de Roi & de Prêtre. Il poſe pour principe, que Melchiſédech étoit le ſymbole de JESUS-CHRIST : *Aſſimilatus Filio Dei.* Il ſe ſert exprès de cette expreſſion : *Melchiſédech a été rendu ſemblable au Fils de Dieu ;* pour marquer que Dieu en nous le faiſant décrire dans l'Ecriture, avoit en vue de nous tracer en lui une image de ce que devoit être JESUS-CHRIST converſant parmi les hommes. Il ne dit pas que JESUS-CHRIST a été fait ſemblable à Melchiſédech, de peur qu'on ne conçut Melchiſédech comme exiſtant avant JESUS-CHRIST, & comme l'original ſur lequel JESUS-CHRIST ſe ſeroit formé. JESUS-CHRIST eſt l'original, Melchiſédech eſt la figure ou la copie ; mais cette figure, cette copie, a paru dans le monde avant le Meſſie, qui étoit l'original & l'objet premier de tout l'ancien Teſtament.

Saint Paul releve la qualité de *Roi de Salem*, ou Roi de paix, que poſſedoit Melchiſédech ; il trouve dans ſon nom de Roi de juſtice, *Melchiſédech*, & dans ſon ſacerdoce, dans les décimes qu'il reçoit d'Abraham, dans la bénédiction qu'il donne à ce Patriarche, des traits de reſſemblance avec le Meſſie, & des preuves de la ſupériorité de ſon Sacerdoce au deſſus du ſacerdoce d'Aaron. Enfin, il nous découvre le myſtere du ſilence de l'Ecriture ſur les pere & mere, & ſur la généalogie de Melchiſédech, pour montrer que JESUS-CHRIST étoit réellement ſans pere ſur la terre, & ſans mere dans le Ciel, & Prêtre éternel de la Loi nouvelle. C'eſt ainſi que les anciens Peres de l'Egliſe & preſque tous les nouveaux Commentateurs l'expliquent : c'eſt le ſens que demande le but & le deſſein de l'Apôtre dans toute cette Epître.

Le paſſage que Cunæus croit déciſif pour prouver que Melchiſédech n'eſt pas un homme, mais le fils de Dieu, merite qu'on s'y arrête : *Là*, dit l'Apôtre, (*a*) c'eſt-à-dire, dans la Loi, *ceux qui reçoivent la dîme, ſont des hommes ſujets à la mort ; mais ici*, dans ce qui eſt dit de Melchiſédech, *il n'eſt repréſenté que comme vivant*, parce qu'en effet, comme le remarque l'Apôtre, l'Ecriture ne parle ni du commencement ni de la fin de ſa vie, c'eſt-à-dire, ni de ſa naiſſance ni de ſa mort. Mais delà il ne s'enſuit nullement que Melchiſédech fût éternel. Le ſilence de l'Ecriture donne lieu de remarquer dans Melchiſédech une éternité figurative, mais non pas une éternité réelle, qui ne ſe trouve que dans J. C. dont Melchiſédech étoit la figure, & dont le Sacerdoce eſt réellement éternel.

De plus, lorſque l'Ecriture parlant de Melchiſédech, ne fait mention ni de ſon pere, ni de ſa mere, ni de ſa généalogie, ni de ſa naiſſance, ni de ſa mort ; par ce ſilence Melchiſédech *eſt rendu ſemblable au Fils de Dieu* qui demeure Prêtre pour toujours, de même que Melchiſédech ne

(*a*) *Hebr.* VII. 8. *Et hic quidem decimas, &c.....ibi autem conteſtatur, quia vivit:*

paroît

paroît dans l'Ecriture que vivant & revêtu du Sacerdoce. Car l'expreſſion, *manet Sacerdos in perpetuum*, ne doit s'entendre de Melchiſédech, que comme figure de J. C. & même ſelon le Grec, il y a lieu de penſer que l'Apôtre ne l'entendoit que de J. C. dont Melchiſedech étoit la figure: car voilà, ce ſemble, le ſens de ces trois verſets ſelon le Grec: (*a*) *Ce Melchiſédech, Roi de Salem & Prêtre du Dieu Très-Haut qui vint au devant d'Abraham, lorſqu'il retournoit de la défaite des Rois, & qui le benit, auquel auſſi Abraham donna la dîme de tout ce qu'il avoit pris: d'abord il s'appelle ſelon l'interprétation de ſon nom, Roi de juſtice; enſuite, il eſt auſſi appellé Roi de Salem, c'eſt-à-dire, Roi de paix: il paroît ſans pere, ſans mere, ſans généalogie; on ne voit ni le commencement ni la fin de ſa vie; mais il eſt rendu ſemblable au Fils de Dieu, qui demeure Prêtre pour toujours. Conſiderez auſſi*, &c. C'eſt un hébraïſme très-commun, que de ſous-entendre la particule relative dont les Grecs & les Latins ont fait un pronom. Rien n'eſt ſi fréquent dans l'Hébreu. Au Pſ. VII. dans l'Hébreu: *Incidit in foveam, fecit*, bien rendu dans la Vulgate par, *incidit in foveam* QUAM *fecit*. Au Pſ. IX. *Infixæ ſunt gentes in interitu, fecerunt; in laqueo iſto, abſconderunt, comprehenſus eſt pes eorum*: bien rendu par, *Infixæ ſunt gentes in interitu* QUEM *fecerunt; & in laqueo iſto* QUEM *abſconderunt, comprehenſus eſt pes eorum*. Le ſeul Livre des Pſaumes fournit une multitude de phraſes ſemblables. Cet Hébraïſme eſt paſſé dans le Grec du Nouveau Teſtament; on y en trouve quelques exemples. Dans S. Paul aux Ephéſiens, chap. II. verſet 5. dans le Grec: *Convivificavit nos in Chriſto, gratiâ eſtis ſalvati*; bien rendu dans la Vulgate par, *Convivificavit nos in Chriſto,* CUJUS *gratiâ eſtis ſalvati*. Dans la premiere de ſaint Jean, chapitre III. verſet 12 dans le Grec: *Non ſicut Caïn, ex maligno erat*, bien rendu par, *Non ſicut Caïn,* QUI *ex maligno erat*. Dans l'Apocalypſe, chapitre I. verſet 5. dans le Grec: *Et à Jeſu Chriſto, teſtis fidelis*, bien rendu par, *Et à Jeſu Chriſto* QUI EST *teſtis fidelis*. Il ſemble donc que ce pourroit être ici une phraſe ſemblable: *Aſſimilatus autem Filio Dei, manet Sacerdos in perpetuum*, c'eſt-à-dire, *Aſſimilatus autem Filio Dei*, (QUI) *manet Sacerdos in perpetuum*. (*b*) Quoi qu'il en ſoit, il eſt toujours certain que le Fils de Dieu demeure Prêtre pour toujours, & qu'en cela il eſt repréſenté par Melchiſedech qui paroît dans l'Ecriture comme

(*a*) *Heb.* VII. 1. *& ſeqq.* Οὗτος γὰρ ὁ Μελχισεδὲκ, βασιλεὺς Σαλὴμ, ἱερεὺς τοῦ Θεοῦ τοῦ ὑψίστου; ὁ συναντήσας Ἀβραὰμ ὑποστρέφοντι ἀπὸ τῆς κοπῆς τῶν βασιλέων, καὶ εὐλογήσας αὐτὸν· ᾧ καὶ διεκάτην ἀπὸ πάντων ἐμέρισεν Ἀβραὰμ· πρῶτον μὲν ἑρμηνευόμενος βασιλεὺς δικαιοσύνης· ἔπειτα δὲ καὶ βασιλεὺς Σαλὴμ, ὅ ἐστι βασιλεὺς εἰρήνης· ἀπάτωρ, ἀμήτωρ, ἀγενεαλόγητος, μήτε ἀρχὴν ἡμερῶν, μήτε ζωῆς τέλος ἔχων· ἀφωμοιωμένος δὲ τῷ Υἱῷ τοῦ Θεοῦ, μένει ἱερεὺς εἰς τὸ διηνεκές. C'eſt-à-dire: *Hic enim Melchiſedech*, &c. *primum quidem interpretatus rex juſtitiæ*, &c. *aſſimilatus autem Filio Dei*, (QUI) *manet Sacerdos in perpetuum.* = (*b*) Dom Calmet l'a rendu en ce ſens, dans la Traduction qu'il a jointe à ſon Commentaire, & qui porte: Melchiſédech *étant ainſi l'image du Fils de Dieu,* QUI *demeure Prêtre pour toujours.*

Prêtre du Très-Haut, ſans qu'il ſoit parlé ni de ſa naiſſance ni de ſa mort : ſilence myſtérieux qui peut bien marquer une éternité figurative dans la perſonne de Melchiſédech, mais dont on ne peut nullement conclure l'éternité réelle de la perſonne même de Melchiſédech.

D'autres (*a*) ſoutiennent que le Texte, *Conteſtatur quia vivit*, regarde non ſeulement Melchiſédech, mais J. C. qui eſt vivant & immortel. Mais l'explication que nous avons propoſée, paroît plus conforme à la lettre & à la ſuite du raiſonnement de l'Apôtre.

X. Réfutation de ceux qui ont pretendu que Melchiſédech étoit un Ange.

Nous ne nous étendrons pas à réfuter ceux qui ont prétendu que Melchiſédech étoit un Ange. Cette opinion demeure réfutée, dès qu'on a monré que Melchiſédech étoit un homme, un Roi de la Ville de Salem dans la Paleſtine. Or c'eſt ce que toute l'Ecriture, tant de l'ancien que du Nouveau Teſtament, nous enſeigne, comme nous venons de le prouver. A quoi l'on peut ajouter ce raiſonnement. Melchiſédech étoit conſtamment une figure du fils de Dieu : *Aſſimilatus Filio Dei*, dit l'Apôtre. Or le S. Eſprit, ni le Fils de Dieu, ni un Ange même apparoiſſant aux hommes, ne peuvent pas être des types ou des figures du Meſſie. Donc Melchiſédech n'étoit ni un Ange, ni le Fils de Dieu, ni le S. Eſprit.

L'économie que Dieu a gardée dans l'ancien Teſtament, pour faire prédire & figurer ſon Meſſie, a été de ſuſciter des hommes comme Noé, Iſaac, David, Salomon, en qui il mettoit des caracteres qui repréſentoient les qualités, les perfections, & les fonctions de ſon Fils ; ou de ſuſciter des Prophetes qui le dépeigniſſent, & qui marquaſſent les circonſtances de ſa venue, de ſa mort, de ſa réſurrection dans leurs diſcours, & quelquefois dans leurs actions. C'eſt là la voie générale qu'il a ſuivie dans tout l'ancien Teſtament ; c'eſt ſur ce fondement, que le Fils de Dieu lui-même & ſes Apôtres ont toujours raiſonné. J. C. ne nous cite que des paroles ou des actions des Prophetes, & des anciens Patriarches, lorſqu'il veut nous prouver qu'il eſt le Meſſie ; qu'en lui ſe rencontrent les caracteres marqués dans l'Ecriture, & qu'en lui ſe vérifient les figures de la Loi & les promeſſes des Prophetes. Les Apôtres dans leurs diſcours & dans leurs Epîtres, en uſent de même.

Si quelques anciens Peres ont trouvé J. C. dans les apparitions de l'ancien Teſtament, (*b*) nous n'avons garde de nous oppoſer à leur créance ; nous l'y reconnoiſſons avec eux, & dans le ſens qu'ils l'y ont reconnu : nous avouerons que celui qui reçut les adorations d'Abraham, & à qui l'Ecriture donne le nom de *Jehovah*, qui eſt le grand nom de Dieu, le nom incommunicable ; (*c*) que celui qui apparut à Moyſe dans

---

(*a*) *Heinſ. Exercit. in hunc loc. Ita Ambroſiaſt. Quis eſt qui vivit ? Ille etiam qui ſecundum ordinem Melchiſedech factus eſt Sacerdos in æternum. Ita Jacob Capell. Knatebull. in Hebr.* VII. 8. = (*b*) *Vide Tenam in Epiſt. ad Hebr. c.* 1. *difficult.* 2. *ſect.* 2. = (*c*) *Gen.* XVIII. 1. 2. 13. 20. 26. 33.

le buiſſon ardent, & qui donna la Loi ſur le mont Sinaï, repréſentoient le Fils de Dieu ; c'eſt-à-dire, que c'étoient des Anges, comme l'Ecriture elle-même nous l'apprend, (*a*) qui repréſentoient le Verbe éternel, le Fils de Dieu, & qui parloient en ſon nom. Mais nous ſoutenons que la rencontre de Melchiſédech & d'Abraham, n'eſt nullement une apparition ; toute la narration de Moyſe prouve le contraire ; & quand c'en ſeroit une, ce ne pourroit être le Fils de Dieu, qui ſe repréſenteroit lui-même ſous la forme de Melchiſédech : la figure & la choſe figurée doivent être réellement différentes. Enfin, quand nous avouerions que c'étoit un Ange, il n'en ſeroit pas moins vrai que Dieu n'a pas choiſi les Anges pour en faire des types de J. C. Ce n'étoit point aux Anges qu'il devoit s'unir par ſon incarnation, (*b*) mais à la nature humaine ; c'eſt donc parmi les hommes qu'il devoit produire des ſujets propres à le repréſenter & à prédire ſa venue.

XI. Concluſion de cette Diſſertation.

Pour conclure cette Diſſertation, nous dirons avec le plus grand nombre des Peres (*c*) & des Interpretes, que Melchiſédech étoit un Roi de la race de Chanaan, qui adoroit le vrai Dieu, & exerçoit la juſtice ; qui demeuroit & qui régnoit à *Salem*, nommée autrement *Jébus*, depuis *Jéruſalem* ; qui ayant appris l'important ſervice qu'Abraham avoit rendu au pays, en pourſuivant les quatre Rois qui avoient vaincu & dépouillé les Rois de la Pentapole & des pays voiſins, vint au devant de lui avec des rafraîchiſſements, & lui donna ſa bénédiction, c'eſt-à-dire, le combla d'éloges, & fit des vœux pour ſa conſervation, au nom du Dieu Très-Haut, dont il étoit Prêtre. Abraham de ſon côté offrit à Dieu, par les mains de Melchiſédech, la dîme des dépouilles qu'il avoit priſes ſur l'ennemi, reconnoiſſant ainſi le Seigneur comme premier auteur de ſa victoire. Quant au ſens ſpirituel & allégorique renfermé dans cette hiſtoire, on en trouve la clef dans ce que S. Paul en dit écrivant aux Hébreux : ſur quoi l'on peut voir l'Analyſe que nous donnons de cette Epître dans la Préface que nous plaçons à la tête.

(*a*) *Act.* VII. 30.... 35. 38. *Galat.* III. 19. *Hebr.* II. 2. = (*b*) *Hebr.* II. 16. = (*c*) *Hippolyt. Irenæ. Euſeb. Cæſar. Euſeb. Emiſen. Apollinar. Euſtat. apud Hieronym. Epiſt. ad Evangel. Ipſe Hieronym. Joſeph. l.* I. *Antiq. c.* II. *& l.* VII. *de Bello, c.* 18. *Hegeſipp. l.* III. *c.* 9. *de Excid. Jeroſol. Philo de congreſſ. quær. Erud. Grat. p.* 438. *Theodoret. q.* 63. *in Geneſ. Oecumen. in Hebr.* VII. *Chryſoſt. in Ep. ad Hebr. homil.* 12. *Theophyl. Theodoret. alii paſſim.*

DISSERTATION
SUR
L'ORIGINE ET L'ANTIQUITÉ
DE LA
CIRCONCISION. (a)

I. La Circoncision vient-elle des Egyptiens ou des Juifs ?

LEs Egyptiens ont prétendu autrefois que la Circonciſion avoit pris naiſſance dans leur pays. Hérodote inſtruit par les Prêtres de cette Nation, l'avoit perſuadé aux Grecs ; & les ennemis de la Religion Chrétienne, eſpérant de rendre la Religion de Jeſus-Chriſt odieuſe & mépriſable, en tournant le Judaïſme en ridicule, n'ont pas manqué de nous objecter que la Circonciſion n'étoit point une choſe ſinguliere aux Juifs ; qu'elle avoit été inventée dans l'Egypte ; que cette cérémonie ne rendoit pas les deſcendants d'Abraham plus ſaints que d'autres peuples, qui l'avoient pratiquée avant eux ; & que les Hébreux ne devoient point regarder cette marque comme le caractere de la portion choiſie, & du peuple bien-aimé de Dieu. C'eſt ce que Celſe (*b*) objectoit aux Chrétiens : mais Origene ne manqua pas de répliquer, que les Juifs qui prétendoient être les Auteurs de la Circonciſion, n'étoient pas moins dignes de créance que les Egyptiens, qui s'attribuoient vainement cet honneur ; que la Circonciſion des Juifs eſt fort différente de celle des Egyptiens, & même des Iſmaélites, tant par ſa fin, que par la Loi qui l'établit, & par l'intention de ceux qui la pratiquent ; que les Juifs ne reconnoiſſent que la Circonciſion du huitieme jour, & tiennent les autres ſuperflues & inutiles ; que c'eſt donc mal-à-propos que Celſe veut confondre des cérémonies & des pratiques qui n'ont rien de commun entre elles ; & qu'enfin Jeſus-Chriſt ayant affranchi ſes Apôtres de cette Loi, il étoit inutile aux Chrétiens d'en entreprendre la défenſe, puiſqu'elle ne les regardoit plus. L'Empereur Julien (*c*) aſſuroit qu'Abraham étant venu de Chaldée dans l'Egypte, y avoit

(*a*) Le fond de cette Diſſertation eſt celle de Dom Calmet. = (*b*) *Celſ. apud Origen. l.* 1. *&* 5. *contra Celſum.* = (*c*) *Apud Cyrill. lib.* X. *contra Julian.*

appris l'usage de la Circoncision, & que les Chrétiens qui se disoient les véritables enfants d'Abraham, étoient obligés comme lui à la recevoir. Mais S. Cyrille, sans se mettre beaucoup en peine de réfuter Julien dans ce qu'il avançoit touchant Abraham, s'applique à faire voir qu'il n'y a que la circoncision du cœur & de l'esprit, que J. C. demande de nous; & que celle de la chair est fort inutile au salut.

Comme il se trouve encore quelques habiles gens (*a*) qui ne paroissent pas persuadés que la Circoncision ait commencé dans la personne d'Abraham, & qui semblent croire qu'avant lui elle étoit en usage, au moins parmi les Prêtres d'Egypte, nous tâcherons de faire voir ici que tous les peuples qui l'ont eue, l'ont reçue des Juifs, ou l'ont pratiquée à leur imitation, & que tout ce qu'Hérodote & les autres Auteurs profanes ont dit après lui de l'antiquité de la Circoncision parmi les Egyptiens, les Ethiopiens, les Colchiens, & les Phéniciens, est faux dans presque toutes ses parties.

II. Témoignage d'Herodote touchant l'antiquité de la Circoncision chez les Egyptiens, les Ethiopiens, les Colchiens & les Phéniciens.

On est accoutumé à voir les Egyptiens vanter leur antiquité, & louer leurs inventions; ils ne peuvent souffrir que d'autres peuples prennent sur eux quelque avantage, & s'attribuent quelques prérogatives, sur-tout en matiere de Religion. Dans la pensée que c'est de leur pays que le culte des Dieux, & la maniere de les honorer, a tiré son origine; ils se sont déclaré les auteurs de presque toutes les cérémonies religieuses qu'on voyoit ailleurs: c'est pour ses raisons, qu'ils ont toujours marqué contre les Juifs tant d'antipathie & de haine. L'antiquité véritable de ceux-ci, la majesté de leurs cérémonies, l'opposition de leurs Loix & de leurs pratiques à celle des Egyptiens, la pureté de leur Religion, étoient des objets qui excitoient leur jalousie & leur mauvaise humeur.

Les Historiens Grecs qui voulurent parler de l'antiquité des peuples & de l'origine des pratiques de Religion, ne crurent pas devoir chercher des instructions ailleurs que dans l'Egypte. La réputation que les Sages de ce pays s'étoient acquise, y attira presque tous les anciens Ecrivains de la Grece: c'est là où ils ont puisé quelques vérités, & ce grand nombre de fables qu'ils nous débitent.

Hérodote est un de ces Historiens dont l'autorité est plus attaquée; Manéthon Auteur Egyptien, l'accuse d'avoir souvent avancé des fausseté, faute de savoir les antiquités Egyptiennes. Diodore de Sicile, (*b*) tout Grec qu'il étoit, lui fait les mêmes reproches; & nous ne pouvons nous dispenser de relever ici ses erreurs, dans ce qu'il a dit de l'antiquité de la Circoncision parmi les Egyptiens, les Ethiopiens, les Colchiens, & les Phéniciens, d'autant plus que c'est lui qui a entraîné dans l'erreur les autres Historiens qui l'ont suivi.

(*a*) *Marsham Can. Ægypt. Sæcul.* v. *Joan. le Clerc. in Genes.* = (*b*) *Diodor. lib.* I.

Les Egyptiens, dit cet Auteur, (*a*) prennent dans leurs manieres le contrepied de presque tous les autres peuples; ils reçoivent la Circoncision, qui est une coutume qui n'est connue que de ceux à qui ils l'ont communiquée. Il dit ailleurs, (*b*) que les Colchiens, les Egyptiens & les Ethiopiens, sont les seuls de tous les peuples qui aient eu la Circoncision dès le commencement: car, ajoute-t-il, les Phéniciens & les Syriens qui sont dans la Palestine, conviennent qu'ils ont pris cette coutume des Egyptiens; & quant aux autres Syriens qui habitent sur les fleuves Thermodon & Parthénius, ils avouent que depuis peu ils l'ont reçue des Colchiens. Mais pour les Egyptiens & les Ethiopiens, je ne puis dire, continue Hérodote lequel des deux peuples l'a pratiquée le premier, quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence que les Ethiopiens l'ont imitée des Egyptiens, par le commerce qu'ils ont eu avec eux. Voilà ce que dit Hérodote, & ce que nous avons à examiner.

III. Réflexions sur le témoignage d'Hérodote.

La contradiction est visible dans ce qu'il avance d'abord, que les Egyptiens se distinguent de tous les autres peuples par la Circoncision, & qu'il n'y a que ceux qui ont imité cette cérémonie des Egyptiens, chez qui elle soit en usage; après avoir dit que les Colchiens, les Egyptiens & les Ethiopiens, l'ont pratiquée dès le commencement: il est aussi contraire à lui-même, lorsqu'il témoigne qu'il ne sait lesquels des Egyptiens ou des Ethiopiens, ont été les premiers à pratiquer la Circoncision. Hérodote, qui distingue si bien les Ethiopiens d'Asie de ceux d'Afrique, & qui ne pouvoit ignorer que ceux-ci ne fussent venus de l'Inde s'habituer au midi de l'Egypte, auroit dû faire attention, que ces Ethiopiens ne pouvoient avoir reçu la Circoncision dès le commencement, puisqu'ils étoient sortis des Ethiopiens d'Asie, parmi lesquels elle n'a jamais été pratiquée; ainsi il n'auroit pas hésité de dire, comme il fait ailleurs, que les Ethiopiens avoient reçu la Circoncision des Egyptiens, depuis leur arrivée au voisinage de leur pays.

Ce qu'Hérodote avance ensuite, que les Phéniciens & les Syriens qui habitent dans la Palestine, conviennent qu'ils ont imité les Egyptiens dans la coutume de se circoncire, est encore plus visiblement faux; car nous ne connoissons dans la Syrie, que les Phéniciens & les Juifs qui aient eu cette pratique; or ni les uns ni les autres n'avouoient ce que veut dire Hérodote: les Juifs reconnoissoient Abraham, ou plutôt Dieu même, pour auteur de leur Circoncision; & les Phéniciens rapportoient la leur à un de leurs anciens Rois, nommé Ilus, comme nous le verrons ci-après. Saint Barnabé dans son Epître, (*c*) dit que tous les Syriens, les Arabes, & les Prêtres Egyptiens, reçoivent la

(*a*) *Herodot. lib.* II. *c.* 35. 36. = (*b*) *Ibid. cap.* 104. = (*c*) *Barnab. Ep.* 32. Ἀλλὰ ἡ πᾶσα Συρία, καὶ Ἄραψ, καὶ πάντες ἱερεῖς τῶν εἰδώλων. Λέγει ἡ περιτομὴ καὶ οὗτοι ἔχουσι· ἀλλὰ ἡ Αἰγύπτιοι ὡς πεποίηκεν εἶναι.

Circonciſion. Saint Epiphane (*a*) dit auſſi que les Iſmaélites, autrement dits Sarraſins, les Samaritains, les Iduméens & les Homérites; la prennent auſſi-bien que les Juifs. Saint Jérôme (*b*) y joint les Moabites & les Ammonites. Saint Ambroiſe (*c*) avance que non ſeulement les Prêtres Egyptiens, mais auſſi quelques-uns des Ethiopiens, des Arabes & des Phéniciens, recevoient la Circonciſion. On trouve la même choſe dans le Livre de la Circonciſion, parmi les œuvres de S. Cyprien.

De ſorte que, ſelon ces Auteurs, dont l'antiquité & l'autorité ſont reconnues, la coutume de ſe circoncire eſt très-répandue dans l'Orient. Je ne dis rien des Iſmaélites, des Iduméens, des Arabes, des Ammonites & des moabites; ils pouvoient tous l'avoir reçue d'Abraham. On ſait que Jean Hircan obligea les Iduméens à ſe faire circoncire, après qu'ils les eut aſſujettis. (*d*) Il en arriva apparemment de même aux Moabites & aux Ammonites. Je ſoupçonne que ſous le nom de *Phéniciens*, ces Ecrivains ont voulu déſigner les Samaritains; car S. Epiphane qui, parle des Samaritains, ne dit rien des Phéniciens. Or nous ne ſommes pas en peine de découvrir l'origine de la Circonciſion chez les Samaritains; puiſqu'ils obſervoient les loix de Moyſe. Reſtent donc les Egyptiens & les Ethiopiens. Ces derniers ne ſe vantent pas d'être auteurs de cet uſage; ils en rapportent l'origine aux Hébreux, ou aux Egyptiens. Ainſi toute la difficulté eſt réduite à examiner quelle eſt la ſource de la Circonciſion chez les Egyptiens.

IV. Quelle eſt la ſource de la Circonciſion chez les Egyptiens.

Or il paroît par tous les Auteurs qui en ont parlé, que parmi eux l'obligation de ſe circoncire n'a jamais eu force de loi, & ne s'eſt point pratiquée univerſellement dans leur pays. Philon (*e*) dit que ces peuples ſe ſont circoncire pour pluſieurs raiſons. La premiere, pour éviter une maladie dangereuſe, nommée *le charbon*, à laquelle ſont plus ſujets ceux qui ne ſont pas circoncis. La ſeconde eſt, afin de conſerver le corps dans une plus grande pureté, en retranchant tout ce qui eſt capable de contenir quelque ſouillure. Et c'eſt dans la même vue qu'ils ſe coupent tout le poil du corps, de peur qu'il ne reſte par-deſſous le poil quelque choſe capable de les rendre impurs. La troiſieme eſt toute ſymbolique, & ne regarde point mon ſujet. Enfin, la quatrieme pour

---

(*a*) *Epiph. l.* II. *contra hæreſ. hær* ſi 30. Ἀλλὰ καὶ Σαρακηνοί, οἱ καὶ Ἰσμαηλῖται, σπειρόμενοι ἔχνεσι, καὶ Σαμαρεῖται, καὶ Ἰνδαῖοι, καὶ Ἰδουμαῖοι, καὶ Ὁμηρεῖται. = (*b*) *Hieronym. in Jerem.* IX. = (*c*) *Ambroſ. annot. in Levit. ad Conſtantium, ſeu Epiſt.* 72. *n.* 6. *nov. edit.* = (*d*) *Joſeph. antiq. l.* XIII. *c.* 17. = (*e*) *Philo de Circumciſione, p.* 810. Πολλὰ δέ εἰσι καὶ περίεργα τῶν παλαιῶν διατηρεῖται ἐπιτηδεύματα, τὰ δ' ἀκριβέστατα τέτταρα. Ἓν μὲν χαλεπὰς ἐκτὸς ἢ δυσιάτους πάθους ἀπαλλαγὴ, ἃ ἀθεράπευτα καλοῦσι .... ἵνα εὐκολώτερον τοῖς τὰς ἀκροποσθίας ἐχουσιν ἐγχίπται. Δεύτερον, τὸ δὴ ὅλῳ τῷ σώματι καθαρεύειν πρὸς τὸ ἀμύητον ταῖς ἱερομύσαις· παρό καὶ ξυρῶνται τὰ σώματα πρόσωπα βάλλοντες οἱ ὧν λήγουσιν τῶν ἱερέων· ὑγιεινὸν λέγεται γάρ καὶ ὑγιεινὸν ἡ δεξιὰ ἢ σπουδαίως ἅπτεσθαι τῶν ὀργιάζοντων καθαιρεῖσθαι. Τρίτον δέ, τὴν περὶ καρδίαν ἐνιστῶσα τὰ σπειρόμενα μίσους.... Τέταρτον δέ καὶ ἀναγκαιότατον, τὴν περὶ σπέρμα κατασκευήν· λέγεται γάρ ὡς ἐνδεῖ τὸ σπέρμα, μήτε σκιδνάμενον, μήτε περρέον ἐκ τῆς τῆς σπουδῆς ὡς πλῆθος κάλλους, &c.

aider à la fécondité ; car ils prétendent que ceux qui ont la Circonciſion engendrent avec plus de facilité que d'autres.

Saint Ambroiſe (*a*) ſemble dire que les Egyptiens croient qu'il y auroit une eſpece d'impiété dans les Prêtres qui ne prendroient pas la Circonciſion. Ils croient que ni les Magiciens ni les Aſtronomes, ne peuvent rien par le ſecours de leurs arts ſans la Circonciſion : *Neque Magici Carminis ſapientiam, nec Geometriam, nec Aſtronomiam, judicant vim ſuam obtinere, ſine circumciſionis ſignaculo.* Veſting, (*b*) Médecin célebre, prétend qu'il y a une raiſon naturelle pour les Egyptiens & les Arabes de prendre la Circonciſion, tant aux hommes qu'aux femmes. Pour les hommes, c'eſt que le prépuce leur croît tellement qu'on eſt obligé de le couper par néceſſité, & nullement par Religion ; quoique peut-être parmi ces peuples ſuperſtitieux, la Religion y ſoit auſſi mêlée. Pour les femmes, c'eſt une raiſon à peu près pareille. *Voyez* la Note Latine ci-après, page 588. Ce qui eſt certain, c'eſt que la choſe n'eſt ni générale, ni d'obligation parmi ces peuples. La Circonciſion eſt un remede dont on ſe ſert ſi l'on veut. J'en excepte ceux qui ſuivent la Loi de Mahomet, chez qui elle eſt d'obligation pour les hommes.

Saint Clément d'Alexandrie (*c*) raconte que Pythagore étant venu en Egypte, pour s'inſtruire auprès des Prophetes de cette Nation, voulut bien ſe ſoumettre à recevoir d'eux la Circonciſion, pour avoir entrée dans leurs Myſteres, & pour apprendre les ſecrets de leur Philoſophie cachée. Origene (*d*) fait un dénombrement exact de ceux qui pratiquent cette cérémonie dans l'Egypte ; il nomme les Géometres, les Aſtronomes, les Aſtrologues judiciaires, les Tireurs d'horoſcope, les Sacrificateurs, ceux qui prédiſent l'avenir par l'inſpection des entrailles des victimes, ceux qu'on appelle Prophetes, ceux qui étudient les Hiéroglyphes : les Devins, ceux qui découvrent les Myſteres, & ceux qui veulent y avoir entrée ; tous ceux-là ſont obligés de recevoir la Circonciſion. Joſeph (*e*) remarque que les Prêtres Egyptiens ſe font tous circoncire, & s'abſtiennent de la chair de porc. Saint Epiphane (*f*) fait la même remarque, ſur la Circonciſion de ces Prêtres ; ce qui juſtifie qu'alors cette coutume n'étoit que pour eux.

V. En quel temps les Egyptiens ont reçu l'uſage de ſe faire circoncire. Si cet uſage étoit établi chez eux du temps de Moyſe ou du temps de Joſué.

Mais il faut eſſayer de découvrir en quel temps les Egyptiens ont reçu cette pratique. Artapane, cité dans Euſebe, (*g*) aſſure que ce fut Moyſe qui la communiqua aux Prêtres de l'Egypte, & aux Ethiopiens. Origene (*h*) ſemble favoriſer cette opinion, lorſqu'il dit, que ce qui a donné une ſi grande vogue à la Circonciſion parmi les peuples étrangers, eſt la crainte qu'on avoit d'un Ange ennemi des Juifs, qui ne

(*a*) *Ambroſ. Epiſt.* 72. *ad Conſtantium n.* 5. = (*b*) *Veſting. Syntag. anatomic. cap.* 6. = (*c*) *Stromat. lib.* 1. = (*d*) *Origen. in Ep. ad Rom. tom.* 2. *& in Jerem. Homil.* 5. = (*e*) *Joſeph. lib.* 11. *contra Appion.* = (*f*) *Epiphan. hæreſ.* XXX. = (*g*) *Euſeb. præp. lib.* IX. *c.* 28. = (*h*) *Origen. l.* V. *contra Celſ. p.* 163. *edit. Cantabrig.*

pouvoit

pouvoit nuire à ceux qui étoient circoncis, mais qui mettoient à mort ceux qui ne l'étoient point. Opinion qui étoit fondée sur ce qu'on lit dans l'Exode, d'un Ange qui vint à la rencontre de Moyse, comme il retournoit en Egypte, & qui vouloit ôter la vie, ou à Moyse même, ou, selon d'autres, à son fils Eliézer qui n'étoit pas encore circoncis: Séphora mere de cet enfant, le circoncit aussi-tôt, & l'Ange se retira. (*a*) D'autres ont prétendu que cette coutume venoit immédiatement des Israélites, qui entrerent en Egypte avec Jacob.

Dans les commencements, ces deux peuples, les Hébreux & les Egyptiens, avoient beaucoup d'éloignement les uns des autres: ils ne mangeoient point ensemble, ne s'allioient point, & étoient séparés même de demeures: mais dans la suite ils se rapprocherent; & lorsque Moyse tira les Israélites de l'Egypte, quelques-uns d'entre eux avoient épousé des Egyptiennes; ils demeuroient dans les mêmes villes, & avoient les mêmes coutumes: plusieurs avoient quitté le métier de Pasteurs, qui étoit celui de leurs peres, & s'étoient engagés dans les superstitions du pays; mais ils avoient constamment conservé la Circoncision, & il y a quelque apparence qu'ils ne voulurent s'allier avec les Egyptiens; qu'à condition que ceux-ci embrasseroient cette pratique, que les Hébreux ont toujours conservée avec la derniere ponctualité, nonobstant toutes leurs autres prévarications & leurs infidélités.

Ces raisons, toutes plausibles qu'elles paroissent, sont pourtant combattues par d'autres preuves, qui ne paroissent pas moins vraisemblables. S'il étoit vrai que les Egyptiens eussent reçu la Circoncision pour attirer les Israélites dans leurs villes & dans leur alliance, & si ceux-ci avoient quitté les terres, le métier & la Religion de leurs Peres, qu'est-ce qui pouvoit après cela empêcher le mélange entier des deux Nations? & comment pendant l'espace de 215 années qu'ils furent ensemble, ne se seroit-il pas fait des deux Nations un seul peuple? c'est néanmoins ce qui n'arriva pas, & il y eut peu d'Israélites qui prissent des Egyptiennes; les deux peuples ne furent jamais mêlés; & on peut même assurer que ce fut leur éloignement réciproque qui fit penser le Roi d'Egypte à prendre les moyens d'exterminer les Israélites. On croit que ce fut à la marque de la Circoncision, que la fille du Roi d'Egypte reconnut le jeune Moyse exposé sur le Nil, pour un fils des Hébreux, & qu'elle jugea qu'il n'étoit point Egyptien.

Lorsque Moyse, dans la Loi, prescrit les conditions sous lesquelles les étrangers pouvoient participer aux cérémonies, & avoir part aux prérogatives du peuple de Dieu, il ordonne toujours en premier lieu la Circoncision, & cela sans excepter les Egyptiens de cette regle générale; ce qu'il n'auroit pas fait sans doute, si ces peuples eussent été

(*a*) *Exod.* IV. 24. *& seqq.*

circoncis de ſon temps, de même que les Iſraélites. La ſeule grace qu'il fait à ce peuple, en reconnoiſſance de ce que les Iſraélites avoient été comme étrangers dans leur pays, eſt de permettre qu'à la troiſieme génération, leurs enfants entrent dans l'aſſemblée du Seigneur, (*a*) bien entendu qu'ils recevront la Circonciſion, & qu'ils ſe ſoumettront aux autres obſervances de la Loi, comme l'expliquent les Interpretes.

Les Iſraélites étant ſortis de l'Egypte, & voyageant dans les déſerts de l'Arabie, n'ayant plus de commerce avec d'autres peuples, (*b*) & étant tous réunis comme dans une ſeule ville, quitterent pour un temps l'uſage de la Circonciſion; le motif qui avoit fait établir cette cérémonie, pour les diſtinguer des autres peuples ne ſubſiſtant plus, on crut qu'on pouvoit en interrompre la pratique; mais auſſi-tôt qu'ils furent arrivés dans la terre promiſe, & au milieu des Chananéens, Dieu ordonna qu'on circoncît tous ceux qui étoient nés dans le déſert: & après que cet ordre fut exécuté, Dieu dit à Joſué: (*c*) *Hodie abſtuli opprobrium Ægypti à vobis;* » J'ai ôté aujourd'hui du milieu de vous l'op» probre de l'Egypte: » comme s'il diſoit, J'ai éloigné de vous ce qui vous rendoit ſemblables aux Egyptiens, & ce qui étoit pour vous un ſujet d'opprobre & de confuſion. Lorſque le fils de Jacob firent entendre à Sichem qu'ils ne pouvoient s'allier avec ſa famille, tandis qu'ils demeureroient incirconcis, ils lui dirent: *Nous ne pouvons donner notre ſœur à un incirconcis: c'eſt parmi nous un opprobre:* (*d*) c'eſt-à-dire, Quiconque ne porte pas la marque de la Circonciſion, eſt regardé parmi nous avec horreur; c'eſt un objet honteux & abominable: le Chananéen & l'Egyptien étoient donc également un opprobre aux Hébreux, parce que ni l'un ni l'autre n'avoient la Circonciſion.

Marsham (*e*) a prétendu tirer du paſſage cité de Joſué, une preuve pour ſon ſentiment, qui veut que du temps de Moyſe, les Egyptiens fuſſent circoncis: *J'ai ôté du milieu de vous l'opprobre de l'Egypte;* c'eſt-à-dire, ſelon lui, J'ai ôté d'entre vous ce qui eſt également en horreur aux Egyptiens & à vous; comme ſi les Egyptiens avoient jamais été circoncis univerſellement, & ſans réſerve, & s'ils avoient regardé avec mépris ceux qui ne l'étoient pas, ou qu'ils euſſent été engagés par devoir, ou par quelques Loix à recevoir cette marque ſur eux-mêmes. *L'opprobre de l'Egypte* ne peut donc marquer en cet endroit, que la honte dont les Egyptiens, en qualité d'incirconcis, ſont chargés, & l'horreur qu'en ont les Iſraélites pour cette raiſon. Après toutes ces preuves, nous croyons pouvoir conclure, que du temps de Moyſe & de Joſué, les

(*a*) *Deut.* XXIII. 7. 8. = (*b*) *Theodoret. quæſt.* 3. *in Jeſu Nave.* = (*c*) *Joſue* v. 9. = (*d*) *Geneſ.* XXXIV. 14. *Quod illicitum & nefarium eſt apud nos.* (Hebr. *Quia opprobrium eſt nobis.* = (*e*) *Marsham. Canon. Ægypt. ſæcul.* V. p. 72.

Egyptiens n'avoient pas encore la Circonciſion : examinons à préſent les temps qui ont ſuivi.

VI. Si c'eſt ſous le regne de Salomon, que les Egyptiens ont reçu l'uſage de ſe faire circoncire ; s'ils l'ont reçu des Arabes. S'ils avoient cet uſage au temps des Prophetes Jérémie & Ezéchiel.

L'opinion la plus commune, eſt que ce fut ſous le regne de Salomon, que les Egyptiens & les Ethiopiens reçurent l'uſage de ſe circoncire : les preuves de ce ſentiment ſe prennent du grand commerce de ces peuples avec les Juifs dans ce temps-là. Mais ſi nous n'avouons pas que les Egyptiens aient pris cette coutume des Hébreux dans le temps du ſéjour de ceux-ci dans l'Egypte, nous aurons peine à convenir que la liaiſon que ces deux peuples eurent enſemble du temps de Salomon, ait pu produire cet effet ; ſur-tout n'y ayant point d'autres raiſons qui ſoutiennent celles-là. Et quant aux Ethiopiens, qu'on prétend avoir reçu la Circonciſion par le moyen de leur Reine, qui entreprit exprès le voyage de Jéruſalem pour voir Salomon, on doit remarquer qu'elle n'étoit point Reine de l'Ethiopie dont on veut parler, mais du pays de Saba dans l'Arabie ; & qu'ainſi la viſite qu'elle rendit à Salomon, & l'eſtime qu'elle pouvoit avoir pour ce Prince, n'a pu contribuer à faire prendre la Circonciſion aux Ethiopiens, qui n'avoient aucune relation avec elle.

Bochart, & quelques autres ſavants, ont cru que la Circonciſion n'étoit pas venue dans l'Egypte par le canal des Juifs, mais par le moyen des Arabes, voiſins de ce pays. On remarque en effet une grande différence entre la Circonciſion des Egyptiens & celle des Juifs, & au contraire beaucoup de reſſemblance entre celle des Egyptiens & celle des Arabes. 1°. Les Juifs regardent cette cérémonie comme une obligation indiſpenſable, & comme le ſceau & le caractere qui les rend le peuple de Dieu, & qui leur aſſure l'effet de ſes promeſſes, & les prérogatives attachées à ſa Religion : les Egyptiens ne l'ont jamais conſidérée que comme une pratique aſſez indifférente, & qui n'étoit pas d'obligation pour tout le peuple, mais ſeulement pour certains Prêtres. 2°. Les Juifs ne donnent la Circonciſion qu'aux mâles, & ils la donnent toujours le huitieme jour : les Egyptiens la donnent aux hommes & aux femmes, (*a*) & cela au commencement de la quatorzieme année, ſelon ſaint Ambroiſe. (*b*) Les Voyageurs ne conviennent pas que toutes les femmes Egyptiennes reçoivent cette eſpece de Circonciſion. Elle n'eſt d'obligation que dans quelques pays d'Arabie & de Perſe, comme vers le Golfe Perſique & la Mer rouge, où l'on circoncit les deux ſexes avec une pareille régularité ; mais avec cette différence que l'on peut circoncire les hommes à cinq, ſix, neuf, ou treize ans. Mais pour les femmes, on ne les circoncit que quand elles ont paſſé la jeuneſſe, parce qu'auparavant il n'y a point d'excrefcence pour l'exciſion. (*c*) 3°. Enfin

(*a*) *Strabon. lib.* XVII. = (*b*) *Ambroſ. lib.* II. *de Abraham. c.* II. *Ægyptii quarto decimo anno circumcidunt mares ; & feminas eodem anno circumcidi ferunt : quòd ab eo videlicet anno incipiat flagrare paſſio virilis, & feminarum menſtrua fumant initia.* = (*c*) Chardin, Voyage de Perſe, t. 3. p. 207.

les Juifs reçoivent la Circonciſion pour avoir part à l'alliance de Dieu avec Abraham & avec ſa poſtérité : les Egyptiens n'ont point en cela d'autre motif que la propreté, peut-être auſſi, d'éviter quelque incommodité corporelle, particuliere à leur pays ; & cela principalement à l'égard des femmes. (*a*) C'eſt donc avec raiſon qu'Origene ſoutenoit, comme nous l'avons remarqué, que la Circonciſion des Egyptiens étoit tout-à-fait différente de celle des Hébreux, & que ces pratiques n'avoient rien de commun entre elles. Mais on n'en peut pas conclure abſolument qu'elles ne viennent point de la même ſource ; car ſoit qu'elles tirent leur origine des Juifs ou des Arabes, cela ſe rapporte toujours à Abraham, pere d'Iſaac & d'Iſmaël, & détruit l'opinion de l'antiquité de la Circonciſion parmi les Egyptiens.

Du temps des Prophetes Ezéchiel & Jérémie, les Egyptiens ſont mis au rang des incirconcis avec les Babyloniens & les Tyriens. Ezéchiel (*b*) parlant au Roi d'Egypte, lui dit de la part de Dieu : Vous ſerez précipité dans l'enfer, *& vous y repoſerez avec les incirconcis, qui ont été mis à mort par l'épée : tel ſera le ſort de Pharaon & de toutes ſes troupes.* Le même Prophete (*c*) s'adreſſant encore à ce Prince, & à ſon peuple, les menace de les faire deſcendre dans l'enfer avec les autres peuples incirconcis, comme Aſſur, Elam, Moſoch & Thubal. Enfin Jérémie (*d*) paroît diſtinguer les Egyptiens d'avec les Juifs, par la Circonciſion, que ceux-ci recevoient, & que les autres n'avoient pas. Voici le paſſage de ce Prophete à la lettre ſelon l'Hébreu : *Je viſiterai*, dit le Seigneur, *tous ceux qui ſont circoncis & ceux qui ne le ſont pas : l'Egypte & Juda, Edom & les enfants d'Ammon*, &c. ... *car toutes* (ces) *nations ſont incirconciſes de corps, mais toute la maiſon d'Iſraël eſt incirconciſe de cœur.* Je ne voudrois pas néanmoins ſoutenir qu'alors il n'y eut perſonne de circoncis parmi les Egyptiens ; on convient que cette pratique eſt ancienne parmi les Prêtres de cette Nation : mais il eſt viſible par les paſſages

---

(*a*) *Huet. Not. in Origen. p. 5. Circumciſio feminarum fit reſectione τῆς νύμφης*, (imò *clitoridis*,) *quæ pars in Auſtralium præſertim mulieribus ita excreſcit, ut ferro ſit coërcenda. Ita tradunt medici inſignes, Paulus Ægineta, lib.* VI. *cap.* 70. *Aëthius Tetrabl.* 4. *ſer.* 4. *cap.* 103. *quorum hic ita pergit : Quapropter Ægyptiis viſum eſt, ut antequam exuberet (pars illa corporis) amputetur, tum præcipuè cùm Virgines nubiles ſunt elocandæ..... Quod igitur neceſſitate primùm invectum eſt, Religioni poſtmodum uſurpatum fuit ; quod & aliqui de virili circumciſione opinati ſunt. Porrò hanc conſuetudinem circumcidendarum mulierum hodieque retinere Ægyptios ferunt ii qui regiones illas luſtraverunt, ignemque ad compeſcendam partis hujus luxuriem adhiberi. Scribit Bellon. libr.* III. *obſerv. cap.* 28. *Morem hunc ſervare feminas in Perſia, & Cophtas etiam in Æthiopia, Chriſti licèt nomen profeſſas. Leo Africanus, lib.* VIII. *narrat : Mahummedi legislatoris præſcribi, quamvis in Ægypto tantùm & Syria obtineat, munuſque id obire vetulas quaſdam per vicos Cairi miniſterium ſuum venditantes.* = (*b*) *Ezech.* XXXI. 18. = (*c*) *Et* XXXII. 19. *& ſeqq.* = (*d*) *Jerem.* IX. 24. 25. *Viſitabo ſuper omnem qui circumciſum habet præputium*, (Hebr. *ſuper omnem circumciſum, cum eo qui habet præputium,*) *Super Ægyptum, & ſuper Judam, & ſuper Edom, & ſuper filios Ammon, &c..... quia omnes gentes habent præputium, omnis autem domus Iſraël incircumciſi ſunt corde.*

que nous venons d'alléguer, que le peuple passoit encore pour incirconcis.

VII. Deux réflexions qui achevent de détruire la prétention de ceux qui veulent que les Egyptiens soient les inventeurs de la Circoncision.

Pour achever de détruire la prétention de ceux qui veulent que les Egyptiens soient les inventeurs de la Circoncision, & qu'ils l'aient pratiquée dès le commencement; on peut faire encore deux réflexions: La premiere, qu'il n'est pas concevable, que naturellement & sans quelque raison extraordinaire, un peuple entier s'avise de se circoncire. C'est une cérémonie trop douloureuse & trop humiliante, & d'ailleurs trop singuliere, pour tomber dans l'esprit d'un homme, & à plus forte raison de toute une Nation. On conçoit aisément que le premier qui s'est circoncis, a dû y être porté par d'autres motifs que ceux dont nous parlent les Egyptiens, d'une prétendue propreté, ou d'une superstition encore plus ridicule, qui est d'imiter le Cynocephale, certain animal divinisé, qui vient, dit-on, au monde tout circoncis: ce sont des rêveries qui ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter. Or les Egyptiens n'apportent point de meilleures raisons que celles-là, qui les aient pu porter à cette pratique; on doit donc conclure qu'ils n'en sont point les auteurs.

La seconde réflexion, c'est que si cette coutume eut toujours été parmi eux, & qu'elle y eut été en quelque considération, & regardée comme une chose nécessaire, ou une pratique religieuse, on la verroit parmi les peuples qui sont sortis de l'Egypte, & dans les endroits qui ont pris leur Religion & leur culte des Egyptiens: mais c'est ce qui ne paroit nulle part. Les Chananéens, les Phéniciens, les Philistins, & divers peuples d'Afrique, sont Egyptiens d'origine: & aucun de tous ces peuples n'a la Circoncision, si ce n'est les Phéniciens, qui la reçurent de Saturne, comme nous le dirons ci-après. J'en dis de même des superstitions Egyptiennes, qui se sont répandues dans la Syrie, dans la Phénicie, dans l'Afrique, dans l'Isle de Cypre, dans la Grece; on n'y remarque point de Circoncision. Nous examinerons ci-après ce qui regarde les Colchiens, qu'on a prétendu être les mêmes que les *Chasluhim*, descendus des Mizraïm ou Egyptiens.

Il faut donc avouer que les Egyptiens n'ont pas eu la Circoncision dès le commencement; qu'ils ne l'ont pas inventée; qu'ils ne l'ont reçue qu'assez tard, & qu'Abraham ne put l'imiter, ni la prendre d'eux. Voyons maintenant les preuves que les Phéniciens apportent pour se procurer l'honneur d'avoir pratiqué les premiers cette cérémonie.

VIII. Observations sur la Circoncision des Phéniciens & des Colchiens.

Sanchoniaton rapporté dans Eusebe, (*a*) dit que Saturne, qui est nommé Israel par les Phéniciens, n'ayant qu'un fils nommé Jeud, né de la Nymphe Anobret, l'immola sur un autel qu'il avoit dressé à son

(*a*) *Euseb. prap. lib. 1.*

pere le Ciel, & qu'ayant pris la Circonciſion, il contraignit tous ſes ſoldats d'en faire de même. Delà eſt venue parmi les Phéniciens la coutume qu'avoient les Princes d'immoler leurs fils, dans les plus preſſantes néceſſités de l'Etat ; & de là vient auſſi apparemment l'uſage de la Circonciſion parmi ce peuple. Mais comme nous mettons Sanchoniaton au nombre des Auteurs fabuleux, nous ne croyons pas devoir perdre le temps à le réfuter, ni à faire des réflexions ſur ſon récit.

Si donc la Circonciſion a été en uſage dans la Phénicie, elle n'eſt venue que d'Abraham & des Iſraélites : mais il ne paroît pas que cette pratique ait jamais été fort commune dans ce pays. Les Phéniciens ne ſe ſont jamais fait un devoir de la pratiquer ; ils ne l'avoient pas du temps de Joſué, ni, je penſe, ſous les Rois de Juda & d'Iſraël. Ezéchiel (*a*) menace le Roi de Tyr, de *le frapper de la mort des incirconcis* ; c'eſt-à-dire, de le faire mourir comme les autres peuples incirconcis, ſans aucune eſpérance d'une meilleure vie. Hérodote (*b*) avoue que les Phéniciens quitterent la Circonciſion, par le commerce qu'ils eurent avec les Grecs ; & nous ne voyons pas qu'ils aient porté cette pratique dans aucune des Colonies qu'ils établirent ſur toutes les côtes de la Méditerranée. Enfin Joſeph (*c*) aſſure que de ſon temps il n'y avoit que les Juifs qui priſſent la Circonciſion, entre tous les peuples qui habitoient la Syrie ; ainſi ſi les Phéniciens ont eu cette coutume, ils ne l'ont conſervée que peu de temps, & ils l'ont conſtamment reçue d'ailleurs.

Nous nous ſommes étendus ailleurs (*d*) ſur l'origine des Colchiens, & nous avons tâché de montrer que ce que dit Hérodote touchant l'origine Egyptienne de ces peuples, eſt fort incertain : ce qu'il avance ſur leur Circonciſion, ſoit qu'il veuille qu'ils l'aient eue dès le commencement, ſoit qu'il prétende qu'ils l'aient priſe dans l'Egypte, n'eſt pas mieux appuyé : ainſi il faut chercher une autre ſource de la Circonciſion de ces peuples, & de celle des Syriens de deſſus les fleuves Thermodon & Parthénius. S'il eſt permis de propoſer quelques conjectures dans une matiere ſi obſcure & ſi embarraſſée, on pourra dire que les Colchiens & les Syriens circoncis, dont parle Hérodote, avoient reçu la Circonciſion des Iſraélites exilés dans ces pays-là : ſi l'on n'aime mieux dire qu'ils étoient eux-mêmes des Iſraélites tranſportés dans ces Provinces par Théglathphalaſar ou par Salmanaſar. Comme ils avoient conſervé la Circonciſion, & qu'ils étoient venus du voiſinage de l'Egypte, ayant encore quelque air & quelques manieres des Egyptiens, comme le teint baſané, les cheveux crépus, un langage étranger à la Colchide, & le culte d'un bœuf ou d'un veau d'or, ſemblable à celui d'Apis, il fut aiſé

(*a*) *Ezech.* XXVIII. 10. = (*b*) *Herodot. lib.* II. = (*c*) *Joſeph. lib.* I. *contra Appion.* = (*d*) Voyez la *Diſſertation ſur le partage des deſcendants de Noé.*

de les prendre pour des peuples descendus immédiatement des Egyptiens : les anciens Auteurs Grecs sont souvent tombés dans cette erreur, de prendre la Nation des Juifs, comme un peuple originaire de l'Egypte ; le long séjour que les Hébreux avoient fait dans ce pays-là, rendoit cette opinion vraisemblable.

IX. Origine & pratique de la Circoncision chez les Hébreux.

Après avoir recherché l'antiquité de la Circoncision parmi les peuples Gentils, il ne nous reste, pour achever cette Dissertation, qu'à examiner ce que l'Ecriture nous dit de celle des Hébreux. L'origine n'en est point obscure, ni la possession & la pratique incertaines ; nous en trouvons l'établissement bien marqué dans Moyse, & nous en voyons l'usage non interrompu dans les descendants d'Abraham, depuis son temps jusqu'aujourd'hui. Moyse (*a*) nous apprend que Dieu après avoir éprouvé l'obéissance & la foi d'Abraham en diverses rencontres, lui déclare qu'il veut faire alliance avec lui, & avec sa postérité ; lui réitere ses promesses & ses bénédictions, & lui dit : *Voici le pacte qui s'observera entre vous & moi, & vos descendants après vous : Tout mâle d'entre vous sera circoncis, & cette Circoncision sera le signe de l'alliance qui sera entre vous & moi.*

Les Peres & les Interpretes, & l'Ecriture même nous enseignent que le principal dessein de Dieu dans cette institution, étoit de donner à la race d'Abraham un caractere qui la distinguât des autres peuples. Or est-il concevable que Dieu, pour séparer la postérité de son serviteur, de celles des peuples étrangers, ait voulu employer un signe incertain & commun, qui auroit été dès-lors en usage parmi une Nation toute voisine, & avec laquelle les Hébreux devoient dans la suite vivre si long-temps ? N'étoit-ce pas le moyen de confondre le saint avec le profane, le peuple choisi avec celui qui ne l'est pas, la race d'Abraham avec les sujets de Pharaon, que de donner aux premiers la Circoncision, qui auroit déjà été commune dans l'Egypte ? ç'auroit été agir directement contre ses desseins. On doit donc dire que Moyse, dans le récit qu'il fait de l'établissement de la Circoncision, donne assez à connoître qu'il parle d'une chose toute nouvelle, & qui n'avoit été jusques là ni connue ni pratiquée de personne. Aussi Origene (*b*) soutient que Moyse dit qu'Abraham est le premier qui se soit circoncis dans le monde ; & rien n'est plus naturel que d'entendre le récit de ce Législateur en ce sens.

X. Conclusion de cette Dissertation.

Après cela peut-on encore douter qu'Abraham ne soit le véritable Auteur de la Circoncision ? On a en sa faveur un titre authentique dans les Livres de Moyse, qui sont les plus anciens qui soient au monde : on a une possession incontestable de 3600 ans : on remarque de solides

---

(*a*) *Genes.* XVII. 10. 11. = (*b*) *Origen. lib.* I. *contra Celsum.... Malens Ægyptiis credere quàm Moysi, qui refert primum mortalium circumcisum Abrahamum.*

raiſons de cet établiſſement, & dans le Seigneur qui l'ordonne, & dans Abraham qui la reçoit : le commencement & les ſuites de cet uſage ſont également certains & évidents parmi les Hébreux : on ne peut aſſigner aucun motif raiſonnable, qui ait pu engager Abraham à imiter en cela ni les Egyptiens ni les Phéniciens, quand même ils auroient eu cette pratique avant lui ; il a toujours été éloigné de leurs ſuperſtitions & de leur culte ; il n'a jamis eu de commerce ni d'alliance avec eux, qu'autant qu'une néceſſité indiſpenſable l'y a contraint ; eſt-il donc croyable, qu'il ait voulu prendre d'eux une coutume comme la Circonciſion, qui dans le ſentiment même de ces peuples n'étoit pas néceſſaire, & ne pouvoit ſervir qu'à donner un peu plus de propreté ? (*a*)

(*a*) Dom Calmet examine dans une autre Diſſertation quels étoient les effets de la Circonciſion : cette Diſſertation ſera placée à la tête de l'Epître de ſaint Paul aux Romains.

DISSERTATION
SUR
LA RUINE DE SODOME ET DE GOMORRHE,

Et sur la Métamorphose de la femme de Lot. [a]

I. Deux excès à éviter à l'égard des miracles : excès de crédulité, excès de défiance.

MUltiplier les miracles sans nécessité & sans fondement, & les exténuer ou les détruire sans de bonnes preuves, sont choses également contraires à la foi & désavantageuses à la Religion. L'incrédule est aussi scandalisé de la vaine créance des faux miracles, que le fidele est choqué de la scandaleuse liberté des prétendus esprits forts, qui se jouent de la Religion, en niant la vérité des vrais prodiges. Multiplier sans raison les miracles c'est ôter à la Religion une de ses plus fortes preuves, en faisant douter de ceux mêmes qui sont incontestables: les affoiblir ou les nier sans nécessité, c'est fournir aux incrédules des prétextes spécieux pour combattre ce que la Religion a de plus sacré, ou pour révoquer en doute ce qu'elle a de plus certain. Il faut donc éviter & une trop grande crédulité, & une défiance excessive; il faut se précautionner contre la vanité, contre les préjugés & contre l'esprit de singularité, qui cherche à se distinguer & à se faire honneur; en ne donnant pas légérement dans les sentiments du peuple, qui admire tout ce qui est au dessus de sa portée & de ses lumieres, & examiner exactement & sans prévention, le Texte sacré & les circonstances des faits qu'il nous raconte, pour prendre son parti avec sagesse, & croire fermement ce que la Religion nous propose comme vrai.

Dans l'histoire de la ruine de Sodome, de Gomorrhe & des autres villes criminelles, & dans la métamorphose de la femme de Lot en statue de sel, il y a du miraculeux & du naturel.

(a) Le fond de cette Dissertation est celle de Dom Calmet.

II. Situation de Sodome & des autres Villes de la Pentapole.

La situation de Sodome avant sa destruction, étoit des plus avantageuses. Moyse dit que c'étoit comme le Paradis du Seigneur, & comme le pays d'Egypte arrosé, fécond, plain & agréable : (*a*) *Sicut Paradisus Domini, & sicut Ægyptus.* Il dit ailleurs qu'il y avoit dans ce canton quantité de puits de bitume : (*b*) *Vallis autem sylvestris habebat puteos multos bituminis.* Or cette *vallée des bois* étoit ce lieu où est à présent *la Mer morte*, ou *la Mer salée*, ou *le Lac asphaltite* ; car tout cela ne dit qu'une même chose. Le terrain des environs de Sodome étoit tout pétri de bitume & de matiere nitreuse, sulphureuse & inflammable ; encore aujourd'hui on tire de la mer de Sodome une grande quantité de bitume, qui est d'un grand usage dans tout l'Orient, & dont autrefois les Egyptiens se servoient beaucoup pour embaumer les corps : les Hébreux donnoient à cette matiere le nom de *sel*, (*c*) & à ce Lac le nom de *Mer salée*, ou de *Lac de sel* ; autres circonstances qui nous serviront à expliquer l'inflammation de Sodome & des villes voisines, aussi-bien que la métamorphose de la femme de Lot en statue de sel ou en statue salée.

L'Ecriture (*d*) nous apprend que non seulement *Sodome* & *Gomorrhe*, mais aussi *Adama* & *Seboïm*, furent consumées par le feu du Ciel ; & la suite de cette histoire (*e*) insinue assez que *Segor* étoit destinée au même châtiment, si elle n'en eut été préservée par les prieres de Lot. Strabon (*f*) dit qu'il y eut treize villes de détruites, & que l'on voyoit encore de son temps des restes & des vestiges de ce terrible incendie, dans les rochers brulés & gâtés du feu, d'où découloit la poix, & dans le terrain cendreux & brûlé de ce canton ; on y remarquoit des fleuves infectés d'une mauvaise odeur, & des ruines des maisons renversées. Il ajoute que l'on montroit le circuit de la capitale de ce pays, qui étoit de soixante stades. Ezéchiel (*g*) parle de *Sodome & de ses filles* ; ce qui fait juger qu'elle avoit quelques hameaux & quelques villages qui dépendoient d'elle, & qui furent enveloppés dans son malheur. Etienne (*h*) le Géographe, compte dix villes dont Sodome étoit la capitale, & qui furent englouties dans la Mer morte ; mais Moyse ne nous parle que de cinq villes, non plus que l'Auteur du Livre de la Sagesse. (*i*)

On a déjà remarqué que la véritable situation des villes de la Pentapole, étoit fort différente de celle qu'on leur donne ordinairement dans les cartes Géographiques. M. Sanson (*k*) a fait une Dissertation,

---

(*a*) *Genes.* XIII. 10. = (*b*) *Genes.* XIV. 10. = (*c*) *Sal vitrum.* מלח. = (*d*) *Deut.* XXIX. 23. *Osée* XI. 8. *Sap.* X. 6. = (*e*) *Genes.* XIX. 21. = (*f*) *Strab. lib.* XVI. = (*g*) *Ezechiel.* XVI. 46. 55. = (*h*) *Stephan. in voce Zoar.* = (*i*) *Sap.* X. 6. *Descendente igne in Pentapolim.* = (*k*) Cette Dissertation se trouve dans la *Géographie sacrée*, imprimée à Paris, 1747, chez Laur. Durand, 3. tom. en 2. vol. *in*-12. Elle est dans le Tome III. p. 191. & suiv.

pour prouver que les quatre villes qu'on met communément dans les eaux de la Mer morte, étoient sur les bords de cette mer, & qu'elles n'ont pas été englouties dans l'eau, comme le prétendent la plupart des écrivains Ecclésiastiques ; & il faut avouer que l'Ecriture même nous parle quelquefois de *Sodome*, de *Gomorrhe*, de *Séboïm* & d'*Adama*, comme de villes qui subsistoient encore depuis Moyse ; soit qu'on ait bâti de nouvelles villes de ce nom sur le bord de la mer morte ; soit qu'on ait rebâti les anciennes, qui avoient été consumées par le feu du Ciel, & qu'on les ait relevées sur les fondements qui en pouvoient rester.

Moyse décrivant la situation des villes de la Pentapole, (*a*) marque qu'elles étoient dans la plaine du Jourdain, dans un lieu fort abondant, à cause des eaux qui l'arrosoient : il dit au chapitre (*b*) suivant que les cinq Rois alliés se rangerent en bataille dans *la Vallée des bois, qui est*, dit-il, *à présent la mer salée ;* & que les quatre Rois de Sodome, de Gomorrhe, de Séboïm & d'Adama, se rendirent aussi dans cette vallée pour y combattre les cinq Rois. D'où l'on peut conclure que les quatre villes dont nous venons de parler, n'étoient pas situées dans le lieu où est à présent la mer morte, mais au voisinage de cette mer. Le même Moyse au Chap. X. 19. marquant les limites de la terre de Chanaan, dit qu'elle s'étend depuis Sidon jusqu'à Gaza, & depuis Gaza jusqu'à Lesa, en passant par Sodome, par Gomorrhe, par Adama & par Séboïm. Il est tout-à-fait croyable qu'il marque les limites de ce pays, selon les lieux qui subsistoient de son temps. Enfin, dans le Deutéronome, il parle *des vignes de Sodome & de Gomorrhe* ; (*c*) c'est-à-dire, des vignes du territoire de ces villes, qui ne produisoient que de mauvais fruits, comme le marquent les anciens & les nouveaux Auteurs.

David (*d*) nous parle aussi du terrain de Sodome, comme d'un terrain stérile & salé ; & Sophonie (*e*) nous dépeint le pays de Sodome, comme un pays désert & stérile, à cause des monceaux de sel qui s'y voyoient, & comme une terre où il ne croissoit que des épines. Si ce canton eut été englouti dans la mer morte, il semble qu'on ne s'exprimeroit pas de cette maniere.

Les Prophetes Isaïe, Jérémie & Sophonie, parlent de Sodome & de Gomorrhe, comme de villes qui ne seront jamais rétablies. *Babylone, cette ville si illustre*, dit Isaïe, (*f*) *cette ville qui fait toute la gloire des Chaldéens, sera détruite d'une destruction pareille à celle de Sodome & de Gomorrhe, elle ne sera point habitée, & on ne la rétablira jamais.* Jérémie (*g*) s'exprime de même, en parlant de la ruine de l'Idumée *Ce pays sera réduit en solitude, ceux qui y passeront sifflerent*,

(*a*) *Genes.* XIII. 10. 11. 12. = (*b*) *Genes.* XIV. 3. 8. 10. = (*c*) *Deuteron.* XXXII. 32. = (*d*) *Psal.* CVI. 34. = (*e*) *Sophon.* II. 9. = (*f*) *Isai.* XIII. 19. 20. & *Jerem.* I. 40. = (*g*) *Jerem.* XLIX. 18.

& ſeront ſurpris d'étonnement en voyant ſes plaies ; elle ſera réduite en l'état de Sodome & de Gomorrhe, & des villes voiſines ; perſonne n'y fera ſa demeure, &c. Et Sophonie (*a*) emploie à peu près les mêmes expreſſions, en prédiſant la déſolation des Moabites & des Ammonites.

Mais Ezéchiel (*b*) prédit le rétabliſſement de Samarie & de Sodome, & de leurs filles : il inſinue que *Sodome & ſes filles*, comme il les appelle, avoient été détruites, & leurs habitants emmenés captifs vers le même temps que Samarie, & apparemment par Salmanaſar, ſelon la prédiction d'Iſaïe aux Chap. XV. & XVI. (*c*) il dit que Jéruſalem s'eſt rendue plus criminelle que ſes deux ſœurs Samarie & Sodome ; que comme Dieu a détruit ces deux Villes, il détruira auſſi Jéruſalem ; il ajoute : *Et je les rétablirai toutes deux, en faiſant revenir les captifs de Sodome & de ſes filles, auſſi-bien que les captifs de Samarie & de ſes filles, & je vous rétablirai au milieu d'elles.... Votre ſœur Sodome & ſes filles, retourneront à leur ancien état, de même que Samarie & ſes filles, & vous, & vos filles retournerez auſſi à votre ancien état.* Nous croyons que cette Prophétie eut ſon accompliſſement après le regne de Cyrus & après le retour des Juifs de la captivité de Babylone, comme nous le montrerons dans une Diſſertation particuliere. (*d*)

Du temps de Strabon, (*e*) Sodome étoit encore enſévelie ſous ſes propres ruines. Etienne le Géographe, (*f*) qui dit que Sodome & les autres Villes voiſines furent englouties dans la Mer morte, parle ailleurs de Sodome, comme d'une ville qui ſubſiſtoit près d'Engaddi. Enfin, Euſebe (*g*) & ſaint Jérôme, mettent Sodome & Gomorrhe ſur le rivage de la Mer morte ; mais ils ne marquent point, ſi de leur temps elles étoient habitées. On voit (*h*) dans les anciennes notices des Dioceſes d'Orient, les Evêques de Sodome & de Ségor, ſoumis au Métropolitain de Pétra Capirale de l'Arabie Pétrée.

III. Embraſement de Sodome & des autres Villes de la Pentapole.

Les Voyageurs aſſurent que lorſque les eaux de la Mer morte ſont baſſes, on y remarque les ruines des Villes qui y étoient autrefois ; mais il y a apparence qu'on rebâtit en leurs places ſur le bord du Lac, d'autres Villes vis-à-vis l'endroit où étoient les anciennes, & qu'on leur donna leurs premiers noms : ainſi ſe concilient les paſſages que nous avons rapportés.

(*a*) *Sophon.* II. 9. = (*b*) *Ezech.* XVI. 46. 47. 53. 55. = (*c*) Voici ce que dit ſur cela Dom Calmet dans ſon Commentaire ſur Iſaïe XV. 1. » On croit que Salmanaſar ayant » appris la révolte d'Oſée, Roi d'Iſraël en la troiſieme année d'Ezéchias, marcha contre » lui ; & pour ne rien laiſſer derriere lui qui pût l'incommoder dans la guerre qu'il alloit » entreprendre contre le Roi d'Iſraël, & contre celui d'Egypte avec lequel Oſée s'étoit » ligué, il ſe ſaiſit en paſſant du Royaume de Moab..... C'eſt, dit-on, cette Guerre contre » Moab, qui eſt décrite ici par Iſaïe. = (*d*) Voyez l'*Hiſtoire des peuples voiſins des Juifs* : elle ſera placée à la ſuite de la Préface ſur les Prophetes = (*e*) *Strab. l.* XVI. = (*f*) *Stephan. in Sodoma.* = (*g*) *Euſeb. & Hieronym. in locis Heb.* = (*h*) *Apud Lalbaum, t.* I. *Concil.*

Moyſe nous dit (*a*) que *Dieu fit pleuvoir ſur ces villes une pluie de ſouphre & de feu.* Solin (*b*) & Tacite (*c*) avancent que ces Villes furent conſumées par le feu du Ciel ; & Joſeph (*d*) aſſure que Dieu lança ſur elles la foudre ou les inſtruments de ſa juſtice & de ſa vengeance. Moyſe dans le Deutéronome, (*e*) dit que Dieu conſuma ces Villes par le ſouphre & par l'ardeur du ſel, c'eſt-à-dire, par le nitre & le bitume enflammé. Strabon (*f*) remarque que les peuples du pays aſſuroient que ce canton avoit été agité par pluſieurs tremblements de terre, & conſumé en partie par le feu, qui étoit ſorti du fond du terrain, qui eſt rempli de matieres inflammables & bitumineuſes ; comme il paroît, dit-il, par la qualité des eaux qui s'y voient, & par les rochers brûlés.

On peut aſſurer que toutes ces cauſes contribuerent à la ruine de Sodome & de Gomorrhe ; la pluie de feu & de ſouphre qui tomba de l'air, les foudres & le feu du Ciel, les tremblements de terre & le terrain, qui naturellement avoit une très-grande diſpoſition à s'enflammer, étant tout pêtri de bitume. On voit dans la Babylonie, une campagne qui paroît toute en feu pendant le jour, à la largeur d'un arpent : (*g*) *Campus Babyloniæ flagrat, quádam veluti piſciná, jugeri magnitudine.* A Samoſate (*h*) il y a un étang, qui produit un limon qui s'enflamme, & qui s'attache aux corps ſolides dont on l'approche, ſans pouvoir s'éteindre qu'avec de la terre. Le naphthe de Babylone prend feu auſſi-tôt qu'on l'approche de la flamme. Il y a en Italie & ailleurs, des endroits dont la terre enflamme les matieres combuſtibles que l'on met par-deſſus.

En 1685 au mois de Juin, le feu prit en pluſieurs villages autour d'Evreux, (*i*) par des feux ſouterrains qui crevoient la terre, & s'attachoient aux corps combuſtibles qu'ils rencontroient. Un ſemblable feu prit de même dans un village du Perche nommé la Berchere ; le feu prit tout d'un coup, & l'on ne put pas l'éteindre.

En Dauphiné à quatre lieues de Grenoble, il y a une eſpece de fontaine brulante (*k*) ou un terrain de ſix pieds de long, ſur quatre de large, où l'on voit une flamme errante, telle qu'une flamme d'eau de vie : on ne remarque point de matiere qui puiſſe ſervir d'aliment à la flamme : on s'apperçoit ſeulement qu'elle ſent beaucoup le ſouphre : on aſſure que le feu eſt plus ardent en hiver & dans un temps humide, & qu'il diminue peu à peu dans les grandes chaleurs.

En 1706, (*l*) M. Bianchini monta ſur la montagne de Piétramala ; &

(*a*) *Gen.* XIX. 24. = (*b*) *Solin. c.* 37. = (*c*) *Tacit. l.* V. *Hiſt.* = (*d*) *Joſeph. l.* 1. *c.* 11. = (*e*) *Deut.* XIX. X23. = (*f*) *Strab. l.* XVI. = (*g*) *Plin. l.* II. *c.* 106. = (*h*) *Ibid. cap.* 104 & 105. = (*i*) Hiſt. de l'Académie Royale des Sciences, t. 1. p. 426. = (*k*) Hiſt. de l'Academie des Sciences, 1699. pag. 23. & 1706. pag. 339. Voyez auſſi ſaint Auguſtin, *de Civit. l.* II. *cap.* 7. = (*l*) Mémoires de l'Académie des Sciences, an. 1706. p. 336.

ſur le penchant de cette montagne, il remarqua un feu ou des flammes, qui ſortoient du terrain même, à quatre pieds de la neige & de la glace qui y étoient encore. Ces flammes s'élevoient au deſſus de la terre d'environ un demi-pied. Le lieu où elles paroiſſent eſt long de ſeize pieds romains & large de huit. Le terrain y eſt ferme & contigu, ſans aucune crevaſſe : on les voit diſperſées de part & d'autre dans un eſpace à peu près de cent trente pieds en quarré. Chacun peut faire ſortir des flammes de tout cet eſpace, ou en frappant légérement le terrain avec un bâton, ou en jettant ſur le lieu de la paille, du papier, ou quelque autre matiere combuſtible : on peut même y jetter de la neige ou de la glace, qui y ſont fondues en un inſtant ; mais la flamme n'en eſt pas éteinte, au contraire elle en paroît plus vive. Aux environs on ſent une odeur agréable, comme ſi l'on y brûloit quelque bois odorant.

Les relations de la Floride portent que près du Fort que Laudomiere, envoyé par l'Amiral de Coligni, avoit bâti, il tomba un ſi prodigieux coup de tonnerre & de foudre, qu'il conſuma plus de cinq cents arpents de prairies arroſées d'eau, & que le feu y dura plus de trois jours.

Strabon (*a*) dit que le naphthe de Babylone approché du feu l'attire à ſoi ; & ſi un corps qui en eſt chargé eſt mis auprès du feu, il s'enflamme ſans que l'eau puiſſe l'éteindre, à moins qu'on n'y en jette une grande quantité ; on l'éteint auſſi en y jettant de la boue, du vinaigre, de l'alun ou de la glu. Il dit qu'Alexandre voulut en faire l'expérience ſur un enfant, que l'on frotta de ce bitume, & dont on approcha une lampe, comme il étoit dans un bain ; le naphthe prit feu, & l'enfant auroit été étouffé dans les flammes, ſi l'on n'eût verſé ſur lui beaucoup d'eau pour éteindre le feu. Pline dit que Médée brûla une femme, contre qui elle avoit conçu de la jalouſie, en lui donnant une couronne abreuvée de ce naphthe, qui s'enflamma auſſi-tôt qu'elle s'approcha de l'Autel pour y ſacrifier.

Tout cela doit faire concevoir la maniere dont Dieu brûla Sodome & Gomorrhe, par le moyen des exhalaiſons ſulphureuſes enflammées, qui venant à tomber ſur ce terrain bitumineux, le mirent tout en feu ; & en ayant conſumé toutes les plantes, & tout ce qui ne put pas réſiſter à cet incendie, brûlerent même une partie de la terre, qui étoit toute pleine de cette matiere combuſtible ; en ſorte que le lendemain Abraham (*b*) put découvrir de la vallée de Mambré, *tout ce canton couvert d'une noire fumée, ſemblable à celle d'une fournaiſe allumée.*

Cette plaine autrefois ſi belle & ſi fertile, étant ainſi brûlée, & le feu ſouterrain y ayant cauſé des ſecouſſes & des tremblements, la terre

(*a*) *Strab. lib.* XV. (*b*) *Geneſ.* XIX. 27. 28.

s'affaiſſa & ſe trouva en pluſieurs endroits plus baſſe qu'auparavant ; les eaux du Jourdain s'y répandirent & y contracterent les qualités qu'on remarque dans les eaux de la Mer morte, nommée par les Grecs *Lac aſphaltite* ou *bitumineux* ; & par les Hébreux, *la Mer de ſel*. Théodoret & Strabon, (*a*) parlent de ces tremblements de terre & de ces affaiſſements, dont l'Ecriture ne dit rien : & il eſt aiſé de concevoir que ce ſont les effets & les ſuites naturelles de cet incendie dont elle parle.

Ce qu'on raconte du Lac aſphaltite confirme tout ce que nous avons dit : la peſanteur & l'épaiſſeur de ſes eaux, où les corps vivants les plus lourds ont peine à enfoncer, & où les plongeurs ne peuvent prendre fond ; leur couleur ſombre, leur odeur mortelle aux poiſſons, qui meurent auſſi-tôt qu'ils y ſont entrés ; la ſtérilité de ſon rivage, cauſée par le nitre du terrain, par l'air groſſier & par les fumées ſulphureuſes qui s'en exhalent continuellement ; l'amertume exceſſive de l'eau, les mauvaiſes qualités des fruits qui croiſſent aux environs, dont les Hiſtoriens (*b*) diſent des choſes ſi ſurprenantes : tout cela prouve que ces eaux ſont mêlées d'un bitume extrêmement fort, & que tout le fond en eſt plein ; en ſorte que depuis tant d'années ces mauvais effets ne diminuent pas, parce que la ſource n'en eſt pas tarie.

IV. Changement de la femme de Lot en ſtatue de ſel.

La métamorphoſe de la femme de Lot en ſtatue de ſel, eſt un fait inconteſtable ; Moyſe le marque en peu de mots, mais très-expreſſifs : (*c*) *La femme de Lot ayant regardé derriere elle, fut changée en une ſtatue de ſel.* Le Sauveur (*d*) dit à ſes diſciples : *Souvenez-vous de la femme de Lot ;* c'eſt-à-dire, Ne regardez point derriere vous, hâtez-vous de fuir lorſque vous verrez les ſignes avant-coureurs de la vengeance divine ſur Jéruſalem. Joſeph l'Hiſtorien (*e*) dit expreſſément que la ſtatue de cette femme ſubſiſtoit encore de ſon temps, & qu'il l'a vue de ſes yeux. Philon le Juif, (*f*) tout accoutumé qu'il eſt à tourner tout en allégorie, reconnoît toutefois que le fait de la femme de Lot n'eſt pas une fiction, mais un événement qui contient de grandes inſtructions. Saint Clément Pape, dans ſa premiere Epître, (*g*) ſuppoſe qu'elle ſubſiſtoit encore dans le temps qu'il écrivoit. S. Irénée (*h*) dit de même qu'elle ſubſiſte encore, non ſous la forme d'une femme, mais ſous celle d'une colonne de ſel : *Jam non caro corruptibilis, ſed ſtatua ſalis ſemper manens, & per naturalia ea quæ ſunt conſuetudinis hominis oſtendens.* Il

(*a*) *Theodoret. q. 69. in Geneſ. Strab. l.* XVI. = (*b*) *Vide Joſeph. l.* V. *de bello Jud. c.* 5. *Tacit. Hiſt. l.* V. *Hegeſip. l.* IV. *Solin. c.* 48. = (*c*) *Geneſ.* XIX. 26. = (*d*) *Luc.* XVII. 32. *Matth.* XXIV. 1. *& ſeqq.* = (*e*) *Joſeph. Antiq. lib.* I. *c.* 12. Ἑστήκα δὲ αὐτὴ, ἕως γὰρ νῦν διαμένει. = (*f*) *Philo, de profugis, p.* 468. Οὐ μυθεύλασῶν, ἀλλὰ πεπραγμένα ἱστορία μόνον. = (*g*) *Clem. Papa Ep.* I. Στήλη ἁλὸς ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης. = (*h*) *Irenæ. l.* IV. *c.* 31. *& 64.*

croit qu'elle demeura dans Sodome même, & qu'y ayant été surprise par les flammes, elle y fut changée en statue de sel.

S. Cyrille de Jérusalem, (*a*) qui avoit, pour ainsi dire, sous les yeux le Lac de Sodome, dit expressément que cette femme est demeurée changée en colonne de sel pour toujours. S. Jean Chrysostome (*b*) n'est pas moins exprès : il dit qu'elle est demeurée comme un monument permanent, pour servir d'exemple aux races futures, du châtiment que Dieu a tiré de la lenteur & de la négligence de cette femme à obéir à ses ordres. S. Clément d'Alexandrie (*c*) suppose aussi qu'elle subsistoit de son temps comme un monument de pierre de sel.

Tertullien, ou l'Auteur que l'on cite sous son nom, dans le Poëme intitulé *de Sodome*, dit que la femme de Lot fut changée en sel, & devint son propre tombeau, conservant la figure qu'elle avoit auparavant ; qu'elle subsiste exposée à l'air depuis tant de siecles, sans être ni renversée par les vents, ni fondue par les pluies ; & si quelqu'un par curiosité en détache quelque partie, la pierre la reproduit aussi-tôt, sans qu'elle souffre aucune diminution :

Quin etiam si quis mutilaverit advena formam,
Protinùs ex sese suggestu vulnera complet.

Il ajoute que toute morte qu'elle est, elle est sujette aux accidents ordinaires à son sexe.

S. Cyprien, ou l'Auteur qui est cité sous son nom, dans le Livre du Baptême, dit que la femme de Lot par sa désobéissance est devenue un tombeau, un monument de sel : *Tumulus salis facta est.* Il a pris le Grec στήλη, *columna* pour une colonne que l'on met sur les tombeaux. S. Ambroise (*d*) dit que cette femme perdit sa forme de femme pour avoir regardé, quoiqu'avec des yeux chastes, les hommes de Sodome qui étoient impurs : *Naturam suam, quia impudicos licet castis oculis, respexit, amisit.*

Claude Marius Victor, dans son Poëme sur la Genese, croit qu'elle perdit son corps & sa vie, sans perdre la figure de femme, & devint comme une statue de sel, fixe & immobile.

Lot heu ! miserabilis uxor
In statuam conversa salis, spoliataque luce ;
Sic animum infelix cum corpore perdidit omni,
Ut nullum extaret, formâ remanente, cadaver.

Le Poëte Aurélius Prudence, trouvant la matiere propre aux embellissements de la poésie, donne carriere à son imagination, & dit que la femme de Lot changée en statue de sel, parut dans la même

(*a*) *Cyrill. Jerosol. Cathec.* XIX. *Mystag. p.* 309. Ἡ δὲ γύνη αὐτῆ στήλη γέγονεν ἁλὸς ἐστηλιτευμένη δι' ἀίδιον. = (*b*) *Chrysost. homil.* XLIII. & XLIV. *in Genes.* Στήλη ἁλὸς διηνεκὲς ἵστησιν τοῖς μετὰ ταῦτα γενεαῖς. = (*c*) *Clem. Alex. Strom. lib.* II. *p.* 49. *nov. Edit.* = (*d*) *Ambr. de virginib. lib.* II. *cap.* 4.

forme

forme qu'auparavant quant aux yeux, aux cheveux, au front, aux habits, ayant la tête tournée par derriere, le menton penché du même côté.

.... Solidata metallo
Diriguit fragili, saxumque liquabile facta,
Stat mulier sicut steterat priùs, omnia servans
Cautè sigillati longum salis effigiata,
Et decus, & cultum, frontemque, oculosque, comamque
Et flexam in tergum faciem, paulùmque relata
Menta retrò.

Que cette statue se fond lentement par une espece de sueur qui en sort, & que les animaux en la léchant, en emportent continuellement des parties; mais qu'elle ne diminue point pour cela de sa grosseur, & qu'il lui en revient par un accroissement insensible autant qu'elle en perd par la fonte de sa substance, & par le frottement de la langue des animaux.

Liquitur illa quidem salsis sudoribus uda;
Sed nulla ex fluido plenæ dispendia formæ
Sentit deliquio: quantumque armenta saporum
Attenuant saxum, tantùm lambentibus humor
Sufficit, attritamque cutem per damna reformat.

A ces autorités des Anciens, on peut joindre les relations de plusieurs Voyageurs modernes, qui attestent avoir vu la statue de sel de la femme de Lot: par exemple, Arnulphe (*a*) cité sous le nom de saint Antonin, dans son Itinéraire; le Moine Epiphane dans son Voyage de la terre sainte, imprimé par Frédéric Morel; le P. Anselme Franciscain, dans sa Description de la terre sainte, & quantité d'autres. Le Moine Anselme place la femme de Lot dans la mer même, & dit que quelquefois elle est entiérement couverte des eaux de la mer morte, & d'autres fois découverte jusqu'à la poitrine & aux genoux. Maundrel dit qu'on la montre de loin sur un petit promontoire, à l'Occident de la mer morte, où il en reste encore, dit-il, une partie, à ce qu'on croit. D. Nicolas Louvain, Religieux de S. Michel, dans son Voyage manuscrit de l'an 1531, dit qu'on lui montra de bien loin un rocher, que l'on disoit être celui auquel avoit été changée la femme de Lot. Cajétan, & Pérérius, croient que Lot étoit déja entré dans Ségor, lorsque sa femme fut changée en pierre. D'autres veulent qu'elle souffrit ce changement dans Ségor même. La plupart prétendent que cela arriva dans la route de Sodome à Ségor. Luther croit qu'elle périt avec la Ville de Ségor, dès que Lot en fut sorti.

Malgré cette espece de tradition qui veut que la statue de sel dont

(*a*) *Apud Menard. Vide Tom. I. Analect. sacr.*

V. De quelle maniere a pu se faire le changement de la femme de Lot en statue de sel.

nous venons de parler, subsiste encore aujourd'hui, l'on forme des doutes assez bien fondés, non sur le changement de la femme de Lot en statue de sel, si bien marqué par Moyse; mais sur la maniere dont il s'est fait, & sur l'existence actuelle de cette statue. Il y en a même qui prétendent que le Texte de Moyse peut s'expliquer d'une façon qui réduise cet événement à quelque chose de très-simple. M. Simon qui s'est déguisé sous le nom de *Saint-Jorre*, cite le Commentaire d'un Juif Caraïte, dont les manuscrits se trouvent dans la Bibliotheque du Roi, & dans celle des Peres de l'Oratoire de Paris. Ce Caraïte remarque qu'assez souvent dans l'Ecriture on omet la particule *comme*; par exemple, *Ismaël sera un âne sauvage*; *Benjamin est un loup ravissant*; *Juda est un jeune lionceau*, &c. Ainsi en cet endroit la *femme de Lot fut une statue de sel*; c'est-à-dire, elle devint roide & immobile comme une statue de sel fossile, dure, roide & sans mouvement: la frayeur qui la saisit, glaça son sang dans ses veines; elle se trouva immobile & sans vie, comme une statue. M. Simon (*a*) a adopté ce sentiment; & M. Heinsius (*b*) l'avoit proposé avant lui.

M. le Clerc en propose un autre encore plus hardi, dans la Dissertation qu'il a composée exprès sur cette matiere. Il prétend que le Texte de Moyse peut s'expliquer ainsi: la femme de Lot tomba morte étouffée par la fumée de la pluie de souphre & de bitume, & demeura immobile comme une pierre de sel, & à peu près comme Ariadne, dont il est parlé dans Ovide: (*c*)

Aut mare prospiciens in saxo frigida sedi.
Quamque lapis sedes, tam lapis ipsa fuit.

Il prétend que le terme *netsib* que l'on traduit par *statue*, peut signifier en général *un corps dur*, pesant, immobile; & que le *sel* se met pour un terrain stérile & maudit. Herman Vitsius a solidement réfuté l'explication de M. le Clerc, & a montré que *netsib* signifie proprement *une colonne*, *une statue*, & jamais en général un corps dur, immobile, lourd; & encore moins l'état d'une personne devenue roide & immobile, comme un corps mort.

Herman Vonderhart a crû que Lot ayant érigé une colonne sépulcrale sur le corps de son épouse, qui étoit morte dans l'incendie de Sodome & des villes voisines, a donné lieu à Moyse de dire qu'elle étoit devenue une statue ou *une colonne de sel*; qu'elle avoit eu pour monument une colonne de sel metallique, & qui résiste aux injures de l'air & du temps.

D'autres, comme Abenezra, ont avancé que *la statue* ou *la colonne de sel*, signifie ici une colonne permanente & de grande durée, comme

(*a*) Bibliot. Crit. tom. 4. Article 43. p. 417. = (*b*) *Heinsius Exercit. in n.* 7. = (*c*) *Ovid. Metamorphos. l.* v.

on dit un *pacte*, une *alliance de sel*, pour désigner une alliance éternelle. (*a*)

D'autres ont prétendu que le feu de souphre & de bitume ayant surpris la femme de Lot, l'avoit comme métamorphosée en une statue de sel, à peu près comme ces Payſans dont parle Aventin, (*b*) qui étant occupés à traire leurs vaches pendant un tremblement de terre, furent infectés d'un air pestilentiel si subtil, & qui les pénétra tellement eux & leurs vaches, que les uns & les autres furent comme changés en statues de sel.

On dit qu'il y a dans le corps de l'homme des principes salins, ou des corpuscules de sel, répandus dans le sang & dans les viscères. L'Auteur *de Mirabilibus sacræ Scripturæ*, imprimé parmi les ouvrages de S. Augustin, (*c*) le suppose ainsi, & croit que Dieu changea en sel tout le corps de la femme de Lot, par une métamorphose de la partie au tout : *Potens rerum gubernator, dum totum in partem vertere cupit, quod in modica parte latebat, per totum infudit.* Bartholin (*d*) ne désapprouve pas cette opinion ; & il cite pour le même sentiment Mercurialis, qui reconnoît dans le corps humain les mêmes parties salines dont parle l'Auteur *de Mirabilibus sacræ Scripturæ*.

D'autres supposent que cette femme ayant été enveloppée dans un tourbillon de bitume enflammé ; y fut cuite & réduite comme en une masse de verre, ainsi qu'il arrive à la matiere solide que l'on jette dans des fours à cuire la brique, ou à fondre le verre.

On peut aussi expliquer ce passage & cette fameuse catastrophe, en disant que la femme de Lot fut pétrifiée, & devint comme une colonne de sel, roide, inflexible, immobile, par le moyen des parties subtiles de sel, de nitre, de bitume, de sable, qui s'insinuerent dans ses chairs, & les rendirent aussi roides qu'une statue de sel metallique ; tel qu'il s'en trouve beaucoup dans l'Arabie voisine du Lac asphaltite. Car Pline parle (*e*) de ces sels fossiles & durs, qu'on tiroit de la terre en Arabie & ailleurs : & Strabon remarque que les maisons de la ville de *Gerra*, qui est la ville de *Gerare* de l'Ecriture, située dans le même pays, sont bâties de pierres de sel.

Le terme Hébreu *melach*, (*f*) ne signifie pas seulement le sel marin & le sel de mine, dont on se sert pour assaisonner les viandes ; il signifie aussi les autres sortes de sel, & les matieres âcres & inflammables, comme le nitre, le bitume, le souphre, dont tout le terrain de la Pentapole étoit plein, comme on l'a vu ci-devant. (*g*) C'est dans cette signification, que la mer morte est nommée par les Hébreux *Mer salée*

(*a*) *Num.* XVIII. 19. = (*b*) *Aventin. annal. Boyer. Apud Heidigger, t. 2. Exercit.* VIII. *n.* XXIII. *p.* 270. = (*c*) *Auth. de mirabil. sacr. Script. l.* 1. *c.* 11. = (*d*) *Bartholin. de morb. Bibl. cap.* 3. = (*e*) *Plin. lib.* XXX. *c.* 7. *Strabon. Geograph. l.* XVI. = (*f*) מלח *Deut.* XXIX. 23. *Job.* XXXIV. 6. *Psalm.* CVI. 34. *Jerem.* XVII. 6. = (*g*) *Genes.* XIV. 10.

ou *Mer de ſel* : ce qui revient au ſens du nom de *Lac aſphaltite*, ou *Lac de bitume*, que lui ont donné les Grecs. Et en effet la ſalure, ou plutôt l'amertume des eaux de cette mer, qui lui a fait donner le nom de *Mer de ſel*, n'eſt pas une qualité qu'elle ait priſe du ſel minéral, qui ſe ſoit fondu dans ſes eaux, comme on croit qu'il eſt arrivé aux eaux de l'Océan & des autres mers ; elle ne provient que du nitre & du bitume, qui s'étant mêlés avec les eaux du Jourdain, qui s'arrêtent & qui ſe perdent dans le terrain de la Pentapole, ont cauſé dans ces eaux l'amertume & l'âcreté qu'on y remarque. Dans le Deutéronome, (*a*) le nom de *ſel* eſt donné au ſouphre & au bitume. C'eſt dans l'endroit où Moyſe menace les Iſraélites de punir leur infidélité des mêmes peines, dont il a puni Sodome : *Sulphure & ſalis ardore comburens, ita ut ultrà non ſeratur, nec virens quippiam germinet, in exemplum ſubverſionis Sodomæ & Gomorrhæ, Adamæ & Seboïm, quas ſubvertit Dominus in ira & furore ſuo.* Ces termes : *l'ardeur du ſel*, ou *un ſel de feu, un ſel brulant*, comme parle l'Hébreu, ne peuvent s'entendre du ſel ordinaire qui ne s'enflamme point, mais du ſel de nitre, du bitume, du ſalpêtre, qui ſont inflammables & qui ſont juſtement mis au nombre des ſels, à cauſe de leur acrimonie, & de leur qualité brulante & aſtringente.

Moyſe avoit été nourri en Egypte, il parloit aux Iſraélites nouvellement ſortis de ce pays, accoutumés aux idées & aux manieres de parler Egyptiennes. Ils y avoient vu de ces cadavres embaumés, que l'on conſervoit dans les maiſons, ou dans des creux de rochers, ou dans des eſpeces de puits, rangés dans des niches, & placés dans des cercueils travaillés, qui repréſentoient la figure du mort qui y étoit enfermé. La principale drogue que l'on employoit pour les embaumer, étoit le ſel de nitre, ou l'aſphalte & le bitume, (*b*) & les pauvres n'y employoient rien autre choſe que le nitre. (*c*) Cet aſphalte eſt fort aſtringent ; il deſſeche l'humidité des corps ; il les durcit, & les rend roides & durs comme des ſtatues. Ces corps ainſi embaumés & pénétrés de ſel de nitre ou d'aſphalte, pouvoient être nommés des *ſtatues ſalées*, ou des ſtatues de ſel, par une maniere de parler propre à la Langue Hébraïque, qui ayant très-peu d'adjectifs, eſt obligée de ſe ſervir de termes abſtraits au lieu de concrets, pour marquer les qualités des choſes : Par exemple, *Virga ferri* pour *virga ferrea*, *mons ſanctitatis* pour *mons ſanctus*, *villicus iniquitatis* pour *villicus iniquus*, & autres expreſſions ſemblables.

Les Auteurs Grecs qui parlent de ces corps embaumés des Egyptiens, les nomment ſouvent des corps ſalés. Hérodote, par exemple,

---

(*a*) *Deut.* xxix. 23. = (*b*) *Strab. lib.* xvi. *pag.* 519. *Ægyptii bitumine ad mortuorum condituras utuntur.* = (*c*) Voyez le Commentaire de D. Calmet ſur la Geneſe, chap. 14.

& Diodore de Sicile, (*a*) emploient ſouvent cette expreſſion. Moyſe a pu de même appeller le corps de la femme de Lot, ou corps ſalé, ou un corps embaumé, depuis qu'ayant été étouffée dans la pluie de feu & dans le nitre & le ſouphre enflammés, elle fut réduite en l'état des corps que les Egyptiens embaumoient, qui devenoient roides, deſſéchés, noirs, incorruptibles, pénétrés d'une matiere ſalée & aſtringente. C'eſt l'idée que les Iſraélites pouvoient avoir, entendant parler d'une ſtatue ſalée, ou d'une ſtatue de ſel.

Philon Carphatius (*b*) croit que cette femme fut frappée d'un feu de ſouphre, qui lui brûla les os, & qu'enſuite elle fut changée en ſtatue de ſel : on tient que c'eſt auſſi l'opinion d'Abenezra. Selon cette idée on pourroit dire qu'ayant été ſurpriſe par la fumée, ou étouffée dans les flammes, elle tomba ſur la terre & fut pénétrée de nitre, & enſuite pétrifiée par une métamorphoſe, qui n'eſt pas fort extraordinaire en ce pays-là. On montre dans quelques cabinets, des corps pétrifiés dans les ſables nitreux de l'Arabie, ſans qu'on y ait employé aucune autre drogue.

L'Abbé Rouſſeau (*c*) qui a voyagé dans l'Arabie, aſſure que la vertu pétrifiante y eſt extraordinaire ; que l'on y trouve des melons, des ſerpents, des champignons, des bois, & même de groſſes buches pétrifiées, pour avoir reſté quelque temps ſur la terre de ces déſerts : cet Auteur aſſure en avoir vu des preuves de ſes yeux, & l'eſprit nitreux dont ce terrain eſt rempli, peut beaucoup contribuer à ce changement. Le pays de Sodome eſt tout proche de l'Arabie ; & il eſt tout rempli de ce ſel à qui on attribue ces effets. Mais nous ne doutons nullement qu'il n'y ait un véritable miracle dans ce changement de cette femme en ſtatue de ſel, & dans la maniere dont il ſe fit. Moyſe nous parle d'un changement ſubit & extraordinaire, & non pas d'une pétrification lente & naturelle.

M. Maillet, (*d*) dans ſa Deſcription de l'Egypte, parle d'un autre changement, qui ſe fait quelquefois dans les déſerts d'Arabie lorſque les Caravannes vont à la Mecque. Le vent du midi s'éleve quelquefois avec tant de force, que pouſſant en l'air d'immenſes tourbillons de ſables, qui ôtent aux conducteurs la connoiſſance de la véritable route, il expoſe les Caravannes à être enſévelies ſous ces ſables ; & on ne découvre les cadavres de tant d'hommes & d'animaux engloutis par ces déluges de pouſſiere, que lorſqu'après pluſieurs années un vent oppoſé a repouſſé les ſables d'un autre côté. Ce qu'il y a d'admirable c'eſt que ces corps qui dans les ardeurs de ces ſables s'étoient toujours conſervés auſſi entiers qu'au moment qu'ils avoient péri, avoient d'ail-

---

(*a*) *Herodot. lib.* II. *Diodor. Sicul. lib.* I. *pag.* 57. = (*b*) *Apud Delrio Adagia ſacr.* = (*c*) Secrets de l'Abbé Rouſſeau. = (*d*) Maillet, Deſcription de l'Egypte, p. 218.

leurs acquis une légéreté qui permettoit à un homme d'enlever d'une main le corps d'un chameau, dont le poids eſt ordinairement de trois à quatre cents livres, & qui n'en peſoit pas alors une vingtaine. On remarque (*a*) que les corps même qui n'avoient pas été embaumés, ou qui ne l'avoient été que très-légérement, ne laiſſent pas de ſe conſerver entiers & ſans corruption dans le ſable ſec & nitreux de l'Egypte, ſurtout dans les contrées éloignées du Nil : on y voit de ces corps morts depuis pluſieurs années, & quelquefois depuis pluſieurs ſiecles, tellement deſſéchés & ſi légers, que d'une ſeule main en les prenant par les pieds, on les éleve en l'air auſſi facilement qu'on feroit un bâton.

VI. Si la ſtatue de la femme de Lot exiſte encore aujourd'hui.

Quant à ceux qui aſſurent qu'ils ont vu la ſtatue de la femme de Lot, & qui en racontent tant de merveilles ; il n'y en a point qui oſe aſſurer qu'elle ait encore la forme humaine, ni qui nous décrive ſa hauteur, ſa taille & tant d'autres choſes que l'on n'auroit pas manqué de remarquer. Si elle eut conſervé cette forme, ſeroit-on en peine de la découvrir aujourd'hui ? & y auroit-il un Voyageur qui n'en arrachât quelque partie, s'il étoit vrai, comme le diſent quelques Anciens, que les pieces que l'on en tire ſe reproduiſent, ſans que la ſtatue diminue jamais ? Joſeph auroit-il manqué de nous apprendre cette particularité ? un monument comme celui-là ſeroit-il inconnu à préſent que la curioſité des hommes les porte à chercher ſi loin & avec tant de dépenſe, des antiquités curieuſes ? Il ſe peut faire que Joſeph, & ceux qui ſe vantent d'avoir vu cette ſtatue, ont vu quelque pierre que l'on diſoit être la ſtatue de la femme de Lot ; mais qui oſeroit aſſurer que c'étoit elle véritablement ? Si on la voit encore, pourquoi tant de variétés dans les relations de ceux qui en parlent ? les uns la mettent au midi, & d'autres au couchant de la Mer morte : les uns veulent qu'elle ſubſiſte toute entiere, malgré la longueur des ſiecles & la curioſité des Voyageurs qui en tirent tous les jours des pieces ; d'autres diſent qu'on n'en voit plus qu'une partie ; d'autres, qu'on montre ſeulement la place où elle étoit autrefois ; d'autres que c'eſt un ſimple rocher ; d'autres avouent qu'ils n'en ont rien pu apprendre : à qui s'en rapporter.

On n'eſt que trop perſuadé que les peuples de ce pays-là abuſent de la crédulité des Voyageurs, & qu'ils leur content mille fables, que les habiles gens n'ont garde de recevoir légérement. On montroit encore dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, par exemple, le Chêne d'Abraham, le Térébinthe ſous lequel Jacob enfouit les Théraphims de Laban, la Tour de la veuve de Sarepta, la maiſon du Centurion de Céſarée, la Maiſon de Cléophas à Emmaüs, celle de Marthe & de Marie à Béthanie, la pierre angulaire, dont il eſt parlé au Pſaume CXVII. 22. le Cénacle des Apôtres à Jéruſalem, & cent autres monu-

(*a*) Mailler, Deſcript. de l'Egypte, p. 281. 282.

ments semblables, dont on amuse les Voyageurs dans la Palestine. Saint Jérôme, qui témoigne que de son temps on montroit encore la plupart de ces choses, ne nous dit rien de la statue de la femme de Lot, quoique sainte Paule, dont il décrit le Pélerinage, ait été à Ségor, & aux environs.

Brocard, (*a*) fameux Voyageur, qui a tout examiné dans la Terre-Sainte, avoue qu'ayant fait tous ses efforts pour découvrir cette statue, il ne put contenter sa curiosité là-dessus; les habitants de ces lieux lui ayant dit que la place où elle se voyoit, étoit d'une situation si difficile & si remplie de serpents & d'autres bêtes venimeuses, qu'elle étoit inaccessible. Mais cet Auteur a été trompé sur cet article, comme sur celui de la ville de Ségor, qu'il met entre Engaddi & la mer morte; quoiqu'elle soit de l'autre côté de cette mer, à l'Orient & au Midi, comme on l'a fait voir par des preuves inconteſtables. Doubdan, qui écrivoit à Paris en 1666, dit qu'on montre une grosse pierre de sel, que l'on prétend être la femme de Lot; mais il ajoute qu'on aura peine à se persuader qu'elle ait duré si long-temps. Et Nicolas-Christophle Radzvil, Prince Polonois, qui a voyagé, & qui a examiné soigneusement tous ces endroits-là, raconte que s'étant informé de son guide, qui étoit un Arabe, & des autres qui avoient une connoissance particuliere de ce canton, s'il y avoit une statue de la femme de Lot; ils lui répondirent tous unanimement que l'on n'y trouvoit rien de semblable. Christophle Furer, noble Allemand, qui a publié son Voyage de la Palestine en 1621, & qui a vu le Lac Asphaltite, ne dit pas un mot de ce monument de la femme de Lot. Thévenot, Bélon & les meilleurs Voyageurs, n'en disent rien, ou n'en rapportent que des ouidire; un Religieux Franciscain, nommé Frere Ange, du Couvent de Jérusalem, & qui y avoit demeuré cinquante ans, assuroit que plusieurs Voyageurs Européans de sa connoissance avoient fait diverses recherches inutiles pour découvrir cette statue.

C'est ce qui nous persuade que cette statue ou cette colonne en laquelle la femme de Lot fut changée ne subsiste plus, ou du moins que l'endroit où elle est, n'est plus connu. On doit ajouter à tout cela, que ceux qui ont marqué la femme de Lot dans les cartes Géographiques, sur le bord occidental de la Mer morte près d'Engaddi, & qui placent Ségor vers le même endroit, se sont assurément trompés. Ségor en étoit à plus de quinze lieues; (*b*) ainsi ceux qui se vantent d'avoir vu cette statue en cet endroit-là, ne méritent aucune créance. Si ce monument subsiste encore, il faut le chercher entre Sodome & Ségor, à l'Orient ou au Midi de la Mer morte, & non pas près d'Engaddi, ni au Couchant de cette mer.

(*a*) *Brocard. Descriptio Terræ sanctæ*, *p.* 1. 6. §. 34. = (*b*) Voyez le Commentaire de D. Calmet sur la Genese, XIX. 17.

VII. Fable de la métamorphoſe de Niobé, imitée de l'hiſtoire du changement de la femme de Lot en ſtatue de ſel.

L'Hiſtoire Mythologique ou fabuleuſe des Grecs a imité en pluſieurs occaſions la véritable Hiſtoire des ſaintes Ecritures ; on en remarque des traces à chaque pas, & ſur-tout dans l'hiſtoire des premiers temps, ſoit que les premiers Grecs aient défiguré exprès les hiſtoires merveilleuſes de l'Ecriture, pour les adapter aux événements de leurs pays, ſoit que les ayant ouï raconter par les Phéniciens qui trafiquoient dans la Grece, ils aient pris dans un ſens figuré & myſtérieux, ce qui en ſoi-même étoit fort ſimple. Par exemple, ſur ce que nous liſons de la Métamorphoſe de la femme de Lot en ſtatue de ſel, ils ont forgé la fable de Niobé, laquelle ayant perdu ſes enfants, qui avoient été engloutis dans la terre en la ville de Sipyle, où ils demeuroient, fut, diſent-ils, changée en une ſtatue de pierre. Ovide (*a*) dit qu'elle fut tranſportée de Thebes en ſa patrie, où on la voit ſur le ſommet du mont Sipyle, changée en pierre, & verſant des larmes :

In patriam rapta eſt, ubi fixa cacumine montis
Liquitur, & lacrymis etiam nunc marmora manant.

Pauſanias (*b*) raconte qu'il fut exprès ſur le mont Sipyle pour voir Niobé ; mais que de près il n'y remarqua aucune forme de femme ni de ſes prétendues larmes, quoique le rocher de loin repréſente aſſez bien une perſonne qui pleure. Paléphate croit que la fable de la Métamorphoſe de Niobé en pierre, vient de ce qu'elle ſe fit repréſenter en marbre ſur le tombeau de ſes fils. Cet Auteur dit qu'il a vu cette figure de Niobé.

La ville de Sipyle (*c*) étoit capitale de la Méonie ; elle fut engloutie par un tremblement de terre ; & en la place de la ville, il ſe forma un étang d'eau ſalée ; circonſtances qui donnent encore à cette fable plus de reſſemblance avec l'hiſtoire de la femme de Lot.

(*a*) *Metamorph. lib.* VI. *Vide etiam Homer. Iliad.* Ω, *quem imitatur hic Ovid.* = (*b*) *Pauſan. in Atticis.* = (*c*) *Plin. lib.* V. *c.* 29.

DISSERTATION

DISSERTATION
SUR
L'ANTIQUITÉ DE LA MONNOIE FRAPPÉE AU COIN. (a)

I. Trafic par échange avant l'usage de la monnoie.

LA plus ancienne maniere de trafiquer, dont on ait connoissance, est celle qui se fait par l'échange d'une chose contre une autre. Dans les commencements, chacun donnoit ce qui lui étoit inutile ou superflu, pour recevoir ce qui lui étoit nécessaire ou commode. Mais comme il n'arrivoit pas toujours que ce qui manquoit à l'un, se rencontrât chez un autre, ou que cet autre voulût s'en défaire en l'échangeant; on se vit bientôt obligé de prendre une matiere précieuse, dont la valeur connue & invariable servît à fixer le prix des choses, & levât ainsi les difficultés de l'échange. On s'avisa ensuite de marquer cette matiere d'une figure publique, qui en montrât la valeur, qui en assurât le poids & l'alloi, & qui la rendît propre au commerce. Cette empreinte n'avoit d'abord point d'autre fin, que d'épargner la peine de peser le métal, & d'en examiner la pureté & la bonté. Les Rois & les Chefs des Etats & des Républiques, se réservèrent le droit d'y mettre la marque, d'en déterminer la valeur, & de lui donner cours parmi les peuples. Mais on juge bien que tous les changements ne purent se faire tout d'un coup, ni tout à la fois dans les divers pays du monde: aussi remarquons-nous l'origine de la monnoie, frappée au coin, dans des temps assez éloignés les uns des autres, successivement chez les Perses, chez les Grecs, & chez les Romains: & on a vu des peuples entiers conserver l'ancien usage de trafiquer par échange, longtemps après l'invention de la monnoie.

Du temps de la guerre de Troye, on ne connoissoit point encore l'usage de la monnoie parmi les Grecs. Homere & Hésiode, qui ont vécu depuis ce temps-là, ne disent pas un mot de monnoie d'or ou d'argent; ils expriment la valeur des choses en disant qu'elles vallent un certain

(a) Le fond de cette Dissertation est celle de Dom Calmet.

nombre de bœufs ou de moutons : ils marquent les richeſſes d'un homme par le nombre de ſes troupeaux ; & celles d'un pays, par l'abondance de ſes paturages, & par la quantité de ſes métaux. Homere (*a*) dit que Glaucus troqua ſes armes contre celles de Diomede ; des armes d'or, contre des armes d'airain. Celles de Glaucus étoient de la valeur de cent bœufs ; & celles de Diomede n'en valoient que neuf. Le même Poëte, (*b*) décrivant la maniere dont ſe faiſoit le commerce au camp devant Troie, dit qu'on y achetoit des vins de Lemnos, en donnant les uns du cuivre, les autres du fer, & les autres des peaux ; ceux-ci des bœufs, & ceux-là des eſclaves.

Les Anciens & les Nouveaux ſont partagés ſur le premier Auteur de la monnoie par les Grecs. Lucain (*c*) en attribue l'honneur à Ithon, Roi de Theſſalie, fils de Deucalion :

Primus Theſſalicæ Ductor telluris Ithonus
In formam calidæ percuſſit pondera maſſæ :
Fudit & argentum flammis, aurumque monetâ
Fregit, & immenſis coxit fornacibus æra.

II. Origine de la monnoie chez les Grecs.

D'autres veulent qu'Erichthonius ſoit le premier qui en ait communiqué l'uſage aux Athéniens & aux Lyciens. Cet Erichthonius, étoit, dit-on, fils de Vulcain, & il avoit été élevé par les filles de Cécrops, Roi d'Athenes : on peut juger par-là de ſon antiquité. Aglofthenes cité par Pollux, (*d*) donne aux habitants de l'Iſle de Naxos, la gloire de l'invention de la monnoie. Mais le ſentiment le plus commun eſt, que Phidon, Roi d'Argos, qui étoit contemporain de Lycurgue & d'Iphitus, mit en uſage la monnoie dans l'Iſle d'Egine, (*e*) pour donner aux habitants la facilité de gagner leur vie par le commerce, la ſtérilité de leur Iſle ne leur permettant pas de le faire autrement. On trouve encore aujourd'hui quelques monnoies de ce Prince, (*f*) qui repréſentent d'un côté cette eſpece de bouclier, que les Latins ont appellée *Ancile*, & de l'autre, une petite cruche & une grappe de raiſin, avec ce mot ΦΙΔΟ. Lycurgue, (*g*) dans un deſſein tout contraire, pour éloigner les Lacédé-

---

(*a*) *Homer. Iliad.* Z.

Ἔνθ' αὖτε Γλαύκῳ Κρονίδης φρένας ἐξέλετο Ζεύς,
Ὅς τε παρὲκ Τυδείδην Διομήδεα τεύχεα ἄμειβε
Χρύσεα χαλκείων, ἑκατόμβοι' ἐννεαβοίων.

Me. Dacier traduit ; *Le fils de Saturne éleva le courage à Glaucus ; il changea d'armes avec Diomedes*, &c. Dieu lui inſpira une Grandeur d'ame & une Généroſité, qui lui fit faire ce troc qui paroiſſoit ſi diſproportionné. Voyez ſes Notes, p. 502. Elle prouve ſon ſentiment par Porphyre. = (*b*) *Idem Iliad.* Η.

Ἄλλοι μὲν χαλκῷ, ἄλλοι δ' αἴθωνι σιδήρῳ,
Ἄλλοι δὲ βόεσι, ἄλλοι δ' αὐτῇσι βοέῃσι,
Ἄλλοι δ' ἀνδραπόδεσσι.....

= (*c*) *Pharſal. l.* VI. = (*d*) *Lib.* IX. *c.* 6. = (*e*) *Strab. l.* VIII = (*f*) *Sperling. de nummis non cuſis.* = (*g*) *Plutarch. in Lycurgo.*

moniens du commerce avec les étrangers, fit une monnoïe de fer assez grosse, qui se trempoit toute rouge dans le vinaigre pour la rendre inutile à tout autre usage. Il souhaitoit, dit Trogus, (*a*) qu'on trafiquât; non avec de l'argent, mais par l'échange des marchandises : *Emi singula, non pecuniâ, sed compensatione mercium jussit.* On ne souffroit à Lacédémone ni or, ni argent. (*b*) Du temps du Roi Polydore, qui régnoit environ cent trente ans après Lycurgue, on donna à la veuve de ce Roi quantité de bœufs, pour acheter sa maison. Depuis que Lysandre eut pillé Athènes, les Lacédémoniens commencerent d'avoir de la monnoie d'or & d'argent, mais seulement pour les nécessités publiques : on en défendit l'usage aux particuliers sous peine de la vie. Ceux de Clazomenes n'avoient point d'autre monnoie que de fer, non plus que les anciens Bretons. Les Byzantins avoient aussi des especes de pieces de fer; & Aristophane (*c*) remarque qu'ils juroient par cette monnoie. Quant à la forme de ces anciennes especes des Grecs, Plutarque (*d*) croit qu'elles étoient faites comme de petites broches de fer ou d'airain; d'où vient, dit-il, qu'on appelle encore aujourd'hui *oboles*, les plus petites monnoies; (*obelos* en Grec signifie une broche;) & qu'on donne le nom de *dragme* (ou poignée) à une piece de monnoie qui vaut six oboles; parce qu'il falloit autant de ces petites verges pour remplir la main.

III. Origine de la monnoie chez les Lydiens & chez les Perses.

Quelques Anciens ont prétendu que l'usage de la monnoie étoit dans la Lydie ou dans la Perse, avant qu'il fût chez les Grecs. Hérodote (*e*) assure que les Lydiens sont les premiers qui aient frappé de la monnoie d'or & d'argent, & qui s'en soient servis dans le commerce. Xénophane cité par Pollux, (*f*) dit la même chose qu'Hérodote; mais on ne nous marque pas quand les Lydiens commencerent à fabriquer des especes de métal. Il semble que du temps de Crésus, ils ne marquoient point encore leur monnoie. Les richesses & les trésors de ce fameux Prince ne consistoient qu'en or & en argent en masse, & en paillons. C'est ce qu'on peut inférer d'Hérodote même, (*g*) qui raconte que Crésus ayant permis à Alcmæon, de prendre de son trésor autant d'or qu'il en pourroit porter, Alcmæon prit des habits fort larges, & étant entré dans le trésor, prit des grains d'or (*h*) dans ses habits, dans ses souliers, & en chargea jusqu'à ses cheveux. Les Anciens nommoient l'or en lingots ou en masse, *aurum factum*; & l'or en grains, tel qu'on le tiroit des mines ou du sable des rivieres, *aurum infectum*. Delà vient cette expression de Virgile. (*i*)

. . . . *Sunt auri pondera facti*,
Infectique mihi.

(*a*) *Justin. l.* III. = (*b*) *Athenæus*, *lib.* VI. *c.* 4. = (*c*) *Aristophan. Nubes*, *Act.* 1. *Scen.* 3. = (*d*) *Plutarch. in Lysandro.* = (*e*) *Herodot. l.* I. *c.* 94. Πρῶτοι δὲ ἀνθρώπων πάντων ἡμεῖς ἴδμεν, νόμισμα χρυσοῦ καὶ ἀργύρου κοπάμενοι ἐχρήσαντο. = (*f*) *Jul. Pollux lib.* IX. *c.* 6. = (*g*) *Herodot. lib. c.* 125. = (*h*) Ψήγματα. = (*i*) *Virg. Æneid. l.* X. *v.* 527. & 528.

Avant le temps de Darius, fils d'Hyſtaſpe, (*a*) il ne paroit pas que les Perſes aient eu l'uſage de la monnoie. Ce Prince régla les tributs d'or & d'argent qui devoient lui être payés par ſes ſujets : il ordonna que ceux qui le payeroient en argent, le peſaſſent au poids du talent Babylonien ; & que ceux qui le payeroient en or, le donnaſſent au poids du talent d'Eubée. Darius faiſoit fondre cet or & cet argent ſéparément dans des cruches de terre ; & lorſqu'on vouloit ſe ſervir de ce métal, on caſſoit les cruches, & on coupoit de l'or autant qu'on en avoit de beſoin. Hérodote (*b*) remarque que ce même Prince voulant immortaliſer ſa mémoire, fit frapper des médailles de l'or le plus pur ; ce qu'aucun autre Roi n'avoit jamais fait. C'eſt, dit-on, cette monnoie qui fut nommée *Darique*.

Les autres Hiſtoriens ſont aſſez d'accord avec Hérodote en ce point. Polycrite cité par Strabon, (*a*) aſſure que les Rois de Perſe ſerroient dans leurs palais & dans leurs forteresſes, l'argent qui leur revenoit de leurs tributs, & qu'ils ne faiſoient frapper de la monnoie qu'autant qu'il en falloit pour leur uſage & pour leur dépenſe : d'où vient qu'ils avoient preſque tout leur argent en lingots, & très-peu en eſpece. Diodore de Sicile (*d*) confirme ce que dit Polycrite : il remarque qu'Alexandre trouva à Suſes plus de quarante mille talents d'or en lingots, qui y étoient conſervés depuis long-temps pour les preſſants beſoins de l'Etat, & qu'il n'y trouva que neuf mille talents d'or en Dariques. Quinte-Curce y en met cinquante mille talents, *argenti non ſignati formâ, ſed rudi pondere*. Les Rois de perſe encore aujourd'hui ne font battre aucune monnoie d'or, ſinon quelques pieces, pour jetter au peuple à leur avénement à la Couronne ; & ces pieces n'ont point de prix fixe & aſſuré. Enfin Juſtin (*e*) nous apprend que les anciens Parthes n'employoient l'or & l'argent, que pour l'ornement de leurs armes.

Depuis le temps de Darius, fils d'Hyſtaſpe, on vit en Grece beaucoup de Dariques. Il paroît par Plutarque, (*f*) que ces pieces de monnoie étoient marquées d'un archer ſur le revers. Agéſilas, Roi de Sparte, étant obligé de quitter l'Aſie, pour venir au ſecours de ſon pays, dit qu'il étoit chaſſé par trente mille archers ; parce que Dinocrates avoit diſtribué trente mille Dariques aux Orateurs d'Athenes & de Thebes, pour faire déclarer la guerre aux Lacédémoniens. Mardonius fut laiſſé par Xerxès dans la Grece avec beaucoup d'or & d'argent en barre & en monnoie : (*g*) *Cùm multùm auri, tùm ſignati, tùm non ſignati, haberent.*

Ce que nous venons de dire des Dariques frappées par Darius, fils d'Hyſtaſpe, avant qu'aucun autre Roi eut entrepris la même choſe, eſt

---

(*a*) *Herodot. lib.* III. *c.* 89. *& ſeqq.* = (*b*) *Lib.* IV. *c.* 166. = (*c*) *Strabo, l.* XV. *ad finem.* = (*d*) *Diodor. l.* XVIII. = (*e*) *Juſtin. l.* XLI. = (*f*) *Plutarch. Apophtegm. Laconit.* = (*g*) *Herodot. l.* IX.

contredit par quelques autres Auteurs, qui veulent que ç'ait été l'ancien Darius, & non pas Darius, fils d'Hyſtaſpe, qui ait donné cours à cette monnoie. On cite pour ce ſentiment le Scholiaſte d'Ariſtophane, & Suidas, qui enſeignent que ces anciennes Dariques avoient été frappées, non par Darius pere de Xerxès, mais par un Darius plus ancien. On croit que cet ancien Darius eſt celui qui eſt nommé dans l'Ecriture, Darius le Mede, (*a*) & qui eſt connu dans Eſchyle (*b*) ſous le même nom. On prétend que les monnoies nommées *Darcmonim* & *Adarconim* dans l'Ecriture, (*c*) ſont des Dariques de l'Ancien Darius, leſquelles étoient en uſage dès le commencement du regne de Cyrus. Il y en a même qui aſſurent que ces *Adarconim* étoient dans le commerce dès le temps de David : mais d'autres (*d*) croient que c'étoit une monnoie ſans marque, un ſimple morceau d'or ou d'argent d'un certain poids ; & que les *Darcmonim* viennent du Grec *Drachma*, & non pas du terme *Darique*.

IV. Anciennes médailles Grecques. Combien l'or & l'argent étoient autrefois rares dans la Grece.

Quoi qu'il en ſoit, on ne connoît aujourd'hui aucune monnoie ancienne, ni des Lydiens, ni des Perſes. Les plus anciennes médailles marquées qu'on voie dans les Cabinets, ſont Grecques ; & entre les Grecques, les plus vieilles ſont du temps d'Amyntas, pere de Philippe, Roi de Macédoine, & aïeul d'Alexandre le Grand. L'Hiſtoire nous parle des *Decaboei* & des *Hecatomboei*, du temps de Théſée : mais il n'eſt pas certain que ç'ait été une ſorte de monnoie frappée au coin. Sperling croit que c'étoit des pieces d'argent ſans figure, d'un certain poids, & de la valeur d'un, de dix ou de cent bœufs.

Il ne faut donc pas s'imaginer, quand on parle de ces anciennes monnoies des Grecs avant Amyntas, que ç'ait été des pieces d'or & d'argent de la forme à peu près des nôtres, & marquées de quelque repréſentation naturelle ou ſymbolique. Ces monnoies anciennes n'étoient apparemment pas marquées au coin, ou ſi elles l'étoient, c'étoit pour en aſſurer l'alloi, pour en fixer le poids, & pour diſpenſer de la peine de les mettre ſur la balance. J'ai peine à me perſuader que les pieces d'or de Phidon, dont on a parlé, aient été frappées dans la Grece de ſon temps, ni que la monnoie d'or & d'argent avec des empreintes, y ait eu cours avant qu'on y eut introduit celles des Perſes. Il eſt ſurprenant combien les Métaux d'or & d'argent étoient autrefois rares dans ce pays. Athénée (*e*) raconte que Philippe, Roi de Macédoine, mettoit tous les jours en ſe couchant ſous ſon chevet une petite coupe d'or qu'il avoit, tant il en faiſoit d'eſtime, à cauſe de la rareté de ce métal. Anaximene de Lampſaque, cité dans le même Auteur, dit

(*a*) *Daniel.* v. 31. = (*b*) *Æſchyl. in Perſis.* = (*c*) 1. *Eſdr.* II. 69. *Auri ſolidos* (Hebr. *auri darcmonim.*) VIII. 27. *Solidos* (Hebr. *adarconim*) *millenos.* 1. *Par.* XXIX. 7. *Solidos* (Hebr. *adarconim*) *decem millia.* = (*d*) *Vide Sperling. de nummis non cuſis.* = (*e*) *Athenæ. lib.* VI. *c.* 4.

que le collier d'or d'Eriphile ne devint si extraordinairement fameux dans la Grece, qu'à cause de la rareté de l'or; & qu'on vit avec admiration en ce temps-là une coupe d'argent, parce que c'étoit quelque chose de fort nouveau. Gigès, Roi de Lydie, est le premier qui ait fait des présents d'or & d'argent au temple de Delphes; avant lui, on n'y voyoit que du cuivre; & encore n'étoit-ce pas des statues ou d'autres ornements, mais des trépieds & des chaudrons. Les Lacédémoniens ayant le dessein de dorer le visage de la statue d'Apollon, & n'ayant point trouvé d'or dans la Grece, consulterent l'Oracle, pour savoir de qui ils pourroient en acheter: il les envoya à Créfus, Roi de Lydie, qui en fournit. Hiéron, Roi de Syracuse, souhaitant d'offrir à Delphes une Victoire & un trépied d'or, fit chercher de ce métal par toute la Grece: enfin on en trouva à Corinthe chez un nommé Architeles, qui en avoit amassé une prodigieuse quantité, en l'achetant pieces à pieces: Architeles, par-dessus le poids qu'on lui demandoit, donna plein sa main d'or au Roi par présent: Hiéron, par reconnoissance, lui envoya un vaisseau chargé de froment & d'autres choses. Peut-on s'imaginer après cela, qu'alors la monnoie d'or & d'argent fût commune dans la Grece, ou dans les Isles? Lycurgue (*a*) & Platon, (*b*) ne veulent ni or ni argent dans leur République; ils croient que le fer & l'airain suffisent. Plutarque nous dépeint l'ancienne monnoie, comme n'étant composée que de petites verges de fer & d'airain. Les peuples du Perou (*c*) ne se servoient ci-devant que de quelques petites broches de fer, au lieu de monnoie. Nous avons déjà remarqué, & nous remarquerons encore ci-après, d'autres peuples qui n'avoient point autrefois d'autre monnoie.

VI. Origine de la monnoie chez les Romains.

Quelques anciens (*d*) ont avancé que Janus étoit le premier qui eut frappé de la monnoie d'or dans l'Italie. L'image de ce Dieu qu'on voyoit sur les plus vieilles médailles d'Italie & de Sicile, & même de quelques villes Grecques, qui portoient d'un côté la figure de Janus, & un vaisseau sur le revers, ont donné du poids à cette opinion, qui n'est pourtant pas fort bien établie; car ces monnoies sur lesquelles on voyoit Janus, étoient de beaucoup postérieures au temps de ce Dieu, & frappées seulement pour conserver la mémoire de sa venue en Italie:

At bona posteritas puppim signavit in ære,
Hospitis adventum testificata Dei.

Quoique les Romains dans les commencements employassent les métaux dans le commerce, leurs principales richesses consistoient néanmoins dans leurs champs & dans leur bétail. (*e*) On pesoit leur an-

---

(*a*) *Plutarch. in Lycurgo. Xenophon. de Repub. Laced.* = (*b*) *Plato. lib.* V. *de legib.* = (*c*) *Latius apud Horn. lib.* III. *de orig. Gent. Americ. c.* 3. = (*d*) *Draco Corcyreus apud Athenæum, lib.* XV. *c.* 14. = (*e*) *Plin. lib.* XIX. *c.* 3.

cienne monnoie, & on ne la comptoit pas. (*a*) Elle consistoit dans des morceaux d'airain brute & sans marque: *Æs rude.* Ce fut le Roi Servius qui commença d'y faire graver des brebis & des bœufs; d'où vint le nom de *Pecunia*, donné à la monnoie: *Servius ovium: boumque effigie primus æs signavit.* (*b*) Varron (*c*) assure que le même Prince commença de faire de la monnoie d'argent: *Nummum argenteum conflatum primum à Servio Tullio dicunt.* Mais Pline soutient que ce ne fut que cinq ans avant la premiere guerre des Romains contre les Carthaginois, qu'on se servit à Rome de monnoie d'argent frappée au coin. On n'en avoit point vu de cette sorte avant la victoire remportée contre le Roi Pyrrhus: *Populus Romanus ne argento quidem signato ante Pyrrhum Regem devictum usus est.* Ainsi la monnoie d'argent de Servius n'étoit apparemment pas marquée au coin. Pline dit de plus qu'on ne commença qu'environ soixante & deux ans après, à battre de la monnoie d'or.

Au temps de la premiere guerre contre les Carthaginois, on fit de la monnoie de cuivre de deux sortes. La plus pesante & la plus grosse (*æs grave*) fut marquée d'un côté de la double tête de Janus, & au revers, d'une proue de navire. Dans les *as* de deux onces, on représentoit des navires: & on voyoit sur les monnoies d'argent un chariot à deux ou à quatre chevaux; ce qui leur fit donner le nom de *Bigati*, ou de *Quadrigati.* Pline, de qui nous empruntons tout ceci, semble dire que l'or étoit simplement marqué de la figure de quelque animal domestique.

VI. Origine de la monnoie chez les Egyptiens, chez les Phéniciens, & autres peuples.

Nous n'avons aucune preuve que ni les Egyptiens, ni les Phéniciens, aient frappé de la monnoie avant l'Empire des Grecs dans l'Orient: on n'a ni monnoie, ni médailles anciennes de Phénicie ni d'Egypte. (*d*) Les Gaulois ne paroissent pas avoir eu l'usage de la monnoie, avant qu'ils aient été soumis aux Romains. L'or & l'argent qu'on trouva à Toulouse dans le Temple, & dans les lacs sacrés, étoit un métal brute & sans façon: (*e*) *Aurum atque argentum inelaboratum*; c'étoit des meules, ou des tourteaux d'argent battus au marteau. Quand Jules César entra dans les Isles Britanniques, on n'y avoit point d'autre monnoie que de petites lames de métal sans marque. Solin assure que ces peuples n'avoient ni lieu de marché, ni monnoie, & que tout leur trafic se faisoit par l'échange des marchandises: (*f*) *Nundinas ac nummum refutant; dant res, & accipiunt: mutant ibi necessaria potiùs quàm pretiis parant.* Quelques anciens peuples d'Espagne, avant l'arrivée des Phéni-

---

(*a*) *Idem. lib.* XXXIII. *c.* 3. = (*b*) *Idem. lib.* VIII. *c.* 3. = (*c*) *Varro apud Charisium, lib.* I. = (*d*) On m'a montré (dit D. Calmet) dans le Cabinet de M. Girardon une espece de feuille d'or, comme une feuille de rosier, qu'on disoit avoir trouvée dans la bouche d'une Momie d'Egypte. Lucien, Dialog. du deuil, dit qu'on mettoit une obole sous la langue des morts, pour payer leur passage à la barque de Caron. = (*e*) *Strabo, lib.* IV. *p.* 131. Μύλας σφυρηλατὸς ἀργύρου. = [*f*] *Solin. cap.* 35.

ciens dans leur pays, & encore long-temps depuis, ne trafiquoient pas autrement ; ils échangeoient ce qu'ils avoient contre autre chose, où ils coupoient un morceau d'une l'ame d'or ou d'argent, selon la valeur de ce qu'ils achetoient. (*a*)

Les Scythes (*b*) & les Sarmates, (*c*) ne savoient ce que c'étoit que l'or & l'argent ; tout leur commerce s'exerçoit en échangeant les choses dont ils avoient besoin, contre d'autres choses : *Auri & argenti maximarum pestium ignari, vice rerum commercia exercent.* Les peuples de l'Albanie, & des environs de l'Araxe, n'avoient ni monnoies, ni poids, ni mesures, & ne comptoient pas au delà de cent, dit Strabon, (*d*) Encore aujourd'hui les peuples de la Circassie & de l'Avocassie n'ont aucun usage de la monnoie. M. Bernier (*e*) dit qu'il n'y a point de monnoie en Ethiopie, & que dans le Bengale (*f*) on se sert de petites coquilles de mer de Maldives, au lieu de basse monnoie. Tout le commerce de Mingrelie (*g*) se fait par échange ; on donne marchandise pour marchandise ; l'argent n'a point de prix arrêté parmi ces peuples. La monnoie qu'on y voit est des étrangers. Dans la Tartarie (*h*) la monnoie est faite de la moyenne écorce du mûrier, qu'on durcit, & sur laquelle on imprime le sceau & les armes du Roi : les étrangers ne peuvent pas user d'autre monnoie dans les Erats du Grand-Cham. Hairon raconte que dans le Royaume de Catai, on n'emploie que du papier ou du carton quarré, marqué des armes du Roi, pour la monnoie du pays.

Les Chinois n'ont pour toute monnoie que de petites pieces, ou de petites barres d'or ou d'argent, dont la valeur dépend du poids ; on porte un trébuchet à la ceinture pour les péser. Ils ont seulement des liards de cuivre marqués des armes du pays, ou des especes d'anneaux qu'ils portent enfilés dans un cordon. Dans le Mogol, on se sert de coquilles & d'amandes sauvages pour la petite monnoie. Dans le Royaume de Siam, & dans le Japon, la monnoie n'est pas marquée comme la nôtre. Dans le Méxique, la monnoie est un petit fruit nommé *chcao*, qui sert à faire le chocolat. Il n'y a pas plus d'un siecle que les Lapons ont pris l'usage de la monnoie. Dans l'Empire d'Ethiopie, l'or & le sel sont la seule monnoie dont on se serve ; l'or est en lingots, & le sel est en forme de tablettes longues d'un pied, larges & épaisses de trois pouces. La monnoie du Royaume de Lar, (*i*) qui fut conquis il y a environ cent cinquante ans (*k*) par les Perses, étoit un fil d'argent, rond,

---

(*a*) *Strab. lib.* III. = (*b*) *Strab. lib.* VI. *pag.* 208. = (*c*) *Mela, lib.* II. *c.* 1. = (*d*) *Strab. lib.* XI. *p.* 352. = (*e*) Bernier, tome 2. = (*f*) Bernier, Lettre de l'Etat d'Indoustan, pag. 201. = (*g*) Chardin, Voyage de Perse, pag. 84. = (*h*) Chardin, Voyage de Perse, t. 2. p. 92. = (*i*) Voyez les Voyages de Tavernier, & Paul de Venise, liv. II. c. 21. = (*k*) D. Calmet disoit cela en 1706 : ainsi il y a maintenant deux cents ans.

gros

gros comme une plume à écrire, plié en deux de la longueur d'un travers de pouce. On en voit encore dans ce pays-là. Marc Paul, Vénitien, (*a*) raconte que dans la Province de Caniclu, dans la Tartarie, la monnoie consiste en certaines verges d'or d'un certain poids, & en de petites masses de sel, qu'ils tirent de l'eau cuite au feu; que dans la Province de Caraïa, au lieu de monnoie, on se sert de pierres jaunes, ou couleur d'or, & d'autres pierres blanches qu'ils tirent de la Mer.

VII. Origine de la monnoie chez les Hébreux. De quelle nature étoit l'ancienne monnoie des Hébreux. Trafic par argent & trafic par échange, usités en même temps chez les anciens Hébreux.

Après tout ce qu'on a dit jusqu'ici touchant l'origine des monnoies frappées, & chargées d'empreintes, parmi les Perses, les Lydiens, les Grecs, les Romains, & les autres peuples, il sera difficile de se persuader que les Hébreux aient eu de la monnoie frappée au coin comme la nôtre, dans des temps où il est certain que cet usage étoit inconnu aux autres peuples; & s'il est vrai que ni les Phéniciens, ni les Egyptiens, qui étoient les plus voisins des Juifs, & ceux avec qui ils étoient le plus en commerce, n'aient pas eu de monnoie avant que les Perses & les Grecs eussent répandu cet usage dans le monde, on peut hardiment avancer la même chose des Hébreux. Ezéchiel qui nous décrit au long le commerce & les richesses de Tyr, ne dit pas un mot qui puisse faire juger que l'argent monnoié, & frappé au coin, y fût en usage; il ne nous parle que de l'or & de l'argent, de l'étain, du plomb, de l'airain & du fer qu'on exposoit dans les marchés. (*b*)

Mais il ne suffit pas d'apporter ici des arguments négatifs & des préjugés, puisque nous avons l'Ecriture qui nous parle souvent du trafic & de l'argent des anciens Hébreux. Il s'agit de savoir si cet argent étoit monnoié. Moyse nous apprend qu'Abraham étoit extrêmement riche, non seulement en bétail & en esclaves, mais encore en or & en argent. (*c*) Abimélech, Roi de Gerare, donne à Abraham mille pieces d'argent. (*d*) Le même Abraham achete une caverne pour enterrer Sara, pour la somme de quatre cents sicles d'argent de monnoie publique, qui avoit cours chez les marchands. (*e*) Joseph fut vendu par ses freres vingt pieces d'argent. (*f*) Jacob envoyant ses fils en Egypte pour acheter du froment, leur donne de l'argent pour le payer; (*g*) & les Egyptiens mêmes portent à Joseph tout leur argent, pour acheter de la nourriture pendant la famine. (*h*) Tous ces passages prouvent évidemment le commerce par argent, & même par argent monnoié. Mais de quelle nature étoit cette monnoie? étoit-elle marquée & d'un poids uniforme comme la nôtre? ou étoit-elle simplement de bon alloi & d'un certain poids, mais sans aucune marque particuliere?

Si cette question devoit se décider à la pluralité des voix, le senti-

---

(*a*) *Marc. Paul. Venet. l.* II. *c.* 38. & 39. = (*b*) *Ezechiel.* XXVII. 12. 22. = (*c*) *Gen.* XIII. 2. = (*d*) *Ibid.* XX. 16. = (*e*) *Ibid.* XXIII. 16. (Hebr. *Argenti transeuntis apud mercatorem.*) = (*f*) *Ibid.* XXXVII. 28. = (*g*) *Genes.* XLII. XLIII. = (*h*) *Ibid.* XLVII. 14

ment qui veut que dès le temps d'Abraham il y ait eu de l'argent marqué & monnoié, l'emporteroit sans doute : mais dans une chose de fait comme celle-ci, on doit plutôt peser les raisons que compter les suffrages : il faut examiner le Texte en lui-même, & voir où les expressions de Moyse nous conduisent naturellement. On ne remarque dans son Texte que les noms des métaux d'or & d'argent, leur poids, leur pureté, & le cours qu'ils ont chez le marchand ; mais tout cela ne décide rien pour la marque de l'or ni de l'argent : on n'y voit jamais un mot qui prouve l'empreinte, la figure ou la forme de cette monnoie. Les noms de *sicle*, de *talent*, de *gérah* & de *beka* sont des noms de poids, & non pas des noms de monnoie. Le cours de l'argent chez les marchands n'est pas une preuve que l'argent fut marqué ou monnoié, puisqu'on connoît des peuples entiers encore aujourd'hui, qui trafiquent avec de l'or & de l'argent sans marque. Il faut donc conclure que les passages de l'Ecriture que nous avons touchés : ne prouvent pas que les Hébreux du temps d'Abraham & des Patriarches, aient eu de l'argent frappé & monnoié.

Les termes de *péser le metal* qui sont employés en quelques endroits de l'Ecriture, montrent encore l'ancien usage de délivrer l'argent au poids, avant que la valeur de chaque piece fut déterminée par la marque qu'on y mit dans la suite. Abraham (*a*) pese quatre cents sicles pour le tombeau de Sara. Les freres de Joseph lui rapportent l'argent qu'ils avoient trouvé dans leurs sacs à leur retour, dans le même poids qu'ils l'avoient trouvé. (*b*) Le sicle & le talent étoient des poids communs, dont on se servoit pour peser toutes sortes de choses. Moyse (*c*) dit que les bracelets qu'Eliézer donna à Rebecca, pesoient dix sicles, & les pendants d'oreilles deux sicles. Il ordonne (*d*) de prendre le poids de cinq cents sicles de myrrhe, & deux cents cinquante sicles de cinnamome, au poids du Sanctuaire, pour composer le parfum. Il raconte ailleurs (*e*) qu'on offrit pour les ouvrages du Tabernacle soixante & douze mille talents & quatre cents sicles ; ou soixante & dix talents, & deux mille quatre cents sicles d'airain : on sait que l'airain n'entroit pas dans le commerce. On lit dans les Livres des Rois, (*f*) que les cheveux d'Absalon pesoient deux cents sicles, lorsqu'il les faisoit couper une fois chaque année. Zacharie (*g*) au lieu de dire *une masse de plomb*, dit *un talent de plomb*, parce que le terme de *talent* étoit générique, & ne signifioit pas nécessairement une sorte de monnoie ou une somme particuliere.

Dans les Livres qui sont écrits depuis Moyse, on remarque les mêmes

---

(*a*) *Genes.* XXIII. 16. = (*b*) *Genes.* XLIII. 21. = (*c*) *Genes.* XXIV. 22. = (*d*) *Exod.* XXX. 23. 24. = (*e*) *Exod.* XXXVIII. 29. *Talenta septuaginta duo millia, & quadringenti supra sicli.* Selon l'Hébreu : *Septuaginta talenta, & duo millia & quadringenti sicli* = (*f*) 2. *Reg.* XIV. 26. Les Interpretes disputent entr'eux s'il faut lire *deux cents* : mais il ne s'agit ici que de montrer que le sicle étoit un poids. = (*g*) *Zach.* V. 7.

expreſſions, quant aux monnoies & aux payements. Iſaïe (*a*) nous repréſente les impies qui peſent de l'argent dans la balance, pour en faire une Idole. Jérémie (*b*) peſe dans une balance dix-ſept pieces d'argent pour un champ qu'il achete. Pour peſer la monnoies, nous croyons qu'on portoit ordinairement une balance à la ceinture, & des pierres d'un certain poids, ou même de véritables poids de cuivre ou de plomb, qui ſont nommés *pierres* dans l'Ecriture. Moyſe (*c*) défend d'avoir dans la même bourſe diverſes pierres de poids : *Non habebis in eodem ſacculo diverſa pondera*, (l'Hébreu, *lapidem & lapidem, majus & minus.*) Le même Légiſlateur veut que les Iſraélites qui ſortent du camp pour leurs néceſſités corporelles, portent toujours un piquet outre leur balance. (*d*) On entend dans Amos (*e*) les avares qui ſe plaignent de ce que les fêtes ſont trop fréquentes, & qui s'exhortent à diminuer leurs meſures, à augmenter le poids du ſicle, à ſe ſervir de balances trompeuſes : *Imminuamus menſuram, augeamus ſiclum, ſupponamus ſtateras doloſas.*

Pour éviter ces tromperies, on conſervoit dans le Temple les poids & les meſures. L'Ecriture voulant marquer un poids exact & ſûr, emploie cette expreſſion, *au poids du Sanctuaire.* (*f*) Dans les Livres des Rois, (*g*) on trouve *le poids du Roi* ou *le poids public*, parce que c'étoit aux Rois qu'appartenoit le ſoin des monnoies, des poids & des meſures, & de tout ce qui regarde le commerce & la ſûreté du public. Sperling croit que *le poids du Sanctuaire* & *le poids du Roi*, ſont mis par oppoſition au *poids étranger* des Phéniciens, des Egyptiens & des Chananéens. Le ſicle Hébreu étoit, dit-on, plus fort que le ſicle ou le poids de ces autres peuples, avec leſquels les Juifs étoient en relation. Le commun des Commentateurs aſſure qu'il y avoit parmi les Hébreux deux ſortes de poids ; l'un ſacré, & l'autre profane ou commun ; l'un du Temple ou du Sanctuaire, & l'autre du commerce ordinaire : que le premier étoit le double de l'autre. Mais cette opinion ne paroît pas bien certaine, & les raiſons qu'on apporte pour l'appuyer ne ſont pas convaincantes. M. le pelletier, dans ſa Diſſertation ſur le poids des cheveux d'Abſalom, veut que le poids du Roi ſoit le poids de Babylone, que les Juifs employerent pendant la captivité de Babylone, ou peu de temps après.

Les Juifs anciens n'employoient que l'or & l'argent dans le commerce : on trouve de leurs médailles de bronze ; mais ou elles ſont fauſſes, ou elles ſont ſeulement frappées ſous le Gouvernement de Si-

---

(*a*) *Iſai.* XLVI. 6. = (*b*) *Jerem.* XXXII. 10. = (*c*) *Deut.* XXV. 13. = (*d*) *Ibid.* XXIII 13. *Carens paxillum in balteo.* Hebr. *cum armis tuis*, vel, *cum ſtatera tua*, על אזנך. LXX ἐπὶ τῆς ζώνης σου. Il ſemble qu'ils aient lu אזנך, *une ceinture* : la Vulgate les a ſuivis ou au moins ſuppoſe la même lecture, qui paroît la plus naturelle. = (*e*) *Amos.* VIII. 5. = (*f*) *Exod.* XXX. 24. *& alibi.* = (*g*) 2. *Reg.* XIV. 23. *Pondere publico.* (Hebr. *pondere regis.*

mon Maccabée. Les Turcs, les Arabes, les Egyptiens & les Orientaux pour la plupart, n'ont point encore aujourd'hui (*a*) d'autres monnoies que l'or & l'argent.

Nous croyons que ces métaux étoient en barres, en lingots, en masse ou en verges, comme nous avons décrit ci-devant l'argent des Chinois. On remarque dans les Psaumes (*b*) cette expression, des morceaux, ou des fragments d'argent, *fragmenta argenti*, que les puissants foulent aux pieds : ce pouvoient être des pieces d'argent, ou des morceaux coupés des lingots. On trouve aussi dans l'Ecriture cette expression, *ligamen argenti*, (*c*) un paquet, ou un faisceau d'argent : ce qui peut marquer des bâtons ou de petites broches d'argent liées ensemble, à peu près comme Plutarque nous dépeint les oboles, dont une poignée faisoit la dragme. J'avoue pourtant que quelquefois *lier l'argent*, signifie le mettre dans un linge ou dans une bourse, (*d*) & même dans une ceinture, pour le serrer : mais cela n'est pas contraire à notre conjecture. Job dit que Dieu a cacheté ses iniquirés comme des barres d'argent dans une bourse ; qu'il les y a cousues comme dans un sac. (*e*) Achan trouve parmi les dépouilles de Jéricho une regle d'or, ou selon l'Hébreu, (*f*) *une langue d'or* de cinquante sicles, & outre cela, le poids de deux cents sicles d'argent. David ne laisse à son fils que de l'or, de l'argent & du cuivre en lingots ou en masse. L'or qu'on donna à Aaron pour former le veau d'or, celui qu'on offrit à Moyse pour faire le Tabernacle, & celui que le peuple donna à Josias pour les réparations du Temple, n'étoit pas monnoié.

Quoique le commerce par argent fût commun parmi les anciens Hébreux, on ne laissa pas de continuer le trafic par échange. Les Septante, la Vulgate, le Chaldéen, & le plus grand nombre des Commentateurs (*g*) assurent que Jacob acheta auprès des enfants d'Hémor, une partie d'un champ pour cent agneaux, appellés en Hébreu *késitah*. Ce dernier terme est fort inconnu. Mais si quelqu'un veut soutenir qu'en cet endroit *késitah* signifie une piece de monnoie marquée d'un agneau, & usitée du temps d'Abraham, nous ne croyons pas devoir nous appliquer sérieusement à le réfuter ; il en croira toujours ce qu'il voudra. Jacob ne demande à Laban pour récompense de ses travaux, que du bétail ; (*h*)

(*a*) *Bellon. observ. lib.* II. *c.* 103. = (*b*) *Psalm.* LXVII. 31. *Increpa feras arundinis congregatio taurorum in vaccis populorum, ut excludant eos qui probati sunt argento.* (Hebr. *Increpa cœtum arundinis*, i. e. agmen hastatorum, *congregationem taurorum cum vaccis populorum, conculcantem fragmenta argenti.*) = (*c*) *Gen.* XLII. 35. *Ligatas pecunias.* (Hebr. צרור כספו *Ligamen argenti sui.*) *Prov.* VII. 20. *Sacculum pecuniæ.* (Hebr. *Ligamen argenti.*) *Osee.* XIII. 12. *Colligata est iniquitas Ephraim. Exod.* XXXII. 4. Hebr. juxta quosdam: *Quod cum accepisset, ligavit illud in fœco, & fecit ex eo, &c.* = (*d*) *Agg.* I, 6, צרור נקוב *Sacculus pertusus.* = (*e*) *Job.* XIV. 17. *Signasti quasi in sacculo* (Hebr. בצרור *delicta mea ; sed curasti iniquitatem meam.* (Hebr. *& assuisti super iniquitatem meam.*) = [*f*] *Josue* VII. 21. *Regulamque auream.* [Hebr. *Linguamque auream.*] = [*g*] *Genes.* XXXIII. 19. *Centum agnis.* [Hebr. *centum késitah* במאה קשיטה.] Voyez le Commentaire de D. Calmet sur ce Texte. = (*h*) *Genes.* XXX. 32.

& ce Patriarche ne fait point d'autres préſents à ſon frere Eſaü. (*a*) L'Auteur du Livre de Job marque auſſi le trafic par échange, (*b*) lorſqu'il dit que *l'homme donne peau pour peau, & qu'il laiſſera en échange tout ce qu'on voudra, pour ſauver ſa vie.* L'Auteur de l'Eccléſiaſtique inſinue le même uſage, lorſqu'il dit: (*c*) *Il n'y a rien de ſi précieux qu'on puiſſe échanger contre une perſonne bien inſtruite.* Enfin le Prophete Iſaïe (*d*) marque d'une maniere très-préciſe le trafic en argent, & celui qui ſe fait par échange: *Venez*, dit-il, *acheter du vin & du lait ſans argent & ſans échange. Pourquoi peſez-vous votre argent pour ce qui ne peut vous nourrir? & pourquoi donnez-vous votre travail pour ce qui ne peut vous raſſaſier?* Judas n'offre à Thamar qu'un chevreau de ſon troupeau. (*e*) Salomon ne donne que du froment & de l'huile à Hiram, (*f*) pour récompenſe des bois & des ouvriers qu'il lui fourniſſoit. Oſée (*g*) n'achette ſa femme que quinze pieces d'argent, & une meſure & demie d'orge.

VIII. Prétendus ſicles anciens des Juifs.

Les Savants ſont aſſez revenus aujourd'hui du crédit qu'on avoit voulu donner à certains ſicles qu'on prétendoit anciens, & qu'on croyoit avoir été frappés dans la Judée du temps de David ou de Salomon. Quoique ces pieces fuſſent aſſez nouvelles, comparées au temps des Patriarches & de Moyſe; elles ne laiſſoient pas de donner aux monnoies Hébraïques plus d'antiquité qu'on ne peut en donner à celles des Grecs ni des Perſes: ces ſicles ayant leur légende en caracteres Samaritains, on en concluoit qu'ils avoient été frappés avant la captivité de Babylone, parce qu'on étoit perſuadé que ces anciens caracteres Hébreux avoient été entiérement abolis parmi les Juifs après la captivité; & comme ces médailles portoient d'un côté cette légende, *Jéruſalem la ſainte*, & de l'autre, *ſicle d'Iſraël*: on en inféroit que ces monnoies ne pouvoient avoir été battues depuis le regne de Jéroboam ſur les dix Tribus; car alors Jéruſalem n'étoit plus la ville ſainte, dans l'opinion d'Iſraël, ſéparé de Juda & de Benjamin: il falloit donc convenir que ces monnoies étoient battues avant le ſchiſme de Jéroboam, & dans le temps que les douze Tribus réunies ſous la domination de la maiſon de David, portoient en commun le nom d'*Iſraël*, & reconnoiſſoient unanimement Jéruſalem pour la Ville ſainte.

Mais il eſt aiſé de faire voir la foibleſſe du principe ſur lequel tout ce raiſonnement eſt fondé, & la fauſſeté des conſéquences qu'on en tire. On ſuppoſe que les caracteres Samaritains ne furent plus en uſage parmi les Juifs, depuis le retour de la captivité, & qu'alors on ne ſe ſervit plus que de caracteres Chaldéens, que nous voyons aujourd'hui dans les Bibles Hébraïques à l'uſage des Juifs. Mais un fait déciſif contre ce ſentiment, c'eſt que les monnoies Hébraïques fabriquées du temps de

(*a*) *Ibid.* XXXII. 13. & *ſeq.* (*b*) *Job.* II. 4. (*c*) *Eccli.* XXVI. 18. (*d*) *Iſai.* LV. 1. 2. (*e*) *Gen.* XXXVIII. 17. (*f*) 3. *Reg.* V. 10. 11. (*g*) *Oſée.* III. 2.

Simon Maccabée, ſont marquées de caracteres qu'on appelle Samaritains, & qu'on devroit plutôt appeller caracteres Phéniciens, ou caracteres Hébreux anciens : & les Antiquaires conviennent que toutes les monnoies où ſe voient des caracteres Chaldéens ou Hébreux nouveaux, ſont fauſſes. On en doit dire autant des monnoies qu'on nous donne comme étant du temps de David & de Salomon ; ces médailles portent ſur elles-mêmes le caractere de leur fauſſeté ; le métal en eſt moderne ; les empreintes ſont ſouvent puériles ; on en voit de bronze, & nous avons fait remarquer que l'airain n'entroit pas dans le commerce. Sperling aſſure que toutes ces pieces ne paroiſſent que depuis un ou deux ſiecles, & qu'il a connu un homme qui avoit une forge dans le Holſtein, où il en fabriquoit.

M. Patin dit que dans le grand nombre de cabinets de médailles qu'il a vus, il n'y a pas rencontré un ſeul ſicle ancien & véritable. M. Morel avoue qu'on voit des vrais ſicles : mais il ſoutient qu'ils ſont tous du temps de Simon Maccabée ; c'eſt le ſentiment des plus habiles que nous avons conſulté ſur cela. Ainſi nous mettons au rang des médailles fauſſes celles d'Abraham, où l'on nous dépeint un vieillard d'un côté, & un veau ſur le revers ; celles de Moyſe, où on le voit d'un côté avec des cornes, comme on repréſente Alexandre le Grand, & quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, & de l'autre on lit ces paroles : *Vous n'aurez point de Dieux étrangers en ma préſence.* Nous mettons dans la même claſſe les médailles de Joſué qui ſont marquées d'un côté d'un taureau, & de l'autre d'un monocéros ; & celles de David avec ſa gibeciere d'un côté, & de l'autre une tour ; & celles de Mardochée, où l'on remarque d'un côté le ſac & la cendre, & de l'autre une couronne. Nous rejettons de même ces prétendus ſicles qu'on montre dans quelques tréſors d'anciennes Egliſes, & qu'on prétend être ceux qui furent donnés à Judas pour le prix de notre Sauveur. Ces dernieres monnoies ſont d'anciennes médailles de Rhodes, qui repréſentent d'un côté la tête du fameux Coloſſe dédié au Soleil, & de l'autre une roſe.

IX. Sicles fabriqués du temps de Simon Maccabée.

Quant aux vrais ſicles fabriqués du temps de Simon Maccabée, nous liſons dans le Chapitre xv. du premier Livre des Maccabées, qu'Antiochus Sidetes Roi de Syrie, permit au Grand-Prêtre Simon de battre de la monnoie à ſon propre coin : *Permitto tibi facere percuſſuram proprii numiſmatis in regione tuâ.* Mais comme il n'étoit pas permis aux Juifs de faire des empreintes & des images, Simon ſe contenta de faire graver ſur des médailles qu'il fit battre, quelques emblêmes ou quelques vaiſſeaux du Temple ; par exemple, un vaſe, ou une cruche, ou une coupe, ou une lyre d'un côté, & au revers un palmier avec ſon fruit, ou une feuille de vigne, ou une gerbe, ou des épis, ou quelque choſe de ſemblable : les inſcriptions ſont d'un côté *ſicle* ou *demi-ſicle d'Iſraël*, ſelon la qualité de la piece ; & de l'autre l'année, 1, 2, 3, 4, ou 5, de la délivrance de Sion. On ne trouve de ces monnoies que de quatre ou cinq

ans, quoique Simon en ait gouverné plus de huit; & sous son successeur Jean Hircan, on n'en voit aucune, quoique son gouvernement ait été de vingt-neuf ans. On soupçonne que les Juifs représenterent apparemment à Simon que ces empreintes qu'il faisoit graver sur ces monnoies, n'étoient pas moins contraires à la Loi, que les représentations d'hommes & d'animaux; & qu'ainsi il fut obligé d'abandonner ce privilege de battre de la monnoie.

Il y en a même qui se persuadent que ce ne fut pas dans la Judée, mais dans quelques villes des Samaritains de son obéissance, que Simon fit frapper ces médailles, parce qu'on suppose que le caractere Samaritain, dont elles sont toutes marquées, n'étoit pas en usage parmi les Juifs, & que d'ailleurs on n'auroit osé faire dans leurs villes aucunes figures sur la monnoie. Mais comme on remarqua que c'étoit éluder la Loi, que de faire dans une ville Samaritaine, ce qu'on n'auroit osé faire dans une ville Juive, Simon se déporta entiérement d'un droit, dont il ne pouvoit user, sans contrevenir aux Loix de son pays. Tout cela n'est que conjectures; mais ces conjectures ne sont pas sans fondement. On sait les mouvements que se donnerent les Juifs (*a*) pour obliger Pilate à mettre hors de Jérusalem les images de l'Empereur qu'il y avoit introduites. Vitellius allant faire la guerre aux Arabes, & voulant passer par la Judée, les principaux des Juifs allerent le prier de n'y pas faire voir les enseignes Romaines, où étoit représenté l'Empereur.

Hérode le Grand, ayant mis des trophées (*b*) pour l'ornement du Théâtre qu'il avoit fait à Jérusalem, le peuple se mutina, croyant que ces trophées fussent des statues armées, & ne put être appaisé qu'après qu'on lui eut fait voir en ôtant les armes, que ce n'étoit que des troncs chargés de dépouilles. Lorsqu'Hérode le Tétrarque eut bâti à Tibériade un palais orné de plusieurs figures d'animaux, Joseph l'Historien fut député (*c*) de la part des principaux de Jérusalem, pour engager ceux de Tibériade à démolir ce palais. Ce même Auteur croit que Salomon pécha contre la Loi, (*d*) en mettant des figures de bœufs sous le vaisseau nommé la Mer, qui étoit dans le Temple. On remarque ailleurs (*e*) le bruit qui s'éleva à Jérusalem à l'occasion d'un aigle d'or qu'Hérode le Grand avoit placé sur la porte du Temple. Tacite enseigne que les Juifs étoient inflexibles sur l'article des statues; qu'ils n'en souffroient aucune dans leurs villes; que ni la considération pour leurs Rois, ni le respect pour les Empereurs, n'étoient pas capables de les leur y faire recevoir: (*f*) *Nulla simulacra urbibus suis, nedum Templis sunt, non Regibus hæc adulatio, non Cæsaribus honor.* Origene (*g*) assure

(*a*) Voyez Joseph, Antiq. liv. XVIII. c. 4. & de la Guerre des Juifs, l. II. c. 8. = (*b*) *Joseph. l.* XVIII. *c.* 7. *Antiquit.* = (*c*) *Lib. de vita sua.* = (*d*) *Antiq. l.* VIII. *c.* 2. = (*e*) *Antiq. lib.* XVII. *cap.* 8. = (*f*) *Tacit. hist. lib.* V. = (*g*) *Lib.* IV. *contra Celsum.*

qu'on ne trouvoit pas même parmi eux d'ouvriers qui fussent faire des images ; on n'y voyoit ni Sculpteur, ni Peintre, ni Statuaire.

Quoique les Docteurs Hébreux ne conviennent pas tout-à-fait entre eux du sens de la Loi qui leur défend de faire des représentations & des figures, & que quelques-uns tiennent qu'il est permis de représenter des figures énigmatiques & hiéroglyphiques, qui ne subsistent pas réellement dans la nature ; il est pourtant vrai que la plupart d'entre eux soutiennent (*a*) qu'il ne leur est jamais permis de faire aucune image, de quelque nature qu'elle soit, pas même des astres, quand ce ne seroit que pour le simple ornement : & Léon de Modene (*b*) assure que les Juifs d'aujourd'hui n'ont aucune figure, image, ni statue, & n'en souffrent point dans leurs maisons, & encore moins dans leurs Synagogues ; mais cela ne les empêche pas de se servir de la monnoie, & même des images & des figures faites par d'autres, non seulement pour la nécessité du commerce, mais encore pour l'ornement ; & certes du temps de notre Seigneur, (*c*) ils se servoient dans la Judée de la monnoie Romaine, avec l'empreinte des Césars.

On peut inférer de là pourquoi Simon ne continua pas de faire battre de la monnoie, comme il l'avoit commencé. Les Rois Asmonéens qui succéderent à son fils Jean Hircan, ne furent pas si scrupuleux ; on les représenta sur leur monnoie, avec les marques de la fertilité de la Judée sur le revers. Cet usage dura parmi les Juifs, jusqu'à la ruine entiere de leur nation & de leurs Etats sous Vespasien.

X. Valeur des monnoies Hébraïques.

On trouve dans l'Ecriture diverses sortes de monnoies ; par exemple, le talent, le sicle, le demi-sicle, appellé en Hébreu *Béka*, & l'obole en Hébreu *gérah*. On y en remarque encore quelques autres plus inconnues ; par exemple, *késitah*, *adarconim*, ou *darcmonim*, la mine ou *mna*, le dernier, le *stater*, qui sont des monnoies étrangeres aux Hébreux. Il y a si peu de conformité entre les divers sentiments des Auteurs qui ont écrit de la valeur & du poids des monnoies Hébraïques, qu'il est difficile de se déterminer sûrement dans cette matiere. Les sicles qu'on conserve du temps de Simon Maccabée, ne sont pas d'un poids exact & uniforme, à ce que témoignent de fort habiles gens, qui en ont pesé plusieurs. Mais comme la plupart des Lecteurs veulent être fixés, & ne se proposent pas d'entrer dans l'examen exact & profond de ces matieres séches & peu intéressantes, nous avons cru que nous pouvions nous en tenir aux supputations qui nous ont été communiquées par M. le Pelletier de Rouen, dont on connoît la profonde érudition & l'exactitude sur ces matieres.

Nous donnerons ensuite par forme de supplément les mesures & les

---

(*a*) *Vide Selden. de jure natur. & gentium, lib.* II. *c.* 6. = (*b*) *Leo Mutinens. part.* I. *c.* 2. = (*c*) *Matth.* XXII. 19.

poids

poids des Hébreux, comparés aux mesures & aux poids de France

Mais pour comparer les monnoies anciennes aux nôtres, il faut premiérement marquer le poids de nos monnoies, & la valeur de nos poids.

Valeur des poids de France, & poids des monnoies qui y ont cours.

La livre de France pese 16 onces, ou deux marcs, ou 128 gros, ou 324 deniers, ou 9216 grains.

Le marc contient 8 onces.

L'once pese 8 gros; le gros 3 deniers, & le denier 24 grains.

L'écu d'or pese 63 grains.

Le Louis d'or pese 126 grains, & le demi 63 grains.

Le Louis d'argent, ou l'écu, pese 21 deniers 8 grains, ou 512 grains.

Le demi-Louis d'argent, ou le demi-écu, pese 10 deniers 16 grains, ou 256 grains.

La pistole d'Espagne pese 126 grains, & la demi 63 grains.

La réale d'Espagne pese deux deniers 16 grains, ou 64 grains.

La double réale pese 5 deniers 8 grains, ou 128 grains.

La valeur de l'or comparée à celle de l'argent, poids pour poids, est comme de 1 à 14.

Valeur des monnoies Hébraïques, comparées à celles de France d'aujourd'hui.

Le sicle d'argent pesoit une demi-once, ou 4 dragmes Romaines, ou 266 grains & $\frac{4}{11}$ de grains; c'est-à-dire, qu'il pesoit 11 grains de plus que notre demi-Louis d'argent: il valloit précisément 32 sols 5 deniers & $\frac{1}{7}$ de derniers de notre monnoie.

Le demi-sicle d'argent, ou béka, pesoit 133 grains & $\frac{1}{7}$, & valoit 16 sols 2 deniers & $\frac{11}{14}$ de deniers de notre monnoie.

Le tiers de sicle étoit la piece d'argent dont les Juifs payerent la Capitation pour le Temple, depuis la captivité de Babylone: il pesoit 89 grains, & valoit 10 sols 9 deniers $\frac{12}{14}$ de deniers.

Le gérah, ou obole Hébraïque, pesoit la vingtieme partie du sicle d'argent, c'est-à-dire, 13 grains, $\frac{7}{20}$ de grains, & valoit 1 sol 7 deniers $\frac{17}{20}$ de deniers.

Le késitah est une piece de monnoie d'or qui vaut environ douze livres 10 sols de notre monnoie. (C'est la pensée de M. le Pelletier.)

Le sicle d'or pésoit un demi-sicle d'argent, & par conséquent il étoit du poids de deux dragmes Romaines, ou de 133 grains & $\frac{1}{7}$: c'est-à-dire, qu'il pesoit sept grains & demi plus que notre Louis d'or: il valoit de notre monnoie 11 livres 11 sols 9 deniers & $\frac{1}{4}$.

Les darcmonim ou adarconim, qui ſont les Dariques, étoient du poids & de la valeur du ſicle d'or. On trouve ces noms dans les Paralipomenes, & dans Eſdras. Les Septante les ont rendus par *des dragmes*, parce que la dragme Alexandrine qu'ils entendoient, peſe deux dragmes Romaines.

La mine d'argent étoit une ſomme de 60 ſicles d'argent, & de la valeur de 97 livres 6 ſols 10 deniers $\frac{1}{7}$ de notre monnoie.

La mine d'or étoit de 60 ſicles d'or, & de la valeur de 695 livres 6 ſols 3 deniers de notre monnoie.

Le talent d'argent étoit une ſomme de 50 mines d'argent, ou de 3000 ſicles d'argent, & de la peſanteur de 1500 onces Romaines, ou 125 livres Romaines, & de notre poids de marc 86 livres 14 onces & 5 gros, & de la valeur de 4867 livres 3 ſols 9 deniers de notre monnoie.

Le talent d'or étoit une ſomme de 100 mines d'or, ou de 6000 ſicles d'or de la peſanteur de deux dragmes Romaines chacun, & par conſéquent de 1500 onces, ou 125 livres Romaines, & de 86 liv. 14 onces 5 gros de notre poids de marc & de la valeur de 69531 livres 5 ſols de notre monnoie.

Meſures longues des Hébreux, comparées à celles de France.

Il faut premiérement mettre les meſures longues de France, auxquelles nous comparons celles des Hébreux.

Le pied de France eſt de douze pouces, & le pouce de 12 lignes.

La toiſe contient ſix pieds, & la lieue 2000 toiſes.

La coudée Hébraïque eſt de 20 pouces $\frac{44}{100}$, c'eſt-à-dire, près de 20 pouces & demi.

Le zéret, ou la demi-coudée, eſt de 10 pouces $\frac{22}{100}$ de pouce.

Le tophac, ou paume Hébraique, 3 pouces $\frac{12}{100}$

L'esbah, ou doigt, $\frac{7}{8}$ de pouce.

Le Chemin qu'on pouvoit faire le jour du Sabbat, étoit de 2000 coudées Hébraïques, ou de 569 toiſes un pied 8 pouces $\frac{64}{100}$ de pouce, meſure de Paris.

Le ſtade Hébraïque étoit, ſelon Joſeph, de 400 coudées Hébraïques, & par conſéquent de 683 pieds un pouce $\frac{52}{100}$ de notre meſure.

Meſures creuſes des Hébreux pour les liqueurs, comparées à celles de Paris.

Le muid de Paris contient 8 pieds cubes, le tonneau en contient vingt-quatre.

Le pied cube contient 1728 pouces, ou 36 pintes.

La pinte contient 48 pouces.

La chopine 24 pouces, le demi-ſetier 12 pouces, le poſſon 6 pouces cubes.

Ainſi le muid à vin de Paris contient 288 pintes, & le tonneau 864 pintes.

Le muid à grain de Paris contient 48 pieds cubes, ou 12 ſetiers.

Le ſetier 4 pieds cubes, ou deux mines.

La mine deux minots, ou deux pieds cubes.

Le minot, un pied cube, ou trois boiſſeaux.

Le boiſſeau contient 16 litrons, ou 576 pouces cubes.

Le litron contient 36 pouces cubes.

Le bath, ou épha Hébreu, comparé à nos meſures, eſt de 1434 pouces cubes $\frac{476448}{704969}$ de capacité, & par conſéquent contient 29 pintes, chopine & demi-ſetier, un poſſon, & de plus cette fraction de pouce $\frac{476448}{704969}$.

Le corus, ou chomer des Hébreux, contenoit dix baths, & par conſéquent 14340 pouces cubes $\frac{3307440}{704969}$, ou 298 pintes, chopine, demi-ſetier, & $\frac{330740}{704969}$ de pouce cube.

Le létech étoit la moitié du chomer, & par conſéquent de la capacité de 7170 pouces cubes, & de cette fraction de pouce $\frac{1653720}{704969}$, ou de 149 pintes, demi-ſetier, un poſſon, & cette fraction de pouce $\frac{165372}{704969}$.

Le ſéah étoit le tiers du bath, & par conſéquent de la capacité de 478 pouces cubes $\frac{158816}{704969}$, ou de neuf pintes, chopine, demi-ſetier, un poſſon, 4 pouces & $\frac{150296}{704969}$.

Les tria-ſata, dont il eſt parlé, *Geneſ.* XVIII. 6. ſont la même choſe que l'épha. N'eſt-ce pas auſſi le même que le triental, ou שלש de *Pſalm.* LXXIX. 6. & *Iſai.* XL. 12.

Le gomor ou aſſaron, étoit la dixieme partie de l'épha; il contenoit par conſéquent 143 pouces cubes $\frac{1647527}{5574845}$, ou trois pintes, moins cette portion de pouce $\frac{1577318}{5574845}$.

Le cab étoit la ſixieme partie du ſéah ou ſatum, ou la dix-huitieme partie de l'épha, & par conſéquent de la capacité de 79 pouces cubes, & de cette fraction de pouce $\frac{496177}{704969}$, ou d'une pinte, chopine, un poſſon, un pouce cube, & cette fraction de pouce $\frac{496177}{704969}$.

Le quart du cab contenoit 19 pouces cubes $\frac{119044}{704969}$, ou un demi, ſetier, un poſſon, un pouce cube, & cette portion de pouce cube $\frac{61761}{704969}$. Cette meſure eſt auſſi appellée robah, ou log, ou ſextaire Rabbin. *Voyez 4. Reg.* VI. 25.

Le nébel étoit une grande meſure de la capacité de trois baths, & par conſéquent de 4304 pouces, & cette fraction de pouce $\frac{455516}{704969}$, ou de 87 pintes, chopine, demi-ſetier, deux pouces cubes, & cette fraction $\frac{45516}{704969}$ de pouce.

Le hin, ou tarcabus, étoit le demi-boiſſeau, ou demi-ſéah des Hé-

breux, ou la sixieme partie du bath, & par conséquent de 239 pouces $\frac{70703}{704969}$, ou quatre pintes, chopine, demi-setier, un posson, cinq pouces cubes, & $\frac{70703}{704969}$.

Le demi-hin étoit la moitié du hin, & par conséquent de la capacité de 119 pouces $\frac{1920851}{704969}$, ou deux pintes, demi-setier, un posson, cinq pouces cubes, & $\frac{1920851}{704969}$.

Le tiers de hin étoit la même mesure que le cab.

Le quart de hin étoit de 59 pouces cubes $\frac{548525}{704969}$, ou d'une pinte, un posson, cinq pouces $\frac{548525}{704969}$.

Le sixieme de hin ou le sextaire de hin, étoit de la capacité de 39 pouces cubes, & cette fraction $\frac{600673}{704969}$, ou de chopine, demi-setier, trois pouces cubes, & cette fraction $\frac{600673}{704969}$. *Voyez Ezech.* IV. 11.

Le pondion, ou dipondion Rabbin, étoit une petite mesure dont il est fait mention dans la Misna; elle contenoit deux logs, & par conséquent elle étoit égale au sixieme de hin.

Le betza, ou œuf des Rabbins, contient, selon eux, la sixieme partie du log, & par conséquent trois pouces cubes, & cette fraction $\frac{675856}{2114907}$.

Le cos, ou coupe pascale, étoit le vase de bénédiction pour rendre graces après le repas; il contenoit quatre pouces cubes $\frac{621932}{704969}$.

Le rebuth, ou quart de log, étoit la même capacité que la coupe pascale.

Le mikué étoit un vase, qui servoit à laver un homme tout entier, lors, par exemple, que les Juifs se baignoient au retour du marché. *Marc.* VII. 4. Il étoit de la capacité de 40 séah; c'est un peu moins de 400 pintes.

Par-tout où il est parlé dans les Septante ou dans la Vulgate, de métrete, de cadus, de ceramium, de cous ou chus ou conge, en sens de mesures, on doit entendre le bath ou l'épha.

DISSERTATION

SUR LE

TROISIEME AGE DU MONDE,

Qui s'étend depuis la vocation d'Abraham, juſqu'à la ſortie des Iſraélites hors de l'Egypte. (a)

LE troiſieme âge du monde n'a pas autant de difficultés que les deux premiers : il a des époques plus aſſurées dans le Texte ſacré ; les obſcurités qui s'y trouvent ſont plus faciles à diſſiper. La durée des deux premiers âges, n'eſt que le produit de différentes ſommes partielles exprimées dans le Texte, mais ſur leſquelles les exemplaires varient ; la ſomme totale des années de chacun de ces deux âges n'eſt exprimée nulle part. Nous ne pouvons donc la découvrir que par des conjectures, & ces conjectures ne peuvent être appuyées ſur l'authenticité du Texte, puiſque les exemplaires varient ; elles ſe réduiſent à des probabilités fondées ſur le témoignage des Copiſtes, entre leſquels il faut diſcerner quels ſont ou quels peuvent être les plus fideles. Le témoignage de Moyſe ſur les ſommes partielles qui devroient donner le total, ſe trouve obſcurci par la liberté que les Copiſtes ont priſe d'y faire différents changements qui laiſſent à peine reconnoître les veſtiges de la lecture primitive. Il n'en eſt pas ainſi du troiſieme âge : ſa durée eſt expreſſément marquée par Moyſe dans l'Exode, & rappellée par S. Paul dans ſes Epîtres ; voilà deux témoignages certains & infaillibles qui nous aſſurent que la durée du troiſieme âge eſt de *quatre cents trente ans depuis la vocation d'Abraham juſqu'à la ſortie des Iſraélites hors de l'Egypte*, ou ce qui eſt la même choſe, *juſqu'à la loi qui leur fut donnée par Moyſe.* Il eſt vrai qu'il y a même encore ſur cela quelques obſcurités ; mais elles ſont faciles à diſſiper ; du reſte il ne s'agit plus que de concilier avec cette ſomme totale les différentes ſommes partielles qui doivent la remplir :

(a) C'eſt une des Diſſertations nouvelles que j'ajoute dans cette édition, en remaniant ce que j'en ai dit dans la Chronologie ſacrée au Tome XIV. de la premiere édition, & traitant le point eſſentiel dont je n'avois point parlé, qui eſt la ſolution des difficultés Chronologiques qui ſe rencontrent dans l'hiſtoire de Jacob & de ſa famille.

plusieurs sont expressément marquées par Moyse, & ne souffrent pas la moindre difficulté ; si le silence de Moyse nous laisse quelque embarras, c'est sur les époques qui concernent la famille de Jacob ; mais elles dépendent toutes d'une seule, qui est l'âge de Joseph lorsqu'il parut devant Pharaon, comme nous le ferons observer ; & c'est le principal point que nous aurons ici à discuter ; parce que toutes les difficultés se réduisent presque à celle-là. Nous examinerons donc ici la durée entiere du troisieme âge, les époques qui concernent l'histoire d'Abraham & d'Isaac, & enfin celles qui regardent Jacob & sa famille.

I. Preuves de la durée du troisieme âge. Témoignage de S. Paul.

Le troisieme âge s'étend depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie des enfants d'Israël hors de l'Egypte ; & sa durée est marquée par Moyse & par S. Paul. Commençons par le témoignage de l'Apôtre, parce qu'il est le plus précis, & que du moins sur celui-là tous les exemplaires s'accordent. *Mes freres*, dit S. Paul écrivant aux Galates, (*a*) *lorsqu'un homme a fait un contrat qui a été confirmé, nul ne peut ni le casser, ni y ajouter. Or les promesses de Dieu ont été faites à Abraham & à sa race.... Ce que je veux donc dire, est que Dieu ayant fait comme un contrat, la Loi qui a été donnée quatre cents trente ans après, n'a pas pu le rendre nul, ni anéantir la promesse.* La Loi a donc été donnée quatre cents trente ans après les promesses faites à Abraham. Or les promesses furent faites à Abraham au jour même de sa vocation. *Sortez de votre pays, de votre parenté, & de la maison de votre pere* ; lui dit le Seigneur ; (*b*) *& venez en la terre que je vous montrerai. Je ferai sortir de vous un grand peuple ; je vous benirai ; je rendrai votre nom célebre, & vous serez beni. Je benirai ceux qui vous beniront, & je maudirai ceux qui vous maudiront ; & tous les peuples de la terre seront benis en vous.* La Loi fut donc donnée quatre cents trente ans après la vocation d'Abraham. Or la Loi fut donnée cinquante jours après la sortie des enfants d'Israël hors de l'Egypte ; & les enfants d'Israël sortirent de l'Egypte quatre cents trente ans après qu'Abraham fut entré dans la terre de Chanaan selon l'ordre & la vocation de Dieu : c'est ce que S. Paul avoit appris de Moyse : car il est visible que les quatre cents trente ans dont il parle sont ceux que Moyse marque dans l'Exode.

II. Témoignage de Moyse.

Voici donc ce qu'on lit dans ce Livre : *le temps que les enfants d'Israël demeurerent dans l'Egypte & dans la terre de Chanaan, eux & leurs peres ; fut de quatre cents trente ans : & à la fin de ces quatre cents trente ans, toute l'armée du Seigneur sortit de l'Egypte en un même jour.* C'est ce qui se trouve au Chap. XII. *vv.* 40 & 41. dans la Version des

(*a*) *Gal.* III. 15. *& seqq.* = (*b*) *Gen.* XII. 1. *& seqq.*

Septante & dans le Texte Samaritain. Dans la Vulgate & dans l'Hébreu on lit à la lettre, que la demeure des enfants d'Iſraël dans l'Egypte fut de quatre cents trente ans: *Habitatio autem filiorum Iſraël, quâ manſerunt in Ægypto, fuit quadringentorum triginta annorum.* Mais la lecture du Texte Samaritain & de la Verſion des Septante leve toutes les difficultés de cette lecture viſiblement altérée par la mépriſe des Copiſtes, puiſqu'elle ne peut ſe concilier avec le témoignage formel de S. Paul qui s'accorde parfaitement avec la lecture des Septante & du Samaritain. Car 1°. par le témoignage même de S. Paul, il eſt conſtant que depuis les promeſſes faites à Abraham juſqu'à la Loi donnée par Moyſe, il n'y a que 430 ans: donc les 430 ans terminés à la ſortie d'Egypte doivent ſe prendre, non du temps où Jacob deſcendit en Egypte avec ſa famille, mais du temps où Abraham étant ſorti de Chaldée vint habiter dans la terre de Chanaan ſelon l'ordre & la vocation de Dieu. 2°. L'hiſtorien Joſeph reconnoît (*a*) que les Iſraélites ſortirent de l'Egypte, 430 ans après qu'Abraham fut venu dans la terre de Chanaan, & 215 ans ſeulement après que Jacob fut deſcendu en Egypte. 3°. » Il eſt manifeſte, dit S. Auguſtin, (*b*) que dans les 430 » ans terminés à la ſortie d'Egypte, il faut comprendre le temps même » des Patriarches depuis qu'Abraham commença de ſéjourner dans la » terre de Chanaan, c'eſt-à-dire, depuis la promeſſe au ſujet de laquelle » l'Apôtre loue ſa foi, (*c*) juſqu'au temps où Iſraël entra dans l'E- » gypte. Car pendant tout ce temps les peres des Iſraélites habiterent » comme étrangers dans la terre de Chanaan, & enſuite les Iſraélites » mêmes habiterent comme étrangers dans l'Egypte; & ainſi furent » remplis les 430 ans depuis la promeſſe faite à Abraham, juſqu'au temps » où les Iſraélites ſortirent de l'Egypte, lorſque la Loi fut donnée » ſur le mont Sina, cette Loi, qui ſelon l'expreſſion de l'Apôtre, » n'a pu annuller l'alliance faite avec Abraham, ni anéantir les » promeſſes. « En s'exprimant ainſi S. Auguſtin s'appuyoit non ſeulement ſur la lecture de l'ancienne Vulgate, qui étant faite ſur le Grec des Septante s'exprimoit comme eux, mais encore ſur le calcul des années, qui ne peuvent ſe concilier qu'avec cette lecture. Mais ſans ajouter ici d'autres autorités, le ſeul témoignage de l'Apôtre S. Paul ſuffit pour juſtifier la lecture du Texte Samaritain, de la Verſion des Septante & de l'ancienne Vulgate. Il eſt donc manifeſte qu'on a dû lire originairement dans l'Hébreu comme on lit dans la Verſion des Septante & dans le Texte Samaritain: *Habitatio filiorum Iſrael & patrum eorum, quâ habitaverunt in terra Chanaan & in terra Ægypti, fuit quadringentorum triginta*

(*a*) *Joſeph. Antiq. lib.* 11. *cap.* 6. = (*b*) *Aug. quæſt.* 47. *ſuper Exod.* = (*c*) *Hebr.* 11. 8.

annorum. » Le temps que les enfants d'Israël avoient demeuré dans » l'Egypte, & dans la terre de Chanaan, eux & leurs peres, fut de » quatre cents trente ans. «

III. Comment se concilient les témoignages de S. Paul & de Moyse.

Il est vrai que, selon cette lecture même, il y a encore quelque différence entre le calcul de Moyse & le calcul de S. Paul. Moyse semble ne compter les 430 ans que depuis l'entrée d'Abraham dans la terre de Chanaan, au lieu que S. Paul les compte depuis les promesses faites à Abraham, lorsque Dieu l'appella & le fit sortir du pays des Chaldéens pour venir en la terre de Chanaan. Mais il est aisé de concilier ces deux calculs : il ne fallut pas à Abraham l'intervalle d'une année pour venir du pays des Chaldéens dans la terre de Chanaan. Il est vrai qu'Abraham venant de Chaldée s'arrêta avec sa famille à Haran où Tharé mourut ; mais l'Ecriture ne marque pas que son séjour en cette ville ait été long : & S. Paul paroît supposer qu'Abraham entra dans la terre de Chanaan dans la premiere année depuis sa vocation, & meme peu de temps après sa vocation, puisqu'il compte depuis la vocation d'Abraham les 430 années que Moyse compte depuis l'entrée de ce Patriarche dans la terre de Chanaan.

Peut-être aussi objectera-t-on que S. Paul semble compter ces 430 ans, non pas précisément depuis les promesses faites à Abraham au jour de sa vocation, mais depuis l'alliance que Dieu fit avec Abraham peu de temps avant le mariage d'Agar : car c'est alors que Dieu lui confirme solemnellement la promesse qu'il lui avoit faite de lui donner la terre de Chanaan à lui & à sa race. (*a*) *Tibi & semini tuo* : expression qui semble être celle sur laquelle S. Paul insiste particuliérement lorsqu'il observe (*b*) que Dieu ne dit pas, *Et seminibus*, comme s'il en eut voulu marquer plusieurs, mais, *Et semini tuo*, comme pour en marquer un seul, qui est Jesus-Christ. Mais S. Paul ne parle point de cette alliance ; il ne parle que des promesses qui étoient antérieures à cette alliance & qui furent confirmées par cette alliance. D'ailleurs les promesses faites à Abraham ont deux objets : l'un de benir toutes les nations en lui & en sa race : (*c*) *In te & in semine tuo.* L'autre de donner la terre de Chanaan à lui & à sa race. (*d*) *Tibi & semini tuo.* C'est à sa race selon la chair qu'il a donné la terre de Chanaan : mais c'est en Jesus-Christ qu'il a beni toutes les nations de la terre. Ainsi quoique S. Paul semble insister particuliérement sur l'expression de la seconde promesse, il y a grande apparence qu'il a bien plutôt en vue la premiere qui regarde particuliérement Jesus-Christ. Il n'est parlé que de

(*a*) *Gen.* XXII. 2. XIII. 15. XV. 18. = (*b*) *Gal.* III. 16. = (*c*) *Gen.* XII. 3. XVIII. 18. XXII. 18. = (*d*) *Gen.* XII. 7. XIII. 15. XV. 18.

la

la seconde dans l'alliance que Dieu fit avec Abraham ; & quand il s'agiroit de celle là, elle est encore antérieure à cette alliance. Elle fut faite à Abraham dès qu'il fut entré dans la terre de Chanaan. Mais la premiere remonte jusqu'à la vocation d'Abraham. C'est en lui ordonnant de sortir de son pays, que Dieu lui dit : *Toutes les nations de la terre seront benies en vous* : promesse que Dieu développa ensuite lorsqu'à l'occasion du sacrifice d'Isaac, il dit à Abraham : *Parce que vous avez fait cela, je vous benirai, & toutes les nations de la terre seront benies en votre race.* Ainsi soit que S. Paul ait en vue l'une ou l'autre de ces deux promesses, elles remontent au commencement des quatre cents trente années marquées par Moyse ; & il est visible que S. Paul n'a point prétendu les compter autrement que l'Historien sacré de qui il reçoit ce nombre d'années.

IV. Durée précise du troisieme Age.

Moyse ajoute que ce fut à la fin de ces quatre cents trente ans, que toute l'armée du Seigneur sortit de l'Egypte. On lit dans la Vulgate que *ces quatre cents trente ans étoient accomplis* ; & la Version des Septante dit aussi que ce fut *après ces quatre cents trente ans* : mais l'Hébreu dit simplement que ce fût *à la fin* ou *vers la fin de ces quatre cents trente ans* : (*a*) c'est-à-dire, que pour vérifier l'expression de l'Hébreu, il n'est pas nécessaire que la 430e. année fût révolue ; il suffit qu'elle fût commencée. Or les Israélites sortirent de l'Egypte au 15e. jour du 7e. mois de l'année civile des Hébreux, c'est-à-dire, vers le commencement du Printemps de l'année 1491 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Abraham étoit donc entré dans la terre de Chanaan avant le 15e. jour du 7e. mois, c'est-à-dire, au plus tard vers les premiers mois de l'année 1920 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Sa vocation pouvoit être antérieure de quelques mois : la durée précise du troisieme Age depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie d'Israel hors de l'Egypte, pourra donc être de 429 ans & quelques mois.

V. Remarque sur les 400 ans dont il est parlé dans la Genese & dans les Actes des Apôtres.

Dans cet intervalle se trouvent compris les 400 ans dont il est parlé au Chapitre XV. de la Genese, ℣. 13, où l'on voit que Dieu dit à Abraham : *Scito prænoscens, quòd peregrinum futurum sit semen tuum in terra non sua, & subjicient eos servituti, & affligent, quadringentis annis.* Le sens n'est pas que la postérité d'Abraham seroit reduite en servitude & accablée de maux dans une terre étrangere pendant 400 ans ; mais qu'elle demeureroit en terre étrangere pendant 400 ans, & que dans la suite de cet intervalle, viendroit un temps où elle seroit réduite en servitude, & accablée de maux. C'est ce que S. Augustin avoit très-bien compris. (*b*) Il fait remarquer qu'il y a dans cette phrase une hy-

(*a*) *Exod.* XII. 41. *Vulg. Quibus expletis. Hebr.* מקץ *A fine.* = (*b*) *Aug. qu. 47. super Exod.*

perbate, c'eſt-à-dire, une tranſpoſition dans la conſtruction ; & que pour avoir le ſens de cette phraſe, il faut la conſtruire ainſi : *Scito quia peregrinum erit ſemen tuum in terra non ſua quadringentis annis, & in ſervitutem redigent eos, & affligent eos.* Il montre que ces 400 ans peuvent ſe compter depuis la naiſſance d'Iſaac, qui naquit environ vingt-cinq ans après la promeſſe faite à Abraham au jour de ſa vocation : en ſorte que depuis la naiſſance d'Iſaac juſqu'à la ſortie d'Iſraël hors de l'Egypte, il y a l'eſpace de 405 ans que Dieu exprime par un nombre entier, c'eſt-à-dire, par le nombre de 400. Il ajoute que cette terre étrangere dans laquelle devoit habiter la poſtérité d'Abraham, doit s'entendre non ſeulement de l'Egypte, mais de la terre même de Chanaan. En effet S. Paul remarque (*a*) qu'Abraham, Iſaac & Jacob, habiterent dans la terre de promiſſion *comme dans une terre étrangere.* On doit prendre dans le même ſens l'expreſſion du Livre des Actes des Apôtres, Chapitre VII. ℣. 6. où l'on voit que S. Etienne parlant d'Abraham s'exprime ainſi : *Locutus eſt autem ei Deus : Quia erit ſemen ejus accola in terra aliena, & ſervituti eos ſubjicient, & malè tractabunt eos, annis quadringentis.* C'eſt-à-dire, Dieu lui annonça que ſa poſtérité demeureroit en terre étrangere pendant quatre cents ans, qu'on la réduiroit en ſervitude & qu'on la maltraiteroit. C'eſt préciſément la même conſtruction & le même ſens que dans la Geneſe.

VI. Remarque ſur la durée du ſéjour des Patriarches dans la terre de Chanaan & de leurs enfans dans l'Egypte.

Nous avons déjà fait remarquer que l'Hiſtorien Joſeph place la ſortie d'Iſraël hors de l'Egypte 430 ans après qu'Abraham fut entré dans la terre de Chanaan, & ſeulement 215 ans après que Jacob fut deſcendu avec ſa famille dans l'Egypte. En effet il eſt prouvé par l'Ecriture que Jacob ne deſcendit en Egypte que 215 ans après qu'Abraham fut venu dans la terre de Chanaan, & par conſéquent 215 ans avant la ſortie d'Iſraël hors de l'Egypte.

Abraham vint en la terre de Chanaan, à l'âge de 75. ans ; & il étoit âgé de 100 ans lorſqu'il engendra Iſaac ; (*b*)	
Iſaac naquit donc 25 ans après qu'Abraham fut venu dans la terre de Chanaan	25 ans.
Iſaac avoit 60 ans lorſqu'il engendra Jacob. (*c*)	60 ans.
Et Jacob avoit 130 ans lorſqu'il deſcendit en Egypte avec ſa famille. (*d*) . .	130 ans.
Delà il ſuit que depuis qu'Abraham fut venu dans la terre de Chanaan, juſqu'au temps où Jacob deſcendit en Egypte, il s'écoula	215 ans.
Ajoutez-y pour le ſéjour des Iſraélites dans l'Egypte :	215 ans.
Et vous aurez pour la durée du ſéjour des Iſraélites & de leurs peres dans l'Egypte & dans la terre de Chanaan, le nombre d'années marqué par Moyſe ;	430 ans.

(*a*) *Hebr.* XI. 9. = (*b*) *Geneſ.* XXI. 5. = (*c*) *Geneſ.* XXV. 26. = (*d*) *Geneſ.* XLVII. 9.

VII. Remarque sur un Texte du Livre de Judith.

Ceci nous donne lieu d'éclaircir un Texte du Livre de Judith, où l'on trouve qu'Achior dit à Holofernes, que les Israëlites étant descendus en Egypte à l'occasion d'une famine, s'y multiplierent pendant l'espace de quatre cents ans. (*a*) *Cùmque operuisset omnem terram fames, descenderunt in Ægyptum, illicque per quadringentos annos sic multiplicati sunt, ut dinumerari eorum non posset exercitus.* Il faut observer, 1°. que ces mots *per quadringentos annos* ne sont pas dans le Grec qui est le seul original que nous ayons du Livre de Judith : on y trouve seulement qu'ils y demeurerent *tant qu'ils y furent nourris*, ou *jusqu'à ce qu'ils en revinrent* : car sur cela même les exemplaires varient : (*b*) mais ils s'accordent du moins à ne pas donner ces 400 ans qui souffrent difficulté dans la Vulgate. 2°. Quand même ces 400 ans auroient été dans l'Original, on pourroit dire qu'Achior qui étoit un étranger, pouvoit être mal instruit de l'Histoire des Israélites. 3°. On pourroit soupçonner qu'Achior se seroit exprimé plus exactement, & que la mépriſe ne seroit venue que des Copistes. Peut-être auroit-on lu originairement dans la Vulgate en lettres numérales CC, c'est-à-dire, 200 ; d'où l'on aura fait par mépriſe CD, c'est-à-dire, 400. On trouve dans l'Historien Joseph une faute toute semblable. Au II. Livre de ses Antiquités Judaïques, Chapitre V. on lit que les Israélites demeurerent *quatre cents ans* en Egypte, tandis qu'au Chapitre VI. il reconnoit comme nous l'avons dit, qu'ils en sortirent quatre cents trente ans après qu'abraham fut entré dans la terre de Chanaan, & seulement *deux cents quinze ans* après que Jacob & sa famille furent descendus en Egypte : ce qui donne lieu à Gérard Vossius de conjecturer qu'au Chapitre V. il faut lire dans le Grec Σ, c'est-à-dire 200, au lieu de Υ, qui vaut 400.

VIII. Remarque sur les années d'Abraham & d'Isaac.

Les années d'Abraham & d'Isaac ne souffrent point de difficulté : ce que l'Ecriture en dit s'accorde parfaitement. Abraham avoit 75 ans lorsqu'il vint dans la terre de Chanaan. Dix ans après, (*c*) Sara demeurant toujours stérile lui persuada de prendre Agar pour femme ; & il eut de cette femme un fils, qu'il nomma *Ismaël* : il avoit alors 86 ans. (*d*) Treize ans après lorsqu'il avoit 99 ans, (*e*) Dieu lui ordonna de se circoncire, lui & son fils, & lui annonça qu'il auroit de Sara un fils. Sur quoi Abraham dit : (*f*) *Un homme de cent ans aura-t-il donc un fils ? & Sara enfantera-t-elle à quatre-vingt-dix ans ?* Dieu lui confirma sa promesse en l'assurant que ce fils naîtroit dans un an, & lui ordonnant de le nommer *Isaac*. Abraham avoit donc 99 ans lorsqu'il se circoncit lui-même, & son fils

(*a*) *Judith*, v. 9. = (*b*) Μέχρι οὗ διετράφησαν, *quandiu annonam habuerunt*, ou διατραφῶσι, *donec revertentur*. = (*c*) *Genes.* XVI. 3. = (*d*) *Genes.* XVI. 16. = (*e*) *Genes.* XVII. 1. = (*f*) *Gen.* XVII. 17.

Iſmaël en avoit 13. (*a*) Un an après Iſaac naquit, & Abraham avoit cent ans. (*b*) Sara devoit en avoir 90, & elle mourut âgée de 127 ans. (*c*) Iſaac devoit avoir alors 37 ans, Iſmaël 51, & Abraham 137.

Iſaac âgé de quarante ans (*d*) épouſa Rébecca : Abraham devoit avoir alors 140 ans, & Iſmaël 54. Rébecca fut près de vingt ans ſtérile. Iſaac avoit ſoixante ans lorſqu'il eut d'elle Eſaü & Jacob. (*e*) Abraham devoit avoir 160 ans, & Iſmaël 74. On verra bientôt qu'il eſt important de ſuivre l'âge d'Iſmaël. Abraham mourut âgé de 175 ans : (*f*) Iſmaël devoit avoir 89. ans ; Iſaac, 75 ; Eſaü & Jacob, 15. Eſaü à l'âge de quarante ans épouſe deux femmes Héthéennes. (*g*) Iſaac devoit avoir 100. ans, & Iſmaël 114. Ces femmes étrangeres déplaiſent à Iſaac : il envoie Jacob en Méſopotamie pour y épouſer une des filles de Laban frere de Rébecca. Eſaü voyant cela va trouver Iſmaël, *Ivit ad Iſmaelem*, (*h*) & il épouſe ſa fille Maheleth. L'Ecriture ne dit point quand cela arriva : mais elle dit qu'Iſmaël mourut âgé de 137 ans : (*i*) ce fut donc environ 23 ans après le mariage d'Eſaü : Iſaac devoit avoir 123 ans, Eſaü & Jacob, 63. Enfin Iſaac mourut âgé de 180 ans. (*k*) Ses fils Eſaü & Jacob devoient avoir 120 ans.

IX. Remarque ſur les années de Jacob & de ſa famille.

L'Ecriture a donc marqué l'âge auquel Eſaü ſe maria ; mais elle ne marque point l'époque du mariage de Jacob : on n'en juge communément que par l'âge de Joſeph lorſqu'il parut devant Pharaon. On lit que Joſeph avoit alors *trente ans*. (*l*) Il y eut enſuite *ſept années* d'abondance dans l'Egypte, & *ſept années* de famine. Il y avoit *deux ans* que cette famine duroit, & il en reſtoit encore *cinq*, (*m*) lorſque Joſeph ſe fit connoître à ſes freres, leur ordonnant de lui amener ſon pere, & de venir avec lui s'établir dans l'Egypte. Jacob vint avec ſa famille ; & lorſqu'il parut devant Pharaon, il lui dit qu'il avoit *cent trente ans*. (*n*) On en conclut donc que Joſeph n'avoit que trente-neuf ans lorſque ſon pere en avoit cent trente. De-là on remonte ; on ſuppoſe que Jacob devoit avoir environ quatre-vingt-onze ans lorſque Joſeph naquit. On voit qu'auſſi-tôt après ſa naiſſance, Jacob voulut ſe retirer de chez Laban, comme ayant fini ſes *quatorze années* de ſervice. (*o*) On en conclut que Jacob avoit déjà ſoixante & dix-ſept ans lorſque ſon pere l'envoya chez Laban. On voit que Jacob fut obligé de ſervir ſept ans chez Laban avant d'épouſer Rachel ; & que ce ne fut

---

(*a*) *Geneſ.* XVII. 24. 25. = (*b*) *Geneſ.* XXI. 5. = (*c*) *Geneſ.* XXIII. 1. = (*d*) *Geneſ.* XXV. 20. = (*e*) *Geneſ.* XXV. 26. = (*f*) *Geneſ.* XXV. 7. = (*g*) *Geneſ.* XXVI. 34. = (*h*) *Geneſ.* XXVIII. 9. = (*i*) *Geneſ.* XXV. 17. = (*k*) *Geneſ.* XXXV. 28. = (*l*) *Geneſ.* XLI. 46. = (*m*) *Geneſ.* XLV. 6. = (*n*) *Geneſ.* XLVII. 9. = (*o*) *Geneſ.* XXX. 25. & XXXI. 41.

qu'à l'occaſion de ſes nôces avec Rachel, que Laban par ſurpriſe lui fit épouſer Lia : (*a*) on en conclut que Jacob avoit déjà quatre-vingt-quatre ans lorſqu'il épouſa les deux filles de Laban. C'étoit déjà un âge aſſez avancé dans un temps où les hommes n'atteignoient plus juſqu'à deux cents ans, & ſe marioient aux environs de quarante ans, comme on le voit dans Iſaac & dans Eſaü. Cette difficulté néanmoins ſeroit peu conſidérable ſi elle étoit ſeule : mais elle en entraîne après elle pluſieurs autres.

X. Difficultés qui ſe rencontrent dans le calcul de ces années.

On a déjà vu qu'alors la naiſſance de Juda ſe trouve tardée, de maniere qu'il eſt difficile de trouver entre ſa naiſſance & ſon entrée dans l'Egypte un intervalle ſuffiſant pour la naiſſance de ſes fils & de ſes petits-fils. En effet Juda étant le quatrieme fils de Lia, ſon pere auroit dû avoir au moins quatre-vingt-ſept ans lorſque ce fils naquit : ce ſeroit donc ſeulement quarante-trois ans avant la deſcente de Jacob en Egypte. Lorſque Juda vint en Egypte avec ſon pere, il avoit deux fils de Pharès (*b*) qui lui étoit né de Thamar épouſe de ſes fils. Il faudroit donc dans ces quarante-trois ans placer la naiſſance des fils de Juda & de ſes deux petits-fils ou arriere-petits-fils : car ceux-ci étant les petits-fils de l'épouſe de ſes fils, il faudroit en quarante-trois ans trouver l'intervalle des trois générations. Nous avons eſſayé de ſatisfaire à cette difficulté en ſuppoſant qu'il n'y ait point de faute dans le Texte : mais en même temps nous avons fait obſerver que tout dépend de l'âge de Joſeph lorſqu'il parut devant Pharaon, & que s'il ſe trouvoit qu'il eût alors plus de trente ans, la difficulté ceſſeroit.

Cette difficulté n'eſt point encore la ſeule : on a vu que la naiſſance de Benjamin doit être placée entre l'enlévement de Dina & la tranſmigration de Joſeph. Dina devoit être du même âge que Joſeph, étant née de Lia, tandis que Joſeph naquit de Rachel. Joſeph fut vendu aux Iſmaélites à l'âge de *ſeize* ou *dix-ſept ans*. (*c*) Dina pouvoit donc avoir été enlevée à l'âge de quatorze ou quinze ans : & Benjamin ſera né lorſque Joſeph pouvoit avoir quinze ou ſeize ans. Il auroit donc quinze ou ſeize ans moins que Joſeph : & lorſque Joſeph en avoit trente neuf, Benjamin auroit dû n'en avoir que vingt-trois ou vingt-quatre : cependant alors il étoit pere de dix enfants. Il ſe ſeroit donc marié ainſi que Juda & ſes fils dès l'âge de quatorze ans. Voilà dans la ſeule famille de Jacob quatre fils qui ſe ſeroient mariés dès l'âge de quatorze ans, ſavoir, Benjamin, Juda & ſes deux fils aînés : leur pere cependant ne ſe ſeroit marié qu'à quatre-vingt-quatre ans ; & Benjamin n'étant né que quinze ans après Joſeph, il s'enſuivroit que Jacob déjà âgé de

(*a*) *Geneſ.* XXIX. 18. *& ſeq.* = (*b*) *Geneſ.* XLVI. 12. = (*c*) *Geneſ.* XXXVII. 2.

quatre-vingt-onze ans lorſqu'il engendra Joſeph, auroit eu cent ſix ans à la naiſſance de Benjamin. Nous avons obſervé que tout cela n'eſt point impoſſible; mais il faut avouer que tout cela eſt peu vraiſemblable, & ce n'eſt pas tout encore.

Une derniere difficulté à laquelle on n'a peut-être pas fait aſſez d'attention, c'eſt que ſi Jacob n'a quitté ſon pere qu'à l'âge de 77 ans, ce fut quatorze ans après la mort d'Iſmaël: car nous avons vu que lorſqu'Iſmaël mourut âgé de 137 ans, Eſaü & Jacob ne devoient avoir que 63 ans. Mais nous avons vu auſſi qu'après le départ de Jacob, Eſaü alla trouver Iſmaël, *Ivit ad Iſmaelem*, (*a*) & épouſa l'une de ſes filles: ce fut donc avant la mort d'Iſmaël. Ceux qui veulent défendre le Texte Hébreu & le Texte Samaritain, prétendent que cette expreſſion, *ad Iſmaelem*, ſignifie *ad Iſmaelitas*: ils conviennent qu'Iſmaël devoit être mort; ils ſuppoſent qu'Eſaü alla trouver *les Iſmaélites*. Mais dès le commencement de l'Hiſtoire de Joſeph, on voit que Moyſe a très-bien ſu nommer *les Iſmaélites*; il eſt donc incroyable qu'il ait mis *Iſmael* pour *les Iſmaélites*. D'autres diſent que cette expreſſion, *ad Iſmaelem*, ſignifie *ad domum Iſmaelis*; Iſmaël étoit mort; Eſaü alla trouver *la maiſon d'Iſmael*. Ceux qui diſent cela, ne conſiderent peut-être pas que dans ce Chapitre même, ſept verſets plus haut, Moyſe a très-bien ſu dire qu'Iſaac avoit ordonné à Jacob d'aller dans la maiſon de Bathuel, *ad domum Bathuel* (*b*) pour y prendre une épouſe: Bathuel étoit mort, & Iſaac envoie ſon fils Jacob *dans la Maiſon de Bathuel*. Si donc Iſmaël eut été mort, Moyſe auroit dit qu'Eſaü alla *dans la maiſon d'Iſmael*. S'il eut voulu dire cela, il l'auroit dit. Mais il dit qu'Eſaü alla trouver Iſmaël: *Ivet ad Iſmaelem*; & dès-lors Iſmaël vivoit encore lorſque Jacob partit pour la Méſopotamie. Il y a donc vraiſemblablement erreur de Copiſte dans l'âge de Joſeph lorſqu'il parut devant Pharaon, puiſque c'eſt delà que tout dépend. Non ſeulement cela eſt très vraiſemblable, mais cela eſt très-poſſible. C'eſt ce qu'il faut montrer.

XI. Toutes ces difficultés ne dépendent que d'une ſeule lettre dans le Texte ſacré.

On a déjà vu dans la *Diſſertation ſur les deux premiers Ages*, que les Copiſtes ſe ſont quelquefois mépris ſur le nombre des années. On a vu qu'outre les altérations qu'ils ont pu faire à deſſein, il y en a qui ſont aſſez viſiblement l'effet d'une ſimple mépriſe. Ils ont pu ajouter ou retrancher à deſſein les nombres centenaires qui font la principale différence des trois Chronologies pour les deux premiers Ages. Mais il paroît que quelques-uns ont lu dans l'âge de Mathuſala 67 pour 87, & dans celui de Lamech 53 & 88 pour 82. Dans le ſecond Age, ils ont lu pour l'âge de Thâré à ſa mort 205 pour 145: & nous avons montré que dans le Texte Hébreu la mépriſe ſur ce dernier nombre a

(*a*) *Gen.* XXVIII. = (*b*) *Gen.* XXVIII. 2.

été très-facile. Dans ce troiſieme Age, ils ont obſcurci les 430 ans marqués par Moyſe, en omettant quelques mots eſſentiels à l'intelligence de ce nombre d'années. Enfin dans la famille de Jacob & ſur l'âge même de Joſeph les exemplaires varient à l'époque de ſa tranſmigration. Notre Vulgate ne lui donne que ſeize ans, *ſedecim annorum*, (*a*) tandis que le Grec des Septante, l'Hébreu & le Samaritain, lui donnent *dix-ſept ans*.

Ces ſortes de mépriſes dans les nombres, peuvent venir de deux cauſes différentes : l'une de ce que les mots qui expriment ces nombres ont aſſez de reſſemblance dans les caracteres ou dans le ſon, pour être mis l'un pour l'autre, comme en François *ſix* & *dix* : une ſeule lettre en fait la différence. L'autre cauſe conſiſte dans les abréviations, c'eſt-à-dire, dans les lettres numérales dont on ſe ſert pour abréger les nombres : en lettres romaines II pour V, donne 2 pour 5, V pour X, donne 5 pour 10, L pour C, donne 50 pour 100, C pour D, donne 100 pour 500; un I omis retranche une unité : & il y a lieu de préſumer que delà eſt venu le *ſedecim* de notre Vulgate pour l'âge de Joſeph au temps de ſa tranſmigration. Car tous les exemplaires Grecs, Hébreux & Samaritains portant uniformément *ſeptemdecim*, il y a lieu de préſumer que S. Jérôme l'avoit mis auſſi lui-même dans la Vulgate; mais qu'enſuite au lieu de XVII, un Copiſte aura lu XVI, & delà *ſedecim*. Nous avons vu que la même cauſe a produit en Hébreu la différence de 145 à 205, la lettre ם qui en Hébreu ſignifie 40, a été confondue avec la lettre ק qui ſignifie 100 : & on a cru voir *deux cents* dans deux lettres qui ne formoient que *cent quarante*.

Le Samaritain paroît offrir l'exemple de ces deux ſortes de mépriſes. S'il eſt difficile qu'on ait pu y confondre les mots qui ſignifient *quatre-vingt-deux* avec ceux qui expriment *cinquante-trois* : il a été très-facile d'y confondre les lettres numérales qui marquent 82 avec celles qui donnent 53 : dans les lettres Samaritaines le Phé qui marque 80, reſſemble aſſez au *Noun* qui vaut 50. Si au contraire le *Phé* qui donne 80 ne peut pas ſi aiſément ſe confondre avec le *Samech* qui vaut 60, le R. P. Houbigant obſerve qu'on a pu confondre le mot Samaritain qui ſignifie *quatre-vingt* ou *octante* avec celui qui donne *ſoixante*, ſur-tout ſi on l'a écrit par abréviation. De SMONIM, *octante*, ſi vous faites par abréviation SMIM, vous ne ſerez pas loin de SSIM, *ſoixante*. On trouvera dans la ſuite divers autres variantes ſemblables : & particuliérement au III. Livre des Rois, Ch. v. ℣. 16, on trouvera dans l'Hébreu & dans la Vulgate, *trois cents* hommes, où les Septante en ont lu *ſix cents* ; & en effet l'Hébreu même en marque *ſix cents*, & le répete deux fois, dans le Texte parallele qui ſe trouve au II. Livre

(*a*) *Geneſ.* XXXVII. 2.

des Paralipomenes, Ch. II. v. 2. & 18. C'eſt-à-dire, qu'au III. Livre des Rois, les Copiſtes Hébreux ont mis par mépriſe SLS, *tres*, au lieu de SS, *ſex*.

Il ſemble donc qu'au lieu des *trente années* données à Joſeph, en Hébreu ou en Samaritain SLSIM, *triginta*, on auroit pu lire originairement SSIM, *ſexaginta*, ſoixante : ſoit qu'on ait pu confondre ces deux mots parce qu'ils commencent & finiſſent de même, en ſorte qu'ils ne different que par une ſeule lettre, ſoit que l'on ait pu confondre dans le Samaritain la lettre *Samech* qui vaut 60, avec la lettre *Lamed*, qui ne donne que 30. Et de quelque maniere qu'on veuille le prendre, ſoit du côté des lettres numérales, ſoit du côté des mots qui expriment ces nombres, il eſt toujours vrai que tout dépend ici d'une ſeule lettre ; c'eſt-à-dire, d'une lettre miſe pour une autre, en valeur numérale, ou d'une lettre de plus ou de moins dans les mots, SLSIM qui ſignifie *trente* & SSIM qui ſignifie *ſoixante*. Or ſuppoſez que Joſeph ait eu en effet *ſoixante ans* lorſqu'il parut devant Pharaon, & toutes les difficultés vont s'applanir : car alors toutes les époques antérieures vont remonter de trente années.

XII. Solution de toutes les difficultés précédentes.

Ainſi, dans cette ſuppoſition, Jacob aura quitté ſon pere dès l'âge de 47 ans ; Iſaac n'en avoit que 107 ; Iſmaël, 121. Eſaü âgé de 47 ans comme ſon frere Jacob va trouver Iſmaël, *Ivit ad Iſmaelem*, & épouſe une de ſes filles. Iſmaël vit encore ſeize ans au delà. Pendant ce temps, Jacob s'engage à ſervir ſept ans pour avoir Rachel ; au bout de ces ſept années, n'ayant encore que 54 ans, il épouſe Lia & Rachel : ſept ans après, lorſqu'il n'avoit encore que 61 ans, Dina naît de Lia & Joſeph de Rachel. Quinze ans après, Dina eſt enlevée : l'année ſuivante Benjamin naît lorſque ſon pere n'avoit encore que 77 ans. Joſeph âgé de dix-ſept ans eſt conduit en Egypte : il entre chez Putiphar, & y paſſe un temps que l'Ecriture ne détermine point. A l'âge de ſoixante ans, il paroît devant Pharaon : neuf ans après il fait venir en Egypte Jacob & ſa famille. Jacob alors avoit cent trente ans. Juda vient en Egypte avec ſes fils & petits-fils ou arriere-petits-fils ; mais il avoit 73 ans ; il eſt aiſé de placer dans cet intervalle trois générations. Benjamin avoit dix fils, mais il devoit avoir au moins 53 ans ; ainſi toutes les difficultés ſont levées.

Continuons de ſuivre l'Hiſtoire de Jacob & de ſa famille juſqu'à la ſortie d'Egypte. Jacob, après avoir vécu dix-ſept ans en Egypte, meurt âgé de 147 ans. Joſeph, que nous ſuppoſons âgé de 69 ans lorſque ſon pere vint en Egypte, en avoit donc 86 à la mort de ſon pere. Il mourut âgé de 110 ans, conſéquemment 41 ans après l'entrée des Iſraélites en Egypte, où ils ſéjournerent 215 ans. Joſeph mourut donc 174 ans avant la ſortie d'Egypte. Moyſe, à la ſortie d'Egypte avoit 80 ans ; il étoit donc né 94 ans après la mort de Joſeph. C'eſt dans cet intervalle que s'éleva dans l'Egypte un nouveau Roi qui ne connoiſſoit

noissant point Joseph, commença d'opprimer les Israélites ; ce qui n'a rien d'étonnant dans un si grand intervalle.

Si l'on veut percer plus avant dans l'obscurité qui couvre l'histoire des Egyptiens, on peut observer que selon quelques-uns le Roi d'Egypte qui périt dans la Mer rouge en poursuivant les Israélites, étoit Aménophis, qui régna environ 20 ans. Il avoit succédé à Rameslès qui régna environ 66 ans : celui-ci monta donc sur le trône environ 86 ans avant la sortie d'Egypte, ou 129 ans après la descente de Jacob en Egypte, & 88 ans après la mort de Joseph : il n'est pas étonnant qu'il ne l'eut pas connu. Il avoit succédé à Sésostris, à qui quelques-uns ne donnent que 33 ans de regne : celui-ci n'auroit donc commencé son regne que 55 ans après la mort de Joseph. Ainsi il y aura encore l'intervalle d'un regne au moins entre ce Prince & celui qui régnoit du temps de Joseph : & voilà quatre regnes au moins depuis la mort de Joseph jusqu'à la sortie d'Egypte. Mais l'histoire Egyptienne est trop incertaine pour nous arrêter plus long-temps sur la succession de ses Rois. Il nous suffit d'avoir montré qu'il n'y a aucune difficulté dans la Chronologie de l'histoire sainte depuis la descente de Jacob en Egypte ; & que les difficultés qui se trouvent dans la famille de Jacob avant sa descente en Egypte, ne dépendant que d'une seule lettre dans la fixation de l'âge de Joseph lorsqu'il parut devant Pharaon. C'est à ceux qui défendent le Texte Hébreu & le Texte Samaritain à voir s'ils auront bien le courage de dévorer toutes ces difficultés plutôt que d'abandonner une seule lettre qui les a fait naître. Pour achever de mettre cela dans tout son jour, nous allons donner deux Tables, dont l'une présentera les principales époques du troisieme Age, en supposant que Joseph n'eut que *trente années* lorsqu'il parut devant Pharaon ; l'autre offrira les mêmes époques dans un autre ordre, en supposant que Joseph eut alors *soixante ans*.

CHRONOLOGIE

Du troiſime Age, en ne donnant que trente ans à Joſeph lorſqu'il parut devant Pharaon.

Années depuis la Créat.		*Années av. l'Ere Chrét.*
2237	Vocation d'Abraham. *Gen.* XII. 1. *& ſuiv.*	1920
	Mort de Tharé, pere d'Abraham. *Gen.* XI. 32.	
	Abraham entre dans la terre de Chanaan. *Gen.* XII. 4. *&* 5. *Exod.* XII. 40 & 41.	
2248	Naiſſance d'Iſmaël. *Gen.* XVI. 15. *&* 16. XVII. 24. 25.	1909
2262	Naiſſance d'Iſaac. *Gen.* XVII. 17. 21. XXI. 1. *& ſuiv.*	1895
2302	Iſaac épouſe Rébecca. *Gen.* XXIV. 1. *& ſuiv.* XXV. 20.	1851
2322	Naiſſance d'Eſaü & de Jacob. *Gen.* XXV. 19. *& ſuiv.*	1835
2337	Mort d'Abraham. *Gen.* XXV. 7.	1820
2362	Eſaü épouſe deux Chananéennes. *Gen.* XXVI. 34. *& ſuiv.*	1795
2385	Mort d'Iſmaël. *Gen.* XXV. 17.	1772
2390	Jacob va en Méſopotamie. *Gen.* XXVIII. 1. *& ſuiv.*	1758
	Eſaü épouſe une des filles d'Iſmaël. *Gen.* XXVIII. 9.	
2406	Jacob épouſe Lia & Rachel. *Gen.* XXIX. 20. *& ſuiv.*	1751
	Naiſſance de Ruben, fils de Lia. *Gen.* XXIX. 32.	
2407	Naiſſance de Simeon, fils de Lia. *Gen.* XXIX. 33.	1750
2408	Naiſſance de Lévi, fils de Lia. *Gen.* XXIX. 34.	1749
2409	Naiſſance de Juda, fils de Lia. *Gen.* XXIX. 35.	1748
	Naiſſance de Dan, fils de Bala. *Gen.* XXX. 1. *& ſuiv.*	
2410	Naiſſance de Nephthali, fils de Bala. *Gen.* XXX. 7. *&* 8.	1747
	Naiſſance de Gad, fils de Zelpha. *Gen.* XXX. 9. *& ſuiv.*	
2411	Naiſſance d'Aſer, fils de Zelpha. *Gen.* XXX. 12. 13.	1746
	Naiſſance d'Iſſachar, fils de Lia. *Gen.* XXX. 14. *& ſuiv.*	
2412	Naiſſance de Zabulon, fils de Lia. *Gen.* XXX. 19. & 2.	1745
2413	Naiſſance de Dina, fille de Lia. *Gen.* XXX. 21.	1744
	Naiſſance de Joſeph, fils de Rachel. *Gen.* XXX. 22. *& ſuiv.*	
2419	Jacob revient dans la terre de Chanaan. *Gen.* XXXI. 1. *& ſ.*	1738
2428	Dina eſt ravie par Sichem. *Gen.* XXXIV. 1. *& ſuiv.*	1729
2429	Naiſſance de Benjamin. *Gen.* XXXV. 18.	1728
2430	Joſeph eſt emmené en Egypte. *Gen.* XXXVII. 1. *& ſuiv.*	1727
2442	Mort d'Iſaac. *Gen.* XXXV. 28.	1715
2443	Joſeph, âgé de 30 ans, paroît devant Pharaon. Commencement des ſept années de fertilité. *Gen.* XLI. 1. *& ſuiv.*	1714
2450	Commencement des ſept années de ſtérilité. *Gen.* XLI. 53. *& ſuiv.*	1707
2452	Jacob vient en Egypte avec ſa famille. *Gen.* XLVI. 1. *& ſuiv.*	1705
2469	Mort de Jacob. *Gen.* XLVII. 27. *& ſuiv.*	1688
2523	Mort de Joſeph. *Gen.* L. 22. *& ſuiv.*	1634
2586	Naiſſance de Moyſe. *Exod.* II. 1. *& ſuiv.*	1571
2626	Moyſe ſe retire au pays de Madian. *Exod.* II. 11. *& ſuiv.*	1531
2666	Moyſe eſt envoyé de Dieu pour délivrer les Iſraélites, & il les fait ſortir de l'Egypte. *Exod.* III. 1. *& ſuiv.*	1491

CHRONOLOGIE

Du troiſieme Age, en ſuppoſant que Joſeph eût ſoixante ans lorſqu'il parut devant Pharaon.

Années depuis la Créat.		*Années av. l'Ere Chrét.*
2237	Vocation d'Abraham *Gen.* XII. 1. *& ſuiv.*	1920
	Mort de Tharé, pere d'Abraham. *Gen.* XI. 32.	
	Abraham entre dans la terre de Chanaan. *Gen.* XII. 4. *& 5. Exod.* XII. 40. *& 41.*	
2248	Naiſſance d'Iſmaël. *Gen.* XVI. 15. 16. XVII. 24. 25	1909
2262	Naiſſance d'Iſaac. *Gen.* XVII. 17. 21. XXI. 1 *& ſuiv.*	1895
2302	Iſaac épouſe Rébecca. *Gen.* XXIV. 1. *& ſuiv.* XXV. 20.	1855
2322	Naiſſance d'Eſaü & de Jacob. *Gen.* XXV. 19. *& ſuiv.*	1835
2337	Mort d'Abraham. *Gen.* XXV. 7.	1820
2362	Eſaü épouſe deux Chananéennes. *Gen.* XXVI. 34. *& ſuiv.*	1795
2369	Jacob va en Méſopotamie. *Gen.* XXVIII. 1. *& ſuiv.*	1788
	Eſaü épouſe une des filles d'Iſmaël. *Gen.* XXVIII. 9.	
2376	Jacob épouſe Lia & Rachel. *Gen.* XXIX. 20. *& ſuiv.*	1781
	Naiſſance de Ruben, fils de Lia. *Gen.* XXIX. 32.	
2377	Naiſſance de Simeon, fils de Lia. *Gen.* XXIX. 33.	1780
2368	Naiſſance de Lévi, fils de Lia. *Gen.* XXIX. 34.	1779
2379	Naiſſance de Juda, fils de Lia *Gen.* XXIX. 35.	1778
	Naiſſance de Dan, fils de Bala. *Gen.* XXX. 1. *& ſuiv.*	
2380	Naiſſance de Nephthali, fils de Bala. *Gen.* XXX. 7. *& 8.*	1777
	Naiſſance de Gad, fils de Zelpha. *Gen.* XXX. 9. *& ſuiv.*	
2381	Naiſſance d'Aſer, fils de Zelpha. *Gen.* XXX. 12. *& 13.*	1776
	Naiſſance d'Iſſachar, fils de Lia. *Gen.* XXX. 14. *& ſuiv.*	
2382	Naiſſance de Zabulon, fils de Lia. *Gen.* XXX. 19. *& 20.*	1775
2382	Naiſſance de Dina fille de Lia. *Gen.* XXX. 21.	1774
	Naiſſance de Joſeph, fils de Rachel. *Gen.* XXX. 22. *& ſuiv.*	
2385	Mort d'Iſmaël *Gen.* XXV. 17.	1772
2389	Jacob revient dans la terre de Chanaan. *Gen.* XXXI. 1. *& ſuiv.*	1768
2398	Dina eſt ravie par Sichem. *Gen.* XXXIV. 1. *& ſuiv.*	1759
2399	Naiſſance de Bajamin. *Gen.* XXXV. 18.	1758
2400	Joſeph eſt emmené en Egypte. *Gen.* XXXVII. 1. *& ſuiv.*	1757
2442	Mort d'Iſaac. *Gen.* XXXV. 28.	1715
2443	Joſeph, âgé de 60 ans, paroît devant Pharaon. Commencement des ſept années de fertilité. *Gen.* XLI. 1. *& ſuiv.*	1714
2450	Commencement des ſept années de ſtérilité. *Gen.* XLI. 53. *& ſuiv.*	1707
2452	Jacob vient en Egypte avec ſa famille. *Gen.* XLVI. 1. *& ſuiv.*	1705
2469	Mort de Jacob. *Gen.* XLVII. 27. *& ſuiv.*	1688
2493	Mort de Joſeph. *Gen.* L. 22. *& ſuiv.*	1664
2586	Naiſſance de Moyſe. *Exod.* II. 1. *& ſuiv.*	1571
2626	Moyſe ſe retire au pays de Madian. *Exod.* II. 11. *& ſuiv.*	1531
2666	Moyſe eſt envoyé de Dieu pour délivrer les Iſraélites, & il les fait ſortir de l'Egypte. *Exod.* III. 1. *& ſuiv.*	1491

GENESE.

CHAPITRE PREMIER.

Création du ciel & de la terre ; de la lumiere, du firmament, des plantes, des arbres, du soleil, de la lune, des étoiles, des poissons, des oiseaux, des animaux terrestres, & de l'homme.

1. IN principio creavit Deus cœlum & terram.

2. Terra autem erat inanis & vacua, & tenebræ erant super faciem abyssi: & Spiritus Dei ferebatur super aquas.

1. AU commencement *de tous les temps*, Dieu, *qui de toute éternité avoit résolu de faire de rien les choses qu'il a faites*, créa le ciel & la terre. *

2. La terre *en sortant du néant*, étoit toute nue, *sans arbres, sans fruits & sans aucuns ornements* ; " les ténebres couvroient la face de l'abîme *d'eau" où la terre étoit comme absorbée* ; & l'esprit de Dieu " étoit porté sur les eaux, *les disposant à produire les créatures qu'il en vouloit former.* "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156. *

La fixation de cette époque & des suivantes se trouve expliquée dans la Dissertation sur les deux premiers Ages du monde à la tête de ce Livre.

* *Psal.* cxlv. 6. *Eccli.* xviii. 1. *Act.* xiv. 14. xvii. 24. *Apoc.* iv. 11. x. 6.

℣. 2. *Inanis & vacua.* Les mêmes termes de l'Hébreu sont employés dans Jérémie, pour marquer un pays désolé, ravagé par les ennemis. *Jerem.* iv. 23

Ibid. Les Hébreux donnent aux grandes eaux, le nom *d'abîme*. Ils distinguent les *abîmes de la terre* & les *abîmes d'eau. Gen. vii.* 11. *Psal.* lxx. 20.

Ibid. L'expression de l'Hébreu & du Grec des Septante pourroit signifier » un souffle de Dieu » ce que quelques anciens ont entendu d'un vent violent, parce que dans le style des Hébreux, *les montagnes de Dieu*, *les cedres de Dieu*, sont les cedres les plus élevés & les montagnes les plus hautes. Mais la plupart l'ont entendu de l'Esprit de Dieu.

Ibid. Ferebatur. La même expression du texte original est employée dans le Deutéronome, où elle marque l'action de l'aigle qui couve ses petits. *Deut.* xxxii. 11.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

3. Or Dieu *voulant tirer cette matiere informe des ténebres où elle étoit enſévelie*, dit : Que la lumiere ſoit faite. Et *à l'inſtant* la lumiere fut faite. " *

3. Dixitque Deus : Fiat lux. Et facta eſt lux.

* 2. *Cor.* IV. 6. *Hebr.* XI. 3.

4. Dieu vit *enſuite* que la lumiere étoit bonne, *& conforme à ſes deſſeins, ainſi il l'approuva* : & il ſépara la lumiere d'avec les ténebres, *ordonnant qu'elles ſe ſuccédaſſent l'une à l'autre.*

4. Et vidit Deus lucem quòd eſſet bona : & diviſit lucem à tenebris.

5. Il donna à la lumiere le nom de jour, & aux ténebres le nom de nuit : & du ſoir & du matin ſe fit le premier jour. "

5. Appellavitque lucem Diem, & tenebras Noctem. Factumque eſt veſpere & mane, dies unus.

6. Dieu dit auſſi : Que le firmament ſoit fait au milieu des eaux, & qu'il ſépare les eaux *de la terre* d'avec les eaux *du Ciel.*

6. Dixit quoque Deus : Fiat firmamentum in medio aquarum : & dividat aquas ab aquis :

7. Et Dieu fit le firmament, & il ſépara les eaux qui étoient ſous le firmament, de celles qui étoient au-deſſus du firmament. Et cela ſe fit ainſi. "

7. & fecit Deus firmamentum, diviſitque aquas quæ erant ſub firmamento, ab his quæ erant ſuper firmamentum. Et factum eſt ita.

Pſ. XXXII. 6. CXXXV. 5. CXLVIII. 4. *Jerem.* X. 12. LI. 15.

8. Et Dieu donna au firmament le nom de ciel : " & du ſoir & du matin ſe fit le ſecond jour. "

8. Vocavitque Deus firmamentum, Cœlum. Et factum eſt veſpere & mane, dies ſecundus.

9. Dieu dit encore : Que les eaux qui

9. Dixit verò Deus :

℣. 3. Hebr. litt. Dieu dit : Lumiere ſoit. Et lumiere fut. *Sit lux, & fuit lux.* Longin, Philoſophe païen, admiroit la ſublimité de cette expreſſion conciſe, qui donne la plus grande idée de la puiſſance de Dieu.

℣. 5. *Veſpere & mane.* Ces deux mots qui vont être ici pluſieurs fois répétés ſont pris ſubſtantivement : c'eſt pourquoi ils ne doivent point avoir d'accent : le *ſoir* marque la nuit ; & le *matin* ſignifie le jour. Cette nuit déſigne les ténebres qui précéderent la Création de la lumiere. *Dies unus*, pour *dies primus* ; c'eſt un hébraïſme.

℣. 7. La Verſion des Septante met ces mots. *Et factum eſt ita*, à la fin du ℣. précédent : & en comparant cette expreſſion avec les autres ſemblables pluſieurs fois répétées dans ce Chapitre, il paroît que c'eſt en effet ſa place.

℣. 8. Voyez ce qui eſt dit du firmament & des eaux ſupérieures, dans la *Diſſertation ſur le Syſtême du Monde* ; elle ſera placée à la tête de l'Eccléſiaſte.

Ibid. Le Grec des Septante ajoute : » & Dieu vit que cela étoit bon. « Cela eſt conforme à ce qui eſt dit aux ℣℣. 4. 10. 12. 18, &c. ce qui donne lieu de préſumer que cela étoit originairement dans le Texte.

Congregentur aquæ quæ sub cœlo sunt, in locum unum : & appareat arida. Et factum est ita.

20. Et vocavit Deus aridam, Terram ; congregationesque aquarum appellavit Maria. Et vidit Deus quòd esset bonum.

11. Et ait : Germinet terra herbam virentem, & facientem semen, & lignum pomiferum faciens fructum juxta genus suum, cujus semen in semetipso sit super terram. Et factum est ita.

12. Et protulit terra herbam virentem & facientem semen juxta genus suum, lignumque faciens fructum, & habens unumquodque sementem secundùm speciem suam. Et vidit Deus quòd esset bonum.

sont *restées* sous le ciel, *& qui couvrent la face de la terre*, se rassemblent en un seul lieu, & que l'*élément* aride paroisse. Et cela se fit ainsi. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

10. Dieu donna à l'*élement* aride le nom de terre, & il appella mers toutes ces eaux rassemblées. Et il vit que cela étoit bon, *& conforme à ses desseins.*

Job. xxxviii. 4. *& seqq.* *Ps.* xxxii. 7. lxxxviii. 12. cxxxv. 6.

11. Dieu dit encore : Que la terre produise " de l'herbe verte qui porte de la graine, & des arbres fruitiers qui portent du fruit chacun selon son espece, & qui renferment leur semence en eux mêmes *pour se reproduire* sur la terre. Et cèla se fit ainsi.

12. La terre produisit donc de l'herbe verte qui portoit de la graine selon son espece, & des arbres fruitiers qui renfermoient leur semence en eux-mêmes chacun selon son espece. Et Dieu vit que cela étoit bon, *& conforme à ses desseins.*

℣. 9. Le Grec des Septante ajoute : » & les eaux qui étoient sous le ciel se ressemblerent en leurs propres lieux, & l'*élément* aride parut « Cette répetition est encore assortie à celle qui se trouve aux ℣℣. 11. & 12. : ce qui donne également lieu de présumer que cela vient du texte primitif.

℣. 11. Dans l'Hébreu au lieu de TDSA, *Germinet*, peut-être faudroit-il lire TOSA : *Proferat*, conformément à l'expression du ℣. suiv. VTOSA, *Et protulit*. En françois l'un se prend pour l'autre. Ici & dans toute la suite, nous représenterons ainsi l'Hebreu en caracteres vulgaires, & sans exprimer les points voyelles que l'Hébreu primitif n'exprime point, & qui rendroient souvent trop différents aux yeux des Lecteurs certains mots qui ont beaucoup de ressemblance dans l'Hébreu non ponctué. Ici par exemple, si je disois qu'en Hebreu on a écrit TADSÆ pour TOSÆ, on m'entendroit moins que lorsque je dis qu'on a écrit TDSA pour TOSA. C'est qu'en effet il n'y a dans l'Hébreu que quatre lettres, dont la principale difference consiste dans la seconde ; car quoique la troisieme soit un *Shin* dans l'un & un *Saïé* dans l'autre, cependant ces deux lettres se ressemblent dans la prononciation : ce qui donne lieu de les confondre.

Av. l'Ere Chr. Vulg 4156.

13. Et du soir & du matin se fit le troisieme jour.

14. Dieu dit aussi : Que des corps de lumiere soient faits dans le firmament du ciel, afin que, *par l'inégalité de leur éclat*, ils séparent le jour d'avec la nuit, & que, *par leurs mouvements réglés*, ils servent de signes pour marquer les temps, " les jours & les années.

15. Qu'ils luisent dans le firmament du ciel, & qu'ils éclairent la terre. Et cela fut fait ainsi.

16. Dieu fit donc deux grands corps lumineux, " l'un plus grand pour présider au jour, & l'autre moindre pour présider à la nuit. *Il fit* aussi les étoiles.

Ps. CXXXV. 7. *& seqq.*

17. Et il les mit " dans le firmament du ciel, *où il les créa*, pour luire sur la terre.

18. *Dr Dieu fit ces corps de lumiere* pour présider au jour & à la nuit, & pour séparer la lumiere d'avec les ténebres. Et Dieu vit que cela étoit bon, *& conforme à ses desseins.*

19. Et du soir & du matin se fit le quatrieme jour.

20. Dieu dit encore : Que les eaux produisent des animaux vivants qui an-

13. Et factum est vespere & mane, dies tertius.

14. Dixit autem Deus : Fiant luminaria in firmamento cœli, & dividant diem ac noctem, & sint in signa & tempora, & dies & annos :

15. ut luceant in firmamento cœli, & illuminent terram. Et factum est ita.

16. Fecitque Deus duo luminaria magna : luminare majus, ut præesset diei ; & luminare minus, ut præesset nocti : & stellas.

17. Et posuit eas in firmamento cœli, ut lucerent super terram,

18. & præessent diei ac nocti, & dividerent lucem ac tenebras. Et vidit Deus quòd esset bonum.

19. Et factum est vespere & mane, dies quartus.

20. Dixit etiam Deus : Producant aquæ reptile

℣. 14. Le mot Hébreu traduit ici par *temps*, désigne particuliérement les temps réglés, tels que ceux des fêtes, des saisons & des mois ; & l'on peut comparer ceci avec ce qui est dit ailleurs : *Fecit lunam in tempora* : Il a fait la lune sujette à des temps réglés, en sorte qu'elle croît & décroît chaque mois. *Ps.* CIII. 19.

℣. 16. Le Soleil & la Lune paroissent plus grands que les autres corps célestes : Moyse en parle donc ici selon l'opinion vulgaire, parce qu'il n'écrit pas pour former des Physiciens.

℣. 17. Hébr. autr. Et il mit *tous* ces astres. On lisoit même ainsi dans l'ancienne Vulgate : *Et posuit ea* : ce qui se rapporte non seulement aux étoiles, mais encore au soleil & à la lune, comme la suite le prouve, puisqu'il est dit que Dieu fit ces corps de lumiere & les mit dans le firmament pour présider au jour & à la nuit : le soleil seul préside au jour ; les autres à la nuit.

animæ

animæ viventis, & volatile super terram sub firmamento cœli.

21. Creavitque Deus cete grandia, & omnem animam viventem atque motabilem, quam produxerant aquæ in species suas, & omne volatile secundùm genus suum. Et vidit Deus quòd esset bonum.

22. Benedixitque eis, dicens: Crescite, & multiplicamini, & replete aquas maris: avesque multiplicentur super terram.

23. Et factum est vespere & mane, dies quintus.

24. Dixit quoque Deus: Producat terra animam viventem in genere suo, jumenta, & reptilia, & bestias terræ secundùm species suas. Factumque est ita.

25. Et fecit Deus bestias terræ juxta species suas, & jumenta, omne reptile terræ in genere suo. Et

gent *dans l'eau*, " & des oiseaux qui volent sur la terre, sous le firmament du ciel. " Av. l'Ere Chr. Vulg 4156.

21. Dieu créa donc les grands poissons & tous les animaux qui ont vie & mouvement *dans les eaux*, que les eaux produisirent *par son ordre*, chacun selon son espece; & il créa aussi tous les oiseaux *que les eaux produisirent de même*, chacun selon son espece. Et il vit que cela étoit bon, *& conforme à ses desseins.*

22. Et il les benit, en disant: Croissez & multipliez-vous, & remplissez les eaux de la mer; & que les oiseaux se multiplient *aussi* sur la terre. *Infr.* VIII. 17

23. Et du soir & du matin se fit le cinquieme jour.

24. Dieu dit aussi: Que la terre produise des animaux vivants, chacun selon son espece, les animaux *domestiques*, " les reptiles & les bêtes *sauvages* de la terre, " selon leurs *différentes* especes. Et cela se fit ainsi.

25. Dieu fit donc les bêtes *sauvages* de la terre selon leurs especes, les animaux *domestiques* & tous ceux qui rampent sur la terre, chacun selon son es-

℣. 20. Litt. des reptiles animés & vivants. Les Hébreux mettoient les poissons au rang des reptiles. *Hoc mare magnum..... illic reptilia. Psf.* CIII. 26.

Ibid. La Version des Septante ajoute: Et cela se fit ainsi. Ce qui est conforme à ce qui est dit des autres œuvres de la Création dans les ℣℣. précéd. & suiv.

℣. 24. Sous le nom de *jumenta*, on entend communément, dans la Langue sainte, les animaux domestiques; mais sur-tout lorsqu'il est opposé à *bestiæ*, les bêtes sauvages.

Ibid. On lit ici dans l'Hébreu KITO ARS pour KIT HARS, qu'on lit au ℣. suiv. Cela ne change rien au sens qui est toujours *bestias terræ*: mais c'est un exemple des fautes qui se trouvent dans le Texte Hébreu: & celle-là servira à en expliquer d'autres.

pece. Et Dieu vit que cela étoit bon, *& conforme à ſes deſſeins.*

vidit Deus quòd eſſet bonum.

Av l'Ere Chr. Vulg. 4156.

26. Il dit enſuite : Faiſons "l'homme à notre image & à notre reſſemblance ; " *donnons-lui un eſprit intelligent, immortel, capable de connoître & d'aimer ;* & qu'il commande " aux poiſſons de la mer, aux oiſeaux du ciel, aux bêtes, à toute la terre " & à tous les reptiles qui ſe meuvent ſur la terre.

26. Et ait : Faciamus hominem ad imaginem & ſimilitudinem noſtram : & præſit piſcibus maris, & volatilibus cœli, & beſtiis, univerſæque terræ, omnique reptili quod movetur in terra.

Infr. v. 1. ix. 6.

27. Dieu créa donc l'homme à ſon image : il le créa à l'image de Dieu, *l'ayant rendu capable de béatitude, de connoiſſance & d'amour* : & il les créa mâle & femelle, *comme on le dira dans la ſuite.*

Sap. ii. 23. *Eccli.* xvii. 1. 1. *Cor.* xi. 7. *Col.* iii. 10. *Matth.* xix. 4. *Marc.* x. 6.

27. Et creavit Deus hominem ad imaginem ſuam : ad imaginem Dei creavit illum : maſculum & feminam creavit eos.

28. Et Dieu, *après les avoir créés*, les benit, & il leur dit : Croiſſez & multipliez-vous ; rempliſſez la terre & vous l'aſſujettiſſez ; & dominez ſur les poiſſons de la mer, ſur les oiſeaux du ciel, & ſur tous les animaux qui ſe meuvent ſur la terre.

28. Benedixitque illis Deus, & ait : Creſcite, & multiplicamini ; & replete terram, & ſubjicite eam ; & dominamini piſcibus maris, & volatilibus cœli, & univerſis animantibus quæ moventur ſuper terram.

Infr. ix. 2.

29. Dieu *leur* dit encore : Je vous ai donné toutes les herbes qui portent leur graine ſur la terre, & tous les arbres qui portent du fruit " & qui renferment en eux-mêmes leur ſemence,

29. Dixitque Deus : Ecce dedi vobis omnem herbam afferentem ſemen ſuper terram, & univerſa

℣. 26. Les Peres ont remarqué ici la diſtinction des perſonnes en Dieu, & ils ont tiré de ce paſſage une preuve du Myſtere de la ſainte Trinité.

Ibid. Ad imaginem & ſimilitudinem noſtram. Ces deux termes joints enſemble marquent une très-grande reſſemblance.

Ibid. Hébr. & qu'ils commandent, &c. Il paroît que c'eſt une faute : IRDU, *præſint*, pour IRD, *præſit*, puiſqu'il s'agit ici de l'homme en général.

Ibid. Peut-être faudroit-il lire : aux bêtes de toute la terre : car il paroît qu'il ne s'agit ici que des animaux : *& beſtiis univerſæ terræ.* La différence ne conſiſte que dans la ſeule conjonction V dans l'Hébreu, *que* dans la Vulgate : c'eſt-à-dire, dans l'Hébreu à la lettre *& in beſtiis in univerſa terræ* pour *& beſtiis univerſæ terræ.*

℣. 29. L'Hébreu réunit ces deux idées : *quæ habent in ſemetipſis fructum, & faciunt ſementem.* Vraiſemblablement on a lu originairement ainſi dans la Vulgate, puiſqu'elle eſt faite ſur l'Hébreu.

ligna quæ habent in semetipsis sementem generis sui, ut sint vobis in escam:

30. & cunctis animantibus terræ, omnique volucri cœli, & universis quæ moventur in terra, & in quibus est anima vivens, ut habeant ad vescendum. Et factum est ita.

31. Viditque Deus cuncta quæ fecerat: & erant valdè bona. Et factum est vespere & mane, dies sextus.

chacun selon son espece ; afin qu'ils vous servent de nourriture, " *à vous*, Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

30. & à tous les animaux de la terre, *Infr.* IX. 3. à tous les oiseaux du ciel, & à tout ce qui se meut sur la terre, & qui est vivant & animé, afin qu'ils aient de quoi se nourrir. " Et cela se fit ainsi.

31. Dieu vit toutes les choses qu'il avoit faites ; & *il les approuva, parce qu'*elles étoient très-bonnes, *étant conformes aux desseins de sa sagesse & de sa bonté.* Et du soir & du matin se fit le sixieme jour. *Eccli.* XXXIX. 21. *Marc.* VII. 17.

Ibid. La plupart des Peres & des Commentateurs pensent qu'avant le Déluge l'usage de la viande n'étoit pas permis, parce qu'ici Dieu ne parle que des fruits de la terre, & que ce n'est qu'après le déluge, qu'il joint aux fruits de la terre la chair des animaux. *Infr.* IX. 3.

℣. 30. L'Hébreu ajoute dans ce verset trois mots omis dans la Vulgate : *omne olus herbæ* : c'est-à-dire, Et *j'ai donné* à tous les animaux de la terre, &c. toutes les menues herbes pour leur nourriture.

CHAPITRE II.

Conclusion du récit de la création du monde. Repos du septieme jour. Description du Paradis Terrestre. Adam impose le nom aux animaux. Formation de la femme.

1. IGitur perfecti sunt cœli & terra, & omnis ornatus eorum.

2. Complevitque Deus die septimo opus suum quod fecerat: & requievit die septimo ab universo opere quod patrârat.

1. LE ciel & la terre, avec tous leurs ornements, " furent donc *ainsi* achevés *en six jours.*

2. Et Dieu accomplit *avant* le septieme jour, *tout* l'ouvrage qu'il avoit fait *résolution de créer*: " & il se reposa le septieme jour, après avoir achevé tous ses ouvrages, *ne créant plus rien de nouveau.* *Exod.* XX. 11. XXXI. 17. *Deut.* V. 14. *Heb.* IV. 4.

℣. 1. C'est le sens des Septante : l'Hebreu peut aussi signifier, avec toute leur armée ; » c'est à-dire, avec tout ce qu'ils contiennent. C'est ainsi que les astres sont souvent appellés dans l'Ecriture, *l'armée du ciel.* *Deut.* XVII. 3. *& alibi.*

℣. 2. Sam. & Sept. Dieu accomplit le sixieme jour *tout* l'ouvrage, &c. » Il paroît que les Copistes Hébreux ont confondu ce *sexto* avec le *septimo* qui va suivre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

3. Il benit le septieme jour, & il le sanctifia, *voulant qu'il fût regardé dans la suite, comme un jour saint & particuliérement consacré au Seigneur,"* parce qu'il avoit cessé en ce jour *de produire* tous les ouvrages qu'il avoit créés pour faire *" éclater sa puissance, sa sagesse & sa bonté.*

3. Et benedixit diei septimo; & sanctificavit illum: quia in ipso cessaverat ab omni opere suo quod creavit Deus ut faceret.

4. Telle a été l'origine du ciel & de la terre, & c'est ainsi qu'ils furent créés au jour que le Seigneur Dieu fit l'un & l'autre,

4. Istæ sunt generationes cœli & terræ, quando creata sunt, in die quo fecit Dominus Deus cœlum & terram:

5. & *qu'il créa* toutes les plantes des champs, avant qu'elles fussent sorties de la terre, & toutes les herbes de la campagne, avant qu'elles eussent poussé; car le Seigneur Dieu n'avoit point encore fait pleuvoir sur la terre, & il n'y avoit point d'homme pour la labourer. *Ainsi la terre privée de ces secours, ne produisoit rien:*

5. & omne virgultum agri antequam oriretur in terra; omnemque herbam regionis, priusquàm germinaret: non enim pluerat Dominus Deus super terram, & homo non erat qui operaretur terram:

6. mais *quand Dieu eut créé les herbes & les plantes*, il s'élevoit sur la terre *une vapeur" abondante, comme* une fontaine *d'eau vive*, qui en arrosoit toute la surface, *& qui suppléant aux pluies, qui ne tomboient point encore, nourrissoit & entretenoit les plantes que Dieu lui avoit fait produire.*

6. sed fons ascendebat è terra, irrigans universam superficiem terræ.

7. Le Seigneur Dieu, *après avoir ainsi perfectionné la terre, pensa à créer l'homme qui devoit l'habiter. Mais au lieu qu'il avoit donné l'être aux autres ani-*

7. Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ, & inspiravit in faciem ejus spiraculum

℣. 3. La sanctification du septieme jour remonte ainsi jusqu'à l'origine du monde. Delà vient que dans la Loi du Décalogue Dieu dit: » Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat. » *Exod.* xx. 8. Il ne fait alors que rappeller & confirmer une loi établie dès le commencement.

Ibid. Quod creavit ut faceret. C'est à la lettre le sens de l'Hébreu. Les Septante traduisent: *Quod cœperat facere*: qu'il avoit entrepris de faire. Ils ont lu SRA, *capit*, au lieu de ERA, *creavit*.

℣. 6. La plupart des Interpretes prennent au sens de *vapeur*, le terme Hébreu que les Septante & la Vulgate traduisent par *fons*, une fontaine ou une source.

vitæ, & factus est homo in animam viventem.

maux, *en commandant aux eaux & à la terre de les produire, il voulut que le plus parfait d'entr'eux fût formé d'une maniere plus parfaite ; il* forma donc *lui-même le corps de* l'homme du limon de la terre, " & il répandit sur son visage un souffle de vie, *en unissant à ce corps une ame raisonnable ; & ainsi* l'homme devint vivant & animé. Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156. 1. Cor. xv. 45.

8. Plantaverat autem Dominus Deus paradisum voluptatis à principio: in quo posuit hominem quem formaverat.

8. Or le Seigneur Dieu avoit planté dès le commencement, *c'est-à-dire, dès qu'il eut séparé les eaux d'avec la terre*, un jardin delicieux, " dans lequel il mit l'homme qu'il avoit formé.

9. Produxitque Dominus Deus de humo omne lignum pulchrum visu, & ad vescendum suave: lignum etiam vitæ in medio paradisi, lignumque scientiæ boni & mali.

9. Le Seigneur Dieu avoit aussi produit de la terre *de ce jardin*, toutes sortes d'arbres beaux à la vue, & *dont le fruit étoit* agréable au goût ; & *il avoit fait naître* au milieu de ce *jardin de délices, qui étoit comme un* Paradis, *deux arbres ; l'un appellé* l'arbre de vie, *parce que son fruit devoit la conserver à ceux qui en mangeroient ; & l'autre, qui fut depuis appellé* l'arbre de la science du bien & du mal, *parce que le serpent fit croire à la femme, que si son mari & elle mangeoient du fruit de cet arbre, ils auroient cette science du bien & du mal, comme Dieu la possédoit.* "

10. Et fluvius egredie-

10. De ce lieu de délices, " sortoit

℣. 7. Hébr. De la poussiere de la terre. *De pulvere terræ.* C'est l'expression que la Vulgate emploie au chap. suiv. ℣. 19.

Ibid. Voyez ce qui est dit de ce souffle de vie, dans la *Dissertation sur la nature de l'ame* ; elle sera placée à la tête de l'Ecclésiaste.

℣. 8. Hébr. Or le Seigneur Dieu planta un jardin à Eden vers l'Orient. » C'est ainsi que les Septante traduisent : » un paradis dans Edem vers l'Orient. Le nom de *Paradis*, vient du Grec, où il signifie un parc, un clos : Le terme Hébreu signifie simplement *jardin*. Le nom d'*Edem* conservé dans la Vulgate au chap. IV. ℣. 16. signifie *délices* : & le même mot Hébreu qui désigne l'Orient peut aussi signifier ce qui est antérieur. Delà vient le sens de la Vulgate. La suite donne lieu de penser que le Paradis Terrestre devoit être situé dans l'Arménie, vers les sources de l'Euphrate, du Tigre, du Phase & de l'Araxe ou du Cyrus. Voyez la *Dissertation sur le Paradis Terrestre*, placée à la tête de ce Livre.

℣. 9. Dans le style des Hébreux, *la science du bien & du mal* signifie une science parfaite, telle qu'est celle de Dieu. *Infr.* III. 5.

℣. 10. Hébr. D'Eden, *dont le nom signifie délices*, sortoit un fleuve, &c.

un fleuve pour arroſer le paradis ; *& ce*
Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156. *fleuve eſt celui* qui delà, ſe diviſe en quatre canaux, *ou quatre autres fleuves.*

batur de loco voluptatis ad irrigandum paradiſum : qui indè dividitur in quatuor capita.

11. L'un s'appelle Phiſon ; " & c'eſt
Eccli. xxiv. 35. celui qui tournoie dans tout le pays de Hévilath, " où il vient de l'or ;

11. Nomen uni Phiſon : ipſe eſt qui circuit omnem terram Hevilath, ubi naſcitur aurum ;

12. & l'or de cette terre eſt très-bon : c'eſt-là *auſſi* que ſe trouve le bdellion *ou la perle*, " & la pierre d'onyx, *ou l'émeraude.*"

12. & aurum terræ illius optimum eſt : ibi invenitur bdellium, & lapis onychinus.

13. Le ſecond fleuve s'appelle Géhon ; " & c'eſt celui qui tournoie dans tout le païs *de Chus*, *d'où ſont venus les peuples* d'Ethiopie."

13. Et nomen fluvii ſecundi Gehon : ipſe eſt qui circumit omnem terram Æthiopiæ.

14. Le troiſieme fleuve s'appelle le Tygre, " qui ſe répand vers les Aſſyriens : " & l'Euphrate eſt le qua-

14. Nomen verò fluminis tertii Tigris : ipſe vadit contra Aſſyrios. Fluvius

℣. 11. Ce peut être le *Phaſis*, ou Phaſe fleuve célebre de la Colchide, qui a ſa ſource dans les montagnes d'Arménie.

Ibid. Hébr. Hévilah. Il paroît que ce *pays de Hévilah* étoit aux environs de l'Arménie ; & ce pouvoit être la Colchide.

℣. 12. Hébr. & Sept. bon. Sam. très-bon : comme l'exprime la Vulgate.

Ibid. Hébr. le *bdolach.* » Si on l'entend du *bdellium*, il y a en effet une eſpece de *bdellium*, que l'on nomme Scythique : & la Scythie étoit voiſine de la Colchide ; les Scythes s'étendoient juſqu'au Phaſe. Si on l'entend de *la perle*, on trouve encore aujourd'hui des perles dans les mers voiſines du Phaſe.

Ibid. Hébr. la pierre de *ſchoham*, ou *ſohem.* » Pluſieurs Interpretes l'entendent de *l'onyx* ; d'autres de *l'émeraude*, *ſmaragdus*, qui pourroit être dérivé de *ſohem raguah*, c'eſt-à-dire, *ſohem taillé* : & il y a une ſorte d'émeraude nommée Scythique.

℣. 13. Ce peut être l'*Araxe*, fleuve célebre qui prend ſa ſource dans le mont Ararat, à ſix mille pas de la ſource de l'Euphrate : ou le Cyrus, autre fleuve, qui a ſa ſource près celle du Phaſe.

Ibid. Vulg. Le pays d'Ethiopie. Hébr. litt. le pays de Chus. Sous le nom de *pays de Chus*, les Interpretes anciens entendent ordinairement l'*Ethiopie* ; & en effet les peuples qui habitoient l'Ethiopie au Midi de l'Egypte peuvent être venus du pays de Chus, ſitué ſur le bord oriental de la mer rouge. Mais il s'agit ici d'un *pays de Chus* arroſé par le fleuve Géhon ; & ce pourroit être le pays des *Scythes*.

℣. 14. Ce troiſieme fleuve eſt nommé dans l'Hébreu *Chidhel* ; & tous les Interpretes conviennent que c'eſt le *Tigre*, appellé *Diglito* chez les Anciens, & qui a ſa ſource dans une plaine de la grande Arménie.

Ibid. L'Hébreu pourroit ſe traduire : qui ſe répand à l'Orient d'Aſſur *ou* devant l'Aſſyrie. En effet quelques uns croient que l'ancienne Aſſyrie s'étendoit au deçà & à l'Occident du Tigre ; le Tigre arroſoit la partie Orientale de cette province, & paſſoit ainſi devant cette province. Car les Hébreux diſtinguent les quatre parties du monde en plaçant l'Orient *devant*, l'Occident *derriere*, le Midi *à droite* & le Nord *à gauche*. En Hébreu *Aſſur* eſt le nom de l'Aſſyrie.

autem quartus, ipse est Euphrates.

trieme de ces fleuves.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

15. Tulit ergo Dominus Deus hominem, & posuit eum in paradiso voluptatis, ut operaretur & custodiret illum.

15. Le Seigneur Dieu prit donc l'homme, & le mit dans le paradis de délices, " afin qu'il le cultivât & qu'il le gardât *comme le lieu qui lui étoit donné pour sa demeure.*

16. Præcepitque ei dicens: Ex omni ligno paradisi comede:

16. Il lui fit aussi ce commandement, & il lui dit: Mangez " de tous les *fruits des* arbres du paradis:

17. de ligno autem scientiæ boni & mali ne comedas; in quocunque enim die comederis ex eo, morte morieris.

17. mais ne mangez point *du fruit* de l'arbre de la science du bien & du mal: car au même temps que vous en mangerez, vous mourrez très-certainement."

18. Dixit quoque Dominus Deus: Non est bonum esse hominem solum: faciamus ei adjutorium simile sibi.

18. Le Seigneur Dieu dit aussi: Il n'est pas bon que l'homme soit seul; " faisons-lui " une aide semblable à lui, *afin que par son secours il puisse conserver son espece sur la terre, & s'y multiplier.*

19. Formatis igitur, Dominus Deus, de humo cunctis animantibus terræ, & universis volatilibus cœli, adduxit ea ad Adam, ut videret quid vocaret ea: omne enim

19. Le Seigneur Dieu ayant donc *aussi* " formé de la terre tous les animaux terrestres, & *de l'eau* tous les oiseaux du ciel, il les amena devant Adam, afin qu'il vit comment il les appelleroit; & le nom qu'Adam donna à chacun des animaux, est son nom *véritable, & ce-*

Ibid. L'Euphrate, nommé dans l'Hébreu *Phrat*, a sa source dans l'Arménie: & celui-là sert à déterminer les trois autres.

℣. 15. Hébr. dans le jardin d'Eden.

℣. 16. Hébr. Vous pouvez manger, &c. *Comedes.*

℣. 17. *Morte morieris*, marque seulement la nécessité de mourir un jour, & un commencement de mort par l'affoiblissement de la nature.

℣. 18. Moyse raconte tout ceci par une espece de récapitulation, pour suppléer à ce qu'il avoit omis, ou qu'il n'avoit dit qu'en passant au Chap. I.

Ibid. Hébr. Je lui ferai. Sept. Faisons-lui: » comme au chap. précéd. ℣. 26.

Ibid. Hébr. litt. » qui puisse se tenir devant lui; » qui lui soit égal, parallele, comparable. La même expression revient au ℣. 20.

℣. 19. Ce mot est dans le Sam. & dans la Version des Sept.

lui qu'il porte encore aujourd'hui."

Av. l'Erb Chr. Vulg. 4156.

20. Adam appella donc d'un nom qui leur convenoit, tant les animaux *domestiques* que les oiseaux du ciel & les bêtes *sauvages* de la terre; mais *parmi tous les animaux*, il ne se trouva point d'aide pour Adam qui lui fût semblable, *& par le secours de laquelle il pût se multiplier sur la terre.*

quod vocavit Adam animæ viventis, ipsum est nomen ejus.

20. Appellavitque Adam nominibus suis cuncta animantia, & universa volatilia cœli, & omnes bestias terræ: Adæ verò non inveniebatur adjutor similis ejus.

21. Le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond sommeil; & lorsqu'il étoit endormi, il tira une de ses côtes, & mit de la chair à la place.

21. Immisit ergo Dominus Deus soporem in Adam: cùmque obdormisset, tulit unam de costis ejus, & replevit carnem pro ea.

22. Et le Seigneur Dieu, de la côte qu'il avoit tirée d'Adam forma *le corps de* la femme; & *y ayant uni une ame, il* l'amena à Adam.

22. Et ædificavit Dominus Deus costam quam tulerat de Adam, in mulierem: & adduxit eam ad Adam.

23. Alors Adam dit: Voilà maintenant " l'os de mes os, & la chair de ma chair; *c'est pourquoi* celle-ci s'appellera d'un nom qui marque *qu'elle vient de* l'homme, parce qu'*en effet* elle a été prise de l'homme.

23. Dixitque Adam: Hoc nunc os ex ossibus meis, & caro de carne mea: hæc vocabitur Virago, quoniam de viro sumpta est.

1. Cor. XI. 9. Matth. XIX. 5. Marc. X. 7. 8.

24. C'est pourquoi l'homme quittera son pere & sa mere, s'attachera à sa femme: & *l'homme & la femme demeu-*

24. Quamobrem relinquet homo patrem suum, & matrem, & adhærebit

Ibid. Hébr. autr. » afin qu'il vît comment il les appelleroit, & que le nom que l'homme donneroit à chacun des animaux, fût son nom; » c'est-à-dire & que chacun des animaux reçut de l'homme son nom. On présume que les noms hébreux des animaux, étoient les mêmes que ceux qu'Adam leur avoit imposés; & en effet on trouve dans cette langue une grande conformité entre la nature des animaux & le nom qu'ils portent.

℣. 23. Vulg. litt. *Hoc nunc*: Voilà maintenant. Hébr. autr. *Hæc nunc*: Celle-ci maintenant est l'os de mes os, &c.

Ibid. Hæc vocabitur virago, quia de viro sumpta est. On a voulu imiter en Latin l'allusion qui se trouve dans l'original entre *Iseh* l'homme, & *Ischach* la femme. Les anciens Latins nommoient aussi la femme *Vira.*

uxori

uxori suæ: & erunt duo in carne una.

25. Erat autem uterque nudus, Adam scilicet & uxor ejus: & non erubescebant.

reront *si étroitement unis*, *qu'*ils seront deux dans une seule chair. "

Av. l'Erc Chr. Vulg. 4156.

25. Or Adam & sa femme étoient *alors* tous deux nuds; & *comme ils étoient innocents*, ils n'en rougissoient point.

Ephes. v. 31. 1. *Cor.* VI. 16.

ỳ. 24. Le mot *duo* n'est pas dans l'Hébreu; mais il se trouve dans les Septante & dans le Samaritain, qui porte: » & des » deux il se fera une même chair. » Saint Paul nous a découvert le mystere de l'alliance de Jesus-Christ avec son Eglise, figuré dans celle d'Adam & d'Eve. *Ephes.* III. 30. 31. 32.

CHAPITRE III.

Tentation d'Eve par le Serpent. Chûte d'Eve & d'Adam. Malédictions contre le Serpent. Condamnation des premiers hommes. Ils sont chassés du Paradis.

1. Sed & serpens erat callidior cunctis animantibus terræ quæ fecerat Dominus Deus. Qui dixit ad mulierem: Cur præcepit vobis Deus ut non comederetis de omni ligno paradisi?

1. Mais *ils ne demeurerent pas longtemps dans cet heureux état*; le *démon jaloux de leur bonheur, résolut de le leur ravir; il prit pour cela la figure du* serpent *qui* étoit le plus fin de tous les animaux que le Seigneur Dieu avoit formés sur la terre; & il dit à la femme, *qui lui paroissoit plus aisée à séduire*: Pourquoi " Dieu vous a-t-il commandé de ne pas manger *du fruit* de tous les arbres du paradis?

2. Cui respondit mulier: De fructu lignorum quæ sunt in paradiso, vescimur.

2. La femme lui répondit: Nous mangeons " du fruit des arbres qui sont dans le paradis.

3. De fructu verò ligni quod est in medio paradisi, præcepit nobis Deus ne

3. Mais pour ce qui est du fruit de cet " arbre qui est au milieu du paradis, Dieu nous a commandé de n'en point

ỳ. 1. L'Hébreu peut signifier: *Etiamne quòd*: est-il donc vrai que Dieu vous a commandé, &c.

ỳ. 2. Il faudroit peut-être lire, *Vescemur*, Nous mangerons. C'est du moins le sens de l'Hébreu & des Septante: & on le lit même ainsi dans plusieurs Manuscrits Latins.

ỳ. 3. Ce mot est dans le Samaritain: *ligni hujus*. Au ỳ. 6. on voit qu'Eve étoit près de cet arbre.

manger, & de n'y point toucher ; de peur que, *ſi nous le faiſions*, nous ne fuſſions en danger de mourir.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

4. Le *démon toujours caché ſous la figure du* ſerpent, répondit à la femme : aſſurément *quand vous en mangerez*, vous ne mourrez point ; *& ce n'eſt pas pour cette*
2. Cor. xi. 3. *raiſon que Dieu vous a fait cette défenſe.*

5. Mais c'eſt que Dieu ſait qu'auſſi-tôt que vous aurez mangé de ce fruit vos yeux ſeront ouverts, & vous ſerez comme des dieux, " connoiſſant le bien & le mal : " *& il ne veut pas que vous deveniez ſemblables à lui.*

6. La femme donc *ſéduite par ces paroles qui flatoient ſa vanité*, conſidéra que le fruit de cet arbre étoit bon à manger, *puiſqu'il* étoit agréable à la vue *& déſirable pour l'intelligence qu'il donnoit* ; " & en ayant pris, elle en man-
Eccli. xxv. 33. 1 Tim. ii. 11. gea, & en donna à ſon mari, *qui étoit avec elle*, " *&* qui, *par une lâche complaiſance pour elle, en* mangea *auſſi.* "

7. En même temps leurs yeux furent ouverts à tous deux. Ils reconnurent *le bien qu'ils venoient de perdre par leur déſobéiſſance, & le mal qu'elle leur avoit attiré. Leur chair ſe revoltant contre eux, ils s'apperçurent* qu'ils étoient nuds ; *& en ayant une confuſion, qui étoit la peine de leur péché*, ils entrelacerent des feuilles de figuier, & s'en firent des *eſpeces de* ceintures *pour couvrir en eux ce qu'ils ſentoient devoir être caché.*

comederemus, & ne tangeremus illud, ne fortè moriamur.

4. Dixit autem ſerpens ad mulierem : Nequaquam motre moriemini.

5. Scit enim Deus quòd in quocunque die comederitis ex eo, aperientur oculi veſtri, & eritis ſicut dii, ſcientes bonum & malum.

6. Vidit igitur mulier quòd bonum eſſet lignum ad veſcendum, & pulchrum oculis, aſpectuque delectabile : & tulit de fructu illius, & comedit : deditque viro ſuo, qui comedit.

7. Et aperti ſunt oculi amborum : cúmque cognoviſſent ſe eſſe nudos, conſuerunt folia ficûs, & fecerunt ſibi perizomata.

℣. 5. Hébr. autr. & vous ſerez ſemblables à Dieu. Dans l'Hébreu le nom pluriel ÆLOHIM, déſigne communément Dieu, ſpécialement dans tout ce récit, & dans ce verſet même : c'eſt celui que la Vulgate exprime ici par *Deus*.

Ibid. Dans l'Ecriture, *ſavoir le bien & le mal*, ſignifie une parfaite connoiſſance de toutes choſes ; de même qu'ailleurs *ne dire ni bien ni mal*, ſignifie ne rien dire. *Infrà* xxiv. 50. & xxxi. 24. *Hebr.*

℣. 6. Ces mots ſont dans l'Hébreu : *deſiderabile ad intelligendum.*

Ibid. L'Hébreu ajoute : *cum ea*, qui donne lieu de préſumer qu'on liſoit originairement : *& vir ejus cum ea*, ſubaudi, *erat.*

Ibid. Le Samaritain porte : *& comederunt* : & ils *en* mangerent.

℣. 7. Au lieu de l'Hébreu ALH, *folium*, on lit dans le Samaritain ALI, *folia*. Il y a des figuiers dont les feuilles ſont d'une largeur prodigieuſe.

8. Et cùm audiſſent vocem Domini Dei deambulantis in paradiſo ad auram poſt meridiem, abſcondit ſe Adam & uxor ejus à facie Domini Dei in medio ligni paradiſi.

8. Et comme ils eurent entendu la voix du Seigneur Dieu, qui, *ſous une figure ſenſible*, ſe promenoit dans le paradis après midi, *vers le ſoir*, lorſqu'il s'éleve un vent doux, " *troublés par les remords de leur conſcience*, ils ſe retirerent au milieu des arbres du paradis, *comme* pour ſe cacher de devant ſa face. Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

9. Vocavitque Dominus Deus Adam, & dixit ei: Ubi es?

9. Alors le Seigneur Dieu appella Adam, *& voulant le porter à rentrer en lui-même, il* lui dit: Où êtes-vous?

10. Qui ait: Vocem tuam audivi in paradiſo; & timui eò quòd nudus eſſem, & abſcondi me.

10. Adam lui répondit: J'ai entendu votre voix dans le paradis, & j'ai eu peur *de paroître devant vous*, parce que j'étois nud; c'eſt pourquoi je me ſuis caché.

11. Cui dixit: Quis enim indicavit tibi quòd nudus eſſes, niſi quòd ex ligno de quo præceperam tibi ne comederes, comediſti?

11. *Le Seigneur* lui repartit: Et " d'où avez-vous ſu que vous étiez nud *& que vous deviez en rougir*, ſinon de ce que vous avez mangé *du fruit* de l'arbre dont je vous avois défendu de manger?

12. Dixitque Adam: Mulier quam dediſti mihi ſociam, dedit mihi de ligno, & comedi.

12. Adam, *au lieu de reconnoître ſa faute & de s'en humilier, tâcha de la rejetter ſur Dieu même*; *car il* lui répondit: La femme que vous m'avez donnée pour compagne, m'a préſenté du fruit de *cet* arbre, & j'en ai mangé.

13. Et dixit Dominus Deus ad mulierem: Quare hoc feciſti? Quæ reſpondit: Serpens de-

13. Le Seigneur Dieu dit à la femme: Pourquoi avez-vous fait cela? " Elle, *imitant ſon mari, & voulant auſſi rejetter ſa faute ſur un autre*, répondit: Le ſerpent *que vous avez créé* m'a trompée, " *en*

℣. 8. Hebr. litt. qui ſe promenoit au vent du jour. » c'eſt-à-dire, au déclin du ſoleil, ſelon qu'il eſt dit dans le Cantique; *Donec aſpiret dies, & inclinentur umbræ.* Cant. II. 17. & IV. 6. Dans l'Arabie les chaleurs du jour ſont exceſſives; mais ſur le déclin du ſoleil les zéphirs s'élevent, & rendent l'air plus frais. Moyſe, écrivant dans l'Arabie, déſigne ici le déclin du ſoleil par le lever des zéphirs.

℣. 11. Vulg. *Enim.* Ce mot n'eſt pas dans l'Hébreu.

℣. 13. Hebr. autr. Qu'eſt-ce que vous avez fait? *Quid eſt hoc quod feciſti?* Voyez une expreſſion preſque ſemblable dans le chapitre ſuivant, ℣. 10.

Ibid. Au lieu de l'Hébreu HSIANI, pris au ſens de *ſeduxit me*, on lit dans le Samaritain ASINI, qu'on ramene encore au même ſens par l'Arabe, mais beaucoup mieux HSIGNI, *faſcinavit me.* C'eſt le même mot que dans Iſaïe, VI. 10. Le Serpent m'a faſcinée.

m'assurant que je pourrois, sans rien craindre, manger de ce fruit ; & j'*en* ai mangé, *comme il me l'a dit.*

Av. l'Ère Chr. Vulg. 4156.

14. Alors le Seigneur Dieu dit au serpent, *dont le démon avoit pris la figure* : Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre tous les animaux & toutes les bêtes de la terre ; tu ramperas sur le ventre, " & tu mangeras *la poussiere* " de la terre tous les jours de ta vie :

15. je mettrai une inimitié *éternelle* entre toi & la femme, entre sa race & la tienne ; elle te brisera la tête *par le Sauveur qui naîtra d'elle*, & tu tâcheras de la mordre par le talon, *& de la faire tomber dans les pieges que tu lui tendras.*"

16. *Dieu* dit aussi à la femme : Je vous affligerai de plusieurs maux pendant votre grossesse ; " vous enfanterez dans la douleur ; & *pour vous punir de n'avoir pas été soumise à votre Créateur*, vous
1. *Cor.* XIV. 34. serez sous la puissance de votre mari, " & il vous dominera.

cepit me, & comedi.

14. Et ait Dominus Deus ad serpentem : Quia fecisti hoc, maledictus es inter omnia animantia, & bestias terræ : super pectus tuum gradieris, & terram comedes cunctis diebus vitæ tuæ :

15. inimicitias ponam inter te & mulierem, & semen tuum & semen illius : ipsa conteret caput tuum, & tu insidiaberis calcaneo ejus.

16. Mulieri quoque dixit : Multiplicabo ærumnas tuas & conceptus tuos ; in dolore paries filios : & sub viri potestate eris, & ipse dominabitur tuî.

℣. 14. Vulg. la poitrine. Hebr. le ventre. La Version des Septante met l'un & l'autre.

Ibid. Vulg. la terre. Hébr. la poussiere.

℣. 14. & 15. La malédiction que Dieu prononce ici, regarde tout ensemble & le serpent & le démon. Cette femme qui doit écraser la tête du serpent, est la sainte Vierge qui ruina l'empire du démon en donnant la naissance à Jesus-Christ. Au lieu de *Ipsa*, l'Hébreu & les Septante disent, *Ipse* : c'est-à-dire, celui qui naîtra de la femme, te brisera la tête. Les anciens exemplaires Latins ont varié sur ce mot ; S. Léon le rapportoit à *Semen*, lorsqu'il disoit : *Denuntians serpenti futurum semen mulieris, quod noxii capitis elationem suâ virtute contereret, Christum scilicet in carne venturum. Serm.* 2. *de Nat.* Au lieu de *insidiaberis*, l'Hébreu répete le même verbe, *& tu conteres*, c'est-à-dire, & tu lui briseras le talon : le Grec des Septante varie sur ce mot : mais il paroît que cela vient d'une équivoque dans l'Hébreu & dans le Grec. On a pu confondre dans l'Hébreu le verbe Souf, *conterere*, avec le verbe Sour, *insidiari*, qui convient mieux ici. Il y a dans le Grec une équivoque semblable.

℣. 16. Litt. Je multiplierai vos douleurs & vos grossesses. » c'est-à-dire, les douleurs de vos grossesses : & peut-être auroit-on lu originairement ainsi, *ærumnas conceptuum tuorum.*

Ibid. Hebr. litt. *Ad virum tuum voluntas tua.* Dans l'usage de la langue sainte, cette expression marque la dépendance & l'assujettissement. *Infr.* IV. 7.

17. Adæ verò dixit : Quia audisti vocem uxoris tuæ, & comedisti de ligno, ex quo præceperam tibi ne comederes, maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ.

18. Spinas & tribulos germinabit tibi, & comedes herbam terræ.

19. In sudore vultûs tui vescêris pane, donec revertaris in terram de qua sumptus es : quia pulvis es, & in pulverem revertêris.

20. Et vocavit Adam nomen uxoris suæ Heva : eò quòd mater esset cunctorum viventium.

21. Fecit quoque Dominus Deus Adæ & uxori ejus tunicas pelliceas, & induit eos :

17. Il dit ensuite à Adam : Parce que vous avez écouté la voix de votre femme *plutôt que la mienne*, & que vous avez mangé *du fruit* de l'arbre dont je vous avois défendu de manger, la terre sera maudite à cause de ce que vous avez fait ; " *je la rendrai stérile*, & vous n'en tirerez de quoi vous nourrir pendant toute votre vie, qu'avec beaucoup de travail. Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

18. Elle vous produira des épines & des ronces *que vous serez obligés d'arracher* ; & vous vous nourrirez de l'herbe de la terre " *qui ne viendra que par le pénible soin que vous aurez de la cultiver.*

19. *En sorte que* vous mangerez *votre* pain " à la sueur de votre visage, jusqu'à ce que vous retourniez dans la terre d'où vous avez été tiré ; car *si je veux bien différer de vous faire subir la peine de mort que vous avez méritée par votre péché, ce n'est que pour un temps* ; vous êtes poussiere & vous retournerez en poussiere.

20. Adam, *pour se consoler de la mort à laquelle il se voyoit condamné, par l'espérance de se voir revivre dans sa postérité*, donna à sa femme le nom d'Eve, *qui signifie la vie*, parce qu'elle étoit *destinée à être* la mere de tous les vivants. "

21. Le Seigneur Dieu fit aussi à Adam & à sa femme, des habits de peaux dont il les revêtit, *afin qu'ils se souvinssent qu'ayant été créés pour être semblables à Dieu par la sainteté de leur vie, ils s'étoient rendus semblables aux bêtes par leur péché.*

℣. 17. Hébr. autr. à cause de vous. » Les Septante lisent & traduisent comme la Vulgate. C'est-à-dire, BABUDCA, *in opere tuo*, au lieu de BABURCA, *propter te.*

℣. 18. Le mot Hebreu qui est traduit ici par *herbam*, renferme le froment qui est la principale nourriture de l'homme, & toutes sortes de grains, de plantes, de racines, de legumes dont on peut manger.

℣. 19. Le pain est mis pour la nourriture en général.

℣. 20. C'est abusivement qu'on écrit & qu'on prononce en François *Eve* sans aspiration : son vrai nom est *Heve*, en latin *Heva*, comme l'exprime notre Vulgate. Les Septante l'expliquent par le nom de *Vie*, parce qu'en effet ce nom est relatif à celui qui en Hébreu signifie *la vie.*

Av l'Ere Chr. Vulg. 4156.

22. Et *pour leur faire sentir cette vérité humiliante, par une raillerie salutaire*, il *leur* dit : Voilà Adam devenu comme l'un de nous, " sachant le bien & le mal, *par sa propre expérience* : *empêchons* donc maintenant qu'il ne porte sa main à l'arbre de vie, qu'il ne prenne aussi de son fruit, & que mangeant *de ce fruit* il ne vive éternellement *comme nous.*"

22. & ait : Ecce Adam quasi unus ex nobis factus est, sciens bonum & malum : nunc ergo ne fortè mittat manum suam, & sumat etiam de ligno vitæ, & comedat, & vivat in æternum.

23. Le Seigneur Dieu le fit sortir ensuite du jardin délicieux " *où il l'avoit mis*, afin qu'il allât travailler à la culture de la terre dont il avoit été tiré.

23. Et emisit eum Dominus Deus de paradiso voluptatis, ut operaretur terram, de qua sumptus est.

24. Et l'en ayant chassé, il mit des Chérubins " devant le jardin de délices, " qui faisoient étinceler une épée de feu pour garder le chemin qui conduisoit à l'arbre de vie, *& empêcher l'homme d'y entrer.*

24. Ejecitque Adam, & collocavit ante paradisum voluptatis Cherubim, & flammeum gladium atque versatilem, ad custodiendam viam ligni vitæ.

℣. 22. Ces paroles montrent la pluralité des personnes en Dieu.

Ibid. Litt. Maintenant donc de peur qu'il ne porte sa main à l'arbre de vie, qu'il ne prenne aussi de son fruit, & qu'en mangeant *de ce fruit* il ne vive éternellement... » Il y a ici une réticence; la proposition n'est pas achevée : ou peut être qu'originairement elle étoit remplie par des expressions relatives à celles du ℣. suivant : *Ejiciamus eum de horto Eden. Et ejecit eum Dominus Deus de horto Eden* : » Chassons-le du Jardin d'Eden. Et le Seigneur Dieu le chassa du jardin d'Eden. » La répétition des mêmes mots a pu produire l'omission, comme cela est plusieurs fois arrivé.

℣. 23. Hébr. du jardin d'Eden.

℣. 24. Plusieurs traduisent au singulier; l'Hébreu est au pluriel.

Ibid. Hébr. à l'Orient du jardin d'Eden. » Ce qui donne lieu de croire que ce jardin pouvoit être entre des montagnes, qui n'en permettoient l'entrée que par quelques défilés du côté de l'Orient; & qu'Adam sortant ainsi du côté de l'Orient de la province d'Eden ou de l'Arménie, put se retirer vers la Médie.

CHAPITRE IV.

Naissance de Caïn & d'Abel. Leurs sacrifices. Abel est tué par Caïn. Naissance d'Henoch, fils de Caïn. Lamech le Bigame tue un homme. Naissance de Seth & d'Enos.

1. ADam verò cognovit uxorem suam Hevam: quæ concepit & peperit Cain, dicens: Possedi hominem per Deum.

1. OR Adam *chassé du paradis, & séparé de son créateur, commença de s'attacher à la créature, ainsi il* connut Eve sa femme, *afin de se multiplier sur la terre, selon l'ordre que Dieu lui en avoit donné*; & elle conçut & enfanta *un fils qu'elle nomma* Caïn, *c'est-à-dire, possession*, en disant: Je possede par *la grace de* Dieu, " un homme, *qui en me succédant après ma mort, me fera revivre en quelque sorte sur la terre.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 4155.

2. Rursúmque peperit fratrem ejus Abel. Fuit autem Abel pastor ovium, & Cain agricola.

2. Elle enfanta de nouveau, *& elle mit au monde* son frere, *qu'elle nomma* Abel, *c'est-à-dire, vanité, pour marquer que rien n'est stable sous le soleil:* " or Abel fut pasteur de brebis, & Caïn s'appliqua à l'agriculture. Av. l'Ere Chr. Vulg. 4154.

3. Factum est autem post multos dies ut offerret Cain de fructibus terræ munera Domino.

3. Il arriva long-temps après que *les deux freres étant dans un âge plus avancé, offrirent leurs dons au Seigneur. Mais ils les offrirent d'une maniere bien différente: car* Caïn offrit au Seigneur des fruits de la terre *qu'il avoit soin de cultiver; mais il n'offrit pas les plus beaux, ni les plus excellents.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 4028.

4. Abel quoque obtulit de primogenitis gregis sui, & de adipibus eorum, &

4. Abel *plein de foi* offrit aussi au *Seigneur* des premiers nés de son troupeau, *selon sa profession; mais il offrit ce qu'il*

℣. 1. Hébr. litt. par Jehova, *ou l'Etre Suprême.* La Version des Septante & la Vulgate suppose ici ÆLOHIM, *Deus.* Quelques-uns ont cru que le grand nom JEHOVA n'avoit point été usité avant Moyse. *Exod.* VI. 3. Mais on le trouvera plusieurs fois dans l'histoire des Patriarches. On peut voir ce qui sera dit sur le Texte de l'Exode, VI. 3.

℣. 2. Ou comme le dit David: Tout homme est vain: *Vanitas omnis homo. Ps.* XXXVIII. 6. & 12. *sec. hebr.* Ou comme le dit Salomon: Vanité des vanités, & tout est vanité. *Eccl.* I. 2. & XII. 8.

avoit de meilleur & ce qu'il avoit de plus gras : & *ainſi* le Seigneur regarda *favorablement* Abel & ſes préſents.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4028.

5. Mais il ne regarda point Caïn, ni ce qu'il lui avoit offert. " C'eſt pourquoi Caïn entra dans une très-grande colere, & *il en conçut tant de chagrin, que* ſon viſage en fut tout abattu.

Hebr. xi. 4.

6. Alors le Seigneur lui dit : Pourquoi êtes-vous en colere ? & pourquoi paroît-il un ſi grand abattement ſur votre viſage ? *Votre ſort eſt entre vos mains.*

7. *En effet* ſi vous faites bien, n'en ſerez-vous point récompenſé ? & ſi vous faites mal, *le châtiment de* votre péché ne ſera-t-il pas auſſi-tôt à votre porte ? *n'en ſouffrirez-vous pas auſſi-tôt la peine ? Il eſt vrai que la concupiſcence qui eſt en vous, vous porte au mal* ; mais votre concupiſcence ſera ſous vous, & vous la dominerez *toujours, de ſorte que vous pourrez toujours lui réſiſter.* "

8. Or Caïn *inſenſible à la rémontrance du Seigneur, & emporté par l'envie dont il étoit rongé*, dit à ſon frere Abel : Sortons dehors ; " & lorſqu'ils furent dans les champs, Caïn ſe jetta ſur ſon frere Abel, & le tua.

reſpexit Dominus ad Abel, & ad munera ejus.

5. Ad Cain verò, & ad munera illius non reſpexit: iratuſque eſt Cain vehementer, & concîdit vultus ejus.

6. Dixitque Dominus ad eum : Quare iratus es? & cur concîdit facies tua?

7. Nonne ſi benè egeris, recipies : ſin autem malè, ſtatim in foribus peccatum aderit? ſed ſub te erit appetitus ejus, & tu dominaberis illius.

8. Dixitque Cain ad Abel fratrem ſuum: egrediamur foràs. Cúmque eſſent in agro, conſurrexit Caïn adversùs fratrem ſuum Abel, & interfecit eum.

℣. 4. & 5. Quelques-uns croient que la cauſe de cette diſtinction & de cette préférence d'Abel à Caïn, doit ſe prendre de la qualité différente de leurs offrandes. Mais la véritable cauſe eſt plutôt celle que ſaint Paul nous découvre, en s'exprimant ainſi dans ſon Epître aux Hébreux : » C'eſt par la foi, qu'Abel offrit à Dieu une plus excellente hoſtie que Caïn. » *Hebr.* xi. 4.

℣. 7. Autr. Mais *Abel* vous ſera *toujours* aſſujetti, & vous le dominerez *toujours, conſervant ainſi, même après votre péché, les privileges de premier-né.* » C'eſt l'interprétation de ſaint Jean Chryſoſtome, (*Homil.* xviii. *in Geneſ.* 203.) conforme d'ailleurs à la Verſion des Septante ; & la Vulgate n'y eſt pas contraire. L'Hébreu porte à la lettre : *Ad te voluntas ejus.* Cette expreſſion eſt employée ci-devant pour marquer la ſoumiſſion de l'épouſe à l'égard du mari : (*Sup.* iii. 16.) & ici elle peut marquer la dépendance du cadet à l'égard de l'aîné. La plupart des autres Peres l'entendent ainſi : Le péché ſe tournera vers vous ; il ſera toujours prêt à vous attaquer : mais vous pourrez lui réſiſter, ſi vous le voulez. C'eſt qu'en effet Abel n'eſt point ici nommé : mais dans l'Hébreu les pronoms ſont au maſculin, & dans cette langue le nom de *péché* eſt féminin.

℣. 8. Ces deux mots : *Sortons dehors*, ne ſont pas dans l'Hébreu ; mais ils ſe trouvent dans le Samaritain, & dans les Septante comme dans la Vulgate.

9. Et

9. Et ait Dominus ad Cain : Ubi eſt Abel frater tuus? Qui reſpondit : Neſcio. Num cuſtos fratris mei ſum ego?

9. Le Seigneur *à qui ce crime ne pouvoit être caché*, dit enſuite à Caïn, *pour le faire rentrer en lui-même* : Où eſt votre frere Abel ? Il lui répondit *avec une eſpece de mépris* : Je ne ſais. *Puis joignant l'inſolence au mépris, il ajouta* : Suis-je le gardien de mon frere, *pour ſavoir où il eſt ?*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4028.

Sap. x. 3. *Matth.* xxiii. 35. 1. *Joan.* iii. 12. *Judæ* 11.

10. Dixitque ad eum : Quid feciſti? vox ſanguinis fratris tui clamat ad me de terra.

10. Le Seigneur lui répartit : Qu'avez-vous fait? *avez-vous eſpéré me cacher votre crime ? Vous vous êtes trompé.* La voix du ſang de " votre frere crie de la terre juſqu'à moi, *& me demande vengeance contre vous.* "

11. Nunc igitur maledictus eris ſuper terram, quæ aperuit os ſuum, & ſuſcepit ſanguinem fratris tui de manu tua.

11. Vous ſerez donc maintenant maudit ſur la terre, " qui a ouvert ſa bouche, & qui a reçu le ſang de votre frere, lorſque votre main l'a répandu.

12. Cùm operatus fueris eam, non dabit tibi fructus ſuos : vagus & profugus eris ſuper terram.

12. *Ainſi* quand vous l'aurez cultivée, elle ne vous rendra point ſon fruit : *& de plus*, vous ſerez fugitif & vagabond ſur la terre ; *vous n'y aurez point de demeure fixe, & vous vous trouverez dans une crainte & une agitation continuelle.*

13. Dixitque Cain ad Dominum : Major eſt iniquitas mea, quàm ut veniam merear.

13. Caïn *entrant dans les ſentiments d'un déſeſperé, & non d'un pénitent*, répondit au Seigneur : Mon iniquité eſt trop grande, pour pouvoir en obtenir le pardon ; *& je n'oſe vous le demander.*

14. Ecce ejicis me hodie à facie terræ, & à facie tua abſcondar, & ero vagus

14. *Mais* vous me chaſſez aujourd'hui de deſſus la terre *où je ſuis né*, & j'irai me cacher de devant votre face ; je ſerai

℣. 10. On lit dans l'Hébreu : *vox ſanguinum clamantium* : ce pourroit être un hébraiſme : car les Hébreux emploient le pluriel de *ſanguis*, ſur-tout pour marquer le ſang injuſtement verſé : delà vient, *libera me de ſanguinibus* : Pſ. l. 16. Mais le Samaritain porte : *vox ſanguinis clamat*. Au fond le ſens eſt le même.

Ibid. Abel injuſtement maſſacré par Cain, marque la mort violente que J. C. devoit ſouffrir de la part des Juifs jaloux de ſa gloire & de ſa vertu. S. Paul dit que le Sang de J. C. crie plus avantageuſement que celui d'Abel. *Hébr.* xii. 24.

℣. 11. Hébr. & Sept. Vous êtes donc maintenant maudit de la terre. » c. a. d. Elle vous traitera comme un homme maudit, en vous refuſant ſon fruit. C'eſt ce que le ℣. ſuivant exprime.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4028.

fugitif & vagabond sur la terre, *éloigné de vous & privé de votre secours. Or en quelque lieu que j'aille, où quelques-uns de mes freres se seront déjà établis, il voudront venger la mort de celui que j'ai tué.* Quiconque donc me trouvera, me tuera.

& profugus in terra : omnis igitur qui invenerit me occidet me.

15. Le Seigneur lui répondit : Non, cela ne sera pas ainsi : " mais quiconque tuera Caïn sera puni sept fois " plus *sévérement que lui, pour n'avoir pas profité du châtiment que j'ai exercé sur Caïn* ; & le Seigneur mit un signe sur Caïn, afin que ceux qui le trouveroient, ne le tuâssent point.

15. Dixitque ei Dominus : Nequaquam ita fiet ; sed omnis qui occiderit Cain, septuplùm punietur. Posuitque Dominus Cain signum, ut non interficeret eum omnis qui invenisset eum.

16. Caïn s'étant retiré de devant la face du Seigneur, fut vagabond sur la terre, & il habita vers la région orientale d'Eden, *sans y avoir de demeure fixe.*"

16. Egressusque Cain à facie Domini, habitavit profugus in terra ad orientalem plagam Eden.

17. Et ayant connu sa femme, elle conçut & enfanta Hénoch. Il bâtit ensuite une Ville, qu'il appella Hénoch, du nom de son fils."

17. Cognovit autem Cain uxorem suam, quæ concepit & peperit Henoch ; & ædificavit civitatem, vocavitque nomen ejus ex nomine filii sui, Henoch.

18. Hénoch engendra Irad, Irad engendra Maviael, Maviael engendra Mathusael, & Mathusael engendra Lamech.

18. Porrò Henoch genuit Irad, & Irad genuit Maviael, & Maviael genuit Mathusael, & Mathusael genuit Lamech.

℣. 15. Hébr. autr. Le Seigneur lui répondit : C'est pour cela que quiconque, &c. ou, Certes quiconque, &c. » Au reste les Septante ont lu de même que la Vulgate. C'est-à-dire qu'ils ont lu LKN, *Non sic* ; au lieu de LKN, *Propterea*, qu'on lit aujourd'hui.

Ibid. Le nombre de *sept* est mis pour un nombre indéterminé, mais grand & considérable.

℣. 16. Hébr. autr. Caïn s'étant retiré de devant la face du Seigneur, demeura dans la terre de Nord à l'Orient d'Eden. » Les Septante ont pris ainsi le terme Hébreu pour un nom de lieu ; seulement au lieu de *Nod* ou *Naud*, ils ont lu *Naïd*. On trouve à l'Orient du pays d'Eden & de l'Assyrie, un vaste pays nommé *Nysæ* ou *Nysæe*, qui faisoit partie de l'Hircanie. En Hébreu *Nes*, d'où vient *Nysa*, signifie la même chose que *Nod*, fuir, se retirer, être errant, vagabond.

℣. 17. En vain chercheroit-on sur la terre les vestiges d'une ville bâtie avant le déluge.

19 Qui accepit duas uxores : nomen uni Ada & nomen alteri Sella.

19. *Ce fut le premier homme* qui eut *en même-temps* deux femmes dont l'une s'appelloit Ada, & l'autre Sella.

Av. l'Erc. Chr. Vulg 4028.

20. Genuitque Ada Jabel, qui fuit pater habitantium in tentoriis, atque paſtorum.

20. Ada enfanta Jabel, qui fut pere " de ceux qui habitent ſous des tentes, & des paſteurs. "

21. Et nomen fratris ejus Jubal : ipſe fuit pater canentium citharâ & organo.

21. Son frere s'appelloit Jubal, & il fut le pere de ceux qui jouent de la harpe & de l'orgue. " *Il inventa ces inſtruments de muſique, comme ſon frere avoit inventé la maniere de faire des tentes, & de conduire des troupeaux.*

22. Sella quoque genuit Tubalcain, qui fuit malleator, & faber in cuncta opera æris & ferri. Soror verò Tubalcain, Noema.

22. Sella enfanta auſſi Tubalcaïn, qui eut l'art de travailler avec le marteau, qui fut habile en toutes ſortes d'ouvrages d'airain & de fer. " Noëma étoit la ſœur de Tubalcaïn ; *ce fut elle qui inventa la maniere de filer, & de faire de la toile & des étoffes de laine.* "

23. Dixitque Lamech uxoribus ſuis Adæ & Sellæ : Audite vocem meam, uxores Lamech, auſcultate ſermonem meum : quoniam occidi virum in vulnus meum, & adoleſcentulum in livorem meum.

23. Or Lamech *ayant commis un meurtre*, dit à ſes femmes Ada & Sella, *qui en craignoient les ſuites* : Femmes de Lamech, entendez ma voix, écoutez ce que je vais *vous* dire : " *vous êtes effrayées* parce que j'ai tué un homme qui m'a bleſſé ; " *vous craignez pour ma vie*, parce que j'ai aſſaſſiné un jeune homme qui m'a couvert de plaies. "

℣. 20. Dans ce paſſage & dans le ſuivant le mot de *pere* ſignifie l'auteur, l'inſtituteur.

Ibid. Abel paiſſoit auſſi ſes troupeaux ; mais Jabel fut le premier qui fit profeſſion particuliere de conduire des troupeaux.

℣. 21. Les termes Hébreux *Kinnor* & *Hugab*, peuvent ſignifier la lyre & l'orgue. Voyez ce qui en eſt dit dans la *Diſſertation ſur les Inſtruments de Muſique des Hébreux* : elle ſera placée à la tête du Livre des Pſaumes.

℣. 22. Hébr. autr. Tubalcain qui étoit habile à travailler en toutes ſortes d'ouvrages d'airain & de fer. » Les Septante & la Vulgate ſuppoſent qu'on a lu originairement ETS, *malleator*, au lieu de LTS, *poliens* ou *acuens* qu'on lit aujourd'hui.

Ibid. Pluſieurs tiennent cette opinion, en ſuppoſant que Noëma eſt la Minerve des Grecs, qui étoit nommée *Nemanoun*.

℣. 23. Hébr. autr. Or Lamech dit à ſes femmes : Ada & Sella, écoutez ma voix ; femmes de Lamech, prêtez l'oreille à ce que je vais vous dire.

Ibid. Litt. pour ma bleſſure.

Ibid. Litt. pour ma meurtriſſure.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4028.

24. *Mais" raſſurez-vous, perſonne n'oſeroit attenter à ma vie; car puiſque ; ſelon la parole du Seigneur même*, on vangera ſept fois *la mort de* Caïn *qui a tué ſon propre frere, & qui l'a tué par malice & par envie, on vangeroit ſans doute celle de* Lamech ſeptante fois ſept fois, *lui qui n'a tué qu'un étranger, & même en ſe défendant."*

24. Septuplùm ultio dabitur de Cain: de Lamech verò ſeptuagies ſepties.

25. Adam *après avoir pleuré la mort d'Abel, que ſa vertu lui rendit très-ſenſible*, connut encore ſa femme; & elle enfanta un fils qu'elle " nomma Seth, *c'eſt-à-dire ſubſtitué*, en diſant: Dieu m'a donné un autre fils, au lieu d'Abel que Caïn a tué."

25. Cognovit quoque adhuc Adam uxorem ſuam: & peperit filium, vocavitque nomen ejus Seth, dicens: Poſuit mihi Deus ſemen aliud pro Abel, quem occidit Cain.

26. Il naquit auſſi à Seth un fils, qu'il appella Enos. Celui-ci commença d'invoquer le nom du Seigneur *par des ſacrifices réglés, & à porter le nom d'enfant de Dieu, qui ſe conſerva enſuite dans ſa poſtérité."*

26. Sed & Seth natus eſt filius quem vocavit Enos: iſte cœpit invocare nomen Domini.

℣. 24. Cette particule eſt exprimée dans l'Hébreu: *Sed.*

℣. 23. & 24. L'Ecriture ne nous apprend point le ſujet du diſcours de Lamech; & tout ce que l'on en peut dire n'eſt que conjecture. On vangera *ſept fois c. a. d.* d'une maniere très-ſévere, la mort de Caïn; & celle de Lamech, *ſeptante fois ſept fois*, c. a. d. incomparablement plus rigoureuſement. » Autr. Caïn a été puni ſept fois; mais Lamech le ſera ſeptante fois ſept fois. » Ce dernier ſens a été très-ſuivi; & la Verſion des Septante a pu y donner lieu. Mais l'Hébreu & la Vulgate favoriſent davantage le premier ſens.

℣. 25. Samar. qu'il nomma. Ce qui eſt conforme à ce qui eſt dit au chap. ſuiv. ℣. 3.

Ibid. SETH en Hébreu, ſignifie littéralement *Poſitus*, & fait ainſi alluſion au mot ſuivant SATH, *Poſuit.*

℣. 26. Hébr. Alors on commença d'être appellé du nom de l'Etre Suprême. » C'eſt qu'en effet, comme la ſuite l'inſinue, les deſcendants de Seth prirent le nom *d'enfants de Dieu*, pour ſe diſtinguer des deſcendants de Caïn qui furent ſimplement nommés *enfants des hommes. Infr.* VII. On a lu ZH, *iſte*, au lieu de AZ, *tunc.*

CHAPITRE V.

Généalogie d'Adam, par les descendants de Seth, jusqu'à Noé.

1. Hic est liber generationis Adam. In die qua creavit Deus hominem, ad similitudinem Dei fecit illum.

2. Masculum & fœminam creavit eos, & benedixit illis: & vocavit nomen eorum Adam, in die quo creati sunt.

3. Vixit autem Adam centum triginta annis: & genuit ad imaginem & similitudinem suam, vocavitque nomen ejus Seth.

4. Et facti sunt dies Adam, postquam genuit Seth, octingenti anni, genuitque filios & filias.

5. Et factum est omne tempus quod vixit Adam, anni nongenti triginta, & mortuus est.

1. VOici le dénombrement de la postérité d'Adam, *c'est-à-dire, de ceux de ses enfants qui ont été les peres du Messie.* Au jour que Dieu créa l'homme, il le fit à sa ressemblance, *lui ayant donné une ame capable de le connoître & de l'aimer.* AV L'ERE CHR. VULG. 4028. *Sap.* 11. 23. *Infr.* IX. 6. *Sup.* I. 27. *Eccli.* XVII. 1. 1. *Par.* 1. 1.

2. *Or sous ce nom d'homme, il faut entendre l'homme & la femme*; *car* il les créa mâle & femelle, il les benit, & il leur donna le nom d'Adam, *c'est-à-dire, terrestre,* au jour qu'ils furent créés, *pour marquer qu'ils avoient été tirés de la terre.*

3. Adam ayant vécu cent trente ans", engendra *un fils* " à son image & à sa ressemblance, *c'est-à-dire, homme & pécheur comme lui*, & il le nomma Seth. AV. L'ERE CHR. VULG. 4027.

4. Après qu'Adam eut engendré Seth, il vécut huit cents ans. *Or ayant la naissance de Seth & après*, il engendra des fils & des filles.

5. Et tout le temps de la vie d'Adam fut de neuf cents trente ans, & *après cette longue vie, qui fut pour lui une longue pénitence,* " il mourut.

℣. 3. Sur les différences qui se trouvent dans ce Chapitre entre le Texte Hébreu & la Version des Septante, voyez ce qui a été dit dans la *Dissertation sur les deux premiers Ages*, à la tête de ce Livre. La Vulgate est conforme à l'Hébreu, qui paroit avoir conservé la lecture primitive dans tout ce Chapitre, sur le nombre des années de ces Patriarches.

Ibid. Ce mot paroît omis dans le Texte: il y est au moins sous-entendu.

℣. 5. L'Ecriture parle avantageusement du salut d'Adam; (*Sap.* X. 2.) & l'Eglise le croit au nombre des élus; elle l'a décidé ainsi contre Tatien, & contre les Encratites disciples de cet hérésiarque.

6. Seth auſſi ayant vécu cent cinq ans, engendra Enos.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3923.

7. Et après que Seth eut engendré Enos, il vécut huit cents ſept ans, & il engendra des fils & des filles.

8. Et tout le temps de la vie de Seth ayant été de neuf cents douze ans, il mourut.

9. Enos ayant vécu quatre-vingt-dix ans, engendra Caïnan.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3834.

10. Depuis la naiſſance de Caïnan, il vécut huit cents quinze ans, & il engendra des fils & des filles.

11. Et tout le temps de la vie d'Enos, ayant été de neuf cents cinq ans, il mourut.

12. Caïnan auſſi ayant vécu ſoixante & dix ans, engendra Malaléel.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3765.

13. Et après avoir engendré Malaléel, il vécut huit cents quarante ans, & il engendra des fils & des filles.

14. Et tout le temps de la vie de Caïnan ayant été de neuf cents dix ans, il mourut.

15. Malaléel ayant vécu ſoixante & cinq ans, engendra Jared.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3701.

16. Après avoir engendré Jared, il

6. Vixit quoque Seth centum quinque annis, & genuit Enos.

7. Vixitque Seth poſtquam genuit Enos, octingentis ſeptem annis, genuitque filios & filias.

8. Et facti ſunt omnes dies Seth nongentorum duodecim annorum, & mortuus eſt.

9. Vixit verò Enos nonaginta annis, & genuit Cainan.

10. Poſt cujus ortum vixit octingentis quindecim annis, & genuit filios & filias.

11. Factique ſunt omnes dies Enos nongenti quinque anni, & mortuus eſt.

12. Vixit quoque Cainan ſeptuaginta annis, & genuit Malaleel.

13. Et vixit Cainan, poſtquam genuit Malaleel, octingentis quadraginta annis, genuitque filios & filias.

14. Et facti ſunt omnes dies Cainan nongenti decem anni, & mortuus eſt.

15. Vixit autem Malaleel ſexaginta quinque annis, & genuit Jared.

16. Et vixit Malaleel,

postquam genuit Jared, octingentis triginta annis, & genuit filios & filias.

17. Et facti sunt omnes dies Malaleel octingenti nonaginta quinque anni, & mortuus est.

18. Vixitque Jared centum sexaginta duobus annis, & genuit Henoch.

19. Et vixit Jared, postquam genuit Henoch, octingentis annis, & genuit filios & filias.

20. Et facti sunt omnes dies Jared nongenti sexaginta duo anni, & mortuus est.

21. Porrò Henoch vixit sexaginta quinque annis, & genuit Mathusalam.

22. Et ambulavit Henoch cum Deo, & vixit, postquam genuit Mathusalam, trecentis annis, & genuit filios & filias.

vécut huit cents trente ans, & il engendra des fils & des filles. — Av. l'Ere Chr. Vulg. 3701.

17. Et tout le temps de la vie de Malaléel ayant été de huit cents quatre-vingt-quinze ans, il mourut.

18. Jared ayant vécu cent soixante & deux ans, " engendra Hénoch. " — Av. l'Ere Chr. Vulg. 3540.

19. Après avoir engendré Henoch, il vécut huit cents ans, & il engendra des fils & des filles.

20. Et tout le temps de la vie de Jared ayant été de neuf cents soixante & deux ans, il mourut.

21. Or Hénoch ayant vécu soixante & cinq ans, engendra Mathusala. " — Av. l'Ere Chr. Vulg. 3475.

22. Hénoch marcha avec Dieu, *& lui fut très-agréable* "; & après avoir engendré Mathusala, il vécut " trois cents ans, & il engendra des fils & des filles.

℣. 18. Sur les différences qui se trouvent ici & dans les versets suivants, entre l'Hébreu & le Samaritain, voyez ce qui a été dit dans la même *Dissertation* : la Vulgate continue d'être conforme à l'Hébreu.

Ibid. C'est abusivement qu'on écrit *Enoch* sans aspiration : son vrai nom est *Hénoch*, en Latin *Henoch*, comme l'exprime notre Vulgate.

℣. 21. Vulg. litt. *Mathusalam* : Son vrai nom est *Mathusala*, comme la Vulgate l'exprime aux ℣℣. 25. 26. 27. d'où l'on a fait à l'accusatif en Latin *Mathusalam*. Les Septante le nomment toujours *Mathusala*. En Hébreu, on pourroit aussi prononcer *Mathusale*. La Vulgate l'exprime ainsi dans le I. Livre des Paralipomenes, 1. 1. 3. & dans S. Luc. III. 37. Ce nom est composé de trois mots : MATH-U-SALA, qui peuvent signifier *Mors & immissio*; paroles en quelque sorte prophétiques, qui relativement à l'événement peuvent signifier *Mors & inundatio* : car la *mort* de ce Patriarche fut suivie du *déluge* dans la même année.

℣. 22. C'est le sens de la Version des Septante, dont S. Paul conserve l'expression dans son Epître aux Hébreux, XI. 5. » Henoch plut à Dieu. » La même expression va revenir au ℣. 24.

Ibid. Ces mots, *& vixit*, manquent dans l'Hébreu & dans les Septante.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3475.

23. Et tout le temps qu'Hénoch vécut *sur la terre* fut de trois cents soixante-cinq ans.

23. Et facti sunt omnes dies Henoch trecenti sexaginta quinque anni.

24. *Pendant tout ce temps-là*, il marcha avec Dieu *dans une si parfaite obéissance à ses commandements, & une si grande foi en ses promesses, que le Seigneur voulut le réserver pour prêcher la penitence à la fin du monde; c'est pourquoi il le transfera dans le paradis,* " & il ne parut plus *sur la terre*, parce que Dieu l'enleva, *& le cacha aux yeux des hommes.*

24. Ambulavitque cum Deo, & non apparuit; quia tulit eum Deus.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3288.

25. Mathusala ayant vécu cent quatre-vingt-sept ans, il engendra Lamech.

25. Vixit quoque Mathusala centum octoginta septem annis, & genuit Lamech.

26. Après avoir engendré Lamech, il vécut sept cents quatre-vingt-deux ans, & il engendra des fils & des filles.

26. Et vixit Mathusala, postquam genuit Lamech, septingentis octoginta duobus annis, & genuit filios & filias.

27. Et tout le temps de la vie de Mathusala ayant été de neuf cents soixante-neuf ans, il mourut.

27. Et facti sunt omnes dies Mathusala nongenti sexaginta novem anni, & mortuus est.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3107.

28. Lamech ayant vécu cent quatre-vingt-deux ans, engendra un fils,

28. Vixit autem Lamech centum octoginta duobus annis: & genuit filium,

29. qu'il nomma Noé, *c'est-à-dire, repos*, " en disant: Celui-ci *nous soulagera* parmi nos travaux & les œuvres de nos mains, *& il* nous con-

29. vocavitque nomen ejus Noe, dicens: Iste consolabitur nos ab operibus

℣. 24. Voyez au Livre de l'Ecclésiastique, XLIV. 16. Voyez aussi la *Dissertation sur le Patriarche Hénoch*, à la tête de ce Livre.

℣. 29. La Vulgate exprime le sens de l'Hébreu, tel qu'on le lit encore aujourd'hui: Lamech.... engendra un fils, qu'il nomma Noé, *c'est-à-dire, repos ou soulagement*, en disant: Celui-ci nous consolera, &c. » La lecture que suppose la Version des Septante exprime d'une maniere plus naturelle l'étymologie du nom de Noé: Lamech engendra un fils qu'il nomma Noé, *c'est-à-dire repos ou soulagement*, en disant: Celui-ci nous soulagera parmi nos travaux & les œuvres de nos mains, dans la terre que le Seigneur a maudite. C'est-à-dire, qu'ils ont lu INIKNU, *requiem dabit nobis*, au lieu de INKMNU, *consolabitur nos.*

&

& laboribus manuum noſtrarum, in terra cui maledixit Dominus.

30. Vixitque Lamech, poſtquam genuit Noe, quingentis nonaginta quinque annis, & genuit filios & filias.

31. Et facti ſunt omnes dies Lamech ſeptingenti ſeptuaginta ſeptem anni, & mortuus eſt. Noe verò, cùm quingentorum eſſet annorum, genuit Sem, Cham & Japheth.

ſolera dans la terre que le Seigneur a maudite.

30. Lamech après avoir engendré Noé, vécut cinq cents quatre-vingt quinze ans, & il engendra des fils & des filles.

31. Et tout le temps de la vie de Lamech ayant été de ſept cents ſoixante & dix-ſept ans, il mourut. Or Noé ayant cinq cents ans accomplis, engendra Sem, Cham, & Japheth. ″

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2606.

℣. 31. C'eſt abuſivement qu'on écrit en Latin & en François *Japhet*. Selon l'Hébreu & ſelon le Grec on doit écrire *Japheth*, & les bonnes éditions Latines le portent ainſi. Ces trois fils de Noé ne naquirent pas dans la même année, puiſque dans la ſuite on voit que Cham qui eſt ici le ſecond, étoit plus jeune. *Infr.* IX. 24. Et plus loin il eſt dit que Sem étoit l'aîné de Japheth. *Infr.* X. 21. Il eſt vrai que là les Septante diſent au contraire que Japheth étoit l'aîné de Sem : mais il paroît que c'eſt une fauſſe interprétation, & que l'intention de Moyſe a été de marquer ici l'époque de la naiſſance de Sem, qu'il nomme le premier comme l'aîné. On objecte encore que deux ans après le Déluge, ou du moins dans la ſeconde année après le Déluge, Sem n'avoit que cent ans, *Infr.* XI. 10. lorſque ſon pere devoit en avoir ſix cents deux, ou du moins devoit être dans ſa ſix cents deuxieme année : mais cela ſuppoſe ſeulement que Noé avoit cinq cents ans accomplis lorſqu'il engendra Sem, & que Sem avoit auſſi cent ans accomplis lorſqu'il engendra Arphaxad dans la ſeconde année après le déluge : Moyſe néglige de marquer les mois ; il ne compte que les années.

CHAPITRE VI.

Mariages des enfants de Dieu avec les filles des hommes. Corruption générale des hommes. Dieu prend la réſolution de tout exterminer ſur la terre. Noé trouve grace devant les yeux du Seigneur, qui lui ordonne de bâtir une arche.

1. CUmque cœpiſſent homines multiplicari ſuper terram, & filias procreaſſent :

1. APRÈS que les hommes eurent commencé de ſe multiplier ſur la terre & qu'ils eurent engendré des filles ;

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2626.

2. Les enfants *de Seth*, *qui portoient le nom d'enfants* de Dieu, voyant que les filles des hommes, *c'eſt-à-dire*, *des deſcendants de Caïn*, étoient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qui leur avoient plu.

2. videntes filii Dei filias hominum quòd eſſent pulchræ, acceperunt ſibi uxores ex omnibus, quas elegerant.

3. Et *ces alliances ayant cauſé une corruption générale*, Dieu dit : Mon eſprit" ne demeurera pas pour toujours avec l'homme, " parce qu'il *n'*eſt *que* chair, & *qu'il n'a que des inclinations charnelles* ; *ainſi* le temps *de la vie* de l'homme *ne* ſera *plus que* de cent vingt ans, *après leſquels je ferai périr tous les hommes.*

3. Dixitque Deus : Non permanebit ſpiritus meus in homine in æternum, quia caro eſt : eruntque dies illius centum viginti annorum.

4. Or *ce qui obligea le Seigneur de prononcer cet arrêt*, *c'eſt qu'*il y avoit en ce temps-là ſur la terre des *hommes d'une grandeur extraordinaire*, *& d'une extrême arrogance*, *qu'on appelloit* géants : Car depuis que les enfants de Dieu eurent épouſé les filles des hommes, il en ſortit des enfants qui furent des hommes puiſſants & fameux dans le ſiecle, *où ils exerçoient leur tyrannie & leur cruauté*, *& où ils répandoient par-tout la corruption & l'impiété.*"

4. Gigantes autem erant ſuper terram in diebus illis : poſtquam enim ingreſſi ſunt filii Dei ad filias hominum, illæque genuerunt ; iſti ſunt potentes à ſæculo viri famoſi.

5. Dieu donc voyant que la malice des hommes qui vivoient ſur la terre étoit extrême, & que toutes les penſées de leur cœur étoient en tout temps appliquées au mal,

Infr. VIII. 21. *Matth.* XV. 19.

5. Videns autem Deus quòd multa malitia hominum eſſet in terra, & cuncta cogitatio cordis intenta eſſet ad malum omni tempore :

6. il ſe repentit d'avoir fait l'homme ſur la terre ; *c'eſt-à-dire*, *que ſans changer en lui-même*, *il agit au dehors*, *comme ſe repentant véritablement*, & *paroiſſant* touché de douleur juſqu'au fond du cœur,

6. pœnituit eum quòd hominem feciſſet in terra. Et tactus dolore cordis intrinſecùs :

℣. 3. c. a. d. l'ame & la vie que je leur ai donnée.

Ibid. Hébr. autr. Mon eſprit ne conteſtera plus avec l'homme. » Saint Jérôme a préféré l'autre lecture, qui eſt auſſi celle des Septante. C'eſt-à-dire, que ces anciens Interpretes ont lu dans l'Hébreu IDOR, *permanebit*, au lieu de IDON, *contendet*, qu'on y trouve aujourd'hui.

℣. 4. Hébr. autr. qui furent ces hommes puiſſants dont le nom eſt depuis long-temps célebre. » Voyez la *Diſſertation ſur les Géants*, à la tête de ce Livre.

7. Delebo, inquit, hominem, quem creavi, à facie terræ, ab homine usque ad animantia, à reptili usque ad volucres cœli: pœnitet enim me fecisse eos.

7. il dit : J'exterminerai de dessus la terre l'homme que j'ai créé ; *j'exterminerai tout ce qui a vie sur la terre*, depuis l'homme jusqu'aux animaux ; depuis " *tout* ce qui rampe *sur la terre* jusqu'aux oiseaux du Ciel : car je me repens de les avoir faits, *en voyant que l'homme, pour qui je les ai créés, ne cesse point de m'irriter, & de s'en servir pour m'offenser.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 2626.

8. Noe verò invenit gratiam coram Domino.

8. Mais Noé *n'étant pas criminel comme les autres hommes*, trouva grace devant le Seigneur, *& fut sauvé avec ses enfants.*

9. Hæ sunt generationes Noe : Noe vir justus atque perfectus fuit in generationibus suis ; cum Deo ambulavit.

9. *Or* voici les enfants qu'engendra Noé, *& qui furent sauvés avec lui :* " *car* Noé fut un homme juste & parfait au milieu des hommes de son temps; " il marcha avec *fidélité en la présence de* Dieu " *dans tous les différents âges de sa vie.* Eccli. XLIV. 1. 17.

10. Et genuit tres filios, Sem, Cham & Japheth.

10. Et il engendra trois fils, Sem, Cham & Japheth.

11. Corrupta est autem terra coram Deo, & repleta est iniquitate.

11. Or la terre étoit corrompue devant Dieu, & remplie d'iniquité.

12. Cúmque vidisset Deus terram esse corruptam, (omnis quippe caro corruperat viam suam super terram,)

12. Dieu voyant donc cette corruption *générale* de la terre, (car la vie que tous les hommes y menoient étoit toute corrompue,)

℣. 7. Les Septante ont lu dans le même sens VM, *& à*, & depuis : au lieu de AD, *usque*, jusqu'à, qu'on lit dans l'Hébreu. La même expression reviendra au chap. suiv. ℣. 23.

℣. 9. Autr. Voici ce qui regarde Noé. » L'Ecriture emploie quelquefois le mot *generationes*, pour annoncer un récit d'événements. *Infr.* XXXVII. 2. *Num.* III. 1. C'est ainsi qu'il est dit au Livre des Proverbes : *Ignorans quid superventura* PARIAT *dies.* Prov. XXVII. 1.

Ibid. On pourroit avoir confondu dans l'Hébreu DRTIV, *generationibus suis*, avec DRCIV, *viis suis*, qui seroit plus conforme au génie de cette langue : » Noé fut un homme juste & parfait dans ses voies; » c'est-à-dire, dans sa conduite.

Ibid. Sept. Il plut à Dieu. On se rappelle ce qui a été dit de cette expression au chap. précéd. ℣. 22.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2626.

13. il dit à Noé : J'ai réſolu de faire périr tous les hommes : ils ont rempli toute la terre d'iniquité, & je les exterminerai avec *tout ce qui vit ſur* la terre. " *Mais pour vous j'ai réſolu de vous ſauver.*

13. dixit ad Noe : Finis univerſæ carnis venit coram me : repleta eſt terra iniquitate à facie eorum, & ego diſperdam eos cum terra.

14. *C'eſt pourquoi* faites-vous *un grand vaiſſeau de la figure d'*une arche, *ou d'un grand coffre, tout plat par deſſus, compoſé* de pieces de bois applanies *de tous côtés*, " *& exactement jointes enſemble ;* vous y ferez de petites chambres ; & vous l'enduirez de bitume " dedans & dehors, *pour la rendre impénétrable à l'eau & aux vers, & pour empêcher, par ſon odeur forte, la mauvaiſe odeur de tout ce qui y ſera renfermé.*

14. Fac tibi arcam de lignis lævigatis : manſiunculas in arca facies, & bitumine linies intrinſecùs & extrinſecùs.

15. Voici la forme que vous lui donnerez ; ſa longueur ſera de trois cents coudées, ſa largeur de cinquante, & ſa hauteur de trente. "

15. Et ſic facies eam : Trecentorum cubitorum erit longitudo arcæ, quinquaginta cubitorum latitudo, & triginta cubitorum altitudo illius.

16. Vous ferez à l'arche, *immédiatement au deſſous du toit*, une *ouverture en forme de* fenêtre *pour y donner de l'air & du jour*, & vous donnerez une coudée de hauteur, au comble *du toit* de l'arche " , *qui ſera en pente, pour faire écouler les eaux* ; vous mettrez auſſi la

16. Feneſtram in arca facies, & in cubito conſummabis ſummitatem ejus : oſtium autem arcæ pones ex latere ; deorſum, cœnacula, &

℣. 13. Peut-être faudroit-il lire dans l'Hébreu MN HARS, *de terra*, de deſſus la terre, comme on le lit au chap. ſuiv. ℣. 23.

℣. 14. Hébr. de bois de Gopher. » On croit que ce pourroit être le cyprès. Voyez la *Diſſertation ſur l'Arche de Noé*, à la tête de ce Livre.

Ibid. Hébr. litt. Vous l'enduirez d'un enduit. » L'Hébreu n'exprime pas la nature de cet enduit. Les Septante l'entendent du bitume comme l'exprime la Vulgate.

℣. 15. C'eſt-à-dire, environ 500 pieds de long, 84 de large & 50 de haut. La Coudée Hébraïque contenoit environ 20 pouces. Voyez la *Diſſertation ſur La Coudée Hébraïque*, à la tête du Livre d'Ezéchiel.

℣. 16. Litt. *Summitatem ejus*. Selon l'Hébreu ce pronom ſe rapporte à l'Arche, & non à l'ouverture ou fenêtre, comme quelques-uns l'ont cru, trompés par l'équivoque de ce pronom dans le Latin.

triſtega facies in ea.

porte de l'arche au côté *ou à l'un des bouts :* & vous y ferez un étage tout en bas, un *autre* au milieu," & un troiſieme *plus haut, dans leſquels vous pratiquerez diverſes chambres pour les diverſes eſpeces d'animaux que je veux y conſerver.*

Av. l'Erb Chr. Vulg. 2626.

17. Ecce ego adducam aquas diluvii ſuper terram, ut interficiam omnem carnem in qua ſpiritus vitæ eſt ſubter cœlum: univerſa quæ in terra ſunt, conſumentur.

17. *Car* je vais répandre les eaux du déluge" ſur la terre, pour faire mourir toute chair qui reſpire, & qui eſt vivante ſous le Ciel : *en ſorte que* tout ce qui eſt ſur la terre ſera conſumé.

18. Ponamque fœdus meum tecum; & ingredieris arcam tu, & filii tui, uxor tua, & uxores filiorum tuorum, tecum.

18. *Mais* j'établirai mon alliance avec vous, *je vous prendrai ſous ma protection*, & vous entrerez dans l'arche, vous & vos fils, votre femme & les femmes de vos fils avec vous.

19. Et ex cunctis animantibus univerſæ carnis bina induces in arcam, ut vivant tecum, maſculini ſexûs & fœminini.

19. Vous ferez auſſi entrer dans l'arche de chaque eſpece de tous les animaux," par couples, mâle & femelle," afin qu'ils *y* vivent, *& qu'ils s'y conſervent* avec vous.

20. De volucribus juxta genus ſuum, & de jumentis in genere ſuo, & ex omni reptili terræ ſecundùm genus ſuum: bina de omnibus ingredientur tecum, ut poſſint vivere.

20. De chaque eſpece des oiſeaux vous en prendrez deux, de chaque eſpece des animaux *terreſtres* deux, de chaque eſpece de ce qui rampe ſur la terre deux; *en un mot* deux de toute eſpece entreront avec vous" *dans l'arche*, afin qu'ils puiſſent vivre *& s'y conſerver, pour repeupler la terre.*

Ibid. Dans la Vulgate *deorſum* eſt pris ſubſtantivement pour l'etage d'en bas : *cœnacula* eſt mis pour le ſecond étage ; *triſtega*, pour le troiſieme. Cela eſt ſans équivoque dans l'Hébreu : *inferiora, ſecunda & tertia facies in ea.*

℣. 17. Hébr. Un déluge d'eaux.

℣. 19. Sept. De tous les animaux *domeſtiques*, de tous les reptiles, de toutes les bêtes *ſauvages*, & *généralement* de toute chair.

Ibid. Dieu marque ici ſeulement en général, que ſon deſſein eſt de ſauver le male & la femelle de chaque eſpece d'animaux. Il en déterminera enſuite le nombre. *Infr.* VII. 2.

℣. 20. Hébr. viendront à vous.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2626.

21. Vous prendrez auſſi avec vous de tout ce qui peut ſe manger, & vous le porterez dans l'arche pour ſervir à votre nourriture & à celle de tous les animaux *qui y ſeront avec vous.*

21. Tolles igitur tecum, ex omnibus eſcis quæ mandi poſſunt, & comportabis apud te; & erunt tam tibi quàm illis in cibum.

Hebr. XI. 7.

22. Noé accomplit donc tout ce que Dieu lui avoit commandé; *il bâtit l'arche ſous le modele que Dieu même lui en avoit donné, & il employa plus de cent ans à achever cet ouvrage, Dieu l'ordonnant ainſi, afin que tous les hommes fuſſent avertis des maux dont ils étoient menacés, & qu'ils euſſent le temps de les prévenir, en penſant ſérieuſement à ſe convertir."*

22. Fecit igitur Noe omnia quæ præceperat illi Deus.

ỳ. 22. Selon ſaint Pierre, lorſque Noé préparoit l'Arche, la patience de Dieu attendoit les hommes; mais ils furent incrédules. 1. *Petr.* III. 20. Le Fils de Dieu compare les jours de ſon futur avénement à ceux du temps de Noé. *Matth.* XXV. 37-39.

CHAPITRE VII.

Noé entre dans l'Arche. Il y fait entrer les animaux que Dieu vouloit conſerver. Le Déluge inonde la terre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2507.

1. LE Seigneur dit enſuite à Noé: Entrez dans l'Arche, vous & toute votre maiſon, *que je veux ſauver avec vous*, parce qu'entre *tous* ceux qui vivent aujourd'hui *ſur la terre*, j'ai reconnu que vous ſeul étiez juſte devant moi.

1. DIxitque Dominus ad eum: Ingredere tu, & omnis domus tua in arcam: te enim vidi juſtum coram me in generatione hac.

2. *Petr.* II. 5.

2. Prenez de tous les animanx purs, ſept par ſept, mâle & femelle; " & des

2. Ex omnibus animantibus mundis tolle ſeptena &

ỳ. 2. On lit au même ſens dans l'Hébreu à la lettre, *Virum & uxorem ejus*, c'eſt-à-dire, *unumquodque cum ſocia ſua*: C'eſt un Hébraiſme dont on verra dans la ſuite pluſieurs exemples. *Gen.* XV. 10. *Exod.* XXVI. 3. &c. Mais le Samaritain & la verſion des Septante portent comme la Vulgate, *maſculum & feminam.* On le lit ainſi dans l'Hébreu au ỳ. ſuiv.

septena, masculum & fœminam: de animantibus verò immundis duo & duo, masculum & fœminam.

3. Sed & de volatilibus cœli septena & septena, masculum & fœminam; ut salvetur semen super faciem universæ terræ.

4. Adhuc enim & post dies septem ego pluam super terram quadraginta diebus & quadraginta noctibus: & delebo omnem substantiam quam feci, de superficie terræ.

5. Fecit ergo Noe omnia quæ mandaverat ei Dominus.

6. Eratque sexcentorum annorum quando diluvii aquæ inundaverunt super terram.

animaux impurs, deux à deux, mâle & femelle. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2507.

3. Prenez aussi de tous les animaux du Ciel *qui sont purs*, " sept par sept, mâle & femelle; *& de ceux qui sont impurs, deux à deux, mâle & femelle*; " afin d'en conserver la race sur la face de toute la terre; *& faites au plutôt ce que je vous ai commandé.*

4. Car je n'attendrai plus que sept jours, & après cela je ferai pleuvoir sur la terre *durant* quarante jours & quarante nuits, & j'exterminerai de dessus la terre, toutes les créatures que j'ai faites.

5. Noé fit donc tout ce que le Seigneur lui avoit commandé.

6. Il avoit six cents ans lorsque les eaux du déluge inonderent toute la terre. "

Ibid. C'est-à-dire, sept de chacun des animaux purs, les uns mâles, & les autres femelles; & deux de chacun des animaux impurs, un mâle & une femelle. Ce sens est suivi par l'Historien Joseph, & par la plupart des Peres & des Commentateurs. C'est ainsi que dans l'Evangile J. C. dit à ses disciples de faire asseoir le peuple *troupes par troupes*, & ils s'asseyoient *rangs par rangs*. C'est ainsi que J. C. envoie ses Apôtres *deux à deux*. *Marc.* VI. 7. 39-40. Il paroît ici que la distinction des animaux purs ou impurs étoit connue dès avant le Déluge.

℣. 3. Ce mot, *mundis*, est dans le Samaritain & dans la Version des Septante. L'Hébreu même fait mention des oiseaux purs au chap. suiv. ℣. 20.

Ibid. Ces mots sont dans la Version des Septante; & c'est la suite naturelle de ce qui précede: car le Samaritain même ayant distingué les oiseaux purs, la suite du Texte marquoit sans doute les oiseaux impurs.

℣. 6. Voyez la *Dissertation sur l'universalité du Déluge*, à la tête de ce Livre. Ce point vient d'être encore récemment attaqué dans un *Essai sur cette Question, quand & comment l'Amérique a-t-elle été peuplée d'hommes & d'animaux?* Les bornes que nous devons nous prescrire dans ce Commentaire abrégé, ne nous permettent pas de suivre l'Auteur de cet Essai dans tous les détails où il lui plaît d'entrer sur cette question: nous observerons seulement que de l'aveu même de cet Auteur tout le récit de Moyse porte à croire l'universalité du Déluge. L'unique ressource de ce Critique est donc de dire qu'il

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2507.

7. *Avant qu'elles euſſent commencé de tomber*, Noé entra dans l'arche, & avec lui ſes fils, ſa femme, & les femmes de ſes fils, pour *éviter* les eaux du déluge.

Matt. XXIV. 37. *Luc.* XVII. 26. 1. *Pet.* III. 20.

8. Les animaux purs & impurs, & les oiſeaux purs & impurs, " avec tout ce qui ſe meut ſur la terre,

9. entrerent auſſi dans l'arche avec Noé, deux à deux, mâle & femelle, ſelon que le Seigneur l'avoit commandé à Noé.

10. Après donc que les ſept jours *que le Seigneur avoit dit*, furent paſſés, les eaux du déluge ſe répandirent ſur *toute* la terre.

11. L'année ſix cents de la vie de Noé, le dix-ſeptieme jour du ſecond mois de la même année, *qui commençoit alors au mois d'Octobre*, " toutes les ſources du grand abîme *des eaux, où Dieu avoit renfermé celles qui couvroient la terre au commencement du monde*, furent rompues, & les cataractes du Ciel *où il avoit mis, comme en réſerve, les eaux qui étoient au deſſus du firmament*, furent ouvertes.

12. Et la pluie tomba ſur la terre pendant quarante jours & quarante nuits.

7. Et ingreſſus eſt Noe & filii ejus, uxor ejus & uxores filiorum ejus cum eo, in arcam propter aquas diluvii.

8. De animantibus quoque mundis & immundis, & de volucribus, & ex omni quod movetur ſuper terram,

9. duo & duo ingreſſa ſunt ad Noe in arcam, maſculus & fœmina, ſicut præceperat Dominus Noe.

10. Cúmque tranſiſſent ſeptem dies, aquæ diluvii inundaverunt ſuper terram.

11. Anno ſexcenteſimo vitæ Noe, menſe ſecundo, ſeptimo decimo die menſis, rupti ſunt omnes fontes abyſſi magnæ, & cataractæ cœli apertæ ſunt.

12. Et facta eſt pluvia ſuper terram quadraginta diebus & quadraginta noctibus.

y a de l'exagération dans le récit de l'Hiſtorien ſacré; & comme néanmoins il ne veut pas imputer ce vice à l'Eſprit Saint, il prétend que dans nos Livres ſacrés tout n'eſt pas inſpiré de Dieu. Ainſi pour nier l'univerſalité du Déluge, il va attaquer l'inſpiration même des Livres Saints. En attendant que cet Ecrivain téméraire ſoit réfuté par nous ou par quelque autre, nous renvoyons nos Lecteurs aux *Diſſertations* que nous avons données ſur ces deux points, *l'Inſpiration des Livres Saints*, & *l'univerſalité du Déluge*.

ỳ. 8. Ces mots ſont dans la Verſion des Septante: ils ſont une ſuite de ceux du ỳ. 3.

ỳ. 11. c. à. d. vers l'équinoxe d'Automne. Voyez les *Remarques ſur la Chronologie*, placées à la ſuite des Diſſertations préliminaires.

13. In

13. In articulo diei illius ingreſſus eſt Noe, & Sem, & Cham, & Japheth, filii ejus; uxor illius, & tres uxores filiorum ejus cum eis in arcam :

13. Auſſi-tôt *donc* que ce *ſeptieme* jour parut, Noé entra dans l'arche avec ſes fils, Sem, Cham & Japheth, ſa femme, & les trois femmes de ſes fils; Av. l'Ere Chr. Vulg. 2507.

14. ipſi & omne animal ſecundùm genus ſuum, univerſaque jumenta in genere ſuo, & omne quod movetur ſuper terram in genere ſuo, cunctumque volatile ſecundùm genus ſuum, univerſæ aves, omneſque volucres,

14. & tous les animaux *ſauvages*; ſelon leur eſpece, y entrerent auſſi avec eux; tous les animaux *domeſtiques*, ſelon leur eſpece; tout ce qui ſe meut ſur la terre, ſelon ſon eſpece; tout ce qui vole, chacun ſelon ſon eſpece; tous les oiſeaux, & tout ce qui s'éleve dans l'air.

15. ingreſſæ ſunt ad Noe in arcam, bina & bina ex omni carne in qua erat ſpiritus vitæ.

15. *Tous ces animaux* entrerent avec Noé dans l'arche, deux à deux, *mâle & femelle* " de toute chair vivante & animée.

16. Et quæ ingreſſa ſunt, maſculus & fœmina ex omni carne introierunt, ſicut præceperat ei Deus: & incluſit eum Dominus deforis.

16. Ceux qui y entrerent étoient *donc* mâles & femelles de toute eſpece, ſelon que Dieu l'avoit commandé à Noé; & le Seigneur l'y enferma par dehors.

17. Factumque eſt diluvium quadraginta diebus ſuper terram: & multiplicatæ ſunt aquæ, & elevaverunt arcam in ſublime à terra.

17. Le déluge ſe répandit ſur la terre pendant quarante jours; & les eaux s'étant accrues, éleverent l'arche en haut au deſſus de la terre.

18. Vehementer enim inundaverunt: & omnia repleverunt in ſuperficie terræ: porrò arca ferebatur ſuper aquas.

18. Car l'inondation croiſſant beaucoup, les eaux couvrirent toute la ſurface de la terre : mais l'arche étoit portée ſur les eaux.

℣. 15. Ces mots ſont dans la Verſion des Septante.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2507.

19. Les eaux crûrent & groſſirent prodigieuſement au deſſus de la terre, & toutes les plus hautes montagnes qui ſont ſous toute l'étendue du Ciel furent couvertes.

19. Et aquæ prævaluerunt nimis ſuper terram: opertique ſunt omnes montes excelſi ſub univerſo cœlo.

20. L'eau ayant gagné le ſommet des montagnes, s'éleva encore de quinze coudées " plus haut.

20. Quindecim cubitis altior fuit aqua ſuper montes, quos operuerat.

Sap. x. 4. *Eccli.* XXXIX. 28. 1. *Pet.* III. 20.

21. Toute chair qui ſe meut ſur la terre en fut conſumée; tous les oiſeaux, tous les animaux *domeſtiques*, toutes les bêtes *ſauvages*, & tout ce qui rampe ſur la terre.

21. Conſumptaque eſt omnis caro quæ movebatur ſuper terram, volucrum, animantium, beſtiarum, omniumque reptilium quæ reptant ſuper terram: univerſi homines,

22. Tous les hommes moururent, & généralement tout ce qui a vie & qui reſpire ſur la terre *& ſous le Ciel.*

22. & cuncta in quibus ſpiraculum vitæ eſt in terra, mortua ſunt.

23. Toutes les créatures qui étoient ſur la terre, depuis l'homme juſqu'aux bêtes, tant celles qui rampent, que celles qui volent dans l'air, " tout périt de deſſus la terre: il ne demeura que Noé ſeul, & ceux qui étoient avec lui dans l'arche.

23. Et delevit omnem ſubſtantiam, quæ erat ſuper terram, ab homine uſque ad pecus, tam reptile quàm volucres cœli: & deleta ſunt de terra: remanſit autem ſolus Noe, & qui cum eo erant in arca.

24. Et les eaux couvrirent toute la terre pendant cent cinquante jours. "

24. Obtinueruntque aquæ terram centum quinquaginta diebus.

℣. 20. C'eſt-à-dire, environ vingt-cinq pieds au moins.

℣. 23. Il faudroit peut-être lire dans l'Hébreu comme les Septante & la Vulgate l'expriment au chap. précéd. ℣. 7. depuis celles qui rampent juſqu'à celles qui volent dans l'air.

℣. 24. En comparant les Textes, VII. 11. & VIII. 4. On voit que ces cent cinquante jours ſe comptent depuis le commencement du déluge, & forment cinq mois de trente jours chacun.

CHAPITRE VIII.

Les eaux se retirerent. Noé sort de l'Arche. Alliance de Dieu avec Noé.

1. RECordatus autem Deus Noe, cunctorumque animantium, & omnium jumentorum, quæ erant cum eo in arca, adduxit spiritum super terram, & imminutæ sunt aquæ.

2. Et clausi sunt fontes abyssi, & cataractæ cœli: & prohibitæ sunt pluviæ de cœlo.

3. Reversæque sunt aquæ de terra, euntes & redeuntes: & cœperunt minui post centum quinquaginta dies.

4. Requievitque arca mense septimo, vigesimo septimo die mensis, super montes Armeniæ.

5. At verò aquæ ibant & decrescebant usque ad decimum mensem: decimo

MAIS Dieu s'étant souvenu de Noé, de toutes les bêtes *sauvages*, & de tous les animaux *domestiques, de tous les oiseaux & de tous les reptiles*," qui étoient avec lui dans l'arche, fit souffler un vent sur la terre, & les eaux commencerent de diminuer."

Av. l'Ere Chr. Vulg 2596.

2. Les sources de l'abîme furent fermées aussi-bien que les cataractes du Ciel; *en sorte que les eaux de la mer qui se repandoient sur la terre*, & les pluies *qui tomboient* du Ciel, furent arrêtées.

3. Les eaux étant agirées de côté & d'autre, *par la violence de ce vent*, se retirerent de dessus la terre, & commencerent de diminuer après cent cinquante jours.

4. Et le vingt-septieme jour" du septieme mois, l'arche se reposa sur les montagnes d'Armenie."

5. Cependant les eaux alloient *toujours* en diminuant jusqu'au dixieme mois, au premier jour duquel le som-

℣. 1. Ces mots sont dans la Version des Septante.

Ibid. Hébr. cesserent de s'accroître. Elles ne commencent à diminuer qu'au ℣. 3.

℣. 4. Hébr. & Samar. le dix-septieme jour. Les Septante portent comme la Vulgate, le vingt-septieme. C'est-à-dire qu'ils ont lu *septimo vigesimo die*, ASRIM IOM, au lieu de *septimo decimo die*, ASR IOM. La ressemblance des deux lectures a pu donner lieu à la mépriſe des Copistes: & il est fort vraisemblable que l'Arche ne put s'arrêter que dix jours après que les eaux eurent commencé de diminuer.

Ibid. Hébr. sur les montagnes d'Ararat. L'opinion commune est que le nom d'*Ararat* désigne en Hébreu l'Arménie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

met des montagnes commença de paroître.

6. Quarante jours s'étant *encore* passés, Noé ouvrit la fenêtre qu'il avoit faite dans l'arche, & laissa aller un corbeau,

7. qui étant sorti ne revint plus ", & *demeura ainsi seul dehors, volant de tous côtés*, jusqu'à ce que les eaux de la terre furent séchées, " *& qu'il eut été rejoint par les autres animaux.*

8. *Sept jours après*, " il envoya aussi une colombe après le corbeau, pour voir si les eaux avoient cessé " de couvrir la terre.

9. Mais la colombe n'ayant pu trouver *de lieu sec* où mettre le pied, parce que *les montagnes, d'où l'eau s'étoit retirée, étoient couvertes de boue, & que* la terre étoit *encore* toute couverte d'eau, elle revint à lui; & Noé étendant la main, la prit, & la remit dans l'arche.

10. Il attendit encore sept autres jours, & il envoya de nouveau la colombe hors de l'arche.

enim mensæ, primâ die mensis, apparuerunt cacumina montium.

6. Cùmque transissent quadraginta dies, aperiens Noe fenestram arcæ quam fecerat, dimisit corvum:

7. qui egrediebatur, & non revertebatur, donec siccarentur aquæ super terram.

8. Emisit quoque columbam post eum, ut videret si jam cessassent aquæ super faciem terræ.

9. Quæ cùm non invenisset ubi requiescere pes ejus, reversa est ad eum in arcam: aquæ enim erant super universam terram: extenditque manum, & apprehensam intulit in arcam.

10. Expectatis autem ultrà septem diebus aliis, rursùm dimisit columbam ex arca.

℣. 7. Hébr. litt. qui étant sorti, alloit & venoit. La plupart des Interpretes préferent la lecture de la Vulgate qui est aussi celle des Septante. Elle suppose qu'on a lu originairement dans l'Hébreu VLOA ISOB, *& non revertebatur*: au lieu de quoi les Copistes ont écrit ISOA VSOB, *egrediendo & revertendo.*

Ibid. Cela ne signifie pas qu'il soit revenu après le dessèchement des eaux. La particule *donec* ne marque pas toujours, qu'une chose se soit faite après un certain temps, mais simplement qu'elle ne s'est pas faite auparavant. *Matth.* 1, 25. &c.

℣. 8. Le Texte marquant au ℣. 10. *sept autres jours*, & encore au ℣. 12. *sept autres jours*, & que le ℣. 13. termine au premier jour du premier mois, fait assez connoître qu'il y a ici une distance de *sept jours*, peut-être omise par la négligence des Copistes.

Ibid. On lit dans l'Hébreu QLU, *Levatæ essent*, » si les eaux étoient diminuées sur la terre; » au lieu de quoi les Septante ont lu CLU, *cessassent*, comme l'exprime la Vulgate; » si les eaux avoient cessé de couvrir la terre. » La même variété va revenir au ℣. 11.

11. At illa venit ad eum ad vesperam, portans ramum olivæ virentibus foliis in ore suo. Intellexit ergo Noe quòd cessassent aquæ super terram.

11. Elle revint à lui sur le soir, portant dans son bec un rameau d'olivier, dont les feuilles étoient toutes vertes. " Noé reconnut donc que les eaux s'étoient retirées de dessus la terre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

12. Expectavitque nihilominùs septem alios dies: & emisit columbam, quæ non est reversa ultrà ad eum.

12. Il attendit néanmoins *encore* sept autres jours, *pour donner le temps à la terre de sécher entiérement*, & il envoya la colombe, qui ne revint plus à lui, *ayant trouvé la terre seche & en état d'être habitée.*

13. Igitur sexcentesimo primo anno, primo mense, primâ die mensis, imminutæ sunt aquæ super terram: & aperiens Noe tectum arcæ, aspexit, viditque quòd exsiccata esset superficies terræ.

13. Ainsi l'an de Noé six cents un, au premier jour du premier mois, les eaux qui étoient sur la terre se retirerent *entiérement*; " & Noé ouvrant le toit de l'arche, & regardant delà, il vit que la surface de le terre étoit seche: *cependant il demeura dans l'arche, attendant l'ordre de Dieu pour en sortir.*

14. Mense secundo, septimo & vigesimo die mensis, arefacta est terra.

14. *Mais* le vingt-septieme jour du second mois *de l'année d'après qu'il y fut entré*, la terre fut *toute* seche, *& en état d'être habitée.*

15. Locutus est autem Deus ad Noe, dicens:

15. Alors Dieu parla à Noé, & lui dit:

16. Egredere de arca, tu & uxor tua, filii tui & uxores filiorum tuorum tecum.

16. Sortez de l'arche, vous & votre femme, vos fils & les femmes de vos fils.

17. Cuncta animantia quæ sunt apud te, ex omni carne, tam in volatilibus, quàm in bestiis & universis reptilibus quæ rep-

17. Faites-en sortir aussi tous les animaux qui y sont avec vous, de toutes sortes d'especes, tant des oiseaux, que des bêtes, & de tout ce qui rampe sur la terre; & entrez sur

℣. 11. On trouve encore ici dans l'Hébreu ALH, *folium*, pour ALI, *folia*, qui se trouve dans le Samaritain: à la lettre: des feuilles d'olivier en rameau.

℣. 13. C'est le sens de l'Hébreu: furent seches.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

la terre, croissez-y & vous y multipliez."

tant super terram, educ tecum, & ingredimini super terram : crescite & multiplicamini super eam.

Sup 1. 22. 28. *Infr.* IX. 1. 7.

18. Noé sortit donc *de l'arche* avec ses fils, sa femme & les femmes de ses fils.

18. Egressus est ergo Noe, & filii ejus, uxor illius, & uxores filiorum ejus, cum eo.

19. Toutes les bêtes *sauvages* en sortirent aussi, les animaux *domestiques*, *les oiseaux*," & tout ce qui rampe sur la terre, chacun selon son espece.

19. Sed & omnia animantia, jumenta, & reptilia quæ reptant super terram, secundùm genus suum, egressa sunt de arca.

20. Or Noé dressa un Autel au Seigneur ; & prenant de tous les animaux & de tous les oiseaux purs, il les *lui* offrit en holocauste sur cet autel.

20. Ædificavit autem Noe altare Domino : & tollens de cunctis pecoribus & volucribus mundis, obtulit holocausta super altare.

21. Le Seigneur *connoissant les dispositions du cœur de Noé, agréa son sacrifice, & le* reçut, comme *on reçoit* une odeur très-agréable, & il dit : " je ne répandrai plus ma malediction sur la terre à cause *des pêchés* des hommes, parce que l'esprit de l'homme & toutes les pensées de son cœur " sont portées au mal dès sa jeunesse. Je ne frapperai donc plus *de mort*, comme j'ai fait, tout ce qui est vivant & animé ; *mais je compâtirai à la foiblesse de l'homme, & je le laisserai vivre malgré ses infidélités.*

Sup. VI. 5. *Matt.* XV. 19.

21. Odoratusque est Dominus odorem suavitatis, & ait : Nequaquam ultrà maledicam terræ propter homines : sensus enim & cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentia sua : non igitur ultrà percutiam omnem animam viventem, sicut feci.

℣. 17. Hébr. autr. qu'ils se répandent sur la terre, qu'ils y croissent & qu'ils s'y multiplient : » ce qui s'entend des animaux ; Dieu dit ensuite la même chose en parlant de Noé & de ses fils. *Infr.* IX. 1. & 7. Les mêmes lettres en Hébreu donnent les deux sens.

℣. 19. L'Hébreu & les Septante ajoutent, les oiseaux. L'Hébreu ne parle pas des animaux domestiques.

℣. 21. Hébr. & il dit à son cœur. » c. a. d. il dit en lui-même.

Ibid. Hébr. parce que toutes les pensées du cœur de l'homme. Le seul mot ISR est exprimé dans la Vulgate par *sensus & cogitatio* : il signifie *figmentum* : & peut-être auroit-on lu originairement ici comme au chap. VI. ℣. 5. ISR MKSEOT, *figmentum cogitationum*.

22. Cunctis diebus terræ, sementis & messis, frigus & æstus, æstas & hiems, nox & dies, non requiescent.

22. *Ainsi* tant que la terre durera, la semence & la moisson, le froid & le chaud, l'été & l'hiver, " la nuit & le jour ne cesseront point de s'entresuivre, *sans que désormais il arrive aucun changement semblable qui en interrompe universellement le cours.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

℣. 22. Il paroît que que les Hébreux ne distinguoient que ces deux saisons. *Ps.* LXXIII. 17. Ils n'ont point des termes qui signifient proprement le Printemps ni l'Autome.

CHAPITRE IX.

L'Arc-en-Ciel signe d'alliance de Dieu avec Noé. Noé plante la vigne. Malédiction de Noé contre Chanaan.

1. Benedixitque Deus Noe & filiis ejus. Et dixit ad eos: Crescite & multiplicamini, & replete terram.

1. Alors Dieu benit Noé & ses enfants, & il leur dit: Croissez & multipliez-vous, & rempliſſez la terre, *& vous l'assujétissez:* " *je vous établis aujourd'hui les maîtres de tout ce qu'elle contient.* *Sup.* I. 22. 28. VIII. 17.

2. Et terror vester ac tremor sit super cuncta animalia terræ, & super omnes volucres cœli, cum universis quæ moventur super terram, omnes pisces maris manui vestræ traditi sunt.

2. *Ainsi* que tous les animaux de la terre & tous les oiseaux du Ciel soient frappés de terreur, & tremblent devant vous, avec tout ce qui se meut sur la terre. J'ai mis *aussi* entre vos mains tous les poissons de la mer; " *je les ai soumis à votre puissance.*

3. Et omne quod movetur & vivit, erit vobis in cibum: quasi olera virentia tradidi vobis omnia:

3. Nourrissez-vous de tout ce qui a vie & mouvement: je vous ai abandonné toutes ces choses pour être *à l'avenir* votre nourriture, comme les légumes & les herbes de la campagne, " *l'ont été jusqu'à présent.* *Sup.* I. 29.

℣. 1. Les Septante ajoutent ces mots; c'est-à-dire, qu'ils ont lu ici comme au chap. I. ℣. 28.

℣. 2. Hébr. avec tous les reptiles de la terre & tous les poissons de la mer: *car* j'ai mis tout cela entre vos mains. Le verbe se rapporte à tout ce qui précede: *tradita sunt*: & si le nominatif manque, c'est qu'il est sous-entendu; ou peut-être qu'après HIM, *maris*, on lisoit originairement HNM, *ecce ea*: la ressemblance de ces deux mots a pu donner lieu d'omettre le second.

℣. 3. Hébr. autr. comme les menues herbes que je vous ai toutes données. Les Hébreux sous-entendent souvent le pronom relatif.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

4. J'excepte seulement *le sang ou* la chair mêlée avec le sang, dont je vous défends de manger : "

Lev. XVII. 14.

5. parce que *j'ai une extrême horreur de ceux qui répandent le sang*; *c'est pourquoi* je vengerai votre sang " de toutes les bêtes *qui l'auront répandu*, " & je vengerai la vie de l'homme de la main de l'homme, & de la main de son frere *qui l'aura tué.*

Matt. XXVI. 52. *Apoc.* XIII. 10. *Sup.* I. 26. *Sup.* I. 28. VIII. 17.

6. Quiconque aura répandu le sang de l'homme, sera puni par l'effusion de son propre sang; " car l'homme a été créé à l'image de Dieu, *& Dieu ne souffrira point qu'on détruise impunément son image qu'il a formée lui-même.*

7. Croissez donc, vous autres, & multipliez-vous : entrez sur la terre *qui est demeurée sans habitants*, & la remplissez. "

8. Dieu dit encore à Noé, & à ses enfants, aussi-bien qu'à lui :

9. Je vais faire alliance avec vous, & avec votre race après vous :

4. excepto, quòd carnem cum sanguine non comedetis :

5. sanguinem enim animarum vestrarum requiram de manu cunctarum bestiarum : & de manu hominis, de manu viri & fratris ejus, requiram animam hominis.

6. Quicunque effuderit humanum sanguinem, fundetur sanguis illius : ad imaginem quippe Dei factus est homo.

7. Vos autem crescite & multiplicamini, & ingredimini super terram, & implete eam.

8. Hæc quoque dixit Deus ad Noe, & ad filios ejus cum eo :

9. Ecce ego statuam pactum meum vobiscum, & cum semine vestro post vos :

℣. 4. Hébr. Mais seulement vous ne mangerez point la chair avec son ame *ou* son sang. » Il est dit ailleurs que l'ame de l'animal est dans le sang. *Levit.* XVII. 14. *Deut.* XII. 23. Il paroît que la loi exprimée dans le Lévitique, Chapitre XVII. & le décret rapporté dans les Actes, Chap. XV. ℣. 20. ne sont qu'une réitération de ce commandement fait à Noé.

℣. 5. Litt. le sang de vos ames. » Hébr. autr. je vengerai votre sang pour vos ames; » c. a. d. en votre place.

Ibid. Selon le Samaritain : de la main de tout *homme* vivant : » C'est-à-dire, qu'on y lit *omnis viventis*, KI, au lieu de *omnis bestiæ*, KIH. La conjonction *&* qui suit n'est pas dans le Samaritain.

℣. 6. Hébr. litt. son sang sera répandu pour l'homme, *dont il a répandu le sang.* » Ou, selon les Septante, pour le sang *qu'il a répandu.* Au lieu de BADM, *pro homine*, ils ont lu BDM, *pro sanguine.*

℣. 7. L'Hébreu lit : & multipliez-vous-y. » Les Septante lisent : remplissez-la, & dominez-y. Ils ont lu RDU, *dominamini*, au lieu de RBU, *multiplicamini*, qui ne seroit qu'une répétition du même mot dans le même verset.

10. &

10. & ad omnem animam viventem quæ eſt vobiſcum, tam in volucribus quàm in jumentis & pecudibus terræ cunctis, quæ egreſſa ſunt de arca, & univerſis beſtiis terræ.

10. & avec tous les animaux vivants qui ſont avec vous, tant les oiſeaux, que les animaux ou domeſtiques, ou de la campagne, qui ſont ſortis de l'arche, & avec toutes les bêtes de la terre *que j'ai ſauvées avec vous.*" Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

11. Statuam pactum meum vobiſcum, & nequaquam ultrà interficietur omnis caro aquis diluvii, neque erit deinceps diluvium diſſipans terram.

11. J'établirai mon alliance avec vous, & toute chair *qui a vie* ne périra plus déſormais par les eaux du déluge, & il n'y aura plus à l'avenir de déluge qui extermine *toute* la terre. *Iſai.* LIV. 9.

12. Dixitque Deus : Hoc ſignum fœderis quod do inter me & vos, & ad omnem animam viventem, quæ eſt vobiſcum in generationes ſempiternas :

12. Dieu dit enſuite : Voici le ſigne de l'alliance que j'établis pour jamais entre moi & vous, & tous les animaux vivants qui ſont avec vous :

13. arcum meum ponam in nubibus, & erit ſignum fœderis inter me & inter terram.

13. je mettrai mon arc dans les nuées, *non ſeulement comme le ſigne naturel de la pluie, ainſi qu'il l'a été juſqu'à préſent, mais* comme le ſigne *particulier* de l'alliance que j'ai faite avec la terre, & *de l'aſſurance que je vous ai donnée qu'elle ne ſera plus déſormais expoſée à un pareil déluge.*

14. Cúmque obduxero nubibus cœlum, apparebit arcus meus in nubibus :

14. Lors donc que j'aurai couvert le Ciel" de nuages, mon arc paroîtra dans les nuées. *Eccli.* XLIII. 12.

ỳ. 10. L'Hébreu pourroit ſe traduire : qui ſont ſortis de l'Arche avec vous. » Ces derniers mots, *& univerſis beſtiis terræ*, ſont dans l'Heoreu une ſimple répétition de ceux qui ſont rendus auparavant par, *& pecudibus terræ cunctis* : & cette répétition n'eſt point dans les Septante. Le *vobiſcum* eſt répété dans l'Hébreu, & dans les Septante, mais avant les derniers mots auxquels il paroît néanmoins ſe rapporter.

ỳ. 13. Voyez ce qui eſt dit de l'arc-en-ciel, dans la *Diſſertation ſur l'univerſalité du Déluge*, à la tête de ce Livre.

ỳ. 14. & 15. Hébr. autr. lors donc que j'aurai couvert la terre de nuages, & que mon arc paroîtra dans les nuées ; alors je me ſouviendrai, &c.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

15. & je me souviendrai de l'alliance que j'ai faite avec vous, & avec toute ame qui vit & qui anime la chair : & il n'y aura plus à l'avenir de déluge qui fasse périr dans ses eaux toute chair *qui a vie sur la terre.*

15. & recordabor fœderis mei vobiscum, & cum omni anima vivente quæ carnem vegetat; & non erunt ultrà aquæ diluvii ad delendum universam carnem.

16. *Mon* arc sera donc dans les nuées & en le voyant, je me souviendrai de l'alliance éternelle qui a été faite entre Dieu & toutes les ames vivantes qui animent toute chair qui est sur la terre. "

16. Eritque arcus in nubibus, & videbo illum, & recordabor fœderis sempiterni quod pactum est inter Deum & omnem animam viventem universæ carnis quæ est super terram.

17. Dieu dit encore à Noé: Ce sera là le signe de l'alliance que j'ai faite avec toute chair qui est sur la terre.

17. Dixitque Deus ad Noe : Hoc erit signum fœderis, quod constitui inter me & omnem carnem super terram.

18. Noé avoit donc trois fils qui sortirent de l'arche, Sem, Cham & Japheth. Or Cham est le pere de Chanaan.

18. Erant ergo filii Noe qui egressi sunt de arca, Sem, Cham, & Japheth : porrò Cham, ipse est pater Chanaan.

19. Ce sont là les trois fils de Noé ; & c'est d'eux qu'est sortie toute la race des hommes qui sont sur la terre. "

19. Tres isti filii sunt Noe : & ab his dissemina-tum est omne genus hominum super universam terram.

℣. 16. Samar. L'arc fut donc alors formé dans les nuées, & il parut pour être un monument de l'alliance éternelle qui venoit d'être faite entre Dieu & toutes les ames vivantes qui animent toute chair sur la terre. » Le même mot VHITH peut également signifier *Et erit*, & *Et fuit* : au lieu de VRAITIH, *& videbo illum*, on lit dans le Samaritain VRAITH, *& visus est* ou *apparuit* ; & l'expression *inter Deum*, achève de montrer que ce n'est pas Dieu qui parle, mais Moyse qui parle de Dieu.

℣. 19. L'Hébreu porte seulement : c'est d'eux que s'est dispersée toute la terre : les Septante : sur toute la terre. Ce qui donne lieu de penser qu'on a pu lire originairement : » C'est d'eux que s'est dispersée toute la race des hommes sur la terre : » comme l'exprime la Vulgate.

20. Cœpitque Noe vir agricola exercere terram, & plantavit vineam.

20. Noé s'appliquant à l'agriculture *après le déluge, comme il avoit fait auparavant*, commença de labourer & de cultiver la terre, & il planta une vigne, " *non seulement pour en manger le raisin, comme on avoit fait jusqu'alors, mais pour en exprimer le jus & en faire une boisson.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

21. Bibensque vinum inebriatus est, & nudatus in tabernaculo suo.

21. Et ayant bu du vin, *dont il ne connoissoit pas la force*, il s'enivra, & parut nud dans sa tente.

22. Quod cùm vidisset Cham pater Chanaan, verenda scilicet patris sui esse nudata, nuntiavit duobus fratribus suis foràs.

22. Cham, pere de Chanaan, le trouvant en cet état, & voyant que ce que la pudeur obligeoit de cacher en son pere, étoit découvert, sortit dehors, & vint *en riant* le dire à ses deux freres.

23. At verò Sem & Japheth, pallium imposuerunt humeris suis, & incedentes retrorsùm, operuerunt verenda patris sui: facieisque eorum aversæ erant, & patris virilia non viderunt.

23. Mais Sem & Japheth, *au lieu de l'imiter, en se moquant comme lui de leur pere*, étendirent un manteau sur leurs épaules, marcherent en arriere, & couvrirent en leur pere, ce qui devoit y être caché. Ils ne virent rien en lui de ce que la pudeur défendoit de voir, parce qu'ils tinrent toujours leur visage tourné d'un autre côté. "

24. Evigilans autem Noe ex vino, cùm didicisset quæ fecerat ei filius suus minor,

24. Noé se réveillant après cet assoupissement que le vin lui avoit causé, & ayant appris de quelle sorte l'avoit traité son jeune fils, "

25. ait: Maledictus Chanaan, servus ser-

25. il dit, *pour le punir*: Que Chanaan soit maudit, qu'il soit à l'égard de ses

℣. 20. Hébr. autr. Noé qui s'appliquoit à cultiver la terre, commença de planter la vigne. » On lit en Hébreu *vir terræ*, pour *vir cultor terræ*, comme le lisent les Septante, & comme on le voit dans l'Hébreu, au chap. IV. ℣. 2.

℣. 22. & 23. Selon les Peres, Noé surpris de vin, raillé par Cham, & couvert par Sem & par Japheth, marque J. C. qui par un excès de son amour s'abandonne aux Juifs ses ennemis, qui le dépouillent & l'insultent; mais les nations converties, marquées par Japheth, & les Juifs fideles, figurés par Sem, le couvrent, & révérent dans sa bassesse apparente, toute la grandeur & toute la dignité dont il étoit revêtu

freres l'eſclave des eſclaves. " *Il en uſa ainſi pour ne pas maudire Cham que Dieu avoit beni en ſortant de l'arche, & pour ne faire tomber ſa malédiction que ſur Chanaan, qui étoit le plus méchant des enfants de Cham.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

26. Il dit encore : Que le Seigneur, le Dieu de Sem ſoit beni, & que Chanaan ſoit ſon eſclave.

27. Que Dieu multiplie la poſtérité de Japheth, & qu'il habite dans les tentes de Sem, " & que Chanaan ſoit ſon eſclave.

28. Or Noé vécut encore trois cents cinquante ans depuis le déluge.

29. Et tout le temps de ſa vie ayant été de neuf cent cinquante ans, il mourut.

vorum erit fratribus ſuis.

26. Dixitque : Benedictus Dominus Deus Sem, ſit Chanaan ſervus ejus.

27. Dilatet Deus Japheth, & habitet in tabernaculis Sem, ſitque Chanaan ſervus ejus.

28. Vixit autem Noe poſt diluvium trecentis quinquaginta annis.

29. Et impleti ſunt omnes dies ejus nongentorum quinquaginta annorum : & mortuus eſt.

℣. 25. c. à. d. le plus vil & le plus méprisé des eſclaves. C'eſt un hébraïſme. 1. Cette malédiction eut ſon accompliſſement lorſque les Iſraélites s'aſſujettirent le pays de Chanaan, & exterminerent les peuples de ce pays, ou les reduiſirent dans l'état de la plus dure ſervitude.

℣. 26. & 27. Hébr. leur eſclave. Il eſt plus vraiſemblable qu'on a lu originairement au ℣. 26. *ſon eſclave*, & au ℣. 27. *leur eſclave*. D'où il eſt arrivé qu'on a mis enſuite dans l'Hébreu l'un & l'autre au pluriel, comme on a mis dans le Grec des Septante & dans le Latin de la Vulgate l'un & l'autre au ſingulier. Les reſtes des Chananéens ſe ſont trouvés aſſujettis avec les Juifs aux Grecs & aux Romains. Ou plutôt, ſelon les Peres, cette prédiction marque l'aſſujettiſſement des nations infideles ſous la puiſſance des Princes Chrétiens, & en général le ſervice même que les méchants rendent aux bons. Car, ſelon la remarque de S. Auguſtin, les méchants ſervent aux bons, lorſque les bons ſavent tirer avantage des maux mêmes que leur font les méchants : *Malus frater ſervus eſt fratrum bonorum, cùm vel ad exercitationem patientiæ, vel ad profectum ſapientiæ, ſcienter utuntur malis boni. De civ. Dei. l. xiij. c. 2. n. 2.* C'eſt qu'en effet, ſelon les expreſſions de S. Paul, tout eſt pour les élus dans ce monde, & tout contribue au bien de ceux qui ſont appellés pour être ſaints. 1. *Cor.* III. 21. & *Rom.* 8. 28.

℣. 27. Cette prophétie s'accomplit lorſque les Grecs & les Romains, deſcendus de Japheth, porterent leurs conquêtes dans l'Aſie, & s'emparerent du pays des deſcendants de Sem. Ou plutôt, ſelon les Peres, cette prédiction marque la converſion des Gentils, dont Japheth eſt le pere, & qui ſont entrés dans les tentes de Sem, c. à. d. dans le partage des Juifs.

CHAPITRE X.

Dénombrement des enfants de Sem, de Cham, & de Japheth.

1. HÆ ſunt generationes filiorum Noe, Sem, Cham & Japheth: natique ſunt eis filii poſt diluvium.

1. VOICI le dénombrement des fils de Noé, " *qui furent* Sem, Cham & Japheth: & *voici les noms* des enfants qui naquirent d'eux après le déluge. Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

2. Filii Japheth, Gomer, & Magog, & Madai, & Javan, & Thubal, & Moſoch, & Thiras.

2. Les fils de Japheth *furent* Gomer, *qui peupla la Galatie*, " Magog, *qui fut pere des Tartares*, Madaï *des Macédoniens*, " Javan *des Ioniens, Ros* " *des Ruſſiens*, Thubal *des Tybaliens ou Tybériens*, Moſoch *des Moſcovites*, & Thiras *des Thraces.* 1. Par. 1. 5.

3. Porrò filii Gomer: Aſcenez, & Riphath, & Thogorma.

3. Les fils de Gomer *furent*, Aſcenez, Riphath & Thogorma, *d'où ſont venus les peuples qui habitent la Sarmatie, les Monts Riphées, & la Turcomanie.*

4. Filii autem Javan: Eliſa & Tharſis, Cethim & Dodanim.

4. Les fils de Javan *furent* Eliſa, Tharſis, Cethim & Dodanim. "

5. Ab his diviſæ ſunt inſulæ gentium in regionibus ſuis, unuſquiſque ſecundùm linguam ſuam & familias ſuas in nationibus ſuis.

5. Ils partagerent entr'eux les Iſles " *de la mer Mediterranée, & ils furent les peres* des nations *différentes qui les habiterent dans la ſuite*, s'établiſſant *eux-mêmes* en divers pays, où chacun eut ſa langue, ſes familles & ſon peuple particulier.

℣. 1. Hébr. autr. Voici l'hiſtoire des fils de Noé. *Supr.* VI. 9.

℣. 2. Voyez ſur tout ce Chapitre la *Diſſertation ſur le partage des deſcendants de Noé*, à la tête de ce Livre.

Ibid. Ou des Medes de Thrace, voiſins de la Macédoine.

Ibid. Ros ſe trouve nommé avec Moſoch & Thubal dans le Texte Hébreu d'Ezéchiel, XXXVIII. 1. & 2. XXXIX. 2. *principem capitis*, (Hébr. *Ros*,) *Moſoch & Thubal.* Le *Ros* paroît être celui que les Septante nomment ici *Eliſa*: c'eſt-à-dire, qu'en Hebreu on a pu confondre RAUS avec RAIS, d'où AIRS & ÆLIS.

℣. 4. Le Samaritain porte *Rodanim*: les Septante ont lu de même, & l'ont entendu des Rhodiens. On lit auſſi *Rodatim* dans l'Hébreu même des Paralipomenes, Liv. 1. Chap. 1. ℣. 7.

℣. 5. Sous le nom d'*Inſulæ gentium*, on peut entendre toutes les Iſles, & les pays de terre-ferme où les Hébreux ne pouvoient aller que par mer. Le même mot en Hébreu peut auſſi ſignifier *provinces*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

6. Les fils de Cham, *qui eut pour partage toute l'Afrique, avec une grande partie de l'Arabie & de la Syrie, furent*, Chus *qui s'établit dans l'Arabie*, Mesraïm *dans l'Egypte*, Phut *dans la Lybie*, & Chanaan *dans le pays qui porte son nom.*

6. Filii autem Cham: Chus & Mesraim, & Phut, & Chanaan.

7. Les fils de Chus *furent* Saba, Hevila, Sabatha, Regma & Sabathaca, Les fils de Regma *furent*, Saba & Dadan, *Tous ces descendants de Chus donnerent naissance à différents peuples de l'Arabie, de l'Assyrie & des environs.*

7. Filii Chus: Saba, & Hevila, & Sabatha, & Regma, & Sabathaca. Filii Regma: Saba, & Dadan.

8. Or Chus engendra Nemrod, qui commença d'être puissant sur la terre, *& d'y exercer sa tyrannie sur les autres hommes.*

8. Porrò Chus genuit Nemrod: ipse cœpit esse potens in terra,

9. Il fut violent chasseur devant le Seigneur, *& en tuant des bêtes, il apprit à tuer aussi des hommes.*" De là est venu ce proverbe: Violent chasseur devant le Seigneur comme Nemrod.

9. & erat robustus venator coram Dmino. Ob hoc exivit proverbium: Quasi Nemrod robustus venator coram Domino.

10. La Ville capitale de son Royaume fut Babylone, outre celles d'Arach, d'Achad, & de Chalanné *qu'il bâtit* dans la terre de Sennaar *dont il s'empara.*"

10. Fuit autem principium regni ejus Babylon, & Arach, & Achad, & Chalanne, in terra Sennaar.

11. Il sortit *ensuite* de cette terre, passa dans l'Assyrie, " & *y* bâtit Ninive & les

11. De terra illa egressus est Assur, & ædifica-

℣. 9. On peut dire aussi que Nemrod étoit un grand chasseur, c. a. d. un usurpateur, un tyran. Jérémie désigne les Chaldéens sous le nom de *chasseurs*. (*Jerem.* XVI. 16.) Ezéchiel nomme *chasseurs* tous les Princes du Nord, qui avoient affligé les Juifs. (*Ezech.* XXXII. 30.) Voyez la *Dissertation sur la Milice des Hébreux*, à la tête des deux premiers Livres des Rois. Ces mots, *devant le Seigneur*, peuvent signifier, que Nemrod étoit un chasseur ou un tyran extrêmement puissant. L'Ecriture marque la grandeur de Ninive, en disant qu'elle étoit grande devant Dieu: *Magna Deo. Jon.* III. 3. *Hebr.*

℣. 10. Tout ceci se dit par anticipation. Ce royaume ne se forma qu'après la construction de la tour de Babel. l. *La terre de Sennaar* devoit être située dans la partie la plus méridionale de la Mésopotamie, & peut-être s'étendoit-elle depuis Babylone, le long du Tigre, jusques vers l'Assyrie.

℣. 11. Ce nom d'*Assur* conservé dans les Septante & dans la Vulgate a donné lieu de croire qu'il s'agissoit ici d'Assur fils de Sem, dont il sera parlé au ℣. 22. Mais dans l'Hébreu ceci paroît se rapporter plutôt à Nemrod. L'expression *Egressus est Assur* se prend pour *Egressus est in Assyriam*. Le Texte Hébreu nomme ordinairement *Assur* le pays que nous appellons *Assyrie*; & dans cette langue la particule ou terminaison ii qui

vit Niniven, & plateas civitatis, & Chale :

12. Resen quoque inter Niniven & Chale ; hæc est civitas magna.

13. At verò Mesraim genuit Ludim, & Anamim, & Laabim, & Nephthuim,

14. & Phethrusim, & Chasluim : de quibus egressi sunt Philisthiim & Caphthorim.

15. Chanaan autem genuit Sidonem primogenitum suum, Hethæum,

16. & Jebusæum, & Amorrhæum, Gergesæum,

17. Hevæum, & Aracæum, Sinæum,

18. & Aradium, Samaræum, & Amathæum : & postea dispersa sunt gentis Chananææ confinia.

places de cette Ville *qui étoit très-grande*, " & Chalé, *capitale de la Calonite.* Av l'Ere Chr. Vulg 2506.

12. *Il bâtit* aussi la grande Ville de Resen, entre Ninive & Chalé. "

13. Quant à Mesraïm *second fils de Cham*, *il* engendra Ludim & Anamim, Laabim & Nephthuïm,

14. Phethrusim & Chasluim, d'où sont sortis les Philistins & les Caphthorins. "

15. Chanaan *quatrieme fils de Cham*, engendra Sidon, qui fut son fils aîné, *& le pere des Sidoniens* ; *il engendra aussi* le Héthéen, "

16. le Jébuséen, l'Amorrhéen, le Gergéséen,

17. le Hévéen, l'Aracéen, le Sinéen,

18. l'Aradien, le Samaréen & l'Amathéen, & c'est d'eux " que sont sortis les

marque le mouvement ou le transport d'un lieu à un autre, est souvent omise. *Exod.* IV. 19. 3. *Reg.* III. 15. XI. 40. *& alibi.* Le Prophete Michée parlant de l'Assyrie la nomme *terre de Nemrod* (*Mich.* V. 6.) On peut se rappeller ce que nous avons dit sur cela dans la *Dissertation sur le partage des Descendants de Noé*, à la tête de ce Livre.

Ibid. Hébr. autr. & la ville de Roboboth : » c'est-à-dire, des places. Les Septante ont conservé le nom Hébreu. Cette ville pourroit être celle dont Moyse parle ci-après, Chap. XXXVI. V. 37. Elle paroît avoir été située sur le fleuve de l'Euphrate & peu au dessous de Cercuse, & de l'embouchure du fleuve Chaboras.

℣. 12. Cette ville de *Resen* pourroit être la même que celle de *Resaine*, fameuse par une victoire de Gordien, & située sur le fleuve Chaboras. D'autres croient que c'est *Larisse*, grande ville dont parle Xénophon.

℣. 14 Hébr. autr. Phethrusim, Chasluim, & Caphthorim, d'où sont sortis les Philistins. » Il paroît par d'autres endroits de l'Ecriture, que les Philistins sont venus des Caphthorins. *Jerem.* XLVII. 4. *Amos*, IX. 7. Voyez la *Dissertation sur l'origine des Philistins*, à la tête des deux premiers Livres des Rois.

℣. 18. Vulg. litt. & ensuite se sont dispersés les peuples Chananéens. *Post hæc* : Cette expression est conforme à la lecture de l'Hébreu, rendue de même par les Septante. Cependant dans l'édition de Sixte V. on lit *per hos* : & on lisoit communément ainsi dans la Vulgate avant l'édition de Clément VIII. Le sens paroît alors plus naturel, & peut-être faudroit-il lire ainsi dans l'Hébreu, comme on le lit au Chap. IX. ℣. 19. & comme on le retrouve encore dans ce Chapitre même ℣. ℣. 5. & 32. VMALH, *Et ab his*, ou *per hos*, au lieu de VAKR, *Et post* : car l'Hébreu n'exprime pas *hæc*. Ou peut-être qu'on auroit lu originairement l'un & l'autre : VAKR MALH, *Et post hæc, ab his.*

peuples *différents qui ſont compris ſous le nom de* Chananéens, *& qui ont donné le nom de Chanaan leur pere au pays qu'ils ont habité.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

19. Les limites de Chanaan furent depuis le pays qui eſt en venant de Sidon à Gerare juſqu'à Gaza, & juſqu'à ce qu'on entre dans Sodome, dans Gomorrhe, dans Adama, & dans Séboïm juſqu'à Léſa. "

20. Ce ſont là les fils de Cham, ſelon leurs alliances, leurs langues, leurs familles, leurs pays & leurs nations.

21. Sem, qui fut le pere de tous les enfants d'Héber " *nés au delà du fleuve de l'Euphrate, d'où les Hébreux ont pris leur nom*, & le frere aîné de Japheth, " eut auſſi divers fils.

22. Et ces fils de Sem *furent* Elam *pere des Elamites ou des Perſes*, Aſſur

1. Par. 1. 17.

poſt hæc diſſeminati ſunt populi Chananæorum.

19. Factique ſunt termini Chanaan venientibus à Sidone Geraram uſque Gazam, donec ingrediaris Sodomam, & Gomorrham, & Adamam, & Seboim, uſque Leſa.

20. Hi ſunt filii Cham in cognationibus, & linguis, & generationibus, terriſque & gentibus ſuis.

21. De Sem quoque nati ſunt, patre omnium filiorum Heber, fratre Japheth majore.

22. Filii Sem: Ælam, & Aſſur, & Arpha-

℣. 19. Moyſe fixe ici les limites de ce pays par quatre villes : *Sidon* au Nord, & *Gaza* au Midi, toutes deux ſur les côtes de la Méditerranée, qui eſt au couchant de la terre de Chanaan; *Sodome* au Midi, & *Leſa* au Nord, toutes deux ſur le Jourdain, qui bornoit ce pays du côté de l'Orient. S. Jérôme entend par *Leſa* la ville de Callirhoé, fameuſe par ſes eaux chaudes qui tombent dans la Mer Morte, au Nord de cette Mer. Quelques-uns la prennent pour *Laïs*, qui fut depuis nommée Céſarée de Philippe, vers la ſource du Jourdain. Cette deſcription que donne ici Moyſe, ne comprend pas à beaucoup près toute la terre promiſe, mais ſeulement le terrain qu'occupoient alors les principaux des Chananéens. Le Samaritain porte : depuis le fleuve de l'Egypte, juſqu'au grand fleuve qui eſt le fleuve d'Euphrate, & juſqu'à la Mer Occidentale *qui eſt la Méditerranée* depuis le pays qui eſt en venant de Sidon, &c. La même étendue ſe trouve exprimée au Chap. xv. ℣. 18.

℣. 21. Le nom d'*Héber* en Hébreu ſignifie *au delà* ou d'*au delà*; en ſorte que dans le ſtyle des Hébreux, *les enfants d'Héber* peuvent déſigner les habitans d'au delà du fleuve de l'Euphrate; & c'eſt en ce ſens qu'Abraham fut appellé *Hébreu*, comme originaire d'au delà du fleuve de l'Euphrate. *Infr.* xiv. 13.

Ibid. Les Septante ont traduit : frere de Japheth l'aîné, comme ſi le caractere d'*aîné* ſe rapportoit à Japheth. S'il y avoit deux hommes du nom de Japheth, on pourroit diſtinguer l'aîné d'avec le jeune : mais il eſt aſſez viſible que ce n'eſt pas là le ſens de Moyſe, puiſqu'il n'y a qu'un homme du nom de *Japheth* : au lieu que Japheth avoit deux freres, & Moyſe dit que Sem étoit l'aîné. Il fait ici cette remarque parce que dans ce dénombrement, il a commencé par Japheth & par Cham, quoiqu'ils fuſſent les plus jeunes.

xad,

xad, & Lud, & Aram.

23. Filii Aram, Us, & Hul, & Geter, & Mes.

24. At verò Arphaxad genuit Sale, de quo ortus est Heber.

25. Natique sunt Heber filii duo : nomen uni Phaleg, eo quòd in diebus ejus divisa sit terra : & nomen fratris ejus Jectan.

26. Qui Jectan genuit Elmodad, & Saleph, & Asarmoth, Jare,

27. & Aduram, & Uzal, & Decla,

28. & Ebal, & Abimael, Saba,

pere des Assyriens, Arphaxad, " Lud & Aram, *d'où sont venus les Arméniens, les Lydiens & les Syriens.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

23. Et les fils d'Aram *furent*, Us, Hul, Géther & Mes, *qui se répandirent dans l'Arménie, dans la Mésopotamie, & dans la Syrie.*

24. Or Arphaxad engendra Salé, " dont est né Héber.

25. Héber eut deux fils : l'un s'appella Phaleg, *c'est-à-dire, division*, parce que la terre fut divisée de son temps *entre des Nations & des langues différentes :* & son frere s'appelloit Jectan.

26. Jectan engendra Elmodad, Saleph, Asarmoth, Jaré,

27. Aduram, Uzal, Décla,

28. Ebal, Abimaël, Saba,

℣. 22. Dans l'Hébreu son nom est *Arphacsad*, d'où l'on a fait en Grec & en Latin *Arphaxad.*

℣. 24. Ou selon les Septante : » Arphaxad engendra Cainan pere de Salé dont est né Héber. « Ce Caïnan se trouve aussi dans S. Luc, III. 36. Les défenseurs du Texte Hébreu prétendent qu'il a été également ajouté dans les Septante & dans S. Luc. Ils se fondent sur ce que 1°. Il ne se trouve ni dans l'Hébreu, ni dans le Samaritain, ici ni au chap. suiv. ni au chap. 1. du I. Livre des Paralipomenes. 2°. La Version même des Septante qui le met ici & au chap. suiv. n'en parle point, disent-ils, au I. Livre des Paralipomenes. 3°. Les anciens Peres de l'Eglise ne le lisoient pas même, dit-on, dans S. Luc ; puisqu'ils n'y comptoient que 72 générations, au lieu qu'en y comprenant ce Cainan il y en auroit 73. Mais 1°. l'omission de ce Cainan dans l'un des Textes Hébreux & Samaritains a pu être cause de la suppression de ce Caïnan dans les autres Textes : & dans la *Dissertation sur les deux premiers Ages* à la tête de ce Livre, nous avons fait observer qu'au chap. suiv. l'omission a été beaucoup plus facile que l'interpolation. 2°. La Version des Septante met ce Cainan dans les Paralipomenes mêmes : on le trouve dans le Manuscrit Alexandrin : les exemplaires qui ne l'ont pas, ont souffert en cet endroit l'omission de treize versets ; & c'est dans ces versets qu'il se trouve. 3°. Les anciens Peres de l'Eglise ont compté diversement le nombre de générations dans S. Luc selon la variété des exemplaires. On en trouve aujourd'hui 76 : & l'on voit que S. Jerôme, S. Augustin & S. Grégoire en comptoient 77 : ce qui prouve qu'ils y trouvoient ce Cainan. Du reste on peut ici se rappeller ce que nous avons dit de ce Caïnan dans la *Dissertation sur les deux premiers Ages*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

29. Ophir, " Hevila, & Jobab : tous ceux-ci *furent* enfants de Jectan.

29. & Ophir, & Hevila, & Jobab : omnes isti, filii Jectan.

30. Le pays où ils demeurerent s'étendoit depuis *la sortie de* Messa, *Ville située au pied du Mont Masius, dans la Mésopotamie*, jusqu'à Sephar, qui est une montagne *dans la Médie*, du côté de l'Orient.

30. Et facta est habitatio eorum de Messa pergentibus usque Sephar montem orientalem.

31. Ce sont là les fils de Sem, *qui se sont distingués dans la suite des temps*, selon leurs familles, leurs langues, leurs régions & leurs peuples.

31. Isti filii Sem, secundùm cognationes, & linguas, & regiones, in gentibus suis.

32. Ce sont là les familles *des enfants* de Noé *qui se sont répandus par toute la terre*, selon les diverses nations qui en sont sorties. Et c'est de ces familles que se sont formés *tous* les peuples de la terre, après le déluge. "

32. Hæ familiæ Noe juxta populos & nationes suas. Ab his divisæ sunt gentes in terra post diluvium.

℣. 29. Voyez la *Dissertation sur le pays d'Ophir*, à la tête des deux derniers Livres des Rois.

℣. 32. *Japheth* ou ses descendants peuplerent toute l'Europe ; ils posséderent toutes les Isles de la Méditerranée ; ils eurent toute l'Asie Mineure. *Cham* eut l'Afrique entiere, une partie de la Syrie & de l'Arabie, & quelque chose entre le Tigre & l'Euphrate, où régna Nemrod. *Sem* eut pour partage l'Asie, à commencer à l'Euphrate, en tirant vers l'Orient jusqu'à l'Océan Indique ; outre cela ses descendants occuperent une partie de la Syrie & une partie de l'Arabie à l'Occident de l'Euphrate.

CHAPITRE XI.

Construction de la Tour de Babel. Confusion des Langues. Généalogie de Sem par Arphaxad jusqu'à Abraham.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2181.

1. OR *avant que les enfants de Noé se séparassent, pour se répandre par toute* " la terre, *il* n'y avoit qu'une langue & qu'une même maniere de parler *pour tous les hommes : mais la diversité des langues fut introduite en cette maniere.*

1. Erat autem terra labii unius, & sermonum eorumdem.

Sap. x. 5.

2. *Les enfants de Noé s'étant multipliés,*

2. Cúmque proficisce-

℣. 1. Ce mot est dans l'Hébreu : toute la terre.

rentur de oriente, invenerunt campum in terra Sennaar, & habitaverunt in eo.

& ſe trouvant trop reſſerrés entre les montagnes de l'Arménie où l'arche s'étoit arrêtée, furent obligés d'en ſortir ; & comme ils partoient *de ce pays qui eſt* du côté de l'Orient, *& qu'ils s'étendoient vers le midi*, ils trouverent une *vaſte* campagne dans le pays de Sennaar, *où fut depuis bâtie la ville de Babylone*, " & ils y habiterent. Av. l'Ere Chr. Vulg. 2181.

3. Dixitque alter ad proximum ſuum : venite, faciamus lateres, & coquamus eos igni. Habueruntque lateres pro ſaxis, & bitumen pro cæmento:

3. Et *voyant que cette terre étoit très-propre à faire des briques & abondante en bitume*, ils ſe dirent l'un à l'autre : Allons, faiſons des briques, & cuiſons-les au feu. Ils ſe ſervirent donc de briques comme de pierres, & de bitume comme de ciment :

4. & dixerunt : Venite, faciamus nobis civitatem & turrim, cujus culmen pertingat ad cœlum : & celebremus nomen noſtrum antequam dividamur in univerſas terras.

4. & ils s'entredirent *encore* : Venez, faiſons-nous une ville & une tour, " qui ſoit *ſi* élevée, *qu'elle paroiſſe aller* juſqu'au Ciel : rendons *ainſi* notre nom célebre *à tous les ſiecles*, avant que nous nous diſperſions " par toute la terre.

5. Deſcendit autem Dominus, ut videret civitatem & turrim quam ædificabant filii Adam ;

5. Or le Seigneur *irrité de ce deſſein plein d'orgueil*, deſcendit, *en quelque ſorte, du haut du Ciel*, pour voir la ville & la tour que les enfants d'Adam bâtiſſoient *ſur la terre*,

6. & dixit : Ecce unus eſt populus, & unum labium omnibus : cœperuntque hoc facere, nec deſiſtent à cogitationibus ſuis, donec eas opere compleant.

6. & il dit : Ils ne ſont tous maintenant qu'un peuple, & ils ont tous le même langage ; & ayant commencé de faire cet ouvrage, ils ne quitteront point leur deſſein, qu'ils ne l'aient entiérement achevé.

7. Venite igitur, deſcen-

7. Venez donc, " deſcendons *en ce*

℣. 2. Voyez ci-devant, chap. x. ℣. 10.

℣. 4. *Civitatem & turrim*, ſignifie, ſelon quelques-uns, *civitatem turritam*, une ville en forme de tour. Voyez la *Diſſertation ſur La Tour de Babel*, à la tête de ce Livre.

Ibid. Hébr. Faiſons-nous un nom, de peur que nous ne ſoyons diſperſés.

℣. 7. Les anciens Peres ont encore ici remarqué la diſtinction des perſonnes en Dieu, & conſéquemment un indice du myſtere de la Trinité.

lieu, & confondons-y tellement leur
Av. l'Ere Chr. Vulg. 2181. langage, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. *Dieu exécuta sur le champ ce qu'il avoit pensé; il confondit leur langage, & les obligea de se séparer.*

8. C'est en cette maniere que le Seigneur les dispersa de ce lieu dans tous les pays du monde, & qu'ils cesserent de bâtir cette ville *& cette tour.*"

damus, & confundamus ibi linguam eorum, ut non audiat unusquisque vocem proximi sui.

8. Atque ita divisit eos Dominus ex illo loco in universas terras, & cessaverunt ædificare civitatem.

9. C'est aussi pour cette raison que cette ville fut appellée Babel, *c'est-à-dire, confusion*," parce que c'est là que fut confondu le langage de toute la terre; " & le Seigneur les dispersa ensuite dans toutes les régions *du monde.*

9. Et idcircò vocatum est nomen ejus Babel, quia ibi confusum est labium universæ terræ: & indè dispersit eos Dominus super faciem cunctarum regionum.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506. 10. Voici *maintenant* la généalogie des enfants de Sem, *par Arphaxad seulement, parce que cette histoire le regarde plus particuliérement.* Sem avoit cent ans accomplis, lorsqu'il engendra Arphaxad, deux ans après le déluge.

10. Hæ sunt generationes Sem: Sem erat centum annorum quando genuit Arphaxad, biennio post diluvium.

1. Par. 1. 17. 11. Et Sem, après avoir engendré Arphaxad, vécut cinq cents ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie de Sem ayant été de six cents ans, il mourut.*"

11. Vixitque Sem postquam genuit Arphaxad, quingentis annis: & genuit filios & filias.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2372. 12. Arphaxad ayant vécu *cent* trente-cinq ans, engendra Salé.

12. Porrò Arphaxad vixit triginta quinque annis, & genuit Sale.

℣. 8. Le Samaritain & les Septante l'expriment ainsi. Cependant ce qui est dit dans le verset suivant ne se rapporte qu'à la ville.

℣. 9. Le nom de *Babel*, vient de Balal, *confundere*: d'où Balbel, & par contraction, Babel, *confusio*.

Ibid. Voyez la *Dissertation sur la premiere Langue, & sur la confusion arrivée à Babel*, à la tête de ce Livre.

℣. 11. Le Samaritain ajoute: » Et tout le temps de la vie de Sem, ayant été de six cents ans, il mourut. « On a vu que pareil résultat termine dans l'Hébreu l'article de chacun des Patriarches antérieurs du Déluge, marqués au Chap. V. Le Samaritain en donne autant ici pour chacun des Patriarches postérieurs au Déluge: & comme il est attentif à conserver la plupart de ces sommes totales au préjudice même des sommes partielles qu'il change, il est à présumer qu'il les trouvoit dans le Texte primitif.

13. Vixitque Arphaxad postquam genuit Sale, trecentis tribus annis : & genuit filios & filias.

13. Et Arphaxad, après avoir engendré Salé, vécut trois cents trois ans, " & il engendra des fils & des filles. " *Et tout le temps de la vie d'Arphaxad ayant été de quatre cents trente-huit ans, il mourut.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 2372.

14. Sale quoque vixit triginta annis, & genuit Heber.

14. Salé ayant vécu trente ans, engendra Héber. Av. l'Ere Chr. Vulg. 2214.

15. Vixitque Sale postquam genuit Heber, quadringentis tribus annis : & genuit filios & filias.

15. Et Salé, après avoir engendré Héber, vécut quatre cents trois ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie de Salé ayant été de quatre cents trente-trois ans, il mourut.*

16. Vixit autem Heber triginta quatuor annis, & genuit Phaleg.

16. Héber ayant vécu trente-quatre ans, engendra Phaleg. Av. l'Ere Chr. Vulg. 2181.

17. Et vixit Heber postquam genuit Phaleg, quadringentis triginta annis : & genuit filios & filias.

17. Et Héber, après avoir engendré Phaleg, vécut quatre cents trente ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie d'Héber ayant été de quatre cents soixante & quatre ans, il mourut.*

18. Vixit quoque Phaleg triginta annis, & genuit Reu.

18. Phaleg ayant vécu trente ans, engendra Réu. " Av. l'Ere Chr. Vulg. 2152.

19. Vixitque Phaleg postquam genuit Reu, ducentis novem annis : &

19. Et Phaleg, après avoir engendré Réu, vécut deux cents neuf ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le*

℣. 13. Hébr. quatre cents trois ans.

℣. 12. & 13. Selon la Version des Septante : Arphaxad ayant vécu cent trente-cinq ans, engendra Cainan. Et Arphaxad, après avoir engendré Cainan, vécut quatre cents ans ; & il engendra des fils & des filles Cainan ayant vécu cent trente ans, engendra Salé. Et Cainan après avoir engendré Salé, vécut trois cents trente ans ; & il engendra des fils & des filles. » Sur cette différence & sur toutes les autres qui se trouvent dans ce Chapitre, entre le Texte Hebreu, le Texte Samaritain & la Version des Septante, voyez ce qui a été dit dans la *Dissertation sur les deux premiers Ages* à la tête de ce Livre. La Vulgate continue de suivre l'Hébreu : c'est pour cela qu'elle ne fait point ici mention de ce Cainan, qu'elle présente néanmoins dans S. Luc, III. 36. laissant aux Critiques la discussion de ce point qui n'intéresse ni la foi ni les mœurs.

℣. 18. Les Septante le nomment *Ragau* ; & la Vulgate même le nomme ainsi dans le I. Livre des Paralipomenes, I. 25. & dans S. Luc, III. 35. l'Hébreu peut aussi s'exprimer par *Rehu*. C'est cette aspiration que l'on confond avec l'articulation du *G*.

temps de la vie de Phaleg ayant été de deux cents trente-neuf ans, il mourut.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2121.

20. Réu ayant vécu trente-deux ans, engendra Sarug.

21. Et Réu, après avoir engendré Sarug, vécut deux cents sept ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie de Réu ayant été de deux cents trente-neuf ans, il mourut.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2092.

22. Sarug ayant vécu trente ans, engendra Nachor.

23. Et Sarug, après avoir engendré Nachor, vécut deux cents ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie de Sarug ayant été de deux cents trente ans, il mourut.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2064.

24. Nachor ayant vécu vingt-neuf ans, engendra Tharé.

25. Et Nachor, après avoir engendré Tharé, vécut cent dix-neuf ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie de Nachor ayant été de cent quarante-huit ans, il mourut.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1995.

26. Tharé ayant vécu soixante & dix ans, engendra Abram, Nachor & Aran. "

genuit filios & filias.

20. Vixit autem Reu triginta duobus annis, & genuit Sarug.

21. Vixit quoque Reu postquam genuit Sarug, ducentis septem annis: & genuit filios & filias.

22. Vixit verò Sarug triginta annis, & genuit Nachor.

23. Vixitque Sarug postquam genuit Nachor, ducentis annis: & genuit filios & filias.

24. Vixit autem Nachor viginti novem annis, & genuit Thare.

25. Vixitque Nachor postquam genuit Thare, centum decem & novem annis: & genuit filios & filias.

26. Vixitque Thare septuaginta annis, & genuit Abram, & Nachor, & Aran.

℣. 26. Il en est de ces trois fils de Tharé, comme des trois fils de Noé, dont nous avons parlé au Chap. V. ℣. 31. Il est vraisemblable qu'ils ne naquirent pas tous trois dans la même année: mais comme au Chap. V. Moyse a marqué l'époque de la naissance de Sem, il marque ici celle de la naissance d'Abraham. On a cependant prétendu qu'Aran nommé ici le dernier, étoit l'aîné, parce que 1°. dans les versets suivants on voit que Nachor épousa Melcha fille d'Aran; d'où l'on conclut que l'oncle & la niece en s'alliant ensemble devoient être à peu près de même âge. 2°. Selon l'historien Joseph, Abraham seroit aussi dans le même cas: car cet historien prétend que Sara épouse d'Abraham, étoit celle qui se trouve ici nommée Jescha fille d'Aran, 3°. Selon l'Hébreu, les Septante & la Vulgate, Tharé mourut âgé de 205 ans. *Infr.* ℣. 32. & Abraham n'avoit alors que 75 ans. *Infr.* XII. 4. D'où l'on conclut que lorsqu'Abraham naquit, Tharé avoit 130 ans, & qu'ainsi ce n'est pas de lui qu'il est dit que Tharé avoit 70 ans lorsqu'il l'engendra. Mais 1°. Nachor peut avoir épousé sa niece sans qu'ils fussent pour

27. Hæ ſunt autem generationes Thare : Thare genuit Abram, Nachor, & Aran. Porrò Aran genuit Lot.

28. Mortuuſque eſt Aran ante Thare patrem ſuum in terra nativitatis ſuæ, in Ur Chaldæorum.

29. Duxerunt autem Abram & Nachor uxores : nomen uxoris Abram, Sarai : & nomen uxoris Nachor, Melcha filia Aran, patris Melchæ, & patris Jeſchæ.

30. Erat autem Sarai ſterilis, nec habebat liberos.

27. Voici *donc les plus célebres d'entre* les enfants qu'eut Tharé : "Tharé engendra Abram, Nachor & Aran. Or Aran engendra Lot." Av. l'Ere Chr. Vulg. 1995. *Joſ.* xxiv. 2. 1. *Par.* i. 27.

28. Et Aran mourut avant ſon pere Tharé au pays où il étoit né, dans Ur, *ville* des Chaldéens *qui s'étoient établis dans la Méſopotamie.*"

29. Mais Abram & Nachor *ſurvécurent à Aram, &* prirent des femmes. La femme d'Abram s'appelloit Saraï, & celle de Nachor s'appelloit Melcha, fille d'Aran, qui fut pere de Melcha & pere de Jeſcha.

30. Or Saraï étoit ſtérile, & elle n'avoit point d'enfants. *Dieu apparut alors à Abram ſon mari, & lui ordonna de ſortir de ce pays, pour aller dans la terre de Chanaan ;" Abram communiqua cet ordre du Seigneur à Tharé ſon pere, qui ſe hâta de l'exécuter.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1920.

cela de même âge. 2°. Le témoignage de Joſeph ne ſuffit pas pour aſſurer que Sara fût la même que Jeſcha fille d'Aran : & d'ailleurs quand Aran ſeroit pere des deux épouſes de ſes deux freres, & qu'en effet il ſeroit l'aîné, il ne s'enſuivroit pas que ce fût lui dont Moyſe eut voulu marquer la naiſſance. L'époque de la naiſſance d'Aran n'eſt d'aucune utilité dans l'hiſtoire, & Moyſe ne l'auroit pas nommé le dernier. 3°. Le Samaritain ne donne que 145 ans à Tharé lorſqu'il mourut & comme Abraham en avoit alors 75, il s'enſuit que Tharé n'avoit en effet que 70 ans lorſqu'Abraham naquit, & que c'eſt véritablement lui dont Moyſe a voulu marquer ici la naiſſance comme faiſant époque dans l'hiſtoire.

℣. 27. Hébr. autr. Voici l'hiſtoire de Tharé. *Supr.* vi. 9.

Ibid. C'eſt abuſivement qu'on écrit en Latin & en François *Loth.* Selon l'Hébreu & ſelon le Grec on doit écrire *Lot* : & on le lit ainſi dans les meilleures éditions Latines.

℣. 28. Saint Etienne dans les Actes, dit qu'Abraham étoit dans la Méſopotamie avant de venir à Haran ; & un peu plus bas il ajoute qu'Abraham ſortit de la terre de Chaldée pour venir à Haran. *Act.* vii. 2. 4. On pourroit dire que la Méſopotamie ayant été occupée par divers peuples, & en particulier par quelques-uns des deſcendants de Caſed, pere des Chaldéens : ceux-ci s'établirent dans la ville d'Ur, qui fut pour cette raiſon nommée *Ur des Chaldéens :* ou plutôt on peut dire, que la Chaldée comprenoit la Méſopotamie. La ville de Haran étoit au delà de l'Euphrate ; & Ur devoit être au delà de Haran, puiſqu'Abram paſſe par Haran pour aller dans le pays de Chanaan. *Infr.* ℣. 31. Ur pourroit être Ura ville de Méſopotamie près de Niſibe.

℣. 30. Cet ordre donné à Abraham lorſ-

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1920.

31. Tharé ayant donc pris Abram son fils, Lot son petit-fils, fils d'Aran, & Saraï sa belle-fille, femme d'Abram son fils, " les fit sortir d'Ur en Chaldée, " pour aller *avec lui* dans le pays de Chanaan, & étant venus jusques à Haran, " *distante d'Ur d'environ cent lieues*, ils y habiterent, *sans aller plus loin.*

Joſ. xxiv. 2. 2. *Eſdr.* ix. 7. *Judith* v. 7. *Act.* vii. 2.

31. Tulit itaque Thare Abram filium ſuum, & Lot filium Aran, filium filii ſui, & Sarai nurum ſuam, uxorem Abram filii ſui, & eduxit eos de Ur Chaldæorum, ut irent in terram Chanaan: veneruntque uſque Haran, & habitaverunt ibi.

32. Et Tharé après avoir vécu deux cents cinq ans, " mourut à Haran.

32. Et facti ſunt dies Thare ducentorum quinque annorum, & mortuus eſt in Haran.

qu'il étoit encore en Chaldée, eſt clairement marqué dans le diſcours de S. Etienne. *Act.* vii. 2. 4. La ſuite même du texte de Moyſe le ſuppoſe. (*Infr.* xv. 7.) Voyez la note ſur le ℣. 1. du Chap. ſuiv.

℣. 31. Autrement ſelon le Samaritain : » Tharé ayant donc pris Abram *& Nachor* ſes fils, Lot ſon petit-fils, fils d'Aran, & ſes belles-filles Saraï & Melcha épouſes d'Abram & de Nachor ſes fils. » C'eſt-à-dire, que le Samaritain nomme ici Melcha, & ne nomme point Nachor : cependant la ſuite prouve que Nachor quitta auſſi Ur de Chaldée, & qu'il vint s'établir à Haran en Méſopotamie. (*Infr.* xxiv. 10. & xxix. 4.) L'Hiſtorien Joſeph aſſure que toute la famille de Tharé ſe tranſporta à Haran.

Ibid. C'eſt le ſens des Septante & du Samaritain, où on lit VIOSIA, *exire fecit*, au lieu de VISAV, *exierunt*, qui ſe trouve aujourd'hui dans l'Hébreu.

Ibid. On croit que *Huran*, (ou *Charran*, comme la nomment les Septante,) eſt la fameuſe ville de Chartes ſur le fleuve Chaboras.

℣. 32. Ou plutôt, ſelon le Samaritain, cent quarante-cinq ans » puiſque, comme on vient de le voir, Abraham né lorſque ſon pere n'avoit que 70 ans, n'en avoit que 75 lorſque ſon pere mourut. La méprise a pu venir des lettres numérales : on a mis QMH, 145, pour QOH, 205, & dans l'Hébreu la reſſemblance eſt auſſi grande entre Q & M qu'elle l'eſt dans nos caracteres entre Q & O.

CHAPITRE

CHAPITRE XII.

Vocation d'Abraham. Promeſſes que Dieu lui fait. Il arrive dans la terre de Chanaan. Il va en Egypte. Pharaon enleve Sara.

1. DIxit autem Dominus ad Abram : Egredere de terra tua, & de cognatione tua, & de domo patris tui, & veni in terram quam monſtrabo tibi.

1. LE Seigneur avoit dit " à Abram, *lorſqu'il étoit encore à Ur en Chaldée :* Sortez de votre pays, *du pays des Chaldéens, au milieu de qui votre famille habite* ; *éloignez-vous* de votre parenté & de la maiſon de votre pere ; & venez en la terre que je vous montrerai. " Av. l'Ere Chr. Vulg. 1920. *Act.* VII. 3.

2. Faciamque te in gentem magnam, & benedicam tibi, & magnificabo nomen tuum, eriſque benedictus.

2. Je ferai ſortir de vous un grand peuple, je vous benirai, je rendrai votre nom célebre, & vous ſerez beni. "

3. Benedicam benedicentibus tibi, & maledicam maledicentibus tibi, atque in te benedicentur univerſæ cognationes terræ.

3. Je benirai ceux qui vous beniront, & je maudirai ceux qui vous maudiront; & tous les peuples de la terre ſeront benis en *celui qui naîtra de* vous. " *Infr.* XVIII. 18. XXII. 17. *Gal.* III. 8. *Hebr.* XI. 8.

℣. 1. Litt. Le Seigneur dit. C'eſt que les Hébreux n'ont pas ce que les Grammairiens appellent le pluſqueparfait : *Dixerat* ; ils ne peuvent exprimer cela que par le parfait : *Dixit* : Le Seigneur dit. Mais ce que le Seigneur dit alors à Abraham montre aſſez qu'Abraham étoit encore dans ſon pays, puiſque l'ordre que Dieu lui donne, eſt d'en ſortir : » Sortez de votre pays. » Delà vient auſſi que S. Etienne rappellant cette parole dit : » Le Dieu de gloire apparut à notre pere Abraham, lorſqu'il étoit en Méſopotamie, avant qu'il demeurât à Chanaan : Quittez, lui dit-il, votre pays & votre parenté, & venez dans le pays que je vous marquerai. Alors il ſortit du pays des Chaldéens, & alla demeurer à Chanaan. » *Act.* VII. 2. *& ſeqq.* Auſſi Moyſe, après avoir terminé ſommairement l'hiſtoire de Tharé, reprend ici l'hiſtoire d'Abraham en remontant à l'époque de ſa vocation, c'eſt-à-dire, à l'ordre qui lui fut donné de ſortir de ſon pays.

Ibid. C'eſt par la foi, dit S. Paul, qu'Abraham obéit à Dieu, en s'en allant dans la terre qu'il devoit recevoir pour héritage ; & qu'il partit ſans ſavoir où il alloit. *Hebr.* XI. 8.

℣. 2. Hébr. autr. Vous ſerez en bénédiction. On lit dans le Samaritain VHVI, *& eſto* ; dans l'Hébreu irréguliérement au même ſens VHIH, *& eſto* : les Septante ont lu VHIT, *& eris* : & c'eſt le ſens de la Vulgate.

℣. 3. *In te* : i. e. *In ſemine tuo* : (*Infr.* XXII. 18.) dans votre Fils, dans le Meſſie, dans J. C. vraie ſource de toutes les graces & de toutes les bénédictions. *Gal.* III. 16.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1920.

4. Abram partit " donc, *& continua son voyage*, selon ce que le Seigneur lui avoit ordonné, & Lot alla avec lui. Abram avoit soixante & quinze ans, lorsqu'il sortit de Haran.

4. Egressus est itaque Abram sicut præceperat ei Dominus, & ivit cum eo Lot: septuaginta quinque annorum erat Abram cùm egrederetur de Haran.

5. Il prit avec lui Saraï sa femme, & Lot fils de son frere, tout le bien qu'ils possédoient, avec toutes les personnes dont ils avoient augmenté leur famille à Haran; " & ils en sortirent pour aller dans le pays de Chanaan. Lorsqu'ils y furent arrivés,

5. Tulitque Sarai uxorem suam, & Lot filium fratris sui, universamque substantiam quam possederant, & animas quas fecerant in Haran: & egressi sunt ut irent in terram Chanaan. Cúmque venissent in eam,

6. Abram passa au travers du pays jusqu'au lieu appellé Sichem, & jusqu'à la vallée *de Moré, qui fut depuis surnommée* l'illustre, *à cause des faveurs singulieres que Dieu y fit à Abram.*" Les Chananéens occupoient alors ce pays-là.

6. pertransivit Abram terram usque ad locum Sichem, usque ad convallem illustrem: Chananæus autem tunc erat in terra.

7. Or le Seigneur apparut à Abram, & lui dit: Je donnerai ce pays à votre postérité. Abram dressa en ce lieu un autel au Seigneur qui lui étoit apparu.

7. Apparuit autem Dominus Abram, & dixit ei: Semini tuo dabo terram hanc. Qui ædificavit ibi altare Domino, qui apparuerat ei.

℣. 4. C'est le sens de l'Hébreu: *Abiit.*

℣. 5. c. à. d. les esclaves qu'ils avoient achetés, ou ceux qui étoient nés dans leur service. Abram n'avoit point d'enfants. Lot seulement pouvoit avoir ses deux filles.

℣. 6. La ville de Sichem étoit située vers le milieu de la longueur de la terre de Chanaan, considerée du Nord au Midi. Peut-être n'eut-elle ce nom que depuis Sichem, fils d'Hémor. *Infr.* XXXIII. 19.

Ibid. Hébr. autr. jusqu'à Ælon-moré. Sept. jusqu'au grand chêne. Le même mot Hébreu ÆLON, peut signifier, *vallée* ou *chêne*, ou *chênaie.* Le nom de *Moré* pourroit être un nom propre: le Samaritain écrit MRA, qui peut signifier *crainte*: dans l'Hébreu on lit MRH, qui peut signifier *instruction.* Les Septante paroissent avoir lu MROM, *excelsus*; d'où la Vulgate semble aussi avoir pris *illustris.* On a quelquefois confondu *la vallée de Moré* avec *la vallée de Mambré*, en Hébreu MMRA. *La vallée de Moré*, étoit comme on le voit ici, aux environs de Sichem; elle sera rappellée dans le Deut. XI. 30. Hébr. La *vallée de Mambré* étoit au dessous d'Hébron: *Infr.* XIII. 18. Il en sera parlé plusieurs fois dans la Genese.

8. Et indè transgrediens ad montem qui erat contra orientem Bethel, tetendit ibi tabernaculum suum, ab occidente habens Bethel, & ab oriente Hai : ædificavit quoque ibi altare Domino, & invocavit nomen ejus.

8. Etant passé de-là vers une montagne qui est à l'orient *de la ville* de *Luza*, *qui fut depuis appellée* Béthel, " il y tendit sa tente, ayant Béthel à l'occident, " & Haï à l'orient. Il dressa encore en ce lieu un autel au Seigneur, & il invoqua son nom. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1920.

Infr. XIII. 14. XV. 18. XXVI. 4. *Deut.* XXXIV. 4.

9. Perrexitque Abram vadens, & ultrà progrediens ad meridiem.

9. Abram alla encore plus loin, marchant toujours & s'avançant vers le midi.

10. Facta est autem fames in terra : descenditque Abram in Ægyptum, ut peregrinaretur ibi : prævaluerat enim fames in terra.

10. Mais la famine étant survenue en ce pays, Abram descendit en Egypte, pour y passer quelque temps, parce que la famine étoit grande dans le pays *qu'il quittoit.*

11. Cúmque propè esset ut ingrederetur Ægyptum, dixit Sarai uxori suæ : Novi quòd pulchra sis mulier :

11. Lorsqu'il étoit près d'entrer en Egypte, il dit à Saraï sa femme : Je sais que vous êtes *aussi* belle *que si vous étiez dans la fleur de votre jeunesse, quoique vous ayez soixante & cinq ans* : "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1918.

12. & quòd cùm viderint te Ægyptii, dicturi sunt : Uxor ipsius est : & interficient me, & te reservabunt.

12. que quand les Egyptiens vous auront vue, ils diront : C'est la femme de cet homme-là. Et ils me tueront, & vous réserveront *pour eux.*

13. Dic ergo, obsecro te, quòd soror mea sis : ut benè sit mihi propter te,

13. Dites-donc, je vous supplie, que vous êtes ma sœur, *comme vous pouvez le dire sans mentir*, " afin que ces gens

℣. 8. Voyez ci-après Chap. XXVIII. ℣. 19.

Ibid. Hébr. du côté de la mer. » La Méditerranée étoit à l'Occident par rapport aux Hébreux.

Ibid. Hébr. autr. & il lui donna le nom du Seigneur : *il le nomma l'autel du Seigneur. Infr.* XXI. 33.

℣. 11. Sara avoit dix ans moins qu'Abraham. *Infr.* XVII. 17.

℣. 13. Abram dit lui-même dans la suite en parlant de Saraï : Elle est véritablement ma sœur, étant fille de mon pere, mais elle n'est pas fille de ma mere. » (*Infr.* XX. 12.) Plusieurs croient que Sara étoit

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1918.

me traitent favorablement à cause de vous, & qu'ils me conservent la vie en votre considération, *pendant que Dieu aura soin, comme je l'espere, de conserver votre chasteté.*

Infr. xx. 11.

14. Abram étant ensuite entré en Egypte, les Egyptiens virent que cette femme étoit très-belle.

15. Et les premieres personnes du pays en ayant donné avis à Pharaon; & l'ayant fort louée devant lui, " elle fut enlevée & menée au palais du Roi, *pour être mise au nombre de ses femmes.*

16. Ils en userent bien à l'égard d'Abram à cause d'elle, & il reçut *d'eux* des brebis, des bœufs, des ânes, des serviteurs, des servantes, des ânesses & des chameaux. "

17. Mais le Seigneur frappa de très-grandes plaies Pharaon & sa maison, *lui faisant connoître que c'étoit* à cause de Saraï femme d'Abram, *qu'il avoit enlevée.*

18. Et Pharaon ayant fait venir Abram, lui dit: Pourquoi avez-vous agi avec moi de cette sorte? que ne *m*'avez-vous averti " qu'elle étoit votre femme.

& vivat anima mea ob gratiam tui.

14. Cùm itaque ingressus esset Abram Ægyptum, viderunt Ægyptii mulierem quòd esset pulchra nimis.

15. Et nuntiaverunt principes Pharaoni, & laudaverunt eam apud illum: & sublata est mulier in domum Pharaonis.

16. Abram verò benè usi sunt propter illam: fueruntque ei oves & boves, & asini, & servi & famulæ, & asinæ & cameli.

17. Flagellavit autem Dominus Pharaonem plagis maximis, & domum ejus, propter Sarai uxorem Abram.

18. Vocavitque Pharao Abram, & dixit ei: Quidnam est hoc quod fecisti mihi? quare non indicasti quòd uxor tua esset?

sœur d'Abraham dans le même sens que Lot est appellé *frere* de ce même Patriarche: (*Infr.* XIII. 8. 11. XIV. 14. 16.) c'est-à-dire, que Sara étoit sa niece de même que Lot étoit son neveu. Voyez la note du Chap. XX. ℣. 12.

℣. 15. Hébr. Et les premieres personnes du pays l'ayant vue, la louerent devant Pharaon. » *Et viderunt eam principes Pharaonis, &c.* C'est aussi le sens des Septante. *Pharaon* est un nom commun à tous les Rois d'Egypte.

℣. 16. Samar. des brebis & des bœufs en très-grand nombre, des serviteurs & des servantes, des ânes & des ânesses, & des chameaux. » On voit assez que l'ordre est différent. L'Hébreu est conforme aux Septante & à la Vulgate: peut-être qu'originairement les serviteurs & les servantes auroient été mis avant tous les animaux.

℣. 18. L'Hébreu & les Septante expriment le *mihi*, qui n'est pas dans la Vulgate.

19. Quam ob causam dixisti esse sororem tuam, ut tollerem eam mihi in uxorem? Nunc igitur ecce conjux tua, accipe eam, & vade.

20. Præcepitque Pharao super Abram viris: & deduxerunt eum, & uxorem illius, & omnia quæ habebat.

19. D'où vient que vous avez dit qu'elle étoit votre sœur, pour me donner lieu de la prendre pour ma femme? Voilà donc votre femme *que je vous rends* présentement, *sans l'avoir touchée*; prenez-la, & vous en allez.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1918.

20. Et Pharaon ayant donné ordre à ses gens de prendre soin d'Abram, & *d'empêcher qu'on ne lui fît aucune insulte*, ils le conduisirent *jusques hors de l'Egypte*, avec sa femme & tout ce qu'il possédoit, & *Lot avec lui.* "

℣. 20. Ces mots sont dans le Samaritain; *& Lot cum eo.* Ils vont être répétés dans le ℣. suiv.

CHAPITRE XIII.

Abraham retourne dans la terre de Chanaan. Lot se retire à Sodome. Nouvelles promesses que Dieu fait à Abraham. Abraham vient dans la vallée de Mambré.

1. Ascendit ergo Abram de Ægypto, ipse & uxor ejus, & omnia quæ habebat, & Lot cum eo ad australem plagam.

2. Erat autem dives valdè in possessione auri & argenti.

3. Reversusque est per iter; quod venerat, à meri-

1. Abram étant donc sorti de l'Egypte avec sa femme & tout ce qu'il possédoit, & Lot avec lui, alla *dans la partie du pays de Chanaan qui est* du côté du midi. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1918.

2. Il étoit très-riche, & il avoit beaucoup d'or & d'argent. "

3. Il revint ensuite de la partie méridionale *du pays de Chanaan* vers Béthel,

℣. 1. Dans l'Hébreu, c'est la même expression qu'au Chap. prec. ℣. 9. elle designe de part & d'autre *le midi* de la terre de Chanaan. Les Septante l'ont rendue par *le désert*: & quelques-uns préferent ici ce sens, parce qu'ici cette région étoit au Nord à l'égard d'Abraham revenant de l'Egypte. Mais les Hébreux ont un autre mot pour signifier le desert: & celui-ci ne peut le signifier qu'en designant un lieu brulé par l'ardeur du midi: ainsi c'est toujours le midi.

℣. 2. Hébr. autr. Il étoit très-riche en bétail, en argent & en or. » C'est aussi le sens des Septante. Le mot Hébreu MQNH, qui signifie *possessio*, s'entend particulierement des possessions en troupeaux, qui etoient les principales richesses de ces temps-là. La Vulgate même le prend en ce sens au ℣. 7. où elle l'exprime par *greges*.

par le même chemin qu'il étoit venu, & remonta jusqu'au lieu où il avoit auparavant dressé sa tente, entre Béthel & Haï,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1918.

die in Bethel, usque ad locum ubi priùs fixerat tabernaculum inter Bethel & Hai:

Sup. XII. 7.

4. où étoit l'autel qu'il avoit bâti avant *son départ*, & il invoqua en ce lieu le nom du Seigneur. "

4. in loco altaris quod fecerat priùs, & invocavit ibi nomen Domini.

5. Lot qui étoit avec Abram, avoit aussi des troupeaux de brebis, des troupeaux de bœufs, & des tentes.

5. Sed & Lot qui erat cum Abram, fuerunt greges ovium, & armenta, & tabernacula.

Infr. XXXVI. 7.

6. Le pays ne leur suffisoit pas pour pouvoir demeurer l'un avec l'autre, parce que leurs biens *qui consistoient presque tout en troupeaux*, étoient fort grands, & qu'*ayant besoin de grands pâturages*, ils ne pouvoient subsister ensemble.

6. Nec poterat eos capere terra, ut habitarent simul: erat quippe substantia eorum multa, & nequibant habitare communiter.

7. C'est pourquoi il s'excita une querelle entre les pasteurs d'Abram & ceux de Lot. En ce temps-là les Chananéens & le Phérézéens habitoient en cette terre, " *& ils auroient pu profiter de la mésintelligence d'Abram & de Lot pour les détruire.*

7. Unde & facta est rixa inter pastores gregum Abram & Lot. Eo autem tempore Chananæus & Pherezæus habitabant in terra illa.

8. Abram dit donc à Lot: Qu'il n'y ait point, je vous prie, de dispute entre vous & moi, ni entre mes pasteurs & les vôtres, parce que nous sommes freres, *c'est-à-dire, proche parents, & que nous devons conserver avec soin l'union que Dieu a mise entre nous.*

8. Dixit ergo Abram ad Lot: Ne, quæso, sit jurgium inter me & te, & inter pastores meos & pastores tuos: fratres enim sumus.

9. Vous voyez devant vous toute la

9. Ecce universa terra

℣. 4. Hébr. autr. & à qui il avoit donné le nom du Seigneur. *Supr.* XII. 8.

℣. 7. Hébr. autr. le Chananéen & Phérézéen, *c'est-à-dire, le Phérézéen qui étoit un des peuples Chananéens* habitoit en cette terre. » Les Phérézéens sont toujours nommés au nombre des sept peuples Chananéens que les Israélites trouverent dans la terre promise. (*Exod.* III. 8. 17. XXIII. 23. XXXIII. 2. XXXIV. 11. *Jos.* III. 10. & XXIV. 11. *Act.* XIII. 19.) Et si le Phérézéen doit être ici distingué du Chananéen, on pourroit dire que le nom de *Phérézéens* signifie des hommes champêtres, qui vivoient errants avec leurs troupeaux, & que le nom de *Chananéens* semble être affecté particuliérement à ceux qui faisoient leur principale occupation du trafic.

coram te est : recede à me, obsecro : si ad sinistram ieris, ego dexteram tenebo: si tu dexteram elegeris, ego ad sinistram pergam.

10. Elevatis itaque Lot oculis, vidit omnem circà regionem Jordanis, quæ universa irrigabatur, antequam subverteret Dominus Sodomam & Gomorrham, sicut paradisus Domini, & sicut Ægyptus, venientibus in Segor.

11. Elegitque sibi Lot regionem circa Jordanem, & recessit ab Oriente : divisique sunt alterutrum à fratre suo.

12. Abram habitavit in terra Chanaan : Lot verò moratus est in oppidis quæ erant circa Jordanem, & habitavit in Sodomis.

terre : retirez-vous, je vous prie, d'auprès de moi : si vous allez à la gauche, je prendrai la droite : " si vous choisissez la droite, j'irai à la gauche. Av. l'Ere Chr. Vulg. 2218.

10. Lot élevant donc les yeux, considera tout le pays situé le long du Jourdain, qui s'étendoit de ce lieu-là jusqu'à ce qu'on vienne à Ségor, " & qui avant que Dieu détruisît Sodome & Gomorrhe, paroissoit un pays très-agréable, tout arrosé d'eau, comme un jardin de délices, " & comme l'Egypte, *qui est arrosée des eaux du Nil.*

11. Et il choisit sa demeure vers le Jourdain, en se retirant *vers la Pentapole, qui est* du côté de l'Orient : " Ainsi les deux freres, *c'est-à-dire, l'oncle & le neveu*, se séparerent l'un de l'autre.

12. Abram demeura dans la terre de Chanaan, & Lot dans les villes qui étoient aux environs du Jourdain, & il habita *ensuite* dans *la ville de* Sodome. "

℣. 9. L'expression très-concise de l'Hébreu a souffert quelques variantes : on lit dans le Samaritain : *Si ad sinistram, ad dexteram; & si ad dexteram, & ad sinistram* : les Septante qui apparemment lisoient ainsi, l'ont expliqué en disant : *Si tu ad sinistram, ego ad dexteram; & si tu ad dexteram, ego ad sinistram.* L'Hébreu porte : *si sinistra, tunc dextrabo, & si dextera, tunc sinistrabo.* Il y a lieu de présumer que la lecture primitive étoit : *Si sinistraveris, tunc dextrabo; & si dextraveris, tunc sinistrabo.* C'est le sens de la Vulgate. C'est-à-dire que dans le premier membre au lieu de HSMAL, *sinistra*, il faudroit lire TSMAL, *sinistraveris*, comme on lit dans le second *sinistrabo*; & de même dans le second membre au lieu de HIMIN, *dextra*, il faudroit lire TIMIN, *dextraveris*, comme on lit dans le premier *dextrabo.*

℣. 10. La ville de Ségor étoit entre les montagnes de Moab & la Mer morte, sur le bord oriental de cette mer.

Ibid. Hébr. comme le jardin du Seigneur; c'est-à-dire, comme le jardin d'Eden où il avoit mis le premier homme. Voyez la *Dissertation sur La ruine de Sodome*, à la tête de ce Livre.

℣. 11. L'expression *ab Oriente*, signifie ici *ad Orientem*, de même qu'au Chap. XII. ℣. 8.

℣. 12. Hébr. & Lot demeura dans le pays qui est le long de la plaine *du Jourdain*, & il dressa sa tente auprès de Sodome. » Sodome devoit être vers l'extrémité méridionale de la Mer morte. Lot s'établit ensuite dans cette ville. *Infr.* XIV. 12.

Av. l'Erè Chr. Vulg. 1918.

13. Or les habitants de Sodome étoient devant le Seigneur des hommes perdus de vices, & leur corruption étoit montée à son comble.

13. Homines autem Sodomitæ pessimi erant, & peccatores coram Domino nimis.

Sup. XII. 7. *Infr.* XV. 18. XXVI. 4. *Deut.* XXXIV. 1.

14. Le Seigneur dit donc à Abram, après que Lot se fut séparé d'avec lui : Levez vos yeux, & regardez du lieu où vous êtes, au septentrion & au midi, à l'orient & à l'occident.

14. Dixitque Dominus ad Abram, postquam divisus est ab eo Lot : Leva oculos tuos, & vide à loco, in quo nunc es, ad aquilonem & meridiem, ad orientem & occidentem.

15. Je vous donnerai pour toujours, *à vous* & à votre postérité, tout le pays que vous voyez.

15. Omnem terram quam conspicis, tibi dabo, & semini tuo usque in sempiternum.

16. Je multiplierai votre race comme la poussiere de la terre : si quelqu'un d'entre les hommes peut compter la poussiere de la terre, il pourra compter aussi *la suite de* vos descendants.

16. Faciamque semen tuum sicut pulverem terræ : si quis potest hominum numerare pulverem terræ, semen quoque tuum numerare poterit.

17. Parcourez *donc* présentement toute *l'étendue de* cette terre dans sa longueur & dans sa largeur ; *regardez-la comme un héritage qui doit un jour vous appartenir*, parce que je vous la donnerai *très-certainement, en la donnant aux enfants qui naîtront de vous.*

17. Surge, & perambula terram in longitudine, & in latitudine sua : quia tibi daturus sum eam.

18. Abram levant donc sa tente, " vint demeurer près la vallée de Mambré,

18. Movens igitur tabernaculum suum Abram,

℣. 18. C'est le sens des Septante. On lit dans l'Hébreu VIAHL, *& tabernaculum fixit*, comme au ℣. 12. Mais il convient au ℣. 12. & ne convient pas ici. Dans le Samaritain on lit VILC, *Abiit igitur*, Abram s'en alla donc, & vint demeurer, &c. Le mot VILC, s'écrit ainsi par contraction pour VIHLC, qui approche encore plus de VIAHL.

venit

venit & habitavit juxta convallem Mambre, quæ est in Hebron : ædificavitque ibi altare Domino.

qui est vers Hebron, " & il dressa là un autel au Seigneur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1918.

Ibid. La vallée (ou selon les Septante, le chêne) de Mambré étoit au pied de la montagne sur laquelle étoit située la ville d'Hébron. On lui donna le nom de *Mambré*, ou plutôt selon l'Hébreu, *Mamré*, à cause d'un Amorrhéen qui s'appelloit ainsi, & à qui ce canton appartenoit. *Infr.* XIV. 13. De *Mamré* on a fait *Mambré*, comme de *Nemrod*, on avoit fait aussi *Nembrod*. On a déjà vu, *Supr.* XI. 1. 6. que le même mot hébreu ELON, peut signifier *vallée*, ou *chêne*, ou *chênaie*. La suite donne lieu de croire que ce n'étoit pas une vallée, parce qu'on voyoit delà Sodome. *Infr.* XIX. 27. & 28. Il paroît que c'étoit plutôt une *chênaie* ; car il est parlé de l'arbre sous lequel Abraham y reçut les Anges. *Infr.* XVIII. 4. & 8.

CHAPITRE XIV.

Guerre de Chodorlahomor contre les Rois de la Pentapole. Abraham délivre Lot. Melchisédech benit Abraham.

1. FActum est autem in illo tempore, ut Amraphel Rex Sennaar, & Arioch Rex Ponti, & Chodorlahomor Rex Elamitarum, & Thadal Rex Gentium,

1. EN ce temps-là, Amraphel Roi de Sennaar *ou de Babylone*, " Arioch Roi du Pont, *ou plutôt de Thalassar sur les confins de l'Assyrie*, " Chodorlahomor Roi des Elamites, " & Thadal Roi des nations *différentes qu'il avoit rassemblées dans la ville de Goïm*, "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1912.

℣. 1. Hébr. Dans le temps d'Amraphel, &c. Sept. sous le regne d'Amraphel, &c. Mais cette lecture est visiblement vicieuse, puisque les noms des quatre Princes se lient avec le verset suivant *inierunt* ou *inirent bellum*. On pourroit soupçonner qu'au lieu de BIMI AMRFL, *in diebus Amraphel*, on auroit lu originairement BIMIM HHM VAMRFL, *in diebus illis, ut Amraphel*, ou plus simplement encore, BIMI ABRM VAMRFL, *in diebus Abram, ut Amraphel*, &c. L'expression, *in diebus Abram* est du style de Moyse; on la trouve trois fois au Chap. XXVI. 1. 15. 18.

Ibid. Voyez au Chap. X. ℣. 10.

Ibid. Hébr. Arioch, roi d'Ellasar. » Les Septante & le Paraphraste Chaldéen Onkélos, ont conservé ce nom, dont la signification partage fort les Commentateurs. S. Jérôme, en supposant ici qu'*Ellasar* est *le Pont*, a suivi la Version d'Aquila : mais on ne sait sur quoi cette interprétation est fondée. Le Paraphraste Chaldéen Jonathan, a rendu *Ellasar* par *Thalassar*. Il paroît que le pays de Thalassar devoit être, ou au dedans, ou près de l'Assyrie, & dans la Province d'Eden, puisqu'Isaïe parle des enfants d'Eden, qui étoient à Thalassar, (*Isa.* XXXVII. 12.) & qui étoient au nombre des peuples subjugués par les Rois d'Assyrie.

Ibid. Les Elamites étoient, ou les mêmes que les Perses, ou voisins des Perses.

Ibid. Hébr. litt. Thadal Roi de Goïm. » On pourroit dire que le terme *Goïm*, qui signifie *gentes*, marque des peuples ramassés de divers lieux, qui composoient la ville & les états de ce Roi Thadal. Presque toute la Mésopotamie étoit pleine de semblables peuples.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1912.

2. firent la guerre contre Bara Roi de Sodome, contre Berſa Roi de Gomorrhe, contre Sennaab Roi d'Adama, contre Séméber Roi de Séboïm, & contre le Roi de *la ville de* Bala, qui eſt *la même que celle qui fut depuis appellée* Ségor. "

2. inirent bellum contra Bara regem Sodomorum, & contra Berſa regem Gomorrhæ, & contra Sennaab regem Adamæ, & contra Semeber regem Seboim, contráque regem Balæ, ipſa eſt Segor.

3. Tous ces *cinq* " Rois s'aſſemblerent dans la vallée des Bois qui eſt maintenant la mer ſalée. "

3. Omnes hi convenerunt in vallem Silveſtrem, quæ nunc eſt mare ſalis.

4. Car ces *cinq* Rois avoient été aſſujettis à Chodorlahomor pendant douze ans, & la treizieme année ils ſe retirerent de ſa domination.

4. Duodecim enim annis ſervierant Chodorlahomor, & tertio decimo anno receſſerunt ab eo.

5. Ainſi la quatorzieme année Chodorlahomor, *voulant les ſoumettre de nouveau à ſon empire*, vint avec les Rois qui s'étoient joints à lui, & *commençant par les peuples qui ſont au delà du Jourdain vers le Nord*, ils défirent les Raphaïtes dans Aſtaroth-carnaïm, les Zuzites qui étoient avec eux, " les Emites dans Savé-Cariathaïm. "

5. Igitur quartodecimo anno venit Chodorlahomor, & reges qui erant cum eo: percuſſeruntque Raphaim in Aſtaroth-carnaim, & Zuzim cum eis, & Emim in Save-Cariathaim.

6. Et *paſſant vers le Midi, ils batti-*

6. Et Chorræos in mon-

℣. 2. Ces cinq villes compoſoient la Pentapole ſituée dans la plaine du Jourdain ſur les bords de la mer morte. Sur le nom de *Ségor*, voyez au Chap. XIX. ℣. 22.

℣. 3. Le ℣. ſuiv. prouve qu'il ne s'agit ici que des cinq, puiſqu'il eſt dit qu'ils avoient été aſſujettis à Chodorlahomor.

Ibid. Hébr. vers la vallée de Siddim, qui eſt la mer ſalée: » c. à. d. la mer morte, ainſi nommée parce qu'elle eſt pleine de nitre & de bitume, que les Egyptiens comprenoient ſous le nom de ſels. Et cette mer étoit auparavant une vallée, ce qui ſuppoſe que le terrain de la Pentapole ayant été brûlé par le feu du ciel, la terre s'affaiſſa & les eaux du Jourdain s'y répandirent.

℣. 5. Hébr. autr. les Zuzites dans Cham, ou Ham. On lit dans l'Hébreu HAM: S. Jérôme liſoit KAM que l'on exprime par *Cham*. Au lieu de BEKAM ou BEHAM, *in Cham* ou *in Ham*, les Septante ont lu BAHEM, *cum eis*, qui eſt l'expreſſion de la Vulgate.

Ibid. Hébr. autr. dans la plaine de Cariathaïm. » Les *Raphaïtes*, les *Zuzites*, & les *Emites*, dont il eſt parlé ici, pourroient être les mêmes que les *Raphaïtes*, les *Zomzomites*, & les *Emites*, dont il eſt parlé dans le Deutéronome, (*Deut.* II. 10. 20. III. 11.) & qui habitoient au delà du Jourdain, les *Raphaïtes* au Nord, les *Emites* au Midi, & les *Zuzites* ou *Zomzomites* entre les uns & les autres. Ces trois peuples étoient trois races de Géants. Voyez la *Diſſertation ſur les Géants*, à la tête de ce Livre.

tibus Seir, usque ad Campestria Pharan, quæ est in solitudine.

7. Reversique sunt, & venerunt ad fontem Misphat, ipsa est Cades: & percusserunt omnem regionem Amalecitarum, & Amorrhæum qui habitabat in Asason-thamar.

8. Et egressi sunt, rex Sodomorum, & rex Gomorrhæ, rexque Adamæ, & rex Seboim, necnon & rex Balæ, quæ est Segor: & direxerunt aciem contra eos in valle Silvestri:

9. scilicet adversùs Chodorlahomor regem Elamitarum, & Thadal regem Gentium, & Amraphel regem Sennaar, & Arioch regem Ponti: quatuor reges adversùs quinque.

10. Vallis autem Silvestris habebat puteos multos bitumine plenos.

rent les Chorréens " *qui habitoient* dans les montagnes de Seïr, jusqu'aux campagnes de Pharan qui est dans le désert *du même nom*, " *sur les confins de l'Arabie pétrée.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1912.

7. Et étant retournés *vers le Nord*, ils vinrent à *l'endroit où fut depuis* la fontaine de Misphat, *c'est-à-dire, la fontaine du jugement*; *c'est celle que Moyse fit sortir du rocher* qui est *dans le même lieu que* Cadès: " & ils passerent au fil de l'épée tout ce qu'ils trouverent dans le pays *qui est maintenant celui* des Amalécites, & ils défirent les Amorrhéens qui habitoient dans Asason-thamar."

8. Alors le Roi de Sodome, le Roi de Gomorrhe, le Roi d'Adama, le Roi de Séboïm & le Roi de *la ville de* Bala, qui est *la même que* Ségor, se mirent en campagne, & rangerent leurs troupes en bataille dans la vallée des Bois contre ces Princes;

9. c'est-à-dire, contre Chodorlahomor Roi des Elamites, Thadal Roi des Nations, Amraphel Roi de Sannaar, & Arioch Roi du Pont; quatre Rois contre cinq.

10. Il y avoit beaucoup de puits de

℣. 6. Hébr. autr. les Horréens. » Ils descendoient de Séir, (*Infr.* XXXVI. 20.) qui donna son nom à ces montagnes situées à l'Orient & au Midi de la terre de Chanaan.

Ibid. Hébr. autr. jusqu'à la plaine de Pharan, qui est près du désert *de même nom, dans lequel étoit Cadès.* (*Num.* XIII. 27.)

℣. 7. *La fontaine de Misphat* paroit être celle des eaux sorties du rocher frappé par Moyse; & le lieu nommé *Cadès*, d'où sortirent ces eaux, semble être le même lieu que *Cadès-Barné* au midi de la terre de Chanaan & à l'Occident de l'Idumée. Voyez au Livre des Nombres XX. 1. & suiv. & XXXIII. 36.

Ibid. Asason-thamar est la même qu'Engaddi, (2. *Par.* XX. 2.) située près le bord occidental de la mer morte, du côté de Jéricho.

bitume dans cette vallée des Bois, " *& le terrain étoit très-propre à s'enflammer.* Le Roi de Sodome & *le Roi* " de Gomorrhe, furent mis en fuite, leurs gens y " périrent; & ceux qui échapperent, s'enfuirent sur une montagne.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1912.

tris habebat puteos multos bituminis. Itaque rex Sodomorum & Gomorrhæ, terga verterunt, ceciderunt que ibi : & qui remanserant, fugerunt ad montem.

11. *Les vainqueurs ne trouvant plus de résistance, entrerent dans les villes des Rois vaincus, &* ayant pris toutes les richesses " & les vivres de Sodome & de Gomorrhe, ils se retirerent *chargés de dépouilles.*

11. Tulerunt autem omnem substantiam Sodomorum & Gomorrhæ, & universa quæ ad cibum pertinent, & abierunt:

12. Ils emmenerent aussi Lot fils du frere d'Abram, " qui demeuroit dans Sodome, & tout ce qui étoit à lui.

12. necnon & Lot & substantiam ejus, filium fratris Abram, qui habitabat in Sodomis.

13. En même-temps un homme qui s'étoit sauvé *du combat,* vint donner avis de ceci à Abram Hébreu, " qui demeuroit dans la vallée de Mambré " *Prince* Amorrhéen, frere d'Escol & frere d'Aner, qui *tous trois* avoient fait alliance avec Abram.

13. Et ecce unus qui evaserat, nuntiavit Abram Hebræo, qui habitabat in convalle Mambre Amorrhæi, fratris Escol, & fratris Aner: hi enim pepigerant fœdus cum Abram.

14. Abram ayant su que Lot son frere avoit été pris, assembla " les plus

14. Quod cùm audisset Abram, captum videlicet

℣. 10. Ce n'est pas inutilement que Moyse fait ici cette remarque. Ces puits dont on tiroit le bitume, contribuerent vraisemblablement à l'incendie du terrain, & à la destruction de Sodome & de Gomorrhe. *Infr.* XIX. 24.

Ibid. Ce mot qui manque dans l'Hébreu, est exprimé dans le Samaritain.

Ibid. Vulg. *ibi* pour *illuc*, qui est le sens de l'Hébreu; ils tomberent-là, c'est-à-dire, dans ces puits.

℣. 11. Vulg. Litt. *substantiam.* Mais l'Hébreu *rechus*, d'où vient *richesse*, a moins d'étendue que le Latin *substantia*, qui signifie *tous les biens.*

℣. 12. Ces mots *filium fratris Abram* séparés du nom de Lot dans l'Hébreu & dans la Vulgate, le suivent immédiatement dans la Version des Septante.

℣. 13. Il paroît que le surnom d'*Hébreu* fut donné à Abram, parce que ce Patriarche étoit originaire de delà l'Euphrate. *Supr.* X. 21.

Ibid. Voyez ce qui a été dit sur le chap. XIII. ℣. 18.

℣. 14. A la lettre: fit le dénombrement, la revue. C'est le sens du Samaritain & des Septante. L'Hébreu porte IRQ, *nudavit*, ou *expedivit*: le Samaritain IDQ, *numeravit*, comme l'exprime la Vulgate.

Lot fratrem ſuum, numeravit expeditos vernaculos ſuos trecentos decem & octo, & perſecutus eſt uſque Dan.

15. Et diviſis ſociis, irruit ſuper eos nocte : percuſſitque eos, & perſecutus eſt eos uſque Hoba, quæ eſt ad lævam Damaſci.

16. Reduxitque omnem ſubſtantiam, & Lot fratrem ſuum cum ſubſtantia illius, mulieres quoque & populum.

17. Egreſſus eſt autem rex Sodomorum in occurſum ejus, poſtquam reverſus eſt à cæde Chodorlahomor, & regum qui cum eo erant, in valle Save, quæ eſt vallis regis.

18. At verò Melchiſedech rex Salem, proferens

braves de ſes ſerviteurs au nombre de trois cents dix-huit, & pourſuivit ces Rois juſqu'à Dan. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3912.

15. Il forma deux corps de ſes gens & de ſes alliés *qui s'étoient joints à lui pour cette expédition*, & venant fondre ſur les ennemis " durant la nuit, il les défit, & les pourſuivit juſqu'à Hoba, qui eſt à la gauche de Damas. "

16. Il ramena avec lui tout le butin qu'ils avoient pris, Lot ſon frere avec ce qui étoit à lui, les femmes & *tout* le peuple *de Sodome & des autres villes qui avoient été pillées.*

17. Et le Roi de Sodome ſortit au devant de lui, lorſqu'il revenoit après la défaite de Chodorlahomor & des autres Rois qui étoient avec lui, dans la Vallée de Savé, " appellée auſſi la Vallée du Roi, *à cauſe de cette entrevue d'Abram & du Roi de Sodome.*

18. Mais Melchiſédech Roi de Salem, " offrant *en ſacrifice* du pain & du *Hebr.* VII. 1.

℣. 14. On croit que Dan eſt ici un lieu ſitué vers la ſource du Jourdain, qui delà étoit appellé en Hébreu *Jordan*, c'eſt-à-dire, *le ruiſſeau* ou *le fleuve de Dan* : lieu qui par conſéquent devoit être différent de Laïs, qui fut auſſi appellé *Dan*, mais qui ne reçut ce nom que depuis Joſué. *Judic.* XVIII. 29.

℣. 15. A la lettre : Et ayant diviſé *ou partagé* ceux qui étoient avec lui, il vint fondre ſur eux, *ſur les ennemis*, durant la nuit. » L'Hébreu lit : Il diviſa ſur eux durant la nuit, lui & ſes ſerviteurs. » Les Septante ont lu : Il vint fondre ſur eux durant la nuit, lui & ſes ſerviteurs. » Cette lecture forme un ſens plus naturel. La Vulgate réunit les deux lectures. C'eſt-à-dire, qu'on lit dans l'Hébreu, VIKLQ, *& diviſit*, au lieu de VISLK, *& irruit*.

Ibid. Hoba paroît être la même qu'Abila dans la Céléſyrie.

℣. 17. Cette vallée dont il eſt parlé au II. Livre des Rois, XVIII. 18. étoit vis-à-vis de Jéruſalem, ſelon Euſebe ; & fort différente de Savé-Cariathaim, dont il eſt parlé ci-deſſus ℣. 5. & qui étoit au delà du Jourdain.

℣. 18. Le ſentiment de tous les Peres & des Commentateurs eſt que Melchiſédech étoit Roi de Jéruſalem, qui eſt nommée *Salem* au Pſaume LXXV. ℣. 3. Voyez la *Diſſertation ſur Melchiſédech*, à la tête de ce Livre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1912.

vin, parce qu'il étoit Prêtre du Dieu Très-Haut, "

19. benit Abram," en disant: Qu'Abram soit beni du Dieu Très-Haut, qui a créé " le ciel & la terre :

20. & que le Dieu Très-haut soit beni, lui qui par sa protection vous a mis vos ennemis entre les mains. " Alors Abram " lui donna la dîme de tout *ce qu'il avoit pris sur les quatre Rois vaincus.*

21. Or le Roi de Sodome dit à Abram: *De tout ce qui m'appartient, & que vous avez repris sur mes ennemis*, donnez-moi les personnes, & prenez le reste pour vous.

22. Abram lui répondit : Je leve la main, *& je jure* par le Seigneur " le Dieu Très-haut, possesseur du ciel & de la terre,

23. que je ne recevrai rien de tout ce qui est à vous depuis le moindre fil "

panem & vinum, (erat enim sacerdos Dei altissimi,)

19. benedixit ei, & ait: Benedictus Abram Deo excelso, qui creavit cœlum & terram:

20. & benedictus Deus excelsus, quo protegente, hostes in manibus tuis sunt. Et dedit ei decimas ex omnibus.

21. Dixit autem rex Sodomorum ad Abram: Da mihi animas; cætera tolle tibi.

22. Qui respondit ei: Levo manum meam ad Dominum Deum excelsum possessorem cœli & terræ,

23. quòd à filo subtegminis usque ad corrigiam

Ibid. Hébr. autr. Mais Melchisédech, Roi de Salem, *lui* présenta du pain & du vin: (or il étoit Prêtre du Dieu très-haut:) & il le benit, en disant, &c. » Le Grec de la Version des Septante exprime le pronom *ei* dans l'édition de Complute & dans le MS. d'Oxford; & elle traduit au sens de *autem* la particule ו que la Vulgate rend ici par *enim*.

℣. 19. Au lieu du pronom *ei*, le Samaritain & les Septante nomment ici *Abram*.

Ibid. Hébr. autr. qui possede. La Vulgate même l'exprime ainsi au ℣. 22.

℣. 20. L'Hébreu lit simplement : Lui qui vous a mis vos ennemis entre les mains. » Le mot *protegente* de la Vulgate vient du même mot Hébreu qui signifie *tradidit*, mais en le dérivant d'un autre verbe. En Hébreu, מגן, au préterit, signifie *tradidit*; mais S. Jérôme, auteur de notre Vulgate, a pris ici ce mot pour le participe מגן, *protegens*, du verbe הגן, *protexit*.

Ibid. Les Septante expriment ici le nom d'Abram, qui manque dans l'Hébreu & dans le Samaritain.

℣. 22. Au lieu du grand nom Jehova; qui se trouve ici dans l'Hébreu, on lit ici dans le Samaritain le nom Ælohim, *Deus*. Voyez la note sur le chap. iv. ℣. 1.

℣. 23. *Subtegminis*. Peut-être faudroit-il lire *subtemînis* : c'est du moins le sens de ce mot en cet endroit. L'Hébreu porte simplement *à filo* : & peut-être manqueroit-il ici un mot qui exprimeroit l'opposition des deux termes ici comparés : depuis le fil *le plus précieux* jusqu'à un cordon de soulier. L'Hébreu peut signifier un ruban, comme on le voit dans le Cantique, iv. 3. *Sicut vitta coccinea*.

caligæ, non accipiam ex omnibus quæ tua sunt, ne dicas : Ego ditavi Abram :

24. exceptis his, quæ comederunt juvenes, & partibus virorum qui venerunt mecum, Aner, Escol, & Mambre : isti accipient partes suas.

jusqu'à un cordon de soulier, afin que vous ne puissiez pas dire que vous avez enrichi Abram. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1912.

24. J'excepte seulement ce que mes gens ont pris pour leur nourriture, & ce qui est dû à ceux qui sont venus avec moi, Aner, Escol & Mambré, qui pourront prendre leur part du butin.

CHAPITRE XV.

Dieu promet un fils à Abraham. Alliance de Dieu avec Abraham. Dieu lui prédit la servitude de ses descendants, & leur délivrance.

1. His itaque transactis, factus est sermo Domini ad Abram per visionem dicens : Noli timere, Abram ; ego protector tuus sum, & merces tua magna nimis.

2. Dixitque Abram : Domine Deus : quid dabis mihi ? ego vadam absque liberis, & filius procuratoris domûs meæ iste Damascus Eliezer.

3. Addiditque Abram : Mihi autem non dedisti se-

1. Après cela, le Seigneur parla à Abram dans une vision, & *voulant récompenser le désintéressement qu'il venoit de faire paroître, il* lui dit : Ne craignez point, Abram ; je suis votre protecteur & votre récompense infinie. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1911.

2. Abram lui répondit : Seigneur Dieu, que me donnerez-vous ? *Je ne vous demande rien sur la terre ; j'y ai assez de bien* : je mourrai sans enfants, & ce Damasc fils d'Eliézer, intendant de ma maison, *héritera de ce que j'ai*, " *& sera assez riche.*

3. *Car* pour moi, ajouta-t-il, vous ne m'avez point donné d'enfants ; ainsi

℣. 1. Autr. selon les Septante : & votre récompense sera très-grande. Le ℣. suiv. confirme ce sens, puisqu'Abraham demande : Que me donnerez-vous ? L'usage des Hébreux est de sous-entendre le plus souvent le verbe *sum* : l'Hebreu dit ici simplement : *Ego clypeus tibi ; merces tua magna valde.* Les Septante ont sous-entendu & exprimé le verbe *sum* dans les deux membres : *Ego clypeus ero tibi : merces tua magna erit valde.*

℣. 2. La phrase qui demeure suspendue dans ce verset, doit être remplie par ces derniers mots du ℣. suiv. *hæres meus erit* ; c'est ce que la Paraphrase exprime.

le fils de mon serviteur sera mon héritier. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1911.

4. Le Seigneur lui répondit aussi-tôt: Celui-là ne sera point votre héritier ; mais vous aurez pour héritier celui qui naîtra de vous.

men : & ecce vernaculus meus, hæres meus erit.

4. Statimque sermo Domini factus est ad eum, dicens : Non erit hic hæres tuus ; sed qui egredietur de utero tuo, ipsum habebis hæredem.

Rom. IV. 18.

5. Et après l'avoir fait sortir dehors, il lui dit : Levez les yeux au ciel, & comptez les étoiles, si vous le pouvez. C'est ainsi, ajouta-t-il, que se multipliera votre race.

5. Eduxitque eum foràs, & ait illi : Suspice cœlum, & numera stellas, si potes. Et dixit ei : Sic erit semen tuum.

Rom. IV. 3. *Gal.* III. 6. *Jac.* II. 23.

6. Abram crut à Dieu, & *sa foi* lui fut imputée à justice ; " *elle lui mérita une justice & une grace plus abondante.*

6. Credidit Abram Deo, & reputatum est illi ad justitiam.

7. Dieu lui dit encore : Je suis le Seigneur qui vous ai tiré d'Ur en Chaldée, pour vous donner cette terre, afin que vous la possédiez *en la personne de vos enfants, comme l'héritage que je leur destine.*

7. Dixitque ad eum : Ego Dominus qui eduxi te de Ur Chaldæorum, ut darem tibi terram istam, & possideres eam.

8. Abram lui répondit : Seigneur *mon* Dieu, *je ne doute point de la vérité de vos promesses ; mais permettez-moi de vous demander*, comment puis-je connoître que je dois la posséder *en la personne de mes enfants, moi qui n'oserois me promettre d'en avoir, ayant une femme stérile.*"

8. At ille ait : Domine Deus, undè scire possum quòd possessurus sim eam ?

9. Le Seigneur lui répliqua : *Pour vous assurer de la vérité de cette promesse, je vais faire alliance avec vous en la maniere que les hommes la font entre eux ; prépa-*

9. Et respondens Dominus : Sume, inquit, mihi vaccam triennem, & capram trimam, & arietem

℣. 3. On lit dans l'Hébreu IVRS, *hæredem faciet* : mais le Samaritain porte IIRS, *hæres erit* : C'est le sens des Septante & de la Vulgate ; & le ℣. suiv. achève de prouver que c'est la vraie lecture.

℣. 6. Saint Paul emploie ce langage pour prouver aux Juifs & aux Gentils, que la grace de la justification est la récompense, non des œuvres, mais de la foi. *Rom.* IV. 3. *Gal.* III. 6. *Jac.* II. 23.

℣. 8. Abram ne doute pas des promesses ; mais il demande à Dieu de lui faire connoître la maniere dont il devoit les exécuter. C'est ainsi que la Vierge demande à l'Ange : Comment cela se fera-t-il ? *Luc.* I. 34.

annorum

annorum trium, turturem quoque & columbam.

rez donc tout ce qu'il faut pour cela : Prenez une vache de trois ans, une chevre de trois ans, & un belier qui soit aussi de trois ans ; *partagez-les en deux selon la coutume ; prenez aussi* une tourterelle & une colombe, " *pour m'en faire un sacrifice.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1912.

10. Qui tollens universa hæc, divisit ea per medium, & utrasque partes contra se altrinsecùs posuit : aves autem non divisit.

10. Abram prenant donc tous ces animaux, les divisa par la moitié, *en les fendant depuis la tête jusqu'à la queue*, & mit les deux parties qu'il avoit coupées vis-à-vis l'une de l'autre, *laissant un espace pour passer entre deux, selon ce qui s'observoit alors dans les alliances.*" Mais il ne divisa point la tourterelle ni la colombe, " *parce qu'elles étoient destinées pour être offertes en sacrifice.*

Jer. xxxiv. 18.

11. Descenderuntque volucres super cadavera, & abigebat eas Abram.

11. Or *Abram ayant immolé les deux oiseaux, les mit entier sur les cadavres des autres victimes divisées, & il s'assit près d'elles. Cependant* les oiseaux *de proie* venoient fondre sur ces bêtes mortes, & Abram les en chassoit."

12. Cúmque sol occumberet, sopor irruit super Abram, & horror magnus & tenebrosus invasit eum.

12. Mais lorsque le Soleil se couchoit, Abram fut surpris d'un profond sommeil, & il tomba dans un horrible effroi, se trouvant comme tout enveloppé de ténebres.

13. Dictumque est ad

13. Alors, *pour lui faire comprendre*

Act. vii. 6.

℣. 9. Hébr. autr. une tourterelle & *son* petit. C'est le même mot qu'au Deut. xxxii. 11. où il est pris en ce sens, & les Hébreux ont un autre mot pour signifier la colombe.

℣. 10. Cette cérémonie de couper en deux les hosties de l'alliance & de passer au milieu d'elles, signifioit que les parties contractantes s'obligeoient mutuellement à observer toutes les conditions de leur contrat, sous peine d'être traitées comme ces victimes, si elles venoient à y manquer. En général on ne faisoit jamais d'alliance solemnelle sans quelques sacrifices ; & il semble que c'est delà qu'est venu cette maniere de parler, *percutere fœdus*, frapper une alliance, *feindere fœdus*, couper une alliance.

Ibid. On lit dans l'Hébreu HSFR, *avem* ; mais le Samaritain porte HSFRIM, *aves* : & c'est le sens des Septante : il y avoit deux oiseaux.

℣. 11. Hébr. & Sept. & Abraham étoit assis auprès d'elles. L'équivoque vient de ce qu'en Hébreu, le mot ISB peut également signifier *sedebat*, de ISB, *sedit*, ou *abigebat*, de HSIB, *avertere, abigere*. Mais le pronom qui suit dans l'Hébreu se rapporte aux victimes, & non à l'oiseau de proie : car l'Hébreu ne fait mention que d'un. *Descendit ales super cadavera* : & *sedebat juxta ea Abram.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1911.

ce que signifioit cette vision, il lui fut dit : " Sachez dès maintenant que pendant quatre cents ans, *à compter depuis la naissance du fils que je vous donnerai*, votre postérité demeurera en terre étrangere, *soit dans cette terre même, soit dans la terre de l'Egypte* ; & que *dans la suite de cet intervalle, viendra un temps où* elle sera reduite en servitude & accablé de maux."

14. Après *cela* j'exercerai mes jugements sur le peuple auquel ils seront assujettis ; & ils sortiront ensuite *de ce pays-là* avec de grandes richesses.

15. Pour vous, *vous ne verrez point ces maux* vous irez en paix avec vos peres mourants dans une heureuse vieillesse.

16. Mais vos descendants reviendront en ce pays après la quatrieme génération, " *je différerai jusques-là à le mettre en possession de cette terre*, parce que la mesure des iniquités des Amorrhéens, "

eum : Scito prænoscens quòd peregrinum futurum sit semen tuum in terra non sua, & subjicient eos servituti, & affligent, quadringentis annis.

14. Verumtamen gentem cui servituri sunt, ego judicabo : & post hæc egredientur cum magna substantia.

15. Tu autem ibis ad patres tuos in pace, sepultus in senectute bona.

16. Generatione autem quartâ revertentur huc : necdum enim completæ sunt iniquitates Amor-

℣. 13. Hébr. *Et dixit.* On sous-entend *Dominus :* & il étoit peut-être originairement exprimé par le nom JEHOVA réduit par abréviation au seul I qui a quelquefois échappé aux Copistes. Le sens du moins ici l'exige : Alors le Seigneur dit à Abraham : Sachez, &c.

Ibid. Le temps que les enfants d'Israël demeurerent dans l'Egypte & dans la terre de Chanaan, eux & leurs peres, fut de quatre cents trente ans : c'est l'expression de l'Ecriture même, selon les Septante & le Samaritain, dans l'Exode, XII. 40. & S. Paul l'entend visiblement ainsi, lorsqu'il compte quatre cents trente ans depuis les promesses faites à Abraham, jusqu'à la loi donnée à Moyse. (*Gal.* III. 17.) Or Isaac naquit vingt-cinq ans après les promesses faites à Abraham. (*Supr.* XII. 4. *Infr.* XXI. 5.) Ainsi il s'écoula quatre cents cinq ans depuis la naissance d'Isaac jusqu'à la sortie d'Egypte : c'est ce que Dieu exprime ici par le nombre entier de *quatre cents ans.* Mais il faut remarquer que ces quatre cents ans marqués dans le texte à la fin du verset se rapportent, non à ce qui les précede immédiatement, mais à tout ce que renferme le verset : c'est ce qui oblige de les mettre à la tête dans la Traduction Françoise.

℣. 16. Les Israélites demeurerent en Egypte pendant l'intervalle de quatre générations, qui peuvent se remarquer dans les généalogies de la famille de Lévi, & de la famille de Juda. Les quatre générations de la famille de Lévi sont : 1. Amram, 2. Aaron, 3. Eléazar, 4. Phinées. (1. *Par.* VI. 2-4.) Celles de la famille de Juda sont : 1. Esron, 2. Aram, 3. Aminadab, 4. Nahasson. (*Ruth.* IV. 18. 20.)

Ibid. Le nom d'*Amorrhéens* semble être mis quelquefois dans l'Ecriture pour marquer en général tous les peuples descendus de Chanaan. Peut-être aussi le Seigneur nomme-t-il ici spécialement les Amorrhéens, parce que c'étoit ceux au milieu de qui Abraham se trouvoit alors.

rhæorum usque ad præsens tempus.

17. Cùm ergo occubuisset sol, facta est caligo tenebrosa, & apparuit clibanus fumans, & lampas ignis transiens inter divisiones illas.

18. In illo die pepigit Dominus fœdus cum Abram, dicens: Semini tuo dabo terram hanc à fluvio Ægypti usque ad fluvium magnum Euphratem:

19. Cinæos, & Cenezæos, Cedmonæos,

20. & Hethæos, & Pherezæos, Raphaim quoque,

21. & Amorrhæos, & Chananæos, & Gergesæos, & Jebusæos.

& des autres peuples qui la possedent, n'est pas encore remplie présentement.

Av l'Ere Chr. Vulg 1911.

17. Lors donc que le soleil fut couché, *& qu'Abraham fut endormi*, il se forma une obscurité ténébreuse; il parut un four d'où sortoit une grande fumée, " *signes sensibles des maux que sa postérité devoit souffrir. Il vit Dieu sous la figure d'*une lampe ardente qui passoit au travers de ces bêtes divisées, *pour confirmer l'alliance qu'il contractoit avec lui.*

18. En ce jour-là *donc* le Seigneur fit alliance avec Abraham, en lui disant: Je donnerai ce pays à votre race, *& dans la suite des temps, j'étendrai sa domination* depuis le fleuve d'Egypte," jusqu'au grand fleuve de l'Euphrate."

Sup. 12. 7. XIII. 15. *Infr* XXVI. 4. *Deut.* XXXIV. 4. 3. *Reg.* IV. 21. 2. *Par.* IX. 26.

19. *Je lui donnerai tout ce que possedent* les Cinéens, les Cénézéens, les Cedmonéens,

20. les Héthéens, les Phérézéens, les Raphaïtes,

21. les Amorrhéens, les Chananéens, les Gergéséens, les Hévéens " & les Jébuséens.

℣. 17. Au lieu de TNUR, *clibanus*, il faudroit peut-être lire TMR, *columna*, une colonne de fumée.

℣. 18. c. à. d. le Nil. Il ne paroît pas que sous Moyse le Nil ait eu dans l'Egypte aucun nom particulier, on le nommoit simplement le *fleuve d'Egypte*.

Ibid. David & Salomon virent sous leur regne l'effet de ce que Dieu promet ici.

℣. 21. On les trouve nommés dans le Samaritain & dans les Septante: ils sont toujours exprimés au nombre des peuples dont Dieu promit de donner le pays aux Israélites. Voyez dans la *Dissertation sur le partage des descendants de Noé* à la tête de ce Livre: il y est parlé des divers dénombrements des peuples Chananéens.

CHAPITRE XVI.

Agar devient femme d'Abraham. Fuite d'Agar. Naissance d'Ismaël.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1910.

1. OR Sarai femme d'Abram, ne lui avoit point encore donné d'enfants, *& n'espéroit point de lui en donner, parce qu'elle avoit soixante & quinze ans.*" Mais ayant une servante Egyptienne nommée Agar, *qui étoit jeune, & sachant qu'il n'étoit pas alors défendu d'avoir plusieurs femmes.*

1. IGitur Sarai, uxor Abram, non genuerat liberos: sed habens ancillam Ægyptiam, nomine Agar,

2. elle dit à son mari: Vous savez que le Seigneur m'a mise hors d'état d'avoir des enfants, *en qui je puisse voir l'accomplissement des promesses qu'il vous a faites*: prenez donc, *je vous prie*, ma servante, afin que je voie si j'aurai au moins des enfants par elle. Et Abram s'étant rendu à sa priere, *qu'il regarda comme un effet de la providence de Dieu, qui prenoit cette voie pour accomplir les promesses qu'il lui avoit faites*,

2. dixit marito suo: Ecce conclusit me Dominus, ne parerem: ingredere ad ancillam meam, si fortè saltem ex illa suscipiam filios. Cúmque ille acquiesceret deprecanti,

3. Sarai prit sa servante Agar qui étoit Egyptienne, & la donna pour femme à son mari, dix ans après qu'ils eurent commencé de demeurer au pays de Chanaan.

3. tulit Agar Ægyptiam ancillam suam, post annos decem quàm habitare cœperant in terra Chanaan: & dedit eam viro suo uxorem.

4. Abram la prit *donc* pour femme *selon le desir de Saraï*; mais Agar voyant qu'elle avoit conçu, commença de mépriser sa maîtresse.

4. Qui ingressus est ad eam: at illa concepisse se videns, despexit dominam suam.

5. Alors Saraï dit à Abram: Vous agissez avec moi injustement: " je vous

5. Dixitque Sarai ad Abram: Iniquè agis con-

℣. 1. Saraï avoit dix ans moins qu'Abraham, (*Infr.* XVII. 17.) qui avoit alors quatre vingt-cinq ans. *Infr.* ℣. 16.

℣. 5. Hébr. autr. Vous êtes coupable de l'injure que l'on me fait. » *Injuria mea super te est.* Selon les Septante: Je souffre une injustice de votre part: *injurium patior ex te.*

tra me: ego dedi ancillam meam in sinum tuum, quæ videns quòd conceperit despectui me habet; judicet Dominus inter me & te.

6. Cui respondens Abram: Ecce, ait, ancilla tua in manu tua est; utere eâ ut libet. Affligente igitur eam Sarai, fugam iniit.

7. Cùmque invenisset eam Angelus Domini, juxta fontem aquæ in solitudine, qui est in via Sur in deserto,

8. dixit ad illam: Agar, ancilla Sarai, unde venis? & quò vadis? quæ respondit: A facie Sarai dominæ meæ ego fugio.

9. Dixitque ei Angelus Domini: Revertere ad dominam tuam, & humiliare sub manu illius.

10. Et rursùm: Multiplicans, inquit, multiplicabo semen tuum, & non numerabitur præ multitudine.

11. Ac deinceps: Ecce, ait, concepisti, & paries filium: vocabisque no-

ai donné ma servante pour être votre femme, & voyant qu'elle est devenue grosse, elle me méprise, *sans que vous vous mettiez en peine de l'en empêcher:* que le Seigneur soit juge entre vous & moi, *& qu'il me venge si vous refusez de le faire.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1910.

6. Abram lui répondit: *Je ne me suis point apperçu que* votre servante *manquât de respect pour vous; mais si cela est ainsi, elle* est entre vos mains, usez-en avec elle comme il vous plaira. Saraï l'ayant donc châtiée *avec sévérité*, Agar s'enfuit.

7. Et *comme elle prenoit le chemin de l'Egypte*, l'ange du Seigneur *lui apparut sous la figure d'un homme*, & la trouvant dans le désert *de Sur* auprès de la fontaine qui est le long du chemin de Sur *en Egypte*, dans la solitude *qui est vers la pointe de la mer rouge*, "

8. il lui dit: Agar servante de Saraï, d'où venez-vous? & où allez-vous? Elle répondit: Je fuis de devant Saraï ma maîtresse, *qui m'a fort maltraitée.*

9. L'ange du Seigneur lui répartit: Retournez à votre maîtresse, & humiliez-vous sous sa main.

10. Et *comme il parloit en la personne de Dieu*, il ajouta: Je multiplierai votre postérité de telle sorte, qu'elle sera innombrable.

11. Et continuant, il lui dit: Vous avez conçu, & vous enfanterez un fils, & vous l'appellerez Ismaël, *c'est-à-dire*,

℣. 7. Ces mots *in deserto* ne sont point dans le Texte Hébreu, ni dans la Version de S. Jérôme. C'est une répétition de *in solitudine*, qui est dans la ligne précédente.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1910.

le Seigneur a écouté, parce que le Seigneur a entendu *le cri de* votre affliction.

men ejus Ismaël, eò quòd audierit Dominus afflictionem tuam.

12. Ce sera un homme fier & sauvage, il levera la main contre tous, & tous leveront la main contre lui : " & il dressera ses pavillons vis-à-vis de tous ses freres ; *il habitera auprès d'eux*. "

12. Hic erit ferus homo, manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum, & è regione universorum fratrum suorum figet tabernacula.

13. Alors *l'ange se retournant pour s'en aller*, Agar invoqua le nom du Seigneur, *croyant que celui* qui lui parloit *étoit Dieu même, & elle dit* : Vous êtes le Dieu qui m'avez vue *dans mon affliction, & qui vous êtes fait voir à moi pour me consoler*;" car il est certain, ajoura-t-elle, que j'ai vu ici par derriere celui qui me voit, *& dont la providence s'étend sur moi, & sur toutes ses créatures*. "

13. Vocavit autem nomen Domini qui loquebatur ad eam : Tu Deus qui vidisti me. Dixit enim : Profectò hìc vidi posteriora videntis me.

Infr. XXIV. 62.

14. C'est pourquoi elle appella ce puits, le Puits de celui qui est vivant, & qui me voit. " C'est le puits *ou la fontaine* qui est *dans le désert de Sur*, entre Cadès & Barad.

14. Propterea appellavit puteum illum, Puteum viventis & videntis me. Ipse est inter Cades & Barad.

15. Agar *s'en étant retournée chez sa*

15. Peperitque Agar A-

℣. 12. Les Arabes ont pleinement rempli ce que l'Ange prédit ici de leur pere : ils ont toujours été, & sont encore, voleurs, guerriers, remuants, sauvages.

Ibid. Hébr. autr. & il habitera sous les yeux de tous ses freres. C'est le sens des Septante. Les Ismaélites s'étant répandus dans l'Arabie, se trouverent tout autour du partage des Israélites, des Idumées, des Moabites & des Ammonites. *Infr.* XXV. 18.

℣. 13. On lit dans l'Hébreu, RAI, à la lettre, *visor meus*, ou *visionis meæ*, le Dieu qui me voit, ou le Dieu que j'ai vu. S. Jerôme, auteur de notre Vulgate, l'a pris dans le premier sens ; les Septante l'ont pris dans les deux sens ; c'est-à-dire, ici dans le premier ; & dans le second, à la fin de ce verset. Le Samaritain porte simplement RAH, *videns*, le Dieu qui voit tout. La suite confirme cette lecture.

Ibid. C'est encore le même mot, dans l'Hébreu, RAI, *visoris mei*, ou *visionis meæ*, selon les Septante, *qui visus est mihi* : dans le Samaritain, RAH, *videntis*. Les Septante n'ont point rendu le mot Hébreu ARRI, *posteriora* : la suite donne lieu de présumer que la lecture primitive étoit ALRI, *Deum viventem* : J'ai vu le Dieu qui vit & qui voit tout. C'est à quoi paroît le rapporter le ℣. suiv.

℣. 14. C'est encore le même mot RAI ; qui me voit, ou que j'ai vu : peut-être encore pour RAH ; le Puits du Dieu qui est vivant & qui voit tout. La Vulgate l'exprime en ce sens au Chap. XXIV. 62. & XXV. 11. *Puteum cujus nomen est viventis & videntis.*

bræ filium : qui vocavit nomen ejus Ismael.

16. Octoginta & sex annorum erat Abram, quando peperit ei Agar Ismaelem.

maîtresse, & s'étant humiliée sous sa main, enfanta un fils à Abram qui le nomma Ismaël, *selon l'ordre que l'Ange en avoit donné à Agar.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1909.

16. Abram avoit quatre-vingt-six ans, lorsqu'Agar lui enfanta Ismaël.

CHAPITRE XVII.

Dieu apparoît à Abraham ; il lui change son nom. Institution de la Circoncision. Promesse de la naissance d'Isaac.

1. Postquam verò nonaginta & novem annorum esse cœperat, apparuit ei Dominus : dixitque ad eum : Ego Deus omnipotens : ambula coram me, & esto perfectus.

2. Ponamque fœdus meum inter me & te, & multiplicabo te vehementer nimis.

3. Cecidit Abram pronus in faciem.

4. Dixitque ei Deus : Ego sum, & pactum meum tecum, eritque pater multarum gentium.

5. Nec ultrà vocabitur nomen tuum Abram : sed appellaberis Abraham :

1. *Quelque temps après*, Abram entrant déjà dans sa quatre-vingt-dix-neuvieme année, le Seigneur lui apparut, & lui dit : Je suis le Dieu tout-puissant : marchez devant moi, & soyez parfait *dans mes voies ; observez fidélement tout mes commandements.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

2. *Si vous en usez ainsi*, je ferai alliance avec vous, & je multiplierai votre race jusqu'à l'infini.

3. Abram se prosterna le visage contre terre,

4. & Dieu lui dit : Je suis, & je vais faire alliance avec vous, " & vous serez le pere de plusieurs nations. *Eccli.* XLIV. 20. *Rom.* IV. 17.

5. Vous ne vous appellerez plus Abram, *c'est-à-dire, pere élevé* ; mais vous vous appellerez Abraham, *c'est-à-*

ỳ. 4. L'Hebr. & les Sept. ne portent point, *Ego sum*, mais simplement : *Ego, ecce pactum meum tecum* : c'est-à-dire, je vais faire alliance avec vous.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

dire, pere élevé de la multitude" parce que je vous ai établi pour être le pere d'une multitude de nations.

6. Je ferai croître votre race à l'infini, je vous rendrai chef des nations *qui croiront en moi*, " & des Rois *puissants* sorteront de vous.

7. J'affermirai mon alliance avec vous, & avec votre race après vous " dans la suite de leurs générations par un pacte éternel : afin que je sois votre Dieu, & le Dieu de votre postérité après vous.

8. Je vous donnerai *en propre* à vous & à votre race *après vous* " la terre où vous demeurez *maintenant* comme étranger, tout le pays de Chanaan, afin que *vos descendants* le possedent pour jamais, & je serai leur Dieu.

Act. VII. 8.

9. Dieu dit encore à Abraham : Vous garderez donc aussi " mon alliance, & votre postérité la gardera après vous de race en race.

10. Voici le pacte que je fais avec vous, " & avec votre postérité après

quia patrem multarum gentium constitui te.

6. Faciamque te crescere vehementissimè, & ponam te in gentibus, regesque ex te egredientur.

7. Et statuam pactum meum inter me & te, & inter semen tuum post te in generationibus suis, fœdere sempiterno : ut sim Deus tuus, & seminis tui post te.

8. Daboque tibi & semini tuo terram peregrinationis tuæ, omnem terram Chanaan, in possessionem æternam, eroque Deus eorum.

9. Dixit iterùm Deus ad Abraham : Et tu ergo custodies pactum meum, & semen tuum post te in generationibus suis.

10. Hoc est pactum meum quod observabitis

℣. 5. Le nom d'*Abram* est composé de deux mots, Ab-ram, *Pater excelsus*. Le nom d'*Abraham* est l'abrégé des trois mots, Ab-ram-hamon, par contraction, Abra-ham, *Pater excelsus multitudinis* : c'est ce que la suite du verset explique, sur-tout dans l'Hébreu, où on lit à la lettre : *quia patrem multitudinis gentium constitui te.*

℣. 6. S. Paul fait voir que ces promesses regardent proprement les enfants d'Abraham selon l'esprit, qui imitent la foi & l'obéissance de ce Patriarche. *Rom.* IV. 11, 12. IX. 7. 8. *Gal.* III. 14. *& seqq.*

℣. 7. Vulg. litt. *inter me & te, & inter semen tuum*, &c. L'Hébreu porte, *inter me, & inter te, & inter semen tuum*, &c.

℣. 8. Ces mots sont dans l'Hébreu.

℣. 9. Ce sont deux traductions de la même particule hébraïque, qui peut également signifier : *Et tu* ou *tu ergo*.

℣. 10. Litt. *inter me & vos*, peut-être pour *& te* : c'est-à-dire en Hébreu BINIEM, *inter vos*, pour BINIC, *inter te*, comme aux ℣℣. 2. & 7.

inter

inter me & vos, & semen tuum post te : Circumcidetur ex vobis omne masculinum :

11. & circumcidetis carnem præputii vestri, ut sit in signum fœderis inter me & vos.

12. Infans octo dierum circumcidetur in vobis, omne masculinum in generationibus vestris ; tam vernaculus, quàm emptitius, circumcidetur, & quicunque non fuerit de stirpe vestra :

13. eritque pactum meum in carne vestra in fœdus æternum.

14. Masculus cujus præputii caro circumcisa non fuerit, delebitur anima illa de populo suo : quia pactum meum irritum fecit.

vous, afin que vous l'observiez *tous* : Tous les mâles d'entre vous seront circoncis. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

11. Vous circoncirez votre chair, afin que cette circoncision soit la marque de l'alliance que je fais avec vous. " *Lev.* XII. 3. *Luc.* II. 21. *Rom.* IV. 11.

12. L'enfant de huit jours sera circoncis parmi vous : *vous ne le circoncirez pas plutôt à cause de sa trop grande foiblesse ; mais* dans *la suite de* toutes les générations, tous les *enfants* mâles, tant les esclaves qui seront nés en votre maison, que tous ceux que vous aurez achetés, & qui ne seront point de votre race, " seront circoncis. "

13. Ce pacte *que je fais avec vous* sera *marqué* dans votre chair, comme le signe de l'alliance éternelle *que je fais avec vous.*

14. *Tout* mâle dont la chair n'aura point été circoncise *au huitieme jour*, " sera exterminé du milieu de son peuple, " parce qu'il aura violé mon alliance.

℣. 11. Voyez la *Dissertation sur l'Origine & l'Antiquité de la Circoncision*, à la tête de ce Livre, & la *Dissertation sur les effets de la Circoncision*, à la tête de l'Epître aux Romains.

℣. 12. Hébr. tant ceux qui sont nés dans votre maison, que ceux qui ont été achetés, d'entre tous ceux qui sont d'une origine étrangere, c'est-à-dire, qui ne sont pas de votre race.

Ibid. L'Hébreu rapporte le mot *circumcidetur*, au ℣. suiv. en y répétant ces mots : *tam vernaculus tuus, quàm emptitius tuus* : les esclaves qui sont nés dans votre maison, & ceux que vous aurez achetés, seront circoncis. Cette répétition manque dans quelques exemplaires des Septante comme dans la Vulgate : comme elle n'ajoute rien à ce qui a déjà été dit, elle pourroit bien venir de la méprise de quelque Copiste. L'unique différence consiste dans le pronom *tuus*, qui se trouve ici & qui ne se trouve pas dans la premiere expression : ainsi ce pourroit bien être deux lectures différentes du même texte : *tam vernaculus, quàm emptitius... tam vernaculus tuus, quàm emptitius tuus.*

℣. 14. Ces mots sont dans le Samaritain & dans le Grec des Septante.

Ibid. Hébr. lit. Son ame sera retranchée du milieu de son peuple. » Quelques-uns entendent cela de la peine de mort : d'autres l'entendent d'une sorte d'excommunication : c. à. d. il sera retranché du corps des descendants d'Abraham, privé des prérogatives, & déchu des promesses attachées à l'alliance du Seigneur. Voyez la *Dissertation sur les Supplices*, à la tête du Livre des Nombres.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1906.

15. Dieu dit encore à Abraham: Vous n'appellerez plus votre femme Saraï, *ma Princeſſe*, mais Sara, *la Princeſſe*, *parce qu'elle ſera mere de pluſieurs peuples.*

16. *En effet*, je la benirai, & je vous donnerai un fils né d'elle, que je benirai *auſſi*: " il ſera *le pere* de pluſieurs nations, & des Rois de *divers* peuples ſortiront de lui. "

17. Abraham *plein de reconnoiſſance & de reſpect*, ſe proſterna le viſage contre terre, & *quoiqu'il ne doutât point de la vérité des promeſſes du Seigneur*, *cependant* il rit, en diſant au fond de ſon cœur: Un homme de cent ans auroit-il donc bien un fils? & Sara enfanteroit-elle à quatre-vingt-dix ans?

18. Et *dans cette penſée* il dit à Dieu: Faites-moi *ſeulement* la grace qu'Iſmaël vive en votre préſence; *car je n'oſerois me flatter d'avoir d'autres enfants.*

Infr. XVIII. 10. XXI. 2.

19. Mais Dieu dit *de nouveau* à Abraham: *certainement*" Sara votre femme vous enfantera un fils que vous nommerez Iſaac, *c'eſt-à-dire*, *ris*, *parce que vous avez ri*, & *parce que ſa naiſſance vous cauſera beaucoup de joie*; je ferai un pacte avec lui, & avec ſes deſcendants après lui, afin que mon alliance avec eux ſoit éternelle.

15. Dixit quoque Deus ad Abraham: Sarai uxorem tuam non vocabis Sarai, ſed Saram.

16. Et benedicam ei, & ex illa dabo tibi filium cui benedicturus ſum, eritque in nationes, & reges populorum orientur ex eo.

17. Cecidit Abraham in faciem ſuam, & riſit, dicens in corde ſuo: Putaſne centenario naſcetur filius? & Sara nonagenaria pariet?

18. Dixitque ad Deum: Utinam Iſmael vivat coram te.

19. Et ait Deus ad Abraham: Sara uxor tua pariet tibi filium, vocabiſque nomen ejus Iſaac, & conſtituam pactum meum illi in fœdus ſempiternum, & ſemini ejus poſt eum.

℣. 16. L'Hébreu répete: je la benirai. Mais le Samaritain & les Septante mettent: je le benirai. Cette lecture paroît plus naturelle: parce que l'autre ſeroit une répétition inutile, & qu'il eſt plus croyable que Dieu promet ici de benir Iſaac, comme au ℣. 20. il promet de benir Iſmaël.

Ibid. L'Hébreu continue de rapporter tout cela à Sara. Elle ſera *la mere* de pluſieurs nations, & des Rois de divers peuples ſortiront d'elle. Le Samaritain porte de même. Le Grec des Septante varie: le verbe eſt indéterminé comme en Latin *erit*; on peut également le rapporter à Iſaac ou à Sara; & le pronom qui ſuit varie: l'édition Romaine porte *orientur ex eo*, comme la Vulgate: d'autres exemplaires portent *ex ea* comme on le lit dans l'Hébreu & dans le Samaritain. Cela n'a pu s'accomplir à l'égard de Sara qu'en la perſonne d'Iſaac ſon fils: ainſi cela regarde plus Iſaac que Sara: & il eſt vraiſemblable que c'eſt une mépriſe de copiſte dans l'Hébreu & le Samaritain, où on aura lu le verbe au féminin, HTTH, au lieu du maſculin, HIH, *erit*, & de même le pronom au féminin MMNH, *ex ea*, au lieu du maſculin, MMNU, *ex eo*.

℣. 19. Ce mot eſt dans l'Hébreu.

20. Super Ismael quoque exaudivi te: ecce, benedicam ei, & augebo, & multiplicabo eum valdè: duodecim duces generabit, & faciam illum in gentem magnam.

20. Je vous ai aussi exaucé touchant Ismaël: je le benirai, & je lui donnerai une postérité très-grande & très-nombreuse. Douze Princes sortiront de lui, " & je le rendrai chef d'un grand peuple.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

21. Pactum verò meum statuam ad Isaac, quem pariet tibi Sara tempore isto in anno altero.

21. Mais l'alliance que je fais *avec vous*, s'établira dans Isaac, que Sara vous enfantera dans un an en ce même temps, *& j'accomplirai en sa personne les promesses que je vous fais aujourd'hui.*

22. Cúmque finitus esset sermo loquentis cum eo, ascendit Deus ab Abraham.

22. L'entretien de Dieu avec Abraham étant fini, Dieu se retira.

23. Tulit autem Abraham Ismael filium suum, & omnes vernaculos domûs suæ: universosque quos emerat, cunctos mares ex omnibus viris domûs suæ: & circumcidit carnem præputii eorum, statim in ipsa die, sicut præceperat ei Deus.

23. Alors Abraham prit Ismaël son fils, & tous les esclaves nés dans sa maison, tous ceux qu'il avoit achetés, & généralement tous les mâles qui étoient parmi ses domestiques, " & il les circoncit tous aussi-tôt en ce même jour, selon que Dieu le lui avoit commandé.

24. Abraham nonaginta & novem erat annorum, quando circumcidit carnem præputii sui.

24. Abraham avoit quatre-vingt-dix-neuf ans, lorsqu'il se circoncit lui-même.

25. Et Ismael filius trede-

25. Et Ismaël *son* " fils avoit treize

℣. 20. Le dénombrement des enfants d'Ismaël est rapporté dans la suite. *Infr.* XXV. 13. 16.

℣. 23. Vulg. litt. *ex omnibus viris.* Hébr. *ex omnibus hominibus.*

℣. 25. Vulg. litt. *filius.* Les anciennes éditions ajoutent *suus* ou *ejus*: & ce pronom est également exprimé dans l'Hébreu & dans le Grec. L'édition de Sixte V. portoit *suus*: vraisemblablement on a voulu le corriger pour mettre *ejus*: & il est arrivé qu'on n'a mis ni l'un ni l'autre.

ans accomplis, " lorſqu'il reçut la circonciſion.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

26. Abraham & ſon fils Iſmaël furent circoncis en un même jour.

27. Et *en ce même jour* encore furent circoncis tous les mâles de ſa maiſon, tant les eſclaves nés chez lui, que ceux qu'il avoit achetés, & qui étoient nés en des pays étrangers. "

cim annos impleverat tempore circumciſionis ſuæ.

26. Eâdem die circumciſus eſt Abraham & Iſmael filius ejus.

27. Et omnes viri domûs illius, tam vernaculi, quàm emptitii & alienigenæ, pariter circumciſi ſunt.

Ibid. Hébr. avoit treize ans : *tredecim annorum erat.* La phraſe eſt toute ſemblable à celle du ℣. précédent, qui ne détermine pas des ans accomplis.

℣. 27. Hébr. autr. tant les eſclaves nés chez lui, que ceux qu'il avoit achetés des étrangers : *emptitii ex alienigenis.*

CHAPITRE XVIII.

Apparition des trois Anges à Abraham. Promeſſe de la naiſſance d'Iſaac. Dieu veut détruire Sodome & Gomorrhe. Abraham intercede pour ces villes.

Hebr. XIII. 2.

1. PEu de temps après le Seigneur apparut *de nouveau* à Abraham en la vallée de Mambré, " lorſqu'il étoit aſſis à la porte de ſa tente dans la plus grande chaleur du jour, *& voici comme la choſe arriva.*

2. *Abraham* ayant levé les yeux, *trois Anges " ſous la forme de* trois hommes lui parurent près de lui : auſſi-tôt qu'il les eut apperçus, il courut de la porte de ſa tente au-devant d'eux. *En les abordant*, il ſe proſterna en terre, *pour les ſaluer avec plus de reſpect.* "

1. APparuit autem ei Dominus in convalle Mambre ſedenti in oſtio tabernaculi ſui, in ipſo fervore diei.

2. Cúmque elevaſſet oculos, apparuerunt ei tres viri ſtantes prope eum : quos cùm vidiſſet, cucurrit in occurſum eorum de oſtio tabernaculi, & adoravit in terram.

℣. 1. Hébr. autr. en la chênaie de Mambré. Voyez ce qui a été dit ſur le Chap. XIII. ℣. 18.

℣. 2. De ces trois, les deux qui allerent à Sodome ſont nommés *Anges.* (*Infr.* XIX. 1.) Et S. Paul les nomme de même dans l'Epître aux Hébreux. *Hebr.* XIII. 2.

Ibid. Litt. *adoravit.* Le verbe *adorer* eſt quelquefois pris dans l'Ecriture pour marquer l'action ſimple de ſe proſterner. L'acte extérieur d'adoration qu'on rendoit à Dieu n'étoit pas différent de l'hommage de reſpect qu'on rendoit aux hommes, il n'y avoit que le ſentiment intérieur qui les diſtinguât.

3. Et dixit : Domine, si inveni gratiam in oculis tuis, ne transeas servum tuum :

3. Et il dit *à celui des trois qui lui paroissoit le plus considérable* : Seigneur, si j'ai trouvé grace devant vos yeux, ne passez pas *la maison de* votre serviteur, *sans vous arrêter.*"

4. sed afferam pauxillum aquæ, & lavate pedes vestros, & requiescite sub arbore.

4. Je vous apporterai un peu d'eau pour laver vos pieds, " & cependant vous vous reposerez sous cet arbre,

5. Ponamque buccellam panis, & confortate cor vestrum, posteà transibitis : idcircò enim declinastis ad servum vestrum. Qui dixerunt : Fac ut locutus es.

5. jusqu'à ce que je vous serve un peu de pain " pour reprendre vos forces, & vous continuerez ensuite votre chemin ; car c'est pour cela *sans doute, & pour prendre ce petit rafraîchissement*, que vous êtes venus vers votre serviteur. Ils lui répondirent : *Vous avez raison* : faites ce que vous avez dit ; *nous acceptons votre offre.*

6. Festinavit Abraham in tabernaculum ad Saram, dixitque ei : Accelera, tria sata similæ commisce, & fac subcinericios panes.

6. Abraham entra *donc* promptement dans sa tente, & il dit à Sara : Pétrissez vîte trois mesures " de farine, & faites cuire des pains sous la cendre."

℣. 3. L'Hébreu & les Septante mettent de même tout ceci au singulier : *Domine, si inveni gratiam in oculis tuis, ne transeas servum tuum.* C'est ce qui a donné lieu aux Anciens de dire qu'Abraham ayant vu trois hommes, n'en adora qu'un seul : *tres vidit, unum adoravit* : comme si Dieu lui eut alors montré l'unité de son essence dans la Trinité des personnes qu'elle renferme. Mais dans la suite Abraham leur parle au pluriel : *lavate pedes vestros*, &c. & le Samaritain met aussi ce verset même au pluriel : *Domini mei, si inveni gratiam in oculis vestris, ne transeatis servum vestrum.* Ce qui toutefois n'empêcheroit pas que le même mystere ne parût dans la suite, où un seul parle au nom de Dieu ; & alors Abraham ne parle plus qu'à un seul, en qui il revere la majesté de Dieu ; en sorte qu'il sera toujours vrai qu'alors Dieu apparut à Abraham en la personne de ces trois Anges, lui montrant ainsi un symbole de la Trinité des personnes réunies dans l'unité de son essence. On auroit donc lu ici BAINIC ; *in oculis tuis*, pour BAINICM, *in oculis vestris* : TABR, *transeas*, pour TABRU, *transeatis* : & ABDC *servum tuum*, pour ABDCM, *servum vestrum.*

℣. 4. Hébr. Que l'on prenne, je vous prie, un peu d'eau, pour laver vos pieds.

℣. 5. Hébr. litt. *fragmentum panis.* Chez les Hébreux, on ne coupoit pas le pain, on le rompoit.

℣. 6. Selon l'Hébreu, trois séah. Le séah est le tiers de l'épha ; ainsi les trois séah valent un épha, qui contenoit environ 30 pintes.

Ibid. Le mot Hébreu signifie, selon la plupart des Interpretes, une espece de gâteau plat & mince que l'on cuit sous la cendre, ou dans la poële, ou sur des platines échauffées, ou dans des pierres faites exprès, ou dans des fours creusés en terre. Voyez la *Dissertation sur le Manger des Hébreux*, à la tête de l'Ecclésiastique.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1899.

7. Il courut en même-temps à son troupeau, & il y prit un veau très-tendre, & fort excellent, qu'il donna à un serviteur, qui se hâta de le faire cuire.

7. Ipse verò ad armentum cucurrit, & tulit indè vitulum tenerrimum & optimum, deditque puero: qui festinavit, & coxit illum.

8. Ayant pris ensuite du beurre " & du lait avec le veau qu'il avoit fait cuire, il le servit devant eux; & lui cependant se tenoit debout auprès d'eux sous l'arbre *où ils étoient, leur servant lui-même les choses dont ils paroissoient avoir besoin.*"

8. Tulit quoque butyrum & lac, & vitulum quem coxerat, & posuit coram eis: ipse verò stabat juxta eos sub arbore.

9. Après qu'ils eurent mangé, ils lui dirent: Où est Sara votre femme? Il leur répondit: Elle est dans la tente; *car la modestie de Sara ne lui permettoit pas de se présenter ainsi devant des hommes.*

9. Cúmque comedissent, dixerunt ad eum: Ubi est Sara uxor tua? Ille respondit: Ecce in tabernaculo est.

Sup. xvii. 19, *Infr.* xxi. 1. *Rom.* ix. 1,

10. *Le Seigneur parlant par la bouche de l'un d'eux* dit" à Abraham: Je reviendrai vous voir *dans un an* en ce même temps, *je vous trouverai tous deux* en vie," & Sara votre femme aura un fils. Ce que Sara ayant entendu, elle se mit à rire derriere la porte de la tente, *regardant cette promesse comme une raillerie que ces hommes faisoient d'Abraham & d'elle.*"

10. Cui dixit: Revertens veniam ad te tempore isto, vitâ comite, & habebit filium Sara uxor tua. Quo audito: Sara risit post ostium tabernaculi.

℣. 8. Sous le nom de *beurre*, on peut entendre ici de la crême, de même qu'en plusieurs autres endroits de l'Ecriture. Le mot Hébreu marque quelque chose de liquide & de potable. Dans les pays chauds d'Orient on conserve le beurre liquide & coulant dans des vases ou dans des outres. *Judic.* v. 25. *Job.* xx. 17. xxix. 6. *Prov.* xxx. 33.

Ibid. Dans la Langue sainte, cette expression, *se tenir debout auprès de quelqu'un*, signifie ordinairement se servir.

℣. 10. Le texte ne dit pas qui est-ce qui parle; la suite prouve que c'est le Seigneur par la bouche de l'un des trois Anges: il y a lieu de présumer qu'on auroit lu ici originairement *dixit Dominus*, comme on va le trouver dans les versets suivants. Le nom de Dieu en Hébreu Jehova, s'exprime en abréviation par un seul, י, qui étant en Hébreu la plus petite lettre, a quelquefois échappé aux Copistes.

℣. 10. Vulg. litt. *tempore isto, vitâ comite.* Hébr. litt. *secundùm tempus vitæ.* Peut-être faudroit-il lire simplement *secundùm tempus hoc*: en ce même temps: c'est-à-dire, en Hébreu HZH, *hoc*, au lieu de KIH, *vitæ*. La même expression va revenir au ℣. 14. & elle sera confirmée au chap. xxi. ℣. 2. où il sera dit que Sara enfanta dans le temps que Dieu avoit marqué & prédit; d'où il suit que ce temps est ici déterminé.

Ibid. Hébr. Sara l'entendit sur la porte de la tente, qui étoit derriere *celui qui parloit.* Ou selon le Samaritain, & elle étoit derriere lui.

11. Erant autem ambo senes, provectæque ætatis, & desierant Saræ fieri muliebria.

12. Quæ risit occultè, dicens : Postquam consenui, & dominus meus vetulus est, voluptati operam dabo ?

13. Dixit autem Dominus ad Abraham : Quare risit Sara, dicens : Num vere paritura sum anus ?

14. Numquid Deo quidquam est difficile ? juxta condictum revertar ad te hoc eodem tempore, vitâ comite, & habebit Sara filium.

15. Negavit Sara, dicens : Non risi : timore perterrita. Dominus autem : Non est, inquit, ita ; sed risisti.

16. Cùm ergo surrexissent inde viri, direxerunt oculos contra Sodomam : & Abraham simul gradiebatur, deducens eos.

17. Dixitque Dominus : Num celare potero Abraham quæ gesturus sum :

18. cùm futurus sit in gentem magnam, ac ro-

11. Car ils étoient tous deux vieux & fort avancés en âge ; & ce qui arrive d'ordinaire aux femmes, avoit cessé à Sara. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

12. Elle rit donc secrétement *à la porte de la tente qui étoit derriere l'Ange*, disant *en elle-même* : Après que je suis devenue vieille, & que mon seigneur est vieux aussi, penserois-je à user du mariage ? " 1. *Pet.* III. 6.

13. Mais le Seigneur dit à Abraham : Pourquoi Sara a-t-elle ri, en disant : Seroit-il bien vrai que je pusse avoir un enfant, étant vieille comme je suis ?

14. Y a-t-il rien de difficile à Dieu ? " je reviendrai *donc* vous voir, comme je vous l'ai promis, *dans un an*, en ce même temps ; *je vous trouverai tous deux* en vie, & Sara aura un fils.

15. Je n'ai point ri, répondit Sara ; & elle le nia, parce qu'elle étoit toute épouvantée, *se voyant reprise d'une chose qu'elle croyoit être cachée*. Non, dit le Seigneur : cela n'est pas ainsi ; car vous avez ri. *Et après cela ils s'en allerent.*

16. Ces *Anges qui paroissoient des* hommes, s'étant donc levés de ce lieu, ils tournerent les yeux vers Sodome *dont ils prirent le chemin*, & Abraham alloit avec eux les reconduisant.

17. Alors le Seigneur dit : Pourrois-je cacher à Abraham ce que je dois faire ?

18. Puisqu'il doit être le chef d'un peuple *très*-grand & très-puissant, & *Sup.* XII. 3. *Infr.* XXII. 18.

℣. 12. Hébr. étant devenue vieille, userois-je du mariage ? & mon seigneur est vieux aussi.

℣. 14. Hébr. autr. Y a-t-il quelque chose d'étonnant de la part du Seigneur ?

que toutes les nations de la terre seront benies en lui.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

19. Car je sais qu'il ordonnera " à ses enfants & à toute sa maison après lui de garder la voie du Seigneur, & d'agir selon l'équité & la justice, afin que le Seigneur accomplisse en faveur d'Abraham tout ce qu'il lui a promis.

20. Le Seigneur ajouta ensuite : Le cri *des crimes* de Sodome & de Gomorrhe " s'augmente de plus en plus, & leur péché est monté jusqu'à son comble.

21. *C'est pourquoi j'ai dit* : Je descendrai, & je verrai si leurs œuvres répondent à ce cri qui est venu jusqu'à moi; *je descendrai, dis-je*, pour savoir si cela est ainsi, ou si cela n'est pas.

22. Alors *deux de ces Anges qui paroissoient des hommes*, partirent delà, " & s'en allerent à Sodome : Mais Abraham demeura encore *avec le troisieme, se tenant en sa présence avec le même respect, que s'il avoit été* devant le Seigneur.

23. Et s'approchant, il lui dit : Perdrez-vous le juste avec l'impie ?

24. S'il y a cinquante justes dans cette

bustissimam, & benedicendæ sint in illo omnes nationes terræ ?

19. Scio enim quòd præceptarus sit filiis suis & domui suæ post se, ut custodiant viam Domini, & faciant judicium & justitiam: ut adducat Dominus propter Abraham omnia quæ locutus est ad eum.

20. Dixit itaque Dominus : Clamor Sodomorum & Gomorrhæ multiplicatus est, & peccatum eorum aggravatum est nimis.

21. Descendam, & videbo, utrùm clamorem qui venit ad me, opere compleverint : an non est ita, ut sciam.

22. Converteruntque se indè, & abierunt Sodomam : Abraham verò adhuc stabat coram Domino.

23. Et appropinquans ait : Numquid perdes justum cum impio ?

24. Si fuerit quinqua-

℣. 19. Hébr. autr. car je le connois & *je l'aime*, parce qu'il ordonnera à ses enfants, &c. » Dans le style des Hébreux souvent *connoître*, c'est aimer. Dieu connoît les justes; il les aime : mais il ne connoît point les pecheurs, *Nescio vos*, il les déteste. Par-là s'explique cette phrase de l'Hébreu : *Novi eum cum, propterea quòd præceptarus sit, &c.*

℣. 20. Le Seigneur ne parle ici que de ces deux villes qui étoient les plus criminelles & les plus considérables des cinq dont la ruine étoit résolue.

℣. 22. Hébr. Alors ces hommes, (ou ; deux de ces hommes) partirent delà. » Les Hébreux ont un duel, qui se confond avec le pluriel. On voit ici que l'un de ces Anges resta avec Abraham : & au chap. suivant, ℣. 1. on n'en voit que deux à Sodome.

ginta justi in civitate, peribunt simul? & non parces loco illi propter quinquaginta justos, si fuerint in eo?

ville, périront-ils avec tous les autres? & ne pardonnerez-vous pas plutôt à la ville à cause des cinquante justes, s'il s'y en trouve autant? Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

25. Absit à te, ut rem hanc facias, & occidas justum cum impio, fiatque justus sicut impius; non est hoc tuum: qui judicas omnem terram, nequaquam facies judicium hoc.

25. Non, sans doute, vous êtes bien éloigné d'agir de la sorte, de perdre le juste avec l'impie, & de confondre les bons avec les méchants; cette conduite ne vous convient en aucune sorte, vous qui êtes le juge de toute la terre, *& qui avez une justice infinie*: vous ne pourrez exercer un tel jugement. "

26. Dixitque Dominus ad eum: Si invenero Sodomis quinquaginta justos in medio civitatis, dimittam omni loco propter eos.

26. Le Seigneur lui répondit: Si je trouve dans tout Sodome cinquante justes, je pardonnerai à cause d'eux à toute la ville.

27. Respondensque Abraham, ait: Quia semel cœpi, loquar ad Dominum meum, cùm sim pulvis & cinis.

27. Abraham dit ensuite: Puisque j'ai commencé, je parlerai encore à mon Seigneur, " quoique je ne sois que poudre & que cendre.

28. Quid si minùs quinquaginta justis, quinque fuerint? delebit propter quadraginta quinque, universam urbem? Et ait: Non delebo, si invenero ibi quadraginta quinque.

28. S'il s'en falloit cinq, qu'il n'y eût cinquante justes, perdriez-vous toute la ville, parce qu'il n'y en auroit que quarante-cinq? " Le Seigneur lui dit: Je ne perdrai point la ville, s'il s'y trouve quarante-cinq justes.

ỳ. 25. Hébr. Le Juge de toute la terre ne rendra-t-il pas la justice? » C'est aussi le sens des Septante.

ỳ. 27. Hébr. autr. Puisque j'ai voulu, *c. à. d. puisque j'ai osé* parler à mon Seigneur, ... *j'ajouterai encore*. On a peut-être confondu HOALTI, *volui*, avec HKLOTI, *cœpi*. La même expression va revenir au ỳ. 31.

ỳ. 28. Hébr. autr. parce qu'il y en auroit cinq de moins. *Propter quinque*. C'est ce qu'on lit aussi dans le Grec des Septante, & même dans quelques exemplaires Latins.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

29. Abraham lui dit encore : Mais s'il y a quarante juſtes, que ferez-vous ? Je ne détruirai " point la ville, dit *le Seigneur*, ſi j'y trouve quarante juſtes.

30. Je vous prie, Seigneur, dit *Abraham*, de ne pas trouver mauvais ſi je parle encore : Si vous trouvez dans cette ville trente juſtes, que ferez-vous ? Si j'y en trouve trente, dit *le Seigneur*, je ne la perdrai " point.

31. Puiſqué j'ai commencé, reprit *Abraham*, je parlerai *encore* à mon Seigneur. Et ſi vous en trouviez vingt ? *Dieu lui* dit : Je ne la perdrai point non plus, s'il y en a vingt.

32. Seigneur, ajouta *Abraham*, ne vous fâchez pas, je vous ſupplie, ſi je parle encore une fois : Et ſi vous trouvez dix juſtes dans cette ville ? Je ne la perdrai point, dit-il, s'il y a dix juſtes. *Abraham n'oſa en demander davantage.*

33. Après *donc* que le Seigneur eut ceſſé de parler à Abraham, il ſe retira : & Abraham retourna chez lui.

29. Rurſumque locutus eſt ad eum : Sin autem quadraginta ibi inventi fuerint, quid facies ? Ait : Non percutiam propter quadraginta.

30. Ne, quæſo, inquit, indigneris, Domine, ſi loquar : Quid ſi ibi inventi fuerint triginta ? Reſpondit : Non faciam, ſi invenero ibi triginta.

31. Quia ſemel, ait, cœpi, loquar ad Dominum meum : Quid ſi ibi inventi fuerit viginti ? Ait Non interficiam propter viginti.

32. Obſecro, inquit, ne iraſcaris, Domine, ſi loquar adhuc ſemel : Quid ſi inventi fuerint ibi decem ? Et dixit : Non delebo propter decem.

33. Abiitque Dominus poſtquam ceſſavit loqui ad Abraham : & ille reverſus eſt in locum ſuum.

℣. 29. & 30. Dans ces deux verſets l'Hébreu porte LA AGSH, *non faciam*, comme la Vulgate l'exprime au ℣. 30. Mais le Samaritain porte dans ceux-ci comme dans les autres LA ASKIT, *non perdam* ; & les Septante ont lu ainſi.

CHAPITRE XIX.

Lot reçoit les Anges à Sodome. Il se sauve à Ségor. Destruction de Sodome & de Gomorrhe. Changement de la femme de Lot en statue de sel. Inceste des deux filles de Lot.

1. VEneruntque duo Angeli Sodomam vesperè, & sedente Lot in foribus civitatis. Qui cùm vidisset eos, surrexit, & ivit obviam eis, adoravitque pronus in terram,

2. & dixit: Obsecro, domini, declinate in domum pueri vestri, & manete ibi: lavate pedes vestros, & manè proficiscimini in viam vestram. Qui dixerunt: Minimè; sed in platea manebimus.

3. Compulit illos oppidò ut diverterent ad eum: ingressisque domum illius fecit convivium, & coxit azyma: & comederunt.

4. Priùs autem quàm

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

1. SUr le soir deux *de ces* Anges qui *avoient mangé chez Abraham*, vinrent à Sodome *sous la figure de deux voyageurs. Ils y arriverent*, lorsque Lot étoit assis à la porte de la ville, *attendant quelqu'un envers qui il pût exercer l'hospitalité.* Les ayant *donc* vus, il se leva, alla au devant d'eux, & s'abbaissa jusqu'en terre, *pour les saluer avec respect.* " *Hebr.* XIII. 2.

2. Puis il leur dit: Venez, je vous prie, *mes* seigneurs, dans la maison de votre serviteur, & demeurez-y; vous y laverez vos pieds, & demain vous continuerez votre chemin. Ils lui répondirent: Nous n'irons point chez vous; mais nous demeurerons dans la place, " *de peur de vous incommoder.*

3. Il les pressa de nouveau avec grande instance, & les força de venir chez lui: après qu'ils furent entrés en sa maison, il leur fit un festin: il fit cuire des pains sans levain, " & ils mangerent.

4. Mais avant qu'ils se fussent retirés

℣. 1. Voyez au chap. précéd. ℣. 2.

℣. 2. La place & le lieu des assemblées étoit d'ordinaire près la porte de la ville, comme il paroît par plusieurs endroits de l'Ecriture. Voyez la *Dissertation sur les Demeures des Hébreux*, à la tête du Livre des Juges.

℣. 3. L'Hébreu *matsoth* qui est traduit par *des pains sans levain*, signifie des pains ou des gâteaux faits à la hâte & sans levain. Les Grecs nommoient *mazа* une sorte de pâte dont on se servoit beaucoup anciennement; c'étoit de la farine qu'on pêtrissoit avec de l'eau, ou du lait, ou de l'huile, avec du vin doux ou du vin cuit, du miel ou d'autres liqueurs agréables. Il est certain que cette nourriture étoit commune parmi les Hébreux: mais les Grecs mangeoient cette pâte sans la cuire; souvent les Hébreux la cuisoient.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

pour se coucher, la maison fut assiégée par les habitants de cette ville, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, tout le peuple s'y trouva; *car la corruption étoit générale.*

5. Alors ayant appellé Lot, ils lui dirent: Où sont ces hommes qui sont entrés ce soir chez vous? faites-les sortir, afin que nous les connoissions."

6. Lot sortit de sa maison *pour leur parler*, & ayant fermé la porte derriere lui, " *pour empêcher qu'ils n'y entrassent*, il leur dit:

7. Ne songez point, je vous prie, mes freres, ne songez point à commettre un si grand mal.

8. *Et pour les en détourner encore plus efficacement, il ajouta par une charité mal réglée:* j'ai deux filles qui sont encore vierges, je vous les amènerai; usez-en comme il vous plaira, pourvu que vous ne fassiez point de mal à ces hommes, car *c'est pour cela* " *qu'*ils sont entrés dans ma maison comme dans un lieu de sûreté.

9. Mais *bien loin que cette proposition de Lot touchât ces infâmes*, ils lui répondirent: Retirez-vous. Et ils ajouterent: Vous êtes venu ici comme un étranger parmi nous; est-ce afin d'être notre juge?" nous vous traiterons donc vous-même encore plus mal qu'eux. Et ils se
2. Petr. II. 8. jetterent sur Lot avec grande violence: & comme ils étoient sur le point de rompre les portes *de sa maison*,

irent cubitum, viri civitatis vallaverunt domum à puero usque ad senem, omnis populus simul.

5. Vocaveruntque Lot, & dixerunt ei: Ubi sunt viri qui introierunt ad te nocte? educ illos huc, ut cognoscamus eos.

6. Egressus ad eos Lot, post tergum occludens ostium, ait:

7. Nolite, quæso, fratres mei, nolite malum hoc facere.

8. Habeo duas filias, quæ necdum cognoverunt virum: educam eas ad vos, & abutimini eis sicut vobis placuerit, dummodò viris istis nihil mali faciatis, quia ingressi sunt sub umbra culminis mei.

9. At illi dixerunt: Recede illuc. Et rursùs: Ingressus es, inquiunt, ut advena; numquid ut judices? te ergo ipsum magis quàm hos affligemus. Vimque faciebant Lot vehementissimè: jamque propè erat ut effringerent fores.

℣. 5. Ils marquent leur honteux dessein par ce terme couvert

℣. 6. Le Samaritain dit que ce furent les Anges qui fermerent la porte derriere lui: mais cela est peu vraisemblable, & la différence n'est que d'une lettre: il a mis SGRU, *clausérunt*, pour SGR, *clausit.*

℣. 8. C'est le sens de l'Hébreu, *quia propter hoc ingressi sunt*, &c.

℣. 9. Hébr. Est-ce qu'un homme qui est venu ici pour y sejourner comme étranger, deviendra notre juge? Sam. même notre juge?

10. Et ecce miserunt manum viri, & introduxerunt ad se Lot, clauseruntque ostium;

11. & eos, qui foris erant, percusserunt cæcitate à minimo usque ad maximum, ita ut ostium invenire non possent.

12. Dixerunt autem ad Lot: Habes hîc quempiam tuorum? generum, aut filios, aut filias? omnes qui tui sunt, educ de urbe hac:

13. delebimus enim locum istum, eo quòd increverit clamor eorum coram Domino, qui misit nos ut perdamus illos.

14. Egressus itaque Lot, locutus est ad generos suos, qui accepturi erant filias ejus, & dixit: Surgite, egredimini de loco isto: quia delebit Dominus civitatem hanc. Et visus est eis quasi ludens loqui.

10. ces *deux* hommes *qui étoient au dedans, sortirent*, prirent Lot par la main, & l'ayant fait rentrer dans la maison, ils en fermerent la porte, Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896. *Sap.* XIX. 16.

11. & frapperent *d'une espece* d'aveuglement tous ceux qui étoient dehors depuis le plus petit jusqu'au plus grand, de sorte qu'ils ne purent plus trouver la porte *de la maison.*"

12. Ils dirent ensuite à Lot: " Avez-vous ici quelqu'un de vos proches, un gendre, ou des fils, ou des filles? faites sortir de cette ville tous ceux qui vous appartiennent;

13. car nous allons détruire ce lieu, parce que le cri *des abominations* de ces peuples s'est élevé de plus en plus devant le Seigneur, & il nous a envoyés pour les perdre.

14. Lot étant donc sorti, parla à *ceux qu'il avoit choisis pour être* ses gendres & qui devoient épouser ses filles, " & il leur dit: Sortez promptement de ce lieu; car le Seigneur va détruire cette ville. Mais ils s'imaginerent qu'il disoit cela en se moquant, *& ne voulurent point sortir.*

℣. 11. Hébr. Ils se fatiguerent à chercher la porte.

℣. 12. Hébr. autr. Ces hommes (Sam. ces Anges) dirent à Lot: Avez-vous ici quelque allié? Faites sortir de ce lieu vos fils & vos filles, & tous ceux qui vous appartiennent. C'est-à-dire que 1°. Au lieu de HANSIM, *viri*, on lit dans le Samaritain HMLAKIM, *Angeli*. 2°. Le mot KTN, que la Vulgate exprime par *generum*, peut signifier en général *affinem*. 3°. La particule v que la Vulgate exprime par *aut* avant *filios*, n'est pas dans le Samaritain; en sorte que ce *filios* n'appartient pas à la premiere phrase, mais à la seconde. 4°. Au lieu de *de urbe hac*, l'Hébreu porte *de loco*, & le Samaritain, *de loco hoc*.

℣ 14. Les Hébreux mettoient souvent un temps considérable entre les promesses & le mariage. L'Hébreu pourroit signifier: à ses alliés: c'est-à-dire, *à ses gendres*, qui avoient épouse ses filles, *autres que celles qui étoient encore avec lui.*

Av. l'Ere Chr. Vulg 1896.

15. A la pointe du jour, les Anges pressoient fort Lot de sortir, en lui disant : Levez-vous, & emmenez votre femme & vos deux filles de peur que vous ne périssiez aussi vous-même dans la ruine " de cette ville.

15. Cúmque esset mane, cogebant eum Angeli, dicentes : Surge, tolle uxorem tuam, & duas filias quas habes : ne & tu pariter pereas in scelere civitatis.

16. Voyant qu'il différoit toujours, " ils le prirent par la main; car le Seigneur vouloit le sauver : & ils prirent de même sa femme & ses deux filles.

16. Dissimulante illo, apprehenderunt manum ejus, & manum uxoris, ac duarum filiarum ejus, eo quòd parceret Dominus illi.

Sap. x. 6.

17. L'ayant ainsi fait sortir *de la maison*, ils le conduisirent hors de la ville & ils lui parlerent " de cette sorte : Sauvez votre vie, ne regardez point derriere vous, & ne vous arrêtez point dans tout le pays d'alentour ; mais sauvez-vous sur la montagne, " de peur que vous ne périssiez aussi vous-même avec les autres.

17. Eduxeruntque eum, & posuerunt extra civitatem : ibique locuti sunt ad eum dicentes : Salva animam tuam : noli respicere post tergum, nec stes in omni circà regione : sed in monte salvum te fac, ne & tu simul pereas.

18. Lot leur répondit : Seigneur,

18. Dixitque Lot ad eos : Quæso, Domine mi,

19. puisque votre serviteur a trouvé grace devant vous, & que vous avez signalé envers lui votre grande miséricorde, en me sauvant la vie, *conservez*, je vous prie, *que* je ne puis me sauver sur la montagne, *ayant peine à marcher*, & étant *ainsi* en danger que le malheur ne me surprenne auparavant, & que je ne meure.

19. quia invenit servus tuus gratiam coram te, & magnificasti misericordiam tuam, quam fecisti mecum, ut salvares animam meam, nec possum in monte salvari, ne fortè apprehendat me malum, & moriar :

℣. 15. Litt. dans l'iniquité.

℣. 16. Vulg. litt. qu'il dissimuloit. Hébr. qu'il différoit.

℣. 17. On lit ici dans l'Hébreu VIAMR, *& dixit*, pour VIAMRU, *& dixerunt*.

Ibid. Il paroît que ce sont les montagnes de Moab, situées au delà de Ségor. Voyez ci-devant, chap. XIII. ℣. 10.

20. est civitas hæc juxtà, ad quam possum fugere, parva, & salvabor in ea : numquid non modica est, & vivet anima mea ?

20. Mais voilà ici près une ville où je puis fuir ; elle est petite, je puis m'y sauver : vous savez qu'elle n'est pas grande, & elle me sauvera la vie." Av. l'Erè Chr. Vulg. 1896.

21. Dixitque ad eum : Ecce etiam in hoc suscepi preces tuas, ut non subvertam urbem pro qua locutus es.

21. L'Ange lui répondit : J'accorde encore cette grace à la priere que vous me faites, " de ne pas détruire la ville pour laquelle vous *me* parlez."

22. Festina, & salvare ibi : quia non potero facere quidquam donec ingrediaris illuc. Idcircò vocatum est nomen urbis illius Segor.

22. Hâtez-vous *donc* de vous sauver en ce lieu, parce que je ne pourrai rien faire jusqu'à ce que vous y soyez entré. C'est pour cette raison que cette ville, *qui s'appelloit auparavant Bala*, " fut appellée Ségor, *c'est-à-dire, petite.* *Deut.* xxix. 23. *Is.* xiii. 19. *Jer.* l. 40. *Ezec.* xvi. 49. *Os.* xi. 8. *Amos* iv. 11.

23. Sol egressus est super terram, & Lot ingressus est Segor.

23. Le soleil se levoit sur la terre, au même temps que Lot entra dans Ségor.

24. Igitur Dominus pluit super Sodomam & Gomorrham, sulphur & ignem à Domino de cœlo :

24. Alors le Seigneur, *le Fils de Dieu qui avoit apparu à Abraham*, envoya de la part du Seigneur, *de la part de Dieu son Pere*, " *& fit descendre* du ciel sur Sodome & sur Gomorrhe " une pluie de soufre & de feu, " *qui enflammant le bitume dont le terrein étoit rempli*, " *y causa un embrasement général.* *Luc.* xvii. 29. *Judæ* i. 7.

℣. 20. Cette ville est Ségor (*Infr.* ℣. 22.) située à l'Orient méridional de la mer morte.

℣. 21. Hébr. litt. J'ai reçu (ou j'ai élevé) votre visage. » Expression qui est souvent employée dans l'Ecriture pour signifier, accorder une grace, par opposition à *abattre* ou *confondre le visage*, qui marque le refus.

Ibid. Hébr. autr. dont vous *me* parlez

℣. 22. Voyez ci-devant, ch. xiv. ℣. 2. & 8.

℣. 24. Litt. *Dominus pluit . . . à Domino.* Les anciens Peres ont tiré de ces paroles, une preuve de la distinction des deux personnes divines, du Pere & du Fils, désignés ici dans l'Hébreu l'un & l'autre par le grand nom Jehova ; ce qui marque leur parfaite égalité.

Ibid. Non seulement Sodome & Gomorrhe, mais Adama & Seboïm, furent consumées par le feu du ciel ; (*Deut.* xxix. 23. *Osée.* xi. 8. *Sap.* x. 6.) & Ségor étoit destinée au même châtiment, si elle n'en eut été préservée par les prieres de Lot. *Supr.* ℣. 21.

Ibid. Une pluie de soufre & de feu, c. à. d. des exhalaisons sulfureuses & enflammées.

Ibid. Voyez ce qui est dit de ce bitume, au chap. xiv. ℣. 10.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

25. Et *ainſi le Seigneur* perdit ces villes avec tous leurs habitants, & tout le pays d'alentour & tout ce qui avoit quelque verdeur ſur la terre. "

25. & ſubvertit civitates has & omnem circà regionem, univerſos habitatores urbium, & cuncta terræ virentia.

Luc. XVII. 32.

26. La femme de Lot *ayant entendu le bruit de cet embraſement*, regarda derriere elle, " *malgré la défenſe qui lui en avoit été faite ; & en punition de ſa déſobéïſſance*, elle fut changée en une ſtatue de ſel. "

26. Reſpicienſque uxor ejus poſt ſe, verſa eſt in ſtatuam ſalis.

Sup. XVIII. 1.

27. Or Abraham s'étant levé le matin, *dans le deſir de ſavoir ce qui ſeroit arrivé aux villes de Sodome & Gomorrhe, & à ſon neveu*, vint au lieu où il avoit été auparavant avec le Seigneur :

27. Abraham autem conſurgens manè, ubi ſteterat priùs cum Domino,

28. & regardant Sodome & Gomorrhe, & tout le pays d'alentour, il vit des cendres enflammées qui s'élevoient de la terre, comme la fumée d'une fournaiſe.

28. Intuitus eſt Sodomam & Gomorrham, & univerſam terram regionis illius : viditque aſcendentem favillam de terra quaſi fornacis fumum.

29. *Dans cet embraſement, Dieu ne confondit pas le juſte avec les pécheurs :* car " lorſque Dieu détruiſoit les villes de ce pays, il ſe ſouvint d'Abraham, & *de la promeſſe qu'il lui avoit faite ; il* délivra Lot de la ruine de ces villes où il avoit demeuré ; *il lui promit même de ne point toucher à Ségor, où il avoit envie de ſe retirer.*

29. Cùm enim ſubverteret Deus civitates regionis illius, recordatus Abrahæ, liberavit Lot de ſubverſione urbium in quibus habitaverat.

30. *Mais* Lot, *toujours chancelant & inquiet, parce que ſa foi n'étoit pas ferme*

30. Aſcenditque Lot de Segor, & manſit in mon-

℣. 25. Voyez la *Diſſertation ſur la ruine de Sodome*, à la tête de ce Livre.

℣. 26. Hébr. derriere lui. Il y a lieu de préſumer que c'eſt une faute de Copiſte v, *eum*, pour H, *eam*, c'eſt-à-dire, *ſe*.

Ibid. Le terme Hébreu ne ſignifie pas ſeulement le ſel marin & le ſel de mine, dont on ſe ſert pour aſſaiſonner les viandes ; il ſignifie auſſi les autres ſortes de ſels, comme le nitre, le bitume, le ſoufre. On pourroit dire que cette femme ſubitement frappée d'une exhalaiſon ſulfureuſe demeura ainſi pétrifiée. Voyez la *Diſſertation* qui vient d'être citée.

℣. 29. Ce *car* n'eſt ni dans l'Hébreu ni dans les Septante. Peut-être faudroit-il lire dans la Vulgate *autem* : Or lorſque Dieu, &c.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1890.

te, duæ quoque filiæ ejus cum eo; (timuerat enim manere in Segor;) & mansit in spelunca ipse, & duæ filiæ ejus cum eo.

comme celle d'Abraham, étant dans Segor, eut peur *de la voir périr par le feu, comme les autres villes, & d'y périr lui-même* s'il y demeuroit. Il se retira donc avec ses deux filles sur la montagne où *l'Ange lui avoit dit d'abord de se refugier*; & étant entré dans une caverne, il y demeura avec elles.

31. Dixitque major ad minorem: Pater noster senex est, & nullus virorum remansit in terra, qui possit ingredi ad nos juxta morem universæ terræ.

31. Alors l'aînée dit à la cadette: Notre pere est vieux; & il n'est resté aucun homme sur la terre, qui puisse nous épouser selon la coutume de tout le pays.

32. Veni, inebriemus eum vino, dormiamusque cum eo, ut servare possimus ex patre nostro semen.

32. Donnons *donc* du vin *à notre pere*, enivrons-le, & dormons avec lui, afin que *devenant meres*, nous puissions conserver de la race de notre pere.

33. Dederunt itaque patri suo bibere vinum nocte illâ. Et ingressa est major, dormivitque cum patre: at ille non sensit, nec quando accubuit filia, nec quando surrexit.

33. Elles donnerent donc en cette nuit du vin à boire à leur pere: & l'aînée dormit avec lui, sans qu'il sentît ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

34. Alterâ quoque die dixit major ad minorem: Ecce dormivi heri cum patre meo, demus ei bibere vinum etiam hâc nocte, & dormies cum eo, ut salvemus semen de patre nostro.

34. Le jour suivant, l'aînée dit à la seconde: Vous savez que je dormis hier avec mon pere; donnons-lui encore du vin à boire cette nuit, & vous dormirez aussi avec lui, afin que nous conservions de la race de notre pere.

35. Dederunt etiam & illâ nocte patri suo bibere

35. Elles donnerent donc encore en cette nuit du vin à boire à leur pere, &

℣. 30. Tout ce pays de montagnes aux environs de la mer morte est plein de cavernes creusées dans le roc, où plusieurs personnes peuvent demeurer commodément. Ces deux mots, *cum eo*, qui ne sont pas dans l'Hébreu, sont dans le Samaritain.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

sa seconde fille dormit " avec lui, sans qu'il sentît non plus ni quand elle se coucha, " ni quand elle se leva.

vinum, ingressaque minor filia dormivit cum eo : & ne tunc quidem sensit quando concubuerit, vel quando illa surrexerit.

36. Ainsi elles conçurent toutes deux de Lot leur pere.

36. Conceperunt ergo duæ filiæ Lot de patre suo.

37. L'aînée enfanta un fils, & elle le nomma Moab, *c'est-à-dire, né d'un pere, en disant : Celui-ci est né de mon pere :* " c'est lui qui est le pere des Moabites qui sont encore aujourd'hui.

37. Peperitque major filium, & vocavit nomen ejus Moab : ipse est pater Moabitarum usque in præsentem diem.

38. La seconde enfanta aussi un fils, qu'elle appella Ammon, c'est-à-dire, *issu du peuple, en disant : Celui-ci est* le fils de mon peuple, *parce qu'elle l'avoit eu de son pere, & non d'un étranger*: c'est lui qui est le pere des Ammonites que nous voyons encore aujourd'hui. "

38. Minor quoque peperit filium : & vocavit nomen ejus Ammon, id est, filius populi mei : ipse est pater Ammonitarum usque hodie.

℣. 35. Vulg. litt. *Ingressaque dormivit.* On lit de même dans la Version des Septante. Dans l'Hébreu, on lit ici VTQM, *Et surrexit*, pour VTBA, *Et ingressa est*, qu'on lit au ℣. 33. Ces deux versets sont paralleles.

Ibid. Vulg. Litt. *quando concubuerit.* Il y a lieu de présumer que c'est une faute de Copiste pour *accubuerit illa :* cette faute a pu venir de l'ancienne Vulgate faite sur la Version des Septante, où on lit *ille* pour *illa* : ce qui a dû produire *concubuerit* pour *accubuerit.* Mais dans l'Hébreu le pronom est bien au féminin, & le sens est, *quando accubuerit illa*, comme au ℣. 33.

℣. 37. Ces mots, *en disant : Celui-ci est né de mon pere*, sont exprimés dans la Version des Septante; & ce que l'on va voir dans le ℣. suiv. donne lieu de présumer que cela vient du texte primitif.

℣. 38. Ces mots, *en disant : Celui-ci est le fils de mon peuple*, sont dans la Version des Septante : & ce paroît être la lecture primitive : car c'est à quoi se trouve aujourd'hui réduit l'Hébreu, qui a perdu ici le nom d'*Ammon*, en sorte qu'on y trouve simplement : Et elle l'appella Ben-ammi, *c'est-à-dire, le fils de mon peuple* : c'est le pere des enfants d'Ammon. » Cette derniere dénomination, *enfants d'Ammon*, qui en effet servit toujours depuis à désigner dans l'Hébreu les Ammonites, fait assez connoître que leur pere dût être appellé *Ammon* comme la Vulgate l'exprime. On lit dans les Septante *Amman* ; mais il est visible que c'est une faute de Copiste pour *Ammon.* Il y a donc lieu de présumer que le Texte primitif portoit : » Et elle l'appella Ammon : en disant : Celui-ci est le fils de mon peuple. C'est le pere des enfants d'Ammon. »

CHAPITRE XX.

Abraham ſe retire vers Gérara. Abimelech enleve Sara. Il la rend à Abraham.

1. PRofectus inde Abraham in terram auſtralem, habitavit inter Cades & Sur: & peregrinatus eſt in Geraris.

2. Dixitque de Sara uxore ſua : Soror mea eſt. Miſit ergo Abimelech rex Geraræ, & tulit eam.

3. Venit autem Deus ad Abimelech per ſomnium nocte, & ait illi : En morieris propter mulierem quam tuliſti : habet enim virum.

4. Abimelech verò non tetigerat eam, & ait : Domine, num gentem ignorantem & juſtam interficies ?

5. Nonne ipſe dixit mihi : Soror mea eſt : & ipſa ait : Frater meus eſt ? in ſimplicitate cordis mei, & munditia manuum mearum, feci hoc.

1. ABraham étant parti de-là " pour aller du côté du midi, habita entre Cadès & Sur ; & ayant établi ſa demeure à Gérara, "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

2. Il dit, parlant de Sara ſa femme, qu'elle étoit ſa ſœur. Abimélech " Roi de Gérara, *charmé de la beauté de Sara, que ſon grand âge n'avoit point effacée*, envoya donc chez lui, & la fit enlever.

3. Mais Dieu *qui veilloit à la conſervation de Sara*, apparut en ſonge pendant une nuit à Abimélech, & lui dit : Vous ſerez puni de mort à cauſe de la femme que vous avez enlevée, parce qu'elle a un mari.

4. Or Abimélech ne l'avoit point touchée ; & il répondit : Seigneur, punirez-vous de mort l'ignorance d'un peuple innocent ? "

5. Cet homme ne m'a-t-il pas dit lui-même, qu'elle étoit ſa ſœur ? & elle-même auſſi ne m'a-t-elle pas dit qu'il étoit ſon frere ? J'ai fait cela dans la ſimplicité de mon cœur, & *ſans ſouiller* la pureté de mes mains.

℣. 1. c. à. d. de la vallée de Mambré. *Ibid.* La ville de Gérara étoit entre les déſerts de Sur au Couchant, & de Cadès à l'Orient, & par conſéquent dans l'Arabie Pétrée. Elle étoit alors ſoumiſe à un Roi Philiſtin. *Infr.* xxi. 33. xxvi. 1. C'eſt peut-être la même que Gerra vers le mont Caſius à 25000 pas de la mer rouge.

℣. 2. Le nom d'*Abimélech* étoit commun à tous les Rois de Gérare, comme le nom de *Pharaon* aux Rois d'Egypte.

℣. 4. Hébr. litt. Punirez-vous de mort ; même un peuple qui eſt juſte ? Le ſens de la Vulgate eſt celui des Septante, qui ont lu גם צדיק, *ignorantem & juſtum*, au lieu de גם צדיק, *etiam juſtam*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

6. Dieu lui dit *en songe* : " Je sais que vous l'avez fait avec un cœur simple ; c'est pour cela que je vous ai préservé, *en vous affligeant vous & vos femmes*, " afin que vous ne péchâssiez point contre moi, & que je ne vous ai pas permis de la toucher, *en vous avertissant de son état, comme je fais maintenant.*

6. Dixitque ad eum Deus : Et ego scio quòd simplici corde feceris : & ideò custodivi te ne peccares in me, & non dimisi ut tangeres eam.

7. Rendez donc présentement cette femme à son mari, parce que c'est un Prophete *à qui je découvre mes secrets*, " & il priera pour vous, & vous vivrez : Si vous ne voulez point la rendre, sachez que vous serez frappé de mort, vous & tout ce qui est à vous.

7. Nunc ergo redde viro suo uxorem, quia prophe-ta est : orabit pro te, & vives : si autem nolueris reddere, scito quòd morte morieris tu, & omnia quæ tua sunt.

8. Abimélech se leva aussi-tôt, lorsqu'il étoit encore nuit ; " & ayant appellé tous ses serviteurs, il leur dit tout ce qu'il avoit entendu, & ils furent tous " saisis de frayeur.

8. Statimque de nocte consurgens Abimelech, vocavit omnes servos suos : & locutus est universa verba hæc in auribus eorum, timueruntque omnes viri valdè.

9. Il manda aussi Abraham, & lui dit : Pourquoi nous avez-vous traités de la sorte ? quel mal vous avions-nous fait, pour avoir voulu nous engager, moi & mon Royaume, dans un si grand péché ? vous avez fait *assurément* à notre égard ce que vous n'auriez pas dû faire. "

9. Vocavit autem Abimelech etiam Abraham, & dixit ei : Quid feciſti nobis ? quid peccavimus in te, quia induxisti super me & super regnum meum peccatum grande ? quæ non debuisti facere, feciſti nobis.

℣. 6. L'Hébreu & les Septante répetent ici ce mot que l'on a déjà vu au ℣. 3.

Ibid. Voyez ci-après ℣. 17. & 18.

℣. 7. Le nom de *Prophete* a une signification fort étendue dans la Langue Hébraïque. Peut-être que le terme *Nabi* dont Moyse se sert ici, ne fut en usage chez les Hébreux pour marquer leurs Prophetes, que depuis le temps de Samuël, (1. *Reg.* IX. 9.) & que Moyse ne l'emploie ici que comme un nom dont la signification étoit connue des Philistins & des Egyptiens qui nommoient ainsi leurs Prêtres, & ceux qu'on croyoit avoir plus de part aux faveurs des Dieux.

℣. 8. Hébr. se leva dès le point du jour » Voyez la même expression plus bas, XXI. 14.

Ibid. Ce mot *omnes* n'est pas dans l'Hébreu ; mais il est dans le Samaritain & dans le Grec des Septante.

℣. 9. Hébr. Quel mal vous avois-je fait, pour avoir voulu m'engager moi & mon royaume, dans un si grand péché ? vous avez fait à mon égard ce que vous n'auriez pas dû faire.

10. Rursumque expostulans, ait : Quid vidisti, ut hoc faceres ?

11. Respondit Abraham: Cogitavi mecum, dicens : Forsitan non est timor Dei in loco isto, & interficient me propter uxorem meam.

12. Aliàs autem & verè soror mea est, filia patris mei, & non filia matris meæ, & duxi eam in uxorem.

13. Postquam autem eduxit me Deus de domo patris mei, dixi ad eam : Hanc misericordiam facies mecum : In omni loco, ad quem ingrediemur, dices quòd frater tuus sim.

14. Tulit igitur Abimelech oves & boves, & servos & ancillas, & dedit Abraham : reddiditque illi Saram uxorem suam,

10. Et continuant encore ses plaintes, il ajouta : Qu'avez-vous envisagé en agissant ainsi *avec moi* ? Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

11. Abraham lui répondit : *C'est que j'ai craint :* " *car* j'ai songé, & j'ai dit en moi-même : Il n'y a peut-être point de crainte de Dieu en ce pays, & ils me tueront pour avoir ma femme.

12. D'ailleurs elle est véritablement ma sœur, étant fille de mon pere, quoiqu'elle ne soit pas fille de ma mere, " & je l'ai épousée. *Sup.* XII. 13.

13. Or depuis que Dieu m'a fait sortir de la maison de mon pere *& du pays de ma naissance*, " je lui ai dit : Vous me ferez cette grace dans tous les pays où nous irons, de dire que je suis votre frere. *Infr.* XXI. 23.

14. Abimélech donna donc à Abraham *mille pieces d'argent*, " des brebis, des bœufs, des serviteurs & des servantes : il lui rendit Sara sa femme.

℣. 11. Cela est exprimé dans le Samaritain, qui porte : » C'est que j'ai craint ; car j'ai dit. » L'Hébreu porte simplement : » C'est que j'ai dit. »

℣. 12. L'historien Joseph, S. Jérôme, S. Augustin, & un très-grand nombre de Commentateurs croient que Sara est la même que Jescha, fille d'Aram, frere d'Abraham ; (*Supr.* XI. 29.) & que Aran & Abraham, tous deux fils de Tharé, étoient nés de deux meres différentes. D'autres pensent que si Abraham eut voulu dire cela, il eut simplement dit : Elle est ma sœur, parce qu'elle est fille de mon frere. Et ils croient qu'il eut été inutile alors d'ajouter qu'elle n'étoit pas fille de sa mere. Mais dans ce cas-là même, il auroit pu l'ajouter, pour dire qu'elle descendoit du même pere ; & non de la même mere. Car s'il a pu épouser sa sœur née d'une autre mere, à plus forte raison aura-t-il pu épouser sa niece issue d'une autre mere. Et en supposant même qu'elle eut été ainsi fille de son frere, il a dû dire qu'elle étoit *fille de son pere*, parce qu'il s'agissoit d'expliquer comment elle étoit *sa sœur*, & que les Hébreux ne distinguant point entre *fille* & *petite fille*, celle que nous appellerions *petite-fille de son pere*, étoit véritablement selon le langage des Hébreux *fille de son pere*, c'est-à-dire, issue de son pere.

℣. 13. Cela est exprimé dans le Samaritain.

℣. 14. Cela est exprimé dans le Samaritain, & dans la Version des Septante : le ℣. 16. le suppose.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

15. Et il lui dit : Vous voyez devant vous toute cette terre ; " demeurez par-tout où il vous plaira.

16. Il dit enſuite à Sara : J'ai donné mille pieces d'argent " à votre frere, afin qu'en quelque lieu que vous alliez, " vous ayez toujours un voile ſur les yeux devant tous ceux avec qui vous ſerez, & ſouvenez-vous que vous avez été priſe " *pour n'avoir pas eu cette marque de votre dépendance d'un mari.*"

17. Abraham pria Dieu enſuite, & Dieu guérit Abimélech, ſa femme & ſes ſervantes, & elles enfanterent.

18. Car Dieu avoit frappé de ſtérilité toute la maiſon d'Abimélech, à cauſe de Sara femme d'Abraham.

15. & ait : Terra coram vobis eſt ; ubicumque tibi placuerit, habita.

16. Saræ autem dixit : Ecce mille argenteos dedi fratri tuo ; hoc erit tibi in velamen oculorum ad omnes qui tecum ſunt, & quocumque perrexeris : mementoque te deprehenſam.

17. Orante autem Abraham, ſanavit Deus Abimelech & uxorem, ancillaſque ejus, & pepererunt.

18. Concluſerat enim Dominus omnem vulvam domûs Abimelech propter Saram uxorem Abrahæ.

℣. 15. Vulg. litt. *terra coram vobis.* Hébr. *terra mea coram te.*

℣. 16. On croit qu'il parle des ſicles. En prenant la valeur du ſicle d'argent à 32 ſols 6. deniers, 1000 ſicles valent plus de 1600 livres de notre monnoie. Voyez la *Diſſertation ſur l'Antiquité de la Monnoie*, à la tête de ce Livre.

Ibid. Hébr. lit. chez tous *ceux chez qui vous irez.*

Ibid. Hébr. litt. & ſoyez repriſe. » Ce qui pourroit donner lieu de conjecturer qu'il faudroit lire dans la Vulgate *reprehenſam* au lieu de *deprehenſam.* » Souvenez-vous que vous avez été repriſe, *qu'on vous a faite des reproches, & ne vous expoſez plus au même danger.*

Ibid. Voyez ce qui eſt dit du voile des femmes, dans la *Diſſertation ſur les Habits des Hébreux*, à la tête du Livre de l'Eccléſiaſtique.

CHAPITRE XXI.

Naiſſance d'Iſaac. Agar eſt chaſſée. Alliance entre Abimélech & Abraham.

1. VIſitavit autem Dominus Saram ſicut promiſerat : & implevit quæ locutus eſt.

2. Concepitque & peperit filium in ſenectute ſua, tempore quo prædixerat ei Deus.

3. Vocavitque Abraham nomen filii ſui, quem genuit ei Sara, Iſaac :

4. & circumcidit eum octavo die, ſicut præceperat ei Deus,

5. cùm centum eſſet annorum : hâc quippe ætate patris, natus eſt Iſaac.

6. Dixitque Sara : Riſum fecit mihi Deus : quicunque audierit, corridebit mihi.

7. Rurſúmque ait : Quis auditurum crederet Abraham, quòd Sara lactaret filium, quem peperit ei jam ſeni ?

1. OR le Seigneur viſita Sara, ainſi qu'il l'avoit promis, & il accomplit *en elle* ſa parole. " AV. L'ERE CHR. VULG. 1895.

Sup. XVII. 19. XVIII. 10.

2. Elle conçut & enfanta un fils en ſa vieilleſſe, " dans le temps que Dieu lui avoit prédit. *Gal.* IV. 23. *Hebr.* XI. 11.

3. Abraham donna le nom d'Iſaac à ſon fils qui lui étoit né de Sara : *Matt.* I. 2.

4. & il le circoncit le huitieme jour, ſelon le commandement qu'il en avoit reçu de Dieu, *Sup.* XVII. 10.

5. ayant alors cent ans ; car ce fut à cet âge qu'il devint pere d'Iſaac.

6. Et Sara *faiſant alluſion au nom d'Iſaac, qui ſignifie ris*, dit alors : Dieu, *en me donnant un fils*, m'a donné un *ſujet de* ris *& de* joie : quiconque l'apprendra, s'en réjouira avec moi.

7. Et elle ajouta : Qui croiroit qu'on auroit jamais pu dire à Abraham, que Sara nourriroit de ſon lait un fils qu'elle lui auroit enfanté, lorſqu'il ſeroit déjà vieux ? "

℣. 1. Le Seigneur viſita Sara par l'accompliſſement de ſa promeſſe, en lui donnant la vertu de concevoir.

℣. 2. Hébr. & enfanta un fils à Abraham lorſqu'il étoit déjà vieux. » La même expreſſion ſe trouve plus bas, au ℣. 7.

℣. 7. Hébr. Qui auroit dit à Abraham que Sara nourriroit de ſon lait des enfants ? Et *cependant* je lui ai enfanté un fils dans ſa vieilleſſe.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1890.

8. Cependant l'enfant crut, & on le sevra; & Abraham fit un grand festin au jour qu'il fut sevré.

8. Crevit igitur puer, & ablactatus est; fecitque Abraham grande convivium in die ablactationis ejus.

9. Mais Sara ayant vu le fils d'Agar Egyptienne qui jouoit *peu respectueusement* avec Isaac son fils, " *& qui méme le maltraitoit*, " elle dit à Abraham:

9. Cúmque vidisset Sara filium Agar Ægyptiæ ludentem cum Isaac filio suo, dixit ad Abraham:

Gal. IV. 30.

10. Chassez cette servante & son fils: car le fils de cette servante ne sera point héritier avec mon fils Isaac.

10. Ejice ancillam hanc & filium ejus: non enim erit hæres filius ancillæ cum filio meo Isaac.

11. Ce discours parut dur " à Abraham à cause de son fils *Ismaël*.

11. Durè accepit hoc Abraham pro filio suo:

12. Mais Dieu lui dit: Que ce que Sara vous a dit touchant votre fils & votre servante, ne vous paroisse point trop rude: faites tout ce qu'elle vous dira, " parce que c'est d'Isaac, *& non d'Ismaël*, que sortira la race qui doit porter votre nom, *& recevoir l'effet de mes promesses*.

12. Cui dixit Deus: Non tibi videatur asperum super puero & super ancilla tua: omnia quæ dixerit tibi Sara, audi vocem ejus: quia in Isaac vocabitur tibi semen.

13. Je ne laisserai pas néanmoins de rendre le fils de *cette* " servante chef d'un grand " peuple, parce qu'il est sorti de vous.

13. Sed & filium ancillæ faciam in gentem magnam, quia semen tuum est.

℣. 9. Ces mots, *cum Isaac filio suo*, ne sont pas dans l'Hébreu: mais la suite s'y accorde; & d'ailleurs ils sont dans la Version des Septante, & on les lisoit dans les Bibles ordinaires dès le temps de S. Jérôme.

Ibid. Le terme Hébreu que la Vulgate exprime par *ludentem*, peut signifier l'action d'user de railleries & de moqueries injurieuses. On lit dans l'Epître de S. Paul aux Galates, qu'Ismaël *persécutoit* Isaac. (*Gal.* IV. 29.) Il le persécutoit par ses railleries & ses insultes. Le mot Hébreu SKQ ne ressemble pas à ceux qui pourroient signifier *persécuter*; mais en Grec on a pu confondre ἐγέλασε, *risit*, avec ἐδίωξε, *persecutus est*, d'où auroit pu venir par mépriſe de copiſte ἐδίωκε, *persecutus est*. Ces deux termes sont synonymes; & le dernier est celui qu'on trouve dans le Texte de S. Paul.

℣. 11. Hébr. litt. parut très-mauvais.

℣. 12. Hébr. autr. Que tout ce que Sara vous a dit touchant votre servante & son fils, ne vous paroisse point mauvais: faites ce qu'elle vous a dit.

℣. 13. Ce mot est dans le Samaritain & dans le Grec des Septante.

Ibid. Ce mot *magnam* n'est pas dans l'Hébreu; mais on le trouve dans le Grec des Septante.

14. Surrexit

14. Surrexit itaque Abraham manè, & tollens panem & utrem aquæ, impoſuit ſcapulæ ejus, traditque puerum, & dimiſit eam. Quæ cùm abiiſſet, errabat in ſolitudine Berſebee.

14. Abraham ſe leva donc dès le point du jour, prit du pain & un vaiſſeau plein d'eau, *le donna à Agar*, " le mit ſur ſon épaule, lui donna ſon fils, " & la renvoya. " Elle étant ſortie *de la maiſon d'Abraham*, erroit dans la ſolitude, *qui fut depuis appellée le déſert* de Berſabée. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1890.

Rom. IX. 7. *Hebr.* XI. 18.

15. Cúmque conſumpta eſſet aqua in utre, abjecit puerum ſubter unam arborum, quæ ibi erant.

15. Et l'eau qui étoit dans le vaiſſeau ayant manqué, *la ſoif réduiſit Agar & ſon fils dans un abattement qui les menaçoit d'une mort prochaine* : *alors* elle laiſſa ſon fils couché ſous un des arbres " qui étoient là,

16. Et abiit, ſeditque è regione procul quantum poteſt arcus jacere; dixit enim: Non videbo morientem puerum: & ſedens contrà, levavit vocem ſuam & flevit.

16. s'éloigna de lui d'un trait d'arc, & s'aſſit vis-à-vis, en diſant: Je ne verrai point mourir *mon* enfant, & élevant ſa voix dans le lieu où elle ſe tint aſſiſe, elle ſe mit à pleurer.

17. Exaudivit autem Deus vocem pueri: vocavitque Angelus Dei Agar de cœlo, dicens: Quid agis, Agar? noli timere: exaudivit enim Deus vocem pueri de loco in quo eſt.

17. Or Dieu écouta la voix de l'enfant *qui pleuroit auſſi de ſon côté*, & un Ange de Dieu appella Agar du ciel, & lui dit: Agar, que faites-vous-là? Ne craignez point: car Dieu a écouté la voix de l'enfant du lieu où il eſt.

10. Surge, tolle pue-

18. Levez-vous, prenez l'enfant, &

℣. 14. Ces mots ſont dans l'Hébreu & dans la Verſion des Septante.

Ibid. Les Septante ont lu: Lui mit ſon fils ſur ſes épaules. » Le mot *tradidit* n'eſt point dans l'Hébreu. Mais Iſmaël n'étoit plus d'âge à être mis ſur les épaules de ſa mere: ainſi le ſens de la Vulgate eſt préférable.

Ibid. Cette action avoit un ſens caché & myſtérieux qui ſe découvre dans la réprobation des Juifs. S. Paul nous a avertis que Sara marquoit l'Egliſe, & Agar la Synagogue; Iſmaël, les Juifs incrédules; Iſaac les fideles, circoncis ou incirconcis. *Rom.* IX. 7. 8. *Gal.* IV. 24. *& ſeqq.*

Ibid. Voyez ci-après, ℣. 31. & 32.

℣. 15. Les Septante & Joſeph entendent du ſapin le terme Hébreu employé ici; la plupart des autres Interpretes l'entendent des arbres en général, ou de quelques halliers ou arbriſſeaux.

tenez-le par la main ; *ayez ſoin de lui*, parce que je le rendrai chef d'un grand peuple.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1890.

19. En même temps Dieu lui ouvrit les yeux, & ayant apperçu un puits plein d'eau, elle s'y en alla, y remplit ſon vaiſſeau, & en donna à boire à l'enfant.

20. *Dieu* " aſſiſta cet enfant, qui crût, & demeura dans les déſerts, & il devint un jeune homme " adroit à tirer de l'arc.

21. Il habita dans le déſert de Pharan, " & ſa mere lui fit épouſer une femme du pays d'Egypte.

22. En ce temps-là, Abimélech accompagné de Phicol qui commandoit ſon armée, vint dire à Abraham : Dieu eſt avec vous dans tout ce que vous faites ; *c'eſt pourquoi je ſouhaiterois faire alliance avec vous, & vous engager à m'accorder votre amitié.*

23. Jurez-moi donc *ici* " par *le nom de* Dieu, que vous ne ferez de mal, " ni à moi, ni à mes enfants, ni à ma race ; mais " que vous me traiterez, & ce pays dans lequel vous avez demeuré comme étranger, avec la bonté avec laquelle je vous ai traité.

Sup. xx. 13.

24. Abraham lui répondit : Je vous le jurerai.

25. Et il fit ſes plaintes à Abimelech

rum, & tene manum illius : quia in gentem magnam faciam eum.

19. Aperuitque oculos ejus Deus : quæ videns puteum aquæ, abiit, & implevit utrem, deditque puero bibere.

20. Et fuit cum eo : qui crevit, & moratus eſt in ſolitudine, factuſque eſt juvenis ſagittarius.

21. Habitavitque in deſerto Pharan, & accepit illi mater ſua uxorem de terra Ægypti.

22. Eodem tempore dixit Abimelech, & Phicol, princeps exercitûs ejus, ad Abraham : Deus tecum eſt in univerſis quæ agis.

23. Jura ergo per Deum : ne noceas mihi, & poſteris meis, ſtirpique meæ : ſed juxta miſericordiam quam feci tibi : facies mihi, & terræ in qua verſatus es advena.

24. Dixitque Abraham : Ego jurabo.

25. Et increpavit Abi-

℣. 20. Vulg. litt. *Et fuit.* Le Texte Hébreu ajoute *Deus*, qui ſe trouve auſſi dans le Grec des Septante & même dans quelques exemplaires Latins.

Ibid. L'Hébreu ne met pas ici *juvenis*.

℣. 21. Le déſert de Pharan eſt dans l'Arabie Petrée.

℣. 23. Ce mot eſt dans l'Hébreu.

Ibid. Hébr. litt. Que vous ne mentirez point, » c. à. d. Que vous ne tromperez point.

Ibid. Cette particule *ſed*, manque dans l'Hébreu, mais elle eſt dans le Samaritain.

melech propter puteum aquæ, quem vi abstulerant servi ejus.

26. Respondit que Abimelech : Nescivi quis fecerit hanc rem : sed & tu non indicasti mihi, & ego non audivi præter hodie.

27. Tulit itaque Abraham oves & boves, & dedit Abimelech : percusseruntque ambo fœdus.

28. Et statuit Abraham septem agnas gregis seorsùm.

29. Cui dixit Abimelech : Quid sibi volunt septem agnæ istæ, quas stare fecisti seorsùm?

30. At ille : Septem, inquit, agnas accipies de manu mea : ut sint mihi in testimonium, quoniam ego fodi puteum istum.

31. Idcircò vocatus est locus ille Bersabee : quia ibi uterque juravit.

32. Et inierunt fœdus pro puteo juramenti.

de la violence avec laquelle quelques-uns de ses serviteurs lui avoient ôté un puits *qu'il avoit creusé.* " Av. l'Ere Chr. Vulg. 1890.

26. Abimélech lui répondit : Je n'ai point su qui vous a fait cette injustice ; vous ne m'en avez pas vous-même averti, & jusqu'à ce jour je n'en ai point entendu parler. *Ainsi elle ne doit pas empêcher que vous ne m'accordiez votre amitié, que je vous demande avec instance, & dont je vous prie de me donner quelque gage assuré.*

27. Abraham donna donc à Abimélech des brebis & des bœufs ; " & ils firent alliance ensemble.

28. Abraham ayant mis à part sept petites brebis qu'il avoit tirées de son troupeau,

29. Abimélech lui demanda : Que veulent dire ces sept petites brebis que vous avez mises ainsi à part ?

30. Vous recevrez, dit Abraham, ces sept jeunes brebis de ma main, afin qu'elles me servent de témoignage que c'est moi qui ai creusé ce puits. "

31. C'est pourquoi ce lieu fut appellé Bersabée, *c'est-à-dire, puits du jurement,* parce qu'ils avoient juré là tous deux,

32. & qu'ils avoient fait alliance près *de ce puits qu'on appella pour cela* le puits du jurement. "

℣. 25. Les puits n'étoient pas une chose indifférente dans ces pays où l'eau est extrêmement rare.

℣. 27. Ces animaux pouvoient être ou des gages de la promesse d'Abraham, ou des victimes qu'on devoit offrir pour l'affermissement de l'alliance.

℣. 30. Ces sept brebis sont un présent pour servir de témoignage, selon la coûtume de ces anciens temps, où l'écriture étant moins en usage, on se servoit de monuments sensibles pour conserver la mémoire des alliances, des contrats, &c.

℣. 32. Hébr. autr. Ils firent donc *ainsi* alliance à Bersabée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1890.

33. Abimélech s'en alla enſuite avec Phicol, général de ſon armée, & ils retournerent au pays des Philiſtins. Mais Abraham " planta un bois " à Berſabée, & il invoqua en ce lieu-là le nom du Seigneur *qui eſt le* Dieu éternel. "

33. Surrexit autem Abimelech, & Phicol princeps exercitûs ejus, reverſique ſunt in terram Palæſtinorum. Abraham verò plantavit nemus in Berſabee, & invocavit ibi nomen Domini Dei æterni.

34. Et il demeura long-temps *comme étranger* au pays des Philiſtins. "

34. Et fuit colonus terræ Palæſtinorum diebus multis.

℣. 33. L'Hébreu tranſporte au ℣. ſuivant le nom d'Abraham que le Vulgate exprime ici.

Ibid. Ce bois étoit une eſpece de temple, ſelon l'uſage de ces premiers temps. Voyez la *Diſſertation ſur les Temples des Anciens*, à la tête des deux derniers Livres des Rois.

Ibid. Hébr. autr. Et il nomma ce lieu-là du nom du Seigneur *qui eſt* le Dieu éternel. » On voit par pluſieurs paſſages de l'Ecriture, que dans de ſemblables rencontres, on donnoit au monument que l'on érigeoit, un nom qui en marquoit l'occaſion. *Gen.* XXXI. 47. *Exod.* XVII. 15. *Judic.* VI. 24.

℣. 34. C'eſt-à-dire dans l'Arabie pétrée; où les Philiſtins poſſédoient alors la ville de Gérare. *Supr.* XX. 1. *Infr.* XXVI. 1.

CHAPITRE XXII.

Sacrifice d'Iſaac. Dieu réitere ſes promeſſes à Abraham. Dénombrement des enfants de Nachor, frere d'Abraham.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1870. *Judith.* VIII. 22. *Hebr.* XI. 17.

1. APrès cela Dieu tenta Abraham, & lui dit: Abraham, Abraham. " Abraham lui répondit: Me voici, *Seigneur.*

1. QUæ poſtquam geſta ſunt, tentavit Deus Abraham, & dixit ad eum: Abraham, Abraham. At ille reſpondit: Adſum.

2. *Dieu* ajouta: Prenez Iſaac votre fils unique, qui vous eſt *ſi* cher, " & allez en la terre *qui ſera bientôt appellée la terre*

2. Ait illi: Tolle filium tuum unigenitum, quem diligis, Iſaac, & vade in

℣. 1. Cette répétition n'eſt pas dans l'Hébreu; mais elle eſt dans le Grec des Septante, & on la retrouve au ℣. 11.

℣. 2. Le Texte Hébreu eſt conçu d'une maniere encore plus touchante: » Prenez maintenant votre fils, votre *fils* unique, pour qui vous avez de l'affection, *prenez* Iſaac.

terram visionis : atque ibi offeres eum in holocaustum super unum montium quem monstravero tibi.

de Vision : " & là vous me l'offrirez en holocauste sur une des montagnes que je vous montrerai. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1870.

3. Igitur Abraham de nocte consurgens, stravit asinum suum : ducens secum duos juvenes, & Isaac filium suum. Cúmque concidisset ligna in holocaustum : abiit ad locum quem præceperat ei Deus.

3. Abraham se leva donc avant le jour, " prépara son âne, & prit avec lui deux jeunes serviteurs, & Isaac son fils *qui avoit alors vingt-cinq ans.* " Et ayant coupé le bois qui devoit servir à l'holocauste, il s'en alla au lieu où Dieu lui avoit commandé d'aller ; *il marcha pendant deux jours*,

4. Die autem tertio, elevatis oculis, vidit locum procul :

4. & le troisieme jour, levant les yeux en haut, il vit le lieu de loin,

5. dixitque ad pueros suos : Expectate hic cum asino : ego & puer illuc usque properantes, postquam adoraverimus, revertemur ad vos.

5. & *plein de confiance dans les promesses que Dieu lui avoit faites, & qui devoient s'accomplir en la personne de son fils*," il dit à ses serviteurs : Attendez-moi ici avec l'âne ; nous ne ferons qu'aller jusques-là mon fils & moi ; & après avoir adoré, nous reviendrons *aussi-tôt* à vous.

6. Tulit quoque ligna holocausti, & imposuit super Isaac filium suum : ipse

6. Il prit aussi le bois pour l'holocauste, qu'il mit sur son fils Isaac ; & pour lui il portoit en ses mains le feu & le

Ibid. Hébr. litt. dans la terre de Moriah. » *Moriah* signifie vision, ou même vision de Dieu. On croit que Dieu dit à Abraham de se mettre en chemin, & d'aller d'un certain côté jusqu'au lieu qu'il devoit lui désigner ; & que le lieu qu'il lui désigna est la montagne qui depuis cet événement porta le nom de *Moriah*, & où l'on bâtit ensuite le temple de Jérusalem. 2. *Par.* III. 1. Dans le Samaritain au lieu de MORIH, *Moriah* ; on lit MORAH, qui signifie simplement *vision*. Les Septante semblent avoir lu MROM, *élevée*.

Ibid. Hébr. que je vous dirai. » C'est aussi le sens des Septante.

℣. 3. Hébr. autr. dès le point du jour. » C'est la même expression qu'au chap. XXI. ℣. 14.

Ibid. On croit communément sur le témoignage de l'Historien Joseph, qu'Isaac avoit alors vingt-cinq ans. Quelques anciens Hébreux lui en donnent trente ou même trente-sept.

℣. 5. C'est par la foi, dit S. Paul, qu'Abraham offrit Isaac, persuadé que Dieu pourroit bien le ressusciter après sa mort. *Hebr.* XI. 17. 19.

couteau. " Ils marchoient ainſi eux deux enſemble,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1876.

verò portabat in manibus ignem & gladium. Cúmque duo pergerent ſimul,

7. lorſqu'Iſaac dit à ſon pere : Mon pere. Abraham lui répondit : Mon fils, que voulez-vous ? Voilà, dit Iſaac, le feu & le bois ; où eſt la victime " pour l'holocauſte ?

7. dixit Iſaac patri ſuo : Pater mi. At ille reſpondit : Quid vis, fili? Ecce, inquit, ignis & ligna : ubi eſt victima holocauſti ?

8. Abraham lui répondit : Mon fils, Dieu aura ſoin de fournir lui-même la victime qui doit lui être offerte en holocauſte. Ils continuerent donc à marcher enſemble ;

8. Dixit autem Abraham : Deus providebit ſibi victimam holocauſti, fili mi. Pergebant ergo pariter ;

9. & ils vinrent au lieu que Dieu avoit montré " à Abraham ; il y dreſſa un autel, diſpoſa deſſus le bois *pour l'holocauſte*, lia enſuite ſon fils Iſaac, & le mit ſur le bois qu'il avoit arrangé ſur l'autel, *ſans qu'Iſaac fît aucune réſiſtance.*

9. & venerunt ad locum quem oſtenderat ei Deus, in quo ædificavit altare, & deſuper ligna compoſuit : cúmque alligaſſet Iſaac filium ſuum, poſuit eum in altare ſuper ſtruem lignorum.

Jac. II. 21. 10. En même-temps il étendit la main, & prit le couteau pour immoler ſon fils, *qui s'offroit lui-même à Dieu de tout ſon cœur.*

10. Extenditque manum, & arripuit gladium, ut immolaret filium ſuum.

11. Mais dans l'inſtant l'Ange du Seigneur lui cria du ciel : Abraham, Abraham. Il *lui* répondit : Me voici.

11. Et ecce Angelus Domini de cœlo clamavit, dicens : Abraham, Abraham. Qui reſpondit : Adſum.

12. L'Ange ajouta : Ne mettez point la main ſur l'enfant, & ne lui faites au-

12. Dixitque ei : Non extendas manum tuam

℣. 6. Ce que la Vulgate nomme ici *gladius*, peut ſe traduire par *cultet*, un couteau propre à égorger une victime. Les Hébreux ſe ſervoient de ce couteau ſoit pour tuer des animaux, ſoit pour couper la viande ou toute autre choſe.

℣. 7. Le mot Hébreu qui eſt traduit ici par *victime*, ſignifie une brebis, ou un agneau, ou même un chevreau.

℣. 9. Hébr. avoit dit.

ſuper puerum, neque facias illi quidquam : nunc cognovi quòd times Deum, & non pepercisti unigenito filio tuo propter me.

cun mal. *Car* " je connois maintenant que vous craignez Dieu, puiſque pour m'obéir, vous n'avez point épargné votre fils unique. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1870.

13. Levavit Abraham oculos ſuos, viditque poſt tergum arietem inter vepres hærentem cornibus, quem aſſumens obtulit holocauſtum pro filio.

13. Abraham levant les yeux *au ciel pour remercier Dieu de cette grace, & s'étant retourné*, il vit derriere lui " un belier qui s'étoit embarraſſé avec ſes cornes dans un buiſſon, " & l'ayant pris *comme la victime que Dieu fourniſſoit lui-même*, il l'offrit en holocauſte au lieu de ſon fils. "

14. Appellavitque nomen loci illius, Dominus videt. Unde uſque hodie dicitur : In monte Dominus videbit.

14. & il appella ce lieu d'un nom qui ſignifie, le Seigneur voit. C'eſt pourquoi on dit encore aujourd'hui : Le Seigneur verra ſur la montagne, *parce que Dieu y avoit vu l'obéiſſance d'Abraham & la ſoumiſſion d'Iſaac.* "

15. Vocavit autem Angelus Domini Abraham ſecundò de cœlo : dicens :

15. L'Ange du Seigneur appella Abraham du ciel pour la ſeconde fois, & lui dit :

16. Per memetipſum juravi, dicit Dominus : quia feciſti hanc rem, &

16. Je jure par moi-même, dit le Seigneur, " que puiſque vous avez fait cette action, & que pour m'obéir,

Pſ. CIV. 9. *Eccli.* XLIV. 21. 1. *Macc.* 7. 18. *Luc.* 1. 73. *Heb.* VI. 13. 17.

℣. 12. Cette particule eſt dans l'Hébreu & dans les Septante.

Ibid. Hébr. litt. puiſque vous ne m'avez point ſouſtrait votre fils, votre *fils* unique.

℣. 13. Au lieu de *poſt tergum*, on lit ſimplement dans l'Hébreu AKR, *poſt* ; au lieu de quoi le Samaritain porte AKD, *unum* ; & les Septante liſoient ainſi : *viditque arietem unum* : il vit un belier.

Ibid. Le terme Hébreu marque les branches entrelaſſées des épines & des buiſſons.

Ibid. Il y a de grands traits de reſſemblance entre les circonſtances du ſacrifice d'Iſaac, & celles de la mort de J. C. Et S. Paul indique cette reſſemblance, lorſqu'il dit qu'Abraham recouvrant Iſaac, le reçut comme une figure & une parabole. *Hebr.* XI. 19.

℣. 14. Hébr. autr. & il appella ce lieu d'un nom qui ſignifie, le Seigneur ſera vu : car il dit : Aujourd'hui ſur cette montagne le Seigneur ſera vu : *on reconnoîtra dans ce qui s'eſt paſſé aujourd'hui ſur cette montagne le myſtere du Dieu fait homme, qui devenu victime ſous la main de ſon Pere pour notre ſalut, ſurvivra à ſon ſacrifice.*

℣. 16. Voyez ce que dit S. Paul ſur ce paſſage dans l'Epître aux Hébreux, chap. VI. ℣. 13. 16. & ſuiv.

vous n'avez point épargné votre fils unique, "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1870.

17. je vous benirai, & je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel, & comme le sable qui est sur le rivage de la mer; votre postérité possedera *un jour* les villes de ses ennemis *que je lui livrerai*; "

Sup. XII. 3. XVIII. 18. *Infr.* XXVI. 4. *Eccli.* XLIV. 25. *Act.* III. 25.

18. & toutes les nations de la terre seront benies " dans celui qui sortira de vous, parce que vous avez obéi à ma voix; *& ce fils que je vous donnerai, sera pour tout les peuples la source de la grace & l'auteur du salut.* "

19. Abraham revint *ensuite* trouver ses serviteurs, & ils s'en retournerent ensemble à Bersabée, où il demeura.

20. Après cela, on vint dire à Abraham que son frere Nachor avoit eu de sa femme Melcha plusieurs fils,

21. Hus son aîné, Buz son frere, Camuël pere des Syriens,

non pepercisti filio tuo unigenito propter me;

17. benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli, & velut arenam quæ est in littore maris: possidebit semen tuum portas inimicorum suorum;

18. & benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ, quia obedisti voci meæ.

19. Reversusque est Abraham ad pueros suos, abieruntque Bersabee simul, & habitavit ibi.

20. His ita gestis nuntiatum est Abrahæ quòd Melcha quoque genuisset filios Nachor fratri suo,

21. Hus primogenitum, & Buz fratrem ejus, & Camuel patrem Syrorum,

Ibid. Hébr. Et que vous ne m'avez point soustrait votre fils, votre *fils* unique. » L'expression *à me* n'est point dans l'Hébreu; mais elle est dans le Samaritain; les Septante & la Vulgate la suppose nt; & elle se trouve au ℣. 12.

℣. 17. Litt. Votre postérité possédera les portes de ses ennemis. » *Posséder les portes de ses ennemis*, peut signifier, gouverner, juger, être le maître de ses ennemis, parce qu'anciennement on rendoit les jugements aux portes des Villes. L'accomplissement littéral de ces prophéties se vit après la conquête du pays des Chananéens, des Moabites & des Ammonites par les Hébreux. Mais il parut plus parfaitement après l'établissement de l'Eglise, lorsque tous les pays du monde furent assujettis à Jesus-Christ.

℣. 18. Hébr. litt. se beniront.

Ibid. Et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ. Le sens véritable de ce passage est que tous les peuples du monde seront benis en J. C. comme le marque l'Apôtre. *Gal.* III. 16.

℣. 21. Hébr. Camuël pere d'Aram. » Les Syriens ou Araméens sont descendus d'Aram fils de Sem. (*Supr.* X. 22.) Mais on peut dire que Camuël fut pere des Camiletes en Cappadoce, qui prirent le nom d'*Araméens* ou de *Syriens*, d'Aram fils de Camuel.

22. &

22. & Cased, & Azaü, Pheldas quoque & Jedlaph,

23. ac Bathuel de quo nata est Rebecca : octo istos genuit Melcha, Nachor fratri Abrahæ.

24. Concubina verò illius, nomine Roma, peperit Tabee, & Gaham, & Thahas, & Maacha.

22. Cased, Azaü, Pheldas, Jedlaph, Av. l'Ere Chr. Vulg. 1870.

23. & Bathuel dont Rébecca étoit fille. Ce sont là les huit fils que Nachor frere d'Abraham eut de Melcha sa femme.

24. Sa concubine qui s'appelloit Roma, lui enfanta *aussi* Tabée, Gaham, Thahas & Maacha.

CHAPITRE XXIII.

Mort de Sara. Abraham achete une caverne pour l'enterrer.

1. VIxit autem Sara centum viginti septem annis,

2. & mortua est in civitate Arbee, quæ est Hebron, in terra Chanaan: venitque Abraham ut plangeret & fleret eam.

3. Cúmque surrexisset ab officio funeris, locutus est ad filios Heth, dicens :

1. SAra ayant vécu cent vingt-sept ans, "

2. mourut en la ville d'Arbée, " qui est la même qu'Hébron, au pays de Chanaan. Abraham vint pour la pleurer & pour en faire le deuil, " *pendant plusieurs jours selon l'usage* ; " Av. l'Ere Chr. Vulg. 1858.

3. & s'étant levé, après s'être acquitté de ce devoir qu'on rend aux morts, il vint parler aux enfants de Heth " & il leur dit :

℣. 1. On lit dans l'Hébreu : *Et fuêre filii vitæ Saræ.... anni vitæ Saræ.* C'est le commencement & la fin du verset : il y a lieu de présumer que ce sont deux leçtures différentes, qui se réduisent à ces mots : *Et fuêre filii anni vitæ Saræ.*

℣. 2. Hébr. autr. dans Cariath-Arbé : » ainsi nommée parce qu'elle étoit *la ville d'Arbé* qui fut pere d'Enac, de qui descendirent les Géants nommés *Enacim*, entre lesquels Arbe leur ancêtre fut toujours distingué. (*Jos.* XIV. 15. XV. 13. 54. XX. 7. XXI. 11.) Le Samaritain dit : dans Cariath-Arbé près la vallée. Les Septante disent : dans Cariath-Arbé qui est dans la vallée.

Ibid. Il paroît qu'Abraham ne demeuroit pas alors à Hébron, mais à Bersabée. *Supr.* XXII. 19.

Ibid. Dans la suite il paroît que le deuil ordinaire étoit de sept jours. Voyez la *Dissertation sur les Funérailles*, à la tête de l'Ecclésiastique.

℣. 3. Les habitants d'Hébron sont ici nommés enfants de Heth, c'est-à-dire, Héthéens, descendants de Heth fils de Chanaan. *Supr.* X. 15.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1858.

4. Je suis parmi vous *comme* un étranger & un voyageur ; donnez-moi droit de sépulture " au milieu de vous, afin que j'enterre la personne qui m'est morte, *& qui est exposée devant mes yeux.* "

5. Les enfants de Heth lui répondirent : *Non.* "

6. Seigneur, écoutez-nous : Vous êtes parmi nous comme un grand Prince ; " enterrez dans nos plus beaux sépulchres la personne qui vous est morte ; nul d'entre nous ne pourra vous empêcher " de mettre dans son tombeau la personne qui vous est morte.

7. Abraham s'étant levé, adora " les peuples de ce pays-là, qui étoient les enfants de Heth, *pour leur témoigner sa reconnoissance*,

8. & il leur dit : Si vous trouvez bon que j'enterre la personne qui m'est morte, *& qui est exposée devant mes yeux*, " écoutez-moi, & intercedez pour moi, envers Ephron fils de Séor, *le Héthéen*,"

9. afin qu'il me donne la caverne double " qu'il a à l'extrêmité de son champ ; qu'il me la cede devant vous pour le prix

4. Advena sum & peregrinus apud vos : date mihi jus sepulchri vobiscum, ut sepeliam mortuum meum.

5. Responderunt filii Heth, dicentes :

6. Audi nos, domine, princeps Dei es apud nos : in electis sepulchris nostris sepeli mortuum tuum : nullusque te prohibere poterit quin in monumento ejus sepelias mortuum tuum.

7. Surrexit Abraham, & adoravit populum terræ, filios videlicet Heth :

8. dixitque ad eos : Si placet animæ vestræ ut sepeliam mortuum meum, audite me, & intercedite pro me apud Ephron filium Seor :

9. ut det mihi speluncam duplicem, quam habet in extrema parte agri

℣. 4. Hébr. la possession d'un sépulchre. *Ibid.* L'Hébreu ajoute ces mots, *à facie mea.*

℣. 5. Ce mot est dans le Samaritain & dans le Grec des Septante. On en trouve même le vestige dans l'Hébreu, où on lit LO, *ei*, pour LA, *Non.* C'est-à-dire : Ce n'est pas ainsi qu'il faut faire ; nous voulons vous accorder plus que vous ne demandez. La même expression va revenir au ℣. 11. & au ℣. 14. dans le même sens.

℣. 6. Litt. un Prince de Dieu. » L'Ecriture joint souvent le nom de Dieu aux choses dont elle veut relever la grandeur. C'est ainsi que les autres langues emploient l'épithete de *divin*.

Ibid. Hébr. autr. ne vous empêchera.

℣. 7. Voyez ci-devant, chap. XVIII. ℣. 2.

℣. 8. L'Hébreu ajoute encore ici *à facie mea.* Sup. ℣. 4.

Ibid. Ce mot est dans le Samaritain.

℣. 9. Hébr. la caverne de Macphélah. » *Macphélah* signifie double ; mais il y a apparence que c'étoit le nom du lieu où étoit cette caverne. *Infr.* ℣. 17. & 19.

ſui : pecuniâ dignâ tradat eam mihi coram vobis in poſſeſſionem ſepulchri.

qu'elle vaut, & qu'ainſi elle ſoit à moi pour en faire un ſépulcre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1858.

10. Habitabat autem Ephron in medio filiorum Heth. Reſponditque Ephron ad Abraham, cunctis audientibus qui ingrediebantur portam civitatis illius, dicens :

10. Or Ephron demeuroit au milieu des enfants de Heth, " & il répondit à Abraham devant tous ceux qui s'aſſembloient à la porte de la ville, & lui dit :

11. Nequaquam ita fiet, domine mi ; ſed tu magis auſculta quod loquor : Agrum trado tibi, & ſpeluncam quæ in eo eſt, præſentibus filiis populi mei ; ſepeli mortuum tuum.

11. Non, mon ſeigneur, cela ne ſera pas ainſi ; mais écoutez plutôt ce que je vais vous dire : Je vous donne le champ & la caverne qui y eſt, en préſence des enfants de mon peuple ; enterrez-y celle qui vous eſt morte.

12. Adoravit Abraham coram populo terræ :

12. Abraham fit une profonde révérence devant le peuple du pays,

13. & locutus eſt ad Ephron circumſtante plebe : Quæſo, ut audias me : dabo pecuniam pro agro : ſuſcipe eam, & ſic ſepeliam mortuum meum in eo.

13. & il dit à Ephron au milieu de tous : Ecoutez-moi, je vous prie ; " je vous donnerai l'argent que vaut le champ, recevez-le, & j'y enterrerai enſuite celle qui m'eſt morte.

14. Reſponditque Ephron :

14. Ephron lui répondit : *Non.* "

15. Domine mi, audi me : Terra quam poſtulas, quadringentis ſiclis

15. Mon ſeigneur, écoutez-moi : La terre que vous me demandez vaut quatre cents ſicles d'argent." C'eſt le prix *de la*

℣. 10. Hébr. autr. étoit aſſis au milieu des enfants de Heth *à qui Abraham parloit.*

℣. 13. l'Hébreu met ici : *Si tu ei, audi me* ; ou *Si tu, utinam audias me* ! Mais au lieu de LO, *ei*, ou LV, *utinam* ; on lit dans le Samaritain LI, *mihi*. Le ſens eſt donc : *Si tu mihi, audi me* : Si vous êtes pour moi, écoutez-moi. Les Septante qui liſoient de même, ont traduit : Puiſque vous êtes pour moi, écoutez-moi. »

℣. 14. Ce mot eſt dans le Samaritain & dans le Grec des Septante. Dans l'Hébreu on lit LO, *ei*, pour LA, *Non*, comme au ℣. 5.

℣. 15. Environ ſix cents cinquante livres de notre monnoie.

choſe dont il s'agit entre vous & moi; mais qu'eſt-ce que cela *pour que je le reçoive de vous ?* enterrez-y celle qui vous eſt morte, *& n'en payez rien*; *vous me ferez plaiſir.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1858.

16. Ce qu'Abraham ayant entendu, il fit peſer en préſence des enfants de Heth l'argent qu'Ephron lui avoit demandé," *c'eſt-à-dire*, quatre cents ſicles d'argent en bonne monnoie, & reçue de tout le monde."

17. Ainſi le champ qui avoit été autrefois à Ephron, dans lequel il y avoit une caverne double, qui regarde Mambré, " fut livré à Abraham, tant le champ que la caverne avec tous les arbres qui étoient autour :

18. *& ce champ* lui fut aſſuré comme un bien qui lui devint propre, en préſence des enfants de Heth, & de tous ceux qui entroient *dans l'aſſemblée qui ſe tenoit* à la porte de la ville."

19. Abraham enterra donc ſa femme Sara dans la caverne double du champ qui regarde Mambré, " où eſt la ville d'Hébron au pays de Chanaan ;

Infr. XXXV. 27.

argenti valet : iſtud eſt pretium inter me & te : ſed quantum eſt hoc ? ſepeli mortuum tuum.

16. Quod cùm audiſſet Abraham, appendit pecuniam quam Ephron poſtulaverat, audientibus filiis Heth, quadringentos ſiclos argenti probatæ monetæ publicæ.

17. Confirmatuſque eſt ager quondam Ephronis, in quo erat ſpelunca duplex, reſpiciens Mambre, tam ipſe, qaàm ſpelunca, & omnes arbores ejus in cunctis terminis ejus per circuitum,

18. Abrahæ in poſſeſſionem, videntibus filiis Heth, & cunctis qui intrabant portam civitatis illius.

19. Atque ita ſepelivit Abraham Saram uxorem ſuam in ſpelunca agri duplici, quæ reſpiciebat Mambre : hæc eſt Hebron in terra Chanaan.

℣. 16. Hébr. autr. Il fit peſer l'argent qu'Ephron avoit dit en préſence des enfants de Heth. » L'expreſſion *peſer l'argent* montre l'ancien uſage de délivrer l'argent au poids, avant que la valeur de chaque piece fût déterminée par la marque qu'on y mit dans la ſuite. Le ſicle même n'étoit qu'une ſorte de poids. Voyez la *Diſſertation ſur l'Antiquité de la Monnoie*, à la tête de ce Livre.

Ibid. Hébr. d'argent qui paſſe chez les Marchands. » C'eſt auſſi le ſens des Septante.

℣. 17. Hébr. le champ d'Ephron qui étoit à Macphélah, devant Mambré.

℣. 17. & 18. On voit ici l'ancienne maniere de tranſiger. Le marché & l'accord ſe font en préſence du peuple & des anciens; on délivre le prix, & on ſe met en poſſeſſion.

℣. 19. Hébr. dans la caverne du champ de Macphélah, devant Mambré.

20. Et confirmatus est ager, & antrum quod erat in eo, Abrahæ in possessionem monumenti à filiis Heth.

20. & le champ avec la caverne qui y étoit, fut livré en cette maniere, & assuré à Abraham par les enfants de Heth, afin qu'il le possédât comme un sépulchre qui lui appartenoit *légitimement.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1858.

CHAPITRE XXIV.

Abraham envoie en Mésopotamie l'Intendant de sa maison demander Rebecca pour épouse d'Isaac. Le serviteur d'Abraham demande & obtient Rebecca : il l'amene.

1. ERat autem Abraham senex, dierumque multorum : & Dominus in cunctis benedixerat ei.

1. OR Abraham étoit vieux & fort avancé en âge, *ayant cent quarante ans*, " & le Seigneur l'avoit beni en toutes choses, *l'ayant comblé de toutes sortes de biens.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

2. Dixitque ad servum seniorem domus suæ, qui præerat omnibus quæ habebat : Pone manum tuam subter femur meum,

2. Il dit donc au plus ancien de ses domestiques, " qui avoit l'intendance sur toute sa maison : Mettez votre main sous ma cuisse, " *Infr.* XLVII. 29.

3. ut adjurem te per Dominum, Deum cœli & terræ, ut non accipias uxorem filio meo de filiabus Chananæorum, inter quos habito :

3. afin que je vous fasse jurer " par le Seigneur, le Dieu du ciel & de la terre, que *dans la commission que je vous donne de chercher une femme à Isaac mon fils*, vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens, parmi lesquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils ;

4. sed ad terram & cog-

4. mais que vous irez au pays où sont

℣. 1. Isaac avoit 40 ans. *Infr.* XXV. 20.

℣. 2. *Seniorem* (Hebr. *Senem.*) *domûs suæ.* Quelques-uns croient que ce nom marque moins l'âge, que la qualité. Voyez ci-après chap. L. ℣. 7. On croit que cet ancien de la maison d'Abraham, est Eliézer dont il est parlé ci-devant, chap. XV. ℣. 2.

Ibid. Dans toute l'Ecriture, on ne trouve qu'Abraham & Jacob qui aient ainsi obligé, l'un, son serviteur, l'autre, son fils, à mettre la main sous leur cuisse pour s'obliger par serment. Quelques Peres & quelques Commentateurs pensent que c'est une action mystérieuse, par laquelle ces deux Patriarches exigeoient le serment au nom du Messie qui devoit sortir de leur race.

℣. 3. C'est le sens de l'Hebreu : *ut jurare te faciam* ; & c'est ce que la Vulgate renferme dans cette expression concise : *ut adjurem te*

mes parents, afin d'y prendre une femme pour mon fils Isaac.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

5. Son serviteur lui répondit : Si la fille ne veut point venir en ce pays-ci avec moi, voulez-vous que je remene votre fils au lieu d'où vous êtes sorti ?

6. Abraham lui répondit: Gardez-vous bien de remener jamais mon fils en ce pays-là.

7. Le Seigneur le Dieu du ciel, qui m'a tiré de la maison de mon pere & du pays de ma naissance, qui m'a parlé, & qui m'a juré, en me disant : Je donnerai ce pays à votre race, enverra lui-même son Ange devant vous, afin que vous preniez une femme de ce pays-là pour mon fils.

Sup. XII. 7. XVIII 18. XV. 18. *Infr.* XXVI. 4.

8. Si la fille ne veut pas vous suivre, vous ne serez point obligé à votre serment; " seulement ne remenez jamais mon fils en ce pays-là.

9. Ce serviteur mit donc sa main sous la cuisse d'Abraham son maître, & s'engagea par serment à faire ce qu'il lui avoit ordonné.

10. En même-temps, il prit dix chameaux du troupeau de son maître, il porta avec lui de tous ses biens; " & s'é-

nationem meam proficiscaris, & inde accipias uxorem filio meo Isaac.

5. Respondit servus: Si noluerit mulier venire mecum in terram hanc, numquid reducere debeo filium tuum ad locum de quo tu egressus es?

6. Dixitque Abraham: Cave nequando reducas filium meum illuc.

7. Dominus Deus cœli qui tulit me de domo patris mei, & de terra nativitatis meæ, qui locutus est mihi, & juravit mihi, dicens: Semini tuo dabo terram hanc: ipse mittet Angelum suum coram te, & accipies inde uxorem filio meo:

8. sin autem mulier noluerit sequi te, non teneberis juramento: filium meum tantùm ne reducas illuc.

9. Posuit ergo servus manum sub femore Abraham domini sui, & juravit illi super sermone hoc.

10. Tulitque decem camelos de grege domini

℣. 8. L'Hébreu dit à la lettre, *Innocens eris à juramento meo*, comme la Vulgate dit au ℣. 41. *Innocens eris à maledictione mea.*

℣. 10. Hébr. autr. tout ce qu'il y avoit de mieux dans la maison de son maître. Ces présents choisis dans tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans la maison d'Abraham étoient pour la dot de l'épouse d'Isaac, selon l'usage de ces temps & de ces pays-là, où l'époux apportoit la dot à son épouse.

fui, & abiit, ex omnibus bonis ejus portans secum, profectusque perrexit in Mesopotamiam ad urbem Nachor.

tant mis en chemin, il alla en Mésopotamie en la Ville de *Haran où demeuroit* Nachor." Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

11. Cúmque camelos fecisset accumbere extra oppidum juxta puteum aquæ vesperè, tempore quo solent mulieres egredi ad hauriendam aquam, dixit :

11. Etant arrivé sur le soir près d'un puits hors de la ville, où les filles avoient accoutumé de sortir pour puiser de l'eau: & ayant fait reposer ses chameaux, " il dit à *Dieu* :

12. Domine Deus domini mei Abraham, occurre, obsecro, mihi hodie, & fac misericordiam cum domino meo Abraham.

12. Seigneur, Dieu d'Abraham mon maître, assistez-moi " aujourd'hui, je vous prie, & faites miséricorde à Abraham mon seigneur.

13. Ecce ego sto prope fontem aquæ, & filiæ habitatorum hujus civitatis egredientur ad hauriendam aquam.

13. Me voici près de cette fontaine, & les filles des habitants de cette ville vont sortir pour y venir puiser de l'eau.

14. Igitur puella, cui ego dixero, Inclina hydriam tuam ut bibam; & illa responderit, Bibe, quin & camelis tuis dabo potum, ipsa est, quam

14. *Que* la fille donc à qui je dirai, Baissez votre vaisseau, " afin que je boive, & qui me répondra, Buvez, & je donnerai aussi à boire à vos chameaux; soit celle que vous avez destinée à Isaac votre serviteur; & je connoîtrai par-là " que vous aurez

Ibid. L'Historien Joseph assure que toute la famille de Tharé se transporta d'Ur de Chaldée à Haran en Mésopotamie: (*Supr.* xi. 31.) & la suite prouve qu'en effet la ville de Nachor en Mésopotamie étoit Haran. (*Infr.* xxix. 4. 5.)

℣. 11. Hébr. litt. ayant fait plier les genoux à ses chameaux. » C'est sur leurs genoux pliés, que ces animaux se reposent.

℣. 12. L'Hébreu ponctué signifie à la lettre : Faites-moi rencontrer ; faites que j'aie une heureuse rencontre. Mais avec d'autres points, ou en négligeant les points, les mêmes lettres HQRH, peuvent également signifier : venez à ma rencontre, venez au devant de moi, assistez-moi.

℣. 14. Le terme Hébreu signifie en général une urne, ou une cruche à mettre de l'eau ou du vin.

Ibid. On lit dans l'Hébreu EH, *in ea*, pour BZAT, *in hoc*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

fait miséricorde à *Abraham* " mon maître.

15. A peine avoit-il achevé de parler ainsi en lui-même, " qu'il vit paroître Rébecca fille de Bathuel, fils de Melcha femme de Nachor frere d'Abraham, qui portoit sur son épaule un vaisseau *plein d'eau*.

16. C'étoit une fille très-agréable, & une vierge parfaitement belle & inconnue à tout homme : " elle étoit déjà venue à la fontaine ; " & ayant rempli son vaisseau, elle s'en retournoit.

17. Le serviteur *d'Abraham* allant donc au devant d'elle, lui dit : Donnez-moi à boire un peu de l'eau que vous portez dans votre vaisseau.

18. Elle répondit : Buvez, mon seigneur ; & ôtant aussi-tôt son vaisseau *de dessus son épaule*, & le penchant sur son bras, " elle lui donna à boire.

19. Après qu'il eut bu, elle ajouta : Je vais aussi tirer de l'eau pour vos chameaux, jusqu'à ce qu'ils aient tous bu.

præparasti servo tuo Isaac : & per hoc intelligam quod fecerit misericordiam cum domino meo.

15. Necdum intra se verba compleverat, & ecce Rebecca egrediebatur, filia Bathuel, filii Melchæ uxoris Nachor fratris Abraham, habens hydriam in scapula sua :

16. puella decora nimis, virgoque pulcherrima, & incognita viro : descenderat autem ad fontem, & impleverat hydriam, ac revertebatur.

17. Occurritque ei servus, & ait : Pauxillum aquæ mihi ad bibendum præbe de hydria tua.

18. Quæ respondit : Bibe, domine mi : celeriterque depositi hydriam super ulnam suam, & dedit ei potum.

19. Cúmque ille bibisset, adjecit : Quin & camelis tuis hauriam aquam, donec cuncti bibant.

Ibid. Le Samaritain & les Septante le nomment.

℣. 15. Ces mots *intra se*, ne sont pas dans l'Hébreu : ils sont dans le Samaritain & dans la Version des Septante ; l'Hébreu les exprime au ℣. 45.

℣. 16. Hébr. & Sept. C'étoit une fille très-belle ; elle étoit vierge & inconnue à tout homme.

Ibid. Hébr. autr. Elle vint à la fontaine.

℣. 18. Hébr. sur sa main.

20. Effundensque

20. Effundensque hydriam in canalibus, recurrit ad puteum ut hauriret aquam : & haustam omnibus camelis dedit.

21. Ipse autem contemplabatur eam tacitus, scire volens utrùm prosperum iter suum feciſſet Dominus, an non.

22. Postquam autem biberunt cameli, protulit vir inaures aureas, appendentes siclos duos, & armillas totidem pondo siclorum decem ;

23. dixitque ad eam : Cujus es filia ? indica mihi : est in domo patris tui locus ad manendum ?

24. Quæ respondit : Filia sum Bathuelis, filii Melchæ, quem peperit ipsi Nachor.

25. Et addidit, dicens : Palearum quoque & fœ-

20. *Aussi-tôt* " ayant versé dans les canaux l'eau de son vaisseau, elle courut au puits pour en tirer d'autre, qu'elle donna ensuite à tous les chameaux. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

21. Cependant le serviteur *d'Abraham* la considéroit, sans rien dire, " voulant savoir si le Seigneur avoit rendu son voyage heureux, ou non.

22. Après donc que les chameaux eurent bu, cet homme tira des pendants d'oreilles " d'or qui pesoient deux sicles, " *& dont il orna son visage*, " & *il lui mit aux mains* " deux bracelets qui en pesoient dix ; "

23. *& en les lui donnant*, il lui dit : De qui êtes-vous fille ? dites-le-moi, *je vous prie* : y a-t-il dans la maison de votre pere, du lieu pour *nous* " loger ?

24. Elle répondit : Je suis fille de Bathuel, fils de Melcha & de Nachor son mari.

25. Il y a chez nous, ajouta-t-elle, beaucoup de paille & de foin,

℣. 20. L'Hébreu l'exprime : *Celeriterque effudit* ; au lieu de quoi le Samaritain répete, *celeriterque deposuit*, que l'on vient de voir au ℣. 18. c'est-à-dire qu'on y lit, VTRD, *& deposuit*, au lieu de VTAR, *& effudit*.

℣. 21. Hébr. étoit tout étonné d'elle, & ne disoit rien.

℣. 22. Le terme Hébreu signifie en général des pendants, soit des oreilles, soit du nez, ou du front, selon l'usage des Orientaux. Il paroît employé ici dans ce dernier sens : *Cet homme tira un pendant d'or* ; & au ℣. 47. *Je lui ai mis ce pendant sur le visage* : c'est le sens de l'Hébreu. Voyez la *Dissertation sur les habits des Hébreux*, à la tête de l'Ecclésiastique.

Ibid. Hébr. qui pesoit un béca : » c. à. d. un demi-sicle.

Ibid. Ces mots sont dans le Samaritain : *& posuit super faciem ejus.*

Ibid. Ce mot, *& manibus* est dans l'Hébreu & dans la Version des Septante. Le ℣. 47. rappelle ces circonstances.

Ibid. Hébr. deux bracelets de dix *pieces* d'or. » On sous-entend le sicle, qui étoit le poids le plus ordinaire. Le sicle d'or valoit environ 11. liv. 12. sols de notre monnoie.

℣. 23. Ce mot est dans l'Hébreu & dans les Septante.

& bien " du lieu pour y demeurer.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

26. Cet homme fit une profonde inclination, & adora le Seigneur,

27. en disant : Beni soit le Seigneur le Dieu d'Abraham mon maître, qui n'a pas manqué de lui faire miséricorde selon la vérité *de ses promesses*, & qui m'a amené droit dans la maison du frere de mon maître.

28. La fille courut donc à la maison de sa mere, " & alla lui dire tout ce qu'elle avoit entendu.

29. Or Rébecca avoit un frere nommé Laban, qui sortit aussi-tôt pour aller trouver cet homme près de la fontaine. "

30. Et ayant déjà vu les pendants d'oreilles " & les bracelets aux mains de sa sœur, qui lui avoit rapporté en même-temps tout ce que cet homme lui avoit dit, il vint à lui lorsqu'il

ni plurimum est apud nos, & locus spatiosus ad manendum.

26. Inclinavit se homo, & adoravit Dominum,

27. dicens : Benedictus Dominus Deus domini mei Abraham, qui non abstulit misericordiam & veritatem suam à domino meo, & recto itinere me perduxit in domum fratris domini mei.

28. Cucurrit itaque puella, & nuntiavit in domum matris suæ omnia quæ audierat.

29. Habebat autem Rebecca fratrem nomine Laban, qui festinus egressus est ad hominem, ubi erat fons.

30. Cùmque vidisset inaures & armillas in manibus sororis suæ, & audisset cuncta verba referen-

℣. 25. Le mot *spatiosus* n'est pas exprimé dans l'Hébreu.

℣. 28. Toute la suite de ce récit donne lieu de présumer que Bathuel son pere étoit mort. Il est vrai qu'au ℣. 50. l'Ecriture nomme Bathuel avec Laban ; mais dans toute la suite il n'est parlé que des freres & de la mere de Rébecca ; ce qui fait croire que Bathuel nommé en cet endroit avec Laban, étoit lui-même frere de Rébecca. L'Historien Joseph assure que Bathuel pere de Rébecca étoit mort.

℣. 29. Dans l'Hébreu, ces deux phrases ne sont pas ainsi liées : il paroît que la seconde est transposée & appartient au ℣. suiv. Car il est à présumer que ce ne fut que sur le récit de sa sœur, que Laban s'empressa d'aller trouver cet homme. L'Hébreu dit donc : *Et cucurrit Laban ad virum foràs ad fontem* : cela paroît avoir sa place dans le ℣. suiv. avant ces mots : *& venit ad virum*, &c. Cette conjonction & se trouve exprimée dans l'Hébreu.

℣. 30. Hébr. le pendant. » Voyez ci-dessus. ℣. 22.

tis : Hæc locutus est mihi homo : venit ad virum, qui stabat juxta camelos, & prope fontem aquæ :

étoit *encore* près de la fontaine avec les chameaux.

Av. l'Ère Chr. Vulg. 1855.

31. dixitque ad eum : Ingredere, benedicte Domini : cur foris stas ? præparavi domum, & locum camelis.

31. & il lui dit : Entrez, vous qui êtes beni du Seigneur ; pourquoi demeurez-vous dehors ? j'ai préparé la maison, & un lieu pour vos chameaux.

32. Et introduxit eum in hospitium : ac destravit camelos, deditque paleas & fœnum, & aquam ad lavandos pedes ejus, & virorum qui venerant cum eo.

32. Il le fit aussi-tôt entrer dans le logis ; " il déchargea ses chameaux, leur donna de la paille & du foin, & fit laver les pieds de cet homme & de ceux qui étoient venus avec lui.

33. Et appositus est in conspectu ejus panis. Qui ait : Non comedam, donec loquar sermones meos. Respondit ei : Loquere.

33. En même-temps on " lui servit à manger. Mais le serviteur *leur* dit : Je ne mangerai point, jusqu'à ce que je vous aie proposé ce que j'ai à vous dire. Vous pouvez le faire, lui dit " *Laban* ; *nous vous écoutons.*

34. At ille : Servus, inquit, Abraham sum :

34. Et il *leur* parla de cette sorte : Je suis serviteur d'Abraham.

35. & Dominus benedixit domino meo valdè, magnificatusque est : & dedit ei oves & boves, argentum & aurum, servos & ancillas, camelos & asinos.

35. Le Seigneur a comblé mon maître de bénédiction, & l'a rendu grand & riche ; il lui a donné des brebis & des bœufs, de l'argent & de l'or, des serviteurs & des servantes, des chameaux & des ânes.

36. Et peperit Sara uxor

36. Sara, la femme de mon maître,

℣. 32. Vulg. litt. *In hospitium.* Hébr. *in domum.*

℣. 33. C'est le sens du Samaritain, où on lit VIOSM, *Et positus est.* L'Hébreu porte irrégulièrement VIISM, que l'on explique aussi dans le même sens. Les Septante ont lu VISM, *Et posuit*, qui paroît plus naturel. Laban après avoir fait laver les pieds de Jacob & de ses gens, lui servit à manger.

Ibid. On lit dans le Samaritain VIAMRU, *Et dixerunt.* Mais l'Hébreu porte VIAMR, *Et dixit.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

lui a enfanté un fils dans sa vieillesse; " & mon maître lui a donné tout ce qu'il avoit.

37. Et il m'a fait jurer " devant lui, en me disant : *Promettez-moi que* vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens dans le pays desquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils ;

38. mais " *que* vous irez à la maison de mon pere, & *que* vous prendrez parmi ceux de ma parenté une femme pour mon fils.

39. Et *sur ce que* je dis alors à mon maître : Mais si la fille ne vouloit point venir avec moi ?

40. il me répondit : Le Seigneur devant lequel je marche, enverra son Ange avec vous, & vous conduira dans votre chemin, " afin que vous preniez pour mon fils une femme qui soit de ma famille, & de la maison de mon pere.

41. Si étant arrivé chez mes parents, ils vous refusent *ce que vous leur demanderez*, vous ne serez plus obligé à votre serment. "

domini mei filium domino meo in senectute sua, deditque illi omnia quæ habuerat.

37. Et adjuravit me dominus meus, dicens : Non accipies uxorem filio meo de filiabus Chananæorum, in quorum terra habito :

38. sed ad domum patris mei perges, & de cognatione mea accipies uxorem filio meo.

39. Ego verò respondi domino meo : Quid si noluerit venire mecum mulier ?

40. Dominus, ait, in cujus conspectu ambulo, mittet angelum suum tecum, & diriget viam tuam : accipiesque uxorem filio meo de cognatione mea & de domo patris mei.

41. Innocens eris à maledictione mea, cùm veneris ad propinquos meos, & non dederint tibi.

℣. 36. Les Septante lisent : lorsqu'il étoit vieux. On le trouve ainsi dans le Samaritain : & cela est conforme à ce qui a été dit au chap. XXI. ℣. 2. & 7. c'est-à-dire, V, *ejus*, au lieu de H, *sua*.

℣. 37. C'est la même expression qu'au ℣. 3. *adjuravit* pour *jurare fecit*.

℣. 38. C'est le sens du Samaritain & de la Version des Septante. On lit dans l'Hébreu AM LA, *nisi*, au lieu de CI AM, *sed*. C'est-à-dire que les Copistes Hébreux ont omis, CI, & ont confondu le mot suivant AL, *ad*, avec la particule LA, *non*.

℣. 40. Hébr. Et rendra votre voyage heureux. » C'est la même expression qu'au ℣. 21.

℣. 41. Litt. Vous serez exempt de ma malédiction. L'Hébreu le répete deux fois en le rapportant d'abord à ce qui est dit au ℣. précédent : Vous prendrez pour mon fils une femme de ma famille & de la maison de mon pere : alors vous serez exempt de ma malédiction. Si étant allé vers ma famille, on ne vous accorde pas ce que vous demandez, alors encore vous serez exempt de ma malédiction.

42. Veni ergo hodie ad fontem aquæ, & dixi: Domine Deus domini mei Abraham, si direxisti viam meam, in qua nunc ambulo,

42. Je suis donc arrivé aujourd'hui près de la fontaine: & j'ai dit *à Dieu*: Seigneur Dieu d'Abraham mon maître, si vous m'avez conduit dans le chemin où j'ai marché jusqu'à présent, "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

43. ecce sto juxta fontem aquæ; & virgo quæ egredietur ad hauriendam aquam, audierit à me: Da mihi pauxillum aquæ ad bibendum ex hydria tua:

43. me voici près de cette fontaine: Que la fille donc qui sera sortie pour puiser de l'eau, & à qui je dirai, Donnez-moi un peu à boire de l'eau que vous portez dans votre vaisseau;

44. Et dixerit mihi: Et tu bibe, & camelis tuis hauriam: ipsa est mulier quam præparavit Dominus filio domini mei.

44. & qui me répondra, Buvez, & je vais en puiser aussi pour vos chameaux; soit celle que le Seigneur a destinée pour être la femme du fils de mon maître.

45. Dúmque hæc tacitus mecum volverem, apparuit Rebecca veniens cum hydria quam portabat in scapula: descenditque ad fontem, & hausit aquam. Et aio ad eam: Da mihi paululùm bibere.

45. Lorsque je m'entretenois en moi-même de cette pensée, j'ai vu paroître Rébecca qui venoit avec son vaisseau qu'elle portoit sur son épaule, & qui étant descendue à la fontaine, y avoit puisé de l'eau. Je lui ai dit: Donnez-moi à boire un peu *de l'eau que vous portez dans votre vaisseau.* "

46. Quæ festinans deposuit hydriam de humero, & dixit mihi: & tu bibe, & camelis tuis tribuam potum. Bibi, & adaquavit camelos.

46. Elle aussi-tôt ôtant son vaisseau de dessus son épaule, m'a dit: Buvez vous-même, & je vais donner aussi à boire à vos chameaux. J'ai *donc* bu, & elle a fait boire aussi mes chameaux.

47. Interrogavique eam, & dixi: Cujus es filia? Quæ respondit: Filia Ba-

47. Je l'ai ensuite interrogée, & je lui ai demandé: De qui êtes-vous fille? Elle m'a répondu qu'elle étoit fille de Ba-

℣. 42. Hébr. Si vous favorisez le voyage que j'ai entrepris.

℣. 45. L'Hebreu dit simplement: *Da mihi bibere*; le Samaritain répete les expressions du ℣. 17.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

thuel, fils de Nachor & de Melcha sa femme. Je lui ai donc mis ces pendants d'oreilles pour parer son visage, " & lui ai mis ces bracelets aux bras.

thuelis sum, filii Nachor; quem peperit ei Melcha. Suspendi itaque inaures ad ornandam faciem ejus, & armillas posui in manibus ejus.

48. *Aussi-tôt* me baissant profondément, j'ai adoré & beni le Seigneur, le Dieu d'Abraham mon maître qui m'a conduit par le droit chemin, pour prendre la fille du frere de mon maître, & la donner pour femme à son fils.

48. Pronusque adoravi Dominum, benedicens Domino Deo domini mei Abraham, qui perduxit me recto itinere, ut sumerem filiam fratris domini mei filio ejus.

49. C'est pourquoi si vous avez véritablement dessein d'obliger mon maître, dites-le-moi: si vous avez résolu autre chose, faites-le-moi connoître; afin que j'aille chercher ailleurs.

49. Quamobrem si facitis misericordiam & veritatem cum domino meo, indicate mihi: sin autem aliud placet: & hoc dicite mihi, ut vadam ad dexteram, sive ad sinistram.

50. Laban & Bathuel répondirent: C'est Dieu qui parle en cette rencontre; nous ne pouvons vous dire autre chose que ce qui paroît conforme à sa volonté."

50. Responderuntque Laban & Bathuel: A Domino egressus est sermo: non possumus extra placitum ejus, quidquam aliud loqui tecum.

51. Rébecca est entre vos mains; prenez-la, & l'emmenez avec vous, afin qu'elle soit la femme du fils de votre maître, selon que le Seigneur s'en est déclaré.

51. En Rebecca coram te est, tolle eam, & proficiscere, & sit uxor filii domini tui, sicut locutus est Dominus.

52. Le serviteur d'Abraham ayant entendu cette réponse, se prosterna contre terre, & adora le Seigneur.

52. Quod cùm audisset puer Abraham, procidens adoravit in terram Dominum.

℣. 47. Hébr. Je lui ai mis ce pendant sur le visage. » Voyez la note sur le ℣. 22.

℣. 50. Hébr. litt. Nous ne pouvons vous dire ni mal ni bien: *nous n'avons rien à dire sur cela; nous ne pouvons que nous soumettre à l'ordre de Dieu.*

53. Prolatisque vasis argenteis & aureis, ac vestibus, dedit ea Rebeccæ pro munere, fratribus quoque ejus & matri dona obtulit.

53. Il tira ensuite des vases " d'or & d'argent, & de *riches* vêtements, dont il fit présent à Rébecca; il donna aussi des présents à ses freres & à sa mere.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

54. Inito convivio, vescentes pariter & bibentes manserunt ibi. Surgens autem manè, locutus est puer: Dimittite me, ut vadam ad dominum meum.

54. Ils firent ensuite le festin, ils mangerent & bûrent, & demeurerent ensemble ce jour-là. *Le lendemain* le serviteur s'étant levé le matin, leur dit: " Permettez-moi d'aller retrouver mon maître.

55. Responderuntque fratres ejus & mater: Maneat puella saltem decem dies apud nos, & postea proficiscetur.

55. Les freres & la mere de Rébecca lui répondirent; " Que la fille demeure au moins dix jours avec nous; " & après, elle s'en ira.

56. Nolite, ait, me reti-

56. Je vous prie, dit le serviteur, de

℣. 53. Sous le nom de *vases*, on entend généralement les bijoux, les ajustements & les autres présents qu'Eliézer fit Rébecca.

℣. 54. Hébr. ils mangerent & ils bûrent lui & ses gens, & ils passerent la nuit. *Le lendemain* ils se leverent le matin, & il dit.

℣. 55. L'Hébreu porte, VIAMR, *Et dixit:* Mais le Samaritain dit, VIAMRU, *Et dixerunt.*

Ibid. Hébr. litt. *Dies vel decem.* On lit irrégulierement dans le Samaritain, IMIM KDS, *dies mensem*; ce qui a donné lieu de soupçonner qu'il faudroit lire, KDS IMIM, *mensem dierum*, ou plutôt, *innovationem dierum*, comme on le lit au chap. XXIX. ℣. 14. pour signifier *mensem.* C'est qu'en Hébreu, le nom de *mois*, KDS, signifie *renouvellement*, relativement au renouvellement de la lune, & des jours qui suivent cette révolution; en sorte que dans le style des Hebreux, *un renouvellement de jours* est l'intervalle d'*un mois.* Il sembleroit donc qu'on auroit confondu KDS, *innovationem*, avec ASOR, *decem*; & qu'on auroit ajouté dans l'Hebreu ou omis dans le Samaritain la particule AU, que la Vulgate exprime par *saltem*, les Septante, par *quasi.* Cette particule signifie proprement *vel*; & les Defenseurs de l'Hébreu prétendent qu'elle se prend ici comme chez les Latins, qui diroient de même, *dies vel decem*, pour dire *saltem decem dies.* Chez les Latins, ce *vel*, pris en ce sens paroît être dérivé de *velis*, comme si l'on disoit, *dies si velis, decem:* & de même en Hébreu, la particule AU prise en ce sens, pourroit être dérivée de AUH, *desiderare*, comme si l'on disoit, *dies, si desideras, decem.* Le sens seroit donc: Que la fille demeure avec nous quelques jours, dix, si vous le souhaitez; c'est-à-dire, seulement dix, si vous souhaitez de ne pas différer plus. Cela rentre bien dans le sens de la Vulgate & des Septante; il a été plus facile d'omettre cette particule dans le Samaritain que de l'ajouter dans l'Hébreu, la transposition du mot KDS dans le Samaritain insinue que ce n'est pas la vraie lecture; mais que ce mot en représente un autre qui devoit être ainsi après *dies.* Enfin dix jours sont moins longs qu'un mois; & il est probable que c'est à cela que se réduit leur demande.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

ne me point retenir davantage, puisque le Seigneur *m'*a conduit *dans* tout mon chemin: " Permettez-moi d'aller retrouver mon maître, *afin de lui apprendre au plutôt l'heureux succès de mon voyage.*

57. Ils lui dirent: Appellons la fille; & sachons d'elle-même son sentiment.

58. On l'appella donc; & étant venue, ils lui demanderent: Voulez-vous bien aller avec cet homme? Je le veux bien, répondit-elle.

59. Ils la laisserent donc aller accompagnée de sa nourrice, avec le serviteur d'Abraham & ceux qui l'avoient suivi;

60. & souhaitant toutes sortes de prospérités à Rébecca, ils lui dirent: Vous êtes notre sœur; croissez en mille & mille générations; & que votre race se mette en possession des villes de ses ennemis. "

61. Rébecca & ses filles monterent donc sur des chameaux, & suivirent cet homme, qui s'en retourna en grande diligence vers son maître. "

62. En ce même temps, Isaac se promenoit dans le chemin qui mene au puits appellé le puits de celui qui vit & qui voit; " car il demeuroit dans la

Sup. XVI. 14.

nere quia Dominus direxit viam meam: dimittite me, ut pergam ad dominum meum.

57. Et dixerunt, vocemus puellam, & quæramus ipsius voluntatem.

58. Cúmque vocata venisset, scisciti sunt: Vis ire cum homine isto? Quæ ait: Vadam.

59. Dimiserunt ergo eam & nutricem illius, servumque Abraham, & comites ejus,

60. imprecantes prospera sorori suæ, atque dicentes: Soror nostra es: crescas in mille millia, & possideat semen tuum portas inimicorum suorum.

61. Igitur Rebecca & puellæ illius, ascensis camelis, secutæ sunt virum: qui festinus revertebatur ad dominum suum.

62. Eo autem tempore deambulabat Isaac per viam quæ ducit ad Pu-

℣. 56. Héb. a rendu mon voyage heureux.

℣. 60. Litt. que votre postérité possede les portes de ses ennemis. » Voyez la note sur le ℣. 17. du chap. XXII. L'Hébreu porte SNAIU, *eorum qui oderunt illud*: mais on lit dans le Samaritain, AIBIU, *inimicorum suorum*, comme au chap. XXII. ℣. 17.

℣. 61. Hébr. qui ayant reçu Rébecca, s'en alla.

℣. 62. Hébr. Isaac venoit d'arriver du puits *appellé le puits* de celui qui vit & qui me voit, (ou, qui vit & qui voit tout.) » C'est le puits auprès duquel Agar eut une vision. *Supr.* XVI. 13. 14. Au lieu de l'Hébreu MBOA, *à veniendo*, on lit dans le Samaritain BMDBR, *in desertum*: & les Septante ont lu ainsi. Le sens seroit donc: Isaac étoit venu dans le désert près du puits de celui qui vit & qui voit tout. La particule AM, *juxta*, qui se trouve exprimée dans le Grec, a disparu également dans le Samaritain comme dans l'Hébreu.

teum

teum, cujus nomen est Viventis & videntis: habitabat enim in terra australi.

63. Et egressus fuerat ad meditandum in agro, inclinatâ jam die: cúmque elevasset oculos, vidit camelos venientes procul.

64. Rebecca quoque, conspecto Isaac, descendit de camelo;

65. & ait ad puerum: Quis est ille homo qui venit per agrum in occursum nobis? Dixitque ei: Ipse est dominus meus. At illa tollens citò pallium, operuit se.

66. Servus autem cuncta quæ gesserat, narravit Isaac.

67. Qui introduxit eam in tabernaculum Saræ matris suæ, & accepit eam uxorem: & in tantum dilexit eam, ut dolorem qui ex morte matris ejus acciderat, temperaret.

terre *de Chanaan*, *du côté* du midi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

63. Il étoit alors sorti dans le champ pour méditer, " le jour étant sur son déclin: & ayant levé les yeux, il vit de loin venir les chameaux.

64. Rébecca ayant aussi apperçu Isaac, descendit de dessus son chameau.

65. & elle dit au serviteur: Qui est cette personne qui vient le long du champ au devant de nous? C'est mon maître, lui dit-il. Elle prit aussi-tôt son voile, & se couvrit, *pour marquer sa modestie, sa soumission, & son profond respect.*"

66. Le serviteur alla cependant dire à Isaac tout ce qu'il avoit fait *à l'égard de Rébecca.*

67. Alors Isaac la fit entrer dans la tente de Sara sa mere, & la prit pour femme; & l'affection qu'il eut pour elle fut si grande, qu'elle tempéra la douleur que la mort de sa mere lui avoit causée. "

℣. 63. Peut-être qu'au lieu de LSUK, *ad meditandum*, il faudroit lire LSUB, *ad revertendum*: & il sortit du *désert* pour s'en retourner par les champs.

℣. 65. Voyez ce qui est dit de ce voile dans la *Dissertation sur les habits des Hébreux*, à la tête de l'Ecclésiastique.

℣. 67. Hébr. Il l'aima, & il se consola *de la mort* de sa mere. » Il y avoit environ trois ans que Sara étoit morte. (*Supr.* XVII. 17. XXIII. 1. *Infr.* XXV. 20.)

CHAPITRE XXV.

Abraham épouse Cétura : dénombrement des enfants sortis de ce mariage. Postérité d'Ismaël ; sa mort. Naissance d'Esaü & de Jacob. : Ésaü vend son droit d'aîneſſe à Jacob.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1853.

1. ABRAHAM *desirant d'avoir plusieurs enfants, afin de multiplier les adorateurs du vrai Dieu*, épousa encore une autre femme nommée Cétura,

1. Abraham verò aliam duxit uxorem nomine Ceturam :

1. Par. 1. 32. 2. qui lui enfanta Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc & Sué.

2. quæ peperit ei Zamran, & Jecsan, & Madan, & Madian, & Jesboc, & Sue.

3. Jecsan engendra Saba & Dadan. Les enfants de Dadan furent Assurim, Latusim, & Loomim.

3. Jecsan quoque genuit Saba & Dadan. Filii Dadan fuerunt, Assurim, & Latusim, & Loomim.

4. Les enfants de Madian furent Epha, Opher, Hénoch, Abida & Eldaa : Tous ceux-ci *furent* enfants de Cétura.

4. At verò ex Madian ortus est Epha, & Opher, & Henoch, & Abida, & Eldaa : omnes hi filii Ceturæ.

5. Abraham donna à Isaac *son fils* „ tout ce qu'il possédoit.

5. Deditque Abraham cuncta quæ possederat, Isaac :

6. Il fit des présents aux fils de ses autres femmes " & de son vivant il les separa de son fils Isaac, *les faisant aller à Cedma* " dans le pays qui regarde l'Orient, *c'est-à-dire, dans l'Arabie Pétrée qui est à l'Orient de Gérare & de Bersabée, où il demeuroit alors.*

6. filiis autem concubinarum largitus est munera, & separavit eos ab Isaac filio suo, dum adhuc ipse viveret, ad plagam orientalem.

℣. 5. Ce mot est dans le Samaritain.

℣. 6. Litt. concubines : » c. à. d. femmes du second rang ; ce qui pourroit supposer qu'Abraham prit Cétura après avoir chassé Agar, & sous la même condition qu'Agar, du vivant de Sara. Cétura est encore nommée concubine, dans les Paralipomenes. 1. *Par.* 1. 32.

Ibid. Ce nom est dans l'Hébreu ; les Septante l'ont traduit, à l'Orient : & comme cela rentre dans le même sens que les mots suivants *ad plagam orientalem* ; la Vulgate n'a exprimé que ceux-ci, en supprimant l'autre comme inutile. Mais dans cette région orientale, il pouvoit y avoir une ville nommée l'*Orient*, en Hebreu *Cedma*. L'Historien Joseph, & après lui S. Jérôme, placent les enfants de Cétura dans l'Arabie heureuse sur les côtes de la Mer rouge, au Sud-Est de Bersabée & de Gérare.

7. Fuerunt autem dies vitæ Abrahæ, centum septuaginta quinque anni.

7. Tout le temps de la vie d'Abraham fut de cent soixante & quinze ans.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1820.

8. Et deficiens mortuus est in senectute bona, provectæque ætatis, & plenus dierum: congregatusque est ad populum suum.

8. Et les forces lui manquant, il mourut " dans une heureuse vieillesse & un âge fort avancé, étant parvenu à la plénitude de ses jours; " & il fut réuni à son peuple. "

9. Et sepelierunt eum Isaac & Ismael, filii sui in spelunca duplici quæ sita est in agro Ephron filii Seor Hethæi, è regione Mambre,

9. Isaac & Ismaël ses enfants le portèrent dans la caverne double, " située dans le champ d'Ephron fils de Séor Héthéen, vis-à-vis de Mambré,

10. quem emerat à filiis Heth: ibi sepultus est ipse, & Sara uxor ejus.

10. qu'il avoit acheté des enfants de Heth; c'est là qu'il fut enterré, aussi-bien que Sara sa femme.

11. Et post obitum illius benedixit Deus Isaac filio ejus, qui habitabat juxta puteum nomine Viventis & videntis.

11. Après sa mort, Dieu benit son fils Isaac, qui demeuroit près du puits nommé le Puits de celui qui vit & qui voit.

12. Hæ sunt generationes Ismael filii Abrahæ, quem peperit ei Agar Ægyptia famula Saræ:

12. Voici le dénombrement des enfants d'Ismaël, " fils d'Abraham & d'Agar Egyptienne, servante de Sara.

13. & hæc nomina filiorum ejus in vocabulis & generationibus suis: Pri-

13. Et voici les noms de ses enfants, selon que les ont portés ceux qui sont descendus d'eux. Le premier né d'Ismaël 1. Par. 1. 29.

ỳ. 8. Hébr. il expira & il mourut.

Ibid. L'Hébreu ne met pas *dierum*; mais on le lit dans les Septante & dans le Samaritain; & l'Ecriture l'exprime assez souvent. *Infr.* XXXV. 29. *& alibi.*

Ibid. On lit dans l'Hébreu AMIU, *populos suos*, mais dans le Samaritain, AMU, *populum suum*: c'est-à-dire, que son ame fut réunie à celle de son peuple: & on tire de ce passage une preuve de l'immortalité de l'ame. Voyez la *Dissertation sur la nature de l'ame*, à la tête de l'Ecclesiastique. La même expression va revenir au ỳ. 17.

ỳ. 9. Hébr. à la caverne de Macphelah. *Supr.* XXIII. 9.

ỳ. 12. Hébr. autr. Voici l'histoire d'Ismaël. *Supr.* VI. 9.

fut Nabaïoth, " les autres *furent* Cédar, Adbéel, Mabſam,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1820.

14. Maſma, Duma, Maſſa,

15. Hadar, Théma, Jéthur, Naphis, & Cedma.

16. Ce ſont là les enfants d'Iſmaël, & tels ont été les noms *qu'ils ont donnés* à leurs châteaux & à leurs villes, " ayant été les douze chefs de leurs peuples, *c'eſt-à-dire, des Arabes, qui ſont ſortis d'eux partagés en douze tribus.*

17. Le temps de la vie d'Iſmaël fut de cent trente-ſept ans; & les forces lui manquant, il mourut, & fut réuni à ſon peuple.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1772.

18. Le pays où il habita, " fut depuis Hévila, *ſur l'Euphrate*, juſqu'à Sur, *déſert* qui regarde l'Egypte, lorſqu'on entre dans l'Aſſyrie; " & il mourut au milieu de tous ſes freres."

mogenitus Iſmaelis Nabaioth, deinde Cedar, & Adbeel, & Mabſam,

14. Maſma quoque & Duma, & Maſſa,

15. Hadar, & Thema, & Jethur, & Naphis, & Cedma.

16. Iſti ſunt filii Iſmaelis: & hæc nomina per caſtella & oppida eorum, duodecim principes tribuum ſuarum.

17. Et facti ſunt anni vitæ Iſmaelis centum triginta ſeptem, deficienſque mortuus eſt, & appoſitus ad populum ſuum.

18. Habitavit autem ab Hevila uſque Sur, quæ reſpicit Ægyptum introeuntibus Aſſyrios; coram cunctis fratribus ſuis obiit.

℣. 13. On croit que *Nabaïoth* fût le pere de ceux qui furent nommés *Nabathéens*.

℣. 16. Hébr. autr. & à leurs parcs. » Le mot Hébreu *tiroth*, qui eſt traduit ici par *oppida*, ſignifie en Syriaque des bergeries, des parcs où l'on enferme des brebis; & on peut lui donner ici cette ſignification. Les Villes dès Arabes ne ſont pour la plupart que des tentes tendues dans un certain eſpace.

℣. 18. On lit dans l'Hébreu & dans le Samaritain, VISCN, *Et habitaverunt*. Mais les Septante ont lu VISCN, *Et habitavit*, comme l'exprime la Vulgate: la ſuite même de ce verſet confirme cette lecture.

Ibid. Ou plutôt il ſemble qu'il faudroit lire: depuis Hévilah *qui eſt ſur l'Euphrate*, & par où on entre dans l'Aſſyrie, juſqu'à Sur, *déſert* qui regarde l'Egypte. » Les deſcendants d'Iſmaël poſſederent tout le pays qui s'étend de l'Orient au Couchant depuis Hévilah ſur l'Euphrate vers ſa jonction avec le Tigre, juſqu'au déſert de Sur qui eſt à l'Orient de l'Egypte, & qui s'étend ſur l'Iſthme qui ſépare la Mer rouge de la Méditerranée.

Ibid. Hébr. autr. *Son ſort* tomba en préſence de tous ſes freres. » Selon les Septante: Il habita vis-à-vis de tous ſes freres. » Il ſemble que ce paſſage à rapport à ce qu'on lit au chap. xvi. ℣. 12. Il habitera ſous les yeux de tous ſes freres. » Les enfants d'Iſmaël avoient les deſcendants d'Iſaac au Nord & au Couchant, & les fils de Cétura à l'Orient & au Midi. Peut-être qu'au lieu de NFL, *cecidit*, d'où eſt venu dans la Vulgate, *obiit*, il faudroit lire ZBL, *habitavit*, comme l'expriment les Septante. On trouvera ce mot en ce ſens au chap. xxx. ℣. 20.

19. Hæ quoque ſunt generationes Iſaac filii Abraham : Abraham genuit Iſaac.

19. Voici quelle fut auſſi la poſtérité d'Iſaac " fils d'Abraham : Abraham engendra Iſaac, Av. l'Ere Chr. Vulg. 1772.

20. Qui cùm quadraginta eſſet annorum, duxit uxorem Rebecca filiam Bathuelis Syri de Meſopotamia, ſororem Laban:

20. lequel ayant quarante ans, épouſa Rébecca, fille de Bathuel Syrien de Méſopotamie, & ſœur de Laban. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

21. deprecatuſque eſt Iſaac Dominum pro uxore ſua, eo quòd eſſet ſterilis: qui exaudivit eum, & dedit conceptum Rebeccæ.

21. Iſaac pria le Seigneur pour ſa femme, " parce qu'elle étoit ſtérile ; & le Seigneur l'exauça, donnant à Rébecca la vertu de concevoir.

22. Sed collidebantur in utero ejus parvuli ; quæ ait : Si ſic mihi futurum erat, quid neceſſe fuit concipere ? Perrexitque ut conſuleret Dominum,

22. Mais les deux enfants dont elle étoit groſſe, s'entrechoquoient " dans ſon ventre ; ce qui lui fit dire : Si cela devoit m'arriver, qu'étoit-il beſoin que je conçûſſe ? " Elle alla donc conſulter le Seigneur, Av. l'Ere Chr. Vulg. 1835.

23. qui reſpondens ait : Duæ gentes ſunt in utero tuo, & duo populi ex ventre tuo divindentur ; populuſque populum ſuperabit, & major ſerviet minori.

23. qui lui répondit : *Les chefs de* deux nations *puiſſantes* ſont dans vos entrailles ; & *lorſque vous les mettrez au monde*, deux peuples ſortiront de votre ſein, *qui* ſe diviſeront l'un contre l'autre : l'un de ces peuples ſurmontera l'autre peuple ; & *dans la ſuite*, l'aîné ſera aſſujetti au plus jeune. "

24. Jam tempus pariendi

24. Lorſque le temps qu'elle devoit *Rom.* ix. 13.

℣. 19. Hébr. autr. Voici l'hiſtoire d'Iſaac. *Supr.* vi. 9.

℣. 21. Hébr. litt. en préſence de ſa femme. Peut-être qu'au lieu de LNCH, *in conſpectu*, il faudroit lire LNGT, *pro plaga*, pour la plaie dont ſa femme étoit frappée.

℣. 22. Il ſemble qu'on peut entendre l'Hébreu à la lettre comme de deux athletes qui ſe preſſent fortement en luttant l'un contre l'autre.

Ibid. Hébr. litt. *Si ſic, ut quid iſtud ego?*

℣. 23. On a vu l'accompliſſement de cette prédiction au temps de David, de Salomon, & des Maccabées, où les Iduméens deſcendus d'Eſau l'aîné des deux freres, furent aſſujettis aux Iſraélites deſcendus de Jacob qui étoit le plus jeune. Les Peres remarquent que cet aſſujettiſſement de l'aîné au cadet, du plus fort au plus foible, regardoit auſſi la Synagogue & l'Egliſe, les réprouvés & les élus : & S. Paul nous donne lui-même cette idée. *Rom.* ix. 11. 12. 13.

accoucher fut arrivé, elle se trouva mere de deux jumeaux.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1835.

25. Celui qui sortit le premier, étoit roux & tout velu, *ayant la peau couverte de poil*, comme la peau *d'un animal*, " & il fut nommé Esaü, *c'est-à-dire, parfait, parce qu'il étoit venu au monde couvert de poil, comme un homme dans sa plus grande force.* " L'autre sortit aussitôt, & il tenoit de sa main le pied de son frere, *comme s'il eut voulu le retenir, & lui ôter l'avantage de sortir le premier*; c'est pourquoi il fut nommé " Jacob, *c'est-à-dire, supplantateur.*

Osée. XII. 3. Matt. I. 2.

26. Isaac avoit soixante ans, lorsque ces deux enfants lui naquirent.

advenerat, & ecce gemini in utero ejus reperti sunt.

25. Qui prior egressus est, rufus erat, & totus in morem pellis hispidus: vocatumque est nomen ejus Esaü. Protinùs alter egrediens, plantam fratris tenebat manu: & idcircò appellavit eum Jacob.

26. Sexagenarius erat Isaac, quando nati sunt ei parvuli.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1815.

27. Quand ils furent grands, Esaü devint habile à la chasse, il étoit *continuellement* dans *les bois & dans* les champs; " mais Jacob étoit un homme simple, *doux, paisible*, " & il demeuroit retiré à la maison.

28. Isaac aimoit Esaü, parce qu'il mangeoit de ce qu'il " prenoit à la chasse; mais Rebecca aimoit Jacob.

27. Quibus adultis, factus est Esaü vir gnarus venandi, & homo agricola: Jacob autem vir simplex habitabat in tabernaculis.

28. Isaac amabat Esaü, eo quòd de venationibus illius vesceretur: & Rebecca diligebat Jacob.

℣. 25. Hébr. Le premier qui sortit étoit tout roux comme un manteau chargé de poil; (ou comme un habit de fourrure.) » *in morem pallii hispioli*; d'où est venu dans la Vulgate *in morem pellis hispidus*. Ces sortes d'habits de peaux étoient assez communs; il en est parlé plus d'une fois dans l'Ecriture.

Ibid. D'autres prétendent que le nom d'*Esaü* est dérivé d'un mot Arabe qui signifie *cilice*, ou *poil roux*.

Ibid. C'est le sens du Samaritain, qui emploie la même expression pour les deux: *Et vocaverunt nomen ejus Esau. . . . Et vocaverunt nomen ejus Jacob.* Au lieu de quoi l'Hébreu dit du dernier, *Et vocavit nomen ejus Jacob*: sans qu'on puisse dire à qui se rapporte ce *vocavit*, VIQRA; ce qui montre que la lecture du Samaritain est préférable, VIQRAU; *vocaverunt*, pour *vocatum est*, comme en françois, *on l'appella* pour *il fut appellé*.

℣. 27. Les interpretes attachés à l'Hébreu prétendent que les termes du texte, qu'on a traduits par *homo agricola*, ne signifient pas un *Laboureur*, mais un homme champêtre, *agrestis*, un homme qui aime les bois, la campagne. L'Ecriture emploie ordinairement d'autres termes pour marquer un Laboureur.

Ibid. Le mot Hébreu signifie un homme parfait, d'une conduite irréprochable, d'une vie innocente.

℣. 28. Le pronom *illius* n'est pas exprimé dans l'Hébreu; mais on le trouve dans le Samaritain.

29. Coxit autem Jacob pulmentum : ad quem cùm veniſſet Eſaü de agro laſſus,

30. ait : Da mihi de coctione hac rufa, quia oppidò laſſus ſum. Quam ob cauſam vocatum eſt nomen ejus Edom.

31. Cui dixit Jacob : Vende mihi primogenita tua.

32. Ille reſpondit : En morior ; quid mihi proderunt primogenita ?

33. Ait Jacob : Jura ergo mihi. Juravit ei Eſaü, & vendidit primogenita.

34. Et ſic accepto pane & lentis edulio, comedit, & bibit, & abiit : parvipendens quòd primogenita vendidiſſet.

29. *Un jour* Jacob ayant fait cuire de quoi manger, Eſaü ſurvint, *retournant* des champs, étant *fort* fatigué ; Av. l'Ere Chr. Vulg. 1815.

30. & il dit à Jacob : Donnez-moi de ce mets roux *que vous avez fait cuire*, parce que je ſuis extrêmement las. C'eſt pour cette raiſon qu'il fut depuis nommé Edom, *c'eſt-à-dire, roux, de la couleur des lentilles qu'il avoit deſiré de manger.* *Abd. ℣. 1. Hebr. XII. 16.*

31. Jacob, *qui avoit appris de ſa mere que Dieu l'avoit deſtiné à être au deſſus de ſon frere*, lui dit : vendez-moi *donc aujourd'hui* " votre droit d'aîneſſe.

32. Eſaü répondit : " Je me meurs, de quoi me ſervira mon droit d'aîneſſe ? *Je veux bien vous le vendre.*

32. Jurez-*le*-moi donc *aujourd'hui*, " lui dit Jacob. Eſaü *le* lui jura, & lui vendit ſon droit d'aîneſſe.

34. Et ainſi ayant pris du pain & ce plat de lentilles, il mangea & but, & s'en alla, ſe mettant peu en peine de ce qu'il avoit vendu ſon droit d'aîneſſe, *& les avantages qui y étoient attachés.* "

℣. 31. L'Hébreu ajoute CIOM *ſicut hodie* ; ou ſelon les Septante, ſimplement *hodie*, HIOM.

℣. 32. Hébr. Eſaü dit.

℣. 33. L'Hébreu ajoute encore ici CIOM *ſicut hodie*, ou ſelon les Septante, ſimplement *hodie*, HIOM.

℣. 34. Hébr. litt. ſe mettant peu en peine de ſon droit d'aîneſſe.

CHAPITRE XXVI.

Voyage d'Isaac à Gérare. Retour d'Isaac à Berſabée. Alliance entre Isaac & Abimélech. Mariage d'Esaü.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1809.

1. OR *Isaac demeurant dans la terre de Chanaan*, il arriva une famine en ce pays-là, " comme il en étoit arrivé une au temps d'Abraham ; " & Isaac s'en alla à Gérara, vers Abimélech Roi des Philiſtins.

1. ORtâ autem fame ſuper terram, poſt eam ſterilitatem quæ acciderat in diebus Abraham, abiit Iſaac ad Abimelech regem Palæſtinorem in Gerara.

2. Car *ayant eu le deſſein d'aller en Egypte, comme avoit fait Abraham, & ayant ſur cela conſulté le Seigneur*, le Seigneur lui avoit apparu, & lui avoit dit : " N'allez point en Egypte ; mais demeurez dans le pays que je vous indiquerai.

2. Apparuitque ei Dominus, & ait : Ne deſcendas in Ægyptum ; ſed quieſce in terra, quam dixero tibi.

3. Paſſez-y quelque temps comme étranger, & je ſerai avec vous & vous benirai ; car je vous donnerai, à vous & à votre race, tous ces pays-ci, pour accomplir le ſerment que j'ai fait à Abraham votre pere.

Sup. XII. 7. 15. 18.

3. & peregrinare in ea ; eroque tecum, & benedicam tibi : tibi enim & ſemini tuo dabo univerſas regiones has, complens juramentum quod ſpopondi Abraham patri tuo.

ỳ. 1. Dans la ſuite de ce récit, on voit qu'Iſaac voulut faire paſſer Rébecca pour ſa ſœur. Quelques-uns doutant que déjà mere de deux enfants vivants, elle ait pu paſſer pour ſœur d'Iſaac, ſoupçonnent que ceci arriva avant la naiſſance de Jacob & d'Eſaü. Mais toute la ſuite du récit ſuppoſe qu'Abraham étoit mort ; & il ne mourut que quinze ans après la naiſſance de ces enfants : ainſi ce fait eſt certainement poſtérieur à leur naiſſance. Iſaac avoit alors au moins ſoixante & quinze ans : Rébecca avoit été vingt ans ſterile ; elle pouvoit donc bien paroître plutôt ſœur d'Iſaac que mere de ces deux enfants.

Ibid. Vulg. litt. il arriva une famine en ce pays-là après la ſtérilité qui étoit arrivée au temps d'Abraham. Hébr. il arriva une famine dans ce pays-là outre la famine qui étoit arrivée au temps d'Abraham. » C'eſt auſſi le ſens des Septante.

ỳ. 2. Il faut ici remarquer l'Hébraïſme *Apparuit.... & ait*, pour *Apparuerat..... & dixerat*. Car il eſt bien viſible que l'ordre lui fut donné avant qu'il l'exécutât ; mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, les Hébreux n'ayant point de pluſqueparfait, *Apparuerat*, ne peuvent employer que le prétérit, *Apparuit*.

4. Et

4. Et multiplicabo ſemen tuum, ſicut ſtellas cœli: daboque poſteris tuis univerſas regiones has: & benedicentur in ſemine tuo omnes gentes terræ,

5. eo quòd obedierit Abraham voci meæ, & cuſtodierit præcepta & mandata mea, & cærimonias, legeſque ſervaverit.

6. Manſit itaque Iſaac in Geraris.

7. Qui cùm interrogaretur à viris loci illius ſuper uxore ſua, reſpondit: Soror mea eſt: timuerat enim confiteri quòd ſibi eſſet ſociata conjugio, reputans ne fortè interficerent eum propter illius pulchritudinem.

8. Cúmque pertranſiſſent dies plurimi, & ibidem moraretur, proſpiciens Abimelech rex Palæſtinorum per feneſtram, vidit eum jocantem cum Rebecca uxore ſua;

4. Je multiplierai vos enfants comme les étoiles du ciel; je donnerai à votre poſtérité tous ces pays que vous voyez; & toutes les nations de la terre ſeront benies " dans celui qui naîtra de vous; Av. L'Ere Chr. Vulg. 1809.

Sup. XII. 3. XVIII. 18. XXII. 17. *Infr.* XXVIII. 14.

5. parce qu'Abraham *votre pere* " a obéi à ma voix, qu'il a gardé mes préceptes & mes commandements, & qu'il a obſervé les cérémonies & les loix que je lui ai données. "

6. Iſaac demeura donc à Gérara, *ſelon l'ordre du Seigneur.*

7. Et les habitants de ce pays-là lui demandant qui étoit Rébecca, " il leur répondit: C'eſt ma ſœur, *comme il pouvoit le dire avec verité, étant ſa plus proche parente.* " *Il en uſa ainſi*, parce qu'il craignit de leur avouer qu'elle étoit ſa femme, de peur qu'étant frappés de ſa beauté, ils ne réſolûſſent de le tuer *pour en être les maîtres.*

8. Il ſe paſſa enſuite beaucoup de temps; " & comme il demeuroit toujours dans le même lieu, il arriva qu'Abimélech, Roi des Philiſtins, regardant par une fenêtre, vit Iſaac qui ſe jouoit avec Rébecca, *d'une maniere qui lui fit comprendre qu'elle étoit* ſa femme.

℣. 4. Hébr. litt. ſe benitont.

℣. 5. Le Samaritain & les Septante l'exprimeut.

Ibid. Hébr. litt. Et qu'il a gardé mes obſervances, mes préceptes, mes ſtatuts, & mes loix; » c. à. d. qu'il a ſatisfait à tous les devoirs de la juſtice, de la charité, de la religion; qu'il a parfaitement obéi aux volontés de Dieu.

℣. 7. On lit dans l'Hébreu LASTO, *uxori ſuæ*, au lieu de AL ASTO, *ſuper uxore ſua*, qui ſe trouve dans le Samaritain.

Ibid. Iſaac & Rébecca deſcendoient l'un & l'autre de Tharé aieul d'Iſaac, & biſaieul de Rébecca. Le nom de *frere* & de *ſœur* eſt preſque auſſi étendu dans l'Hébreu, que le nom de *conſanguineus* en Latin, & de *parent* en François. *Infr.* XXIX. 12. *Supr.* XII. 13.

℣. 8. On lit dans l'Hébreu KI, *quia*, au lieu de KASR, *quando*; qui ſe trouve dans le Samaritain.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1809.

9. Et l'ayant fait venir, il lui dit: Il eſt viſible que c'eſt votre femme; pourquoi avez-vous fait un menſonge, en diſant " qu'elle étoit votre ſœur? Il lui répondit: J'ai eu peur qu'on ne me fît mourir à cauſe d'elle.

10. Abimélech ajouta: Pourquoi nous avez-vous ainſi impoſé? " quelqu'un de nous auroit pu abuſer de votre femme, & vous nous auriez fait tomber dans un grand " péché.

11. Il fit enſuite cette défenſe à *tout ſon* " peuple: quiconque touchera la femme de cet homme, ſera puni de mort. "

12. Iſaac ſema enſuite en ce pays, & il recueillit l'année même le centuple *d'orge*, " & le Seigneur le benit.

13. Ainſi ſon bien s'augmenta beaucoup; & tout lui profitant, il s'enrichit de plus en plus, juſqu'à ce qu'il devint extrêmement puiſſant.

14. Car il poſſédoit une grande multitude de brebis, de troupeaux de bœufs, de ſerviteurs & de ſervantes. Ce qui ayant excité contre lui l'envie des Philiſtins,

15. ils boucherent alors tous les puits que les ſerviteurs d'Abraham ſon pere

9. & accerſito eo, ait: Perſpicuum eſt quòd uxor tua ſit: cur mentitus es eam ſororem tuam eſſe? Reſpondit: Timiu ne morerer propter eam.

10. Dixitque Abimelech: Quare impoſuiſti nobis? Potuit coire quiſpiam de populo cum uxore tua, & induxeras ſuper nos grande peccatum.

11. Præcepitque omni populo, dicens: Qui tetigerit hominis hujus uxorem, morte morietur.

12. Sevit autem Iſaac in terra illa, & invenit in ipſo anno centuplum: benedixitque ei Dominus.

13. Et locupletatus eſt homo, & ibat proficiens atque ſuccreſcens, donec magnus vehementer effectus eſt:

14. habuit quoque poſſeſſiones ovium & armentorum & familiæ plurimùm. Ob hoc invidentes ei Palæſtini,

15. omnes puteos quos foderant ſervi patris illius

℣. 9. Hébr. Comment avez-vous dit.
℣. 10. Hébr. Qu'avez-vous fait à notre égard?
Ibid. Le mot *grande* n'eſt pas dans l'Hébreu.
℣. 11. Le pronom *ſuo* eſt exprimé dans le Samaritain.
Ibid. Hébr. & Sept. Quiconque touchera cet homme ou ſa femme.
℣. 12. L'Hébreu & les Septante l'expriment.

Abraham, illo tempore obstruxerunt, implentes humo:

16. in tantum, ut ipse Abimelech diceret ad Isaac: Recede à nobis, quoniam potentior nobis factus es valdè.

17. Et ille discedens, ut veniret ad torrentem Geraræ, habitaretque ibi:

18. rursùm fodit alios puteos, quos foderant servi patris sui Abraham: & quos, illo mortuo, olim obstruxerant Philisthiim: appellavitque eos eisdem nominibus quibus antè pater vocaverat.

19. Foderuntque in Torrente, & repererunt aquam vivam.

20. Sed & ibi jurgium fuit pastorum Geraræ adversùs pastores Isaac, dicentium: Nostra est aqua;

avoient creusés, " & les remplirent de terre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1809.

16. Et Abimélech dit lui-même à Isaac: Retirez-vous d'avec nous, parce que vous êtes devenu beaucoup plus puissant que nous.

17. Isaac s'étant donc retiré *de la cour d'Abimélech*, vint au *vallon où, dans les grandes pluies, il se forme un torrent appellé le* torrent de Gérara, *parce qu'il passe par cette vallée. Isaac, dis-je, vint en ce lieu* pour y demeurer. "

18. Et il fit creuser de nouveau *& déboucher* d'autres puits que les serviteurs d'Abraham son pere " avoient creusés, & que les Philistins, *peu* après sa mort, avoient remplis de terre, & il leur donna les mêmes noms que son pere leur avoit donnés auparavant.

19. Ils fouillerent aussi au fond du torrent, " & ils y trouverent *des sources qui leur fournirent* de l'eau vive.

20. Mais les pasteurs de Gérara firent encore là une querelle aux pasteurs d'Isaac, en leur disant: L'eau est à nous; c'est pourquoi il appella ce puits, Injus-

℣. 15. Ces deux mots, *illo tempore*, que la ponctuation de la Vulgate rapporte à *obstruxerunt*, doivent se rapporter selon l'Hébreu à *foderunt*: » Les puits que les serviteurs de son pere avoient creusés au temps d'Abraham son pere.

℣. 17. Hébr. autr. campa dans la vallée de Gérare, & s'y arrêta. Le même mot Hébreu signifie *torrent* & *vallée*, parce que les torrents passent par les vallées.

℣. 18. Dans l'Hébreu on lit, *in diebus Abraham patris sui*; dans le Samaritain & dans les Septante, *servi Abraham patris sui*: dans le Syriaque *servi patris sui in diebus Abraham patris sui*, comme au ℣. 15. Il est à présumer que c'est la lecture primitive, d'où sont venues les deux autres.

℣. 19. Hébr. autr. de la vallée.

tice, " à cauſe de ce qui étoit arrivé.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1809.

21. Ils en creuſerent encore un autre, & les paſteurs de Gérara les ayant encore querellés, il l'appella inimitié. "

22. Etant parti de là, il creuſa " un autre puits, pour lequel ils ne diſputerent point: c'eſt pourquoi il lui donna le nom de Largeur, en diſant: Le Seigneur nous a mis maintenant au large, & nous a fait croître *en biens* ſur la terre.

23. Iſaac retourna de là à Berſabée.

24. Et la nuit ſuivante, le Seigneur lui apparut, & lui dit: Je ſuis le Dieu d'Abraham votre pere, ne craignez point, parce que je ſuis avec vous: je vous benirai, & je multiplierai votre race, à cauſe d'Abraham mon ſerviteur.

25. Il éleva donc un Autel en ce lieu-là; & ayant invoqué le nom du Seigneur, " il y dreſſa ſa tente, & il com-

quam ob rem nomen putei, ex eo quod acciderat, vocavit Calumniam.

21. Foderunt autem & alium: & pro illo quoque rixati ſunt, appellavitque eum, Inimicitias.

22. Profectus inde fodit alium puteum, pro quo non contenderunt: itaque vocavit nomen ejus, Latitudo, dicens: Nunc dilatavit nos Dominus, & fecit creſcere ſuper terram.

23. Aſcendit autem ex illo loco in Berſabee,

24. ubi apparuit ei Dominus in ipſa nocte, dicens: Ego ſum Deus Abraham patris tui, noli timere, quia ego tecum ſum: benedicam tibi, & multiplicabo ſemen tuum propter ſervum meum Abraham.

25. Itaque ædificavit ibi altare: & invocato nomine Domini, extendit ta-

℣. 20. Le mot Hébreu ſe prend en deux manieres: Si on lit *Eſech*, il ſignifie, querelle, diſpute, procès; & c'eſt en ce ſens qu'il eſt pris par le Chaldéen, & par ceux qui ſuivent l'Hébreu ponctué. Si on lit *Eſchech*, il ſignifie calomnie ſelon S. Jérôme, ou injuſtice ſelon les Septante.

℣. 21. Hébr. autr. Oppoſition.

℣. 22. Samar. Il partit de là, & ils creuſerent. La différence ne conſiſte que dans ce ſeul mot VIKFRU, *& foderunt*, au lieu de VIKFR, *& fodit*.

℣. 25. Hébr. litt. *& vocavit in nomine Domini.* C'eſt une phraſe qu'on a déjà vue trois fois, XII. 8. XIII. 4. XXI. 33. Quelques Interpretes ont cru qu'elle pouvoit ſignifier; & il appella ce lieu du nom du Seigneur; nous l'avons même propoſé ainſi: mais il paroît qu'alors il y auroit *& vocavit illud in nomine Domini*: & que ce pronom n'étant point exprimé, le ſens eſt, *& invocavit nomen Domini*, comme l'exprime la Vulgate.

bernaculum : præcepitque servis suis ut foderent puteum.

manda à ses serviteurs d'y creuser un puits. "

Av. l'Ere Chr. Volg. 1809.

26. Ad quem locum cùm venissent de Geraris, Abimelech, & Ochozath amicus illius, & Phicol dux militum,

26. Abimélech, Ochozath son favori, & Phicol Général de son armée, " vinrent de Gérara *trouver Isaac* " en ce même lieu.

27. locutus est eis Isaac : Quid venistis ad me, hominem quem odistis, & expulistis à vobis?

27. Et Isaac leur dit : Pourquoi venez-vous trouver un homme que vous haïssez, & que vous avez chassé d'avec vous ?

28. Qui responderunt : Vidimus tecum esse Dominum, & idcircò nos diximus : Sit juramentum inter nos, & ineamus fœdus,

28. Ils lui répondirent : Nous voyons *manifestement* " que le Seigneur est avec vous : c'est pourquoi nous avons résolu de faire avec vous une alliance qui sera jurée de part & d'autre, "

29. ut non facias nobis quidquam mali, sicut & nos nihil tuorum attigimus, nec fecimus quod te læderet, sed cum pace dimisimus auctum benedictione Domini.

29. afin que vous ne nous fassiez aucun tort, comme nous n'avons touché à rien qui fût à vous, ni rien fait qui pût vous offenser ; vous ayant laissé aller en paix, comblé de la bénédiction du Seigneur. "

Au Psaume CIV. 1. on lit dans l'Hébreu *vocate in nomine ejus*, bien rendu dans la Vulgate par *invocate nomen ejus*.

Ibid. Hébr. & les serviteurs d'Isaac y creusèrent un puits.

℣. 26. La longueur du temps qui se passa entre le voyage d'Abraham à Gérara vers l'an 1890. avant l'Ere Chr. Vulg. & celui d'Isaac vers l'an 1809. fait croire qu'Abimélech & Phicol nommés ici sont les fils de ceux du même nom dont il est parlé au chap. XXI. Cependant la vie des hommes étant alors encore longue, il ne seroit pas impossible que ces deux personnes eussent survécu de quelques années Abraham mort à l'âge de 175. ans vers l'an 1820.

Ibid. C'est le sens de l'Hébreu : vinrent de Gérara trouver Isaac : & Isaac leur dit, &c.

℣. 28. C'est le sens de l'Hébreu ; *Videndo vidimus*, hébraïsme pour *Manifeste vidimus*.

Ibid. Hébr. litt. *inter nos, inter nos & inter te.* Ces deux *inter nos* sont assez visiblement une faute de Copiste qui ont réuni deux manieres de lire BINOTINU, BININU, qui signifient l'une & l'autre *inter nos*. Les Septante n'expriment qu'une fois *inter nos*.

℣. 29. Hébr. Afin que vous ne nous fassiez aucun tort, de même que nous ne vous avons point touché, nous ne vous avons fait que du bien, & nous vous avons laissé aller en paix : & [maintenant *nous voyons que* vous êtes beni du Seigneur. On lit dans l'Hébreu *tu nunc* pour *nunc tu* qu'on lit dans le Samaritain.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1870.

30. Isaac leur fit donc un festin ; & après qu'ils eurent mangé & bu avec lui,

30. Fecit ergo eis convivium ; & post cibum & potum,

31. ils se leverent le matin, & l'alliance fut jurée de part & d'autre. " Isaac les reconduisit, étant en fort bonne intelligence avec eux, & les laissa retourner en leur pays. "

31. surgentes manè, juraverunt sibi mutuò : dimisitque eos Isaac pacificè in locum suum.

32. Le même jour les serviteurs d'Isaac vinrent lui dire, qu'ils avoient trouvé de l'eau dans le puits qu'ils avoient creusé.

32. Ecce autem venerunt in ipso die servi Isaac, annuntiantes ei de puteo quem foderant, atque dicentes : Invenimus aquam.

33. C'est pourquoi il appella ce puits Abondance ; & le nom de Bersabée, *ou Puits de l'abondance*, " fut donné à la Ville *qu'on bâtit depuis au même lieu*, & lui est demeuré jusqu'aujourd'hui.

33. Unde appellavit eum, Abundantiam, & nomen urbi impositum est Bersabee, usque in præsentem diem.

34. Or Esaü ayant quarante ans, épousa *deux femmes*, Judith fille de Bééri Héthéen, & Basemath fille d'Elon du même pays, "

34. Esaü verò quadragenarius duxit uxores, Judith filiam Beeri Hethæi, & Basemath filiam Elon ejusdem loci :

Infr. XXVII. 46.

35. qui toutes deux s'étoient mises

35. quæ ambæ offende-

℣. 31. On lit dans l'Hébreu, *vir fratri suo*, LAKIU, dans le Samaritain *socio suo*, LRGHU.

Ibid. Hébr. autr. Et ils quitterent Isaac, qui les laissa aller en paix.

℣. 33. Les Septante ont nommé ce puits *Jurement* ; & cette ville *Puits du jurement*, comme le lieu dont il est parlé au chap. XXI. ℣. 31. C'est qu'en effet en Hébreu SABEE peut également signifier *Abondance* ou *Jurement* ; mais au chap. XXI. il s'agissoit de Jurement, ici il s'agit d'abondance. D'ailleurs au ℣. 18. on a vu qu'Isaac donnoit au puits creusé par son pere les noms que son pere leur avoit donnés : celui-ci est différent, & le nom n'est pas le même.

℣. 34. C'est-à-dire, du même peuple ; car l'Hébreu le nomme simplement *Hethéen* comme le précédent, c'est ce que la Vulgate exprime par *ejusdem loci*. Au lieu de HTI, *Hethæi*, le Samaritain porte HVI, *Hevæi* ; mais il est évident que c'est une faute ; puisqu'au dernier ℣. du chap. suivant ces deux femmes sont appellées *Héthéennes*.

rant animum Isaac & Rebeccæ.

mal " dans l'esprit d'Isaac & de Rébecca, *par leur humeur contrariante, & par leur attachement aux Idoles.* "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1809.

℣. 35. Hébr. Elles furent toutes deux un sujet d'amertume *& de chagrin* pour Isaac & pour Rébecca. » Les Septante traduisent : Elles étoient d'une humeur contrariante à l'égard d'Isaac & de Rébecca. » Le Paraphraste Jonathan, & le Jérosolymitain, disent qu'étant idolâtres, elles ne voulurent pas écouter les avertissements d'Isaac & de Rébecca.

CHAPITRE XXVII.

Jacob surprend la bénédiction d'Isaac. Menace d'Esaü contre Jacob. Rébecca conseille à Jacob de se retirer en Mésopotamie.

1. Senuit autem Isaac, & caligaverunt oculi ejus, & videre non poterat : vocavitque Esaü filium suum majorem, & dixit ei : Fili mi ? Qui respondit : Adsum.

1. Isaac étant devenu vieux, ses yeux s'obscurcirent de telle sorte, qu'il ne pouvoit plus voir : il appella donc Esaü son fils aîné, & lui dit : Mon fils ? Me voici, dit Esaü.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788. * La fixation de cette époque & des suivantes se trouve expliquée dans la *Dissertation sur le troisieme Age du monde à la tête de ce Livre.*

2. Cui pater : Vides, inquit, quòd senuerim, & ignorem diem mortis meæ.

2. Son pere ajouta : Vous voyez que je suis fort âgé, " & que j'ignore le jour de ma mort, *qui dans un âge si avancé, peut arriver à tout moment.*

3. Sume arma tua, pharetram & arcum, & egredere foràs : cúmque venatu aliquid apprehenderis,

3. Prenez *donc* vos armes, votre carquois & votre arc, & sortez : & lorsque vous aurez pris quelque chose à la chasse,

4. fac mihi inde pulmentum, sicut velle me

4. vous me l'apprêterez " comme vous savez que je l'aime, & vous me l'appor-

℣. 2. On peut se rappeller ce que nous avons dit sur cette époque dans la *Dissertation sur le troisieme Age* : Si Joseph n'avoit que trente ans lorsqu'il parut devant Pharaon, Isaac se trouveroit avoir ici cent trente sept ans : car ceci arriva quatorze ans avant la naissance de Joseph. Si au contraire Joseph avoit soixante ans lorsqu'il parut devant Pharaon, Isaac auroit ici au moins cent sept ans : & c'étoit déjà alors un âge avancé : son frere Ismaël ne vécut que cent trente sept ans, & il en avoit alors cent vingt & un. La caducité de l'aîné, menaçoit celui qui le suivoit.

℣. 4. Autr. Faites-m'en un mêts. » Le mot Hébreu signifie un ragoût, une viande de bon goût.

terez, afin que j'en mange, & que je vous beniſſe avant que je meure.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

5. Rébecca entendit ces paroles ; & Eſaü étant allé dans les champs pour faire ce que ſon pere lui avoit commandé, "

6. Elle dit à Jacob ſon fils : J'ai entendu votre pere qui parloit à votre frere Eſaü, & qui lui diſoit :

7. Apportez-moi quelque choſe de votre chaſſe, & préparez-moi de quoi manger, afin que je vous beniſſe devant le Seigneur avant que je meure.

8. Suivez donc maintenant, mon fils, le conſeil que je vais vous donner. "

9. Allez-vous-en au troupeau, & apportez-moi deux des meilleurs chevreaux *que vous trouverez*, afin que j'en prépare à votre pere une ſorte de mets *que je ſais* qu'il aime ;

10. & qu'après que vous le lui aurez préſenté, & qu'il en aura mangé, il vous beniſſe avant qu'il meure ; *car c'eſt à vous que Dieu a deſtiné la bénédiction du premier-né.*

11. Jacob lui répondit : Vous ſavez que mon frere Eſaü a le corps velu, & que moi je n'ai point de poil :

noſti, & affer ut comedam : & benedicat tibi anima mea antequàm moriar.

5. Quod cùm audiſſet Rebecca, & ille abiiſſet in agrum ut juſſionem patris impleret,

6. dixit filio ſuo Jacob : Audivi patrem tuum loquentem cum Eſaû fratre tuo, & dicentem ei :

7. Affer mihi de venatione tua, & fac cibos ut comedam, & benedicam tibi coram Domino antequàm moriar.

8. Nunc ergo, fili mi, acquieſce conſiliis meis :

9. & pergens ad gregem, affer mihi duos hœdos optimos, ut faciam ex eis eſcas patri tuo, quibus libenter veſcitur :

10. Quas cùm intuleris, & comederit, benedicat tibi priuſquàm moriatur.

11. Cui ille reſpondit : Noſti quòd Eſaü frater meus homo piloſus ſit, & ego lenis :

ỳ. 5. Hébr. pour prendre à la chaſſe quelque piece de gibier, pour l'apporter. Les Septante, pour ſon pere. C'eſt-à-dire, qu'ils ont lu LABIU, *patri ſuo*, au lieu de LHBIA, *ad afferendum*. Toute la ſuite du récit donne lieu de préſumer qu'il faudroit réunir les deux, *ad afferendum patri ſuo*, on trouve cette expreſſion aux ỳỳ. 4. 7. 10. 31.

ỳ 8. Hébr. autr. Obéiſſez à ma voix en ce que je vais vous commander.

12. ſi

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1788.

12. si attrectaverit me pater meus, & senserit, timeo ne putet me sibi voluisse illudere, & inducam super me maledictionem pro benedictione.

13. ad quem mater: In me sit, ait, ista maledictio, fili mi: tantùm audi vocem meam, & pergens affer quæ dixi.

14. Abiit, & attulit, deditque matri. Paravit illa cibos, sicut velle noverat patrem illius.

15. Et vestibus Esaü valdè bonis, quas apud se habebat domi, induit eum:

16. pelliculasque hœdorum circumdedit manibus, & colli nuda protexit.

17. Deditque pulmentum, & panes, quos coxerat, tradidit.

18. Quibus illatis, dixit: Pater mi? At ille respondit: Audio. Quis es tu, fili mi?

19. Dixitque Jacob: Ego sum primogenitus tuus Esaü: feci sicut præ-

12. si mon pere vient donc à me toucher *avec la main*, & qu'il s'en apperçoive, j'ai peur qu'il ne croie que j'ai voulu le tromper, " & qu'ainsi je n'attire sur moi sa malédiction, au lieu de sa bénédiction.

13. Sa mere lui répondit: Mon fils, je me charge moi-même de cette malédiction *que vous craignez*: faites seulement ce que je vous conseille, & allez me querir ce que je vous dis.

14. Il y alla, l'apporta & le donna à sa mere, qui en prépara à manger à son pere, comme elle savoit qu'il l'aimoit.

15. Elle fit prendre ensuite à Jacob son jeune fils de très-beaux habits d'Esaü son fils aîné, qu'elle gardoit elle-même au logis: "

16. elle lui mit autour des mains la peau de ces chevreaux, & lui en couvrit le cou par-tout où il étoit découvert.

17. Puis elle lui donna ce qu'elle avoit préparé à manger, & les pains qu'elle avoit cuits.

18. Jacob porta le tout devant Isaac, & lui dit: Mon pere? Je *vous* entends, dit Isaac: Qui êtes-vous, mon fils?

19. Jacob *croyant pouvoir dire sans mentir qu'il étoit Esaü fils aîné d'Isaac, parce que Dieu lui avoit transporté son*

ỳ. 12. Hébr. litt. Je serai à ses yeux comme un homme qui en jette un autre dans l'erreur.

ỳ. 15. Hébr. Elle revêtit Jacob son jeune fils, des habits desirables, *c. à. d. très-beaux*, d'Esaü son fils aîné, qu'elle avoit chez elle. (Autr. qu'elle avoit dans le coffre:) Dans l'Ecriture, *domus* signifie quelquefois un coffre.

droit d'aîneſſe ; & qu'Eſaü lui-même le lui avoit vendu, répondit *à ſon pere* : Je ſuis Eſaü votre fils aîné : j'ai fait ce que vous m'avez commandé : levez-vous, mettez-vous ſur votre ſéant, " & mangez de ma chaſſe, afin que vous me donniez votre bénédiction.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

20. Iſaac dit encore à ſon fils : Mais comment avez-vous pu, mon fils, en trouver ſi tôt ? Il lui répondit : *le Seigneur" votre* Dieu a voulu que ce que je deſirois, ſe préſentât tout d'un coup à moi.

21. Iſaac dit encore : Approchez-vous d'ici, mon fils, afin que je vous touche, & que je reconnoiſſe ſi vous êtes mon fils Eſaü, ou non.

22. Jacob s'approcha de ſon pere ; & Iſaac l'ayant tâté, dit : Pour la voix, c'eſt la voix de Jacob ; mais les mains ſont les mains d'Eſaü.

23. Et il ne le reconnut point, parce que ſes mains étoient couvertes de poil, & parurent toutes ſemblables à celles de ſon aîné. Iſaac le beniſſant donc,

24. lui dit : Etes-vous mon fils Eſaü ? Je le ſuis, répondit Jacob.

35. Mon fils, ajouta Iſaac, apportez-moi à manger de votre " chaſſe, afin que je vous beniſſe. Jacob lui en préſenta ; & après qu'il en eut mangé, il

cepiſti mihi : ſurge, ſede, & comede de venatione mea, ut benedicat mihi anima tua.

20. Rurſúmque Iſaac ad filium ſuum : Quomodò, inquit, tam citò invenire potuiſti, fili mi ? Qui reſpondit : Voluntas Dei fuit ut citò occurreret mihi quod volebam.

21. Dixitque Iſaac : Accede huc, ut tangam te, fili mi, & probem utrùm tu ſis filius meus Eſaü, an non.

22. Acceſſit ille ad patrem, & plapato eo, dixit Iſaac : Vox quidem, vox Jacob eſt : ſed manus, manus ſunt Eſaü.

23. Et non cognovit eum, quia piloſæ manus ſimilitudinem majoris expreſſerant. Benedicens ergo illi,

24. ait : Tu es filius meus Eſaü ? Reſpondit : Ego ſum.

25. At ille : Affer mihi, inquit, cibos de venatione tua, fili mi, ut benedicat tibi anima mea.

℣. 19. On lit dans le Samaritain : SBA, *ſalutare*, au lieu de SBH, *ſede*, qu'on lit dans l'Hébreu.

℣. 20. L'Hébreu l'exprime *Domini Dei tui.*

℣. 25. Le pronom eſt omis dans l'Hébreu.

Quos cùm oblatos comedisset, obtulit ei etiam vinum: quo hausto,

26. dixit ad eum: Accede ad me, & da mihi osculum, fili mi.

27. Accessit, & osculatus est eum. Statimque ut sensit vestimentorum illius fragrantiam, benedicens illi, ait: Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus.

28. Det tibi Deus de rore cœli, & de pinguedine terræ, abundantiam frumenti & vini.

29. Et serviant tibi populi, & adorent te tribus: esto dominus fratrum tuorum, & incurventur ante te filii matris tuæ; qui maledixerit tibi sit ille maledictus; & qui benedixerit tibi, benedictionibus repleatur.

lui présenta aussi du vin qu'il but.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1783.

26. Isaac lui dit *ensuite*: Approchez-vous de moi, mon fils, & venez me baiser.

27. Il s'approcha donc de lui, & le baisa. Et Isaac, aussi-tôt qu'il eut senti la bonne odeur qui sortoit de ses habits, lui dit en le benissant: L'odeur qui sort de mon fils est semblable à celle d'un champ plein *de fleurs*, " que le Seigneur a comblé de ses bénédictions.

28. Que Dieu vous donne une abondance de bled & de vin, de la rosée du ciel & de la graisse de la terre. "

29. Que les peuples vous soient assujettis, & que les tribus vous adorent: " soyez le seigneur de vos freres, & que les enfants de votre mere s'abbaissent profondément devant vous: " que celui qui vous maudira, soit maudit lui-même; & que celui qui vous benira, soit comblé de bénédictions.

℣. 27. Le mot *pleni* ne se lit pas dans l'Hébreu; mais il se trouve dans les Septante, & dans le Samaritain.

℣. 28. On lit dans l'Hébreu, *& abundantiam*: mais il est assez visible que cette conjonction *&* est une faute de Copiste. *De rore cæli*: Dans la Palestine & dans les pays voisins, où il pleuvoit rarement, les plantes étoient nourries pendant les grandes chaleurs par des rosées très-abondantes & semblables à une petite pluie: *Sicut nubes roris*, dit Isaïe. *Isai.* xviii. 4. [. *Vini*: le mot Hébreu se pourroit mieux traduire par *mustum*, du vin doux, du vin que l'on faisoit cuire, & qui conservoit sa douceur durant toute l'année. Les Anciens faisoient grand cas de cette sorte de vin.

℣. 29. *Populi*, *tribus*, peuvent marquer les peuples étrangers qui doivent être soumis à la postérité de Jacob: *Fratres tui*: *filii matris tuæ*, peurent marquer la postérité de son frere, & celle des enfants d'Agar & de Cétura, qui devoient aussi lui être assujettis.

Ibid. Hébr. vous adorent. » C'est la même expression répétée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

30. Isaac ne faisoit que d'achever ces paroles, & Jacob étoit à peine sorti, lorsqu'Esaü entra;

31. & que présentant à son pere ce qu'il avoit apprêté de sa chasse, il lui dit: Levez-vous, mon pere; & mangez de la chasse de votre fils, afin que vous me donniez votre bénédiction.

32. Isaac lui dit: Qui êtes-vous donc? Esaü lui répondit: Je suis Esaü votre fils aîné.

33. Isaac fut frappé d'un profond étonnement; & admirant au delà de tout ce que l'on en peut croire *ce qui étoit arrivé*, " *& comment Dieu avoit permis qu'il donnât à Jacob la bénédiction qu'il vouloit donner à son fils Esaü*, il lui dit: Qui est donc celui qui m'a déjà apporté de ce qu'il avoit pris à la chasse, & qui m'a fait manger de tout avant que vous vinssiez? & je lui ai donné ma bénédiction, & il sera beni; *car c'est Dieu même qui l'a ordonné ainsi.*

34. Esaü à ces paroles de son pere, jetta un cri furieux; " & étant dans une *extrême* consternation, " il lui dit: Donnez-moi aussi votre bénédiction, mon pere.

35. Isaac lui répondit: Votre frere est venu me surprendre; & il a reçu la bénédiction qui vous étoit due.

30. Vix Isaac sermonem impleverat: & egresso Jacob foràs, venit Esaü;

31. coctosque de venatione cibos intulit patri, dicens: Surge, pater mi, & comede de venatione filii tui, ut benedicat mihi anima tua.

32. Dixitque illi Isaac: Quis enim es tu? Qui respondit: Ego sum filius tuus primogenitus Esaü.

33. Expavit Isaac stupore vehementi; & ultrà quàm credi potest, admirans, ait: Quis igitur ille est qui dudùm captam venationem attulit mihi, & comedi ex omnibus priusquàm tu venires? benedixique ei, & erit benedictus.

34. Auditis Esaü sermonibus patris, irrugiit clamore magno: & consternatus, ait: Benedic etiam & mihi, pater mi.

35. Qui ait: Venit germanus tuus fraudulenter: & accepit benedictionem tuam.

℣. 33. Ces mots, *& ultrà quàm credi potest admirans*, ne sont pas dans l'Hébreu, où on lit seulement, *expavit Isaac stupore magno usque valde*, (id est, *stupore maximo*,)

℣. 34. Hébr. Il jetta un grand cri & très-amer. On lit dans l'Hébreu, *& irrugiit.* C'est un vestige de la lecture primitive que l'on trouve dans le Samaritain & dans les Septante, où on lit: *Et factum est. . . . & irrugiit:* hébraïsme très-fréquent pour *Et factum est. . . . . ut irrugiret.*

Ibid. Ce mot, *& consternatus*, ne se trouve point dans l'Hébreu.

36. At ille subjunxit : Justè vocatum est nomen ejus Jacob : supplantavit enim me, en alterâ vice : primogenita mea antè tulit, & nunc secundò surripuit benedictionem meam. Rursúmque ad patrem : Numquid non reservasti, ait, & mihi benedictionem ?

36. C'est avec raison, dit Esaü, qu'il a été appellé Jacob ; car " voici la seconde fois qu'il m'a supplanté. Il m'a enlevé auparavant mon droit d'aîneſſe ; & présentement il vient encore de me dérober la bénédiction qui m'étoit due. Mais, mon pere, ajouta Esaü, ne m'avez-vous *donc* point réservé aussi une bénédiction ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

37. Respondit Isaac : dominum tuum illum constitui, & omnes fratres ejus servituti illius subjugavi : frumento & vino stabilivi eum, & tibi post hæc, fili mi, ultrà quid faciam ?

37. Isaac lui répondit : Je l'ai établi votre seigneur, & j'ai assujetti à sa domination tous ses freres ; je l'ai affermi dans la possession du bled & du vin ; & après cela, mon fils, que me reste-t-il que je puisse faire pour vous ?

38. Cui Esaü : Num unam, inquit, tantùm benedictionem habes, pater ? mihi quoque obsecro ut benedicas. Cúmque ejulatu magno fleret,

38. Esaü lui repartit : N'avez-vous donc, mon pere, qu'une seule bénédiction ? Je vous conjure de me benir aussi. Il jetta ensuite de grands cris mêlés de larmes.

39. motus Isaac, dixit ad eum : In pinguedine terræ, & in rore cœli desuper, erit benedictio tua.

39. Et Isaac, son pere en étant touché, lui dit : Votre bénédiction sera dans la fécondité de la terre, & dans la rosée du ciel *qui vient* d'en haut. "

Hebr. xi. 17.

℣. 36. Hébr. autr. Est-ce donc parce qu'il est appellé Jacob, que voici deux fois qu'il me supplante ? C'est la même expression & la même construction qu'au chap. XXIX. ℣. 15. *Num quia frater meus es, & gratis servies mihi* ? En sorte qu'on pourroit traduire littéralement ici : *Num quia vocatum est nomen ejus Jacob, & supplantavit me, en duabus vicibus* ? Au lieu de HKI *Num quia*, on lit ici dans le Samaritain HKO, visiblement fautif sans aucun sens : les Septante & autres qui traduisent au sens de *justè* ou *verè*, semblent avoir lu ici AKN, *vere*, comme on le trouvera au chap. suiv. ℣. 16. où les Septante ont lu HKI comme au chap. XXIX. ℣. 15. en sorte qu'il est visible qu'ils ont confondu ces deux mots.

℣. 39. L'Hébreu peut se prendre dans un autre sens qui paroît mieux caractériser le pays qui fut le partage des descendants d'Esaü, & qui se lie beaucoup mieux avec le ℣. suiv. ; c'est ce qui a donné lieu à M. l'Abbé de

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

40. Vous vivrez de l'épée, vous servirez votre frere, " & le temps viendra que vous secouerez son joug, & que vous vous en délivrerez. "

40. Vives in gladio, & fratri tuo servies : tempusque veniet, cùm excutias & solvas jugum ejus de cervicibus tuis.

41. Esaü haïssoit donc toujours Jacob, à cause de cette bénédiction qu'il avoit reçue de son pere, & il disoit en lui-même *& parmi ses domestiques* : Le temps de la mort de mon pere viendra, & alors je tuerai mon frere Jacob.

Abd. 1. 10.

41. Oderat ergo semper Esaü Jacob pro benedictione quâ benedixerat ei pater : dixitque in corde suo : Venient dies luctûs patris mei, & occidam Jacob fratrem meum.

42. Ce qui ayant été rapporté à Rébecca, elle envoya querir son fils Jacob, & lui dit : Voilà votre frere Esaü qui menace de vous tuer. "

42. Nunciata sunt hæc Rebeccæ : quæ mittens & vocans Jacob filium suum, dixit ad eum : Ecce Esaü frater tuus minatur ut occidat te.

43. Mais, mon fils, croyez-moi, hâtez-vous de vous retirer vers mon frere Laban, qui est à Haran :

43. Nunc ergo, fili mi, audi vocem meam, & consurgens fuge ad Laban fratrem meum in Haran :

Vence, de paraphraser ainsi ce verset dans l'édition de Nanci : Votre bénédiction *ne* sera *point* dans la fécondité de la terre, & dans la rosée du ciel *qui vient* d'en-haut ; *puisque vous habiterez un pays stérile* : *Mais* vous vivrez de l'épée, &c. » L'Idumée étoit un pays fort stérile & fort sec : & l'Hébreu peut se traduire : Et Isaac son pere lui répondit en disant : Votre habitation n'aura ni la graisse de la terre, ni la rosée du Ciel : mais vous vivrez de l'épée, &c. Au lieu de *benedictio tua*, on lit dans l'Hébreu *habitatio tua* : & au lieu de *in* on lit *à* qui se prend dans un sens de privation.

℣. 40. Les descendants d'Esaü furent soumis aux Rois de Juda, depuis David jusqu'au regne de Joram fils de Josaphat ; (2. *Reg.* VIII. 14. 4. *Reg.* VIII. 20.) & ils furent de nouveau assujettis sous le gouvernement du grand Prêtre Hircan, de la famille des Asmonéens.

Ibid. Hébr. autr. Et il arrivera que quand vous dominerez (ou selon le Samaritain, quand vous serez devenu puissant,) vous briserez le joug qu'il aura mis sur votre cou. Au lieu de TRID, *dominaberis*, ou selon les Septante & la Vulgate, *depones*, le Samaritain porte TADR, *magnificaberis*. Les Iduméens s'étant révoltés sous Joram Roi de Juda, secouerent le joug, & se donnerent un Roi. 4. *Reg.* VIII. 20.

℣. 42. Hébr. litt. qui se console dans l'espérance de vous tuer. Au lieu de MTNKM, *consolantem se in te*, peut-être faudroit-il lire MTNQM, *ulciscentem se in te*, qui va se venger sur vous en vous tuant.

44. habitabisque cum eo dies paucos, donec requiescat furor fratris tui,

45. & cesset indignatio ejus, obliviscaturque eorum quæ fecisti in eum: postea mittam, & adducam te inde huc: cur utroque orbabor filio in uno die?

46. Dixitque Rebecca ad Isaac: Tædet me vitæ meæ propter filias Heth: si acceperit Jacob uxorem de stirpe hujus terræ, nolo vivere.

44. vous demeurerez quelques jours avec lui, jusqu'à ce que la fureur de votre frere s'appaise,

45. que sa colere se passe, & qu'il oublie ce que vous avez fait contre lui: J'enverrai ensuite *pour* vous faire revenir ici. Pourquoi perdrai-je mes deux enfants en un même jour? *comme il arriveroit, si Esaü, en vous tuant, se rendoit indigne de vivre.*

46. Rébecca dit ensuite à Isaac, *pour lui faire agréer ce voyage de Jacob*: La vie m'est devenue ennuyeuse, à cause des filles de Heth *qu'Esaü a épousées*: si Jacob épouse une fille de ce pays-ci, je ne veux plus vivre; *envoyez-le chercher une femme en la maison de Laban.*

CHAPITRE XXVIII.

Jacob quitte la maison de son pere pour se retirer en Mésopotamie. Esaü épouse Mahéleth, fille d'Ismaël. Vision de Jacob à Béthel.

1. VOcavit itaque Isaac Jacob, & benedixit eum, præcepitque ei dicens: Noli accipere conjugem de genere Chanaan:

1. ISaac ayant donc appellé Jacob, le benit, & lui fit ce commandement: Ne prenez point, lui dit-il, une femme d'entre les filles de Chanaan:

2. sed vade, & proficiscere in Mesopotamiam Syriæ, ad domum Ba-

2. mais allez en Mésopotamie, qui est en Syrie, " en la maison de Bathuel pere de votre mere, & épousez

℣. 2. Hébr. Allez à Padan-Aram. » *Padan-Aram* ne signifie pas la Mésopotamie en général, mais seulement la partie qui est cultivée ou labourée, le plat pays de la Mésopotamie. La partie Septentrionale de la Mésopotamie est fertile & abondante en pâturage; la partie Méridionale est stérile & déserte. *Aram* en Hébreu est le nom de la Syrie. De là vient que la Vulgate met en Syrie cette portion de la Mésopotamie.

une des filles de Laban votre oncle."

Av. l'Ère Chr. Vulg. 1788.

thuel patris matris tuæ; & accipe tibi inde uxorem de filiabus Laban avunculi tui.

3. *Puis lui confirmant de nouveau les bénédictions qu'il lui avoit déjà données, il ajouta*: Que le Dieu tout-puissant vous benisse, qu'il croisse & qu'il multiplie votre race, afin que vous soyez le chef de plusieurs peuples.

3. Deus autem omnipotens benedicat tibi, & crescere te faciat, atque multiplicet: ut sis in turbas populorum.

4. Qu'il vous donne, & à votre postérité après vous, les bénédictions qu'il a promises à Abraham *votre pere*," & qu'il vous fasse posséder *en propre* la terre où vous demeurez *maintenant* comme étranger, *&* qu'il a promise à votre aïeul *de donner à sa postérité*."

Osée XII. 12.

4. Et det tibi benedictiones Abrahæ & semini tuo post te: ut possideas terram peregrinationis tuæ, quam pollicitus est avo tuo.

5. Jacob ayant pris ainsi congé d'Isaac, partit pour se rendre en Mésopotamie, qui est en Syrie, chez Laban fils de Bathuel Syrien, frere de Rébecca sa mere.

5. Cúmque dimisisset eum Isaac, profectus venit in Mesopotamiam Syriæ ad Laban filium Bathuel Syri fratrem Rebeccæ matris suæ.

6. Mais Esaü voyant que son pere avoit beni Jacob, & l'avoit envoyé en Mésopotamie, qui est en Syrie, pour épouser une femme de ce pays-là; qu'après lui avoir donné sa bénédiction," il lui avoit fait ce commandement: Vous ne prendrez point de femme d'entre les filles de Chanaan;

6. Videns autem Esaü quòd benedixisset pater suus Jacob, & misisset eum in Mesopotamiam Syriæ, ut inde uxorem duceret; & quòd post benedictionem præcepisset ei, dicens: Non accipies uxorem de filiabus Chanaan:

7. & que Jacob obéissant à son

7. quòdque obediens

Ibid. Hébr. litt. frere de votre mere.

℣. 4. Le Samaritain l'exprime.

Ibid. Hébr. que Dieu (Sam. que le Seigneur) a donnée à Abraham, *en la lui promettant.*

℣. 6. L'Hebreu dit, en lui donnant sa bénédiction, & joint cela à la phrase précédente; mais il paroît que cela convient mieux à celle-ci, & qu'au lieu de ברכו, *cùm benedixeret*, on a pu lire, ברכו, *postquàm benedixerat*, comme le suppose la Vulgate.

Jacob

Jacob parentibus suis, isset in Syriam :

8. probans quoque quòd non libenter aspiceret filias Chanaan pater suus :

9. ivit ad Ismaelem, & duxit uxorem, absque iis quas priùs habebat, Maheleth filiam Ismael filii Abraham, sororem Nabaioth.

10. Igitur egressus Jacob de Barsabee, pergebat Haran.

11. Cúmque venisset ad quemdam locum, & vellet in eo requiescere post solis occubitum, tulit de lapidibus qui jacebant, & supponens capiti suo, dormivit in eodem loco.

12. Viditque in somnis scalam stantem super terram, & cacumen illius tangens cœlum, Angelos quoque Dei ascendentes & descendentes per eam,

pere & à sa mere, étoit allé en Syrie ;

Av. l'Erg Chr. Vulg. 1788.

8. ayant vu aussi par expérience que les filles de Chanaan ne plaisoient point à son pere ;

9. *pour se mettre mieux dans son esprit en prenant une femme de sa famille*, il alla vers Ismaël, " & outre les femmes qu'il avoit déjà, il épousa Mahéleth fille d'Ismaël fils d'Abraham, & sœur de Nabaïoth.

10. Jacob étant donc sorti de Bersabée ; alloit à Haran.

11. Et étant venu en un certain lieu," comme il vouloit s'y reposer après le coucher du soleil, il prit une des pierres qui étoient là, & la mit sous sa tête, & s'endormit dans ce même lieu.

12. Alors il vit en songe une échelle dont le pied étoit appuyé sur la terre, & le haut touchoit au ciel ; & des Anges de Dieu montoient & descendoient le long de l'échelle."

℣. 9. On peut encore ici se rappeller ce que nous avons dit dans la *Dissertation sur le troisieme Age* : Si Isaac avoit alors cent trente-sept ans, Ismaël ne vivoit plus : il y avoit quatorze ans qu'il étoit mort ; & Esaü n'auroit pu aller que vers *la maison d'Ismaël*, comme quelques-uns l'expliquent ici. Mais si Isaac n'avoit alors que cent sept ans, Ismaël vivoit encore ; & ce fut vers lui qu'Esaü alla comme le texte le dit. Ce mot *ad Ismaelem* ne se trouve pas dans le Samaritain ; mais il est exprimé dans l'Hébreu & dans le Grec des Septante comme dans la Vulgate.

℣. 11. C'étoit près la ville de Luza, nommée depuis Béthel. *Infr.* ℣. 19. Dans la distribution des Tribus, Béthel se trouvoit située sur les frontieres de Benjamin & d'Ephraïm.

℣. 12. Plusieurs remarquent dans cette vision une figure de l'Incarnation du Verbe, qui a joint le ciel & la terre en réconciliant les hommes à Dieu. On peut rapporter à cette vision ce que dit J. C. dans l'Evangile : Vous verrez les cieux ouverts, & les Anges de Dieu qui monteront & qui descendront sur le Fils de l'Homme. (*Joan.* I. 51.) Et ce que le Sauveur dit dans un autre endroit : Qu'il est la voie, & que nul ne vient à son Pere que par lui. (*Joan.* XIV. 6.)

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

13. Il vit auſſi le Seigneur appuyé ſur le haut de l'échelle, qui lui dit : Je ſuis le Seigneur, le Dieu d'Abraham votre pere, & le Dieu d'Iſaac : Je vous donnerai & à votre race la terre où vous dormez.

Infr. XXXV. 1. XLVIII. 3.

13. & Dominum innixum ſcalæ dicentem ſibi : Ego ſum Dominus Deus Abraham patris tui, & Deus Iſaac : Terram, in qua dormis, tibi dabo & ſemini tuo.

Deut. XII. 20. XIX. 14. *Sup.* XXVI. 4.

14. Votre poſtérité ſera *nombreuſe* comme la pouſſiere de la terre ; Vous vous étendrez à l'Orient & à l'Occident, au Septentrion & au Midi ; & toutes les nations de la terre ſeront benies en vous, & dans celui qui ſortira de vous. "

14. Eritque ſemen tuum quaſi pulvis terræ ; dilataberis ad Occidentem, & Orientem, & Septentrionem, & Meridiem : & benedicentur in te & in ſemine tuo cunctæ tribus terræ

15. Je ſerai votre protecteur " par-tout où vous irez ; je vous ramenerai dans ce pays ; & je ne vous quitterai point que je n'aie accompli tout ce que je *vous* " ai dit.

15. Et ero cuſtos tuus quocumque perrexeris, & reducam te in terram hanc : nec dimittam niſi complevero univerſa quæ dixi.

16. Jacob s'étant éveillé après ſon ſommeil, dit ces paroles : Le Seigneur eſt vraiment en ce lieu-ci, & je ne le ſavois pas ; *je le regardois comme un lieu profane, & c'eſt un lieu ſaint.*

17. Et dans la frayeur dont il ſe trouva ſaiſi, il ajouta : Que ce lieu eſt terrible ! c'eſt véritablement la maiſon de Dieu & la porte du ciel.

16. Cúmque evigilaſſet Jacob de ſomno, ait : Verè Dominus eſt in loco iſto, & ego neſciebam.

17. Pavenſque, Quàm terribilis eſt, inquit, locus iſte ! non eſt hîc aliud niſi domus Dei & porta cœli.

18. Jacob ſe levant donc le matin, prit la pierre qu'il avoit miſe ſous ſa tête, & l'érigea comme un monument, répandant de l'huile deſſus, *pour la conſacrer au Seigneur.* "

Infr. XXXI. 13.

18. Surgens ergo Jacob manè, tulit lapidem quem ſuppoſuerat capiti ſuo, & erexit in titulum, fundens oleum deſuper.

℣. 14. Votre bonheur ſe répandra ſur tous les peuples du monde par le Meſſie qui eſt la bénédiction de toutes les nations : c'eſt ainſi que les Peres l'expliquent après S. Paul. *Gal.* III. 16.

℣. 15. Hébr. Je ſerai avec vous & je vous garderai.

Ibid. Ce mot eſt dans l'Hébreu.

℣. 18. La coutume d'oindre des pierres eſt très-connue dans l'antiquité.

19. Appellavitque nomen urbis, Bethel, quæ priùs Luza vocabatur.

20. Vovit etiam votum, dicens : Si fuerit Deus mecum, & custodierit me in via, per quam ego ambulo, & dederit mihi panem ad vescendum, & vestimentum ad induendum,

21. reversusque fuero prosperè ad domum patris mei : erit mihi Dominus in Deum,

22. & lapis iste, quem erexi in titulum, vocabitur Domus Dei : cunctorumque quæ dederis mihi, decimas offeram tibi.

19. Il donna aussi, *en memoire de ce qui venoit de lui arriver*, le nom de Béthel, *c'est-à-dire, maison de Dieu*, à la ville, qui auparavant s'appelloit Luza."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

20. Et il fit ce vœu en même temps, disant : Si Dieu demeure avec moi, s'il me protege dans le chemin par lequel je marche, & me donne du pain pour me nourrir, & des vêtements pour me vêtir,

21. & si je retourne heureusement en la maison de mon pere, le Seigneur sera mon Dieu *d'une maniere toute particuliere.*

22. Et *le lieu où est* cette pierre, que j'ai dressée comme un monument *des merveilles que j'y ai vues*, s'appellera" la maison de Dieu, & je vous offrirai, *Seigneur*, la dîme de tout ce que vous m'aurez donné.

℣. 19. Hébr. Ulam-Luz. S. Jérôme a supposé que *Ulam* pouvoit signifier ici *priùs*, sans s'appercevoir que ce seroit répéter la même idée que l'Hébreu exprime à la fin du ℣. *& Ulam-Luz, nomen civitatis hujus priùs.* Les Septante l'expriment ainsi. On lit dans le Samaritain, *Ulam-Luza*. Elle se trouve nommée simplement *Luz* ou *Luza*, au chap. XXXV. 6.

℣. 22. Hébr. sera. Sept. sera pour moi.

CHAPITRE XXIX.

Jacob s'engage à sept ans de service pour avoir Rachel. Laban lui donne Lia en la place de Rachel. Il sert encore sept autres années pour Rachel. Naissance de Ruben, de Siméon, de Lévi & de Juda.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

1. JAcob continua son chemin, & arriva au pays qui étoit vers l'Orient."

2. Il entra dans un champ, où il vit un puits, & trois troupeaux de brebis qui se reposoient auprès, *attendant qu'on les fît boire*; car c'étoit de ce puits qu'on abreuvoit les troupeaux, l'entrée en étoit fermée avec une grande pierre, *pour en conserver l'eau qui étoit fort rare en ce pays.*

3. C'étoit la coutume de ne lever la pierre que lorsque tous les troupeaux étoient assemblés; " & après qu'ils avoient bu, on la remettoit sur l'ouverture du *puits*, *pour lui donner le temps de se remplir.*

4. Jacob dit donc aux pasteurs: Mes freres, d'où êtes-vous? Ils lui répondirent: De Haran.

5. Jacob ajouta: Ne connoissez-vous point Laban, *petit-fils* de Nachor? " Ils lui dirent: Nous le connoissons.

1. PRofectus ergo Jacob, venit in terram Orientalem.

2. Et vidit puteum in agro, tres quoque greges ovium accubantes juxta eum, nam ex illo adaquabantur pecora, & os ejus grandi lapide claudebatur.

3. Morisque erat ut cunctis ovibus congregatis devolverent lapidem, & refectis gregibus rursùm super os putei ponerent.

4. Dixitque ad pastores: Fratres, unde estis? Qui responderunt: De Haran.

5. Quos interrogans, Numquid, ait, nostis Laban filium Nachor? Dixerunt: Novimus.

℣. 1. Hébr. Et alla au pays des enfants de l'Orient; » c. à. d. dans la Mésopotamie, selon l'usage des Hébreux qui appellent *pays d'Orient*, la Mésopotamie, & les autres pays de delà l'Euphrate.

℣. 3. Hébr. Tous les troupeaux (ou plutôt selon le Samar. Tous les Pasteurs) s'assembloient là, & ils levoient la pierre de dessus l'ouverture du puits. » C'est-à-dire, HRAIM, *pastores*, au lieu de HADRIM, *greges*. La même variété va revenir au ℣. 8. où les Septante ont lu comme le Samaritain, *pastores*.

℣. 5. Laban étoit fils de Bathuel & petit-fils de Nachor. *Supr.* XXIV. 15. 29.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

6. Sanusne est ? inquit. Valet, inquiunt : & ecce Rachel filia ejus venit cum grege suo.

6. Se porte-il bien ? dit Jacob. Ils lui répondirent : Il se porte bien ; " & voilà sa fille Rachel qui vient ici avec son troupeau.

7. Dixitque Jacob : Adhuc multum diei superest, nec est tempus ut reducantur ad caulas greges : date antè potum ovibus, & sic eas ad pastum reducite.

7. Jacob *leur*" dit : Il reste encore beaucoup de jour, & il n'est pas temps de ramener les troupeaux dans l'étable : faites donc boire présentement les brebis, & ensuite vous les reménerez paître.

8. Qui responderunt : Non possumus, donec omnia pecora congregentur, & amoveamus lapidem de ore putei, ut adaquemus greges.

8. Ils lui répondirent : Nous ne pouvons le faire, jusqu'à ce que tous les troupeaux" soient assemblés, & que nous ayons ôté la pierre de dessus le puits, pour leur donner à boire *à tous ensemble*.

9. Adhuc loquebantur, & ecce Rachel veniebat cum ovibus patris sui : nam gregem ipsa pascebat.

9. Ils parloient encore, lorsque Rachel arriva avec les brebis de son pere ; car elle menoit paître elle-même le troupeau. "

10. Quam cùm vidisset Jacob, & sciret consobrinam suam, ovesque Laban avunculi sui : amovit lapidem quo puteus claudebatur.

10. Jacob l'ayant vue, & sachant qu'elle étoit sa cousine germaine, " & que ces troupeaux étoient à Laban son oncle, " ôta la pierre qui fermoit le puits ;

11. Et adaquato grege, osculatus est eam : & elevatâ voce flevit.

11. & *ensuite* ayant fait boire son troupeau, il la baisa" en haussant sa voix & en pleurant.

℣. 6. Hébr. Est-il en paix ?.... Il est en paix. *An pax ei ? Pax.* Sous le nom de *paix* l'Ecriture comprend toutes sortes de prospérités. Le salut le plus ordinaire étoit, *Pax vobis*, Que la paix soit avec vous.

℣. 7. Le Samaritain l'exprime.

℣. 8. Samar. & Sept. les pasteurs.

℣. 9. Selon le Texte Hébreu, *Nam ipse erat pastor.* Mais le Samaritain met *ipsa ;* les Septante lisoient ainsi : & l'Hébreu ponctué le porte de même.

℣. 10. c. à. d. fille de Laban frere de sa mere. Et c'est ainsi que porte l'Hébreu.

Ibid. Hébr. litr. frere de sa mere.

℣. 11. C'étoit la coutume en ce pays-là de saluer par le baiser.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

12. Car il lui avoit dit " qu'il étoit le frere, *c'eſt-à-dire, le parent* de ſon pere" & le fils de Rébecca. Rachel courut auſſi-tôt le dire à ſon pere,

12. & indicavit ei quòd frater eſſet patris ſui, & filius Rebeccæ: at illa feſtinans nuntiavit patri ſuo;

13. qui ayant appris que Jacob fils de ſa ſœur, étoit venu, courut au devant de lui, l'embraſſa étroitement, & l'ayant baiſé pluſieurs fois, le mena en ſa maiſon. Lorſqu'il eut ſu de lui-même le ſujet de ſon voyage,

13. qui cùm audiſſet veniſſe Jacob filium ſororis ſuæ, cucurrit obviam ei: complexuſque eum, & in oſcula ruens, duxit in domum ſuam. Auditis autem cauſis itineris,

14. il lui dit: Vous êtes ma chair & mon ſang: "*j'aurai ſoin de vous; demeurez chez moi.* Et après qu'un mois ſe fut paſſé,

14. reſpondit: Os meum es, & caro mea. Et poſtquàm impleti ſunt dies menſis unius,

15. il dit à Jacob: Faut-il que vous me ſerviez gratuitement, parce que vous êtes mon frere? dites-moi donc quelle recompenſe vous deſirez.

15. dixit ei: Num quia frater meus es, gratis ſervies mihi? dic quid mercedis accipias.

16. Or Laban avoit deux filles, dont l'aînée s'appelloit Lia, & la plus jeune Rachel.

16. Habebat verò duas filias: nomen majoris, Lia; minor verò appellabatur Rachel.

17. Mais Lia avoit les yeux chaſſieux, "au lieu que Rachel étoit belle & très-agréable."

17. Sed Lia lippis erat oculis: Rachel decorâ facie, & venuſto aſpectu.

18. Jacob ayant conçu de l'affection

18. Quam diligens Ja-

℣. 12. *Indicavit* ſe peut prendre pour *indicaverat*, comme ci-devant, (XXVI. 2.) *apparuit* pour *apparuerat*: cela eſt très-fréquent dans l'Hébreu, où cette diſtinction grammaticale n'étoit point connue.

Ibid. Jacob & Laban étoient freres en ce qu'ils deſcendoient l'un & l'autre de Bathuel, pere de Laban, & aïeul maternel de Jacob. Voyez ce qui a déjà été dit ſur le chap. XXVI. ℣. 7.

℣. 14. *Os meum es & caro mea*, ce ſont les paroles qu'Adam dit à Eve. *Supr.* II. 23. Elles marquent ici la proximité du ſang. Dans les autres langues on dit: C'eſt mon ſang.

℣. 17. Le terme Hébreu ſignifie tendres, délicats, foibles; ce qui peut s'entendre en bonne ou en mauvaiſe part. Les Anciens entendoient communément par *des yeux tendres*, de beaux yeux. Les Septante traduiſent: Foibles.

Ibid. Hébr. bien faite de corps, & belle de viſage.

cob, ait : Serviam tibi pro Rachel filia tua minore, septem annis.

19. Respondit Laban : Melius est ut tibi eam dem quàm alteri viro : mane apud me.

20. Servivit ergo Jacob pro Rachel septem annis : & videbantur illi pauci dies præ amoris magnitudine.

21. Dixitque ad Laban : Da mihi uxorem meam ; quia jam tempus impletum est, ut ingrediar ad illam.

22. Qui vocatis multis amicorum turbis ad convivium fecit nuptias.

23. Et vesperè Liam filiam suam introduxit ad eum,

24. dans ancillam filiæ, Zelpham nomine. Ad quam cùm ex more Jacob fuisset ingressus, facto manè vidit Liam,

25. & dixit ad socerum suum : Quid est quod facere voluisti ? nonne pro

pour elle, dit à Laban : Je vous servira sept ans pour Rachel votre seconde fille." Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

10. Laban lui répondit : Il vaut mieux que je vous la donne qu'à un autre : demeurez avec moi.

20. Jacob le servit donc sept ans pour Rachel : & ce temps ne lui paroissoit que peu de jours, tant l'affection qu'il avoit pour elle étoit grande.

21. Après cela il dit à Laban : Donnez-moi ma femme, puisque le temps auquel je dois l'épouser est accompli, *& que je vous ai servi sept ans, comme je vous l'ai promis.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1781.

22. Alors Laban fit les noces, ayant invité au festin ses amis qui étoient en fort grand nombre."

23. Et le soir il fit entrer Lia sa fille dans la chambre de Jacob, "

24. & lui donna une servante *pour la servir*, qui s'appelloit Zelpha. Jacob l'ayant prise pour sa femme, " reconnut le matin que c'étoit Lia :

25. & il dit à son beau-pere : D'où vient que vous m'avez traité de cette sorte ? ne vous ai-je pas servi pour Ra-

℣. 18. C'étoit alors la coutume, que les hommes achetassent leurs femmes, & qu'ils leur donnassent la dot. Voyez la *Dissertation sur les mariages des Hébreux*, à la tête du Cantique des Cantiques.

℣. 22. Hébr. ayant invité tous les habitants du lieu. » C'est aussi le sens des Septante.

℣. 23. Lia fut introduite dans la chambre avant Jacob, selon l'usage des Chaldéens. *Tob.* VII. 19. VIII. 1.

℣. 24. Ces mots, *ex more*, ne sont pas dans l'Hébreu, qui arrange ces phrases autrement, mais toujours dans le même sens.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1781.

chel ? pourquoi m'avez-vous trompé ?

26. Laban lui répondit : Ce n'eſt pas la coutume de ce pays de marier les filles les plus jeunes avant *les aînées.*

27. Achevez les ſept jours de la noce de celle-ci, " & je vous donnerai " l'autre *enſuite*, pour le temps de ſept autres années que vous me ſervirez *encore.* "

28. Jacob conſentit à ce qu'il vouloit : *par ce conſentement il ratifia ſon mariage avec Lia, qui juſques-là étoit nul ;* & au bout de ſept jours, il épouſa Rachel,

29. à qui ſon pere avoit donné une ſervante nommée Bala.

30. Jacob ayant eu enfin celle qu'il avoit ſouhaité d'épouſer, il préféra la ſeconde à l'aînée dans l'affection qu'il lui portoit, & ſervit *encore* " Laban pour elle ſept autres années.

31. Mais le Seigneur voyant que Jacob avoit du mépris pour Lia, " la rendit féconde, pendant que ſa ſœur demeuroit ſtérile.

Rachel ſervivi tibi ? quare impoſuiſti mihi ?

26. Reſpondit Laban : Non eſt in loco noſtro conſuetudinis, ut minores antè tradamus ad nuptias.

27. Imple hebdomadam dierum hujus copulæ : & hanc quoque dabo tibi pro opere quo ſerviturus es mihi ſeptem annis aliis.

28. Acquievit placito ; & hebdomadâ tranſactâ, Rachel duxit uxorem :

29. cui pater ſervam Balam tradiderat.

30. Tandemque potitus optatis nuptiis, amorem ſequentis priori prætulit, ſerviens apud eum ſeptem annis aliis.

31. Videns autem Dominus quòd deſpiceret Liam, aperuit vulvam ejus, ſorore ſterili permanente.

℣. 27. La cérémonie des noces duroit communément ſept jours. Voyez la *Diſſertation ſur les mariages des Hébreux.*

Ibid. On lit dans l'Hébreu VNTNH, *& dabitur*, au lieu de VATN, *& dabo*, qu'on trouve dans le Samaritain.

Ibid. Ce mot eſt dans l'Hébreu.

℣. 30. Ce mot eſt dans l'Hébreu.

℣. 31. Hébr. litt. que Jacob haiſſoit Lia. » l'Ecriture marque par ce terme un amour moins tendre, moins vif, ou même une moindre conſidération, une moindre eſtime. C'eſt ainſi que ce que J. C. dit dans S. Luc : *Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas ſon pere, ſa mere.... il ne peut être mon diſciple* ; (*Luc.* XIV. 26.) eſt expliqué dans S. Matthieu par ces mots : *Celui qui aime ſon pere ou ſa mere plus que moi, n'eſt pas digne de moi.* (*Matt.* X. 37.)

32. Quæ

32. Quæ conceptum genuit filium, vocavitque nomen ejus, Ruben, dicens: Vidit Dominus humilitatem meam; nunc amabit me vir meus.

32. Elle conçut donc, & elle enfanta un fils qu'elle nomma Ruben, *fils de la Vision*, en disant: Le Seigneur a vu mon humiliation; mon mari m'aimera maintenant. Av. l'Erb Chr. Vulg. 1781.

33. Rursúmque concepit & peperit filium, & ait: Quoniam audivit me Dominus haberi contemptui, dedit etiam istum mihi. Vocavitque nomen ejus Simeon.

33. Elle conçut encore, & étant accouchée d'un fils, elle dit: Le Seigneur ayant entendu que j'étois mépriſée, il m'a donné ce ſecond fils; c'eſt pourquoi elle le nomma Siméon, *c'eſt-à-dire, le Seigneur a entendu.*"

34. Concepitque tertiò, & genuit alium filium, dixitque: Nunc quoque copulabitur mihi maritus meus, eo quòd pepererim ei tres filios. Et idcircò appellavit nomen ejus Levi.

34. Elle conçut pour la troiſieme fois, & étant encore accouchée d'un fils, elle dit: Maintenant mon mari ſera plus uni à moi, puiſque je lui ai donné trois fils; c'eſt pourquoi elle le nomma" Lévi, *què ſignifie, lien, union.*

35. Quartò concepit, & peperit filium, & ait: Modò confitebor Domino: Et ob hoc vocavit eum Judam: ceſſavitque parere.

35. Elle conçut pour la quatrieme fois, & elle accoucha d'un fils, & elle dit: Maintenant je louerai le Seigneur; c'eſt pourquoi elle lui donna le nom de Juda, *qui ſignifie, louange*: & elle ceſſa pour lors d'avoir des enfants. *Matt. 1. 5.*

℣. 33. Hébr. litt. Le Seigneur a entendu que j'étois haie.... c'eſt pourquoi elle le nomma Siméon, *c'eſt-à-dire, d'un nom qui ſignifie l'action d'entendre.*

℣. 34. On lit dans l'Hébreu QRA, *vocavit* au maſculin, au lieu du féminin QRAH, qu'on lit dans le Samaritain.

CHAPITRE XXX.

Naissance de Dan, de Nephthali, de Gad, d'Aser, d'Issachar, de Zabulon, de Dina, & de Joseph. Accord de Jacob & de Laban.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1778.

1. RAchel voyant qu'elle étoit stérile porta envie à *la fécondité de* sa sœur, & elle dit à son mari, *avec une impatience que le seul desir d'avoir des enfants pouvoit excuser*: Donnez-moi des enfants, ou je mourrai.

2. Jacob irrité *d'une demande si peu raisonnable*, lui répondit: Suis-je comme Dieu, *qui donne la fécondité à qui il lui plaît*? & n'est-ce pas lui qui empêche que votre sein ne porte son fruit?

3. Rachel ajouta: *Puisque Dieu m'a rendu stérile*, j'ai Bala ma servante; allez à elle, afin que je reçoive sur mes genoux" ce qu'elle enfantera, & que j'aie des enfants d'elle.

4. Elle lui donna donc Bala pour femme.

5. Jacob l'ayant prise, elle conçut, & elle accoucha d'un fils.

6. Alors Rachel dit: Le Seigneur a jugé en ma faveur, & il a exaucé ma voix, en me donnant un fils: c'est pourquoi elle le nomma Dan, *qui signifie*, *jugement.*

7. Bala conçut encore; & étant accouchée d'un second fils,

1. CErnens autem Rachel quòd infecunda esset, invidit sorori suæ, & ait marito suo: Da mihi liberos, alioquin moriar.

2. Cui iratus respondit Jacob: Num pro Deo ego sum, qui privavit te fructu ventris tui?

3. At illa: Habeo, inquit, famulam Balam: ingredere ad illam, ut pariat super genua mea, & habeam ex illa filios.

4. Deditque illi Balam in conjugium: quæ,

5. ingressa ad se viro, concepit, & peperit filium.

6. Dixitque Rachel: Judicavit mihi Dominus, & exaudivit vocem meam, dans mihi filium. Et idcircò appellavit nomen ejus Dan.

7. Rursùmque Bala concipiens peperit alterum,

℣. 3. Tel étoit l'usage de ces premiers temps, de recevoir les enfants sur les genoux, au lieu de les recevoir sur les bras. *Infr.* L. 22. *Job.* III. 12. *Psal.* XXI. 11.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1777.

8. pro quo ait Rachel : Comparavit me Deus cum sorore mea, & invalui. Vocavitque eum Nephthali.

8. Rachel dit de lui : Le Seigneur m'a fait entrer en combat avec ma sœur, " & la victoire m'est demeurée : c'est pourquoi elle le nomma Nephthali, " *qui signifie, j'ai combattu avec adresse & avec succès.*"

9. Sentiens Lia quòd parere desiisset, Zelpham ancillam suam marito tradidit.

9. Lia voyant qu'elle avoit cessé d'avoir des enfants, donna Zelpha sa servante à son mari,

10. Quâ post conceptum edente filium,

10. laquelle conçut & accoucha d'un fils ;

11. dixit : Feliciter. Et idcircò vocavit nomen ejus Gad.

11. & Lia dit : Heureusement ; c'est pourquoi elle le nomma Gad, *c'est-à-dire, heureux.*"

12. Peperit quoque Zelpha alterum,

12. Zelpha ayant eu un second fils ;

13. dixitque Lia : Hoc pro beatitudine mea ; beatam quippe me dicent mulieres. Propterea appellavit eum Aser.

13. Lia dit : C'est pour mon bonheur ; car les femmes " m'appelleront bienheureuse : c'est pourquoi elle le nomma Aser ; *c'est-à-dire, bonheur.*

14. Egressus autem Ruben tempore messis triticeæ in agrum, reperit mandragoras : quas matri

14. Or Ruben étant sorti à la campagne, lorsque l'on scioit le froment, trouva des mandragores " qu'il apporta à Lia sa mere, à laquelle Rachel dit :

℣. 8. Hébr. litt. J'ai lutté avec ma sœur par une lutte de Dieu.

Ibid. C'est abusivement qu'on écrit *Nephtali* : selon l'Hébreu & selon le Grec on doit écrire *Nephthali* : les meilleures éditions de la Vulgate le mettent ainsi.

Ibid. Ou simplement, mon combat.

℣. 11. La plupart des anciens & des nouveaux Interpretes entendent par *Gad*, le bonheur, la prospérité. C'est ainsi que l'expliquent les deux Paraphrases Chaldaïques, la Version des Septante & la Version Syriaque. Les Rabbins prétendent que dans l'Hébreu au lieu de BGD, *In prosperitate*, ou *Prospere*, il faut lire BA GAD, *Venit prosperitas.* Mais le sens est le même ; & le ℣. 13. montre l'inutilité de cette correction, puisqu'on y lit d'une style aussi concis BASRI, *Pro beatitudine mea.*

℣. 13. Hébr. litt. les filles.

℣. 14. Le terme Hébreu qui est traduit dans la Vulgate par *Mandragoræ*, n'est pas, entendu de la même maniere par tous les Commentateurs. L'autorité des Septante, du Chaldéen, & de plusieurs savants Commentateurs qui l'ont entendu des Mandragores, n'a pas empêché les nouveaux Interpretes d'y chercher d'autres significations. D. Calmet croit que tous les caracteres que l'Ecriture donne au fruit dont il s'agit ici, peuvent convenir plus particuliérement au citron.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1776.

Donnez-moi des mandragores de votre fils.

15. Mais elle lui répondit : N'eſt-ce pas aſſez que vous m'ayez enlevé mon mari, *en devenant ſa femme après moi*, ſans vouloir encore avoir les mandragores de mon fils ? Rachel ajouta : Je conſens qu'il dorme avec vous cette nuit, pourvu que vous me donniez de ces mandragores de votre fils. *Lia accepta cette condition, & lui en donna.*

16. Lors donc que Jacob ſur le ſoir, revenoit des champs, Lia alla au devant de lui, & lui dit : Vous viendrez *cette nuit* " avec moi, parce que j'ai acheté cette grace, en donnant *à ma ſœur* les mandragores de mon fils. Ainſi Jacob dormit avec elle cette nuit-là.

17. Et Dieu exauça ſes prieres : elle conçut, & elle accoucha d'un cinquieme fils,

18. dont elle dit : Dieu m'a récompenſée, parce que j'ai donné ma ſervante à mon mari ; & elle lui donna le nom d'Iſſachar, *c'eſt-à-dire, récompenſe.*"

19. Lia conçut encore, & accoucha d'un ſixieme fils ;

20. & elle dit : Dieu m'a fait un excellent don ; mon mari demeurera " encore

Liæ detulit. Dixitque Rachel : Da mihi partem de mandragoris filii tui.

15. Illa reſpondit : Parumne tibi videtur, quòd præripueris maritum mihi, niſi etiam mandragoras filii mei tuleris ? Ait Rachel : Dormiat tecum hac nocte pro mandragoris filii tui.

16. Redeuntique ad veſperam Jacob de agro, egreſſa eſt in occurſum ejus Lia ; &, Ad me, inquit, intrabis : quia mercede conduxi te pro mandragoris filii mei. Dormivitque cum ea nocte illâ.

17. Et exaudivit Deus preces ejus : concepitque & peperit filium quintum,

18. & ait : Dedit Deus mercedem mihi, quia dedi ancillam meam viro meo. Appellavitque nomen ejus Iſſachar.

19. Rursùm Lia concipiens, peperit ſextum filium,

20. & ait : Dotavit me Deus dote bonâ : etiam

℣. 16. Le Samaritain l'exprime.

℣. 18. Ou littéralement, il y a récompenſe.

℣. 20. Vulg. litt. ſera. Hébr. litt. demeurera. » Il y a dans l'Hébreu une alluſion entre les deux termes que Lia emploie ici : *Zabad*, qui ſignifie, doter : *Dotavit me Deus dote bonâ* : & *Zabal*, qui ſignifie demeurer : *Etiam hac vice habitabit mecum vir meus.*

hac vice mecum erit maritus meus, eo quòd genuerim ei sex filios. Et idcircò appellavit nomen ejus Zabulon.

cette fois avec moi, parce que je lui ai donné six fils; & elle le nomma Zabulon, *qui veut dire, demeure.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1776.

21. Post quem peperit filiam, nomine Dinam.

21. Elle eut ensuite une fille, qu'elle nomma Dina, *c'est-à-dire, le Seigneur m'a rendu justice.*"

22. Recordatus quoque Dominus Rachelis, exaudivit eam, & aperuit vulvam ejus.

22. Le Seigneur se souvint aussi de Rachel; il l'exauça, & lui ôta sa stérilité. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1774.

23. Quæ concepit & peperit filium, dicens: Abstulit Deus opprobrium meum.

23. Elle conçut, & elle accoucha d'un fils, en disant: Le Seigneur m'a tirée de l'opprobre où j'ai été, *à cause de ma stérilité.*"

24. Et vocavit nomen ejus Joseph, dicens: Addat mihi Dominus filium alterum.

24. Et lui donnant le nom de Joseph, *qui signifie, accroissement,*" elle dit: Que le Seigneur me donne encore un second fils.

25. Nato autem Joseph, dixit Jacob socero suo: Dimitte me, ut revertar in patriam, & ad terram meam.

25. Joseph étant né, Jacob dit à son beau-pere: Laissez-moi aller, afin que je retourne en mon pays, & au lieu de ma naissance: *il est temps que je pense à m'y établir.*

26. Da mihi uxores, & liberos meos, pro quibus servivi tibi, ut abeam: tu nosti servitutem quâ servivi tibi.

26. Donnez-moi mes femmes & mes enfants, pour lesquels je vous ai servi *pendant quatorze ans*, afin que je m'en aille: *Car* " vous savez quel a été le service que je vous ai rendu *depuis que je suis avec vous.*

27. Ait illi Laban: Inveniam gratiam in conf-

27. Laban lui répondit: Que je trouve grace devant vous, j'ai reconnu par ex-

℣. 21. Ou plutôt, c'est-à-dire, jugement ou justice. Le nom de *Dina* a la même étymologie que le nom de *Dan.*

℣. 23. La stérilité passoit pour un opprobre parmi les femmes. 1. *Reg.* 1. 6. *Luc.* 1. 25.

℣. 24. Le nom de *Joseph* fait en même temps allusion aux deux expressions dont Rachel se sert ici: *Asaph* qui signifie, ôter: *Astulit Deus opprobrium meum: & Josaph*, qui signifie ajouter: *Addat mihi Dominus filium alterum.*

℣. 26. Cette particule est dans l'Hébreu.

périence, que Dieu m'a beni à cauſe de vous.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1774.

28. Marquez-moi vous-même la récompenſe que vous voulez que je vous donne. "

29. Jacob lui répondit : Vous ſavez de quelle maniere je vous ai ſervi, & comment votre bien " s'eſt accru entre mes mains.

30. Vous aviez peu de choſe avant que je fuſſe venu avec vous, & préſentement vous voilà devenu riche ; le Seigneur vous a beni auſſi-tôt que je ſuis entré en votre maiſon. Il eſt donc juſte que je ſonge auſſi maintenant à établir ma maiſon.

31. Laban lui dit : Que vous donnerai-je ? Je ne veux rien, dit Jacob : ſi vous faites ce que je vais vous demander, je continuerai à mener vos troupeaux, & à les garder.

32. Viſitez *aujourd'hui* tous vos troupeaux, & mettez à part *pour vous préſentement* toutes les brebis dont la laine eſt de diverſes couleurs ; *& donnez-*

pectu tuo : experimento didici, quia benedixerit mihi Deus propter te :

28. conſtitue mercedem tuam quam dem tibi.

29. At ille reſpondit : Tu noſti quomodo ſervierim tibi, & quanta in manibus meis fuerit poſſeſſio tua.

30. Modicum habuiſti antequàm venirem ad te, & nunc dives effectus es : benedixitque tibi Dominus ad introitum meum. Juſtum eſt igitur ut aliquando provideam etiam domui meæ.

31. Dixitque Laban : Quid tibi dabo ? At ille ait : Nihil volo : ſed ſi feceris quod poſtulo, iterùm paſcam, & cuſtodiam pecora tua.

32. Gyra omnes greges tuos, & ſepara cunctas oves varias & ſparſo vellere : & quodcunque fur-

℣. 27. & 28. L'Hébreu paroit avoir ici ſouffert de la main des Copiſtes ; on y lit : *Et dixit ad eum Laban : Si inveni gratiam in oculis tuis : expertus ſum quòd benedixerit mihi Dominus propter te. Et dixit : Conſtitue mercedem tuam ſuper me, & dabo eam.* Il eſt aſſez viſible que ce *Si* ne peut pas ſe lier avec *expertus ſum*. On voit que S. Jérome l'a pris au ſens *d'utinam*, en traduiſant *Inveniam*. Quelques Interpretes pour conſerver ceci croient qu'il y a là quelque ellipſe ; d'autres penſent qu'*expertus ſum* forme une parentheſe ; mais il y a lieu de ſoupçonner que ce n'eſt qu'une tranſpoſition de Copiſte, & que la lecture primitive ſeroit : *Et dixit ad eum Laban : Si inveni gratiam in oculis tuis, conſtitue mercedem tuam ſuper me, & dabo eam. Et dixit : Expertus ſum quòd benedixerit mihi Dominus propter te.*

℣. 29. Hébr. autr. votre bétail. » Les Septante ont pris ce ſens. On a déjà vu qu'en Hébreu le même mot ſignifie *poſſeſſion* & *bétail. Supr.* XIII. 2.

vum, & maculosum, variumque fuerit tam in ovibus quàm in capris, erit merces mea.

33. Respondebitque mihi cras justitia mea, quando placiti tempus advenerit coram te : & omnia quæ non fuerint varia, & maculosa, & furva, tam in ovibus quàm in capris, furti me arguent.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1774.

moi à garder tout ce qui sera d'une seule couleur; & *à l'avenir* tout ce qui naîtra d'un noir mêlé de blanc, ou tacheté de couleurs différentes, soit dans les brebis ou dans les chevres *qui seront sous ma garde*, sera " ma récompense ; *& au contraire tout ce qui sera d'une seule couleur sera pour vous.*

33. Et quand le temps sera venu de faire cette séparation, selon notre accord, mon innocence me rendra témoignage devant vous, & tout ce qui ne sera point tacheté de diverses couleurs, ou de noir mêlé de blanc, soit dans les brebis ou dans les chevres, me convaincra de larcin, *si j'ose me l'approprier.*"

℣. 32. Ce verset & les suivants sont diversement interprétés : la difficulté paroît venir de quelques méprises de Copistes : la variété de lecture se manifeste dès le premier mot. L'Hébreu & le Samaritain lisent au futur AABR, *Gyrabo*, où les Septante & la Vulgate supposent le simple impératif ABR, *Gyra*. On lit donc dans l'Hébreu : *Gyrabo omnes greges tuos hodie : separa inde omne pecus punctatum & maculosum, & omne pecus nigrum in ovibus ; & maculosum & punctatum in capris, & erit merces mea.* Voilà encore une faute de Copiste assez visible : VHIH, *& erit* ; le sens exige IHIH, *erit*, comme l'exprime la Vulgate : les exemplaires des Septante varient ; l'édition romaine porte simplement *erit*. Mais il y a lieu de soupçonner une autre mépriſe, c'est la transposition de ces mots, *in capris*, qui manquent assez visiblement dans le premier membre de cette séparation, & qui répand l'obscurité dans le résultat. Il semble donc que la lecture primitive auroit été : *Gyra omnes greges tuos hodie ; separa inde omne pecus punctatum & maculosum in capris, & omne pecus nigrum in ovibus ; & maculosum & punctatum erit merces mea.* Ou peut-être encore : *& maculosum & punctatum in capris & in ovibus erit merces mea* : ce qui rentre dans le même sens mieux expliqué ; & alors ce ne seroit pas une transposition, mais une double omission : c'est-à-dire, *in capris* omis dans le premier membre, *& in ovibus* dans le dernier.

℣. 33. On lit dans l'Hébreu : *Et respondebit pro me justitia mea in die crastina, quando veneris, super mercedem meam coram te : omne quod erit non punctatum & maculosum in capris, vel nigrum in ovibus, furtum erit apud me.* Ce verset explique le précédent, & réciproquement le précédent explique celui-ci. Ce qui ne sera point marqueté ou tacheté dans les chevres convaincra Jacob de Larcin ; parce que c'est-là la part que Laban a confié à ses soins, en séparant de ses troupeaux tout ce qui étoit marqueté ou tacheté dans les chevres, *in capris* : cette expression placée là dans le ℣. 33. acheve de montrer qu'elle manque dans le premier membre du ℣. 32. De même au ℣. 32. Laban a séparé de ses troupeaux tout ce qui étoit noir dans les brebis ; donc au ℣. 33. ce qui convaincra de vol Jacob sera tout ce qui sera noir dans les brebis, *nigrum in ovibus* : ce seroit obscurcir cela, que de le renfermer sous la négation du premier membre. On a encore varié sur le rapport de ces mots *super mercedem meam coram te* : sont-ils liés à *veneris* ? Il est assez visible qu'ils n'y conviennent ni l'un ni l'autre ; mais ils se rapportent à *respondebit* : sont-ils donc transposés ? non : mais *quando veneris* forme seul une parenthese comme nous l'exprimons ici en le mettant entre deux virgules. Pour

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1774.

34. Laban lui répondit : " Je trouve bon ce que vous me proposez.

34. Dixitque Laban : Gratum habeo quod petis.

35. Le même jour Laban mit à part les chevres, les brebis, les boucs & les beliers tachetés & de diverses couleurs, " *se réservant à lui-même le soin de les garder ;* & il mit entre les mains de ses enfants tout le troupeau qui n'étoit que d'une couleur, c'est-à-dire, qui étoit ou tout blanc ou tout noir, *& qui naturellement ne devoit produire que des petits ou tout blancs, ou tout noirs, afin qu'ils les donnassent à garder à Jacob.*

35. Et separavit in die illa capras, & oves, & hircos, & arietes, varios atque maculosos : cunctum autem gregem unicolorem, id est, albi & nigri velleris, tradidit in manu filiorum suorum.

36. Et *pour empêcher que les troupeaux de Jacob se mêlant avec les siens, ne produisissent des petits de diverses couleurs*, il mit l'espace de trois journées " de che-

36. Et posuit spatium itineris trium dierum inter se & generum, qui

expliquer le sens de la Vulgate dans ces deux versets relativement à toute la suite, on est obligé de supposer que *furvum* se prend ici pour un noir mêlé de blanc : ce qui confirme encore ce que nous venons de dire que les brebis toutes noires appartenoient à Laban.

℣. 34. On lit dans l'Hébreu : *Et dixit Laban : Ecce ei* (ou *utinam*) *sit juxta verbum tuum.* Dans le Samaritain : *Et ecce non* (ou *utinam*) *sit juxta verba tua.* Dans les Septante : *Et dixit Laban ei : Sit juxta verbum tuum.* La Vulgate suppose : *Et dixit Laban : Gratum mihi* (*est*) *: sit juxta verbum tuum.* C'est-à-dire que 1°. les Septante ne lisent point le mot HN, *Ecce* ; & que la Vulgate le prend pour KN, *Gratum.* 2°. Les Septante ont pris LO pour *ei* ; le Samaritain a écrit LA, *non* : on suppose que l'un & l'autre se prennent ici pour IOA, *utinam* : la Vulgate le prend pour LI, *mihi :* En effet dans l'Hébreu LO & LI, se confondent aisément. Et il est très-ordinaire de sous-entendre le verbe *est* : en sorte que le sens de la Vulgate offre la lecture la plus probable : *Gratum mihi est : sit juxta verbum tuum.*

℣. 35. On lit dans l'Hébreu : *Et separavit in die illa hircos variegatos & maculosos, & omnes capras punctatas & maculosas, omne quod habebat aliquid album, & omne nigrum in ovibus ; & dedit in manu filiorum suorum.* Dans l'Hébreu, il est aisé de confondre AQDIM, *variegatos*, avec NQDIM, *punctatos* : c'est au fond le même sens : & l'on voit encore bien clairement que le partage de Laban étoit tout ce qui étoit mêlé de blanc dans les chevres, & tout ce qui étoit entiérement noir dans les brebis ; d'où il résulte que tout ce qui étoit entiérement blanc dans les brebis & dans les chevres fut le partage confié au soin de Jacob avec la seule espérance d'avoir pour lui tout ce qui seroit tacheté ou marqueté dans les brebis ou les chevres qui naîtroient. Il est assez difficile d'expliquer le sens de la Vulgate en cet endroit : l'explication que nous y présentons est celle du P. de Carrieres.

℣. 36. On lit dans l'Hébreu BINO, *inter se*, dans le Samaritain BINM, *inter eos* : ce qui s'accorde mieux avec le verset précédent, où l'on a vu qu'il confia son partage au soin de ses enfants : il mit donc trois jours de chemin entr'eux & Jacob. Le P. de Carrieres continue de suivre le sens qui lui a paru le plus assorti aux expressions de la Vulgate.

pascebat

pascebat reliquos greges ejus.

37. Tollens ergo Jacob virgas populeas virides, & amygdalinas & ex platanis, ex parte decorticavit eas detractisque corticibus, in his quæ spoliata fuerant, candor apparuit: illa verò quæ integra fuerant, viridia permanserunt: atque in hunc modum color effectus est varius.

38. Posuitque eas in canalibus, in quibus aquæ veniebant ad abrevandum, ut in conspectu earum coirent, cum venirent ad bibendum.

min entre lui, *qui conduisoit les troupeaux de diverses couleurs*, " & son gendre, qui conduisoit les autres troupeaux *d'une même couleur.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

37. Et Jacob *voyant que Laban prenoit toutes ces mesures pour augmenter son profit, crut que pour assurer le sien, il lui étoit permis d'user d'une adresse, qui en lui réussissant, le dédommageroit du peu de justice que son beau-pere lui avoit rendue jusqu'alors.* Prenant donc les branches vertes de peuplier, d'amandier & de plane, il en ôta une partie de l'écorce, *en sorte que* les endroits d'où l'écorce avoit été ôté, parurent blancs, & les autres "auxquels on l'avoit laissée, demeurerent verds; ainsi ces branches devinrent de diverses couleurs.

38. Il les mit ensuite dans les canaux

Ibid. Le Samaritain ajoute ici ce qui sera rappellé au chap. suiv. ℣. 10–14. On y lit donc ici: *Et dixit Angelus Dei ad Jacob in somnis, & dixit: Jacob. Et dixit: Ecce ego. Et dixit: Leva oculos tuos & vide omnes hireos ascendentes super greges variegatos, punctatos, & grandinatos. Vidi enim omnia quæ Laban fecit tibi. Ego sum Deus Bethel ubi unxisti monumentum & vovisti mihi votum. Nunc ergo surge, egredere de terra hac & revertere ad terram patris tui, & benefaciam tibi.* Il paroît qu'au commencement après le mot *in somnis*, les Copistes ont mal-à-propos répété, *Et dixit*: il ne sera pas ainsi répété au chap. suiv. ℣. 11. Il semble aussi qu'ils aient confondu deux apparitions: car l'ordre de partir; *Nunc surge*, &c. ne fut donné à Jacob que six ans après, *Instr.* XXXI. 3. Le chap. suiv. les réunit: mais dans un récit de faits qui arriverent à la fin de ces six années, Jacob alors rappelle ces deux apparitions.

℣. 37. On lit seulement dans l'Hébreu: *Et tulit Jacob virgam populeam viridem, & amygdaleam & plataneam, & decorticavit in eis cortices albas, denudans album quod erat super virgis.* Le Grec dit: *cortices albas* (alit. *virides*,) *& lacerans viride, apparuit super virgis album quod decorticavit, varium.* En comparant ces diverses lectures; il paroît que ce Texte a souffert des Copistes: le pronom pluriel *in eis*, suppose qu'on lisoit au pluriel *virgas populeas virides*, comme l'exprime la Vulgate: c'est-à-dire, MQLOT, *virgas* au lieu de MQL, *virgam*, & LKOT, *virides* au lieu de LK, *viridem*: les autres noms des substantifs qui n'ont rien souffert: *virgas populi*, &c. Au lieu de *cortices albas*, LBNOT, le Grec suppose que d'autres exemplaires portoient LKOT, *virides*: & en effet les écorces qu'il enleva étoient vertes, & sous ces écorces étoit le bois blanc. Au lieu de *lacerans viride* on lit dans quelques exemplaires Grecs *lacerans album*, ce qui vient assez visiblement de l'Hébreu *denudans album*: en Grec, *lacerans* & *denudans* ne different que d'une lettre. Quelques exemplaires Grecs transposent aussi la conjonction &, en la mettant avant *apparuit*: il semble donc qu'après ces mots *denudans album quod erat super virgis*, on ait lu dans l'Hébreu ce qu'expriment les Septante & la Vulgate: *& apparuit super virgis viride & album quod decorticavit, varium.* Je dis, *viride & album*; car le blanc seul ne produit pas la variété; mais le verd & le blanc offroient cette variété.

qu'on rempliſſoit d'eau, afin que lorſque les troupeaux y viendroient boire, " ils euſſent ces branches devant les yeux, & qu'ils conçuſſent en les regardant.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1774.

39. Ainſi il arriva que les brebis étant en chaleur, & ayant conçu à la vue des branches *de diverſes couleurs*, eurent des agneaux tachetés & de diverſes couleurs. "

40. Jacob diviſa *enſuite* ſon troupeau, *mettant d'un côté ce qui étoit né de diverſes couleurs, & de l'autre ce qui l'étoit d'une ſeule couleur*; & il mit *de nouveau* ces branches *à moitié pelées* dans les canaux, devant les yeux des beliers *& des brebis d'une ſeule couleur, afin qu'il en vînt des agneaux tachetés*; *après quoi* les troupeaux étant ſéparés, ce qui étoit tout blanc & tout noir étoit à Laban, & le reſte à Jacob, *ſelon la convention faite entr'eux.* "

nalibus, ubi effundebatur aqua: ut cùm veniſſent greges ad bibendum, ante oculos haberent virgas, & in aſpectu earum conciperent.

39. Factumque eſt ut in ipſo calore coitûs oves intuerentur virgas, & parerent maculoſa, & varia, & diverſo colore reſperſa.

40. Diviſitque gregem Jacob, & poſuit virgas in canalibus ante oculos arietum: erant autem alba & nigra quæque, Laban: cætera verò, Jacob, ſeparatis inter ſe gregibus.

℣. 38. On lit dans l'Hébreu : *ubi venirent greges ad bibendum, ante greges* : il eſt aſſez viſible que c'eſt une tranſpoſition au lieu de, *ante greges, ubi venirent greges ad bibendum.* Je dis *ubi*; car il paroît qu'il faut ſous-entendre dans l'Hébreu un SM, *ibi*, qui peut-être y étoit exprimé, & auquel ſe rapporte le relatif ASR.

℣. 39. L'Hébreu SAN, *greges*, s'entend également des brebis & des chevres. On pourroit donc traduire : Ainſi il arriva que les femelles des troupeaux, *brebis & chevres*, étant en chaleur, & ayant conçu à la vue de ces branches *de diverſes couleurs*, eurent des petits tachetés, marquetés, & mêlés de diverſes couleurs. L'Hébreu réunit ici les deux termes AQDIM, *variegata*, & NQDIM, *punctata*, que l'on a vus pris l'un pour l'autre.

℣. 40. On lit dans l'Hébreu : *Et agnos ſeparavit Jacob : & dedit faciem gregum ante variegatum, & omne nigrum in grege Laban: & poſuit ſibi greges ſeorsùm, & non poſuit eos cum gregibus Laban.* Au lieu de AL *ante*, le Samaritain lit AIL, *arietem*; le Chaldéen CL, *omne*. Le Grec des Septante réunit les trois lectures, en tranſpoſant *ante* : on y lit *& dedit ante faciem gregum arietem dealbatum & omne variegatum in agnis ſepoſuit ſibi*; &c. On n'y trouve point ces mots, *& omne nigrum in greges Laban* : mais ils ſont néceſſaires, puiſqu'il y a ici une diſtinction de deux troupeaux : *ſeparavit*. Le belier, *arietem*, eſt aſſez viſiblement une faute de Copiſte qui ne forme ici aucun ſens. Jacob ſépare donc ſes *agneaux*, & ſous ce nom il faut entendre les petits des brebis & des chevres : il met les marquetés vis-à-vis des troupeaux blancs qui lui étoient confiés, & il forme des noirs les troupeaux de Laban, qui avoit pris pour lui les noirs, & qui étoit convenu que tout ce qui ſe trouveroit noir dans les troupeaux de Jacob ſeroit un vol. *Et dedit ante faciem gregum omne variegatum, & omne nigrum in greges Laban.*

41. Igitur quando primo tempore aſcendebantur oves, ponebat Jacob virgas in canalibus aquarum ante oculos arietum & ovium, ut in earum contemplatione conciperent:

42 quando verò ſerotina admiſſura erat, & conceptus extremus, non ponebat eas. Factaque ſunt ea quæ erant ſerotina, Laban: & quæ primi temporis, Jacob.

43. Ditatuſque eſt homo ultra modum, & habuit greges multos, ancillas & ſervos, camelos & aſinos.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1774.

41. *Mais Jacob, pour garder quelque égalité entre Laban & lui, n'uſoit de cet artifice qu'à une des ſaiſons où les brebis peuvent concevoir, & non à l'autre, prenant néanmoins la meilleure ſaiſon pour lui.* Lors donc que les brebis devoient concevoir au printemps, Jacob mettoit les branches dans les canaux, devant les yeux des beliers & des brebis, afin qu'elles conçuſſent en les regardant.

42. Mais lorſqu'elles devoient concevoir en automne, il ne les mettoit point devant elles. Ainſi ce qui étoit conçu en automne fut pour Laban, & ce qui étoit conçu au printemps fut pour Jacob. "

43. Il devint de cette ſorte extrêmement riche, & il eut de grands troupeaux, des ſerviteurs & des ſervantes, des chameaux & des ânes.

℣. 41. & 42. On prétend que les moutons conçus au Printemps ſont les meilleurs. Au reſte on pourroit encore traduire ainſi l'Hébreu: » Et lorſque les bêtes fortes & vigoureuſes étoient en chaleur, Jacob mettoit les branches dans les canaux devant les yeux de ces bêtes, afin qu'elles conçûſſent en les regardant; mais il ne mettoit pas ces branches devant les bêtes vieilles & ſans vigueur. Ainſi *le fruit des* bêtes vieilles & ſans vigueur étoit pour Laban, & *le fruit des* bêtes fortes & vigoureuſes étoit pour Jacob. On lit dans l'Hébreu au ℣. 41. *in omni incaleſcere*: mais les Septante ont lu *in tempore*, *incaleſcendi*: c'eſt-à-dire, qu'au lieu de BCL, *in omni*, ils ont lu BAT *in tempore*, comme on le lit au chap. ſuiv. ℣. 10.

CHAPITRE XXXI.

Fuite de Jacob. Laban le pourſuit. Alliance entre Jacob & Laban.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

1. APrès cela Jacob entendit les enfants de Laban qui s'entredisoient : Jacob a enlevé tout ce qui étoit à notre pere, & il eſt devenu puiſſant en s'enrichiſſant de ſon bien.

2. Il remarqua auſſi que *depuis quelque temps* Laban ne le regardoit pas du même œil dont il le regardoit auparavant.

3. Et de plus, le Seigneur même lui dit : Retournez au pays de vos peres & vers votre famille, & je ſerai avec vous."

4. Il envoya donc querir Rachel & Lia, & les fit venir dans le champ où il faiſoit paître ſes troupeaux ;

5. & il leur dit : Je vois que votre pere ne me regarde plus du même œil dont il me regardoit ci-devant : cependant le Dieu de mon pere a été avec moi ;

6. & vous ſavez vous-mêmes que j'ai ſervi votre pere de toutes mes forces.

7. Il a même uſé envers moi de trom-

1. POſtquàm autem audivit verba filiorum Laban dicentium : Tulit Jacob omnia quæ fuerunt patris noſtri, & de illius facultate ditatus, factus eſt inclytus :

2. animadvertit quoque faciem Laban, quòd non eſſet erga ſe ſicut heri & nudiuſtertius :

3. maximè dicente ſibi Domino : Revertere in terram patrum tuorum, & ad generationem tuam, eroque tecum :

4. miſit, & vocavit Rachel & Liam in agrum, ubi paſcebat greges,

5. dixitque eis : Video faciem patris veſtri quòd non ſit erga me ſicut heri & nudiuſtertius : Deus autem patris mei fuit mecum ;

6. & ipſæ noſtis quòd totis viribus meis ſervierim patri veſtro.

7. Sed & pater veſter

℣. 3. Au lieu de AHIH, *ero*, on a vu dans le Samaritain au chap. précéd. dans l'addition relative à ceci, ℣. 36. AITIB, *benefaciam* ; & Jacob le répétera de même au Chapitre ſuivant, ℣. 9. où l'on voit que l'expreſſion *tecum* ſe prend pour *tibi* ; en ſorte que la différence ne conſiſte que dans le ſeul mot *ero* au lieu de *benefaciam*.

circumvenit me & mutavit mercedem meam decem vicibus : & tamen non dimisit eum Deus ut noceret mihi.

perie, en changeant dix fois " ce que je devois avoir pour récompense, quoique Dieu ne lui ait pas permis de me faire tort *par tous ces changements, ayant toujours multiplié ce qui devoit m'appartenir.*

8. Si quando dixit : Variæ erunt mercedes tuæ, pariebant omnes oves varios fœtus : quando verò è contrario ait : Alba quæque accipies pro mercede ; omnes greges alba pepererunt.

8. *En effet* lorsqu'il a dit que les animaux de diverses couleurs seroient pour moi, toutes les brebis ont eu des petits de diverses couleurs. Et lorsqu'il a dit au contraire que tout ce qui seroit blanc seroit pour moi, tout ce qui est né des troupeaux a été blanc."

9. Tulitque Deus substantiam patris vestri, & dedit mihi.

9. Ainsi Dieu a ôté le bien " de votre pere pour me le donner.

10. Postquàm enim conceptûs ovium tempus advenerat, levavi oculos meos, & vidi in somnis ascendentes mares super feminas, varios & maculosos, & diversorum colorum.

10. Car le temps où les brebis devoient concevoir étant venu, j'ai levé les yeux *au ciel*, & j'ai vu en songe que les mâles qui couvroient les femelles, étoient marquetés, tachetés & de diverses couleurs.

11. Dixitque Angelus Dei ad me in somnis : Jacob ? Et ego respondi : Adsum.

11. Et l'Ange de Dieu m'a dit en songe : Jacob ? Me voici, lui ai-je dit.

12. Qui ait : Leva oculos tuos, & vide univer-

12. Et il a ajouté : Levez vos yeux, & voyez que tous les mâles qui couvrent

℣. 7. Le nombre dix est mis pour un nombre indéfini. C'est ainsi que Dieu dit que les Israélites l'ont tenté dix fois ; Job, que ses amis l'ont confondu dix fois ; c. à. d. plusieurs fois. *Num.* XIV. 22. *Job.* XIX. 3.

℣. 8. Hébr. Lorsqu'il a dit que tout ce qui seroit marqueté seroit pour moi, tout ce qui est né des troupeaux a été marqueté ; & lorsqu'il a dit que tout ce qui seroit tacheté seroit pour moi, tout ce qui est né des troupeaux a été tacheté. » Au reste les Septante traduisent comme la Vulgate, c'est-à-dire, que dans l'Hébreu on lit KQDIM, *punctata*, & AQDIM, *variegata* ; au lieu de ce dernier les Septante & la Vulgate supposent LBNIM, *alba*.

℣. 9. Hébr. autr. le bétail. C'est encore ici le mot MQNH, qui signifie également *possession* & *bétail*. *Supra*, XXX. 29.

les femelles, sont marquetés, tachetés, & de couleurs différentes : car j'ai vu tout ce que Laban vous a fait, *& j'ai voulu vous dédommager de ses injustices.*

Av. L'Ere Chr. Vulg 1768.

13. Je suis le Dieu *qui vous a apparu proche la ville* de Béthel, où vous avez oint la pierre, & où vous m'avez fait un vœu. Sortez donc promptement de cette terre, & retournez au pays de votre naissance.

Supr. XXVIII. 18.

14. Rachel & Lia lui répondirent : Nous reste-t-il quelque chose du bien & de la part que nous devions avoir dans la maison de notre pere ? *Il ne nous a rien donné du tout.*

15. Ne nous a-t-il pas *au contraire* traitées comme des étrangeres ? ne nous a-t-il pas vendues *pour vos services* ? & n'a-t-il pas mangé ce qui nous étoit dû *pour notre travail.*

16. Mais Dieu *nous a rendu justice* ; *car il* a pris les richesses de notre pere, & nous les a données & à nos enfants : c'est pourquoi faites tout ce que Dieu vous a commandé.

17. Jacob fit donc monter aussi-tôt ses femmes & ses enfants " sur des chameaux ;

18. & emmenant avec lui tout ce qu'il avoit, *ses femmes, ses enfants*, ses trou-

fos masculos ascendentes super feminas, varios, maculosos ; atque respersos. Vidi enim omnia quæ fecit tibi Laban.

13. Ego sum Deus Bethel, ubi unxisti lapidem, & votum vovisti mihi. Nunc ergo surge, & egredere de terra hac, revertens in terram nativitatis tuæ.

14. Responderuntque Rachel & Lia : Nunquid habemus residui quidquam in facultatibus & hæreditate domûs patris nostri ?

15. Nonne quasi alienas reputavit nos, & vendidit, comeditque pretium nostrum ?

16. Sed Deus tulit opes patris nostri, & eas tradidit nobis ac filiis nostris : unde omnia quæ præcepit tibi Deus, fac.

17. Surrexit itaque Jacob ; & impositis liberis ac conjugibus suis super camelos, abiit.

18. Tulitque omnem substantiam suam, & gro-

℣. 15. Autr. & n'a-t-il pas mangé le prix de notre vente ? » L'injustice de Laban n'étoit pas d'avoir exigé quelque chose de Jacob pour le mariage de ses filles ; telle étoit la coutume du pays : mais de s'être approprié le profit du travail de Jacob, qui étoit comme la dot de ses filles, & qui devoit leur appartenir.

℣. 17. Le Samaritain l'exprime ainsi : *conjugibus ac liberis suis.*

ges, & quidquid in Mesopotamia acquisierat, pergens ad Isaac patrem suum in terram Chanaan.

19. Eo tempore ierat Laban ad tondendas oves, & Rachel furata est idola patris sui.

20. Noluitque Jacob confiteri socero suo quòd fugeret.

21. Cùmque abiisset tam ipse quàm omnia quæ juris sui erant, & amne transmisso pergeret contra Montem Galaad,

22. nuntiatum est Laban die tertio quòd fugeret Jacob.

23. Qui assumptis fratribus sui, persecutus est eum diebus septem : & comprehendit eum in monte Galaad.

24. Viditque in somnis dicentem sibi Deum : Cave ne quidquam asperè loquaris contra Jacob.

25. Jamque Jacob extenderat in monte tabernacula, & cum eis fratres suos.

peaux, & généralement tout ce qu'il avoit acquis en Mésopotamie, il se mit en chemin pour s'en aller retrouver Isaac son pere au pays de Chanaan. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

19. Or Laban étant allé en ce temps-là faire tondre ses brebis, Rachel déroba les idoles " de son pere, *& les emporta.*

20. Et Jacob ayant résolu de se retirer si promptement, ne voulut point découvrir son dessein à son beau-pere, *de peur qu'il ne s'y opposât.*

21. Lors donc qu'il s'en fut allé avec tout ce qui étoit à lui, comme il avoit déjà passé le fleuve *d'Euphrate*, & qu'il marchoit vers la montagne de Galaad, "

22. Laban fut averti le troisieme jour que Jacob s'enfuyoit.

23. Et aussi-tôt ayant pris avec lui ses freres *& tous ses gens*, il le poursuivit durant sept jours, & le joignit à la montagne de Galaad, *bien résolu de se venger de sa fuite.*

24. Mais Dieu lui apparut *la nuit* " en songe, & lui dit : Prenez garde de ne rien dire d'offensant à Jacob. "

25. Jacob avoit déjà tendu sa tente sur la montagne de Galaad, & Laban l'y

℣. 19. On croit que le terme Hébreu *Téraphim*, designe une sorte d'Idoles ou de figures superstitieuses : & plus bas Laban les appelle ses Dieux. (*Infr.* ℣. 30.)

℣. 21. Cette montagne ne porta ce nom que depuis le passage de Jacob. Les monts de Galaad sont à l'Orient du pays qui fut occupé depuis par les tribus de Ruben & de Gad, & s'étendent du Nord au Midi, depuis le Mont Hermon jusqu'aux montagnes de Moab.

℣. 24. L'Hébreu l'exprime.

Ibid. Hébr. litt. Prenez garde de ne rien dire à Jacob depuis le bien jusqu'au mal : c. à. d. rien de séduisant ni rien d'offensant; ou, ne lui faites ni promesses ni menaces pour le rappeller auprès de vous. La même expression va revenir au ℣. 29.

ayant joint avec ſes freres, y tendit auſſi la ſienne.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1774.

naculum : cúmque ille conſecutus fuiſſet eum cum fratribus ſuis, in eodem Monte Galaad fixit tentorium.

26. Et il dit à Jacob : Pourquoi avez-vous agi de la ſorte, en m'enlevant ainſi mes filles, ſans m'en rien dire, comme ſi c'étoient des priſonnieres de guerre ?

26. Et dixit ad Jacob : Quare ita egiſti, ut clam me abigeres filias meas quaſi captivas gladio ?

27. Pourquoi avez-vous pris le deſſein de vous enfuir, ſans que je le ſûſſe ? & *pourquoi* ne m'avez-vous point averti *que vous vouliez vous retirer*, afin que j'allaſſe vous reconduire avec des chants de joie, au bruit des tambours & au ſon des harpes ? "

27. Cur ignorante me fugere voluiſti, nec indicare mihi, ut proſequerer te cum gaudio, & canticis, & tympanis : & citharis ?

28. Vous ne m'avez pas *ſeulement* permis de donner à mes filles & à mes *petits*-fils le *dernier* baiſer ; vous n'avez pas agi ſagement *en cela.* " Et maintenant

28. Non es paſſus ut oſculari filios meos & filias : ſtultè operatus es : & nunc quidem

Infr. XLVIII. 16.

29. je pourrois bien vous " rendre le mal *pour le mal* ; mais le Dieu de votre pere " me dit hier : Prenez bien garde de ne rien dire d'offenſant à Jacob.

29. valet manus mea reddere tibi malum : ſed Deus patris veſtri heri dixit mihi : Cave ne loquaris contra Jacob quidquam durius.

30. Vous aviez peut-être envie de

30. Eſto, ad tuos ire

℣. 27. *Tympanum*, Hébreu, *Tuph. Cythara*, Hébreu, *Kinnor*. Voyez ce qui en eſt dit dans la *Diſſertation ſur les inſtruments de muſique des Hébreux*, à la tête du Livre des Pſaumes.

℣. 28. Dans la Vulgate, ces mots, *& nunc quidem* ſont joints au ℣. 28, quoique le ſens les rapporte au ℣. 29 ; c'eſt que l'Hébreu les rapporte au ℣. 28 ſelon le ſens même, en les tranſpoſant ; c'eſt-à-dire, que ſelon l'Hébreu il faudroit lire : *& nunc quidem ſtulte operatus es* : » maintenant donc » vous avez agi en inſenſé. Les Septante le répétent devant & après : *nunc quidem ſtulte operatus es* : *& nunc valet*, &c. Ce ſeroit peut-être la vraie lecture qui auroit enſuite varié de maniere que S. Jérôme, auteur de notre Vulgate, auroit lu après, ce qu'on lit aujourd'hui devant.

℣. 29. Le Samaritain lit AMC, *tecum* ou *tibi*, au lieu de AMCM, *vobiſcum* ou *vobis*, qu'on lit dans l'Hébreu.

Ibid. De même au lieu de ABICM, *patris veſtri*, qu'on lit dans l'Hébreu, on trouve dans le Samaritain ABIC, *patris tui* : & les Septante ont lu ainſi. On ne peut pas faire ſentir ces différences en François, parce que nous employons *vous* & *votre* pour le ſingulier comme pour le pluriel.

cupiebas

cupiebas, & desiderio erat tibi domus patris tui: cur furatus es deos meos?

retourner vers vos proches, & vous souhaitiez de revoir la maison de votre pere : *je ne trouve pas cela mauvais* ; mais pourquoi m'avez-vous dérobé mes dieux ?

31. Respondit Jacob : Quòd insscio te profectus sum, timui ne violenter auferres filias tuas.

31. Jacob lui répondit : Ce qui m'a fait partir sans vous en avoir averti, c'est que j'ai eu peur que vous ne vouluſſiez me ravir vos filles par violence.

32. Quòd autem furti me arguis : apud quemcunque inveneris deos tuos, necetur coram fratribus nostris. Scrutare quidquid tuorum apud me inveneris, & aufer. Hæc dicens, ignorabat quòd Rachel furata esset idola.

32. Mais pour le larcin dont vous m'accusez, je consens que quiconque sera trouvé avoir pris vos dieux, " soit puni de mort en présence de nos freres. Cherchez par-tout, & emportez tout ce que vous trouverez à vous ici. En disant cela, il ne savoit pas que Rachel avoit dérobé ces idoles.

33. Ingressus itaque Laban tabernaculum Jacob & Liæ, & utriusque famulæ, non invenit. Cúmque intrasset tentorium Rachelis,

33. Laban étant donc entré dans la tente " de Jacob, de Lia, & des deux servantes, " ne trouva point ce qu'il cherchoit. Il entra ensuite dans la tente de Rachel ;

34. illa festinans abscondit idola subter stramenta cameli, & sedit desuper : scrutantique omne tentorium, & nihil invenienti,

34. mais elle ayant caché promptement les idoles *de son pere* sous la litiere d'un chameau, s'assit dessus ; & lorsqu'il cherchoit par-tout dans la tente, sans y rien trouver,

35. ait : Ne irascatur

35. elle lui dit : Que mon seigneur ne

℣. 31. & 32. Hébr. litt. Jacob lui répondit : C'est que j'ai craint que vous ne vouluſſiez me ravir vos filles par violence : mais je consens que quiconque sera trouvé avoir pris vos Dieux, &c.

℣. 33. Hébr. dans les tentes. Le Samaritain ajoute VIKBS, *& alligavit* ; ou plutôt VIKFS, *& scrutatus est*. La même variété va revenir au ℣. 35.

Ibid. Au lieu de HAMIHT, *ancillarum*, on lit dans le Samaritain HSFKOT, *famularum*. C'est au fond le même sens. Ce dernier mot est celui que Moyse emploie en parlant de ces femmes au chap. précéd. ℣. 24. & 29. & au chap. XXXIII. ℣. 1. & 2.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

se fâche pas, si je ne puis me lever maintenant devant lui, parce que le mal qui est ordinaire aux femmes vient de me prendre. Ainsi Rachel rendit inutile cette recherche qu'il faisoit avec tant de soin.

dominus meus quòd coram te assurgere nequeo: quia juxta consuetudinem feminarum nunc accidit mihi. Sic delusa sollicitudo quærentis est.

36. Alors Jacob tout ému, fit ce reproche à Laban : Quelle faute avois-je commise ? & en quoi vous avois-je offensé, pour vous obliger de courir après moi avec tant de chaleur,

36. Tumensque Jacob, cum jurgio ait : Quam ob culpam meam, & ob quod peccatum meum sic exarsisti post me,

37. & de fouiller *& de renverser* tout ce qui est à moi ? Qu'avez-vous trouvé ici de toutes les choses qui étoient dans votre maison ? faites-les voir devant mes freres & devant les vôtres, & qu'ils soient juges entre vous & moi ?

37. & scrutatus es omnem supellectilem meam ? Quid inveniſti de cuncta substantia domûs tuæ ? pone hìc coram fratribus meis, & fratribus tuis, & judicent inter me & te.

38. Est-ce donc pour cela que j'ai passé vingt années avec vous ? *Est-ce là la récompense que vous me donnez pour tous les services que je vous ai rendus pendant un si long-temps, & avec tant de travail & de fidélité ? En effet* vos brebis & vos chevres n'ont point été stériles ; je n'ai point mangé les beliers de votre troupeau ;

38. Idcircò viginti annis fui tecum ? oves tuæ & capræ steriles non fuerunt ; arietes gregis tui non comedi :

39. je ne vous ai rien montré de ce qui avoit été pris par les bêtes ; je prenois sur moi tout ce qui avoit été perdu, & vous en tenois compte : & vous exigiez de moi tout ce qui avoit été dérobé. "

39. nec captum à bestia ostendi tibi, ego damnum omne reddebam : quidquid furto peribat, à me exigebas :

40. J'étois brûlé par la chaleur " pen-

40. die noctuque æstu

℣. 39 Hébr. tout ce qui avoit été dérobé, soit la nuit, soit le jour. Le mot *exigebat* transposé dans l'Hébreu, manque dans le Samaritain & dans le Grec des Septante.

℣. 40. On lit dans le Samaritain KRF, *hiems*, pour KRE, *æstas*. Le verset commence dans l'Hébreu comme dans le Samaritain, par un *Fui*, qui ne s'accorde pas avec le prétérit, *consumpsit me* qui suit : les Septante ont fait de ce prétérit un participe, *consumptus* : mais au lieu de HITI, *Fui*, peut-être faudroit-il lire HIHV, *Fuit ut*, & alors le sens seroit. *Fuit ut consumeret me.*

urebar, & gelu; fugiebatque somnus ab oculis meis.

41. Sicque per viginti annos in domo tua servivi tibi, quatuordecim pro filiabus, & sex pro gregibus tuis: immutasti quoque mercedem meam decem vicibus.

42. Nisi Deus patris mei Abraham, & timor Isaac, affuisset mihi, forsitan modò nudum me dimisisses: afflictionem meam & laborem manuum mearum respexit Deus, & arguit te heri.

43. Respondit ei Laban: Filiæ meæ & filii, & greges tui, & omnia quæ cernis, mea sunt: quid possum facere filiis & nepotibus meis?

44. Veni ergo, & iniamus fœdus: ut sit in testimonium inter me & te.

45. Tulit itaque Jacob lapidem, & erexit illum in titulum:

46 dixitque fratribus suis: Afferte lapides. Qui

dant le jour, & *transi* de froid pendant la nuit, & le sommeil fuyoit de mes yeux.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

41. Je vous ai servi ainsi dans votre maison pendant vingt ans, quatorze pour vos filles, & six pour vos troupeaux: vous avez aussi changé dix fois ce que je devois avoir pour récompense.

42. Si le Dieu de mon pere Abraham, & *le Dieu* que craint Isaac, " ne m'eut assisté, vous m'auriez peut-être renvoyé tout nud *de chez vous*: mais Dieu a regardé mon affliction & le travail de mes mains, & il vous a arrêté cette nuit par ses menaces.

43. Laban lui répondit: *Il n'étoit pas nécessaire que Dieu m'arrêtât*; mes filles & mes *petits*-fils, vos troupeaux & tout ce que vous voyez *avec vous*, est à moi; quel *mal* puis-je *donc* faire à mes filles & à mes petits-fils? *aucun sans doute*; *au contraire je voudrois les combler de biens.*"

44. Venez donc, & faisons une alliance qui serve de témoignage *de la bonne intelligence qui sera* entre vous & moi.

45. Alors Jacob prit une pierre, & en ayant dressé un monument,

46. il dit à ses freres: Apportez des pierres; & en ayant ramassé plusieurs

℣. 42. *Timor Isaac.* La crainte d'Isaac, » c. à. d. le Dieu que craint Isaac.

℣. 43. Hébr. ces filles sont mes filles, ces enfants sont mes enfants, ces troupeaux sont mes troupeaux, & tout ce que vous voyez est à moi & à mes filles: que leur ferois-je aujourd'hui, ou à leurs fils qu'elles ont enfantés?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

enſemble, ils en firent un lieu élevé, & mangerent deſſus.

47. Laban le nomma *d'un nom Chaldéen qui ſignifie* le monceau du témoin; & Jacob *d'un nom Hébreu qui ſignifie* le monceau du témoignage : chacun ſelon la propriété de ſa langue."

48. Et Laban dit : Ce lieu élevé ſera témoin aujourd'hui *de l'union qui eſt & qui ſera* entre vous & moi; (c'eſt pour cette raiſon qu'on a appellé ce lieu Galaad, c'eſt-à-dire, le monceau du témoin.)"

49. *Et Laban ajouta* : Que le Seigneur nous regarde & nous juge, lorſque nous nous ſerons retirés l'un de l'autre."

50. Si vous maltraitez mes filles, & ſi vous prenez encore d'autres femmes

congregantes fecerunt tumulum, comederuntque ſuper eum :

47. quem vocavit Laban, Tumulum teſtis; & Jacob, Acervum teſtimonii, uterque juxta proprietatem linguæ ſuæ.

48. Dixitque Laban : Tumulus iſte erit teſtis inter me & te hodie; (& idcircò appellatum eſt nomen ejus Galaad, id eſt, Tumulus teſtis :)

49. Intueatur & judicet Dominus inter nos, quando receſſerimus à nobis,

50. Si afflixeris filias meas, & ſi introduxeris

℣. 47. Hébr. Laban le nomma Jegar Saadoutha, *c'eſt-à-dire, en Chaldéen, le monceau du témoignage*; & Jacob Galaad, *c'eſt-à-dire, en Hébreu, le monceau du témoin.* » On voit ici que la langue Chaldéenne ou Syriaque, étoit différente de la langue Hébraïque dont ſe ſervoit Jacob. Ces mots, *uterque juxta proprietatem linguæ ſuæ*, ne ſont point dans l'Hébreu.

℣. 48. Ces mots, *id eſt, Tumulus teſtis*; ne ſont point dans le Texte. S. Jérôme les a ajoutés pour expliquer le nom de *Galaad*, & l'on verra dans la ſuite pluſieurs autres additions ſemblables. La parentheſe entiere, *& idcircò*, &c. qui interrompt la ſuite des diſcours de Laban, paroît convenir mieux à la fin du ℣. précéd. elle y ſeroit intimément liée, & n'interromproit rien. C'eſt vraiſemblablement une tranſpoſition de Copiſte.

℣. 49. On lit dans l'Hébreu : *Et Maſpha; quia dixit : conſideret Dominus inter me & te, quando abſconditi fuerimus alter ab altero.* On ſuppoſe que cela ſe lie avec la parantheſe qui précede en ce ſens : » C'eſt pourquoi on a appellé ce lieu *Galaad*, & *Maſpha*; parce que *Laban* dit : Que le Seigneur conſidere entre vous & moi, quand nous ſerons hors de la vue l'un de l'autre. » Le nom *Maſpha* ſignifie *Specula*, & fait alluſion au mot *Sapha*, qui eſt ici employé au ſens de *Conſiderare*. Mais ceci interrompt encore la ſuite du diſcours de Laban, qui a déjà nommé ce lieu d'un nom qui ſignifie *témoin*; Jacob l'a nommé de même : Laban a inſiſté ſur cette idée de *témoin*, & il va y revenir encore : le nom de *Maſpha* ſemble donc ici étranger; & le R. P. Houbigant ſoupçonne que ce ℣. 49. vient de la main des Copiſtes; que quelqu'un ſe ſouvenant ici d'un lieu fort célebre nommé *Maſpha en Galaad*, a cru que c'étoit celui dont il s'agit ici; & qu'ayant mis cela en note à la marge du Texte, les Copiſtes l'ont enſuite inſéré dans le Texte. Le P. Houbigant obſerve auſſi que le nom JEHOVA employé dans ce verſet ne paroît pas être l'expreſſion de Laban, qui ſe ſert du mot ÆLOHIM, *Deus*, comme on va le voir encore dans le ℣. ſuiv.

alias uxores super eas : nullus sermonis nostri testis est absque Deo, qui præsens respicit.

qu'elles, *Dieu même vous punira* ; *car* nul n'est témoin de nos paroles que Dieu, qui est présent & qui nous regarde. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

51. Dixit rursùs ad Jacob : En tumulus hic, & lapis quem erexi inter me & te,

51. Il dit encore à Jacob : Ce lieu élevé & cette pierre que j'ai dressée entre vous & moi,

52. testis erit : tumulus, inquam, iste & lapis sint in testimonium, si aut ego transiero illum pergens ad te, aut tu præterieris, malum mihi cogitans.

52. nous serviront de témoin : Ce lieu élevé, dis-je, & cette pierre porteront témoignage si je passe au delà pour aller à vous, *afin de vous nuire* ; ou si vous passez *vous-même* dans le dessein de me faire quelque mal. "

53. Deus Abraham, & Deus Nachor, judicet inter nos, Deus patris eorum. Juravit ergo Jacob per timorem patris sui Isaac :

53. Que le Dieu d'Abraham, le Dieu de Nachor & le Dieu de leur pere " soit notre juge. Jacob jura donc *cette alliance*, par *le Dieu* que craignoit Isaac son pere.

54. immolatisque victimis in monte, vocavit

54. Et après avoir immolé des victimes sur la montagne, il invita ses fre-

℣. 50. On lit dans l'Hébreu : *nullus vir nobiscum* ; *vide*, *Deus testis inter me & te*. Ce *vide* se prend en Hébreu adverbialement pour *Ecce*, la Vulgate même le traduit ainsi ci-devant XXVII. 27. & ci-après, XLI. 41. » Il n'y a ici nul homme avec nous : mais Dieu est témoin entre moi & vous.

℣. 51. & 52. Hébr. litt. Voici ce monceau, & ce monument que j'ai dressé (ou plutôt que vous avez dressé) entre vous & moi : ce monceau, dis-je, servira de témoin, & ce monument portera témoignage, si je passe au delà de ce monceau pour aller à vous, & si vous passez au delà de ce monceau & de ce monument pour venir à moi, dans le dessein de *nous* faire *l'un à l'autre* quelque mal. Au lieu de IRITI, *jeci*, on lit dans le Samaritain IRAT, *times* ou *timuisti*, peut-être pour IHRMT, *erexisti*, c'est l'expression du ℣. 45. où l'on a vu que ce fut Jacob qui dressa ce monument.

℣. 53. L'écriture dit que Tharé leur pere a servi des Dieux étrangers : (*Jos.* XXIV. 2.) & l'Hébreu pourroit se traduire : » Que les Dieux de *Tharé* leur pere soient juges entre nous. Mais il est peu vraisemblable que Laban fasse ici intervenir de faux Dieux. Au lieu de ISFTU, *judicent*, le Samaritain lit ISFT, *judicet* ; comme l'expriment les Septante & la Vulgate. L'expression *Deus patris eorum* ne se trouve point dans le Grec des Septante : dans l'Hébreu comme dans la Vulgate, elle semble ajoutée ou transposée. Au lieu de ABIHM, *patris eorum*, le Samaritain lit ABRHM, *Abraham*, qui est visiblement une faute : & quand on liroit *Deus patris eorum*, ce seroit toujours le seul vrai Dieu également adoré dans la famille de Nachor & dans celle d'Abraham.

res, *c'eſt-à-dire, ſes parents*, pour manger *enſemble*; & ayant mangé, ils demeurerent là *pour y coucher.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

55. Mais Laban ſe levant avant qu'il fît jour, " embraſſa ſes fils & ſes filles, " les benit, & s'en retourna chez lui.

fratres ſuos ut ederent panem. Qui cùm comediſſent manſerunt ibi.

55. Laban verò de nocte conſurgens, oſculatus eſt filios & filias ſuas, & benedixit illis : reverſuſque eſt in locum ſuum.

℣. 55. Hébr. autr. dès le point du jour. *Ibid* c. à. d. ſes filles & ſes petits-fils.

CHAPITRE XXXII.

Jacob envoie annoncer à Eſaü ſa venue : celui-ci vient au devant de lui avec des troupes. Lutte de Jacob contre un Ange.

Infr. XLVIII. 16.

1. JAcob continuant ſon chemin, rencontra des Anges de Dieu.

1. JAcob quoque abiit itinere quo cæperat : fuerunt que ei obviam Angeli Dei.

2. Et les ayant vus, il dit : Voici le camp de Dieu ; & il appella ce lieu-là Mahanaïm, c'eſt-à-dire, le camp " *des armées du Seigneur.*

2. Quos cùm vidiſſet, ait : Caſtra Dei ſunt hæc. Et appellavit nomen loci illius Mahanaim, id eſt, Caſtra.

3. Il envoya en même-temps des gens devant lui, pour donner avis de ſa venue à ſon frere Eſaü, *qui, par un effet particulier de la providence de Dieu, s'é-*

3. Miſit autem & nuntios ante ſe ad Eſaü fratrem ſuum in terram

℣. 2. Cette interprétation eſt ajoutée dans la Verſion Latine. Le mot Hébreu *Mahanaïm*, ainſi prononcé, ſemble ſignifier proprement *les deux camps*, comme ſi Jacob eut vu du côté du torrent de Jaboc oppoſé à celui où il étoit, (*Infr.* ℣. 22.) un camp ou une armée d'Anges, en ſorte que ſon camp & celui des Anges fiſſent les deux camps qui ſemblent être déſignés par ce nom. Mais dans ce Chapitre même ℣. 7. & 10. lorſqu'il y eſt parlé de deux troupes ſous le nom de *deux camps*, elles ſont nommées *Mahanoth*. D'ailleurs les Septante & la Vulgate ont expliqué ce *Mahanaïm* par le ſimple pluriel *Caſtra* : & il eſt aſſez viſible que Jacob ne parle point ici de ſon camp, mais uniquement de celui qui lui apparut. On vit dans la ſuite à l'endroit où étoit campé Jacob, une ville qui conſerva le nom de *Mahanaïm* Elle étoit dans le partage de la Tribu de Gad.

Seir, in regionem Edom:

4. præcepitque eis, dicens: Sic loquimini domino meo Esaü: Hæc dicit frater tuus Jacob: Apud Laban peregrinatus sum, & fui usque in præsentem diem.

5. Habeo boves, & asinos, & oves, & servos, & ancillas: mittoque nunc legationem ad dominum meum, ut inveniam gratiam in conspectu tuo.

6. Reversique sunt nuntii ad Jacob, dicentes: Venimus ad Esaü fratrem tuum, & ecce properat tibi in occursum cum quadringentis viris.

7. Timuit Jacob valdè: & perterritus divisit populum qui secum erat, greges quoque & oves & boves & camelos; in duas turmas,

8. dicens: Si venerit

toit retire en la terre de Seïr au pays d'Edom, " *abandonnant ainsi la terre de Chanaan que le Seigneur avoit destinée à Jacob.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

4. Et il leur donna cet ordre: Voici la maniere dont vous parlerez à Esaü mon seigneur: Jacob votre frere " vous envoie dire ceci: J'ai demeuré comme étranger chez Laban, & j'y ai été jusqu'aujourd'hui; *j'en reviens assez riche pour ne point vous être à charge.*

5. J'ai des bœufs, des ânes, des brebis, des serviteurs & des servantes; & j'envoie maintenant vers mon seigneur, *pour lui annoncer mon arrivée*, " afin que je trouve grace devant lui.

6. Ceux que Jacob avoit envoyés, revinrent lui dire: Nous avons été vers votre frere Esaü, & le voici qui vient lui-même en grande hâte " au devant de vous avec quatre cents hommes.

7. *A ces mots*, Jacob eut une grande peur, *se souvenant de la haine qu'Esaü avoit autrefois conçue contre lui*; & dans la frayeur dont il fut saisi, il divisa en deux bandes tous ceux qui étoient avec lui, & les troupeaux, " les brebis, les bœufs & les chameaux,

8. en disant: Si Esaü vient attaquer

℣. 3. On voit par cet endroit & par quelques autres de l'Ecriture, qu'Esaü demeuroit, au commencement, à l'Orient Méridional de la terre de Chanaan au dessus de la mer morte.

℣. 4. Hébr. votre serviteur. » Les Septante lisent ainsi. (*Infr.* ℣. 18. & 20.)

℣. 5. Vulg. litt. j'envoie vers mon seigneur une députation. Hébr. j'envoie vers mon seigneur pour *lui* annoncer *mon arrivée*.

℣. 6. Hébr. le voici qui vient.

℣. 7. Ces mots *greges quoque & oves*: sont deux traductions du seul mot Hébreu SAN, qui signifie en général les menus troupeaux, *greges*, brebis & chevres. C'est le même qui est traduit simplement par *oves* au ℣. 5.

une des troupes, l'autre qui reſtera ſera ſauvée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

Eſaü ad unam turmam; & percuſſerit eam, alia turma, quæ reliqua eſt, ſalvabitur.

9. Jacob *ayant pris ces précautions que ſa prudence lui ſuggéra, eut enſuite recours à Dieu, & il lui* dit *avec une entiere confiance* : Dieu d'Abraham mon pere, Dieu de mon pere Iſaac, Seigneur qui m'avez dit : Retournez en votre pays & au lieu de votre naiſſance, & je vous comblerai de bienfaits ;

9. Dixitque Jacob : Deus patris mei Abraham, & Deus patris mei Iſaac : Domine, qui dixiſti mihi : Revertere in terram tuam, & in locum nativitatis tuæ ; & benefaciam tibi :

10. je ſuis indigne de toutes vos miſéricordes, & de la vérité que vous avez gardée dans toutes les promeſſes que vous avez faites à votre ſerviteur, *& que vous ayez accomplies avec tant de magnificence & de libéralité* ; *car* j'ai paſſé ce fleuve du Jourdain n'ayant qu'un bâton, & je retourne maintenant avec ces deux troupes *que vous m'avez données par un effet de votre bonté.*

10. minor ſum cunctis miſerationibus tuis, & veritate tua quam explivisti ſervo tuo. In baculo meo tranſivi Jordanem iſtum : & nunc cum duabus turmis regredior.

11. *Conſervez-les par la même bonté, &* délivrez-moi *aujourd'hui* de la main de mon frere Eſaü, parce que je le crains extrêmement ; " de peur qu'à ſon arrivée il ne paſſe au fil de l'épée la mere avec les enfants.

11. Erue me de manu fratris mei Eſaü, quia valdè eum timeo : ne fortè veniens percutiat matrem cum filiis.

12. *Souvenez-vous que* vous m'avez promis de me combler de biens, & de multiplier ma race comme le ſable de la mer, dont la multitude eſt innombrable.

12. Tu locutus es quòd benefaceres mihi, & dilatares ſemen meum ſicut arenam maris, quæ præ multitudine numerari non poteſt.

13. Jacob ayant paſſé la nuit en ce même lieu, il ſépara de tout ce qui étoit à lui, ce qu'il avoit deſtiné pour en faire préſent à Eſaü ſon frere :

13. Cúmque dormiſſet ibi nocte illâ, ſeparavit de his quæ habebat, munera Eſaü fratri ſuo :

℣. 11. Le mot *valdè* n'eſt pas dans l'Hébreu.

14. capras

14. capras ducentas, hircos viginti ; oves ducentas, & arietes viginti ;

15. camelos fætas cum pullis suis triginta ; vaccas quadraginta, & tauros viginti ; asinas viginti, & pullos earum decem.

16. Et misit per manus servorum suorum singulos seorsùm greges, dixitque pueris suis : Antecedite me : & sit spatium inter gregem & gregem.

17. Et præcepit priori, dicens : Si obvium habueris fratrem meum Esaü, & interrogaverit te, Cujus es ? aut, Quò vadis ? aut, Cujus sunt ista quæ sequeris ?

18. respondebis : Servi tui Jacob : munera misit domino meo Esaü : ipse quoque post nos venit.

16. Similiter dedit mandata secundo, & tertio, & cunctis qui sequebantur greges, dicens : Iisdem verbis loquimini ad Esaü, cùm inveneritis eum.

14. *savoir*, deux cents chevres, vingt boucs, deux cents brebis, & vingt beliers, Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

15. trente femelles de chameaux " avec leurs petits, quarante vaches, vingt taureaux, " vingt ânesses & dix ânons. "

16. Il envoya séparément chacun de ces troupeaux, qu'il fit conduire par ses serviteurs ; & il leur dit : Marchez toujours devant moi, & qu'il y ait de l'espace entre un troupeau & l'autre.

17. Il dit à celui qui marchoit le premier : Si vous rencontrez Esaü mon frere, & qu'il vous demande : A qui êtes-vous ? ou bien : Où allez-vous ? ou : A qui sont ces bêtes que vous menez ?

18. Vous lui répondrez : Elles sont à Jacob votre serviteur, qui les envoie pour présent à mon seigneur Esaü, & il vient lui-même après nous.

19. Il donna aussi le même ordre au second, au troisieme, & à tous ceux qui conduisoient les troupeaux, en leur disant : Lorsque vous rencontrerez Esaü, vous lui direz la même chose.

℣. 15. *Camelos fœtas.* Hébr. *Camelos lactantes.* Les Septante traduisent ainsi. Les femelles de chameaux ont du lait jusqu'à ce qu'elles portent de nouveau ; & leur lait étoit fort estimé des Anciens.

Ibid. Hébr. dix taureaux. " C'est aussi la lecture des Septante. La différence en Hébreu n'est que du singulier au pluriel : ASRH, *dix*, ASRIM, *vingt*.

Ibid. Vulg. litt. *pullos earum.* Hébr. alit. *asellos.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

20. Et vous ajouterez : Jacob votre serviteur vient " aussi lui-même après nous. Car Jacob disoit : Je l'appaiserai par les présents qui vont devant moi ; & ensuite quand je le verrai, peut-être qu'il me regardera favorablement. "

20. Et addetis : Ipse quoque servus tuus Jacob iter nostrum insequitur. Dixit enim : Placabo illum muneribus quæ præcedunt, & postèà videbo illum ; forsitan propitiabitur mihi.

21. Les présents marcherent donc devant Jacob ; & pour lui, il demeura cette nuit dans *son* camp.

21. Præcesserunt itaque munera ante eum ; ipse verò mansit nocte illâ in castris.

22. Et s'étant levé de fort bonne heure, " il prit ses deux femmes & leurs deux servantes, avec ses onze fils, & passa le gué de Jaboc. "

22. Cúmque maturè surrexisset, tulit duas uxores suas, & totidem famulas, cum undecim filiis, & transivit vadum Jaboc.

23. après avoir fait passer tout " ce qui étoit à lui,

23. Traductisque omnibus quæ ad se pertinebant,

24. il demeura seul *en ce lieu-là*, & il parut en même temps *un Ange* " *sous la figure d'*un homme, qui lutta contre lui jusqu'au matin.

24. mansit solus : & ecce vir luctabatur cum eo usque manè.

25. Cet *Ange qui n'agissoit avec Jacob que comme un* homme, voyant qu'il ne pouvoit le surmonter, *parce qu'il ne vouloit pas employer toute sa force contre lui, lui fit sentir de quoi il eut été capable, s'il eut voulu* ; il lui toucha le nerf de la cuisse, qui se sécha aussi-tôt. "

25. Qui cùm videret quòd cum superare non posset, tetigit nervum femoris ejus, & statim emarcuit.

℣. 20. Ce mot *venit* qui manque dans l'Hébreu, est exprimé dans le Samaritain.

Ibid. Hébr. litt. peut-être qu'il élévera mon visage : c. à. d. peut-être qu'il me recevra favorablement. Voyez ci-dessus la note sur le ℣. 21. du chap. XIX.

℣. 22. Hébr. dans la nuit.

Ibid. Le torrent de Jaboc prend sa source dans les montagnes de Galaad, & vient se décharger dans le lac de Genesareth, à l'extrémité méridionale de ce lac, au dessus du lieu où le Jourdain sort de ce lac.

℣. 23. Le mot *omnibus* n'est pas dans l'Hébreu ; mais il est dans les Septante & dans le Samaritain.

℣. 24. Le Prophete Osée lui donne le nom d'Ange : *& invaluit ad Angelum.* Os. XII. 4.

℣. 25. Hébr. autr. Cet homme voyant qu'il ne le surmontoit point, *le* toucha *à* l'endroit où s'emboete l'*os de* la cuisse ; & il y eut une *espece de* luxation dans cette partie de la hanche de Jacob contre qui il luttoit.

26. Dixitque ad eum : Dimitte me ; jam enim ascendit aurora. Respondit : Non dimittam te, nisi benedixeris mihi.

27. Ait ergo : Quod nomen est tibi ? Respondit : Jacob.

28. At ille : Nequaquam, inquit, Jacob appellabitur nomen tuum, sed Israel : quoniam si contra Deum fortis fuisti, quantò magis contra homines prævalebis ?

26. Interrogavit eum Jacob : Dic mihi, quo appellaris nomine ? Respondit : Cur quæris nomen meum ? Et benedixit ei in eodem loco.

30. Vocavitque Jacob nomen loci illius, Phanuel, dicens : Vidi Deum facie ad faciem, & salva facta est anima mea.

31. Ortusque est ei statim sol, postquàm transgressus est Phanuel : ipse verò claudicabat pede.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

26. Et *en même temps* il lui dit : Laissez-moi aller ; car l'aurore commence déjà à paroître. Jacob *qui reconnut alors que c'étoit un Ange du Seigneur*, lui répondit : Je ne vous laisserai point aller que vous ne m'ayez beni.

27. Cet homme lui demanda : Comment vous appellez-vous ? Il lui répondit : *Je m'appelle* Jacob.

28. Et le même homme ajouta : On ne vous nommera plus à l'avenir Jacob, mais Israël, *c'est-à-dire, fort contre Dieu* : car si vous avez été fort contre Dieu, combien le serez-vous davantage contre les hommes ? "

29. Jacob lui fit ensuite cette demande : Dites-moi, *je vous prie*, comment vous vous appellez. Il lui répondit : Pourquoi demandez-vous mon nom ? Et il le benit en ce même lieu.

30. Jacob donna à ce lieu-là le nom de Phanuël ; " *c'est-à-dire, la face de Dieu*, " en disant : J'ai vu Dieu face à face, & *cependant* mon ame a été sauvée : *je n'en suis pas mort, contre l'opinion commune des hommes, qui croient qu'on ne peut voir Dieu ou son Ange sans en mourir.*

31. Aussi-tôt qu'il eut passé *ce lieu qu'il venoit de nommer* Phanuël, il vit le Soleil qui se levoit : mais il se trouva boiteux d'une jambe.

℣. 28. Hébr. autr. car vous avez été fort contre Dieu, & vous prévaudrez contre les hommes. On lit dans l'Hebreu, *& contra homines, & prævalebis* : mais il est assez visible que cette seconde *&* est une faute de Copiste : les Septante ne l'ont point lue.

℣. 30. Hébr. autr. Phaniel. Cela répond mieux à l'étymologie ; cependant le Samaritain lit *Phanuel*, & c'est le nom qui est resté à ce lieu.

Ibid. Il est parlé de cette opinion dans la *Dissertation sur la Médecine des Hébreux*, à la tête de l'Ecclesiastique.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

32. C'eſt pour cette raiſon que juſqu'aujourd'hui les enfants d'Iſraël ne mangent point du nerf *de la cuiſſe des bêtes*, *ſe ſouvenant de celui* qui fut touché en la cuiſſe de Jacob, & qui demeura ſans mouvement. ".

32. Quam ob cauſam non comedunt nervum filii Iſrael, qui emarcuit in femore Jacob, uſque in præſentem diem: eo quòd tetigerit nervum femoris ejus, & obſtupuerit.

℣. 32. Hébr. autr. ne mangent point du nerf qui eſt à l'endroit de la concavité de la hanche *dans les bêtes*, & qui fut affoibli *dans Jacob*, lorſque *l'Ange* toucha Jacob à l'endroit de cette concavité, & lui affoiblit ce nerf.

CHAPITRE XXXIII.

Rencontre de Jacob & d'Eſaü. Jacob ſe retire à Socoth, & de là à Sichem.

1. JAcob levant enſuite les yeux, vit Eſaü qui s'avançoit avec quatre cents hommes, & il partagea les enfants de Lia, de Rachel & des deux ſervantes.

1. ELevans autem Jacob oculos ſuos, vidit venientem Eſaü, & cum eo quadringentos viros; diviſitque filios Liæ & Rachel, ambarumque famularum:

2. Il mit à la tête les deux ſervantes avec leurs enfants, Lia & ſes enfants au ſecond rang, Rachel & Joſeph au dernier.

2. & poſuit utramque ancillam, & liberos earum, in principio: Liam verò & filios ejus, in ſecundo loco: Rachel autem & Joſeph noviſſimos.

3. Et lui s'avançant, adora " Eſaü; &, *pour lui marquer plus de reſpect*, ſe proſterna ſept fois en terre, juſqu'à ce que ſon frere fût proche de lui.

3. Et ipſe progrediens adoravit pronus in terram ſepties, donec appropinquaret frater ejus.

4. Alors Eſaü, *dont Dieu avoit changé le cœur*, courut au devant de ſon frere, l'embraſſa, le ſerra étroitement, & le

4. Currens itaque Eſaü obviàm fratri ſuo, amplexatus eſt cum; ſtrin-

℣. 3. Voyez ci-deſſus, chap. XVIII. ℣. 2.

genſque collum ejus, & oſculans flevit.

5. Levatiſque oculis, vidit mulieres, & parvulos earum, & ait: Quid ſibi volunt iſti? & ſi ad te pertinent? Reſpondit: Parvuli ſunt, quos donavit mihi Deus ſervo tuo.

6. Et appropinquantes ancillæ & filii earum, incurvati ſunt.

7. Acceſſit quoque Lia cum pueris ſuis: & cùm ſimiliter adoraſſent, extremi Joſeph & Rachel adoraverunt.

8. Dixitque Eſaü: Quænam ſunt iſtæ turmæ quas obviàm habui? Reſpondit: Ut invenirem gratiam coram domino meo.

9. At ille ait: Habeo plurima, frater mi: ſint tua tibi.

10. Dixitque Jacob: Noli ita, obſecro: ſed ſi inveni gratiam in oculis tuis, accipe munuſculum de manibus meis: ſic enim vidi faciem tuam, quaſi viderim vultum Dei: eſto mihi propitius,

baiſa en verſant des larmes " *de joie & de tendreſſe.*

5. Et ayant levé les yeux, il vit les femmes & leurs enfants; & il dit à Jacob: Qui ſont ceux-là? ſont-ils à vous? Jacob lui répondit: Ce ſont les petits enfants que Dieu a donnés à votre ſerviteur.

6. Et les ſervantes s'approchant avec leurs enfants, le ſaluerent profondément.

7. Lia s'approcha enſuite avec ſes enfants, & l'ayant auſſi adoré, Joſeph & Rachel l'adorerent les derniers.

8. Alors Eſaü lui dit; Quelles ſont ces troupes que j'ai rencontrées? Jacob lui répondit: *Ce ſont celles que j'ai deſtinées* pour *vous les préſenter, afin de* trouver grace devant mon ſeigneur.

9. Eſaü lui répondit: J'ai des biens en abondance, mon frere; gardez pour vous ce qui eſt à vous.

10. Jacob ajouta: N'en uſez pas ainſi, je vous prie; mais ſi j'ai trouvé grace devant vous, recevez de ma main ce petit préſent, *vous rendrez parfaite la joie que j'ai eue en ce jour*; car j'ai vu *aujourd'hui* votre viſage, comme ſi je voyois le viſage de Dieu; *j'ai été ravi de vous voir plein de douceur & de bonté pour moi*; ſoyez-moi *donc* favorable *encore en ce point*, "

℣. 4. Hébr. & ils verſerent des larmes. » Les Septante traduiſent ainſi, & ajoutent meme: Tous les deux.

℣. 10. Autr. recevez de ma main ce préſent *que j'oſe vous offrir*; car j'ai vu aujourd'hui votre viſage, comme ſi je voyois le viſage de Dieu; *j'ai été ſaiſi de crainte & de reſpect en votre préſence*: ſoyez-moi donc favorable, & recevez, &c. » On pourroit auſſi traduire: comme ſi je voyois le viſage d'un

Av. l'Ère Chr. Vulg. 1768.

11. & recevez ce préſent " que je vous ai offert & que j'ai reçu de Dieu, qui donne toutes choſes. " Eſaü, après ces inſtances de ſon frere, reçut avec peine ce qu'il lui donnoit ;

11. & ſuſcipe benedictionem quam attuli tibi, & quam donavit mihi Deus tribuens omnia. Vix, fratre compellente, ſuſcipiens,

12. & il lui dit : Allons enſemble, & je vous accompagnerai dans votre chemin.

12. ait : Gradiamur ſimul, eroque ſocius itineris tui.

13. Jacob lui répondit : Vous ſavez, mon ſeigneur, que j'ai avec moi des enfants fort petits, & des brebis & des vaches pleines : " ſi je les laſſe, en les faiſant marcher trop vîte, tous mes troupeaux mourront en un même jour."

13. Dixitque Jacob : Noſti, domine mi, quòd parvulos habeam teneros, & oves & boves fœtas, mecum : quas ſi plus in ambulando fecero laborare, morientur unâ die cuncti greges.

14. Que mon ſeigneur marche donc devant ſon ſerviteur, & je le ſuivrai tout doucement, ſelon que je verrai que mes petits pourront le faire, " juſqu'à ce que j'arrive chez mon ſeigneur en Séïr.

14. Præcedat dominus meus ante ſervum ſuum : & ego ſequar paulatim veſtigia ejus, ſicut videro parvulos meos poſſe, donec veniam ad dominum meum in Seir.

15. Eſaü lui dit : Je vous prie qu'il demeure au moins quelques-uns des gens que j'ai avec moi pour vous accompagner dans votre chemin. Jacob lui répondit : Cela n'eſt pas néceſſaire ; je

15. Reſpondit Eſaü : Oro te, ut de populo qui mecum eſt, ſaltem ſocii remaneant viæ tuæ. Non eſt, inquit, neceſſe ;

Ange, ou d'un Prince. » Le terme Hébreu *Élohim*, ſe donne à Dieu, aux Anges, aux Princes, & à ceux qui ont quelque autorité extraordinaire. Au lieu de *munuſculum*, l'Hébreu lit ſimplement, *munus meum*.

℣. 11. *Benedictionem.* Il nomme ce préſent, *bénédiction*, parce qu'ordinairement les préſents étoient accompagnés de bénédictions de la part de ceux qui les recevoient & de ceux qui les donnoient.

Ibid. Hébr. parce que Dieu m'a gratifié *dans ſa miſéricorde*, & que tout cela eſt à moi.

℣. 13. Hébr. autr. qui allaitent. » Dans le latin même, *fœta* ſignifie quelquefois une bête qui allaite.

Ibid. Hébr. ſi on les preſſe ſeulement un jour ; tous mes troupeaux mourront. Au lieu de VDFQUM, *& ſi urgeant eos*, on lit dans le Samaritain VDFQTIM, *& ſi urgeam eos.* L'expreſſion *die unâ* paroît tranſpoſée ; elle ſemble convenir mieux au ſecond membre.

℣. 14. Hébr. ſelon les forces de cette troupe que je mene devant moi, & de ces enfants.

hoc uno tantùm indigeo, ut inveniam gratiam in conſpectu tuo, domine mi.

16. Reverſus eſt itaque illo die Eſaü itinere quo venerat, in Seir.

17. Et Jacob venit in Socoth; ubi ædificatâ domo & fixis tentoriis, appellavit nomen loci illius, Socoth, id eſt, tabernacula.

18. Tranſivitque in Salem urbem Sichimorum, quæ eſt in terra Chanaan, poſtquàm reverſus eſt de Meſopotamia Syriæ; & habitavit juxta oppidum.

19. Emitque partem agri in qua fixerat tabernacula, à filiis Hemor patris Sichem, centum agnis.

20. Et erecto ibi altari, invocavit ſuper illud fortiſſimum Deum Iſrael.

n'ai beſoin, mon ſeigneur, que d'une ſeule choſe, qui eſt de trouver grace devant vous.

16. Eſaü s'en retourna donc le même jour en Séir par le même chemin qu'il étoit venu.

17. Et Jacob, *au lieu d'aller en Seïr, comme il l'avoit promis à ſon frere Eſaü*, vint à Socoth, " où ayant bâti une maiſon *pour lui*, & dreſſé ſes tentes *pour ſes troupeaux*," il appella ce lieu-là Socoth, qui veut dire, les tentes.

18. Il paſſa enſuite juſqu'à Salem, qui eſt une Ville des Sichimites " dans le pays de Chanaan, & il demeura " près de cette Ville depuis ſon retour de Méſopotamie, qui eſt en Syrie. "

19. Il acheta une partie du champ dans lequel il avoit dreſſé ſes tentes, & en paya cent agneaux " aux enfants d'Hémor, pere de Sichem.

20. Et ayant dreſſé là un Autel, il y invoqua le Dieu très-fort, *le Dieu* d'Iſraël. "

℣. 17. Socoth devoit être à l'Orient du Jourdain, à quelques lieues de Mahanaïm au Midi. L'explication du nom de *Socoth* eſt de l'Interprete latin.

Ibid. Ce que la Paraphraſe ajoute ici à la Vulgate, eſt exprimé dans l'Hébreu : *ubi ædificavit ſibi domum, & pecudibus ſuis fecit tentoria.*

℣. 18. Hébr. autr. Il vint en paix & heureuſement vers la ville de Sichem. » C'eſt le ſens du Samaritain, où au lieu de SLM, *Salem*, on lit SALUM, *pacificus*, c'eſt-à-dire, *Salvus. Sichem* étoit ſituée à l'Occident du Jourdain, près de Samarie. Elle eſt nommée *Sichar* dans l'Evangile de S. Jean, IV. 5. & elle eſt connue aujourd'hui ſous le nom de *Néapolis* ou *Naplouſe.*

Ibid. Hébr. litt. il campa.

Ibid. Hébr. litt. de Padan-Aram. Voyez ce qui a été dit ſur cela au chap. XXVIII. ℣. 2.

℣. 19. Hébr. cent Késitah. » Ce terme eſt très inconnu. Le *Késitah* pouvoit être une bourſe d'or ou d'argent d'une certaine valeur. Voyez la *Diſſertation ſur l'antiquité de la Monnoie*, à la tête de ce Livre.

℣. 20. Hébr. autr. il donna à ce lieu le nom du *Dieu* très-fort, *du* Dieu d'Iſraël. » Les noms Hébreux ÆL & ÆLOHIM, s'expriment communément par *Deus* : mais le premier ſignifie proprement *le Dieu fort*, & le ſecond *le Dieu de bonté* qui daigne prendre ſes ſerviteurs ſous ſa protection, & qui en ce ſens veut bien être appelé *le Dieu d'Iſraël.*

CHAPITRE XXXIV.

Dina fille de Jacob, eſt violée par Sichem fils d'Hémor. Siméon & Lévi égorgent les Sichémites.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1759.

1. ALors Dina, fille de Lia, ſortit pour voir les femmes de ce pays-là ; *elle avoit environ quinze ans.*"

2. Et Sichem, fils d'Hémor Hévéen, Prince du pays, " l'ayant vue, conçut un grand amour pour elle, l'enleva & dormit avec elle par force & par violence.

3. Son cœur demeura fortement attaché à cette fille ; & la voyant triſte, il tâcha de la gagner par ſes careſſes. "

4. Il alla enſuite trouver Hémor ſon pere, & lui dit : Faites-moi épouſer cette fille.

5. Jacob ayant été averti de cette violence, lorſque ſes enfants étoient abſents & occupés à la conduite de leurs troupeaux, il ne parla de rien juſqu'à ce qu'ils furent revenus.

1. EGreſſa eſt autem Dina filia Liæ, ut videret mulieres regionis illius.

2. Quam cùm vidiſſet Sichem filius Hemor Hevæi, princeps terræ illius, adamavit eam : & rapuit, & dormivit cum illa, vi opprimens virginem.

3. Et conglutinata eſt anima ejus cum ea, triſtemque delinivit blanditiis.

4. Et pergens ad Hemor patrem ſuum : Accipe, inquit, mihi puellam hanc conjugem.

5. Quod cùm audiſſet Jacob, abſentibus filiis, & in paſtu pecorum occupatis, ſiluit donec redirent.

℣. 1. Voyez ce qui eſt dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur le troiſieme Age*, à la tête de ce Livre.

℣. 2. *Princeps terræ illius.* Hébr. autr. *Principis terræ illius*, en le rapportant à Hémor. Dans toute la ſuite de ce Chapitre, Hémor agit comme chef des Sichémites, & Sichem eſt ſimplement repréſenté comme le plus conſidéré de ſa famille. *Infr.* ℣. 19. L'expreſſion eſt équivoque dans l'Hébreu comme dans le François, parce que cette langue, comme la nôtre, ne diſtingue point le génitif d'avec le nominatif.

℣. 3. Hébr. Litt. Son ame s'attacha à cette fille ; il l'aima, & lui parla au cœur. On lit ici deux fois dans l'Hébreu NAR, *puer*, pour NARIT, *puella*, qui ſe trouve dans le Samaritain. La Vulgate inſere dans le ℣. précédent l'expreſſion *adamavit eam* que l'Hébreu exprime dans celui-ci.

6. Egreſſus

6. Egreſſo autem Hemor pater Sichem, ut loqueretur ad Jacob,

6. Cependant Hémor, pere de Sichem, vint pour lui parler.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1752.

6. ecce filii ejus veniebant de agro; auditoque quod acciderat, irati ſunt valdè, eo quòd fœdam rem operatus eſſet in Iſrael, & violatâ filiâ Jacob, rem illicitam perpetraſſet.

7. En même-temps les enfants de Jacob revinrent des champs; & ayant appris ce qui étoit arrivé *à leur ſœur*, ils entrerent en une grande colere, à cauſe de l'action *ſi* honteuſe que cet homme avoit commiſe contre Iſraël, " en violant & traitant ſi outrageuſement la fille de Jacob.

8. Locutus eſt itaque Hemor ad eos: Sichem filii mei adhæſit anima filiæ veſtræ: date eam illi uxorem;

8. Hémor leur parla donc, & leur dit: Le cœur de mon fils Sichem eſt fortement attaché à votre fille; donnez-la-lui *donc* afin qu'il l'épouſe.

9. & jungamus viciſſim connubia: filias veſtras tradite nobis, & filias noſtras accipite;

9. Allions-nous réciproquement les uns avec les autres; donnez-nous vos filles en mariage, & prenez auſſi les nôtres.

10. & habitate nobiſcum: terra in poteſtate veſtra eſt; exercete, negotiamini, & poſſidete eam.

10. Habitez avec nous: la terre eſt en votre puiſſance: cultivez-la, " trafiquez-y, & la poſſédez.

11. Sed & Sichem ad patrem & ad fratres ejus, ait: Inveniam gratiam coram vobis; & quæcunque ſtatueritis, dabo,

11. Sichem dit auſſi au pere & aux freres de la fille: Que je trouve grace devant vous, & je vous donnerai tout ce que vous déſirerez.

12. augete dotem, & munera poſtulate; & libenter tribuam quod pe-

12. Faites monter ſes droits *auſſi haut que vous voudrez*; demandez des préſents, " & je vous donnerai de tout mon

Ỳ. 7. Litt. *in Iſrael.* Quelques-uns prétendent expliquer cela en diſant: contre *la maiſon* d'Iſraël. Mais il s'agit ici de Jacob même, qui vient d'être nommé *Iſraël*: XXXII. 28. & qui ſera appellé ainſi dans toute l'hiſtoire de Joſeph: *Iſrael diligebat Joſeph*, &c. XXXVII. 3. *& ſeqq.*

Ỳ. 10. Hébr. habitez-y.

Ỳ. 12. *Augete dotem*: Dans ces temps-là l'époux donnoit la dot à ſon épouſe: *Mu-*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1759.

cœur ce que vous voudrez : donnez-moi seulement cette fille, afin que je l'épouse.

13. Les enfants de Jacob transportés de colere, " à cause de l'outrage fait à leur sœur, répondirent frauduleusement à Sichem & à son pere. *Car quoiqu'il n'y eût point de Loi parmi eux qui leur défendît de s'allier avec des incirconcis, ils leur dirent :*

14. Nous ne pouvons faire ce que vous demandez, ni donner notre sœur à un homme incirconcis, ce qui est une chose défendue & abominable parmi nous. "

15. Mais nous pourrons bien faire alliance avec vous, pourvu que vous vouliez devenir semblables à nous, & que tous les mâles qui sont parmi vous soient circoncis.

16. Nous vous donnerons alors nos filles en mariage, & nous prendrons les vôtres ; nous demeurerons avec vous, & nous ne ferons plus qu'un peuple.

17. Si vous ne voulez point être circoncis, nous reprendrons notre fille, " & nous nous retirerons.

18. Cette offre plut à Hémor & à Sichem son fils.

19. Et ce jeune homme ne différa pas

tieritis : tantùm date mihi puellam hanc uxorem.

13. Respondérunt filii Jacob Sichem & patri ejus in dolo, sævientes ob stuprum sororis :

14. Non possumus facere quod petitis, nec dare sororem nostram homini incircumciso : quod illicitum & nefarium est apud nos.

15. Sed in hoc valebimus fœderari si volueritis esse similes nostrî, & circumcidatur in vobis omne masculini sexûs.

16. Tunc dabimus & accipiemus mutuò filias vestras ac nostras : & habitabimus vobiscum, erimusque unus populus.

17. Si autem circumcidi nolueritis, tollemus filiam nostram, & recedemus.

18. Placuit oblatio eorum Hemor, & Sichem filio ejus :

19. nec distulit adoles-

nera pœstulate : L'époux faisoit des présents au pere & aux freres de l'épouse. Voyez la *Dissertation sur les Mariages des Hébreux*, à la tête du Cantique des Cantiques.

℣. 13. Au lieu de *sævientes*, on lit dans l'Hébreu, *loquentes*, VIDBRU ; dans la langue Arabe ce mot pourroit signifier *adversantes*, *inimicè agentes* ; mais il paroît plus vraisemblable que S. Jérôme lisoit VITABRU, *irati*, *sævientes*, ou mieux encore VITKRU, dans le même sens, *excandescentes*.

℣. 14. Hébr. ce qui est un opprobre parmi nous.

℣. 17. Dina étoit alors dans la maison de Sichem. *Infr.* ℣. 26.

cens, quin ſtatim quod petebatur expleret : amabat enim puellam valdè ; & ipſe erat inclytus in omni domo patris ſui.

20. Ingreſſique portam urbis, locuti ſunt ad populum :

21. Viri iſti pacifici ſunt, & volunt habitare nobiſcum : negotientur in terra, & exerceant eam, quæ ſpatioſa & lata cultoribus indiget : filias eorum accipiemus uxores, & noſtras illis dabimus.

42. Unum eſt, quo differtur tantum bonum : Si circumcidamus maſculos noſtros, ritum gentis imitantes.

23. Et ſubſtantia eorum, & pecora, & cuncta quæ poſſident, noſtra erunt : tantùm in hoc acquieſcamus, & habitantes ſimul ; unum efficiemus populum.

24. Aſſenſique ſunt omnes, circumciſis cunctis maribus.

davantage d'exécuter ce qu'on lui avoit propoſé, parce qu'il aimoit cette fille avec paſſion. Or il étoit le plus conſidéré dans la maiſon de ſon pere.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1759.

20. *Hémor & Sichem* " étant donc entrés *dans l'aſſemblée qui ſe tenoit* à la porte de la ville, " ils parlerent ainſi au peuple :

21. Ces perſonnes ſont des gens paiſibles qui veulent habiter avec nous, permettons-leur de trafiquer dans cette terre & de la labourer, étant ſpatieuſe & étendue comme elle eſt, & ayant beſoin des gens qui s'appliquent à la cultiver ; *cela nous ſera très-avantageux* : " nous prendrons leurs filles en mariage, & nous leur donnerons les nôtres.

22. Il n'y a qu'une choſe qui pourroit différer un ſi grand bien, " qui eſt qu'auparavant nous devons circoncire tous les mâles parmi nous, pour nous conformer à la coutume de ce peuple.

23. Et après cela, leurs biens, leurs troupeaux, " & tout ce qu'ils poſſedent ſera à nous : donnons-leur ſeulement cette ſatisfaction, & nous demeurerons enſemble pour ne faire plus qu'un même peuple.

24. Ils s'accorderent tous à cette propoſition, & tous les mâles furent circoncis.

℣. 20. Ils ſont nommés dans l'Hébreu.

Ibid. La porte de la ville étoit le lieu des aſſemblées du peuple.

℣. 21. Hébr. autr. Ces perſonnes ſont des gens paiſibles, permettons-leur donc d'habiter avec nous dans cette terre, & d'y trafiquer ; *car* elle eſt ſpacieuſe devant eux ; *il y a aſſez de place pour les y recevoir.*

℣. 22 Hébr. autr. Ils ne demandent pour cela qu'une ſeule choſe.

℣. 23. Hébr. leurs troupeaux, leurs animaux domeſtiques, & tout ce qu'ils poſſedent. On lit dans l'Hébreu *poſſeſſiones eorum & omnes beſtiæ eorum*, au lieu de *beſtiæ eorum & omnes poſſeſſiones eorum*, comme ont lu les Septante.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1759. *Infr.* LXIX. 5.

25. Mais le troiſieme jour d'après, lorſque la douleur des plaies *de la circonciſion* eſt plus violente, deux des enfants de Jacob, Siméon & Lévi, qui étoient freres *utérins* de Dina, " entrerent hardiment dans la ville l'épée à la main, tuerent tous les mâles,

26. & entre autres, Hémor & Sichem; & enſuite ils emmenerent de la maiſon de Sichem leur ſœur Dina.

27. Après qu'ils furent ſortis, les autres " enfants de Jacob ſe jetterent ſur les morts, pillerent toute la ville, pour venger l'outrage fait à leur ſœur,

28. prirent les brebis, les bœufs & les ânes des habitants, ruinerent tout ce qui étoit dans les maiſons & dans les champs,

29. & emmenerent leurs femmes captives avec leurs petits enfants. "

30. Après cette exécution ſi violente, Jacob dit à Siméon & à Lévi : Vous

25. Et ecce, die tertio; quando graviſſimus vulnerum dolor eſt: arreptis, duo filii Jacob, Simeon & Levi fratres Dinæ, gladiis, ingreſſi ſunt urbem confidenter: interfectiſque omnibus maſculis,

26. Hemor & Sichem pariter necaverunt, tollentes Dinam de domo Sichem ſororem ſuam.

27. Quibus egreſſis, irruerunt ſuper occiſos cæteri filii Jacob, & depopulati ſunt urbem in ultionem ſtupri.

28. Oves eorum, & armenta, & aſinos, cuncta que vaſtantes, quæ in domibus & in agris erant;

29. parvulos quoque eorum & uxores duxerunt captivas.

30. Quibus patratis audacter, Jacob dixit ad Si-

℣. 25. Ils étoient enfants de Lia, de même que Dina. *Supr.* XXIX. 33. 34. XXX. 21.

℣. 26. & 27. Hébr. litt. ils enleverent Dina de la maiſon de Sichem, & ſortirent: enſuite les enfants de Jacob vinrent ſe jetter ſur les morts, & pillerent la ville, parce qu'on y avoit fait outrage à leur ſœur. » L'Hébreu ne dit pas *les autres enfants de Jacob*; & l'on voudroit les excuſer en diſant qu'il ne s'agit ici que des deux qui ont été nommés, & qui vont être ſeuls l'objet des reproches de leur pere. Mais les uns *ſortent*: les autres *viennent*; & ſi c'euſſent été les mêmes, il eut, ce ſemble, été plus naturel de dire, *ils revinrent*. Il faut donc avouer que le texte Hébreu en diſant, *Siméon & Lévi ſortirent, & les enfants de Jacob vinrent*, donne lieu de croire que ceux-ci ſont *les autres*, comme la Vulgate l'exprime: ſi les reproches de Jacob ne tombent que ſur les deux premiers, c'eſt qu'ils étoient les plus coupables comme étant ſeuls auteurs du maſſacre.

℣. 28. & 29. Hébr. Ils enleverent les brebis, les bœufs & les ânes des habitants, ſoit ce qui étoit dans la ville, ſoit ce qui étoit dans les champs; ils s'emparerent de tous leurs biens; ils emmenerent leurs femmes captives avec leurs petits-enfants; ils pillerent tout ce qui ſe trouva dans leurs maiſons.

meon & Levi : Turbaſtis me, & odioſum feciſtis me Chananæis & Pherezæis habitatoribus terræ hujus. Nos pauci ſumus : illi, congregati percutient me, & delebor ego, & domus mea.

m'avez mis tout en déſordre, & vous m'avez rendu odieux aux Chananéens & aux Pherézéens qui habitent ce pays." Nous ne ſommes " que peu de monde ; ils s'aſſembleront tous pour m'attaquer, & ils me perdront avec toute ma maiſon.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1759.

31. Reſponderunt : Numquid ut ſcorto abuti debuêre ſorore noſtrâ ?

31. Ses enfants lui répondirent : Devoient-ils *demeurer impunis, eux qui ont vu tranquillement leur Prince* abuſer de notre ſœur, comme d'une proſtituée ? "

℣. 30. Voyez la note ſur le chap. XIII. ℣. 7.

Ibid. Au lieu de *Nos* on lit dans l'Hébreu *Ego*, vraiſemblablement pour *Ego & domus mea*, comme on le lit à la fin de ce verſet.

℣. 31. Dans l'Hébreu on lit ſimplement : Devoit-il traiter notre ſœur comme une proſtituée ? *Numquid quaſi ſcortum fecerit ſororem noſtram ?* Mais le Samaritain & les Septante ont lu comme la Vulgate au pluriel *fecerint*, IASU, au lieu de IASH, *fecerit*.

CHAPITRE XXXV.

Voyage de Jacob à Béthel. Naiſſance de Benjamin. Mort de Rachel. Dénombrement des fils de Jacob. Mort d'Iſaac.

1. Interea locutus eſt Deus ad Jacob : Surge, & aſcende Bethel, & habita ibi ; facque altare Deo, qui apparuit tibi quando fugiebas Eſaü fratrem tuum.

1. Cependant Dieu parla à Jacob, & lui dit : Allez promptement à Béthel ; demeurez-y, & y dreſſez un Autel à Dieu, qui vous apparut lorſque vous fuyiez Eſaü votre frere.

Supr. XXVIII. 13.

2. Jacob verò convocatâ omni domo ſuâ, ait : Abjicite deos alienos qui in medio veſtrî ſunt : & mundamini, ac mutate veſtimenta veſtra.

2. Alors Jacob ayant aſſemblé tous ceux de ſa maiſon, leur dit : Jettez loin de vous les dieux étrangers " qui ſont au milieu de vous, *ces vaines idoles que vous avez enlevées de la ville de Sichem ;* purifiez-vous, & changez de vêtements.

3. Surgite, & aſcenda-

3. Venez, allons à Béthel, pour y

℣. 2. Hébr. autr. les Dieux de l'étranger.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1759.

dresser " un Autel à Dieu, qui m'a exaucé au jour de mon affliction, & qui m'a accompagné pendant mon voyage.

mus in Bethel, ut faciamus ibi altare Deo: qui exaudivit me in die tribulationis meæ, & socius fuit itineris mei.

Supr. XVII. 20.

4. ils lui donnerent donc tous les dieux étrangers qu'ils avoient, & les pendants d'oreilles qui y étoient; " & Jacob les cacha en terre, sous un térébinthe " qui est derriere la ville de Sichem.

4. Dederunt ergo ei omnes deos alienos quos habebant, & inaures quæ erant in auribus eorum: at ille infodit ea subter terebinthum, quæ est post urbem Sichem.

5. S'étant mis alors en chemin, Dieu frappa de terreur toutes les villes voisines, & ils n'oserent les poursuivre dans leur retraite.

5. Cúmque profecti essent, terror Dei invasit omnes per circuitum civitates, & non sunt ausi persequi recedentes.

6. Ainsi Jacob & tout le peuple qui étoit avec lui, vint à Luza, " surnommé Béthel, qui est dans le pays de Chanaan. "

6. Venit igitur Jacob Luzam, quæ est in terra Chanaan, cognomento Bethel: ipse & omnis populus cum eo.

7. Il y bâtit un Autel, & nomma ce lieu, la maison de Dieu, " parce que Dieu lui avoit apparu en ce lieu-là, " lorsqu'il fuyoit Esaü son frere.

7. Ædificavitque ibi altare, & appellavit nomen loci illius, Domus Dei: ibi enim apparuit ei Deus cùm fugeret fratrem suum.

℣. 3. Vulg. litt. *ut faciamus.* Hébr. *ut faciam.*

℣. 4. On donnoit autrefois des anneaux & des pendants aux statues des Dieux. On peut aussi traduire l'Hébreu: » Et les pendants d'oreilles qu'ils portoient. » Les hommes & les femmes portoient des pendants d'oreilles; & il y avoit de ces pendants, auxquels la superstition attribuoit une vertu surnaturelle.

Ibid. Hébr. autr. un chêne. » Les Septante le traduisent souvent ainsi.

℣. 6. Hébr. à Luz. *Supr.* XXVIII. 19. *Ibid.* Moyse ajoute, *in terra Chanaan*, parce qu'il écrivoit cette histoire dans l'Arabie.

℣. 7. Hébr. autr. & donna à ce lieu le nom de Béthel, *qui signifie, la maison de Dieu.*

Ibid. On lit dans l'Hébreu NGLU, *revelati sunt*: ce qui a donné lieu à quelques-uns de croire que le mot ÆLOHIM est pris ici pour le pluriel *Angeli*: mais le Samaritain porte NGLH *revelatus est*: les Septante ont lu ainsi: & le nom donné à ce lieu en conséquence de cette apparition, prouve que c'est la vraie lecture, que le nom ÆLOHIM, est pris ici pour *Deus*, comme l'expriment les Septante & la Vulgate.

8. Eodem tempore mortua est Debora nutrix Rebeccæ, & sepulta est ad radices Bethel subter quercum, vocatumque est nomen loci illius, Quercus fletûs.

8. En ce même temps, Débora, nourrice de Rébecca, mourut, & fut enterrée sous " un chêne, au pied *de la montagne* de Béthel; & ce lieu fut nommé le chêne des pleurs, *parce qu'on y avoit pleuré cette mort.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1759.

Sup. XXVII. 15.

9. Apparuit autem iterùm Deus Jacob postquàm reversus est de Mesopotamia Syriæ, benedixitque ei,

9. Or Dieu apparut encore à Jacob depuis son retour de Mésopotamie, qui est en Syrie, " il le benit,

10. dicens: Non vocaberis ultrà Jacob; sed Israel erit nomen tuum. Et appellavit eum Israel,

10. & lui dit: Vous ne serez plus nommé Jacob; mais Israël sera votre nom. Et Dieu le nomma Israël.

11. dixitque ei: Ego Deus omnipotens, cresce, & multiplicare: gentes & populi nationum ex te erunt, reges de lumbis tuis egredientur:

11. Il lui dit encore: Je suis le Dieu tout-puissant; croissez & multipliez-vous: vous serez le chef de *plusieurs* nations, & d'une multitude de peuples;" & des Rois sortiront de vous.

12. terramque quam dedi Abraham & Isaac, dabo tibi & semini tuo post te.

12. Je vous donnerai, & à votre race après vous, la terre que j'ai donnée à Abraham & à Isaac.

13. Et recessit ab eo.

13. Dieu se retira ensuite; " *c'est-à-dire, qu'il disparut à ses yeux.*

14. Ille verò erexit titulum lapideum in loco quo locutus fuerat ei Deus: libans super eum libamina, & effundens oleum,

14. Et Jacob dressa un monument de pierre au même lieu où Dieu lui avoit parlé; il offrit du vin dessus, & y répandit de l'huile: "

℣. 8. *Subter.* Les éditions du Vatican sous Clément VIII. portent *Super.* C'est une faute qui a été depuis corrigée. Le Texte & toutes les Versions portent *Subter.* On le lisoit ainsi dans la Vulgate avant l'édition de Clément VIII.

℣. 9. Hébr. litt. de Padan-Aram. Voyez au chap. XXVIII. 2.

℣. 11. Hébr. autr. le chef d'une nation, & d'une assemblée de plusieurs nations.

℣. 13. L'Hébreu ajoute: dans le lieu (Sept. du lieu) où il lui avoit parlé. Au lieu de B, *in*, les Septante ont lu M, *ex*.

℣. 14. Voyez ci-dessus la note sur le ℣. 18. du chap. XXVIII.

15. & il appella ce lieu, Béthel.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1759.

16. Après qu'il fut parti de ce lieu-là, il vint au printemps sur le chemin qui mene à Ephratha, où Rachel étant en travail, "

17. & ayant grande peine à accoucher, elle se trouva en péril de sa vie. La sage-femme lui dit : Ne craignez point; car vous aurez encore ce fils.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1758.

18. Mais Rachel qui sentoit que la violence de la douleur la faisoit mourir, étant prête d'expirer, nomma son fils Bénoni, c'est-à-dire, le fils de ma douleur; " & le pere le nomma Benjamin, c'est-à-dire, le fils de la droite, *le bien-aimé.* "

19. Rachel mourut donc, & elle fut ensevelie dans le chemin qui conduit à la ville d'Ephratha, appellée *depuis* Bethléhem. "

20. Jacob dressa un monument *de pierres* sur son sépulchre : Et c'est ce monu-

15. vocansque nomen loci illius, Bethel.

16. Egressus autem inde, venit verno tempore ad terram quæ ducit Ephratham : in qua cùm parturiret Rachel,

17. ob difficultatem partûs periclitari cœpit. Dixitque ei obstetrix : Noli timere, quia & hunc habebis filium.

18. Egrediente autem animâ præ dolore, & imminente jam morte, vocavit nomen filii sui Benoni, id est, filius doloris mei : pater verò appellavit eum Benjamin, id est, filius dextræ.

19. Mortua est ergo Rachel, & sepulta est in viâ quæ ducit Ephratham, hæc est Bethlehem.

20. Erexitque Jacob titulum super sepulchrum

℣. 16. Hébr. Après qu'il fut parti de ce lieu-là, il étoit encore éloigné d'Ephrata de la longueur d'un kiberah, *c'est-à-dire, d'environ trois cents pas*, lorsque Rachel, &c. » On peut expliquer ainsi d'une mesure de terre, le terme Hébreu *kiberah*, sur lequel les Interpretes sont très-partagés. C'est abusivement qu'on écrit *Ephrata* : selon l'Hébreu & selon le Grec on doit écrire *Ephratha*.

℣. 18. L'explication des noms *Bénoni* & *Benjamin*, ne sont pas dans l'Hébreu; non plus que toutes les explications semblables que l'on trouve dans la Vulgate. Le nom de *Benjamin* pourroit aussi signifier *le fils des jours*, ou *le fils de la vieillesse*, comme il est nommé au chap. XLIV. ℣. 20. Les Chaldéens prononcent *jamin* au lieu de *jamim*, qui signifie en Hébreu *jours*. Joseph qui étoit né environ 15 ou 16 ans avant Benjamin, est aussi appellé l'enfant de la vieillesse de Jacob, *filius senectutis*. Infr. XXXVII. 3. Enfin au lieu de JAMIN, le Samaritain porte JAMIM, qui présente ce dernier sens.

℣. 19. C'est abusivement qu'on écrit *Bethleem*. Les Grecs ne l'écrivent ainsi que parce que leur aspiration ne s'exprime que par un accent qu'ils ont négligé dans ce mot. Mais selon l'Hébreu on doit écrire *Bethlehem* : & les meilleures éditions latines le mettent ainsi.

ejus :

ejus : hic est titulus monumenti Rachel, usque in præsentem diem.

21. Egressus inde, fixit tabernaculum trans Turrem gregis.

22. Cumque habitaret in illa regione, abiit Ruben, & dormivit cum Bala concubina patris sui : quod illum minimè latuit. Erant autem filii Jacob duodecim.

23. Filii Liæ : primogenitus Ruben, & Simeon, & Levi, & Judas : & Issachar, & Zabulon.

24. Filii Rachel : Joseph & Benjamin.

25. Filii Balæ, ancillæ Rachelis : Dan, & Nephthali.

26. Filii Zelphæ, ancillæ Liæ : Gad & Aser : hi sunt filii Jacob, qui nati sunt ei in Mesopotamia Syriæ.

27. Venit etiam ad Isaac patrem suum in Mambre, civitatem Arbee, hæc est Hebron : in qua peregrinatus est Abraham & Isaac.

ment de Rachel " que l'on voit encore aujourd'hui.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1758.

21. Après qu'il fut sorti de ce lieu, il dressa sa tente au delà de la tour du troupeau. "

22. Et lorsqu'il demeuroit en ce lieu-là, Ruben dormit avec Bala, qui étoit femme de son pere ; & cette action ne put lui être cachée : *aussi la punit-il par la malédiction qu'il donna à ce fils incestueux.* Or Jacob avoit douze fils. *Infr.* XLIX. 4.

23. Les fils de Lia *étoient*, Ruben l'aîné de tous, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, & Zabulon.

24. Les fils de Rachel *sont*, Joseph & Benjamin. "

25. Les fils de Bala servante de Rachel : Dan, & Nephthali.

26. Les fils de Zelpha servante de Lia : Gad & Aser. Ce sont là les fils de Jacob, qu'il eut en Mésopotamie qui est en Syrie, " *excepté Benjamin, qu'il eut depuis.*

27. Jacob vint ensuite trouver Isaac son pere en *la plaine de* Mambré, à la ville d'Arbée, appellée *depuis* Hébron, " où Abraham & Isaac avoient demeuré comme étrangers.

℣. 20. Hébr. ce monument du sépulchre de Rachel. » Voyez la *Dissertation sur les sépultures des Hébreux*, à la tête de l'Ecclésiastique.

℣. 21. Plusieurs croient que la Tour du troupeau étoit un lieu renommé pour ses pâturages, près de Bethléhem, à la distance d'environ un mille en déclinant vers l'Orient. Les Bergers avoient à la campagne des tours où ils demeuroient en paissant leurs troupeaux.

℣. 24. Samar. Benjamim.

℣. 26. Hébr. litt. en Padan-Aram. On lit dans l'Hébreu ILD, *natum est*, au lieu de ILDU, *nati sunt*, qu'on trouve dans le Samaritain.

℣. 27. Voyez au chap. XXIII. ℣. 2. & 19.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1715.

28. Isaac avoit alors cent quatre-vingts ans accomplis.

29. Et ses forces étant épuisées par son *grand* âge, il mourut. Ayant donc achevé sa carriere dans une extrême vieillesse, il fut réuni à son peuple; " & ses enfants, Esaü & Jacob, *s'étant trouvés chez lui*, l'ensevelirent *avec honneur.* "

28. Et completi sunt dies Isaac centum octoginta annorum.

26. Consumptusque ætate mortuus est: & appositus est populo suo senex & plenus dierum: & sepelierunt eum Esaü & Jacob filii sui.

℣. 28. & 29. La mort d'Isaac est rapportée ici par anticipation; elle tomberoit naturellement dans l'histoire de Joseph, immédiatement avant son élévation en Egypte à la cour de Pharaon, dix ans avant la descente de Jacob en Egypte. Voyez la *Dissertation sur le troisieme Age.*

℣. 29. On lit dans l'Hébreu AMIU, *populos suos*, au lieu de AMU, *populum suum*, qu'on trouve dans le Samaritain. On a déjà vu cette variante au chap. XXV. 8. 17.

CHAPITRE XXXVI.

Dénombrement des descendants d'Esaü.

1. VOici le dénombrement des enfants d'Esaü, " appellé *aussi* Edom.

2. Esaü épousa des femmes d'entre les filles de Chanaan; Ada fille d'Elon Héthéen, & Oolibama fille d'Ana, *& petite*-fille de Sébéon Hévéen.

3. Il épousa aussi Basémath, fille d'Ismaël & sœur de Nabajoth. "

1. HÆ sunt autem generationes Esaü, ipse est Edom.

2. Esaü accepit uxores de filiabus Chanaan: Ada filiam Elon Hethæi, & Oolibama filiam Anæ filiæ Sebeon Hevæi.

3. Basemath quoque filiam Ismael sororem Nabaioth.

℣. 1. Hébr. autr. Voici l'histoire d'Esaü. *Instr.* XXXVII. 2.

℣. 2. & 3. *Ada* est nommée *Basémath*, au chap. XXVI. ℣. 34. *Oolibama, fille d'Ana*, est nommée *Judith, fille de Bééri*, au même endroit. *Basémath* est nommée *Mahéleth* au chap. XXVIII. ℣. 9. Rien n'est plus commun dans l'Ecriture, que de voir une même personne porter différents noms: & les Copistes ont pu s'y méprendre; *Basémath* est ici nommée *Mahéleth* dans le Samaritain. Il est dit aussi qu'Oolibama descendoit de Sébéon *Hévéen*, au lieu qu'il est dit que Judith étoit fille de Bééri *Héthéen*. Le changement de demeure peut avoir donné lieu à ces différentes dénominations: elles pourroient venir aussi de quelque mépris de Copiste. Au chap. XXVI. 34. les exemplaires Grecs des Septante varient sur la patrie d'Elon, les uns le disent *Héthéen*; les autres

4. Peperit autem Ada, Eliphaz, Baſemath genus Rahuel.

4. Ada enfanta Eliphaz, " Baſémath " fut mere de Rahuel. 1. *Par.* I. 35.

5. Oolibama genuit Jehus, & Ihelon, & Core: hi filii Eſaü qui nati ſunt ei in terra Chanaan.

5. Oolibama eut pour fils Jéhus, Ihélon " & Coré. Ce ſont là les fils d'Eſaü, qui lui naquirent au pays de Chanaan.

6. Tulit autem Eſaü uxores ſuas & filios & filias, & omnem animam domûs ſuæ, & ſubſtantiam, & pecora, & cuncta quæ habere poterat in terra Chanaan, & abiit in alteram regionem, receſſitque à fratre ſuo Jacob.

6. Or Eſaü, *après avoir rendu les derniers devoirs à ſon pere*, prit ſes femmes, ſes fils, ſes filles, & toutes les perſonnes de ſa maiſon, ſon bien, ſes beſtiaux, & tout ce qu'il poſſédoit dans la terre de Chanaan, " & s'en alla dans un autre pays, *c'eſt-à-dire, en Séir, où il avoit déjà demeuré*, " ſe retira *ainſi* d'auprès de ſon frere Jacob.

7. Divites enim erant valdè, & ſimul habitare non poterant: nec ſuſtinebat eos terra peregrinationis eorum præ multitudine gregum.

7. Car comme ils étoient extrêmement riches, ils ne pouvoient demeurer enſemble, & la terre, où ils étoient comme étrangers, ne pouvoit les contenir, à cauſe de la multitude de leurs troupeaux. *Supr.* XIII. 6.

8. Habitavitque Eſaü in monte Seir, ipſe eſt Edom.

8. Eſaü, appellé *auſſi* Edom, habita donc de nouveau la montagne de Séir. *Joſ.* XXIV. 4.

Hévéen; en Grec la différence eſt aſſez grande; mais elle eſt beaucoup moindre en Hébreu: HKTI, *Hethæi*; HKVI, *Hevæi*. Au chap. XXVII. 46. on voit que ces deux femmes étoient *Héthéennes*. Selon la Vulgate, Oolibama étoit fille d'Ana qui étoit fille de Sébéon, *filiam Ana filiæ Sebeon*; ſelon le Samaritain & ſelon la Verſion des Septante, elle étoit fille d'Ana fils de Sébéon, *filiam Ana filii Sebeon*. Quelques-uns croient qu'Oolibama, fille d'Ana & petite-fille de Sébéon, pourroit être la même qu'Oolibama fille d'Ana dont il eſt parlé au ℣. 25. en ſuppoſant qu'Ana pere d'Oolibama du ℣. 25. ſoit le même qu'Ana fils de Sébéon, dont il eſt parlé au ℣. 24. Mais il paroît qu'Ana pere d'Oolibama du ℣. 25. pouvoit être Ana fils de Séir dont il eſt parlé au ℣. 29. D'ailleurs Sébéon pere d'Ana du ℣. 24. n'étoit ni Héréen ni Héthéen, mais Horréen.

℣. 4. Pluſieurs croient que cet Eliphaz eſt le même qu'Eliphaz le Thémanite dont il eſt parlé dans Job; mais il vaut mieux dire que l'ami de Job deſcendoit de Théman, fils d'Eliphaz. *Infr.* ℣. 11.

Ibid. Le Samaritain la nomme encore ici *Mahaleth*: & de même aux ℣℣. 10. 13. 17.

℣. 5. Hébr. Ihélom. 1. *Par.* I. 35.

℣. 6. Hébr. autr. ſes troupeaux, ſes animaux domeſtiques, & tout ce qu'il avoit acquis dans la terre de Chanaan.

Ibid. Voyez au chap. XXXII. ℣. 3. Au lieu de ces mots *in aliam regionem*, on lit dans l'Hébreu *in terram*: expreſſion viſiblement mutilée, au lieu de laquelle on trouve dans le Samaritain & dans les Septante, *ex terra Chanaan*: » il partit de la terre de Chanaan. » C'eſt-à-dire, M, *ex*, au lieu de AL, *in*,

9. Or voici les *noms des petits-fils* d'Esaü, pere des Iduméens, *qui lui naquirent" depuis qu'il fut venu demeurer* dans la montagne de Séir.

9. Hæ autem sunt generationes Esaü patris Edom in monte Seir.

1. *Par.* 1. 35. 10. Et voici *auparavant* les noms de ses enfants *nés dans la terre de Chanaan*; *savoir*, Eliphaz, *qui* fut fils d'Ada femme d'Esaü, & Rahuel fils de Basémath, qui fut *aussi* sa femme.

10. Et hæc nomina filiorum ejus: Eliphaz filius Ada uxoris Esaü: Rahuel quoque filius Basemath uxoris ejus.

11. Or les fils d'Eliphaz, *qui lui naquirent dans la terre de Séir*, furent Theman, Omar, Sépho, Gatham, & Cénez.

11. Fueruntque Eliphaz filii: Theman, Omar, Sepho, & Gatham, & Cenez.

12. Eliphaz, fils d'Esaü, avoit encore une femme, *nommée* Thamna, qui lui enfanta Amalec." Ce sont là les *petits*-fils d'Ada femme d'Esaü.

12. Erat autem Thamna, concubina Eliphaz filii Esaü: quæ peperit ei Amalec. Hi sunt filii Ada uxoris Esaü.

13. Les fils de Rahuel *furent* Nahath, Zara, Samma & Méza. Ce sont là les *petits*-fils de Basémath femme d'Esaü.

13. Filii autem Rahuel: Nahath & Zara, Samma & Meza. Hi filii Basemath uxoris Esaü.

14. Jéhus, Ihélon" & Coré, furent fils d'Oolibama femme d'Esaü; elle étoit fille d'Ana, *& petite-fille* de Sébéon."

14. Isti quoque erant filii Oolibama filiæ Anæ filiæ Sebeon, uxoris Esaü, quos genuit ei, Jehus & Ihelon & Core.

15. *Or la terre de Séir, nommée depuis la terre d'Edom ou l'Idumée, du nom d'Esaü, qui en conquit la plus grande partie, eut différents Princes, tant de la race d'Esaü, que de celle de Séir, qui l'occupoit*

15. Hi duces filiorum Esaü, filii Eliphaz primogeniti Esaü: dux Theman, dux Omar, dux

℣. 9. Hébr. autr. Voici l'Histoire d'Esaü, pere des Iduméens, *depuis*, &c. *Infr.* XXXVII. 2.

℣. 12. C'est abusivement qu'on écrit *Amalech*: selon l'Hébreu & selon le Grec on doit écrire *Amalec*, & les meilleures éditions latines le mettent ainsi.

℣. 14. Hébr. Ihélom.

Ibid. Sur ce qui regarde Ana, l'Hébreu, le Samaritain, les Septante & la Vulgate, ont ici les mêmes différences qu'au ℣. 2.

Sepho, dux Cenez,

16. dux Core, dux Gatham, dux Amalec: hi filii Eliphaz in terra Edom, & hi filii Ada.

17. Hi quoque filii Rahuel filii Esaü: dux Nahath, dux Zara, dux Samma, dux Meza: hi autem duces Rahuel in terra Edom: isti filii Basemath uxoris Esaü.

18. Hi autem filii Oolibama uxoris Esaü: dux Jehus, dux Ihelon, dux Core: hi duces Oolibama filiæ Anæ uxoris Esaü

19. Isti sunt filii Esaü, & hi duces eorum: ipse est Edom.

20. Isti sunt filii Seir Horræi, habitatores terræ: Lotan, & Sobal, & Sebeon, & Ana,

21. & Dison, & Eser, & Disan: hi duces Horræi filii Seir, in terra Edom.

22. Facti sunt autem fi-

auparavant toute entiere. Les Princes de la famille d'Esaü *qui y commanderent*, *furent d'entre* les fils d'Eliphaz fils aîné d'Esaü; le Prince Théman, le Prince Omar, le Prince Sépho, le Prince Cénez,

16. le Prince Coré, " le Prince Gatham, le Prince Amalec. Ce sont là les fils " d'Eliphaz, *qui étoient* dans le pays d'Edom, & les *petits*-fils d'Ada *femme d'Esaü.*

17. *D'entre* les enfants de Rahuel fils d'Esaü, *furent* le Prince Nahath, le Prince Zara, le Prince Samma, le Prince Méza. Ce sont là les Princes sortis de Rahuel au pays d'Edom, & ce sont les *petits*-fils de Basémath femme d'Esaü.

18. *D'entre* les fils d'Oolibama femme d'Esaü, *furent* le Prince Jéhus, le Prince Ihélon, " le Prince Coré. Ce sont là les Princes sortis d'Oolibama fille d'Ana & femme d'Esaü.

19. Voilà *donc tous* les fils d'Esaü, appellé *aussi* Edom, & ceux d'entre eux qui ont été Princes *ou chefs parmi eux.*

20. *Voici maintenant les chefs de la famille de Séir, avant qu'Esaü eut conquis son pays.* Les fils de Séir Horréen, qui habitoient alors ce pays-là, sont Lotan, Sobal, Sébéon, Ana, 1. Par. 1. 38.

21. Dison, Eser & Disan. Ce sont là les Princes Horréens fils de Séir, *qui habitoient* dans le pays *qui fut depuis appellé le pays* d'Edom.

22. Les fils de Lotan, *furent* Hori &

℣. 16. *Coré* n'est pas nommé au nombre des enfants d'Eliphaz, ci-dessus, ℣. 11. & 12. ni dans le 1. Livre des Paralip. 1. 36. ni même ici dans le Samaritain.

Ibid. Selon l'Hébreu, les Princes sortis d'Eliphaz; comme au ℣. suiv. les Princes sortis de Rahuel.

℣. 18. Hébr, Ihélom.

Héman ; " & ce Lotan avoit une sœur, *nommée* Thamna.

23. Les fils de Sobal, *furent* Alvan, Manahat, Ebal, Sépho & Onam.

24. Les fils de Sébéon, *furent* Aïa & Ana. C'est cet Ana qui trouva des eaux chaudes " dans la solitude, lorsqu'il conduisoit les ânes de Sébéon son pere.

25. Il eut un fils, *nommé* Dison, & une fille, *nommée* Oolibama. "

26. Les fils de Dison, " *furent* Hamdan, Esséban, Jethran & Charan.

27. Les fils d'Eser, *furent* Balaan, Zavan & Acan.

28. Les fils de Disan, *furent* Hus & Aram. "

29. *Tels furent* les Princes des Horréens ; *savoir*, le Prince Lotan, le Prince Sobal, le Prince Sébéon, le Prince Ana,

30. le Prince Dison, le Prince Eser, le Prince Disan. Ce sont là les Princes des Horrhéens qui commanderent dans le pays de Séir *avant qu'Esaü s'y fut établi.*

lii Lotan : Hori & Heman : erat autem soror Lotan, Thamna.

23. Et isti filii Sobal : Alvan, & Manahat, & Ebal, & Sepho, & Onam.

24. Et hi filii Sebeon : Aia & Ana. Iste est Ana qui invenit aquas calidas in solitudine, cùm pasceret asinos Sebeon patris sui.

25. Habuitque filium Dison, & filiam Oolibama.

26. Et isti filii Dison : Hamdan, & Eseban, & Jethran, & Charan.

27. Hi quoque filii Eser : Balaan, & Zavan, & Acan.

28. Habuit autem filios Disan : Hus & Aram.

29. Hi duces Horræorum : dux Lotan, dux Sobal, dux Sebeon, dux Ana,

30. dux Dison, dux Eser, dux Disan : isti duces Horræorum qui imperaverunt in terra Seir.

ỳ. 22. Hébr. Hémam.

ỳ. 24. Hébr. qui trouva une source d'eau. Samar. qui rencontra les Emim, *ou Emites, peuple de Géants, voisins des Horréens.* Supr. XIV. 5. C'est-à-dire, qu'au lieu de HIMM, *aquas* ; on lit dans le Samaritain ITAIMIM, *Emim.*

ỳ. 25. Selon l'Hébreu : Les fils d'Ana, *fils de Séir*, (Supr. ỳ. 20.) furent Dison, & une fille nommée Oolibama. » Moyse après avoir nommé dans les ỳỳ. 20. & 21. les sept fils de Séir, nomme leurs enfants dans les sept versets suivants. Au lieu de *Oolibama filia Anæ*, le Syriaque lit simplement *Olibama*, & laisse à penser que c'est un fils. On l'a confondu avec Olibama fille d'Ana épouse d'Esaü, dont il est parlé au ỳ. 2.

ỳ. 26. c. à. d. de Dison fils de Séir. (*Supr.* ỳ. 21.)

ỳ. 28. Hébr. Aran. La Vulgate même le nomme ainsi dans le I. Livre des Paralipomenes, 1. 42.

31. Reges autem qui regnaverunt in terra Edom, antequàm haberent regem filii Israel, fuerunt hi:

31. *Et depuis qu'il s'en fut emparé*, les Rois qui régnerent au pays d'Edom, avant que les enfants d'Israël eussent un Roi" furent ceux-ci:

32. Bela filius Beor, nomenque urbis ejus Denaba.

32. Béla fils de Béor, & sa ville s'appelloit Dénaba.

33. Mortuus est autem Bela, & regnavit pro eo Jobad filius Zaræ de Bosra.

33. Béla étant mort, Jobab" fils de Zara de Bosra régna en sa place.

34 Cúmque mortuus esset Jobad, regnavit pro eo Husam de terra Themanorum.

34. Après la mort de Jobab, Husam, qui étoit du pays des Thémanites, lui succéda au Royaume.

35. Hoc quoque mortuo, regnavit pro eo Adad filius Badad, qui percussit Madian in regione Moab & nomen urbis ejus Avith.

35. Celui-ci étant mort, Adad fils de Badad régna après lui: ce fut lui qui défit les Madianites au pays de Moab; sa ville s'appelloit Avith.

36. Cúmque mortuus esset Adad, regnavit pro eo Semlade Masreca.

39. Adad étant mort, Semla, qui étoit de Masréca, lui succéda au royaume.

37. Hoc quoque mortuo regnavit pro eo Saül de fluvio Rohoboth.

37. Après la mort de Semla, Saül, qui étoit *des environs* du fleuve *de l'Euphrate, c'est-à-dire, de la ville* de Rohoboth, *située sur le bord du fleuve*," régna en sa place.

38. Cúmque & hic obiisset, successit in regnum Balanan filius Achobor.

38. Saül étant mort, Balanan, fils d'Achobor, lui succéda au royaume.

39. Isto quoque mortuo,

39. Après la mort de Balanan, Adar

ỳ. 31. Quelques-uns croient que la suite de ce dénombrement a été ajoutée depuis Saül ou David, dans un temps où les Israélites étoient gouvernés par des rois. Mais Moyse qui prévit que les Israélites auroient un roi, a pu remarquer ici qu'alors ils n'en avoient point.

33. On croit que ce Jobab est le saint homme Job, si connu par sa patience. Voyez la *Préface sur le Livre de Job*.

ỳ. 37. Hébr. qui étoit de Rohoboth du fleuve: » c. à. d. de la ville de Rohoboth, située sur le fleuve de l'Euphrate. 1. *Par.* 1. 48.

régna en ſa place ; ſa ville s'appelloit Phaü, & ſa femme ſe nommoit Méétabel, fille de Matred, *qui étoit* fille de Mézaab. "

regnavit pro eo Adar, nomenque urbis ejus Phaü ; & appellabatur uxor ejus Meetabel, filia Matred filiæ Mezaab.

40. *A ces Rois qui commanderent dans l'Idumée, ſuccéderent des Ducs ou des Princes, qui la gouvernerent chacun dans ſon canton*; & voici les noms des Princes *ſortis* d'Eſaü, ſelon leurs familles, les lieux de leur demeure, & les peuples qui en ont été nommés. Le Prince Thamna, le prince Alva, le prince Jétheth,

40. Hæc ergo nomina ducum Eſaü in cognationibus, & locis, & vocabulis ſuis : dux Thamna, dux Alva, dux Jetheth,

41. le prince Oolibama, le prince Ela, le prince Phinon,

41. dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon,

42. le prince Cénez, le prince Théman, le prince Mabſar,

42. dux Cenez, dux Theman, dux Mabſar,

43. le prince Magdiel, & le prince Hiram. Ce ſont là les princes *ſortis* d'Edom qui ont habité " dans les terres de ſon empire : c'eſt *cet Edom appellé auſſi* Eſaü, *qui fut frere de Jacob & pere* des Iduméens, *que les enfants d'Iſraël doivent par conſéquent regarder comme leurs freres.*

43. dux Magdiel, dux Hiram : hi duces Edom habitantes in terra imperii ſui : ipſe eſt Eſaü pater Idumæorum.

℣. 39. La Verſion des Septante porte : *qui étoit* fils de Mézaab. »

℣. 43. Au lieu de *habitantes*, on lit dans l'Hébreu LMSBTM, *juxta ſedes ſuas* ; & dans le Samaritain LMSFKOTM, *juxta familias ſuas*. Les Septante ont lu dans l'Hébreu comme on y lit aujourd'hui.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXVII.

Jalousie des fils de Jacob contre Joseph leur frere, ils le vendent, & il est mené en Egypte.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1757.

1. HAbitavit autem Jacob in terra Chanaan, in qua pater suus peregrinatus est.

2. Et hæ sunt generationes ejus: Joseph cùm sedecim esset annorum,

1. OR *pendant qu'Esaü s'établissoit ainsi en Séïr, dont il s'étoit mis en possession*, Jacob habitoit *comme voyageur*" dans la terre de Chanaan, où son pere avoit été *lui-même* comme étranger."

2. Et voici ce qui regarde sa famille." Joseph, âgé *seulement* de seize ans," & n'étant encore qu'enfant," conduisoit le

1. Hébr. autr. demeuroit.

Ibid. Il fixa sa demeure dans une vallée près d'Hébron; (*Infr.* ℣. 14.) on croit que c'est la vallée de Mambré, où Abraham & Isaac avoient demeuré comme étrangers. *Supr.* XXV. 27.

℣. 2. Hébr. autr. Voici l'histoire de Jacob. Ceux qui méconnoissent cet hébraïsme, sont fort embarrassés de ces paroles, qui ne sont suivies d'aucun dénombrement généalogique. Les uns les rapportent à la généalogie du chap. XXXV. en supposant que le chap. XXXVI. forme une parenthese: il faut avouer que cette parenthese est bien longue. D'autres supposent que c'est une transposition de Copiste, & que ces paroles: *Hæ sunt generationes ejus*, ou *Jacob*, comme porte l'Hébreu, ont dû être originairement à la fin du ℣. 26. du chap. XXXVI. Mais ils sont obligés d'avouer qu'aucun exemplaire, aucune version ancienne, ne prouve cela. On trouve toujours ces mots où nous les trouvons; & si un hébraïsme les explique, il n'y a aucun sujet de les transposer. On prétend que cet hébraïsme est sans preuve, parce qu'on refuse de le reconnoître par-tout où il se présente, jusqu'ici même, où on aime mieux supposer une transposition sans preuve, que d'admettre un hébraïsme qui a déjà été répété sept ou huit fois: *Gen.* V. 1. VI. 9. X. 1. XI. 27. XXV. 12. 19. XXXVI. 1. 9. On le retrouvera encore au livre des Nombres, III. 1. où l'on aimera mieux encore supposer une faute de Copiste que de le reconnoître. Enfin on le retrouve à la tête de l'Evangile même de S. Matthieu: *Liber generationis Jesu Christi*: car 1°. la généalogie qui est à la tête de ce Livre, ne forme pas seul ce Livre; mais ce Livre entier contient *l'histoire de Jesus-Christ*. 2°. En supposant même que ces mots *liber generationis* signifiassent *généalogie* dans ces deux phrases: *liber generationis Adam*: (Gen. V. 1.) *liber generationis Jesu Christi*: (Matt. I. 1.) Il est évident que ce seroit en deux sens opposés: car dans l'un c'est la généalogie descendante, & dans l'autre la généalogie ascendante. Mais à la suite de l'un, Moyse donne, non seulement la postérité d'Adam, mais sommairement *l'histoire d'Adam* & de sa postérité; & à la suite de l'autre, S. Matthieu donne, non seulement les ancêtres de J. C. mais toute *l'histoire de J. C.* Ainsi l'un annonce *l'histoire d'Adam*, & l'autre *l'histoire de Jesus-Christ*: de même qu'ici ces mots, *Hæ sunt generationes Jacob*, annoncent *l'histoire de Jacob*. Cet hébraïsme est-il donc moins probable qu'une transposition de Copiste?

Ibid. Hébr. & Sept. âgé de dix-sept ans. C'est-à-dire que dans la Vulgate on aura pu écrire XVI. pour XVII.

Ibid. Hébr. autr. & il servoit avec les enfants de Bala & de Zelpha femmes de son pere. En Hébreu le mot *puer* se prend quelquefois au sens *de famulus*. (*Judic.* VII. 10. *Ruth* II. 9. *&c.*) & il paroît qu'il ne désigne pas ici l'âge, car l'Hébreu joint ce mot aux suivants: *Et erat puer cum filiis Balæ*, &c.

troupeau *de ſon pere* avec ſes freres, & il
Av. l'Ere Chr. Vulg. 1757. étoit *ordinairement* avec les enfants de Bala & de Zelpha, femmes de ſon pere. *Sa vertu qui étoit fort au deſſus de ſon âge, ne lui permit pas de voir leurs déréglements ſans en être touché, & ſans en avertir celui qui pouvoit y remédier;* & *ainſi* il accuſa ſes freres devant ſon pere d'*avoir commis* un crime énorme." *Cette accuſation augmenta beaucoup la haine qu'ils avoient conçue contre lui, à cauſe de l'amitié particuliere que Jacob lui témoignoit.*

pascebat gregem cum fratribus ſuis adhuc puer: & erat cum filiis Balæ & Zelphæ uxorem patris ſui, accuſavitque fratres ſuos apud patrem crimine peſſimo.

3. *Car* Iſraël aimoit Joſeph plus que tous ſes autres enfants, parce qu'il l'avoit eu étant déjà vieux, " & il lui avoit fait faire une robe de pluſieurs couleurs, " *comme une marque de diſtinction.*

3. Iſrael autem diligebat Joſeph ſuper omnes filios ſuos, eo quòd in ſenectute genuiſſet eum: fecitque ei tunicam polymitam.

4. ſes freres voyant donc que leur pere l'aimoit plus que tous ſes autres enfants, " le haïſſoient, & ne pouvoient lui parler avec douceur.

4. Videntes autem fratres ejus, quòd à patre plus cunctis filiis amaretur, oderant eum, nec poterant ei quidquam pacificè loqui.

5. Il arriva auſſi que Joſeph rapporta à ſes freres un ſonge qu'il avoit eu, qui fut *encore* la ſemence d'une plus grande haine.

5. Accidit quoque ut viſum ſomnium referret fratribus ſuis: quæ cauſa majoris odii ſeminarium fuit.

6. Car il leur dit: Ecoutez le ſonge que j'ai eu:

6. Dixitque ad eos: Audite ſomnium meum quod vidi:

7. Il me ſembloit que je liois avec vous des gerbes dans un champ; que ma gerbe ſe leva & ſe tint debout, & que

7. Putabam nos ligare manipulos in agro; & quaſi conſurgere manipulum

Ibid. Hébr. autr. il rapporta à leur pere leur mauvais opprobre: Peut-être qu'au lieu de *opprobrium eorum* DBTM, *malum*, il faudroit lire *verbum eorum* DBRM, *malum*, qui ſeroit un hébraïſme pour *rem eorum malam.*

℣. 3. Hébr. litt. parce qu'il étoit le fils de ſa vieilleſſe.

Ibid. Voyez ce qui eſt dit de cette robe dans la *Diſſertation ſur les habits des Hébreux*, à la tête de l'Eccléſiaſtique.

℣. 4. On lit dans l'Hébreu AKIU, *fratribus ejus*, au lieu de BNIU, *filiis ſuis*, qu'on trouve dans le Samaritain.

meum, & ſtare, veſtroſque manipulos circumſtantes adorare manipulum meum.

8. Reſponderunt fratres ejus: Numquid rex noſter eris? aut ſubjiciemur ditioni tuæ? Hæc ergo cauſa ſomniorum atque ſermonum, invidiæ & odii fomitem miniſtravit.

9. Aliud quoque vidit ſomnium, quod narrans fratribus, ait: Vidi per ſomnium, quaſi ſolem, & lunam, & ſtellas undecim, adorare me.

10. Quod cùm patri ſuo & fratribus retuliſſet, increpavit eum pater ſuus, & dixit: Quid ſibi vult hoc ſomnium quod vidiſti? num ego & mater tua & fratres tui adorabimus te ſuper terram?

11. Invidebant ei igitur fratres ſui: pater vero rem tacitus conſiderabat.

12. Cúmque fratres illes vôtres étant autour de la mienne, l'adoroient.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1757.

8. Ses freres lui répondirent: Eſt-ce que vous ſerez notre Roi, & que nous ſerons ſoumis à votre puiſſance? Ces ſonges & ces entretiens allumerent donc encore davantage l'envie & la haine qu'ils avoient contre lui.

9. Il eut encore un autre ſonge qu'il raconta à ſes freres, en leur diſant: J'ai cru voir en ſonge que le ſoleil & la lune, & onze étoiles m'adoroient.

10. Lorſqu'il eut rapporté ce ſonge à ſon pere & à ſes freres, ſon pere lui en fit réprimande, & lui dit: Que voudroit dire ce ſonge que vous avez eu? eſt-ce que votre mere, " vos freres & moi, nous vous adorerons ſur la terre? ".

11. Ainſi ſes freres étoient pleins d'envie contre lui: mais le pere conſidéroit tout ceci *avec attention*, & dans le ſilence, " *penſant en lui-même aux deſſeins que Dieu pouvoit avoir ſur cet enfant.*

12. Il arriva alors que les freres de

℣. 10. *Et mater tua.* Quelques-uns croient que ces ſonges arriverent à Joſeph du vivant de Rachel ſa mere. D'autres penſent que Jacob parle ici de Lia ſon épouſe. S. Auguſtin remarque que le ſonge de Joſeph ne trouve ſon entier accompliſſement qu'en J. C. adoré par ſes peres, par ſa mere, par ſes freres.

Ibid. Hébr. au tr. *en nous proſternant la face* contre terre.

℣. 11. Hébr. litt. *Pater verò conſervabat verbum iſtud.* C'eſt la même expreſſion que celle de l'Evangile en parlant de la Sainte Vierge: *Conſervabat omnia verba hæc.* Luc. II. 19.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1757.

Joseph s'arrêterent à Sichem, où ils faisoient paître les troupeaux de leur pere, "

lius in pascendis gregibus patris morarentur in Sichem,

13. & Israël dit à Joseph : Vos freres font paître nos brebis dans le pays de Sichem ; venez *donc*, & je vous enverrai vers eux.

13. dixit ad eum Israel : Fratres tui pascunt oves in Sichimis : veni, mittam te ad eos. Quo respondente,

14. Je suis tout prêt, lui dit Joseph. *Jacob ajouta* : Allez & voyez si vos freres se portent bien, & si les troupeaux sont en bon état ; & vous me rapporterez ce qui se passe. Ayant *donc* été envoyé de la vallée d'Hébron, il vint à Sichem :

14. Præstò sum, ait ei : Vade, & vide si cuncta prospera sint erga fratres tuos & pecora : & renuntia mihi quid agatur. Missus de valle Hebron, venit in Sichem :

15. & un homme l'ayant trouvé errant dans la campagne, lui demanda ce qu'il cherchoit.

15. invenitque eum vir errantem in agro, & interrogavit quid quæreret.

16. Il lui répondit : Je cherche mes freres ; je vous prie de me dire où ils font paître leurs troupeaux.

16. At ille respondit : Fratres meos quæro ; indica mihi ubi pascant greges.

17. Cet homme lui répondit : Ils se sont retirés de ce lieu, & j'ai entendu qu'ils " s'entredisoient : Allons vers Dothaïn. Joseph alla donc après ses freres, & il les trouva dans *la plaine de* Dothaïn. "

17. Dixitque ei vir : Recesserunt de loco isto : audivi autem eos dicentes : Eamus in Dothain. Perrexit ergo Joseph post fratres suos, & invenit eos in Dothain.

18. Lorsqu'ils l'eurent apperçu de loin, avant qu'il se fût approché d'eux, ils résolurent de le tuer.

18. Qui cùm vidissent eum procul, antequàm accederet ad eos, cogitaverunt illum occidere :

℣. 12. Hébr. allerent à Sichem pour y faire paître les troupeaux de leur pere. » Sichem étoit à plus de trente ou trente-cinq lieues d'Hébron. On voit dans l'Ecriture, que souvent on menoit paître les troupeaux fort loin du lieu où l'on demeuroit.

℣. 17. Le pronom *eos* qui manque dans l'Hébreu, se trouve dans le Samaritain.

Ibid. On croit que Dothaïn étoit à douze milles de Samarie du côté du Nord.

19. & mutuò loquebantur : Ecce somniator venit :

20. venite, occidamus eum, & mittamus in cisternam veterem : dicemusque, Fera pessima devoravit eum : & tunc apparebit quid illi prosint somnia sua.

21. Audiens autem hoc Ruben, nitebatur liberare eum de manibus eorum, & dicebat :

22. Non interficiatis animam ejus, nec effundatis sanguinem : sed projicite eum in cisternam hanc, quæ est in solitudine, manusque vestras servate innoxias : hoc autem dicebat, volens eripere eum de manibus eorum, & reddere patri suo.

23. Confestim igitur ut pervenit ad fratres suos, nudaverunt eum tunicâ talari & polymitâ.

24. Miseruntque eum in cisternam veterem, quæ non habebat aquam.

25. Et sedentes ut co-

19. Et ils se disoient l'un à l'autre : Voici notre songeur qui vient : Av. l'Ere Chr. Vulg. 1757.

20. Allons, tuons-le, & le jettons dans cette vieille citerne : " Nous dirons qu'une bête sauvage l'a dévoré ; & après cela, on verra à quoi ses songes lui auront servi.

21. Ruben les ayant entendu parler ainsi, tâchoit de le tirer " d'entre leurs mains ; & il leur disoit : *Infr.* XLII. 22.

22. Ne le tuez point, & ne répandez point son sang ; " mais jettez-le dans cette citerne qui est dans le désert, & conservez vos mains pures. Il disoit ceci dans le dessein de le tirer de leurs mains, & de le rendre à son pere.

23. Aussi-tôt donc que *Joseph* fut arrivé près de ses freres, ils lui ôterent sa robe de plusieurs couleurs, qui descendoit jusqu'aux talons. "

24. Et ils le jetterent dans cette vieille citerne qui étoit sans eau, " *dans le dessein de l'y laisser mourir de faim.*

25. S'étant ensuite assis pour manger,

ỳ. 20. Hébr. dans une citerne.

ỳ. 21. Hébr. Ruben les entendit parler ainsi ; & il le tira d'entre leurs mains : car, &c.

ỳ. 22. Hébr. autr. car il *se* disoit *à lui-même* : Ne le tuons point : & il leur disoit : Ne répandez point son sang.

ỳ. 23. La Vulgate rend ici par *talaris & polymita* ce qu'elle traduit simplement par *polymita* au ỳ. 3.

ỳ. 24. Hébr. dans cette citerne qui étoit vuide & sans eau.

ils virent des Ismaélites qui passoient, " & qui venant de Galaad, portoient sur leurs chameaux des parfums, de la résine & de la myrrhe, & s'en alloient en Egypte. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1757.

mederent panem, viderunt Ismaelitas viatores venire de Galaad, & camelos eorum, portantes aromata, & resinam, & stacten, in Ægyptum.

26. Alors Juda dit à ses freres : Que nous servira d'avoir tué notre frere, & d'avoir caché sa mort ?

26. Dixit ergo Judas fratribus suis : Quid nobis prodest si occiderimus fratrem nostrum, & celaverimus sanguinem ipsius ?

27. Il vaut mieux le vendre à ces Ismaélites, & ne point souiller nos mains *de son sang* : car il est notre frere & " notre chair. Ses freres consentirent à ce qu'il disoit.

27. Melius est ut venundetur Ismaelitis, & manus nostræ non polluantur : frater enim & caro nostra est. Acquieverunt fratres sermonibus illius.

Sep. x. 13.

28. L'ayant donc tiré de la citerne, & voyant ces marchands Madianites " qui passoient, ils le vendirent vingt pieces d'argent " aux Ismaélites, qui le menerent en Egypte.

28. Et prætereuntibus Madianitis negotiatoribus, extrahentes eum de cisterna, vendiderunt eum Ismaelitis, viginti argenteis : qui duxerunt eum in Ægyptum.

29. Ruben, *qui n'étoit pas avec ses fre-*

29. Reversusque Ruben

℣. 25. Hébr. une troupe *ou une caravane* d'Ismaélites. » Le nom d'*Ismaélites* chez les Hébreux est aussi étendu que parmi nous celui d'*Arabes*. Voyez ce qui sera dit des Madianites dans la note sur le ℣. 28.

Ibid. On voit par Jérémie que les drogues du pays de Galaad étoient fort estimées, & que les Egyptiens les employoient en médicaments. *Jerem.* VIII. 22. XLVI. 11. *Aromata.* Selon d'autres, le terme Hébreu doit s'entendre du *storax*, gomme odoriférante fort commune en Syrie ; & la Vulgate le traduit ainsi, chap. XLIII. ℣. 11. *Resinam.* On l'entend de cette résine connue sous le nom de *résine de Syrie*. *Stacten.* Le mot Hébreu *lot*, se pourroit entendre du *lotus*, & particuliérement de celui que l'on nomme *Paliser*.

℣. 27. Cette conjonction n'est pas exprimée dans l'Hébreu : il est notre frere, notre chair.

℣. 28. Les Madianites descendoient de Cétura, (*Supr.* XXV. 2.) non d'Ismaël ; mais il pouvoit y avoir plusieurs sortes d'Arabes dans cette troupe. Dans un ancien Exemplaire Manuscrit de la Version des Septante, connu sous le nom de *Manuscrit d'Oxford*, on lit, Ismaélites.

Ibid. c. à. d. vingt sicles d'argent qui font environ 32. liv. 10 sols de notre monnoie. Quelques Anciens lisoient, trente pieces d'argent : & ils trouvoient dans cette somme un symbole du prix auquel fut mis J. C. même dont Joseph étoit la figure.

ad ciſternam, non invenit puerum:

30. & ſciſſis veſtibus pergens ad fratres ſuos, ait: Puer non comparet, & ego quò ibo?

31. Tulerunt autem tunicam ejus, & in ſanguine hœdi, quem occiderant, tinxerunt,

32. mittentes qui ferrent ad patrem, & dicerent: Hanc invenimus: vide utrùm tunica filii tui ſit, an non?

33. Quam cùm agnoviſſet pater, ait: Tunica filii mei eſt: fera peſſima comedit eum; beſtia devoravit Joſeph.

34. Sciſſiſque veſtibus, indutus eſt cilicio, lugens filium ſuum multo tempore.

35. Congregatis autem cunctis liberis ejus ut lenirent dolorem patris, noluit conſolationem accipere, ſed ait: Deſcendam ad filium meum lugens in infernum. Et illo perſeverante in fletu,

res, lorſqu'ils vendirent Joſeph, étant retourné à la citerne, & n'y ayant point trouvé l'enfant, Av. l'Ere Chr. Vulg. 1757.

30. déchira ſes vêtements, & vint dire à ſes freres: L'enfant ne paroît plus; où irai-je *? que deviendrai-je ? & comment paroîtrai-je devant mon pere ?*

31. Après cela, ils prirent la robe de Joſeph *qu'ils avoient gardée*; & l'ayant trempée dans le ſang d'un chevreau qu'ils avoient tué,

32. ils l'envoyerent à *ſon pere*, lui faiſant dire par ceux qui la lui portoient: Voici une robe que nous avons trouvée; voyez ſi c'eſt celle de votre fils, ou non.

33. Le pere l'ayant reconnue, dit: C'eſt la robe de mon fils: une bête cruelle l'a dévoré; une bête a dévoré Joſeph.

34. Et ayant déchiré ſes vêtements, il ſe couvrit d'un cilice, *qui étoit un habit de deuil fait de poil de chevres*, " pleurant ſon fils fort long-temps.

35. Alors tous ſes enfants " s'aſſemblerent *auprès de lui*, pour tâcher de ſoulager leur pere dans ſa douleur: mais il ne voulut point recevoir de conſolation, & il leur dit: Je pleurerai toujours, juſqu'à ce que je deſcende avec mon fils au fond de la terre, *& que je me réuniſſe à lui dans le ſein d'Abraham.*" Ainſi il continua toujours de pleurer.

℣. 34. Hébr. litt. il ſe couvrit d'un ſac. » On nommoit les habits de deuil des ſacs, parce qu'ils étoient étroits & ſerrés comme un ſac.

℣. 35. Hébr. ſes fils & ſes filles.

Ibid. Le terme Hébreu, comme celui des Septante & de la Vulgate, ſignifie proprement *l'enfer*: mais ſous ce nom les Hébreux comprenoient & le lieu où les ames des méchants ſont tourmentées, & le lieu où les ames des juſtes étoient détenues avant la venue de J. C.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1757.

36. Cependant les Madianites " vendirent Joseph en Egypte à Putiphar, eunuque " de Pharaon & général de ses troupes. "

36. Madianitæ vendiderunt Joseph in Ægypto Putiphari eunucho Pharaonis, magistro militum.

℣. 36. Le MS. d'Oxford lit encore ici, les Ismaélites.

Ibid. Le nom d'*Eunuque* se prend souvent dans l'Ecriture pour un nom d'Office & de dignité ; & la suite montre que celui-ci étoit marié.

Ibid. Hébr. litt. chef de ceux qui mettent à mort : » ce que l'on peut entendre des soldats employés à punir les malfaiteurs. Ce n'étoit point une chose honteuse de faire mourir les coupables : cet office étoit d'ordinaire réservé aux soldats. Voyez la *Dissertation sur les Supplices*, à la tête du Livre des Nombres. Ou plutôt il y a ici une équivoque, & il paroît que le même terme, peut-être avec quelque différence dans la prononciation, se prenoit en deux sens fort différents, qui se trouvent l'un & l'autre dans l'histoire de Joseph. On sait que la prononciation dépend des voyelles que l'Hébreu communément n'exprime pas : il n'est donc pas étonnant que les mêmes mots Hébreux SR HTBKIM, puissent signifier *magister militum*, comme l'exprime la Vulgate, ou *magister coquorum*, chef de cuisine, comme l'expriment les Septante ; c'est que ce mot TBKIM, vient de TBK, qui signifie *tuer* ; en sorte que cette expression SR HTBKIM, peut également signifier, *le chef de ceux qui tuoient* le bétail pour la table du prince, ou les criminels condamnés à mort. Il paroît assez évident que ce dernier titre sera celui de l'Officier qui tenoit la prison où fut mis Joseph ; mais il pourroit être que le premier titre fut celui de Putiphar comme les Septante l'ont pensé.

CHAPITRE XXXVIII.

Juda marie successivement deux de ses fils à Thamar. Naissance de Pharès & de Zara.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1754.

1. EN ce même temps, " Juda quitta ses freres, & vint chez un homme *de la ville* d'Odollam, " qui s'appelloit Hiram.

1. EOdem tempore descendens Judas à fratribus suis, divertit ad virum Odollamitem, nomine Hiram.

1. *Par.* II. 3. 2. Et ayant vu en ce lieu-là la fille d'un homme Chananéen, nommé Sué, il l'épousa, & vécut avec elle *comme avec sa femme.*

2. Viditque ibi filiam hominis Chananæi, vocabulo Sue : & acceptâ uxore, ingressus est ad eam.

3. Elle conçut *ensuite*, & elle enfanta

3. Quæ concepit, & peperit

℣. 1. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur la Genese*, à la tête de ce Livre.

Ibid. On croit que cette ville est la même qu'Odullam ou Adullam, dont le Roi fut vaincu par Josué, & qui se trouva dans le partage de la Tribu de Juda. (*Jos.* XII. 15. XV. 35.)

perit filium, & vocavit nomen ejus Her.

4. Rursúmque concepto fœtu, natum filium vocavit Onan.

5. Tertium quoque peperit: quem appellavit Sela. Quo nato, parere ultrà cessavit.

6. Dedit autem Judas uxorem primogenito suo Her, nomine Thamar.

7. Fuit quoque Her primogenitus Judæ, nequam in conspectu Domini: & ab eo occisus est.

8. Dixit ergo Judas ad Onan filium suum: Ingredere ad uxorem fratris tui, & sociare illi, ut suscites semen fratri tuo.

9. Ille sciens non sibi nasci filios, introiens ad uxorem fratris sui, semen fundebat in terram, ne liberi fratris nomine nascerentur.

un fils qu'elle " nomma Her.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1754.

4. Et ayant conçu une seconde fois, elle eut encore un fils qu'elle nomma Onan. *Num.* xxvi. 19.

5. Et elle enfanta encore un troisieme, qu'elle nomma Séla, après lequel elle cessa d'avoir des enfants. "

6. Juda fit épouser à Her son fils aîné, *une fille* nommée Thamar.

7. *Ce* Her, fils aîné de Juda, fut un très-méchant homme; " & le Seigneur le frappa de mort *peu de temps après son mariage.* *Num.* xxv. 19.

8. Juda dit donc à Onan son second fils: Epousez la femme de votre frere, & vivez avec elle, afin que vous suscitiez des enfants à votre frere. " Av. l'Ere Chr. Vulg. 1730.

9. Onan voyant la femme de son frere *aîné*, & sachant que les enfants qui naîtroient d'elle ne seroient pas à lui, *mais seroient reputés appartenir à feu son frere*, empêchoit, *par une action exécrable*, qu'elle ne devînt mere, & qu'on n'en vît naître des enfants qui portâssent le nom de son frere.

℣. 3. Hébr. qu'il nomma. » Selon le texte Hébreu, Juda donna le nom à son aîné, & sa femme nomma les deux autres. Alors c'étoit tantôt le pere, tantôt la mere, qui imposoient le nom aux enfants. Mais selon le Samaritain, & selon les Septante, comme selon la Vulgate, ce fut la mere qui nomma les trois.

℣. 5. Hébr. autr. & il étoit à Cazib lorsqu'elle enfanta ce *troisieme* fils. » Les Septante: Et elle étoit à Casbi, lorsqu'elle mit au monde ces *trois* enfants. » Aquila entendoit le Texte dans le sens que lui donne la Vulgate. C'est que l'Hébreu, *Cazib*, ou selon le Samaritain, *Cazibà*, peut signifier *mendacium*. On a donc supposé que ce sens pouvoit être, *Et factum est in mendacio dum pareret eum*, & que ce seroit un hébraïsme qui signifieroit, *Et factum est ut eo nato parere cessaret.*

℣. 7. Litt. *nequam in conspectu Domini*, i. e. *insigniter malus.*

℣. 8. On voit ici que dès avant la Loi de Moyse, c'étoit une coutume reçue parmi les Hébreux, que le frere épousât la veuve de son frere mort sans lignée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1730.

10. C'eſt pourquoi le Seigneur le frappa *de mort*, parce qu'il faiſoit une choſe déteſtable.

11. Juda dit donc à Thamar ſa belle-fille : Demeurez veuve dans la maiſon de votre pere, juſqu'à ce que mon fils Séla devienne grand & *puiſſe vous épouſer. Mais quand Séla fut grand, Juda ne le donna point à Thamar*; car il avoit peur que Séla ne mourut auſſi comme ſes autres freres. Ainſi Thamar retourna demeurer dans la maiſon de ſon pere.

12. Beaucoup de temps s'étant paſſé, la fille de Sué, femme de Juda, mourut. Juda, après l'avoir pleurée & s'être conſolé de cette perte, alla à Thamnas, " avec Hira d'Odollam, le paſteur de ſes troupeaux, " pour voir ceux qui tondoient ſes brebis.

13. Thamar *ſa belle-fille* " ayant été avertie que Juda ſon beau-pere alloit à Thamnas pour faire tondre ſes brebis,

14. quitta ſes habits de veuve, " ſe couvrit d'un grand voile ; " & s'étant déguiſé, s'aſſit dans un carrefour " ſur le chemin de Thamnas ; " parce que

10. Et idcircò percuſſit eum Dominus, quòd rem deteſtabilem faceret.

11. Quamobrem dixit Judas Thamar nurui ſuæ : Eſto vidua in domo patris tui, donec creſcat Sela filius meus, timebat enim ne & ipſe moreretur ſicut fratres ejus. Quæ abiit : & habitavit in domo patris ſui.

12. Evolutis autem multis diebus, mortua eſt filia Sue uxor Judæ : qui poſt luctum conſolatione ſuſceptâ aſcendebat ad tonſores ovium ſuarum, ipſe & Hiras opilio gregis Odollamites, in Thamnas.

13. Nuntiatumque eſt Thamar, quòd ſocer illius aſcenderet in Thamnas ad tondendas oves.

14. Quæ, depoſitis viduitatis veſtibus, aſſumpſit theriſtrum : & mutato habitu, ſedit in bivio iti-

℣. 12. On croit que c'eſt la même que Thamnata ou Thamna, frontiere du pays des Philiſtins. *Judic.* XIV. 1.

Ibid. Hébr. autr. ſon ami. L'Hébreu RAHU peut ſignifier *amicus ejus* ou *paſtor ejus*. Le même mot reviendra au ℣. 20.

℣. 13. Le Samaritain l'exprime.

℣. 14. Les veuves portoient l'habit de deuil, tout le temps qu'elles n'étoient point remariées. *Judith.* X. 2.

Ibid. Les femmes ne paroiſſoient en public que couvertes d'un voile. (Voyez la *Diſſertation ſur les habits des Hébreux*, à la tête de l'Eccléſiaſtique.) Les femmes de mauvaiſe vie ſe couvroient de même, comme on voit ici ; & il ſemble qu'on les nommoit communément *femmes voilées* ou cachées. *Cant.* I. 7. *Hébr.*

Ibid. Hébr. autr. à la porte d'Enaïm. Autr. à la porte des deux fontaines.

Ibid. Les femmes débauchées ſe tenoient pour l'ordinaire ſur les grands chemins. *Jerem.* III. 2. *Ezech.* XVI. 25.

neris, quod ducit Thamnam : eo quòd creviſſet Sela, & non eum accepiſſet maritum.

Séla étant en âge d'être marié, Juda ne le lui avoit point fait épouſer.

Av. l'Ère Chr. Vulg. 1730.

15. Quam cùm vidiſſet Judas, ſuſpicatus eſt eſſe meretricem : operuerat enim vultum ſuum, ne agnoſceretur.

15. Juda l'ayant vue, s'imagina que c'étoit une femme de mauvaiſe vie, parce qu'elle s'étoit couvert le viſage de peur d'être reconnue. "

16. Ingredienſque ad eam, ait : Dimitte me ut coëam tecum : neſciebat enim quòd nurus ſua eſſet. Quâ reſpondente : Quid dabis mihi ut fruaris concubitu meo ?

16. Et s'approchant d'elle, il lui parla pour la faire conſentir au mauvais deſir qu'il avoit ; car il ne ſavoit pas que ce fût ſa belle-fille. Elle lui répondit : Que me donnerez-vous pour ce que vous me demandez ?

17. Dixit : Mittam tibi hœdum de gregibus. Rurſúmque illâ dicente : Patiar quod vis, ſi dederis mihi arrhabonem, donec mittas quod polliceris.

17. Je vous enverrai, dit-il, un chevreau de mon troupeau. Elle *lui* répartit : Je conſentirai à ce que vous voulez, pourvu que vous me donniez un gage en attendant que vous m'envoyiez ce que vous promettez.

18. Ait Judas : Quid tibi vis pro arrhabone dari ? Reſpondit : Annulum tuum, & armillam, & baculum quem manu tenes. Ad unum igitur coïtum mulier concepit,

18. Que voulez-vous que je vous donne pour gage, lui dit Juda ? Elle lui répondit : Donnez-moi votre anneau, votre bracelet, & le bâton que vous tenez à la main. " *Il les lui donna.* Ayant donc connu Juda une ſeule fois, elle conçut de lui,

19. & ſurgens abiit : depoſitoque habitu quem ſumpſerat, induta eſt viduitatis veſtibus.

19. & s'en alla auſſi-tôt : & ayant quitté l'habit qu'elle avoit pris, elle ſe revêtit de ſes habits de veuve.

℣. 15. Ces deux mots, *ne agnoſceretur*, ne ſont point dans l'Hébreu. Au lieu de ces deux mots, les Septante liſent : *nec agnovit eam* : & il ne la reconnut point.

℣. 18. *Annulum* : Le terme Hébreu ſignifie proprement un cachet, qui étoit ordinairement attaché à l'anneau. *Armillam* : L'Hébreu ſe prend pour un fil, un cordon, un ruban ; on peut le prendre pour ces bandeaux ou ces rubans dont les Orientaux ſe ceignoient la tête. *Baculum* : Il paroît par l'Ecriture que les Iſraélites portoient toujours un bâton à la main.

Av. l'Ère Chr. Vulg. 1730.

20. Juda envoya enſuite le chevreau par ſon paſteur, qui étoit d'Odollam, afin qu'il retirât le gage qu'il avoit donné à cette femme. Mais ne l'ayant point trouvée,

20. Miſit autem Judas hœdum per paſtorem ſuum Odollamitem, ut reciperet pignus quod dederat mulieri: qui cùm non inveniſſet eam,

21. il demanda aux habitants de ce lieu: " Où eſt une femme qui étoit aſſiſe dans ce carrefour ? " Tous lui répondirent qu'il n'y avoit point eu en cet endroit de femme débauchée.

21. interrogavit homines loci illius: Ubi eſt mulier quæ ſedebat in bivio ? Reſpondentibus cunctis: Non fuit in loco iſto meretrix:

22. *Ainſi* il retourna à Juda, & lui dit: Je ne l'ai point trouvée; & même les habitants de ce lieu m'ont dit que jamais femme de mauvaiſe vie ne s'étoit aſſiſe en cet endroit.

22. reverſus eſt ad Judam, & dixit ei: Non inveni eam; ſed & homines loci illius dixerunt mihi, nunquam ſediſſe ibi ſcortum.

23. Juda dit: Qu'elle garde ce qu'elle a, elle ne peut pas au moins m'accuſer d'avoir manqué à ma parole: " J'ai envoyé le chevreau que je lui avois promis, & vous ne l'avez point trouvée.

23. Ait Judas: Habeat ſibi, certè mendacii arguere nos non poteſt: ego miſi hœdum quem promiſeram, & tu non inveniſti eam.

24. Mais trois mois après, on vint dire à Juda: Thamar votre belle-fille eſt tombée en fornification; car on commence de s'appercevoir qu'elle eſt groſſe. Juda, *ſelon le droit qu'avoient alors les peres de familles, la jugeant comme une adultere*, répondit: Qu'on la produiſe en public, afin qu'elle ſoit brûlée.

24. Ecce autem poſt tres menſes nuntiaverunt Judæ, dicentes: Fornicata eſt Thamar nurus tua, & videtur uterus illius intumeſcere. Dixitque Judas: Producito eam ut comburatur.

25. Et lorſqu'on la menoit au ſuppli-

25. Quæ cùm duceretur

℣. 21. On lit dans l'Hébreu MQMH, *loci illius* (*mulieris*) de ſon lieu, au lieu de HMQOM, *loci illius*, de ce lieu, que l'on trouve dans le Samaritain, & qui eſt l'expreſſion même de l'Hébreu au ℣. ſuiv.

Ibid. Hébr. aurt. Où eſt une femme débauchée qui étoit *aſſiſe* à Enaïm, (ou, aux deux fontaines) ſur le chemin? *Supr.* ℣. 14.

℣. 23. Hébr. qu'elle garde ce qu'elle a, de peur que nous ne ſoyons mépriſés, *& le peuple apprenoit ce qui s'eſt paſſé.*

ad pœnam, misit ad socerum suum, dicens: De viro cujus hæc sunt, concepi: cognosce cujus sit annulus, & armilla, & baculus.

ce, elle envoya dire à son beau-pere: J'ai conçu de celui à qui sont ces gages. Voyez à qui est cet anneau, ce bracelet & ce bâton." Av. l'Erp Chr. Vulg. 1730.

26. Qui agnitis muneribus, ait: Justior me est; quia non tradidi eam Sela filio meo. Attamen ultrà non cognovit eam.

26. Juda ayant reconnu ce qu'il lui avoit donné, dit: Elle a moins de tort que moi, " parce que j'ai manqué *à ce que je devois*, en ne la faisant point épouser à Séla mon fils, *& qu'elle ne s'est portée à faire ce qu'elle a fait, que par le desir d'avoir des enfants de mon sang. Ainsi il lui conserva la vie*; *mais* néanmoins il ne la connut point depuis.

27. Instante autem partu, apparuerunt gemini in utero:

27. Comme elle fut sur le point d'accoucher, il parut qu'il y avoit deux jumeaux dans son sein; *Matt.* 1. 3.

28. atque in ipsa effusione infantium, unus protulit manum, in qua obstetrix ligavit coccinum, dicens: Iste egredietur prior.

28. & lorsque ces enfants étoient près de sortir, l'un " des deux passa sa main, à laquelle la sage-femme lia un ruban d'écarlate, en disant: Celui-ci sortira le premier."

29. Illo verò retrahente manum, egressus est alter: dixitque mulier: Quare divisa est propter te maceria? & ob hanc causam vocavit nomen ejus Phares.

29. Mais cet enfant ayant retiré sa main, l'autre sortit. Alors la sage-femme dit: Pourquoi avez-vous *ainsi* rompu le mur *qui vous divisoit pour sortir le premier?* C'est pourquoi il fut nommé Pharès, *c'est-à-dire, division.*"

℣. 25. L'Hébreu met ici le pluriel: mais le Samaritain répete le singulier comme au ℣. 18.

℣. 26. Litt. *Justior me est.* Ce n'est pas qu'elle fût juste; mais comparée à Juda, elle étoit en un sens moins injuste que lui. C'est ainsi qu'Ezéchiel reproche à Jérusalem d'avoir *justifié Sodome & Samarie*, c. à. d. d'avoir commis de plus grandes abominations que ces deux villes. *Ezech.* XVI. 51. 52.

℣. 28. Le mot *unus* qui manque dans l'Hébreu & dans le Samaritain, se trouve dans le Grec des Septante.

Ibid. Hébr. Celui-ci est sorti le premier. » Il doit passer pour le premier né.

℣. 29. Hébr. litt. Pourquoi avez-vous fait sur vous rupture? Et il fut nommé Pharès, *c'est-à-dire, rupture.* Sam. Pourquoi avez-vous fait contre nous irruption? Et elle le nomma Pharès, *c'est-à-dire, irruption.* Le même mot Hébreu *Pharès*, peut signifier *division, rupture, irruption.* Au lieu de ALIC, *super te*, ou *propter te*, le Samaritain porte ALINU, *contra nos*: & au lieu de VIQRA, *& vocatum est*, ou *& vocavit* au masculin, on y trouve VTQRA, *& vocavit* au féminin.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1730.

30. Son frere, qui avoit le ruban d'écarlate à la main, sortit ensuite, & on le nomma " Zara, *c'est-à-dire, Orient, parce qu'il devoit sortir le premier.*

30. Posteà egressus est frater ejus, in cujus manu erat coccinum: quem appellavit Zara

30. ℣. Samar. & elle le nomma. C'est-à-dire, que l'Hébreu & le Samaritain diffèrent ici comme au ℣. précéd.

CHAPITRE XXXIX.

Joseph mérite la confiance de son maître Putiphar. Il est accusé par sa maîtresse, & mis en prison.

1. JOseph ayant donc été mené en Egypte, Putiphar Egyptien, eunuque de Pharaon, & général de ses troupes, " l'acheta des Ismaélites qui l'y avoient amené.

1. IGitur Joseph ductus est in Ægyptum, emitque eum Putiphar eunuchus Pharaonis, princeps exercitûs, vir Ægyptius, de manu Ismaelitarum, à quibus perductus erat.

2. Le Seigneur étoit avec lui, & tout lui réussissoit heureusement: il demeuroit dans la maison de son maître, "

2. Fuitque Dominus cum eo, & erat vir in cunctis prosperè agens: habitavitque in domo domini sui,

3. qui *le tenoit auprès de sa personne, parce qu'il* savoit très-bien que le Seigneur étoit avec lui, & qu'il le favorisoit & le benissoit en toutes ses actions.

3. qui optimè noverat Dominum esse cum eo, & omnia, quæ gereret, ab eo dirigi in manu illius.

4. Joseph ayant donc trouvé grace devant son maître, se donna tout entier à son service; & ayant reçu de lui l'autorité sur toute sa maison, il la gouvernoit, & prenoit soin de tout ce qui

4. Invenitque Joseph gratiam coram domino suo, & ministrabat ei, à quo præpositus omnibus, gubernabat creditam sibi

℣. 1. Voyez au chap. XXXVII. ℣. 36.

℣. 2. Les Anciens avoient des esclaves qui servoient dans leurs maisons, & d'autres qui travailloient à la campagne.

domum & universa quæ ei tradita fuerant.

5. Benedixitque Dominus domui Ægyptii propter Joseph, & multiplicavit tam in ædibus, quàm in agris, cunctam ejus substantiam:

6. nec quidquam aliud noverat, nisi panem quo vescebatur. Erat autem Joseph pulchrâ facie, & decorus aspectu.

7. Post multos itaque dies injecit domina sua oculos suos in Joseph, & ait: Dormi mecum.

8. Qui nequaquam acquiescens operi nefario, dixit ad eam: Ecce dominus meus, omnibus mihi traditis, ignorat quid habeat in domo sua:

9. nec quidquam est quod non in mea sit potestate, vel non tradiderit mihi, præter te, quæ uxor ejus es: quomodo

lui avoit été mis entre les mains."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1730.

5. Le Seigneur benit la maison de l'Egyptien, à cause de Joseph, & il multiplia tout son bien, " tant à la ville qu'à la campagne:

6. en sorte que *son maître* n'avoit d'autre soin que de se mettre à table & de manger, *se reposant du reste sur Joseph.* Or Joseph étoit beau de visage, & très-agréable."

7. Long-temps après, sa maîtresse jetta les yeux sur lui, & lui dit: Dormez avec moi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1717.

8. Mais Joseph ayant horreur de consentir à une action si criminelle, lui dit: Vous voyez que mon maître m'a confié toutes choses, qu'il ne sait pas même ce qu'il a dans sa maison;"

9. qu'il n'y a rien qui ne soit en mon pouvoir, & que m'ayant mis tout entre les mains, " il ne s'est réservé que vous seule, qui êtes sa femme: comment donc pourrois-je commettre un si grand crime, & pécher contre mon Dieu, " *en*

℣. 4. Hébr. & son maître lui donna l'autorité sur sa maison, & lui confia *le soin de* tout ce qu'il avoit. On lit dans l'Hébreu, *omne erat ei*, au lieu de *omne quod erat ei* que l'on trouve dans le Samaritain, & qui est répété dans l'Hébreu au ℣. suiv. & au ℣. 8.

℣. 5. Hébr. & la bénédiction du Seigneur se repandit sur tout son bien.

℣. 6. Hébr. autr. bien fait de corps & beau de visage.

℣. 8. Hébr. autr. ne prend soin de rien avec moi dans sa maison. On lit dans l'Hébreu MH, *quid*, au lieu de MAUMH, *quidquam*, qu'on lit dans le Samaritain, où on trouve aussi BBITO, *in domo sua*, au lieu de BBIT, *in domo*, qu'on trouve dans l'Hébreu.

℣. 9. Hébr. il n'y a personne ici au dessus de moi: & il n'y a rien que mon maître ne m'ait remis entre les mains.

Ibid. Hébr. contre Dieu. Sept. devant Dieu.

violant la fidélité que je dois à mon maître ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1717.

10. Cette femme continua pendant pluſieurs jours de ſolliciter Joſeph par de ſemblables paroles ; & lui, *il continua* de réſiſter à ſon infame deſir. "

11. Or il arriva un jour que Joſeph étant entré dans la maiſon, & y faiſant quelque choſe ſans que perſonne fût préſent, "

12. ſa maîtreſſe le prit par ſon manteau, & lui dit *encore* : Dormez avec moi. Alors Joſeph lui laiſſant le manteau entre les mains, s'enfuit, & ſortit hors du logis.

13. Cette femme ſe voyant le manteau *de Joſeph* entre les mains, *dans la douleur* d'avoir été mépriſée par *cet eſclave*, "

14. appella les gens de ſa maiſon, & leur dit, *en parlant de ſon mari* : Il nous a amené ici cet Hébreu pour nous faire inſulte ; il eſt venu à moi dans le deſſein

ergo poſſum hoc malum facere, & peccare in Deum meum ?

10. Hujuſcemodi verbis per ſingulos dies, & mulier moleſta erat adoleſcenti, & ille recuſabat ſtuprum.

11. Accidit autem quadam die, ut intraret Joſeph domum, & operis quippiam abſque arbitris faceret :

12. & illa apprehensâ laciniâ veſtimenti ejus, diceret : Dormi mecum. Qui relicto in manu ejus pallio, fugit, & egreſſus eſt foràs.

13. Cúmque vidiſſet mulier veſtem in manibus ſuis, & ſe eſſe contemptam,

14. vocavit ad ſe homines domûs ſuæ, & ait ad eos : En introduxit virum Hebræum, ut illuderet

℣. 10. Hébr. litt. il refuſa de coucher auprès d'elle, & d'être avec elle. » C'eſt-à-dire que l'expreſſion eſt différente de celle du ℣. 7. répétée au ℣. 12. Il paroît donc que cette femme après lui avoir dit impudemment, couchez avec moi, ce que la Vulgate exprime par *Dormi mecum ;* elle ſe contenta de lui demander qu'il couchât auprès d'elle, c'eſt-à-dire, dans un lieu voiſin, & qu'il fût avec elle, c'eſt-à-dire, qu'il s'attachât à ſon ſervice : & c'eſt ce que Joſeph refuſe, conſidérant cela même comme un piege qu'elle lui tendoit.

℣. 11. Hébr. Joſeph entra dans la maiſon pour s'acquitter de ſon office, & il n'y avoit dans la maiſon aucun des domeſtiques. Le nom de Joſeph omis dans l'Hébreu, eſt dans le Samaritain.

℣. 13. Hébr. Cette femme voyant qu'il lui avoit laiſſé ſon manteau entre les mains, & qu'il étoit ſorti en s'enfuyant, &c. On lit dans l'Hébreu, *& fugit foràs*, comme la Vulgate l'exprime au ℣. 15. Mais au ℣. 15. l'Hébreu dit, *& fugit, & egreſſus eſt foràs*, comme au ℣. 12. & le Samaritain le met ainſi dans ces trois verſets.

nobis :

nobis : ingreſſus eſt ad me, ut coïret mecum : cúmque ego ſucclamaſſem,

de me corrompre ; & m'étant miſe à crier,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1717.

15. & audiſſet vocem meam, reliquit pallium quod tenebam, & fugit foràs.

15. lorſqu'il a entendu ma voix, il m'a laiſſé ſon manteau que je tenois, " & s'en eſt enfui dehors.

16. In argumentum ergo fidei retentum pallium oſtendit marito revertenti domum,

16. lors donc que ſon mari fut retourné en ſa maiſon, elle lui montra ce manteau qu'elle avoit retenu comme une preuve de ſa fidélité, "

17. & ait : Ingreſſus eſt ad me ſervus Hebræus quem adduxiſti, ut illuderet mihi :

17. & lui dit : Cet eſclave Hébreu que vous nous avez amené, eſt venu pour me faire violence ;

18. cúmque audiſſet me clamare, reliquit pallium quod tenebam, & fugit foràs.

18. & m'ayant entendu crier, il m'a laiſſé ſon manteau que je tenois, & s'en eſt enfui dehors.

19. His auditis, dominus, & nimium credulus verbis conjugis, iratus eſt valdè :

19. Le maître *de Joſeph* trop crédule aux accuſations de ſa femme, entra à ces paroles dans une grande colere,

20. tradiditque Joſeph in carcerem, ubi vincti regis cuſtodiebantur, & erat ibi clauſus.

20. & fit mettre Joſeph en la priſon où l'on gardoit ceux que le Roi faiſoit arrêter. Il étoit donc renfermé en ce lieu-là. *Pſ.* CXV. 16.

21. Fuit autem Dominus cum Joſeph, & miſertus illius dedit ei gratiam in conſpectu principis carceris,

21. Mais le Seigneur fut avec Joſeph : il en eut compaſſion, & il lui fit trouver grace devant le gouverneur de la priſon,

℣. 15. Hébr. & Sept. il a laiſſé ſon manteau auprès de moi. » Elle n'avoue pas qu'elle le tenoit ; mais elle ſuppoſe qu'il l'avoit quitté de lui-même pour lui faire violence. La même expreſſion va revenir au ℣. 18. Le Samaritain au ℣. 15. met BIDI, *in manu meâ*, d'où eſt venue l'expreſſion de la Vulgate, *quod tenebam* ; mais au ℣. 18. le Samaritain met comme l'Hébreu ASLI, *juxta me*.

℣. 16. Hébr. & elle retint auprès d'elle le manteau de Joſeph juſqu'à ce que ſon maître étant revenu à la maiſon, elle lui dit, &c.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1717.

22. qui lui remit le soin de tous ceux qui y étoient enfermés. Il ne se faisoit rien que par son ordre.

22. qui tradidit in manu illius universos vinctos qui in custodia tenebantur: & quidquid fiebat, sub ipso erat.

23. Et le gouverneur lui ayant tout confié, ne prenoit connoissance de quoi que ce soit, " parce *qu'il voyoit* que le Seigneur étoit avec Joseph, & qu'il le faisoit réussir en toutes " choses.

23. Nec noverat aliquid, cunctis ei creditis: Dominus enim erat cum illo: & omnia opera ejus dirigebat.

℣. 23. Hébr. litt. Le Gouverneur ne prenoit connoissance de rien de ce qui étoit dans la main de Joseph. Ou selon les Septante : car tout étoit dans la main de Joseph. C'est-à-dire, qu'on lit dans l'Hébreu : *Non noverat omne quidquam in manu ejus.* Il est assez visible que cet *omne quidquam* est une faute de Copiste : & les Septante ont lu : *Non noverat quidquam; etenim omne in manu ejus (sub. erat.)* C'est-à-dire, qu'au lieu de AT, qui est la simple marque de l'accusatif, ils ont lu AC, *etenim*; & ils ont lu *quidquam* avant.

Ibid. Le mot *omne* qui manque dans l'Hébreu, est dans le Samaritain.

CHAPITRE XL.

Empriſonnement du Grand Echanſon & du Grand Panetier du Roi d'Egypte. Leurs ſonges expliqués par Joſeph.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1716.

1. IL arriva ensuite que deux eunuques " du Roi d'Egypte, son grand Echanson & son grand Panetier, offenserent leur seigneur.

1. His ita gestis, accidit ut peccarent duo eunuchi, pincerna regis Ægypti, & pistor, domino suo.

2. Et Pharaon étant en colere contre ces deux Officiers, dont l'un commandoit à ses Echansons, & l'autre à ses Panetiers,

2. Iratusque contra eos Pharao, (nam alter pincernis præerat, alter pistoribus,)

3. les fit mettre dans la prison du général de ses troupes, " où Joseph étoit prisonnier.

3. misit eos in carcerem principis militum, in quo erat vinctus & Joseph.

4. Le Gouverneur de la prison " les mit

4. At custos carceris tra-

℣. 1. Dans l'Hébreu ces deux mots, *duo Eunuchi*, ne sont pas ici, mais au ℣. 2.

℣. 3. Hébr. litt. dans la prison du chef de ceux qui mettent à mort, » Voyez ci-devant chapitre XXXVII. ℣. 36.

℣. 4. Ou selon l'Hébreu, cet officier. C'est le même qui vient d'être désigné.

didit eos Joseph, qui & ministrabat eis. Aliquantulum temporis fluxerat, & illi in custodia tenebantur :

entre les mains de Joseph, qui les servoit, & avoit soin d'eux. Quelque temps s'étant passé, pendant lequel ils demeuroient toujours prisonniers.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

5. videruntque ambo somnium nocte unâ, juxta interpretationem congruam sibi.

5. ils eurent tous deux un songe en une même nuit, qui étant expliqué, marquoit ce qui devoit arriver à chacun d'eux. "

6. Ad quos cùm introisset Joseph manè, & vidisset eos tristes,

6. Joseph entra le matin où ils étoient; & les ayant vus tristes,

7. sciscitatus est eos, dicens : Cur tristior est hodiè solito facies vestra ?

7. il leur en demanda le sujet, & leur dit : D'où vient que vous avez le visage plus abattu aujourd'hui qu'à l'ordinaire ?

8. Qui responderunt : Somnium vidimus, & non est qui interpretetur nobis. Dixitque ad eos Joseph : Numquid non Dei est interpretatio ? referte mihi quid videritis.

8. Ils lui répondirent : Nous avons eu *cette nuit* un songe *qui nous inquiete*, & nous n'avons personne pour nous l'expliquer. Joseph leur dit : N'est ce pas à Dieu qu'il appartient de donner l'interprétation *des songes* ? Dites-moi ce que vous avez vu.

9. Narravit prior, præpositus pincernarum, somnium suum : Videbam coram me vitem,

9. Le grand Echanson lui rapporta le premier son songe *en ces termes* : *Il me sembloit que* je voyois devant moi un sep de vigne,

10. in qua erant tres propagines, crescere paulatim in gemmas ; & post flores uvas maturescere :

10. où il y avoit trois provins qui poussoient peu à peu, premiérement des boutons, ensuite des fleurs, & à la fin des raisins murs :

11. Calicemque Pharaonis in manu mea : tuli ergo

11. & qu'ayant dans la main la coupe de Pharaon, j'ai pris ces grapes de rai-

℣. 5. Autr. & selon l'Hébreu : Ils eurent tous deux en une même nuit, chacun un songe qui avoit son interprétation propre. Hébr. *vir.* (ou *unusquisque*) *juxta interpretationem somnii sui* ; ou mieux encore dans le Samaritain, *juxta interpretationem suam somnium suum.* C'est le même hébraïsme qu'au chap. XLII. ℣. 35. où l'on trouvera *vir* (ou *unusquisque*) *ligamen argenti sui in sacco suo* : chacun son argent dans son sac ; de même ici, chacun son songe selon son interprétation. La même variante entre l'Hébreu, & le Samaritain reviendra au chap. suiv. ℣. 11.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1716.

fins, je les ai preſſées dans la coupe que je tenois, & en ai donné à boire au Roi.

12. Joſeph lui dit : Voici l'interprétation de votre ſonge. Les trois provins de la vigne marquent trois jours :

13. après leſquels Pharaon ſe ſouviendra du ſervice que vous lui rendiez ; " il vous rétablira dans votre premiere charge, & vous lui préſenterez à boire, ſelon que vous aviez accoutumé de faire auparavant dans le rang que vous teniez.

14. Seulement ſouvenez-vous de moi, *je vous prie*, quand ce bonheur vous ſera arrivé ; & rendez-moi ce bon office, de ſupplier Pharaon qu'il daigne me tirer de la priſon où je ſuis :

15. parce que j'ai été enlevé par fraude *& par violence* du pays *de Chanaan, où habitent maintenant mes parents qui ſont* des Hebreux, " & que l'on ma renfermé " ici étant innocent.

16. Le grand Panetier voyant qu'il avoit interprété ce ſonge ſi ſagement, " lui dit : J'ai eu auſſi un ſonge. *Il me ſembloit que* je portois ſur ma tête trois corbeilles de farine, "

17. & qu'en celle qui étoit au-deſſus des autres, il y avoit de tout ce qui ſe

uvas, & expreſſi in calicem quem tenebam, & tradidi poculum Pharaoni.

12. Reſpondit Joſeph : Hæc eſt interpretatio ſomnii : Tres propagines, tres adhuc dies ſunt :

13. poſt quos recordabitur Pharao miniſterii tui, & reſtituet te in gradum priſtinum ; dabiſque ei calicem juxta officium tuum, ſicut antè facere conſueveras.

14. Tantùm memento meî, cùm benè tibi fuerit, & facias mecum miſericordiam : ut ſuggeras Pharaoni ut educat me de iſto carcere :

15. quia furto ſublatus ſum de terra Hebræorum, & hìc innocens in lacum miſſus ſum.

16. Videns piſtorum magiſter, quòd prudenter ſomnium diſſolviſſet, ait : Et ego vidi ſomnium, quòd tria caniſtra farinæ haberem ſuper caput meum :

17. & in uno caniſtro quod erat excelſius, porta-

℣. 13. Hébr. litt. levera votre tête : c'eſt-à-dire, vous appellera dans la revue qu'il fera de ſes officiers. Dans le ſtile des Hébreux, *lever la tête*, ſignifie faire la revue.

℣. 15. Voyez au chap. x. ℣. 21. & au chap. xiv. ℣. 13.

Ibid. Litt. l'on m'a mis dans la foſſe.

℣. 16. Hébr. litt. que cette interprétation étoit bonne, *c'eſt-à-dire, avantageuſe.*

Ibid. Hébr. litt. Trois corbeilles blanches Autr. trois corbeilles percées, (ou, travaillées à jour.)

re me putabam omnes cibos qui fiunt arte pistoriâ, avesque comedere ex eo.

18. Respondit Joseph: Hæc est interpretatio somnii: Tria canistra, tres adhuc dies sunt:

19. post quos auferet Pharao caput tuum, ac suspendet te in cruce, & lacerabunt volucres carnes tuas.

20. Exinde dies tertius natalitius Pharaonis erat: qui faciens grande convivium pueris suis, recordatus est inter epulas magistri pincernarum, & pistorum principis.

21. Restituitque alterum in locum suum, ut porrigeret ei poculum:

22. alterum suspendit in patibulo, ut conjectoris veritas probaretur.

23. Et tamen succedentibus prosperis, præpositus pincernarum oblitus est interpretis sui.

peut apprêter avec la pâte pour servir sur une table, & que les oiseaux venoient en manger.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1716.

18. Joseph lui répondit: Voici l'interprétation de votre songe. Les trois corbeilles signifient *que vous avez* encore trois jours *à vivre.*

19. Après lesquels Pharaon vous fera couper la tête, " & vous fera ensuite attacher à une croix, " où les oiseaux déchireront votre chair.

20. Le troisieme jour suivant, étant celui de la naissance de Pharaon, il fit un grand festin à ses serviteurs, " pendant lequel il se souvint du grand Echanson, & du grand Panetier.

21. Il rétablit l'un dans sa charge, afin qu'il continuât à lui présenter la coupe *pour boire*;

22. & il fit attacher l'autre à une croix: ce qui vérifia l'interprétation que Joseph avoit donnée à leurs songes.

23. Cependant le grand Echanson se voyant rentré en faveur après sa disgrace, ne se souvint plus de son Interprete, *ni de la priere qu'il lui avoit faite.*

℣. 19. Hébr. litt. levera votre tête de dessus vous. Expression qui fait allusion à celle du ℣. 13. mais qui en est différente. Au ℣. suivant dans l'Hébreu il est dit que Pharaon *leva la tête* de l'Echanson *& la tête* du Panetier au rang de ses Officiers. Il leva donc la tête de l'un & de l'autre: & c'est à quoi Joseph fait allusion en disant à l'un & à l'autre: *il levera votre tête.* Mais à celui-ci il ajoute, *de dessus vous*; cela dit donc quelque chose de plus: on a cru que cela signifioit, *il vous fera couper la tête*: mais dans l'exécution, il n'est point dit qu'on lui coupa la tête, mais seulement qu'on le pendit, & vraisemblablement par sa tête. Il paroit donc que cet Hébraïsme signifie ce que nous dirions en François: *il vous appellera dans la noue, & vous supprimera.*

Ibid. Hébr. litt. à un bois, *ou à une potence.*

℣. 20. Ces fêtes de la naissance des Princes étoient ordinaires dans tout l'Orient.

CHAPITRE XLI.

Songes de Pharaon expliqués par Joſeph. Elévation de Joſeph. Naiſſance de Manaſſé & d'Ephraïm. Stérilité dans l'Egypte.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1714.

1. DEux ans après, " Pharaon eut un ſonge. Il lui ſembla qu'il étoit ſur le bord du fleuve *du Nil*; "

1. POſt duos annos vidit Pharao ſomnium. Putabat ſe ſtare ſuper fluvium,

2. d'où ſortoient ſept vaches fort belles & extrêmement graſſes, qui paiſſoient dans des marécages : "

2. de quo aſcendebant ſeptem boves, pulchræ & craſſæ nimis : & paſcebantur in locis paluſtribus.

3. qu'enſuite il en ſortit ſept autres toutes défigurées, & extraordinairement maigres, " qui paiſſoient *auſſi* ſur le bord du même fleuve, en des lieux pleins d'herbes, "

3. Aliæ quoque ſeptem emergebant de flumine, fœdæ confectæque macie : & paſcebantur in ipſa amnis ripa in locis virentibus.

4. & que *ces dernieres* dévorerent les premieres qui étoient ſi graſſes & ſi belles. Pharaon s'étant éveillé,

4. Devoraveruntque eas quarum mira ſpecies & habitudo corporum erat. Expergefactus Pharao,

5. ſe rendormit ; & il eut un ſecond

5. rursùm dormivit, &

℣. 1. L'Hébreu met ici, *poſt duos annos dierum* : ou plutôt, *poſt duas iterationes dierum* : ce qui ſignifie *poſt duos annos plenos* : c'eſt qu'en Hébreu le mot SNH, *annus*, dérive du mot SNH, *mutare*, ou *iterare*, en ſorte que dans le ſtyle des Hébreux *l'année* eſt un *changement* ou un *redoublement*, & lorſque les mêmes jours reviennent, l'année eſt entiere.

Ibid. Hébr. ſur le bord du canal. » Le Nil, dans la baſſe Egypte, ſe diviſe en ſept branches qui ſont coupées par des canaux dans leſquels ſes eaux ſe diſtribuent. *Exod.* VII. 19. VIII. 5.

℣. 2. Hébr. autr. dans les joncs.

℣. 3. On lit dans l'Hébreu *minutas carne* ; au lieu de *tenues carne*, qu'on lit au ℣. 19. C'eſt-à-dire DQOT, *minutas*, au lieu de RQOT, *tenues* : le même mot RQOT, *tenues* eſt répété aux ℣℣. 20. & 27. & s'accorde mieux avec *carne*. On le trouve dans le Samaritain ici & au ℣. 4. où l'Hébreu répete la même expreſſion.

Ibid. Hébr. qui ſe tenoient près des premieres ſur le bord du canal. » Ces mots, *in locis virentibus*, ne ſont point dans l'Hébreu, ni dans les Septante.

vidit alterum somnium : Septem spicæ pullulabant in culmo uno, plenæ atque formosæ,

7. aliæ quoque totidem spicæ tenues & percussæ uredine oriebantur,

7. devorantes omnem priorum pulchritudinem. Evigilans Pharao post quietem,

8. & facto manè, pavore perterritus, misit ad omnes conjectores Ægypti, cunctosque sapientes, & accersitis narravit somnium, nec erat qui interpretaretur.

9. Tunc demùm reminiscens pincernarum magister, ait : Confiteor peccatum meum.

10. Iratus rex servis suis, me & magistrum pistorum retrudi jussit in

songe : il vit sept épis pleins de grains & très-beaux, qui sortoient d'une même tige. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1714.

6. Il en vit aussi paroître sept autres fort maigres, qu'un vent brûlant" avoit desséchés,

7. & *ces derniers* dévorerent les premiers qui étoient si beaux. Pharaon s'étant éveillé, "

8. fut saisi de frayeur; " & ayant envoyé dès le matin chercher tous les devins & tous les sages" de l'Egypte, il leur raconta son songe, " sans qu'il s'en trouvât un seul qui pût l'interpréter.

9. Le grand Echanson s'étant enfin souvenu *de Joseph*, dit *au Roi* : Je confesse ma faute, " *& l'oubli que j'ai fait de mon bienfaiteur.*

10. *Car* lorsque le Roi étant en colere contre ses serviteurs, commanda que je fusse mis avec le grand panetier" dans

℣. 6. Hébr. un vent d'Orient. » Mais en effet les vents d'Orient, à l'égard de l'Egypte, venoient d'un pays fort aride & fort chaud, & devoient être secs & brûlants.

℣. 7. Hébr. Pharaon s'étant éveillé tout rempli du songe qu'il avoit eu. C'est ce que la Vulgate traduit aux Livres des Rois : *Evigilavit Salomon, & intellexit quòd esset somnium.* 3. Reg. III. 15.

℣. 8. Hébr. autr. en eut l'esprit tout agité. *Ibid. Conjectores :* Des Devins, des Interpretes, des Magiciens. On croit que le terme qui se lit dans l'original, est Egyptien ; on n'en sait pas exactement la signification. *Sapientes :* Les Prêtres disoient que leurs Rois leur avoient recommandé principalement deux choses, le culte de Dieu, & l'étude de la sagesse.

Ibid. Samar. ses songes : ce qui s'accorde avec la suite du ℣. où l'Hébreu même dit qu'il ne trouva personne qui put *les* interpréter.

℣. 9. Hébr. Je me souviens aujourd'hui de ma faute. » Les Septante traduisent ainsi.

℣. 10. Hébr. litt. *Iratus rex servis suis, dedit me* (Samar. *eos*) *in custodiam*, &c. *me & magistrum pistorum.* Ce dernier *me* montre que le premier est une faute de Copiste, ATI, *me*, pour ATM, *eos*, comme on le lit dans le Samaritain.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1714.

la prison du Général de ses troupes, " 11. nous eûmes tous deux en une même nuit un songe, qui nous prédisoit ce qui nous arriva ensuite. "

12. Il y avoit alors en cette prison un jeune homme Hébreu, serviteur du même " Général de votre Armée, auquel ayant raconté chacun notre songe,

13. il nous dit tout ce que l'événement confirma depuis. Car je fus rétabli dans ma charge, & le grand Panetier fut pendu à une croix, " *comme il nous l'avoit prédit.*

14. Aussi-tôt Joseph fut tiré de la prison par ordre du Roi; on le rasa, on lui fit changer d'habits, " & on le présenta devant ce Prince.

15. Alors Pharaon lui dit : J'ai eu des songes, " *qui sans doute signifient quelque chose*; & je ne trouve personne qui *me* les interprete ; mais, on m'a dit que vous aviez une grande lumiere pour les expliquer ; *& c'est pour cela que je vous ai fait venir.*

carcerem principis militum :

11. ubi unâ nocte utrique vidimus somnium præsagum futurorum.

12. Erat ibi puer Hebræus, ejusdem ducis militum famulus : cui narrantes somnia,

13. audivimus quidquid postcà rei probavit eventus. Ego enim redditus sum officio meo ; & ille suspensus est in cruce.

14. Protinùs ad regis imperium eductum de carcere Joseph totonderunt ; ac veste mutatâ, obtulerunt ei.

15. Cui ille ait : Vidi somnia, nec est qui edisserat : quæ audivi te sapientissimè conjicere.

Ibid. Voyez ce qui a été dit au chap. XXXVII. ℣. 36.

℣. 11. Hébr. & Samar. chacun un songe qui avoit son interprétation propre : *vir* (ou *unusquisque*) *juxta interpretationem* (Sam. *suam*) *somnium suum.* Voyez au chap. préc. ℣. 5.

℣. 12. L'Hébreu ne dit pas que ce fut le même : mais il répete le nom de l'office ; SRHTBKIM, & l'on a vu que ce nom est équivoque, & peut signifier deux officiers différents. *Supr.* XXXVII. 36.

℣. 13. Hébr. litt. il me rétablit dans ma charge, & il pendit l'autre. Il est assez évident que ce ne fut pas Joseph qui fit cela, mais que ce fut le Roi qui le fit faire : il est donc vraisemblable qu'au lieu de IISIB, *reduxit* & TLH, ou selon le Samaritain, TLA ; *suspendit*, on aura pu lire originairement TSIB, *reduxisti*, & TLT, *suspendisti.*

℣. 14. Les Egyptiens coupoient leurs cheveux dès leur jeunesse ; ils portoient des habits de lin très-propres.

℣. 15. On lit dans l'Hébreu : *Ego autem audivi super te dicentes* : *Audies somnium ad interpretandum eum.* Au lieu de TSMA, *Audies*, on lit dans le Samaritain IITSMA, *Numquid audies?* Peut-être faudroit-il lire IISMA, *Numquid audiet* ? comme nous dirions en François : A-t-il entendu un songe ? il l'expliquera. Alors au lieu de LFTR, *ad interpretandum*, il faudroit peut-être lire : VIFTR, *tunc interpretabit.*

16. Respondit

16. Respondit Joseph: Absque me Deus responsum dabit prospera Pharaoni.

17. Narravit ergo Pharao quod viderat: putabam me stare super ripam fluminis;

18. & septem boves de amne conscendere, pulchras nimis, & obesis carnibus: quæ in pastu paludis vireta carpebant:

19. & ecce, has sequebantur aliæ septem boves, in tantum deformes & macilentæ, ut numquam tales in terra Ægypti viderim:

20. quæ, devoratis & consumptis prioribus,

21. nullum saturitatis dedêre vestigium: sed simili macie & squalore torpebant. Evigilans, rursùs sopore depressus,

22. vidi somnium: Septem spicæ pullulabant in culmo uno, plenæ atque pulcherrimæ.

16. Joseph lui répondit: Ce sera Dieu, & non pas moi, qui rendra au Roi une réponse favorable, " *& qui lui fera connoître ce qu'il desire savoir.*

Av. l'Ere Chr. Volg. 1714.

17. Pharaon lui raconta donc ce qu'il avait vu: Il me sembloit, *dit-il*, que j'étois sur le bord du fleuve,

18. d'où sortoient sept vaches fort belles, & extrêmement grasses, qui paissoient l'herbe dans des marécages;

19. & qu'ensuite il en sortit sept autres si défigurées, & si prodigieusement maigres, que je n'en ai jamais vu de telles en Egypte:

20. ces dernieres dévorerent & consumerent les premieres,

21. sans qu'elles parussent en aucune sorte en être rassasiées; mais *au contraire*, elles demeurerent aussi maigres & aussi affreuses qu'elles étoient auparavant. M'étant éveillé *après ce songe*, je me rendormis,

22. & j'en eus un second: Je vis sept épis pleins de grains & très-beaux, qui sortoient d'une même tige;

℣. 16. Les Septante lisoient: Sans Dieu on ne pourra rendre au Roi une réponse favorable. C'est-à dire, qu'ils ont lu dans le Texte une négation qui a disparu. Car le mot Hébreu BLADI, peut également signifier, *absque me*, ou simplement *absque*: en sorte qu'on peut également traduire: *absque me Deus*, ou *absque Deo*: & après ces mots les Septante & le Samaritain lisent la négation LA, *non*: C'est-à-dire: *Absque Deo non responsebitur prosperum Pharaonis.* Au lieu de ce génitif peut-être faudroit-il lire *Pharaoni*, comme l'exprime la Vulgate; & cela ne consisteroit que dans la seule transposition de la particule AT, qui se confond avec AL, marque du datif, comme on le voit dans l'Hébreu de ce verset même: *Respondit Joseph Pharaoni*, AT FROH; ainsi au lieu de AT SLOM FROH, *prosperum Pharaonis*, on auroit pu lire SLOM AT FROH, *prosperum Pharaoni.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1714.

23. il en parut en même temps sept autres fort maigres, qu'un vent brûlant avoit desséchés; "

23. Aliæ quoque septem tenues & percussæ uredine, oriebantur è stipula:

24. & ces derniers dévorerent les premiers, qui étoient si beaux. J'ai dit mon songe à tous les devins *de mon Royaume*, & je n'en trouve point qui me l'explique.

24. quæ priorum pulchritudinem devoraverunt. Narravi conjectoribus somnium, & nemo est qui edisserat.

25. Joseph répondit : Les deux songes du Roi signifient la même chose; Dieu a montré à Pharaon ce qu'il fera dans la suite. "

25. Respondit Joseph : Somnium regis unum est : quæ facturus est Deus, ostendit Pharaoni.

26. Les sept vaches si belles *sortant du Nil*, & les sept épis si pleins de grains que le Roi a vus en songe, marquent la même chose, & signifient sept années d'abondance, *qui seront produites par les heureuses inondations du Nil.*

26. Septem boves pulchræ, & septem spicæ plenæ, septem ubertatis anni sunt : eamdemque vim somnii comprehendunt.

27. Les sept vaches maigres & défaites, qui sont sorties du fleuve après ces premieres, & les sept épis maigres & frappés d'un vent brûlant, marquent sept *autres* années d'une famine qui doit arriver *ensuite*, *parce que le Nil ne se débordera presque point.*

27. Septem quoque boves tenues atque macilentæ, quæ ascenderunt post eas, & septem spicæ tenues, & vento urente percussæ : septem anni venturæ sunt famis.

28. Et ceci s'accomplira de cette sorte : "

28. Qui hoc ordine complebuntur :

℣. 23. Hébr. qui étoient minces, fort maigres, & desséchés par un vent d'Orient.

℣. 25. Hébr. litt. Ce que Dieu fera, il l'a annoncé à Pharaon. On lit dans le Samaritain : je vais l'annoncer à Pharaon. C'est-à-dire, AGID, *nuntiabo*, au lieu de HGID, *nuntiavit*. Mais le ℣. 28. va confirmer la lecture de l'Hébreu.

℣. 26. & 27. Dans ces deux versets l'Hébreu répete quatre fois *septem anni*, & n'y ajoute point *ubertatis*, mais seulement ici *famis* Il n'est guere vraisemblable que l'un puisse paroître sans l'autre : C'est pourquoi la Vulgate exprime les deux; mais les Septante n'expriment ni l'un ni l'autre : c'est-à-dire, qu'au lieu de SBA SNI RAB, *septem annis famis*, ils ont lu ici comme dans les trois membres précédents, SBA SNIM HNH, *septem anni sunt*. Joseph commence par dire en général que ces quatre différents tableaux, marquent chacun sept années : il va expliquer cela dans les versets suivants en y distinguant les années d'abondance & les années de famine.

℣. 28. Au lieu de ces mots, on lit dans l'Hébreu & dans la Version des Septante : Voilà ce que j'ai dit au Roi; Ce que Dieu fera; il l'a montré à Pharaon. *Supr.* ℣. 25.

29. Ecce septem anni venient fertilitatis magnæ in universa terra Ægypti:

30. quos sequentur septem anni alii tantæ sterilitatis, ut oblivioni tradatur cuncta retrò abundantia: consumptura est enim fames omnem terram,

31. & ubertatis magnitudinem perditura est inopiæ magnitudo.

32. Quod autem vidisti secundò ad eamdem rem pertinens somnium: firmitatis indicium est, eo quòd fiat sermo Dei, & velociùs impleatur.

33. Nunc ergo provideat rex virum sapientem & industrium, & præficiat eum terræ Ægypti:

34. qui constituat præpositos per cunctas regiones, & quintam partem fructuum per septem annos fertilitatis,

35. qui jam nunc futuri sunt, congreget in horrea: & omne frumentum sub Pharaonis potestate condatur, servetur que in urbibus;

36. & præparetur futu-

29. Il viendra premiérement sept années d'une fertilité extraordinaire dans toute l'Egypte, Av. l'Ere Chr. Vulg. 1757.

30. qui seront suivies de sept autres d'une si grande stérilité, qu'elle fera oublier toute l'abondance qui l'aura précédée; car la famine consumera *les fruits de* toute la terre *de l'Egypte & des environs.*

31. Et cette fertilité si extraordinaire, sera comme absorbée par l'extrême indigence *qui doit la suivre.*

32. Quant au second songe que vous avez eu, qui signifie la même chose, c'est une marque que cette parole de Dieu sera ferme, & qu'elle s'accomplira infailliblement & bien-tôt; *car ce second songe, qui confirme le premier, en marque la vérité.*

33. Il est donc de la prudence du Roi de se" choisir un homme sage & habile," à qui il donne le commandement sur toute l'Egypte;

34. afin qu'il établisse des Officiers dans toutes les Provinces, qui, pendant les sept années de fertilité qui vont venir, amassent dans les greniers publics, la cinquieme partie des fruits de la terre.

35. Que tout le bled *ainsi amassé*, soit mis sous la puissance du Roi, & qu'on le conserve dans les Villes *par son ordre*;"

36. afin qu'il soit tout préparé pour

℣. 33. Le Samaritain l'exprime: 1.o *sibi*. *Ibid.* Hébr. autr. sage & éclairé.
℣. 35. On lit dans l'Hébreu: *annonam in urbibus, & custodiant*, au lieu de, *& annonam in urbibus custodiant*. Le Samaritain omet entiérement la particule *&*.

les sept années de la famine qui doit accabler l'Egypte, & que ce pays ne soit pas *entièrement* consumé par la faim.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3714.

37. Ce conseil plut à Pharaon & à tous ses Ministres;

38. & il leur dit: Où pourrions-nous trouver un homme comme celui-ci, qui fût aussi rempli qu'il l'est de l'esprit de Dieu?

39. Il dit donc à Joseph: Puisque Dieu vous a fait voir tout ce que vous avez dit, où pourrois-je trouver quelqu'un plus sage que vous, ou *même* semblable à vous, *pour exécuter le conseil que vous m'avez donné?*"

Ps. civ. 21. 1. Mac. ii. 53. Act. vii. 10.

40. Ce sera *donc* vous qui aurez l'autorité sur ma maison: quand vous ouvrirez la bouche pour commander, tout le peuple vous obéira;" & je n'aurai au-dessus de vous que le trône & la qualité de Roi.

41. Pharaon dit encore à Joseph: Je vous établis aujourd'hui pour commander à toute l'Egypte.

42. *En même temps* il prit son anneau qu'il avoit à la main, & le mit en celle de Joseph:" il le fit revêtir d'une robe de fin lin," & lui mit au col un collier

ræ septem annorum famí; quæ oppressura est Ægyptum, & non consumetur terra inopiâ.

37. Placuit Pharaoni consilium & cunctis ministris ejus:

38. Locutusque est ad eos: Num invenire poterimus talem virum, qui spiritu Dei plenus sit?

39. Dixit ergo ad Joseph: Quia ostendit tibi Deus omnia quæ locutus es, numquid sapientiorem & consimilem tuî invenire potero?

40. Tu eris super domum meam, & ad tui oris imperium cunctus populus obediet: uno tantùm regni solio te præcedam.

41. Dixitque rursùs Pharao ad Joseph: Ecce constitui te super universam terram Ægypti.

42. Tulitque annulum de manu suâ, & dedit eum in manu ejus: vestivitque

℣. 39. Hébr. il n'y a personne qui soit aussi sage, ni aussi éclairé que vous.

℣. 40. Le terme Hébreu ISQ rendu ici par *obediet*, est peu connu: les Interpretes varient beaucoup sur sa signification: les Septante l'expriment dans le même sens que la Vulgate. Il est remarquable qu'il paroît avoir la même origine que le mot TSUQH, que l'on a vu au chap. III. 16. & au chap. IV. 7. & qui semble marquer également *soumission*: il est donc assez vraisemblable que les Septante & la Vulgate présentent ici le vrai sens.

℣. 42. Chez plusieurs peuples l'anneau étoit la marque de la souveraine autorité.

Ibid. Hébr. litt. d'habits de schesch. » Avant qu'on présentât Joseph au Roi, on le revêtit d'habits de lin qui étoit le vêtement ordinaire des Egyptiens; mais après son élévation on lui donne un habit de *schesch* qui pouvoit être du coton, fort différent du lin que tout le monde portoit, & du byssus qui étoit beaucoup plus rare & plus précieux.

eum ſtolâ byſſinâ, & collo torquem auream circumpoſuit.

43. Fecitque eum aſcendere ſuper currum ſuum ſecundum; clamante præcone, ut omnes coram eo genu flecterent, & præpoſitum eſſe ſcirent univerſæ terræ Ægypti.

44. Dixit quoque rex ad Joſeph: Ego ſum Pharao: abſque tuo imperio non movebit quiſquam manum aut pedem in omni terra Ægypti.

45. Vertitque nomen ejus, & vocavit eum linguâ Ægyptiacâ, Salvatorem mundi. Deditque illi

d'or, " *ornements de diſtinction, qui marquoient la dignité à laquelle il plaiſoit au Roi de l'élever.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1714.

43. Il le fit *enſuite* monter ſur l'un de ſes chars, qui étoit le ſecond après le ſien, " & fit crier par un héraut, que tout le monde eût à fléchir le genou devant lui, " & que tous reconnuſſent qu'il avoit été établi pour commander à toute l'Egypte. "

44. Le Roi dit encore à Joſeph: Je ſuis Pharaon, *& je jure par cette qualité, que* nul ne remuera ni le pied ni la main dans toute l'Egypte, que par votre ordre *& par votre commandement.*

45. Il lui changea auſſi ſon nom, & l'appella en langue Egyptienne, le Sauveur du monde. " Il lui fit enſuite épouſer Aſeneth, fille de Putipharé, " Prêtre

Ibid. On donnoit un collier d'or au Préſident du Sénat, ou au chef de la Juſtice, chez les Egyptiens.

℣. 43. c. à. d. Sur le chariot qui ſuivoit ordinairement celui du Roi dans les cérémonies & dans les combats.

Ibid. Hébr. litt. & on cria devant lui: ABREC, *c'eſt-à-dire, fléchiſſez le genou.* C'eſt ainſi que l'explique Aquila, ſuivi en cela par pluſieurs Interpretes. On ſuppoſe que ABREC ſignifioit en Egyptien, ce que ſignifioit en Hébreu HABREC, *genuflectite.* Les Septante ont négligé ce mot, ou du moins l'ont rendu par l'idée de *Héraut*, en diſant qu'un Héraut cria devant lui. On lit dans l'Hébreu VIQRAU, *Et clamaverunt*, au lieu de VIQRA, *& clamare fecit* qu'on trouve dans le Samaritain.

Ibid. On lit dans l'Hébreu VNTOV, *Et dare*, (dans le Samaritain VNTN, *Et dedit*) *eum ſuper omnem terram Ægypti*: » Et il l'établit ſur toute la terre de l'Egypte. »

℣. 45. Hébr. & l'appella TSOPHNATH-PHANEAÇH. » Joſeph, Philon, & la plupart des Hébreux prétendent que ces mots ſignifioient en langue Egyptienne: *Celui qui découvre les choſes cachées.* Peut-être cette interprétation n'eſt-elle fondée que ſur ce que *Tſophnath* a rapport au mot Hébreu *Tſaphoun*, qui ſignifie *ce qui eſt caché.* Mais on lit dans le Samaritain TSOPHINTI-PHANEH. Il paroît que les Septante liſoient autrement encore. On trouve dans leur Verſion, *Pſonthom-phanech*, (Ψονθομφανηχ,) à quoi le MS. d'Oxford ajoute, *c'eſt-à-dire; Sauveur du Monde.* Cette prononciation des Septante ſuppoſe qu'au lieu de צפנת פענח, *Tſophnath-Phaneach*, ils liſoient: פצנתם פענח, *Peſonthom-Phaneach*: & il eſt remarquable que l'I du Samaritain porte le veſtige de l'M, parce que dans le Samaritain ces deux lettres ſe reſſemblent. On dit qu'en langue Cophte, qui vient de l'Egyptienne, *Pſotem-Phané* ſignifie, *le Sauveur du Monde.*

Ibid. On a quelquefois confondu le nom de ce Prêtre Egyptien avec celui du Maître de Joſeph. Ils ſont écrits de même dans la Verſion des Septante: & quelques-uns ont

d'Héliopolis. " Après cela Joseph alla visiter l'Egypte. "

Av. L'Ere Chr. Vulg. 1714.

uxorem Aseneth filiam Putiphare sacerdotis Heliopoleos. Egressus est itaque Joseph ad terram Ægypti :

46. Il avoit trente ans, " lorsqu'il parut devant le Roi Pharaon : & il fit " le tour de toutes les Provinces de l'Egypte, *pour y établir l'ordre qu'il avoit projetté.*

46. (triginta autem annorum erat quando stetit in conspectu regis Pharaonis,) & circuivit omnes regiones Ægypti.

47. Les sept années de fertilité vinrent donc, & le bled ayant été mis en gerbes, fut serré ensuite dans les greniers de l'Egypte.

47. Venitque fertilitas septem annorum : & in manipulos redactæ segetes congregatæ sunt in horrea Ægypti.

48. Et *la cinquieme partie de* toute cette grande abondance de grains fut mise en réserve dans toutes les Villes. "

48. Omnis etiam frugum abundantia in singulis urbibus condita est.

cru que ce Prêtre Egyptien étoit le Maître de Joseph. Mais dans l'Hébreu & dans la Vulgate même, les deux noms sont différents : le maître de Joseph est nommé *Putiphar*, & le Prêtre Egyptien est nommé *Putipharé*. La plupart des anciens & des nouveaux Interpretes reconnoissent que ce sont deux personnes différentes.

Ibid. On ne connoissoit rien de plus noble dans l'Egypte que les Prêtres. Héliopolis est appellée *On* dans l'Hébreu. Elle étoit située sur le Nil, à une demi-journée de Babylone d'Egypte vers le Nord.

Ibid. Ces mots ne se trouvent point dans la Version des Septante : ils y ont peut-être été négligés comme une anticipation de ce qu'on va lire dans l'Hébreu du ℣. suiv. où la Vulgate néglige de même ce qu'elle exprime ici. Il y a lieu de présumer qu'originairement ces deux phrases étoient différentes, & qu'ici au lieu de ISA, *Egressus est*, on lisoit ISB, *Constituit*, en ce sens : *Et constituit Joseph super terram Ægypti.* Le *super* bien exprimé dans l'Hébreu est un vestige de cette lecture.

℣. 46. Si Joseph n'avoit alors que trente ans, il en résultera dans l'histoire de Jacob & de sa famille plusieurs difficultés que nous avons discutées ailleurs : mais en Hébreu il a été facile de confondre SLSIM, *trente*, avec SSIM, *soixante* ; & si Joseph avoit alors soixante ans, toutes les difficultés seront levées. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur le III. Age*, à la tête de ce Livre.

Ibid. L'Hébreu dit donc ici : » Joseph sortit de devant Pharaon, & il fit le tour, &c.

℣. 47. & 48. Hébr. La terre produisit pendant les sept années d'abondance, une très-grande quantité de grains. Et on amassa tous ces grains que la terre produisit durant ces sept années, & on les mit dans les villes qui se trouvoient situées au milieu des campagnes où se faisoit la récolte. On lit dans l'Hébreu : *Et fecit terra per septem annos abundantiæ ad manipulos :* en sorte que le verbe *fecit* est visiblement privé de son regime : il y a donc lieu de présumer qu'au lieu de SNI ISBA, *annos abundantiæ*, il faudroit lire SNIM SBA, *annos, abundantiam.* En ce sens : *Et fecit terra per septem annos, abundantiam ad manipulos.* On y lit encore. *Et congregavit* (Joseph) *omnem annonam septem annorum qui fuerunt in terra Ægypti :* au lieu de quoi le Samaritain dit : *Septem*

49. Tantaque fuit abundantia tritici, ut arenæ maris coæquaretur, & copia mensuram excederet.

49. Car il y eut une si grande quantité de froment, qu'elle égaloit le sable de la mer, & qu'elle ne pouvoit pas même se mesurer. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1714.

50. Nati sunt autem Joseph filii duo antequàm veniret fames: quos peperit ei Aseneth filia Putiphare sacerdotis Heliopoleos.

50. Avant que la famine vînt, Joseph eut deux enfants de sa femme Aseneth, fille de Putipharé, Prêtre d'Héliopolis. *Infr.* XLVI. 16. XLVIII. 2.

51. Vocavitque nomen promogenti, Manasses, dicens: Oblivisci me fecit Deus omnium laborum meorum, & domus patris mei.

51. Il nomma l'aîné Manassé, *qui signifie, oubli*, en disant: Dieu m'a fait oublier tous mes travaux & la maison de mon pere.

52. Nomen quoque secundi appellavit Ephraim, dicens: Crescere me fecit Deus in terra paupertatis meæ.

52. Il nomma le second Ephraïm, *qui signifie, production*, en disant: Dieu m'a fait croître " dans la terre de mon affliction & de ma pauvreté. " Av. l'Ere Chr. Vulg. 1707.

53. Igitur transactis septem ubertatis annis, qui fuerant in Ægypto:

53. Ces sept années de la fertilité d'Egypte " étant donc passées,

54. cæperunt venire septem anni inopiæ, quos prædixerat Joseph: & in universo orbe fames præ-

54. les sept années de stérilité vinrent ensuite, selon la prédiction de Joseph: & pendant que tout le reste du monde " étoit affligé de la famine, il y

annorum, quibus fuit abundantia in terra Ægypti. La différence consiste en HIH *fuit* pour HIU, *fuerunt*, & le mot SBA, *abundantia* omis dans l'Hébreu. Comparez ceci avec le ℣. 53.

℣. 52. Hébr. litt. il nomma le second Ephraim, *qui signifie fructification*, en disant: Dieu m'a fait fructifier.

Ibid. Vulg. litt. de ma pauvreté. Hébr. de mon affliction, ou, de mon humiliation.

℣. 53. Au lieu de *qui fuerant*, l'Hébreu porte *quæ fuerat*: ce qui confirme la lecture du Samaritain au ℣. 48.

℣. 54. Hébr. autr. dans tous les pays *voisins*. En Hébreu le mot ARS, signifie également *terre* & *pays*; en sorte que dans le style des Hébreux, *toute la terre*, signifie quelquefois *tout le pays*; & de plus ici l'Hébreu emploie le plutiel, *dans toutes les terres*, c'est-à-dire, *dans tous les pays*, ou *dans toutes les provinces*, comme la Vulgate l'exprime au dernier ℣. où elle met *Omnes provinciæ*, pour *Omnis terra*, selon l'Hébreu, & *Omnes terræ*, selon le Samaritain.

avoit *de quoi faire* du pain dans toute l'Egypte."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1714.

55. Le peuple étant preſſé de la famine, cria à Pharaon, & lui demanda de quoi vivre. Mais il leur dit : Allez *trouver* Joſeph, & faites tout ce qu'il vous dira.

56. Cependant la famine croiſſoit tous les jours dans toute la terre, & Joſeph ouvrant tous les greniers, " vendoit du bled aux Egyptiens, parce qu'ils étoient tourmentés eux-mêmes de la famine.

57. Et on venoit de toutes les Provinces *voiſines* en Egypte, pour acheter de quoi vivre, & pour trouver quelque ſoulagement dans la rigueur de cette famine.

valuit, in cuncta autem terra Ægypti panis erat.

55. Quâ eſuriente, clamavit populus ad Pharaonem, alimenta petens. Quibus ille reſpondit: Ite ad Joſeph; & quidquid ipſe vobis dixerit, facite.

56. Creſcebat autem quotidie fames in omni terra, aperuitque Joſeph univerſa horrea, & vendebat Ægyptiis: nam & illos oppreſſerat fames.

57. Omneſque provinciæ veniebant in Ægyptum, ut emerent eſcas, & malum inopiæ temperarent.

Ibid. Le Sytiaque & quelques anciens exemplaires tant Grecs que Latins liſent ici une négation, *non erat panis*, qui ſemble s'accorder aſſez avec le verſet ſuivant où l'Egypte demande du pain. Le ſens ſeroit donc : la famine ſe répandit dans toutes les provinces ; & dans toute l'Egypte même, il n'y avoit point de pain. Toute l'Egypte éprouva donc la famine, & le peuple cria à Pharaon, en lui demandant du pain. Mais il leur dit : Allez trouver Joſeph, &c. Il y avoit du bled dans l'Egypte ; mais il n'y avoit point de pain, parce que ce bled étoit en réſerve, & l'on ne pouvoit en avoir pour faire du pain qu'en s'adreſſant à Joſeph qui en avoit ſeul l'adminiſtration.

℣. 56. On lit dans l'Hébreu *omnia in quibus erat*. Le Samaritain ajoute *frumentum*. On a ſoupçonné qu'il falloit auſſi du moins y ſous-entendre *horrea* ; & cela fondé ſur ce que l'Hébreu dit littéralement *totalitas in quibus*, en ſorte que ce pluriel *in quibus* ſemble ſuppoſer un ſubſtantif auquel il puiſſe ſe rapporter.

CHAPITRE

CHAPITRE XLII.

Arrivée des freres de Joseph en Egypte. Joseph les traite d'espions. Il fait arrêter Siméon, & ne renvoie les autres qu'à condition qu'ils lui ameneront Benjamin.

1. AUdiens autem Jacob quòd alimenta venderentur in Ægypto, dixit filiis suis : Quare negligitis ?

1. CEpendant Jacob ayant entendu dire qu'on vendoit du bled en Egypte, dit à ses enfants : Pourquoi négligez-vous *ce qui regarde notre soulagement ?* "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1706.

2. Audivi quòd triticum venumdetur in Ægypto : descendite, & emite nobis necessaria, ut possimus vivere, & non consumamur inopiâ.

2. J'ai appris qu'on vend du bled en Egypte : Allez-y acheter ce qui nous est nécessaire, afin que nous puissions vivre, & que nous ne mourions pas de faim.

3. Descendentes igitur fratres Joseph decem, ut emerent frumenta in Ægypto,

3. Les dix freres de Joseph allerent donc en Egypte pour y acheter du bled ;

4. Benjamin domi retento à Jacob, qui dixerat fratribus ejus : Ne fortè in itinere quidquam patiatur mali :

4. *car* Jacob retint Benjamin " avec lui, ayant dit à ses freres *qu'il craignoit* qu'il ne lui arrivât quelqu'accident dans le chemin.

5. ingressi sunt terram Ægypti cum aliis qui pergebant ad emendum. Erat autem fames in terra Chanaan.

5. Ils entrerent dans l'Egypte avec les autres qui y alloient pour acheter *du bled*, parce que la famine étoit dans la terre de Chanaan.

℣. 1. Hébr. litt. Pourquoi vous regardez-vous mutuellement, *sans rien faire pour chercher du soulagement* ? Au lieu de TTRAU, *vos invicem respicitis*, on lit dans le Samaritain TTIRAU, *vos terremini* ; » Pourquoi vous effrayez-vous ? » Les Septante semblent avoir lu TTRFU, *vos desidiæ traditis* ; ce qui rentre dans le sens de la Vulgate, *negligitis* : » Pourquoi vous laissez-» vous aller au découragement & à l'inac-» tion ? »

℣. 4. Le Samaritain continue de le nommer *Benjamin*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1706.

6. Joseph commandoit " dans toute l'Egypte, & le bled ne se vendoit aux peuples que par son ordre. *Ainsi il falloit s'adresser à lui pour en avoir.* Ses freres l'ayant *donc* adoré,

6. Et Joseph erat princeps in terra Ægypti, atque ad ejus nutum frumenta populis vendebantur. Cúmque adorassent eum fratres sui,

7. il les reconnut ; & leur parlant assez rudement, comme à des étrangers, il leur dit : D'où venez-vous ? Ils lui répondirent : *Nous venons* du pays de Chanaan, pour acheter ici de quoi vivre.

7. & agnovisset eos, quasi ad alienos durius loquebatur : interrogans eos : Unde venistis ? Qui responderunt : De terra Chanaan, ut emamus victui necessaria.

8. Et quoiqu'il connût bien ses freres, il ne fut pas néanmoins connu d'eux.

8. Et tamen fratres ipse cognoscens non est cognitus ab eis.

9. Alors se souvenant des songes qu'il avoit eus autrefois, *& de l'autorité qu'il devoit, selon ces songes, avoir un jour sur ses freres*, il leur dit : Vous êtes des espions, *&* vous êtes venus ici pour considérer les endroits les plus foibles de l'Egypte.

9. Recordatusque somniorum, quæ aliquando viderat, ait ad eos : Exploratores estis : ut videatis infirmiora terræ venistis.

10. Ils *lui* répondirent : Non, seigneur, nous ne sommes point venus pour cela ; mais vos serviteurs sont venus ici *seulement* pour acheter du bled.

10. Qui dixerunt : Non est ita, domine ; sed servi tui venerunt ut emerent cibos.

11. Nous sommes tous enfants d'un seul homme : nous venons avec des pensées de paix, " & vos serviteurs n'ont aucun mauvais dessein.

11. Omnes filii unius viri sumus, pacifici venimus : nec quidquam famuli tui machinantur mali.

12. Joseph leur répondit : Non, cela n'est pas ; mais vous êtes venus pour remarquer ce qu'il y a de moins fortifié dans l'Egypte.

12. Quibus ille respondit : Aliter est ; immunita terræ hujus considerare venistis.

13. Ils lui dirent : Nous sommes dou-

13. At illi : Duodecim,

℣. 6. Vulg. litt. *Princeps.* Le terme Hébreu marque la souveraine puissance.

℣. 11. Hébr. nous sommes droits & de bonne foi. Il y a là dans l'Hébreu un *nos* écrit irreguliérement NKNU, au lieu de ANKNU, qu'on lit dans le Samaritain.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1706.

inquiunt, servi tui, fratres sumus, filii viri unius in terra Chanaan : minimus cum patre nostro est, alius non est super.

14. Hoc est, ait, quod locutus sum : exploratores estis.

15. Jam nunc experimentum vestrî capiam : per salutem Pharaonis non egrediemini hinc, donec veniat frater vester minimus.

16. Mittite ex vobis unum, & adducat eum : vos autem eritis in vinculis, donec probentur quæ dixistis utrùm vera an falsa sint : alioquin per salutem Pharaonis exploratores estis.

17. Tradidit ergo illos custodiæ tribus diebus.

18. Die autem tertio eductis de carcere, ait : Facite quæ dixi, & vivetis : Deum enim timeo.

19. Si pacifici estis, frater vester unus ligetur in carcere : vos autem abite freres, *tous* enfants d'un même homme dans le pays de Chanaan, & vos serviteurs. Le dernier *de tous* est avec notre pere, & l'autre n'est plus *au monde*.

14. Voilà, " dit Joseph, *qui prouve* ce que je disois, *que* vous êtes des espions : *vous en tenez le langage ; vous en employez les ruses.*

15. *Mais* je vais éprouver si vous dites la vérité. Vive Pharaon, " vous ne sortirez point d'ici, jusqu'à ce que le dernier de vos freres y soit venu.

16. Envoyez l'un de vous pour l'amener ; cependant vous demeurerez en prison, jusqu'à ce que j'aie reconnu si ce que vous dites est vrai ou faux : autrement, vive Pharaon, vous êtes des espions. *Et ils dirent : ce jeune homme ne pourra point quitter son pere ; ou s'il quitte son pere, son pere mourra.*".

17. Il les fit donc mettre en prison pour trois jours.

18. Et le troisieme jour il les fit sortir de prison, & leur dit : Faites ce que je vous dis, & vous vivrez : car je crains Dieu, *& je ne veux pas vous faire de mal, si vous êtes innocents.*

19. *Si donc* vous venez ici dans un esprit de paix, " que l'un de vos freres demeure lié dans la prison ; & allez-

℣. 14. Dans cette expression *Hoc est*, on sous-entend en Hébreu *verbum* : on le trouve exprimé au chap. préc. ℣. 28. ce qui donne lieu de présumer qu'il a été omis ici par les Copistes.

℣. 15. Vulg. litt. par le salut de Pharaon. Hebr. vive Pharaon. La même expression va revenir au ℣. suiv.

℣. 16. Cela se trouve dans le Samaritain ; & cela sera rappellé dans le chap. XLIV. ℣. 22. Il est assez vraisemblable qu'ils répondirent à Joseph, & que ce fut sur leur réponse qu'il les fit mettre en prison.

℣. 19. Hébr. si vous êtes droits & sinceres ;

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1706.

vous-en vous *autres*, emportez en votre pays le bled que vous avez acheté, "

20. & amenez-moi le dernier de vos freres, afin que je puisse reconnoître si ce que vous dites est véritable, & que vous ne mouriez point. Ils firent ce qu'il leur avoit ordonné.

Infr. XLIII. 5.

21. Et ils se disoient l'un à l'autre: C'est justement que nous souffrons tout ceci, parce que nous avons péché contre notre frere, " & que voyant la douleur de son ame, lorsqu'il nous prioit *d'avoir compassion de lui*, nous ne l'écoutâmes point: c'est pour cela que nous sommes tombés dans cette affliction.

Sup. XXXVII. 22.

22. Ruben, l'un d'entre eux leur disoit: Ne vous dis-je pas *alors*: Ne commettez point un si grand crime contre cet enfant? Et *cependant* vous ne m'écoûtates point; c'est son sang maintenant que *Dieu nous* redemande.

23. *En s'entretenant ainsi*, ils ne savoient pas que Joseph les entendît, parce qu'il leur parloit par un truchement.

24. Mais il se retira pour un peu de temps, & versa des larmes; & étant revenu, il leur parla *de nouveau*.

25. Il fit prendre Siméon, & le fit lier devant eux, & il commanda " à ses

te, & ferte frumenta quæ emisistis, in domos vestras;

20. & fratrem vestrum minimum ad me adducite, ut possim vestros probare sermones, & non moriamini. Fecerunt ut dixerat:

21. & locuti sunt ad invicem: Meritò hæc patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum, videntes angustiam animæ illius, dum deprecaretur nos, & non audivimus: idcircò venit super nos ista tribulatio.

22. E quibus unus Ruben, ait: Numquid non dixi vobis: Nolite peccare in puerum: & non audistis me? en sanguis ejus exquiritur.

23 Nesciebant autem quòd intelligeret Joseph: eo quòd per interpretem loqueretur ad eos.

24. Avertitque se parumper, & flevit: & reversus locutus est ad eos.

25. Tollensque Simeon, & ligans illis præsentibus,

Ibid. Hébr. autr. la marchandise dont vos maisons sont affamées: Cette expression est à remarquer pour l'intelligence du ℣. 33. où il paroît manquer un mot.

℣. 21. Hébr. & ils se disoient l'un à l'autre: Assurément nous sommes coupables envers notre frere, parce que, &c.

℣. 25. On lit dans l'Hébreu: *Jussit Joseph, & impleverunt.... & ut reponerent.... & ut darent.* Les Septante semblent avoir lu, *ut implerent*, comme l'exprime la Vulgate. C'est-à-dire LMLA, *ut implerent*, au lieu de VIMLAU, *& impleverunt*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1706.

juſſit miniſtris ut implerent eorum ſaccos tritico, & reponerent pecunias ſingulorum in ſaculis ſuis, datis ſuprà cibariis in viam: qui fecerunt ita.

Officiers d'emplir leurs ſacs de bled, & de remettre dans le ſac de chacun d'eux l'argent qu'ils avoient donné, en y ajoutant encore des vivres pour ſe nourrir pendant le chemin, ce qui fut exécuté auſſi-tôt.

26. At illi portantes frumenta in aſinis ſuis, profecti ſunt.

26. Les freres de Joſeph s'en allerent donc, emportant leur bled ſur leurs ânes.

27. Apertoque unus ſacco ut daret jumento pabulum in diverſorio, contemplatus pecuniam in ore ſacculi,

27. Et l'un d'eux ayant ouvert ſon ſac dans l'hôtellerie pour donner à manger à ſon âne, vit ſon argent à l'entrée du ſac,

28. dixit fratribus ſuis: Reddita eſt mihi pecunia; en habetur in ſacco. Et obſtupefacti turbatique, mutuò dixerunt: Quidnam eſt hoc quod fecit nobis Deus?

28. & il dit à ſes freres: On m'a rendu mon argent, le voici dans mon ſac. Ils furent tous ſaiſis d'étonnement & de trouble, & s'entredifoient: Quelle eſt cette conduite de Dieu ſur nous?

29. Veneruntque ad Jacob patrem ſuum in terram Chanaan, & narraverunt ei omnia quæ accidiſſent ſibi, dicentes.

29. Lorſqu'ils furent arrivés chez Jacob leur pere, au Pays de Chanaan, ils lui raconterent tout ce qui leur étoit arrivé, en diſant:

30. Locutus eſt nobis dominus terræ durè, & putavit nos exploratores eſſe provinciæ:

30. Le ſeigneur de ce pays-là nous a parlé durement, & il nous a pris pour des eſpions qui venoient obſerver le Royaume.

31. Cui reſpondimus: Pacifici ſumus, nec ullas molimur inſidias.

31. Nous lui avons répondu: Nous ſommes gens paiſibles, " & très-éloignés d'avoir aucun mauvais deſſein.

32. Duodecim fratres

32. Nous étions douze freres, *tous*

℣. 31. Hébr. autr. droits & ſinceres.

enfants d'un même pere. L'un n'eſt plus *au monde* ; le plus jeune eſt avec notre pere au pays de Chanaan.

Av. l'Ere Cnr. Vulg. 1706.

uno patre geniti ſumus : unus non eſt ſuper, minimus cum patre noſtro eſt in terra Chanaan.

33. Il nous a répondu : Je veux éprouver s'il eſt vrai que vous n'ayez que des penſées de paix. " Laiſſez-moi donc ici l'un de vos freres ; prenez le bled qui vous eſt néceſſaire pour vos maiſons, " & vous en allez :

33. Qui ait nobis : Sic probabo quòd pacifici ſitis : Fratrem veſtrum unum dimittite apud me, & cibaria domibus veſtris neceſſaria ſumite, & abite :

33. & amenez-moi le plus jeune de vos freres, afin que je ſache que vous n'êtes point des eſpions ; que vous puiſſiez enſuite remener avec vous celui que je retiens priſonnier, & qu'il vous ſoit permis à l'avenir d'acheter ici ce que vous voudrez.

34. fratremque veſtrum minimum adducite ad me, ut ſciam quòd non ſitis exploratores : & iſtum qui tenetur in vinculis, recipere poſſitis : ac deinceps quæ vultis, emendi habeatis licentiam.

35. Après avoir ainſi parlé *à leur pere*, comme ils jettoient leur bled hors de leurs ſacs, " ils trouverent chacun leur argent lié " à l'entrée du ſac, & ils en furent tous épouvantés.

35. His dictis, cùm frumenta effunderent, ſinguli repererunt in ore ſaccorum ligatas pecunias : exterritiſque ſimul omnibus,

36. alors Jacob leur pere leur dit : Vous m'aves réduit à être ſans enfants. Joſeph n'eſt plus *au monde*, Siméon eſt en priſon ; " & vous voulez en-

36. dixit pater Jacob : Abſque liberis me eſſe feciſtis : Joſeph non eſt ſuper, Simeon tenetur in

℣. 33. Hébr. autr. que vous ſoyez droits & ſinceres.

Ibid. Hébr. litt. la famine de vos maiſons ou plutôt comme au ℣. 19. la marchandiſe dont vos maiſons ſont affamées. Les Copiſtes ont omis ici le mot SBR, *marchandiſe*, qui ſe trouve au ℣. 19.

℣. 35. On lit dans l'Hébreu : *Et factum eſt ipſi evacuantes ſaccos ſuos.* Dans le Samaritain : *Et facti ſunt* : Les Septante ſemblent avoir lu : *Et factum eſt, & ipſi evacuantes*, &c. hébraiſme qui ſignifie *ut evacuârunt*, &c. La différence ne conſiſte que dans la ſeule lettre ו, qui attachée au verbe VIHI, *Et factum eſt*, en forme le pluriel VIHIU, *Et facti ſunt* : & au contraire ſéparée ſignifie & qui alors ſe prend pour *ut*.

Ibid. Hébr. *ligamen argenti ſui.* Voyez ce qui eſt dit dans cette expreſſion dans la *Diſſertation ſur l'antiquité de la Monnoie*, à la tête de ce Livre.

℣. 36. Hébr. autr. Joſeph n'eſt plus ; Siméon n'eſt plus.

vinculis, & Benjamin auferetis : in me hæc omnia mala reciderunt.

37. Cui respondit Ruben : Duos filios meos interfice, si non reduxero illum tibi : trade illum in manu mea, & ego eum tibi restituam.

38. At ille : Non descendet, inquit, filius meus vobiscum : frater ejus mortuus est, & ipse solus remansit : si quid ei adversi acciderit in terra ad quam pergitis, deducetis canos meos cum dolore ad inferos.

core m'enlever Benjamin. Tous ces maux sont retombés sur moi. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1706.

37. Ruben lui répondit : Faites mourir mes deux enfants, " si je ne vous le ramene ; confiez-le moi, & je vous le rendrai *certainement.*

38. Non, dit Jacob : Mon fils n'ira point avec vous. Son frere est mort, & il est demeuré seul ; s'il lui arrive quelque malheur au pays où vous allez, vous accablerez ma vieillesse d'une douleur qui m'emportera dans le tombeau.

℣. 37. Hébr. autr. Vous me tuerez deux enfants. Dans la suite, il paroît qu'il en avoit quatre. *Infra.* XLVI. 9.

CHAPITRE LXIII.

Retour des freres de Joseph en Egypte avec Benjamin. Joseph leur fait un festin.

1. INterim fames omnem terram vehementer premebat.

2. Consumptisque cibis quos ex Ægypto detulerant, dixit Jacob ad filios suos : Revertimini, & emite nobis pauxillum escarum.

3. Respondit Judas : De-

1. CEpendant la famine désoloit extraordinairement tout le pays *de Chanaan.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

2. Et le bled que les enfants de Jacob avoient apporté d'Egypte étant consumé, Jacob leur dit : Retournez *en Egypte*, pour nous acheter *encore* un peu de bled.

3. Juda *lui* " répondit : Celui qui com-

℣. 3. L'Hébreu l'exprime.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

mande en ce pays-là nous a déclaré sa volonté avec ferment, en disant : Vous ne verrez point mon visage, à moins que vous n'ameniez avec vous le plus jeune de vos freres.

nuntiavit nobis vir ille sub attestatione jurisjurandi, dicens : Non videbitis faciem meam, nisi fratrem vestrum minimum adduxeritis vobiscum.

4. Si vous voulez donc l'envoyer avec nous, nous irons ensemble, & nous acheterons ce qui vous est nécessaire.

4. Si ergo vis eum mittere nobiscum, pergemus pariter, & ememus tibi necessaria.

Sup. XLII. 20. 5. Si vous ne le voulez pas, nous n'irons point ; car cet homme, comme nous *vous* l'avons dit plusieurs fois, " nous a déclaré que nous ne verrions point son visage, si nous n'avions avec nous notre jeune frere.

5. Sin autem non vis, non ibimus, vir enim, ut sæpè diximus, denuntiavit nobis, dicens : Non videbitis faciem meam absque fratre vestro minimo.

6. Israël leur dit : C'est pour mon malheur que vous lui avez appris " que vous aviez encore un autre frere.

6. Dixit eis Israel : In meam hoc feciſtis miseriam, ut indicaretis ei & alium habere vos fratrem.

7. Mais ils lui répondirent : Il nous demanda par ordre toute la suite de notre famille : si notre pere vivoit ; si nous avions *encore* un frere : & nous lui répondîmes conformément à ce qu'il nous avoit demandé ; pouvions-nous deviner qu'il nous diroit : Amenez avec vous votre *jeune* frere ?

7. At illi responderunt : Interrogavit nos homo, per ordinem noſtram progeniem : si pater viveret ; si haberemus fratrem, & nos respondimus ei consequenter juxta id quod fuerat scisitatus : numquid scire poteramus quòd dicturus esset : Adducite fratrem vestrum vobiscum ?

8. Juda dit encore à son pere : Envoyez ce jeune-homme " avec moi, afin

8. Judas quoque dixit patri suo : Mitte puerum

℣. 5. Ces mots, *ut sæpè diximus*, ne sont point dans l'Hébreu.

℣. 6. Hébr. Pourquoi m'avez-vous causé cette affliction, en lui apprenant que, &c.

℣. 8. Le mot *puer* en Latin ne signifie pas toujours un enfant, mais un jeune homme. Ce nom a déjà été donné plus haut à Isaac au temps où Abraham reçut ordre de l'immoler, *Supr.* XXII. 5. 12. Bientôt on verra qu'ici Benjamin se trouve pere de dix enfants : (*Infrà.* XLVI. 21.) mais il étoit le plus jeune de ses freres, qui avoient quinze &

mecum

mecum ; ut proficiſcamur, poſſimus vivere ; ne moriamur nos & parvuli noſtri.

que nous puiſſions partir, & avoir de quoi vivre, & que nous ne mourions pas, nous & nos petits enfants. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

9. Ego ſuſcipio puerum : de manu mea require illum. Niſi reduxero, & reddidero eum tibi, ero peccati reus in te omni tempore.

9. Je me charge de ce jeune homme, & c'eſt à moi à qui vous en demanderez compte. Si je ne le ramene, & ſi je ne vous le rends, je conſens que vous ne me pardonniez jamais cette faute. *Infr.* XLIV. 32.

10. Si non interceſſiſſet dilatio, jam vice alterâ veniſſemus.

10. Si nous n'avions point tant différé, nous ſerions déjà revenus une ſeconde fois.

11. Igitur Iſrael pater eorum dixit ad eos : Si ſic neceſſe eſt, facite quod vultis : ſumite de optimis terræ fructibus in vaſis veſtris, & deferte viro munera, modicum reſinæ, & mellis, & ſtoracis, ſtactes, & terebinthi, & amygdalarum.

11. Iſraël leur pere leur dit donc : Si c'eſt une néceſſité *abſolue*, faites ce que vous voudrez. Prenez avec vous des plus excellents fruits de ce pays-ci, pour en faire préſent à celui qui commande *en Egypte*, un peu de réſine, de miel, de ſtorax, de myrrhe, de térébenthine & d'amandes."

12. pecuniam quoque duplicem ferte vobiſcum : & illam, quam inveniſtis in ſacculis, reportate, ne fortè errore factum ſit :

12. Portez auſſi deux fois autant d'argent qu'au premier voyage, & reportez celui que vous avez trouvé dans vos ſacs, de peur que ce ne ſoit une mépriſe.

13. ſed & fratrem veſ-

13. Enfin menez votre frere avec

vingt ans plus que lui. Suppoſé que, ſelon l'opinion commune, Joſeph n'eût alors que 39 ans, Benjamin n'en avoit que 24, & Juda 43. Mais il eſt difficile de croire que Benjamin à cet âge eût dix enfants, & Juda des arriere-petits fils. Si donc, comme nous l'avons propoſé, Juda avoit 73 ans, Joſeph 69, Benjamin n'en avoit encore que 54, & il étoit jeune à l'égard de Juda qui en paroit ; plus jeune encore à l'égard de Ruben qui étant l'aîné devoit avoir 76. ans ; très-jeune auprès de Jacob leur pere qui en avoit 130. Voyez la *Diſſertation ſur le III. Age*, à la tête de ce Livre.

℣. 11. *Mellis* : Quelques-uns croient que le terme Hébreu ſignifie des dattes dont on tire le miel. *Stactes* : Voyez ci-deſſus chap. XXXVII. ℣. 25. *Terebinthi* : Le terme Hebreu tel qu'il ſe lit aujourd'hui, peut ſignifier le fruit de l'arbre nommé *Piſtacium*.

vous, & allez vers cet homme.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

14. Je prie mon Dieu, le *Dieu* tout-Puissant, de vous le rendre favorable, afin qu'il renvoie avec vous votre frere qu'il tient prisonnier, " & Benjamin *que je vous confie*. Cependant je demeurerai seul, comme si j'étois sans enfants. "

trum tollite, & ite ad virum.

14. Deus autem meus omnipotens faciat vobis eum placabilem : & remittat vobiscum fratrem vestrum quem tenet, & hunc Benjamin : ego autem quasi orbatus absque liberis ero.

15. Ils prirent donc avec eux les présents & le double de l'argent *qu'ils avoient la premiere fois*, avec Benjamin ; & étant partis, ils arriverent en Egypte, où ils se présenterent devant Joseph.

15. Tulerunt ergo viri munera, & pecuniam duplicem, & Benjamin : descenderuntque in Ægyptum, & steterunt coram Joseph.

16. Joseph les ayant vus, & Benjamin avec eux, dit à son Intendant : Faites entrer ces personnes chez moi ; tuez *les animaux les plus gras & les plus excellents, tels qu'on les choisit pour en faire* des victimes, & préparez un festin ; parce qu'ils mangeront à midi avec moi.

16. Quos cùm ille vidisset, & Benjamin simul, præcepit dispensatori domûs suæ, dicens : Introduc viros domum, & occide victimas, & instrue convivium ; quoniam mecum sunt comesturi meridie.

17. L'intendant exécuta ce qui lui avoit été commandé, & les fit entrer dans la maison.

17. Fecit ille quod sibi fuerat imperatum, & introduxit viros domum.

18. Alors étant saisis de crainte, ils s'entredisoient : C'est *sans doute* à cause de cet argent que nous avons remporté dans nos sacs, qu'il nous fait entrer ici, pour faire retomber sur nous ce repro-

18. Ibique exterriti, dixerunt mutuò : Propter pecuniam quam retulimus priùs in saccis nostris, in-

℣. 14. On lit dans l'Hébreu, *fratrem vestrum*, AKR, *alterum*. Dans le Samaritain, HARD, *unum*. Les Septante ont lu ainsi. La Vulgate sembleroit supposer, HASIR, *vinctum*.

Ibid. Hébr. autr. Et s'il faut que je demeure privé de mes enfants, j'en demeurerai privé : *Ego autem prout orbatus fuero, orbatus fuero*. Il y a dans Esther IV. 16. une expression semblable, qui explique celle-ci : *Et prout periero, periero* : Et s'il faut périr, je périrai.

ductí ſumus : ut devolvat in nos calumniam, & violenter ſubjiciat ſervituti, & nos, & aſinos noſtros.

che, & nous opprimer, " en nous réduiſant en ſervitude, & *ſe ſaiſiſſant de* nos ânes. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

10. Quamobrem in ipſis foribus accedentes ad diſpenſatorem domûs,

19. C'eſt pourquoi étant encore à la porte, ils s'approcherent de l'Intendant de Joſeph,

20. locuti ſunt : Oramus, domine, ut audias nos. Jam antè deſcendimus ut emeremus eſcas :

20. & lui dirent : ſeigneur, nous vous ſupplions de nous écouter. Nous ſommes déjà venus une fois acheter du bled.

21. quibus emptis, cùm veniſſemus ad diverſorium, aperuimus ſaccos noſtros, & invenimus pecuniam in ore ſaccorum : quam nunc eodem pondere reportavimus.

21. Et après l'avoir acheté, lorſque nous fumes arrivés à l'hôtellerie, en ouvrant nos ſacs, nous y trouvâmes notre argent que nous vous rapportons maintenant au même poids. *Supr.* XLII. 35

22. Sed & aliud attulimus argentum, ut emamus quæ nobis neceſſaria ſunt : non eſt in noſtra conſcientia quis poſuerit eam in marſupiis noſtris.

22. Et nous vous en rapportons encore d'autre, pour acheter ce qui nous eſt néceſſaire ; mais nous ne ſavons en aucune ſorte qui a pu remettre cet argent dans nos ſacs.

23. At ille reſpondit : Pax vobiſcum, nolite timere : Deus veſter, & Deus patris veſtri, dedit vobis theſauros in ſaccis veſtris. Nam pecuniam quam dediſtis mihi, probatam ego habeo. Eduxitque ad eos Simeon,

23. L'Intendant leur répondit : Ayez l'eſprit en repos ; ne craignez point. Votre Dieu & le Dieu de votre pere vous a donné des tréſors dans vos ſacs ; car pour moi j'ai reçu l'argent que vous m'avez donné, & j'en ſuis content." Il fit ſortir auſſi Siméon *de la priſon*, & le leur amena.

℣. 18. Hébr. litt. pour ſe rouler ſur nous & pour ſe jetter ſur nous. » c. à. d. pour nous abattre & nous écraſer comme un lutteur qui ſe jette ſur ſon ennemi.

℣. 23. Hébr. votre argent eſt venu juſqu'à moi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

24. Après les avoir fait entrer en la maison, il leur apporta de l'eau, ils se laverent les pieds, & il donna à manger à leurs ânes.

24. & introductis domum, attulit aquam, & laverunt pedes suos, deditque pabulum asinis eorum.

25. Cependant ils tinrent leurs présents tout prêts, attendant que Joseph entrât sur le midi, parce qu'on leur avoit dit qu'ils devoient manger en ce lieu-là.

25. Illi verò parabant munera, donec ingrederetur Joseph meridie: audierant enim quòd ibi comesturi essent panem.

26. Joseph étant donc entré dans sa maison, ils lui offrirent leurs présents qu'ils tenoient en leurs mains, & ils l'adorerent en se baissant jusqu'en terre.

26. Igitur ingressus est Joseph domum suam, obtuleruntque ei munera, tenentes in manibus suis, & adoraverunt proni in terram.

27. Il les salua aussi en leur faisant bon visage, & il leur demanda: Votre pere *ce bon* vieillard, dont vous m'aviez parlé, se porte-t-il bien? vit-il encore? "

27. At ille, clementer resalutatis eis, interrogavit eos, dicens: Salvusne est pater vester senex, de quo dixeratis mihi? adhuc vivit?

28. Ils lui répondirent: Notre pere votre serviteur se porte bien, il vit encore, " *Joseph dit: Que cet homme soit beni de Dieu.* " Et eux se baissant profondément, l'adorerent.

28. Qui responderunt: Sospes est servus tuus pater noster; adhuc vivit. Et incurvati, adoraverunt eum.

29. Joseph levant les yeux, vit Benjamin son frere, fils de *Rachel* sa mere, & il leur dit: Est-ce là le plus jeune de vos freres dont vous m'aviez parlé?

29. Attollens autem Joseph oculos, vidit Benjamin fratrem suum uteri-

℣. 27. Le Samaritain n'exprime qu'une fois la marque de l'interrogation ה, *An*; de maniere que le sens seroit. » Votre pere, ce vieillard dont vous m'avez dit, » Il vit encore, se porte-t-il bien? » Mais les freres de Joseph ne lui avoient point dit, *Il vit encore*? C'est Joseph qui leur demande ici pour sa premiere fois s'il vit encore; & ils répondent aux deux interrogations qui se trouvent dans l'Hébreu: *Il se porte bien; il vit encore.* Il faut seulement observer que le *mihi* exprimé dans la Vulgate manque dans l'Hébreu: cette omission ne change rien au sens: on le trouve exprimé au ℣. 29.

℣. 28. Cela se trouve exprimé dans les Septante & dans le Samaritain: & cela est très-analogue au souhait qu'il va faire de même sur Benjamin, au ℣. suiv.

num, & ait : Iſte eſt frater veſter parvulus, de quo dixeratis mihi ? Et rursùm : Deus, inquit, miſereatur tuî, fili mi.

Mon fils ajouta-t-il, je prie Dieu qu'il *vous conſerve* & vous ſoit toujours favorable. Av. L'Ere Chr. Vulg. 1705.

30. Feſtinavitque, quia commota fuerant viſcera ejus ſuper fratre ſuo, & erumpebant lacrymæ : & introiens cubiculum flevit.

30. Et il ſe hâta *de ſortir*, parce que ſes entrailles avoient été émues en voyant ſon frere, & qu'il ne pouvoit plus retenir ſes larmes ; paſſant donc dans une *autre* chambre, il pleura.

31. Rursúmque lotâ facie egreſſus, continuit ſe, & ait : Ponite panes.

31. Et après s'être lavé le viſage, il revint, ſe faiſant violence : & il dit *à ſes gens* : Servez à manger.

32. Quibus appoſitis ſeorsùm Joſeph, & ſeorsùm fratribus, Ægyptiis quoque qui veſcebantur ſimul : ſeorsùm, (illicitum eſt enim Ægyptiis comedere cum Hebræis, & profanum putant hujuſcemodi convivium ;)

32. On ſervit Joſeph à part, & ſes freres à part, & les Egyptiens qui mangeoient avec lui, *furent auſſi ſervis* à part ; (car il n'eſt pas permis aux Egyptiens de manger avec *les étrangers*, *tels qu'étoient* les Hébreux, & ils croient qu'un feſtin de cette ſorte ſeroit profane. ")

33. ſederunt coram eo, primogenitus juxta primogenita ſua, & minimus juxta ætatem ſuam. Et mirabantur nimis,

33. Ils s'aſſirent " donc en préſence de Joſeph, l'aîné le premier ſelon ſon rang, & le plus jeune ſelon ſon âge : & ils furent extrêmement ſurpris,

34. ſumptis partibus quas ab eo acceperant : majorque pars venit Benjamin, ita ut quinque par-

34. en voyant les parts qu'il leur avoit données, de ce que la part la plus grande étoit tombée à Benjamin ; " car elle étoit cinq fois plus grande que celle des autres, " *& ils penſoient qu'é-*

℣. 32. Hébr. & ils regardent cela comme une abomination.

℣. 33. L'uſage de manger couché ne paroît guere dans l'Ecriture, que depuis le retour de la captivité.

℣. 34. Hébr. il prit les parts de devant lui & les envoya à chacun de ſes freres ; & la part de Benjamin fut la plus grande. » Joſeph envoie lui-même à chacun d'eux ſa part en particulier, ſelon l'ancienne coutume de ſervir à table.

Ibid. Dans les repas chaque convié avoit

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

tant le plus jeune, cette marque de distinction lui convenoit moins qu'à aucun de ſes freres. Ils bûrent ainſi avec Joſeph, & firent grande chere.

tibus excederet. Biberunt-que & inebriati ſunt cum eo.

une égale portion ; on diſtinguoit les perſonnes honorables par de plus groſſes parts.

Ibid. Inebriati ſunt. Dans la langue ſainte cette expreſſion qui ſignifie à la lettre, s'enivrer, ſe prend quelquefois en un ſens moins odieux, pour ſignifier, boire autant que la ſoif & la néceſſité le demande. *Prov.* XI. 25. *Cant.* V. 1. *Agg.* I. 6.

CHAPITRE XLIV.

Joſeph fait mettre ſa coupe dans le ſac de Benjamin. Il traite ſes freres comme s'ils euſſent été des voleurs. Juda s'offre à demeurer eſclave en la place de Benjamin.

1. OR Joſeph *voulant connoître dans quelles diſpoſitions étoient ſes freres à l'égard de Benjamin*, donna cet ordre à l'Intendant de ſa maiſon, & lui dit : Mettez dans les ſacs de ces perſonnes autant de bled qu'ils en pourront tenir, & l'argent de chacun à l'entrée du ſac ;

2. & mettez ma coupe d'argent à l'entrée du ſac du plus jeune, avec l'argent qu'il a donné pour le bled. Cet ordre fut donc exécuté.

3. Et *le lendemain* dès le matin, on les laiſſa aller avec leurs ânes *chargés*.

4. Lorſqu'ils furent ſortis de la Ville, comme ils n'avoient fait encore que peu de chemin, Joſeph appella l'Intendant de ſa maiſon, & lui dit : Courez vîte après ces gens, arrêtez-les, & leur dites : Pourquoi avez-vous rendu le mal pour le bien ?

1. PRæcepit autem Joſeph diſpenſatori domûs ſuæ, dicens : Imple ſaccos eorum frumento, quantum poſſunt capere ; & pone pecuniam ſingulorum in ſummitate ſacci :

2. ſcyphum autem meum argenteum, & pretium quod dedit tritici, pone in ore ſacci junioris. Factumque eſt ita.

3. Et orto manè, dimiſſi ſunt cum aſinis ſuis.

4. Jamque urbem exierant, & proceſſerant paululùm : tunc Joſeph, accerſito dipenſatore domûs : Surge, inquit, & perſequere viros : & apprehenſis dicito : Quare reddidiſtis malum pro bono ?

5. Scyphus quem furati estis, ipse est in quo bibit dominus meus, & in quo augurari solet : pessimam rem feciſtis.

5. La coupe que vous avez dérobée, est celle " dans laquelle mon seigneur boit, & dont il se sert pour deviner ; " vous avez fait une très-méchante action.

Av. l'Erc Chr. Vulg. 1705.

6. Fecit ille ut jusserat : & apprehensis, per ordinem locutus est.

6. L'intendant fit ce qui lui avoit été commandé, & les ayant arrêtés, il leur dit tout ce qui lui avoit été ordonné de leur dire.

7. Qui responderunt ? Quare sic loquitur dominus noster, ut servi tui tantum flagitii commiserint ?

7. Ils lui répondirent : Pourquoi mon seigneur parle-t-il ainsi à ses serviteurs, & les croit-il capables d'une action si honteuse ? "

8. Pecuniam quam invenimus in summitate saccorum, reportavimus ad te de terra Chanaan : & quomodo consequens est ut furati simus de domo domini tui aurum vel argentum ?

8. Nous vous avons rapporté du pays de Chanaan l'argent que nous trouvâmes à l'entrée de nos sacs. Comment donc se pourroit-il faire que nous eussions dérobé *& enlevé* de la maison de votre seigneur de l'or & de l'argent ?

9. Apud quemcumque fuerit inventum servorum tuorum, quod quæris, moriatur, & nos erimus servi domini nostri.

9. Que celui de vos serviteurs, quel qu'il puisse être, à qui l'on trouvera ce que vous cherchez, meure, & nous serons esclaves de mon seigneur.

10. Qui dixit eis : Fiat juxta vestram sententiam : apud quemcumque fuerit

10. Il leur dit : *Je pourrois exiger* que ce que vous prononcez *contre vous-mêmes* soit exécuté ; *mais je n'en demande pas*

℣. 5. Ces mots *Scyphus, quem furati estis*, ne sont pas dans l'Hébreu ; mais ils y manquent visiblement puisque la suite les suppose. Il y a donc lieu de présumer que la vraie lecture est celle des Septante : Pourquoi m'avez-vous dérobé ma coupe d'argent ? n'est-ce pas celle dans laquelle mon seigneur boit ?

Ibid. Hébr. autr. Il a très-bien auguré sur elle : *il a très-bien conjecturé que c'est vous qui l'avez dérobée.* Il semble peu vraisemblable que Joseph se servît d'une coupe pour en tirer des augures ; & les expressions de l'Hébreu peuvent facilement s'entendre de la simple conjecture qu'il supposoit avoir formée sur le vol de cette coupe. Le ℣. 15. confirme cette interprétation. Joseph n'y parle que de son habileté à connoître les choses cachées, sans y faire mention de sa coupe.

℣. 7. Hébr. à Dieu ne plaise que vos serviteurs soient coupables d'une telle action :

Av. l'Erf Chr. Vulg. 1705.

tant : je demande seulement que quiconque se trouvera avoir pris ce que je cherche, soit mon esclave ; pour vous, vous serez innocents, *& vous vous en irez en paix.*

11. Ils déchargerent donc aussi-tôt leurs sacs à terre, & chacun ouvrit le sien.

12. *L'Intendant* les ayant fouillés, en commençant depuis le plus grand jusqu'au plus petit, trouva la coupe dans le sac de Benjamin.

13. Alors ayant déchiré leurs vêtements & rechargé leurs ânes, ils revinrent à la Ville.

14. Juda se présenta le premier avec ses freres devant Joseph, qui n'étoit pas encore sorti du lieu *où il étoit*, & ils se prosternerent tous ensemble à terre devant lui.

15. Joseph leur dit : Pourquoi avez-vous agi ainsi *avec moi* ? ignorez-vous qu'il n'y a personne qui m'égale dans la science de deviner les choses *secrettes*, " *& qu'ainsi votre vol ne pouvoit m'être caché ?*

16. Juda lui dit : Que répondrons-nous à mon seigneur ? que lui dirons-nous, & que pouvons-nous lui représenter avec quelqu'ombre de justice pour notre défense ? Dieu a trouvé l'iniquité *dans les mains* de vos serviteurs. Nous sommes tous les esclaves de mon seigneur, nous & celui à qui on a trouvé la coupe.

inventum, ipse sit servus meus, vos autem eritis innoxii.

11. Itaque festinatò deponentes in terram saccos, aperuerunt singuli.

12. Quos scrutatus, incipiens à majore usque ad minimum, invenit scyphum in sacco Benjamin.

13. At illi, scissis vestibus, oneratisque rursùm asinis, reversi sunt in oppidum.

14. Primusque Judas cum fratribus ingressus est ad Joseph, (necdùm enim de loco abierat,) omnesque ante eum pariter in terram corruerunt.

15. Quibus ille ait : Cur sic agere voluistis ? an ignoratis quòd non sit similis meî in augurandi scientia ?

16. Cui Judas : Quid respondebimus, inquit, domino meo ? vel quid loquemur, aut justè poterimus obtendere ? Deus invenit iniquitatem servorum tuorum : en omnes servi sumus domini mei, & nos, & apud quem inventus est scyphus.

v. 15. Hébr. ne saviez-vous pas qu'un homme comme moi devineroit *votre vol ?* » C'est aussi le sens des Septante.

17. Respondit

17. Respondit Joseph: Absit à me ut sic agam: qui furatus est scyphum, ipse sit servus meus; vos autem abite liberi ad patrem vestrum.

17. Joseph répondit: Dieu me garde d'agir de la sorte. Que celui qui a pris ma coupe, soit mon esclave; & pour vous autres, allez en liberté trouver votre pere.

Av. l'Er. Chr. Vulg. 1705.

18. Accedens autem propiùs Judas, confidenter ait: Oro, domine mi, loquatur servus tuus verbum in auribus tuis, & ne irascaris famulo tuo: tu es enim post Pharaonem,

18. Juda s'approchant alors plus près de Joseph, lui dit avec assurance: Mon seigneur, permettez, je vous prie, à votre serviteur de vous adresser la parole, & ne vous mettez pas en colere contre votre esclave; car après Pharaon, "

19. dominus meus. Interrogasti priùs servos tuos: Habetis patrem, aut fratrem?

19. c'est vous qui êtes mon seigneur." Vous avez demandé d'abord à vos serviteurs: Avez-vous encore votre pere, ou quelqu'autre frere? *Sup.* XLII, 13.

20. & nos respondimus tibi domino meo: Est nobis pater senex, & puer parvulus, qui in senectute illius natus est? cujus uterinus frater mortuus est: & ipsum solum habet mater sua, pater verò tenerè diligit eum.

20. & nous vous avons répondu: Mon seigneur, nous avons un pere qui est vieux, & un jeune, " frere qu'il a eu dans sa vieillesse, dont le frere qui étoit né de la même mere est mort; il ne reste plus que celui-là de sa mere, " & son pere l'aime tendrement.

21. Dixistique servis tuis: Adducite eum ad me, & ponam oculos meos super illum.

21. Vous dites alors à vos serviteurs: Amenez-le moi, je serai bien aise de le voir. "

℣. 18. & 19. Hébr. Car vous êtes comme Pharaon. Mon seigneur, vous avez demandé d'abord à vos serviteurs, &c.

℣. 20. C'est le sens de l'Hébreu. L'expression de la Vulgate, *puer parvulus*, ne peut s'entendre ici d'un enfant, mais d'un jeune homme; & l'on vient de voir qu'il n'étoit même jeune que par comparaison avec ses freres & avec son pere.

Ibid. C'est le sens de l'Hébreu. La Vulgate dit à la lettre: Sa mere n'a que celui-là. Mais sa mere étoit morte: & l'Hébreu dit simplement: *relictus est ipse solus matri suæ*; c'est-à-dire, *ex matre sua*.

℣. 21. Litt. *Ponam oculos meos super illum.* Dans la langue sainte cette expression marque une vue de complaisance.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

22. Mais nous vous répondîmes : Mon seigneur, ce jeune homme ne peut quitter son pere ; car s'il le quitte, il le fera mourir *de douleur.*

Sup. XLIII. 3. & 5.

23. Vous dîtes à vos serviteurs : Si le dernier de vos freres ne vient avec vous, vous ne verrez plus mon visage.

24. Lors donc que nous fûmes retournés vers notre pere, votre serviteur, nous lui rapportâmes tout ce que vous aviez dit, mon seigneur.

25. Et notre pere nous ayant dit *quelque temps après :* Retournez *en Egypte* pour nous acheter *encore* un peu de bled,

26. nous lui répondîmes : Nous ne pouvons y aller *seuls* ; si notre jeune frere y vient avec nous, nous irons ensemble, mais à moins qu'il ne vienne, nous n'osons " nous présenter devant celui qui commande *en ce pays-là.*

27. Il nous répondit : Vous savez que j'ai eu deux fils de *Rachel* ma femme.

Sup. XXXVII. 20. 33.

28. L'un d'eux étant allé aux champs, vous m'avez dit qu'une bête l'avoit dévoré, & il ne paroît point jusqu'à cette heure.

29. Si vous emmenez encore celui-ci, & qu'il lui arrive quelqu'accident dans le chemin, vous accablerez ma

22. Suggessimus domino meo : Non potest puer relinquere patrem suum ; si enim illum dimiserit, morietur.

23. Et dixisti servis tuis : Nisi venerit frater vester minimus vobiscum, non videbitis ampliùs faciem meam.

24. Cùm ergo ascendissemus ad famulum tuum patrem nostrum, narravimus ei omnia quæ locutus est dominus meus.

25. Et dixit pater noster : Revertimini, & emite nobis parum tritici.

26. Cui diximus : Ire non possumus : si frater noster minimus descenderit nobiscum, proficiscemur simul ; alioquin illo absente, non audemus videre faciem viri.

27. Ad quæ ille respondit : Vos scitis quòd duos genuerit mihi uxor mea.

28. Egressus est unus, & dixistis : Bestia devoravit eum : & hucusque non comparet.

29. Si tuleritis & istum, & aliquid ei in via contigerit, deducetis canos

¥. 26. Hébr. nous ne pourrons pas.

meos cum mœrore ad inferos.

30. Igitur si intravero ad servum tuum patrem nostrum, & puer defuerit, (cùm anima illius ex hujus anima pendeat,)

31. videritque eum non esse nobiscum, morietur, & deducent famuli tui canos ejus cum dolore ad inferos.

32. Ego propriè servus tuus sim, qui in meam hunc recepi fidem, & spopondi dicens: Nisi reduxero eum, peccati reus ero in patrem meum omni tempore.

33. Manebo itaque servus tuus pro puero in ministerio domini mei, & puer ascendat cum fratribus suis.

34. Non enim possum redire ad patrem meum, absente puero: ne calamitatis, quæ oppressura est patrem meum, testis assistam.

vieillesse d'une affliction qui la conduira dans le tombeau.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

30. Si je me présente donc à mon pere votre serviteur, & que ce jeune homme ne soit pas *avec moi*, " comme sa vie dépend de celle de son fils,

31. lorsqu'il verra qu'il n'est point avec nous, " il mourra, & vos serviteurs accableront sa vieillesse d'une douleur qui le menera au tombeau.

32. Que ce soit donc plutôt moi qui soit votre esclave, puisque je me suis rendu caution de ce jeune homme, & que j'en ai répondu à mon pere, " en disant: Si je ne le ramene, je veux bien que mon pere m'impute cette faute, & qu'il ne me la pardonne jamais. *Sup.* XLIII. 9.

33. Ainsi je demeurerai votre esclave, & je servirai mon seigneur en la place de ce jeune homme, afin qu'il retourne avec ses freres.

34. Car je ne puis pas retourner vers mon pere, sans que ce jeune homme soit *avec moi*, " de peur que je ne sois moi-même témoin de l'extrême affliction qui accablera notre pere.

℣. 30. On lit dans l'Hébreu ATNU, *nobiscum*; dans le Samaritain, ATI, *mecum*, comme au ℣. 34.

℣. 31. Le mot *nobiscum*, qui manque dans l'Hébreu, se trouve dans le Samaritain.

℣. 32. Hébr. de plus, votre serviteur s'est rendu caution de ce jeune homme; & j'en ai répondu à mon pere, &c.

℣. 34. L'Hébreu & le Samaritain l'expriment: on lit dans le Grec des Septante, avec nous.

CHAPITRE XLV.

Joseph se fait connoître à ses freres. Ils s'en retournent chargés de présents vers Jacob.

1. JOseph ne pouvoit plus se retenir; & parce qu'il étoit environné de plusieurs personnes, il commanda que tout le monde sortît, " afin que nul étranger ne fût présent lorsqu'il se feroit connoître à ses freres.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

1. NOn se poterat ultrà cohibere Joseph multis coràm astantibus: unde præcepit ut egrederentur cuncti foràs, & nullus interesset alienus agnitioni mutuæ.

2. Alors les larmes lui tombant des yeux, il éleva fortement sa voix, qui fut entendue des Egyptiens, & de toute la maison de Pharaon.

2. Elevavitque vocem cum fletu: quam audierunt Ægyptii, omnisque domus Pharaonis.

3. Et il dit à ses freres: Je suis Joseph: mon pere vit-il encore? Mais ses freres ne purent lui répondre, tant ils étoient saisis de frayeur.

3. Et dixit fratribus suis: Ego sum Joseph: adhuc pater meus vivit? Non poterant respondere fratres nimio terrore perterriti.

4. Il leur parla *donc* avec douceur, & leur dit: Approchez-vous de moi. Et
Act. VII. 13. s'étant approchés de lui, il ajouta: Je suis Joseph votre frere, que vous avez vendu *à des Marchands qui m'ont amené* en Egypte.

4. Ad quos ille clementer: Accedite, inquit, ad me. Et cùm accessissent propè: ego sum, ait, Joseph, frater vester, quem vendidistis in Ægyptum.

5. Ne craignez point, & ne vous affligez point " de ce que vous m'avez

5. Nolite pavere, neque vobis durum esse videatur

℣. 1. On lit dans l'Hébreu: *Et clamavit*: *Exire facite omnem hominem à me.* Dans le Samaritain: *Et clamavit & exire fecit omnem hominem à se.* La différence consiste en ces deux mots HOSIAV, *exire facite*, pour VHOSIA; & *exire fecit*, & MALI, *à me*, pour MALIV, *à se.* Dans ce dernier sens qui est celui de la Vulgate, Joseph fait retirer tout le monde & les officiers mêmes: au lieu que l'ordre qui leur est donné dans l'Hébreu ne les exclut pas, & cependant la suite prouve qu'ils furent exclus, & que Joseph resta seul avec ses freres.

℣. 5. Hébr. ne vous affligez point; & que ce ne soit point à vos yeux un sujet d'indignation;" ou, selon les Septante & la Vulgate, une chose dure & amere. Ce qui suppose qu'on a pris le mot IKR, *iracundum sit*, au sens de IRA, *malum sit*, & peut-être lisoit-on ainsi.

quòd vendidiſtis me in his regionibus : pro ſalute enim veſtra miſit me Deus ante vos in Ægyptum.

6. Biennium eſt enim quòd cœpit fames eſſe in terra : & adhuc quinque anni reſtant, quibus nec arari poterit, nec meti.

7. Præmiſitque me Deus ut reſervemini ſuper terram, & eſcas ad vivendum habere poſſitis.

8. Non veſtro conſilio, ſed Dei vuluntate, huc miſſus ſum : qui fecit me quaſi patrem Pharaonis, & dominum univerſæ domûs ejus, ac principem in omni terra Ægypti.

9. Feſtinate, & aſcendite ad patrem meum, & dicetis ei : Hæc mandat filius tuus Joſeph : Deus fecit me dominum univerſæ terræ Ægypti ; deſcende ad me ; ne moreris :

10. & habitabis in terra Geſſen ; eriſque juxta me tu, & filii tui, & filii filiorum tui, oves tuæ, & armenta, & omnia quæ poſſidere conſueviſti.

vendu *pour être conduit* en ce pays-ci, car Dieu *l'a permis ainſi pour votre bien, & il m'a* envoyé en Egypte avant vous pour votre ſalut. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

6. Il y a déjà deux ans que la famine a commencé ſur la terre, & il en reſte encore cinq, pendant leſquels on ne pourra, ni labourer *utilement la terre*, ni *en* recueillir *les fruits néceſſaires pour ſe nourrir.*

7. *Mais* Dieu m'a fait venir ici avant vous, pour vous conſerver la vie, & afin que, *par mon moyen*, vous puiſſiez avoir des vivres pour ſubſiſter. "

8. Ce n'eſt point par votre conſeil que j'ai été envoyé ici, mais par la volonté de Dieu, qui m'a rendu comme le pere de Pharaon, " le *grand* Maître de ſa maiſon, & le Prince de toute l'Egypte. *Ne vous troublez donc point de ce que vous avez fait à mon égard.*

9. *Mais* hâtez-vous d'aller trouver mon pere, & dites-lui : Voici ce que vous mande votre fils Joſeph : Dieu m'a rendu *comme* le Maître de toute l'Egypte ; venez me trouver ; ne différez point.

10. Vous demeurerez dans la terre de Geſſen, " vous ſerez près de moi, vous & vos enfants, & les enfants de vos enfants, vos brebis, vos bœufs, & tout ce que vous poſſedez. "

℣. 7. On lit dans l'Hébreu : *& ut vivificarem vobis ad ſalutem magnam.* Le Samaritain ſupprime la prépoſition L, *ad*, qui en effet ne s'accorde pas avec cette lecture ; mais *vivificare ſalutem* eſt encore une expreſſion aſſez extraordinaire. Au lieu de LIHIOT, *ut vivificarem*, peut-être auroit-on lu originairement LIHOT, *ut eſſem*, qui s'accorderoit avec *ad ſalutem* ; & l'expreſſion ſeroit dans le génie de la langue.

℣. 8. Hébr. il m'a établi pere de Pharaon. » Cette qualité de pere du roi étoit un nom de dignité dans la cour du roi d'Egypte.

℣. 10. D. Calmet penſe que le canton de Geſſen étoit le plus oriental & le plus ſeptentrional de la baſſe Egypte. Voyez la *Diſſertation ſur les* XLII. *Demeures*, à la tête des Nombres.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

fants, vos brebis, vos troupeaux de bœufs, & tout ce que vous poſſédez.

11. Et je vous nourrirai là, parce qu'il reſte encore cinq années de famine, de peur qu'autrement vous ne périſſiez " avec toute votre famille & tout ce qui eſt à vous.

12. Vous voyez de vos yeux, vous & mon frere Benjamin, que c'eſt moi-même qui vous parle de ma propre bouche.

13. Annoncez à mon pere quelle eſt la gloire dont je ſuis ici comblé, & tout ce que vous avez vu dans l'Egypte : Hâtez-vous de l'amener.

14. Et s'étant jetté au col de Benjamin ſon frere pour l'embraſſer, il pleura ; & Benjamin pleura auſſi en le tenant embraſſé.

15. Joſeph embraſſa auſſi tous ſes freres, il pleura ſur chacun d'eux ; & après cela ils ſe raſſurerent pour lui parler.

16. Auſſi-tôt il ſe répandit un grand bruit dans toute la Cour du Roi, & on dit publiquement que les freres de Joſeph étoient venus. Pharaon s'en réjouit avec toute ſa maiſon.

17. Et il dit à Joſeph qu'il donnât cet ordre à ſes freres : Chargez vos ânes *de*

liorum tuorum, oves tuæ, & armenta tua, & univerſa quæ poſſides.

11. Ibique te paſcam, (adhuc enim quinque anni reſidui ſunt famis,) ne & tu pereas, & domus tua, & omnia quæ poſſides.

12. En oculi veſtri, & oculi fratris mei Benjamin, vident quòd os meum loquatur ad vos.

13. Nuntiate patri meo univerſam gloriam meam, & cuncta quæ vidiſtis in Ægypto : feſtinate, & adducite eum ad me.

14. Cúmque amplexatus recidiſſet in collum Benjamin fratris ſui, flevit : illo quoque ſimiliter flente ſuper collum ejus.

15. Oſculatuſque eſt Joſeph omnes fratres ſuos, & plorayit ſuper ſingulos : poſt quæ auſi ſunt loqui ad eum.

16. Auditumque eſt, & celebri ſermone vulgatum in aula regis : Venerunt fratres Joſeph. Et gaviſus eſt Pharao, atque omnis familia ejus.

17. Dixitque ad Joſeph, ut imperaret fratri-

¥. 11. Hébr. de peur que vous ne vous appauvriſſiez.

bus ſuis, dicens : Onerantes jumenta, ite in terram Chanaan,

18. & tollite inde patrem veſtrum & cognationem, & venite ad me: & ego dabo vobis omnia bona Ægypti, ut comedatis medullam terræ.

19. Præcipe etiam ut tollant plauſtra de terra Ægypti, ad ſubvectionem parvulorum ſuorum ac conjugum : & dicite : Tollite patrem veſtrum, & properate quantocyùs venientes.

10. Nec dimittatis quidquam de ſupellectili veſtra : quia omnes opes Ægypti, veſtræ erunt.

21. Feceruntque filii Iſrael, ut eis mandatum fuerat. Quibus dedit Joſeph plauſtra, ſecundùm Pharaonis imperium ; & cibaria in itinere.

22. Singulis quoque proferri juſſit binas ſtolas :

bled, & retournez en Chanaan ;

18. amenez de là votre pere avec toute votre famille, & venez me trouver : je vous donnerai tous les biens de l'Egypte, & vous ſerez nourris de ce qu'il y a de meilleur dans cette terre. "

19. Ordonnez-leur " auſſi d'emmener des chariots de l'Egypte, pour faire venir leurs femmes avec leurs petits-enfants, & dites-leur : Amenez votre pere, & hâtez-vous de revenir le plutôt que vous pourrez, "

20. ſans rien laiſſer de ce qui eſt dans vos maiſons : " *& en abandonnant ainſi votre pays, ne craignez pas de manquer de rien en celui-ci ;* parce que toutes les richeſſes de l'Egypte ſeront à vous.

21. Les enfants d'Iſraël firent ce qui lui avoit été ordonné. Et Joſeph leur fit donner des chariots, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu de Pharaon, & des vivres pour le chemin.

22. Il commanda auſſi que l'on donnât deux robes " à chacun de ſes freres ;

℣. 18. Vulg. litt. la moëlle de la terre Hébr. litt. la graiſſe (ou, le lait) de la terre.

℣. 19. On lit dans l'Hébreu VATH SVITH, *Et tu juſſus es* : Dans le Samaritain, VATH SVITI, *Et tu jubeo*. Les Septante & la Vulgate ſuppoſent : VATH SVH, *Et tu jube*. Peut-être faudroit-il lire : VGTH SVITI, *Et nunc jubeo*. C'eſt la ſuite des ℣. 17. & 18. Où Pharaon dit à Joſeph ſelon l'Hébreu & le Samaritain : Dites à vos freres : Faites cela, &c. Il continue : Dites-leur : Maintenant donc je vous le commande : Faites cela. Ces deux mots, *Faites cela*, ſont ainſi répétés dans l'Hébreu au ℣. 17. & au ℣. 19. ce qui montre que le ℣. 19. eſt une inſtance ajoutée à ce qui a été dit au ℣. 17.

Ibid. Hébr. & venez.

℣. 20. Hébr. autr. ſans vous mettre en peine d'emporter tout ce qui eſt dans vos maiſons.

℣. 22. Hebr. des habits à changer ; ou, ſelon le Syriaque, une paire d'habits : » c. à. d. deux tuniques & deux manteaux : l'habit ordinaire conſiſtoit en une tunique & un manteau.

mais il en donna cinq des plus belles à Benjamin, " & trois cents pieces d'argent. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

Benjamin verò dedit trecentos argenteos cum quinque ſtolis optimis :

23. Il envoya autant d'argent & de robes pour ſon pere, avec dix ânes chargés de tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans l'Egypte, & autant d'ânesſes qui portoient du bled & du pain pour le chemin. "

23. tantumdem pecuniæ & veſtium mittens patri ſuo : addens & aſinos decem, qui ſubveherent ex omnibus divitiis Ægypti ; & totidem aſinas, triticum in itinere, paneſque portantes.

24. Il renvoya donc *ainſi* ſes freres, & leur dit en partant : Ne vous mettez point en colere *les uns contre les autres* pendant le chemin ; *mais allez-vous-en en paix.*

24. Dimiſit ergo fratres ſuos, & proficiſcentibus ait : Ne iraſcamini in via.

25. Ils vinrent donc de l'Egypte au pays de Chanaan, vers Jacob leur pere.

25. Qui aſcendentes ex Ægypto, venerunt in terram Chanaan ad patrem ſuum Jacob.

26. Et ils lui dirent cette *grande* nouvelle : Votre fils Joſeph eſt vivant, & commande dans toute la terre d'Egypte. Ce que Jacob ayant entendu, il ſe réveilla comme d'un profond ſommeil, " & cependant il ne pouvoit croire ce qu'ils lui diſoient.

26. Et nuntiaverunt ei, dicentes : Joſeph filius tuus vivit ; & ipſe dominatur in omni terra Ægypti. Quo audito Jacob, quaſi de gravi ſomno evigilans, tamen non credebat eis.

27. Ses enfants inſiſtoient au contraire, en lui rapportant comment toute la choſe s'étoit paſſée. Enfin ayant vu les chariots, & tout ce que Joſeph lui envoyoit, il reprit ſes eſprits,

27. Illi è contrà referebant omnem ordinem rei. Cúmque vidiſſet plauſtra & univerſa quæ miſerat, revixit ſpiritus ejus,

Ibid. Hébr. litt. cinq habits à changer : » c'eſt-à-dire, cinq fois autant qu'à chacun de ſes freres.

Ibid. Environ 490. liv. de notre monoie.

℣. 23. Hébr. du bled, du pain, & des vivres.

℣. 26. Hébr. ſon cœur tomba en défaillance ; car il ne les croyoit pas.

28. &

28. & ait : Sufficit mihi si adhuc Joseph filius meus vivit : vadam, & videbo illum antequàm moriar.

28. & il dit : Je n'ai plus rien à souhaiter puisque mon fils Joseph vit encore ; j'irai, & je le verrai avant que je meure.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

CHAPITRE XLVI.

Jacob vient en Egypte. Dénombrement des enfants de Jacob. Entrevue de Jacob & de Joseph.

1. PRofectusque Israel cum omnibus quæ habebat, venit ad Puteum juramenti : & mactatis ibi victimis Deo patris sui Isaac,

1. ISraël partit donc avec tout ce qu'il avoit, & vint au Puits du jurement ; " & ayant immolé en ce lieu des victimes au Dieu de son pere Isaac,

2. audivit eum per visionem noctis vocantem se, & dicentem sibi : Jacob, Jacob. Cui respondit : Ecce adsum.

2. il l'entendit dans une vision pendant la nuit qui l'appelloit, & qui lui disoit : Jacob, Jacob. Il lui répondit : Me voici.

3. Ait illi Deus : Ego sum fortissimus Deus patris tui : noli timere, descende in Ægyptum, quia in gentem magnam faciam te ibi.

3. Et Dieu ajouta : Je suis le très-fort, le Dieu de votre pere : Ne craignez point, allez en Egypte, parce que je vous y rendrai chef d'un grand peuple.

4. Ego descendam tecum illuc, & ego inde adducam te revertentem : Joseph quoque ponet manus suas super oculos tuos.

4. J'irai là avec vous, & je vous en ramenerai, lorsque vous en reviendrez *en la personne de vos petits enfants.* " Joseph aussi vous fermera les yeux de ses mains. "

5. Surrexit autem Jacob

5. Jacob étant donc parti du Puits du

℣. 1. c. à d. à Bersabée. *Supr.* XXI. 31.

℣. 4. Jacob même qui mourut en Egypte, fut reporté dans la terre de Chanaan après sa mort : & ses descendants revinrent d'Egypte dans la terre de Chanaan, après l'intervalle de quatre générations. *Supr.* XV. 16.

Ibid. C'étoit une ancienne coutume, que les fils fermassent les yeux à leurs peres mourants, les amis à leurs amis, les peres à leurs enfants.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705. Act. VII. 15.

jurement, ſes enfants l'amenerent avec leurs petits enfants & leurs femmes dans les chariots que Pharaon avoit envoyés pour faire venir ce *bon* vieillard,

à Puteo juramenti : tuleruntque eum filii cum parvulis & uxoribus ſuis in plauſtris quæ miſerat Pharao ad portandum ſenem,

Joſ. XXIV. 5. Pſ. CIV. 23. Iſai. LII. 4.

6. avec tout ce qu'il poſſédoit au pays de Chanaan; " & il arriva en Egypte avec toute ſa race,

6. & omnia quæ poſſederat in terra Chanaan : venitque in Ægyptum cum omni ſemine ſuo,

7. ſes fils, ſes petits-fils, ſes filles, " & tout ce qui étoit né de lui.

7. filii ejus, & nepotes, filiæ, & cuncta ſimul progenies.

Exod. I. 2.

8. Or voici les noms des enfants d'Iſraël, qui entrerent dans l'Egypte, lorſqu'il y vint avec toute ſa race. " Son fils aîné étoit Ruben.

8. Hæc ſunt autem nomina filiorum Iſrael, qui ingreſſi ſunt in Ægyptum, ipſe cum liberis ſuis. Primogenitus Ruben.

℣. 6. Hébr. avec leurs troupeaux & tout ce qu'ils poſſédoient au pays de Chanaan. (*Infr.* ℣. 32.)

℣. 7. Hébr. ſes fils & les fils de ſes fils, ſes filles (ou plutôt, ſa fille,) & les filles de ſes fils. Voyez ce qui ſera dit ſur le ℣. 15.

℣. 8. Pluſieurs croient que tous ceux qui ſont exprimés dans ce dénombrement, n'étoient pas encore nés, lorſque Jacob entra dans l'Egypte : & ſi l'on ne donne alors à Joſeph que trente-neuf ans, il faudra convenir que Benjamin paroît être trop jeune pour avoir dès-lors les dix enfants qui lui ſont donnés dans ce dénombrement. (*Supr.* XLIII. 8. *Infr.* ℣. 21.) On ajoute que dans l'année précédente, Ruben ſemble n'avoir encore que deux enfants : (*Supr.* XLII. 37.) & dans ce dénombrement il s'en trouve quatre. (*Infr.* ℣. 9.) Enfin en ſuppoſant que Juda n'eut que quarante trois ans, il ſeroit difficile de croire qu'il eut pu avoir dès-lors de Thamar ſa bru les petits-fils qui ſont compris dans ce dénombrement : (*Infr.* ℣. 12. & la maniere même dont Moyſe s'exprime en parlant d'eux, peut donner à entendre qu'en effet ils n'étoient pas encore nés. Dans cette ſuppoſition, Moyſe donne donc ici le dénombrement de ceux qui vinrent en Egypte avec Jacob; mais en même temps il y inſere les noms de ceux qui nés en Egypte, formerent avec eux le nombre des ſoixante & dix chefs de qui ſortit cette nombreuſe poſtérité que Dieu donna à Abraham, & qu'il retira de l'Egypte après quatre générations. (*Infr.* ℣. 26. & 27.) Voilà ce que l'on peut dire en ſuppoſant que Joſeph n'eût que *trente ans* lorſqu'il parut devant Pharaon, & trente-neuf lorſque Jacob vint en Egypte. Mais cependant Moyſe dit bien expreſſément que *toutes les ames qui vinrent avec Jacob en Egypte, étoient au nombre de ſoixante & ſix*; & qu'en y comprenant Jacob, Joſeph & ſes deux fils nés en Egypte, *toutes les ames de la maiſon de Jacob qui vinrent en Egypte, formoient le nombre de ſoixante & dix.* (*Infr.* ℣. 26. & 27.) Voilà le même calcul répété deux fois : ce calcul paroît bien ſuppoſer que tous ceux qui y ſont compris étoient nés alors : & ils pouvoient l'être, ſi l'on admet que Joſeph eût *ſoixante ans* lorſqu'il parut devant Pharaon, & ſoixante-neuf lorſque Jacob vint en Egypte. On peut ſe rappeller ce que nous avons dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur le III. Age*, à la tête de ce Livre. Il eſt vrai qu'alors il faut

9. Filii Ruben: Henoch, & Phallu, & Hesron, & Charmi.

9. Et les fils de Ruben *étoient* Hénoch, Phallu, Hesron & Charmi.

Av. l'Ère Chr. Vulg. 1705.

10. Filii Simeon: Jamuel, & Jamin, & Ahod, & Jachin, & Sohar, & Saül filius Chanaanitidis.

10. Les fils de Siméon *étoient* Jamuel, [u] Jamin, Ahod, Jachin, Sohar, *Zare*, [x] & Saül, fils d'une femme de Chanaan.

[u] *Exod.* VI. 14. [x] *Num.* XXVI. 5.

11. Filii Levi: Gerson, & Caath, & Merari

11. Les fils de Lévi *étoient* Gerson, Caath & Mérari.

1. *Par.* V. 1. & 3. *Exod.* VI. 15.

12. Filii Juda: Her, & Onan, & Sela, & Phares, & Zara. Mortui sunt autem Her & Onan in terra Chanaan. Natique sunt filii Phares: Hesron & Hamul.

12. Les fils de Juda *étoient* Her, Onan, Séla, Pharès & Zara. Her & Onan moururent dans le pays de Chanaan. Les fils de Pharès furent Hesron & Hamul.

1. *Par.* IV. 24. 1. *Par.* VI. 1. 1. *Par.* II. 3 & IV. 21.

13. Filii Issachar: Thola, & Phua, & Job, & Semron.

13. Les fils d'Issachar, Thola, Phua, Job [y] & Semron. [z]

1. *Par.* VII. 1.

dra réformer ce que nous avons dit dans la note du chap. XV. ℣. 16. sur les quatre générations de la famille de Juda en Egypte: ce ne seroit pas, 1. Esron, 2. Aram. 3. Aminadab, 4. Nahasson: mais ce seroit, 1. Aram, 2. Aminadab, 3. Nahasson, 4. Salmon. Il faut observer qu'au temps de la sortie d'Egypte, Nahasson étoit déjà prince de sa tribu, (*Num.* 1. 7.) conséquemment d'un âge déjà assez avancé pour avoir un fils, & pour être de la même génération qu'Eléazar qui étoit le troisieme dans la tribu de Lévi. 1. Amram, 2. Aaron, 3. Eléazar, 4. Phinées. Ainsi cela même prouve encore qu'Esron devoit être né lorsque Jacob vint en Egypte.

℣. 10. Ou Namuel. *Num.* XXVI. 12.

Ibid. Zaré, se trouve chef de famille au Livre des Nombres, XXVI. 13. On pourroit croire qu'il est le même que Sohar: mais ces deux noms sont assez différents: & il est manifeste qu'il en manque un dans ce dénombrement pour produire les trente-trois du ℣. 15.

℣. 12. C'est l'expression de l'Hébreu: *Fuerunt autem filii Phares, Hesron & Hamul.* On a cru pouvoir en conclure que par-là Moyse distingue ces deux-ci d'avec les autres qui descendirent avec Jacob en Egypte: & il faudroit bien le supposer, s'il étoit prouvé qu'il n'y a pas eu assez de temps pour leur naissance avant cet événement. Mais en remontant de trente années la naissance des enfants de Jacob, il y aura assez de temps pour la naissance de ceux-ci; & nous venons de montrer que les expressions de Moyse supposent bien qu'ils étoient nés. Si donc il ajoute ici ce *Fuerunt*, qui semble distinguer ceux-ci d'avec les autres, c'est parce qu'il a interrompu ce dénombrement en disant: *Mortui sunt autem*, &c. Après avoir dit, *Mortui sunt autem*, il reprend, *Fuerunt autem*; il a dû naturellement s'exprimer ainsi, sans que l'on puisse en conclure que ceux-ci sont distingués des autres. Au lieu de *Hamul*, le Samaritain porte *Hamuel*: les Septante ont lu ainsi: dans le texte parallele du I. Livre des Paralipomenes, 11. 5. on lit comme ici *Hamul*.

℣. 13. Ou Jasub. *Num.* XXVI. 24.

Ibid. Ou Semran. *ibid.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

14. Les fils de Zabulon, Sared, Elon & Jahélel. "

15. Ce sont-là les fils de Lia, qu'elle eut en Mésopotamie, qui est en Syrie, avec sa fille Dina. Ses fils & ses filles " étoient en tout trente-trois personnes. "

16. Les fils de Gad *étoient* Séphion, " Haggi, Suni, Esébon, " Héri, Arodi & Aréli. "

1. Par. VII. 30.

17. Les fils d'Aser : Jamné, " Jésua, Jessui, Béria, " & Sara leur sœur. Les fils de Béria *étoient* Héber & Melchiel.

18. Ce sont là les fils de Zelpha, que Laban avoit donnée à Lia sa fille, qui étoient aussi fils de Jacob " , *& qui faisoient* seize personnes.

19. Les fils de Rachel, femme de Jacob, *étoient* Joseph & Benjamin.

20. Joseph étant en Egypte, eut deux fils de sa femme Aséneth, fille de Putipharé, Prêtre d'Héliopolis, *qui*

14. Filii Zabulon : Sared, & Elon, & Jahelel.

15. Hi filii Liæ quos genuit in Mesopotamia Syriæ cum Dina filia sua : omnes animæ filiorum ejus & filiarum, triginta tres.

16. Filii Gad : Sephion, & Haggi, & Suni, & Esebon, & Heri, & Arodi, & Areli.

17. Filii Aser : Jamne, & Jesua, & Jessui, & Beria ; Sara quoque soror eorum, Filii Beria : Heber & Melchiel.

18. Hi filii Zelphæ, quam dedit Laban Liæ filiæ suæ : & hos genuit Jacob, sedecim animas.

19. Filii Rachel uxoris Jacob : Joseph & Benjamin.

20. Natique sunt Joseph filii in terra Ægygti, quos genuit ei Aseneth filia Pu-

℣. 14. Ou Jalel. *Num.* XXVI. 26.

℣. 15. Il paroît qu'il faudroit lire : fils & sa fille. On a prétendu qu'ici & au ℣. 15. les filles de Jacob sont les épouses de ses fils : mais si cela étoit, il semble que Moyse, après avoir ainsi marqué les épouses des fils de Lia, auroit aussi marqué de même les épouses des fils des trois autres femmes de Jacob : ce qu'il ne fait point : il n'a donc en vue que la seule fille que Jacob avoit eue de Lia, & qui est Dina : ainsi il est à présumer que le pluriel VBNOTIV, *& filiarum ejus*, est une faute de Copiste pour VBTO, *& filiæ ejus.*

Ibid. Il ne s'en trouveroit que trente-deux, si l'on n'y comprenoit *Zaré* que nous avons marqué au ℣. 10.

℣. 16. Ou Séphon. *Num.* XXVI. 15.

Ibid. Ou Ozni. *Num.* XXVI. 16.

Ibid. Ou Her, Arod, & Ariel. *Num.* XXVI. 16. 17.

℣. 17. Ou Jemna. *Num.* XXVI. 44.

Ibid. Ou Brié. *ibid.*

℣. 18. *Hos genuit Jacob.* Le verbe *genuit* se rapporte à *Zelpha*, & *Jacob* est au datif. Cela est sans équivoque dans l'Hébreu & dans le Grec. La même expression va revenir aux ℣. 22. & 25.

tiphare ſacerdotis Heliopoleos : Manaſſes & Ephraim.

21. Filii Benjamin : Bela, & Bechor, & Asbel, & Gera, & Naaman, & Echi, & Ros, & Mophim, & Ophim, & Ared.

22. Hi filii Rachel quos genuit Jacob : omnes animæ, quatuordecim.

23. Filii Dan : Huſim.

24. Filii Nephthali : Jaſiel, & Guni, & Jeſer, & Sallem.

25. Hi filii Balæ, quam dedit Laban Racheli filiæ ſuæ : & hos genuit Jacob : omnes animæ, ſeptem.

26. Cunctæ animæ, quæ ingreſſæ ſunt cum Jacob in Ægyptum, & egreſſæ ſunt de femore illius, abſque uxoribus filiorum ejus, ſexaginta ſex.

ſe nommoient Manaſſé & Ephraïm.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705. *Sup.* xlı. 50. 1. *Par.* vıı. 6, vııı. 1.

21. Les fils de Benjamin *furent* Béla, Béchor, Asbel, Géra, Naaman, Echi, " Ros, Mophim, " Ophim, " & Ared.

22. Ce ſont-là les fils que Jacob eut de Rachel, qui ſont en tout quatorze perſonnes.

23. Dan n'eut qu'un fils, *qui ſe nomma* Huſim. "

24. Les fils de Nephthali *étoient* Jaſiel, " Cuni, Jéſer & Sallem. "

25. Ce ſont là les fils de Bala, que Laban avoit donnée à Rachel ſa fille, qui étoient auſſi fils de Jacob, *& qui faiſoient* en tout ſept perſonnes.

26. Tous ceux qui vinrent en Egypte avec Jacob, & qui étoient ſortis de lui, ſans compter les femmes de ſes fils, étoient en tout ſoixante & ſix *ou même ſept* " perſonnes.

℣. 21. Ou Ahiram. *Num.* xxvı. 38. On a cru que de ce ſeul nom *Ahiram* étoient venus ici ces deux *Echi & Ros*. Mais on n'a peut-être pas conſidéré que ſi de ces deux *Echi & Ros*, on n'en fait qu'un ſeul *Ahiram*, on n'aura plus que treize au lieu de quatorze au ℣. 22. Au lieu de *Echi* on lit dans le Samaritain *Achim*, ce qui approche plus de *Achiram* qui eſt le même nom que *Ahiram*.

Ibid. Ou Supham, ou Sephupham. *Num.* xxvı. 39.

Ibid. Ou Hupham. *Ibid.*

℣. 23. Ou Suham. *Num.* xxvı. 42. 43.

℣. 24. Ou Jéſiel. *Num.* xxvı. 48.

Ibid. Ou Sellem. *Num.* xxvı. 49.

℣. 26. Joſeph & ſes deux fils, ne ſont point compris dans ce nombre ; mais ſeulement trente-trois enfants de Lia, ſeize de Zelpha, onze de Rachel, ſept de Bala. *Supr.* ℣. 15. 18. 22. & 27. Cela fait bien ſoixante & ſept. Ceux qui n'en comptent que ſoixante & ſix, ſont obligés de dire qu'au ℣. 15. il ne faut lire que *trente deux* au lieu de *trente trois*, & que Jacob eſt lui-même compris dans les *ſoixante & dix perſonnes de ſa maiſon* marquées au ℣. ſuivant. Mais il ſemble peu naturel d'y comprendre Jacob : & puiſqu'on eſt obligé de reconnoître un nombre faux au ℣. 15. ou ici, autant vaut il le reconnoître ici.

Av. l'Erf Chr. Vulg. 1705. *Deut.* x. 22.

27. *Il y faut joindre* les deux enfants de Joseph, qui lui étoient nés en Egypte, *& Joseph même. Ainsi* toutes les personnes de la maison de Jacob qui vinrent en Egypte, furent au nombre de soixante & dix.

28. Or Jacob envoya Juda devant lui vers Joseph, pour l'avertir de sa venue, afin qu'il vînt au devant de lui " en la terre de Gessen.

29. Quand Jacob y fut arrivé, Joseph fit mettre les chevaux à son chariot, & vint au même lieu au devant de son pere; & le voyant, il se jetta à son cou, & l'embrassa en pleurant.

30. Jacob dit à Joseph: Je mourrai maintenant avec joie, puisque j'ai vu votre visage, & que je vous laisse après moi.

31. Joseph dit à ses freres, & à toute la maison de son pere: Je vais dire à Pharaon que mes freres & tous ceux de la maison de mon pere sont venus me trouver de la terre de Chanaan, où ils demeuroient;

27. Filii autem Joseph, qui nati sunt ei in terra Ægypti, animæ duæ. Omnes animæ domûs Jacob, quæ ingressæ sunt in Ægyptum, fuêre septuaginta.

28. Misit autem Judam ante se ad Joseph, ut nuntiaret ei, & occurreret in Gessen.

29. Quò cùm pervenisset, juncto Joseph curru suo, ascendit obviàm patri suo ad eumdem locum: vidensque eum, irruit super collum ejus, & inter amplexus flevit.

30. Dixitque pater ad Joseph: Jam lætus moriar, quia vidi faciem tuam, & superstitem te relinquo.

31. At ille locutus est ad fratres suos, & ad omnem domum patris sui: Ascendam, & nuntiabo Pharaoni, dicamque ei: Fratres mei, & domus patris mei, qui erant in terra Chanaan, venerunt ad me:

℣. 28. La Vulgate réunit le sens de deux lectures différentes: on lit dans l'Hébreu, *ut nuntiaret ante eum*, & dans les Septante, *ut occurreret ante eum*: on lit dans le Samaritain *ut ostenderet ante eum*. C'est-à-dire, que les Copistes ont confondu ici trois lectures: LHORT, *ut nuntiaret*, LHRAOT, *ut ostenderet*, LQROT, *ut occurreret*: celle-ci paroît être la plus naturelle, & la mieux assortie à l'expression du ℣. suiv. où on lit dans l'Hébreu; *& ascendit ad occursum* QRAT, *Israël patris sui.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

32. & sunt viri pastores ovium, curamque habent alendorum gregum: pecora sua, & armenta, & omnia quæ habere potuerunt, adduxerunt secum.

32. que ce sont des pasteurs de brebis, qui s'occupent à nourrir des troupeaux, & qu'ils ont amené avec eux leurs brebis, leurs bœufs, & tout ce qu'ils pouvoient avoir.

33. Cúmque vocaverit vos, & dixerit: Quod est opus vestrum?

33. Et lorsque Pharaon vous fera venir, & vous demandera: Quelle est votre occupation?

34. Responsabitis: Viri pastores sumus servi tui, ab infantia nostra usque in præsens, & nos & patres nostri. Hæc autem dicetis, ut habitare possitis in terra Gessen: quia detestantur Ægyptii omnes pastores ovium.

34. vous lui répondrez: Vos serviteurs sont pasteurs depuis leur enfance jusqu'à présent, & nos peres l'ont toujours été comme nous. Vous direz ceci pour pouvoir demeurer dans la terre de Gessen, *qui est abondante en pâturages, & pour n'avoir aucun commerce avec les Egyptiens*, parce que les Egyptiens ont en abomination tous les pasteurs de brebis, *à cause qu'ils mangent ces bêtes, que les Egyptiens adorent comme des Dieux.*"

℣. 34. Ou peut-être à cause des maux qu'ils avoient soufferts de la part de ces peuples vagabonds, connus des Egyptiens sous l'idée de *Pasteurs*. L'irruption des *Rois Pasteurs* arriva, selon la Chronologie d'Usserius, vers l'an 2084 avant l'Ere Chr. Vulg. environ 380 ans avant l'arrivée de Jacob en Egypte, & la domination de ces rois étrangers dura environ 260 ans, c'est-à-dire, jusqu'aux premieres années de la vie de Jacob, qui avoit 130 ans lorsqu'il vint en Egypte.

CHAPITRE XLVII.

Arrivée de Jacob & de sa famille en Egypte. Pharaon leur donne la terre de Gessen. Maladie de Jacob.

1. INgressus ergo Joseph nuntiavit Pharaoni, dicens: Pater meus & fratres, oves eorum & armenta, & cuncta quæ possident, venerunt de terra Chanaan: & ecce consistunt in terra Gessen.

1. JOseph étant donc allé trouver Pharaon, lui dit: Mon pere & mes freres sont venus du pays de Chanaan avec leurs brebis, leurs troupeaux, & tout ce qu'ils possedent, & ils se sont arrêtés en la terre de Gessen.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

2. Il présenta aussi au Roi cinq de ses freres : "

3. & le Roi leur ayant demandé : A quoi vous occupez-vous ? ils lui répondirent : Vos serviteurs sont pasteurs " de brebis, comme l'ont été nos peres.

4. Nous sommes venus passer quelque temps dans vos terres, parce que la famine est si grande dans le pays de Chanaan, qu'il n'y a plus d'herbe pour les troupeaux de vos serviteurs : & nous vous supplions d'agréer que vos serviteurs demeurent dans la terre de Gessen, *où ils trouveront des pâturages.*

5. Le Roi dit donc à Joseph : Votre pere & vos freres sont venus vous trouver.

6. Vous pouvez choisir dans toute l'Egypte *le lieu qui leur convient ;* faites-les demeurer dans *l'endroit* du pays *qui vous paroîtra* le meilleur, & donnez-leur la terre de Gessen *qu'ils demandent.* Si vous connoissez qu'il y ait parmi eux des hommes habiles, donnez-leur l'intendance sur mes troupeaux.

7. Joseph introduisit ensuite son pere devant le Roi, & il le lui présenta : Jacob salua Pharaon, & lui souhaita toute sorte de prospérités.

2. Extremos quoque fratrum suorum quinque viros constituit coram rege :

3. quos ille interrogavit : Quid habetis operis? Responderunt : Pastores ovium sumus servi tui, & nos, & patres nostri.

4. Ad peregrinandum in terra tua venimus : quoniam non est herba gregibus servorum tuorum, ingravescente fame in terra Chanaan : petimusque ut esse nos jubeas servos tuos in terra Gessen.

5. Dixit itaque rex ad Joseph : Pater tuus & fratres tui venerunt ad te.

6. Terra Ægypti in conspectu tuo est, in optimo loco fac eos habitare, & trade eis terram Gessen. Quòd si nosti in eis esse viros industrios, constitue illos magistros pecorum meorum.

7. Post hæc introduxit Joseph patrem suum ad Regem, & statuit eum coram eo : qui benedicens illi,

℣. 2. Vulg. autr. les cinq derniers de ses freres. Hébr. autr. une partie de ses freres au nombre de cinq.

℣. 3. On lit dans l'Hébreu RAH, *pastor*, au lieu de RAI, *pastores*, qu'on lit dans le Samaritain.

8. &

8. & interrogatus ab eo : Quot sunt dies annorum vitæ tuæ ?

9. respondit : Dies peregrinationis meæ centum triginta annorum sunt, parvi & mali, & non pervenerunt usque ad dies patrum meorum quibus peregrinati sunt.

10. Et benedicto rege, egressus est foràs.

11. Joseph verò patri & fratribus suis dedit possessionem in Ægypto in optimo terræ loco, Rameſſes, ut præceperat Pharao.

12. Et alebat eos, omnemque domum patris sui, præbens cibaria singulis.

13. In toto enim orbe panis deerat, & oppresserat fames terram maximè Ægypti & Chanaan.

14. E quibus omnem pecuniam congregavit pro venditione frumenti, & intulit eam in ærarium regis.

8. Le Roi lui ayant demandé quel âge il avoit : Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

9. il lui répondit : il y a cent trente ans que je suis voyageur ; & ce petit nombre d'années, qui n'est pas venu jusqu'à égaler celui des années de mes peres, a été traversé de beaucoup de maux.

10. Et après avoir souhaité toute sorte de bonheur au Roi, il se retira.

11. Joseph, selon le commandement de Pharaon, mit son pere & ses freres en possession *du lieu où l'on bâtit depuis la Ville* de Rameſsès, *située* dans la terre *de Gessen, qui est* la plus fertile de l'Egypte."

12. Et il les nourrissoit avec toute la maison de son pere, donnant à chacun ce qui lui étoit nécessaire pour vivre, *comme il le pratiquoit à l'égard des Egyptiens. Il vendoit aussi du bled aux étrangers, qui venoient de toutes parts en acheter en Egypte.*

13. Car le pain manquoit dans tout le monde, & la famine affligeoit toute la terre, mais principalement l'Egypte & le pays de Chanaan."

14. Joseph ayant amassé tout l'argent qu'il avoit reçu des Egyptiens & des Chananéens pour le bled qu'il leur avoit vendu, le porta au trésor du Roi. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1703.

℣. 11. Hébr. en possession de la terre de Rameſsès, de la terre la meilleure de l'Egypte : » c. à. d. la terre de Gessen, dont Rameſsès fut depuis la ville principale. *Exod.* I. 11.

℣. 13. Hébr. autr. Or le pain manquoit dans toute la terre *de l'Egypte & des pays voisins* : car la famine étoit très-grande ; de sorte que la terre d'Egypte, & celle de Chanaan, étoient épuisées par la famine. *Supr.* XLI. 30. On lit dans l'Hébreu VTLH, *& suspensa erat terra à fame.* Dans le Samaritain VTLA, *& laborabat.* Les Septante semblent avoir lu VCLH, *& deficiebat.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1703.

15. Et lorſqu'il ne reſtoit plus d'argent à perſonne pour en acheter, tout le peuple de l'Egypte vint dire à Joſeph : Donnez-nous du pain : pourquoi nous laiſſez-vous mourir faute d'argent ?

15. Cúmque defeciſſet emptoribus pretium, venit cuncta Ægyptus ad Joſeph, dicens : Da nobis panes, quare morimur coram te, deficiente pecuniâ ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1702.

16. Joſeph leur répondit : Si vous n'avez plus d'argent, amenez vos troupeaux, & je vous donnerai du bled " en échange.

16. Quibus ille reſpondit : Adducite pecora veſtra, & dabo vobis pro eis cibos, ſi pretium non habetis.

17. Ils lui amenerent donc leurs troupeaux, & il leur donna du bled pour le prix de leurs cheveaux, de leurs brebis, de leurs bœufs & de leurs ânes ; & il les nourrit cette année-là pour les troupeaux qu'il reçut *d'eux* en échange.

17. Quæ cùm adduxiſſent, dedit eis alimenta pro equis, & ovibus, & bobus, & aſinis, ſuſtentavitque eos illo anno pro commutatione pecorum.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1701.

18. Ils revinrent l'année d'après, & lui dirent : Nous ne vous cacherons pas, mon ſeigneur, que l'argent nous ayant manqué d'abord, nous n'avons plus auſſi de troupeaux, " & vous n'ignorez pas qu'excepté nos corps & nos terres, nous n'avons rien.

18. Venerunt quoque anno ſecundo, & dixerunt ei : Non celabimus dominum noſtrum, quòd deficient pecuniâ, pecora ſimul defecerunt : nec clam te eſt, quòd abſque corporibus & terra nihil habeamus.

19. Pourquoi donc mourrons-nous à vos yeux ? Nous nous donnons à vous, nous & nos terres ; achetez-nous pour être les eſclaves du Roi, & donnez-nous de quoi ſemer, de peur que la terre ne demeure en friche, ſi vous laiſſez périr ceux qui peuvent la cultiver.

19. Cur ergo moriemur te videnté ? & nos & terra noſtra tui erimus : eme nos in ſervitutem regiam, & præbe ſemina, ne pereunte cultore redigatur terra in ſolitudinem.

℣. 16. Le mot *cibos* manque dans l'Hébreu : mais on trouve dans le Samaritain le mot LKM, *panem*, le même que la Vulgate a rendu au ℣. précéd. par *panes*, & qu'elle va exprimer au ℣. ſuiv. par *alimenta*.

℣. 18. L'Hébreu ajoute : ni d'animaux domeſtiques.

20. Emit igitur Joseph omnem terram Ægypti, vendentibus singulis possessiones suas præ magnitudine famis. Subjecitque eam Pharaoni,

20. Ainsi Joseph acheta toutes les terres de l'Egypte, chacun vendant tout ce qu'il possédoit à cause de l'extrêmité de la famine. Et il acquit de cette sorte à Pharaon toute l'Egypte,

21. & cunctos populos ejus à novissimis terminis Ægypti usque ad extremos fines ejus,

21. avec tous les peuples, " depuis une extrêmité du Royaume jusqu'à l'autre,

22. præter terram sacerdotum, quæ à rege tradita fuerat eis: quibus & statuta cibaria ex horreis publicis præbebantur, & idcirco non sunt compulsi vendere possessiones suas.

22. excepté les seules terres des Prêtres, qui leur avoient été données par le Roi; car on leur fournissoit une certaine quantité de bled des greniers publics;" c'est pourquoi ils ne furent point obligés de vendre leurs terres.

23. Dixit ergo Joseph ad populos: En ut cernitis, & vos & terram vestram Pharao possidet: accipite semina, & serite agros,

23. Après cela Joseph dit au peuple: Vous voyez que vous êtes à Pharaon, vous & toutes vos terres; je vais donc vous donner de quoi semer, & vous semerez vos champs *cette année, qui sera la derniere de la stérilité*,

24. ut fruges habere possitis. Quintam partem regi dabitis: quatuor reliquas permitto vobis in sementem, & in cibum familiis & liberis vestris.

24. afin que vous puissiez recueillir des grains *l'année prochaine*. Vous en donnerez la cinquieme partie au Roi, & je vous abandonne les quatre autres pour semer les terres, & pour nourrir vos familles & vos enfants.

25. Qui responderunt: Salus nostra in manu tua est: respiciat nos tantùm

25. Ils lui répondirent: Notre salut est entre vos mains: regardez-nous seulement, mon seigneur, d'un œil fa-

℣. 21. On lit dans l'Hébreu. *Et populum* HABIR ATO LARIM, *transire fecit eum in urbes*: on suppose qu'il faut sous-entendre *alias*. Le Samaritain dit: *Et populum* HABID ATO LABDIM, *subdidit ei in servos*. Les Septante lisoient ainsi, & c'est bien aussi le sens de la Vulgate.

℣. 22. Hébr. excepté les seules terres des Prêtres; car le roi leur faisoit donner une certaine quantité de bled, d'où ils tiroient leur subsistance.

vorable, & nous servirons le Roi avec joie."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1701.

26. Depuis ce temps-là jusqu'aujourd'hui, on paye aux Rois dans toute l'Egypte, la cinquieme partie *du revenu des terres;* & ceci est comme passé en loi, excepté la terre des Prêtres, qui est demeuré exempte de cette sujétion."

27. Israël demeura donc en Egypte, c'est-à-dire, dans la terre de Gessen, dont il jouit comme de son bien propre, & où sa famille s'accrut & se multiplia extraordinairement."

28. Il y vécut dix-sept ans, & tout le temps de sa vie fut de cent quarante-sept ans.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

29. Comme il vit que le jour de sa mort approchoit, il appella son fils Joseph, & lui dit : Si j'ai trouvé grace devant vous, mettez votre main sous ma cuisse, & donnez-moi cette marque de la bonté que vous avez pour moi, de me promettre avec vérité, que vous ne m'enterrerez point dans l'Egypte :"

Sup. XXIV. 2.

dominus noster, & læti serviemus regi.

26. Ex eo tempore usque in præsentem diem, in universa terra Ægypti, regibus quinta pars solvitur, & factum est quasi in legem, absque terra sacerdotali, quæ libera ab hac conditione fuit.

27. Habitavit ergo Israel in Ægypto, id est, in terra Gessen, & possedit eam : auctusque est, & multiplicatus nimis.

28. Et vixit in ea decem & septem annis : factique sunt omnes dies vitæ illius centum quadraginta septem annorum.

29. Cúmque appropinquare cerneret diem mortis suæ, vocavit filium suum Joseph, & dixit ad eum : Si inveni gratiam in conspectu tuo, pone manum tuam sub femore meo : & facies mihi misericordiam & veritatem, ut non sepelias me in Ægypto :

℣. 25. Hébr. Vous nous avez conservé la vie : que nous trouvions grace aux yeux de mon seigneur ; & nous serons esclaves de Pharaon.

℣. 26. La police établie par Joseph dans l'Egypte, y subsistoit du temps de Moyse, & elle y subsista encore long-temps depuis, comme on le voit par Hérodote, par Diodore de Sicile, par l'Historien Joseph, & par S. Clément d'Alexandrie.

℣. 27. Hébr. dont ils jouirent comme de leur bien propre, & où ils s'accrurent & se multiplierent extraordinairement. Jacob y vécut, &c.

℣. 29. Le R. P. Houbigant met ici dans sa version le ℣. 7. du chap. suiv. Il observe que ce ℣. paroît étranger au chap. suiv. & semble avoir ici sa place naturelle. Il sup-

30. sed dormiam cum patribus meis, & auferas me de terra hac, condasque in sepulchro majorum meorum. Cui respondit Joseph: Ego faciam quod jussisti.

30. mais que je reposerai avec mes peres, & que vous me transporterez hors de ce pays, & me mettrez dans le sépulchre de mes ancêtres, *qui est dans le champ d'Ephron.* Joseph lui répondit : Je ferai ce que vous me commandez.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

31. Et ille : Jura ergo, inquit, mihi. Quo jurante, adoravit Israel Deum, conversus ad lectuli caput.

31. Jurez-le moi donc, dit Jacob. Et pendant que Joseph juroit, Israël, *appuyé sur son bâton*, adora Dieu, se tournant vers le chevet de son lit, *du côté de la terre promise. Il s'inclina aussi profondément devant le bâton de commandement que portoit son fils, révérant en sa personne la grandeur & l'autorité du Messie, dont Joseph étoit la figure.*"

pose que c'est une transposition de Copiste. On verra en effet le tout que le R. P. de Carrieres est obligé de prendre pour lier ce ℣. 7. au ℣. 6. du chap. suiv. Au lieu qu'ici la transition est beaucoup plus naturelle : » Vous ne m'enterrerez point dant l'Egypte. Car pour moi lorsque je revenois de la Mésopotamie, Rachel m'étant morte en chemin dans la terre de Chanaan, non loin d'Ephratha, je l'entertai là dans le chemin d'Ephratha, qui est Bethléhem. Lors donc que je me serai endormi avec mes peres, vous me transporterez hors de l'Egypte, & vous m'ensévelirez dans leur sépulchre. »

℣. 31. Hébr. autr. Israël adora *Dieu* sur le chevet de son lit. » C'est ainsi qu'il est dit de David : *Adoravit rex in lectulo suo.* 3. *Reg.* 1. 47. Selon la Version des Septante, on peut traduire : Israël s'abaissa profondément devant son bâton, *c. à. d. devant le bâton que Joseph portoit pour marque de sa dignité.* » Et on explique dans le même sens ce que S. Paul dit dans l'Epître aux Hébreux : » C'est par la foi que Jacob en mourant benit chacun des enfants de Joseph ; & qu'il s'inclina profondément devant le bâton de *commandement que portoit* son fils » *Hébr.* XI. 21. Quelques-uns croient que la phrase grecque des Septante & de S. Paul, pourroit signifier : » Il adora *le Seigneur en s'appuyant* sur le haut de son bâton. » Dans l'Hébreu, les mêmes lettres MTH prononcées différemment, signifient *un bâton* ou *un lit* : elles sont employées dans ce dernier sens au chap. suiv. ℣. 2. & au chap. XLIX. ℣. 32. Au lieu de MTH, *virgæ* ou *lectuli*, les Septante ont lu, MTO, *virgæ ejus* : & S. Paul le cite ainsi : *Fide Jacob moriens, singulos filiorum Joseph benedixit, & adoravit fastigium virgæ ejus.* Cette phrase de S. Paul donne un grand avantage à ceux qui préférant ici la Version des Septante, l'expliquent en ce sens. Ceux qui s'en écartent, suppose que dans le Grec des Septante & de S. Paul, αὐτοῦ, *ejus*, doit se prendre pour ἑαυτοῦ, *suæ*. Mais eût-il été fort important d'observer que Jacob s'appuya sur son bâton ?

CHAPITRE XLVIII.

Jacob bénit Ephraïm & Manassé. Il laisse à Joseph le champ qui étoit près de Sichem.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

1. QUelque temps après, on vint dire à Joseph que son pere étoit *plus* mal ; alors prenant avec lui ses deux fils, Manassé & Ephraïm, il alla le voir.

1. His ita transactis, nuntiatum est Joseph quòd ægrotaret pater suus : qui assumptis duobus filiis Manasse & Ephraim, ire perrexit.

2. On dit donc à Jacob : Voici votre fils Joseph qui vient vous rendre visite. Jacob reprenant ses forces, se mit sur son séant dans son lit.

2. Dictumque est seni : Ecce filius tuus Joseph venit ad te. Qui confortatus sedit in lectulo.

Sup. XXVIII. 23.

3. Et il dit à Joseph, lorsqu'il fut entré : Le Dieu tout-puissant m'a apparu à Luza, " qui est au pays de Chanaan ; & m'ayant beni,

3. Et ingresso ad se, ait : Deus omnipotens apparuit mihi in Luza, quæ est in terra Chanaan : benedixitque mihi,

4. il m'a dit : Je ferai croître & je multiplierai " beaucoup votre race : je vous rendrai chef d'une multitude de peuple, & je vous " donnerai cette terre, & à votre race après vous, afin que vous la possédiez pour jamais. "

4 & ait : Ego te augebo & multiplicabo, & faciam te in turbas populorum : daboque tibi terram hanc, & semini tuo post te, in possessionem sempiternam.

Sup. XLI. 50.

5. C'est pourquoi vos deux fils, Ephraïm & Manassé, que vous avez eus en Egypte avant que je vinsse ici avec vous, seront à moi ; & ils seront mis au nombre de mes enfants, comme

Joſ. XIII. 7. 29.

Ruben & Siméon, *& ils partageront*

5. Duo ergo filii tui, qui nati sunt tibi in terra Ægypti antequàm huc venirem ad te, mei erunt : Ephraim & Manasses, sicut Ruben & Simeon

℣. 3. Hébr. à Luz. *Supr.* XXVIII. 19.

℣. 4. On lit dans l'Hébreu irrégulièrement VHRBITC, au lieu de VHRBITIC, & *multiplicabo te.*

Ibid. Ce mot, *tibi*, omis dans l'Hébreu, se trouve dans le Grec des Septante.

Ibid. La postérité charnelle de Jacob posséda la terre de Chanaan jusqu'à la venue du Messie ; sa postérité spirituelle possédera éternellement la véritable terre promise qui est le séjour des bienheureux.

reputabuntur mihi.

6. Reliquos autem quos genueris poſt eos, tui erunt, & nomine fratrum ſuorum vocabuntur in poſſeſſionibus ſuis.

7. Mihi enim, quando veniebam de Meſopotamia, mortua eſt Rachel in terra Chanaan in ipſo itinere : eratque vernum tempus, & ingrediebar Ephratham, & ſepelivi eam juxta viam Ephrathæ, quæ alio nomine appellatur Bethlehem.

8. Videns autem filios ejus, dixit ad eum : Qui ſunt iſti ?

9. Reſpondit : Filii mei ſunt, quos donavit mihi Deus in hoc loco. Adduc, inquit, eos ad me, ut benedicam illis.

10. (Oculi enim Iſrael caligabant, præ nimia ſenectute, & clarè videre

avec eux la terre que Dieu m'a promiſe.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

6. Mais les autres que vous aurez après eux, ſeront à vous, & ils porteront le nom de leurs freres dans les terres qu'ils poſſéderont, *ayant leur partage dans celles qui ſeront aſſignées aux deux tribus dont Ephraïm & Manaſſé ſeront les chefs ; j'adopte ainſi vos deux enfants, pour ſuppléer au petit nombre de ceux que Rachel m'a donnés.*

7. Car lorſque je revenois de Méſopotamie, " je perdis Rachel votre mere, " qui mourut en chemin au pays de Chanaan : C'étoit au printemps, à l'entrée d'Ephratha, " & je l'enterrai ſur le chemin d'Ephratha, qui s'appelle auſſi Bethléhem.

Sup. XXXV. 19.

8. En même-temps Jacob voyant les fils de Joſeph, lui demanda : Qui ſont ceux-ci ?

9. Joſeph lui répondit : Ce ſont mes enfants que Dieu m'a donnés en ce pays-ci. Approchez-les de moi, dit Jacob, afin que je les beniſſe.

10. (Car les yeux d'Iſraël s'étoient obſcurcis, à cauſe de ſa grande vieilleſſe, & il ne pouvoit bien voir.) " Les ayant

℣. 7. Hébr. de Padan. Samar. de Padan-Aram. On a déjà vu que *Padan-Aram* eſt la Méſopotamie.

Ibid. Le Samaritain l'exprime.

Ibid. Hébr. C'étoit près d'Ephratha, à la diſtance d'un *Kibérah* : » c. à. d. d'environ trois cents pas. *Supr.* XXXV. 16. Sur les noms d'*Ephrætha* & de *Bethléhem*, voyez les notes ci-devant, ch. XXXV. ℣. 16. & 19. On ſe rappelle auſſi ce que nous venons de dire de ce verſet au chap. précéd. ℣. 29.

℣. 10. Le R. P. Houbigant ſoupçonne que cette parentheſe eſt encore un déplacement qui vient de la main des Copiſtes. Il la met dans ſa Verſion à la place du ℣. 7. Mais dans ſa note il convient qu'on pourroit auſſi la mettre après le ℣. 8. & ce ſeroit peut-être bien le mieux, car il ne ſeroit guere naturel de dire : Il ne pouvoit pas voir : mais il vit : au lieu que ſoit naturellement Moyſe a pu dire : il demanda ; car il ne pouvoit voir.

donc fait approcher de lui, il les embrassa & les baisa.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

11. Et il dit à son fils : Dieu a voulu me donner la joie de vous voir, & il y ajoute encore celle de voir vos enfants."

12. Joseph les ayant retirés d'entre les bras" de son pere, adora en se prosternant en terre.

13. Et ayant mis Ephraïm à sa droite, c'est-à-dire, à la gauche d'Israël, & Manassé à sa gauche, c'est-à-dire, à la droite de son pere ; il les approcha tous deux de Jacob.

14. Lequel étendant sa main droite, la mit sur la tête d'Ephraïm qui étoit le plus jeune, & mit sa main gauche sur la tête de Manassé qui étoit l'aîné," changeant ainsi ses deux mains *de la place que naturellement elles devoient occuper."*

Heb. xi. 21. 15. Et bénissant les enfants" de Joseph, il dit : Que le Dieu en la présence de qui ont marché mes peres Abraham & Isaac, le Dieu qui me nourrit depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour ;

non poterat.) Applicitosque ad se deosculatus, & circumplexus eos,

12. dixit ad filium suum: Non sum fraudatus aspectu tuo : insuper ostendit mihi Deus semen tuum.

12. Cúmque tulisset eos Joseph de gremio patris, adoravit pronus in terram.

13. Et posuit Ephraim ad dexteram suam, id est, ad sinistram Israel : Manassen verò in sinistra sua, ad dexteram scilicet patris, applicuitque ambos ad eum.

14. Qui extendens manum dexteram, posuit super caput Ephraim, minoris fratris : sinistram autem super caput Manasse, qui major natu erat, commutans manus.

15. Benedixitque Jacob filiis Joseph, & ait : Deus in cujus conspectu ambulaverunt patres mei Abraham & Isaac ; Deus qui pascit me ab adolescentia mea usque in præsentem diem :

℣. 11. Hébr. je ne croyois plus vous revoir ; & voici que Dieu me fait voir même vos enfants.

℣. 12. Hébr. litt. des genoux.

℣. 14. On voit ici l'antiquité de cette coutume d'imposer les mains lorsqu'on benit.

Ibid. Hébr. disposant ainsi ses mains avec sagesse. On lit dans l'Hébreu sct, *intelligere faciens manus suas.* Les Septante & la Vulgate supposent snh, *commutans.*

℣. 15. Le mot *filiis* est omis dans l'Hébreu, où on lit : Il benit Joseph. Les Septante disent : Il les benit : & la suite prouve bien que c'est le vrai sens.

16. Angelus

16. Angelus qui eruit me de cunctis malis, benedicat pueris istis : & invocetur super eos nomen meum, nomina quoque patrum meorum Abraham & Isaac, & crescant in multitudinem super terram.

16. que l'Ange qui m'a délivré de tous maux, beniſſe ces enfants ; qu'ils portent mon nom, & les noms de mes peres Abraham & Isaac, & qu'ils ſe multiplient de plus en plus ſur la terre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

17. Videns autem Joseph quòd posuisset pater suus dexteram manum super caput Ephraim, graviter accepit : & apprehensam manum patris levare conatus est de capite Ephraim, & transferre super caput Manasse.

17. Mais Joſeph voyant que ſon pere avoit mis ſa main droite ſur la tête d'Ephraïm, en eut de la peine ; & prenant la main de ſon pere, il tâcha de la lever de deſſus la tête d'Ephraïm, pour la mettre ſur la tête de Manaſſé,

18. Dixitque ad patrem : Non ita convenit, pater : quia hic est primogenitus, pone dexteram tuam super caput ejus.

18. en diſant à ſon pere : Vos mains ne ſont pas bien, mon pere ; car celui-ci eſt l'aîné, mettez votre main droite ſur ſa tête.

19. Qui renuens, ait : Scio, fili mi, scio : & iste quidem erit in populos, & multiplicabitur : sed frater ejus minor major erit illo, & semen illius crescet in gentes.

19. Mais refuſant de le faire, il lui dit : Je le ſais bien, mon fils, je le ſais bien ; celui-ci ſera auſſi chef des peuples, & ſa race ſe multipliera, " mais ſon frere qui eſt le plus jeune, ſera plus grand que lui, & ſa poſtérité ſe multipliera dans les nations. "

℣. 19. Hébr. celui-ci ſera auſſi chef d'un peuple, & il ſera grand.

Ibid. Hébr. lit. ſa poſtérité ſera la plénitude des nations. » La tribu d'Ephraïm fut toujours une des plus nombreuſes & des plus puiſſantes d'Iſraël. Les anciens Peres remarquent que la préference du puîné à l'aîné figuroit ici les avantages des Chrétiens au deſſus des Juifs. Des deux enfants de Joſeph, qui repreſente J. C. la poſtérité de l'aîné ne formera qu'un peuple, qui repréſente le peuple Juif : *Erit in populum* : la poſtérité du ſecond ſera la plénitude des nations ; elle repréſentera la multitude des Gentils appellés à la foi : *Semen ejus erit plenitudo gentium.* L'aîné n'a part aux bénédictions qu'après le plus jeune : tout Iſraël ne ſera ſauvé qu'après que la plénitude des nations ſera entrée. (*Rom.* XI. 25. 26.)

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

20. Jacob les benit donc alors, & dit: Israël sera beni en vous, " & on dira: que Dieu vous benisse comme Ephraïm & Manassé. Ainsi il mit Ephraïm devant Manassé.

20. Benedixitque eis in tempore illo, dicens: In te benedicetur Israel, atque dicetur: Faciat tibi Deus sicut Ephraim, & sicut Manasse. Constituitque Ephraim ante Manassen.

21. Il dit ensuite à Joseph son fils: Vous voyez que je vais mourir, Dieu sera avec vous, & il vous ramènera au pays de vos peres.

21. Et ait ad Joseph filium suum: En ego morior, & erit Deus vobiscum, reducetque vos ad terram patrum vestrorum.

22. Je vous donne de plus qu'à vos freres cette part de mon bien que j'ai gagnée sur les Amorrhéens, avec mon épée & mon arc. "

Joſ. xiv. 8.

22. Do tibi partem unam extra fratres tuos, quam tuli de manu Amorrhæi in gladio & arcu meo.

℣. 20. Vulg. *In te*: Jacob parle à Joseph. Selon les Septante; *In vobis*; en le rapportant à Ephraïm & Manassé. Selon l'Hébreu des Massoretes: *In te benedicet Israël.* Lorsque les Israélites voudront benir quelqu'un, ils lui souhaiteront le bonheur de vos enfants.

℣. 22. Cette portion de terre que Jacob donne ici à Joseph, étoit le champ qu'il avoit acheté des enfants d'Hémor. (*Gen.* xxxiii. 19. *Joſ.* xxiv. 32. *Joan.* iv. 5.) Jacob dit ici qu'il a gagné cet héritage sur les Amorrhéens avec son épée & son arc: il pouvoit être que Jacob s'étant retiré de ce champ après le saccagement de Sichem, (*Supr.* xxxv. 1.) les Amorrhéens s'en fussent emparés; & qu'ensuite Jacob les en eut chassés par la voie des armes.

CHAPITRE XLIX.

Dernieres paroles de Jacob. Il prédit à chacun de ses enfants ce qui doit leur arriver. Il meurt.

1. OR Jacob appella ses enfants, & leur dit: Assemblez-vous tous, afin que je vous annonce ce qui doit vous arriver dans les derniers temps. "

1. Vocavit autem Jacob filios suos, & ait eis: Congregamini, ut annuntiem quæ ventura sunt vobis in diebus noviſſimis.

℣. 1. Hébr. autr. dans les jours à venir. » Ce qui se dit de tout ce qui est futur, soit prochain, soit éloigné.

2. Congregamini, & audite, filii Jacob, audite Israel patrem vestrum:

3. Ruben primogenitus meus, tu fortitudo mea, & principium doloris mei: prior in donis, major in imperio.

4. Effusus es sicut aqua, non crescas: quia ascendisti cubile patris tui, & maculasti stratum ejus.

5. Simeon & Levi fratres: vasa iniquitatis bellantia:

6. In consilium eorum non veniat anima mea, & in cœtu illorum non sit

2. Venez tous ensemble: & écoutez, enfants de Jacob, écoutez Israël votre pere.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

3. Ruben, mon fils aîné, vous étiez toute ma force, *étant le premier fruit de mon mariage, & vous m'aviez comblé de joie par votre naissance; mais vous êtes devenu par votre crime* la principale cause de ma douleur, " *vous deviez être* le premier dans les dons, & le plus grand en autorité; "

Deut. XXXIII. 6.

4. *mais* vous vous êtes répandu " comme l'eau, *vous êtes déchu de ces prérogatives par votre péché*, vous ne croîtrez point, *& votre tribu ne sera recommandable, ni par le nombre, ni par la force, ni par la dignité*, " parce que vous avez monté sur le lit de votre pere, & que vous avez souillé sa couche, *en abusant de celle qu'il avoit prise pour femme.* "

Sup. XXXV. 22. I. Par. V. 1.

5. Siméon & Lévi, freres *& compagnons dans le crime*, instruments d'un carnage plein d'injustice: "

6. à Dieu ne plaise que mon ame ait aucune part " à leurs conseils *pleins de tromperies & de cruauté*, & que ma

℣. 3. Hébr. autr. vous étiez ma force & le commencement de ma vigueur. » L'Ecriture emploie ailleurs cette expression pour marquer les premiers-nés. *Deut.* XXI. 17. *Ps.* LXXVII. 51. *Hebr.* Les Septante & la plupart des Interpretes l'entendent en ce sens.

Ibid. Hébr. autr. *vous deviez être* le premier en dignité, & le plus grand en force.

℣. 4. Hébr. autr. rapide comme l'eau, puissiez-vous n'avoir jamais aucune élévation. » La Tribu de Ruben ne fut jamais ni fort nombreuse, ni fort considérée dans Israël. Au lieu de FKZ, *rapidus* ou *effusus*, on lit dans le Samaritain SKZT, *effusus es*, comme l'expriment les Septante & la Vulgate.

Ibid. Hébr. & que vous avez souillé ma couche en y montant. Au reste ce mot ALH, *ascendendo*, ne seroit qu'une répétition du mot ALITA, *ascendisti*. Un ancien Interprete Arabe a lu ALI, *adversùm me*, peut-être faudroit-il lire ALIC, *adversùm te*; » & que pour votre malheur vous avez souillé ma couche. »

℣. 5. Hébr. Siméon & Lévi sont freres *dans le crime*; leurs épées sont des épées de violence & d'injustice. Samar. Siméon & Lévi freres *utérins* ont consommé la violence & l'injustice de leurs intrigues. C'est-à-dire qu'au lieu de CLI, *vasa*, on lit dans le Samaritain, CLU, *consummaverunt*: du reste le mot MCRTIHM, diversement pris, peut également signifier, *gladii eorum*, ou *machinationes eorum.*

℣. 6. Samar. donne aucun consentement. C'est-à-dire qu'au lieu de TBA, *veniat*, on y lit TABH, *acquieseat.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

gloire soit ternie en me liant avec eux, " *& en approuvant leur conduite, qu'on ne doit regarder qu'avec horreur*, parce qu'ils ont signalé leur fureur, en tuant des hommes *qui étoient hors d'état de se défendre*, & *qu'ils ont fait voir leur mauvaise* volonté, en renversant une ville " *qui avoit fait alliance avec eux.*

gloria mea : quia in furore suo occiderunt virum, & in voluntate sua suffoderunt murum.

Supr. XXXIV. 25.

7. Que leur fureur soit maudite, parce qu'elle est opiniâtre ; & que leur colere " soit en exécration, parce qu'elle est dure & inflexible. *Pour les punir de leur union dans le crime*, je les diviserai dans Jacob, & je les disperserai dans Israël ; *Siméon n'aura qu'une petite portion dans la tribu de Juda, & l'héritage de Lévi sera répandu dans toutes les tribus.*

7. Maledictus furor eorum, quia pertinax ; & indignatio eorum, quia dura : dividam eos in Jacob, & dispergam eos in Israel.

Infr. XLIX. 1.

8. Juda, vos freres vous loueront ; votre main mettra sous le joug vos ennemis, les enfants de votre pere vous adoreront *en la personne du Messie qui naîtra de vous.* "

8. Juda, te laudabunt fratres tui : manus tua in cervicibus inimicorum tuorum ; adorabunt te filii patris tui.

9. Juda, *par son courage & son humeur guerriere*, est *comme* un jeune lion

9. Catulus leonis Juda, ad prædam, fili mi, as-

Ibid. Autrement selon les Septante : & que mes entrailles s'uniffent à leur assemblée. Le mot Hébreu CBD, signifie proprement *jecur*, le foie ; & il se prend comme les reins pour le siege des affections. Au lieu de *sit*, on lit dans l'Hébreu TKD, *uniaris*, & dans le Samaritain IKR, *irascatur*, peut-être pour IKD, *uniatur*. Le Samaritain dit KBODI, *gloria mea ;* mais les Septante ont lu comme on le lit encore aujourd'hui dans l'Hébreu CBDI, *jecur meum.*

Ibid. A la lettre selon la Vulgate en renversant des murs ; selon les Septante, en énervant des bœufs ; selon l'Hébreu, autrement encore, en exterminant des ennemis, ou plutôt des Princes. Les mêmes mots Hébreux sont susceptibles de ces différents sens : ou du moins le mot SUR, qui peut signifier *murus*, *bos*, *inimicus*, peut aisément se confondre avec SR, qui signifie, *princeps.* Il ne paroît pas qu'ils aient renversé des murs, ni énervé des bœufs : & les Sichimites n'étoient point leurs ennemis ; mais le principal objet de cette violence fut d'exterminer leurs Princes.

℣. 7. Au lieu de ABRTM, *indignatio eorum*, on lit dans le Samaritain, KBRTM, *societas eorum*, leur union. La paraphrase fait sentir la liaison intime de cette idée avec la suite du verset.

℣. 8. Dans le sens littéral, toutes les Tribus vinrent, après la mort d'Isboseth fils de Saül, reconnoître pour Roi David qui étoit de la Tribu de Juda. La plupart entendent de la Tribu de Juda, la premiere partie de cette prophétie, & rapportent tout le reste à J. C. La prophétie particuliere qui regardoit la Tribu de Juda, servoit de preuve à ce qui concernoit la venue & le regne du Messie, marqué particuliérement au ℣. 10

cendisti: requiescens accubuisti ut leo, & quasi leæna, quis suscitabit eum?

10. Non auferetur sceptrum de Juda, & dux de femore ejus, donec ve-

qui répand par-tout la terreur; vous vous êtes levé, mon fils, pour ravir la proie *comme un lion affamé*; & en vous reposant, vous vous êtes couché comme un lion & une lionne, *dont on n'ose approcher:* Qui osera *aussi* le réveiller? "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

10. Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le Prince de sa postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé " soit venu; & c'est lui qui sera l'attente

Joan. I. 45; *Matt.* II. 6.

℣. 9. Hébr. Juda est comme un jeune lion, vous venez, mon fils, de ravir votre proie; il s'est reposé, il s'est couché comme un lion, comme un vieux lion: qui osera le réveiller? David fut un Prince belliqueux, justement comparé à un lion qui cherche sa proie: Salomon fut un Roi pacifique, mais puissant & redoutable à ses ennemis, semblable à un lion rassasié de sa proie, & couché dans son antre. L'un & l'autre représentoient Jesus-Christ qui est lui-même appellé *le lion de la Tribu de Juda. Apoc.* v. 5.

℣. 10. Dans l'Hébreu RGLTU, *pedibus ejus*, que notre Vulgate exprime par *femore ejus*, en supposant que ce mot exprime ici les parties naturelles, qui cependant ne sont pas communément désignées ainsi lorsqu'il s'agit de la génération. Le Samaritain lit DGLTU, *vexillis ejus*: & la ressemblance de ces deux mots est encore plus grande dans l'Hébreu. Les Tribus eurent leurs étendards qui les distinguoient. Jacob dit donc que l'autorité du commandement, *sceptrum*, ne sortira point de Juda, ni l'autorité législative, *dux*, ou selon l'Hébreu *legislator*, ne sortira point d'entre ses étendards, c'est-à-dire, de sa Tribu, jusqu'à ce que, &c. Il est remarquable que l'autorité sortit de la cuisse ou des pieds de Juda, c'est-à-dire, de la main de ses descendants avant que le Messie naquit; mais elle ne sortit point d'entre ses étendards, c'est-à-dire, de sa Tribu, jusqu'à la naissance du Messie: ce qui prouve encore que la lecture du Samaritain est ici la vraie lecture.

Ibid. On lit aujourd'hui dans l'Hébreu SILH, que l'on prononce *Siloh*, & que les Juifs prétendent signifier *filius ejus*: mais cette interprétation est sans fondement: ce n'est point ainsi que les Hébreux expriment *filius ejus*. On lit dans le Samaritain SLH, que l'on exprime par *pacificus*; cet attribut convient parfaitement au Messie, qui doit apporter la paix, qui doit être le Prince de la paix, le vrai Salomon, c'est-à-dire, le vrai Pacifique: le nom de Salomon, en Hébreu SLMH, est le vrai terme pour signifier le Pacifique; mais cela même prouve que ce n'est pas là le sens de SLH, qui signifie plus littéralement *tranquillus, quietus*. Il paroit que les Septante ont lu SLO, *quæ ei*, ou *quod ei*: sur quoi leurs exemplaires varient: car dans les uns on lit, *quæ ei reposita sunt*, ce qui lui est reservé; dans les autres, *cui repositum est*, celui à qui est réservé, apparemment le sceptre & l'autorité dont Jacob vient de parler. Mais cette lecture est encore peu naturelle, puisque les Septante ont été obligés d'y ajouter un mot que le Texte n'exprime pas. Enfin la Vulgate suppose que S. Jérôme, qui en est l'Auteur, lisoit SLOK, *mittendus*, c'est-à-dire, une lettre de plus que dans la lecture des Septante, & une lettre qui en Hébreu a beaucoup de ressemblance avec celle que l'on trouve aujourd'hui à la fin de ce mot dans l'Hébreu & dans le Samaritain H. Ajoutez encore que dans l'Hébreu I & O ont aussi une très-grande ressemblance, & se confondent très-souvent, de sorte que les quatre lettres que nous trouvons aujourd'hui dans l'Hébreu SILH, & qui sont visiblement le fruit de quelque mépriste de Copiste, puisqu'on ne peut en définir le sens, répondent manifestement au SLOK, que S. Jérôme lisoit, & qui signifie très-litteralement, *mittendus* ou *missus*, selon ce qu'on lit même dans l'Evangile, *Siloë, quod interpretatur missus.* (*Joan.* IX. 7.) *Siloë* & *Siloah* sont précisément le même mot, SLOK diversement prononcé; car on pourroit écrire, SLOH, *Siloeh*. Ce nom désigne encore très-spécialement le Messie,

des nations, *& la source de leur bonheur.*"

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

11. Il liera son ânon à la vigne ; il liera, ô mon fils, son ânesse à la vigne ; " il lavera sa robe dans le vin, & son manteau " dans le sang des raisins, *c'est-à-dire, qu'il attachera à son Eglise les*

niat qui mittendus est : & ipse erit expectatio gentium.

11. Ligans ad vineam pullum suum, & ad vitem, ô fili mi, asinam suam : lavabit in vino sto-

qui est véritablement l'Envoyé de Dieu par excellence. Enfin de quelque maniere qu'on traduise, tous les Anciens, tant Juifs que Chrétiens, conviennent que ce verset contient une des plus expresses Prophéties de la venue du Messie. Le Messie promis doit être *fils* de David, & par conséquent de la race du Juda : il est le vrai *Pacifique*, le Prince de la paix ; de lui découlent tous *les biens* qui étoient *réservés* à la maison de Juda, & à tout le peuple fidele qu'elle représentoit ; & *à lui* étoit *réservé* d'être assis sur le trône de David son pere, de régner éternellement sur la maison de Jacob ; enfin il est par excellence *l'Envoyé* de Dieu, & jusqu'à sa venue devoit subsister dans la Tribu de Juda l'autorité naissante dans la prééminence de la Tribu de Juda dans les campements du désert, dans le partage de la terre de Chanaan, dans les conquêtes après la mort de Josué ; exercée ensuite avec plus d'éclat par les Rois tirés de cette Tribu depuis David jusqu'à Sédécias ; conservée pendant la captivité même, dans la personne des Anciens qui avoient encore le pouvoir de vie & de mort sur ceux qui étoient répandus dans la Chaldée ; (*Dan.* XIII. *& jeqq.*) transmise, au retour de la captivité, entre les mains de Zorobabel, Prince de la maison de David ; perpétuée dans la personne des Princes Asmonéens, qui à la vérité descendoient de Lévi, au moins par leurs peres, mais exerçoient leur autorité au milieu des enfants de Juda qui les en avoient rendu dépositaires ; enfin expirante dans la personne d'Hérode qui exerçoit sa puissance au milieu de Juda, mais qui n'étoit pas même de la race de Jacob, & qui ne tenoit son pouvoir que des Romains. Sous son regne parut celui que Dieu devoit envoyer ; Jean-Baptiste l'annonça sous ce nom : (*Joan.* III. 34.) lui-même prouva par ses miracles, qu'il étoit l'envoyé de Dieu ; (*Joan.* V. 36. X. 36. XI. 42. XVII. 3.) & 70 ans après sa naissance, Jérusalem fut détruite, & les Juifs dispersés parmi les Nations, cesserent de former un peuple.

Ibid. Hébr. autr. *c'est* à lui *qu'*appartient l'obéissance des peuples. Ainsi au temps du Messie l'autorité sortira de la Tribu de Juda ; qui par ses infidélités méritera d'être abandonnée de Dieu, & cessera d'être son peuple, tandis qu'au contraire le Messie issu de cette Tribu, deviendra le chef des nations qui s'empresseront de lui obéir, & deviendront son peuple.

Ibid. 11. Selon le Samaritain : ses ânons sont liés à la vigne, & les petits de son ânesse au sarment. C'est-à-dire qu'au lieu du mot irrégulier ASRI, qu'on exprime par *ligans*, le Samaritain porte ASURI, *ligati* : au lieu du mot irrégulier, AIRH, *asinus* avec le pronom *ejus* au féminin, le Samaritain lit AIRU, *asinus* avec ce pronom *ejus* au masculin : & le pluriel *ligati* insinue qu'il faudroit lire AIRIU, *asini ejus* : ce que la suite confirme : car le mot BNI, que l'on exprime par *fili mi*, peut également signifier le pluriel *filii*, en sorte que le sens du second membre seroit, *& ad palmitem filii asinæ ejus, scilicet ligati.* On ne doit pas être étonné de ce langage mystérieux, après que Dieu a comparé à une vigne la maison d'Israël & l'Eglise même de Jesus-Christ, & que Jesus-Christ au jour de son entrée dans Jérusalem a voulu paroître monté sur un ânon qui n'ayant point porté le joug étoit né d'une ânesse soumise au joug, pour marquer le mystere des deux peuples qu'il s'assujettiroit.

Ibid. Au lieu du mot irrégulier SUTH, que l'on explique au sens de CSUTU, *pallium suum*, le Samaritain porte en effet ce mot CSUTU.

lam suam, & in sanguine uvæ pallium suum.

12. Pulchriores oculi ejus vino, & dentes ejus lacte candidiores.

13. Zabulon in littore maris habitabit, & in statione navium, pertingens usque ad Sidonem.

14. Issachar asinus fortis, accubans inter terminos.

15. Vidit requiem quòd esset bona, & terram quòd optima: & supposuit humerum suum ad portandum, & factus est tributis serviens.

Juifs & les Gentils par la foi qu'il leur inſpirera, & il lavera dans ſon ſang leurs péchés, dont il aura bien voulu ſe charger.

12. *Je vois par avance que* ſes yeux ſont plus beaux que le vin, & ſes dents plus blanches que le lait: *les fideles miniſtres de ſon Egliſe auront la force du vin & la pureté du lait.*"

13. Zabulon habitera *d'un côté* ſur le rivage de la mer *Méditerranée, & de l'autre ſur celui de la mer de Tibériade*, près du port des navires, & il s'étendra juſqu'à *la Phénicie, dont* Sidon *eſt la capitale, & avec laquelle il aura un grand commerce.*"

14. Iſſachar, comme un âne fort & dur au travail, ſe tient dans les bornes de ſon partage."

15. Et voyant que le repos eſt bon, & que ſa terre eſt excellente, il a baiſſé l'épaule ſous les fardeaux *que ſes ennemis*

℣. 12. Hébr. litt. Ses yeux ſont plus rouges que le vin, & ſes dents plus blanches que le lait. » Comme l'Egliſe eſt le corps myſtique de J. C. on peut dire que les yeux du corps myſtique de J. C. ſont les Docteurs de l'Egliſe, parce que ce ſont eux qui nous éclairent, & qui ſont à notre égard les miniſtres de la lumiere: & de même ſelon la remarque de ces Docteurs mêmes les miniſtres de l'Evangile ſont repréſentés par les dents, parce que ce ſont eux qui nous préparent & nous diſpoſent à être incorporés en J. C. ſelon ce qui fut dit à S. Pierre: *Occide & manduca.* (*Act.* x. 13.) Le rouge des yeux peut donc repréſenter le zele des Docteurs, qui ont ſcellé de leur ſang les vérités qu'ils ont annoncées: le blanc des dents peut marquer la pureté des miniſtres de l'Evangile, telle qu'elle parut dans les Apôtres & dans leurs dignes ſucceſſeurs. Il y a encore ici quelques différences entre l'Hébreu & le Samaritain. On lit irréguliérement dans l'un KCLILI, & dans l'autre KCLILV, l'un & l'autre pour le ſimple KCLIL, *rubicundus* ſcilicet *oculis*, de même, qu'au membre ſuivant *albus dentibus*: à la lettre: Il eſt rouge des yeux & blanc des dents.

℣. 13. Zabulon eut en partage un terrain qui aboutiſſoit par ſon extrêmité occidentale à la mer Méditerranée, & par ſon extrêmité orientale à la mer de Tibériade, & qui s'étendoit au Nord juſqu'aux frontieres de la Phénicie, déſignée ici par le nom de *Sidon*, ſelon l'uſage de la langue ſainte, qui met ſouvent la capitale d'une Province pour la Province même.

℣. 14. Hébr. autr. Iſſachar eſt *comme* un âne fort & dur au travail, qui ſe couche au milieu des brancards *qui lui marquent ſon gîte dans l'étable.* On ſuppoſe que le mot Hébreu GRM ſignifie *oſſeus*; mais il ſe confond avec GRS ou GRIS, *fractus*, comme un âne briſé de fatigue, qui ſe couche & qui voit que le repos eſt bon, cela paroît mieux lié. Le partage d'Iſſachar fut entre la Méditerranée à l'Occident, & le Jourdain à l'Orient; & Iſſachar s'y tint renfermé ſans chercher à s'étendre, en quoi il differa de Zabulon dont Jacob vient de parler.

luiont imposés, & s'il s'eſt aſſujetti à *leur* payer tribut, *plutôt que de s'expoſer aux fatigues de la guerre pour s'en exempter.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

merum ſuum ad portandum, factuſque eſt tributis ſerviens.

16. Dan jugera ſon peuple auſſi-bien que les autres tribus d'Iſraël, " *& il fournira en la perſonne de Samſon, un chef qui les gouvernera.*

16. Dan judicabit populum ſuum ſicut & alia tribus in Iſrael.

17. Que ce *chef ſorti de la tribu de* Dan devienne, " *à l'égard des Philiſtins, comme* un ſerpent dans le chemin, & *comme* un céraſte " dans le ſentier, qui mord le pied du cheval, afin que celui qui le monte tombe à la renverſe; *qu'il uſe ainſi d'adreſſe pour vaincre les ennemis du peuple du Seigneur.*

17. Fiat Dan coluber in via, ceraſtes in ſemita, mordens ungulas equi, ut cadat aſcenſor ejus retrò.

18. *Mais*, Seigneur, *ce n'eſt ni de Samſon, ni des autres chefs que vous donnerez à votre peuple, que* j'attendrai le *véritable* ſalut; *je l'attends uniquement du Sauveur* que vous devez envoyer.

18. Salutare tuum expectabo, Domine.

19. Gad, *après avoir reçu ſon partage dans la terre de Galaad, paſſera le Jourdain*; & combattra tout armé à la tête d'Iſraël, *pour conquérir celle de Chanaan: & après avoir mis ſes freres en poſſeſſion de cette terre*, il retournera *en ſon pays* couvert de ſes armes, & *chargé des dépouilles de ſes ennemis.*"

19. Gad, accinctus præliabitur ante eum: & ipſe accingetur retrorsùm.

20. Le pain d'Aſer, *qui habitera dans une terre graſſe & fertile*, ſera excellent, " & les Rois y trouveront leurs délices.

20. Aſer pinguis panis ejus, & præbebit delicias regibus.

℣. 16 Hébr. litt. comme une des Tribus d'Iſraël, elle aura à cet égard autant d'avantage qu'aucune autre; elle aura, ſous l'un des Juges, le même avantage que l'une des autres ſous les Rois.

℣. 17. Hébr. autr. Dan deviendra, &c. *Ibid.* Le *céraſte* eſt un ſerpent qui ſe cache dans le ſable, dont il a la couleur, & qui a, dit-on, quatre cornes; ce qui lui a fait donner le nom de *céraſte*, qui en grec ſignifie, cornu.

℣. 19. Hébr. autr. Quant à Gad, une troupe de brigands le pillera, & à la fin il pillera lui-même. » La Tribu de Gad prit ſon partage en deçà du Jourdain, & ſe trouva ainſi expoſée aux incurſions des peuples voiſins: mais ſoutenue des enfants de Ruben & de la demi-Tribu de Manaſſé, elle ſe jetta ſur ces peuples avec un tel avantage qu'ils n'oſerent plus y revenir: c'eſt ce qui eſt expreſſément rapporté au I. Livre des Paralipom. v. 18. 22.

℣. 20. Hébr. litt. D'Aſer ſortira l'huile de ſon pain, qui ſera les délices du Roi:

21. Nephthali

21. Nephthali cervus emissus, & dans eloquia pulchritudinis.

22. Filius accrescens Joseph, filius accrescens & decorus aspectu: filiæ discurrerunt super murum.

21. Nephthali sera *comme* un cerf qui s'échappe ; " *Barac, un des chefs de cette tribu, poursuivra ses ennemis avec la même vîtesse*, & la grace sera répandue sur ses paroles, *& sur celle de Débora, dans le cantique qu'ils chanteront après la mort de Sisara, & la victoire remportée sur Jabin.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1701.

22. Joseph va toujours croissant, & s'augmentant *en vertu & en gloire*, son visage est beau & agréable ; & les filles de l'Egypte, *renfermées dans leurs maisons*, ont couru sur la muraille *pour le voir.*" I. Par. v. 1.

un pain gras & excellent, digne de la table d'un Roi, sera le fruit du pays fertile qu'habitera cette Tribu. On paîtrissoit les gâteaux à l'huile, & on en faisoit frire dans cette liqueur ; c'est ce qu'on peut appeller des pains gras : on ne connoissoit rien de plus délicat, & les Rois ne mangeoient rien de meilleur. L'Eglise voit ici un sens plus profond : elle y reconnoit J. C. le vrai *pain* vivant descendu du ciel, incarné dans le sein de la Vierge à Nazareth en Galilée, où il fixa sa demeure & qu'il reconnut pour sa patrie. Comme la Tribu d'Aser confinoit à la Tribu de Zabulon, quelques Géographes ont placé dans celle de Zabulon, la ville de Nazareth, qui vraisemblablement appartenoit à Aser : en sorte que comme *Bethléhem* dont le nom signifie *maison du pain*, fut ainsi mystérieusement appellée parce que J. C. le vrai pain du ciel, devoit y prendre naissance ; de même Jacob releve les délices du *pain* d'Aser, parce que là devoit être conçu, là devoit habiter celui dont Dieu dit : Voici mon Fils bien aimé, en qui j'ai mis toute mon affection.

℣. 21. Hebr. autr. Nephthali sera comme un chêne qui s'étend au loin & qui donne de belles branches. Le mot AILH, *cerva*, se confond aisément avec ALH, *quercus*: & AMRI, *verba*, se confond avec AMIRI, *rami* : de même que le Samaritain a confondu ici même SFR, *pulchritudinis*, avec SOFR, *tubæ*. Cette Prophétie peut regarder non seulement Barac & Débora, mais dans un sens plus élevé & relatif à Jesus-Christ, les Apôtres originaires de cette Tribu, & spécialement S. Pierre, le premier d'entr'eux qui étoit de Bethsaïde en Galilée sur les confins de Nephthali. On verra bientôt S. Paul caractérisé dans la Prophétie qui concerne Benjamin : ce qui confirme que S. Pierre pourroit bien être marqué dans celle-ci.

℣. 22. Hébr. autr. Joseph est *comme* le rejeton d'une *tige* féconde, comme le rejeton d'une *tige* féconde *planté* auprès d'une source *d'eaux vives* ; ses branches *sont semblables* à *celles des arbrisseaux qui* s'étendent le long des murailles. Ou selon le Samaritain comparé avec les Septante : Joseph est *comme* la production d'un rejeton, *comme* la production d'un rejeton, *qui est né après les autres, mais qui se trouvant* près d'une fontaine *surpasse bientôt les autres* ; & mon fils plus jeune *que la plupart de ses freres*, est élevé en autorité au dessus de moi. C'est-à-dire que le mot FRT, *fecundæ*, peut se prendre pour FART, ou FARH, *surculi*. Le mot AIN signifie également *oculus* & *fons* : de sorte qu'au lieu de *supra oculum*, d'où est venu *decorus aspectu*, on peut traduire *juxta fontem*. Au lieu de BNOT SADH, *filiæ gradiens*, qui discorde visiblement, le Samaritain & les Septante lisent BNI SAIRI ou même BNI HSAIRI, *filius meus, junior meus*. Enfin ALI SUR peut également signifier *super murum*, *& super me imperat*. Dans la personne de Joseph, Jacob découvre le Messie dont Joseph étoit la figure.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

23. Mais *avant qu'il fût arrivé à cet état de grandeur où la Providence l'a élevé*, ceux *de ses propres freres* qui sont armés de dards, l'ont piqué *par des paroles aigres*; *ils* l'ont querellé, & lui ont porté une envie mortelle, *juſqu'à le vendre pour être eſclave chez un peuple étranger.*"

23. Sed exasperaverunt eum, & jurgati sunt; invideruntque illi habentes jacula.

24. *Dans cette humiliation*, son *cœur*, *comme un* arc *tendu*, est demeuré dans sa force; *il a mis sa confiance dans le Seigneur*; " & *ainsi* les chaînes de ses mains & de ses bras ont été rompues " par la main du tout-puissant *Dieu* de Jacob; *de sorte qu'*il est sorti de-là pour être *le Sauveur de l'Egypte*, le Pasteur & la force d'Israël.

24. Sedit in forti arcus ejus, & dissoluta sunt vincula brachiorum & manuum illius per manus potentis Jacob; inde pastor egressus est lapis Israel.

25. *O mon fils*, le Dieu de votre pere sera *toujours* votre Protecteur; & le tout-puissant vous comblera des bénédictions du haut du ciel, " *en vous envoyant la pluie & la rosée dont vous aurez besoin*; des bénédictions de l'abîme *des eaux* d'en bas, *en vous faisant trouver dans le sein de la terre les puits & les fontaines qui vous seront nécessaires*; des bénédictions *du lait* & des mamelles, *en multipliant vos troupeaux*; & du fruit des entrailles, *en vous donnant un grand nombre d'enfants.*

25. Deus patris tui erit adjutor tuus, & Omnipotens benedicet tibi benedictionibus cœli desuper, benedictionibus abyssi jacentis deorsùm, benedictionibus uberum & vulvæ.

℣. 23. Hébr. autr. Mais on lui a causé de l'amertume, & on a disputé contre lui; des hommes armés de dards ont conçu contre lui une haine mortelle.

℣. 24. Hébr. autr. Mais son arc a repris sa force: ses bras sont devenus puissants; ses mains ont été remplies de force par les mains du Dieu puissant de Jacob: il a été établi pasteur d'Israël son pere. En Hébreu le mot TSB, *sedit*, a pu facilement se confondre avec RSUB, *reversus est*: le mot BAITN peut également signifier *in fortitudine* ou *in fortitudinem*. On lit dans l'Hébreu VIFZU, *confortata sunt*, qui paroît avoir été confondu avec VIFGU, *dissoluta sunt*. On ne lit point dans l'Hébreu *vincula*: mais ZRAI IDIU, *brachia manuum ejus*, peut-être au lieu de IRAIU IDIU, *brachia ejus, manus ejus*, le mot MSM, *inde*, a pu facilement se confondre avec MUSM, *positus est*. Le mot *egressus est* n'est pas dans l'Hébreu. Enfin ABN, *lapis*, a pu se confondre avec ABIU, *patris sui*, qu'on lit dans les Septante.

℣. 25. On lit dans l'Hébreu: *A Deo patris tui & adjuvabit te, & omnipotentem, & benedicet te.* On sent assez combien cela discorde. Au lieu de MAL, *à Deo*, peut-être faudroit il lire KI AL, *Quia Deus.* Au lieu de VAT SDI, *& Omnipotentem*, le Samaritain lit VAL SDI, *& Deus omnipotens.* Les deux autres conjonctions *&* paroissent superflues. Enfin au lieu de MAL, *desuper*, préposition, le Samaritain lit MMAL, *desuper*, adverbe.

26. Benedictiones patris tui confortatæ sunt benedictionibus patrum ejus; donec veniret desiderium collium æternorum: fiant in capite Joseph, & in vertice Nazaræi inter fratres suos.

27. Benjamin lupus rapax; manè comedet prædam, & vespere dividet spolia.

28. Omnes hi in tribubus Israel duodecim; hæc locutus est eis pater suus,

26. Les bénédictions que vous donne votre pere, surpassent celles qu'il a reçues de ses peres; & elles dureront jusqu'à ce que le desir des collines éternelles soit accompli. " Que ces bénédictions se répandent sur la tête de Joseph, & sur le haut de la tête de celui qui est *comme* un Nazaréen entre ses freres, *chéri de Dieu, & honoré des hommes d'une maniere toute particuliere.*"

27. Benjamin sera *porté à la violence & au brigandage, comme* un loup ravissant; il dévorera la proie le matin, & le soir il partagera les dépouilles *de ses ennemis vaincus.*"

28. Ce sont là les chefs des douze tribus d'Israël: " leur pere leur parla de cette sorte, & il benit chacun d'eux, en leur donnant les bénédictions qui leur

℣. 26. Hébr. autr. Que les bénédictions que vous donne votre pere surpassent celles des montagnes, & *qu'elles s'élevent* jusqu'au desir des collines éternelles: » c. à.d. qu'elles surpassent l'adondance des biens que l'on recueille sur ces montagnes si anciennes & si fecondes, si belles & si désirables. *Deut.* XXXIII. 15. Autrement & selon le Samaritain: Que ses bénédictions de votre pere & de votre mere s'affermissent sur vous, les bénédictions des montagnes éternelles, les bénédictions des collines à jamais durables, comme au verset précéd. Il a parlé des bénédictions du ciel & de l'abîme, des bénédictions des mammelles & des entrailles, il parle ici des bénédictions des montagnes & des collines; & comme il parle des collines à jamais durables, il parle aussi des montagnes éternelles. Le Samaritain & le Grec ajoutent *matris tuæ.* Au lieu de AL *super*, il faudroit peut-être lire ALIC, *super te.* Au lieu de HORI AD, *genitorum meorum usque* le Samaritain porte HRI AD, *montium æternitatis.* Au lieu de TAUT, *desiderium*, il faudroit peut-être répéter BRCT, *benedictiones.* L'Hébreu *collium sæculi* répond à *montium æternitatis* & est bien rendu dans la Vulgate par *collium æternorum.*

Ibid. Le terme Hébreu *Nazir*, signifie celui qui porte la couronne, ou celui qui est séparé & distingué. Dans la cour des Rois d'Orient, il y a un Officier nommé *Nazir*, qui est le premier Officier de la couronne. Joseph étoit ainsi le Nazir de la maison de Pharaon.

℣. 27. La conduite que suivirent les Benjamites envers la femme du Lévite, *Judic.* XIX. XX. & la maniere dont ils soutinrent leur crime, est, ce semble, ce qui marque mieux leur humeur violente, & ce qui justifie plus clairement la prédiction. Mais d'ailleurs presque tous les Peres Latins, & quelques-uns des Peres Grecs, ont expliqué ceci de S. Paul qui étoit de la Tribu de Benjamin: il fut d'abord comme un loup ravissant qui persécuta l'Eglise naissante; mais après sa conversion, il enrichit l'Eglise des dépouilles qu'il prit sur les ennemis de J. C. Le Samaritain continue de nommer ce dernier fils de Jacob *Benjamin.*

℣. 28. Hébr. Ce sont là les douze tribus d'Israël. Sept. les douze enfants de Jacob. Comme ils ne formoient pas encore des tribus, il est vraisemblable que Moyse avoit écrit: Ce sont là les douze enfants d'Israël. C'est-à-dire, BNI, *filii*, comme lisent les Septante, au lieu de SBTI, *tribus.*

étoient propres, " *& qui marquoient ce qui devoit leur arriver dans la ſuite des temps.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

29. Il leur fit auſſi ce commandement, & leur dit : Je vais être réuni à mon peuple ; enſeveliſſez-moi avec mes peres dans l'antre double " qui eſt dans le champ d'Ephron Héthéen, "

30. qui regarde Mambré au pays de Chanaan, & qu'Abraham acheta d'Ephron Héthéen avec tout le champ où il eſt, pour y avoir ſon ſépulchre.

Sup. XXIII. 17.

31. C'eſt là qu'il a été enſeveli avec Sara ſa femme : c'eſt auſſi où Iſaac a été enſeveli avec Rebecca ſa femme, & où Lia eſt encore enſevelie. "

32. Après avoir achevé de donner ſes ordres & ſes inſtructions à ſes enfants, il *ſe recoucha*, joignit ſes pieds ſur ſon lit, *les étendit* & mourut, & il fut réuni avec ſon peuple. "

benedixitque ſingulis, benedictionibus propriis.

29. Et præcepit eis, dicens : Ego congregor ad populum meum : ſepelite me cum patribus meis in ſpelunca duplici quæ eſt in agro Ephron Hethæi,

30. contra Mambre in terra Chanaan, quam emit Abraham cum agro ab Ephron Hethæo in poſſeſſionem ſepulchri :

31. ibi ſepelierunt eum & Saram uxorem ejus ; ibi ſepultus eſt Iſaac cum Rebecca conjuge ſua ; ibi & Lia condita jacet.

32. Finitiſque mandatis quibus filios inſtruebat, collegit pedes ſuos ſuper lectulum, & obiit ; appoſituſque eſt ad populum ſuum.

Ibid. On lit dans l'Hébreu *unicuique qui ſecundùm benedictionem ſuam.* Ce *qui* répété de la phraſe précédente ne ſe trouve point dans le Samaritain.

℣. 29. Hébr. dans la caverne.

Ibid. L'Hébreu ajoute : dans la caverne du champ de Macphélah. (*Supr.* XXIII. 9. 17.) C'eſt ce que la Vulgate vient d'exprimer par *ſpelunca duplici.*

℣. 31. L'Hébreu ajoute : ce champ & la caverne qui y eſt, ont été achetés des enfants de Héth.

℣. 32. On lit dans l'Hébreu AMIV, *populos ſuos.* Dans le Samaritain AMO, *populum ſuum.* Voyez la même variante au chap. XXXV. ℣. 29.

CHAPITRE L.

Obſeques de Jacob. Mort de Joſeph.

1. QUod cernens Joſeph, ruit ſuper faciem patris, flens, & deoſculans eum.

1. JOſeph voyant ſon pere expiré, ſe jetta ſur ſon viſage, & le baiſa en pleurant.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

2. Præcepitque ſervis ſuis medicis, ut aromatibus condirent patrem.

2. Il commanda aux médecins " qu'il avoit à ſon ſervice, d'embaumer le corps de ſon pere.

3. Quibus juſſa explentibus, tranſierunt quadraginta dies: iſte quippe mos erat cadaverum conditorum: flevitque eum Ægyptus ſeptuaginta diebus.

3. Et ils exécuterent l'ordre qu'il leur avoit donné, *en l'oignant de drogues aromatiques pendant trente jours; puis ils le mirent tremper dans le ſel & dans le nitre*, ce qui dura *encore* quarante jours, parce que c'étoit la coutume d'employer ce temps pour embaumer les corps morts. Et *ainſi* l'Egypte pleura Jacob ſoixante & dix jours, *comme elle pleure ſes Rois.*"

4. Et expleto planctûs tempore, locutus eſt Joſeph ad familiam Pharaonis: Si inveni gratiam in conſpectu veſtro, loquimini in auribus Pharaonis:

4. Le temps du deuil *public* étant paſſé, Joſeph *qui le portoit encore, ne pouvant en cet état ſe préſenter devant le Roi*, dit aux *principaux* Officiers de Pharaon: Si j'ai trouvé grace devant vous, je vous prie de repréſenter au Roi,

5. eo quòd pater meus adjuraverit me, dicens: En morior; in ſepulchro

5. que mon pere m'a dit *avant de mourir:* " Vous voyez que je me meurs: promettez-moi avec ſerment " que vous

℣. 2. On doit entendre ici ſous le nom de *Médecins*, des Embaumeurs qui avoient ſoin d'embaumer, d'enſevelir & d'envelopper les corps des morts: c'étoit apparemment les Médecins, qui faiſoient cette opération dans l'Egypte.

℣. 3. Selon le Samaritain: & ils le pleurerent dans l'Egypte pendant ſoixante & dix jours. C'eſt-à-dire, que ce deuil eſt celui des Iſraélites même dans l'Egypte avant le convoi. Hérodote & Diodore de Sicile rapportent la maniere dont les Egyptiens embaumoient les corps: & on y trouve que cette cérémonie duroit 70 jours, dont les 40 derniers étoient deſtinés à laiſſer tremper les corps dans le nitre: c'eſt ſur cela qu'eſt fondée la paraphraſe du P. de Carrieres.

℣. 5. Ces mots ſont dans le Samaritain: *antequam moreretur*, & plus loin, *ſicut adjuravit me.*

m'enſevelirez dans mon ſépulchre que je me ſuis préparé au pays de Chanaan. J'irai donc *avec l'agrément du Roi* enſevelir mon pere *dans ſon ſépulchre, comme il m'en a conjuré*" & je reviendrai auſſi-tôt.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688. *Sup.* xlvii. 29.

6. Pharaon lui dit : Allez, & enſevelissez votre pere, ſelon qu'il vous y a engagé par ſerment."

7. Et lorſque Joſeph y alla, les premiers Officiers " de la maiſon de Pharaon, & les plus grands de l'Egypte l'y accompagnerent tous,

8. avec la maiſon de Joſeph, & tous ſes freres qui le ſuivirent, laiſſant au pays de Geſſen leurs petits enfants & tous leurs troupeaux.

9. Il y eut auſſi des chariots & des cavaliers qui le ſuivirent, & il ſe trouva là une grande multitude de perſonnes.

10. Lorſqu'ils furent venus à l'aire d'Atad, qui eſt ſituée au delà du Jourdain, " ils y célébrerent les funérailles pendant ſept jours avec beaucoup de pleurs & de grands cris.

meo quod fodi mihi in terra Chanaan, ſepelies me: Aſcendam igitur, & ſepeliam patrem meum, ac revertar.

6. Dixitque ei Pharao : Aſcende, & ſepeli patrem tuum ſicut adjuratus es.

7. Quo aſcendente, ierunt cum eo omnes ſenes domûs Pharaonis, cunctique majores natu terræ Ægypti,

8. domus Joſeph cum fratribus ſuis, abſque parvulis & gregibus, atque armentis, quæ derelinquerant in terra Geſſen.

9. Habuit quoque in comitatu currus & equites : & facta eſt turba non modica.

10. Veneruntque ad aream Atad, quæ ſita eſt trans Jordanem: ubi celebrantes exequias planctu magno atque vehementi, impleverunt ſeptem dies.

℣. 5. & 6. C'eſt le ſens de l'Hébreu : on peut ſe rappeller de ce qui a été dit ſur cette expreſſion de la Vulgate : *adjuro* pour *jurare facio*. xxiv. 3. ℣. 37. La même expreſſion va revenir au ℣. 24.

℣. 7. Litt. les anciens.» Ce nom d'*ancien* eſt plutôt un titre de dignité, qu'un terme qui marque l'âge.

℣. 10. L'expreſſion *trans Jordanem* a fait croire à pluſieurs Commentateurs, que Joſeph & ceux qui l'accompagnerent, firent un circuit qui les obligea de paſſer le Jourdain. Mais ils pouvoient aller enſevelir Jacob ſans paſſer ce fleuve ; & l'Hébreu peut ſimplement ſignifier, au paſſage du Jourdain. S. Jérôme place l'aire d'Atad à Béthagla, à deux lieues de Jéricho, en tirant vers la mer morte, & à une lieue du Jourdain.

11. Quod cùm vidissent habitatores terræ Chanaan, dixerunt: Planctus magnus est iste Ægyptiis. Et idcircò vocatum est nomen loci illius, Planctus Ægypti.

11. Ce que les habitants du pays de Chanaan ayant vu, ils dirent: Voilà un grand deuil parmi les Egyptiens. C'est pourquoi ils nommerent ce lieu, le deuil d'Egypte.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

12. Fecerunt ergo filii Jacob sicut præceperat eis:

12. Les enfants de Jacob accomplirent donc ce qu'il leur avoit commandé:

13. & portantes eum in terram Chanaan, sepelierunt eum in spelunca duplici, quam emerat Abraham cum agro in possessionem sepulchri ab Ephron Hethæo contra faciem Mambre.

13. & l'ayant porté au pays de Chanaan, ils l'ensevelirent dans l'antre double " qu'Abraham avoit acheté d'Ephron Héthéen avec ce champ qui regarde Mambré pour en faire le lieu de son sépulchre.

Act. VII. 16. *Sup.* XXIII. 17.

14. Reversusque est Joseph in Ægyptum cum fratribus suis, & omni comitatu, sepulto patre.

14. Aussi-tôt que Joseph eut enseveli son pere, il retourna en Egypte avec ses freres & toute sa suite.

15. Quo mortuo, timentes fratres ejus, & mutuò colloquentes: Ne fortè memor sit injuriæ quam passus est, & reddat nobis omne malum quod fecimus:

15. Après la mort de Jacob, les freres de Joseph eurent peur, " & ils s'entredirent: Joseph pourroit bien présentement se souvenir de l'injure qu'il a soufferte, " & nous rendre tout le mal que nous lui avons fait.

℣. 13. Hébr. dans la caverne du champ de Macphélah. *Supr.* XXII. 9. 17.

℣. 15. Hébr. autr. les freres de Joseph voyant donc que leur pere étoit mort, dirent, &c. C'est le sens des Septante. Le même mot Hébreu VIRAU, peut également signifier, *Et timuerant* ou *Et viderunt*, selon qu'on le dérive de IRA, *timere*, ou de RAH, *videre*.

Ibid. On lit irréguliérement dans l'Hébreu LU, que l'on explique ici par *Fortassis*: Peut-être que Joseph nous haïra. Le Samaritain lit, LA: *Non.* C'est-à-dire: Non; *il n'y a plus d'espérance pour nous ici*: Joseph nous haira, & il fera certainement retomber sur nous tout le mal que nous lui avons fait.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

16. Ils lui envoyerent *donc* dire : " votre pere avant de mourir nous a commandé

16. mandaverunt ei, dicentes : Pater tuus præcepit nobis antequàm moreretur,

17. de vous dire de sa part : Je vous conjure d'oublier le crime de vos freres, & cette malice noire dont ils ont usé contre vous ; nous vous conjurons aussi de pardonner cette iniquité aux serviteurs du Dieu de votre pere. Joseph pleura ayant entendu ces paroles.

17. ut hæc tibi verbis illius diceremus : Obsecro ut obliviscaris sceleris fratrum tuorum, & peccati atque malitiæ quam exercuerunt in te : nos quoque oramus ut servis Dei patris tui dimittas iniquitatem hanc. Quibus auditis, flevit Joseph.

18. Et ses freres étant venus le trouver, se prosternerent devant lui en l'adorant, & lui dirent : Nous sommes vos serviteurs.

18. Veneruntque ad eum fratres sui, & proni adorantes in terram, dixerunt : Servi tui sumus.

19. Il leur répondit : Ne craignez point ; pouvons-nous résister à la volonté de Dieu ? *vous n'avez fait qu'exécuter ses ordres.* "

19. Quibus ille respondit : Nolite timere : num Dei possumus resistere voluntati ?

Sup. XLV. 5.

20. *Il est vrai que* vous avez eu dessein de me faire du mal ; mais " Dieu a changé ce mal en bien, afin de m'élever comme vous voyez maintenant, & de *se servir de moi pour* sauver plusieurs peuples. "

20. Vos cogitastis de me malum : sed Deus vertit illud in bonum, ut exaltaret me, sicut in præsentiarum cernitis, & salvos faceret multos populos.

℣. 16. On lit dans l'Hébreu VISVV, *Et mandaverunt*, c'est-à-dire, *præceperunt*. Les Septante ont lu VIBAV, *Et venerunt ad Joseph, dicentes* : Ils vinrent dire à Joseph, &c.

℣. 19. Hébr. car voudrois-je m'égaler à Dieu, *pour résister à sa volonté* ? Autrement selon le Chaldéen : car je crains Dieu. C'est-à-dire, qu'au lieu de *An pro Deo*, IITKT ÆLHIM, *ego sum* ; on a lu *Timens Deum*, KOTT MÆLHIM, *ego sum*.

℣. 20. Cette particule *sed*, qui manque dans l'Hébreu, est dans le Samaritain.

Ibid. Hébr. afin de sauver un grand peuple en faisant les choses dont vous êtes témoins.

21. Nolite

21. Nolite timere : ego pascam vos & parvulos vestros. Consolatusque est eos, & blandè ac leniter est locutus.

21. Ne craignez *donc* point : Je vous nourrirai vous & vos enfants : & il les consola, en leur parlant avec beaucoup de douceur & de tendresse. " Av. l'Erb Chr. Vulg. 1688. Sup. xlvii. 12.

22. Et habitavit in Ægypto cum omni domo patris sui : vixitque centum decem annis. Et vidit Ephraim filios usque ad tertiam generationem. Filii quoque Machir, filii Manasse, nati sunt in genibus Joseph.

22. Il demeura dans l'Egypte avec toute la maison de son pere, & il vécut cent dix ans. Il vit les enfants d'Ephraïm jusqu'à la troisieme génération. " Machir, fils de Manassé, eut aussi des enfants qui furent reçus sur les genoux de Joseph. " Av. l'Erb Chr. Vulg. 1664. Num. xxxii. 39.

23. Quibus transactis, locutus est fratribus suis : Post mortem meam Deus visitabit vos, & ascendere vos faciet de terra ista ad terram quam juravit Abraham, Isaac, & Jacob.

23. Joseph dit ensuite à ses freres : Dieu vous visitera après ma mort, & il vous fera passer de cette terre à celle qu'il a juré de donner à Abraham, à Isaac & à Jacob. Heb. xi. 13.

24. Cúmque adjurasset eos atque dixisset : Deus visitabit vos ; asportate ossa mea vobiscum de loco isto :

24. Il les engagea donc par serment en *leur* disant : Dieu vous visitera : transportez *alors* mes os avec vous " hors de ce lieu. Exod. xiii. 19. Jos. xxiv. 22.

25. mortuus est, exple-

25. Il mourut *ensuite* âgé de cent dix

℣. 21. Hébr. litt. en leur parlant au cœur.

℣. 22. On lit dans l'Hébreu : BNI SLSIM, *filios tertiorum*, ce qui seroit la quatrieme génération : mais le Samaritain porte BNIM SLSIM, *filios tertios*, qui exprime dans le style de l'Hebreu la troisieme génération.

Ibid. On a déjà vu au chap. xxx. ℣. 3. cet usage de recevoir sur les genoux les enfants nouvellement nés. Au lieu AL BRCI, *super genibus*, on lit dans le Samaritain, BIMI, *in diebus*, des enfants qui naquirent au temps de Joseph. L'un explique l'autre : mais ils ne se ressemblent pas assez pour avoir été pris l'un pour l'autre : & le premier étant moins naturel, mais cependant justifié par un premier exemple qu'on a déjà vu, est vraisemblablement le terme primitif exprimé ensuite par le second.

℣. 24. Ce mot *vobiscum* n'est pas dans l'Hébreu : mais il est dans le Samaritain.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1664.

ans accomplis; " & son corps ayant été embaumé, fut mit dans un cercueil en Egypte, *où il demeura jusqu'au jour où les Israélites en sortirent, & l'emportèrent avec eux dans la terre de Chanaan.*"

tis centum decem vitæ suæ annis. Et conditus aromatibus, repositus est in loculo in Ægypto.

℣. 25. Le Texte Hébreu ne dit pas que les cent dix ans fussent accomplis; mais seulement qu'il mourut âgé de cent dix ans.

Ibid. Voyez dans l'Exode, XIII. 19. & dans Josué, XXIV. 32.

Fin du Tome premier.


48
54
55
56
34
33
32
PHŒNICIE
Libanus
ARAM ou SYRIE
DE DAMAS
Damas
Heba ou
Seba
Zephonyste
Selada
Bolzab
Madiath
Gesan
Hekeri
Aser
Machati
GENTILS
TERRE
Onyà
Galaad
PAYS DES GEANS
ZOMZOMMIM.
DES GEANS
RAPHAIM
HEVEENS ORIENTAUX
DE L
L A G


CARTE
DE LA TERRE DE CHANAAN ou
Terre promise
À ABRAHAM et À SA POSTERITÉ.
On y a marqué la Sortie du Peuple d'Israël hors de l'Egypte, et ses 42 demeures dans le désert pendant 40 ans.
Cette carte sert pour la Lecture du Pentateuque.
Par le Sr ROBERT Geographe ordinre du Roi.
1748.
LA GRANDE MER ou MER OCCIDENTALE
Septentrion
Midi
Occident
Orient
PHŒNICIE
ARAM ou SYRIE DE DAMAS
PAYS DES GEANS
PAYS DES GEANS EMIM, et depuis des MOABITES.
PAYS DES GEANS ZOMZOMMIM, et depuis des AMMONITES.
IDUMÉENS
DELTA ou BASSE EGYPTE
Désert de Pharan
Désert d'Etham
Désert de Sur
Désert de Sin
Désert de Sinai
GOLFE DE SUEZ ou MER ROUGE
Echelle
Mille Parisiennes
Metres

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Echéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

a39003 009524363b